



Harvard Divinity School



ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL  
LIBRARY

MDCCCXX

CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

---

LA FRANCE  
**PROTESTANTE**

---

TOME IV

---

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS  
RUE DES NOYERS, 74

---

5101  
24-10

# LA FRANCE PROTESTANTE

OU

## VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION  
JUSQU'À LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

**MM. EUG. ET EM. HAAG**

---

TOME IV

COLLA. — ESSEN

---



PARIS

JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

40, RUE DE LA MONNAIE, 40

GENÈVE, MÊME MAISON

—  
1853

Ref  
BX  
4843  
.H3  
v.4

## LA FRANCE PROTESTANTE.

---

### C.

**COLLA (ANTOINE DE),** ou **COLAS**, fils de Benoit, sieur de Limans et de **LA MADELAINE** ou de *Magdeleine*, descendant d'une famille considérable de Gènes, qui s'était établie dans la Provence. Antoine de Colla jouissait déjà de la réputation d'un jurisconsulte habile, lorsqu'il embrassa les opinions nouvelles. Renonçant à la position éminente qu'il s'était acquise par ses talents, il se retira à Genève d'où le comte Ludovic le rappela en France pour lui confier la charge de président au parlement d'Orange; mais il s'éleva entre le gouverneur Barchon et lui des différends qui s'aigrirent au point que le prince d'Orange, pour sauvegarder sa souveraineté, crut devoir confier l'administration du pays à Damville, au grand détriment du peuple et de l'état. Les troubles s'étant enfin apaisés, Colla fut nommé premier président en 1578, et chargé, peu de temps après, du soin de réformer l'administration de la justice,

qui était dans un état déplorable. Il se montra digne de la confiance du prince par la sagesse de ses réglemens sur la justice, la police, les finances, l'instruction publique, non moins que par sa fermeté à les faire exécuter. Élevé, en 1596, à la dignité de gouverneur de la principauté, il déploya une grande énergie dans la défense de l'autorité légitime contre la faction opposée au prince de Nassau. Pour aider au rétablissement de la tranquillité, il n'hésita pas à se démettre de ses fonctions en 1600, et il se retira à Nismes où il mourut quelques mois après.

Antoine de Colla avait épousé, en 1568, *Antoinette de Burnet* de Toulouse, dont il eut **SAMSON**, gentilhomme du prince d'Orange et capitaine de ses gardes, mort à Middelbourg sans alliance; **MARGUERITE**, femme, en 1583, d'*Ulysse Des Isnards*, et **ELISABETH**, mariée, en 1588, à *François de Fournier de Carles*, sieur de Pradine,

lieutenant des gendarmes du maréchal de Vitry. D'un second mariage qu'il contracta, en 1592, avec *Claudine de Giani de La Roche*, fille de *Balthasar de La Roche*, viguier d'Uzès, et de *Françoise de Mansel*, naquirent **BARTHELEMY**, qui abjura la religion réformée et se retira à Arles où il mourut en odeur de sainteté; **CATHERINE**, mariée, en 1639, avec *Gilles de Gaillard*, seigneur de La Motte-Lussan; **MARGUERITE**, femme de *Jean de Raphélis*, et **FRANÇOISE**, épouse de *Louis de Langes*, sieur de Montmirail, conseiller au parlement d'Orange.

Nous sommes convaincu, malgré le silence gardé sur les Colas de Paris par le Nobiliaire de Provence, qu'ils formaient une branche de la même famille. *Jacques de Colas*, sieur de La Madelaine, était en effet originaire de Gênes comme Antoine, dont il était peut-être le frère, et comme lui, il chercha un asile en France pour cause de religion; mais il se retira dans le Dauphiné. Dès 1577, son mérite le fit choisir, bien qu'étranger, pour président de la chambre mi-partie qui devait être établie à Grenoble conformément à l'art. XX de la paix de Monsieur (Voy. *Pièces justifiées*, N° XXXIX), et qui se composait de *Catignon*, *Vincent Gentillet*, *Fauvet* et *Savasse*. Cette chambre n'ayant pas été installée, Colas vint à Paris, après l'avènement de Henri IV au trône, et acquit du crédit à la cour. Il est difficile d'admettre qu'il ait prolongé ses jours jusqu'en 1644 et qu'il soit le même, par conséquent, que Jacques de Colas dont nous allons parler; mais rien n'empêche de le considérer comme l'auteur du *Discours de l'estat et police des royaumes pour les maintenir heureusement en paix et union et tenir les sujets en obéissance* (Paris, 1597, in-8°), que Barbier attribue à un La Madelaine.

Jacques de Colas, conseiller au parlement de Paris et doyen de la seconde chambre des enquêtes, en 1644, était très-probablement son fils. Appelé par rang d'ancienneté à monter en la Grand'

Chambre, il ne put obtenir, à cause de sa religion, que ses collègues lui accordassent un grade que la date de sa réception lui assurait. Le Conseil du roi aurait bien voulu qu'on ne remuât pas une semblable question; mais mis en demeure de se prononcer par l'appel de La Madelaine, il rendit, le 4 fév. 1644, un arrêt en sa faveur. Les huissiers, chargés de le signifier à la Chambre des enquêtes, ayant gardé la toque sur la tête, le parlement s'irrita de cette irrévérence; des remontrances furent adressées à la régente, la justice fut suspendue, et les huissiers désavoués par la reine furent condamnés à faire amende honorable. Quant à La Madelaine, non-seulement il n'obtint pas l'avancement auquel il avait droit; mais même ce ne fut pas sans peine qu'il conserva son rang dans la Chambre de l'édit.

Jacques de Colas avait déjà atteint un âge très-avancé lorsqu'en 1660, Louis XIV le choisit pour son commissaire auprès du Synode national de Loudun. Il prononça, à cette occasion, un discours où perce un découragement, une tristesse qui révèle, mieux que des plaintes, la misérable situation faite aux Protestants. Après avoir rappelé à ses coreligionnaires « qu'ils n'avoient plus d'autre moien de pouvoir subsister que par l'autorité souveraine, après avoir perdu ces forces et forteresses auxquelles ils se confioient autrefois, » il les exhorta à la paix, à l'union et à une soumission pleine et entière aux ordres de S. M. Quels étaient ces ordres? Défense de réclamer à l'avenir une assemblée politique pour la nomination des députés généraux; défense de traiter directement ou indirectement dans les synodes aucune question politique; défense d'employer les mots d'Antechrist, d'idolâtres, de parler en termes injurieux de l'Eglise romaine; défense d'admettre des étrangers au ministère; défense d'étudier dans les universités étrangères; défense d'entretenir des correspondances avec l'étranger; défense de se servir des mots de

tourments, de persécutions; défense de publier aucun livre sans l'approbation de deux ministres; défense de parler d'infraction aux édits. Après les ordres, les récriminations. Par l'organe de son commissaire, le gouvernement reprochait aux Protestants « d'en être venus au suprême degré d'insolence », parce qu'ils recommençaient à prêcher dans les lieux interdits; parce que les pasteurs osaient excommunier les pères qui mettaient leurs enfants dans les collèges des Jésuites; parce qu'ils difamaient les apostats, et qu'ils employaient à des usages étrangers les deniers des pauvres. Le discours se termina par une déclaration qui fut plus pénible aux députés des églises que ces accusations et ces calomnies; c'est que, « pour éviter des frais et des embarras considérables, » il ne serait plus permis aux Protestants de tenir de synodes nationaux; mais que toutes les affaires se traiteraient à l'avenir dans les synodes provinciaux qui pourraient se réunir une fois par an. La douloureuse émotion qui s'empara de l'assemblée entière, lorsqu'elle eut connaissance de cette grave atteinte portée à la discipline de l'Église réformée par un despote qui ne reconnaissait d'autre loi que sa volonté, ne la rendit pas injuste pourtant envers La Madelaine: « Nous ne nous plaignons aucunement de vous, M. le commissaire, lui dit le président *Daillé* dans sa réponse, parce que vous n'avez suivi en cela que les ordres et les instructions qui vous ont été donnés. »

Nous ignorons si Jacques de Colas laissa des enfants; cependant il est probable que *Marie* de La Madelaine, qui épousa *Cyrus-Antoine de Saint-Simon*, était sa fille. Peut-être existait-il aussi un lien de parenté étroit entre lui et *Jean Colas*, dont le fils *Maurice-Antoine* était avocat au parlement de Rouen en 1666. — Dès 1562, on trouve dans l'armée de Condé un capitaine *La Madelaine*, qui, s'étant attaché plus tard à *Châtillon*, fut fait prisonnier et pendu avec *Senglar* par or-

dre de *Damville*. — Dans ses listes des persécutés, *Benoît* cite un gentilhomme de l'Angoumois du nom de *La Madelaine*, qui fut, dit-il, plongé dans un puits.

**COLLADON**, nom d'une famille considérable du Berry qui, réfugiée à Genève dès les premiers temps de la Réforme, compte encore aujourd'hui dans les rangs de l'aristocratie genevoise.

Germain de Colladon, juge et garde de la ville de La Châtre, laissa de son mariage avec *Guillemette* de La Bretonnière, six enfants dont quatre au moins embrassèrent les doctrines évangéliques, savoir *Léon* et *Germain*, qui fondèrent chacun une branche; *Marie*, femme de *Urbain Chauveton*, et *Anne*, qui épousa *Jean Oer*.

I. BRANCHE AÎNÉE. On lit dans *Catherinot*, sous la date du 12 août 1550: « Léon et Germain Coladon, frères et célèbres avocats à Bourges, se retirèrent à Genève avec toute leur famille. » Selon *Jean Glaumeau*, auteur d'un *Journal* msc. dont M. Bourquelot a publié récemment une analyse et de longs fragments dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires, ce fut seulement le 12 août 1554, que les deux frères quittèrent Bourges. Comment concilier des témoignages aussi précis avec ce que racontent les écrivains genevois, que Colladon aida *Calvin* dans la compilation du code de Genève? (*Voy.* III, p. 124). Nous n'essaierons pas de le faire par des hypothèses qui n'auraient aucun fondement; nous voulons nous en tenir aux faits.

*Léon*, docteur en droit, né à La Châtre, mourut à Genève dès le 31 août 1552. Il avait épousé *Guimon Bigot*, fille de *Nicolas Bigot*, sieur des Fontaines, et de *Catherine Cherrier*, et il en avait eu 1° *Nicolas*, qui suit; — 2° *GERMAIN III*, dont nous parlerons après son frère; — 3° *Françoise*, femme du notaire *Jean Ragueau*; — 4° *ANNE*, femme de *Laurent de Normandie*; — 5° *CATHERINE*, qui fut mariée deux fois, avec *Louis Garin*, puis avec *Pierre*

*de La Mer*; — 6° CLAUDE-RACHEL, qui épousa Bernardin Pellot; — 7° MADELAINE, femme d'*Abdenago Le Double*, de Bassigny, ministre à Moin en 1567, plus tard à Genève, mort en 1574; puis de François Doucet.

Nicolas Colladon paraît avoir exercé dans le Berry les fonctions pastorales avant de se retirer à Genève en 1553. Il fut nommé ministre de Vandœuvres, « à cause de sa capacité, » et en 1557, le Conseil lui accorda gratuitement les droits de cité. Appelé en ville en 1562, il fut revêtu, en 1564, du titre et des fonctions de recteur, et en 1566, il succéda à *Calvin* dans la chaire de théologie, sans cesser néanmoins de remplir tous ses devoirs de pasteur avec un zèle qui trouva une périlleuse occasion de se signaler pendant la peste de 1570. C'était un de ces ministres, comme l'histoire n'en présente que trop dans les premières années de la Réforme, qui, nourris dans les sentiments de l'Eglise romaine sur la hiérarchie des pouvoirs, et imbus par la lecture assidue de la Bible des idées de la théocratie juive, poussèrent jusqu'à la licence l'audace de leurs censures contre l'autorité temporelle. Colladon osa donc blâmer avec une violence que Bèze condamna hautement, déclarant, au rapport de Gautier, qu'il ne pouvait plus vivre avec de telles gens, la conduite d'ailleurs pleine de modération et de douceur que le Conseil avait tenue à l'égard de *Jean Le Gaigneux*. Le magistrat jugea nécessaire de faire un exemple, et de l'avis des ministres, il le déposa, en 1574. Hâtons-nous de dire que Colladon eut le courage de reconnaître publiquement ses torts. Gautier ajoute qu'il se retira dans le pays de Vaud, en emportant les registres de la Compagnie; mais cette accusation, qui plane encore sur lui, n'a jamais été prouvée. Quoi qu'il en soit, il fut nommé une dizaine d'années après, en 1582, selon les tables de Leu, professeur de théologie à l'académie de Lausanne. D'autres disent qu'il y remplit la chaire de belles lettres. On ne connaît pas

la date de sa mort. Il avait épousé, en 1553, *Marthe Le Breton*, fille de *Jean Le Breton*, d'Orléans, et de *Marguerite Framberge*. Outre une trad. du traité de Bèze *De Hæreticis* (Voy. II, p. 275), on a de lui deux dissertations exégétiques publiées sur les titres de *Jesus Nazaræus, sive explicatio loci Evangelii Matt. II, 23* (Laus., Franç. Le Preux, 1577, in-8°; 1586, in-8°) et *Methodus facillima ad explicacionem Apocalypseos Johannis* (Morgis, 1584, in-42; 1584, in-8°).

Nicolas Colladon ne paraît pas avoir laissé de postérité. Son frère Germain III, ministre de l'Evangile comme lui, continua la descendance, sa femme *Christophla Trembley* lui ayant donné un fils qui reçut le nom de DANIEL. Ce dernier quitta Genève pour aller occuper une place de pasteur à Morges. Il y épousa, en 1584, *Susanne Bret*, dont il eut, entre autres enfants, ISAAC, né en 1590, pasteur à Aubonne. Du mariage d'Isaac Colladon avec *Aymée Vauat* naquit JEAN-FRANÇOIS, pasteur à Lavigny, puis à Coppet, lequel épousa, en 1684, *Jeanne-Françoise Rey*, et en eut deux fils : JEAN-GABRIEL, né en 1685, sur le compte de qui M. Galiffe ne fournit aucun renseignement, et MARC-ETIENNE. Celui-ci prit pour femme *Esther-Françoise Colladon*, qui le rendit père, entre autres enfants, de LOUIS-HENRI-GÉDÉON et de HENRI-GABRIEL, qui mourut sans postérité à Genève où il était allé s'établir avec son frère. Quant à Louis-Henri-Gédéon, né en 1736 et mort en 1778, il laissa de sa femme *Jeanne-Louise Richard* treize enfants, entre autres, 1° MARC-DANIEL, capitaine dans la garnison de Genève, mort en 1812; — 2° LOUIS-GABRIEL, marié, en 1807, avec *Louise Preneloup* de Lausanne; — 3° HENRI, qui eut de son mariage avec *Jeanne-Marthe Gille*, un fils nommé DANIEL, né en 1802 et docteur en droit (1), et

(1) Serait-ce le même que Daniel Colladon, auteur d'une *Photométrie* et probablement aussi d'un *Mémoire sur la compression des liquides* ?

une fille, ANNE-ANTOINETTE, femme de *Jean-Jacques Dunant*; — 4° JEAN-SAMUEL, mort sans enfant; — 5° JEAN-PIERRE, marié avec *Jeanne-Sara-Louise Humbert*; — 6° JEANNE-LOUISE-JUDITH, femme d'un médecin d'Aubonne; — 7° FRANÇOISE-JUDITH; — 8° JEANNE-LOUISE-MARIE; — 9° MARIE-FÉLICITÉ-HENRIETTE-SALOMÉ.

II. BRANCHE CADETTE. Germain II de Colladon, jurisconsulte habile, était né à La Châtre, vers 1510. Retiré à Genève, il y fut reçu bourgeois, le 22 avril 1555. Quatre ans plus tard, il entra dans le conseil des LX, et il fut chargé, en 1560, de rédiger le code des édits politiques et civils de Genève imprimé en 1568. Nous aurons l'occasion de parler ailleurs du rôle qu'il joua dans le procès de *Serret*. En 1566, il fut député à Berne avec *Théodore de Bèze*, et en 1570, il eut l'honneur de conclure un traité entre Genève et la Savoie. Germain Colladon mourut en 1594, regretté par le Conseil dont il était une des lumières. De son mariage avec *Clauda Bigot*, sœur de la femme de son frère, naquirent 1° DAVID, qui suit; — 2° CLAUDE, secrétaire de *Henri de Condé*, en 1583, et son émissaire en Allemagne avec *Coworelles*, *Sarrasin* et *La Huguerie*; plus tard conseiller du roi Henri IV et maître des requêtes en 1599; cité parmi les députés qui assistèrent à l'Assemblée politique de Saumur, en 1599, et chargé par cette assemblée de présenter au roi le cahier des Plaintes et remontrances sur les contraventions et inexécutions de son édit de Nantes, cahier auquel Henri IV ne daigna répondre qu'en 1601 (*MSS. de la Bibl. Mazarine*, N° 4503); — 3° JEAN, ministre à Vertueil; — 4° FRANÇOIS, qui rentra aussi en France et s'établit au Mas d'Agénois; — 5° ESAÏE, professeur de philosophie à Lausanne, et plus tard, en 1594, à Genève, qui enrichit de savantes préfaces divers ouvrages de *Godefroy*, et à qui l'on doit trois dissert. publ. à Genève, 1607, in-4°, sous les titres : *De mundo*, *De quinque*

*sousibus externis* et *De meteoris ignitis*; — 6° RACHEL, femme du syndic Dominique Chabrey.

David Colladon, né en 1555, professeur de droit civil en 1584, conseiller d'état en 1604, syndic en 1613, premier syndic, mort en 1636, a laissé mss. des *Mémoires* sur l'histoire de Genève, et une *Consultation* sur les prétentions du duc de Savoie, rédigée en 1580 et conservée dans les Archiv. de Genève, N° 2029. Sa première femme, *Elisabeth Colomb*, étant morte, il se remaria, en 1595, avec *Jeanne Pinault*, et en troisièmes noces, avec *Marie Bergerat*. Il n'eut d'enfant que du second lit, savoir ESAÏE qui suit, et PIERRE. Ce dernier fit souche.

I. Esaïe Colladon, né en 1601, fut admis dans le CC à l'âge de 22 ans. Conseiller d'état en 1636, syndic en 1647, et premier syndic en 1667, il rendit d'importants services à la république et mourut en 1672, laissant de sa femme, *Marguerite Cottier*, huit enfants : 1° GERMAIN, né en 1648, qui renonça au ministère sacré, en 1704, pour entrer dans le conseil des CC, et mourut sans postérité en 1727; — 2° DAVID, capitaine au service de Venise en 1661, qui n'eut pas non plus d'enfant de son mariage avec *Marguerite Relliod*; — 3° FRANÇOIS-SAMUEL; — 4° MARIE, femme de *David Constant*, recteur de l'académie de Lausanne; — 5° MARGUERITE, qui épousa *Jean-François Turretin*; — 6° ESTHER; — 7° AÏMÉE; — 8° HÉLÈNE.

II. Pierre Colladon eut de *Marie Tuderet* sa femme 4° ETIENNE, du conseil des CC, qui n'eut que des filles; — 2° LOUIS, qui fonda un nouveau rameau; — 3° JEAN-JACQUES; — 4° ANDRÉ, mort en 1703, laissant de son mariage avec *Jeanne Quenot* deux fils, CÉSAR et JACOB, et deux filles; — 5° MARGUERITE, femme de Jacob Huber; — 6° JEANNE, femme de Jacques Joly; — 7° MARGUERITE, femme de *George Perreal* (1),

(1) François Perreal fut reçu bourgeois, le 16 nov. 1668, avec ses fils *Theodat*, *Diodate* et *Jean*.

d'une famille originaire du pays de Gex ; — 8° CATHERINE, femme de Louis Gaudy ; — 9° SUSANNE.

III. Louis Colladon, du CC, épousa *Pernette Martin* qui lui donna 1° PIERRE, docteur en médecine, membre du CC, mort en 1740, ne laissant de sa femme *Sara de La Rive* que deux filles : MARIE, épouse de Paul Gallatin, et ANNE, mariée au professeur *Jacq.-André Trembley* ; — 2° JUDITH, femme du procureur-général Jean Du Pan ; — 3° JEANNE-ELISABETH, femme du ministre *Theophile Flournois* ; — 4° ANNE-CATHERINE ; — 5° BARTHÉLEMY ; — 6° JACQUES, qui suit ; — 7° JACOB ; — 8° GERMAIN ; — 9° BARTHÉLEMY-THÉODORE.

Jacques Colladon, membre du conseil des CC, mourut en 1756, laissant de *Susanne Bordier* 1° LOUIS qui suit ; — 2° FRANÇOIS à qui sa femme *Louise Torras* ne donna qu'une fille ; — 3° JACQUES ; — 4° THÉODORE-BARTHÉLEMY ; — 5° JEAN-ETIENNE, souche d'un nouveau rameau ; — 6° JUDITH, femme de *Jacques-Louis Aubert*.

Louis Colladon, du CC, eut deux enfants de *Jeanne Aubert* : une fille, SUSANNE-DOROTHÉE, et un fils, JEAN-ANTOINE, né le 12 janv. 1755 et mort en 1830, laissant un fils et deux filles de sa femme *N. Martin*.

IV. Jean-Etienne Colladon, du conseil des CC, épousa *Susanne-Elisabeth Boné* de Hambourg, dont il eut deux filles et un fils nommé JEAN-PIERRE. Ce dernier, docteur en médecine, se maria avec la fille du célèbre publiciste *Mallet*. Elle lui donna une fille, épouse de *M. Des Gouttes*, et un fils JEAN-LOUIS-EUGÈNE, qui nous est connu par une *Dissertation sur les causes de la révocation des donations*, Gen., 1830, in-8°.

Nous venons de donner, d'après M. Galiffe, la généalogie de la famille Colladon, mais nous la trouvons incomplète en plus d'un endroit. Nous ne savons, par exemple, à quelle branche rattacher quelques-uns de ses rejetons les plus distingués : N. Colla-

don, médecin à Londres, en 1659, qui sollicita vainement le titre d'agent ou de résident de la république auprès du gouvernement anglais ; *Jean Colladon*, médecin ordinaire du roi d'Angleterre en 1769, et surtout *Théodore Colladon*, qui exerça, non sans réputation, la médecine à Genève dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui a publié *Adversaria seu commentarii medicinales critici, dialytici, epanorthotici, eaeematici ac didactici, ubi multipliciter neotericorum errores refelluntur, ac pristina antiquorum doctrina repurgata suo nitore restituitur*, Colon. Allobr., 1615, 2 tomes en un 1 vol. in-8°. — Haller reproche à l'auteur de se montrer envieux, et l'on doit avouer qu'il a mérité ce blâme par l'aigreur de ses attaques contre Lepois, Heurnius, Fernel et surtout contre Houllier, l'adversaire de l'artériotomie. Ses arguments s'appuient en général sur des autorités plutôt que sur des expériences, et il se jette souvent dans des minuties qui l'écartent beaucoup trop de son but. Malgré ses défauts, son livre a été réimp. sous le titre : *Sphalmata medica adnotata et correctata tam in theoria quam in praxi*, Gen., 1680, in-8°.

COLLOT D'ESCURY (DANIEL), gentilhomme de la Touraine, réfugié en Hollande. Collot d'Escury avait épousé la fille de *Pierre de La Valette*, sieur de La Touche, et de *Madelaine de Pelzé* de Montbéliard. A la mort de son beau-père, il se chargea généralement de l'éducation d'une enfant illégitime que La Valette avait eue de sa servante *Susanne Braconnier*. Cette dernière s'étant convertie, la comtesse de Rochefort fit enlever par ses valets la petite fille dans le château même de Collot d'Escury, qui ne put obtenir justice de cette violation de son domicile. Le gouvernement lui ordonna de cesser toute poursuite, sous le prétexte que l'enfant s'était convertie (*Arch. gén.*, M. 665). Pen d'années après eut lieu la révocation de l'édit de Nantes. Collot d'Escury, qui servait dans l'ar-

tillerie, réussit à gagner la Hollande avec son ami *Mauregnault*, et tous deux mirent leurs épées au service de Guillaume d'Orange, qu'ils suivirent à la conquête de l'Angleterre. A la conclusion de la paix, ils s'établirent l'un et l'autre dans les Provinces-Unies, où ils devinrent souches de deux familles qui ont donné à la Hollande, non seulement d'excellents officiers, mais des hommes éminents dans les lettres et dans la politique. Nous regrettons vivement de n'avoir pu nous procurer des renseignements plus satisfaisants sur les descendants de Collot d'Escury; nos démarches sont restées infructueuses, comme cela nous arrive souvent. Tout ce que nous savons, c'est qu'au commencement de ce siècle, plusieurs membres de cette famille noble habitaient La Haye et Rotterdam. L'un d'eux, nommé *Henri*, est auteur, selon Kaiser, d'un recueil de poésies publié sous le titre de *Musæ juveniles*, Rotterdam, 1797, in-8°, et d'un livre *Sur l'état actuel des arts et des sciences dans les Pays-Bas*, dont le premier volume, selon le même bibliographe, parut à Leyde, 1826, in-8°. D'après M. Weiss, dans son *Hist. des réfugiés*, cet ouvrage fut imp. d'abord en hollandais à La Haye, 1824, et l'auteur, membre des États, ainsi que *Blussé*, qui descend comme lui de Réfugiés, était, avant 1848, le chef de l'opposition dans la chambre des députés. — Un autre Collot d'Escury van Heineoord nous est connu par des poésies qu'il a fait imp. sous le titre de *Carmina*, Hag. Comit., 1817, in-8°.

**COLOGNAC (PAUL)**, surnommé *Dauphiné*, pasteur du Désert, né à Cros près de Saint-Hippolyte. Colongnac comptait à peine vingt ans lorsqu'il commença à exercer son ministère sous la croix, sans autre vocation que son zèle, et pendant quatre années, au milieu de périls sans cesse renaissants, il le continua sans relâche soit dans les Cévennes, soit dans le Bas-Languedoc. Il finit cependant par être trahi, et fut mis en jugement sous la double pré-

vention d'avoir prêché contre les défenses et d'avoir été présent au meurtre de *Bagars*. Ce ministre apostat était en exécration dans tout le canton. La dernière fois qu'il était monté en chaire, il avait lancé l'anathème contre tous ceux à qui la persécution faisait renier le Seigneur, et le jour même, il avait été le premier à le renier. Bien plus, il était devenu un des plus acharnés persécuteurs de ceux qui avaient refusé d'imiter sa lâcheté, et on le voyait, à la tête de détachements de soldats, poursuivre partout les assemblées religieuses. Quelques jeunes gens, pour venger leurs parents et leurs amis exécutés ou envoyés aux galères, allèrent l'attendre sur le pont de Vallongue, à son retour de Pommaret où il était allé prendre les eaux, et l'égorèrent sans pitié. Colongnac n'avait pris aucune part à cet assassinat. *Brousson* l'atteste, et il témoigne en même temps que le jeune pasteur avait toujours été fort sage, plein de zèle et de piété, d'une vie pure et sainte. Néanmoins Basville, qui regrettaït fort un agent aussi utile que Bagars, le fit appliquer à la question ordinaire et extraordinaire et le condamna à la roue. Colongnac subit le supplice à Massillargues avec une sérénité d'âme qui se lisait sur son visage. Après lui avoir brisé les os, on le laissa sur la roue pendant plusieurs heures sans lui donner le coup de grâce. Le courageux martyr ne cessa, durant tout ce temps, de chanter des psaumes à la louange de Dieu. Il finit sa courte, mais glorieuse carrière, le 13 oct. 1693.

**COLOGNE (PIERRE DE)**, ou plutôt *Van Ceulen*, quoique d'origine flamande, ainsi que l'indique son nom, peut être revendiqué à juste titre par la France protestante, moins encore à cause des services qu'il a rendus à l'église de Metz, qu'à cause de l'influence qu'il a exercée sur elle, en la portant à abandonner la doctrine de Luther pour celle de Calvin.

Né à Gand, Pierre de Cologne vint à Paris suivre les cours de l'Université, et se lia avec *Robert Estienne*, à la

persuasion de qui il se rendit à Genève. Les conversations qu'il y eut avec *Calvin* le décidèrent à se vouer au service de Dieu, et il venait de se faire recevoir ministre, lorsque *Clerçant*, retournant à Metz d'où les persécutions l'avaient chassé, en 1558, lui proposa de l'accompagner. Pendant quelques mois, Pierre de Cologne remplit secrètement les fonctions de son ministère à Montoy; mais son protecteur ayant été arrêté, il dut se retirer à Heidelberg.

Les mesures de rigueur dont on usait envers les Protestants s'étant adoucies après la mort de François II, et les Réformés de Metz ayant obtenu la permission de célébrer leur culte hors des murs, Pierre de Cologne fut rappelé. Il fit son premier prêche, le 25 mai 1564, dans l'église de Saint-Privé ou de Saint-Ladre, assignée aux religionnaires par le commandant Senneterre. Ce dernier ayant été remplacé peu de temps après par Vieilleville, qui, sans professer lui-même les opinions nouvelles, n'avait aucune espèce de haine contre leurs sectateurs, les Protestants de Metz lui représentèrent combien, à l'entrée de l'hiver, il y avait pour leurs femmes et leurs enfants d'inconvénients à se rendre à une demi-lieue de la ville afin d'assister au service divin, et ils obtinrent sans peine la permission de se bâtir un temple dans la ville même, sur l'emplacement de l'arsenal actuel, à condition que les plus notables d'entre eux répondraient de la conduite de leurs ministres et qu'ils promettaient de ne rien entreprendre contre le service du roi. Le successeur de Vieilleville, Montberon, seigneur d'Auzance, se montra plus favorable encore aux Réformés, dont le nombre s'accrut prodigieusement. « C'étoit une chose admirable, dit Bèze, de voir l'ardeur de ce peuple venant non-seulement de la ville, mais aussi des villages du pays Messin, de sorte qu'il fallut quitter le temple pour prescher en deux lieux en une même heure, en pleine campagne, quelque temps qu'il fist. » Dans son Histoire de Lorraine, dom Calmet avoue

qu'en 1564, presque toute la ville et les villages voisins professaient la religion réformée. Les officiers du roi, les principaux magistrats, les plus riches bourgeois l'avaient embrassée ou la favorisaient ouvertement; un grand nombre de religieux et de religieuses avaient abandonné leurs couvents pour se marier; *Simon Melesme*, curé de Vallière, avait abjuré publiquement; un collège avait été fondé, plusieurs imprimeries établies, et les livres qui sortaient des presses protestantes répandaient de plus en plus parmi le peuple la lumière de l'Évangile. Déjà on avait dû donner pour collègue à Pierre de Cologne son compatriote *Jean Tafan* que l'on avait fait venir de Strasbourg, mais bientôt ils ne purent plus suffire à l'accomplissement de leurs devoirs; il fallut leur adjoindre *Jean Garnier* et *Louis Des Masures*. Hors d'état d'arrêter par la persuasion les progrès des Huguenots, l'évêque de Metz réclama l'intervention du pouvoir temporel. Il envoya à la Cour une requête pour demander l'expulsion de tous les étrangers, la restriction des privilèges des hérétiques, la cessation de leurs assemblées religieuses dans les villages, nommément à Lorry, Lesy, Jussy, Chezelle, Secy, etc., l'annulation des mariages des ecclésiastiques, et la défense de travailler les jours fériés par l'Église romaine. Cette requête est datée du 8 avril 1564. La Cour ordonna à Lansac d'y faire droit. Encouragé par ce premier succès et sûr de la protection des Guise, le clergé romain requit, dès l'année suivante, la suppression du collège, des écoles et des imprimeries huguenottes. Une ordonnance fut rendue en conséquence, mais cette fois d'Auzance refusa de la faire exécuter. Le clergé députa de nouveau au roi pour se plaindre. Les Protestants, de leur côté, poussés à bout, résolurent de s'emparer de la ville. Cette entreprise avait pour chefs d'Auzance, dont la fille, morte de la peste vers ce temps, avait voulu être assistée à ses derniers moments par

*Taffin*, et dont la femme embrassa plus tard la religion protestante; Pierre Salcède, gouverneur de Marsal, une des victimes catholiques de la Saint-Barthélemy; le capitaine *Contres*, l'ingénieur *Guérin*, etc. L'arrivée de Vieilleville la fit échouer. La chaire ayant été défendue à *Garnier*, qui avait fait preuve d'un zèle au moins indiscret, et *Taffin* étant retourné dans les Pays-Bas, l'église de Metz se trouva réduite à deux pasteurs; mais *Coligny* et *Andelot* lui prêtèrent leurs ministres *Jean Malot* et *Olivier Valin*, jusqu'au retour de *Taffin* qui amena avec lui *François Du Jon*. Le sort des Protestants de Metz ne subit d'ailleurs aucun changement jusqu'en 1569. A peine le résultat de la bataille de Jarnac y fut-il connu, que Charles IX, qui se trouvait dans cette ville, ordonna de raser le temple jusqu'aux fondements. Les Catholiques y mirent tant d'ardeur qu'en moins de trois heures, il ne resta pas pierre sur pierre. Les deux ministres parvinrent à s'échapper, non sans danger, pendant la nuit et se sauvèrent à Heidelberg. Le 6 avril fut publié un édit qui défendit l'exercice de la religion protestante et ferma toutes les écoles fondées par les Huguenots.

Retiré à Heidelberg, Pierre de Cologne y exerça, ainsi que son collègue *Taffin*, les fonctions pastorales jusqu'à sa mort. Selon Moréri, il mourut à la fleur de son âge. Son fils DANIEL, principal du collège wallon de Leyde, n'est connu que par des *Thèses* sur l'Institution chrétienne de *Calvin*, publiées en 1628. Pierre de Cologne laissa aussi une fille qui donna le jour au savant orientaliste Louis de Dieu.

Nous ne connaissons que deux ouvrages de Pierre de Cologne :

I. *Vraie et droicte intelligence de ces paroles de la sainte Cène de J.-C.* : *Cecy est mon corps*, Lyon, Jean d'Ogerolles, 1564, in-12. — Trad. de Thomas Erastus.

II. *Conformité et accord tant de l'Escriture sainte que des anciens et purs docteurs de l'Eglise, et de la*

*Confession d'Augsbourg bien entendue, touchant la doctrine de la sainte Cène de Notre Seigneur*, Gen., 1566, in-8°. — Trad. de l'allemand.

Bayle parle, en outre, d'une réfutation vive et concise d'un livre de l'évêque de Metz très-injurieux à la doctrine et à la personne des ministres; mais il n'en donne pas le titre. Il se contente de dire qu'elle parut à Genève en 1566.

COLOMB (ZACHARIE), second fils de Pierre Colomb, secrétaire du cabinet de Jeanne d'Albret, naquit à Pau, en 1569, et fut élevé dans la religion protestante, ainsi que son frère aîné Louis, qui devint syndic général des Etats du Béarn. Après avoir terminé ses études de droit, Zacharie fréquenta le barreau et remplit, pendant quelques années, les fonctions d'avocat au conseil souverain de Pau. L'abjuration de Henri IV lui « ayant ouvert les yeux sur les erreurs de la religion réformée, » il partit pour Toulouse et de là pour Rome où il abjura, en 1600, entre les mains du cardinal d'Ossat qui se déclara dès lors son protecteur et le fit recevoir, à l'âge de 34 ans, dans la congrégation des Barnabites, malgré les représentations adressées au pape par Henri IV à la prière de Louis Colomb. Selon l'usage, il changea son nom de Zacharie en celui de Fortuné. De retour en France, il fut envoyé comme missionnaire dans le Béarn, et se fit remarquer parmi les plus fougueux. Il obtint surtout de grands succès à Lucq, dont la plupart des habitants suivirent l'exemple que leur donna, en se convertissant, le premier consul *Doustoure*.

L'abbé Poeydavant appelle *Colom* notre ardent missionnaire. L'histoire des réfugiés dans le Brandebourg nous fait connaître deux familles de ce nom, l'une de la Bourgogne, l'autre du Languedoc; mais avant de rapporter ce qu'en disent Erman et Réclam, il convient de mentionner *Théophile Colom* ou *Colomb*, que *Catherine de Bourbon* recommanda, en 1597, à l'Assem-

blée politique de Châtellerauld pour la place de conseiller à la chambre mi-partie de Guienne, et qui est peut-être l'auteur de la *Complainte du pays de Béarn sur les menaces faites de l'unir à la France* (Lescar, 1647, in-8°).

Les Colom de Bourgogne étaient gentilshommes verriers et avaient rempli des fonctions honorables dans le parlement de Dijon. L'un d'eux, l'avocat *François de Colom* fut placé comme juge de la colonie française de Königsberg. Un autre, *Jean-Henri de Colom*, fut, jusqu'en 1741, directeur de la fabrique de glaces de Neustadt. Il laissa deux filles mariées aux barons de Hollwedel. A la même famille appartenait *Marie de Colom*, née à Vézelay, morte en 1731, à l'âge de 83 ans, veuve de *Jacques de Vinic de Villette*, gentilhomme du Nivernais, et peut-être aussi *Samuel de Colom*, conseiller du roi et receveur des tailles, qui eut de sa femme, *Marthe d'Allier*, une fille nommée *Marthe*, mariée avec de *Natalis*.

A la famille Colom du Languedoc appartenait, selon Erman et Réclam, *Colom de La Barthe*, originaire de Saint-Amand et réfugié en Prusse. Malgré les nombreux documents que ces laborieux écrivains possédaient sur le Refuge, ils n'avaient pu s'assurer si les *Colom Du Clos*, dont l'un fut juge de la colonie française à Müncheberg, et l'autre professeur à Göttingue, appartenaient à la famille du Languedoc ou à celle de Bourgogne. La Biogr. univ. a consacré à ce dernier un article que nous compléterons, autant que possible, avec le secours des bibliographes Meusel et Kaiser.

*Isaac Colom Du Clos*, né à Müncheberg, le 20 janv. 1708, fut appelé, en 1730, à diriger l'éducation du prince héréditaire d'Ost-Frise qui, dans la suite, fit de lui son secrétaire privé et son bibliothécaire. Ce jeune prince étant mort, Colom devint professeur de langue française, d'abord à Hefeld, en 1744, puis à l'université de Göttingue, en 1747. Quelques années après,

il fut nommé professeur de philosophie. Il mourut le 26 janv. 1795. On a de lui :

I. *Réflexions sur les petits enfants*, Auric, 1741, in-8°; Nordh., 1745, 8°.

II. *Deux fois cinquante-deux histoires choisies de la Bible par J. Hubner*, trad. de l'alle. 1743, in-8°; Leid., 1747, in-8°.

III. *J. F. Ravinga Ostfriesische Chronika von 1106 bis 1661, aus dem Platt-Teutschen übersetzt, und von 1661 bis 1744 ergänzt*, Auric, 1745, in-8°.

IV. *Principes de la langue française*, Nordh., 1747, in-8°, et souvent depuis.

V. *Deutsch-und Französ. Titularbuch*, 4<sup>e</sup> édit., Nordh., 1757, in-8°; 10<sup>e</sup> édit., 1780, in-8°.

VI. *Specimen inauguralis suprâ questionem: Num plus utilitatis hominibus universalis monarchia, aut divisio terræ in diversa imperia et regna afferre queat?* Gött., 1748, 4°.

VII. *Réflexions et remarques sur la manière d'écrire des lettres, sur les règles du style, etc.*, Gött., 1749, in-8°; réimp. plusieurs fois, et en dernier lieu sous le titre: *Réflexions sur le style et en particulier sur celui des lettres*, Gött., 1778, in-8°.

VIII. *Représentation impartiale de ce qui est juste à l'égard de l'élection d'un roi des Romains*, trad., de l'alle., La Haye, 1754, in-8°.

IX. *Nachricht von der evangel. Kirche zu Göttingen nebst der Rede, welche bey Legung des Grundsteins gehalten worden*, Gött., 1752, in-8°.

X. *Le génie, la politesse, l'esprit et la délicatesse de la langue française*, Gött., Elie Luzac, 1756, in-8°.

XI. *Modèles de lettres sur toutes sortes de sujets*, Gött., 1759; 2<sup>e</sup> part., ibid., 1761, in-8°; dern. édit., 1782, 3 vol. in-8°.

XII. *Uebungen zur Anwend. der Grundsätze der Wortfügung und der Schreibart der französ. Sprache*, Gött., 1764, in-8°; réimp. plusieurs fois.

Colom a donné, en outre, des éditions de la dissert. *De Chaucis* par Schild (Auric, 1742, in-8°); des *Aventures de J. Pignata* (Frankf., 1766, in-8°; 3<sup>e</sup> édit., Nuremb., 1795); de *l'Essai d'un traité du style des cours* par Sneedorff (Hanov., 1775, in-8°), et des *Fables de Chapuzet* (Nuremb., 1784, in-8°; dern. édit. 1800). Il a publié, dans le *Schreiben an Cuno de Wedekind, Fernere Nachricht von dem Zustande der Deutschen Gesellschaft in Göttingen*. Il a mis des Préfaces à l'Anthologie et à l'Esquisse d'une histoire universelle pour les enfants par Emmert. Depuis 1778, il était chargé de la trad. franç. de l'Almanach de Göttingue. Enfin on attribue à ce laborieux écrivain la *Lettre à M<sup>lle</sup> D. S. sur Fabus des grammaires dans l'étude du françois et sur la meilleure méthode d'apprendre cette langue* (Gött. 1797, in-8°).

Si nos renseignements sont exacts, la mère de l'illustre Humboldt était une demoiselle Colom ou Colomb; ce qui est certain, c'est que le célèbre écrivain s'honore d'appartenir au Refuge du côté maternel.

**COLOMBEL**, appelé par les Mém. de Charles IX et par Chorier *Colombin*, capitaine huguenot, natif de Grenoble. Le 12 avril 1569, informé que le fort château d'Exilles près de Briançon était mal gardé, il se mit à la tête des Protestants du Bourg d'Oisans et s'en empara par une brusque attaque. On soupçonna le duc de Savoie de ne pas être resté étranger à cette entreprise, parce que, quelques jours auparavant, il avait rendu la liberté à Colombel qui était prisonnier en Savoie. Une fois maître de la place, au lieu de s'occuper activement à la mettre en bon état de défense, Colombel s'amusa à parcourir les environs pour abattre les images et dépouiller les églises. Au bout de quinze jours, les communes voisines, fatiguées de ses exactions, le bloquèrent dans son château et soutenues par un corps de troupes, commencèrent un siège dans les règles. L'imprudent Co-

lombel s'aperçut trop tard de la faute qu'il avait commise. Il envoya *La Villette-Furmeyer* demander du secours aux habitants de la vallée de Pragelas; mais la disette ne lui permit pas même d'attendre son retour, et cédant aux représentations du capitaine *Frémige*, qui, bien que protestant, servait dans l'armée du duc de Nevers, il consentit à remettre le château aux Catholiques à condition d'avoir la vie sauve et de pouvoir se retirer où il voudrait. Il sortit donc sans armes avec la garnison; mais à peine hors des murs, il fut arrêté et la plupart de ses soldats massacrés. Conduit à Grenoble, il fut cependant remis en liberté par l'intervention de Gordes, et se retira à Genève.

**COLOMBIÈRES**. Voy. BRIQUEVILLE.

**COLOMIÈS (JÉRÔME)**, pasteur de La Rochelle, descendait d'une famille du Béarn établie dans cette ville (1). « Il étoit très-savant, dit Arcère, et grand prédicateur. » En 1614, il fut député au Synode national de Tonneins, et en 1616, à l'assemblée des six provinces de l'Ouest. On ne connaît aucune autre particularité notable de sa vie. Il laissa un fils, nommé JEAN, qui, bien que médecin habile, n'a échappé à l'oubli que parce qu'il a donné le jour à PAUL Colomiès, écrivain célèbre par ses connaissances en histoire littéraire.

Né à La Rochelle, le 2 déc. 1638, Paul Colomiès fut envoyé, à l'âge de seize ans, à Saumur, pour y suivre les cours de l'académie. Dans un voyage qu'il fit à Paris, en 1664, il se lia d'une étroite amitié avec Vossius qui l'emmena en Hollande où il séjourna un an. De retour dans sa patrie, il y resta, uniquement occupé de travaux littéraires, jusqu'en 1681 qu'il passa en Angleterre pour rejoindre Vossius devenu chanoine de Windsor. Lorsque le pasteur *Allix* établit à Londres une église française, il en fut nommé lec-

(1) Florimond de Raëmond parle d'un Colomiès qui aurait pris le nom de guerre de *Barrelles*. Ne s'agirait-il pas plutôt de *Cormere?* (Voy. ce nom.)

teur. Plus tard, il s'attacha à l'archevêque de Cantorbéry Sancroft, qui le choisit pour son bibliothécaire. Sancroft ayant refusé de prêter serment à Guillaume d'Orange, et ayant été dépouillé de son temporel, Colomiers perdit sa place en 1691. Il en conçut tant de chagrin qu'il tomba malade et mourut à Londres, le 13 janv. 1692, au moment où il se disposait à passer en Allemagne pour remplir auprès du duc de Holstein-Gottorp les mêmes fonctions qu'auprès du prélat anglais. Son testament révéla le secret d'un mariage de conscience qu'il avait contracté avec sa gouvernante.

Colomiers avait lu immensément et avec tant de fruit, que Baillet le tient « pour un des plus intelligents de son temps dans la connaissance des livres. » Il possédait donc une vaste érudition; mais ce n'était pas un homme de génie. « Ce seroit flatter M. Colomiers, a écrit Bayle, que de dire que par la pénétration de son génie il faisoit des découvertes. Assurément ce n'étoit pas son talent; mais il savoit profiter de ses lectures et mettre à part plusieurs choses singulières. » A beaucoup de savoir il réunissoit d'ailleurs, lit-on dans Arrière, des mœurs douces et liantes, un commerce aisé, un grand fond de sagesse et de modération. On loue surtout dans ses ouvrages sa bonne foi et une impartialité qui rendait justice à chacun sans se préoccuper de la religion qu'il professait. Aussi passait-il en Angleterre pour un socinien, sinon pour un incrédule. Ses écrits sont nombreux, mais de peu d'étendue pour la plupart.

I. *Gallia orientalis*, La Haye, Adrien Ulaq, 1665, in-4°. — Courtes notices biographiques et bibliographiques sur les Français versés dans les langues orientales. On s'aperçoit sans peine, comme le fait observer le Journal des savans, que l'auteur s'est plutôt proposé de recueillir les témoignages favorables aux écrivains qu'il loue que de rapporter les particularités de leurs vies. La Gaule orientale offre toutefois de précieux matériaux.

II. *Epigrammes et madrigaux*, La Rochelle, 1668, in-12. — Rien de saillant, pensées communes et mal rendues.

III. *Opuscula*, Paris., 1668, in-12; Ultraj., 1669, in-12; 1700, in-12. — Contenant 1° *Opera literaria*, 2° *Recueil de particularitez fait en 1665*, 3° *Clavisepistolarum J. J. Scaligeri*, 4° *Clavis epistolarum J. Casauboni*, 5° *Clavisepistol. C. Salmasii*, 6° *Clef des épistres françoises de J. J. de La Scala* [Scaliger], 7° *Ad Quintilianii Institut. orat. notæ*.

IV. *Remarques sur les seconds Scaligerana*, Gron., 1669, in-12; réimp. dans le Scaligerana de 1695, et dans celui de 1740.

V. *Vie de S. Jacques Sirmond*, La Roch., 1671, in-12; réimp., sauf un *Avertissement sur les Mémoires de la reine Marguerite*, joint à l'édition originale, dans la *Biblioth. choisie*, édit. de Paris.

\* VI. *Exhortation de Tertullien aux martyrs*, trad. en franç., La Roch., 1673, in-12; réimp. à la suite de la *Bibl. choisie*, édit. de Paris.

VII. *Rome protestante ou Témoignages de plusieurs Catholiques romains en faveur de la criance et de la pratique des Protestans*, Lond. [Rouen] 1675, in-12; 1678, in-12, selon Barbier.

VIII. *Mélanges historiques*, Orange, Rousseau, 1675, in-12; réimp. avec le *Recueil de particularitez*, sous le titre de *Colomesiana*, dans le *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Saint-Evremond* (1706, in-12), par *Des Maizeaux*, qui revit l'un et l'autre opuscule sur les mss. de l'auteur. Fabricius réimp. aussi les *Mélanges*, sous le titre de *Colomesiana*, dans son édit. des *Œuvres de Colomiers*, et c'est sous ce même titre, d'après l'édition de Des Maizeaux, qu'ils ont été publiés de nouveau avec les *Scaligerana*, Thuana, Perroniana et Pithœana, Amst, 1740, 2 vol. in-12. — « Il y a dans ces *Mélanges*, dit le Journal des savans, plusieurs choses très-curieuses touchant les lettres, surtout pour quel-

ques auteurs et quelques ouvrages qui n'ont pas été bien connus, et que cet auteur développe avec beaucoup d'érudition. »

IX. *Observationes sacrae in varia S. Scripturae loca* avec des *Remarques sur quelques passages de la version française du N. T. de Genève* et une *Lettre à Claude sur la version française des Bibles de Genève*, Amst., 1679, in-12; Lond., 1688 et 1695, in-8°.

X. *Bibliothèque choisie*, La Roch., 1682, in-8°. La dernière et la meilleure édit. est celle de Paris, 1731, in-12, avec les notes de Bourdelot, La Monnoye, etc.

XI. *Theologorum presbyterianorum icon*, s. l., 1682, in-12. — Recueil de passages tirés de *Casaubon*, *Morus*, *Languet*, *Grotius*, et de quelques autres écrivains protestants étrangers, pour prouver que l'Eglise presbytérienne a eu tort de supprimer les ordres ecclésiastiques et de changer la discipline de l'Eglise des premiers siècles; qu'elle s'éloigne des anciens dans la matière des sacrements; que ses réformateurs se sont montrés trop amis des nouveautés et présomptueux au point de s'imaginer qu'eux seuls entendaient le sens des Ecritures; que ses théologiens ont été trop souvent peu modérés dans leur polémique et intolérants à l'excès envers les dissidents, etc. — Parmi ces reproches, il y en avait de justes; mais le moment était-il bien choisi pour les adresser à l'Eglise calviniste, alors courbée sous le poids des persécutions? *Jurieu* répondit à Colomès, et il le fit avec une violence très-propre à justifier l'attaque.

XII. *Parallèle de la pratique de l'Eglise ancienne et de celle des Protestans de France dans l'exercice de la religion*, s. l., 1682, in-12. — Colomès montre clairement dans cet opuscule sa préférence pour l'Eglise épiscopale, dans laquelle il était entré. Il établit 24 points de différence entre l'Eglise des premiers siècles et l'Eglise

presbytérienne, la plupart de bien peu d'importance.

XIII. *Lettre de M. Justel touchant l'Histoire critique du V. T. du P. Simon*, imp. à la suite de l'Appendix observation. ad Pomponium Melam de Vossius, Lond., 1686, in-4°.

XIV. *Ad G. Cave chartophylacem ecclesiasticum paralipomena. Accedit de scriptis Photii dissertatio, et passio S. Victorii massiliensis*, Lond., 1686, in-8°; Lips., 1687, in-12; Lond., 1689, in-12. Cette dernière édit. contient une réimp. du N° IX.

XV. *Clavorum virorum epistole singulares*, Lond., 1687, in-8°. — Collection de 55 lettres ou fragments de lettres, réimp. avec les deux Lettres de St-Clément, Lond. 1694, in-8°.

XVI. *Catalogus mss. codicum I. Vossii*. — Ce catalogue, ins. dans le Cat. mss. Angliæ et Hiberniæ, cite trois ouvrages, sinon composés, au moins annotés par Colomès: N° 2714 42: *Lyrici graeci Fulvii Ursini, cum notis et accessionibus A. Schotti et P. Colomesii*; — N° 2742.70: *Biblia graeca edit. basilienensis, à P. Colomesio partim cum codice Alexandrino et aliis collata, partim notis illustrata*; — N° 2876.134: *Bibliotheca Cordesiana, sive Catal. librorum J. Cordesii, à G. Naudæo confectus et P. Colomesii manu notatus*.

XVII. *Animadversiones in Gyraldum de poetis*, imp. dans les Œuvres de Giraldu (Leyde, 1696, in-fol.).

XVIII. *Opera theologici, critici et historici argumenti junctim edita*, Hamb., 1709, in-4°. — Edit. donnée par Fabricius, très-incomplète et très-incorrecte. Elle ne comprend que douze des ouvrages de Colomès, savoir les N° I, III, VII à XVI.

XIX. *Italia et Hispania orientalis*, Hamb., 1730, in-4°.

Colomès a édité, en outre: *Lettres de la reine de Suède* [Christine] et de quelques autres personnes, sans nom de lieu ni date, in-12; — *Epistolæ G. I. Vossii et clarorum viro-*

*rum ad eum*, Lond., 1690, in-fol.; — *S. Clementis epistola dua ad Corinthios, interpret. Patricio Junio*, Gott. Vandellino et J. B. Cotelerio, Lond., 1687, in-12; Aug. Vindel., 1691, in-fol., en y ajoutant des notes et une Vie de Vossius.

Il avait promis : 1° *Belgium orientale*, 2° *Découverte d'auteurs cachés*, 3° *Criticus gentilis, sive de dubiis scriptoribus ethnicis commentatio*, 4° *Raretés d'étude*, 5° *De plagiariis*, 6° *Historia librorum*, 7° *Historia doctorum*, 8° *Clef de quelques endroits de Balzac*, 9° *Vie de Casaubon*, 10° *Cupidon sur le trône ou Histoire des amours de nos rois depuis Dagobert*.

**COMARQUE**, nom d'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées du Périgord, dont deux branches au moins ont professé la religion réformée.

**I. BRANCHE DE BEAUMANOIR.** *Pierre* de Comarque, seigneur de Beaumanoir en Agénois, est, selon toute apparence, le premier de cette branche qui embrassa les doctrines nouvelles; mais il serait difficile de fixer avec précision l'époque où il se convertit. Était-il déjà entré dans le parti protestant, lorsqu'il s'empara, avec son frère, de la ville de Caumont dont « les ennemis », lit-on dans la notice généalogique de M. de Courcelles, avaient tenté de se rendre maîtres; ou bien n'abandonna-t-il l'Église romaine que l'année suivante, lorsque Henri de Navarre lui confia la défense du fort de Baradat? Il mourut peu de temps après, laissant de *Marguerite de Raphaël* un fils, nommé GÉDÉON, et deux filles: *MARIE*, qui épousa, en 1605, *Guillaume de Beauregard*, et *SUSANNE*, morte sans alliance.

Gédéon de Comarque, seigneur de Beaumanoir, qui n'avait qu'une dizaine d'années lorsqu'il perdit son père, fut élevé par son oncle *Gcoffroy* et par *Jean de Coylus*. Il mourut avant 1620. D'un premier mariage avec *Marie de Trevey*, fille de *Jean de Trevey*, sieur de Buf-frède, il ne lui était né qu'une fille,

nommée *MARGUERITE*, qui épousa *Charles de Janin*, fils de *Jean de Janin* et de *Jeanne de Cladeck*. Sa seconde femme, *François de Bigos de Saint-Quentin*, lui avait donné un fils et une fille. Le sort de cette dernière, appelée *ESTHER*, est inconnu. Son frère *RENAUD*, seigneur de Beaumanoir, se maria, en 1645, avec *Anne-Marguerite de Gervain*, fille de *Jean de Gervain*, sieur de Postan, laquelle professait également la religion réformée, puisque, dans un premier testament, daté de 1674, elle demandait à être enterrée selon les rites de l'Église protestante. Son désir ne put être rempli, car elle vécut jusqu'au delà de 1694. Outre quatre filles, *MARIE*, *JEANNE*, *JUDITH* et *ANNE-MARGUERITE*, qui se convertirent et obtinrent des pensions, en récompense de leur apostasie (*Archiv. M. 668*), Renaud de Comarque eut sept fils: *BERTRAND*, sieur de Beaumanoir, qui se convertit à la révocation, ainsi que *GEOFFROI*; *JEAN*, mort jeune; *RENAUD*, réfugié en Angleterre, dont un descendant, le docteur, *RENÉ* de Comarque, fut nommé en 1738, un des directeurs de l'hôpital des réfugiés; *GÉDÉON*, qui passa également dans les pays étrangers; *FRANÇOIS*, cornette de cavalerie, tué en 1660, et *GABRIEL*.

**II. BRANCHE DE CAMPARNAUD.** *Geoffroi* de Comarque se convertit sans doute en même temps que son frère *Pierre*. Le roi de Navarre le nomma, en 1585, capitaine d'une compagnie de 200 arquebusiers; mais, dès l'année suivante, il périt dans un combat. Il avait épousé, en 1574, *Marie de Dieu*, fille d'*Arnaud de Dieu* et veuve de *Jean Maignan*, dont il eut *Jacques* de Comarque, capitaine dans le régiment de Salers. Ce dernier, qui mourut en 1620, fut marié deux fois: en 1594, avec *Marie Castaing*, fille d'*Antoine Castaing*, substitué du procureur du roi de Navarre à Casteljaloux, le même que le parlement de Bordeaux avait compris dans son fameux arrêt de 1569; puis, en 1604, avec *Isabeau Dama*, dame en partie de Samazan. Il eut du

premier lit JÉRÉMIE, qui suit, et ISABEAU. De son second mariage naquirent JEAN, ADRIENNE, JEANNE, MARIE, femme, en 1632, de Jean de Lautrec, seigneur de Labatut, et LOUISE, épouse de *Bernard de Dieu*.

Jérémie de Comarque épousa, en 1625, *Adrienne de La Chaussade*, fille de *Pierre*, seigneur de Lavau, et de *Susanne de Benquet de Cambes*, dont il eut huit enfants. Aucun d'eux ne sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes.

Une troisième branche de la famille de Comarque, celle de Pechgaudou et de Sigognaç, professa aussi très-probablement la religion réformée.

**COMBES (Louis)**, de Nismes, fit ses études en théologie à Genève, et fut nommé pasteur à Quissac. Enveloppé dans les poursuites exercées à l'occasion de la réouverture des temples interdits, il échappa à une condamnation, et se retira dans les pays étrangers à la révocation de l'édit de Nantes. Il a publié des *Remarques sur le catéchisme de M. F.-F. Osterwal, pasteur de Neufchâtel, où l'on traite par occasion de quelques matières très-importantes pour le salut, et on y réfute les errans papistes, sociniens, pélagiens, arminiens et pajonistes*, Lond., 1718, in-8°. — Il ne faut pas confondre ce pasteur avec *Louis Combes*, de Pont-de-Royan, qui fut reçu bourgeois à Genève avec son fils **CLAUDE**, le 31 oct. 1653 (1).

**COMBES-DOUNOUS (JEAN-JACQUES)**, savant helléniste, né, le 22 juillet 1758, à Montauban, et mort d'apoplexie dans la même ville, le 14 février 1820.

Combes-Dounous suivait la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsque la Révolution, qu'il avait appelée de ses vœux, et notamment dans un *Mémoire* adressé aux États-Généraux, l'enleva à la défense de ses clients. Il

fut nommé juge au tribunal de Montauban, puis président de l'administration du département du Lot. L'intégrité de sa conduite lui mérita d'être jeté en prison sous le régime de la Terreur. Il passa quatorze mois dans l'attente de son supplice; le 9 thermidor seulement le rendit à la liberté. Après une si cruelle épreuve, il eut l'idée de renoncer à la carrière politique pour suivre celle de l'enseignement. L'École normale venait d'être créée (30 oct. 1794); il s'y présenta et fut reçu au nombre des élèves. Mais cette école inaugurée sous les plus heureux auspices n'eut qu'une existence éphémère. Il dut donc abandonner son projet. En 1795, il accepta la charge de commissaire du Directoire auprès des tribunaux du départ. du Lot. Ce choix du Pouvoir l'ayant désigné aux suffrages de ses concitoyens, il fut député au Conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, Combes-Dounous fut maintenu par le Sénat au nombre des membres du Corps législatif. Il y figura jusqu'en 1804. Soit qu'il ait préféré la retraite pour se livrer entièrement à ses études de prédilection, soit plutôt qu'il ait été rangé dans la classe des idéologues, Bonaparte ne lui accorda pas ses faveurs. Cependant on a remarqué qu'il s'accommodait assez bien du régime impérial. On a même relevé dans la préface de sa traduction d'Appien (1808) un conseil très-salutaire qu'il adressait à la jeunesse des écoles, en l'exhortant à étudier l'histoire pour se convaincre « qu'entreprendre de renverser un gouvernement dont on se plaint pour lui en substituer un autre, c'est mettre le feu aux quatre coins de la maison pour donner la chasse à quelques animaux malfaisants. » Cela est vrai sans doute, s'il ne s'agit que de quelques animaux malfaisants; sous quel régime n'y en a-t-il pas? mais si la maison menace ruine faute de bons fondements, faut-il attendre qu'elle s'écroule? Néanmoins on a vu souvent des attaques dirigées contre Napoléon dans quelques traits assez vifs contre la tyrannie. Mais, selon nous,

(1) Dès 1766, un *Pierre Combes* avait été envoyé comme pasteur à Cognac par l'église de Genève (Archiv. de la Comp. des pasteurs, Regist. B).

on a eu tort : on peut condamner Tibère sans condamner Auguste. Aussi notre philologue fut-il de nouveau nommé, en 1810, à la place de juge qu'il avait remplie, au début de sa carrière, auprès du tribunal de Moutauban. Pendant les Cent jours, il reparut un moment sur la scène politique ; son département l'envoya à la chambre des représentants, où « il vota silencieusement, dit un de ses biographes, avec les amis de la liberté. » Mais le gouvernement de la Restauration le paya bien mal de ses services ; lors de la réorganisation des tribunaux, en 1816, on lui donna, ou plutôt, comme il occupait une magistrature inamovible, on lui fit donner sa démission. Il ne fut rétabli dans sa charge qu'en 1819. La mort l'enleva bientôt après.

Combes-Dounous n'a guère publié que des traductions, la plupart du grec. Nous en donnerons le catalogue.

I. *Introduction à la philosophie de Platon, trad. du grec d'Alcinoüs*, Paris, 1800, in-12.

II. *Les dissertations de Maxime de Tyr*, Paris, 1802, in-8° ; ouvr. dédié au premier consul. — « Le nouveau trad., dit M. Weiss (Biogr. univ.), a enrichi son travail d'une bonne préface qui contient des recherches sur la personne de Maxime de Tyr, sur les éditions et les traductions de son ouvrage, sur les principaux manuscrits qu'on en conserve à la Bibl. du roi, et un jugement impartial sur le mérite de cet écrivain. Cette nouvelle trad. est mieux écrite et plus exacte que les précédentes. »

III. *Essai sur la divine autorité du Nouveau-Testament, trad. de l'anglais de D. Bogue*, Paris, 1803, in-12.

IV. *Hist. des guerres civiles de la République romaine, trad. du grec d'Appien*, Paris, 1808, 3 vol. in-8°. — La préface est en partie prise de l'excellente édit. d'Appien par Schweighäuser. Chaque chapitre est accompagné de notes philologiques et historiques. Bonne table des matières. « Les

critiques, dit M. Weiss, ont relevé quelques inexactitudes dans cette traduction ; mais elle n'en reste pas moins la meilleure que nous ayons. »

V. *Essai historique sur Platon et Coup-d'œil rapide sur l'hist. du platonisme jusqu'à nos jours*, Paris, 1809, 2 vol. in-12. — Cet écrit souleva une violente tempête contre l'auteur. On lui reprocha d'avoir avoué que tous les préceptes moraux du christianisme se trouvent dans les écrits du chef de l'Académie, le divin élève de Socrate, et d'avoir traité de ridicule — n'oublions pas que Combes-Dounous était magistrat et qu'il en parlait sans doute en juge chargé du soin de la vindicte publique — ce précepte, si sublime quand on sait l'entendre : Faites du bien à vos ennemis ! »

VI. *Notice historique sur le 18 brumaire par un témoin oculaire qui peut dire : Quod vidi testor*, Paris, 1814, in-8°.

VII. *De l'évidence et de l'autorité de la divine révélation, ou Vue du témoignage de la loi et des prophètes en faveur du Messie, ainsi que des témoignages subséquents ; trad. de l'anglais de Robert Haldane par le trad. de l'Essai sur la divine autorité*, etc., Montauban, 1817-8, 2 vol. in-12.

Les ouvrages que Combes-Dounous a laissés mss., ne sont ni moins nombreux ni moins importants que ceux qu'il a publiés. Ce sont : 1) *Quatre ordons de Dion Chrysostome sur la royauté* ; 2) *les Œuvres complètes d'Appien* ; 3) *les Œuvres de Polybe* ; 4) *Manuel d'Épictète par Arrien* ; 5) *les Œuvres complètes de Platon*, en collaboration avec M. Achaintre ; la publication en avait été annoncée en 8 vol. in-8°, mais rien n'en a paru ; 6) *De la différence entre la philosophie d'Aristote et celle de Platon par Gémisthe-Pléthon*, trad. en latin et en français ; 7) *Oraison de Thémistius en présence de l'empereur Jovien* ; 8) *Trois dialogues d'Eschine* ; 9) *Mysus ou la prise de Mégare*, tragédie anonym.

me. Ces traductions sont sans doute restées entre les mains de la famille.

**COMBILLON (JEAN)**, ministre de l'église française d'Oppenheim, a trad. de l'allemand de Martin Moller le *Manuel de préparation à la mort, enseignant comment il faut vivre chrétiennement et mourir heureusement*, 1619, in-8°.

**COMBLES (FRANÇOIS DE)**, pasteur de Metz, depuis 1576, mort le 6 avril 1633, à l'âge de 76 ans. On a de lui :

I. *Homélies ou méditations consolatoires pour ceux à qui quelqu'un est mort*, Gen., 1611, in-12.

II. *Trois sermons touchant la préparation requise pour communier dignement à la Cène de Nostre Seigneur*, Gen., 1613, in-8°.

III. *Consolations générales et particulières pour les malades*, Gen., 1619, in-8°.

Le Catalogue de la biblioth. du comte Emmercy mentionne un *Programme de l'enseignement dans l'école de l'église protestante de Metz pour l'année scolaire 1631, par Franc. de Combles et P. Ferry*; des *Lettres autographes de Fromigères, Buffet et de Combles*, et une *Lettre adressée au Synode national de Tonneins au nom de l'église de Metz, signée de Combles, Coullon [Le Goulon ?], Ferry, Montigny, Saint-Aubin, etc.*

Outre une fille, ANNE, dont le rapt, suivi de viol et de meurtre, fit beaucoup de bruit en 1607 (*Collect. Fontette*, Portefeuille 56), et sans parler d'une seconde fille dont nous ignorons même le nom, François de Combles laissa un fils, nommé ABEL, qui commença, en 1627, à Genève des études qu'il alla terminer à Sedan. Quelques années après, nous trouvons un ISAAC de Combles, très-vraisemblablement fils de cet Abel, remplissant les fonctions pastorales au Plessis en Beauce. Rappelé, en 1656, dans sa ville natale, il y exerça sa charge jusqu'à la révocation (*Voy. I, p. 82*). Forcé de s'ex-patrier, il se retira à Francfort, d'où il

passa, à ce qu'il parait, à Berlin; car tout est obscurité et incertitude dans l'histoire de cette famille. Comment y rattacher de *Combles de Nayes*, qualifié de ministre à Lyon et à Metz, dont la fille, M<sup>me</sup> de Montenoy obtint, en 1702, comme récompense de son apostasie, une pension de 800 livres reversible sur son mari (*Archiv. E. 3388*)? Cette dame de Montenoy ne serait-elle pas identique avec Susanne de Combles enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris en 1686 (*Supplém. franç. 791. 6*)? Les demoiselles de Combles qui entrèrent comme gouvernantes dans la maison de Kniphausen, étaient-elles ses sœurs? Qui était enfin un pasteur de Combles, réfugié dans le Brandebourg, où il exerça les fonctions de conseiller du consistoire supérieur, et épousa une demoiselle de *Baudan*? Ce sont autant de questions auxquelles nos longues recherches ne nous ont pas mis en état de répondre. Ce qui augmente les ténèbres, c'est qu'il a existé plusieurs branches de cette famille. Nous nous souvenons d'avoir trouvé dans un nobiliaire msc. de la Bretagne, la mention d'un pasteur de Combles qui reçut vocation d'une église de cette province vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle; nous regrettons de ne pas avoir pris une note détaillée, mais nous ne pouvions prévoir que cet in-folio s'égayerait si bien qu'on ne saurait pas le retrouver à la Biblioth. nationale.

**COMMELIN**, famille originaire des Pays-Bas, qui a donné aux lettres et aux sciences plusieurs hommes de plus grand mérite; mais la France protestante ne parait avoir des droits bien établis que sur Jérôme Commelin, dit *Saint-André*, né à Douai au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, et sur *Martin* Commelin de la même ville, qui ne nous est connu que par quelques mots de l'histoire des Martyrs, où il est qualifié « d'homme riche et libéral envers les povres. » Tous les autres sont nés en Hollande.

Jérôme Commelin exerçait la profes-

sion d'imprimeur. Ayant embrassé les doctrines nouvelles, il dut quitter sa patrie et se réfugia à Genève. L'électeur palatin, qui entendit parler de son mérite, l'attira à Heidelberg et lui confia le soin de sa bibliothèque. Commelin mourut dans cette ville en 1598. Ses fils continuèrent sa profession. Malgré les éloges de *Scaliger*, de *Malinckrot*, de *Valère-André*, de *Casaubon* et de l'historien de Thou, on doit avouer qu'il ne s'est pas placé au niveau des *Estienne*; cependant ses éditions grecques et latines sont recherchées pour leur exactitude, et surtout pour les savantes notes dont il les a enrichies. Les plus estimées sont celles d'Apollodore, d'Héliodore, d'Eunape, d'Athanase, de Chrysostome in Novum Testamentum, d'Euripide, d'Hésiode et des tragédies de Sénèque.

**COMMINGES** (BERNARD-ROGER DE), vicomte de BRUNIQUEL, *Bourniquel* ou *Bourniquet*, second fils de François-Roger de Comminges, est célèbre dans nos guerres de religion comme un des plus illustres, par sa naissance et par ses services, des sept Vicomtes du Rouergue et du Quercy. Plein d'ardeur et de zèle pour la cause protestante, Bruniquel prit les armes dès 1562, dans l'intention de favoriser l'entreprise des religionnaires de Toulouse; mais la fortune trahit son courage; il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté que sous la promesse de ne plus servir durant cette guerre.

En 1567, lorsque *Condé*, ayant échoué dans son entreprise pour se saisir de la personne du roi, écrivit aux églises du Languedoc de lever en toute hâte et de lui envoyer le plus de troupes possible, Bruniquel déploya une activité infatigable, et secondé par *Bertrand de Rabasteins*, vicomte de Paulin, *Antoine de Montclar*, le vicomte de *Caumont*, *Sérignan*, *Montagut*, il eut en peu de temps rassemblé sous les murs de Castres un corps de 7 à 8,000 hommes. La petite armée se mit en marche le 18 octobre. Prenant la route du Rouergue et des Ce-

vennes, elle se réunit près d'Alais aux troupes levées par *Arpajon*, *Mouvans* et *Rapin*, et passa sous le commandement en chef de *Jacques de Crussol*. Ce dernier étant retourné dans le Languedoc, après sa courte expédition dans le Dauphiné, les Vicomtes, qui paraissent avoir exercé constamment une autorité égale, restèrent chargés du soin de conduire à *Condé* les troupes qu'ils commandaient. Bruniquel avait sous ses ordres la cavalerie. Les Huguenots franchirent de nouveau le Rhône à Loriol, malgré l'opposition d'une armée catholique, et entrèrent dans le Vivarais où beaucoup d'entre eux périrent dans les embûches des montagnards de cet âpre pays. Ils ne comptaient plus qu'environ 4,000 hommes, lorsqu'après avoir traversé la Loire à Saint-Rambert et l'Allier à Vichy, ils se trouvèrent, le 6 janv. 1568, en présence des Catholiques se disposant à leur disputer le passage. Résolus de vaincre ou de périr, ils n'hésitèrent pas à accepter la bataille, malgré leur infériorité en cavalerie. L'infanterie fut disposée en trois divisions autour de Cognat. *Claude de Lévis*, seigneur d'Audon, et le capitaine *La Boissière* se placèrent à l'avant-garde avec les régiments de Foix et de *Rapin*. Huit enseignes du régiment de *Montclar* et onze de celui de *Mouvans* formèrent le corps de bataille. Bruniquel se posta sur une aile avec ses gendarmes et ceux de *Savignac* et de *Montamar*, en les échelonnant en étoile de manière à pouvoir seconder *Poncenat* qui gardait le flanc hors du village. Les Huguenots étaient mal armés et leurs arquebuses en fort mauvais état; cependant ils ne craignirent pas d'abandonner une position avantageuse pour aller affronter dans la plaine le choc redoutable de la cavalerie catholique. Ce choc fut soutenu avec intrépidité par les enfants perdus, dont le feu jeta le désordre dans les rangs ennemis. Une charge furieuse conduite par *Paulin* et son frère, *Poncenat* et Bruniquel, acheva la déroute, et l'infanterie catholique as-

saillie à son tour, d'un côté par l'avant-garde victorieuse, de l'autre par *Caumont*, *Montamar* et les gendarmes de *Bruniquel*, enveloppée de toutes parts par une manœuvre habile de *Montclar* et de *Mouvans*, rompue, dispersée, chercha son salut dans une fuite rapide. Cette victoire des Protestants a reçu dans l'histoire le nom du village de *Gannat*.

Après avoir passé la nuit sur le champ de bataille, les Vicomtes poursuivirent leur route vers le Berry. *Bruniquel* et *Mouvans*, se détachant du gros de l'armée, marchèrent contre *Charoux*, brûlèrent en passant la commanderie de *La Marche*, emportèrent d'assaut cette petite ville et la livrèrent au pillage. Cette rapide expédition terminée, ils rejoignirent les autres chefs huguenots, et tous ensemble, à la prière de la princesse de *Condé*, enfermée dans *Orléans*, ils s'avancèrent sur cette ville investie par les Catholiques, qui venaient d'y donner une chaude alarme et s'en seraient emparés sans l'héroïque bravoure des capitaines *Hamon* et *Bessé*. Ils la dégagèrent, emportèrent *Beaugency*, forcèrent *Blois* à leur ouvrir ses portes à la suite d'un siège qui coûta la vie au neveu de *Mouvans*, et opérèrent enfin leur jonction avec *Condé* sous les murs de *Chartres*, après une des marches les plus hardies et les plus glorieuses dont il soit fait mention dans l'histoire.

A peine de retour dans son château, *Bruniquel* fut forcé de reprendre les armes. Il rejoignit d'*Acier* à *Milhau*; mais un conseil de guerre décida qu'il resterait dans le Languedoc. En conséquence, il retourna à *Castres*. De concert avec *Paulin* et *Montclar*, il s'empara par surprise de *Gaillac* dont il fit passer les habitants au fil de l'épée en représailles des massacres de 1562. Peu de temps après, au mois de novembre, les trois vicomtes, auxquels s'était joint *Jaussert*, allèrent mettre le siège devant *Lautrec* qui offrit de payer 1500 écus de rançon et de recevoir pour gouverneur *Benac*, fils de *La*

*Motte de Braconac*. L'accord fut conclu; mais les soldats, qui avaient espéré le pillage de la ville, n'en tinrent aucun compte. Plus de 200 des habitants furent massacrés et *Lautrec* pillée, sous le prétexte que *La Borie-Blanque*, lieutenant du capitaine *Simenès*, avait été tué en parlementant. Le 3 déc., selon le *Journal de Faurin*, *Villemur* fut forcé de se rendre. Le 11, *Viviers* fut pris par escalade et pillé. Le même jour, les Vicomtes mirent le siège devant *Semalens*; mais la vaillante défense des habitants et la rigueur extraordinaire de la saison les contraignirent de le lever, le 16, pour retourner à *Castres* où moururent le capitaine *Artigues*, qui s'était illustré au mois de septembre par la conquête de *Saissac*, et le capitaine *Baugier*, tous deux des blessures qu'ils avaient reçues à ce siège.

*Bruniquel* se rendit ensuite à *Montauban* où il se trouvait avec *Montclar*, *Paulin* et *Gourdon*, lorsque *Piles* y arriva, au mois de février, pour les engager de la part de *Condé* et de *Coligny* à leur mener les troupes qu'ils commandaient. Ils refusèrent, soit qu'ils obéissent, comme le bruit en courut, dit *La Popelinière*, à des ordres secrets de *Jeanne d'Albret*, ce qu'il est difficile d'admettre, soit qu'ils crussent leur présence dans le Haut-Languedoc plus utile à la Cause, et ils retournèrent à *Castres* pour se cantonner dans les environs. Peu de temps après, ils essayèrent de porter du secours au *Mas-d'Azil*; mais ils ne purent franchir l'*Arriège* dont le passage leur fut disputé par *Bellegarde*, et ils durent se rejeter dans les montagnes. A la nouvelle du désastre de *Jarnac*, ils résolurent de conduire toutes leurs forces au secours de *Coligny*; mais *Montluc* leur barra la route, et il leur fallut retourner à *Montauban*. Ils se bornèrent à faire sur *Montech* une entreprise inutile, jusqu'à l'arrivée de *Montgomery* qui emmena leurs troupes dans le *Béarn*; mais *Bruniquel* ne paraît pas l'y avoir suivi, puisque, au rapport de *La Popelinière*,

Montgomery n'avait pas encore rejoint l'armée de Coligny, quand le vicomte fut nommé gouverneur de Montauban au nom des princes. Peu de temps auparavant, il avait dirigé contre Castelsarrasin une attaque où il avait perdu ses meilleurs lieutenants, entre autres de *Lerm*, et où il avait reçu lui-même des blessures dont il mourut la même année.

**COMPAIN (NICOLAS)**, sieur de Villette et de Fresnay, conseiller au Grand-Conseil. En 1562, Compain fut chargé avec *Pierre Girard*, lieutenant du prévôt de l'hôtel, d'accompagner Montluc en Guienne en qualité de commissaires. Le féroce capitaine les appelle dans ses Mémoires « les deux plus meschans hommes du royaume de France ; » pourquoi ? Il nous l'apprend lui-même avec une sauvage naïveté : parce qu'ils s'opposaient à ce qu'il fit « justice sans procédure, » et qu'ils le blâmaient d'avoir fait pendre « sans tant languir » le capitaine *Morallet* et plusieurs autres Huguenots. Cependant Compain et son collègue s'étaient encore rendus coupables d'un crime bien autrement atroce : ils avaient eu l'audace de vouloir punir les auteurs du massacre de Cahors. Dans son indignation, Montluc leur enleva de force le grand archidiacre, qui était l'âme du complot, déchira la procédure commencée contre lui et contre l'évêque de Montauban, accusé d'avoir maltraité le diacre *Tiphaneau*, et leur défendit d'inquiéter ces excellents catholiques, ne parlant de rien moins que de les pendre ou de les poignarder eux-mêmes de sa propre main. Pour échapper à ce furieux, ils suivirent le conseil de *Burie* et s'enfuirent. Le parti était sage, « car autrement, ajoute Montluc, il ne me pourroit garder que je ne les fisse mourir, comme j'eusse fait. » Compain se retira auprès de *Jeanne d'Albret* qui le fit chancelier de Navarre, et lorsque la guerre éclata, il rejoignit *Condé* à Orléans. Le 21 nov. 1562, un arrêt fulminant du parlement de Paris le condamna à mort par contumace comme criminel de lèse-

majesté, ainsi que plusieurs Protestants d'Orléans et des environs (1) (*Fonds de Brienne*, N° 206). Il mourut en 1571, laissant de son mariage avec *Aune Courtin* un fils mort sans héritier et deux filles : *CATHERINE*, femme de Jacques Viard, sieur de Volay, maître des requêtes, président au Grand-Conseil, et *MARIE*, épouse de *Le Clerc*, seigneur de Juigné.

Le Laboureur nous apprend que Nicolas Compain avait plusieurs frères et sœurs. C'est peut-être de l'un d'eux que descendait *Nicolas Compain*, marchand de Montrond, dont la mort fut l'occasion d'une profanation odieuse (*Fonds St-Magloire*, N° 42). Les violences du lieutenant du prince de Condé, à qui cette ville appartenait, y avait réduit les familles protestantes à une douzaine; de ce nombre était celle de Compain. Nicolas étant mort le 10 mars 1630, son père et son frère le firent enterrer de nuit dans le cimetière protestant. Dès le lendemain matin, le capitaine de la ville, escorté de soldats, se rendit sur les lieux pour le faire exhumer. Averti de ce qui se passait, le frère du défunt accourut et se jeta dans la fosse déjà à moitié ouverte, en protestant qu'il se laisserait enterrer vif plutôt que de souffrir qu'on enlevât le cercueil. Quelques Catholiques indignés prirent son parti, et le capitaine consentit enfin à se retirer à condition que le corps serait transporté ailleurs.

(1) Voici leurs noms : *Robert de La Haye*, maître des requêtes de l'hôtel; *Antoine Fumée*, président aux enquêtes, et son fils; *Turpin* et *Garrault*, conseillers au parlement de Bretagne; *Mondoré*, sieur du Rondeau, maître de la librairie du roi; *Jerome Grosloir*, bailli d'Orléans, et son lieutenant-général *Jean Hue*; *Jean de Mareau*, prévôt d'Orléans, et son lieutenant *Guillaume Maillard*; *Champcaux*, sieur de Boisly; *Vaillant*, *Charpentier*, *Jean Moircau*, *Choppin*; *Robert Bernard*, greffier des eaux et forêts; *Casegrain*, lieutenant-général d'Etampes; *Sabouille*, substitut du procureur général; *Audebert Le Bert*, *Bongars*, sieur de La Noue; *Gabriel Framberge*, *Pierre Stampé*, échevins d'Orléans; *Claude Polhier*, receveur du domaine; *Robert*, *Caillard* et *Taillebois*, docteurs régents de l'université d'Orléans; de *Bailton*, maître du grand guet.

la nuit suivante. De là, il se rendit chez *Jean Mailhet* et lui ordonna de vider le pays, lui laissant vingt soldats à nourrir jusqu'à son départ. Dès le lendemain, pour éviter une ruine complète, le malheureux dut se retirer à Blet. Après un trop long retard, la justice se décida enfin à intervenir et mit un terme à ces violences.

**CONANT (JEAN)**, d'une famille d'origine française (1) établie dans le Devonshire, naquit à Yeatenton, en 1608. Après avoir terminé ses études à Oxford, où il se fit remarquer par ses progrès et sa modestie, il fut nommé, en 1633, agrégé du collège d'Exeter, place qu'il résigna, en 1647, pour ne pas signer le Covenant. Il entra alors comme chapelain chez lord Chandos; cependant, en 1649, il finit par accepter le rectorat de ce même collège d'Exeter, sans vouloir toutefois prêter un serment de fidélité pur et simple à la République, mais en se réservant le droit, si Dieu l'appelait visiblement à obéir à un autre gouvernement, de se rendre à cet appel. Cromwell, que l'on nous peint encore comme un sombre fanatique, donna dans cette occasion un exemple de tolérance que n'aurait assurément pas donné un roi. Il respecta les scrupules de Conant qui resta paisible possesseur de sa place de recteur où il rendit beaucoup de services. En 1654, il fut nommé professeur de théologie, et en 1657, vice-chancelier de l'université d'Oxford. Ce fut en cette dernière qualité qu'il alla complimenter Charles II lors de la restauration. Bientôt après, l'acte d'uniformité parut. Sa conscience prit de nouveau l'alarme; avant de s'y soumettre, il voulut examiner s'il pouvait le faire sans mentir à ses opinions, et il se démit de ses fonctions. Au bout de huit ans, après le plus scrupuleux examen, il se convainquit qu'il n'y avait rien dans l'acte

d'uniformité qu'il ne pût accepter. Il s'y soumit donc, en 1670, et fut nommé ministre à Loudres; mais il préféra un petit bénéfice dans le voisinage de Northampton. En 1676, il fut nommé archidiacre de Norwich, et, en 1681, une des prébendes de la cathédrale de Worcester étant venue à vaquer, le roi la lui accorda sans qu'il l'eût demandée. Conant mourut en 1693, laissant la réputation d'un homme aussi désintéressé que modeste et aussi savant que désintéressé. On a de lui :

I. *Sermon on Jer. XXX, 7*, Lond., 1643, in-4°.

II. *Sermons preached on several occasions*, Lond., 1693-1722, 6 vol. in-8°. — Le premier vol. a paru de son vivant; les autres ont été publiés par son fils qui a aussi écrit sa Vie.

**CONDÉ**. Voy. MAISON DE BOURBON.

**CONRART (VALENTIN)**, fils aîné de *Jacques Conrart* et *Péronne Targer*, né à Paris en 1603, mort en 1675. Conrart ne descendait pas, comme le prétend Borel, d'une famille noble du Hainault, mais d'une bonne famille bourgeoise de Valenciennes, qui s'était réfugiée en France pour échapper aux fureurs du duc d'Albe. Son père, d'un caractère rigide et de mœurs austères, l'éleva sous une sévère discipline, et refusa de lui laisser faire des études, sous prétexte qu'il le destinait à remplir un emploi dans les finances. Lorsque Conrart sentit le besoin de s'instruire, il était trop tard, en sorte qu'il dut se borner à bien apprendre sa langue maternelle, et à se perfectionner dans l'espagnol et l'italien par la lecture des meilleurs écrivains, surtout de Pétrarque ou du Tasse, ses deux auteurs favoris.

Etroitement lié avec Balzac, Godeau, Chapelain et d'autres gens de lettres par une passion commune, celle de la littérature, Conrart aimait à discuter avec eux toutes sortes de sujets. En 1629, afin de rendre ces réunions plus suivies, il leur proposa de se rassembler chez lui une fois par semaine; telle fut la mo-

(1) Vraisemblablement normande. Un président au parlement de Rouen, *Augustin Conant*, a laissé des *Mémoires* inédits sur la Saint-Barthélemy, à laquelle il avait été assez heureux pour échapper.

deste origine de l'Académie française, dont sa maison fut le berceau. Ces conférences, où, dit Pélisson, ils s'entretenoient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, » durèrent environ quatre ans. Richelieu en ayant entendu parler, malgré le secret que les académiciens s'étaient promis de garder, il leur fit offrir de prendre leur société sous sa protection, et de l'ériger en une compagnie littéraire sous l'autorité royale. Conrart et ses amis n'osèrent rejeter les offres d'un ministre qu'ils redoutaient.

Ce fut dans ces circonstances que Conrart, qui avait été reçu secrétaire du roi dès le 49 mars 1627, épousa une demoiselle *Muisson*. Dès lors on cessa de se réunir chez lui pour s'assembler tantôt chez Desmarests, tantôt chez Chapelain, et dès lors aussi on adopta les formes d'une société savante pour ces réunions d'amis. Trois charges furent créées, au mois de mars 1634, au sein de la compagnie, deux annuelles, celles de directeur et de chancelier, et une perpétuelle, celle de secrétaire, que Conrart, fut, d'une voix unanime, appelé à remplir. En cette qualité, il prit une part fort active aux travaux de la commission chargée de dresser les statuts de la Société qui furent approuvés par Richelieu. Ce fut encore à lui que le cardinal s'adressa lorsqu'il voulut faire rédiger le protocole des lettres-patentes de la fondation de l'Académie française, qui furent signées en 1635.

La vie de Conrart fut simple et uniforme, comme celle de tous les gens de lettres dignes de ce nom. Retenu souvent chez lui par les douleurs de la goutte, il aimait à s'entourer d'un cercle d'amis, à écouter la lecture de leurs ouvrages, à leur soumettre ses observations, à leur proposer quelquefois des corrections toujours dictées par le goût le plus pur; il aimait surtout à venir en aide aux débutants et à leur rendre plus faciles les premiers pas dans la carrière littéraire.

Ses infirmités s'aggravant de plus en

plus, il donna, en 1658, sa démission de secrétaire du roi, et ne s'occupa plus que des belles-lettres. Il se plaisait à recueillir toutes sortes de pièces historiques, théologiques, littéraires; faisait copier les ouvrages qu'on lui communiquait et gardait soigneusement les brouillons de ses propres lettres, que ses contemporains regardaient comme des chefs-d'œuvres de style épistolaire. Aussi, à sa mort, trouva-t-on dans son cabinet d'études une immense quantité de papiers que l'on réunit en volumes au hasard, sans observer d'autre ordre que celui du format. Ces recueils informes paraissent avoir été très-nombreux. En 1766, Vanel de Milsonneau en possédait encore 18 vol. in-fol. et 24 vol. in-4°. Aujourd'hui il n'en existe plus que 48 volumes qui se conservent à la Bibl. de l' Arsenal sous le nom de Collection Conrart (1).

Un écrivain protestant, Le Vassor, trace ce portrait de Conrart : « Quelqu'un a dit fort à propos de lui, que sa profession, c'étoit d'être honnête homme. Il en possédoit toutes les qualités et en remplissoit exactement les devoirs. Religieux, civil, poli, discret, bienfaisant, il gagna l'estime, la confiance et l'amitié de ses égaux et même des personnes du premier rang dont il fut connu. La solidité de son esprit et la finesse naturelle de son goût suppléèrent aux défauts de son éducation. »

Un abbé catholique, d'Olivet, confirme cet éloge en ces termes : « On nous en parle comme d'un homme qui avoit souverainement les vertus de la société. Il gouvernoit son bien sans être ni avare ni prodigue, et il savoit tirer d'une médiocre fortune plus d'agrémens pour lui et pour ses amis, que la fortune la plus opulente n'en produit aux autres. Il étoit touché des malheurs d'autrui et trouvoit les moyens d'y sub-

(1) M. de Monmerqué affirme que cette collection se compose encore de 20 vol. (18 in-fol., cotes *Hist.* 902, et 2 in-4°, cotes *Belles-lettres* 151); mais les Conservateurs nous ont assuré qu'il n'y en avait que 48.

venir par des voies qu'on n'apercevoit point. Il avoit le cœur très-sensible à l'amitié, et lorsqu'une fois on avoit la sienne, c'étoit pour toujours. S'il y avoit des défauts dans sa conduite à cet égard, c'étoit de trop excuser. Peu de personnes ont eu comme lui l'amitié, la confiance et le secret de ce qu'il y avoit de plus grand dans tous les états du royaume en hommes et en femmes. On le consultoit sur les plus grandes affaires, et comme il connoissoit le monde parfaitement, on avoit dans ses lumières une ressource assurée. Il gardoit inviolablement le secret des autres. . . . Au reste, s'il dispuoit quelquefois, c'étoit pour la vérité qu'il dispuoit, et comme il la préféreroit à tout, son amour pour la vérité avoit aux yeux des personnes indifférentes un air d'opiniâtreté. . . . Né dans le calvinisme, il eut toujours l'esprit préoccupé de ses erreurs, sans que son cœur en fût moins tendre pour tout ce qu'il connut d'honnêtes gens qui pensoient autrement que lui. »

Conrart mourut le 23 sept. 1675, à l'âge de 72 ans, et fut inhumé dans le cimetière protestant du faubourg St-Germain. Il ne laissa pas d'enfant; mais il avoit deux frères et une sœur, qui épousa son beau-frère *Muisson*. L'aîné de ses frères, nommé *Robert*, ne fut pas marié; il eut une fille illégitime de sa servante *Marie Thiébe*. Le second, *Jacques*, reçu secrétaire du roi en 1637, obtint des lettres d'honneur en 1664. Il laissa, outre une fille mariée dans la maison de *Dompierre de Jonquières*, deux fils dont l'aîné, avocat au parlement de Paris en 1677, feignit de se convertir à la révocation; mais son orthodoxie étoit fort suspecte; aussi lui enleva-t-on ses filles *MARGUERITE* et *MARIE-HENRIETTE*, en 1697, pour les enfermer dans des couvents où elles restèrent prisonnières près de quinze ans. (*Archiv. E.* 3397). Le cadet remplit les fonctions d'ancien dans l'église de Paris. Le 20 nov. 1685, il fut exilé avec plusieurs de ses collègues et envoyé à Lisieux; cependant on lui per-

mit de revenir à Paris en 1686, à condition qu'il se convertirait (*Archiv. E.* 3372). Plus tard il trouva les moyens de sortir du royaume; mais sa femme et ses enfants restèrent en France et embrassèrent la religion romaine. Une de ses filles abjura à Rosoy près de Soissons, en 1686.

Le satirique Boileau lance à Conrart ce trait dans sa 1<sup>re</sup> Epître :

J'imite de Conrart le silence prudent (1).

Il est certain que le célèbre secrétaire de l'Académie française n'a rien ou presque rien publié; mais étoit-ce par prudence, c'est-à-dire, par impuissance? N'étoit-ce pas plutôt un effet de cette modestie que lui reprochait son ami Balzac? Quoi qu'il en soit, nous devons avouer qu'avant la publication de ses Mémoires, on ne connoissoit de lui rien qui fût digne de sa grande réputation, et que Linière n'avoit pas tout à fait tort dans ce couplet satirique :

Conrart, comment as-tu pu faire  
Pour acquérir tant de renom?  
Toi qui n'as, pauvre secrétaire,  
Jamais imprimé que ton nom.

On a de Conrart :

I. *Epître dédicatoire*, en tête de la Vie de Du Plessis-Mornay, Leyde, 1647, in-8°.

II. *Epître en vers*, parmi les Epîtres de Boisrobert.

III. *Ballade*, dans les Œuvres de Sarrasin.

IV. *Préface*, mise en tête des *Traitéts et Lettres de Gombauld touchant la religion* (Amst., 1669, in-42.)

V. *Imitation en vers du Ps. XCII*, dans le Recueil de poésies chrétiennes et diverses, Paris, 1674.

VI. *Le Nouveau-Testament*, publié d'après la version de Mons et la trad. d'Amelotte, par *Jean Daillé* fils

(1) Une note de l'éditeur de Boileau, Saint-Marc, nous apprend que le poëte avoit eu soin de substituer à ce vers celui-ci : *J'observe sur ton nom [du roi] un silence prudent*, dans toutes les édit. de son épître publiée du vivant de Conrart.

et V. Conrart, Paris, L. Vendosme, 1671, in-12.

VII. *Les psaumes retouchés sur l'ancienne version de Cl. Marot et de Th. de Bèze*, Charent., 1677, in-12; 1679, in-12, et souvent depuis. — Conrart avait été chargé par un synode de ce travail que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever et qui fut terminé, à partir du ps. LI par *Julien Le Paulmier* de Caen et *Marc-Antoine de La Bastide*; d'autres disent par *Saurin*, avocat de Nismes. Cette version revue et améliorée fut immédiatement introduite dans les églises de France; mais celle de Genève hésita à l'adopter, comme nous l'apprend une lettre écrite, en 1688, par les pasteurs *Reboulet*, *Vulson* et *Dailly* réfugiés à Zurich, pour la lui recommander. Elle s'y décida enfin, en 1693, et à son tour, elle contribua par ses recommandations à la répandre dans les églises françaises de Hollande, d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne (MSS. de Genève, Cartons 2, 3.)

VIII. *Lettres familières à Félibien*, Paris, 1681, in-12.

IX. *Mémoires sur l'histoire du temps*. — C'est le seul ouvrage important de Conrart. Il a été publié par M. Monmerqué dans la 2<sup>e</sup> série de la Collection Petitot, en 1825. Nulle part on ne trouve sur les guerres de la Fronde des détails plus curieux que dans ces mémoires qui sont écrits d'un style pur, simple, sans affectation et sans passion. On y reconnaît l'homme dont Balzac disait qu'il trempait sa plume dans le bon sens.

En fait d'ouvrages de Conrart restés manuscrits, on ne connaît qu'une *Eptre en vers* de Godeau et *La fable d'Orphée et d'Eurydice*. On lui a attribué à tort un livre du ministre de Paris *Michel La Faucheur*, intitulé *Traité de l'action de l'orateur ou de la prononciation et du geste*, Paris, 1657, in-12; 1686, in-18.

CONSTANS (JEAN), fondateur de l'église de Saint-Léophaire, en 1564, était originaire de Cahors, selon le P.

Lelong. En 1562, il fut appelé à desservir l'église de Montauban. A l'approche de Burie et de Montluc, entraîné par la panique générale, il suivit l'exemple de presque toute la population et s'enfuit avec ses collègues *Du Périer*, *Dominique Cestat* et *Pierre Galeuste* (aliàs *Gailleuse*). Rappelé après la retraite de l'armée catholique, il rentra dans ses fonctions, et, aguerri par le danger, il montra beaucoup plus de fermeté pendant le second siège. Lorsque l'édit d'Amboise força les Protestants à rendre les églises dont ils s'étaient saisis, les Montalbanais, qui professaient en majorité la religion réformée, députèrent en Cour Constans et *Bonencontre* pour demander au roi qu'on leur en laissât au moins une, où il leur fût permis de célébrer leur culte; mais loin d'écouter une requête qui semble si juste, la reine-mère fit jeter en prison les deux députés, et les y retint jusqu'à parfaite exécution de l'art. V de l'édit de pacification. La violence provoque la violence. L'irritation que Constans éprouva des mauvais traitements qu'il avait subis, se traduisit, à ce qu'il paraît, dans ses sermons en paroles amères contre les ennemis de sa religion. Sur un ordre de la Cour, les consuls le mirent en jugement avec son collègue *Tachard*, et les chassèrent tous deux de Montauban. Selon la Biblioth. sacrée du P. Lelong, Jean Constans a laissé *LXX Danielis hebdomadarum Expositio, in qua regum persicorum nomina, regnorumque tempora conciliantur, additâ Chronologiâ*, Montalb., 1590, in-8°.

Du Verdier, de son côté, attribue à Jean Constans une trad. de Florus publiée sous ce titre: *L'histoire romaine sommairement comprise en quatre livres. par L. J. Florus, depuis la fondation de Rome jusques à l'empereur Auguste, et en dix livres par Eutropius jusques au temps de l'empereur Valens* (Gen., Jacq. Berjon, 1580, in-8°). La Croix du Maine fait mention d'une édit. de la même trad. imp. à Paris, mais il en nomme l'auteur

**L. Constant.** La Monnoye inclinait à croire que ce dernier bibliographe avait commis une erreur dans le surnom, et qu'il s'agissait du ministre de Montauban. Pour nous, nous ne voyons aucun motif de donner raison à l'un de ces deux écrivains plutôt qu'à l'autre, car vers l'époque où cette trad. parut, c'est-à-dire en 1576, il y avait à Bâle un pasteur réfugié, nommé *Léonard Constant*, que rien n'empêche de regarder comme l'auteur de l'ouvrage en question. Au mois de décembre de cette même année, ce Léonard Constant quitta Bâle, on ne nous apprend pas pour quel motif, se rendit à Genève et fut nommé ministre à Pessy (*Archiv. de la Compagnie des pasteurs*, Reg. A). Il ne desservit cette église que six ans environ; nous soupçonnons, en effet, que c'est lui qui remplaça *Simon Goulard* à Trémilly, en 1583 (*MSS. de Genève*, N° 497<sup>aa</sup>, Carton 2). Plus tard, il retourna à Bâle, ainsi que le prouve une lettre (*Collect. Dupuy*, N° 403), où il rend compte d'une dispute assez vive survenue entre lui et d'autres réfugiés, les sieurs de *Champegobert*, amis de Bèze, et le sieur de *Doches*, au sujet des observations d'un réfugié du pays de Bar, nommé *Lescaille*, honorable marchand qui avait beaucoup fait pour la cause de l'Évangile, sur un de ses sermons touchant la justification par la foi. Cette polémique lui fournit l'occasion de publier le seul ouvrage que nous connaissions de lui, sa *Remontrance chrestienne à Antoine Lescaille pour l'induire à donner gloire à Dieu et se réconcilier à l'Église*, sans nom de lieu, 1593, in-8°.

Léonard Constant était certainement d'origine française, mais appartenait-il à la même famille que Jean Constans? il serait difficile de le dire. La famille Constans, au reste, était fort nombreuse dans le Quercy et l'Albigeois. A Castres, un capitaine *Constans* commanda une compagnie étrangère dans la seconde et la troisième guerre civile. A Montauban, nous trouvons un peu plus tard un *Constans*, docteur en droit

et avocat au siège présidial, parmi les députés à l'Assemblée politique qui se tint dans cette ville en 1581. Quelques années plus tard, au nombre des signataires des *Lois et règlements de l'Académie de Montauban dressés en l'an 1600 au mois d'octobre et publiés au grand temple*, publ. dans les Notes de la nouvelle édit. de l'Histoire de Montauban par Lebrét (Montaub., 1841, 2 vol. in-8°), on ne compte pas moins de trois Constans, l'un consul, l'autre pasteur, et le troisième notaire (1). A ces derniers se rattachaient sans aucun doute par d'étroits liens de parenté l'avocat *Constans*, que ses principes modérés firent vertement censurer par l'Assemblée de Nismes (*Voy. BALARAN*), un conseiller au présidial du même nom et deux frères *Constans*, l'un et l'autre capitaines de la milice montalbauaise à l'époque du siège célèbre que Montauban soutint contre Louis XIII. L'un de ces deux frères fut la cause involontaire de l'émeute qui coûta la vie aux jeunes *Carrié et Bruette*.

Accusé d'avoir reçu en dépôt une somme appartenant à un prêtre, et sommé de la livrer par de *Viau*, lieutenant des gardes de *Saint-Michel*, Constans jura que c'était une imposture. Comme de *Viau* insistait avec menaces, *Richaud*, enseigne de son frère, prit son parti, et il s'en suivit une rixe dans laquelle un des gardes du gouverneur fut blessé. Saint-Michel fit arrêter *Richaud*; mais quelques bourgeois, criant à la tyrannie, prirent les armes pour le délivrer. *Carrié et Bruette*, l'épée et le pistolet au poing, coururent au logis de Saint-Michel dans l'intention de réclamer le prisonnier. Les esprits s'échauffant de plus en plus, la ville se partagea en deux camps qui en vinrent aux mains. Le capitaine Constans, qui était accouru pour arrêter le désordre, fut blessé. Du côté des habitants, *Le-*

(1) Voici les signatures : de *Vigose*, lieutenant, de *Pechels*, consul, *Constans*, *Barras*, de *La Porte*, *Bernard*, consuls; *E. Constans*, *P. Bardon*, *P. Leclerc*, *Bérault*, pasteurs; *Tenant*, *Benoist*, ministres; *Serres*, professeur en théologie; *Gardézi* et *Leclerc*, *Constans*, notaire.

*clerc* fut tué, *Tachard*, *Lacoste* et le jeune *Larose* reçurent des blessures. *Montet* et *Ségeville*, qui tenaient le parti du gouverneur, furent également blessés. Les consuls parvinrent enfin à calmer l'émeute. *Carrié* et *Bruette* essayèrent de fuir; mais ils furent rattrapés et condamnés à mort par le conseil de guerre. Tous les capitaines qui s'intéressèrent à eux, furent cassés.

L'autre capitaine *Constans*, distingué par le surnom d'*ALBOUY*, laissa un fils, nommé *ISAAC*, qui naquit en 1622, et qui embrassa la carrière ecclésiastique. Placé d'abord à *Claye*, il fut appelé ensuite à *Guignes*, en 1661. Accusé, en 1673, par le curé d'avoir invité les fidèles de son église à prier pour les Hollandais opprimés et pour leurs frères de France dont on démolissait les églises, afin que Dieu touchât le cœur du roi, leur promettant que s'ils se repentaient de leurs péchés, Dieu leur susciterait des libérateurs, des *Jéroboams*, des *Jephthés*, des *Mardochéés*, des *Esthers*, pour exterminer et détruire ceux qui leur voulaient du mal, *Albony* fut mis en état d'arrestation. Le curé et trois ou quatre témoins attestèrent par serment la vérité de la dénonciation, et cependant c'était une fausseté. Le sermon, tel qu'il a été prononcé, existe (*Arch. gén. M. 665*); or, voici textuellement ce qu'on y lit: « Il touchera le cœur de ce grand et auguste monarque soubz qui nous vivons, comme il fit celui de *Cyrus*, d'*Artaxerxes* et de *Darius*; il nous suscitera auprès de luy quelque *Néhémie*, quelque *Mardochée* ou quelque *Esther* pour travailler au rétablissement de l'église. » Il y a loin de là à des menaces de destruction et de révolte. Mais le curé pensait sans doute que la fin justifie les moyens. Nous ne connaissons pas d'ailleurs le résultat de ce procès inique.

La famille *Constans* professait encore le protestantisme à la révocation de l'édit de *Nantes*. On lit le nom de *Jean de Constans*, seigneur de *Cauliac*, au bas d'une de ces formules

d'abjuration que l'on expédiait dans les provinces et qu'on forçait par les dragonnades les Protestants à signer. Celle-ci, envoyée à *Saint-Rome-de-Tarn* porte en tout 33 signatures, presque indéchiffrables (*Suppl. franç. 791. 6*). Vers la même époque, le zèle ardent d'un autre *Constans*, avocat du *Languedoc*, le fit jeter à la *Bastille* (*Suppl. franç. 791. 2*), d'où il fut transféré au château de *Saumur* en 1687 (*Archiv. gén. E. 3373*). Tout son crime était « d'aller dans les maisons à Paris affermir les gens. »

**CONSTANS (JEAN)**, pasteur au *Mas-Garnier* en 1614, apparemment de la même famille que les précédents. Mécontent de son église qui ne lui payait pas son modique traitement, et craignant pour la vie de sa femme *Marguerite de Saint-Just*, dont la santé était déjà gravement compromise par l'insalubrité du pays, *Constans* demanda au synode provincial tenu à *Mauvesin*, la liberté de quitter le *Mas-Garnier*. Le synode la lui refusa, mais il lui permit d'aller habiter *Montauban*. Cette décision ne contenta ni le pasteur ni son église, qui chargea *Dordes* d'en appeler, en son nom, au Synode national de *Tonneins*. Celui-ci rejeta l'appel et mit *Constans* en liberté, à condition toutefois qu'il continuerait à desservir l'église du *Mas-Garnier* jusqu'à ce qu'elle fût pourvue d'un autre pasteur. Il ordonna en même temps de lui payer ce qui lui était dû.

Sorti vainqueur de cette lutte, *Constans* accepta les propositions qui lui furent faites par les députés de l'église de *Pons*, *Jean Sarrasin*, sieur *Des Rosiers*, et *Jean Papoul*. Doué de talents remarquables, il ne tarda pas à se distinguer parmi les pasteurs de la *Saintonge*. En 1620, il représenta cette province au Synode national d'*Alais*, où il lut le résultat d'une enquête que le synode de la *Saintonge* l'avait chargé de faire, avec le pasteur de *Saintes Rossel*, sur la conduite du ministre *Giraud*, qui fut déposé.

*Constans* donna des preuves de sa

modération et de sa sagesse dans l'assemblée qui se tint à Pons en présence d'*Affaneur*, secrétaire du duc de Rohan. (1) Il s'opposa à l'adoption de toute mesure violente, comme il le fit encore au colloque qui se réunit, peu de temps après, dans le même but, et auquel assistaient *Rosset* et *Patru*, ministres de Saintes, de *Clave*, ministre de Mortagne, *Chalmot*, de St-Seurin, *Choquel*, de Plassac, *Giraud*, de Cognac, *Gabart*, de Gemozac, et *Saget* d'Archiac. Sa prudence lui mérita les éloges de Louis XIII; mais elle ne le garantit pas des violences des Catholiques fanatiques, qui allèrent plusieurs fois jusqu'à menacer sa vie. Accusé d'avoir tenu des propos séditieux, il fut décrété de prise de corps et conduit dans les prisons de Bordeaux. Selon M. Crottel, son arrestation eut lieu le 8 mars 1624; mais on conserve à la Bibl. de Genève (N° 497<sup>aa</sup>, Cart. 5), en cinq cahiers dont un imprimé, les *Pièces relatives au procès de Jean Constans jugé et détenu pour délit de prédication*, et ces pièces, datées de Bordeaux, comprennent les années 1621 à 1624. Nous n'avons pu nous procurer la défense de Constans imprimée sous le titre : *Remontrances et très-humbles supplications adressées à Nosseigneurs du Parlement par J. Constans, ministre de la ville de Pons, prisonnier détenu en la conciergerie de la Cour depuis six mois*; cependant il est à peine possible de douter que cette pièce, signalée par M. Crottel, ne soit la même que celle qui se conserve à Genève. Au reste, le fait important, c'est que le ministre calomnié, languit trois ans dans les prisons du parlement. Son innocence reconnue, il retourna à Pons. Pour le dédommager de ses souffrances par une nouvelle marque d'estime, la Saintonge le députa au Synode national de Castres qui, de son côté, lui accorda trois portions franches.

Ce fut pendant son ministère que

(1) *Daniel Affaneur de Conteneuil* abjura en 1685 (Arch. Tr. 255).

les Réformés de Pons furent privés de leur église. Soulevée par les Récollets, la populace l'envahit un jour, massacra *Chaillou* et y fit chanter la messe. Sur les plaintes des Protestants, le gouvernement décida que, puisque la messe avait été célébrée dans le temple, les moines le garderaient; mais que les Catholiques donneraient aux Réformés sept mille livres pour la construction d'un autre temple.

Jean Constans mourut en 1650, âgé de 70 ans. Il laissa deux enfants : ELIE, qui alla, en 1627, faire ses études théologiques à Genève (1), et fut pasteur successivement à Bourc-Charente et à Fouras où il remplissait encore ses fonctions en 1667, et MARIE, femme de *Pierre Péanne*, docteur en médecine. De ce mariage naquit *Anne Péanne*, dont la beauté remarquable attirera l'attention d'Anne d'Autriche, et qui épousa *Jean Rabotteau*, médecin à Saint-Fort.

CONSTANT (AUGUSTIN DE), fils d'Antoine, seigneur de Rebecque en Artois et gentilhomme de l'empereur Charles-Quint, fut envoyé en France dans son bas-âge et élevé à Saumur dans la religion réformée (2). Entré au service de *Jeanne d'Albret*, il accompagna cette illustre princesse à Paris, en 1574, et y épousa, sous ses auspices, *Elisabeth de Pellissari*, d'une famille originaire de la Vallée. Peu de temps après, il suivit son beau-père à Genève où il obtint le droit de bourgeoisie, et où il se trouvait encore lors du massacre de Jean-Barthélemy. Le zèle ardent qui l'animait pour sa religion, la reconnaissance qu'il éprouvait pour les bontés de la reine de Navarre et l'affection qu'il avait vouée à son fils, tout lui faisait une loi d'intervenir dans la guerre acharnée qui en-

(1) Dans le registre matricule des étudiants de l'acad. de Genève (*Mss. de Genève*, 151°), il est appelé Cadareogallus, ce qui confirme notre supposition relativement à l'origine de sa famille.

(2) Ses trois frères *Jean-Charles*, *Pierre* et *Henri* rendirent, comme hommes de mer, des services importants aux Gueux de la Zélande.

sanglantait la France. Aussi dès que *Henri de Navarre*, heureusement échappé de la Cour, eut regagné ses états, il accourut sous ses drapeaux.

La cour du Béarnais était divisée en deux cabales qui se détestaient, celle des Protestants et celle des Catholiques. Constant s'attacha naturellement à la première et se lia d'une étroite amitié avec *d'Aubigné*. Si la rivalité qui existait entre ces deux partis n'avait eu d'autre résultat que d'établir entre eux une noble émulation de gloire, l'histoire n'aurait qu'à y applaudir; mais elle engendra des haines particulières et de basses jalousies qui, dans une circonstance, entre autres, faillirent coûter la vie à Constant. Envoyé, en 1577, par le roi de Navarre auprès de *Lavardin* qui assiégeait *Villefranche*, pour lui défendre de livrer l'assaut, il arriva quand l'attaque était commencée. Il voulut y prendre part et demanda des armes. Sur le refus de *Lavardin*, n'écoutant que son courage, il se jeta au milieu des assaillants et resta sur la brèche percé de vingt-deux blessures. *Lavardin*, qui le haïssait, l'aurait abandonné au pouvoir de l'ennemi, si le jeune *Chemeraut*, émerveillé de sa valeur, n'était allé l'enlever au milieu des plus grands dangers, bien qu'il l'estimât mort. Constant guérit heureusement. L'année suivante, le roi de Navarre l'envoya à *Beaucaire* porteur d'un ordre adressé à *Baudonnet* de remettre ce château à *Damville* (V. BAUDEAN). En 1580, il le chargea d'une nouvelle mission dans le Languedoc. La guerre des Amoureux venait d'être décidée (V. I, p. 464) par quelques têtes folles. Il s'agissait d'entraîner le parti huguenot à une nouvelle levée de boucliers, contrairement à ses véritables intérêts. L'assemblée de *Sommières* s'étant prononcée contre la reprise des hostilités (Voy. III, p. 406), Constant en convoqua une autre à *Alais* où prévalut le parti de la guerre. Il profita de son séjour dans le camp de *Châtillon* pour l'accompagner à la levée du siège de *Villemagne*.

En 1584, Constant fut chargé par l'Assemblée de *Montauban*, avec *Laval* et *Du Plessis-Mornay*, de porter en Cour les plaintes des Huguenots relativement à l'inexécution de l'édit de pacification. L'année suivante, le roi de Navarre le dépêcha au maréchal *Damville* pour le mettre au courant de tout ce qu'il avait fait afin de résister à *Henri III* uni aux Ligueurs et lui demander sa coopération. Cette mission eut un plein succès. Constant rendit à ce prince un service plus signalé encore, en lui sauvant la vie à la bataille de *Contras*. *Henri*, qui combattait comme un simple gentilhomme, ayant saisi à la gorge *Château-Renaud*, un gendarme se jeta sur lui et « frappoit de son tronçon de lance sur la salade royale. » Constant délivra son maître, en tuant le soldat.

La reconnaissance n'est pas la vertu des rois. A l'exception du gouvernement de *Marans*, Constant ne paraît pas avoir reçu d'autre récompense du roi de Navarre; et bientôt même, lorsque le fils de *Jeanne d'Albret* eut sacrifié la cause protestante à sa propre grandeur, il tomba dans la disgrâce. En 1596, Constant se présenta à l'Assemblée de *Vendôme* et signa l'union. En 1597, il continua à prendre part aux travaux de l'assemblée qui de *Vendôme* s'était transportée à *Saumur*, et il fut chargé d'aller en Cour présenter des remontrances au sujet du traité qui se négociait avec l'Espagne et qui était préjudiciable en plusieurs choses aux églises réformées. *Henri IV* promit de ne s'engager à rien qui pût être contraire aux intérêts de ses alliés ou de ses sujets protestants; mais en même temps, il pria l'assemblée de ne pas insister sur l'incorporation dans l'édit des clauses relatives aux places de sûreté, et de se contenter de sa promesse, signée de sa main et contresignée des secrétaires d'état, qu'il ferait tout ce qu'on voudrait et qu'il permettrait même « de saisir les deniers à faute de paiement des garnisons » (*Fonds de Brienne*, N° 221). L'assemblée s'étant transportée

à Châtellerauld, Constant l'y suivit avec *Monglas et Parabère*.

Le zèle que Constant avait montré dans ces circonstances difficiles pour l'Eglise protestante, n'était pas propre à lui gagner la faveur de la Cour. *Sully*, qui n'aimait aucun des chefs huguenots, l'accuse, dans ses *Economies*, d'avoir travaillé à soulever les Protestants et à fonder une république, et de nos jours encore, cette accusation a fourni au parti ultra-royaliste un argument pour combattre l'admission d'un de ses descendants dans la chambre des députés. Nous aurons l'occasion, dans l'art. que nous consacrerons au duc de *Bouillon*, de discuter l'assertion de *Sully*; en attendant, il suffira d'ajouter ici que Constant quitta la France après 1607, et se retira avec *Saint-Aubin* à Sedan d'où il retourna à Genève. On ne connaît pas la date de sa mort. Selon la Description générale des villes et places réduites et reprises par le roy sur ceux de la religion prétendue réformée (Paris, 1624, in-8°), il rendit Marans à Louis XIII en mai 1624; d'où l'on devrait conclure qu'il était revenu en France et qu'il atteignit un âge très-avancé. Mais l'assertion nous est plus que suspecte. On lit dans le Lexicon de *Leu*, qu'Augustin de Constant mourut pendant un voyage qu'il fit à Lausanne.

D'après le Dict. de la Noblesse, Augustin Constant ne laissa qu'un fils, nommé *DAVID*, baptisé le 3 janvier 1587. Un msc. du fonds St-Magloire, N° 432, lui donne aussi une fille, mariée à *N. Eschallard*, baron de Champ-Dolent, qui succéda à son beau-père dans le gouvernement de Marans (*Fonds de Brienne*, N° 225).

David Constant, lié d'amitié avec le marquis de *Bade*, voulut se rendre à sa cour vers 1606; mais il tomba malade en route et fut obligé de s'arrêter à Lausanne où il finit par se fixer, après y avoir obtenu le droit de bourgeoisie. De son mariage avec *Jeanne de Marion*, d'une famille noble de Bourgogne, naquit *PRILIBERT*, assesseur de Lausanne, qui épousa *Judith Girard*

*Des Bergeries*, et en eut quatre fils : 1° *DAVID*, qui suit : — 2° *FRÉDÉRIC* ou *Gabriel*, ministre à Nyon, puis à Lutry, où il mourut, âgé de plus de 90 ans, laissant un fils, nommé *AUGUSTIN*, baneret de Lausanne, à qui sa femme *Louise de Villardin* donna *SAMUEL-HENRI*, lieutenant dans les gardes suisses au service de Hollande, marié à une demoiselle de *Saussure*; — 3° *AUGUSTIN*, trésorier de la ville de Lausanne, décédé sans enfants en 1731; — 4° *JACOB*, docteur en médecine et savant botaniste, qui mourut à Lausanne en 1730, sans avoir été marié. On doit à ce dernier quelques ouvrages utiles et estimés.

I. *Medicina Helvetiorum prodromus sive Pharmacopœa Helvetiorum specimen*, Gen., 1677, in-8°; réimp. sous le titre : *Atrium medicinae Helvetiorum, cum observationibus rarissimis*, Gen., 1691, in-12; trad. en franç. et augm. par l'auteur, sous le titre : *Essai de la pharmacopée des Suisses*, Berne, 1709, in-12. — *Leu* qui mentionne séparément *Compendium pharmaciae helveticae*, Gen., 1677, *Medicina Helvetiorum*, Gen., 1677, in-12, et *Medicina practica Helvetiorum*, pourrait bien avoir fait trois ouvrages différents d'un seul.

II. *Lemery cursus chemicus latinitati donatus*, Gen., 1681.

III. *Médecin, chirurgien et apothicaire charitables, avec un traité de la peste*, Lyon, 1683, 3 vol. in-8°.

Plus connu que son frère, *DAVID* Constant naquit à Lausanne le 15 ou le 16 mars 1638. Ses humanités terminées dans le collège de sa ville natale, il alla continuer ses études à *Herborn*, puis à *Marbourg*. Il passa ensuite en Hollande dans l'intention d'y suivre les cours de théologie de *Samuel Des Marets* et d'autres professeurs célèbres. Des Marets, qui l'estimait à cause de son caractère et de ses connaissances, le recommanda pour la chaire de l'église wallonne de *Leuwarden*; mais le jeune Constant refusa cette place et vint à Paris où il séjourna

quelque temps et où il se lia avec *Dailé* et *Alexandre Morus*. De retour dans sa patrie, en 1658, il reçut l'ordination en 1662, et, deux ans plus tard, il fut appelé par le comte de Dohna à desservir l'église de Coppet. Ce fut dans cette ville qu'il s'attacha au célèbre *Bayle* par les liens d'une amitié sincère. En même temps, le voisinage et surtout son mariage avec la fille du premier syndic de la république le mirent en relation avec les plus fameux théologiens de Genève. On comprend aisément qu'il n'ait pas voulu rompre des liaisons aussi agréables, et qu'il ait refusé la place de pasteur à Lumigny en Brie et la chaire de philosophie dans l'université d'Herborn, qui lui furent offertes vers ce temps; mais il dut obéir aux ordres du sénat de Berne qui le rappellèrent, en 1674, à Lausanne pour y remplir les fonctions de principal du collège et de professeur d'éloquence latine. Dix années après, il obtint la chaire de langue grecque et de philosophie morale, qu'il échangea, en 1702, contre celle de théologie. Arrivé à l'âge de 89 ans, il désira quitter cette chaire, qu'il avait occupée avec autant de modestie que de talent, et le sénat de Berne lui accorda son congé en lui laissant toutefois le titre et les appointements de professeur. Constant se retira dans une campagne aux environs de Lausanne; mais il ne cessa de prendre un vif intérêt aux affaires de l'académie qu'à plusieurs reprises il avait administrées comme recteur. Il mourut le 27 fév. 1733. On a de lui :

I. *L'âme du monde ou Traité de la Providence*, Leyde, 1679, in-12.

II. *Erasmii Colloquia familiaria, nunc emendatiora, quibus accedunt Dav. Constantii Notæ*. Gen., 1680, in-12.

III. *Florus cum notis philologicis et historicis*, Gen., 1684, in-12.

IV. *Abrégé de politique*, Colog., 1686, in-12; 2<sup>e</sup> édit. revue et augm., Francf., 1687, in-12; 3<sup>e</sup> édit., Colog., 1689. — *Bayle* en parle avec éloge.

V. *Cicero De officiis, senectute, amicitia, paradoxa: somnium Scipionis, cum Notis*, Gen., 1688, in-12.

VI. *Systema ethico-theologicum, xxv disputationibus comprehensum*, Laus., 1689; 1695, in-8<sup>o</sup>.

VII. *Transitus per mare Rubrum*, Laus., 1690, in-4<sup>o</sup>.

VIII. *Dissert. de uzore Lotki, Rubo Mosis et serpente æneo*, Laus., 1693, in-4<sup>o</sup>.

IX. *Dissert. de zelo*, in-4<sup>o</sup>.

X. *Discours sur le vœu de Jephthé*, 1700, in-8<sup>o</sup>; réimp. avec le N<sup>o</sup> XIII.

XI. *Sermon sur le figuier maudit*, 1700, in-8<sup>o</sup>.

XII. *Discours sur I Cor. XV, 8, où saint Paul se nomme un avorton*, Laus., 1701, in-8<sup>o</sup>.

XIII. *L'arc-en-ciel ou Sermon sur Gen. IX, 13*, Laus., 1713.

XIV. *Le regard salutaire ou Sermon sur Ps. XLII, 6, à l'occasion de la victoire de Villmergue*, Laus., 1714.

XV. *Discours sur les degrés de gloire*, 1717, in-8<sup>o</sup>.

XVI. *La folie de la prédestination ou Sermon sur I Cor. I, 21*.

XVII. *La vocation de Moïse, sermon*, Laus., 1719.

XVIII. *Le rocher de David, sermon*, Laus., 1721.

La Biblioth. Bremensis ajoute à la liste des ouvrages de David Constant un traité *De juramentis in S. Scripturâ memoratis*, comme prêt à être mis sous presse en 1720. Nous ignorons s'il a été publié; aucune bibliographie ne le cite.

David Constant eut trois fils de son mariage avec la fille d'*Esate Colladon*.

4<sup>o</sup> MARC-RODOLPHE entra au service de la Hollande et s'éleva au grade de capitaine adjudant-général et aide-quartier-maître général dans l'armée des Alliés. Il mérita la confiance du roi Guillaume qui le choisit pour son secrétaire de cabinet. Il allait être décoré du titre de lord, lorsqu'il mourut à l'âge de 30 ans.

2° **FRÉDÉRIC**, doyen de Bex, mourut en 1746, laissant de sa femme, *N. de Mineral*, un fils, nommé **MARC-SAMUEL**, qui mourut capitaine au service des Provinces-Unies.

3° **SAMUEL**, né vers 1676, connu sous le nom de baron de Constant, fut appelé, en 1699, en Hollande par lord Albermale, qui le choisit, en 1701, pour son adjudant-général. Il se signala à tous les sièges et dans toutes les batailles de la longue guerre que fit éclater la succession d'Espagne : aux sièges d'Huy en 1703, de Sout-Leuwe en 1705, de Menin et d'Ath en 1706, de Lille et de Gand en 1708, de Tournay et de Mons en 1709, de Douai en 1710; à la bataille de Ramillies, en 1706, où il sauva le duc de Marlborough à la tête d'un corps de grenadiers par un fait d'armes qui exigeait autant d'habileté que de bravoure, et à celle d'Oudenarde en 1708. En 1716, il entra comme major dans le régiment de Sturler; en 1717, il passa dans celui de Chambrier dont il devint lieutenant-colonel en 1725. Créé, en 1727, colonel de ce même régiment qui prit dès lors son nom, il le commanda jusqu'en 1742 qu'il fut nommé major-général, grade dont il remplit les fonctions dans la campagne de 1743-44 sur le Mein. Placé sous les ordres du duc d'Artemberg, il fut chargé, en 1745, du commandement d'un corps de troupes sur la Lahn, et il opéra heureusement sa jonction avec les troupes impériales, dont il ne se sépara qu'à la fin de la campagne pour se rendre dans la Flandre hollandaise. La même année, il fut nommé commandant de L'Ecluse, et, après la campagne de 1746, à laquelle il prit part, les Etats-Généraux lui confièrent la défense de Grave. Elevé, en 1748, au grade de lieutenant-général de l'infanterie, il obtint, en même temps, la place de commandant de Bois-le-Duc. La paix conclue, il retourna dans le sein de sa famille et mourut à Lausanne, le 16 janv. 1756. Il avait épousé, en 1722, *Rose de Saussure*, fille de

*Jean-Louis de Saussure*, baron de Bercher, qui lui donna quatre fils et une fille, nommée **ANGÉLIQUE**, mariée, en 1747, au marquis *Le Gentil de Langalerie*, premier baron de Saintonge, colonel au service de l'Empereur, laquelle mourut en 1772.

4° **DAVID-LOUIS Constant**, baron de Constant-Rebecque-Hermenches, fils aîné de Samuel, servit comme capitaine dans le régiment de son père en 1741. Nommé adjudant-général dans l'armée des Alliés, il fit les campagnes de 1743 à 1746 et fut blessé à la bataille de Fontenoy. En 1747, le roi d'Angleterre le chargea de lever un régiment suisse; mais cette commission n'ayant pu être remplie, il entra, l'année suivante, au service de la Hollande avec le grade de colonel. En 1764, il passa à celui du roi de France avec le même grade. Décoré, en 1766, de l'ordre du Mérite militaire, il rendit des services dans l'expédition de la Corse où il commanda un corps de grenadiers et de chasseurs et un bataillon de volontaires. En 1769, il fut élevé au grade de brigadier des armées du roi et nommé commandant d'un régiment suisse. Créé maréchal de camp en 1780, il mourut en 1785. David-Louis Constant n'eut que deux enfants de son mariage avec *Louise de Seigneux*: **GUILLAUME-ANNE**, qui suivra, et **CONSTANCE-LOUISE**. Mais après la mort de sa femme, il se remaria et eut encore un fils, nommé **AUGUSTE**, sieur d'Hermenches. Ce dernier entra au service de la Prusse, comme officier des cuirassiers de la garde. De retour dans sa patrie, il rendit des services au canton de Vaud, soit dans le Conseil souverain dont il fut nommé membre, soit dans les ponts et chaussées dont il avait l'inspection générale. Il laissa deux fils, **ADRIEN** et **VICTOR**, de son mariage avec *N. de Polier*.

2° **PHILIPPE GERMAIN**, frère de David, connu sous le nom de chevalier de Rebecque, s'acquitta, dès sa première jeunesse, la réputation d'un bon officier. Il servit d'abord comme aide-de-camp de son père, puis comme lieutenant-co-

lonel dans le régiment de Grafenried, et il mourut, en 1756, âgé de 28 ans à peine, colonel d'un régiment wallon au service de Hollande.

3° JUSTE-ARNOLD ou *Juste-Louis*, selon le *Moniteur universel*, troisième fils de Samuel de Constant, servit en Hollande comme lieutenant-colonel dans le régiment de son père, puis comme colonel du régiment de May. En 1792, usant du bénéfice de la loi du 45 déc. 1790, après avoir prêté le serment civique devant la municipalité de Dôle, il se fixa dans une propriété qu'il possédait aux environs de cette ville et dans laquelle il mourut en 1812. C'est de lui et de *Henriette de Chandieu-Villars* que naquit à Lausanne, le 25 oct. 1767 HENRI-BENJAMIN de Constant, qui, comme publiciste, philosophe, romancier et surtout comme tribun, occupa un rang trop éminent dans la littérature et la politique, pour que nous ne lui consacrons pas un art. spécial, qui viendra en son rang, après cette notice sur la famille. Sa mère étant morte en lui donnant le jour, son père se remarria et eut de sa seconde femme une fille et un fils, nommé JEAN-VICTOR, né à Genève en 1773, qui suivit avec distinction la carrière des armes.

4° MARC-SAMUEL-FRANÇOIS entra, comme ses frères, au service des Provinces-Unies. Selon un mémoire envoyé à La Chesnaye-Desbois et inséré par lui dans son *Dict. de la Noblesse*, il fit comme volontaire la campagne de Bohême. Quoi qu'il en soit, Samuel Constant renonça de bonne heure à la carrière militaire. Ce fut sans doute à ses liaisons intimes avec Voltaire qu'il dut le développement de ses talents littéraires. Vers la fin de sa vie, il quitta Genève et se retira dans une campagne près de Lausanne où il mourut, en 1800, à l'âge de 71 ans. M. Quérard donne la liste de ses ouvrages comme il suit :

I. *Abrégé de l'histoire juive.* — L'auteur composa ce livre, ainsi qu'un *Traité de la religion naturelle*, pour l'instruction de ses enfants qu'il n'eut

garde de négliger au milieu de ses occupations littéraires.

II. *Camille ou Lettres de deux filles de ce siècle*, Paris, 1785, ou Maëstricht [Lausanne], 1786, 4 vol. in-12. — La *Biogr. univ.* en indique une édit. de Paris, 1784, 4 vol. in-12.

III. *Instructions de morale à l'usage des enfants qui commencent à parler*, Lond., 1785, in-8°.

IV. *Le mari sentimental ou le mariage comme il y en a quelques-uns, suivi des Lettres de mistress Henley*, Gen. et Paris, 1786, in-12. — Selon la *Biogr. univ.*, la 1<sup>re</sup> édit. parut à Genève en 1783.

V. *Dernières pensées du roi de Prusse, écrites de sa main*, Berlin [Gen.], 1787, in-12; Paris, 1806, 8°.

VI. *Laure de Germosan ou Lettres de quelques personnes de Suisse*, Gen. et Paris, 1787, 7 vol. in-12. — Tableau fidèle des mœurs de la Suisse et en particulier de Genève.

VII. *Recueil de pièces dialoguées ou Guenilles dramatiques ramassées dans une petite ville de Suisse*, Gen. et Paris, 1787, 2 vol. in-8°. — En 1791, on a changé ce titre bizarre en celui-ci : *Théâtre de société*.

VIII. *Caleb Williams ou les choses comme elles sont*, trad. de W. Godwin, Gen., 1793, 3 vol. in-12.

IX. *Instructions de morale, qui peuvent servir à tous les hommes, particulièrement rédigées à l'usage de la jeunesse helvétique*, Laus. et Paris, 1799, in-8°. — C'est évidemment la seconde édit. du *Catéchisme de morale* dont parle la *Biogr. univ.* en ces termes : « En 1781, l'Académie française ayant proposé le plan d'un catéchisme de morale à l'usage de toutes les classes, il publia à ce sujet une brochure dont l'édition fut promptement épuisée... Il publia peu de temps avant sa mort une seconde édit. très-augmentée de son *Catéchisme de morale*. »

Constant épousa, en secondes noces, *N. de Gallatin*; les généalogistes ne nous font pas connaître le nom de sa première femme. Du premier lit sor-

Tirent deux filles, ROSALIE et LOUISE, et deux fils, JUSTE, capitaine au service de Hollande, tué à l'affaire de Turcoing en 1793, et CHARLES, membre du conseil souverain du canton de Genève. Du second lit naquit VICTOR, qui fut élevé au corps des cadets à Colmar. Lieutenant en 1788, lieutenant des gardes suisses en 1790, Victor Constant fut un des défenseurs des Tuileries, le 10 août. Entré, en 1793, au service de la Hollande, comme enseigne des gardes hollandaises, il fit la campagne de 1794-95 et devint aide-de-camp de son cousin le général Constant-Villars. Après la conquête de la Hollande par les Français, il passa au service de l'Angleterre qu'il quitta, en 1798, pour entrer à celui du roi de Prusse. En 1805, il fut choisi pour gouverneur du prince héritaire d'Orange. Créé major, en 1808, il accompagna son élève à l'académie militaire de Berlin, puis à Londres et à Oxford. Plus tard, il le suivit, en qualité d'aide-de-camp, en Espagne. De retour en Hollande, en 1813, il fut nommé lieutenant-colonel, et peu de temps après, colonel et aide-de-camp du prince d'Orange, qu'il accompagna au blocus de Berg-op-Zoom. Elevé au grade de général major, le 30 nov. 1814, il remplit, à la bataille de Waterloo, les fonctions de quartier-maître général. En 1816, il fut nommé lieutenant-général, et bientôt après, président de la commission pour la délimitation des frontières. Le 43 juillet 1819, le roi Guillaume lui confia le commandement général des deux Flandres. Ses nombreux services lui avaient mérité la croix de commandeur de l'Ordre militaire de Guillaume, celle de l'Aigle rouge de Prusse, celle d'officier de la Légion d'honneur, la croix de Saint-Louis et la médaille suisse décernée aux défenseurs des Tuileries. Il avait épousé, en 1797, *Isabelle de Lynden*, qui lui donna quatre enfants : VICTOR, qui entra dans l'artillerie ; CHARLES ; GUILLAUME, qui fut placé dans la marine royale, et LOUISE.

Pour épuiser nos renseignements sur cette famille, si remarquable à di-

vers titres, il nous reste à parler du fils aîné de David-Louis Constant.

Né à La Haye le 24 avril 1750, Guillaume-Anne, baron de Constant-Rebecque, seigneur de Villars-Mendras, eut pour parrain le prince d'Orange et pour marraine la princesse Anne d'Angleterre. Il reçut donc au berceau le brevet d'enseigne aux gardes suisses. A l'âge de douze ans, il fut nommé second lieutenant ; à vingt-trois, capitaine commandant ; à vingt-six, colonel. Dans la campagne de 1793, il emporta Lincelles, le 18 août, à la tête des gardes suisses. Cinq jours après, il obtint le commandement d'une brigade. A la retraite de Menin, il ramena à Gand les débris de l'armée. La même année, il se signala au siège de Maubeuge. En 1794, il se distingua tout particulièrement au siège de Landrecies. Le 26 juin, pendant que les deux armées étaient aux prises dans les plaines de Fleurus, il emporta Fontaine-l'Évêque. La bataille perdue, c'est lui qui fut chargé de couvrir la retraite, et il reçut le commandement en chef des corps qui continuèrent à tenir la campagne. Il fit échouer l'attaque des Français contre l'île de Bommel. En 1795, le gouvernement hollandais l'envoya auprès de Pichegru pour négocier une trêve ; mais il était trop tard ; les Français avaient déjà occupé Amsterdam. Constant ne voulut point prendre du service dans l'armée de la République française ; il se retira à Brunswick avec sa famille ; cependant il ne tarda pas à rentrer sous les ordres du prince d'Orange qui le chargea de diverses missions. En 1803, le roi d'Angleterre le nomma lieutenant-général. Après la restauration de la maison d'Orange, Constant se rendit à La Haye et fut choisi par Guillaume pour son ministre auprès du prince royal de Suède à la grande armée des Alliés ; mais la marche rapide des événements rendit cette mission inutile. Peu de temps après, nommé commandant général des places fortes de l'Est, il fixa son quartier général à Maëstricht dont il

fut fait gouverneur au mois de mars 1815, lorsque le retour de Napoléon fit pressentir une nouvelle guerre. Quatre mois plus tard, il fut créé commandeur de l'Ordre militaire de Guillaume, et il obtint, bientôt après, le commandement de la 5<sup>e</sup> division militaire, comprenant les provinces de Liège et de Limbourg. En 1818, le roi Guillaume l'envoya complimenter en son nom les souverains alliés réunis en congrès à Aix-la-Chapelle.

Du mariage de Guillaume-Anne de Constant avec *Constance-Francine de Lyden*, célébré en 1782, naquirent quatre enfants : deux filles, *Wilhelmine* et *Annette*, dame d'honneur de la reine des Pays-Bas, et deux fils, *Juste-Thierry* et *Jules-Thierry*.

Né à LaiHaye, le 3 mars 1786, Juste-Thierry entra, en 1797, à l'académie militaire de Berlin. En 1803, il fut nommé officier dans le régiment du prince Louis de Prusse, et en 1805, adjudant. Il assista, le 14 oct. 1806, à la bataille d'Auerstedt, et mérita par sa belle conduite la croix de l'Ordre militaire. Après la paix de Tilsitt, il quitta le service de la Prusse, et passa, en 1808, à celui de l'Autriche. Placé dans les chasseurs tyroliens, il fit dans cette arme les campagnes d'Allemagne et d'Italie. Appelé à Vienne, en 1812, il fut nommé membre d'une commission chargée de rédiger de nouveaux règlements pour les chasseurs. C'est à cette occasion qu'il publia *Handbuch über den Vorpostendienst zum Gebrauch des Jäger-Offiziers im Felde*, Linz, 1812, in-8°. Le 29 nov. de la même année, l'empereur lui conféra le titre de chambellan. Les services qu'il rendit en 1813 et 1814, comme commandant de Turin et de Fénestrelles, furent récompensés par la croix de l'Ordre militaire de Sardaigne. En 1815, il fit la campagne de Naples à la tête d'un corps de partisans, et fut décoré de l'Ordre de Saint-Ferdinand. A la conclusion de la paix, il retourna en Hollande. Le roi Guillaume le nomma major, puis commandant du 7<sup>e</sup> bataillon de ligne, et

en 1821, aide-de-camp du prince d'Orange, qui lui confia, en même temps, le poste honorable de gouverneur de ses jeunes fils.

Son frère, Jules-Thierry, né en 1787, fut également élevé à l'académie militaire de Berlin; mais il entra au service du Brunswick, en 1803, comme officier de dragons. En 1805 cependant, il passa sous le drapeau prussien comme officier de hussards. Après la paix de Tilsitt, il quitta la Prusse. En 1811, il prit du service dans l'armée wurtembergeoise et fit, avec le corps auxiliaire fourni par la Confédération germanique, la désastreuse campagne de Russie. Après la restauration, le roi des Pays-Bas le nomma chambellan. Il fit la campagne de 1815, avec le grade de capitaine d'état-major. A la bataille de Waterloo, le prince d'Orange ayant eu son cheval tué sous lui et ayant été blessé lui-même, Constant lui donna le sien et combattit parmi les tirailleurs jusqu'à ce qu'il pût se remonter par un cheval de prise et rejoindre son général. La paix faite, il fut créé chevalier de l'Ordre de Guillaume et reprit ses fonctions de chambellan.

Une famille du même nom, originaire de l'Auvergne, mais établie en Champagne depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, professa également la religion réformée, comme on peut le conclure des noms bibliques de plusieurs de ses membres et de leurs alliances.

*Pierre de Constant*, seigneur de La Grange, homme d'armes des ordonnances du roi sous le duc de *Bouillon*, capitaine d'infanterie et gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon, n'ayant pas eu d'enfant de sa première femme *Jeanne de Condé*, épousa en secondes noces *Marie de Rouvray*, qui lui donna un fils nommé *Jean*, sieur de Trières. Du mariage de ce dernier avec *Suzanne Des Martins* naquit *Aleau* de Constant qui suivit la carrière des armes. Il épousa, en 1621, *Marie de Villecholle*, fille de *Jostias de Villecholle*, seigneur de Fontaine; puis, en 1642, *Madelaine Dorthe*, fille de *Paul*

*Dorthe*, sieur de Falaise, et de *Jeanne Hurault de L'Hôpital*. Il laissa quatre enfants, *Jean*, *Salomon*, *Suzanne* et *Anne*, sur lesquels le Nobiliaire de Champagne ne fournit aucun renseignement.

**CONSTANT DE REBECQUE** (*HENRI-BENJAMIN*), un des défenseurs les plus actifs et les plus dévoués des libertés publiques sous le gouvernement de la Restauration, naquit à Lausanne, le 25 oct. 1767, et mourut à Paris, le 8 déc. 1830.

Le développement du jeune Constant, tant au moral qu'au physique, fut très-précoce. La nature l'avait doué d'une rare intelligence; mais ce n'était qu'une faible barrière à opposer à la fougue de son tempérament. L'âge des passions s'annonça de bonne heure chez lui, et il devait durer longtemps. Son excuse est peut-être en ceci, qu'il manqua quelque chose à sa première éducation. Sa mère étant morte en lui donnant le jour, il fut ainsi privé de ces soins affectueux, non moins nécessaires à l'adolescence qu'à l'enfance, de cette éducation de l'âme, en un mot, qui laisse en nous une empreinte ineffaçable. D'un autre côté, son père, d'un caractère timide et froid, même avec son fils, était peu propre à lui tenir lieu de mère. Dans un de ses écrits (1), Constant déplore l'influence fâcheuse que la contrainte qu'il s'imposait avec lui exerça sur son caractère : « Aussi timide que lui, dit-il, mais plus agité parce que j'étais plus jeune, je m'accoutumai à renfermer en moi-même tout ce que j'éprouvais, à ne former que des plans solitaires, à ne compter que sur moi pour leur exécution, à considérer les avis, l'intérêt, l'assistance et jusqu'à la seule présence des autres comme une gêne et comme un obstacle. Je contractai l'habitude de ne jamais parler de ce qui m'occu-

pait, de ne me soumettre à la conversation que comme à une nécessité importune, et de l'animer alors par une plaisanterie perpétuelle qui me la rendait moins fatigante et qui m'aidait à cacher mes véritables pensées. De là une certaine absence d'abandon qu'aujourd'hui encore mes amis me reprochent et une difficulté de causer sérieusement que j'ai toujours peine à surmonter. Il en résulta en même temps un désir ardent d'indépendance, une grande impatience des liens dont j'étais environné, une terreur invincible d'en former de nouveaux. Je ne me trouvais à mon aise que tout seul; et tel est même à présent l'effet de cette disposition d'âme, que, dans les circonstances les moins importantes, quand je dois choisir entre deux partis, la figure humaine me trouble, et mon mouvement naturel est de la fuir pour délibérer en paix. Je n'avais point cependant la profondeur d'égoïsme qu'un tel caractère parait annoncer : tout en ne m'intéressant qu'à moi, je m'intéressais faiblement à moi-même. Je portais au fond de mon cœur un besoin d'insensibilité dont je ne m'apercevais pas, mais qui, ne trouvant point à se satisfaire, me détachait successivement de tous les objets qui tour à tour attireraient ma curiosité. Cette indifférence sur tout s'était encore fortifiée par l'idée de la mort, idée qui m'avait frappé très-jeune, et sur laquelle je n'ai jamais conçu que les hommes s'étonnaient si facilement. » Ce portrait n'est sans doute pas flatté; mais nous pensons que Constant s'est calomnié, à force de vouloir creuser avant dans les replis de son individualité. Sa vie entière prouve qu'il n'était ni égoïste, ni insensible, à moins toutefois qu'on ne l'entende à la manière du sophiste — que lui-même a réfuté, après avoir été quelque temps son disciple, — qui prétend que l'intérêt est le mobile de toutes nos actions, même de nos sacrifices et de nos dévouements. C'est ainsi que pour vouloir trop subtiliser, les meilleurs esprits s'égarent,

(1) Nous n'hésitons pas à reconnaître la personne de Benjamin Constant sous le masque d'*Adolphe*, en admettant néanmoins que, dans beaucoup de détails, l'auteur a paré sa confession des couleurs du roman.

même dans leur propre cause et à leur détriment.

Jusqu'à l'âge de douze ans, le jeune Constant fut élevé dans la maison paternelle, sous la discipline de précepteurs qui lui furent successivement donnés. Mais son père ne tarda pas à sentir les vices d'une telle éducation, propre seulement à développer à l'excès la personnalité de l'enfant, ou, ce qui n'est pas moins déplorable, à lui laisser ignorer sa propre force en le mettant dans l'impossibilité de se comparer à d'autres et de se connaître. Il fit donc violence à son affection, et quelque jeune que fût son fils, il le plaça en Angleterre à l'université d'Oxford. De là, le jeune Constant, dont le développement intellectuel était bien au-dessus de son âge, alla continuer ses études à l'université d'Erlangen. La connaissance parfaite qu'il acquit de la langue allemande, comme il avait acquis à Oxford celle de la langue anglaise, ne fut pas le moindre des avantages qu'il retira de son séjour en Allemagne. Revenu près de son père à Lausanne, en 1783, — après avoir fait une courte apparition à la petite cour de la margrave de Baireuth, où sans doute il avait été mis pour faire l'apprentissage du métier de courtisan, en remplissant les humiliantes fonctions de page, — il assista à la lutte que le canton de Vaud soutenait pour son indépendance contre l'aristocratie de Berne, et il lui en resta une impression ineffaçable. Dès ce moment, il se rangea du parti de la liberté, et, depuis, il n'a jamais changé de drapeau. Cependant son jeune âge ne lui permettant pas encore d'entrer dans la carrière à laquelle on le destinait, son père se décida à l'envoyer à l'université d'Edimbourg. L'étude du droit public anglais ne pouvait que donner aux méditations du futur publiciste une bonne direction. Ce fut pendant son séjour à cette université qu'il se lia avec quelques jeunes hommes, les Mackintosh, les Graham, dont les noms, devenus illustres, retentissent plus tard dans les luttes parle-

mentaires des whigs contre les tories, luttes que lui-même devait soutenir en France avec non moins d'éclat.

Ses études terminées, Constant vint à Paris. Il avait alors vingt ans. Ses relations avec la famille Necker et avec le littérateur Suard, chez lequel il logea, lui donnèrent l'accès du plus beau monde de la capitale, mais ne le préservèrent pas de certains écarts. Paris est une idole à laquelle les jeunes gens sacrifient volontiers, en un moment de fièvre, tout ce qui fait le charme de leur âge. Constant fut du nombre; il se livra avec une sorte d'emportement à la vie la plus déréglée. Une passion malheureuse contribua peut-être à le jeter dans le désordre. Son père, instruit de ses déportements, se hâta de le rappeler auprès de lui; mais soit que le séjour de Bois-le-Duc, où il se trouvait en garnison, lui ait paru trop triste après les enchantements de Paris, soit qu'il ait redouté les justes remontrances paternelles, soit enfin qu'il ait voulu jouer jusqu'au bout le rôle de l'enfant prodigue, sa tête se perdit et il partit en toute hâte pour l'Angleterre. « Une idée folle me vint, écrit-il. [*Bien folle, en effet!*] Je me dis: Partons, vivons seul; ne faisons plus le malheur d'un père et l'ennui de personne. » Là dessus, il loue une chaise de poste et se met en route, avec quinze guinées en poche et trois chemises dans sa valise. Avec cela, on ne va pas loin. Arrivé en Angleterre, il courut le pays à pied, heureux, dit-il, de voir de près le peuple des campagnes. Mais le charme ne dura pas. Après s'être bien crotté, bien harassé, bien désenchanté, il finit par où il aurait dû commencer, il retourna auprès de son père, résolu à acheter son pardon en acceptant une charge de gentilhomme ordinaire ou plutôt, comme il dit, bien extraordinaire à la petite cour de Brunswick (1).

(1) Cette escapade d'écolier est racontée avec beaucoup d'esprit dans une correspondance de Benjamin Constant avec une dame Charrière, correspondance dont M. Sainte-Beuve a publié récemment quelques fragments en les accompagnant de réflexions peu bien-

Dans son engouement des petites cours, le père de Benjamin Constant méconnaissait complètement le génie de son fils. Le jeune homme qui n'avait ni goût ni estime pour les livrées, ne se plut que médiocrement dans son habit de chambellan, et il se déplut encore davantage au milieu de gens qui pour la plupart ne valaient que par l'habit. Sa vie n'était pas gaie. Pour se dédommager des ennuis qu'il subissait, il se livra donc à son humeur railleuse, sans aucun ménagement pour des *importances* acquises. Bien plus — et c'est surtout en ceci que l'on doit blâmer sa légèreté, — « lorsqu'il entendait la médiocrité dissertar avec complaisance sur des principes bien établis, bien incontestables en fait de morale, de convenance ou de religion, choses qu'elle met assez volontiers sur la même ligne, il se sentait poussé à la contredire, non qu'il eût adopté des opinions opposées, mais parce qu'il était impatient d'une conviction si ferme et si lourde. » Une telle conduite n'était ni sage, ni prudente; elle devait lui susciter bien des ennemis, et faire douter de la solidité de ses principes. « Ceux dont j'avais eu le tort de me moquer, dit-il, trouvaient commode de faire cause commune avec les principes qu'ils m'accusaient de révoquer en doute. » Cela devait être, car ils ennoblissaient ainsi leur querelle; mais pour lui, il ne devait pas y gagner en considération. Heureusement que l'amour vint apporter quelque diversion aux cruels ennuis dont le malheureux gentilhomme ordinaire était abreuvé. Il s'éprit de pas-

veillantes (Revue des D. M. 1844-5). Cette dame, d'origine hollandaise, mariée en Suisse, femme auteur de la pire espèce, « qui n'avait que son esprit pour ressource, » paraît avoir exercé une certaine influence sur la louange d'idées de Constant. « J'avais contracté, dit-il, dans mes conversations avec la femme qui, la première, avait développé mes idées, une insurmontable aversion pour toutes les maximes communes et pour toutes les formules dogmatiques. » Quelque grande que fût la disproportion d'âge, on prétend que l'amitié de Constant prit même, pendant un temps, un caractère plus vif.

sion pour une jeune personne attachée au service de la duchesse régnante, et il l'épousa, en 1789. Le charme cependant ne tarda pas à être rompu. D'un caractère aussi faible qu'ardent, surtout dans les affaires de cœur, Constant ne faisait jamais ses réflexions qu'après coup. Il se trouva que les deux époux n'étaient point faits l'un pour l'autre. Tous deux portaient impatiemment le joug qu'ils s'étaient imposé. Deux années ne s'étaient pas écoulées, que Constant sollicitait la rupture de son mariage. Mais, ô mystères du cœur humain! lorsqu'après bien des démarches il eut obtenu ce qu'il voulait, il fut sur le point de le regretter. « Quelle étrange faiblesse! s'écrie-t-il; depuis plus d'un an je désirais ce moment, je soupirais après l'indépendance complète; elle est venue et je frissonne! » Constant portait en lui un besoin d'inquiétude qui fit le tourment de sa vie. Les ennuis que lui causa l'affaire de son divorce, ne devaient pas contribuer à lui rendre le séjour de la cour de Brunswick plus agréable. A la fin, il n'y tint plus; il fit un effort et, renonçant aux grandeurs, il courut se retremper sur le sol natal. Ce fut dans ce temps, le 49 sept. 1794, qu'il vit pour la première fois M<sup>me</sup> de Staël. Ce jour marque dans sa vie. Cette femme célèbre fit sur lui la même impression que sur tous ceux qui l'approchaient. « C'est un être à part, écrivait-il dans son enthousiasme, un être supérieur, tel qu'il s'en rencontre peut-être un par siècle, et tel que ceux qui l'approchent, le connaissent et sont ses amis, doivent ne pas exiger d'autre bonheur. » Ce bonheur, il l'eut, il eut même davantage, et cependant ce bien, le comble de ses désirs, ne devait pas lui suffire.

L'impression ressentie par Benjamin Constant avait été réciproque; M<sup>me</sup> de Staël le prit sous sa protection, et c'est en quelque sorte porté par elle qu'il fit son entrée sur la scène politique. Arrivé à Paris en 1795, il devint bientôt l'oracle de son salon. Il se rangea,

tout d'abord, parmi les partisans d'une liberté sage et modérée. Son premier écrit : *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier* (1796, in-8°), parut assez important aux rédacteurs du *Moniteur* pour qu'ils le reproduisissent en grande partie dans leur journal. « J'ai cru du devoir de tout ami de la liberté, disait Constant, de rallier les esprits à un gouvernement de l'existence duquel la liberté dépend aujourd'hui. — Mon but a été de prouver que, toutes choses égales, la république, en France, par cela seul qu'elle est établie, devrait être préférée. » C'est dans cet esprit de sagesse et de conciliation que sa brochure fut écrite. Deux autres brochures : *Des effets de la Terreur* (1797, 8°) et *Des réactions politiques* (même année), qui suivirent de près, tendaient au même but. Dans cette dernière, on sent déjà le publiciste que la lutte mûrit. Mais sa phrase pêche toujours par un ton trop oratoire et par une certaine diffusion, deux défauts dont il n'a jamais su se débarrasser. Constant entrevoyait l'abîme où les menées combinées des Royalistes et des Jacobins allaient précipiter la France; il comprenait que le fruit d'un aussi monstrueux accouplement ne pouvait être que la perte des meilleures conquêtes de la Révolution. Sans doute, la constitution de l'an III n'était pas parfaite : c'était une œuvre humaine et il n'entrait dans l'esprit de personne de la donner pour une œuvre révélée. Le temps et l'usage devaient en faire disparaître les plus grosses imperfections. La plus simple prévoyance conseillait donc de s'y rallier. Mais il y a de telles natures extrêmes en tout, auxquelles la république ne saurait convenir. Ce sont, d'une part, ceux qui aiment le mouvement et à qui le mouvement donne la fièvre; et d'une autre, ceux qui chérissent le repos et que le repos engourdit. Ces gens-là, les sages conseils de Benjamin Constant ne pouvaient les toucher. Il fallait pour les ramener une autre puissance que la sienne, une puissance à laquelle ces sorti-

tes de mécontents ne résistent jamais. Le club de Salut public ou de Salm (ainsi appelé parce qu'il se réunissait à l'hôtel de Salm) s'était fondé en opposition avec le club jacobin du Manège et le club royaliste de Clichy. Les constitutionnels s'y étaient donnés rendez-vous; ils appuyaient le gouvernement et cherchaient à lui venir en aide dans les luttes qu'il soutenait péniblement contre ses ennemis. Constant en avait été nommé secrétaire, et il en devint bientôt un des membres les plus influents.

Cependant le Directoire, poussé dans ses derniers retranchements, voulut se sauver à tout prix : il résolut le 48 fructidor. Ce coup d'état le délivra, en effet, de ses ennemis les plus ardents; mais la violence est un de ces remèdes qui ne guérissent le mal qu'en emportant le malade. Les Girondins, et après eux les Jacobins, en avaient déjà fait l'expérience. Constant, du moins, ne se rendit pas complice de cet attentat; mais comme notre premier mouvement est presque toujours d'accepter une injustice où nous n'avons pas trempé et qui nous profite, il n'éprouva peut-être pas « cette haine vigoureuse que doit donner le vice aux âmes vertueuses. » De faute en faute, les choses marchèrent promptement au dénouement. Le vainqueur de l'Italie n'eut qu'à paraitre, et le Directoire s'évanouit. Il ne resta plus de la République que le nom, et quant aux vrais républicains, on serait tenté de se demander s'il y en avait eu? Sieyès, — un des types de ces fiers Romains, qui naguère encore trouvaient la qualification de *monsieur* trop aristocratique et qui maintenant allaient courir après les titres de baron ou de comte, comme des hommes tombés en enfance, — Sieyès fut des premiers à trahir ses collègues et la république. Pour le gagner, il suffit de lui laisser entrevoir qu'on permettrait qu'il accouchât de sa mystérieuse constitution. Il en accoucha en effet : ce fut la constitution de l'an VIII. La chute de la République *rida* à peine la surface de

la société, tant l'esprit public s'était peu développé parmi nous, au milieu de nos luttes et de nos terreurs. Bon nombre même des plus exaltés ne furent pas des derniers à accourir à la curée. On avait eu, du reste, la précaution de transporter les incorrigibles. « Il y avait alors, comme toujours, dit M. Thiers dans son Histoire apologétique de Napoléon, une expression courante qui peignait parfaitement l'état des esprits. Il faut *se montrer*, disait-on. » C'est que, en effet, le danger était passé, et les places à distribuer nombreuses et largement rétribuées. « Lorsque, dans les révolutions, remarque avec justesse le même historien, le feu des passions commence à s'éteindre, on voit l'avidité succéder à la violence. » Les mauvaises passions se succèdent souvent sans changer d'objets, elles ne changent que de formes. Benjamin Constant fut du nombre de ceux qui *se montrèrent*. Selon M. Thiers, Constant aurait prodigué, pour arriver, les assurances de dévouement à la famille Bonaparte, et une fois en place, il se serait empressé de trahir ses promesses. De semblables imputations sont aussi difficiles à repousser qu'à prouver. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir écrit avec beaucoup de force et de raison contre les réactions, et notamment dans son livre : *Des suites de la Contre-révolution de 1660 en Angleterre* (1799, in-8°), lorsque la réaction vint à triompher, il fut tout aise d'obtenir *son lopin*, en sanctionnant par son acceptation de fonctions publiques le coup de main du 18 brumaire :

[suffit ;

Point de courroux, messieurs; mon lopin me  
Faites votre profit du reste.

Ce fut sans doute dans l'intention de racheter en quelque sorte sa faute, qu'il se livra, dès le début, dans le Tribunal à une opposition souvent vétilleuse et tracassière. Mais n'était-ce pas encore aggraver le mal ?

On sait qu'en définitive le pouvoir exécutif, ou pour être plus vrai, l'homme prédestiné qui le représentait et qui,

dès le principe, cumulait déjà en lui tous les pouvoirs— s'était attribué le droit de nommer, soit directement, soit indirectement tous les représentants de la nation. Le triage des hommes ou plutôt des créatures s'était fait avec beaucoup de soin. Cependant, et comme pour sauver les apparences, on avait admis dans le gouvernement un petit nombre d'hommes à l'abri de tout soupçon de servilité, comme de tout soupçon de démagogie. Les cent noms du Tribunal avaient été « choisis, dit M. Thiers, avec l'intention toute naturelle, mais bientôt suivie d'amers regrets, de donner place aux esprits actifs, remuants, amoureux de renommée. » La place de Benjamin Constant était naturellement marquée parmi ces derniers. Le Palais-Royal, qui, à cette époque, était un lieu mal famé, avait été assigné au Tribunal pour ses délibérations. On crut y voir une intention d'avilir ce corps. Dès la première séance, les plaintes et les murmures éclatèrent. Le tribun Duveyrier alla même jusqu'à rendre grâce aux membres du gouvernement « de leur avoir fait apercevoir ces lieux qui, si l'on voulait élever une idole de 45 jours (45 années, aurait-il dû dire), leur rappelleraient la chute d'une idole de 45 siècles. » A propos de courtisanes, une telle sortie était tout au moins déplacée, et en tout cas, elle n'était ni prudente, ni politique; quand on attaque de front, il faut se sentir la force de vaincre, autrement on ne fait que donner de l'audace à l'ennemi en décevant sa propre faiblesse. Dès ce jour, le sort du Tribunal fut décidé; Bonaparte n'attendit que l'occasion. Les séances suivantes ne contribuèrent pas à le faire revenir. La première proposition du gouvernement était relative aux formes à suivre dans la présentation, la discussion et l'adoption des projets de lois. On connaît le mécanisme ingénieux qui avait été imaginé. De l'aveu de tous les hommes pratiques, le Tribunal y était traité fort cavalièrement. Dans la discussion, Constant fut des premiers sur la brèche. Comme toujours,

fut incisif et mordant. Pourquoi cette précipitation ? disait-il. « Tout cela tient à la fausse idée que nous ne sommes qu'un corps d'opposition... Cette fausse idée a empreint tous les articles de ce projet d'une impatience inquiète et démesurée ; on nous présente pour ainsi dire les propositions au vol, dans l'espérance que nous ne pourrions pas les saisir. » Le projet fut repoussé. Il en fut de même du plan de finances, d'ailleurs très-sage, que le gouvernement avait proposé. Constant fut au nombre des trois tribuns chargés de l'attaquer devant le Corps législatif. Néanmoins il fut adopté. La session de l'an x (22 nov. 1801) ne s'annonça pas sous de meilleurs auspices. Chaque jour, le mal empirait ; l'Opposition semblait s'enivrer de son propre bruit. Le mot malencontreux de *sujets* employé, selon toute vraisemblance, très-innocemment dans le traité de paix avec la Russie, souleva une grosse tempête et faillit faire repousser ce traité. Après de violents débats, auxquels Constant prit une part très-active, on ne l'adopta que « par amour pour la paix. » Et comme en France tout doit finir par des chansons, on fit courir cette épigramme de Lebrun :

Du grand Napoléon, j'étais l'admirateur ;  
Il me veut son sujet, je suis son serviteur.

Les échecs du gouvernement se succédèrent coup sur coup. Les deux premiers titres du Code civil furent rejetés. L'annonce seule du Concordat, que le premier consul n'avait pas encore osé présenter à l'acceptation des grands corps de l'Etat, avait rallié à l'opposition une foule de mécontents. L'auteur du livre sur l'Origine de tous les cultes, Dupuis, venait d'être appelé à la présidence du Corps législatif. Daunou qui avait déclaré qu'il ne paraîtrait plus au Tribunal tant que durerait la tyranie, l'abbé Grégoire, dont les opinions anti-ultramontaines étaient connues, avaient été choisis comme candidats à deux sièges vacants au Sénat. « Vraie tracasserie, dit M. Thiers, in-

digne d'hommes sérieux. C'était du dépit le plus puéril et le plus dangereux en même temps, car on poussait à bout un caractère violent, plein de sentiment de sa force et capable de tout. » Et ailleurs : « Le temps du vrai gouvernement représentatif n'était pas venu : les opposants n'en avaient pas plus les principes et les mœurs que le gouvernement lui-même. Ce qui achèvera de peindre les opposants du Tribunal, c'est que l'acte odieux contre les révolutionnaires ne fut pas même de leur part le sujet d'une observation. On profita de ce que l'acte n'était pas déféré à la Législature pour se taire. » Ces réflexions sont parfaitement justes. Les meilleurs esprits s'épuisent inutilement en combattant contre des moulins à vent ou en voulant pourfendre des montagnes. A quoi bon tout ce bruit ? Il suffit d'une menace du futur empereur pour faire rentrer le flot dans son lit. *Quos ego!*... Mais ce n'était pas assez, il fallait supprimer la cause du mal. A cet effet, on s'arrêta à un moyen, très-subtil sinon très-honnête, pour n'avoir pas l'air de recourir à la violence. Que n'aurait-on pas dit si, dès les premiers pas, le gouvernement s'était trouvé gêné par une constitution aussi débonnaire que celle de l'an VIII, au point de devoir la briser ? Il y avait dans cette constitution un article, d'ailleurs très clair pour tout le monde, qui pouvait se prêter à l'interprétation. Cambacérés était un habile légiste, il s'en empara. En conséquence, les corps délibérants sont mis en vacances et pendant qu'ils chôment, le Sénat est chargé de procéder à leur renouvellement par cinquième ; ce qu'il fit, non par la voie du sort, comme il était naturel, mais par scrutin, car les auteurs de la constitution n'avaient pas prévu le cas, ne pouvant supposer que des sénateurs, des hommes d'âge, fussent aussi ignorants de tous les usages parlementaires. Le Tribunal fut donc épuré—écrémé, disait M<sup>me</sup> de Staël—et, comme de raison, Benjamin Constant eut l'honneur d'être un des 20 tribuns, que, sur l'ordre du consul,

le Sénat déclara indignes. Mais quoique indigne, la société de Daunou, Andrieux, Chenier, Cabanis, Ginguené pouvait encore paraître assez honorable et consoler de cette disgrâce. L'Opposition, évincée des conseils du gouvernement, se réfugia alors dans les salons d'une femme. Mais là encore Bonaparte la poursuivit, il frappa cette femme; et comme Benjamin Constant avait pour elle une tendre affection, il frappa Benjamin Constant. Les deux exilés se retirèrent au delà du Rhin. Gœthe, Schiller, Wieland, Schlegel, et, en un mot, toutes les gloires de l'Allemagne, s'empressèrent autour d'eux. Les nobles natures éprouvent toujours de la sympathie pour les victimes du despotisme. Heureusement Constant avait avec lui un ami fidèle qui ne le quittait jamais sous quelque ciel qu'il fût, et qui seul pouvait adoucir son exil : cet ami, c'était l'amour de l'étude. Son grand ouvrage sur la Religion le préoccupait déjà depuis longtemps. Il se préparait assidûment à ce savant travail par la lecture approfondie des auteurs anciens. En même temps, il eut la fantaisie de chausser le cothurne; il tenta de transporter sur notre scène, en la modifiant et la condensant, la tragédie de Wallenstein. Son œuvre n'est pas sans mérite. Il est bien vrai que le tour de son esprit ne le portait pas à la poésie; mais son vers, quoi qu'on en ait dit, avait toutes les qualités requises pour une œuvre dramatique où la poésie serait déplacée. Le demi-jour, les teintes voilées plaisent à celle-ci; la vive lumière, les teintes tranchées conviennent à la tragédie. Or, la clarté, la netteté, sinon une grande correction, était le principal mérite du style de Constant. Du reste, ce n'était pas là son coup d'essai; tout enfant, il s'était déjà essayé dans le genre épique. A l'âge de 13 ans, dit-on, il avait composé un roman héroïque, *les Chevaliers*, dont les cinq premiers chants existent encore. Un poème héros-comique, *Florestan, ou le Siège de Soissons*, en 11 chants, fut aussi le fruit des loisirs que le gouvernement de

Bonaparte lui avait faits. Au jugement de M. Pagès (Dict. de la Convers.), c'est une « ingénieuse satire où la politesse du langage et la plus fine ironie éparpillent le ridicule sur la renommée de ses ennemis, de ses adversaires et de ses envieux; mais où la colère frappe quelquefois et trop haut et trop fort. » Ce poème est sans doute resté inédit; nous n'en avons trouvé nulle trace ailleurs.

Nous touchons à une nouvelle péripétie dans la vie de Constant. Le beau ciel qu'il avait rêvé n'était déjà plus aussi beau à ses yeux. Souvent même il était menaçant. Les nuages qui se succédaient annonçaient un orage prochain. Le jour vint que cet orage éclata. M<sup>me</sup> de Staël ayant refusé d'unir plus étroitement sa destinée à la sienne, Benjamin Constant rompit avec elle et pour mettre entre eux deux une barrière d'autant plus infranchissable, il s'unit en mariage, en 1808, avec une jeune personne du Hanovre, *Charlotte de Hardenberg*. La paix, cette fois, allait-elle enfin descendre dans son cœur? il ne paraît pas. « Il fallut encore plus d'une secousse, dit le spirituel auteur de la Galerie des Contemp. illustres, par un homme de rien [M. de Loménie], pour briser le lien fatal; celui-là une fois brisé, le cœur de Benjamin Constant avait contracté le besoin de l'orage; il en chercha d'autres ailleurs, et lorsqu'il eut perdu la puissance d'aimer et d'être aimé, il se jeta dans la passion du jeu, et sa vie fut ainsi dévastée jusqu'à la fin. » Mais n'anticipons pas. Après son mariage, il vécut quelque temps à Gœttingue, où il continua à se livrer à ses études philosophiques. Cependant, à l'exception de son *Wallstein*, qui parut en 1809, il ne publia aucun écrit. L'oppression qui pesait sur l'Europe étouffait toutes les voix indépendantes. Lorsque le jour des revers arriva, et que les peuples allemands secouèrent le joug, Constant reprit la plume et il lança contre le *lion malade* ce fameux manifeste de *De l'esprit de conquête et*

*de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (Hannovre, 31 déc. 1813; 2<sup>e</sup> éd., Angl. mars 1814; 3<sup>e</sup> éd., Paris, 22 avril 1814; 4<sup>e</sup> éd. rev. et augm., ibid., même ann., in-8°, pp. 234) où il battait en brèche la politique de l'empereur, au nom de la civilisation outragée. « Par la vigueur du style, la justesse des déductions et la hauteur des vues, c'est peut-être le meilleur ouvrage de Benjamin Constant. » Tel est le jugement qu'en porte M. de Loménie, et nous partageons son sentiment, car il est évident qu'il n'entend parler que de ses écrits polémiques (1). Quelques écrivains ont reproché à Constant d'être rentré en France à la suite des armées alliées. Mais, exilé, nous ne sachions pas qu'il eût pu les y précéder. Devait-il prolonger son exil, en signe de deuil? Ce n'est pas lui qui avait poussé la France dans l'abîme. A chacun sa responsabilité. A-t-on quelque bassesse, quelque oubli de principes à lui objecter? Où sont les faveurs, où sont les honneurs qu'il recut? On a dit qu'il connaissait Bernadotte. Cela est vrai; il avait même reçu de ce monarque la croix de l'Étoile polaire. Mais Constant n'était pas homme à vendre son honneur pour une croix. Et qui ne sait que ce sont là de simples marques de civilité à l'usage des princes. Tous les emplois de Constant, pendant la première Restauration, se réduisent à sa collaboration au Journal des Débats. Il entreprit, dès lors, avec un zèle digne de tous nos éloges l'éducation politique de la France. C'est lui le premier qui développa cette théorie un peu subtile que le roi règne et ne gouverne pas. La formule seule n'est pas de lui. Ses deux

(1) « L'ouvrage actuel, lit-on dans la préface de la 1<sup>re</sup> édition, fait partie d'un traité de politique terminée depuis longtemps. L'état de la France et celui de l'Europe semblaient le condamner à ne jamais paraître. Le continent n'était qu'un vaste cachot privé de toute communication avec cette noble Angleterre, asile généreux de la pensée, illustre refuge de la dignité de l'espèce humaine. » On sait que le libraire Palm avait été fusillé à Munich.

brochures : *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs et les garanties dans une monarchie constitutionnelle* (1814, in-8°) et *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux, considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement* (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éd. augm., même ann., in-8°) sont l'une et l'autre favorables aux idées de liberté et de progrès.

Au retour de l'île d'Elbe, Constant se prononça avec courage contre l'agression de Bonaparte. Il demeura, pour ainsi dire, le dernier sur la brèche. Napoléon était déjà à Fontainebleau qu'il lui prodiguait encore l'injure et le mépris. « Du côté du roi, écrivait-il, est la liberté, la sûreté, la paix; du côté de Bonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre. Nous jouissons sous Louis XVIII d'un gouvernement représentatif; nous nous gouvernons nous-mêmes; nous subissons sous Bonaparte un gouvernement de Mameluks; son glaive seul nous gouvernerait. C'est Attila, c'est Gengiskan, plus terrible et plus odieux parce que la civilisation est à son usage!... » Telle était la violence de son langage. Mais nous avons regret de le dire — car c'est une tache dans sa vie que nous voudrions pouvoir effacer, — cette violence était, à ce qu'il paraît, calculée pour arriver au cœur d'une femme célèbre par sa beauté. « Quand je pense, lui écrivait-il, que le danger est un moyen d'obtenir de vous un signe d'intérêt, je n'en éprouve que de la joie (1). » Sa seule excuse serait donc dans l'égarément de la passion. Chaque jour, il redoublait d'audace; à la fin, il finit par brûler ses vaisseaux : « Je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à un autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanés pour racheter une vie honteuse, s'écriait-il le 19 mars. » Après de tels éclats, de telles pro-

(1) M. de Châteaubriand, dans ses Mémoires d'outre Tombe, t. VIII, entre dans quelques détails au sujet de cette passion, et rapporte au long un portrait de madame Recamier tracé par Benjamin Constant : « avec une grâce, dit-il, qui ne lui était pas naturelle. »

testations, on n'aurait guère pu se douter de ce qui arriva. Quelques jours après, le 14 avril, Constant était dans le camp ennemi; mais, hâtons-nous de le dire, il y était passé sans renier, en quoi que ce fût, aucun de ses principes politiques. Bonaparte étant entré à Paris, le premier mouvement de Constant fut de s'enfuir. Il se sauva à Nantes, d'où il espérait passer en Angleterre. Mais dans cette ville, ayant appris par la voix publique que l'*Ogre de Corse*, content de son triomphe, ne mangeait personne, il se rassura et revint sur ses pas. Instruit de son retour, Napoléon le fit appeler. Au lieu de l'arrêt de sa mort, sur lequel notre publiciste amoureux avait compté *bien sûrement*, c'est un brevet de conseiller d'état qu'on lui délivra; au lieu de reproches, ce sont des caresses qu'on lui adresse; au lieu de menaces, ce sont des conseils qu'on lui demande. A un accueil aussi inattendu, sa tête n'y tint pas; il crut à la sincérité des paroles de l'empereur, il crut à sa magnanimité, il crut à la durée de sa puissance: il fut séduit. Bonaparte lui déclara du ton d'un homme convaincu que, les conditions étant changées, il comprenait que des modifications devaient être apportées à son système de gouvernement dans le sens d'une sage liberté, et en conséquence, il le chargea de s'entendre avec M. Molé pour rédiger une constitution. Ce n'est donc pas Constant qui avait reculé, c'est Bonaparte qui avait marché. A la veille de demander d'énormes sacrifices à la nation, Bonaparte sentait la nécessité de lui accorder quelque chose en retour; à la veille d'entrer en lutte avec l'Europe coalisée, il comprenait qu'il était sage d'associer la nation à sa cause, ou tout au moins, puisque le peuple était avec lui, cette partie saine et éclairée de la nation qui, tôt ou tard, finit par entraîner les masses, comme la tête entraîne le corps. Lors de la discussion de l'acte additionnel, destiné à modifier l'ancienne constitution de l'empire, dans le but surtout d'une

représentation moins illusoire, Constant ne trahit pas les principes de toute sa vie; il se prononça franchement dans le sens le plus libéral. Si son opinion ne prévalut pas toujours, on ne saurait le lui imputer. Et, qu'on le remarque bien, cette opposition qu'il faisait, n'était pas une comédie qui se jouait à huis clos, car il émit les mêmes doctrines dans le livre qu'il publia alors: *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la constitution actuelle de la France*. Paris, 1815, in-8°. Aussi M. de Lamartine, dans son Hist. de la Restauration, nous semble plus que sévère à son égard. « Benjamin Constant, y lisons-nous, esprit théorique et absolu, comme les abstractions de l'Allemagne [peut-être ne s'attendait-on guère à cette similitude], mais assoupli et dompté par sa défection et par ses ambitions intéressées devant l'empereur, était éminemment apte à servir, d'un côté, ces fausses apparences de concessions libérales dont Napoléon avait besoin de prêter son retour; de l'autre, les réserves secrètes d'autorité dont il ne voulait pas se départir, afin de rester despote, tout en paraissant constitutionnel. Ces deux hommes se convenaient: l'un consultait par nécessité, l'autre conseillait par décence; mais ni l'un ni l'autre ne consultait ou ne conseillait sincèrement. Il suffisait que le peuple fût satisfait des apparences; on ne cherchait pas des institutions, mais des prétextes. » Prétendre, comme le fait M. de Lamartine, que Constant se rendit coupable de cette duplicité, c'est prendre ses présomptions pour des raisons, c'est affirmer sans preuves. Tout prouve, au contraire, que Benjamin Constant était sincère. Autrement, s'il eût été de composition si facile, aurait-il jamais conçu des soupçons? Se serait-il trahi lui-même? « Je suis entré, je m'en aperçois dans une voie sombre et douteuse, disait-il à Lafayette, à qui il était allé confier ses inquiétudes; je commence à craindre

d'avoir tenté une entreprise au-dessus de mes forces en essayant de lier cet homme par une constitution. » C'est ainsi que Napoléon se perdait en trahissant, dans ses moments d'emportement, le secret de ses pensées. Les temps étaient bien changés. Aussi le parti constitutionnel tout entier l'abandonna dès qu'il ne fut plus à craindre. C'est le propre d'un grand cœur de rester fidèle au malheur; mais c'est le propre d'un cœur faible et bas de rester fidèle à son joug. Une fidélité imposée n'est qu'une honteuse servitude. Relevé par l'armée, le nouvel empire s'écroula dès que cet appui vint à lui manquer. Constant fit tous ses efforts pour retarder cette chute. Il entrevoyait avec effroi les suites d'une nouvelle invasion. Qu'allait devenir la liberté? « Vous verrez, écrivait-il, ce que seront les Bourbons doublés des Cosaques pour la seconde fois. » Intermédiaire officieux entre les Chambres et Bonaparte, ce fut lui qui fut chargé de lui porter son arrêt de mort. Le lion vaincu reçut le coup en bondissant. Mais, le premier mouvement passé, il revint à lui. L'ennemi étant aux portes, à quoi eût servi un nouveau 18 brumaire? Restait encore une chance de salut, une seule! Une députation fut envoyée au quartier-général de l'ennemi pour négocier une suspension d'armes ou la paix. Napoléon se résignait au sacrifice pour sauver sa dynastie. Constant était un des cinq plénipotentiaires. Mais tous ses efforts furent vains; cette dernière lueur s'évanouit.

Après le retour des Bourbons, Constant jugea prudent de laisser passer la première bourrasque. Il se retira en Angleterre. Ce fut dans cet exil qu'il publia son célèbre roman d'*Adolphe*, anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu (Londres, 1816, in-12, souv. réimpr., trad. en espagnol, en allem., en angl.). Ce livre est moins un roman qu'une confession et moins encore une confession qu'une sèche analyse du cœur humain dans une situation donnée. Ni le héros, ni l'héroïne,

ni la situation ne peuvent intéresser. Quelques-uns ont voulu voir M<sup>me</sup> de Staël sous le masque d'Ellénore; mais une telle supposition ne soutient pas un moment l'examen. Lui-même, non plus, n'est pas toujours son héros; autrement il se serait calomnié (1). « Quel plaisir aurais-je pu avoir, disait-il, à me représenter comme coupable de vanité, de faiblesse et d'ingratitude? » L'épisode de Cécile qui lui avait été inspiré, dit-on, par les douceurs de son union avec M<sup>me</sup> de Hardenberg, terminait le roman, mais sur les observations de lady Holland, il le supprima pour ne pas diviser l'intérêt. Constant s'occupa en même temps de rédiger ses *Mémoires sur les Cent-Jours* (en forme de lettres) qu'il ne publia toutefois que quelques années après (1820; nouv. édit. augm. d'une Introd., 1829, in-8\*)

(1) M. de Loménie fait la même remarque, en apportant à l'appui de son opinion une grande abondance de preuves; mais la meilleure de toutes est encore sa parole chaleureuse et convaincue. Nous lui emprunterons ce morceau qui nous dispensera d'entrer dans plusieurs détails. « On conviendra, dit-il, que Benjamin Constant, au cas où il aurait voulu se peindre dans Adolphe, se serait un peu enlaidi. Qu'après cela, il fut un être mobile, inquiet, malheureux, incapable de se résister à lui-même, lui qui savait parfois si bien résister aux autres, lui qui unissait à l'imagination ardente d'un poète la froide intrépidité d'un vieux soldat, lui toujours prêt à payer de sa personne dans les occasions difficiles, soit qu'il fallût braver sans relâche, à la tribune, les clameurs frénétiques des centres, soit qu'il fallût requérir contre les réquisiteurs des procureurs-généraux, ou bien faire face à Saumur à une bande de jeunes sous-officiers furieux, soit qu'il fallût discuter l'épée à la main avec M. de Montlosier les droits de la race conquérante sur la race conquise, ou bien, cloué sur une chaise par des rhumatismes et une jambe luxée, échanger à quelques pas des coups de pistolet avec M. Forbin-des-Issoirts; qu'en un mot, Benjamin Constant, foncièrement bon, brave, délicat, désintéressé, généreux, n'eût pas le mérite si rare d'être un homme complètement grand, aussi ferme que bon, aussi tenace que courageux, aussi sévère pour lui-même que dévoué au besoin pour les autres, aussi pénétrant par la volonté que par l'intelligence; c'est là un fait qu'on ne peut contester. Mais j'avoue que je ne vois pas, dans le temps où nous vivons, beaucoup de gens soudés pour ce fait à jeter à sa mémoire la première pierre. »

pour répondre aux calomnies de ses ennemis. Cette publication n'est pas seulement une apologie de sa conduite, c'est un livre précieux pour l'histoire de ce temps. On chercherait vainement ailleurs une foule de renseignements destinés à donner l'intelligence des événements. A la fin de 1816, il rentra en France et reprit son poste sous la bannière constitutionnelle. Dès lors, sa vie ne fut plus qu'un long combat. Ni les fatigues, ni les dégoûts, ni les dangers, ni les haines, ni même la maladie, rien ne fut capable de le détourner de son apostolat. Ainsi qu'il l'avait fait sous la République, il commença par en appeler à la concorde dans sa brochure *De la doctrine politique qui peut réunir les partis en France*, 1817, in-8°. Deux éditions de cet écrit parurent dans la même année. Plusieurs autres brochures suivirent celle-là. Elles ont été reproduites, avec la plupart de celles citées plus haut, auxquelles il fit subir quelques changements, « dégageant les principes généraux de toutes les allusions personnelles, » dans sa *Collection complète des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France, formant une espèce de Cours de politique constitutionnelle*, qui parut de 1817 à 1820, en 4 vol. in-8°, ou 8 parties, et fut trad. deux fois en espagnol; nouv. édit. sous le titre : *Cours de politique const.*, mis en ordre et précédé d'un Introd. par J.-P. Pagès (de l'Ariège), Par. 1836, 2 vol. in-8°. Le titre de Cours de politique nous semble trop ambitieux. Un cours est un ensemble coordonné, tandis que ce recueil ne contient qu'un petit nombre de matériaux, qui n'ont entre eux d'autre lien que le nom de l'auteur. La collaboration de Constant aux journaux de l'opposition fut aussi très-active. « Il voulut ressusciter le Mercure, dit M. Madrolle (Biogr. univ.), il fonda la Minerve et les Tablettes historiques; il voulut créer la Renommée; il fournit des articles au Courrier, au Constitutionnel,

au Temps; il professait la politique ou la philosophie à l'Athénée, et la Société de la morale chrétienne le comptait parmi ses membres influents; il était partout, excepté à l'Académie. » S'il n'était pas à l'Académie, il n'y a pas lieu de s'en étonner; c'est que sa place eût été à l'Académie des sciences morales et politiques, et la Restauration, pas plus que l'Empire, n'avait de goût pour les idéologues. Vers la fin de sa carrière, il se présenta à l'Académie française, et il eut, en effet, le regret d'échouer. Mais la postérité a été plus juste, elle ne lui a pas refusé son brevet d'immortel. Un fauteuil y eût ajouté peu de chose. Sa réputation qui grandissait chaque jour, le désigna aux suffrages de ses concitoyens. En 1818, le collège des électeurs de la Seine l'adopta pour un de ses candidats, et il n'échoua que de quelques voix. L'année suivante, il fut plus heureux. Elu dans deux départements, il opta pour la Sarthe. Dès lors, il redoubla encore d'activité, s'il était possible. Le gouvernement de la Restauration, poussé par des conseillers ineptes ou perfides, était entré dans une voie funeste; toute sa politique tendait à raviver les regrets des uns, à exciter les défiances des autres. Chaque jour, pour ainsi dire, la tribune était un champ de bataille, où venaient se heurter les passions les plus violentes. Tousjours le premier à l'attaque et le dernier dans la retraite, Constant rendit les services les plus signalés à la cause de la liberté. Les doctrines qu'il défendit peuvent parfaitement se résumer dans ces quelques réflexions qui lui échappaient à la fin de sa carrière : « J'ai défendu quarante ans, écrivait-il, le même principe : liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique, et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit. La majorité a celui de contraindre la

minorité à respecter l'ordre; mais tout ce qui ne trouble pas l'ordre, tout ce qui n'est qu'intérieur, comme l'opinion, tout ce qui dans la manifestation de l'opinion ne nuit pas à autrui, soit en provoquant des violences matérielles, soit en s'opposant à une manifestation contraire, est individuel et ne saurait être légitimement soumis au pouvoir social. » Les Foy, les Manuel, les Lafitte, les Lafayette, soutinrent la même lutte. « Benjamin Constant, dit M. de Cormenin, qui siégeait avec lui sur les mêmes bancs, n'avait ni la facilité de Manuel, ni la profondeur de Royer-Collard, ni la véhémence de Casimir Périer, ni l'éclat de Foy, ni l'harmonie de Lainé, ni les grâces de Martignac, ni la puissance de de Serre; mais il a été, de tous les orateurs de la gauche, le plus spirituel, le plus ingénieux et le plus fécond. — Il avait un corps fluet, des jambes grêles, le dos voûté, de longs bras. Des cheveux blonds et bouclés tombaient sur ses épaules et encadraient agréablement sa figure expressive. Sa langue s'embarrassait entre ses dents et lui donnait un parler de femme, sifflant et quelque peu bredouillé. Quand il récitait, il traînait sa voix d'un ton monotone. Quand il improvisait, il s'appuyait des deux mains sur le marbre de la tribune et il précipitait le flux de ses paroles. La nature lui avait refusé tous ces avantages extérieurs du port, du geste et de l'organe dont elle a été si prodigue envers Berryer. Mais il y suppléait à force d'esprit et de travail. » On a dit avec raison que les écrits et les discours de Benjamin Constant, « l'orateur et le publiciste de l'école anglaise, » ont surtout contribué à l'éducation de la France libérale. « Jamais orateur, continue M. de Cormenin, ne mania avec plus d'habileté que Benjamin Constant la langue politique. Pourquoi lirait-on encore aujourd'hui, sans fatigue, ses plus longs discours? C'est qu'il y a dans ces discours ce qui fait vivre; il y a du style, un style plein de séduction. La plupart sont des chefs-d'œuvre de dialectique vive et serrée, qui n'ont eu de-

puis rien de semblable et qui font les délices des connaisseurs. Quelle richesse! quelle abondance! quelle flexibilité de ton! quelle variété de sujets! quelle suavité de langage! quel art merveilleux dans la disposition et la déduction enchaînée des raisonnements!... » Constant, « l'homme qui a eu le plus d'esprit après Voltaire, au dire de Châteaubriand, » maniait peut-être encore mieux la fine raillerie que la dialectique; plein du sentiment de sa force, il aimait à réduire son adversaire en se jouant. Ces discours, dont la plupart avaient déjà paru séparément, ont été réunis dans un recueil en 2 vol. in-8°, 4827. Nous emprunterons encore quelques traits au célèbre pamphlétaire. M. de Cormenin est un de ces écrivains que l'on quitte toujours à regret. « Benjamin Constant, dit-il, a contribué par ses écrits, plus qu'aucun autre publiciste, à tirer la grosse bourgeoisie de l'ignorance politique où, depuis 1830, elle s'est mollement renfoncée. — Il a développé dans la presse, avec une science d'analyse supérieure, les principes du gouvernement représentatif, et le jeu mobile et varié de ses combinaisons. — Il n'admettait pas la souveraineté du peuple, mais une sorte de souveraineté de la justice fort approchante de la souveraineté de la raison des doctrines et aussi indéfinissable, aussi incompréhensible, aussi inapplicable qu'elle. » Peut-être aujourd'hui M. de Cormenin, conseiller d'Etat, comprendrait-il mieux.

Aux élections de 1824, l'opposition vaincue ne vit sortir de l'urne électorale que les noms d'un petit nombre de siens. Mais la petite phalange, forte de 17 combattants seulement, allait suppléer au nombre par la discipline, par l'habileté et par le talent. Cette époque est la plus brillante de nos annales parlementaires. Benjamin Constant avait été réélu par le collège de la Sarthe. Le parti du gouvernement, qui connaissait par plus d'une défaite ce que valait un tel adversaire, s'imagina, lors de la vérification des pouvoirs, de lui chercher une

mauvaise chicane pour l'évincer de la chambre. On prétendit qu'il n'était pas français. Mais la chambre eut assez de pudeur pour ne pas s'associer à un moyen aussi déloyal de se débarrasser d'un adversaire. Sur le rapport favorable de M. Martignac (séance du 27 mars 1824), Constant fut reconnu en possession du titre et des droits de citoyen français, du chef de sa mère, *Henriette de Chandieu* — ses ascendants paternels étant originaires de l'Artois, province espagnole à l'époque de leur expatriation, — en vertu de ce décret de l'Assemblée nationale, du 15 déc. 1790: « *Toutes personnes nées en pays étranger, descendant, en quelque degré que ce soit, d'un français ou d'une française expatriés pour cause de religion, sont déclarés naturels français, et jouiront des droits attachés à cette qualité, s'ils reçoivent en France y fixer leur domicile et s'ils prêtent le serment civique.* » Après un article de loi aussi formel, on ne comprend pas que, déjà sous le Directoire, Constant ait éprouvé des difficultés à ce sujet. On se fondait, pour lui refuser la qualité de français, sur un article de la constitution, alors en vigueur, qui portait que « tout citoyen ayant résidé sept années consécutives hors du territoire de la République, sans mission ou autorisation, serait réputé étranger. » Constant n'eut pas de peine à prouver l'absurdité qu'il y aurait à appliquer cet article de loi aux réfugiés pour cause de religion qui n'auraient pu demander à Louis XIV, en fuyant sa tyrannie, un certificat de bonne vie et mœurs. Et quant aux sept années de résidence que la constitution exigeait pour acquérir la qualité et les droits de citoyen, il prouva que cet article ne lui était pas davantage applicable, parce qu'il ne réclamait pas un droit nouveau, mais la restitution d'un droit ancien, dont il n'avait pu être dépouillé. C'est dans ce sens qu'il adressa une pétition aux Cinq-Cents (an iv, *Moniteur* n° 314) demandant que ce corps, à l'exemple des deux assemblées qui l'a-

vaient précédé, la Législative et la Convention, confirmât la loi rendue par l'Assemblée constituante. Une commission fut nommée, mais la pétition demeura *entermée*. Néanmoins, dès 1797, Constant exerçait tous ses droits de citoyen français; ce qui se voit par une note mise en tête de la 2<sup>e</sup> édit. de son écrit sur les Réactions politiques. Mais en voilà trop sur une question qui n'en était pas une.

L'opposition était donc réduite à dix-sept membres. Mais elle ne désespéra pas de sa cause, car, grâce à la presse et à la tribune, il y avait une opinion publique, et l'opinion publique était pour elle. Les Bourbons, et plus encore qu'eux, leurs conseillers avaient rapporté de l'exil toutes leurs illusions et tous leurs préjugés. Ressusciter des institutions tombées de vétusté, tel était leur but, comme si la génération nouvelle pouvait recommencer la vie à trente ans en arrière. Les services que ces dix-sept apôtres de la liberté rendirent à la France leur ont mérité des triomphes et des statues; mais les temps sont encore trop près de nous pour qu'on puisse en apprécier toute l'étendue. La meilleure part en revient à Benjamin Constant. Son activité dévorante surpasse toute croyance. Sa vie était une fièvre continue. Telle est sans doute la raison qui fait dire à M. de Cormenin qu'il avait « une soif immense de popularité. » Est-ce cet amour seul de la popularité qui lui fit sauver la vie de Wilfrid Regnault et de plusieurs autres condamnés; qui lui fit embrasser la défense de tous les opprimés quels qu'ils fussent? « Le moindre acte d'arbitraire commis sur quelque point de la France, dit M. de Loménie, la moindre chance d'arracher quelque tête au bourreau, trouvaient Benjamin Constant toujours prêt à donner son temps, sa parole, sa plume et sa bourse au besoin. » Les lutttes incessantes qu'il soutint dans la presse et à la tribune, ne le détournèrent pas de ses travaux philosophiques. Dès 1824, parut le premier volume de son grand ouvrage *De la Religion*. Les

volumes se succédèrent d'année en année. La veille de sa mort, il donna à son imprimeur le dernier bon à tirer. On voit par cet ouvrage, auquel il travailla toute sa vie, et dont il finit par renverser complètement le plan et l'ordre des idées, après qu'il eut acquis *beaucoup* de cette philosophie dont parle Bacon, que Constant avait à un haut degré le sentiment religieux. Ce sentiment, comme il en fait la remarque, l'empêcha de s'égarer sur les pas de nos philosophes du dernier siècle. Sans avoir une foi très-ferme, il était chrétien. Au dire de M. de Cormenin, « il n'avait que la foi de l'esprit. Il n'avait pas la foi du cœur. Il n'aimait pas la religion pour le dogme, mais pour l'apaisement des besoins inquiets de la conscience. » En 1827, deux collègues le choisirent pour leur représentant, celui de la Sarthe et celui de Strasbourg. Il opta pour ce dernier, qu'il représenta toujours depuis. A force d'avoir raison, l'opposition était parvenue à reconquérir la majorité. Le rétablissement de la censure, le licenciement de la garde nationale, l'effervescence religieuse que le gouvernement cherchait à réchauffer, l'ignorantisme, qu'il honorait de ses faveurs, les troubles partout renaissant et souvent provoqués par une police infâme, les violences, les denis de justice, en un mot toutes les fautes d'un pouvoir qui court à sa perte, ne contribuèrent pas peu à ce succès et lui allégèrent singulièrement sa tâche. On avait vu la France, fascinée par la gloire du grand homme accourir par deux fois au-devant des chaînes dont il l'avait chargée. On crut qu'à la faveur d'un peu de gloire acquise sur des Barbares, il serait facile de lui retirer, d'un seul coup, toutes les libertés dont le souverain, dans un moment de faiblesse, l'avait gratifiée. On disait que ces idées de liberté nageaient seulement à la surface et n'avaient pas de racine dans le peuple. Mais les choses allèrent tout autrement. Lorsque l'orage de Juillet éclata, Lafayette écrivit ces quelques mots à Constant : « Il se joue ici une

partie où nos têtes servent d'enjeu, apportez la vôtre. » Constant, alors à la campagne, venait de subir une dangereuse opération, mais les représentations de son chirurgien ne purent le retenir, il partit. On connaît le dénouement. La joie de Constant tenait du délire, dit M. de Cormenin. Le nouveau roi le nomma président du conseil d'Etat (1). Ce n'était pas une récompense, ce n'était pas une séduction, c'était un hommage. Les doctrines pour lesquelles il avait tant combattu, ayant enfin triomphé, il était juste qu'il s'assit au pouvoir avec elles. Mais il ne jouit pas longtemps de sa gloire. « Déjà les ressorts de sa vie s'usaient. Sa noble tête s'affaissait, et il la tenait parfois enveloppée de ses deux mains, comme pour méditer sur la vanité des révolutions. Ces songes d'avenir, ces belles illusions qui, pendant quinze ans, avaient passé devant ses yeux, s'évanouissaient l'un après l'autre [était-ce dans la prévision d'un avenir qu'il ne devait pas connaître?]. Il se sentait monter à la tête de noires tristesses, d'invincibles mélancolies. Il se traînait avec effort de son banc à la tribune, et de ses lèvres éteintes qui ne pouvaient plus sourire, il dit adieu à la liberté mourante et il descendit avec elle dans le tombeau. » Ce qui veut dire simplement qu'avant de mourir, Constant entrevit que l'œuvre à laquelle il avait coopéré était une œuvre humaine; mais pour en prendre son

(1) Louis-Philippe lui fit don d'une somme de deux cent mille francs. Voici à quel propos. On raconte que Constant se trouvait débiteur de M. Laflotte pour une somme à peu près équivalente. Le généreux banquier, qui avait sacrifié sa fortune à son opinion, éprouvait le besoin de rentrer dans ses fonds et son ami était insolvable. Louis-Philippe apprenant leur embarras, imagina ce moyen délicat pour leur venir en aide. Un jour que Constant se trouvait au Palais-Royal, il vint à lui : « Vous avez fait, lui dit-il, des sacrifices au-dessus de vos forces pour la liberté; cette cause nous est commune, et c'est avec joie que je viens à votre secours — Sire, lui répondit Constant, j'accepte ce bienfait, mais la liberté passe avant la reconnaissance, et si votre gouvernement fait des fautes, je serai le premier à rallier l'opposition. — C'est bien ainsi que je l'entends, répliqua le roi. »

parti, il n'eut qu'à se rappeler ce qu'il écrivait l'année précédente : « La crise qui s'opère sous nos yeux... n'est pas la dernière qui changera la face du monde. Après les choses qui tombent aujourd'hui, beaucoup tomberont encore ; mais ces destructions ou, pour mieux dire, ces délivrances ultérieures sont réservées à une autre époque. N'anticipons point sur les temps, pénétrons-nous des doctrines que les temps ont amenées et qu'ils consolident. » M. de Cormenin a des ressources de mise en scène qu'il prodigue parfois et dont il est bon de dégager ses écrits. Quoique très-malveillant dans son appréciation du grand publiciste, M. Madrolle (Biogr. univ.) est forcé de lui rendre cette justice : « Bien que profondément laborieux, dit-il, à tel point que jamais personne n'a plus lu, plus étudié, plus écrit, plus veillé que lui, personne plus que lui pourtant ne fréquenta les salons. C'est là qu'il apprit le secret de cette politesse qui commande les égards dans l'attaque et la modération dans la défense. » On sait qu'il avait la malheureuse passion du jeu ; mais il était le premier à déplorer ce vice, qui ravageait sa vie.

*Video meliora proboque, deteriora sequor.*

Le peuple et le gouvernement s'associèrent dans un commun sentiment pour rendre les derniers honneurs au grand citoyen. Le 42, le corps fut transporté au temple protestant de la rue St-Antoine. Un moment, on put craindre du désordre. La jeunesse des écoles, que Constant avait toujours exaltée et dont il était chéri, voulut d'abord le porter à sa dernière demeure, mais un des brancards s'étant rompu, on dut le replacer sur le corbillard. Les étudiants traînèrent alors le char. Au sortir du temple, où M. Coquerel trouva des paroles éloquentes, quelques voix firent entendre : au Panthéon ! comme si la mémoire des hommes n'était pas le seul panthéon qui convint à la véritable gloire. On fit comprendre aux moins échauffés que, pour une semblable

ovation, il fallait une loi, et que, dès la veille, une proposition dans ce but avait été faite aux Chambres. Le convoi put alors continuer sa marche. On n'arriva dans le champ du repos qu'à la nuit noire, à la lueur des torches, et aux sons d'une musique funèbre. Plusieurs discours furent prononcés. Lafayette, en payant un tribut de regrets à l'infatigable défenseur de la liberté, se rendit le digne interprète du sentiment national.

Nous ajouterons quelques détails bibliographiques aux indications contenues dans cette notice.

I. *Wallstein, tragédie en 5 actes et en vers, précédée de quelques réflexions sur le théâtre allemand et suivie de notes historiques*, Par. et Gen., 1809, in-8°. — Imitation de la tragédie de Wallenstein de Schiller. L'unité de temps et de lieu que Constant voulut observer, le força « à tout bouleverser et à tout refondre ». « Il n'y a pas, dit l'auteur, dans les trois tragédies de Schiller (le camp de Wallenstein, les Piccolomini, la mort de Wallenstein, trilogie à la manière des Grecs) une seule scène que j'aie conservée en entier. » Des 48 acteurs de l'original allemand, il n'en a conservé que douze, et encore a-t-il substitué, d'accord en ceci avec l'histoire, le personnage de Gallas, dont le nom se prêtait mieux à notre versification, à celui de Piccolomini. On a eu tort de reprocher à Constant d'avoir contribué à corrompre notre art dramatique en poussant au romantisme. Il a justement fait tout le contraire, et il en donne ses raisons. Pour le juger, on aurait dû, au moins, se donner la peine de le lire. Après avoir exposé les *licences* de la scène allemande, il ajoute : « Je suis loin de recommander l'introduction de ces moyens dans nos tragédies. L'imitation des tragiques allemands me semblerait très-dangereuse pour les tragiques français. Plus les écrivains d'une nation ont pour but exclusif de faire effet, plus ils doivent être assujettis à des règles sévères. Sans ces règles, ils multiplie-

raient, pour arriver à leur but, des tentatives dans lesquelles ils s'écarteraient toujours davantage de la vérité, de la nature et du goût. » Pouvait-on mieux indiquer l'écueil contre lequel les romantiques devaient se briser? On voit par ce que nous avons dit, que M. Villemain s'est mépris lorsque, dans ses Souvenirs contemporains, il parle de cette tragédie comme d'une œuvre faite « à l'appui d'une préface sur le théâtre romantique. »

II. *Du triomphe inévitable et prochain des principes constitutionnels en Prusse, trad. de l'allemand de Koreff, 1821, in-8°.* — Constant est auteur de l'Avant-propos et des notes qui accompagnent l'ouvrage.

III. *Commentaire sur la Science de la législation de Filangieri, Paris, 1822-4, 2 part. in-8°;* trad. en espagnol par J.-C. Pagès.

IV. *De la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements, Paris, 1824-31, 5 vol. in-8°,* avec cette épigraphe : *Μεμνημένον ὡς ὁ λέγων ὑμεῖς τε οἱ Χρισταὶ φροσιν ἀνθρωπινην ἔχουμν.* (Platon, Timée). — Trad. en all.

— Cet ouvrage, fruit d'une immense lecture, d'une critique judicieuse et d'une sage observation de la nature, mériterait d'être plus connu. La grande réputation du publiciste a comme étouffé la gloire qui était due au philosophe. Poussé par sa nature, l'esprit humain comprend difficilement que l'on soit deux fois excellent; il comprendrait mieux que l'on excellât en toutes choses. Constant lui-même nous apprend dans sa préface le plan qu'il a suivi. Il part de ce fait, qui sert de base à son livre, que le sentiment religieux est un attribut essentiel, une qualité inhérente à notre nature. Or la civilisation étant progressive, il s'en suit que les formes religieuses doivent se ressentir de cette progression. Mais quelles sont les époques de cette progression? Il a cru remarquer que toute religion ou forme religieuse se divise en trois périodes distinctes. D'abord, l'homme s'élançait vers une religion; puis il donne à ses rap-

ports avec les puissances invisibles une forme particulière. 1<sup>re</sup> époque. Avec son développement et l'acquisition de nouvelles lumières cette première forme ne lui suffit plus. L'enthousiasme et la croyance délaissent la religion. Il n'y a plus que des formules, des pratiques et des prêtres. 2<sup>e</sup> époque. Mais cet état forcé a aussi son terme. La lutte s'engage entre la religion établie et l'intelligence qu'elle blesse, entre cette religion et le sentiment qu'elle ne satisfait plus, et amène la 3<sup>e</sup> époque. C'est alors que la religion renaît de ses cendres, plus jeune, plus pure et plus belle, au milieu d'obstacles de diverses natures: obstacles intérieurs, provenant de l'individu; et obstacles extérieurs, provenant de la société. Telle est la série d'idées ou plutôt de faits qu'il se propose de prouver. Dès l'apparition du premier volume, on accusa Constant de n'être pas chrétien. Il répondit à cette attaque dans l'art. *Christianisme*, écrit pour l'Encyclopédie moderne. « De ce que l'auteur distinguait, dit-il, les formes religieuses du sentiment religieux, on a prétendu qu'il professait une indifférence égale pour toutes ces formes. Bien au contraire, ces formes sont progressives, les unes toujours meilleures que les autres, et les meilleures données à l'homme en temps opportun par la divinité. » Constant admettait donc la révélation. Après cette grande manifestation de la bonté divine, « tout serait ensuite rentré dans l'ordre. L'homme abandonné de nouveau à lui-même aurait recommencé son travail. Son esprit se serait débattu suivant sa nature autour de la grande découverte; il lui aurait donné des formes imparfaites; il aurait rabaisé sa sublimité. Le calcul, l'égoïsme, le monopole se la seraient disputée pour en abuser; mais l'homme en aurait conservé pourtant le souvenir ineffable; le pas immense aurait été fait, et, par degrés, des formes plus pures, des conceptions plus justes lui auraient permis de jouir sans mélange de l'inestimable bienfait. »

V. *Du Polythéisme romain, consid. dans ses rapports avec la philosophie grecque et la religion chrétienne*, Paris, 1833, 2 vol. in-8°. — Ouvrage écrit dans le même esprit que le précédent, et dont il forme le complément. A l'exception du chap. sur Julien (liv. XVII, 8) et du chapitre final *Dernières réflexions sur les rapports de la religion avec l'homme*, qui ne contiennent que l'indication des matériaux que l'auteur devait mettre en œuvre, l'ouvrage était entièrement achevé à la mort de Constant, et prêt à être mis sous presse. La meilleure preuve de la valeur de ce livre, c'est que M. Matter se chargea de le publier en y ajoutant une Introduction.

VI. *Mélange de littérature et de politique*, 1829, in-8°.

Benjamin Constant a, en outre, coopéré à plusieurs recueils, aux Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, à la Collection des constitutions, au Livre des Cent-et-un, où on lit, entre autres, de lui les portraits de M<sup>me</sup> de Staël et de M<sup>me</sup> Necker (T. VII), et il a laissé divers mss. Parmi lesquels se trouve, dit-on, une trad. du Traité de la justice de Godwin.

CONSTANTIN (ROBERT), savant philologue, né à Caen dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Constantin s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à l'étude des langues et des belles-lettres. Avidé de suivre les leçons du célèbre Scaliger, il se rendit à Agen et devint le commensal de son professeur, qui conçut pour lui une si haute estime, à cause de son honnêteté et de son savoir, qu'il le chargea, en mourant, de publier quelques ouvrages qu'il laissait imparfaits. Cette préférence, qu'il donna à son élève sur son propre fils, fut la cause de la haine que celui-ci nourrit toute sa vie contre Constantin.

Scaliger mort, Constantin se rendit en Allemagne, où il fréquenta les écoles les plus célèbres, pour se perfectionner dans les langues anciennes et plus particulièrement dans le grec. Ses concitoyens lui ayant offert, en 1561, la chaire de professeur de

belles-lettres, il retourna à Caen et s'y fit recevoir docteur en médecine trois ans après. Partisan secret des opinions nouvelles, il choisit pour texte de ses leçons publiques et privées de langue grecque les Epîtres de Saint-Paul, et quand l'occasion se présentait de jeter dans le cœur de ses jeunes auditeurs les semences de la Réforme, il ne la laissait pas échapper. Il s'attira ainsi des désagrémens qui le décidèrent à se retirer à Montauban, d'où il retourna en Allemagne. Il y mourut d'une pleurésie, le 27 déc. 1605, âgé de 75 ans, selon Scaliger; de 103, selon de Thou qui ajoute « qu'une vieillesse aussi extraordinaire n'avoit en rien diminué la vigueur de son corps et de son esprit. » Et cependant, s'il faut en croire la Biogr. univ., ce savant, dont Gesner dit qu'il excellait dans la connaissance de la langue grecque et de la latine, dans la botanique et dans la médecine, et dont Simler loue la singulière diligence et la profonde érudition, termina sa vie dans l'abandon et la misère. Triste lot d'un trop grand nombre d'hommes distingués par leur savoir!

I. *A. C. Celsi de re medicâ libri VIII; Sereni poema medicinale et Rhemii poema de ponderibus et mensuris, cum annotat.*, Lugd., 1549 et 1566, in-8°; 1664, in-16. — Les notes sur Celse ont été réimp. avec des additions par Almeloveen, Amst., 1687, in-12; 1713, in-8°.

II. *Nomenclator insignium scriptorum quorum libri exstant vel mss. vel impressi in biblioth. Angliæ et Galliæ; indexque totius biblioth. atque pandectarum C. Gesneri*, Paris., 1555, in-8°. — Selon Baillet, c'est un ouvrage assez bon, quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes. La Biog. univ., au contraire, le qualifie de compilation sans intérêt, que sa rareté seule fait rechercher.

III. *Annotationes et correctiones lemmatum in Dioscoridem, avec Amati Lucitani in Dioscoridis de materiâ medicâ lib. V enarrationes*, Lugd., 1558, in-8°.

IV. *Lexicon sive Dictionarium græco-latinum*, Gen., Crespin, 1562, 2 vol. in-fol.; Basil, 1565, in-fol.; 1577, in-fol.; 1584, in-fol. Cette dernière édit. de Bale, qui contient les additions de neuf savants, a été réimp. mot pour mot, sauf quelques remarques de Portus, à Genève, 1592, 2 vol. in-fol. Les édit. de Gen. 1607 et de Lyon 1637 ne sont pas autre chose que l'édit. de 1592 dont on a modifié seulement le titre. — Plusieurs bibliographes ont faussement attribué ce dictionnaire à Crespin. A la rigueur, on ne devrait pas non plus en regarder Constantin comme l'auteur, puisqu'il fut entrepris par Pierre Gilles, augmenté par G. Budé et Jacq. Toussaint, puis revu et amélioré par Constantin, qui y fit, il est vrai, des changements assez importants pour qu'on puisse presque le regarder comme un ouvrage nouveau. Quoique moins complet et moins savant que celui d'Estienne, ce dictionnaire est d'un usage plus commode, les mots y étant classés dans l'ordre alphabétique. On en a publié un abrégé sous ce titre : *Lexicon græco-latinum ex R. Constantini et aliorum scriptis collectum* [Gen.], 1566, in-4°, et souvent depuis.

V. *Supplementum latinæ linguæ seu dictionarium abstrusorum vocabulorum*, Gen., 1573, in-4°. — Supplément au Dictionnaire d'Ambroise Calepin.

VI. *Theophrasti de historiâ plantarum cum annot. J. C. Scaligeri*, Lugd., 1584, in-4°. — Scaliger, comme nous l'avons dit, lui avait légué le soin de faire imprimer cet ouvrage. Il y joignit des notes de sa façon qui ont été réimp. séparément avec celles de Scaliger à Lyon, 1584, in-8°, puis dans l'édit. de Théophraste donnée à Amst., 1644, in-fol.

Constantin nous apprend lui-même qu'il avait traduit en latin les *Proverbes grecs* d'Apostolius. Selon Michel Neander, il avait promis de livrer à l'impression : *Antiquitatum græcarum et latinarum lib. III*; — *Thesaurus rerum*

*et verborum linguæ græcæ per locos communes*; — *Compendiosa methodus studii linguæ græcæ et de ejusdem cum latinâ comparatione*, écrit que Teissier signale aussi sous ce titre : *Supplementum utriusque linguæ atque elegantia*; — *De accentuum græcorum ratione brevis commentatio*, — et *Artificiosa tabula in quâ gr. linguæ origines continentur*. A ces ouvrages qui paraissent être restés inédits, nous joindrons, d'après Teissier, *Aphorismi Hippocratis versibus græcis et latinis*; — *Juliani imperatoris Misopogon et Epistola in linguam latinam conversa*, qui ne virent non plus jamais le jour, à ce qu'il semble. Nous n'avons trouvé aucune trace de ces nombreux mss., qui sont peut-être enfouis dans quelque bibliothèque d'Allemagne. Nous ne savons non plus ce qu'est devenu un Pline annoté par Constantin qui faisait partie de la bibliothèque du président Lamignon.

La famille Constantin de Normandie nous fournit encore un martyr mis à mort à Rouen en 1542 avec trois autres protestants. Le martyr du même nom qui fut brûlé, comme nous l'avons raconté, à La Rochelle (*Voy. I*, p. 111) fut probablement l'ancêtre de Pierre Constantin, député par la Saintonge au Synode national de Montauban en 1594; de N. Constantin, régent au collège de Bergerac en 1614, et d'un autre pasteur du même nom qui desservait, en 1634, l'église de La Rochefoucauld. M. Réclam ne nous apprend pas si Jacques Constantin, pasteur à Prentzlau, en 1695, puis aumônier dans le régiment de Varennes, descendait de la même famille.

CONTANT (JACQUES), apothicaire, natif de Poitiers, se destina de bonne heure à la pharmacie. Après avoir fait de très-bonnes études, il s'attacha à l'apothicaire François Carré, avec qui il parcourut l'Italie, en 1582; et au retour de ce voyage, il visita toutes les provinces de France dans le but de recueillir des plantes pour enrichir son

herbier. Le fruit de ces excursions scientifiques fut une collection curieuse non-seulement de plantes, mais de productions rares de la nature. Outre les langues savantes, Contant possédait l'italien, l'espagnol et le portugais. Il mourut vers 1620, laissant un fils, nommé PAUL, qui se voua avec non moins de passion que son père à l'étude de la botanique.

Après avoir parcouru différentes parties de l'Europe dans l'unique but de s'instruire, Paul Contant, de retour à Poitiers, y établit un jardin botanique fort riche en comparaison de ceux qui existaient alors en France. En 1608, il fit imprimer un poème en 2500 vers sous ce titre : *Le Jardin et cabinet poétique de Paul Contant, apothicaire de Poitiers*, in-8° de 99 pp., sans l'épître dédicatoire adressée à *Sully* et plusieurs pièces de vers, dont une ode à la louange de la pharmacie, dédiée à *Du Sin*, apothicaire de La Rochelle. Dans ce poème, où il a pris pour modèle de versification *Du Bartas*, Paul Contant décrit les plantes qu'il avait rassemblées et leurs vertus médicinales, ainsi que les quadrupèdes, les oiseaux et les poissons qui formaient son cabinet. En voici le début :

Je chante les beautés de la terre nouvelle,  
Les émaux printanniers de sa robe plus belle,  
Je chante les vertus des plus mignardes fleurs,

[pleurs:]  
Que l'aube au teint vermeil enfante de ses  
[dure]

Je chante un beau jardin qui ne craint la froid  
Des geles Aquilons, le temps ni son injure,

[beau,]  
Mais qui tout verd, tout gai, tout riant et tout  
S'éternise en mes vers en dépit du tombeau.

Dans l'épître dédicatoire, l'auteur annonçait la suite de son *Jardin*. Elle parut effectivement sous le titre de *Second Eden* à la suite d'un ouvrage de son père, dont il fut l'éditeur et qui fut publié à Poitiers, 1628 in-fol., sous le titre : *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant, père et fils, maîtres apothicaires de la ville de Poitiers, où sont éclaircis et résolus plusieurs doutes qui se rencontrent en quel-*

*ques chapitres de Dioscoride*. Les progrès de la science n'ont laissé à ce livre qu'un intérêt de curiosité; cependant on ne saurait sans injustice refuser à Jacques Contant une critique assez saine et quelques découvertes estimables; malheureusement son style, qui abonde en provincialismes, n'est rien moins que châtié et poli. La part qui revient dans ce volume à Paul Contant consiste en une table des productions de la nature que renfermait son cabinet, sous le titre de *Exagoge mirabilium naturæ*; en une table des plantes de son jardin botanique sous celui de *Synopsis plantarum*, et en son *Second Eden*, longue nomenclature rimée de toutes les plantes dont il est question dans l'ouvrage de son père, et dont il suppose Adam et Ève, après leur expulsion du Paradis, occupés à former un jardin.

Paul Contant mourut en 1632. Il avait été marié deux fois, mais il ne laissa qu'une fille du premier lit, laquelle épousa *François Carré*, médecin estimé de Poitiers, mort doyen de la faculté en 1630, et auteur de quelques pièces de vers en latin et en français qui n'ont jamais été réunies en volume.

**CONVENANT** (GABRIEL DE), conseiller au parlement d'Orange, réfugié dans le Brandebourg. Frédéric I<sup>er</sup> le nomma conseiller de cour et de révision au tribunal qu'il forma des débris du parlement d'Orange pour juger en appel les affaires concernant les territoires de Lingen et de Meurs qu'il avait acquis par héritage de la maison d'Orange. Convenant mourut à Berlin, en 1728, âgé d'environ 80 ans. Sa veuve, *Isabeau Bernard de Benicroix*, prolongea ses jours jusqu'en 1753 et atteignit l'âge de 93 ans. De ses sept enfants, trois seulement sont connus : une fille, nommée *Loïse*, qui se maria avec *Charles-Octave de Marconnay*, et deux fils, dont l'un mourut pasteur à Butzow, et l'autre, du nom de PAUL, passa en Angleterre où il desservit plusieurs des églises fondées par les Ré-

fugiés. Il fut aussi membre du comité qui se forma à Londres, sous la direction de l'archevêque de Cantorbéry, du lord chancelier et de l'évêque de Londres, dans le but de répartir entre les ministres pauvres, une portion des secours accordés aux Réfugiés (1). En 1740, il épousa *Judith-Anne de La Mer*; nous ignorons s'il laissa des enfants.

Gabriel de Conventant avait un frère, nommé *Jean*, qui fut successivement pasteur à Orange, à Berlin et à Maëstricht où il mourut en 1716, et qui est auteur d'une *Histoire des dernières révolutions de la principauté d'Orange*, Lond., 1704, in-8°.

**CORAS (JEAN)**, un des plus savants jurisconsultes du xvi<sup>e</sup> siècle, victime de la Saint-Barthélemy.

Selon La Faille, que Moréri et Marturé, dans son Histoire du Castrais, ont suivi, Coras naquit à Réalmont. Le legs considérable qu'il fit par son testament à l'église réformée de cette ville, semble confirmer son assertion; cependant Nicéron affirme, et la Biographie universelle d'après lui, que l'annaliste s'est trompé, et que Coras vit le jour à Toulouse. L'historien du Quercy, émet une troisième opinion, prétendant que le célèbre jurisconsulte vint au monde à Lauserte. Tous s'accordent d'ailleurs à assigner l'année 1513 pour date de sa naissance.

Coras étudia le droit à Toulouse, et il y fit de si rapides progrès qu'avant l'âge de dix-huit ans, il fut en état d'en donner des leçons. Il l'enseigna successivement à Angers, où il passa un an, à Orléans, puis à Paris, où il pro-

(1) Il avait pour collègues *Etienne Abel*, *Pierre Sichelin*, *Pierre Tarel*, qui remplissaient les fonctions de trésorier, et le pasteur *Jacques-François Barnouin*. Ce Barnouin, qui desservit les églises de l'Artillerie, de Leicester-Fields et de Soho, et qui épousa, en 1731, *Frédérique-Anne de Guérin*, avait un frère, nommé *Isaac-Jean*, qui fut élu ministre de Southampton, le 9 juin 1736, et qui mourut, le 30 mars 1797, laissant sa chaire à *Edouard Dupré*, plus tard doyen de Jersey. *Isaac-Jean Barnouin* eut un fils, *Jacques-Henri*, esq. de Pall Mall, qui fut nommé, en 1809, directeur de l'hôpital des Réfugiés.

fessa les Institutes de Justinien et le droit canonique, et partout il fit admirer la solidité de son jugement et l'étendue de ses connaissances. Son désir de gloire croissant avec sa réputation, il partit, à l'âge de 21 ans, pour Padoue, et occupa pendant trois ans une chaire dans la célèbre université de cette ville. Il était, depuis quelque temps, de retour à Toulouse, attendant qu'une place vint à vaquer pour la disputer, lorsqu'il fut appelé à Valence comme professeur de droit; mais il n'y fit pas un long séjour, tenté qu'il fut par l'offre de la même chaire à Ferrare. Cédant enfin au vœu des magistrats de Toulouse, il revint dans son pays natal, pour y remplir les mêmes fonctions. Malgré sa réputation, il ne fut pas dispensé de l'examen, dont il se tira, dit-on, fort mal. Cet échec, qui ne prouvait rien contre son mérite réel, fut bientôt oublié, et l'éclat de ses cours lui attira un auditoire qui s'éleva souvent jusqu'à 4,000 personnes. La reine de Navarre, protectrice éclairée des lettres, le nomma son chancelier. Peu de temps après, le roi de France Henri II le désigna pour une place de conseiller au parlement de Toulouse.

Prêchées depuis plusieurs années à Toulouse, les doctrines nouvelles y avaient trouvé un très-grand nombre de partisans. Coras, qui avait pu apprendre à les apprécier, soit à Valence, soit à Ferrare, se déclara un de leurs plus zélés sectateurs. On dit que ce fut lui qui, avec son collègue *Cavaignes*, conçut le projet hardi de s'emparer de la ville en 1562. Cette malheureuse entreprise faillit lui coûter la vie. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Fourquevaux parvint à le tirer des mains de la populace qui voulait mettre en pièces « le ministre de la Cour », comme elle l'appelait. Il ne perdit que sa place, dans laquelle il fut réinstallé toutefois à la conclusion de la paix.

La guerre civile s'étant rallumée en 1567, Coras se sauva à Réalmont, sans aucun doute à la suite d'une assemblée

qui se tint chez d'Assesat dans le but d'aviser aux moyens de livrer la ville de Toulouse à Condé, et après la découverte de la conjuration. Selon la Biogr. univ., il retourna à Toulouse après la paix de Longjumeau et y vécut tranquille jusqu'en 1572; c'est une erreur. Pendant la troisième guerre civile, il n'eut garde de rester au milieu d'une population fanatique. Il se réfugia à La Rochelle et fut commis avec Pierre Du Bouchet, sieur Des Mortiers, à la vente des biens ecclésiastiques confisqués par les chefs huguenots. C'est seulement en 1570 que l'édit de pacification de Saint-Germain le rétablit dans ses fonctions de conseiller, qu'il exerça, en effet, sans opposition jusqu'à la Saint-Barthélemy.

La nouvelle du massacre de Paris arriva à Toulouse le dimanche 31 août sur les huit heures du matin. Aussitôt les principaux habitants catholiques s'assemblèrent pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Les portes de la ville furent fermées, on y mit des gardes avec ordre d'exercer une active surveillance, dont on se relâcha toutefois le lendemain, lorsqu'on s'aperçut que les Protestants, qui heureusement étaient sortis en grand nombre de Toulouse, pour assister au prêche à Castanet, hésitaient à y rentrer, effrayés qu'ils étaient de ces précautions, dont ils ne pouvaient pénétrer le motif. Afin de les rassurer et de les attirer dans le piège, le parlement fit publier, le 2 sept., que rien ne serait innové quant à l'édit de pacification et que l'intention du roi était qu'on ne molestât aucunement les religieux. En même temps, le premier président Dafis invita les conseillers absents à revenir promptement à leur poste, leur absence ne servant qu'à émouvoir le peuple. Quelques-uns se laissèrent persuader, d'autres plus prudents sentirent leurs soupçons s'accroître et se hâtèrent de se mettre en sûreté. « Voyant que leur pipée ne pourroit attraper les oiseaux échappés, lit-on dans l'Hist. des martyrs, ils se

deschargèrent sur ceux qui estoient en leur puissance. » Le mercredi 3 sept., le parlement fit donc arrêter tous les Huguenots qui se trouvèrent en ville au nombre de deux ou trois cents, et les fit enfermer dans différents couvents. Il députa en même temps au roi pour connaître ses intentions, et en attendant la réponse de la Cour, il se mit à instruire leur procès. Cette réponse arriva au bout de trois semaines, portant que si le massacre n'était pas exécuté, il ne devait pas être différé plus longtemps. Le parlement s'assembla avec les capitouls pour en délibérer. S'il faut en croire Gaches, la plupart reculèrent d'horreur devant cette sanglante boucherie; mais l'avocat-général Duranti, les voyant hésiter, se chargea du rôle odieux d'exécuteur.

Le samedi 4 oct., avant le lever du soleil, sept ou huit assassins, armés de haches et de coutelas, se rendirent à la conciergerie où tous les prisonniers avaient été réunis, s'en firent ouvrir les portes, appelèrent ces infortunés les uns après les autres, les massacrèrent aux pieds des degrés et laissèrent les cadavres nus sur la place. Du nombre de ces victimes d'un sauvage fanatisme furent l'ancien capitoul Ganelon, Morgues et Lamire, conseillers au sénéchal, François Ferrières, père de l'annotateur de Guy Papin, et Antoine Latger ou Lacgier, conseillers au parlement et jurisconsultes d'un grand mérite, quoique moins célèbres que Coras, leur compagnon d'infortune. Joignant la dérision à la barbarie, les meurtriers revêtirent ces trois derniers de leurs robes rouges de cérémonie et les pendirent à l'orme du palais. L'exemple de Toulouse fut suivi à Gaillac, à Rabasteins et dans quelques autres villes des environs, et partout on unit la plus infâme trahison à la barbarie, comme si les Catholiques français avaient tenu à honneur de se montrer dignes de leur roi.

Au jugement de dom Vaissète, Coras a toujours passé pour un des plus savants jurisconsultes de son temps

et pour un des premiers qui aient tiré la science du droit civil de la grossièreté où elle était auparavant, comme le font voir ses doctes commentaires. Nous en donnons la liste d'après Nicéron, avec quelques additions et corrections qui la rendront plus exacte.

I. *In universam sacerdotiorum materiam paraphrasis*, Paris., 1552, in-8°; Tolos., 1687, in-4°. — Selon M. Dupin, la 1<sup>re</sup> édit. de ce traité des bénéfices, qui est fort estimé, a paru en 1551 in-12.

II. *In titul. Cod. de Servitutibus commentarius*, Lugd., 1552, in-8°.

III. *Questionum liber unus*, Lugd., 1555, in-8°.

IV. *Opera juridica*, Lugd., 1556 et 1558, 2 vol. in-fol.; Wittebm., 1603, 2 vol. in-fol.

V. *Altercation en forme de dialogue de l'empereur Adrien et du philosophe Epictète, avec les annotations de Coras*, Toulouse, 1558, in-8°; Paris, 1558, in-8°, selon La Croix du Maine.

VI. *Arrêt mémorable du parlement de Tolose, contenant une histoire prodigieuse d'un supposé mari advenue de notre tems, enrichie de cent et onze belles et doctes annotations*, Lyon, 1561, in-4°; 1565, in-8°; Paris, 1572, in-4°; Lyon, 1605, in-8°; trad. en latin, Francf., 1588, in-8°. — Coras avait été le rapporteur de la cause du fameux Martin Guerre, à qui son ami Arnaud Du Thil avait enlevé sa femme, pendant qu'il guerroyait en Flandres, en se faisant passer pour lui.

VII. *De juris arte*, Colon., 1563 et 1582, in-8°.

VIII. *Les douze règles de conduite*, trad. de Pic de La Mirandole, Lyon, 1565 et 1605, in-8°.

IX. *Remontrance sur l'installation faite par J. de Coras de Honorat de Martins et de Grille en l'état de sénéchal de Beaucaire le 4 nov. 1566 à Nismes*, Lyon, 1567, in-4°.

X. *Paraphrase sur l'édit des mariages clandestinement contractez*

*par les enfans de famille contre le gré et consentement de leurs pères et mères*, Paris, 1572, in-8°; Lyon, 1603, in-8°; Paris, 1579, in-8°.

XI. *Comment. in I Pandectarum librum, ac II titulum primum*, Lugd., 1584, in-fol.

XII. *Tractatus de officiis, electionibus et beneficiis ecclesiasticis*, Colon., 1596, in-8°. — Peut-être le N° I sous un autre titre.

XIII. *Miscellaneorum juris civilis lib. VII*, Colon., 1598, in-8°; Francf., 1614, in-8°. — Trois livres avaient déjà paru dans les *Opera juridica*. C'est de tous les traités de Coras celui qu'on estime le plus.

XIV. *Memorabilium senatusconsultorum summarum apud Tolosates curiæ ac sententiarum tum scholasticarum tum forensium, centuria*, Lugd., 1600, in-8°. — Le titre promet beaucoup plus que le livre ne donne.

XV. *Discours des parties et offices d'un bon et entier juge*, Lyon, 1605, in-8°.

Nul n'était plus apte que Coras à disserter sur les devoirs des juges. « Il était grand justicier », dit un historien; mais, ajoute-t-il, il était fier et farouche. La Faille loue également non-seulement son savoir, mais son esprit ferme et entreprenant. Nicéron, prétend qu'il ne laissa qu'une fille appelée JEANNE; mais nous croyons qu'il s'est trompé.

Plusieurs biographes, en effet, disent positivement que Jacques Coras, dont nous allons parler, était son petit-fils ou plutôt son arrière-petit-fils. Né à Toulouse vers 1630, peut-être de Coras, consul et prévôt de Réalmont, qui fut député, en 1620, au Synode national d'Alais par l'église de cette ville pour demander que J. Voisin lui fût donné comme ministre, Jacques Coras suivit d'abord le parti des armes; mais cédant aux instances de son père, il donna sa démission de cadet aux gardes et étudia la théologie. Il exerça les fonctions pastorales dans diverses vil

les du Languedoc et de la Guienne, et fut pendant quelque temps aumônier du maréchal de *Turenne*. M. Weiss répète, d'après Moréri, qu'ayant lu les Controverses de Richelieu, il conçut des doutes que ses collègues ne purent résoudre et qu'il abjura. Selon *Brissac*, le prétexte de sa conversion fut la réunion des Calvinistes et des Luthériens sanctionnée par le Synode de Charenton en 1631 et par celui de Loudun en 1660 ; mais, depuis longtemps, il trompait ses coreligionnaires par une honteuse hypocrisie. Le même écrivain l'accuse, dans son *Tabernacle de Dieu sous la nuée*, d'avoir signalé son changement de religion par une friponnerie, et de s'être approprié une forte somme d'argent qu'il s'était fait donner sous prétexte d'aller en Cour solliciter une affaire qui intéressait l'Eglise protestante. Quoi qu'il en soit de ces accusations, il est certain que Coras, qui avait publié quelque temps auparavant (*Gen.*, 1664, in-8°) un traité de controverse intitulé *L'impossibilité de l'union en la foy et en la doctrine entre les deux Eglises, la réformée et la romaine*, signa, le 26 sept. 1664, à Agen, où il avait été relégué par ordre de la Cour, la promesse d'abjurer la religion dans laquelle il était né ; seulement il différa son apostasie jusqu'à l'année suivante « pour la gloire de Dieu, pour le bien de son Eglise, pour son salut et pour celui des pauvres dévoyés » (*Archiv. gén.* M. 669). Il rendit compte, selon la coutume, des motifs plus ou moins vrais de sa conversion dans un écrit qui parut sous le titre : *La conversion de J. de Coras, dédiée à Nosseigneurs du clergé de France*, Paris, 1665, in-12.

L'année qui précéda son abjuration, Coras avait fait imprimer son poème de *Jonas ou Ninive pénitente*, 1663, in-12, qui n'est connu que par les satires de Boileau. Il ne se laissa pas décourager par le peu de succès de son début dans la carrière poétique. Il fit paraître successivement trois autres poë-

mes, *Josué*, *Samson* et *David*, qui ont été réunis au premier et publiés à Paris, 1665, in-42, en un vol. dont la rareté fait le seul mérite. La moins mauvaise des productions de ce très-médiocre écrivain est *Vita Joannis Corasii senatoris*, Montalb., 1673, 4°.

Jacques Coras mourut en 1677. Le clergé romain lui faisait une pension de 800 livres. L'intendant Foucauld proposa au roi d'en accorder une de 600 livres à ses deux filles orphelines, sollicitude qui prouve qu'elles avaient suivi l'exemple de leur père. Leur mère, au contraire, dont le nom de famille était *Raisin*, resta inébranlablement attachée à la foi protestante, et son opiniâtreté fut cause qu'on la transporta en Amérique avec plusieurs centaines d'autres malheureux dont la plupart périrent dans la traversée.

**CORBIÈRE**, dit *La Picardie*, prédisant dans le Castrais, en 1688. — A l'époque où les petits prophètes parurent dans le Dauphiné, quelques faits, que M. *Peyrat* attribue à l'extase, bien gratuitement selon nous, se produisirent à l'extrémité opposée du Languedoc. Au printemps de 1688, dans le voisinage de Castres, une petite fille de dix ans prétendit avoir vu l'apparition d'un ange, semblable à un enfant de son âge, et en avoir reçu, de la part de Jésus, la défense de retourner à la messe. La nouvelle de cette vision miraculeuse se répandit avec la rapidité de l'éclair; le peuple y crut et déserta les églises. A l'instigation du clergé catholique, le subdélégué Barbeyrac fit enfermer dans un couvent de Sommières la petite visionnaire, que six mois de détention guérirent parfaitement de toute velléité de publier de nouvelles apparitions. Mais Corbière, fameux prédicant de ces contrées, avait appris combien il est facile d'en imposer à une multitude ignorante, et il résolut de profiter de la merveilleuse crédulité du peuple. Le 7 fév. 1689, au milieu d'une assemblée nombreuse tenue dans la métairie de Talpeyrac, deux anges apparurent tout-à-coup, expulsèrent une

vingtaine de rênégats et exhortèrent le reste des assistants à ne rien redouter des prêtres, des juges ni des soldats. Barbeyrac mit des troupes aux trousses du prédicant et de ses anges. Le jour des Rameaux, comme Corbière prêchait dans les bois de Cazarils, l'assemblée fut inopinément attaquée et sabrée par des dragons. Serré de très-près par les assaillants, le prophète se retourne, décrit un cercle avec son bâton et leur crie d'une voix terrible : Arrière, Satan ! Les chevaux effrayés se cabrent, les dragons, dont l'imagination était déjà vivement frappée de récits merveilleux, tournent bride, et Corbière eût échappé, si l'officier, moins superstitieux, ne lui eût cassé la tête d'un coup de pistolet.

Corbière ne fut évidemment qu'un jongleur hypocrite, et comme nous n'admettrons jamais que la fin justifie les moyens, nous condamnerons hautement la supercherie qu'il mit en usage. Il y a cette différence entre lui et les prophètes dauphinois, c'est que ceux-ci, au moins pour la plupart, furent de bonne foi.

**CORBIÈRE (JEAN)**, négociant de Bordeaux, un des plus zélés religieux de cette ville. A la suite d'une visite domiciliaire effectuée chez lui au mois d'avril 1758, on découvrit dans ses magasins dix-sept ballots ou caisses remplies d'un très-grand nombre d'exemplaires de l'*Abrégé de l'histoire sainte* et du *Catéchisme* d'Osterwald, du *Voyage à Béthel* et de quelques autres ouvrages de piété, propres, pour nous servir des expressions du procureur-général près de la cour du parlement, « à entretenir les Protestants dans leurs erreurs et à les faire persévérer dans l'esprit de désobéissance et de révolte contre les édits et les déclarations de Sa Majesté. » Pareille licence ne pouvait rester impunie, d'autant plus qu'une caisse à moitié vide prouvait la circonstance aggravante de distribution. Le 12 avril, intervint donc un arrêt qui ordonna de transporter tous les volumes saisis au dépôt de la cour pour y être, par l'exécuteur de la haute jus-

tice, lacérés et brûlés « comme pernicious et séditieux, contraires aux lois et maximes de la religion de l'Etat. » La sentence fut exécutée le 17 avril 1758.

**CORDIER (ETIENNE DE)**, natif de Mauvesin en Guienne. Pendant dix-huit ans, Cordier avait servi avec distinction sur terre et sur mer, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le chassa de France. Il chercha un asile dans le margraviat de Baireuth, et comme il avait réussi, plus heureux que beaucoup de ses compagnons d'exil, à sauver de la confiscation une partie considérable de sa fortune, il l'employa noblement à faciliter l'établissement des Réfugiés à Christian-Erlang, petite ville qui doit en quelque sorte sa naissance aux Protestants français, et à relever de ses ruines le village de Müncheberg où s'établit une colonie au sein de laquelle Cordier alla demeurer, en 1697, afin de surveiller par lui-même le dessèchement des marais et le défrichement des terres. En 1694, il avait été nommé par l'électeur de Brandebourg conseiller de cour et d'ambassade et directeur des forges.

De son mariage avec *Marthe de Natalis*, il laissa deux fils : l'un servait comme enseigne dans le régiment de Varennes en 1702 ; l'autre, excellent officier qui jouissait de l'estime générale, s'éleva au grade de commandant du régiment de Salmuth. Il en eut aussi deux filles qui entrèrent dans le chapitre noble de Iéna à Halle, et furent toutes deux gouvernantes des comtes de Lippe. L'une d'elles, nommée *Wilhelmine-Elisabeth-Jeanne* était, en 1766, chanoinesse de Iéna. L'autre avait épousé *Oscé de La Cour*, seigneur de Sussay en Saintonge, colonel de cavalerie, natif de La Rochelle, que sa première femme, *Marthe Monneau*, avait abandonné, en 1710, pour rentrer en France.

**CORDIER (LOUIS)**, natif de Meaux ou des environs, une des innombrables victimes de l'atroce législation de Louis XIV. Surpris dans une assemblée, quel-

ques mois après la révocation, Cordier fut condamné à mort; mais le roi daigna gracieusement convertir la peine en celle des galères perpétuelles. Sa femme, aussi coupable que lui, fut marquée par la main du bourreau et exposée au pilori sur la place du Marché, à Meaux.

**CORDIER (MATHURIN)**, en latin *Corderius*, naquit, en 1479, en Normandie, si l'on en croit de Launoy, qui, étant normand lui-même, parait plus digne de croyance que dom Liron, qui le fait naître dans le Perche, ou Allard, qui le dit originaire du Gapençois. Lui-même nous apprend, dans la préface de ses *Dialogues*, qu'il dut à *Robert Estienne* le bonheur de connaître la religion réformée. Il se distingua par son bon goût dans les belles-lettres, par sa pure latinité, sa vaste érudition, et surtout par le talent particulier qu'il eut pour l'instruction de la jeunesse. « Il avait, dit Sénéquier, une de ces âmes antiques, qui désiraient sincèrement le bien public, et qui le préférèrent toujours à ses intérêts et à sa propre gloire; aussi se consacra-t-il tout entier à l'éducation des enfants. » Il fut régent pendant plusieurs années dans les collèges de la Marche et de Navarre, à Paris; et ce fut dans le premier qu'il eut pour disciple *Jean Calvin*. Un tel élève, quoique encore jeune, était digne d'apprécier un tel maître, et il a voulu lui ériger un monument public de sa vive reconnaissance, en dédiant à Mathurin Cordier son *Commentaire sur la 1<sup>re</sup> Epître de Saint-Paul aux Thessaloniens*. Il aime à lui rappeler ce zèle, à la fois si modeste et si dévoué, qui le porta dès lors, comme plus tard à Genève, à quitter la première classe, où il enseignait avec distinction, pour devenir volontairement humble régent de la quatrième, parce qu'il avait remarqué qu'on instruisait mal les enfants dans les éléments de la grammaire, ce qui était très-préjudiciable à la suite de leurs études. Calvin lui attribue ensuite les progrès qu'il a faits, plus tard, dans des sciences plus relevées, au point

d'avoir eu l'honneur de servir dans l'Eglise de Dieu, et il désire, dit-il, que si la postérité retire quelques fruits de ses ouvrages, elle sache que c'est à Cordier qu'elle les doit en partie. *Hoc posteris testatum esse volui, ut si qua ex meis scriptis ad eos perveniet utilitas, aliqua ex parte abs te manasse agnoscant.*

Vers 1528, Cordier, après avoir régenté dans le collège de Navarre, y étudia pendant quelque temps en théologie. S'il faut en croire La Monnoye, il reçut l'ordre de la prêtrise et fut chargé de desservir l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rouen. Cependant il ne tarda pas à abandonner cette cure pour reprendre son premier emploi de grammairien, qu'il exerça successivement à Nevers, de 1534 à 1536, et ensuite à Bordeaux. Mais soit que *Calvin* l'ait attiré en Suisse, où il s'était lui-même réfugié, soit que la persécution l'ait forcé à quitter la France, il se retira à Genève et fut mis à la tête du collège. Il s'y trouvait en 1538, lorsque *Farel* et *Calvin* en furent momentanément bannis, et comme il approuvait, sans doute, les vues de ces deux réformateurs, il eut le privilège de participer à leur bannissement. Cela lui donna l'occasion d'aller déployer ses talents, d'abord dans le collège de Neuchâtel, d'où le Conseil de Lausanne aurait bien voulu l'engager à partir, en 1540, si les habitants de Neuchâtel contents de ses services, ne l'avaient pas retenu. Cependant il finit par retourner à Genève en 1545. Le 13 avril de cette année, le Conseil « l'établit pour gouverner l'école. » Plus tard, ceux de Lausanne réussirent à le placer à la tête de leur collège. Il s'y trouvait en mars 1550, lorsque *Calvin* lui dédia le commentaire mentionné ci-dessus, car il l'appelle : *Lausannensis scholæ moderator*, et Ruchat nous apprend qu'il y resta jusqu'en septembre 1557, époque à laquelle il retourna à Genève, pour y reprendre le poste qu'il avait déjà occupé.

Là, Cordier eut la douce satisfaction

de passer ses dernières années auprès de l'illustre réformateur, son ancien disciple. Avec une persévérance toute chrétienne, il acheva ainsi d'user sa longue vie dans un enseignement modeste, mais éminemment utile, parce que, comme il l'assure lui-même, il eut toujours pour but de former ses élèves à la piété et aux bonnes mœurs, en même temps qu'à un style élégant et un goût épuré : *Ad pietatem et bonos mores, cum litterarum elegantia*. Il eut la douleur de voir Calvin, quoique bien moins âgé que lui, le devancer de quelques mois dans la tombe; et lui-même mourut paisiblement le 8 septembre 1564, dans sa 85<sup>e</sup> année, quatre jours seulement après avoir donné sa dernière leçon dans le collège de Genève. « Le vendredi 8 de septembre, lit-on dans les Archives de la Compagnie des pasteurs de Genève (*Regist. B.*), mourut le bonhomme Corderius en grand âge, heureusement et ayant servi jusques à la fin en sa première vocation d'enseigner les enfans et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur. »

Les biographes n'ont pu recueillir que peu de traits de la vie de Cordier, parce que, comme Sénebier le remarque, « les hommes qui font le bien, et qui le font constamment, sont comme les beaux jours; on en jouit sans en parler. »

Spon, dans la table des matières de son Histoire de Genève, appelle Cordier ministre; nous croyons cette épithète erronée.

Le chanoine Joly, dans ses Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle, dit que Cordier mourut calviniste; puis il ajoute : « plus vieux de « 30 ans que la religion qu'il avait « embrassée. » Comme si le protestantisme était une religion nouvelle, inventée par les réformateurs? Comme si, en l'embrassant avec foi, Cordier n'était pas retourné à la vraie doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, beaucoup plus ancienne que les erreurs et les su-

perstitutions que Rome y avait ajoutées!

Voici, d'après Gesner, Bayle et Sénebier, les titres des ouvrages que Cordier a publiés, et dont plusieurs sont encore en grande estime, même en Angleterre, où cet auteur est connu sous le nom de *Cordery*.

I. *De corrupti sermonis apud Gallos emendatione et latinè loquendi ratione*, Rob. Estienne, 1531, in-4°; Lugd., 1535, in-12; Paris., 1536; Lugd., 1541, in-12, et souvent depuis, sous des titres un peu différents.

II. *De quantitate syllabarum*, 1536.

III. *Distica Catonis cum latinè interpretatione*, Basil., 1536, et souvent depuis, ainsi que la trad. française. — Dom Liron en mentionne une édit. de 1533; mais a-t-elle jamais existé?

IV. *Dicta sapientium cum latinè interpretatione*, Basil., 1538. — Signalé par le Lexicon de Leu.

V. *Sentences extraites, à l'usage des enfans, hors de l'Écriture sainte avec 26 Cantiques*, 1554; Lyon, 1564, in-8°.

VI. *Hymnes spirituels*, Lyon, 1552. — Mentionné par Leu. Du Verdier, de son côté, indique : *Cantiques spirituels en nombre vingt-six*, Lyon, J. Cariot, 1560, in-16.

VII. *Principia latinè loquendi scribendique selecta ex Epistolis Ciceronis*, Paris., 1556, in-8°; Tigur., 1578, in-8°; trad. en angl., 1575, 8°.

VIII. *Conciones sacræ viginti sex*, 1557, in-16, et en franç., sous le titre d'*Epistres chrestiennes*, Lyon, 1557.

IX. *Rudimenta grammaticæ de partium orationis declinatu, recognita unâ cum appendice*, 1558.

X. *Le miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*, Poitiers, 1559, in-16; Paris, 1560, sous le titre : *Civilité puérile*.

XI. *Colloquiorum scholasticorum libri IV, ad pueros in latino sermone exercendos*, 1564, in-8°, et souvent depuis; trad. plusieurs fois en français, notamment par Gabriel Chappuis, Lyon,

1576, in-8°; par Jean de Caurres, Paris, 1578, in-16, et en partie par Dumas, en 1762; trad. en angl., au moins en partie, par Clarke, Lond., 1722 et 1740, in-42.

XII. *Remontrances et exhortations au roi et aux grands de son royaume*, Gen., 1564, in-8° (1).

**CORDOUAN**, nom d'une famille illustre du Maine qui a donné à l'Eglise protestante des preuves nombreuses de la sincérité et de l'ardeur de sa foi. Dès 1562, on voit un seigneur de *Mimbré*, fief de la maison de Cordouan, figurer parmi les Protestants qui s'emparèrent du Mans. En 1568, deux *Mimbré* se joignirent à *Andelot* et combattirent sous ses ordres jusqu'à la bataille de Jarnac où ils périrent l'un et l'autre. En 1570, nous en trouvons un troisième, *Jacques de Cordouan*, seigneur de *Mimbré*, mentionné parmi les chefs huguenots qui servaient sous Coligny. C'est apparemment de ce dernier que descendait *Louis de Cordouan*, seigneur de *Mimbré*, capitaine dans l'armée de Henri IV, qui épousa, en 1597, *Elisabeth de Beauvernois*, dont il eut, à ce qu'il paraît, un fils marié à *Marie de La Noue*, petite-fille du célèbre *Bras-fer*. Le silence inexplicable gardé partout les nobiliaires sur cette famille d'ailleurs illustre, en nous réduisant à l'impuissance d'en établir la filiation, ne nous permet pas de décider si *René de Cordouan*, marquis de *Langey* et un des confesseurs de la foi protestante à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, descendait directement de *Jacques de Cordouan*. Le marquis de *Langey* avait épousé *Marie de Saint-Simon de Courtomer*; mais son mariage ayant été rompu pour cause d'im-

puissance, à la requête de sa femme et à la suite d'une procédure scandaleuse, que *Tallemant des Réaux* se plait à raconter dans tous ses détails, il se maria avec la sœur du maréchal de *Navailles*, *Diane de Montault*, qui lui donna plusieurs enfants. Ferme-ment attaché à la religion de ses pères, il fut jeté, en 1686, dans les prisons de la Bastille, avec son fils, qui ne tarda pas à se convertir; sa femme fut enfermée dans le couvent de *Panthenont*, et sa fille aux *Récollettes*. M<sup>me</sup> de *Langey* suivit bientôt l'exemple de son fils. (*Archiv. E.* 3372); mais le marquis et sa fille restaient inébranlables. En 1687, M. de *Langey* fut transféré dans le couvent de *Saint-Victor* et sa fille dans la maison des *Miramionnes*. Toujours *opiniâtre*, il fut envoyé à *Mons* en 1688; cependant il parut qu'il finit par céder, tandis que sa femme, au contraire, parvint à fuir et se retira en Hollande. On lit, en effet, dans les *Additions aux Mémoires de Dangeau* par *Lemontey*, sous la date du 8 sept. 1712: « *Madame Langeais [Langey]*, sœur de *Madame de Noailles [Navailles]*, réfugiée en Hollande, avoit plus de 80 ans, lorsqu'elle perdit son mari qui étoit resté en France. » *Dangeau* ajoute que ses enfants obtinrent la permission de la faire revenir dans sa patrie et qu'elle se convertit. Qu'on juge de la sincérité de semblables conversions! En récompense de son apostasie, *Louis XIV* accorda à la marquise de *Langey* une pension de 4000 livres. Sa fille *JUDITH* en obtint une autre de 2000, ce qui prouve qu'elle aussi avait fini par succomber. (*Archiv. E.* 3398).

**CORMÈRE (JEAN)**, dit *Barrelles*, cordelier espagnol converti au protestantisme. La *Faïlle* nous peint *Cormère* comme un homme docte, éloquent, fort courageux, mais aussi fort étourdi, et *Bèze* convient que son zèle n'était pas toujours réglé par la prudence. Avant son abjuration, il avait publié un livre qui avait été condamné par la Sorbonne et brûlé, ce qui prouve que,

(1) Cet article a été donné à la France protestante par M. le pasteur *Paumier* de Rouen, qui s'occupe, depuis bien des années, de recueillir des matériaux pour une histoire des églises de la Normandie. Nous avons fait seulement quelques légères additions à la bibliographie; si nous avons commis quelque erreur, il ne serait pas juste que la faute en retombât sur M. *Paumier*.

dès cette époque, il partageait au moins en partie les opinions des réformateurs. Après sa conversion, il se fit recevoir ministre de Sainte-Foy et fut placé comme pasteur à Agen, où il se maria avec la fille d'un apothicaire. L'église de cette ville se rassemblait alors dans la maison d'un conseiller nommé de *Roussanes*. Cormère la desservit pendant peu de mois, *Jeanne d'Albret* l'ayant appelé à Lectoure pour y organiser l'église; cependant il parait être retourné à Agen. C'est de là au moins qu'il alla trouver Montluc pour acheter sa neutralité au prix d'une forte somme d'argent; mais le farouche capitaine, dont l'unique vertu était une fidélité inviolable à son roi, accueillit fort mal ses ouvertures et repoussa durement des offres que les églises lui firent encore renouveler en vain par *Bois-normand* et *Labat*, un de ses fermiers.

Vers la fin de 1564 ou au commencement de 1562, Cormère fut appelé à Toulouse avec *Abel de Nort*, *Molinet*, déjà avancé en âge, et *Nicolas Foulcon* ou *Folion*, dit *La Vallée*, qui, bientôt après, fut envoyé à Castres, d'où il passa à Orléans comme successeur de *René* ou *Pierre Gilbert*, dit *La Bergerie*.

Le protestantisme avait fait à Toulouse d'immenses progrès. De l'aveu de *La Faille*, le nombre des Réformés s'élevait alors au moins à 20,000, parmi lesquels on comptait, entre autres personnages de distinction, les huit capitouls : *Adhémar Mandinelli*, docteur en droit, *Pierre Hunaut*, baron de Lanta, *Pierre d'Assesat*, seigneur de Dussède, *Pierre Du Cédre*, docteur, *Guillaume Dareau*, docteur, *Antoine de Ganelon*, seigneur Du Sel et de La Triche, *Olivier Pastoreau*, bourgeois, et *Arnaud Vignes*, coseigneur de Montesquieu. L'église s'assemblait chez un procureur au parlement nommé *Prévoist*; mais à la publication de l'édit de janvier, les Protestants firent bâtir hors de la porte de Villeneuve un temple qui pouvait contenir 8000 personnes et qui était

presque toujours plein de fidèles altérés de la Parole de Dieu, malgré les insultes et les attaques auxquelles ils étaient en butte, à l'aller et au retour, de la part d'une populace fanatisée par les prédications des moines, par les confréries, les processions, et par les autres moyens employés toujours avec succès par le clergé romain pour échauffer les imaginations du peuple. Le désordre alla si loin que, pour prévenir l'effusion du sang, les capitouls durent entourer de troupes le lieu où s'assemblaient les Protestants. Un jour que Cormère prêchait en présence de plus de 3000 personnes (d'autres disent que c'était son collègue de *Nort*), un soldat placé en sentinelle sur le rempart tira un coup d'arquebuse si malheureusement que la balle blessa trois personnes et tua le jeune *La Garde-Montbeton* du Quercy. Après avoir fait enlever le corps, Cormère termina son sermon sans s'émouvoir. L'imprudent soldat fut arrêté. Il s'appelait *Mécharde* et était au service de l'imprimeur *Boudeville*, zélé protestant. Lui-même professait la religion réformée. Appliqué à la question, il affirma qu'il n'avait voulu qu'effrayer l'assemblée. Quelques mois après, le parlement le fit pendre, non pas comme meurtrier, mais comme huguenot.

Un homme d'un caractère aussi impétueux et aussi énergique que Cormère devait être partisan des mesures extrêmes. Ce fut lui qui, dans un sermon violent, poussa les Protestants de Toulouse à précipiter le dénouement d'une conjuration qu'ils ourdissaient pour s'emparer de la ville. Nous raconterons ailleurs la sanglante issue du complot. Condamné à être brûlé vif, Cormère eut le bonheur de sortir de Toulouse et de se retirer en lieu sûr; mais, depuis cette époque, il disparaît complètement de l'histoire.

**CORMONT**, famille de la Brie Champenoise. Avant d'embrasser la réforme, les Cormont avaient donné des preuves de leur piété en fondant un hôpital dans le village des Bordes

et en dotant richement la chapelle de leur château. Devenu membre de l'Église protestante, *Antoine Cormont*, sieur Des Bordes, fils de Gilles de Cormont et de Jeanne de Pradine, crut pouvoir s'approprier les revenus des fondations pieuses de ses ancêtres; il se contenta d'entretenir un chapelain, sous le nom duquel il jouissait de ce bénéfice, sans prendre garde qu'il tombait par ce seul fait sous le coup de l'excommunication lancée par le XI<sup>e</sup> Synode national contre ceux qui « entretiendraient l'idolâtrie directement ou indirectement. » C'était, du reste, un vaillant gentilhomme. En 1572, il avait servi avec *La Noue* en Flandres. En 1587, il rejoignit l'armée allemande avec *Mouy*. Fait prisonnier dans une escarmouche, il fut envoyé par Henri III aux Suisses, et ce fut par son entremise que se négocia la honteuse capitulation d'Auneau. Plus tard, il rendit à Henri IV des services en considération desquels il obtint le brevet de gentilhomme de la chambre et de capitaine de 50 cheval-légers. Il était fort considéré non-seulement par l'église de Sézanne qui l'avait choisi pour ancien, mais par toutes celles de la Champagne qui le députèrent au Synode national de Privas, en 1642. Resté veuf de *Madelaine Hotman*, il épousa *Rachel Bochart*, et laissa, outre trois filles, nommées ANNE-MARIE, ANNE et JUDITH, un fils appelé JEAN, que le duc de *Bouillon* choisit pour gouverneur de son fils, et qui, l'éducation du prince de Sedan terminée, alla servir en Hollande sous le prince d'Orange avec le grade de capitaine d'une compagnie de cheval-légers. Jean de Cormont mourut avant 1644. Il avait épousé, en 1648, *Susanne de La Marche-Des Contes*, fille d'*Antoine*, sieur de La Roche, gouverneur de Sedan, et de *Susanne de Menecourt*. De ce mariage naquirent CHARLES, mort jeune, ANTOINE, sieur de Villeneuve, MAURICE, MARIE, RACHEL-SOPHIE, THÉODORE et SUZANNE-ANNE-ALBERTINE. Cette dernière fut mariée, en 1650, avec *Abra-*

*ham Le Fèvre de Cormont*, sieur de Nuisement et de Rieux, fils de *Tristan Le Fèvre* et de *Judith de Mussan*, d'une autre branche de la même famille. Elle le rendit père de deux fils, ANTOINE et SAMUEL.

Cependant Louis XIV se montrait de plus en plus hostile à l'Église protestante. Le clergé catholique, pour lequel le mot de prescription est un non sens, jugea le moment venu de recouvrer le bénéfice dont il avait été dépouillé. En 1668, le curé de Meure intenta un procès à Antoine de Cormont et refusa toutes ses offres d'accommodement. Au bout de six ans, l'affaire fut enfin jugée au parlement de Paris. De Villeneuve fut condamné, le 27 avril 1674, à payer une somme de 4000 livres dont les revenus seraient employés à l'entretien de quatre lits à l'hospice de Sézanne, à faire mettre une croix à la chapelle de son château, avec une cloche et un bénitier, à la faire reconcilier par l'évêque, à fournir le luminaire et les ornements, à faire dire tous les jours une messe, de plus à une amende de 200 livres et aux frais.

Antoine de Cormont vivait encore en 1679. Il fut député, cette année, avec son beau-frère, au synode provincial de Charenton. Il avait épousé *Anne de Jaucourt*, dont il eut un fils qualifié de bon protestant dans les *Mém. de M<sup>o</sup> Du Noyer*, qui le vit en Hollande où s'il s'était réfugié avec ses sœurs, et où il servait avec le grade de capitaine.

**CORNAND DE LA CROZE** (JEAN), réfugié en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. La Croze s'est fait avantageusement connaître par plusieurs publications.

I. *Bibliothèque universelle*, publiée en collaboration avec *Jean Le Clerc*, jusqu'au onzième volume qui est entièrement de lui.

II. *Recueil de diverses pièces concernant le Quietisme et les Quietistes, ou Molinos, ses sentiments et ses disciples*, Amst., 1688, in-8°. — Cet ouvrage rare et peu connu contient une

\* trad. de la Guide spirituelle et du Traité de la communion de Molinos.

III. *Trois lettres touchant l'état présent d'Italie, la 1<sup>re</sup> regarde Molinos et les Quietistes ; la 2<sup>e</sup>, l'inquisition ; la 3<sup>e</sup>, la politique, pour servir de supplément aux lettres du docteur Burnet*; trad. de l'angl., Colog., 1688, in-8°.

IV. *The works of the Learned*, Lond., 1691, in-4°.

V. *The history of Learning*, Lond., 1691, in-4°.

VI. *Memoirs for the ingenious, containing Observations in philosophy, physick, philology and other arts and sciences for the year 1693*, Lond., 1693, in-4°. — Il parait qu'il n'en a été publié qu'un volume.

**CORNEILLAN (JEAN)**, seigneur de LA BRUNIÉ, laissa de son mariage avec *Jeanne de Villesspassans*, un fils, nommé PAUL, qui fut un des chefs huguenots dans le Haut-Languedoc. Le 1<sup>er</sup> nov. 1572, Paul de Corneillan assista à l'assemblée de Peyre-Segade, et seconda les frères *Bouffard* dans leur première entreprise sur Castres, que la trahison fit échouer. Il épousa, en 1574, *Rose Capriol* dont il eut PAUL, seigneur de Villebrumier, marié, en 1606, à *Isabeau Rozet*. De ce mariage naquit MARQUIS, sieur de La Brunié, qui s'allia, en 1645, avec *Isabeau de Toulouse-Lautrec*, et fut père de SAMSON et de MARC-ANTOINE.

Une autre branche de cette famille embrassa également la religion réformée. Resté veuf sans enfant de *Marguerite Hébrail*, *Gaspard* de Corneillan épousa en secondes noces *N. Du Puy* qui le rendit père de GUILLAUME, sieur de Masgrin. Ce dernier se maria, en 1613, avec *Rose Barini* dont il eut PIERRE, baron de Villeneuve, seigneur de La Martinière et de Masgrin, allié, en 1652, avec *Isabeau Soubeiran*.

Tels sont les renseignements qui nous sont fournis sur cette famille par les Jugemens de la Noblesse. Ils sont si incomplets, qu'il est, comme on

voit, difficile de savoir à quelle branche on doit rattacher *Marguerite* de Corneillan, l'héroïne de Saint-Paul-d'Amiate (Voy. BOUFFARD), et *N. de Ferrières*, frère du seigneur de Corneillan, capitaine de la porte du Louvre, qui fut tué à Castres dans une sortie, en 1625, à la tête de la cavalerie qu'il commandait.

**CORNUAUD (JOEL)**, né à Pujols dans la Basse-Guienne en 1637, fils de *Jean-Jacques* de Cornuauud de Fontbourgade, sieur de Soulat. Entré très-jeune dans le régiment de Turenne, dont presque tous les officiers étaient protestants, Cornuauud s'éleva au grade de lieutenant-colonel. Éclairé par les mesures iniques du gouvernement et prévoyant la ruine prochaine de l'Église protestante en France, il quitta sa patrie, malgré les offres brillantes qui lui furent faites pour le retenir, et alla demander un asile à l'électeur de Brandebourg. L'électeur l'accueillit avec bienveillance et lui donna le commandement d'un bataillon levé par de *Jaus-saud*, qui s'était décidé à rentrer en France. Ce corps, presque exclusivement composé de Français réfugiés, fut mis en garnison à Brandebourg. Quelque temps après, l'électeur, ayant formé une compagnie de cadets, à l'exemple du prince d'Orange, l'attacha au bataillon de Cornuauud. De *Favolles* fut nommé lieutenant-colonel, de *Rouvil-las* major, d'*Artis* et de *Saint-Martin* capitaines de cette compagnie dans laquelle servaient *Fouquet*, de *Beaufort*, de *Bauchardis*, de *La Salle*, de *Périer*, *Portal*, *Montfort*, *La Motte*, *Saint-Maurice*, *Saint-Blancard*, de *Bragard*, *Hercule de Gertont de Té-melac*, de *Péguilhen*, *Alexandre de La Faye*, de *Camasse* et d'autres jeunes gentilshommes dont plusieurs ont rendu d'importants services à leur patrie d'adoption.

En 1691, Cornuauud fut chargé de conduire au duc de Savoie un corps de troupes auxiliaires. L'année précédente, il avait déjà combattu contre les troupes de Louis XIV sur les bords du

Rhin. Après une marche pénible à travers l'Allemagne et la Suisse, il arriva à Turin où le duc l'accueillit avec la plus haute distinction. Les alliés s'emparèrent de Carmagnole, mais, prévenus par Catinat, ils durent renoncer au siège de Suse et opérèrent une retraite dans laquelle le bataillon des Réfugiés, placé à l'arrière-garde, eut beaucoup à souffrir. Le reste de la campagne ne fut signalé par aucune action d'éclat; l'armée coalisée se tint sur la défensive. Au retour de la belle saison, le duc de Savoie pénétra dans le Dauphiné et assiégea Guillestre où Cornuaud reçut une blessure qui l'empêcha d'assister à la reddition d'Embrun. Après ce succès, l'armée rentra en Piémont et y prit ses quartiers d'hiver. La campagne de 1693 fut marquée par la prise du fort de Sainte-Brisilde près de Pignerol, et par la sanglante bataille d'Orbasano, livrée le 21 octobre, où les alliés subirent une défaite complète, et où le bataillon français perdit son lieutenant-colonel de *Favolles*. L'électeur de Brandebourg envoya alors au duc de Savoie de nouvelles troupes dont il donna le commandement au margrave Charles-Philippe; mais ce prince s'étant laissé séduire par les charmes de la comtesse de Salmour, qu'il aurait épousée sans l'énergique opposition de Cornuaud, son frère ne tarda pas à le rappeler, et Cornuaud resta chargé provisoirement du commandement en chef jusqu'en 1696 qu'il retourna à Berlin. La conduite qu'il avait tenue à l'égard du margrave lui mérita les plus grands éloges de la part de l'électeur; mais, tant la faveur des cours est inconstante! elle lui attira une disgrâce complète sous le règne suivant. Malgré les services qu'il avait encore rendus dans la guerre de la succession d'Espagne, il fut mis à la retraite avec une modique pension de 37 écus par mois.

Joël de Cornuaud avait un frère et une sœur. Cette dernière, également réfugiée dans le Brandebourg, épousa de *Jourgniac*, sieur de Marcoux et de La Coquille, qu'elle rendit père de

quatre fils et de trois filles (1). Trois des fils moururent jeunes; le 4<sup>e</sup> rentra en France et abjura. L'aînée des filles fut mariée au colonel de *Saint-Sauveur*; la seconde au lieutenant-colonel de *Campagne*; la troisième à *Zacharie de Balsale*, sieur de Castilhon, d'une famille originaire du Béarn, major à la suite des Grands-Mousquetaires. Elle en eut un fils qui fut colonel du génie et commandant de Glatz.

Le frère puîné de Joël de Cornuaud resta en France, sans abjurer toutefois, et épousa une demoiselle de *Carle*, mariage dont naquirent quatre fils et deux filles. Le sort de ces dernières est inconnu. L'aîné des fils, nommé *Joseph*, était lieutenant dans le régiment du Maine [auparavant de *Turenne*], lorsqu'il quitta la France en 1687. Il obtint le même grade dans le bataillon de son oncle. En 1690, il fut nommé capitaine; en 1704, major dans le régiment de Varennes, en remplacement de *M. de Gravelotte*, tué en Italie; en 1711, colonel du même régiment qu'il commanda jusqu'à sa mort arrivée en 1715. Son second frère, *Cornuaud de Barthélot*, sorti plus tard de France, servit également dans le bataillon de son oncle où il devint major, en 1705, en place de *M. de La Varinière*, puis lieutenant-colonel en 1709. Il mourut à Magdebourg des suites de ses blessures, en 1717. Le troisième frère, *Cornuaud de La Bagerie* fut d'abord aide-de-camp de son oncle et obtint plus tard une compagnie. En 1710, il quitta le service prussien pour entrer à celui du landgrave de Hesse; mais en 1717, le roi de Prusse le rappela sous ses drapeaux. En 1726, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Schwerin, et en 1732, co-

(1) Un gentilhomme de la Guicane, du nom de *Marcoux*, frère peut-être de *Jourgniac*, resta en France et eut tout sujet de s'en repentir. Il fut exilé à Agen, puis à Alais (Arch. M. 669), et ses deux enfants lui furent enlevés, en 1700, pour être mis dans des couvents. Sa fille, *Marie de Marcoux*, était encore détenue aux Filles de la Foi de Sainte-Foy en 1737. (Arch. M. 673.)

lonel du régiment de Bork. Il mourut à Stargard sans avoir été marié, non plus que son oncle et ses frères. Le quatrième frère, nommé JEAN-JACQUES, resta en France pour prévenir la confiscation des biens de sa famille. Il épousa *Marie Digeon*, baronne de Monteton, dont les frères s'étaient réfugiés en Prusse. Il en eut plusieurs enfants qui finirent probablement par se convertir, à l'exception du second. Celui-ci imita ses oncles et entra au service de la Prusse avec le grade de lieutenant dans le régiment de Schweirin. Plus tard, il servit en Hollande comme major. Il épousa la seconde fille du lieutenant-colonel de *Penavayre* et vivait encore dans les dernières années du siècle passé.

**CORTEIS.** Voy. **PIERRE CARRIERE.**

**COSNE,** famille dauphinoise établie dans la Beauce depuis le xv<sup>e</sup> siècle. A l'époque de la Réformation, elle était divisée en deux branches, qui embrasèrent l'une et l'autre les doctrines nouvelles.

I. BRANCHE DE CHAVERNAY. *Jean* de Cosne, fils de Pasquier de Cosne et de Luce de Chartres de Cherville, seigneur de Houssay et de Chavernay, épousa, en 1564, *Claude de Villereau*, fille de *François*, seigneur de Beauvilliers, et d'*Anne de Harcheville*. Resté veuf sans enfant, il se remaria avec *Marguerite de Jonan*, fille de *Jean*, seigneur de Jonvilliers, et de *Françoise de Villereau*, qui lui donna un fils nommé **PIERRE**, sieur Du Mesnil. Ce dernier eut de sa femme *Anne de Maubert*, fille de *René*, sieur de Vaugirault, et de *Rachel de Genes*, un fils, **PIERRE II** de Cosnes, sieur Du Mesnil, qui fut marié deux fois, la première avec *Rachel de Maubert*, fille de *Baptiste de Maubert* et de *Susanne de Bonpaillart*; la seconde, avec *Anne Barin*, fille de *Théodore Barin* et de *Marie Maillart*. Du premier lit naquirent 4<sup>e</sup> **JACQUES**, sieur de Chavernay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui, resté veuf sans enfant de *Marie Le Barillet*,

épousa en secondes noces, en 1605, *Isabeau de Chambray*, et en eut **DANIEL**, marié, en 1636, à *Elisabeth d'Illiers*, fille de *Louis*, sieur de Biganet, puis à *Susanne Des Radrets* qui lui donna dix-sept enfants, entre autres : **MARIE**, femme de *Louis Bonnard*, sieur de Lionville; — 2<sup>e</sup> **JACQUES**, sieur de Pomonville, qui eut de *Sara de Maillot* un fils, nommé également **JACQUES**. Celui-ci épousa une demoiselle de *Harville*, qui mourut sans lui laisser d'enfant. Il se remaria avec *N. de Hallot* qui le rendit père de **PIERRE**, sieur de Pomonville, époux de *Catharine Hue*; — 3<sup>e</sup> **PHILIPPE**, sieur de Montmereaute, à qui sa femme *Marie de Saint-Mesmin* donna un fils, **PHILIPPE**, sieur d'Espiné, marié avec *Marie Daussy-Des Coutures*, et une fille, **ANNE**, qui épousa *Philippe de Villereau*, sieur de Juranville; — 4<sup>e</sup> **ANNE**, femme d'*Isaac de Marolles*, seigneur de Vallières; — 5<sup>e</sup> **MARIE**.

Nous ne pouvons rien ajouter à ces détails généalogiques, qui nous sont fournis par le Dict. de la Noblesse. La seconde branche ne parait pas avoir joué un rôle plus important dans le parti huguenot. On sait que les Protestants des provinces septentrionales, surtout ceux des environs de Paris, montrèrent presque en toutes circonstances une prudence fort voisine de la pusillanimité, effrayés sans doute de leur faiblesse numérique plutôt qu'indifférents au succès de la Cause.

II. BRANCHE DE HOUSSAY. *Charles* de Cosne, frère de Jean et sieur de Houssay, fut marié trois fois et eut des enfants de ses trois femmes. *Louise de Péroussin* lui en donna trois : **PIERRE**, qui suit; **MARIE**, femme de *Jacques Laumosnier*, sieur de Pareau, et **RENÉE**, mariée avec *Gabriel de Sérusy*, sieur de Cernay. De *Marie de Maréchal*, sa seconde femme, il n'eut qu'un fils, **Loup**, qui épousa la fille du seigneur de *Secouray*. La troisième, *Lucrèce de Fesques*, fut mère de **François**, marié, en 1625, à *Hélène de Fillemain*, dont il eut **CHARLES**; de **LUCRÈCE**,

qui épousa *Loup de La Fortt, N. de Chambray, Jacques Du Chesne* et enfin *François de Champron*, sieur de La Hitière et de Souville; de *Françoise*, femme de *Jacques de Chêne-long*, sieur de Pomay; de *Marguerite*, femme de *René Moreau*, sieur d'Her-ville.

*Pierre de Cosne* épousa, en 1629, *Françoise de Couture*, dont il eut *François* et *Marie*, femme de *François de Viorne*, sieur d'Harcourt.

*François*, sieur de Rouvray, épousa, en 1658, *Charlotte de Reviers*, fille de *Jacques*, sieur de Souzy, et d'*Anne de Fesques de La Folie-Herbault*.

Cette famille abjura vraisemblablement à la révocation de l'édit de Nantes, non pas toute cependant, puisque nous trouvons un *Cosne-Chavernay* parmi les capitaines qui suivirent *Guillaume d'Orange* à la conquête de l'Angleterre.

**COSSART (NOËL)**, sieur de Brestre, victime de la Saint-Barthélemy. Aussitôt que le massacre fut commencé à Paris, le sieur de Carouges, gouverneur de Rouen, reçut de la Cour l'ordre d'exterminer tous les Huguenots de cette ville. D'un caractère modéré, il hésita d'abord à remplir l'office de bourreau, et dans l'espoir que le roi révoquerait ses ordres sanguinaires, il fit partir pour Paris un de ses gentilshommes en le chargeant de demander de nouvelles instructions. L'accueil que son messager reçut de Charles IX le convainquit que tarder davantage serait se perdre. En conséquence, il fit emprisonner tous les Protestants qui n'avaient pas été assez sages pour fuir, sous prétexte de les garantir de la fureur populaire. Suivant le conseil de l'avocat du roi *Damour*, ami de son père, *Noël Cossart* se constitua lui-même prisonnier, dans l'espoir que la prison lui servirait d'asile, et jusqu'au 17 sept., il put croire qu'il avait embrassé le parti le plus sûr. Mais, ce jour-là, ses illusions furent dissipées. Les portes de la ville ayant été fermées et des postes militaires établis dans les carrefours, les assassins se mirent à l'œuvre en com-

mençant par la conciergerie où étaient enfermées une soixantaine de Huguenots. Tous furent égorgés ou, comme disaient les meurtriers, *accommodés* à coups de massue et de dague, « à mesure qu'on les appelloit par leurs noms, selon le roole qu'en avoyent les massacreurs. » La prison vidée, les septembriseurs (nous nous trompons, mais l'erreur est si naturelle!), les égorgeurs, voulons-nous dire, se répandirent dans les maisons en quête des hérétiques, et la chasse fut si abondante qu'on estime à plus de six cents, hommes et femmes, le nombre des infortunés qui périrent sous leurs poignards. « Et d'autant que nous avons recouvert les noms de plusieurs massacrés, ce ne sera chose du tout impertinente de les insérer en cest endroit-ci. » *Jean Vieillard*, maréchal. *Massonnet*, procureur, et son fils, qui s'était aussi, de son propre mouvement, rendu à la prison. *Pierre Bouquet* et *Guillot Loison*, vieillards paralytiques. *Etienne Marinier*, menuisier. Le sieur d'*Ingouville*. Les procureurs *Sanson* et *Des Landes*. *Etienne Provers*, marchand en gros. Les courtiers *Le Cog* et *Guillaume Cleret*. *Binel*, peseur de laines. *Jean Decam*, sellier. *Pierre Sourois*, drapier. *Jean Mignot*. *Lehoue*, bonnetier. *Thomas Moraut*, huissier. *Adam Baudouin*, drapier. *Jean Linard*, bonnetier. *Michel Thibaut* et *Pierre Lefèvre*, balanciers. *Nicolas L'Arbalestier*, *Guillaume Lecoureur*, *Martel*, *Geoffroy de La Haye*, *J. Tassel*, *Jacq. Vautery*, *P. Vaillant*, *Jean de Verson*, bonnetiers. *Denys Langlois*, couturier, et sa femme. *Isaac Le Loup*, drapier. *P. Odye*, hôtelier. *Guillaume Augnette*, boulanger. *Lawrens*, messager. *Bellier*, peignier. *François Mauget*. *Guillaume Cleret*, chapelier, et sa femme. *J. Caumont*, marchand de laine. *J. Cawin*, cordonnier. *Thomas*, barbier. *Boulincourt*, tondeur de draps. *Tassin*, ceinturier. *Hubert Dynan*. *Barth/lemy de Nucedu*. *Guill. Héloin*, *Désiré Cauchois*, *Philippe Letailleur*, *Guill. Panty*, *J. Margue-*

ry, le petit Louis, *Geoffroy Lefèvre*, menuisiers. *Havart*, armurier. *J. Tassal*, éperonnier, avec son père et son oncle. *P. Azou*, pannetier. *Adrien de Vasseur*, facteur. *Guérand Gotier*. *Nicolas Leclerc*, serrurier. *Robert Tozé*, corroyeur. *Guill. Le Marchant*, sellier, et sa femme. *J. Vaillant*, serrurier. *Jean de Mantes*, marchand de blé. *Marin Cacc*, cimentier. *Maturin*, maître d'école. *Isaac Plastier*. *Guillaume Renant*, fourbisseur. *Guill. Petit*, couturier. *Jacq. Vatier*, courtier. *P. Morieu*. *Benoit Le Bonnetier*. *Jean Dufour*. *Nicolas Danon*, orfèvre. *Jacq. Thierry*, fondeur. *Adrien de Laviette*, artilleur. *P. Mauvante*. *J. de Bourdini*. *Robert Lecoutreur*, bonnetier. *Geoffroy Dubosc*, mesureur de blé. *Jacq. Cécile*, mercier. *Robert Dablon*. *Louis Tontain*, chaussetier. *Guill. Duley*, peintre. *Guill. Bouvelle*, bonnetier, et sa femme. *Mathelot*, arbalétrier. *Jean Marpelle* et sa femme. *Roger Contas*, passementier. *J. Regnaud*, revendeur. *J. Mousel*, menuisier. *Pollet*, mercier. *Toussaint Mouchet*, bonnetier. *P. Parado*, marchand. *J. Poulain*, boucher. *Jacq. Le Fèvre*, cardier. *P. Senestre*, musicien. *Jessé de Cognign*, tavernier. *Nicolas Fenebrède*, chandelier. *Joachim Chénon*, solliciteur. *Pierre Aubert*. *P. Prevost* et sa femme. *Nicolas Sas*, brodeur, et son fils. *Le Seneschal*. *J. Rousset*, cordonnier. *P. Martin*. *Sulpice*, teinturier. *Grégoire Leroux*. *P. Pacquin*, teinturier. *Ant. Varet*, tavernier. *Michel Tivoerel*, boucher. *P. Ponchet*, chapelier. *François Leprestre*, tondeur. *Martin Dumonstier*, passementier. *Michel Blondel*, menuisier. *J. Layné*. *Louis Builol*. *Robert Levilain*, chapeliers. *P. Coippel*, praticien. *Maturin Daumède*, passementier. *Thomas Petat*, *Olivier Ateuel*, libraire. *P. Lerat*, tonnelier. *Jacq. Le Bouteiller*, bonnetier. *Leblond*, peignier. *Guill. Omond*, tavernier. *Louis Lair*, étameur. *Pierre Du Gord*, libraire, sa femme et son neveu *Robert*, aussi libraire. *J. Juret*, libraire. *J.*

*Boulard*, marchand de cidre. *J. Le Quesne*, mesureur. *Richard Papillon*. *Marin Leclerc*, serrurier. *Guill. Hernieu*. *J. Taurin*, boulanger. *P. Michel*, émouleur. *Nicolas Mouchar*. *J. Leprestost*, bonnetier. *Christophe Faucneau*, bonnetier. *Hilaire de Mothe*, revendeur. *Claude Benserade*, clerc au greffe civil, et sa femme. *François Hébert*. *Laurent Abeugle*, tondeur. *J. Leprince*, menuisier. *Jérôme Goguin*, pannetier. *Richard Laisné*, piqueur. *Sannier* et sa femme. *Robert*, chapelier. *P. Jourtaut*. *Isaac Feuillu*, plâtrier. *Guillot Capitonier*. *Louis Hernieu*, boulanger. *Jacques d'Himbleville*, fabricant d'huile. *Robert Périgant*. *Jean Dufou*. *Nicolas Carrel*. *Guill. Bigard*. *J. Corneillais*. *Etienne Le Cousturier* et sa femme. *P. Pain*, passementier. *Olivier Dason*, peignier. *J. Robillard*, jardinier. *Claude Morette*, chaussetier. *Michel Ferrand*, plâtrier. *Toussaint Gallardon*. *Paul de Fosse*, mercier. *Michel Grouvel* et beaucoup d'autres, tous gens de métier comme les précédents. Parmi les femmes qui furent égorgées, Crespin cite : celles de l'huissier *Durand*, du drapier *Geoffroy Dusy*, d'*Etienne Dulis*, du cordonnier *Piquet*, de *Griseil*, de *Barthélemy Dancets*, de *P. Boulon*; la sœur de *J. Poupe*, *Marguerite Lareyne*, *Yolande* et *Marguerite de La Fontaine*, la femme de l'orfèvre *Dubosc*, *Denise Dossey*, la femme de *J. Bouillon*, *Guillemette Leboucher*, la femme de l'orfèvre *P. Caillon*, la veuve *Mausel*, *Jeanne Lamue*, *Jeanne Dupuys*, la femme de *Jacq. Lefrançois*, orfèvre, et sa fille.

Fière à juste titre de compter un martyr dans son sein, la famille Cossart resta fidèlement attachée à la religion évangélique jusqu'en 1685, que la révocation de l'édit de Nantes la dispersa en Hollande, en Angleterre et en Irlande, où *David Cossart* s'était établi dès 1670. Un autre Cossard (son frère peut-être) qui passait pour un des premiers négociants de Rouen, se sauva à

La Haye en emportant toute sa fortune, tandis que *Judith* Cossart, qui avait épousé *Isaac Le Boulenger*, marchand rouennais, était arrêtée au milieu de ses préparatifs de départ, et enfermée dans le couvent des Dominicaines (*Arch. M. 675*), et que *Madeline* Cossart, deux fois fugitive et deux fois emprisonnée, abjurait pour échapper à une détention perpétuelle, et était remise à la garde de sa marraine *M<sup>me</sup> Du Buisson*, nouvelle catholique (*Archiv. M. 669*.) A Londres, nous trouvons un homonyme du martyr qui mourut en 1788, léguant 3,653 liv. à l'église française, à laquelle, peu d'années auparavant, deux demoiselles *Du Casse*, nommées l'une et l'autre *Marie*, avaient déjà laissé par testament plus de 22,000 liv., et un peu plus tard, en 1793, nous voyons un *Jean* Cossart figurer sur la liste des directeurs de l'hôpital français.

**COSSON (BARTHÉLEMY)**, dit *Dessechat*, prêtre catholique qui embrassa la religion réformée, et qui, pour ce fait seul, fut condamné aux galères. Depuis trois ou quatre mois, il ramait sur l'Amazone, lorsqu'on le surprit, au mois de juillet 1692, écrivant à un de ses amis réfugié dans les pays étrangers. On le jeta dans un cachot du fort Saint-Nicolas à Marseille, d'où il trouva le moyen de s'échapper. Malheureusement il fut rattrapé, et on le replongea dans son cachot les fers aux pieds. Sa raison finit par s'aliéner. Toute la journée, il gardait un silence obstiné, tandis que toutes les nuits, il les passait à chanter des psaumes. Il vivait encore à la fin du siècle; mais on ignore quand il mourut.

**COSSON (N.)**, ministre de l'Evangile, fondateur de l'église de Bellesme. Les doctrines de la Réforme avaient trouvé des partisans dans cette petite ville du Perche dès 1537; mais jusqu'en 1561, ils furent trop peu nombreux pour songer à organiser une église. Dans les derniers mois de cette année, encouragés peut-être par l'espèce de demi-tolérance dont jouissaient les Protestants, ils demandèrent un pas-

teur à l'église de Paris qui leur envoya Cosson, « bon et docte personnage, » dit Crespin. Pendant six mois, la prudence et la modération du ministre surent éviter toute occasion de discord; cependant, lorsque les troubles commencèrent, il se vit exposé, lui et ses ouailles, à toutes les fureurs des Catholiques. *Anselme Neveu* fut tué à coups d'épée, le 23 août 1562. *Thomas Brière* et son fils, âgé de dix ans, furent massacrés par les paysans des environs. Le lendemain, deux vieillards des plus honorables, *Simon Vanier* et *Jean Guillemin*, furent arquebusés après un semblant de jugement. *Macé de Villiers* fut condamné à la potence, parce qu'il avait trouvé indécemment le costume de la statue de la Vierge. Les violences, les meurtres continuèrent ainsi pendant plusieurs mois. Le lendemain de Noël, *Denys Lysiard* fut encore massacré pour n'avoir pas voulu aller à vêpres, et *François Boulay* fut arquebusé, vers le même temps, par les soldats du gouverneur. La constance des Protestants de Bellesme résista à toutes ces persécutions. Cosson, leur ministre, étant mort de la peste à Orléans, ils en firent venir un autre de la Normandie, aussitôt après la conclusion de la paix, et relevèrent leur église.

**COSTA (N. DE)**, pasteur mort au service de l'église de Miramont quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes. Forcée par les menaces et les mauvais traitements de communier dans l'église catholique, sa veuve éprouva une si violente émotion en recevant l'hostie de la main du prêtre, que ne pouvant l'avaler, elle la rejeta. Ce fait, qui s'explique naturellement par l'horreur insurmontable d'un calviniste sincère pour le dogme de la transsubstantiation, se renouvelait assez souvent, et le clergé romain, qui y voyait un sacrilège, ne manquait presque jamais de réclamer les plus sévères châtimens contre les coupables. Il y avait peu de temps que *Jean Guisard* de Nérac avait été exécuté pour le même crime. Plus récemment encore, la

femme de *Lombrath*, praticien de Montauban, avait failli être brûlée également. Heureusement pour M<sup>rs</sup> Costa que le curé de Miramont ne se contentait pas de prêcher la doctrine du Christ; mais qu'il la mettait en pratique. Il conseilla lui-même à cette malheureuse femme de se sauver. Elle le crut, et après être restée cachée près d'un an, elle réussit à gagner Bordeaux déguisée en paysanne et à s'embarquer pour l'étranger sous la jaquette d'un matelot. Les fanatiques durent se contenter d'une exécution en effigie.

**COSTABADIE (J.)** ou *Costebadie*, natif de Tonneins, ministre de Clairac, est auteur de *Deux Sermons* (Charent., 1644, in-18), ainsi que d'un recueil d'*Epigrammata* (Salm., 1655, in-4°), où ne sont pas observées parfaitement les règles de la prosodie latine.

**COSTE (N.)**, pasteur du désert en 1752. Ce fut à sa voix que les montagnards des Cévennes prirent les armes pour repousser par la force les dragons qui, sous la conduite de trois curés, entraient dans leurs vallées afin d'enlever leurs enfants. Jamais résistance ne fut plus légitime; les brutes elles-mêmes ne défendent-elles pas leurs petits jusqu'à la mort? Cependant les autres pasteurs du désert, fidèles à la doctrine calviniste de l'obéissance passive, se hâtèrent de courir à Lédignan pour apaiser ce commencement d'insurrection. Ils auraient même déposé Coste sans la crainte d'irriter les Cévenols tout dévoués à leur belliqueux pasteur. C'eût été une chose curieuse que de voir les ministres de ces malheureuses populations persécutées avec tous les raffinements de la cruauté, s'associer autant qu'il dépendait d'eux aux juges du présidial de Nismes qui venaient de condamner Coste à être rompu et jeté vif dans un bûcher! On se contenta d'engager le ministre à sortir du royaume. Il se retira en Angleterre.

**COSTE (PIERRE)**, critique érudit et traducteur fécond, né à Uzès en 1668. Son frère, *Barthélemy Coste*, était mar-

chand de drap. Destiné à la carrière ecclésiastique, le jeune Coste, au sortir du collège d'Anduze, fut envoyé à Genève. La révocation de l'édit de Nantes lui ayant fermé le retour dans sa patrie, il visita successivement les universités de Lausanne, de Zurich et de Leyde. Reçu proposant en 1690, par le synode de l'église wallonne d'Amsterdam, il prêcha quelquefois; mais soit qu'il ne trouvât pas à se placer comme pasteur, soit que le goût de la littérature l'emportât, il entra bientôt après dans une imprimerie, en qualité de correcteur d'épreuves, et il commença dès lors une vie toute littéraire. En 1697, il passa en Angleterre où il fut assez heureux pour rencontrer l'occasion de se lier avec le célèbre philosophe Locke, dont il a publié un bel et juste éloge. Il est permis de croire que la connaissance de ce grand homme lui fut utile en plus d'une circonstance, et que c'est sur sa recommandation que Coste fut accepté comme précepteur du jeune lord Shaftsbury et du duc de Buckingham, qu'il accompagna dans ses voyages. Sur la fin de ses jours, il se laissa persuader de revenir en France, et il mourut à Paris, le 24 janvier 1747.

Voici la liste de ses ouvrages aussi exacte que les contradictions des bibliographes et leurs lacunes nous permettent de la donner.

I. *Discours sur la philosophie, où on voit en abrégé l'histoire de cette science.*

II. Trad. franç. du 1<sup>er</sup> vol. de l'*Histoire de Cromwell*, par Leti.

III. Trad. latine de l'*Histoire du 11<sup>e</sup> siècle*, tirée de la Bibl. des auteurs ecclésiastiques par Ellies Du Pin.

IV. *Histoire de Louis de Bourbon, deuxième de nom, prince de Condé*, Cologne [Amst.], 1693, in-12; 2<sup>e</sup> édit. revue et augm., Cologne, 1694, in-12; 3<sup>e</sup> édit., La Haye, 1748, in-4°. — Biographie exacte et fidèle, mais sèche et sans vie.

V. Trad. franç. du traité de l'*Éducation des enfans*, par Locke, Amst., 1696, in-8°; 8<sup>e</sup> édit., Paris, 1746, 2

vol. in-12. — Trad. fidèle, mais peu élégante en général.

VI. Trad. franç. du *Christianisme raisonnable*, Amst., 1696, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., 1703, 2 vol. in-8°, contenant la *Réponse au docteur J. Edward*, une *Dissertation où, sur les principes du christianisme raisonnable, on établit le vrai et unique moyen de réunir tous les chrétiens malgré la différence de leurs sentimens*, et une trad. franç. de la *Religion des dames* par Stephens.

VII. Trad. franç. de l'*Essai sur l'entendement humain*, par Locke, Amst., 1700, in-4°, et depuis, dix édit. de tout format. — Quoique le style manque souvent de précision et d'élégance, on n'a pas essayé d'en donner une meilleure.

VIII. Trad. franç. du traité des *Animalcules*, par Redi, Amst., 1700, in-12. — A cette indication de M. Quéraud, nous ajouterons que, quelque temps après, Coste donna une trad. latine du même traité, « traduction fidèle, lit-on dans le Journal des savans, et d'un style si naturel qu'elle a plus l'air d'un original que d'une copie. » Elle a paru sous le titre : *F. Redi de animalculis que in corporibus animalium vivorum reperiuntur, observationes ex etruscis latinae factæ*, Amst., 1708, in-12.

IX. *Défense de La Bruyère et de ses Caractères contre les accusations et les objections de Vigneul-Marville*, Amst., 1702, in-12. — Au jugement de la Biogr. univ., cet ouvrage est juste et sensé par le fonds, mais d'une exécution trop médiocre. Bayle cependant en parle avec éloge.

X. Trad. franç. du discours sur l'*Amour divin*, par M<sup>re</sup> Masham, Amst., 1705, in-12.

XI. Trad. fr. du *Hieron* de Xénophon, Amst., 1744, in-8°, dont le Journal des savans vante la fidélité et l'élégance.

XII. *Remarques critiques sur la trad. fr. d'Horace par le P. Turtelon*, Amst., 1710, 2 vol., in-12, et souvent depuis.

XIII. Trad. franç. de l'*Essai sur l'usage de la raillerie*, par lord Shaftsbury, 1710, in-12.

XIV. *Révision et correction d'une dissertation écrite en franç. par mylord Shaftsbury sur un tableau contenant le jugement d'Hercule*, inséré dans le Journal des savans, 1712.

XV. Trad. franç. des *Captifs* de Plaute, Paris, 1743, in-12; réimp. dans la trad. de Plaute par de Limiers.

XVI. Trad. franç. du *Traité d'optique* de Newton, d'après le latin de Clarke, Amst., 1720, 2 vol. in-12; Paris, 1722, in-4°.

XVII. Nouv. édit. des *Caractères de Théophraste et de La Bruyère*, avec des notes, Amst., 1720, 3 vol. in-12, et souvent depuis. — Les notes ne sont pas toutes bonnes, mais il y en a de curieuses.

XVIII. Nouv. édit. des *Essais de Montaigne*, avec de courtes remarques et des indices, Lond., 1724, 3 vol. in-4°. — C'est la plus belle édit. de Montaigne qui eût encore été publiée. Indépendamment de l'exécution typographique, Coste a donné une indication beaucoup plus exacte et une trad. beaucoup plus fidèle des passages d'anciens auteurs cités par Montaigne. Parmi les nombreuses édit. publiées de son vivant, celle de Londres, 1745, 7 vol. in-12, est la plus estimée. Depuis sa mort, il en a paru beaucoup d'autres.

XIX. Nouv. édit. des *Fables de La Fontaine*, avec des notes, Paris, 1743, in-12; 1787, 2 vol. in-12, édit. fort estimée. — Les remarques de Coste ont été très-souvent réimprimées. Elles ont pour objet essentiel de faciliter l'intelligence du fabuliste, en expliquant les expressions vieilles et les tours de phrase tombés en désuétude. L'auteur de l'art. Coste dans la Biogr. univ. leur reproche d'être trop minutieuses ou trop érudites; il semble que c'était chez lui un parti pris de déprécier les travaux de Coste au profit des éditeurs postérieurs.

Coste avait commencé un *Dictionnaire de remarques sur la langue*

*française* que la mort ne lui permit pas d'achever. Il a laissé, en outre, divers articles dans les *Nouvelles de la république des lettres* et dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, ainsi que des *Préfaces* aux œuvres de Racine, de Boileau et aux *Voyages* de Corneille Lebrun.

L'annotateur des lettres de Bayle lui attribue par erreur une assez mauvaise traduction du *Gouvernement civil* de Locke. Amst., 1694, in-12. Le Clerc l'a déjà restituée au ministre de Londres *Mazel*.

**COSTE (PIERRE)**, pasteur de l'église française de Leipzig, naquit à Halle où son père exerçait les fonctions d'assesseur de la justice française. Nommé pasteur à Leipzig en 1716, il mourut dans cette ville, le 25 nov. 1751, laissant la réputation d'un excellent prédicateur. On a de lui :

I. *Discours à l'occasion de la mort de Frédéric-Auguste, roi de Pologne*, Leipzig., 1733, in-fol.; trad. en all. par Gottsched.

II. *Principes de la science des mathématiques*, Dresde, 1750, in-8°.

III. *Principes et maximes de la morale*, Halle, 1753, in-8°, publ. après sa mort par son frère *Jean Coste*, ainsi que le suivant.

IV. *Sermons où les vérités dogmatiques et morales de la religion ont été traitées de suite et dans un ordre naturel*, Halle, 1753, 4 vol. in-8° ; 2° édit., Dresde, 1755, 4 vol. in-8° ; trad. en all. par Kellner, Leipzig., 1755, 4 parties in-8°.

**COTELLE**, capitaine huguenot, gouverneur d'Ambert en 1592. Assiégé par Nemours, Cotelle résista pendant six semaines avec la plus grande bravoure aux forces supérieures des Ligueurs; cependant, dans un assaut général, les assiégeants finirent par pénétrer dans la ville. Après s'être battu jusqu'à la dernière extrémité et avoir vu périr à ses côtés presque tous ses compagnons, Cotelle, gravement blessé, se fit jour à travers les rangs ennemis et sortit de la ville à la faveur

du tumulte et de la nuit qui commençait à tomber. Etranger au pays, il s'égarait et son cheval alla s'abattre dans une fondrière sous la Tour-Goyon, à moins d'une lieue d'Ambert. L'animal se releva avec peine; mais tout à coup, effrayé par le fracas de la Dore se brisant sur des rochers, il s'emporta, fit vider la selle à son cavalier dont le pied resta pris dans l'étrier, et le traîna à une grande distance. Le lendemain, quelques villageois trouvèrent un cadavre défiguré et presque méconnaissable qu'ils enterrèrent dans un champ. Nemours livra Ambert au pillage.

**COTELIER (ANDRÉ)**, sieur de Dieusse, fils de *Simon*, seigneur de PEIREMALES, et de *Jeanne Langlade*, lieutenant particulier au siège présidial de Nismes, présida, en 1603, le conseil extraordinaire auquel *Saint-Chapte* et *Meirargues*, députés en Cour, le premier par Nismes, le second par Montpellier, afin de porter au roi les assurances de leur fidélité et de leur éloignement à prendre aucune part aux intrigues du duc de *Bouillon*, rendirent compte de leur mission. En 1625, il assista à l'assemblée générale où le serment d'union fut renouvelé, et *Rohan* proclamé chef des églises du Bas-Languedoc. En 1630, il fut envoyé en Cour pour présenter au roi un cahier des demandes particulières des habitants de Nismes. Il testa en 1633 et ne survécut pas longtemps. De son mariage avec *Marguerite Fontanon*, contracté en 1599, naquirent deux fils, *BALTHASAR*, sieur de Peiremales, et *ANTOINE*, sieur de Dieusse.

Balthasar, conseiller du roi en la sénéchaussée de Nismes et lieutenant particulier en 1632, a joué un rôle assez important dans les affaires des églises du Languedoc. Comme commissaire du roi, soit pour l'exécution des édits, soit auprès des synodes, il se montra toujours beaucoup plus soucieux de plaire à la Cour que de défendre les droits légitimes de ses coreligionnaires. En 1666, il demanda à Louis XIV la permission de résigner sa charge à son

frère. Les services qu'il avait rendus n'auraient certainement pas suffi pour lui faire obtenir cette faveur, si le sieur de Dieusse n'avait pas pris d'avance la précaution d'abjurer. Dès cette époque, les efforts du gouvernement tendaient à évincer les Protestants de toutes les places. Accorder à Peiremales sa demande, c'était leur en enlever une; son frère fut donc pourvu, en 1667, de sa double charge. Balthasar de Cotelier vivait encore en 1674; mais nous ignorons s'il faisait toujours profession de la religion réformée.

La femme d'Antoine, *Alix de Carlot*, refusa de suivre l'exemple de son mari, ou tout au moins, elle déclara, sans s'inquiéter des menaces contenues dans les Déclarations, qu'elle mourait protestante, lorsqu'elle rendit son âme à Dieu, en 1691. Basville se hâta d'informer la Cour de ce scandale; puis il fit le procès à la mémoire de cette dame et confisqua tous ses biens, qu'elle avait légués à son petit-neveu *Henri de Vignolles*, sieur de Saint-Jean. Ce fut alors parmi les parents nouveaux-convertis d'Alix de Carlot à qui se saliraient par le plus de turpitudes pour se saisir de cette riche proie. Le plus âpre à la curée fut de *Faure de Saint-Maurice*, conseiller au parlement de Toulouse et mari d'une nièce de la défunte. Le marquis de *Carlot*, sieur de Massuguiès et neveu de la dame de Dieusse, lui disputa l'héritage, en faisant valoir ses services à l'armée et son abjuration (1). *Charles, Olympe et Alix de Caveyrac* mirent en avant leur conversion sincère et les exploits du premier, comme capitaine de dragons, sans doute contre ses anciens coreligionnaires. Un dernier prétendant, fils de M. de *Carlot*, conseiller au parlement de Toulouse, appuya ses droits sur sa qualité d'unique mâle et d'unique neveu. Ef-

frayé de cette concurrence redoutable, le sieur de Saint-Maurice sentit qu'il fallait recourir aux grands moyens, et, tout conseiller au parlement qu'il était, il s'abassa au rôle de délateur. Un peu d'or fait commettre bien des lâchetés ! Il dénonça donc *Henri de Vignolles* comme un mauvais catholique, et rappela que son père, le sieur de *Montvaillant*, avait été incarcéré pendant deux ans dans la citadelle de Nismes comme huguenot opiniâtre, puis relégué avec toute sa famille dans le Haut-Languedoc, tandis que Henri lui-même soupçonné d'avoir assisté à une assemblée religieuse, était expulsé de son régiment. A l'entendre, la religion des autres aspirants à la succession « n'était pas bonne non plus; » mais sa propre conduite, au contraire, celle de sa femme et de toute sa famille « était très-bonne, » ainsi que l'attestèrent deux certificats délivrés par un recteur et un curé de Toulouse. On ne pouvait d'ailleurs laisser entre les mains d'un huguenot déguisé Saint-Jean, « gros bourg dans les Cévennes et un des principaux passages et comme une des clefs du pays. » Il était prudent d'en déposer Henri de Vignolles et de lui donner à lui-même ce fief important. Les Caveyrac ne se tinrent pas pour battus. Si leur certificat de catholicisme ne l'emportait pas par la quantité des signatures, il l'emportait certainement par la qualité, puisqu'il portait celle d'Ésprit Fléchier, évêque de Nismes, qui, pour le bien de la religion, attesta que la famille de Caveyrac était digne des bienfaits de S. M. En lisant les pièces relatives à ce combat de vautours sur un cadavre (*Archiv. gén.*, M. 674), nous pensions involontairement à la fable des Voleurs et de l'Ane, et nous espérons que le résultat serait le même. Notre attente n'a pas été trompée. Afin de mettre les combattants d'accord, Basville proposa d'adjuger l'héritage, au moins pour quelques années, à l'hôpital-général de Nismes.

**COTELIER (JEAN)**, avocat et bailli de Saint-Paul-Trois-Châteaux, joua un

(1) Cette abjuration était peu sincère, car nous trouvons, en 1699, le marquis *Carlot de Massuguiès* signalé comme fugitif, et sa femme, *Esther de Thomas de La Borthe*, qui était restée en France, comme élevant ses trois enfants dans la religion réformée (*Archiv.*, N. 673).

rôle assez équivoque dans les événements qui accompagnèrent l'introduction de la réforme dans cette ville, de 1556 à 1561. Il est vrai que le danger était grand de manifester trop ouvertement ses sentiments. Le R. P. Louis-Anselme Boyer de Sainte-Marthe, professeur en théologie et prieur du couvent des Dominicains, dans son Histoire de l'église de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, nous raconte, en effet, que le bailli royal faisait saisir « les rebelles, » c'est-à-dire ceux qui adoptaient « une doctrine nouvelle, étrange, corrompue, tendant à favoriser la cupidité et le libertinage, cruelle bête qui n'est plus, ajoute le digne fils de Dominique, par la piété, par la sagesse et par le zèle intrépide de notre invincible monarque Louis le Grand; » puis, après les avoir incarcérés, il envoyait les uns en exil, les autres aux galères, et il en condamnait quelques-uns à être pendus et quelques autres à être brûlés. Ces exemples « d'une juste rigueur » ne servaient qu'à hâter les progrès du protestantisme, et la faction, c'est toujours le dominicain qui parle, compta bientôt dans ses rangs plus de la moitié des habitants. Dans le nombre on remarquait non-seulement le bailli Jean Cotelier et les deux consuls *Jean Planchier* et *Etienne Richard*; mais même plusieurs membres du chapitre de l'église cathédrale, comme les chanoines *Claude Faure* et *Pierre Roux*, les trois hobdomadiers *Pierre Ghenevès*, *Giraud de L'Hière* et *Jacques Coffin*, et le châtre *Hugues Poussin*. Une assemblée de 162 chefs de famille, tenue le 4<sup>er</sup> juillet 1563, renonça solennellement au catholicisme, déclarant « ne vouloir par ci-après aucun service romain, cérémonies ou superstitions papales, seulement désirer la pure et libre prédication du saint Evangile de N. S. J. C. et observation de ses saints commandemens, vivans sous l'obéissance et fidélité dues au roy leur souverain et naturel prince et observation de ses édits et ordonnances en toute paix, ami-

tié et union avec tous les sujets de S. M. et autres lieux circonvoisins. » Cette résolution, d'autant plus remarquable qu'elle fut prise après l'édit d'Amboise, fut portée par *Guillaume de Moreton*, sieur de Sauzet, *Jean Gabet* de Vienne et le sieur de *Saint-Martin* au roi, à la reine-mère, au conseil privé et au maréchal de Vieilleville. L'historien qui nous a fourni ces détails, ajoute qu'on ne sait quelle fut l'issue de cette députation.

**COTELIER (JEAN)**, pasteur de Nismes. Déposé par le synode de Melgueil, en 1619, comme coupable « de paillardise et d'autres fautes, » Cotelier en appela au synode d'Uzès qui, ayant sans doute égard à la réputation que ses talents éminents lui avaient acquise, usa d'indulgence et le rétablit, à condition toutefois qu'il n'exercerait plus le ministère sacré dans le Languedoc. *Matthieu Lanssard* ayant déferé cet arrêt au Synode national tenu à Alais en 1620, le synode d'Uzès fut fortement censuré, et Cotelier, déposé sans espoir de rétablissement, fut inscrit sur le rôle des apostats et des vagabonds. Ménard s'est donc trompé en attribuant à Cotelier la qualité de ministre à l'époque de la naissance de son fils, le célèbre helléniste Jean-Baptiste Cotelier, c'est-à-dire en 1629. La sévérité du Synode d'Alais ayant eu pour résultat presque nécessaire l'abjuration du pasteur de Nismes, l'église protestante, nous le regrettons, n'a aucun droit sur l'illustre professeur du Collège royal.

**COTHEREL**, fils d'un procureur d'Agen, eut une jeunesse fort dissipée, et après avoir fait mille folies à Montauban, à Puylaurens, à Toulouse, à Castres, il les couronna par une abjuration. Son père, protestant très-zélé, parvint cependant à le ramener, et le décida à étudier la théologie. « Jamais homme, lit-on dans Benoit, n'a été plus fanfaron, plus étourdi, plus voyage, plus débauché, plus incapable de se taire, plus hardi menteur. » Cotherel n'eût-il eu que la moitié de ces défauts,

Il semble que le synode provincial aurait dû hésiter longtemps avant de l'admettre au nombre des pasteurs. Il n'en fut rien, et le proposant fut reçu ministre. Son inconstance naturelle le dégoûta bientôt de ses nouvelles fonctions. Il vint à Paris, abjura une seconde fois et sollicita du clergé catholique un bénéfice. Le roi lui donna une pension de 300 livres (*Arch. M. 668*). Afin de se rendre plus digne de cette faveur, il se mit à harceler les ministres, à les provoquer à des disputes publiques, s'attaquant de préférence aux plus illustres, comme à *Claude* et à *Du Bosc*. Il se faisait accompagner dans ses tournées polémiques par un gentilhomme de l'Agénois, nommée *Saint-Ferriol*, un de ces intrigants qui, à cette époque, faisaient métier de vendre leur conversion au plus haut prix et le plus souvent possible. Les deux ministres refusèrent de se prêter à l'indigne comédie qu'on voulait leur faire jouer. Cotharel s'en prévalut pour chanter victoire dans *La relation véritable du défi qui a été fait au sieur Claude, fameux ministre de Charenton, de prouver par l'écriture et les Pères la vérité de sa religion et la fausseté de la religion C. A. R., avec le refus qu'il a fait d'y répondre*, Paris, 1680, in-4°, de 20 pages, et dans *La vérité triomphante de l'erreur ou la défaite du sieur Dubosq, ministre de Caën*, Paris, 1681, in-4°, de 46 pages. Il avait déjà publié *Le calviniste mourant ou le triomphe de l'E. C. sur l'hérésie des Prétendus Réformés*, Paris, 1680, in-4°, de 20 pages, et dix-huit ans plus tard, il fit encore imprimer une *Lettre à MM. les nouveaux réunis à la R. C.* qui sont en France, Paris, 1699, in-4°, dans le but « de faire concevoir à ses anciens coreligionnaires de l'adversion et de l'horreur pour leur religion. »

**COTTEREAU (ELISABETH)**, femme de Jacques d'Angennes de Rambouillet, et « dame des plus affectionnées à la religion, » eut de son mariage plusieurs

filis qu'elle éleva dans les principes du protestantisme. Ses soins restèrent stériles; car tous, devenus grands, oublièrent ses enseignements, et l'un d'eux se montra même un des plus furieux persécuteurs des Huguenots.

Né en 1530, Charles d'Angennes fut nommé évêque du Mans en 1559; mais il ne prit possession de son siège que l'année suivante. Peu de temps après, la guerre civile éclata, et le nouveau prélat, chassé de sa ville épiscopale par les Protestants qui y étaient les plus forts, se jeta avec un corps de troupes dans la campagne « où il fit tout du pis qu'il lui fut possible, coupant les vivres, pillant les mestairies, arrestant prisonniers tous ceux qu'il pouvoit attraper, marchands et autres passans, pour estre seulement de quelque ville tenant le parti de ceux de la Religion, lesquels il traitoit d'une façon fort cruelle. » Parmi ses victimes, Crespin cite *Jean Perrotel*, jeune colporteur, que ses soldats pendirent par les pieds, après lui avoir arraché les yeux avec une dague.

Les excès commis au Mans par les Protestants, ayant amené une réaction et remis la ville au pouvoir des Catholiques, l'évêque leva quatre compagnies d'arquebusiers pour sa garde, et en donna le commandement à quatre capitaines aussi sanguinaires l'un que l'autre. Appuyé sur cette force militaire, il fit incarcérer les Huguenots qui n'avaient pas fui, et les livra aux gens de justice, tout disposés à le seconder dans ses vengeances. Sa première victime fut un sergent du Mans, nommé *Clément*, qui, dans l'exercice de sa charge, avait osé « attenter aux biens de l'Eglise, » en saisissant et en faisant vendre publiquement des chevaux appartenant au terrible prélat. Il fut condamné à être pendu devant le palais épiscopal. « Après cestui-ci, ils en firent mourir de toutes qualités et de tous sexes, jusques au nombre de deux cens. » *Mesnil-Barday*, à peine sorti de l'enfance, *Pierre Pélisson* et *Marin Boufay*, jeunes adolescents comme lui;

*Martin et Gongel*, pauvres insensés qui allèrent au supplice « en chantant et en dansant » sans se douter du sort qui les attendait; *Marie Massue, Jean Macert*, l'avocat *Le Favoris*, sieur de Cotères, le greffier *Le Go, Christophe Prieur, La Roche-Maupetit, Etienne Valette, Aimery Tripier, Jean Beaugendre, Julien Mounier, Simon Roche* furent, à peu de jours de distance, pendus ou noyés. *Le Mercier*, ancien curé de Saint-Ouan converti au protestantisme, subit un supplice plus cruel; il fut brûlé vif.

Les prisons du Mans vidées, les exécuteurs se transportèrent dans les environs. De six huguenots arrêtés au village de Bonnestable, quatre furent déchiquetés à coups de dague, puis jetés dans la Sarthe, le 6 mars 1563. Ils se nommaient *Pierre Cochery, Guillot Péruse* de St-Agnan, *Perot* et *Jean Golupeau*. La mère de ce dernier et un de ses frères furent également massacrés peu de jours après. *Rolandière* fut décapité, et le menuisier *Girard* pendu. A La Frénaye, un tisserand, appelé *Hagounot*, chez qui se tenaient des assemblées de prières, fut égorgé par les paysans qui lui remplirent la bouche des feuilles d'un Nouveau-Testament trouvé chez lui. A Courcemont, *Thomas de La Fosse* fut tué retournant à son logis. A Courcebeuf, un serviteur de *La Fontaine-Beaufay*, qui avait rejoint Condé à Orléans, fut percé de coups et précipité dans un étang. Plusieurs autres villages payèrent également leur tribut de sang au fanatisme. Dans le Bas-Maine, *Boisjourdan*, lieutenant de *Champagne* et apostat comme lui, commit une atrocité qu'aucune langue humaine ne saurait qualifier. Les deux enfants du receveur de Lassay, dont la mère avait été pendue au Mans, étant allés implorer sa protection pour qu'il leur fit rendre au moins une partie de leurs biens confisqués, il feignit de les accueillir avec bonté, les fit asseoir à sa table; puis, sur un signe, un de ses satellites prenant par la main le garçon,

âgé de 14 ans, sous prétexte de le mener coucher, le conduisit dans le jardin, l'étrangla et le jeta dans un étang. Revenant ensuite chercher la sœur, qui le suivit joyeuse d'aller retrouver son frère, il lui fit souffrir la même mort, mais après l'avoir violée. Près de là, un avocat du Mans, nommé *Duval*, qui avait cherché un asile chez un gentilhomme de ses amis, appelé *Aymeuart*, se voyant sur le point d'être pris par des soldats qui le poursuivaient, se cacha dans les joncs d'un étang, pas assez bien cependant pour ne pas être découvert et tué à coups de pistolet. A Neau, les deux frères *Sauvage*; à Cheville, le sieur de *La Pierre*, homme d'armes de la compagnie de *La Rochefoucauld*; à Rutain, *Fabien Melun*; à La Ferté-Bernard, à Sablé, au Château-du-Loir, à Bellesme, à Martigue, partout enfin dans le Maine, un grand nombre de Protestants périrent victimes soit du fanatisme religieux, soit de haines particulières ou de la cupidité. Crespin témoigne le regret « de n'avoir pu être informé en particulier de ces cruautés. » Nous le partagerions, si le sentiment que nous éprouvons à remettre en lumière ces atrocités était moins pénible. Mais si, d'un côté, nous voudrions ensevelir, pour notre part, dans un oubli éternel les crimes commis au nom d'une religion de paix, de l'autre, il nous semble que c'est un devoir de conserver précieusement la mémoire de ces héros de la foi chrétienne qui ont sacrifié leur vie à leurs convictions. Dans tous les temps, les exemples de dévouement ont été assez rares pour qu'on n'en laisse pas perdre le souvenir.

Pour compléter le tableau des exploits sanguinaires de l'évêque du Mans et de ses sicaires, il nous reste à raconter ce qui se passa à Mamers, où une église protestante avait été établie, dès 1561, par *Horodé Du Colombier*. Le 3 nov., *Boisjourdan* et *Préaux* s'y transportèrent à la tête d'une centaine de soldats. Ils se saisi-

rent de quatre protestants logés dans l'hôtellerie d'Etienne Valette, cité plus haut, et les tuèrent à coups d'épée ou d'arquebuse. Les noms de trois de ces malheureux sont connus : ce sont ceux de *Guy Gouveret*, diacre de l'église de Bellesme, de *Bohier* de Saint-Germain et d'*Yves Husson* de Bellesme. Le soir, on découvrit dans une cachette *Macé Loiseau*, vieillard de 60 ans, qui avait beaucoup contribué à propager à Mangers les doctrines nouvelles. Il en fut tiré et égorgé. Heureusement presque tous les Protestants de cette ville avaient eu le temps de fuir. Les égorgés durent se contenter de piller leurs maisons; puis ils retournèrent au Mans, emmenant avec eux *Pierre Le Fèvre*, surveillant de l'église, qui fut livré aux juges de l'évêque et décapité. « Estant au lieu du supplice et ayant demandé s'il y avoit homme qui se plainist qu'il lui eust fait tort, pendant qu'il avoit porté les armes au Mans, il ne se trouva aucune plainte contre lui, et sur cela mourut constamment, estant regretté par plusieurs ennemis mesmes de la Religion. » Six victimes, c'était peu; aussi mécontents de leur première expédition, les égorgés retournèrent à Mangers le premier vendredi du carême, et ils eurent le plaisir de tuer encore quatre huguenots, savoir le bonnetier *Savary* et *Denis Gilbert*, qui n'opposèrent aucune résistance, *Félix Mallet*, qui fut arquebuse parce qu'il avait cuit le pain de la Cène, et *Nicolas Hamart*, qui se défendit vaillamment, mais succomba sous le nombre.

L'ardeur du zèle de Charles d'Angennes méritait bien une récompense. Le pape Pie en fit un cardinal en 1570.

**COTTEREAU** (N.), né en 1641 à Nismes, réfugié en Angleterre. Les connaissances que Cottereau possédait en horticulture lui avait procuré une place dans la maison du roi Guillaume. Comme il faisait, de temps en temps, des voyages en France afin de surveiller une fabrique de pipes qu'il avait établie à Rouen, on se persuada qu'il profitait de son séjour dans cette ville pour

affermir ses coreligionnaires dans leur foi. Il était déjà fortement suspect, lorsqu'il eut l'imprudence d'écrire un libelle contre M<sup>me</sup> de Maintenon. C'était plus qu'il n'en fallait pour se perdre. Il fut jeté à la Bastille, le 6 mai 1698. Au bout de quelques années de détention, « il fut pris de temps en temps de vertiges qui approchaient fort de la folie ». Les convertisseurs lui ayant promis de lui faire ouvrir les portes de l'horrible prison, s'il abjurait, il céda; néanmoins « on crut aussi juste que nécessaire de le laisser à la Bastille et même de l'y oublier. » Il y passa dix-huit ans.

**COTTEREAU** (SAMUEL), sieur Du Clos, né à Paris, médecin de Louis XIV et membre de l'Académie des sciences, en 1666. On lit dans le *Mercur* du mois d'août 1685 : « Il se fit une abjuration très-remarquable dans l'église des Augustins déchaussez. Ce fut celle de M. Du Clos. Il fit profession des vérités catholiques entre les mains du P. Amédée, et vous jugez bien » etc. — Refrain habituel. Après son abjuration, Cottereau entra dans un couvent de Capucins où il mourut en 1715. Un des premiers, il avait cherché à fonder la matière médicale sur l'analyse chimique des médicaments. On a de lui :

I. *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, faites en l'Académie des sciences en 1670 et 1674*, Paris, 1675, in-12; *ibid.*, 1731, in-4°. — Il divise les eaux minérales en huit classes de chacune desquelles il fait l'analyse et explique les propriétés.

II. *Dissertation sur les principes des mixtes naturels*, Amst., 1680, in-12.

**COTTIBY** (SAMUEL), ministre de Poitiers. Son pere, *Jacques Cottiby*, était né catholique; mais ayant embrassé la religion réformée, il avait été nommé pasteur à Poitiers. Le Poitou l'avait député à divers synodes nationaux, entre autres, à celui de Charenton (en 1623) qui l'avait envoyé en Cour avec *Du Bois-Saint-Martin* pour

demander au roi le retour du célèbre *Pierre Du Moulin*. Samuel naquit à Poitiers vers 1630, et étudia la théologie. Reçu ministre à l'âge de 22 ans, il fut appelé à desservir l'église de sa ville natale et acquit bientôt une grande réputation comme orateur. La véhémence de son zèle faillit dans une circonstance lui attirer de fâcheuses affaires. *Anne Violette*, qui appartenait à son troupeau, étant tombée malade et ayant été portée à l'hôpital, un moine augustin entreprit de la convertir, et dans un moment de délire, il lui arracha la promesse de changer de religion. Averti de ce qui se passait, Cottiby courut à l'hôpital et engagea avec le moine une si violente dispute, que le maire dut intervenir pour mettre un terme à cette scène scandaleuse. Les clameurs des deux antagonistes avaient redoublé le délire de la malade qui continuait à crier qu'elle était damnée. Le maire conclut de là qu'elle voulait abjurer; mais l'abjuration ne dissipa pas les terreurs de la pauvre fille. Quelque temps après, le bouillant champion de la Réforme abjura à son tour. La cérémonie à laquelle le clergé catholique donna naturellement le plus grand éclat, se fit le jour du Jeudisaint, 25 mars 1660. Le jour même, Cottiby envoya une *Lettre aux pasteurs et anciens de l'église réformée de Poitiers*, pour leur exposer les motifs qui l'avaient porté à se faire catholique. S'il s'était borné à une simple exposition de ses raisons, il n'aurait fait que se conformer à l'usage; mais il couronna son apostasie par un acte qu'Arcère trouve déplacé et que nous traiterons à bon droit d'infâme. Prenant prétexte du jeûne général ordonné par le Synode national de Loudun en 1659, il reprocha à ses anciens coreligionnaires de rester étrangers à la joie publique qui éclatait à l'occasion de la paix des Pyrénées et du mariage de Louis XIV, et les accusa hautement de félonie. A peine cet écrit eut-il vu le jour qu'il fut réfuté par *Daillé*, à qui Cottiby répondit par une *Réplique à la lettre de M.*

*Daillé, ministre de Charenton, par M. de Cottiby, ci-devant ministre de MM. de la R. P. R. de Poitiers, sur le sujet de sa conversion*. Poitiers, 1661, in-12. Au reste, le clergé romain qui espérait beaucoup de cette conversion fut trompé dans son attente; Cottiby ne put pas même convertir sa femme qui resta protestante, malgré les insultes de ses fils, élevés par les Jésuites. La récompense de son apostasie se faisant attendre, il se retira près de Saint-Maixent dans un petit domaine qui appartenait à sa femme. En 1683, il fut enfin pourvu d'une charge d'avocat du roi au présidial de La Rochelle. Chaque année, il se rendait dans cette ville pour prononcer une harangue à l'ouverture du palais, puis il s'empressait de retourner à Saint-Maixent. Il mourut en 1689, selon Dreux du Radier, des suites d'une chute qu'il avait faite en descendant dans sa cave. Les écrivains protestants disent qu'il se livrait avec fureur à la passion du jeu. Dreux du Radier prétend qu'on le calomnia; mais il ne produit rien qui détruise cette accusation. — *Marguerite Cottiby*, qui épousa à Londres, en 1706, *Pierre de La Roque*, appartenait à la famille du ministre apostat.

**COTTIÈRE (MATTHIEU)**, en latin *Cotterius*, pasteur de Tours, fut député aux Synodes nationaux d'Alais, en 1620, et de Charenton, en 1631. Il a laissé quelques ouvrages qui témoignent de son érudition.

I. *De justificatione hominis coràm Deo*, Gen., de la Rovière, 1604, in-4°.

II. *Explicatio Apocalypseos*, Salm., 1615, in-4°; Sedan., 1625, in-4°.

III. *Traitez des originaux et des versions, servant de réponse à la Genève plagiaire du P. Cotton, et de défense aux versions de l'Esriture des églises réformées*, Saumur, Thomas Portau, 1619, in-4°.

IV. *Les prophéties touchant l'état de la religion et de l'Eglise des derniers temps*, Gen., 1637, in-4°.

V. *Paradoxe : L'Eglise romaine en ce qu'elle a de différent des*

*églises réformées, n'est ancienne que de quatre cents ans*, Gen., Chouet, 1641, in-fol.

VI. *Eclaircissement sur une principale controverse, ou Exposition des paroles de l'Évangile* : Tu es Pierre, etc., Gen., Jean de Tournes, 1642, in-4°.

VII. *De hellenisticis et linguâ hellenisticâ exercitationes secundariae*, Argent., 1646, in-24.

VIII. *Epistola ad Spanhemium*, 1648, in-8°.

Les actes du Synode national de Charenton nous apprennent qu'il avait aussi écrit un *Traité de la foi des trois premiers siècles*, mais nulle part, à notre connaissance, on ne trouve mention quelconque de son *Manuel ou brève description de l'Eglise romaine de laquelle l'estat vraiment singulier contient des choses nécessaires à expliquer et utiles à sçavoir*, par M [athieu] C [ottière] M [inistre] D [u] S [aint] E [vangile], imprimé à Saumur, chez J. Lesnier, 1653, in-4°, avec l'approbation d'*Etienne Le Vacher*, écuyer, pasteur de l'Île-Bouchard, et de *Jacques de Brisac*, sieur des Losges, pasteur de Loudun.

Matthieu Cottière laissa un fils, nommé ISAAC, qui suivit également la carrière ecclésiastique, mais qui ne nous est connu que par sa thèse *De conciliorum auctoritate*, qu'il soutint à Saumur, sous la présidence d'*Amyraut*, et qui a été publiée dans les Theses salmurienses.

COUDERC (SALOMON), fameux parmi les chefs camisards sous son prénom de *Salomon*, était un cardeur de Mazelosade. De tout temps, les Couderc s'étaient distingués par leur courage et leur zèle religieux. Dès 1560, un *Jean Couderc*, cordonnier à Nismes, avait été arrêté par ordre du parlement de Toulouse avec quatorze autres Protestants. La mère de Salomon elle-même avait délivré son plus jeune fils, *Jacques*, des cepts de l'abbé Du Chaila, et les deux frères avaient enlevé leur

sœur à des soldats qui la conduisaient dans un couvent de Mende. Salomon était difforme, mais il rachetait ce défaut par une rare intrépidité. Il fut un de ceux qui, à l'assemblée du Bougès, se prononcèrent le plus fortement pour la délivrance des prisonniers de l'archiprêtre. Après la mort de *Séguier*, il joignit ses efforts à ceux de *La Porte* pour déterminer leurs compagnons à lever l'étendard de l'insurrection, et il resta chargé avec *Abraham Mazel* du commandement d'une bande. Son frère Jacques, que sa bonne mine avait fait surnommer *La Fleur* ou *La Fleurette*, servit sous lui comme brigadier.

Dans le mois de nov. 1702, sa troupe unie à celle de *Joanny* exerça de grands ravages et de cruelles représailles, surtout contre les prêtres. Au mois de janvier 1703, Salomon entreprit de châtier Mazelosade, et essaya, mais sans succès, de s'emparer de Saint-Germain-de-Calberte. Sa troupe repoussée se répandit dans les environs, se livrant à d'horribles vengeances à l'instigation de *La Fleur* qui avait conservé de sa détention une haine implacable contre les Catholiques. Tous ceux qui tombaient entre ses mains, étaient impitoyablement mis à mort pour peu qu'ils fussent soupçonnés d'avoir eu part aux persécutions.

Salomon préserva le hameau de Pradal et assista au combat de la Tour de Bellot. Jugeant le commandement militaire incompatible avec ses fonctions de prophète, il s'en démit vers ce temps; mais soit caprice, soit nécessité, il ne tarda pas à revenir sur sa résolution; car, au mois d'août 1703, il commandait à l'affaire de Peyrefort où il faillit être pris. Il n'échappa que par une fuite rapide, laissant comme trophée, entre les mains de l'ennemi, sa Bible, ses sermons et sa mule. Il rejoignit *Roland* et l'accompagna à la prise de Genouillac.

Peu de semaines après, il fut complètement défait près du Pont-de-Montvert. Quelques jours auparavant, il avait éprouvé une perte plus difficilement réparable que celle de quelques

hommes : ses magasins avaient été découverts dans les grottes de Magestavols, et enlevés ou détruits.

Au mois de mai 1704, chargé par *Roland* de porter sa réponse aux propositions de paix du maréchal de Villars, il s'acquitta de cette mission avec beaucoup de fermeté, et déclara nettement qu'il ne fallait pas espérer de rétablir la tranquillité si la liberté de conscience n'était pas accordée aux Protestants. La soumission de *Cavalier* et les catastrophes qui frappèrent coup sur coup les Camisards le décidèrent cependant à se soumettre comme les autres chefs. Il se rendit, le 9 oct. 1704, avec *La Rose, Valette, La Forêt, Moulrières, Salles, Abraham* et *Marion*, et le mois suivant, il se retira à Genève.

Gagné sans beaucoup de peine par *Flottard*, il voulut rentrer en France avec *Catinat* en 1705 ; mais, selon *M. Peyrat*, l'ambassadeur de France le fit arrêter et reléguer à La Neufville dans le Porentruy. Il parvint cependant à s'échapper au mois de fév. 1706, et prit la route des Cévennes avec *Pierre Vignes* de Genouillac et *Jacques Veyrac* de Soleyrol. Arrivés à Livron, ils engagèrent un batelier à les passer, en se donnant pour des contrebandiers ; mais leurs allures lui parurent suspectes et il courut les dénoncer à son curé qui les arrêta à la tête de quelques miliciens. Transférés à Valence, ils furent envoyés sous bonne escorte à Montpellier. Dès le lendemain, 23 fév., Basville interrogea Salomon qui avoua avec orgueil la part qu'il avait prise à l'insurrection cévenole ; mais la question ne put lui arracher l'aveu des motifs de son retour. Il fut condamné au bûcher, et ses deux compagnons au gibet, supplice qu'ils subirent, le 3 mars, avec l'héroïsme ordinaire des Camisards. Louvreuil dit que Couderc, en particulier, marcha au bûcher en réprouvé et qu'il mourut en démoniaque.

Quelques mois après, le 23 déc., Jacques Couderc fut surpris par trahison non loin du château des Plantiers.

Après s'être défendu avec une grande bravoure, il tomba percé de coups de baïonnette. Comme il n'était pas mort, Basville le fit rouer à Montpellier, le 28 déc.

Au nombre des pasteurs qui desservirent l'église de Castle-Street à Londres, *M. Burn* mentionne, sous la date de 1731, *Samuel Coderc*, qui avait épousé, en 1729, *Françoise-Marie*, fille du colonel *Savary*. — D'autres Couderc demandèrent un asile à la Hollande, et y fondèrent une maison de banque qu'on compte encore aujourd'hui parmi les premières d'Amsterdam.

**COUET (JACQUES)**, sieur DU VIVIER, pasteur de l'Église réformée, était d'une famille originaire de Paris, de même qu'*André Couet*, ministre réfugié dans le comté de Montbéliard, d'où il fut expulsé, en 1586, par ordre du comte *Frédéric*. Jacques Couet desservit d'abord l'église de Villarnoul. En 1579, il fut député par la Bourgogne au Synode national de Figeac qui l'élut vice-président (1). Lorsque la guerre éclata de nouveau, il se sauva en Suisse. Nommé pasteur de l'église française de Bâle, il eut, ainsi que son collègue *Constant*, de grands démêlés avec *Antoine Lescaille* au sujet de la doctrine de la justification, et dans toute cette controverse il montra beaucoup de violence (*Collect. Dupuy*, N° 103-105). En 1594, le Synode national de Montauban le choisit pour un des champions du protestantisme. En 1598, celui de Montpellier l'invita à venir desservir l'église de La Rochelle. Nous ne savons s'il accepta cette vocation ; toutefois il paraît qu'il rentra en France vers ce temps, puisque, l'année suivante, il prit part avec de *Losse* à la conférence de Nancy, dont il a publié une relation sous ce titre : *La conférence faite à Nancy entre un docteur jésuite accompagnés d'un capuchin et deux mi-*

(1) Parmi les députés à l'Assemblée de Montauban, qui se tint la même année, figure *La Serre-Couet* ; ne serait-ce pas notre pasteur ? (Voy. II, p. 467.)

*nistres de la Parole de Dieu, descrite par J. Couet, parisien*, Basle, 1600, in-8°. En 1601, l'église de Paris le demanda pour pasteur au Synode national de Gergeau qui le lui accorda. Couet mourut dans sa ville natale, le 18 janv. 1608. « Il fut enterré, raconte avec indignation Moréri, dans l'église des Dominicains, où on lit son épitaphe, dans laquelle on fait passer son obstination dans les erreurs de la prétendue réforme pour amour de la vérité, et où l'on est presque tenté d'en faire un saint, quoiqu'ayant vécu et étant mort dans l'hérésie et dans la révolte. »

Outre l'écrit cité plus haut, Couet a publié :

I. *Response chrestienne et très nécessaire en ce temps à l'épistre d'un certain françois qui s'est efforcé de maintenir l'opinion de ceux qui croient la présence du corps de Christ dans le pain de la cène et mesme en tous lieux*, Heidelb., 1588, in-8°.

II. *Response chrestienne et modeste au libelle injurieux et non chretien publié par Lescaille et nommé par lui Anti-inquisiteur. Plus une response aux paraphrases dudict Lescaille par luy intitulée Doctrine ancienne*, etc., 1593, in-8°.

III. *Responses chrestiennes aux doctrines non chretiennes contenues es libelles diffamatoires d'Ant. Lescaille*, 1593, in-8°.

IV. *Apologia de justificatione nostri coram Deo, in qua demonstratur ecclesias gallicas reformatas in hoc doctrinæ christianæ capite, idem sentire cum orthodoxis ecclesiæ primitivæ patribus et theologis helveticis augustanæque confessionis*, 1594, in-8°.

V. *Traicté servant à l'éclaircissement de la doctrine de la prédestination*, Basle, 1599, in-8°.

VI. *Traicté contre Socin*, ouvrage qui ne nous est connu que par la mention qu'en fait Quick dans son Synodicon.

Le Cat. de la bibliothèque du comte Emmerly, dressé par M. Lecouteux, in-

dique, sous le nom de Jacques Couet, un certain nombre de pièces mss., dont quelques-unes appartiennent, selon toute apparence, à notre pasteur, comme des *Lettres* autographes, datées de Bâle 1591 et 1595; un recueil d'*Ety-mologies*, composé entre les années 1587 et 1591; des *Ephémérides* pour les douze mois de l'année, de 803-1586; des *Ephémérides* pour les mois de janvier, février et mars, de 800-1598; un recueil de *Faits historiques pour servir à l'histoire générale de la France et de l'Allemagne*, jusqu'en 1600; des *Poésies*. Les indications du Catalogue ne sont pas assez précises pour que nous osions lui attribuer encore les *Notes sur l'histoire de Metz* et les *Cahiers d'études mathématiques, physiques et philosophiques* qui faisaient aussi partie de la riche collection de mss. du comte Emmerly.

Nous ignorons quel lieu de parenté unissait André et Jacques Couet; nous savons seulement, grâce à l'obligeance de M. Othon Cuvier, pasteur à Metz, qui a pris la peine de rédiger pour la France protestante la généalogie de cette famille sur des documents tout-à-fait inédits, que Jacques Couet avait plusieurs frères, entre autres *Philbert*, tué, en 1572, comme il se rendait de Paris à Orléans, et plusieurs sœurs: *Marie*, femme de *Daniel Toussaint*; *Catherine*, mariée à *Guillaume Le Sueur*, maître des eaux et forêts du Boulonnais; *Madelaine* épouse en premières noces d'*Edmond de Saint-Remy*, une des victimes de la Saint-Barthélemy, et en secondes, de *Jean Durrant*, trésorier général des bâtiments de France. Restée veuve, elle se retira à Genève où elle mourut dans un âge avancé.

Jacques Couet fut marié deux fois, avec *Barbe Courtvois* d'Avallon, puis avec *Anne de Loriol*. De ses deux mariages naquirent dix-neuf enfants, dont six seulement sont connus, savoir cinq filles: *SUSANNE*, *ELISABETH*, *JUDITH*, femme du ministre *Samuel Jennin*, *SARA*, *MARIE*, et un fils, nommé *Jac-*

QUES, comme son père. Ce dernier, mort en 1635, eut dix-huit enfants, entre autres : JACQUES, qui suit; — JÉRÉMIE, né en 1606, capitaine dans le régiment de son cousin *Durant*, puis commandant de dragons au service de Suède; — CHARLES, souche de la branche de Gravelotte; — AUGUSTE, qui fonda la branche de Bacourt; — PHILBERT, né en 1616, qui suivit la carrière militaire, s'éleva au grade de capitaine et fut tué à Nordlingen; — GASPARD, né en 1617, mort des blessures qu'il reçut dans la même bataille; — LOUIS, souche de la branche de Lorry; — EVE, femme de *Jacques Le Duchat*, sieur de Villers-l'Orme; — SUSANNE, mariée à *Jérémie de Vigneulles*; — YOLANDE, alliée à *Louis Le Braconnier*, sieur de La Tour d'Ancy.

Jacques Couet, ministre à Courcelles-Chaussy, laissa deux fils de son mariage avec *Susanne Ferry*. L'aîné, nommé JACQUES, était aveugle-né; mais sous d'autres rapports, la nature s'était montrée libérale à son égard : elle l'avait doué d'une remarquable éloquence et d'une heureuse mémoire. Il fit avec succès ses études en théologie et fut placé comme ministre à Evreux. Il parait qu'à la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Mannheim et qu'il y desservit l'église française. Son frère, PAUL, avocat au parlement, se montra zélé pour la religion protestante jusqu'en 1685; aussi, lorsque le culte réformé fut interdit à Courcelles et à Metz, fut-il choisi par le consistoire, avec le pasteur *Bancelin* et *Dompierre*, sieur de Courcelles, pour porter au pied du trône ses justes réclamations. Il avait dressé, en 1682, une *Liste des convertis* depuis 1679, sur laquelle il aurait pu s'inscrire lui-même, s'il l'avait continuée jusqu'à la révocation. Cette liste, portée sur le Cat. du comte Emmercy, a été vendue avec un *Nouveau mémoire pour ceux de la R. P. R. touchant leurs petites écoles* et une copie infol. de l'Éthique de *Derodon*, faite par le même apostat, qui mourut en 1690, ne laissant de son mariage avec *Esther*

*Ferry*, fille de *Jean-Paul*, receveur de la bullette, qu'un fils presque idiot, en qui s'éteignit la branche aînée ou Du Vivier.

I. BRANCHE DE GRAVELOTTÉ. Charles Couet, né en 1608, fut conseiller au bailliage et apostasia aussi à la révocation. Sa première femme, *Anne Allion*, qui lui avait donné plusieurs enfants morts en bas âge, l'ayant laissé veuf, il se remaria, en 1643, avec *Jeanne de La Cloche*, fille du pasteur *Abraham de La Cloche* et de *Séphora de La Bretonnière*. Il en eut 4<sup>e</sup> ABRAHAM, qui suit; — 2<sup>e</sup> AUGUSTE, qui, après avoir terminé ses études à Genève, entra comme enseigne dans le régiment d'Alsace, et mourut jeune sans enfants; — 3<sup>e</sup> DAVID, apostat en 1685, mort en 1739; — 4<sup>e</sup> LOUIS, capitaine au régiment d'Alsace, puis major au régiment de Varennes, offrit, dès 1681, ses services à l'électeur de Brandebourg, qui le nomma gentilhomme de sa chambre. Il fut tué en Italie et laissa deux fils : FRÉDÉRIC-LOUIS-DÉODAT, élevé page du roi de Prusse, mort officier, sans alliance, et PHILBERT, qui entra au service de Pologne et mourut en 1742; — 5<sup>e</sup> JEANNE, mariée, en 1681, au bailli de Deux-Ponts à qui elle donna plusieurs enfants.

Abraham Couet, né vers 1646, embrassa la carrière ecclésiastique. Pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, puis à Amiens, il desservait l'église de Roussy à l'époque de la révocation et se retira en Hollande, où il fut nommé ministre de l'église française de La Haye. Il nous est connu par une *Histoire évangélique dans son ordre naturel, ou nouvelle harmonie des quatre Évangélistes*, La Haye, 1706, in-4<sup>e</sup>. Partant du principe que le Saint-Esprit qui inspira les Évangélistes n'a pu se tromper sur l'ordre des faits, parce qu'il est un « esprit d'ordre », et rejetant, en conséquence, comme lui étant « injurieuses », les transpositions de chapitres et de versets que se permettent ordinairement « les faiseurs d'harmonies », Couet entreprit de mettre un ordre par-

fait entre les quatre Évangélistes, en suivant la marche des événements tels qu'ils les racontent. La tâche était difficile; aussi ne se tira-t-il d'embarras qu'en multipliant les faits. Ainsi Jésus guérit deux fois la belle-mère de Pierre, deux fois l'aveugle, deux fois l'homme à la main sèche; raconte deux fois la parabole du semeur, deux fois celle du grain de senevé, etc. Cette harmonie est divisée en 120 stations. En tête, on trouve une préface en assez mauvais français, avec les plans de la Terre-Sainte, du temple et de la ville de Jérusalem, et à la fin, cinq indices : un des stations, un des matières, deux des paraboles, dont l'un par ordre alphabétique, et un des miracles.

Abraham Couet avait épousé *Anne Ferry*, autre fille de *Jean-Paul*, receveur de la bullette. Il en eut *ABRAHAM*, qui sortit de France avec ses parents, et *MARIANNE*, qui s'unit au sieur de *Ribecourt*, officier de cavalerie dans le régiment de Nassau.

II. BRANCHE DE BACOURT. Né en 1613, Auguste Couet prit pour femme, en 1639, *Anne Royer*, fille du pasteur *Jacques Royer* et d'*Anne Pion*. Il en eut 1° *AUGUSTE*, sieur d'Augny, qui ne laissa, de son mariage avec *Susanne Joly*, fille de *Paul Joly*, sieur de Maizeron et conseiller au bailliage, qu'une fille nommée *ANNE*, morte catholique en 1754;—2° *ANNE*, femme, en 1663, de *Paul Chenevix*, conseiller au parlement; puis, en 1683, de *Henri de Batsale*, capitaine au régiment de Navarre.

III. BRANCHE DE LORRY. Louis Couet, né en 1623, suivit la carrière des armes et servit avec le grade de capitaine dans le régiment de cavalerie de Beauveau. Il mourut en 1676, laissant sa femme, *Susanne de Gray-Malmedy*, veuve avec trois enfants, dont deux, *PAUL*, lieutenant pour le roi à Thionville, et *LOUISE*, se convertirent avec leur mère en 1685, tandis que l'aîné, nommé *LOUIS*, capitaine au régiment de Boufflers, se réfugia dans le Brandebourg où il s'éleva au grade de lieute-

nant-colonel. Il mourut en 1707, à l'âge de 48 ans. De son mariage avec *Susanne Galbert d'Estape de La Villardière*, d'une famille de Grenoble qui a donné un général à la Saxe, étaient nés trois enfants : un fils qui fut tenu sur les fonts de baptême par le roi de Prusse, et qui mourut vers 1756, après avoir servi avec distinction comme officier; et deux filles : *MARTE* et *SUSANNE-ELISABETH*, femme de *Guillaume Segond de Banchet*, réfugié de la Provence.

**COULAN (ANTOINE)**, pasteur des Cévennes, se réfugia en Suisse, à la révocation de l'édit de Nantes; mais il passa plus tard en Hollande, puis à Londres, en 1693, comme successeur de *Contet* dans les fonctions de pasteur de l'église de Glass-House-Street. Il mourut le 13 sept. 1694. Outre une *Défense des Réfugiés* (Devent., 1690, in-12), en réponse à l'avis important aux Réfugiés, il a publié : *Examen de l'histoire critique du N. T.* [par Richard Simon] *divisé en deux parties : dans la 1<sup>re</sup>, on traite la question de l'autorité de l'Écriture et de la tradition; dans la 2<sup>e</sup>, on traite diverses questions de critique.* Amst., 1696, in-8°. Les mss. de la collection Couet nous apprennent qu'il avait laissé aussi sur la persécution de 1685 des *Mémoires* restés inédits.

**COULET (ETIENNE)**, médecin descendant d'une famille française réfugiée en Hollande. Coulet est un de ces nombreux écrivains qui, jusqu'à nos jours, ont essayé de réformer notre orthographe, mais avec aussi peu de succès les uns que les autres. Voici la liste de ses ouvrages, d'après la Biogr. univ.

I. *L'art de conserver la santé des princes, auquel on a ajouté l'Art de conserver la santé des religieuses et les Avantages de la vie sobre par Cornaro*, Leyde, 1724, in-12. — Trad. de l'italien de Ramazzini.

II. *Nouveau système de grammaire française*, Leyde, 1726.

III. *Histoire de la médecine*, trad. de *Fried.*, Leyde, 1727, in-4° et 2

vol. in-12.—L'orthographe bizarre du traducteur a nuï à son ouvrage qui est oublié depuis longtemps.

IV. *Eloge de la goutte*, Leyde, 1728, in-8°; réimp. sous le titre: *Le Goutteux en belle humeur*, 1743, in-12.

V. *Disput. medica de ascaridibus et lumbrico lato*, Leyde, 1728, in-4°; réimp. sous le titre: *Tractatus de ascaridibus*, Leyde, 1729, in-8°.

Une autre famille de ce nom s'établit à Genève où *Antoine Coulet*, de Saint-Fortunat, fut reçu bourgeois en 1726.

**COULLEZ (ALEXANDRE)**, ministre à Vassy. Comme tant d'autres pasteurs interdits sous les prétextes les plus futiles, Coulez avait été suspendu de ses fonctions. Ayant osé néanmoins, non pas remonter en chaire et prêcher publiquement, mais faire une prière et lire quelques chapitres de la Bible dans un château du voisinage, il fut condamné à neuf années de bannissement, à 3000 livres d'amende et à l'interdiction perpétuelle. Le parlement de Paris lui-même trouva que le juge de Châlons avait été entraîné trop loin par l'ardeur de son zèle, et sur appel, réformant la sentence par arrêt du 28 juillet 1685, il ordonna que le ministre de Vassy serait admonesté et paierait 10 livres d'amende. A la révocation, Alexandre Coulez passa en Allemagne et fut attaché à l'église de Francfort-sur-l'Oder où il eut pour successeur, en 1689, *David Vincent*. Il desservit plus tard celle de Halle. Son fils *JEAN* étudiait la théologie à Genève en 1718.

A cette même famille, qui occupait à Metz un rang honorable, appartenaient *Jean Coulez*, marchand de Metz, cité par Benoit dans ses listes de persécutés; *Paul Coulez*, ministre à Bèthisy, en 1679, et les demoiselles *Coulez* qui, comme les demoiselles *Meinadié*, les demoiselles *Thomas d'Uzès*, et les filles du pasteur *Jacques Valentin*, établirent à Berlin un pensionnat où furent élevées les filles de la première noblesse de Prusse.

**COUPPÉ (DANIEL)**, ministre à Tours, puis à Loudun, où il mourut dans un âge très-avancé, est auteur de l'*Anti-Léon ou Renversement des colonnes philistines*, Saumur, 1630, in-8°, et d'un *Traité des miracles, montrant qu'ils ne peuvent estre vrayes margues de l'Eglise*, Rotterdam, 1645, in-12. Couppé fut député par l'Anjou à plusieurs synodes et assemblées politiques, à Gergeau, en 1608, à Tonneins, en 1614, à Grenoble, en 1615, à Castres, en 1626, sans y jouer d'ailleurs un rôle important.

**COURCELLES (ETIENNE DE)**, célèbre théologien arminien, né à Genève, le 2 mai 1586, mort à Amsterdam, le 22 mai 1659.

*Firmin de Courcelles*, son père, d'une famille noble d'Amiens, s'était sauvé à Genève, pendant les persécutions, avec sa mère, *Marie de Masloisel*, et ses deux sœurs, *Madelaine*, qui épousa *Gilles de La Pommeraye*, et *Susanne*, qui devint la femme de *Jacques Des Bordes*, professeur et pasteur à Genève, puis ministre à Bordeaux, sa ville natale, en 1565. Recu bourgeois, le 30 avril 1574, selon M. Galiffe, *Firmin de Courcelles* entra dans le conseil des CC l'année suivante, et mourut en 1587. N'ayant point eu d'enfants de sa première femme, *Catherine de La Pommeraye*, fille d'*Olivier*, et de *Catherine Des Rotours*, il s'était remarié avec *Abigaïl Cop*, fille du pasteur Michel Cop, qui lui avait donné 1° *SARA*, femme de *Nicolas Le Clerc*; — 2° *JACOB*, allié, en 1612, à *Madelaine Franco-nis-Cartelier*, dont il n'eut qu'une fille, *ANNE*, épouse de *Jean de La Courtine*; — 3° *ABRAHAM*, qui épousa *Louise Munier*; — 4° *ETIENNE*, qui fait l'objet de cette notice.

*Etienne de Courcelles* fit d'excellentes études, et se signala parmi ses disciples par ses progrès dans les belles-lettres, les mathématiques, la philosophie cartésienne et la théologie. Avidé de tout apprendre, il donna même, pendant quelque temps, dans les folies de l'astrologie judiciaire, qu'il re-

garda depuis comme la plus chimérique de toutes les sciences.

Bien que plein de vénération pour *Calvin* et surtout pour *Bèze*, dont il avait suivi les leçons, il refusa d'adopter les sentiments de ces illustres réformateurs sur la prédestination absolue; mais il fut assez prudent pour ne pas manifester trop haut ses opinions, et pour refuser l'offre que lui firent les pasteurs de Genève de l'attacher à une des églises de la république. Il prétexta le désir de perfectionner son instruction, et partit, en 1609, pour visiter les académies de Zurich, de Bâle et de Heidelberg, où il étudia le droit sous *Denys Godefroy*. Il revint ensuite en France, se fit recevoir ministre en 1614, et fut donné pour pasteur à l'église de Fontainebleau. Il la desservit jusqu'en 1621, qu'il demanda et obtint d'aller exercer ses fonctions à Amiens, où sa famille habitait. L'intolérance ne lui permit pas d'y vivre longtemps en repos.

Le calvinisme pur venait de remporter une victoire complète au Synode d'Alais, qui avait sanctionné les décisions de celui de Dordrecht et dressé une formule de serment que devaient signer tous les pasteurs de France (Voy. *Pièces justifiées*, N° LXXV). Cette singulière manière d'entendre le principe fondamental de la Réforme, révolta les pasteurs de l'Isle-de-France, de la Picardie et de la Champagne, qui, dans le synode provincial tenu à Charenton le 16 mars 1622, refusèrent « de se soumettre à un joug que les églises étrangères, et notamment celle d'Angleterre, n'avaient pas voulu recevoir » (*Fonds St-Magloire*, N° 40). Mais, dès l'année suivante, par un retour inexplicable, le même synode accepta le décret d'Alais et astreignit tous les pasteurs de la province à le signer, en les dispensant seulement de la formalité du serment. Courcelles, dit Sénehier, « aimait mieux être dans l'indigence que de soumettre les idées qu'il croyait vraies à la décision despotique de quelques hommes qui pouvaient se tromper. » Il

fut donc déposé, malgré son appel au prochain synode national.

Ce synode s'assembla peu de temps après à Charenton. Cédant aux instances de sa famille et de ses amis, Courcelles, au lieu de soutenir son appel, demanda d'être rétabli dans ses fonctions, « protestant qu'il avait entièrement rejeté et abandonné les dogmes des Arminiens. » Cette démarche n'était, on doit l'avouer, qu'un acte d'hypocrisie; mais le décret d'Alais pouvait-il produire d'autres fruits? Le synode lui accorda « une portion » pour sa subsistance, en attendant qu'il fût pourvu d'une église. Celle de Heiltz-le-Maurupt étant venue à vaquer sur ces entrefaites, il y fut placé; mais bientôt après, il fut appelé à Vitry.

Pendant Courcelles était déchiré de remords. Sa conscience lui reprochait amèrement un instant de faiblesse, et, d'un autre côté, le parti bigot, qui, doutait avec raison de la sincérité de sa conversion, ne cessait pas de le poursuivre de sa haine. Pour y échapper et recouvrer en même temps la paix de l'âme, il se décida enfin à quitter sa patrie et à se retirer en Hollande où les Arminiens jouissaient de la liberté de conscience. Le célèbre *Episcopius* l'accueillit comme un ami; mais les Remontrants, aussi fanatiques que leurs adversaires, lui firent un crime d'avoir souscrit la formule dressée à Alais. Pendant plusieurs années, Courcelles en fut réduit, pour vivre, à corriger des épreuves chez les imprimeurs et à traduire quelques ouvrages de mathématiques; cependant les préventions finirent par se dissiper, en sorte qu'à la mort d'*Episcopius*, les Arminiens le choisirent pour remplir sa place comme professeur de théologie dans le collège qu'ils avaient fondé, en 1637, à Amsterdam. Il y fit jusqu'à sa mort d'excellentes leçons.

Pœlenburg, l'auteur de son oraison funèbre, loue en ces termes son esprit : « *ingenium ad percipiendas res abstrusissimas aptum, ad excogitandum secundum ac verum, ad respondendum*

— dum qui aliquid ex ipso requirebant, promptum paratumque » ; son jugement : « judicium limatum, subactum, prudens, ut neque opinionem aliquam, licet magnis autoritatibus subnixam, levi indutus ratione susciperet, et si quam sententiam animo conceptam suo semel comprobasset, eam non facile dimitteret, nisi majore vi rationum et veritatis evidentia compulsus » ; sa mémoire : « memoriam plurimarum rerum capacem ac tenacem. » Les qualités de son cœur ne le cédaient pas à celles de son esprit : il était si plein de modération et de douceur que sa perte fut généralement regrettée. Quant à son savoir, ses ouvrages sont autant de preuves de sa profonde érudition. En voici la liste.

I. *Advis d'un personnage désintéressé relativement à la dispute d'Amirault et de Du Moulin sur la prédestination*, 1638, in-8°. — Courcelles, dit Sénébier, se présente comme le rapporteur de ce procès humiliant pour la théologie et les théologiens ; il fit connaître les raisons de chacun des disputants ; il apprécia leur valeur, découvrit leurs défauts, et montra que le théologien philosophe est sans système ; qu'il pèse avec scrupule toutes ses idées avant de les admettre ou de les rejeter ; qu'il les compare avec l'Écriture Sainte, leur règle naturelle ; qu'il explique l'Écriture Sainte par elle-même, enfin qu'il propose toujours ses opinions avec modestie, en unissant constamment dans sa conduite la vérité et la charité, et en faisant tout ce qui dépend de lui pour avoir la paix avec tous les hommes.

II. *Vindicia quibus suam et D. Arminii sententiam de jure Dei in creaturas, adv. M. Amyraldi criminationes, defendit*, 1645. in-8°.

III. *Defensio D. Blondelli adv. Maresii criminationes : præfixa est defensio hæc, præfationis vice, D. Blondelli dissertationi, quæ vulgatam de papissâ Johanniâ historiam, ut fabulosam rejici debere, demonstrat*, Amst., 1657, in-8°.

IV. *Ἡ καινὴ διαθήκη. Novum Testamentum. Edit. nova, in quâ diligentius quàm unquam antè variantes lectiones tam ex mss. quàm impressis codd. collectæ, et parallela Scripturæ loca annotata sunt*, Amst., Elzev., 1658, 2 vol. in-12 ; 1675, in-12 ; 1685, in-12. — Courcelles ne fit aucun changement au texte des Elzevirs ; il rejeta les variantes en notes, en ayant soin d'indiquer par des renvois les mots auxquels elles se rapportent. Ainsi le fameux passage I Jean V, 7, 8 est enfermé entre des crochets, et au bas de la page, on lit : « Ces mots ne se trouvent pas dans un grand nombre de manuscrits anciens, grecs et latins, non plus que dans la version syriaque, l'arabe ni l'éthiopienne. Ils sont inconnus à beaucoup de Pères et manquent dans quelques imprimés très-anciens. » L'édition de Courcelles ne vaut certainement pas celles de Griesbach et des autres critiques modernes ; cependant, quelque incomplète qu'elle soit encore, elle est précieuse par le grand nombre de leçons diverses qu'elle donne. Sous ce rapport, son travail est bien supérieur à tout ce qui avait paru jusque-là. Nous ne devons pas omettre de dire qu'on a accusé l'auteur d'avoir favorisé les opinions sociniennes par la ponctuation qu'il a adoptée et les parallèles qu'il a établis.

V. *Diatriba de esu sanguinis inter Christianos*, Amst., 1659, in-12. — L'auteur soutient que la défense de manger du sang n'a pas été abolie.

VI. *Quaternio dissertationum theologiarum adv. Sam. Maresium* 1° *De vocibus Trinitatis*, 2° *De peccato originali*, 3° *De necessitate cognitionis Christi*, 4° *De hominis coram Deo justificatione, cum appendicibus*, Amst., 1659, in-8°.

VII. *Comenii Janua linguarum*, trad. en grec, Amst., 1665, in-12.

VIII. *Opera theologica*, Amst., 1675, in-fol. — Outre une réimp. des N° V et VI, ce vol. contient : *Institutio religionis christiana lib. septem*, publ. de nouveau, Lugd. Bat., 1678,

2 vol. in-4°; — *Tractatus de ecclesiâ J. Ch.*; — *Diatriba in locum apostoli Pauli I Tim. III, 14, 15*; — *De jure Dei in creaturas innocentes*; — *Præfatio in opera M. Simonis Episcopi*; — *Synopsis ethices*; — *Epistolæ*. Ces lettres ne sont qu'au nombre de cinq; on en trouve trois autres, relatives à l'auto-da-fé de livres sociens qui avait eu lieu à Leuwarden, dans le recueil des Lettres de Ruarus (Amst. 1678, 2 vol. in-4°), et quelques-unes encore dans les *Epistolæ ecclesiasticæ virorum protestantium* (Amst., 1684, in-fol.).

A ces ouvrages de Courcelles, Sénèbier ajoute les suivants dont il n'avait pu découvrir les éditions: *Introductio ad chronologiam*; — *Notæ in Burgersdijci metaphysicæ*; — *Astronomia et geographiæ encomium*; — *Traité sur la question de la prédestination*; — une trad. latine des *Principes de philosophie de Descartes*. Selon Jécher, il a publié aussi les *Thèses de Gomar avec l'examen d'Arminius*.

Etienne de Courcelles avait été marié deux fois, avec *Jeanne Le Blanc de Beaulieu*, puis avec *Susanne Fleuriéon de Vassy*; mais il n'eut d'enfants que de la première. Ses biographes se taisent sur le sort de sa fille *MARIE*. Son fils, nommé *GÉDÉON*, fut pasteur des Remontrants à La Haye, et publia, en 1669, *Aanmerkingen over het altydviend geloof van de catholyke kerk, rakende het h. sacrament der eucharistie, uit de fransche taal overgezet*.

C'est apparemment du frère aîné de Firmin de Courcelles, nommé *Jean*, qui était resté à Amiens afin de prévenir la confiscation des biens de sa famille, et qui était devenu un avocat célèbre au parlement de Paris, que descendait *François* de Courcelles, médecin d'Amiens et auteur des deux traités suivants:

I. *De verâ mittendi sanguinis ratione legitimâ in hæmatothræas*, Francœf., 1593, in-8°. — Combattant les

opinions des disciples de Botal, l'auteur s'élève avec beaucoup de force contre l'abus de la saignée qu'on ne doit, dit-il, employer qu'avec prudence parce qu'elle ne tue que trop souvent. Il fait connaître la grande différence qui existe entre la pléthore et l'altération des humeurs. Utile dans le premier cas, la saignée ne peut qu'être nuisible dans le second, l'évacuation du sang de bonne qualité n'étant propre qu'à favoriser les progrès de l'altération. Son traité est terminé par des conseils hygiéniques adressés à *François Galvêt*, président de Sedan.

II. *Traité de la peste*, Sedan, 1595, in-12; Paris, 1596, in-8°. — L'auteur combat l'opinion des médecins qui croyaient ne pouvoir guérir la peste que par la saignée; il distingue cette terrible maladie en deux espèces qu'il caractérise, indique les moyens de la prévenir et de la combattre, et passe ensuite aux fièvres pestilentielles, au charbon, au pourpre.

*David - Corneille* de Courcelles, anatomiste habile, qui fleurit en Hollande à la fin du siècle passé, descendait assurément de la même famille, de même que *Samuel* de Courcelles, réfugié en Angleterre et membre de l'église française de Thorpe. *David-Corneille* est connu par deux traités de myologie ou plutôt par deux fragments d'un traité de myologie qui font regretter qu'il n'ait pas achevé son travail. En voici les titres:

I. *Icones musculorum plantæ pedis eorumque descriptio*, Lugd. Bat., 1739, in-4°; 1766, in-4°, avec figg.

II. *Icones musculorum capitis*, Lugd., Bat., 1743, in-4°; 1786, in-4°, avec figg.

**COURCILLON** (LOUIS DE), seigneur de DANGEAU, fils de Jacques de Courcillon et d'Anne Le Vasseur, capitaine huguenot dans l'armée du roi de Navarre. Les renseignements que le Dict. de Moréri nous fournit sur la généalogie de cette famille, qui n'était pas une des moins considérables de la Beauce, laissent beaucoup à désirer

Une généalogie msc., qui se trouve dans le 23<sup>e</sup> vol. de la Collection Du Chesne, nous servira à combler quelques lacunes, sans nous mettre en état cependant de résoudre une difficulté qui se présente tout d'abord. Nous soupçonnons, en effet, les historiens d'avoir commis une confusion entre le père et le fils, en appelant Louis le seigneur de Dangeau qui reprit, en 1589, Illiers sur les Ligueurs, et Jacques celui qui combattit à Coutras à la tête d'un régiment d'infanterie, se signala au siège de Sarlat, en 1587, par son imprudente valeur (1), et fut envoyé en ambassade en Angleterre après la bataille d'Arques avec *Agésilaüs Du Plessis*, seigneur de La Perrine. Faute d'un prénom, il nous est également impossible de décider duquel des deux il est fait mention dans les actes de l'Assemblée de Mantes (*Fonds de Brienne*, N<sup>o</sup> 220), où nous lisons que Dangeau fut de la députation envoyée au devant de Henri IV pour le complimenter à son arrivée; nous penchons cependant à croire qu'il s'agit du fils. La date de la mort de Louis de Courcillon est inconnue. De son mariage avec *Jaqueline de Sintrei* ou *Saintray* naquirent 1<sup>o</sup> JACQUES, qui suit; — 2<sup>o</sup> ANNE, qui épousa, en 1575, *Agésilaüs Du Plessis*; — 3<sup>o</sup> RENÉE, femme de *Philippe Canaye*; — 4<sup>o</sup> MARIE, épouse de *Joachim de Fromentières*, sieur de Montigny.

Jacques de Courcillon, baron de Dangeau, capitaine de 50 hommes d'armes, rendit d'importants services à Henri IV. Selon Du Chesne, il mourut avant 1620, laissant plusieurs enfants de sa femme *Susanne de Baudrais*. L'aîné, Louis, continua la descendance. JUNITH devint la femme de *Jacob Thuilliers* (aliàs *Tuillière*), seigneur de Vallainville. ELISABETH, dame de La Mothe-Courcillon, épousa *Emmanuel Le Comte-Nonant*, seigneur de Haucourt, à qui elle donna un fils, JOSIAS, sieur d'Aspremont, ca-

pitaine de cavalerie, et deux filles: *SUSANNE*, femme de *Heuri Morin*, et N., mariée à un *Civile*, seigneur de Ville-ray. Une troisième fille, dont le nom a échappé à nos recherches, fut mariée au sieur de *Voisin*. Du Chesne hésitait à ranger parmi les enfants de Jacques de Courcillon, JOSIAS, baron de Bretigny, ALEXANDRE, sieur de La Mothe, et BENJAMIN, ne pouvant baser son opinion que sur une seule pièce où ils étaient appelés cousins-germains de *Rene Du Plessis*, fille d'Anne de Courcillon. A cette preuve, nous en ajouterons une seconde qui doit dissiper toute espèce de doute. Nous voulons parler d'une copie du testament de Josias de Bretigny, qui se conserve à la Bibl. nationale (*Fonds de Brienne*, N<sup>o</sup> 243). Le 17 janv. 1628, c'est-à-dire deux jours avant de partir de Sauve, pour prendre part à la malheureuse entreprise de Rohan sur la citadelle de Montpellier, entreprise où il perdit la vie avec un de ses frères, que d'Aigrefeuille appelle *Coursilles*, le baron de Bretigny, qui servait dans l'armée protestante avec le grade de maréchal de camp, fit un testament par lequel il disposa du peu qui lui appartenait, sauf l'approbation de sa mère qui vivait encore. Parmi ses legs, il y en avait un de cent livres de rente pour le pasteur de Dangeau, et d'autres moins considérables pour les pauvres de Nismes, les fortifications de Florac, les sieurs de *Hopeville*, *La Bergerie*, *La Roque*. Il légua sa terre de Bretigny à ses neveux *Josias de Nonant* et *Gaspard de Voisin*; mille écus à *Alexandre de Tuillière*, fils puîné de sa sœur aînée, et pareille somme à chacune de ses trois nièces *Susanne de Nonant*, *Louise* et *Susanne de Voisin*.

Louis de Courcillon, ancien de l'église de Dangeau, prit part, en 1614, aux travaux du synode provincial tenu à Châtillon-sur-Loing, et fut député par l'Orléanais au Synode national de Tonneins. En 1619, il assista à l'Assemblée de Loudun avec *Deuonville*, *Imbert Durant*, ministre d'Orléans, de

(1) De Thou qualifie celui-ci d'*adolescens strenuus*.

*Chassera*y, procureur du roi à Gien, et *Du Plessis*, élu de Pithiviers. L'année suivante, les Protestants de l'Orléanais le choisirent encore, avec *Guérin* et *Boullereau*, pour les représenter à celle de La Rochelle; mais une maladie l'ayant empêché de se rendre à ce poste dangereux, il fut remplacé par *Jaucourt*. En 1626, il se plaignit au Synode national de Castres de ce que le pasteur de Dangeau ne le nommait ni lui ni sa femme dans les prières publiques. Injonction fut faite à *Thuy-sart* de donner cette satisfaction à son amour-propre. Il avait épousé *Susanne Des Nouhes*, petite-fille de *Du Plessis-Mornay*, qui lui donna deux fils et plusieurs filles. **PHILIPPE**, marquis de Dangeau, l'aîné de ses enfants, naquit le 21 sept. 1638. Il suivit la carrière des armes et combattit en Flandres sous *Turenne*, puis en Espagne, où il se distingua par sa valeur et ses talents militaires. De retour en France, il gagna la faveur des reines par l'amabilité de son esprit, et celle de Louis XIV par une discrétion impénétrable, jointe à une complaisance que rien ne rebutait. On raconte qu'il était spécialement chargé par le jeune roi de répondre aux lettres de La Vallière, et qu'il servait, en même temps, de secrétaire à sa maîtresse, faisant ainsi à la fois les lettres et les réponses, sans que les deux amants se doutassent du double emploi qu'il remplissait. Dangeau possédait encore d'autres qualités qui devaient le rendre cher à son maître. C'était un cœur sec et aride, un homme froid et égoïste, chez qui l'ambition et l'intérêt faisaient taire toute autre considération. Du reste, courtisan parfait. Une seule chose aurait pu lui nuire dans l'esprit du monarque bigot, c'était sa religion; mais aussitôt qu'il s'aperçut qu'elle serait un obstacle à sa fortune, il l'abjura. Dès lors il vit pleuvoir sur lui les honneurs. En 1665, il fut fait colonel du régiment du roi. En 1666, il fut créé gouverneur de la Touraine. En 1668, il fut reçu de l'Académie française en place

de Scudéri, bien qu'il n'eût aucun titre littéraire. Après la campagne de 1672, qu'il fit en qualité d'aide de camp de Louis XIV, il fut nommé envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Trèves et de l'électeur palatin. En 1675, il joignit à son gouvernement de Touraine celui de l'Anjou. En 1680, il fut nommé menin du Dauphin; en 1685, chevalier d'honneur de la dauphine; en 1688, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; en 1693, grand maître de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; en 1696, conseiller d'épée. Il mourut à Paris, le 13 mai 1720. On a de lui des *Mémoires* où l'on trouve une foule de minutieux détails sur la vie du roi, les nouvelles de la cour, les querelles d'étiquette, mais où l'on chercherait vainement un seul mot de commisération sur le sort déplorable de ses anciens coreligionnaires, victimes d'une odieuse persécution qui n'épargna pas sa propre famille.

Son frère Louis, né en janvier 1643, professait encore le protestantisme, en 1667, lorsqu'il alla en Pologne en qualité d'envoyé extraordinaire; mais il abjura peu de temps après et entra dans les ordres. En 1671, il acheta la charge de lecteur du roi. En 1680, Louis XIV lui donna l'abbaye de Fontaine-Daniel, à laquelle il en ajouta plus tard trois autres. En 1682, il fut appelé au fauteuil laissé vacant à l'Académie française par Cotin, et en 1698, il fut agrégé à l'Académie des Ricovrati de Padoue. C'était un savant polyglotte et un grammairien passionné. Peu d'hommes ont aimé les lettres plus que lui, aucun ne s'est donné plus de peine pour en rendre l'étude facile et agréable. Il passa sa vie à imaginer de nouvelles méthodes de mnémonique; aussi n'a-t-il publié que quelques essais sur la géographie, l'histoire, la généalogie et le blason.

Les filles de Louis de Courvillon ne suivirent pas l'exemple de leurs frères. On lit dans Benoit: « Le 15 de février 1683, l'exercice fut interdit à Dangeau,

où, depuis le changement du marquis de ce nom, le zèle de ses sœurs, filles d'un rare mérite et d'une vertu éminente, l'avait toujours maintenu. » Moréri garde un silence complet sur les sœurs de Dangeau. Dans son Histoire de la ville de Chartres, Doyen en mentionne quatre, qu'il nomme **ELISABETH, CATHERINE, CHARLOTTE et FRANÇOISE-HÉLÈNE**; mais il ne nous fournit aucune particularité sur leur vie. La dernière fut enfermée au Calvaire à la révocation de l'édit de Nantes; toutefois elle recouvra la liberté et se retira à La Haye où elle fonda deux pensionnats pour les jeunes personnes de qualité qui appartenaient au Refuge. Elle était, selon l'expression de M<sup>me</sup> Du Noyer, une seconde Dorcas. Elisabeth, mariée à *Frédéric Suzannet de La Forest*, fut jetée dans un couvent de Poitiers, et finit par se convertir en 1686. Charlotte, appelée par d'autres Susanne, épouse de son cousin *Louis Du Plessis*, marquis de La Perrine, était morte, et ce qu'il parait, avant la révocation; mais sa fille, âgée de 11 ans, fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques. Enfin *Catherine*, quatrième femme de *Jean Guichard*, marquis de *Péray*, était encore, au mois de juillet 1687, prisonnière dans le couvent des Hospitalières Saint-Gervais, et montrait une constance inébranlable, tandis que son fils, enfermé à la Bastille, et sa fille, détenue aux Nouvelles-Catholiques avec M<sup>lle</sup> de *L'Espinais* et de *Sainte-Hermine*, après avoir résisté quelque temps, avaient abjuré, dès l'année précédente, et étaient « les meilleurs catholiques du monde. »

**COURDIL**, ministre de Pinperdu en Anjou, nous est dépeint par Benott comme un fripon débauché, sans honneur et sans modestie. Le Mercure galant, au contraire, nous vante sa piété, son zèle et sa science. Ces contradictions disent assez clairement qu'il abjura. Ce fut, en 1681, qu'il vendit sa conscience au prix d'une pension de 400 livres. Le clergé catholique, qui

pensa sans doute que c'était la payer au-delà de sa valeur, voulut se servir de l'apostat pour un coup de maître. Le synode provincial s'étant assemblé sur ces entrefaites, Courdil osa s'y présenter pour rendre compte, disait-il, des motifs de sa conversion, et il y lut un écrit violent contre les Réformés et les réformateurs où il posait en principe, que l'Eglise romaine, fût-elle pleine d'erreurs et d'idolâtries, il n'est jamais permis de s'en séparer. Le synode ne répondit à cette diatribe que par un silence méprisant, et il évita ainsi par sa sagesse le scandale sur lequel comptait le commissaire catholique d'Autichamp. Quatre jours après, Courdil, alors âgé de 45 ans, abjura publiquement entre les mains de l'évêque d'Angers, avec *Gilly*, ministre de *Baugé*, *Clément*, ancien de *Sorges*, de *Beaulieu*, médecin et beau-frère de *Gilly*, et leurs familles. La fille de Courdil, nommée **FRANÇOISE**, qui n'avait que six ans, fut mise à l'Union chrétienne de Tours.

**COURLIEU** (**GIRARD DE**), originaire d'Angoulême, où il avait contribué à répandre les doctrines évangéliques, avait été appelé comme ministre à Troyes. En 1559, il fut découvert et arrêté au mois de décembre. Durant tout son procès, il montra une inébranlable fermeté, en sorte que son courage intéressa en sa faveur plusieurs de ses juges. Condamné à être brûlé, conformément aux édits du roi, il en appela au parlement de Paris et fut envoyé dans cette ville; mais en route, il fut délivré par une troupe d'hommes masqués, sans que ses gardes opposassent la moindre résistance. Pour ne pas laisser son église sans pasteur, il fit nommer à sa place *Paumier*, né dans le Béarn, qui ne tarda pas à être incarcéré à son tour, et tiré de sa prison par les Protestants, la veille même du jour où il allait être condamné à mort. Cette délivrance s'exécuta d'une manière si secrète et si habile que les Catholiques restèrent convaincus que *Paumier* avait été sauvé par le diable.

Il fut remplacé par *Jean Gravelle*, dit *Dupin*.

**COURMONONCLE** (N. DE), gentilhomme des environs de Troyes en Champagne, avait rejoint *Condé* à Orléans ; mais la guerre traînant en longueur et ses ressources s'étant épuisées, il avait, comme tant d'autres, pris le parti de retourner chez lui, au mois de septembre 1562. En approchant de sa demeure, il rencontra une bande considérable de *pieds-nuds* qui venaient de saccager le village de Diarre, à quatre lieues de Troyes. D'horribles excès y avaient été commis sur les Protestants. *Massicaut* avait été étendu sur les dents d'un séran, la tête étreinte d'une corde, et laissé pour mort sur la place. Le sieur de *Vigny* avait été égorgé avec toute sa famille, excepté deux jeunes filles, et sa maison pillée, comme celle du contrôleur *Landy*. Quoiqu'il n'eût qu'une escorte de huit chevaux, Courmononcle n'hésita pas à fondre sur cette troupe de brigands qui, aussi lâches que cruels, prirent la fuite en abandonnant leur sanglant butin.

Instruit qu'un attroupement de plus de dix mille paysans menaçaient la petite ville de Céant-en-Othe, dont la plupart des habitants professaient la religion réformée, il vola à son secours au mois d'avril suivant, et la défendit vaillamment, secondé par le sieur de *Saint-Mars*. Cependant les pillards trouvèrent le moyen de s'introduire dans la ville, la nuit du 24 août. Ils y exercèrent les plus grandes cruautés. *Claude Chauvet* fut brûlé dans sa maison avec un enfant de cinq ans. *Adam Percheron*, percé de coups, fut couvert de paille et brûlé vif. Le 15 oct., les assassins rentrèrent dans cette malheureuse petite ville et tuèrent *Jean Brochard*, lieutenant au bailliage, et *Jean Butin*. Une troisième invasion eut lieu le 31 janvier. Elle coûta la vie à *Crespin D'ôn*, à qui on trancha la tête sur un billot avec une hache ; à *Léonard Frenouillet*, qui fut attaché au poteau de la justice et arquebusé ;

à *Antoine Roulet*, vieillard septuagénaire, qui fut égorgé comme un mouton, ainsi qu'à un grand nombre d'autres Protestants parmi lesquels on cite le jeune *Verdier*, *Jean Veau*, *Jacques Choquet*, *Philippe Roulet*, *Aimé Lebrun*, *François Lainé*, *Jean Binet*, *Jean Barbey*, *André Foucaut*, *Claude Champagne*, *Jean Maillet*, *Artus Galus*, *Christophe Hariveau*. — Quant au seigneur de Courmononcle, il n'est plus fait mention de lui depuis cette époque dans les annales de l'Eglise protestante.

**COURSAN** (LOUIS DE), de Casteljalous. Coursan avait cinq enfants dont l'aîné ne comptait pas treize années. Le plus jeune, gagné par les moyens habituels, quitta la maison paternelle et se retira dans un couvent où on lui fit faire abjuration. Alléchés par cette glorieuse conquête sur l'hérésie, les Capucins déclarèrent, en 1684, qu'il était à leur connaissance que l'aîné désirait aussi embrasser la religion romaine, et sur ce, le juge ordonna qu'il serait remis entre les mains d'un bon catholique pour qu'il pût librement déclarer sa volonté. Sur l'appel du père, le parlement de Bordeaux, un des plus fanatiques du royaume, confirma la sentence. Exposé sans défense à tout ce qu'un faux zèle peut inspirer de ruses et de méchancetés, le pauvre enfant résista longtemps aux promesses, aux caresses, aux menaces. Pour vaincre sa persévérance, les Capucins eurent recours à la terreur. Bruits nocturnes, apparitions, voix formidables, tout fut mis par eux en usage au risque de le rendre fou. Le père porta plainte au parlement qui refusa d'informer. Il adressa une supplique au roi qui ne daigna pas y répondre. La constance de l'enfant finit par succomber.

**COURT** (ANTOINE), né à La Tour-d'Aigues ou à Villeneuve-de-Berg en Vivarais, en 1696, mort à Lausanne en 1760. M. Ch. Coquerel trace ce portrait d'Antoine Court : « A. Court était doué d'un sens droit et ferme, d'un courage intrépide joint à une prudence con-

sonnée; il avait une vigueur surprenante qui lui donnait la force de supporter les plus grandes fatigues sans en être abattu : chez lui, l'âme participait de la vigueur du corps; il s'exprimait par écrit ou par la parole avec une extrême facilité; cette force d'entendement n'excluait pas une agréable aménité de commerce; il joignait à beaucoup de tact et de connaissance des affaires une persévérance, une pureté de vues et une intégrité de mœurs, qui le faisaient apprécier et chérir : qu'on ajoute à ces qualités un dévouement inébranlable aux intérêts de la foi et à ceux de ses frères, et on pourra se faire une idée d'un caractère que la série nombreuse de ses lettres familières et épiques nous a révélés dans tout son éclat, et qui rendit les plus éminents services aux églises désolées de sa patrie..... Un assez grand nombre des manuscrits de ses études, de fragmens de controverse, de notes de critique sacrée et d'histoire, de morceaux d'une véritable éloquence, nous ont prouvé qu'il avait su réparer par son travail le manque d'une éducation classique dont le désordre des temps et l'absence de toute ressource académique l'avaient privé. »

Court n'avait que 17 ans lorsqu'il conçut le grand dessein qui lui a mérité le surnom de Restaurateur du protestantisme en France. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, l'Eglise réformée n'avait plus d'organisation régulière. Aux pasteurs exilés avaient succédé quelques prédicateurs isolés, comme *Brousson, Cotin, Masson, Brocas, Malzac, Giraud, Gardren, Gillet, Givry, Du Noyer, Debruc, Cardel, Mathurin Salve, Guyon*, qui presque tous avaient péri dans les supplices ou dans les cachots des prisons d'état (*MSS. de Court, N° 28*); puis, à mesure que le zèle s'était affaibli parmi les ministres réfugiés, les prédicateurs avaient fait place aux prophètes; et depuis que l'extase, fille de l'enthousiasme religieux, avait disparu avec les derniers chefs camisards, la direction spirituelle des populations

protestantes du Languedoc était abandonnée à des espèces d'inspirés que leur ferveur même devait entraîner dans des écarts et précipiter promptement dans le ridicule. Court fut frappé de ce danger dans les réunions nocturnes du Vivarais où il remplissait lui-même les fonctions de lecteur et de prédicateur.

Appelé, en 1715, à desservir l'église de Nismes, il y trouva des abus d'un autre genre, et peut-être encore plus pernicieux. « La persécution d'un côté, l'ignorance et le fanatisme de l'autre, dit-il, avaient entièrement ou anéanti ou défiguré la religion. Le plus grand nombre de ceux qui conservaient dans leur cœur le plus d'attachement pour elle, démentaient et déshonoraient cet attachement par leur conduite extérieure. Ils tenaient, pour ainsi dire, d'une main l'Evangile, et de l'autre l'idole. Pendant la nuit, ils rendaient à Dieu dans leurs maisons un culte secret, et pendant le jour, ils allaient publiquement à la messe. » Il se convainquit ainsi de plus en plus qu'il était urgent de tirer l'Eglise protestante de cet état déplorable, si on voulait la sauver de sa ruine.

Trois moyens s'offrirent à son esprit : tenir de fréquentes assemblées religieuses pour ramener à des idées plus saines ceux qui cédaient aux entraînements du fanatisme; rétablir l'antique discipline, réorganiser les consistoires, les colloques et les synodes; former de jeunes prédicateurs, et en attendant qu'ils fussent mûrs pour le martyre, appeler des ministres des pays étrangers.

Ce plan conçu, il le mit sur-le-champ à exécution. Ses premiers efforts furent consacrés au Vivarais. Les assemblées qu'il y convoqua, d'abord peu nombreuses, augmentèrent rapidement, et bientôt le fanatisme n'osa plus se produire. Jugeant le moment venu de rétablir l'Eglise sur ses anciennes bases, il assembla en synode, le 21 août 1715, tous les prédicateurs des Cévennes et du Bas-Languedoc avec quelques laïques éclairés. Ce fut le

premier synode provincial tenu depuis la révocation; et qu'on remarque bien la date. Le vainqueur de l'hérésie n'était pas encore allé rendre compte au Juge suprême de tout le sang que son bigotisme avait fait verser, et tandis qu'il agonisait dans son palais de Versailles, en proie aux remords de sa conscience, l'Eglise qu'il avait voulu anéantir se relevait triomphante sur les lieux mêmes où elle avait eu le plus à souffrir ! Qui ne verrait là le doigt de Dieu ?

Court remplit dans le synode les doubles fonctions de président et de secrétaire. La charge d'anciens fut conférée aux laïques qui y assistaient. Ils devaient veiller sur les troupeaux en l'absence des pasteurs et sur la conduite des pasteurs eux-mêmes; choisir les lieux favorables pour la convocation des assemblées et les convoquer avec tout le secret possible; faire des collectes pour les pauvres et pour les prisonniers; procurer des retraites sûres et des guides fidèles aux prédicateurs. Deux décrets, spécialement dirigés contre les inspirés, furent adoptés à la pluralité des voix : l'un défendant aux femmes de prêcher, l'autre ordonnant de s'en tenir à l'Écriture comme à la seule règle de la foi.

Deux assemblées eurent lieu dans le même but par les soins du jeune Court, l'une en Dauphiné, le 22 août 1716, l'autre en Languedoc, le 2 mars 1717. Court remplit les fonctions de secrétaire dans la première à laquelle assistèrent P. Durand, J. Crotte, Jean Huc, Jean Vesson et Etienne Arnaud. De ces cinq compagnons d'œuvre du restaurateur des églises, le premier et le dernier périrent sur l'échafaud et firent la mort la plus édifiante. Jean Huc, tombé entre les mains de Bernage, se convertit dans l'espoir de sauver sa vie; mais son abjuration ne l'empêcha pas d'être pendu avec Jean Vesson, le 22 avril 1723. Le synode du Dauphiné rendit quelques décrets pour l'affermissement de la discipline et la régularisation du culte domestique comme du culte public. Le plus remar-

quable est celui qui défend d'accorder aucun secours à ceux qui se jetteraient aveuglément dans le danger.

Les travaux d'Antoine Court répandirent bientôt son nom parmi les Protestants réfugiés à l'étranger. Nous avons vu que le duc d'Orléans s'étant adressé à Basnage au milieu des inquiétudes que lui causaient les intrigues d'Albéroni pour soulever les Réformés du Midi, le célèbre pasteur de La Haye mit le cabinet du Palais-Royal en rapport avec Antoine Court à qui le régent envoya Génac de Beau lieu, gentilhomme protestant du Dauphiné, en même temps qu'il faisait partir pour le Poitou La Bouchetière, colonel de cavalerie au service de la Grande-Bretagne. Court déclara à l'émissaire du duc d'Orléans qu'un soulèvement n'était pas à craindre et que la persécution seule pourrait provoquer une révolte. Satisfait de cette assurance, le gouvernement fit, dit-on, offrir à Court une pension qu'il refusa, parce qu'il aurait dû, en l'acceptant, s'engager à sortir de France.

Jusqu'à cette époque, Court n'avait d'autre titre à l'exercice du ministère que celui qui lui avait été conféré, ainsi qu'à Durand et à Crotte, par le synode de 1717. Comme il n'avait pas reçu l'ordination, il n'avait, d'après la discipline même qu'il s'efforçait de remettre en vigueur, le pouvoir ni d'administrer les sacrements ni de bénir les mariages. Afin de remédier à ce fâcheux état de choses, il décida Cortois à se rendre à Zurich pour y recevoir l'imposition des mains. A son retour, Cortois consacra Court dans un synode, tenu en 1718, qui ne compta pas moins de 45 membres présents. Cette assemblée jugea nécessaire de confirmer les ministres en exercice; mais elle arrêta qu'à l'avenir, nul ne serait reçu pasteur s'il ne possédait les lumières et s'il ne s'en montrait digne par la pureté de sa doctrine et l'intégrité de ses mœurs.

Quelques mois après, Court se retira en Suisse; cependant sur les in-

stances pressantes des églises, il rentra en France, à la fin de 1722, et il reprit avec une nouvelle ardeur ses périlleuses fonctions. Longtemps il échappa heureusement à toutes les poursuites ; mais le 17 janvier 1725, il faillit être pris à Alais. De vingt personnes assemblées chez *Jalabert*, il s'échappa, lui deuxième. Quatre des prisonniers, *David Carrière*, *Dussein*, *Gervais* et *Ponges*, furent condamnés aux galères perpétuelles ; les douze autres, *Fonlanieu*, *Martin*, *Pagès*, la veuve *Jalabert*, *Barafort* d'Alais, *Rilot* née *Gaidan*, *Boucairan*, *Barafort* de Genève, *Trelis*, *Fabre*, *Servin* et *Salle*, furent remis en liberté, faute de preuves. Sur l'appel des condamnés, le parlement de Toulouse cassa la sentence et acquitta les prévenus. Gervais se retira à Genève ; ses trois compagnons, moins prudents, restèrent en France et ils ne tardèrent pas être arrêtés de nouveau. Cette fois, ils ne recouvrèrent la liberté qu'au prix d'une somme de six mille livres.

Au reste, malgré la persécution, l'œuvre de Court avançait merveilleusement. L'Eglise renaissait de ses cendres ; il ne lui manquait plus que des pasteurs dont la science répondit au zèle. Aucun des ministres établis à l'étranger n'ayant voulu consentir à échanger la sécurité dont il jouissait contre les dangers d'un apostolat nomade au bout duquel se dressait l'échafaud, Court sentit qu'il était plus que temps de songer à mettre à exécution la dernière partie de son plan. Il fit donc un voyage en Suisse, où sa femme l'avait devancé en 1729, et choisit Lausanne comme le lieu le plus convenable pour la fondation d'un séminaire. Il eut de grands obstacles à vaincre, mais il en triompha heureusement avec l'appui du gouvernement de Berne et le concours de William Wake, archevêque de Cantorbéry. Le séminaire fut ouvert en 1729, et Court, qui en devint le directeur sous la surveillance d'un comité résidant à Genève, se fixa dès lors à Lausanne.

En 1730, Court fit un voyage à Berne pour remercier les protecteurs de son œuvre. Dans un sermon qu'il prêcha sur Ps. LXXXIV, 5, dans l'église française de cette ville, opposant le bonheur d'un peuple libre aux misères d'un peuple opprimé, il traça un tableau si touchant des persécutions exercées contre les Protestants de France, qu'il arracha des larmes à tout l'auditoire. Le sénat lui accorda une pension. La même année, il fut nommé député général des églises, fonctions que *Benjamin Du Plan* avait remplies avant lui avec beaucoup d'activité et de zèle. Dès lors il ne cessa de rendre d'importants services aux églises du désert, soit en leur envoyant des pasteurs formés sous ses yeux, soit en relevant leur courage par ses exhortations et ses conseils, soit en réclamant en leur faveur les secours de leurs sœurs des autres pays, soit enfin en apaisant les différends qui s'élevaient quelquefois entre elles. A l'exception de quelques voyages qu'il fit à de longs intervalles dans le Languedoc, où, dès 1729, sa tête avait été mise au prix de 10,000 livres, Court ne quitta plus Lausanne ; il y mourut en 1760. On a de lui :

I. *Relation historique des horribles cruautés qu'on a exercées envers quelques protestans en France, pour avoir assisté à une assemblée tenue dans le désert près de Nismes en Languedoc. On y a ajouté un Abrégé d'histoire apologétique ou Défense des Réformés de France, qui sert de réponse à l'Instruction pastorale sur la persévérance en la foy et la fidélité pour le souverain, de M. Basnage, datée du 19 avril 1719, sans nom de lieu ni millésime, in-12.*

II. *Le Patriote françois et impartial ou Réponse à la lettre de M. l'évêque d'Agén à M. le contrôleur-général contre la tolérance des Huguenots, Villefr. [Gen.], Pierre Chrétien, 1751 et 1753, 2 vol. in-12. — Plaidoyer en faveur de la tolérance, où l'on remarque surtout un Mémoire historique de ce qui s'est passé de plus*

remarquable au sujet de la religion réformée en plusieurs provinces de France depuis 1744 jusqu'aux années 1751 et 1752.

III. *Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des Protestants de France*, s. l., 1756, in-8°.

IV. *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisars sous le règne de Louis-le-Grand*, Villefr. [Gen.], Pierre Chrétien, 1760, 3 vol. in-12; nouv. édit., Alais, 1819.

— L'histoire la plus exacte et la plus impartiale, quoi qu'en disent les annotateurs du P. Lelong, de cet épisode remarquable de nos troubles religieux.

On conserve à la Bibliothèque de Genève, sous le nom de *Collection Court*, cent seize volumes manuscrits et quelques liasses de papiers provenant de la succession d'Antoine Court et de son fils. Sans parler d'un très-grand nombre de papiers de famille, d'extraits, de brouillons, de mélanges, cette volumineuse collection contient une *Histoire des églises réformées* en 2 vol. in-4°, faisant suite à l'ouvrage de Benoit, mais n'embrassant qu'environ cinq années; la copie de l'*Histoire des Camisards* avec les mémoires sur lesquels Court a travaillé; une traduction des *Mémoires de Cavalier*; le *Journal de Calvisson*; les *Mémoires de Boyer*, et la relation du *Voyage fait par Court*, au sujet de ce pasteur, en 1744; une *Histoire des martyrs*; une *Histoire des ministres de France*; des *Listes des galériens protestants*; des *Mémoires* sur les démissionnaires de deux ministres du Poitou avec quelques séminaristes; une *Morale* en latin et en français; *Prælectiones de auctoribus latinis*; un *Traité sur les assemblées*, en réponse à un écrit de Perret, ministre de Vevey, qui contestait la nécessité du culte public; des *Sermons*, des *Commentaires*, un *Cours de théologie*, des *Controverses*, des *Traductions*, enfin une partie de la vaste correspondance que Court entretenait, jusque vers l'époque de sa mort, surtout avec les pasteurs

du désert. M. Dumont, bibliothécaire à Lausanne, possède, en un vol. in-fol., le résumé fait par Court lui-même de cette volumineuse correspondance pendant les années 1720-32.

Antoine Court ne laissa de son mariage avec *Etiennette Pagès*, que deux enfants, sa fille aînée étant morte en 1731, à l'âge de 7 ans. La cadette, nommée PAULINE, née en 1727, eut pour parrain Pictet et épousa *Etienne Solier*. Son fils unique s'est rendu célèbre, dans la seconde moitié du siècle passé, sous le nom de *Court de Gébelin*.

Dans sa *Lettre sur la vie et les écrits de Court de Gébelin* (Paris, 1784, in-4°), Rabaut-Saint-Etienne assigne à la naissance du fils d'Antoine Court la date de 1725. C'est sans doute une faute typographique; d'après la correspondance de Court, il convient de la reporter à l'année 1728. L'auteur de l'*Histoire des réfugiés protestants de France* a commis une autre erreur en faisant naître Court de Gébelin à Lausanne; il naquit à Nismes. Enfin nous ferons observer que le nom de Gébelin n'est pas, comme on l'a cru, un nom de fantaisie, mais qu'il appartenait à la mère d'Antoine Court.

Destiné à la carrière ecclésiastique, le jeune Court fit ses études au séminaire de Lausanne et fut reçu ministre; mais après la mort de son père, en 1763, il vint se fixer à Paris où, renonçant à la théologie, il se livra à la littérature et aux sciences, sans négliger toutefois aucune occasion de se rendre utile aux églises. Les démarches qu'il fit dans leur intérêt, les mémoires qu'il rédigea, les grâces qu'il obtint, comme chef d'un bureau d'agence et de correspondance qu'il avait organisé à Paris, formeraient une série immense. Dans l'élan de leur reconnaissance, les églises élurent leur député et lui accordèrent un traitement annuel de 450 livres, qui ne lui fut jamais payé intégralement, soit mauvaise volonté, soit impuissance. Malgré les contrariétés de toute espèce qu'il eut à essuyer de la part d'une foule

d'intrigants ou de jaloux qui cherchèrent à le supplanter en le calomniant, il parvint, dès 1766, grâce au concours actif du pasteur de *La Broue* et de deux gentilshommes de Normandie et de Saintonge, nommés de *Beaumont* et de *Rommesfort*, à établir des rapports assez suivis avec le comte de Saint-Florentin, qui était plus spécialement chargé des affaires des religionnaires. Ce que ses envieux lui reprochaient surtout, c'étaient ses liaisons avec des catholiques. Il est certain que Court de Gébelin professait les principes d'une large tolérance : « Quiconque, écrivait-il, protégera la vertu dans quelque communion que ce soit, qui portera les hommes de toute secte à s'aimer, qui fournira à chacun les moyens de remplir ses devoirs à sa façon, cet être, fût-il mahométan ou chinois, sera à mes yeux un être admirable et de l'amitié duquel je serai jaloux. » Sans se laisser effrayer par les clameurs d'un stupide bigotisme, il continua à rechercher l'amitié des hommes influents de tous les partis, et c'est précisément parce qu'il noua des relations intimes avec des catholiques haut placés, soit dans l'administration et le clergé, soit dans l'opinion publique, qu'il put rendre des services réels, notamment dans la révision des procès de *Calas* et de *Sirven*.

Longtemps cependant Court de Gébelin ne joua dans la société parisienne d'autre rôle que celui d'un homme instruit et aimable. Ce fut le bruit causé par l'annonce de son grand ouvrage qui le mit en évidence. L'Académie française le couronna deux fois; celle des Inscriptions et Belles-Lettres lui donna « des marques d'approbation infiniment flatteuses; » le gouvernement le nomma censeur royal malgré sa religion; les gens de lettres le choisirent pour président du musée qu'ils fondèrent à cette époque. La gloire n'est pas le bonheur; Court de Gébelin l'éprouva. L'amour-propre des auteurs lui causa des désagréments dans sa présidence; des chagrins domestiques augmentèrent ses peines; des embarras financiers trou-

blèrent ses jours; cependant ce qui lui fut le plus sensible, c'est l'ingratitude de quelques églises qui, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre aux pasteurs et anciens du Bas-Languedoc, lui reprochaient « de ne rendre que des services obscurs, » au moment même où il leur faisait « le sacrifice de la fortune, du crédit, de la gloire, des établissements qui font l'espoir et l'ambition des gens de lettres les plus distingués et des seigneurs eux-mêmes jaloux de quelque savoir. » Sa santé s'altéra. Il crut trouver dans le magnétisme un remède à ses maux; mais il parvint tout au plus à y trouver une distraction. Il mourut le 10 mai 1784. Le comte d'Albon le fit inhumer dans sa terre de Franconville, au milieu de la vallée de Montmorency.

« Sa vie fut laborieuse et modeste, son caractère doux, expansif, sa conduite respectable, son esprit hardi et sa plume féconde. Il était doué de la mémoire la plus heureuse, d'une imagination vive, qu'il ne savait pas toujours captiver, d'un style facile, brillant et animé, quoique diffus. Souvent la modicité de sa fortune l'obligea de travailler avec trop de rapidité, le priva du loisir nécessaire pour mettre la dernière main à ses ouvrages. La justesse de sa critique ne répondait pas à l'étendue de ses connaissances, et celles-ci avaient encore plus de superficie que de profondeur. Comme historien et comme philosophe, il n'a jamais perdu de vue le bien-être des hommes. Comme grammairien et comme interprète de l'antiquité, il a eu des vues heureuses, mais on regrette qu'il se montre si fréquemment ami du paradoxe. » Tels sont les traits principaux du portrait que le comte de Lanjuinais a tracé de Court de Gébelin. Il nous reste à donner la liste de ses ouvrages.

I. *Les Toulousaines ou lettres historiques et apologetiques en faveur de la religion réformée et de divers protestans condamnés dans ces derniers temps par le parlement de Toulouse ou dans le Haut-Languedoc,*

Edimb. [Lausanne], 1763, in-12. — Ces lettres, au nombre de 30, contiennent beaucoup de détails sur le procès de Calas et sur celui de Rochette, recueillis pendant un voyage que Court fit dans le Midi avant de s'établir à Paris. Les églises protestantes les accueillirent avec peu de faveur.

II. *Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le Monde primitif*, Paris, 1772, in-4°. — Prospectus détaillé de son grand ouvrage, conçu sur un plan si vaste que d'Alembert demandait si Court de Gêbelin s'était assuré le concours de quarante collaborateurs.

III. *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne considéré dans l'histoire civile, religieuse et allégorique du calendrier ou Almanach*, Paris, 1773-84, 9 vol. in-4°. — Cet ouvrage qui a rencontré, de son temps même, des critiques sévères et des admirateurs enthousiastes, n'a pas survécu aux progrès de la science. Court de Gêbelin admettait l'existence d'une langue unique, fondée sur des principes immuables découlant de l'organisation même de l'homme, et dont les divers dialectes n'étaient que des modifications accidentelles. Il espérait donc retrouver les éléments de cette langue-mère en remontant d'idiome en idiome. Dans cette langue primitive, selon lui, les voyelles représentaient les sensations, les consonnes les idées, et l'écriture en fut d'abord purement hiéroglyphique. Une fois en possession de la clef de ces hiéroglyphes, il croyait arriver facilement à dévoiler les mystères de l'ancien monde, à le faire connaître dans sa mythologie, son calendrier, son culte, son histoire. Le 1<sup>er</sup> volume, outre le *Plan général* de l'ouvrage, comprend les *Allégories orientales ou le fragment de Sanchoñaton qui contient l'histoire de Saturne suivie de celles de Mercure et d'Hercule et de ses douze travaux avec leur explication*, ainsi qu'une dissertation sur le *Génie allégorique et symbolique des anciens*. Le 2<sup>e</sup> renferme

la *Grammaire universelle*, et le 3<sup>e</sup> l'*Histoire naturelle de la parole ou origine du langage et de l'écriture*. On trouve dans le 4<sup>e</sup> l'*Histoire du calendrier civil, religieux et allégorique*. Un *Dictionnaire étymologique de la langue française*, précédé d'un discours plein de savantes recherches sur l'histoire de cette langue, forme le 5<sup>e</sup>. Les deux vol. suivants comprennent un *Dictionnaire étymologique de la langue latine* dans lequel, dominé par son idée d'une langue primitive, il propose souvent les étymologies les plus arbitraires. Le 8<sup>e</sup>, intitulé *Monde primitif considéré dans divers objets*, est un recueil de douze dissertations sorties de sa plume, et de trois autres qui ne lui appartiennent pas. Dans les deux premières pièces, il jette un coup d'œil sur le chemin qu'il a déjà parcouru et sur celui qui lui reste à parcourir. La 3<sup>e</sup> est un *Essai d'histoire orientale pour les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles av. J. Ch.* On loue son histoire de Nabuchodonosor. La 4<sup>e</sup> traite des *Symboles, des armoiries et du blason des anciens*; la 5<sup>e</sup> des *Noms de famille*. La 6<sup>e</sup> est une savante dissert. sur le *Bouclier d'Achille*, dont on a donné une trad. anglaise, Lond., 1784, 1786, in-4°. La 7<sup>e</sup> comprend une histoire du *Jeu des tarots*, dont Court explique les allégories. La 8<sup>e</sup> a pour titre : *Des sept rois administrateurs. Empire des modes*. Dans la 9<sup>e</sup>, l'auteur expose quelques *Vues sur la langue suédoise*. La 10<sup>e</sup> contient un *Essai sur les rapports des mots entre les langues du Nouveau Monde et celles de l'Ancien*; la 11<sup>e</sup>, des *Observations sur un monument américain*, et la 12<sup>e</sup>, une *Analyse d'un ouvrage intitulé les Devoirs*. Le dernier des neuf volumes du *Monde primitif* est formé par un *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, où, pour la première fois, les mots furent expliqués en français.

Afin de mettre son ouvrage à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, Gêbelin fit lui-même un résumé des T. II et III sous le titre : *Histoire*

*naturelle de la parole ou précis de la langue et de la grammaire universelles*, Paris, 1776, in-8°; nouv. édit. par Lanjuinais, Paris, 1816, in-8°; et un autre abrégé des T. VI et VII, intitulé: *Dictionnaire étymologique et raisonné des racines latines*, Paris, 1780, in-8°. Le premier de ces abrégés passe pour son meilleur ouvrage.

IV. *Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique*, Paris, 1776 et suiv., 15 vol. in-8°. — Écrit périodique que Gëbelin rédigea en société avec Franklin et d'autres.

V. *Lettre sur le magnétisme animal*, Paris, 1784, in-4°. — Docte apologie du mesmérisme.

Gëbelin, dit un de ses biographes, avait une facilité étonnante pour écrire, et il écrivait tout. Le nombre des mss. qu'il laissa était donc fort considérable; mais beaucoup se sont perdus. La Bibliothèque de Genève a récemment acquis un carton provenant apparemment de sa succession et contenant des *Ebauches d'un cours de religion*, l'*Esquisse d'un plan d'éducation publique*, un *Plan raisonné d'ordonnances ecclésiastiques*, un *Traité du mariage*, des *Dissertations* sur Nemrod, les Géants, etc., et une partie des matériaux qu'il avait recueillis pour son *Monde primitif*. Avant de mourir, il avait chargé le ministre *Moulinié* d'achever ce grand ouvrage dont il restait à publier de cinq à sept volumes; mais ce projet n'eut pas de suite.

**COURTENAY** (FRANÇOIS DE), seigneur de Bontin, de Beaulieu, de La Cattinière, etc., d'une famille célèbre qui avait donné des empereurs à Constantinople, embrassa le protestantisme et mourut en 1578. Il avait épousé *Louise de Jaucourt*, fille de Jean de Jaucourt et de Françoise de Bar, qui lui avait donné deux filles, FRANÇOISE, femme de *Guy de Béthune*, et ANNE, mariée, en 1583, à *Maximilien de Béthune*.

**COURTONNE** (PIERRE-JACQUES), pasteur d'Amsterdam, descendait d'une famille noble de la Picardie réfugiée en

Hollande. Il a publié des *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Rouen, 1777, in-8°. — Une autre branche de cette famille, établie en Normandie, abjura à la révocation; mais elle ne donnait aucune marque d'une conversion sincère (*Arch. gén. M. 668*).

**COUSIN** (CLAUDE), habitant d'Ay en Champagne, étant allé à Epernay où l'appelaient ses affaires, le 22 juillet 1563, fut reconnu, poursuivi à coups de pierres et de bâtons, tiré d'une maison du faubourg où il avait cherché un refuge, attaché demi-mort à la queue d'un cheval et traîné jusque sur les bords de la Marne où il fut jeté. Flottant sur l'eau, il arriva en un endroit moins profond, et réussit après de longs efforts à prendre terre; puis il se jeta à genoux et se mit à implorer la miséricorde de Dieu. Il savait que sa dernière heure était venue, car il se voyait poursuivi par deux nacelles dans l'une desquelles se tenait un prêtre, et il était fermement résolu à ne pas renier sa foi. Il fut bientôt atteint et noyé au plus profond de la rivière. Quelques témoins de ce spectacle lamentable ne purent retenir leurs larmes; mais ces signes de commisération faillirent leur coûter cher. Ils furent accablés de coups, plusieurs blessés et quelques-uns laissés pour morts sur la place. — Nous avons raconté ailleurs (*Yoy. II. p. 4*), le martyre de l'orfèvre *Jean Cousin*, qui subit le même genre de mort.

**COUSIN** (GILBERT), né à Nozeroy, le 21 janv. 1506, et mort dans les prisons de Dôle, en 1567.

Cousin étudia d'abord la jurisprudence, mais il ne tarda pas à l'abandonner pour la théologie. Après avoir rempli pendant quelques années l'emploi de secrétaire auprès d'Érasme, ayant obtenu un canonicat à Nozeroy, il retourna dans sa ville natale, où il fonda un pensionnat qui acquit en peu de temps une grande réputation, en sorte que Gesner a pu dire avec vérité qu'il fut le premier qui fit fleurir les belles-lettres dans la Franche-Comté. En 1558, il accompagna à Padoue

Claude de La Baume, archevêque de Besançon, qui allait suivre les cours de l'université de cette ville, en attendant que son âge lui permit de remplir les fonctions épiscopales. De retour dans son pays natal, il s'établit à Besançon et publia divers ouvrages remarquables par une érudition profonde et, en même temps, par un penchant pour la Réforme qui devait le perdre. Dénoncé au pape par l'archevêque lui-même, en 1567, il fut jeté en prison, et le parlement de Dôle, sur l'ordre de Pie V, instruisait avec activité son procès, lorsque la mort l'enleva au bâcher qui l'attendait.

Cousin, qui prend dans ses ouvrages les noms de *Gilbertus Cognatus* et de *Nucillanus*, avait publié à Bâle, en 1562, un recueil de la plus grande partie de ses écrits en 3 tomes in-fol., réunis en un épais volume. Presque toutes les pièces qu'on y trouve avaient déjà vu le jour, et la plupart ne comprennent qu'un petit nombre de pages. Quelques-unes même ne sont pas sorties de sa plume. Ce recueil étant devenu très-rare, on nous saura peut-être gré de donner le titre exact des opuscules qu'il renferme.

Le tome I<sup>er</sup> contient :

I. *Basilii Magni de Grammaticâ exercitatione*, græc. et lat., déjà imp. à Bâle, 1733, in-8°.

II. *Apollinariii interpretatio psalmi L versibus heroicis*, et quelques autres petites pièces trad. du grec en latin, comme *Decem præcepta ex Nicophoro Xantopulo*.

III. *Zenodati Proverbia*, græc. et lat., publié d'abord en 1560.

IV. *Περὶ ἁπλοῦς συντάξεως* quas *Erasmus non retulit*.

V. *Syntaxeos tabulæ* (Basil., 1542).

VI. *In eloquentissimorum hominum L. Crassi et M. Antonii dialogum M. T. Ciceronis ad Q. fratrem Præfatio, de causâ paucitatis eloquentium oratorum* (Basil., 1544).

VII. *Ἐργα τοῦ ἁγίου, sive Partium oratorie facultatis distributiones* (Basil., 1544).

VIII. *De imitatione sententia* (Basil. et Lugd., 1548, in-16).

IX. *Oratio: sive de officio famulorum* (Paris., 1537, in-8°; trad. en anglais, Lond., 1543, in-8°, et en franç. par l'auteur, Lyon 1561, in-8°).

X. *Œconomica Aristotelis* (1539; trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8°).

XI. *Oratio in concordia commendationem et discordia detestationem* (1547; trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8°).

XII. *Consolatoriarum orationes Glib. Cognati et amicorum*.

XIII. *C. Nucillani oratio adv. rhetoricen atque eloquentiam* (trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8°).

XIV. *Epistolæ G. Cognati et amicorum*.

XV. *Brevis et dilucida Superioris Burgundia quæ Comitatus nomine censetur, descriptio* (Basil., 1552, in-8°). — C'est un de ses ouvrages les plus curieux.

XVI. *Genealogia comitum à Nassov.*

XVII. *Oratio funebris in exequiis Margaritæ Austriae.*

XVIII. *Philiberti à Chalon, aurgiorum principis, verum gestarum commentariolus* (Basil., 1552, in-8°).

XIX. *Brevis admodum totius Gallia descriptio* (Basil., 1552, in-8°).

XX. *Topographia italicarum aliquot civitatum.*

XXI. *Gallia populorum, urbium, fluviorum et montium index latino-gallicus, ordine alphab. digestus.*

XXII. *Chronicon sultanorum et principum Turciae, serie continuâ, usque ad Soleymanum magnum.*

XXIII. *Poëmaticorum lib. IV.* — Le 4<sup>e</sup> livre n'est pas de lui.

Presque tous ces ouvrages, on le voit, ont été composés pour l'usage de ses élèves. Le second tome comprend ses écrits sur la religion.

I. *De tropis Scripturæ sacrae lib.* (Basil., 1545, in-16).

II. *Observationum in allegoriis Origenis lib. I* (Basil., 1545, in-16).

Dans sa Biblioth. sacrée, Lelong en cite une édit. de Bâle, 1543 in-8°, sous le titre : *Observata in Bibliâ juxtâ sensum allegoricum Origenis.*

III. *Intellectuum liber.*

IV. *De usu, seu fine legis et evangelii, ex Pauli sententia συνοφικ.*

V. *Τιμητικῆς, seu censoria virgula, libellus quo quorundam hominum mores notantur* (Basil., 1560 in-8°; trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8°).

VI. *Annotationes in D. Hieronymi Stridonensis lucubrations veras et pseudepigraphas atque alienas, scriptis ipsius admixtas.*

VII. *Annotationes in aliquot Augustini loca.*

VIII. *In Alberti Pii Carpensis responsionem ad D. Erasmi expositulionem.*

IX. *De pœnitentiâ et immensâ Dei ergâ nos benignitate παρακρητικῆς.*

X. *Apologeticus pro Erasmi cœ Exomologesi.* — Cet ouvrage a pour but de montrer que la confession est d'institution humaine et que l'absolution du prêtre n'est que déclaratoire.

XI. *Psalmorum XIII et LIII explicatio, déjà imp. sous le titre : Deum esse διαβεβαιωτικῆς, sive assertio ex Davidis et Pauli sententiâ adv. ἀθεωτ.* Basil., 1555, in-8°.

XII. *Explicatio Ps. L et CXV.*

XIII. *Commentationes in Virginis, Zachariæ et Simeonis cantica.*

XIV. *Quædam ex græco versa in latinum.*

XV. *De Christi nativitate oratio;* trad. en franç. par l'auteur, ainsi que le suiv., Lyon, 1561, in-8°.

XVI. *Oratio de Christi morte.*

XVII. *Ἀνακρητικῆς, sive præludium ad D. Pauli scriptam Romanis epistolam.*

XVIII. *In epistolam ad Romanos annotationes.*

XIX. *Ἐκφαστρικῆς, sive Vita aliquot Christianorum,* déjà imp. dans l'Hist. certaminis apostolici Abdiæ Babylonicæ. Basil., 1552, in-fol.

XX. *Calendarium.*

XXI. *Precationum liber* (Basil., 1545, in-16). — Prières pleines de piété et d'onction.

XXII. *Odorum seu carminum sacrorum lib. I.* — Paraphrase de quelques-uns des psaumes de David.

On trouve dans le 3<sup>e</sup> tome :

I. *Flosculi Senecæ.* — La pièce la plus étendue de toutes.

II. *Martini episcop. Dumiensis Formula honestæ vitæ, cum præfatione* (Basil., 1543).

III. *Dicta quædam ex opusculis Ciceronis.*

IV. *Gellianarum noctium λυχνουχοῦ sive faculæ.*

V. *Sorbonæ theologi ad Ciceronianos ethnicos.*

VI. *Publii poetæ Mimi, hoc est, sententiæ lepidæ et festivæ ad communem sermonis usum accommodatissimæ ab Erasmo restitutæ.* A la suite on trouve : *Sententiæ profanæ ex diversis scriptoribus in communem puerorum usum collectæ.* Cette dernière compilation est l'œuvre de Gilbert Cousin.

Les écrits de Cousin n'ont pas tous été insérés dans les *Opera*. Nicéron cite encore, d'après l'Épîtome de Gesner :

I. *Epistolarum laconicarum ac selectarum sarragines duæ,* Basil., 1545, in-16; 2<sup>e</sup> édit. augm., Basil., 1554, 2 vol. in-16. — Modèles de style épistolaire à l'usage de ses élèves.

II. *Lucani opera, græc. et lat., cum notis,* Basil., 1563, 4 vol., in-8°; Basil., 1602 et 1619, 4 tomes, in-8°.

III. *Antonii Garronis commentarius in Titulum Digestorum de origine juris, cum epistolâ,* Basil., 1543, in-12.

IV. *Georgii Trapezuntii Expositio in illud Johannis : Si eum volo manere, etc.,* Basil., 1543, in-8°. — Avec une épître dédicatoire à Granvelle.

V. *In Horatium notæ,* publ. dans l'édit. d'Horace, Basil., 1580, in-fol.

VI. *Ad P. Richardotum epistolæ,* publiées dans un livre intitulé : *De J. C. sacerdotio narratiuncula* 1544, in-8°.

VII. *Pœmata aliquot insignia illustrium poetarum recentiorum*, Basil., 1544, in-16; 1577, in-16.

VIII. *Sylva narrationum lib. VI, quorum 1 Æsopica, 2 Pœtica, 3 Eulogia, 4 Rerum inventores, 5 Antiquas res cognitū necessarias, 6 Tragica et prodigiosa continet.*

IX. *Sylva narrationum, quæ magna rerum partim à casu fortunæque, partim à divinâ humanæque mente evenientium varietas continetur lib. VIII*, Basil., 1567, in-8°.

X. *Philiberti à Chalon, Aurengie principis, rerum gestarum commentariolus, D. Melquiti auctore; Oratio N. Perronoli à Granvellâ in Wormacensi colloquio habita, et Christophori Pannonii Elegia*, in-4°, sans date. — La première de ces trois pièces, édit. par Cousin, ne serait-elle pas la même que celle qui est imp. dans ses Œuvres?

XI. *Cæsarii Arelatensis episc. homiliæ XL*, 1558 in-8°.

XII. *Arnobii in aliquot evangelistarum locos annotatiuncula*, Basil., 1543, in-8°.

XIII. *Pugna porcorum P. Porcii poëtæ.* — Cousin fit imprimer à Bâle ce poëme de Placentius et mit en tête une lettre dont chaque mot, comme dans le poëme, commence par un P.

XIV. Quelques lettres dans les dernières édit. des *Epistolæ obscurorum virorum*, et quelques morceaux des *Pasquillorum tom. II* (Eleuther., 1544, 2 vol. in-8°) appartiennent à Cousin, entre autres l'*Antithesis Christi et Pontificis*.

Gesner, dans son *Epitome*, mentionne encore quelques autres ouvrages, mais, comme l'a déjà fait observer Nicéron, d'une manière si embrouillée, qu'il est difficile de s'en faire une idée nette. Le savant M. Weiss remarque que sa liste n'est même pas complète, et il y ajoute *Bucolicorum auctores XXXVIII quotquot videlicet à Virgilio ætate ad nostra usque tempora nancisci licuit*, Basil., 1546, in-8°. Selon La Croix du Maine, G. Cousin a

publié encore, outre une *Tragédie de l'homme affligé*, qui paraît avoir été imprimée avec la trad. française des deux discours sur la nativité et la mort du Christ, des *Annotations* sur le dialogue de Charon par Pontanus, lesquelles furent mises à l'index et motivèrent l'accusation d'hérésie portée contre lui par l'archevêque de Besançon.

COUSIN (JEAN), pasteur de Caen. Le protestantisme avait déjà fait de grands progrès dans cette ville, lorsque Cousin y fut envoyé de Genève, en 1559 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B), et y organisa l'église. Au nombre des premiers qui embrassèrent la Réforme, Vaultier, dans son Histoire de la ville de Caen, cite deux professeurs, *Vincent Le Bas* et *Pierre Pinchon*, et seize religieuses de l'abbaye aux Dames. Dès 1560, les Huguenots s'étaient mis en possession de deux églises où ils célébraient publiquement leur culte. En 1562, à l'instigation de Cousin, qu'ils avaient rappelé de Londres où il desservait l'église wallonne, ils envahirent et dévastèrent toutes les autres, le fougueux ministre déclarant aux magistrats « qu'on avait trop souffert de l'idolâtrie et que tout serait abattu. » Ce fut dans ces circonstances que le marquis d'Elbeuf fut envoyé à Caen par les triumvirs. Ne se sentant pas le plus fort en présence d'une population en majorité protestante, le marquis se retira dans le château avec la garnison, et se borna à faire quelques sorties qui furent toujours repoussées par les habitants soutenus par les fugitifs de Rouen. Ces hostilités continuelles inquiétant fort les Réformés, ils appelèrent à leur secours l'amiral qui força le château à capituler; mais la paix, qui se conclut vers le même temps, obligea les Protestants à cesser l'exercice de leur culte dans la ville pour le transporter dans les villages voisins, nommément à Vimont, à Fontaines et à Allemagne. Plus tard Cousin retourna à Londres, comme nous l'apprend une lettre à lui adressée par *Théodore de Bèze*, en date du 23 sept.

1572, où le célèbre réformateur décrit le massacre des Protestants de Lyon à la Saint-Barthélemy (*British Museum*, Cotton, libr. mss. Caligula B. IX. 215<sup>r</sup> 6).

**COUSIN (JEAN)**, fondateur de notre Ecole française de peinture.

Cousin mérita, par la variété de ses talents, d'être surnommé le Michel-Ange français. Il naquit, en 1501 (?), dans le village de Soucy, près de Sens, de parents qui étaient en condition dans la métairie de Monthard. Resté orphelin, il tomba à la charge d'un membre de sa famille qui habitait Sens, et qui, par indigence, lui faisait gagner son pain en l'employant dans les rues aux plus vils travaux. L'enfant insouciant se détournait volontiers de sa tâche ingrate pour charbonner sur les murs les caprices de sa fantaisie. Un passant le remarqua et augura bien de ses dispositions. Cette rencontre décida de son avenir. Le Sort l'avait fait naître pour être porcher, la Providence, plus généreuse, en fit un grand artiste; un peu de charité fut le levain qui opéra ce miracle. Cousin paya par de rapides progrès la générosité de son protecteur. Il étudia avec un égal succès tous les arts qui ont la représentation de la nature pour objet, et il excella dans tous, parce que la nature, *natura parens*, l'avait richement doué. Le théâtre de Sens fut bientôt trop petit pour lui, il vint à Paris où sa réputation ne tarda pas à se répandre de la sacristie à la ville et de la ville à la Cour. De la sacristie, disons-nous, parce que Cousin se fit d'abord connaître comme peintre sur verre et qu'en cette qualité il fut surtout chargé de la décoration des églises et des monastères.

Ce genre de travaux pourrait faire supposer que Cousin n'avait pas adopté — du moins à cette époque — les doctrines des Réformés. C'est un préjugé assez généralement reçu en France de regarder les Protestants comme une secte d'iconoclastes. Tous les partis, tous les systèmes ont leurs fanatiques, et la Réforme n'en fit pas moins. Telle est

sans doute la source de cette erreur. Mais condamner l'abus, ce n'est pas condamner l'usage; condamner l'adoration des images, ce n'est pas condamner le culte des beaux-arts. En rejetant les *images taillées* des temples consacrés au seul vrai Dieu, les Protestants ne leur ont-ils pas ouvert le plus beau temple qui leur convienne, le temple de la Gloire? Et d'ailleurs quelle inconséquence n'est-ce pas de leur reprocher d'avoir contribué à étouffer dans nos artistes le germe de l'inspiration religieuse, eux qui ont déchiré le voile qui recouvrait les Saintes-Ecritures, eux qui ont fait couler cette source vive et appelé tous les peuples à s'y désaltérer, eux qui ont ouvert le livre de vie à toutes les intelligences et à tous les cœurs! Ceux-là seuls sont donc fondés dans leurs accusations, qui pensent que l'artiste ne doit puiser ses inspirations que dans les légendes de la superstition.

Cousin tira la plupart de ses sujets de la Bible, et s'il fit quelques emprunts à la Légende dorée, ce fut dans la première période de sa carrière d'artiste, et par conséquent à une époque où les doctrines de Luther commençaient à peine à être connues en France. Une considération qui doit avoir aussi un certain poids, c'est qu'en travaillant à la décoration des églises comme peintre sur verre, il n'avait pas à craindre de se rendre complice de l'idolâtrie que les Réformés reprochaient aux Catholiques, les vitraux peints n'étant qu'un ornement qui n'est pas offert à l'adoration des fidèles.

S'il était vrai, ainsi qu'on le lit dans les Entretiens de Félibien, que ce qui donna lieu de croire que Jean Cousin professait les doctrines réformées, c'est uniquement parce que « dans la vitre [église de St-Romain à Sens] où il a représenté le Jugement universel [ainsi que dans le tableau à l'huile où il a traité ce même sujet]... il a peint la figure d'un pape qui paroist dans l'Enfer au milieu des démons, » nous conviendrions avec ce critique que c'est

sur un bien faible fondement; mais rien ne le prouve, et, dans l'incertitude, nous aurions sans aucun doute plus raison que lui de nous prévaloir de la régularité des mœurs de notre grand artiste pour décider la question en notre faveur.

Après avoir acquis quelque fortune, Cousin se rendit possesseur du domaine de Monthard où il avait vu le jour. Il en releva le manoir qu'il se plut à décorer de ses peintures. Chaque année, il y allait passer la belle saison. Il ne paraît pas que sa vie ait été troublée par nos discordes civiles. Il jouit, dit-on, de la faveur du prince sous cinq règnes successifs, et ce qui l'honore, il ne l'obtint jamais que par le prestige de son talent; rien n'était plus éloigné de son caractère que l'adulation et la bassesse. Il parvint à un âge très-avancé; on suppose qu'il mourut en 1590. De son mariage avec la fille du lieutenant-général du bailliage de Sens, Lubin Rousseau, il n'eut qu'une fille, MARIE, dont on ignore le sort.

Jean Cousin a laissé un grand nombre de monuments de son génie. Dans l'ignorance où l'on est de la date de leur exécution, nous les classerons par ordre de matières.

1.) PEINTURE SUR VERRE. — A SENS :

1.) Eglise de St-Romain, le *Jugement universel*, dont son tableau à l'huile sur le même sujet paraît n'être que la reproduction. Tous les biographes de Cousin, à nous connus, parlent de ce vitrail, comme s'il existait encore; quelques-uns même, et les plus modernes, le disent dans un excellent état de conservation. Mais M. Tarbé nous apprend dans ses Recherches historiques sur la ville de Sens (1838), qu'il a malheureusement éprouvé le sort de l'église elle-même, détruite en 1792.

2.) Eglise des Cordeliers, *Jésus-Christ en croix* et le *Serpent d'airain* (1), la réalité et le symbole. Ce

(1) « On voit, dit Levcil (Art de la peinture sur verre), sous le charnier orné de vitres peintes de l'église paroissiale de Saint-

dernier sujet a été gravé par *Etienne Delaulne*, contemporain de Jean Cousin [signé *Stephanus*]; plus un *Miracle opéré par l'intercession de la Vierge*. Ces vitraux n'ont pas survécu à la destruction de l'église, en 1794.

3.) Cathédrale: chapelle de St-Eutrope, *Scènes de la vie de ce saint et son martyre*. Nous emprunterons la description de ce vitrail au magnifique ouvr. de M. De La Borde: *Monuments de la France*. « La partie supérieure représente J.-Ch. au milieu des quatre *Evangelistes*; aux deux côtés sont deux prophètes. Plus bas, on voit dans deux médaillons l'ange Gabriel qui salue la Sainte-Vierge; ces différents morceaux sont de la plus belle manière. Huit panneaux carrés au-dessous traitent autant de sujets de la vie de saint Eutrope. Les inscriptions qui les accompagnent, écrites en caractères gothiques, souvent remplacés à rebours, sont tellement mutilées qu'elles sont presque indéchiffrables. Cependant le premier sujet, à droite du vitrail, indique le saint très-jeune encore, prenant congé de son père [ce panneau est reproduit dans le bel ouvrage de M. de Lasteyrie: *Hist. de la peinture sur verre*, planche LXXI]; dans le 2°, il entre à cheval dans une ville; au 3°, il assiste à la multiplication des cinq pains; dans le 4°, il est béni par J.-Ch. monté sur un âne; dans le 5°, accompagné de son père et de sa mère, il est baptisé par saint Simon et saint Jude; dans le 6°, il est sacré évêque par le pape, suivi de ses cardinaux; dans le 7°, il prêche la multitude; enfin dans le 8°, revêtu de ses habits pontificaux, il est assommé et lapidé par des bourreaux. — Dans le soubassement, deux anges à chaque extrémité soutiennent des armoiries... et deux autres au milieu jouent des instru-

Etienne-du-Mont, à Paris, dans le vitreau qui sert de porte au petit cimetière, ce pareil sujet représenté, d'un goût exquis en dessin. — La beauté de la composition de ce vitreau donne lieu de croire qu'il pourroit avoir été peint par Jean Cousin ou par quelqu'un de ses élèves d'après ses cartons. » Cette peinture n'est plus en place.

ments. » Cette belle composition porte la date de 1530. — Chapelle de Notre-Dame-de-Lorette : la *Sibylle Tiburtine consultée par l'empereur Auguste*. M. De La Borde en donne cette description : « L'empereur Auguste, dans le milieu de ce vitrail, est représenté à genoux, dans une attitude d'étonnement et d'admiration. Une Sibylle, que l'on croit être celle de Tibur ou de Cumès, élevant le bras au ciel, semble lui dire : *Magnus ab integro sacrorum nascitur ordo*, etc. Marie, que la Sibylle paraît montrer, tient dans ses bras l'enfant Jésus; elle est entourée d'anges formant des concerts avec des instruments de musique, et surmontée du Père Eternel dans sa majesté, tenant d'une main le globe du monde et bénissant de l'autre l'univers. Dans le panneau à la droite du spectateur, est représenté un des capitaines d'Auguste, revêtu d'une cuirasse et le bâton de commandement à la main; les deux vieillards qui l'accompagnent paraissent être deux aruspices. Le panneau de gauche est rempli par des femmes ingénieusement groupées, et qui paraissent s'occuper de l'événement merveilleux qui se passe en ce moment. Le fond du tableau est rempli par une architecture symétrique d'une très-riche ordonnance. — Ce magnifique vitrail, chef-d'œuvre de Jean Cousin, a été très-considérablement endommagé par un coup de canon dans les dernières invasions. Nous avons le bonheur de l'avoir dessiné avant cet accident. Il est maintenant dans une chapelle de la cathédrale de Sens, dédiée à Notre-Dame-de-Lorette. Il paraît qu'il a été transporté du village de Fleurigny, près de Sens, où il était originellement placé [dans la chapelle du château]. — Il existe une tradition qui attribue la composition et les cartons en grand de ce vitrail à Luca Penni, élève de Raphaël [au Rosso, selon Levieil]. » D'après d'autres sources, la Sibylle prononcerait ces paroles qui se lisent au bas du vitrail : *Hic te majorem ipsum adora*.

4.) Chapelle du château de Fleuri-

gny, près de Sens : *St-Paul prêchant à Corinthe*.

A Paris : 5.) Eglise des Jacobins [des Céléstins, d'après Lenoir], un *Calvaire*, dont Alex. Lenoir avait recueilli quelques débris. « Ce qui en reste, dit cet habile connaisseur, fait regretter ce qui a été détruit; le dessin en est vigoureux, la couleur belle et l'ajustement d'un grand style. On aperçoit aisément que ce maître était nourri des productions de Raphaël. »

6.) Eglise de St-Gervais, dans le chœur, la *Samaritaine conversant avec le Christ*, le *Martyre de St-Laurent*, la *Guérison du paralytique*; et dans une chapelle autour du chœur, à droite, la *Réception de la reine de Saba par Salomon*, « ouvrage digne, au jugement de Levieil, de l'admiration des connaisseurs pour sa belle exécution et la brillante vivacité de son coloris. » Le chronogramme de 1551 qui se lit dans le frontispice de l'architecture du palais de Salomon, ferait supposer que Lenoir et Dulaure sont dans l'erreur lorsqu'ils assignent à ces vitraux la date de 1587. A cette dernière époque, Cousin était presque nonagénaire, et pour ceux qui adoptent l'année 1462 pour la date de sa naissance, il n'eût pas eu moins de 125 ans. Ces vitraux un peu endommagés sont encore en place; d'après Lenoir, l'un d'eux a été détruit, mais il ne dit pas lequel.

7.) Sainte-Chapelle de Vincennes, dans la sacristie : l'*Annonciation*; dans la nef, les *Portraits en pied de François I<sup>er</sup> et de Henri II*, en costume royal; (ce dernier [plaque LXXI], ainsi qu'un panneau du vitrail suivant [pl. LXX], reproduits dans l'ouvrage de M. de Lasteyrie); dans le sanctuaire, les *Approches du Jugement dernier*, d'après l'Apocalypse. Ces magnifiques vitraux que Lenoir regarde comme les plus beaux monuments de la peinture sur verre en France, ont malheureusement beaucoup souffert. Le ministre Bénézech l'autorisa à les recueillir dans le Musée des Monuments français dont il était le fondateur et le directeur. De-

puis, ils ont été remplacés. « Plusieurs de ces vitraux, dit M. Lenoir, ont été totalement abîmés par la grêle; ils représentaient divers passages de l'Apocalypse. Ceux qui sont conservés sont au nombre de sept. Les deux plus beaux étaient dans le sanctuaire: la composition en est vigoureuse; elle représente la chute du monde ou les approches du dernier jugement: la terre est ébranlée, des flammes soulèvent les flots de la mer, roulant des malheureux qui cherchent à combattre la mort qui veut les frapper. Des anges, au milieu des éclairs, sonnent la trompette universelle. Ces contrastes sont frappants et touchent l'âme du spectateur. Chacun des sujets est divisé par des encadrements peints en grisaille, formant des voûtes de façon à donner de la profondeur aux sujets. On voit dans les angles du haut les chiffres d'Henri II et de Diane de Poitiers, et dans le bas des groupes de trophées de guerre ornés de salamandres. Les vitraux de la nef ont la même distribution: ils représentent les portraits en pied de François I<sup>er</sup> et de Henri II, de grandeur naturelle. Plusieurs ont été très-dégradés... Au bas de l'un des deux, on voit la Vierge ayant l'enfant Jésus sur ses genoux. Ces peintures sont sublimes, elles ont plutôt l'air d'être exécutées sur la toile que sur le verre. Jean Cousin y a réuni et employé toutes les ressources de son art. Son dessin semble être celui de Jules Romain; sa couleur et son faire celui du Corrège. Une fausse tradition annonçait que Jean Cousin avait exécuté ses peintures sur des cartons de Jules Romain; c'est une erreur accréditée par des gens qui ne savent pas découvrir dans les œuvres des grands maîtres ces traits fins qui décèlent leur âme dans leurs compositions, cette délicatesse presque surnaturelle qui constitue le dessin et l'expression, qui fait qu'un tableau de Michel-Ange ne ressemble point à un tableau de Raphaël. » C'est à cette difficulté de bien juger des œuvres de l'Art que l'on doit attribuer la diversité des jugements qui ont

été portés sur la manière de Jean Cousin. Les uns ont cru y reconnaître une imitation du Parmesan, d'autres de Raphaël, d'autres enfin de Michel-Ange. Mais cette diversité même d'opinions prouve que sa manière était à lui. Telle est la fortune des hommes de génie, ils se rencontrent sans se chercher ni même se connaître.

8.) Chapelle du château d'Anet: *Abraham rendant à Agar son fils Ismaël; les Israélites vainqueurs des Amalécites, sous la conduite de Moïse, et Jésus-Christ prêchant dans le désert.* « Ces belles peintures que j'ai obtenues, rapporte Lenoir, des acquéreurs du château d'Anet, sont exécutées en grisaille claire, de manière qu'elles tempèrent l'ardeur du soleil sans ôter le jour et qu'elles produisent l'effet d'un verre dépoli. » Deux autres petits vitraux qui ornaient les croisées de la sacristie, ont aussi été conservés; ils représentent également des sujets de piété. Ces vitraux peints sont chargés d'inscriptions en vers français. — Plusieurs des peintures sur verre de Jean Cousin ont été reproduites par la gravure et se trouvent dans le Musée des Monuments français. — On a lieu de s'étonner que pas un seul fragment de ces vitraux, si précieux pour l'histoire de l'art, ne se voie dans notre Musée de Cluny. Il semble cependant que ce n'est pas dans des collections d'amateurs que devraient aller s'enfouir nos richesses nationales.

9.) Eglise Saint-Louis-des-Français, à Rome: *Martyre de St-Etienne*; plus une composition historique qui n'a pas été expliquée. M. Seroux d'Angicourt, dans son Hist. de l'art par les monuments, attribue ce vitrail à Jean Cousin. La construction de cette église remonte à 1587.

On attribue encore à Jean Cousin les cartons d'une suite de compositions, représentant le *Triomphe de la loi de grâce*, qui se voient dans un vitrail de l'église de St-Patrice à Rouen.

II. PEINTURE A L'HUILE. — 1.) Musée du Louvre: le *Jugement dernier*; ce

tableau décorait originellement la sacristie des Minimes du bois de Vincennes. Nous en donnerons la description d'après M. Miel. « Le fils de l'homme est assis sur l'arc-en-ciel, armé d'une faucille; les chérubins l'environnent; les Saints sont groupés autour de lui, éblouis d'une gloire qu'ils partagent: les dernières prophéties se réalisent; les temps sont accomplis et les astres tombent de la voûte céleste, désormais inutiles pour la mesure de l'éternité. Le livre de vie est ouvert; le signe de salut et de réprobation, par lequel les vivants et les morts doivent être jugés, la croix, apparaît au milieu des nuées; les trompettes sonnent; déjà les sépulcres ont lâché leur proie; la faucille à la main, les anges parcourent en tous sens la moisson des justes et des pécheurs: les justes passent à la droite, les pécheurs à la gauche, et tandis que la foule des réprouvés, grinçant des dents, se mordant les bras, se couvrant les yeux, se bouchant les oreilles, sont entraînés et précipités dans l'abîme infernal, les élus s'avancent deux à deux vers les demeures célestes, dans une béatitude calme, dans un religieux recueillement, le froment de Jésus-Christ s'est démêlé de la paille destinée au feu; la rareté du bon grain n'est pas moins effrayante que l'abondance de l'ivraie, et la terreur semble arracher ce cri: ô Dieu, où sont vos élus, et que vous reste-t-il pour votre partage? »

Cette description est pompeuse sans doute et digne de la chaire, mais le tableau mérite cet honneur. M. Miel est un juge dont nous apprécions le savoir et la sagacité, mais nous regrettons qu'il n'ait pas toujours su s'affranchir du langage, pour ne pas dire du jargon de l'atelier. Quand on écrit pour tout le monde, et non pas seulement pour des initiés, il faut que tout le monde, même les simples d'esprit, puissent comprendre. Tout le monde entend Voltaire.

« S'il est vrai de dire, continue M. Miel, que l'ordonnance du tableau

pourrait être moins serrée et distribuée avec un meilleur calcul, il faut convenir aussi que l'audace et la fécondité de l'invention, que la franchise et l'habileté de l'exécution, que la science de l'art, y sont portées à un très-haut degré; je regrette de ne pouvoir qu'en effleurer ici les beautés et les défauts, également utiles à observer avec soin. L'auréole qui occupe la partie supérieure est mystérieuse, mais peut-être un peu froide. Le dessin est correct, grand, généralement pur de contours, mais tirant parfois sur la sécheresse gothique [c'est, je pense, Dezallier, le premier, qui a imaginé cette *sécheresse gothique, suum cuique*; tous nos critiques se la repassent] et parfois un peu trop ressenti. Le modelé est plein de vigueur, l'expression aussi décidée que le mouvement. Des contrastes quelquefois hasardés, plus souvent justes, animent toute la scène. La couleur est fine, transparente, et d'une belle fonte; la perspective est bien observée; l'œil se promène avec épouvante sur la vallée de Josaphat, couverte de ruines et de supplices. Les anges répandus entre les personnages terrestres sont d'un caractère noble et ajustés avec élégance, mais ils ne sont pas, à beaucoup près, exempts de manière; ils sentent le Primitice; dans tout le reste, une fierté audacieuse, une grandeur gigantesque, des poses hardies jusqu'à la témérité, mais un peu académiques, montrent une savante imitation de Michel-Ange. Ainsi toute l'originalité de cette composition n'empêche pas qu'on n'y démêle quelques influences étrangères et les premiers vestiges d'un goût d'emprunt. Jean Cousin n'y est pas toujours soi; cependant l'école prend une bonne direction sous ses auspices: on trouve en lui, comme dans la plupart des vieux maîtres, cette force un peu sauvage de la nature, dont l'attrait rappelle et retient. » D'après d'Argenville, le portrait de Cousin se voit dans un des coins du tableau, c'est la tête d'un vieillard placé derrière la figure d'un ange assis. Ce ta-

bleau a été gravé par l'artiste flamand Pierre de Jode en 8 feuilles gr. in-fol. qui parurent à Anvers en 1615, avec privilège. L'éditeur Wittenbroot dédia ce bel ouvrage à Louis XIII.

2.) *Eva prima Pandora*, peint sur bois. M. Miel en donne cette description : « Une femme nue, de grandeur naturelle, est à demi-couchée dans une grotte; un de ses bras s'appuie sur une tête de mort et tient une branche du pommier fatal; l'autre bras est étendu sur un vase qui représente la fatale boîte; un serpent s'enlace autour du vase et du bras; on voit au fond une sombre forêt, une mer agitée et des constructions antédiluviennes. Une nuée de génies malfaisants qui se répandent sur la terre et sur les eaux, indique les maux sortis de la boîte ou produits par la pomme; sur le ciel se déploie cette légende : *Eva prima Pandora*. » Ce tableau appartenait, en 1838, à un descendant de Jean Cousin, M. Debonnaire, propriétaire du domaine de Monthard.

3.) *Les Cyclopes forgeant la foudre*; ce tableau a été gravé par Léonard Gaultier (Galterus) en 1584.

4.) *Les noces de Cana*, dans le Musée de Rennes. Nous ignorons si ce tableau attribué à Cousin est bien réellement de lui. Aucun de ses biographes n'en fait mention.

5.) *Portraits*, peints sur bois. On en connaît trois : le portrait de sa fille Marie, le sien propre et celui de son ami le chanoine Bouvyer; mais on ignore ce qu'ils sont devenus.

On cite, en outre, de Cousin des décorations qu'il avait exécutées pour l'entrée de Charles IX dans la ville de Sens.

III. PEINTURE A FRESQUE. — On cite de Cousin les peintures dont il décora le manoir de Monthard, et un autre petit castel, près de Sceaux, démoli vers 1805, et dont « les murs intérieurs étaient couverts, au rapport de Lenoir, des peintures les plus précieuses » exécutées par lui et par Fréminet.

IV. DESSIN AU LAVIS. — « Jean Cou-

sin, dit Lenoir, composait avec goût et dessinait agréablement sur le papier... On connaît à Paris un beau manuscrit de Jean Cousin, composé de soixante dessins et d'autant de cartouches, représentant les diverses positions de la fortune pendant la durée de la vie humaine, prises dans toutes les classes de la société. Les cartouches, analogues à chaque dessin, également faits par Jean Cousin, contiennent en vers français l'explication du sujet représenté, et devant lequel il est en regard. Ce manuscrit rare et précieux appartenait à M. le chevalier de Boufflers. Depuis la mort de ce poète aimable, on ignore dans quelles mains il est passé. » On cite encore un exemplaire du livre *Illustrium virorum imagines, impress. Romæ*, qui porte sa signature et dont les figures ont été coloriées de sa main. D'après d'Argenville, « les dessins de Jean Cousin, qui sont fort recherchés, sont arrêtés à la plume et lavés au bistre ou au bleu d'Inde avec quelques hachures à la plume très-peu croisées. »

V. GRAVURE. — « Les hommes les plus versés dans l'histoire de la gravure ne connaissent aucune estampe, au dire de M. Miel, qui justifie cette opinion que Jean Cousin a gravé en taille-douce. » Mais il est incontestable qu'il a gravé en taille-de-bois. Son Œuvre, à la Chalcographie nationale, contient une gravure signée de son nom [J. Cousin], représentant l'ensevelissement du Christ. Une autre gravure, assez médiocre, qui lui est attribuée, reproduit dans un même cadre différents sujets tirés de la Bible. On y voit, en outre, une bonne gravure d'après lui (ces deux dernières sans signature) sur ce texte de l'Écriture-Sainte : *Vigilate quia nescitis diem neque horam*. On a aussi attribué à Cousin, mais sans preuve, les nombreuses gravures qui ornent l'édition du *Songe de Poliphile* par Jean Martin (*Voy.* III, p. 47.)

VI. SCULPTURE. — 1.) Un *Saint-Sébastien* en ivoire, de 15 pouces de

hauteur, que l'on voyait, au rapport du comte de Clarac, aux Petits-Augustins et qui est d'une grande beauté.

2.) *Le Portrait de l'empereur Charles-Quint*, médaillon en bronze, d'un excellent style, au jugement de M. Miel.

3.) *Email représentant un exercice de gymnastique*, connu en Italie sous le nom de *force*. C'est sans doute l'exercice de gymnique *transcendante*, la pyramide humaine, gravé au trait par Le Normand, que l'on voit dans l'Œuvre de Cousin. M. Miel ne nous apprend pas où se trouve cet émail.

4.) Les belles *Cariatides* qui soutenaient la chaire des Grands-Augustins, et les deux *génies* dont cette chaire était décorée.

5.) *Bas-relief*, représentant François, comte de La Rochefoucault, mort en 1547 et sa belle-fille Anne de Polignac, comtesse de Sancerre. Ce fragment restauré se voit au Musée de la Renaissance.

6.) *Bas-relief*, composé de deux figures endormies, emblème de la mort dans le goût des anciens. Nous empruntons cette indication à M. Miel, qui ne dit pas où ce bas-relief se trouvait et ce qu'il est devenu.

7.) Deux *Génies funèbres*, très-bonnes sculptures qui rappellent le ciseau de Germain Pilon. Ils se voient au Musée de la Renaissance. Nous supposons que ce sont les mêmes génies dont il est parlé plus haut sous le N° 4. Il paraît qu'ils servaient originairement à la décoration du tombeau de l'amiral Chabot, comme on le voit représenté dans la gravure au trait de ce tombeau par Lacour, Musée des Monuments français. Ces deux génies ont aussi été gravés par Lebas.

8.) *Tombeau de l'amiral Chabot*. Ce monument érigé à la mémoire de Philippe Chabot, mort en 1543, par son fils Léonor, grand-écuyer de France, se voyait primitivement aux Célestins, dans la chapelle d'Orléans, et se trouve actuellement au Musée de la Renaissance. M. Miel en donne cette description : « L'amiral [statue en albâtre de La-

gny] vêtu de son armure est à demi couché, le bras droit appuyé sur son casque, une jambe étendue, l'autre légèrement repliée, à peu près dans l'attitude que les artistes ont donnée aux divinités des eaux. La stature annonce la force physique, l'expression décèle l'énergie morale. Cette ronde-bosse se recommande par un jet simple et un caractère ferme ; par la beauté des mains où perce toutefois un peu d'affectation florentine ; par la souplesse de la tunique, qui contraste avec l'inflexibilité de l'armure : mais cette inflexibilité n'est pas telle que l'on ne sente sous le fer une chair animée. Au-dessous était un bas-relief représentant la *Fortune renversée*, figure d'un sentiment profond, d'un développement admirable, et qui serait une excellente allégorie si le christianisme admettait cet emblème ; il est impossible de mieux rendre l'accablement de la douleur, ou plutôt la prostration du désespoir, et d'attacher plus éloquemment l'idée d'un malheur public à la perte d'un héros. Force et simplicité, telles sont les qualités prédominantes de Jean Cousin ; elles caractérisent le génie ; elles sont communes au fondateur de l'Ecole et à son illustre restaurateur [David.] » Le bas-relief dont parle M. Miel, et qui est représenté dans la gravure de Lacour, ne se trouve pas au Musée.

9.) *Tombeau de Jacques de Brezée*, grand sénéchal de Normandie. Ce tombeau, sorte de monument expiatoire que Louis de Brezée éleva à la mémoire de son père, se voit dans l'église-cathédrale de Rouen. L'événement que ce monument rappelle, est des plus tragiques. Jacques de Brezée avait épousé la fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel. Charlotte, tel était son nom, était fille de sa mère, c'est dire assez qu'elle était galante. Un jour le sénéchal la surprit... son veuve avait pris sa place. Le crime était constant, le mari outragé ne délibéra pas, il poignarda les deux coupables. Mais le sang royal ne doit-il pas avoir ses privilèges ? Louis XI indigné en fit

son affaire, et comme il avait le bras long, il ordonna à la Justice de poursuivre; c'était lui ordonner de condamner. Cent mille écus d'amende furent jugés une satisfaction convenable. Sans doute que S. M. avait besoin de cette somme; à cette époque, on était peu scrupuleux sur les moyens. Mais c'était plus que le malheureux sénéchal ne pouvait payer, il prit donc le parti de s'enfuir. A la mort de Louis XI, il reentra en France et sollicita du Parlement la révision de son procès. Les souverains se succèdent, mais ne se ressemblent pas. Ceux qui suivent prennent même volontiers le contrepied de ceux qui précèdent. Charles VIII n'étant pas contraire à cette révision, le Parlement cassa l'arrêt qu'il avait rendu, et Jacques de Brezée put rentrer en possession de ses domaines. Son fils qui lui succéda dans sa charge, devint l'époux de la célèbre Diane de Poitiers. La fatalité poursuivait cette famille. Nous emprunterons à M. Alex. Lenoir la description de l'œuvre de Cousin. M. Miel n'en fait pas mention. « Ce monument, tout en marbre, orné de colonnes et de neuf figures de grandeur naturelle, se compose de deux ordres d'architecture posés l'un sur l'autre, selon le goût du temps, et comme celui de Jules II par Michel-Ange. Jean Cousin dans ses ouvrages a suivi la manière de ce grand maître. La première figure que l'on voit est celle du malheureux veneur, victime de son amour, que Jean Cousin a sculpté nu, la tête renversée, et couché sur un sarcophage de marbre noir. Dans le premier entre-colonnement, près de la tête du jeune homme, Charlotte est également sculptée à genoux et en prière; elle a le regard fixé sur le corps de son amant. En face de Charlotte est une femme debout, tenant dans ses bras Louis de Brezée, son fils, qui était encore à la mamelle lorsque sa mère fut poignardée. Il y a tout lieu de croire que cette femme dont l'attitude est tranquille et l'expression calme, est la nourrice de l'en-

fant; son vêtement simple semblerait l'indiquer. La seconde partie du monument se compose de quatre vertus servant de caryatides et d'un grand arc dans lequel est sculptée de ronde-bosse et de grandeur naturelle la figure équestre de Jacques de Brezée, armé de pied en cap, fuyant et abandonnant ses terres, ne pouvant remplir les conditions de l'arrêt rendu contre lui, en réparation de son assassinat : ce qui est exprimé par le champ de blé qui fait le fond du tableau et à travers lequel on le fait passer.

« Dans le milieu du couronnement de ce beau mausolée, et c'est ici où l'esprit allégorique du temps et le génie de Jean Cousin se font remarquer, on voit une espèce de niche, ornée de deux colonnes de marbre noir, contenant la Justice ailée et assise sur un trône formé par des branches d'épines... La déesse est appuyée d'une main sur le glaive de la loi qu'elle a renversé en signe de pacification; de l'autre main, elle s'appuie sur son trône d'épines, et le serpent de la prudence fait le tour de son bras... Ce monument, d'un style sévère et d'une exécution qui n'est pas agréable, peut néanmoins se classer au nombre des belles productions du xvi<sup>e</sup> siècle. »

VII. PUBLICATIONS. 4.) *Livre de perspective de Jehan Cousin Senois, maistre painctre à Paris*, Paris, Jehan le Royer, 1560, in-fol.; non paginé [69 feuillets]; figg. « portraits de la main de l'auteur sur planches de bois » et gravées par l'éditeur et son beau-frère Aubin Olivier. — Frontispice historique, avec cette épigraphe : En ceste présente figure nous sont démontrez les cinq corps réguliers de géométrie (lesquels sont déduits et déclarez de point en point en la fin de ce présent livre) : ensemble certains personnages racourciz selon cest art, desquels, Dieu aydant, espère au second livre [le Livre de pourtraicture] vous les déduire plus amplement. — Au verso, on lit cette préface : En ce livre est contenu la source et origine de

l'art et pratique de perspective, lequel consiste en trois espèces : C'est à sçavoir en plattes formes géométriales, en superficies perspectives, extraites et tirées des géométriales, puis en corps solides, prenant leurs origines des superficies perspectives, avec la pratique de certains poinctz accidentaux, engendrez de la nature des œuvres que voulez feindre : et aussi en reigles généralles de n'errer audit art, et n'y faire faulte. — Dans une épître au lecteur, Cousin s'excuse de n'avoir pas dédié son livre au roi ou à quelque prince ou grand seigneur, « selon ce coustumièrement il se fait, » sur ce qu'il n'a pas senti en soi « de l'éloquence et sçavoir assez pour s'y oser adresser. » Les courtisans sont moins modestes. « Je l'eusse semblablement volontiers, continue-t-il, laissé aller avecq' ses figures simples, s'il n'eust deu tumber qu'es mains des experts et exercez en l'art, qui d'eux memes et à la simple veue de la figure eussent peu cognoistre et voir ce qui en est. Mais j'ay voulu servir aux rudes et ignorans qui voudront en cognoistre quelque chose, et satisfaire à l'instance poursuite de mes bons seigneurs et amys, amateurs de cest art, qui m'en ont à tant de fois requis et prié, qu'il ne m'a esté possible de les esconduire et m'exempter d'en mettre dehors quelque chose. En quoy véritablement j'ay esté d'autant plus hardy, qu'il me sembloit bien que l'expérience que j'en ay faicte par longtems me devoit avoir laissé quelque jugement et cognoissance pour en pouvoir parler à l'instruction et avancement des nouveaux et non expérimentez en l'art. » — Les quelques notions élémentaires de géométrie exposées dans ce livre pour faciliter l'intelligence du sujet qui y est traité, n'autorisent pas à dire, comme plusieurs le répètent, que Cousin a écrit sur cette science. M. Henri Martin parle même, dans son excellente histoire, de « traités de perspective et de géométrie appliquées aux arts. » Mais c'est une erreur.

2.) *Le livre de pourtraicure de Jean Cousin.* Faux titre. Le vrai titre, historié, porte : *La vraye science de la pourtraicure descrite et démontrée par maistre Jean Cousin, peintre et géométrien très-excellent. Représentant par une facile instruction plusieurs plans et figures de toutes les parties séparées du corps humain : Ensemble les figures entières, tant d'hommes que de femmes et de petits enfans, veues de front, de profil et de dos, avec les proportions, mesures et dimensions d'icelles : Et certaines règles pour racourcir par art toutes les dites figures.* Fort utile et nécessaire aux peintres, statuaires, architectes, orfèvres, brodeurs, menuisiers, et généralement à tous ceux qui ayment l'art de peinture et de sculpture, à Paris, chez Guillaume Le Bé, 1642, in-4° oblong, sans pagination. Nagler indique une édit. de 1593, et Watt une de 1618 et une autre de 1671, in-4°. Nous n'avons pu nous procurer que l'édit. que nous citons. Si l'on s'en rapportait à l'avis de l'éditeur, qui est mis en tête, on devrait croire que c'est la première; mais c'est évidemment un avertissement qui a appartenu à une édit. antérieure, peut-être à celle qu'indique Nagler; l'expression de *feu M. Cousin* le prouve, indépendamment de toute autre considération. Nous y lisons, en effet, que l'éditeur a voulu « ouvrir les voyes par lesquelles pourroient marcher ceux qui désirent atteindre et parvenir à la délectable perfection de la peinture. Ce qu'il croit avoir fait ayant mis en lumière les œuvres de feu M. Cousin, homme recogneu très-capable par ceux qui honorent ce bel art. » Il résulterait, en outre, de ces paroles que l'ouvrage n'a été publié qu'après la mort de l'auteur. — Les deux publications que nous indiquons, sont les seuls écrits connus de Jean Cousin. Quelques biographes, et entre autres M. Miel, lui attribuent encore une troisième publication, mais à tort. *L'art de dessigner de maistre Jean*

**Cousin**, in-4°, oblong, sorti de dessous presse, le 25 avril 1685 avec privilège du 22 mai 1681, n'est qu'une réimpression du *Livre de pourtraicture*, avec des additions et corrections de l'éditeur, comme l'indique du reste le titre complet de l'exemplaire que nous avons eu en main. On y lit : *Reveu, corrigé et augmenté, par François Jollain, graveur à Paris, de plusieurs morceaux d'après l'antique* etc., et dans le privilège : *le Livre de portraiture ou l'Art de dessigner*, etc. Ce qui a pu induire en erreur M. Miel, c'est qu'il existe des exemplaires de ce livre, (peut-être d'une édition antérieure) qui ne portent que le faux titre. Les habiles connaisseurs qui ont recueilli l'Œuvre de Cousin, au Cabinet des Estampes de la Bibl. nat., paraissent s'y être laissé tromper également.

On a dit que Jean Cousin s'était aussi adonné à la poésie. Dans ce cas, ce serait un trait de ressemblance de plus qu'il aurait avec Michel-Ange. Ses œuvres poétiques auraient été recueillies et publiées, après sa mort, par les soins de sa femme. Mais aucun bibliographe n'en fait mention. Les seuls vers, à notre connaissance, qui pourraient lui être attribués, sont ceux dont il est parlé sous les rubriques *Peinture sur verre* § 8 et *Dessin au lapis*, et un sonnet placé en tête de son *Livre de Pourtraicture*, dont nous rapporterons ce fragment :

Ainsi quiconque veut en son art estre expert,  
Sans l'art de pourtraicture en son œuvre se

[perd :  
Car la pourtraicture est son nocher et son livre,  
Sa conduite, son aïde, et avecque elle il peut  
Voguer, sçavoir, courir, voler où son cœur  
[veut,  
Et faire son esprit en son ouvrage vivre.

**COUTELLE (PIERRE)**, fils de *Pierre Coutelle*, secrétaire du roi. Resté orphelin par la mort de son père, Pierre Coutelle avait été placé sous la tutelle de son oncle maternel, le receveur *Louis Bérard*, qui avait commis l'imprudence de le mettre dans le collège dirigé à Nismes par les Jésuites, malgré les défenses réitérées des sy-

nodes nationaux. C'était un enfant de treize ans. Abusant de leur influence, ses maîtres l'induisirent à changer de religion, et comme on craignait les réclamations des parents, on l'envoya, pour le garder plus sûrement, dans le palais de l'évêque. On était toujours sous l'empire de l'art. XVIII de l'édit de Nantes, qui défendait, sous peine de punition exemplaire, « d'enlever par force ou induction, contre le gré de leurs parents, les enfants de la religion réformée; » ce fut seulement en 1663, c'est-à-dire treize ans plus tard, qu'un arrêt du conseil, au mépris des droits les plus sacrés de la nature, fixa à quatorze ans l'âge où les garçons protestants pourraient se convertir; or, nous venons de le dire, le jeune Coutelle n'avait pas même atteint cet âge. Cependant, lorsque ses parents Louis Bérard, *Braicy* et *André Coutelle* s'adressèrent aux magistrats, ils ne purent obtenir justice, et l'évêque refusa de rendre l'enfant. Le dimanche suivant, 4 sept. 1650, le ministre *Baudan*, cédant à une indignation trop légitime, exhorta dans un discours véhément le peuple à arracher de force le jeune Coutelle d'entre les mains de ses ravisseurs, et, se mettant à sa tête, il marcha contre l'évêché, maltraita les domestiques de l'évêque, qui essayèrent d'en défendre l'entrée, et enfonça les portes. L'enfant avait disparu. Ménard, nous le savons, affirme le contraire et prétend que les Protestants l'enlevèrent; mais, un peu plus loin, il dit, sans songer à la contradiction dans laquelle il tombe, que les conseillers réformés de la Chambre de Castres demandèrent que Coutelle fût remis entre les mains de son tuteur. La relation de Benoit est donc la plus exacte. La justice étant alors intervenue, Baudan, qui avait joué dans cette affaire un singulier rôle pour un ministre de l'Évangile, s'enfuit, et on dut se contenter d'arrêter quelques-uns des mutins, qui furent renvoyés devant la Chambre mi-partie. Il y eut partage, les conseillers catholiques voulant qu'on jugeât d'a-

bord les coupables, et les protestants qu'on commençait par représenter l'enfant. Fatigué de toutes ces lenteurs, l'évêque mit Nismes en interdit et se retira à Beaucaire. Punir les habitants catholiques de la faute de leurs concitoyens protestants, peut paraître un procédé étrange ; aussi le but du prélat était-il évidemment de provoquer des troubles. Son attente fut trompée. Le cardinal Mazarin, à qui les magistrats de Nismes en référèrent promptement, voulut que l'affaire se terminât par les voies de la douceur. L'évêque dut se contenter de quelques excuses ; *Baudan* fut rétabli dans ses fonctions ; mais l'enfant resta catholique.

**COZAIN** (JACQUES), appelé aussi *Cozan*, *Cozant*, même *Caza*, pasteur d'une église de la Normandie en 1570. Cozain avait publié deux livres dans lesquels il professait des opinions qui s'éloignaient des doctrines reçues. Sur la dénonciation d'un de ses collègues, le Synode de La Rochelle chargea *Chaudieu* et de *L'Estang* d'examiner ses ouvrages, et sans même attendre le rapport des commissaires, il s'empressa de déclarer qu'il rejetait et détestait les doctrines de Cozain ; nous regrettons que les actes du synode ne nous les fassent pas connaître. En même temps, les Pères de La Rochelle ordonnèrent qu'il serait écrit aux évêques d'Angleterre pour les exhorter à défendre dans leurs diocèses l'introduction des livres du ministre normand. Plus sages que les représentants des églises françaises, les prélats anglais répondirent qu'avant d'obtempérer au vœu du synode, ils désiraient connaître « la matière des livres dont il s'agissait. » Le Synode de Nismes invita *Bèze* à donner les explications demandées ; mais il paraît que le célèbre réformateur ne put s'occuper de ce travail, et ce fut *François de Saint-Paul* qui fut chargé de répondre aux évêques anglicans, en leur envoyant les livres de Cozain avec les annotations qui y avaient été faites. Si, comme nous le soupçonnons, Cozain est le même que Cozant, ministre

de Marmande, en Normandie, déposé par le Synode de Montauban, il est étrange qu'un homme qui professait des doctrines si funestes ait été laissé en place jusqu'en 1594.

**CRAMAHE**, nom d'une maison noble de La Rochelle, composée, en 1685, des trois frères, *Cramahé*, *Des Roches* et de *L'Isle*, qui, tous trois, donnèrent des preuves de leur zèle pour la religion protestante. L'aîné s'était retiré à Paris avant la désolation de l'église de La Rochelle, et à la révocation de l'édit de Nantes, il réussit à passer en Angleterre où il fut rejoint, peu de temps après, par son frère de *L'Isle*. *Des Roches* fut moins heureux. Reconnu sous son déguisement, il fut arrêté à La Repentie, maltraité de paroles et de coups, dépouillé de tout ce qu'il portait sur lui et conduit, enchaîné comme un criminel, dans les prisons de La Rochelle. Son procès s'instruisait avec activité lorsque l'ordre arriva de le transférer dans le fort de La Prée en l'île de Rhé. Il y passa seize mois entiers, après quoi il fut conduit au château de Lourdes dans les Pyrénées, où il demeura dix mois. Les menaces ni les mauvais traitements n'ébranlant sa constance, on le rendit enfin à la liberté après vingt-sept mois passés dans les prisons, et on l'expulsa du royaume. — En 1743, la terre de *Cramahé* était possédée par *Pinyot de La Largère*, qui descendait aussi d'une famille protestante (*Arch. E.* 3429).

**CRAMER**, famille strasbourgeoise, dont une branche s'établit à Genève en 1634.

*Jean-Ulric* Cramer, reçu bourgeois de Genève en 1668, laissa de son mariage avec *Gabrielle Caille*, quatre fils nommés *GABRIEL*, *JACQUES*, *ANDRÉ* et *JEAN-ANTOINE*. Trois firent souche.

1. *Gabriel* Cramer, né le 24 mars 1644, fit ses études en médecine à Strasbourg ; mais après avoir pris le bonnet de docteur en 1664, il retourna à Genève où il exerça avec succès sa profession jusqu'à sa mort, arrivée le 15 juin 1724. Il était doyen du collège de

médecine, et avait été admis, en 1677, dans le conseil des CC. On n'a de lui que deux dissertations inaugurales sous ces titres : *Theses anatomicae totam anatomiam epitomen complectentes*, Strasb., 1663, in-4°; et *De obstructione jecoris*, Strasb., 1664, in-4°. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Jeanne-Louise Sales*, ne lui donna qu'un fils, nommé JEAN-ISAAC. Il eut plusieurs enfants de la seconde, *Marie Vaudenet*, mais aucun d'eux ne laissa de postérité.

Jean-Isaac, né le 29 juillet 1674, reçu docteur en médecine en 1696, du CC en 1704, puis des IX, mort en 1751, a publié *Thesaurus secretorum curiosorum*, Gen., 1709, in-4°. Il avait épousé, en 1700, *Anne Millet* dont il avait eu quatre fils : 1° JEAN, qui suit; — 2° GABRIEL, célèbre professeur de philosophie et de mathématiques, dont nous parlerons plus tard; — 3° JEAN-ANTOINE, docteur en médecine, né le 3 mars 1707, du CC en 1752, mort en 1775; — 4° GÉDÉON.

Jean Cramer, né le 21 juin 1701, fut un professeur de droit très-distingué. Du conseil des CC en 1728, conseiller en 1738, syndic en 1747, puis premier syndic, il mourut en 1773, estimé un des savants et des magistrats les plus remarquables que Genève eût produits. Il a laissé, en 12 vol. in-4°, un *Recueil de procédures civiles et criminelles*, qui n'a point été livré à l'impression. De son mariage avec *Sara Chomel* (1), outre JEAN-ISAAC, mort jeune, et ADRIENNE, femme de Jean-Louis de Loys, naquit, le 13 juin 1728, JEAN-MANASSÉ Cramer, professeur de droit comme son père, depuis 1756, et membre du conseil des CC en 1764. Après trente-deux ans de professorat, J.-M. Cramer donna sa démission, que le Conseil accepta avec regret en lui faisant témoigner sa reconnaissance pour les services qu'il avait rendus; puis il se retira à Mont-sur-Rolle où il termina ses jours en 1797. *Jeanne*

(1) *Jean Chomel*, épilète d'Annonay, avait été reçu bourgeois le 22 avril 1705.

*Bertrand*, qu'il avait épousée en 1754, l'avait rendu père de deux fils, nommés JEAN-ANTOINE et JEAN-LOUIS. Le second, né le 20 avril 1768, prit le parti des armes, fit avec distinction la campagne d'Espagne, comme capitaine au service de l'Angleterre, et s'éleva au grade de lieutenant-colonel dans la milice du canton de Genève. Il eut un fils unique de son mariage avec *Adrienne-Anne-Amélie Pictet*. Nous connaissons de lui un opuscule publié à Genève, 1831, in 8°, sous ce titre : *Quelques éclaircissemens relatifs à un article inséré dans le Protestant*. Son frère aîné, qui naquit en 1757, suivit la même carrière que son père et son aîeul. Il fut, comme eux, professeur de droit, et en 1792, il rendit à Genève des services importants, comme secrétaire de la députation qui fut envoyée à la diète de Frauenfeld dans le but d'obtenir que la république fût comprise dans la neutralité des Cantons suisses. Le Conseil lui vota des remerciements pour le zèle, l'activité et l'intelligence dont il avait fait preuve en ces graves circonstances. Lorsque les Français occupèrent Genève, Jean-Antoine Cramer se retira en Angleterre avec sa femme *Harriet-Sara Courlet-Thomeguez*. Il laissa trois fils, HENRI-JONN, JEAN-ANTOINE et LOUIS, qui se fixèrent en Angleterre et s'y firent naturaliser. Le second, mort en 1849, fut professeur à Oxford et doyen de l'église de Carlisle. Il est auteur de *A geographical and historical description of ancient Italy* (Oxford, 1826, 2 vol. in-8° avec cart.), et de *A geographical and historical description of ancient Greece* (Oxf., 1828, 3 vol. in-8° avec carte).

Il nous reste à parler de Gabriel Cramer, qui s'est placé par ses travaux sur les sciences exactes au rang des premiers mathématiciens de son temps.

Né à Genève, le 31 juillet 1704, le jeune Cramer fit d'excellentes études qu'il couronna par de brillantes thèses *De sono*. A l'âge de 20 ans, il ne craignit pas de disputer avec son ami Ca-

landrini la chaire de philosophie à Amédée de La Rive; il succomba, mais avec honneur, en sorte que le Conseil ayant établi, fort peu de temps après, une chaire de mathématiques, les deux jeunes amis furent chargés de la remplir tour-à-tour. En 1727, Cramer partit pour Bâle dans l'intention de suivre les cours de Bernoulli; il voyagea ensuite en Angleterre et en France, se faisant partout des amis par l'excellence de son caractère et par son amour pour la science. A son retour à Genève, en 1729, il reprit ses leçons, et, en 1734, Calandrini ayant été promu à la chaire de philosophie, il resta seul en possession de celle de mathématiques qu'il occupa jusqu'en 1750. La Compagnie des pasteurs l'ayant choisi pour son secrétaire, Cramer, afin de lui témoigner sa reconnaissance, eut la patience de transcrire le premier volume des registres du consistoire qui était devenu indéchiffrable. Nommé membre du conseil des CC en 1734, et des LX en 1749, il prit dès lors aussi une part considérable aux affaires de l'Etat, sans négliger toutefois la culture des sciences et des arts. Son activité infatigable suffisait à tout. Non-seulement il s'acquittait avec exactitude des devoirs que lui imposaient les diverses fonctions dont il était revêtu, mais il entretenait avec les principaux savants de l'Europe une correspondance qui avait pris beaucoup d'extension depuis un second voyage qu'il avait fait à Paris, en 1747, avec le prince de Saxe-Gotha. Sa réputation était si bien établie qu'en 1750, il fut nommé, sans concours, professeur de philosophie; mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle chaire. Il mourut, le 4 janv. 1752, à Bagnols où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé alléguée par d'excessifs travaux. Les Académies de Berlin, de Montpellier et de Lyon, la Société royale de Londres et l'Institut de Bologne se l'étaient associé. Au jugement de Sénebier, Cramer mérita le nom de grand homme par la profondeur de son génie, l'étendue et la solidité de ses

connaissances, la justesse et le nombre de ses idées. Il était d'ailleurs le meilleur des hommes, ajoute l'écrivain genevois.

Gabriel Cramer a laissé plusieurs ouvrages qui justifient les éloges de Sénebier.

I. *De motu et quiete*, Gen., 1724, in-4°.

II. *Combien un juge doit ajouter plus de foi à deux ou trois témoins qui affirment le même fait qu'au simple témoignage d'un seul*, 1725.

III. *Mémoire sur le système de Descartes et sur le moyen d'en déduire les orbites et les aphélie des planètes*, 1734. — Mémoire qui obtint le premier accessit dans un concours ouvert par l'Académie des sciences de Paris. J. Bernoulli, dont l'ouvrage fut couronné, avouait qu'il ne devait le prix « qu'aux ménagements qu'il avait gardés pour les tourbillons de Descartes. »

IV. *Dissert. philosophica de gravitate*, Gen., 1731, in-4°.

V. *Dissert. philosoph. de inductione*, Gen., 1733, in-4°.

VI. *Theses philosophicæ; logicæ, de methodo analyticâ; physicæ, de iride, halonibus et parheliis*, Gen., 1734, in-4°.

VII. *S'il y a un art réel pour juger de l'esprit et du caractère d'un homme par la physionomie, ou si la science physionomique a quelques fondements*, 1734.

VIII. *De hodiernâ terræ structurâ*, Gen., 1735, in-4°.

IX. *A qui est due l'invention des chiffres arabes*, 1739.

X. *De erroribus qui ex animi motibus nasci solent*, Gen., 1740, in-4°.

XI. *S'il est vrai qu'Archimède ait mis le feu à des vaisseaux ennemis avec des miroirs concaves, et si une telle façon de défendre les places pourroit être employée aujourd'hui*, 1741.

XII. *Pourquoi les Réformés ne s'accordent pas avec les Catholiques romains dans la manière de régler le temps de la Pâques*, 1744.

XIII. *De utilitate philosophiæ in civitatibus regendis*, Gen., 1750, 4°.

XIV. *Introduction à l'analyse des lignes courbes algébriques*, Gen., 1750, in-4°. — L'ouvrage capital de Gabriel Cramer, dont Montucla a porté ce jugement : « Il manquait encore jusqu'en 1750 un livre sur ce sujet, qui réunit à la profondeur de la doctrine les développements nécessaires pour le rendre accessible à tous les géomètres. C'est ce que M. Cramer a exécuté avec le plus grand succès par son ouvrage d'ailleurs original en plusieurs points et dans lequel au mérite du fond se joint celui de la forme, je veux dire, une clarté et une méthode tout à fait satisfaisantes. »

Cramer enrichit, en outre, d'un grand nombre de mémoires et de dissertations plusieurs recueils scientifiques. On a de lui : dans les *Transactions philosoph.* (1730), une *Lettre contenant l'observation d'une aurore boréale extraordinaire*; dans les *Mémoires de l'Acad. des sciences de Paris* (1732), un *Problème de géométrie résolu par divers mathématiciens*; dans les *Mémoires de l'Acad. de Berlin* (1748), un *Mémoire sur les anciens mathématiciens*; (1750), une *Dissert. sur le mathématicien Hippocrate*; (1754), un *Mémoire posthume*; dans le *Musée helvétique* (1750), une dissert. sur cette question : *Si l'ovraye vient toujours de sa propre semence*; dans le *Journal des savans* (1741), des *Lettres à M. de Mairan sur l'analogie du son avec la lumière*; dans le *Journal helvétique* (1741), des *Réflexions sur le retardement que le lac occasionne heureusement dans le cours du Rhône*. Il eut part aussi à la rédaction de la *Bibliothèque italique* (1728-38) et du *Journal littéraire* (1729-32). C'est lui qui a dirigé les éditions des *Eléments de mathématiques de Wolf* (Gen., 1732-44, 5 vol. in-4°), des *Œuvres de Jean Bernouilly* (Gen., 1742, in-4°) et de Jacques Bernouilly (Gen., 1744, in-4°), du *Commercium epistolicum Leibnitzii et Bernouillii*

(Gen., 1745, in-4°). Enfin, il a laissé mss. des *Elémens de mathématiques* et un *Cours de logique* dont une partie a été imp. dans le *Cours de logique* de Félice.

II. Jacques Cramer, second fils de Jean-Ulric et docteur en droit, naquit en 1645, et épousa, en 1674, *Marguerite Lullin* qui lui donna trois enfants : deux fils et une fille, nommée *Françoise*, mariée, en 1710, à Jean-Antoine Chenaud. Le fils cadet, *Edouard-Michel*, né en 1681, entra dans le conseil des CC en 1738 et mourut en 1762, ne laissant pas d'enfant de sa femme *Elisabeth Marcobmes*. L'aîné, nommé, *Pierre*, sieur de Brandix, né en 1675, du CC en 1714, mort en 1756, épousa, en 1703, *Sara Mallet-Deggeler* qui le rendit père (sans parler d'un fils mort jeune) de trois filles : *Adrienne*, femme en secondes noces du baron de *Montolieu*, ministre du Wurtemberg auprès du gouvernement bernois; *Angélique*, qui se maria avec Jean-Louis Du Pan, et *Marguerite*, épouse de Pierre Pictet.

III. Jean-Antoine Cramer, quatrième fils de Jean-Ulric, né en 1655, du CC en 1709, épousa, en 1692, *Elisabeth Clot*, fille de *Nof Clot*, de Lyon, et de *Marthe Philibert*. Il eut d'elle, en 1693, un fils qui recut au baptême le nom de *Guy-Philippe*. Du mariage de ce fils avec *Jeanne-Louise de Tournes*, fille de *Gabriel de Tournes* et de *Marie de La Rive*, naquirent *Gabriel* et *Philibert* qui, l'un et l'autre, exercèrent à Genève la profession illustrée par les *Estienne*, les *Crespin*, les de *Tournes*, et dont les noms seront transmis à la postérité la plus reculée par la correspondance de Voltaire. *Gabriel*, né en 1723, du CC en 1758, et mort en 1793, ne laissa de son union avec *Claire Delon*, fille de *François Delon*, de La Salle en Languedoc, qu'un fils nommé *Jean-François-Louis*, gentilhomme du comté d'Artois en 1784, lequel n'eut qu'une fille de son mariage avec *Louise-Suzanne Barbier*. Nous pensons que c'est

à ce Gabriel qu'il convient d'attribuer une comédie en 2 actes et en prose, imp. à Gen., 1785, in-8°, sous le titre de *L'heureux retour*, que M. Quérard mentionne dans sa bibliographie sous le nom de J.-Gabriel Cramer? Son frère Philibert, né en 1727, entra dans le conseil des CC en 1764, fut nommé conseiller en 1767, puis trésorier-général, et mourut en 1779. Marié, en 1766, avec *Catherine de Wesselow*, il en eut deux filles, **MARIANNE** et **ANTOINETTE-CÉCILE**, et un fils, **LOUIS-GABRIEL**, né en 1770, qui a publié, en 1828, à Genève, une *Notice sur l'impôt de l'enregistrement*. Du mariage de ce dernier avec *Anne Audoud* (1), célébré en 1793, naquirent quatre fils: 1° **PHILIBERT-LOUIS-MICHEL**, marié à *Jacqueline-Elisabeth-Pernette Lasserre*, et père de **GABRIEL-ÉLISÉE**; — 2° **FRÉDÉRIC-AUGUSTE**, qui, après la campagne de 1813, qu'il fit dans la garde d'honneur, reentra dans la vie civile, et se fixa en Alsace, berceau de sa famille, où il passa plusieurs années, attaché au barreau et à la magistrature. Son mariage avec *Joséphine-Françoise Martin*, qui lui a donné plusieurs enfants, l'ayant décidé à retourner à Genève, il fut nommé successivement juge, conseiller d'état, syndic et député à la diète. Il a consacré les loisirs que les révolutions lui ont faits, à extraire des registres du consistoire de l'église de Genève ce qu'il a jugé propre à intéresser encore aujourd'hui non-seulement l'église de Genève, mais les églises protestantes de France. Le fruit de ce long travail a été autographié sous le titre de *Notes extraites des registres du consistoire de l'église de Genève, 1541-1814*, Gen., 1853, in-4°; mais seulement à un très-petit nombre d'exemplaires, destinés aux amis et aux collègues de l'auteur; — 3° **MARC-NOSKI**, qui n'a eu que des filles de son mariage avec *Jeanne-Catherine Mallet-Romilly*;

(1) *Pierre Audoud*, de Saint-Bonnet en Dauphiné, avait été reçu bourgeois en 1794, avec ses deux fils *Frédéric* et *David*.

— 4° **FORTUNÉ-THÉODORE**, marié à *Louise-Martin* et père d'une fille.

**CRÉGUT (ANTOINE)**, ministre de Montélimar en 1637. Selon Allard, Crégut fut appelé à Die, vers 1660, pour remplacer d'Yse qui ne lui pardonna jamais de l'avoir supplanté et qui fit tant, ajoute le biographe, qu'il parvint à arrêter l'impression de ses ouvrages. La Bibliothèque du Dauphiné attribuée à Crégut une Théologie, une Apologie du synode de Charenton, un Traité du franc arbitre et quelques ouvrages de parti. Jöcher qui fait de Crégut, nous ne savons sur quel fondement, un ministre de Genève, nous donne les titres de ses ouvrages d'une manière plus exacte, bien qu'encore incomplète. Les voici:

I. *Bivium h. e. elucidationes de apicibus SS. theologia, sive Theses de peccato originali et libero arbitrio, gratiâ et justificatione*, Die, 1660, in-4°.

II. *Revelator arcanorum ubi illustriora quævis ac difficiliora Scripturæ oracula novâ methodo didacticè ac clencticè enucleantur, quæ in Pentateucho continentur*, Gen., 1661, in-4°.

III. *Exercitatio de sufficientiâ et efficaciâ mortis Christi*.

IV. *Apologie pour le décret du synode national de Charenton, 1643, qui admet les Luthériens à notre communion*, Orange, 1650, in-8°.

Antoine Crégut laissa un fils, nommé **JACOB**, qui fut pasteur à Hanau et s'est fait connaître par une *Explication des paroles de St-Paul, Ephés. I, 8, 9, en quatre sermons*, Hanau, 1687, in-4°.

Les motifs qui portèrent Jacob Crégut à se retirer en Allemagne, sont inconnus; on sait seulement qu'il sortit de France, plus de dix ans avant la révocation et qu'il habitait déjà Hanau en 1675 (1). Ce fut dans cette ville

(1) Cette date suffit pour le distinguer du ministre d'Annonay *Créant* qui fut exposé à des poursuites criminelles, en 1685, pour

que lui naquit, le 13 fév. de cette année, un fils, qui reçut au baptême le nom de **FRÉDÉRIC-CHRISTIAN**. Après avoir pris à Bâle le bonnet de docteur en médecine, ce dernier retourna à Hanau, en 1696, et fut nommé, deux ans après, professeur de médecine et de physique au gymnase. Le landgrave lui conféra plus tard le titre de conseiller et de médecin aulique. Il mourut en 1758. On a de lui quelques dissertations écrites avec pureté et renfermant des observations pleines d'intérêt.

I. *Dissertatio inauguralis de agri-tudinibus infantium ac puerorum, earumque origine et cura*, Basil. 1696, in-4°; 2<sup>e</sup> édit., ibid., 1706, 4°.

II. *Meditatio physiologica de hominis ortu*, Hanov., 1697, in-4°.

III. *Meditatio medica de transpiratione insensibili et sudore*, Han., 1700, in-4°.

IV. *Disputatio sistens sciagraphiam novi systematis medicinae practicae*, Han., 1700, in-4°.

V. *De motibus corporis humani curis*, Han., 1701, in-4°.

VI. *De dysenteria*, Han., 1705, 4°.

VII. *Höchstnötige und abgedrungen-e Ehrenrettung durch Publicirung eines Casus medici*, Offenb., 1723, in-4°.

VIII. *De anthropologia ejusque praecipuis tam antiquis quam modernis scriptoribus*, publié en tête d'une nouvelle édit. que Crégut donna de la Physiologie médicale de J.-G. de Berger (Han., 1737, in-4°).

IX. *Gründliche Widerlegung eines ungegründeten angebrachten Facti, welches unter den Titel De Sodomia von einiger Zeit heraus-gekommen*, Frankf., 1743, in-4°.

X. *Cœtus absque seminis effusio-ne*, ins. dans les *Acta curios. natur.*, Dec. III. an. V.

Enfin Frédéric-Christian Crégut a enrichi l'édition, publiée en 1733, du

avoir reçu dans le temple deux relapses, *avec Perrier et Françoise Banton* (Archiv. M. 674.)

traité De rara medicatione vulnerum, de César Magati, d'une savante préface contenant de précieuses recherches sur les travaux des médecins et des chirurgiens italiens.

D'autres Crégut, membres apparemment de la même famille, cherchèrent un asile dans le Brandebourg ou en Angleterre, à la révocation de l'édit de Nantes. *Pierre Crégut*, d'abord pasteur à Stargard en 1689, puis à Boucholtz en 1698, fut appelé avec le ministre de Battin, *Olivier de Favin*, à succéder à *Ancillon*, *Bancelin*, *Le Sage*, *Louis Crouzet* de Gignac, depuis prédicateur de la chapelle suisse de Berlin, dans la chaire de l'Hôpital de Berlin qu'il occupa jusqu'en 1733 (1). — Un Crégut ouvrit dans la capitale de la Prusse une boutique de confiseur, au grand déplaisir des apothicaires, à qui, jusque-là, avait appartenu le monopole des confitures. Son exemple fut bientôt suivi par *Jean Liot* de Metz, *Pierre Taillefer* de Château-Thierry, et *Elie Hazard* dont le frère *Jean* établit à Berlin la première hôtellerie un peu confortable. — Un *F.-D. Crégut* desservit pendant quelques années l'église de Wheler-Street, puis celle de la Nouvelle-Patente à Londres, où il eut pour successeur, en 1716, le ministre *Fr. Du Plessis*.

**CRÉON (PIERRE)**, dit *Nez d'argent*, vieux soldat mutilé à la guerre et portant un nez d'argent, d'où lui était venu son surnom, avait obtenu, à ce qu'il paraît, une place dans le guet de la ville de Paris. C'est lui qui, lors du tumulte de Saint-Médard (*Voy. JEAN MALOT*) força, par l'ordre du chevalier du guet *Gabaston*, la porte du clocher de cette église où s'étaient re-

(1) Selon une lettre de *Vignolles* à *Antoine Court* (*Mss. de Court*, Corresp. 1732-33), il y avait, en 1732, sans compter Crégut, douze pasteurs français à Berlin, partagés entre cinq paroisses : *Beausobre* fils et *Naudé* (Berlin proprement dit); *Beausobre* père, *Pellontier* et *Archard* (Werder); *Gautier* et *de Combes* (Dorotheestadt); *Fouquet*, *Dumout* et *Formey* (Fredericstadi); *Chien* et *La Grivelière* (Nau-bourgs de Berlin).

tranchés le curé et ses desservants. Il fut, pour ce fait, mis en accusation par le parlement de Paris devenu le servile instrument des Guise. Selon Prosper de Sainte-Croix, il était accusé aussi d'avoir jeté par terre l'hostie; mais, si le fait était vrai, le chanoine Brustart, qui raconte avec de grands détails l'affaire de Saint-Médard, n'aurait pas manqué de le désigner par son nom, tandis qu'il se contente de dire vaguement « un meschant. » Au reste, le bruit en courait; aussi la fanatique populace de Paris avait-elle manqué de le mettre en pièces pendant qu'on le conduisait en prison, et, écrivait Sainte-Croix, le 22 fév. 1562, on a déjà fait une chanson que l'on chante dans tout Paris, dans laquelle on dit que le Nez d'argent sera brûlé parce qu'il a commis cette cruelle infamie « che ha fatta la crudel villania. » Créon cependant n'avait pas encore été exécuté le 13 mars, au grand déplaisir du prélat qui s'en plaint dans une autre lettre; mais il s'en consolait, parce que les habitants du faubourg Saint-Marceau avaient menacé de brûler la maison où s'assemblaient les Huguenots. Le pauvre invalide qui n'avait fait qu'obéir aux ordres de son supérieur, fut enfin pendu aux Halles, le 2 mai 1562, « convaincu, lit-on dans le Journal de 1562 publié dans la Revue rétrospective, d'avoir fait la plus grande part des insolences qui furent faites à Saint-Médard, fauxbourg S. Victor, et avec lui un jeune escolier pour les mêmes causes. Les petits enfans tirèrent infinies pierres et boue audict Nez d'argent estant pendu, et s'il eust eu cent vies après sa mort, toutes lui eussent esté ostées, tant estoit la populace animée contre lui à cause de la religion. » Sa religion, voilà la vraie cause de son supplice.

CRISPIN (JEAN) ou *Crispin*, en latin *Crispinus*, fils de Charles Crispin, avocat d'Arras, vint à Paris, après avoir étudié le droit à Louvain pendant cinq ans, et entra, ainsi que son compatriote *Baudouin*, en qualité de se-

crétaire, chez le célèbre jurisconsulte *Charles Du Moulin*. Reçu avocat au parlement de Paris, il se lia d'amitié avec *Théodore de Bèze*, dont il partageait les opinions religieuses, et qu'il accompagna à Genève, en 1548. L'intention des deux amis était de monter une imprimerie dans cette ville; mais, distrait par d'autres devoirs, Bèze renonça bientôt à ce projet et laissa Crispin suivre seul la vocation qu'ils avaient embrassée.

Rival des *Estienne* par la beauté et la correction de ses éditions, Crispin ne négligeait rien non plus pour rendre les produits de sa presse dignes de l'approbation des savants. Versé dans le grec et le latin, ils les enrichit pour la plupart de notes précieuses et de préfaces, ensuite qu'il a laissé un nom avantageusement connu à la fois dans la librairie et dans les lettres. Il mourut de la peste en 1572. La ville de Genève lui avait accordé, dès le 2 mai 1555, le droit de bourgeoisie. Il eut pour successeur dans son imprimerie *Eustache Vignou* son gendre, bien qu'il eût un fils, nommé SAMUEL, qui suivait la même profession.

Crispin, nous l'avons déjà dit, n'était pas un simple marchand de livres; c'était un savant qui surveillait une imprimerie, et qui, en même temps, se livrait à d'importants travaux littéraires. Voici la liste des ouvrages dont il est l'auteur.

1. *Le livre des martyrs depuis Jean Huss jusqu'en 1554*, Gen., 1554, in-8°. — Prosper Marchand ne fait aucune mention de cette édit. princeps citée par Le Long. Selon ce savant bibliographe, les Actes des martyrs parurent, pour la première fois, en un assez petit volume, sous le titre : *Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom du Seigneur, depuis J. Wicleff jusqu'à cette présente année*, 1555, in-16. Ils furent aussitôt réimp. sous le titre : *Recueil.... jusqu'au tems présent avec une 3<sup>e</sup> partie contenant autres excellens personnages*

puis naguerres exécutés pour une même confession du nom de Dieu, 1556, in-16 de 952 pages sans l'épître préliminaire. C'est ce second recueil que *Claude Baduel* traduisit en latin sous le titre : *Acta martyrum qui sæculo xvi in Galliâ, Germaniâ, Angliâ, Flandriâ, Italiâ, constans dederunt nomen evangelio, idque sanguine suo obsignârunt*, Gen., 1556, in 8°; nouv. édit., sous ce titre un peu différent : *Actiones et monumenta eorum qui à Wiclefo et Husso ad nostram hanc ætatem pro Christo mortui sunt*, Gen., 1560, in-4°. Le Long parle d'un 3° recueil des Actes des martyrs publié à Genève, 1559, in-12, et d'un 4° qui fut imprimé dans la même ville en 1561, in-12. Selon P. Marchand, la troisième édit. française, considérablement augmentée, fut publiée en 1570 sous ce nouveau titre : *Histoire des vrais tesmoins de la vérité de l'Évangile, qui de leur sang l'ont signée depuis J. Huss jusqu'au tems présent, comprise en VIII livres*, Gen., 1570, in-fol.; réimp. et augment. de deux livres par *Simon Goulart*, Gen., Eustache Vignon, 1582, in-fol.; réimp., Gen., 1597, in-fol. Selon la Bibliothèque historique de la France, l'édit. de 1582 ne va que jusqu'en 1574, tandis que celle de 1597 s'étend jusqu'à cette même année. N'oublions pas d'ajouter que Le Long cite une autre édit. de 1570 sous ce titre : *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile depuis le tems des apostres jusqu'à présent, trad. du latin de Jean Crespin d'Aras, à la quelle est jointe l'histoire des martyrs de Béarn de l'année 1569*, Gen., 1570, in-fol. Quelle peut être la raison qui a fait attribuer à Crespin la trad. de Baduel?

C'est encore à Simon Goulart qu'on doit les deux dernières éditions et les plus complètes des Actes des martyrs. La première est intitulée *Histoire des martyrs pers'cutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile depuis*

*le temps des apostres jusques à l'an 1597, comprise en douze livres*, Gen., E. Vignon, 1609, in-fol.; la dernière, continuée jusqu'à la mort de Henri IV, a paru à Genève, chez Pierre Aubert, 1619, in-fol. Nous ne croyons pas qu'il en ait été fait depuis de nouvelle édit.; on n'en a publié, à notre connaissance, que des extraits, comme les *Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs qui, dès le temps de la réformation, ont souffert pour le nom de Jésus : y joints divers jugemens de Dieu sur les persécuteurs*, par P. Frémant, Embden, 1660, in-8°; l'*Histoire abrégée des martyrs françois dulems de la réformation, depuis l'an 1523 jusqu'en 1597*, Amst., 1684, in-12, et la *Galerie chrétienne ou abrégé de l'histoire des vrais témoins de la vérité de l'Évangile*, par MM. Bonifas et Pelâtpierre, Paris, 1837, 2 vol in-8°.

Les Actes des martyrs protestants sont un ouvrage d'une grande importance non-seulement pour l'histoire de la Réforme en France, mais pour celle de l'Europe dans le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle, Crespin et son continuateur Goulart ne se bornant pas à raconter les souffrances et la mort des héros de l'Église dissidente, mais rapportant, en outre, un grand nombre de pièces authentiques pleines d'intérêt, comme confessions de foi, lettres, discours, arrêts des tribunaux. M. Weiss (Biogr. univ.) prétend, d'accord sur ce point avec Varillas, que c'est moins une histoire qu'un panégyrique. Nous sommes surpris que le savant bibliothécaire bisonnin se soit laissé aller à ce jugement hasardé. Nous n'opposons pas l'histoire des martyrs protestants aux divers recueils, même les plus soigneusement revus, corrigés, amendés, châtiés, des Vies des saints; il nous serait vraiment trop facile de prouver que Crespin a travaillé sur des relations beaucoup plus sûres et beaucoup plus authentiques. Nous dirons seulement que ses récits sont pleinement confirmés non-seulement par les

historiens protestants, comme *Bèze*, *La Popelinière*, les Mémoires de Charles IX, d'*Aubigné*, mais par de Thou, et ce qui est une preuve plus convaincante encore de sa sincérité, par toutes les pièces msc. que nous et d'autres avons retrouvées dans les Bibliothèques. *La Faye* a donc eu raison de dire dans sa Vie de Bèze, que Crespin avait composé son ouvrage avec le plus grand soin, un travail incroyable et une bonne foi extrême.

II. *Le marchand converti, tragédie nouvelle, en laquelle la vraie et fausse religion, au paraigon l'une de l'autre, sont au vif représentées pour entendre quelle est leur vertu et effort au combat de la conscience, et quelle doit être leur issue au dernier jugement, trad. du latin de Thomas Naogeorgus [Kirchmayer], avec une épître de J. Crespin, Gen., 1558, in-8°; 1561, in-12; 1582, in-12. L'édition de 1591, in-16, avec la comédie du Pape malade de Bèze, est la plus correcte.*— Cette tragédie est écrite en vers de huit syllabes.

III. *Homeri opera, græcè et latinè cum scholiis græcis*, 1560 et 1567, in-16.

IV. *L'état de l'Église avec les discours des tems depuis les apostres jusqu'à présent*, Gen., 1562; in-8°; réimp. sous le titre: *L'état de l'Église dès les tems des apostres jusqu'à 1560, avec un recueil des troubles advenus sous les rois François II et Charles IX*, Gen., 1564, in-8°; Strash., 1567, in-12; puis Berg-op-Zoom, 1605, in-4°, avec des additions du ministre de Flessingue *Jean Toffin*; trad. en angl. par *Patrick*, Lond., 1602, in-fol.

V. *Theocriti opera, græc. et lat. cum aolis*, 1570, in-16.

Sénébier n'a pu découvrir les éditions originales des ouvrages suivants, et nous n'avons pas été plus heureux.

VI. *Bibliotheca studii theologiæ ex plerisque doctorum præci seculi monumentis collecta*, Gen., 1581, in-fol.

VII. *In Justiniani Institutionum lib. IV*, Francof., 1594, in-8°.

VIII. *Tractatus de apostatis*. — Commentaire sur la 3<sup>e</sup> loi du Code relative aux apostats, en réponse au libelle de *Baudouin De famosis libellis*.

On a attribué à Crespin les Notes sur les fragments d'Ulpian, Lyon, 1589, in-8°, ainsi que d'autres ouvrages, comme une édit. des œuvres de *Casaubon*, dont il ne peut évidemment pas être l'auteur.

Jean Crespin n'eut de sa première femme, *Madelaine Lescambier*, d'Arras, qu'une fille, nommée *MARGUERITE*, qui épousa *Eustache Vignon*. Resté veuf, il se remaria avec *Marthe*, fille de *François Bourgoin* (Voy. ce nom) et de *Marguerite Bongars*, qui lui donna deux enfants, *SAMUEL* et *GABRIELLE*, et qui, après sa mort, contracta un second mariage avec *Toussaint Dagonneau*. *Gabrielle* devint la femme de *Jean Faxon*, réfugié de Charlieu en Lyonnais, reçu bourgeois de Genève en 1558 (1). *Samuel*, qui fut élu membre du CC en 1599, puis conseiller en 1623, et mourut en 1648, laissa de sa femme *Anne Stoer*: 1<sup>o</sup> *MARIE*, femme de *Jean de Tourneis*; — 2<sup>o</sup> *MARTHE*, femme de *Simon Mestrezat*; — 3<sup>o</sup> *ANNE*, femme de *Nathan d'Aubigné*; — 4<sup>o</sup> *JACQUES*, qui suit; — 5<sup>o</sup> *JUDITH*, femme de *Jacques Chouet* le jeune; — 6<sup>o</sup> *JEANNE*, femme de *Daniel Des Aits*.

*Jacques Crespin*, admis dans le conseil des CC en 1631, et nommé auditeur en 1644, précéda son père dans la tombe. Il avait épousé, en 1635, *Audrienne Sarrasin-Bilo* qui ne lui donna pas d'enfant. De sa seconde femme, *Anne de La Rice-Rosel*, il n'eut que deux filles: *Dorothee* et *ANNE*, qui épousèrent, la première *Jacques de La Maisonneuve*, la seconde le ministre *David Humbert*.

(1) De ce mariage sortirent *ABRAHAM*, du CC en 1618, mort en 1627; *LOUIS*, du CC en 1629, mort en 1658; *JEAN*, du CC en 1631, hospitalier en 1634, mort en 1658; *ANDRÉ*, ministre à l'hôpital en 1602.

Si cette généalogie, dressée par M. Gailiffe, est complète, il en résulte que Daniel Crespin, dont nous allons parler, ne descendait pas de Jean Crespin. Il devait donc être issu soit de *Philippe Crespin*, originaire du comté de Saint-Pol, reçu bourgeois à Genève en 1557, soit du notaire *Jacques Crespin*, de Macon, qui obtint, avec son fils CHARLES, les droits de cité dans cette même ville en 1580.

DANIEL Crespin professa les humanités à Lausanne avec une telle réputation que Haet le recommanda pour réviser de quelques-uns des classiques *ad usum delphini*. On ignore l'époque de sa mort; on sait seulement qu'il mourut chargé de dettes, après avoir dissipé une fortune considérable à la recherche de la pierre philosophale. Les auteurs sur lesquels il a travaillé sont *Salluste*, Paris, 1674, in-4°, et *Ovide*, Lyon, 1689, 3 vol. in-4°. Les notes dont il accompagna le texte, et dont le Journal des savans fait grand éloge, furent adoptées pour les éditions de ces écrivains publiées en Angleterre en 1696 et 1697, in-8°. Dans celles qu'il a faites sur la 5<sup>e</sup> élégie du 1<sup>er</sup> livre des Tristes, Crespin se plaint avec amertume des désagréments que lui avait attirés une accusation de socialisme.

On lui doit encore une *Grammaire latine*, un *Traité de l'éducation de la jeunesse*, 1691, in-8°, et *Latinae locutiones cum gallicis rationibus seu dicendi formulis minus congruentes*, Laus., 1700, in-12. On lui attribue aussi un ouvrage intitulé *Remède contre la peste*, sans autre indication. On ne s'imaginait jamais qu'il s'agit de son *Préservatif contre la peste des fausses opinions qui ravagent aujourd'hui le monde chrétien*, s. l., 1691, in-8°, ouvrage que nous avons eu entre les mains, ainsi que le suivant, dont aucun bibliographe ne parle: *Conversation entre D. Crespin et un de ses amis réfugié; fait à dessein de persuader à tous les chrétiens la nécessité de leur sanctification pour*

*se sauver et surtout pour plaire à Dieu*, s. l., 1691, in-8°.

Nous ignorons s'il existait un lien de parenté entre les Crespin réfugiés à Genève et François Crespin, sieur de La Chabosselaye, conseiller au parlement de Paris en 1545. Nous savons seulement que les descendants de ce dernier, sinon lui-même, embrassèrent aussi le protestantisme.

En 1679, Crespin, sieur de La Chabosselaye, pasteur de Marennes, (1) fut député en Cour par les églises de la Saintonge pour porter au pied du trône leurs doléances au sujet d'un arrêté du lieutenant-général de Saintes qui défendait aux ministres d'exercer aucune fonction avant d'avoir prêté serment de fidélité au roi et juré de ne rien prêcher de contraire au symbole de Nicée. Il conçut tant de chagrin de l'insuccès de sa mission, qu'il tomba malade à son retour et mourut à Châtellerault. C'était un pasteur sage et éclairé dont la perte fut grande pour les églises de la Saintonge. Il fallut se soumettre aux exigences du lieutenant-général. PAPIA, ministre de La Tremblade, fils et petit-fils de ministre, donna l'exemple que les autres suivirent. A la révocation, ce PAPIA se convertit.

CRESSON (BENJAMIN), ministre de Grenoble, a publié une *Réponse aux allégations de P. Cotton jésuite, où il est montré que les censures faites par lui publiquement en ses sermons à Grenoble sur la traduction de la Bible imprimée à Genève, sont nulles*, Gen., Est. Gamonet, 1599, in-8°. Cotton, prêchant le carême à Grenoble, avait promis à ses auditeurs de leur signaler chaque jour, à l'entrée de son prône, un passage corrompu dans la Bible de Genève. Cresson prouve avec la dernière évidence, par le texte ori-

(1) Le même apparemment que *Théodore Crespin*, de Marennes, qui soutint, sous la présidence de J. de La Pince, la première partie d'une thèse *De thesauris et indulgentiis ecclesie romane*, ins. dans les Theses salmuriennes. La seconde partie fut soutenue par Antoine du Four de Larroque-Gaillé, de Lectoure.

ginal, que la version protestante est fidèle, et que si l'Écriture sainte est falsifiée, c'est dans la traduction connue sous le nom de Vulgate. — Cresson était originaire de la Bourgogne, comme nous l'apprennent les Thèses de Genève, où l'on en trouve deux soutenues par lui, l'une *De fide*, l'autre *De Christi resurrectione*. — *Alexandre Cresson*, de Grenoble, étudiant à Genève en 1624, était probablement son fils.

**CROIZIER**, fils de Thomas Croizier, de Paris, surnommé le Tireur d'or. Parmi les assassins qui s'étaient baignés dans le sang à la Saint-Barthélemy, aucun ne s'était signalé par sa férocité et sa soif du pillage plus que le Tireur d'or qui se vantait d'avoir égorgé de sa main plus de 400 Huguenots. Ce fut peut-être dans l'espoir de fléchir la justice divine que son fils entra dans un couvent; mais ne trouvant pas dans les exercices monastiques la paix qu'il cherchait, il jeta le froc aux orties, en 1595, et se retira à Bourg en Bresse où il embrassa la religion réformée et exerça, dit-on, avec édification les fonctions pastorales.

Les remords opérèrent une conversion pareille à Orléans où l'un des principaux massacreurs embrassa aussi le protestantisme avec *Basscour*, curé de Saint-Germain. Cet homme étant mort, en 1604, les Réformés voulurent l'enterrer dans leur cimetière; mais le peuple se souleva et essaya de forcer la maison mortuaire pour traîner le corps à la voirie. La troupe qu'on fit marcher rétablit l'ordre et arrêta les plus mutins qui furent condamnés à seize sous d'amende. Il est vrai que Henri IV se montra fort mécontent de cette indulgence.

**CROMMELIN**, famille originaire des Pays-Bas, mais naturalisée en France, et dispersée par la révocation de l'édit de Nantes en Hollande, en Suisse et en Angleterre.

Fuyant les poursuites de l'inquisition établie dans les Pays-Bas par le duc d'Albe, *Armand Crommelin* vint s'éta-

blir à Saint-Quentin avec son fils **JEAN**, qui fonda dans cette ville une maison de commerce, et y épousa *Rachel Jaquette*. De ce mariage naquirent deux fils: **ADRIEN**, qui s'allia à Saint-Quentin avec *Suzanne Doublet* et en eut plusieurs enfants dont l'un, **PIERRE-ÉTIENNE**, alla se fixer à Lyon; et **JACQUES** qui établit une maison de banque à Paris. La famille Crommelin était donc divisée en trois branches, à l'époque de la révocation.

**I. BRANCHE DE SAINT-QUENTIN.** Deux des fils d'Adrien Crommelin, **JACQUES** et **ARMAND**, passèrent en Hollande plusieurs années avant l'édit révocatoire et s'établirent à Harlem où leurs descendants existent encore aujourd'hui (*Archiv. gén. E. 3359*); mais il paraît que, sur la fin de ses jours, dominé par le désir de revoir sa patrie, Jacques rentra en France. Nous trouvons, en effet, dans un Mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon en 1700 (*Suppl. franç., 4026. 3*), Jacques Crommelin, riche marchand de toile, âgé de 60 ans, noté comme mauvais catholique, ainsi que sa femme *Elisabeth Testard*; et *Marie Boitet*, veuve d'Abraham Crommelin, marchand de toile, dénoncée comme très-opiniâtre dans son hérésie. Cet Abraham Crommelin était sans doute un troisième fils d'Adrien. Un autre, dont le nom nous est inconnu, mourut, dit-on, général au service de Hollande. Un cinquième, **SAMUEL-LOUIS**, se convertit en 1683; mais, quelque temps après, saisi de remords, il se sauva en Angleterre. Sa femme *N. Le Maistre*, qui voulut essayer aussi de sortir du royaume, fut moins heureuse; elle fut arrêtée à Chauny, en 1686. Un sixième, **ADRIEN**, remplissait tous les devoirs d'un bon catholique en 1693; tandis que **ANGÉLIQUE** Crommelin, sa sœur peut-être, est signalée comme une huguenotte très-dangereuse, en 1698 (*Arch. gén. M. 668*). Un septième enfin, **JEAN** Crommelin de Bercy, se convertit et resta en France, comme nous l'apprend un certificat de catholicité qu'il se fit délivrer

le 5 sept. 1699 (*Archiv. gén.* Tr. 255). C'est peut-être de ce dernier que descendait *Isaac-Mathieu Crommelin*, auteur de quelques ouvrages assez médiocres. Né à Saint-Quentin, en 1730, ce dernier fut mis en pension à Londres; mais la ruine de sa famille et la mort de ses parents l'obligèrent à se créer des moyens d'existence. Il obtint un entrepôt de tabac à Autun; plus tard, le grenier à sel de Guise, et après la suppression de la ferme, il fut envoyé comme administrateur à Saint-Germain. Ennemi de la révolution, il fut arrêté en 1792, et ne recouvra la liberté qu'à la chute de Robespierre. Il alla retrouver à Saint-Quentin sa femme et son frère; mais des différends qui s'élevèrent entre lui et son neveu *Joly de Bammerville*, lui ayant rendu le séjour de cette ville insupportable, il retourna à Saint-Germain, en 1810, et y mourut, quelques années après, dans un âge très-avancé. On a de lui (outre une trad. de l'anglais : *Le Don Quichotte femelle*, 2 vol. in-46) une sorte d'imitation des romans de Swift et de Voltaire, sous le titre : *Mémoires, vie et aventures de Tsounnouthouan*, 1787, 2 part. in-8°, et un libelle politique, d'un style incorrect et plat, publié sous le titre : *L'espion de la révolution française* (Paris, an v, 2 vol. in-8°) et réimp. sous celui-ci : *Les égaremens du peuple français*. La Biogr. univ. cite encore *Mémoires de J.-M. Crommelin, dernier de sa race en France*, in-8°, et *Entretien avec un parent, M. de Bammerville, signé avec son sang*, par J.-M. Crommelin, âgé de 84 ans, et le dernier des Crommelin en France, mémoire inédit. Il avait aussi composé une *Clé des sciences et des arts ou précis analytique des connaissances humaines*, 4 vol. in-8°, compilation incomplète et fort arriérée, qui n'a pas vu le jour et qui ne méritait pas, en effet, les honneurs de l'impression. A cette liste, nous ajouterons, d'après M. Quérard, l'*Encyclopédie élémentaire ou Rudiment des sciences et des arts* (Autun, 1773, 3 vol.

in-8°), et *Mes Radotages ou l'art de tuer le temps* (Paris, 1809, 2 vol. in-12), publiés sous le nom du bonhomme Isaac Mathieu.

II. BRANCHE DE PARIS. Jacques Crommelin n'a pas, que nous sachions, laissé trace de son existence dans l'histoire; car il nous semble impossible d'admettre qu'il ait prolongé ses jours jusqu'en 1685, et nous pensons que le nom de *JACOB Crommelin*, qui figure au bas de l'acte d'abjuration signé par les principaux négociants réformés de Paris (*Voy.* II, p. 210), est celui de son fils, dont la femme, plus attachée à la religion de ses pères, passa dans les pays étrangers avec cinq de ses filles, son gendre, le banquier *Moïse Cousin*, et ses petits-enfants *MOÏSE* et *MARIE*. Une sixième fille et son fils, nommé *ANDRÉ*, embrassèrent la religion romaine à l'exemple de leur père. Le fils montra d'abord plus de constance, mais sa résolution ne tint pas contre quelques semaines de détention à la Bastille (*Suppl. franc.*, 791. 2). Son associé, du nom d'*Héroy*, parvint à sortir de France. En 1708, le roi le confirma dans sa noblesse. Cette faveur semble prouver qu'on le regardait comme sincèrement réuni; mais on n'était pas aussi certain des bonnes dispositions des enfants qui étaient restés auprès de lui, puisque, en 1713, nous trouvons encore deux demoiselles Crommelin enfermées aux Nouvelles-Catholiques avec quatre filles d'un autre marchand de Paris, appelé *Paul Foissin* (*Arch. gén.* E. 3399).

III. BRANCHE DE LYON. Pierre-Etienne Crommelin, né en 1648, eut de son mariage avec *Françoise Seigneuret*, fille d'*Etienne Seigneuret*, marchand de Lyon, et de *Françoise Toullieu*, plusieurs enfants, entre autres *ADRIEN*, *SUSANNE* et *FRANÇOISE*, dont le sort nous est inconnu. Un autre fils, nommé *PIERRE*, né à Lyon, le 16 sept. 1683, fut, à la révocation de l'édit de Nantes, emmené par sa mère à Lausanne où il commença des études, qu'il alla terminer à Genève. En 1706, il reçut l'imposition des

mais et fut placé comme ministre dans la campagne. Le 29 nov. 1707, il fut inscrit sur le rôle des bourgeois de Genève. En 1718, il fut nommé pasteur dans la ville. « en considération de ses talents et de son mérite ». Le caractère distinctif de ses sermons était beaucoup d'onction unie à une grande simplicité. En 1719, il disputa et obtint au concours la chaire de professeur de belles-lettres, qu'il occupa avec talent jusqu'à sa mort arrivée à Genève, le 12 janv. 1739. « L'Eglise et l'Académie, lit-on dans les Registres du Conseil, sous la date du 26 janv., ont perdu un de leurs principaux ornemens par la mort de Sp. P. Crommelin qui avoit rempli tous ses devoirs avec une grande distinction, et qui étoit doué du plus heureux génie; bon citoyen, excellent pasteur, plein de vénération pour le Conseil. La douleur qu'il a ressentie de nos troubles a contribué à abrégér ses jours. » Il laissa une fille et un fils, nommé JEAN-PIERRE. Ce fils, qui fut nommé, en 1739, professeur d'histoire profane, remplit, pendant quelques années, les fonctions de chargé d'affaires de la république auprès de la cour de Versailles, et il s'en acquitta avec un zèle qui lui mérita les éloges du Conseil. Il déploya surtout beaucoup d'activité dans une affaire qui intéressait l'Eglise protestante, nous voulons parler de la révision du procès de *Calas*. Il mourut en 1669. On a de lui, outre des *Tables chronologiques*, conservées, sous le N° 70<sup>a</sup>, parmi les mss. de la Biblioth. de Genève, une dissertation *De quibusdam mentis facultatibus, attentione, memoriâ et imaginatione*, Gen., 1734, in-4°.

**CROY** (ANTOINE DE) ou *Croÿ*, seigneur de Château-Porcien, connu dans l'histoire de nos troubles religieux sous le nom de prince PORCIEN, (*Porciaz* ou *Porceau*), étoit le fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise. Ce fut en sa faveur que Château-Porcien fut érigé en principauté, le 4 juin 1561.

Bien qu'allié d'assez près à la maison

de Guise, Antoine de Croy se prononça hautement pour les princes du sang, à la mort de Henri II. Davila le cite parmi les seigneurs qui assistèrent au conciliabule de Vendôme, en ajoutant qu'il fut un de ceux qui combattirent le plus vivement les mesures extrêmes proposées par *Condé*. Il parut aussi à l'assemblée de Fontainebleau à la suite du connétable, et l'on n'en saurait douter, il appuya de tout son pouvoir les demandes de *Coligny* en faveur des Réformés. Cependant son contrat de mariage, du 4 oct. 1560 (*Collect. Du Chesne*. Vol. 3), prouve qu'à cette date, il n'avait point encore abjuré. Il est probable qu'il ne se déclara sectateur des doctrines nouvelles qu'après l'avènement au trône de Charles IX. Quoi qu'il en soit, après une inutile tentative pour surprendre Provins, dont il avait espéré se rendre maître par le moyen du bailli *Jean Alleaume* et du procureur du roi *Jean de Ville*, il suivit *Condé* à Orléans et signa un des premiers l'acte d'association protestante. Les conférences auxquelles *Condé* consentit imprudemment, n'ayant abouti qu'à ruiner l'armée huguenotte, il fallut songer à réparer d'irréparables pertes, et le prince Porcien fut envoyé en Champagne pour y lever de nouvelles troupes. Tout étoit changé dans cette province par suite de la défection de *Nevers*. Ce fut à peine s'il parvint à rassembler une centaine de gentilshommes à la tête desquels il s'estima heureux, après avoir échoué, le 25 août, dans une entreprise sur Sainte-Ménéhould, de gagner Strasbourg où il rejoignit *Andelot*. Il rentra donc dans Orléans avec l'armée allemande, et quelques jours après, il suivit *Condé* sous les murs de Paris. L'attaque qu'il conduisit contre le faubourg Saint-Victor jeta l'épouvante jusqu'au centre de la ville. « Le peuple effrayé, raconte Davila, cria qu'il falloit fermer les portes de la ville et abandonner les faubourgs, lorsque le duc de Guise parut, les rassura par sa présence et donna de si bons ordres que l'on n'eut rien

de pareil à craindre ni ce jour ni les suivants. » Obligé de battre en retraite, le prince Porcien établit son quartier à Gentilly, où il resta jusqu'au 10 déc. *Condé* ayant enfin décampé, il fut chargé, avec *La Rochefoucauld*, du commandement de l'arrière-garde. A la bataille de Dreux, où il donna de nouvelles preuves de sa bouillante valeur, il en donna aussi de son humanité en protégeant le connétable qui l'avait cependant grièvement offensé, et en le conduisant en sûreté à La Neuville où il rejoignit l'amiral.

Pendant la marche rétrograde de *Coligny* sur Orléans, le prince Porcien fut chargé d'occuper Beaugency et Montrichard, où il entra le 6 janv. 1563. Dans la campagne de Normandie, il prit Pont-l'Évêque avec le secours des habitants réformés, et lorsque l'amiral partit de Caen, il fit l'avant-garde avec quatre cornettes de cavalerie allemande. Lisieux lui ferma ses portes. Bernay, assez téméraire pour suivre cet exemple, fut emporté d'assaut et pillé. Un grand nombre d'habitants furent tués ou exécutés, les autels renversés, les images brisées. A la conclusion de la paix, ce fut encore le prince Porcien qui fut choisi pour escorter les reîtres jusqu'à la frontière.

Cette mission remplie, il retourna dans ses terres qu'il paraît n'avoir quittées qu'à la fin de 1564. Il se trouvait à Paris lorsque le cardinal de Lorraine y entra, le 8 janv. 1565, à la tête d'une troupe considérable de gens armés, bien que les ordonnances défendissent de la manière la plus formelle cet appareil de guerre. Il est vrai que la reine lui avait accordé, le 25 fév. 1564, la permission de s'entourer de gardes; mais dans son orgueil, il n'avait pas voulu se prévaloir de cette permission, désirant plutôt que son cortège fût regardé comme un droit inhérent à son rang. Dès que Montmorency, qui était alors gouverneur de la capitale, fut informé de son arrivée, il marcha à sa rencontre accompagné du prince Porcien et d'un grand nom-

bre de gentilshommes, et l'ayant rencontré près du cimetière des Innocents, il chargea son escorte et la mit en fuite. Le cardinal, saisi de frayeur, se cacha dans une boutique voisine et attendit la nuit pour se rendre, par des rues peu fréquentées, à l'hôtel de Cluny, d'où il regagna son évêché de Metz. Le prince Porcien, de son côté, fut obligé de sortir de Paris pour obéir aux ordres du roi. Invité à assister à l'assemblée de Moulins par une lettre pressante de Charles IX (*Fonds de Béthune*, N° 8705), il n'y parut pas, on ignore pour quel motif. Peut-être redoutait-il la haine du cardinal accrue encore par l'humiliation qu'il lui avait fait subir; peut-être aussi partageait-il les méfiances des Huguenots à l'égard du roi et de sa mère. Il ne put cependant se dispenser de reparaitre à la Cour, lorsqu'elle rentra dans Paris. Le 12 août 1566, il prêta serment en qualité de pair de France, titre attaché au comté d'Eu que sa femme lui avait apporté en mariage. Quelques mois après, il tomba malade, par suite, raconte-t-on dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France attribués à L'Étoile, de l'émotion violente qu'il ressentit des durs reproches et des menaces de Charles IX au sujet d'une de ses places qu'il faisait fortifier. La Popelinière et de Thou disent simplement qu'il mourut d'une fièvre chaude. D'Anbigné et Dagonneau affirment qu'il fut empoisonné. Sur son lit de mort, il supplia *Catherine de Clèves*, sa femme, qu'il soupçonnait de nourrir de l'affection pour le duc de Guise, de ne le point épouser. « Vous estes jeune, lui dit-il, vous estes belle et vous estes riche. Toutes ces qualités jointes ensemble, avec celle d'une illustre extraction, vous feront rechercher de beaucoup de gens. J'approuve que vous soyez remarquée; je vous laisse le choix des partis, et de tout le royaume je n'en excepte qu'un seul homme. C'est le duc de Guise; c'est l'homme que je hay le plus, et je vous demande en grâce que mon plus grand ennemy

ne soit pas héritier de ce que j'ay le plus aimé de tous mes biens. » Moins de cinqans après, la jeune veuve se remarria, et ce fut avec le duc de Guise.

Le prince Porcien expira le 15 mai 1567, à l'âge de 26 ans. La Popelinière et Le Laboureur se trompent en le faisant mourir en 1564. Cette perte fut douloureusement ressentie par tout le parti huguenot, mais surtout par *Condé* qui l'appelait son neveu à cause de sa femme Catherine de Clèves. C'était, dit de Thou, un jeune homme d'un grand courage et d'un esprit élevé.

Le prince Porcien n'ayant pas laissé d'enfant, ses biens passèrent à son frère utérin *Antoine de Clermont d'Amboise*, marquis de Renel depuis 1560.

**CROY (FRANÇOIS DE) OU CROÏ**, en latin *Croius*, ministre dans le Languedoc. De Croy, qui prenait la qualité de gentilhomme de l'Artois, descendait très-vraisemblablement de l'illustre famille de ce nom. Destiné à entrer dans l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, il s'embarqua pour Malte, mais arrivé à Messine, il y fut retenu par une maladie. Aussitôt guéri, au lieu de poursuivre sa route, il partit pour Rome et de là pour la Grande-Chartreuse. Eclairé par la lecture assidue de la Bible et des écrits des réformateurs, il quitta, au bout de quelques années, ce couvent et se rendit à Montpellier où il abjura la religion romaine. Il remplit les fonctions pastorales successivement à Florensac et à Beziers, puis à Uzès. Il a laissé un ouvrage de controverse fort estimé de son temps, sous le titre : *Les trois conformitez, à savoir l'harmonie et convenance de l'Eglise romaine avec les paganisme, judaïsme et hérésies anciennes*, sans nom de lieu, 1605, in-8°; Gen., P. de La Rivière, 1606, in-8°; trad. en angl. par G. Bart, Lond., 1620, in-4°. La 1<sup>re</sup> partie ou conformité a été aussi trad. en allem. par Grasser, Bâle, 1707, 8°.

Philologue érudit et théologien profond, le fils de François de Croy,

nommé **JEAN**, a acquis une réputation qui a éclipsé celle de son père. Au rapport de Bayle, « il entendoit admirablement les langues, la critique, l'érudition judaïque, les antiquités ecclésiastiques, et tout ce que l'on comprend sous le nom de philologie et de polygraphie. » Né à Uzès, il succéda à François dans deux des églises que celui-ci desservit. La vie de Jean de Croy est d'ailleurs peu connue. Uniquement occupé des fonctions du ministère et de travaux littéraires, il prit peu de part aux affaires générales de l'Eglise. En 1615, les Protestants de Beziers l'envoyèrent à Nismes pour réclamer la protection de l'assemblée politique qui s'y tenait, contre les mauvais desseins de leurs concitoyens catholiques (*Fonds de Brienne*, N° 223). Deux fois seulement, il fut député aux synodes nationaux, en 1631 et en 1644. Bayle affirme qu'il assista aussi à celui d'Alençon et qu'il y alla « tout enflammé de menaces » contre les partisans de l'universalisme hypothétique; mais qu'après quelques heures de conversation, *Amyraut* le ramena à d'autres sentiments. C'est sans doute à cette occasion que le professeur de Saumur lui dédia sa dissert. du libre arbitre.

Jean de Croy avait composé un très-grand nombre d'ouvrages; quelques-uns seulement ont vu le jour.

I. *Specimen conjecturarum et observationum in quædam loca Origenis, Irenæi, Tertulliani et Epiphani, in quo varia Scripturæ sacræ et auctorum græcorum et latinorum loca exponuntur, emendantur et illustrantur*, s. l., 1632, in-8°; réimp. dans l'Œuvre de Grabe et en partie dans l'Origène de La Rue.

II. *Réponse à M. de Balsac sur sa critique de la tragédie de Herodes infanticida de Daniel Heinsius*, Gen., 1642, in-8°. — De Croy y prend chaudement la défense de Heinsius, qu'il attaqua ensuite vivement dans l'ouvrage suivant.

III. *Sacrarum et historicarum in novum Fædus observationum, pars*

prior, Gen., 1644, in-4°. — Colomiès en mentionne une édit de Gen., 1645, in-4°; c'est peut-être la 2<sup>e</sup> partie.

IV. *Vérité de la religion réformée, ou l'éclaircissement et la preuve de la confession de foy des églises réformées par les témoignages de la Sainte Ecriture*, Gen., 1644, in-8°; 2<sup>e</sup> édit. augment., Gen., Samuel Chouet, 1650, in-8°. — L'auteur eut la singulière idée de dédier cet ouvrage à Jésus-Christ.

V. *Sermon du dernier jugement*, Charent., S. Petit, 1645, in-12.

VI. *Augustin supposé ou raisons qui font voir que les quatre livres du symbole que l'on a mis dans le IX<sup>e</sup> tome des Œuvres d'Augustin ne sont pas de lui, mais de plusieurs personnes qui ont pris son nom*, Gen., de Tournes, 1654, in-12; 1655, in-4°. — Dirigé contre le jésuite Meynier, comme le suivant.

VII. *Les Sémés convaincus*, Orange, 1656, in-8°.

De Croy avait aussi écrit, à ce qu'il paraît, un livre pour prouver que saint Pierre n'a pas été à Rome; nous n'en avons retrouvé aucune trace, même dans les bibliographies les plus complètes, non plus que du *Traité touchant la communion que nous avons avec J.-Ch. ou l'eucharistie*, qui lui est attribué par l'index dressé par l'archevêque de Paris. Ses manuscrits, en assez grand nombre, étaient en la possession de son neveu D. Rouze, ministre de Nîmes et hébraïsant assez habile, qui vivait à l'époque où Colomiès publia sa Gallia orientalis.

Jean de Croy mourut le 31 août 1659, laissant un fils qui était avocat à Uzès, à l'époque où Bayle écrivait son Dictionnaire.

**CROZÉ** (JACQUES), dit *La Roche-Crozé*, de Loudun, pasteur de Civray, en 1603, écrivit contre l'évêque de La Béraudière un livre intitulé : *Le Juge des controverses de ce temps*, qui n'est cité par aucun des bibliographes auxquels nous avons habituellement recours, non plus que l'*Eclaircissement*

*général et particulier des sacrements et les Traitez du franc arbitre, de la prédestination*, attribués au pasteur de Civray par l'Index de l'archevêque de Paris.

**CRUES** (JEAN DE), de Berthen en Flandres, martyr. Livré par son curé entre les mains de l'inquisiteur, le 4 octobre 1560, de Crues fut conduit à Ypres et jeté dans une basse-fosse du fort du Comte. Ni promesses, ni menaces, ni tortures ne purent ébranler sa fermeté. Le 18 déc., l'inquisiteur, le voyant persister intrépidement dans sa confession de foi, prononça enfin la sentence d'excommunication. Le magistrat d'Ypres ayant refusé de faire exécuter de Crues, en alléguant qu'il n'avait pas été arrêté dans sa juridiction, il fallut le conduire à Bailleul, où le courageux martyr souffrit la mort, le 23 déc., après avoir résisté avec une héroïque constance non-seulement aux tourments qu'on lui fit endurer, mais aux prières de ses parents, qui le suppliaient de sauver sa vie par une rétractation.

**CRUGOT** (MARTIN), né à Brême, le 5 janv. 1725, et mort le 5 sept. 1790. Après avoir rempli pendant quatre mois, en 1746, les fonctions de prédicateur de l'abbesse de Herford, Crugot fut appelé à Carolath en qualité de prédicateur de la cour. En 1748, il fut nommé second pasteur à Blomberg; mais au bout de quatre ans, il retourna à Carolath pour y occuper la même place qu'auparavant. Il a publié :

I. *Der Krieg in Teutschland bey Eröffnung des Feldzuges*, 1757, in-8°.

II. *Predigten*, 4<sup>te</sup> Sammlung, Breslau, 1759, in-8°; — 2<sup>te</sup> Samml., Breslau, 1761, in-8°; neueste Auflage, Breslau, 1769-70, in-8°.

III. *Der Christ in der Einsamkeit*, Bresl., 1764, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., 1769; 3<sup>e</sup> édit., 1771; 4<sup>e</sup> édit., 1774; 5<sup>e</sup> éd., 1779, in-8°; trad. en franç., probablement par Seigneux de Correvou, Amst., 1766, in-8°.

IV. *Gedächtnisspredigt über die verstorbene Fürstin von Carolath*.

V. *Morgen- und Abendgedanken auf alle Tage in der Woche*, Züllichau, 1777, in-8°.

VI. *Das Wesentliche in der christlichen Sitten- und Glaubenslehre*, Sagau, 1776. Il n'en fut tiré qu'un petit nombre d'exemplaires que l'auteur distribua à ses amis.

VII. *Abhandlung über die Ursachen der Gemüthsunruhe Christi vor seinem Leiden*, ins. dans le T. VIII des *Miscellanées* de Berlin.

Un autre pasteur de la même famille, *Antoine Crugot*, se réfugia en Angleterre à la révocation, et desservit pendant trente ans, de 1690 à 1721, l'église de Southampton.

**CRUSSOL**, nom d'une des familles les plus illustres du Languedoc, qui a donné au parti protestant quelques-uns de ses chefs les plus distingués.

Il n'est pas certain que Charles de Crussol ait embrassé les opinions nouvelles, quoique sa femme *Jeanne de Genouillac d'Acier* ait montré en toutes circonstances un grand zèle pour la Réforme; mais quatre de ses fils, l'aîné **ANTOINE**, le troisième **JACQUES**, le cinquième **CHARLES** et le sixième **GALLOT**, méritent, à des titres divers, une place éminente parmi les principaux appuis du protestantisme en France. De ses deux filles, l'aînée mourut sans avoir été mariée, vers 1550, et l'autre, **MARIE**, épousa, en 1564, *François de Cardaillac*, seigneur de Peyre.

Antoine de Crussol, commandant d'Abbeville et de Montreuil en 1558, conseiller d'Etat en 1560, chevalier d'honneur de la reine-mère, capitaine de 50 hommes d'armes, fut envoyé, au mois d'août 1560, au roi de Navarre et au prince de Condé pour les inviter, de la part du roi, à assister aux Etats d'Orléans. Il fut nommé, le 40 déc. 1561, lieutenant-général dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, avec mission spéciale d'y pacifier les troubles religieux. Après avoir facilement triomphé des légères résistances qu'il rencontra dans la première de ces provinces, il passa en Provence, accom-

pagné d'*Antoine Fumée* et d'*Antoine Ponat*, conseiller au parlement de Grenoble. La ville d'Aix refusa d'abord de le recevoir; mais le parlement lui en ouvrit les portes, le 5 fév. 1562. Il fit enregistrer l'édit de Janvier, assigna deux lieux de culte aux Protestants hors de la ville, désarma les habitants des deux religions afin de prévenir tout nouveau conflit, et nomma pour gouverneur *Antoine de March*, surnommé Tripoli, estimé par sa prudence autant que par son courage. De concert avec le comte de *Tende*, il travailla à pacifier le reste de la province en dispersant les rassemblements des ultrà-catholiques, et lorsqu'il crut avoir suffisamment pourvu à la tranquillité du pays, il partit pour le Languedoc.

Aussitôt sa nomination connue, les habitants de Nismes s'étaient empressés de lui envoyer trois députés, *François de Montcalm*, sieur de Saint-Véran, *Guillaume Roques*, conseiller au présidial, et l'avocat *Pierre Rozel*, pour l'informer de l'état de la ville. Le consistoire, de son côté, avait chargé *Vivet* de lui écrire, au nom de l'église, dans le même but. Ces députés l'avaient rencontré à Donzère, le 8 janv. Crussol leur avait déclaré sa ferme volonté de faire exécuter par les deux partis les ordres du roi, et il leur avait témoigné le désir d'avoir une conférence avec les consuls et les juges de Nismes afin d'aviser de concert aux moyens de faire cesser les troubles. Les consuls *Louis Bertrand* et *Vidal d'Allenas*, *Jean Combes*, *Pierre Bandaa*, le président *Calvière*, le lieutenant-particulier de *Rochemore* et le ministre *Sarrazier* allèrent donc le trouver à Villeneuve d'Avignon. Il leur enjoignit de rendre aux Catholiques les temples qu'on leur avait pris, et de faire déposer toutes les armes à l'Hôtel-de-Ville. Les Protestants obéirent « promptement et aisément. »

A son retour de Provence, Crussol visita Nismes, Montpellier, et partout il trouva les Huguenots satisfaits de l'édit

de Janvier et empressés de s'y soumettre. Sa mission remplie, il revint à la Cour; mais mécontent de la tournure des affaires, il en repartit bientôt, traversa l'Allemagne, la Suisse et le Dauphiné, et se retira à Charmes, château qu'il possédait dans le Vivarais. C'est là que les députés de plusieurs villes où les religionnaires étaient les maîtres, allèrent le trouver au mois d'août, pour lui proposer de se mettre à la tête des Huguenots du Languedoc; il refusa; cependant, quelques semaines après, sur l'invitation pressante et unanime de l'assemblée de Nismes, il consentit à accepter la charge « de chef et conservateur du pays, sous l'autorité du roi, jusqu'à sa majorité, » à condition toutefois que l'assemblée jurerait, au nom des Protestants, de demeurer sous l'obéissance de Charles IX, de ne tenir aucune espèce d'assemblées sans la présence d'officiers royaux, de ne faire aucun règlement sans l'approbation des gens du roi, et d'observer inviolablement les lois politiques du royaume. Ces conditions acceptées (Voy. BARRES), Crussol écrivit, le 14 nov., à la reine-mère une longue lettre où il lui exposa les raisons qui le faisaient agir. Il se rendit dans le sein de l'assemblée, le 13 déc., et il s'engagea, de son côté, à n'employer que des hommes sûrs qui professassent la religion réformée. On lui adjoignit un conseil de dix membres, qui furent : le baron d'Anduze, *Saint-Ravi*, général en la courdesaides, *Guillaume de Contour*, contrôleur général des finances, *Clauzonne*, conseiller au présidial de Nismes, de *Bouzargues*, de Bagnols, de *La Roche*, vignier d'Uzès, *Antoine Du Solier*, de Privas, *Antoine Fabre*, d'Annonay, *Pierre de Prata*, d'Agde, et *Antoine Du Chemin*, médecin de Beziers.

Le premier soin de Crussol fut de pourvoir aux gouvernements des pays et des villes soumis aux Protestants. Au gouvernement du Gévaudan, il nomma le baron de *Peyre*; à celui du Vivarais, *Saint-Martin*, sieur de Cour-

non-Terral. *Ferrières* fut établi gouverneur de Castres; *La Gade*, de Beziers; *Senglar*, d'Agde; *Rapin*, de Montpellier; *Bouzargues*, de Bagnols; *Bourgondi*, de Monfrin; *Margotte*, de la ville, et *Maillane*, du château de Beaucaire. Les gouverneurs d'Uzès, de Lunel et de Sommières furent maintenus. Jacques de Crussol fut également confirmé dans le gouvernement de Nismes et nommé, en outre, lieutenant-général de son frère.

Pendant que Crussol s'occupait ainsi de l'organisation du parti protestant dans le Languedoc, il apprit la trahison de *Des Adrets*. A l'instant, il prit les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour en prévenir les suites. Il fit sommer *Pontaux*, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, de lui remettre cette ville, que Des Adrets avait promis de livrer au duc de Nemours. Sur son refus, les habitants et ses propres soldats l'arrêtèrent. *Chabert*, gouverneur de Roquemaure, s'empressa d'obéir et jura fidélité au chef des églises du Languedoc. Des Adrets lui-même, saisi à Vienne, fut conduit à Montpellier et enfermé dans le fort Saint-Pierre.

Reconnu pour chef par l'assemblée des Huguenots du Dauphiné, Crussol, après avoir pourvu à la défense de Montauban, se rendit à Valence afin de s'opposer aux progrès du duc de Nemours. Il fit lever le siège de Grenoble où il entra le 5 mars. De retour à Valence, il s'occupa de recouvrer les places du Comtat-Venaissin que les Protestants avaient perdues. Il reprit Orange, Sérignan et quelques autres villes; dans d'autres parties du Languedoc, ses lieutenants obtinrent également de brillants succès, et malgré de cruels revers, les Huguenots avaient conquis une prépondérance marquée dans le Bas-Languedoc, lorsque l'édit de pacification d'Amboise mit enfin un terme à une guerre sans merci.

Malgré la conclusion de la paix, les Catholiques, conduits par d'Apchier et La Fare, mirent le siège devant Espagnac et Florac, le 5 avril 1563. Cette

audacieuse violation de l'édit indigna Crussol, qui chargea son frère Jacques d'en tirer vengeance. Ses méfiances, déjà éveillées par cette agression, redoublèrent quand il vit Joyeuse refuser de désarmer et chercher par toutes sortes de subterfuges à gagner du temps. Il prit le parti que lui commandait la prudence, en retenant ses troupes sous le drapeau; mais, en même temps, il envoya son secrétaire à la reine-mère pour l'informer de la conduite de Joyeuse et lui certifier qu'il était, quant à lui, tout prêt à déposer son autorité entre les mains du commissaire royal, le maréchal de Vieilleville. Celui-ci étant retourné à Lyon sans entrer dans le Languedoc, Crussol remit les places qu'il tenait à Antoine de Lévis, comte de Caylus, qui en avertit le roi par une lettre datée du 29 août, où il reconnaît la droiture des intentions de Crussol et l'empressement des Huguenots à se soumettre aux prescriptions de l'édit d'Amboise.

Dans toute cette guerre, Crussol donna les preuves les plus manifestes de sa parfaite loyauté; au milieu de tant de trahisons infâmes, on est heureux de trouver un exemple à citer de probité politique. Il tint religieusement les promesses qu'il avait faites aux Protestants; il combattit vaillamment pour leur cause, et cependant, au fond du cœur, il était catholique, comme il l'avoua à Prosper de Sainte-Croix. Aussi, pour ne pas se rendre coupable d'une honteuse hypocrisie, ne voulut-il jamais assister aux prêches des Réformés et bien moins encore participer avec eux à la Cène. En prenant les armes, il n'avait eu en vue que de venir en aide à des opprimés, il n'avait voulu que sauver d'une ruine complète une des plus belles provinces du royaume, il n'avait agi que pour le service du roi, offrant ainsi le spectacle trop rare d'un courtisan qui refuse de s'associer aux passions de ses maîtres, au moment où tant d'autres, prôneurs de la Réforme, tant que Catherine de Médicis avait paru la protéger, en étaient

devenus les ennemis acharnés depuis qu'elle la persécutait. Nommé duc d'Uzès en 1565, pair en 1572, Antoine de Crussol mourut le 15 août 1573, sans laisser d'enfant de *Louise de Clermont*, comtesse de Tonnerre, dame de beaucoup d'esprit, mais de mœurs peu édifiantes, qui servit en plus d'une occasion d'intermédiaire secret entre Catherine de Médicis et les Huguenots. Ses titres passèrent à son frère Jacques.

Jacques de Crussol, seigneur de *Beaudiné* ou *Baudiné*, se trouvait auprès de *Condé*, lorsque la première guerre civile éclata. Envoyé dans le Languedoc par le prince, il arriva à Montpellier vers la fin du mois de mai 1562, et fut immédiatement reconnu pour chef. Il songea d'abord à s'assurer de Beziers. Il prit en route Marseillan, et, avec l'aide des Protestants de Beziers qui s'étaient saisis des portes, il entra dans cette ville, accompagné des barons de *Faugères* et de *Montpeyroux*, à la tête d'environ 4,200 hommes. Les uns mettent cette conquête importante à la date du 3 mai, d'autres du 6; mais Bèze, qui paraît avoir travaillé sur des documents plus exacts, la recule avec raison jusqu'au 30 du même mois, et mentionne encore parmi les gentilshommes de la suite de Beaudiné les sieurs de *Colombiers*, de *Gasparet* et d'*Olivier*.

Après cette rapide expédition, qui fut malheureusement souillée par de grands excès, Beaudiné rappela un corps de troupes qui faisait le siège de Lodève et retourna à Montpellier où il établit un conseil de cinq personnes: *Michel de Saint-Ravi*, conseiller à la cour des aides, *Guillaume Concers*, contrôleur-général des finances, *François Rey* et *Pierre Raymond*, marchands, et *Michel Hérouard*, chirurgien, auquel il confia un pouvoir presque absolu. Il reprit ensuite la route de Beziers, et comme la ville était serrée de près par les garnisons catholiques des places et des châteaux voisins, il rompit cette espèce de blocus, en s'empa-

rant de Magalas, de Lespignan et de tous les forts du littoral jusqu'à Narbonne. Instruit que Joyeuse menaçait Pézenas, et sentant la nécessité de s'opposer à ses progrès, il résolut de marcher à sa rencontre avec le plus de troupes qu'il pourrait réunir. Après avoir fait prêter à ses officiers et à ses soldats le serment de mourir dans l'obéissance du roi et de se soumettre aux ordres du prince de Condé, après avoir juré lui-même de soutenir les Réformés en tout et partout jusqu'à ce qu'ils fussent rétablis dans une liberté entière, il partit de Beziers, le 14 juillet, et rencontra l'armée catholique dans la plaine de Pézenas. Rejetant l'avis de ses capitaines les plus expérimentés qui lui conseillaient d'attendre un renfort de 200 chevaux amené par *Bouillargues* et le baron d'*Aigremont*, et cédant aux suggestions perfides de son maître-de-camp qui avait été gagné par Joyeuse, il attaqua les Catholiques malgré son infériorité en cavalerie et en artillerie. *Colombiers*, qui portait sa cornette, repoussa d'abord l'avant-garde ennemie ; mais l'artillerie catholique jeta le désordre parmi ses nouvelles levées, et les prodigieux efforts de *Sercas* et de *Grémian* pour s'en emparer étant restés inutiles, l'armée huguenotte fut mise dans une déroute complète. L'historien du Languedoc évalue à près de 500 hommes la perte des Protestants ; selon de Thou, il n'y eut pas cent hommes tués de part et d'autre, et cependant Beaudiné, qui avait donné dans le combat des preuves d'une brillante valeur, fut tellement abattu par ce revers qu'il ne songea plus qu'à négocier. Trois jours après, il conclut avec Joyeuse, par l'intermédiaire de *Saint-Martin*, un accord qui livrait aux Catholiques Pézenas et Beziers à condition que le culte réformé y serait maintenu et que les Protestants seraient traités aussi favorablement que les Catholiques. En vertu de cette convention, Pézenas fut remis entre les mains de Joyeuse qui, violant ses promesses, non-seulement y abolit la religion ré-

formée, mais y commit de grands excès. Les habitants de Beziers, peu disposés à s'exposer à ses vengeances, refusèrent de lui ouvrir leurs portes, lorsqu'il les fit sommer de le recevoir par le capitaine *Colombiers*, qui avait été fait prisonnier avec d'*Ortes* au combat de Pézenas, et se mettant sous les ordres des capitaines *La Laignade* et *Tourrie*, ils se préparèrent à se bien défendre. Irrité de cette résistance, Joyeuse, de son côté, refusa de remettre en liberté ses deux prisonniers et les fit enfermer étroitement dans le château de Narbonne.

Après avoir laissé à Agde une bonne garnison sous le commandement de *Codrouhac*, Beaudiné se rendit à Montpellier où il trouva *Grille*, *Bouillargues*, *Marchastel*, *Montcaillant*, *Grémian*, le baron de *Grammont*, avec un corps de troupes aguerries. Décidé à ne pas tenir un accord que Joyeuse avait violé le premier, il assembla, le 48 août, un conseil de guerre où fut résolue une entreprise sur Frontignan qui venait d'abandonner le parti protestant. Il y rencontra une résistance si vigoureuse, qu'après avoir perdu deux de ses plus braves lieutenants, *La Castelle* et *Costier*, il dut battre en retraite, traînant à sa suite un grand nombre de blessés, parmi lesquels on cite *La Valette*, lieutenant du capitaine *Bombas*. A peine rentré dans Montpellier, il vit paraître l'ennemi sous ses murs. Avec une diligence singulière, il fit raser les faubourgs, abattre tous les arbres à portée du canon, et prendre les dispositions nécessaires à une longue défense. Joyeuse, qui entretenait des intelligences avec les Catholiques de la ville, espérait n'avoir qu'à paraître pour en recevoir les clefs ; mais il fut déçu dans son attente. Le feu des remparts l'obligea à s'éloigner promptement. Beaudiné avait sous ses ordres huit compagnies d'arquebusiers à cheval commandées par d'intrépides guerriers, *Grille*, *Bouillargues*, *Du Bar*, *Herbaut* ou *Arbaut*, gentilhomme d'Arles, *Grémian*, *Gresmont*, *La Grange*,

*Paçès* ou *Paige* ; quatorze enseignes d'infanterie sous les capitaines *Daisse*, *Sérignan*, *Le Roux*, *Le Long*, le jeune *Grémian*, *Rapin*, *Senglar*, *Saint-Véran*, *Argentière* ou *L'Argentier*, *Rascalon*, *Thoras* ou *Marchastel* ; une compagnie de Suisses et deux de milices bourgeoises. Il sut disposer habilement de ces forces considérables, non-seulement pour mettre Montpellier à l'abri de toute attaque sérieuse, mais pour enfermer Joyeuse au milieu des marais et le tenir comme assiégé dans son camp de Lates. A l'exception de l'assaut qui fut livré aux re-tranchements des Catholiques par *Des Adrets* (Voy. ce nom), il n'y eut entre les deux armées que quelques escarmouches dans l'une desquelles les Protestants perdirent *Grémian* et le jeune *Maillane*, officiers de grande espérance. Joyeuse ne pouvant rien entreprendre, se décida enfin à se retirer, le 4 octobre 1562.

Après avoir envoyé *Senglar* à Agde que les Catholiques menaçaient, et chargé *Daisse* et *Grille* d'assiéger Aigues-Mortes, *Beaudiné*, laissant *Rapin* pour gouverneur à Montpellier, se rendit à Nismes, entra dans le Vivarais et marcha contre *Le Pouzin*. A son approche, le gouverneur catholique, sentant l'impossibilité de lui résister, conçut l'horrible projet de massacrer les habitants qui appartenaient presque tous à l'Eglise protestante; mais ceux-ci, prévenus à temps, s'échappèrent secrètement pendant la nuit et se sauvèrent dans le camp de *Beaudiné* qui entra le lendemain dans la ville. Ayant appris que le baron de *Peyre* était assez fort pour tenir tête aux Catholiques dans le Gévaudan, le chef huguenot marcha au secours d'Aubenas dont le siège fut précipitamment levé à son approche. Le gouverneur de la ville, *La Roquette*, tomba sur l'arrière-garde des assiégés et leur enleva une grande partie de leurs bagages. Quant à *Beaudiné*, il se rabattit sur le Bourg-Saint-Andéol, pour tirer une éclatante vengeance des meurtres qui y avaient été commis.

*Des Adrets* avait laissé dans cette petite ville quelques soldats sous les ordres d'un commissaire, *Victor de Comban*, baron de Saint-Rémèse. Peu de jours après sondé part, les Catholiques s'étaient soulevés et avaient égorgé en une seule nuit le gouverneur, son fils et toute la garnison. Le lendemain, *Sauzet*, de Nismes, qu'il ne faut pas confondre avec le capitaine provençal de même nom, qui, en 1579, à la tête d'une troupe de paysans, défit complètement à Cuers la noblesse catholique des environs, avait été arrêté comme il allait rejoindre *Des Adrets* dans le Dauphiné, et massacré également. Résolu d'infliger à ces assassins un châtement exemplaire, *Beaudiné* mit le siège devant la ville, l'emporta d'assaut et fit passer au fil de l'épée une partie de ses défenseurs; les autres se sauvèrent en traversant le Rhône. De là il marcha contre *Aramon*; mais instruit des efforts que Joyeuse faisait pour s'emparer d'Agde, il se hâta de retourner à Montpellier, d'où il vola au secours du brave *Cayla* à la tête de 200 chevaux et de 900 arquebusiers. Joyeuse ne l'attendit pas; il leva le siège le 4 nov. La fatigue de ses troupes empêcha *Beaudiné* de le poursuivre; cependant il chargea *Bouillargues* d'inquiéter sa retraite. Ce vaillant capitaine atteignit l'arrière-garde catholique à Saint-Pargoire et lui tua beaucoup de monde.

Ce fut à son retour à Montpellier que *Beaudiné* fut informé de l'élection de son frère Antoine par une députation de l'assemblée de Nismes. Loin de se montrer jaloux de la préférence accordée au comte, il protesta qu'il s'estimerait heureux de servir sous ses ordres et promit de lui obéir en tout. Nommé lieutenant-général et gouverneur de Nismes, il fit son entrée solennelle dans cette ville, le 23 déc. Peu de temps après, il fut chargé de faire lever le siège de Florac. Le baron de *Portes*, *Aissan*, *Beaufort*, *Saint-Jean*, *Thoras*, *Gabriac*, *Lours* le jeune, *Roure*, *Chadanac* et d'autres gentilshommes protestants des Cévennes se hâtèrent

de le rejoindre; mais ils n'eurent pas l'occasion d'exercer leur valeur. Apchier et La Fare renoncèrent à leur odieuse entreprise.

Lorsque *Condé* reprit les armes en 1567, Jacques de Crussol, qui venait de quitter le nom de Beaudiné pour prendre celui de d'Acier, fut chargé du commandement en chef des Protestants du Midi. Il traversa le Bourbonnais, l'Auvergne, le Vivarais pour communiquer les ordres du prince aux églises de ces provinces, et il arriva à Uzès, le 27 septembre. Quelques jours après, le 7 oct., il se rendit à Montpellier dont les Huguenots s'étaient rendus maîtres, à l'exception de la citadelle, après avoir chassé Joyeuse. Un secours considérable que *Montbrun* lui amena du Dauphiné, le 6 nov., le mit en état de repousser toutes les tentatives du général catholique pour ravitailler le fort Saint-Pierre (ainsi se nommait la citadelle). Le 16 nov. arrivèrent à leur tour les capitaines provençaux, *Du Bar*, *Sénas*, *Mouvans*, *Cérèste*, *Solier*, sous les ordres de *Cipières*, qui avait aidé les Nismois à s'emparer du château de Nîmes, en sorte que la garnison catholique, vivement pressée et n'espérant plus de secours d'aucun côté, dut se rendre par capitulation, le 28 nov. 1567. Ce siège avait coûté la vie à environ 200 Protestants dont les plus connus sont le seigneur de *Saint-Auban* et le capitaine *L'Hostelle* d'Alais. Maîtres du fort, les habitants de Montpellier le démantelèrent, sans se laisser effrayer par les arrêts du parlement de Toulouse qui, à cette occasion, condamna à mort par contumace un très-grand nombre de Protestants (*Voy. I, p. 18*).

Confiant à *Aubaïs* le gouvernement de Montpellier, d'Acier, accompagné de *Cipières*, alla faire lever le siège du Pont-Saint-Esprit, tandis que les Huguenots du Languedoc s'assemblaient par ses ordres de tous côtés pour marcher au secours du prince de *Condé*. Le renfort que lui amenèrent à Alais les Vicomtes du Quercy portèrent ses

forces à quatorze mille hommes environ, à la tête desquels il prit le chemin de la vallée du Rhône. Il força le Pont-Saint-Esprit que les Avignonnais avaient surpris, emporta d'assaut Saint-Marcel-d'Ardeche, dégagea Saint-Marcellin assiégé par Gordes, s'empara de la Côte-Saint-André et du château de Saint-Quentin, et, repassant le Rhône, il retourna dans le Languedoc avec une partie de ses troupes, tandis que les Vicomtes conduisaient le reste à *Condé*. Secondé par *Cipières* et *Montbrun*, il força les Catholiques à lever le siège du Pont-Saint-Esprit. Se portant ensuite contre l'armée de Joyeuse campée à Roquemaure, il essaya, mais inutilement, de l'attirer au combat. Malgré la rapidité avec laquelle il vola à son secours, il ne put pas non plus sauver Aramon. Il n'avait pris avec lui que trois cents chevaux et quatorze enseignes d'infanterie. Attaqué par des forces supérieures dans la plaine de Montfrin, il fut complètement battu.

D'Acier était à Nîmes lorsque l'envoyé du prince de Condé, d'Entrechaux, apporta la nouvelle de la paix signée sous les murs de Chartres. Il se hâta de la faire publier et se retira dans ses terres, prévoyant peut-être que sa présence serait, avant peu, nécessaire dans le Languedoc. Dès que *Vérac* lui eut appris la fuite de *Condé* à La Rochelle, il se mit en devoir d'assembler des troupes. Non moins prompts à reprendre les armes, les Protestants du Dauphiné formèrent neuf régiments sous les ordres de *Montbrun*, *Ancone*, *Saint-Romain*, *Virieu*, *Blacons*, *Mirabel*, *Du Chailard*, auxquels se joignirent bientôt quatre compagnies levées par *Orose* en Provence, le régiment provençal de *Mouvans* et les deux cornettes de cavalerie de *Valavoire* et de *Pasquier*. Ils franchirent le Rhône sur trois points, au fort de Mouvans, à Pérault, dont *Changy* s'était rendu maître, et à Bais-sur-Bais, dont les portes leur furent ouvertes par *Du Pont* et *Des Ollières*; puis, enlevant au passage Annonay, ils arrivèrent à

Alais, lieu fixé pour le rendez-vous général. D'Acier y avait déjà réuni les quatre régiments languedociens de *Beaudiné*, *Ambres*, *La Mausson* et *Bouillargues*, deux cornettes de cavalerie, la sienne et celle de *Spondil-lan*, un régiment du Vivarais commandé par *Pierre-Gourde*, un du Rouergue sous les ordres de *Panet* et une compagnie de cavalerie légère commandée par *Thoras*, son beau-frère. La cornette de d'Acier était verte et portait une hydre à têtes de cardinaux et de moines qu'Hercule abattait à coup de massue, avec cette devise : *Qui casso crudeles*, anagramme de son nom Jacques de Crussol.

A la tête de cette armée, forte de vingt-deux mille hommes, d'Acier entra dans le Gévaudan et arriva à Milhau dont les habitants, gagnés par *Grémian*, le reçurent avec joie. Il y fut rejoint par *Arpajon*, *Montaigu* et les autres Vicontes ; mais, dans un conseil de guerre, il fut résolu que ces derniers demeureraient pour défendre le pays, tandis que d'Acier s'enfoncerait dans l'intérieur de la France. Comme un torrent dévastateur, l'armée huguenotte se précipita des montagnes du Gévaudan, força Marsillac à se rendre, prit la tour de Saint-Christophe, passa le Lot à Cadenac, franchit la Dordogne à Souillac, le 4 oct., sans que Montluc, instruit de la force de ses bataillons par le maréchal de camp *Pierre Moreau*, son prisonnier, osât lui disputer le passage, et pénétra sans résistance dans le Périgord. Attaqué à Saint-Astier par Montpensier, Jacques de Crussol le repoussa avec vigueur et gagna Riberac où il apprit la mort de *Mouvans* et de *Pierre-Gourde*. Il se hâta d'arriver à Aubeterre et opéra heureusement sa jonction avec *Condé* dans les derniers jours d'octobre.

D'Acier suivit Condé dans toutes ses entreprises jusqu'au combat de Jaseuil, après lequel il fut détaché avec un régiment d'infanterie et quelque cavalerie pour occuper Loudun. Lors-

que le duc d'Anjou se présenta devant cette ville et le somma de se rendre, il lui répondit fièrement que la place lui avait été confiée par le prince de Navarre et qu'il saurait la défendre. Au bout de quatre jours, le duc d'Anjou jugea à propos de se retirer.

Au moment où la bataille de Jarnac s'engagea, d'Acier se trouvait à Cognac avec six mille arquebusiers dont la présence aurait pu changer le sort de la journée. Il partit en toute hâte, mais il avait cinq grandes lieues à parcourir et il apprit en route la défaite des Protestants. Il se retira en bon ordre sans se laisser entamer, et regagna Cognac où arrivèrent successivement les régiments de *Beaudiné*, de *Blacoxs*, de *Du Chailard* et de *Mirabel*. *Coligny* lui confia la défense de cette place importante. Bientôt l'armée catholique parut sous ses murs ; mais les Huguenots, raconte Davila, « firent de vigoureuses sorties qui ressemblaient à des batailles. » Le duc d'Anjou, rebuté par cette valeureuse résistance, leva le siège pour chercher une proie plus facile à saisir. Ce fut vraisemblablement pour récompenser d'Acier du service qu'il avait rendu à la Cause en arrêtant l'armée catholique victorieuse, qu'on lui donna, peu de temps après, la charge de colonel-général de l'infanterie laissée vacante par la mort d'*Andelot*.

D'Acier assista au combat de La Roche-Abeille et accompagna *Coligny* au siège de Poitiers. Atteint par les fièvres qui décimaient l'armée protestante, il dut se retirer à Niort et delà à Saint-Maixent. Relevé de maladie, il se rendit auprès de l'amiral avec les princes, et combattit vaillamment à Montcontour, où il fut fait prisonnier. Santa-Fiore lui sauva généreusement la vie malgré les ordres formels qu'il avait reçus de Pie V de n'épargner aucun huguenot, et son humanité lui attira une disgrâce. Catena prétend que le pape rendit à d'Acier la liberté sans rançon ; mais les historiens français affirment, au contraire, que sa délivrance coûta

au duc d'Uzès une somme de 40,000 écus. Épargné à la Saint-Barthélemy à la considération du duc, son frère, Jacques de Crussol s'attacha dès-lors au parti de la Cour, sans changer toutefois de religion. En 1573, il servit sous le duc d'Anjou au siège de La Rochelle. Ennemi de Damville, d'Acier, devenu duc d'Uzès, accepta en 1574, le titre de lieutenant-général dans le Languedoc, avec la mission d'y combattre les Protestants unis alors aux Catholiques politiques. On vit donc, chose bizarre qui prouve bien l'indifférence religieuse des chefs des deux partis ! un protestant à la tête des Catholiques et un catholique à la tête des Protestants. Le duc d'Uzès prit d'ailleurs à cœur de justifier la confiance de Henri III; il fit tout le mal qu'il put à ses coreligionnaires, massacrant les habitants des villes qu'il soumettait, brûlant les récoltes aux alentours de celles qui lui résistaient, et commettant partout d'affreux ravages. Ses exploits militaires se réduisirent à peu de chose. Au reste, il finit par renoncer même à la profession extérieure de la religion protestante, sacrifice qui, sans doute, coûta peu à sa conscience, et, en 1578, il fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il avait épousé, en 1568, *Françoise de Clermont*, fille du vicomte de Tallard, et mourut en 1586.

Le cinquième fils de Charles de Crussol, qui portait le même nom que son père, était abbé de Feuillans lorsqu'il se convertit au protestantisme. Blessé mortellement et fait prisonnier à la défaite des troupes que Fabrice envoyait au secours de Sérignan, il fut conduit à Orange et y mourut, le 49 mars 1563. Le P. Anselme se trompe lorsqu'il dit qu'il fut tué, en 1562, au siège d'Orange. Comme on l'avait enterré dans un coin du cimetière des Cordeliers, un carme en prit occasion pour déclamer en chaire contre une profanation aussi monstrueuse, et il fit si bien que le peuple furieux déterra le cadavre, lui attacha une

corde aux pieds et le traîna dans les rues. Quelques-uns plus prudents recueillirent ces restes défigurés et les remirent en terre.

Le sixième et dernier des fils de Charles de Crussol, Galiot, seigneur de BEAUDINÉ et de La Côte-Saint-André par transaction faite avec son frère Jacques en 1566, servit, en 1567, dans l'armée protestante avec le grade de colonel d'un régiment d'infanterie, et fut spécialement chargé de diriger le siège du fort Saint-Pierre. Nous l'avons vu figurer parmi les principaux chefs des troupes que d'Acier conduisit au secours de *Condé*. A l'affaire de Saint-Astier, il fut blessé au bras d'un coup d'arquebuse. Au combat de La Roche-Abeille, il se signala à l'avant-garde. A Moncontour, il donna de nouvelles preuves de sa valeur. La bataille perdue, il se retira à Saintes et gagna ensuite La Rochelle d'où il mena à *Coligny*, alors dans le Languedoc, un corps de cavalerie qui fut d'un grand secours au général des Huguenots. Quoiqu'il ne soit plus fait mention de lui pendant cette brillante campagne, il est vraisemblable qu'il ne quitta pas l'amiral. Nous ne le retrouvons plus qu'à Paris, à l'époque de la Saint-Barthélemy dont il fut une des victimes. Il ne laissa que des filles mortes sans alliance. Sa veuve, *Françoise d'Orarty* se remaria avec Jean-François Fauchoas de Sérillac, seigneur de Belin, qui fut gouverneur de *Henri de Condé*, premier prince du sang.

CUCUEL (SAMUEL), pasteur à Montbéliard de 1575 à 1622, assista à la conférence qui eut lieu dans cette ville, en 1586, entre Andrea et Bèze, et en traduisit les actes en français; seulement on ne nous apprend pas si c'est d'après la relation du théologien de Tubingue ou d'après celle de l'ami de Calvin. Selon le Précis historique de la réformation dans le comté de Montbéliard, cette traduction fut imprimée en 1587 par *Foylet*, réfugié de Tarare, et de son côté, Senebier indique une trad. de la relation de Bèze imp. dans

la même ville en 1588; ne s'agirait-il pas du même ouvrage?

L'Annuaire du Doubs, année 1827, dans la très-courte notice qu'il a consacrée à notre pasteur, dit qu'il publia différents ouvrages de piété. Nous connaissons les titres de quatre.

I. *Trésor de consolations pour les malades et mourans*, Montb., Jacq. Foillet, 1600, in-8°; nouv. édit. ibid., 1602.

II. *Trésor de consolations, instructions et prières pour ceux qui sont en adversité*, Montb., Jacq. Foillet, 1602, in-8°.

III. *Trésor rempli de richesses spirituelles, c'est à savoir des consolations, instructions et prières tirées de la Sainte Ecriture pour tous fidèles estans en adversité et spécialement pour les malades et mourans*, Jacq. Foillet, 1606, in-16. — Ce n'est peut-être qu'une réimp., ainsi que le suivant.

IV. *Trésor spirituel qui contient des consolations de la Sainte Ecriture contre plusieurs tentations, doutes et pensées fâcheuses desquelles les affligés sont souvent troublés*, etc., Montb., 1607, in-16.

La famille Cucuel a fourni jusqu'à nos jours des pasteurs au pays de Montbéliard.

**CUJAS (JACQUES)**, en latin *Cujacius*, le premier des interprètes du droit romain, né à Toulouse en 1522, et mort à Bourges, le 4 oct. 1590.

Cujas étudia la jurisprudence à Toulouse sous *Arnaud Du Ferrier*. Dévoré, dès l'enfance, d'un ardent désir de s'instruire, il ne passait aucun jour sans étudier, et il apprit, dit-on, sans maître, le grec, l'histoire, la rhétorique, la poétique, la grammaire, la philosophie, la morale, en sorte qu'il dut moins à l'enseignement des autres qu'à lui-même cette étendue, cette variété de connaissances, cette profondeur de savoir, qui le placèrent au-dessus de tous les légistes de son siècle, si l'on en excepte peut-être *Charles Du Moulin*. A l'âge de vingt-cinq ans,

se sentant en état de professer, il ouvrit sur les Institutes un cours qui attira un très-grand nombre d'auditeurs. En 1554, une chaire de droit étant venue à vaquer à l'université de Toulouse, il la postula; mais son mérite incontestable ne put l'emporter sur l'inimitié de Jean Bodin qui intrigua si bien qu'elle lui fut refusée. La ville de Cahors le consola de cet échec, en l'appelant à une chaire qu'il alla occuper au mois de nov. 1554, entraînant à sa suite la plupart de ses élèves. Au bout de quelques mois, en juillet 1555, Marguerite de France, sur la recommandation de *L'Hôpital*, lui accorda la place laissée vacante par le départ de *François Baudouin* (Voy. II, p. 29).

Cujas arriva à Bourges le 30 sept. 1555, mais il trouva presque toute l'université dans les dispositions les plus hostiles à son égard, à cause de la préférence qui lui avait été donnée sur *Hugues Doneau*, le protégé de *Duaren*. Mécontent de ce qu'il regardait comme un passe-droit, Doneau se plaignit à *L'Hôpital*, en lui demandant qu'au moins son traitement fût porté à la même somme que celui du nouveau venu. Ses plaintes ne furent pas écoutées, et pour se venger, il suscita à Cujas des difficultés sans nombre. A ces motifs d'intérêt particulier se joignait, comme l'a fort bien fait observer *M. Raynal*, dans son Histoire du Berry, une rivalité de système qui rendit la lutte plus opiniâtre. Tout le collège des docteurs y intervint; les écoliers se divisèrent; il se forma d'ardentes cabales qui menacèrent plus d'une fois d'ensanglanter les rues de la ville; enfin Cujas, ne pouvant vaincre tant d'ennemis, malgré la protection soutenue de la princesse, et épuisé par des agressions incessantes, se décida à abandonner son poste. Il quitta Bourges vers le mois de mai 1557, selon *M. Raynal*, à la fin du mois d'août, selon *Bériat-Saint-Prix*, auteur d'une excellente Hist. de Cujas que nous prendrons principalement pour guide, et se retira à Paris où, quelques mois après,

des députés de l'université de Valence vinrent lui offrir une chaire avec 600 livres d'appointements.

Cujas ne trouva pas à Valence des rivaux aussi redoutables que *Duaren* et *Doncau*; sa réputation s'était d'ailleurs singulièrement répandue pendant son séjour à Bourges par la publication de quelques-uns de ses savants ouvrages; aussi ses nouveaux collègues lui cédèrent-ils sans résistance le premier rang. Cependant il ne passa guère à Valence que deux années. La mort de Duaren ayant porté un coup fatal à l'université de Bourges, à laquelle sa propre retraite avait déjà été funeste, et Marguerite de France, devenue duchesse de Savoie, voulant rendre son lustre à cette école jusque-là célèbre, elle lui fit offrir la chaire laissée vacante par son antagoniste. Cujas accepta, et pendant ce second professorat de Bourges, sa renommée grandit encore, moins par son enseignement (car il n'était doué, ni de cette facilité d'élocution et d'exposition, ni de cette rapidité de conception qui font le talent du professeur) que par ses admirables écrits.

Dès cette époque, Cujas était regardé comme le premier parmi les interprètes du droit romain. La duchesse de Savoie désira l'attirer dans ses états et lui offrit à l'université de Turin, en 1566, une chaire qu'il n'osa refuser, craignant d'être taxé d'ingratitude envers sa zélée protectrice; mais ne pouvant vaincre sa répugnance pour les mœurs et les usages italiens, il demanda bientôt et obtint la permission de rentrer en France. Dès la fin d'août 1567, il reparut dans son ancienne chaire à Valence. Dans l'espoir de l'attacher définitivement à leur université, les Valentinois lui en laissèrent la direction arbitraire et lui accordèrent les plus grands avantages pécuniaires.

Les troubles qui éclatèrent peu de temps après ayant interrompu le service de l'université, et le tumulte des armes l'empêchant de jouir de la tranquillité nécessaire à ses études, Cujas se

retira au château de Charmes en Vivaraux, qui appartenait à *Antoine de Crussol*. La paix de Longjumeau lui ayant permis de reprendre son enseignement, il le continua avec éclat jusqu'en 1570, qu'à l'approche de l'armée de *Coligny*, il partit pour Lyon avec sa famille; mais il retourna à son poste même avant la conclusion de la paix. A la Saint-Barthélemy, qui eut aussi ses victimes à Valence, il sauva la vie à *Bonnefoi* et à *Scaliger* (Voy. II, p. 386), conduite généreuse qui ne lui nuisit point toutefois, puisqu'au mois de mai 1573, Charles IX lui accorda le brevet de conseiller honoraire au parlement de Grenoble.

La création de cette charge nouvelle, excita des murmures. Cujas éprouva des difficultés à se faire recevoir; mais sa persistance triompha enfin des obstacles apportés à sa réception, en sorte qu'en 1574, il fut pourvu de l'emploi qu'il ambitionnait dans l'unique espoir, nous dit-il, de le transmettre à son fils. Ce jeune homme, en effet, étant mort avant qu'il eût pu l'en mettre en possession, il s'empressa de se démettre de sa charge en faveur d'un de ses élèves. Peu de temps après, Henri III lui donna un nouveau témoignage d'estime, en le nommant commissaire avec l'évêque *Montluc* pour la vérification des comptes des proposés au service des vivres en Dauphiné.

Cujas venait, le 23 mars 1574, de renouveler son traité avec les Valentinois et de s'engager par serment à « lire » à Valence pendant cinq années à dater du 1<sup>er</sup> oct., lorsque, tout-à-coup, au commencement de l'été de 1575, cédant aux instances des Berruyers qui lui firent faire des propositions par Jean Jaupitre (1), enquêteur pour le roi en Berry et scribe de l'université, il partit précipitamment pour Bourges, après

(1) Nous ignorons si ce Jaupitre professa la religion protestante. Nous savons seulement que des membres de cette famille appartenirent à l'Église réformée, comme *Marguerite Jaupitre*, femme du ministre apostat *Rossmont*, qui se sauva à Genève (Archiv. gén. E. 3373), après l'abjuration de son mari.

avoir signé, le 28 mai 1575, un autre traité, qui, on doit le dire, ne lui offrait presque aucun avantage sous le rapport pécuniaire. Quelle put donc être la cause de cette détermination subite ? Ne devrait-on pas la chercher peut-être dans les intrigues amoureuses de sa femme qui, au rapport de *Doncau*, mena une vie peu régulière ?

A peine arrivé à Bourges, notre célèbre professeur se vit exposé à de nouvelles tribulations. Par la trêve qui précéda la Paix de Monsieur, cette ville fut cédée comme place de sûreté au duc d'Alençon; mais les habitants refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Redoutant les suites de cette désobéissance, Cujas se retira à Paris où, par une honorable exception, on lui permit d'enseigner le droit civil dont une loi canonique défendait l'enseignement à l'université de cette ville. A la conclusion de la paix, il retourna à Bourges pour ne plus le quitter, sauf quelques voyages de courte durée à Paris. Ce fut en vain que plusieurs universités lui firent les offres les plus brillantes; il résista à leurs sollicitations, et il ne céda pas même à celles du pape Grégoire XIII, qui essaya de l'attirer à Bologne. Il continua donc à remplir avec zèle les devoirs du professorat à l'université de Bourges jusqu'en 1588, qu'affaibli par l'âge, moins encore que par ses travaux excessifs et par la douleur que lui causa la perte de son fils unique, il demanda sa retraite sans pouvoir l'obtenir de Henri III. Ce roi, qui eut au moins le mérite de protéger les savants, ne cessa de témoigner une grande estime à l'illustre jurisconsulte. La mort du duc d'Alençon ayant fait perdre à Cujas une charge de maître des requêtes que le prince lui avait accordée avec une pension, Henri III lui avait conféré le titre de conseiller au présidial de Bourges; mais il s'en était défait presque aussitôt. La faveur royale fut toutefois impuissante à garantir Cujas contre les violences des Ligueurs de Bourges. Niles certificats de catholicité qu'il s'était fait délivrer pour être

admis à la charge de conseiller au parlement de Grenoble, ni l'exatclitude qu'il apportait à suivre tous les exercices du culte catholique, ni le soin avec lequel il évitait d'aborder les questions religieuses et politiques qui ensanglantaient la France, se contentant de répondre à ceux qui l'interrogeaient sur ces matières délicates : *Nihil hoc ad edictum prætoris*, rien n'avait pu dissiper les soupçons d'hérésie qui planaient depuis longtemps sur lui, en sorte qu'il avait déjà failli, en 1587, être compris dans des poursuites criminelles exercées contre les partisans du roi de Navarre. Ce fut peut-être pour le mettre en demeure de se prononcer ouvertement entre le parti des Guise, champions du catholicisme, et celui de Henri IV, qui passait encore pour le chef des Huguenots, que les Ligueurs le sollicitèrent, après l'assassinat de Henri III, d'écrire en faveur de leur roi; mais Cujas, cette fois, se montra inaccessible à la peur, il résista courageusement et aux promesses et aux menaces. Il eût bien désiré sans doute fuir un pays livré au fanatisme; mais sa maison était comme assiégée et on le surveillait de près. Rien ne l'ébranla dans son refus, pas même une émeute où peu s'en fallut qu'il ne perdît la vie. Ce fut au milieu de ces circonstances terribles qu'il mourut. Malgré sa recommandation de l'enterrer avec la plus grande simplicité, on lui fit des obsèques magnifiques. Ses restes mortels furent déposés dans le caveau de la chapelle Saint-Denys, qui s'appelle encore aujourd'hui la chapelle de Cujas. Il avait épousé, en 1557, *Madelaine Du Roure*, qui lui donna un fils, nommé Jacques. Ce jeune homme, sur qui reposaient toute son affection et toutes ses espérances, ayant suivi de près sa mère dans la tombe, en 1584, Cujas, qui désirait vivement un héritier, se maria, en 1586, avec *Gabrielle Heré*; mais il n'en eut qu'une fille, la fameuse *Suzanne*, qui passa sa vie dans d'étranges désordres et la finit dans la misère.

Nous l'avons déjà dit, Cujas est le premier interprète du droit romain ; les témoignages à cet égard sont unanimes. La postérité n'a fait que confirmer les éloges de ses contemporains. Le hollandais Paul Montanus le proclamait le prince des jurisconsultes. L'italien Gravina l'appelait le père de la vraie jurisprudence. L'anglais Arthur Duck affirmait que jamais on ne verrait un jurisconsulte plus illustre et plus savant, un homme rempli de plus de probité et de bonne foi. L'espagnol Mexia le qualifiait d'astre le plus éclatant du droit et de la France. Enfin, au jugement de l'allemand Bach, il n'y avait jamais eu, et il n'y aurait jamais personne capable, non pas de surpasser, mais même d'égaliser sa doctrine et son mérite. Ces louanges semblent hyperboliques ; elles n'ont pourtant rien d'exagéré. « Rien n'était comparable, dit M. Raynal, à la lucidité de son enseignement, à la profondeur de son exégèse, à la sûreté de ses décisions. Sa mission scientifique fut d'accomplir l'interprétation du droit romain, ébauchée par Alciat, continuée par Baron et Duaren à l'université de Bourges. Il comprit de bonne heure que pour consommer une œuvre si difficile, il devait s'en tenir à une sévère et patiente analyse des éléments dont se composaient les grands recueils de Justinien, en corriger scrupuleusement les textes, et les éclairer, non-seulement par la méditation, mais encore par une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature romaine ; que le temps de la synthèse n'était pas encore venu ; qu'avant d'arriver aux théories abstraites et systématiques, il fallait épuiser les études de détail, et connaître à fond toutes les parties, avant d'essayer de reconstruire l'ensemble.

« Duaren, son collègue et son rival à l'université de Bourges, fut plus audacieux : génie synthétique et généralisateur, il voulut de prime abord tenter la théorie de toutes les matières de droit... Mais, ajoute M. Raynal, il est permis de le croire, la méthode et

les travaux de Cujas firent faire à la science un progrès plus sensible et plus réel. Il rendit vulgaire ou du moins accessible à tous la sagesse profonde de ces jurisconsultes de Rome qui avaient porté dans l'étude du droit les inspirations de la philosophie stoïcienne et les principes de l'équité la plus pure. Ses explications passèrent dans les éditions usuelles du Corpus juris, et quand le jurisconsulte qui a préparé la rédaction de nos Codes, Pothier, voulut choisir ses guides, il adopta Cujas pour le droit romain, comme il avait adopté *Du Moulin* pour le droit national ; il s'inspira de son esprit, il emprunta ses décisions ; aussi on a pu dire avec raison que pour toutes les dispositions d'origine romaine, Cujas a dirigé à leur insu les auteurs de la législation nouvelle. »

Ce n'est pas une petite gloire pour l'Eglise protestante que d'avoir compté parmi les sectateurs de ses doctrines, non-seulement Cujas et Du Moulin, ces deux flambeaux de la législation française, mais Coras, Duaren, Doneau, Baudouin, Hotman et tant d'autres dont les savants travaux n'ont pas médiocrement contribué non plus à tirer la science du droit du chaos où l'avait plongée le moyen-âge. Tous ces illustres professeurs, tous ces profonds jurisconsultes étaient protestants, tous se séparèrent plus ou moins ouvertement de l'Eglise romaine. Nous n'ignorons pas que Bériat-Saint-Prix écrivait, en 1824 : « La religion de Cujas est encore un problème que nous ne nous flattons pas de résoudre. » Pour nous, le problème est tout résolu ; aussi n'avons-nous pas hésité à donner à Cujas une place dans notre ouvrage.

En 1564, le 27 déc., Cujas, alors à Bourges, écrivait à *Antoine Dorsanne* ou *Dorsaine*, lieutenant-général à Issoudun et un des premiers partisans de la Réforme dans cette ville (*Voy.* I., p. 136), qu'il regrettait vivement de ne pouvoir se rendre à Issoudun pour entendre prêcher *Jacques Spifame*, « os

illud probum pietatis plenissimum, de M. de Passy, qui nunc solus totâ Gallia celebratur, cui si nunc parem, vel adsimilem hic haberemus, meliùs nobiscum ageretur. » N'est-il pas évident qu'un protestant seul pouvait former un pareil vœu ?

Dans une autre lettre, datée du 15 mai 1562, Cujas se plaint que les canons de Zonare, moine grec du XII<sup>e</sup> siècle, aussi crédule qu'ignorant, ne servent qu'à favoriser l'ambition de l'Eglise et n'aient rien de la pure et vraie religion chrétienne. Ce n'est point un ennemi de la Réforme qui aurait parlé de la sorte.

Quelque temps après, la guerre ayant fermé les portes de l'université, Cujas va demander une retraite, non pas à un seigneur ou à une ville catholique, et cependant Lyon ou Grenoble lui offrait un refuge assuré, s'il eût professé la religion romaine, mais à *Antoine de Crussol*, au frère de ce d'*Acier*, qui se faisait remarquer parmi tous les chefs huguenots par la fougue impétueuse de son zèle, sinon, comme on l'en a accusé, par ses cruautés envers les prêtres. Cette préférence est, à notre avis, un indice qui, corroboré par une requête des habitants de Grenoble où il est signalé, vers la même époque, avec son collègue *Bonnefoi*, comme étant « de prétendue religion, » ne peut guère laisser de doute sur les véritables sentiments religieux de Cujas, en 1563.

Il est vrai qu'à dater de la Saint-Barthélemy, nous le voyons se faire délivrer des certificats de catholicité par les autorités civiles et ecclésiastiques de Valence; nous le voyons, en 1575, prendre la défense de *Montluc* qui avait sinon justifié, au moins excusé la Saint-Barthélemy; nous le voyons encore, en 1576 et en 1587, prononcer deux harangues, l'une sur la confession, l'autre sur la pénitence; nous le voyons enfin, remplir jusqu'à sa mort, au rapport de Du Verdier, les pratiques de la religion romaine. Mais tout ce qu'on est en droit de conclure

de là, c'est que Cujas, comme beaucoup d'autres, se convertit à l'époque de la Saint-Barthélemy (1); encore pourrait-on faire observer que s'il prit des certificats de catholicité, c'est qu'il était de pareils certificats lui étaient indispensables pour être reçu conseiller au parlement de Grenoble; que s'il défendit Montluc, ce fut en reconnaissance des nombreuses obligations qu'il lui avait, et que d'ailleurs, dans sa réponse à *Doneau*, il se garda d'attaquer les doctrines de la Réforme, tout en blâmant la conduite des Réformés; que ses harangues sur la confession et la pénitence furent prononcées comme un *devoir imposé*, ainsi qu'il a soin de nous l'apprendre lui-même. Reste le témoignage de du Verdier, auquel nous opposerons le testament que Cujas fit à Bourges le jour même de sa mort, et, comme l'a fort bien dit M. Raynal, ce testament tranche toute controverse. Après avoir recommandé « de l'inhumier sans que l'on fasse ny qu'il y ait aucun convoi, » après avoir défendu de vendre « nul de ses livres à Jésuites, » s'adressant à sa femme et à sa fille : « Fuyez, leur dit-il, l'Antechrist et les inventions et suppôts d'icelui qui, sous le nom d'Eglise, gourmandent, brigandent, corrompent et persécutent la vraie Eglise, de laquelle la pierre fondamentale est J.-Ch. seul, nôtre Sauveur et Seigneur Dieu, et suivez sa sainte parole de point en point, sans y rien ajouter ny diminuer. Dieu soit avec vous et vous conduise aprez cette vie temporelle à l'éternelle par sa seule grâce, comme je le supplie, au nom de Jésus nôtre Sauveur, bientôt me faire jouir d'icelle, prenant

(1) Notre opinion, à ce sujet, est pleinement confirmée par ce passage d'une lettre de J. G. de Bonheim, publiée dans l'*Apparatus litterarius de Freytag* (Leipzig, 1752), sur lequel M. le professeur *Waddington* a appelé notre attention depuis l'impression de cette notice. Le voici : *Inter reliqua verò, quæ [Ramus] habuit, etiam Cujacii scripta reperita sunt, quibus totum se evangelicum declaravit; ita ut et de viâ Cujacii sit periculum.* — De Bonheim se trouvait en France à l'époque de la Saint-Barthélemy.

gàrde à ses miséricordes et non à ses mérites. » Calvin lui-même aurait signé ce testament.

Il est donc, pour nous, de la dernière évidence que Cujas conserva jusqu'à sa mort des sentiments protestants, mais qu'il les déguisa, depuis 1572, pour ne pas perdre ses emplois, sa fortune, la vie peut-être. Sans doute, comme le fait observer Bériat-Saint-Prix, « une aussi longue dissimulation, fondée sur de tels motifs, est assez peu honorable; » mais l'histoire n'a pas pour mission de faire des panégyriques. Nous n'avons donc pas besoin « de preuves plus fortes que celles dont on vient de parler, » pour reconnaître que, si l'impétueux *Hotman* est allé trop loin, en jetant à la face de Cujas l'épithète flétrissante de *Tritapostata*, *Doneau* qui ne pouvait lire dans le cœur de son adversaire, ne l'a pas calomnié, en affirmant qu'il avait abandonné la religion qu'il professait lors de son premier professorat à Valence, et que *Scipion Gentilis*, dans son Oraison funèbre de *Doneau*, lui a reproché avec plus de justice encore d'avoir dissimulé sa religion.

A part cette condamnable hypocrisie et un penchant un peu trop prononcé pour les plaisirs de la table, Cujas était un parfait honnête homme. Ses ennemis les plus acharnés ont seuls pu l'accuser d'avoir enrichi sa bibliothèque par le vol et d'avoir tenté le rapt d'une religieuse. Plein d'affabilité et de bonhomie, il était surtout un véritable père pour ses élèves, à qui il rendait tous les services possibles, leur communiquant libéralement les livres de sa belle bibliothèque, les attirant chez lui, leur prêtant même de l'argent, et restant leur ami sincère lorsqu'ils quittaient l'université. Le nombre de ses écrits est très-considérable. Tous se distinguent par la force du raisonnement, la sagacité de la critique, la profondeur de l'érudition; le style en est clair et élégant, mais quelquefois il s'affranchit des règles de la modération et de la décence. C'était le défaut du temps.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Ulpiani fragmenta cum notis*, Tolos., 1554; Paris., 1555, in-8°; 1585, in-4°; Venet., 1584, in-4°; Colon., 1592, in-8°; Lugd., 1593 et 1610, in-4°. — Publié, à l'insu de Cujas, par son disciple Jean Amariton dans le but de faire honte aux Toulousains de leur injustice envers leur compatriote.

II. *Notæ ad libros IV Institut. Justiniani*, Paris., 1556. Ce sont les *Notæ priores*, publ. sans texte et réimp. à Cologne, 1556, in-8°. Les *Notæ posteriores* parurent à Paris, 1585, in-8°. Les *Scholæ* furent publiées pour la première fois dans l'édit. des *Opera Cujacii*, donnée par *Fabrot* à Paris, 1658.

III. *Observationum et emendationum libri XXVIII*, 1556-1595. — Cet ouvrage, que de Thou qualifie de *divinum opus*, est le meilleur de tous ceux de Cujas; il n'a pas encore été surpassé. Les livres I-II furent imp. à Paris, 1556; liv. III, 1557; liv. IV, Lyon, 1559; liv. V, 1562; liv. VI-VIII, 1564; liv. IX-XI, 1570; liv. XII-XIV, 1573; liv. XV-XVII, Paris, 1577; liv. XVIII-XX, 1579; liv. XXI-XXIV, 1585. Les quatre derniers livres furent publiés par *Pithou*, à qui Cujas avait confié ce soin par son testament. Heineccius a réimp. cet ouvrage (Halle, 1737, in-4°), en y joignant une Préface.

IV. *Interpretationes in Jul. Pauli receptorum sententiarum libros V*, Paris., 1558, in-4°; Colon., 1578, 8°.

V. *Commentaria in quosdam Pandectarum titulos*. — Les travaux de Cujas sur les *Pandectes* comprennent: *Ex libro XLI Digestorum*, Lugd., 1559. — *In titulum Digestorum de verborum obligationibus et de diversis temporum præscriptionibus*, Lugd., 1562. — *In titulos de excusationibus*, etc., Lugd., 1564. — *In titulum de origine juris*, Paris., 1585. Ces quatre commentaires ont seuls été publiés du vivant de l'auteur.

Les suivants l'ont été d'après les cahiers de ses élèves : *Prælectiones in titulum de diversis regulis juris antiqui*, Basil., 1594. — *Comment. ad tit. de verborum significationibus*, Francof., 1595. — *Recitationes in tit. de adquirendâ vel amittendâ possessione*, Spir., 1595. — *Recit. in tit. de justitiâ et jure*, Spir., 1595. — *Recit. in varios Digestorum titulos : de jurisdictione*, etc., Francof., 1596. — *Recit. in tit. de sponsalibus*, etc., Francof., 1598. — *Recit. in tit. de appellationibus*, Francof., 1600. — *Recit. in tit. de in jus vocando*, etc., imp. pour la 1<sup>re</sup> fois dans l'édition des Œuvres de Cujas donnée à Paris en 1658.

VI. *De diversis temporum præscriptionibus et terminis* *πρὸςματῖα*, Lugd., 1562, in-fol. avec les deux suivants :

VII. *Liber Eustathii Antecessoris de temporalibus intervallis à momento usque ad centum annis græcè et latinè*, interprete Joanne Leunclavio.

VIII. *Commentarii ad tres postremos libros Codicis*; réimp. à Cologne, 1592, in-8°.

IX. *De Feudis libri V et in eos commentarii*, Lugd., 1566, in-fol. ou in-8°; Col., 1592, in-8°. — Le 1<sup>er</sup> livre comprend l'ouvrage de Gerardus Niger; le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup>, celui d'Obertus ab Orto; le 4<sup>e</sup>, les Capitula extraordinaria recueillis par d'Ardiso et Alvarotus; le 5<sup>e</sup>, les Constitutions impériales.

X. *Codicis Theodosiani libri XVI cum variis Novellis Cujacii et aliorum*, Lugd., 1566; Col., 1570, in-8°; Paris., 1586, in-fol.

XI. *Traduction du LX<sup>e</sup> livre des Basiliques*, Lyon, 1566, in-fol. — Après sa mort, Labbe publia la trad. des livres XXXVIII et XXXIX des Basiliques, d'après le msc. original de Cujas qui fait partie de la Collect. Baluze (Paris, 1609, in-fol.).

XII. *Expositio Novellarum Constitutionum Justiniani*, Colon., 1569,

in-8°; réimp. avec le N<sup>o</sup> XIII et les livres IX-XI des Observations [Lugd.], 1570, in-fol.

XIII. *Paratitla in libros L Digestorum*, Lugd., 1570; Paris., 1576 et 1654, in-12; Col., 1577 et 1588, in-8°; Spir., 1615, in-8°; Aurel., 1625, in-8°. — On a imp. à Francfort, 1598, in-8°, *Commentar. in libros L Digestorum*.

XIV. *Ad Africanum Tractatus I-IV*, Lugd., 1570, in-fol. — *Tract. VI-IX*, Lugd., 1573; les deux parties, Colon., 1588, in-8°.

XV. *Explicatio legis Frater*, Paris., 1573.

XVI. *Præscriptio pro Montlucio, episcopo Valentino, adv. libellum editum sub falso nomine Zachariæ Furnestri* [Hugues Doneau], Antv., 1574, in-8°; Lugd., 1575, in-8°.

XVII. *Oraison funèbre de G. de La Châtre*, 1576, in-8°; trad. en latin par Rigaut, Paris, 1640, in-fol.

XVIII. *Consultationes LX quibus præposita est veteris cujusdam jurisconsulti consultatio*, publ. d'abord par Nivelle dans la collection des Œuvres de Cujas, imp. à Paris en 1577; puis réimp. à Colog., 1590, in-8°.

XIX. *Paratitla ad IX libros Codicis Justiniani cum enarrationibus Caroli Annibalis Fabroti*, Paris., 1579, in-fol.; Colon., 1588, in-8°; Aurel., 1625, in-fol.; Paris., 1655, 3 vol. in-12; Tolos., 1685; Neapoli, 1751, 4 vol. in-12. — Tous les légistes ont loué à l'envi cet ouvrage.

XX. *Notata Antonii Mercatoris [J. Cujacii] ad lib. Animadversionum Johannis Roberti*, Bitur., 1581, in-4°.

XXI. *Commentaria in libros LX Differentiarum Herennii Modestini*, Hanov., 1593, in-8°.

XXII. *Oratio de confessione in scholâ Bituricensi dicta anno 1576*, Paris., 1593, in-8°.

XXIII. *Recitationes in Decretalium Gregorii IX libros II*, Spiræ, 1594, in-4°. — *In libros III, V*, Francof., 1598, in-8°. — Ouvrage d'une authenticité douteuse.

XXIV. *Papinianus, quo continentur recitationes ad universa Papiniani opera, quæ in Pandectis supersunt*, Francof., 1595, in-4°.

XXV. *Recitationes in Julii Pauli libros XXV Questionum*, Francof., 1595 et 1604, in-4°.

XXVI. *In Digesta et Codicem notæ*, Francof., 1597.

XXVII. *Recitationes in libros IV-IX Codicis*, Francof., 1597. — Nous ne connaissons pas d'édition des *Recitationes in libros IV priores Codicis* antérieure à celle qui a été donnée dans la collection des Œuvres de Cujas en 1658.

XXVIII. *Explicatio legis Assiduis*, Francof., 1598.

XXIX. *Recitationes ad Salvii Juliani libros XC Digestorum, libros VI ex Minicio Natali, libros IV ad Ursejun Ferozem et librum singularem de ambiguitatibus*, Francof., 1600, in-4°.

XXX. *Recitationes in tit. de actionibus*, Francof., 1600.

XXXI. *Recitationes in tit. de edendo*, etc., Francof., 1600.

XXXII. *Discours à Henri III*, imp. dans les Opera Claudiani (Paris, 1602, in-4°).

XXXIII. *Oratio de ratione docendi juris in scholâ Bituricensi dicta anno 1585*, Francof., 1603, in-8°. — La grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber en indique une édition de Strasbourg 1584 (?).

XXXIV. *Commentaria in Julii Pauli libros LXXVIII ad Edictum*, Francof., 1604, in-4°.

XXXV. *Antiquæ collectiones Decretalium, studio Ant. Augustini, archiepisc. Tarraconensis, cum notis Ant. Augustini et Jac. Cujacii*, Paris., 1609, in-fol.; 1621, in-fol. — Publié par Charles Labbe.

XXXVI. *Paratitla in Pandectas et IX libros Codicis*, Lugd. et Paris., 1651, 2 vol. in-48. — Cité par M. Dupin, dans sa Biblioth. de droit, ainsi que le suivant :

XXXVII. *J. A. Costa Commenta-*

*rius ad institutiones juris civilis, edente Cujacio*, Paris., 1659, in-4°.

XXXVIII. *Opera*. La 1<sup>re</sup> édition des Œuvres complètes de Cujas a été publiée par Nivelles à Paris, 1577, 5 tomes reliés en 3 vol. in-fol. Le même éditeur en donna une seconde en 1584, également en 5 tomes in-fol.; ce n'est que la reproduction de la première augm. des Paratitles sur le Code, des livres XVIII-XX des Observations, etc. On la contrefit à Cologne en 1588. Après la mort du célèbre jurisconsulte, *Frauc. Pithou* publia une 3<sup>e</sup> édition de ses œuvres à Francf., 1695; réimp. à Hanau en 1602; à Lyon en 1606; contrefaite à Genève en 1609; imp. de nouveau à Francf., 1623, in-fol. Un peu plus tard, Alexandre Scot recueillit et mit au jour les œuvres posthumes de Cujas sous le titre : *Opera priora et posthuma*, Lugd., 1614, 4 vol. in-fol.; réimp. à Paris, 1617, 6 vol. in-fol. Cette dernière édition, bien qu'incomplète, fut reproduite à Paris, 1637, 6 vol. in-fol. L'édition de Paris, 1658, 40 vol. in-fol., par Fabrot, est fort belle et augmentée de plusieurs écrits jusque-là inédits, entre autres de l'*Avis et opinion de Cujas touchant la succession du roi de Portugal*, et surtout d'un certain nombre de ses lettres. Hugo, dans son Magasin, et Bériat-Saint-Prix, dans son Histoire de Cujas, en ont depuis publié quelques autres, et plus récemment Spangenberg a fait imprimer celles qui se conservent dans la Biblioth. royale de Hanovre, sous le titre : *J. Cujacii epistolæ ad Bartholdum Luedecke hæctenus ineditæ* (Cellis, 1825, in-4°). On en trouve encore un certain nombre d'inédites dans le vol. 700 de la Collect. Dupuy. L'Italie nous offre aussi deux belles éditions des Œuvres de Cujas. Celle de Naples, 1722-27, 41 vol. in-fol., contient les variantes de Mériille. Celle de Venise et Modène, 1758-83, 41 vol. in-fol., a été enrichie de nouvelles additions et est accompagnée d'une table fort commode.

Dès 1566, Cujas avait donné une

édit. du Code Théodosien dans laquelle il avait publié les livres VI-VIII du Code, des additions au livre XVI, les Nouvelles de Majorien et la loi des Burgondes, connue sous le nom impropre de *Papiani liber Responsorum*. Il la fit réimprimer en 1586 avec des augmentations. Il prit part, en outre, aux travaux de plusieurs de ses disciples ou amis ; mais c'est sans fondement qu'on lui a attribué les *Epistolæ græcicæ*, Aurel. Allob., 1606, in-fol., et M. Réalier-Dumas, en publiant sous son nom, en 1824, à Clermont, des *Prælectiones in Institutiones*, qui appartiennent à un auteur d'un âge bien postérieur, s'est laissé sans doute séduire par la vanité bien innocente d'attacher son nom à celui d'un des plus illustres savants du XVI<sup>e</sup> siècle.

**CULANT (OLIVIER DE)**, seigneur de Coulonges et de Ciré, fils de Jacques de Culant et de Françoise Chaudrier, fut, selon Moréri, un des principaux chefs huguenots. Nous nous sommes livré à de laborieuses recherches dans le but de dresser un état de ses services ; mais nos travaux sont restés sans résultat. M. Dourille, dans son Histoire des guerres civiles du Vivarais, parle, il est vrai, d'après dom Vaissette, d'un Culant, gouverneur du Vivarais pour les princes, en 1569, lequel surprit, au mois d'août, Voguey, Peccais, Montpezat, Melgueil dont il releva les fortifications et qu'il défendit avec succès contre les Catholiques, tandis que, vers le même temps, ses lieutenants *Thialet* et *Charrière* enlevaient la Chartreuse de Bonnefoy, que l'évêque du Puy reprit quatre jours après par capitulation, ce qui n'empêcha pas le belliqueux prélat de faire massacrer toute la garnison, sauf *Thialet*, pour venger apparemment la mort du prieur et de trois religieux que les Protestants avaient tués. Mais La Popelinière, qui rapporte les mêmes faits, appelle le gouverneur du Vivarais *Coullans*, et Arcère, qui a publié, dans son Histoire de La Rochelle, une généalogie de la famille de Culant, garde,

comme Moréri, un silence complet sur une mission d'Olivier dans le Vivarais. Nous sommes donc porté à croire qu'il s'agit de deux personnages différents. Arcère nous apprend seulement qu'après la retraite de *La Noue*, en 1573, Culant fut nommé, avec deux gentilshommes poitevins, *La Maronnière* et *Chaillou*, membre du conseil chargé de diriger la défense de La Rochelle. Il n'est pas probable que ce soit de lui que parle l'Histoire de Loudun sous le nom d'un capitaine *Siré* qui, en 1577, s'empara de cette ville et l'évacua bientôt à l'approche de Chauvigny. Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur ce chef huguenot.

Olivier de Culant épousa, en 1547, *Marie de La Rochebeaucourt*, fille de *François de La Rochebeaucourt*, sénéchal de Saintonge et d'Angoumois, et nièce de *Jean de La Rochebeaucourt*, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély. De ce mariage naquirent *Isaac*, qui suit ; *GABRIEL*, tué à la défense de Saint-Jean-d'Angély, et *LÉA*, femme, en 1581, de *Jean de Gombaud*, sieur de Champfleuri, et, en secondes noces, d'*Antoine Herbert*, sieur de La Forest.

Isaac de Culant eut de sa première femme *Préjande Bastard*, fille de *Georges*, sieur de La Bastardière, deux filles mariées l'une à *Magné*, sieur de Cigognes, l'autre à *Geoffroi de Blois*, sieur de Roussillon. En secondes nocces, il épousa *Marguerite de Blois*, fille du seigneur de Roussillon, d'un premier lit, laquelle le rendit père de trois fils et deux filles. Nous parlerons à l'instant de l'aîné, *Geoffroy*. Le second, *ISAAC*, épousa *Françoise de Lieresnes*, et fonda la branche de Landrais, qui s'éteignit vers le milieu du siècle dernier. Le troisième fils, *RENÉ*, fut tué au service de la Hollande. L'aînée des filles, *MARGUERITE*, fut mariée au seigneur de *Lescure Du Breuil*, et la cadette, *GABRIELLE*, à *N. de Bonnesfoi*, sieur de Bretaumille.

Geoffroy de Culant, baron de Ciré, prit pour femme *Jacquette Mehé*, dano

d'Anqueville, d'une famille qui professait également la religion protestante : dans un extrait du registre des baptêmes, célébrés, vers 1630, dans l'église de Pons, publié par M. Crottet, on trouve, en effet, un *Josias Mehé*, sieur de La Ferrière. De ce mariage naquirent **RENÉ**, sieur de Caré, baptisé, en 1635, dans le temple de Saint-Mesme; N. de Culant, souche de la branche *Du Verger-Baud*; ISAAC, tige de la branche d'Anqueville, et MARGUERITE, qui se convertit à la révocation et obtint de Louis XIV, en 1698, une pension de 150 livres (*Archiv. E.* 3384). Les généalogistes ne parlent pas des deux branches collatérales.

René épousa, en 1653, *Madelaine Henri*, fille de *Jacques Henri*, seigneur de Cheusses. Il en eut **RENÉ**, qui suit; **HENRI**, mort sans postérité; **MADÉLAINE**, réfugiée dans le Brandebourg en 1684. A l'époque de la révocation, René, qui s'était marié, en 1679, avec *Marie de Gombaud*, dame de Champfleuri, veuve de *François de La Rochefoucauld*, marquis de Roissac, eut la douleur de se voir enlever son fils **RENÉ-ALEXANDRE** par une lettre de cachet. Cet enfant fut enfermé dans un collège pour y être élevé dans la religion catholique.

**CUMONT**, maison ancienne, originaire du Périgord et divisée en de nombreuses branches, dont plusieurs ont très - vraisemblablement embrassé la religion réformée; toutefois nous ne pouvons réclamer avec certitude que celle de **FIEFBRUN**.

*Olivier* de Cumont, fils de Christophe, sieur de Fiefbrun, et de Françoise d'Agnesseau, fut lieutenant particulier au sénéchal et maire de Saint-Jean-d'Angély en 1560 et 1561. Il épousa *Mathurine Tesseron*, fille de Jean Tesseron, sieur Des Vignes, « dont la magnificence, dit Maichin, dure jusques aujourd'hui dans la mémoire des hommes et paroist encore dans ses bastimens. » De ce mariage naquirent **RENÉ**, sieur de Fiefbrun, **CATHERINE** et **MARIE**.

René, lieutenant particulier de Saint-Jean-d'Angély, en 1587, fut, en cette qualité, appelé à diriger l'enquête sur l'empoisonnement du prince de Condé, et les preuves qu'il recueillit lui parurent si convaincantes qu'il ne craignit pas de faire remonter le crime jusqu'à la princesse même (*Voy. II*, p. 472). Plus tard, mieux éclairé sur ses intérêts, notre homme de loi changea d'avis et prodigua à cette femme, ainsi qu'à son fils, les plus basses adulations dans un écrit qui se conserve msc. à la Bibl. nationale (*Fonds St-Germain franc.*, N° 1019) et qui porte le titre de *Véritable discours de la naissance de M. le prince de Condé jusqu'à présent, à luy desdié* (sic) *par le sieur de Fiefbrun*. Ce fut apparemment à cette honteuse palinodie qu'il dut une place de conseiller d'état dont il fut pourvu en 1614. Il avait été maire de Saint-Jean-d'Angély en 1590 et 1591, et député, comme ancien de Sansais, aux synodes nationaux de 1603 et de 1609. En 1622, pour se rendre plus digne encore de la faveur du prince de Condé, l'ennemi le plus acharné des Huguenots, il abjura à Paris la religion protestante, en même temps qu'un avocat, nommé *Paul d'Escomel*, qui nous apprend lui-même, dans une *Épître* adressée au roi, que bien que « puissamment armé de la philosophie, des langues anciennes et des plus raffinées subtilitez des ministres », il fut terrassé par une seule parole « de ce bon personnage le capucin Athanase Molé », prodige qui lui révéla « une vertu divine extraordinaire, opérant manifestement par l'agent de ce vaisseau d'election. » Fiefbrun ne manqua pas non plus de publier les motifs de sa conversion. Sa lettre, adressée au prince de Condé, a été insérée dans le *Mercur* de 1622. Il y adresse au parti protestant et particulièrement aux jeunes ministres des reproches dont quelques-uns étaient mérités; mais les abus qu'il signalait dans l'Eglise protestante n'existaient-ils pas et en plus grand nombre et plus criants dans l'Eglise romaine?

René de Cumont vécut jusqu'en 1635. Il avait eu cinq femmes qui toutes lui donnèrent des enfants. Les deux premières se nommaient *Marie Marois de Saint-Vivien* et *Susanne Prévost de Saint-Cyr*, fille de *Guillaume*, seigneur de Moulins-sur-Charente, et de *Françoise Aubelin de La Rivière*. Du premier lit naquirent deux fils dont l'aîné, *BENJAMIN*, sieur de Voissay, épousa *Susanne Hotman*, petite-fille du célèbre juriconsulte, qui lui donna un fils et deux filles. Le cadet, *Louis*, n'a laissé que son nom. Du second lit sortit *ABIMÉLEC*, sieur de Boisgrollier.

*Abimélec*, que Maichin appelle « un des plus capables et des plus savans hommes de la robe », fut conseiller au parlement de Paris et conseiller d'état. Loin d'imiter l'exemple de son père, il resta sincèrement attaché à la religion dans laquelle il était né. En 1645, il remplit les fonctions de commissaire du roi auprès du Synode national de Charenton. Il régna dans le discours qu'il prononça à cette occasion, un ton de tristesse qui indiquait assez clairement combien son rôle lui était désagréable et pénible. Forcé par l'usage de payer un tribut d'adulation au roi Louis XIII, il le fit avec un art plein de dignité, en rappelant que ce prince avait, dès son avènement à la couronne, promis d'observer les édits, et en engageant ses coreligionnaires à se réjouir doublement de ses victoires, d'abord comme Français, puis comme Protestants, la plupart des généraux victorieux professant leur religion. Passant ensuite aux ordres qu'en sa qualité de commissaire, il était chargé de communiquer à l'assemblée, il rappela la défense déjà faite d'entretenir des relations avec les Protestants étrangers, et signifia aux députés des églises, de la part du roi, que le gouvernement ne voulait plus qu'on se plaignît à l'avenir d'infractions aux édits, ni que les synodes s'occupassent d'affaires juridiques, le dogme et la discipline ecclésiastique devant être le seul objet de leurs délibérations. Défense était faite,

en outre, aux synodes provinciaux de communiquer entre eux dans les intervalles des synodes nationaux. Défense était faite d'imprimer aucun livre sans l'approbation de deux pasteurs. Défense d'excommunier les ministres apostats ou même de les réprimander !! Défense de recevoir aucun étranger au ministère. Défense aux synodes provinciaux d'ordonner aucun jeûne public. Défense aux ministres de se servir dans leurs sermons ou leurs écrits des expressions de martyre, de persécution en les appliquant à l'Eglise réformée, de désigner le Pape sous le nom d'Antechrist, d'accuser l'Eglise romaine d'idolâtrie. Défense de faire des collectes, et de lever aucune contribution sur la bourse des pauvres pour le traitement des pasteurs ou la réparation des temples. Le roi désirait aussi, c'est-à-dire ordonnait qu'on ne recût ministre aucun élève des universités de la Suisse, de la Hollande ou de l'Angleterre, « ces républiques ayant une extrême aversion pour les monarchies. » Il désirait également qu'on retranchât de la Confession de foi et du Psautier tous les termes blessants pour la religion catholique et le « Saint-Père, avec lequel il était uni très-étroitement par alliance et par amitié. » Enfin le commissaire était chargé d'exprimer tout le mécontentement de Louis XIII au sujet de la conduite des Protestants du Midi qui avaient rétabli violemment leur culte en plusieurs endroits; de ceux d'Uzès qui avaient mis des cloches à leur temple, et de certains ministres qui avaient eu « l'audace de retrancher de leur communion » des pères qui avaient envoyé leurs enfants dans les écoles catholiques. Ce discours, qui a été publié dans les actes du Synode national de Charenton, se trouve aussi dans le *Procès-verbal d'Abimélec de Cumont, sieur de Boisgrollier, conseiller du roi en ses conseils et en sa cour de parlement, commissaire député par S. M. pour assister au Synode national tenu par ceux de la R. P. R. à Charenton au mois de janvier 1645*,

dont une copie se conserve à la Bibl. nationale (*Collect. Dupuy*, N° 618). La modération dont il fit preuve dans ses fonctions lui valut l'honneur d'être dénoncé au parlement par le curé de Charenton, Véron, qui l'accusa de ne s'être pas opposé « à plusieurs infractions très-scandaleuses » faites par le synode aux édits (*Fonds St-Germ. franc.*, N° 944). Cette dénonciation ne paraît pas avoir eu de suite.

Abimélec de Cumont épousa *Anne Guillemanc* ou *Guillemin*, veuve de *Foucher*, lieutenant-général au présidial de La Rochelle. Il en eut un fils tué à l'armée, et une fille, nommée *Louise*, qui se maria, en 1646 ou 47, avec *Du Vigier*, conseiller au parlement de Bordeaux. Il mourut lui-même en 1649.

La troisième femme de René de Cumont, appelée *Renée Ribier Des Bourdinères*, lui donna une fille qui fut femme du marquis de Gondy, et un fils, nommé *René*, sieur Des Bourdinères, dont le sort est inconnu (1).

La quatrième, *Madelaine de Montberon*, fille de *Christophe de Montberon*, sieur de La Grignolée et de *N. de Puycaut-Clareau*, le rendit père d'un fils, *Jean*, sieur de La Barbotière, sénéchal de Civray et de Saint-Maixent, marié à *Suzanne de Linières*, et d'une fille, qui épousa *N. de Saint-Martin*.

Il n'eut de la cinquième, *Marie d'Auton*, qu'une fille, nommée *Marguerite*, qui fut religieuse dans l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers.

(1) Il nous semble, en effet, difficile d'admettre que ce soit de lui qu'il est question dans cette liste de quatorze *proprans*, apostats pensionnés par le clerge romain en 1636, liste donnée par Veron dans un de ses ouvrages : *Jacques Lambert*, du Dauphine, recevant 600 livres; *J. Pagets*, du Rouergue, 200; de *La Pollessière*, de la Normandie, 300; *Pierre de Vazez*, du Languedoc, 200; *Pierre Herot*, du Languedoc, 300; *René de Cumont*, de la Saintonge, 700; *Denys de Lavigne*, du Bearn, 300; *Jacq. Boire*, du Bearn 200; *Aud. Breton*, du Vivarais, 200; *J. Du Souch*, de la Normandie, 200; *Simon Du Crès*, du Languedoc, 300; *Théobald Godejans*, 100; *Jacques Caranton*, 300; *Pant. Gasarben*, 200.

Il nous reste à parler des deux sœurs de René de Cumont. La cadette fut femme de *N. de Gommier*. L'aînée épousa *Raimond de Madronnet* qu'elle rendit père de plusieurs enfants, entre autres d'*ANNE*, de *RENÉE* et d'*ARMAND*, avocat à la Chambre de l'édit de Guienne. Maichin, qui vante le mérite et la capacité de ce dernier, nous apprend qu'il mourut à la fleur de l'âge, ne laissant qu'un fils, avocat comme lui.

Nous ignorons si une demoiselle de *Cumont*, qui reçut, en 1697, une pension de 300 liv. pour prix de son apostasie (*Archiv. gén.* E. 3383), et une dame de *Cumont de Chantemerlière*, expulsée de France, en 1694, après une détention de six ans dans le couvent des Nouvelles-Catholiques de Paris (*Arch. E.* 3380), appartenaient à cette branche de la famille Cumont.

**CUPIF (FRANÇOIS)**, docteur de Sorbonne, pourvu de la cure de Contigné au diocèse d'Angers, embrassa la religion réformée en 1637. Les écrivains catholiques admettent difficilement qu'on puisse, en abandonnant leur communion, être guidé par une conviction sincère; aussi Moréri et ses copistes ne manquent-ils pas d'attribuer la conversion de Cupif à une violente passion qu'il aurait conçue pour une demoiselle protestante nommée *Rité*. Les raisons qui le déterminèrent sont plus honorables. Il nous les fait connaître lui-même dans sa *Déclaration de maistre François Cupif cy-devant curé de Contigné, diocèse d'Angers, docteur en théologie de la Faculté de Paris, où il déduit les raisons qui l'ont mené à se séparer de l'Eglise romaine pour embrasser la réformée, adressée à M. l'évêque d'Angers*, Charent. Melchior Mondière, 1637, in-12. Elles sont au nombre de huit : 1° Il ne pouvait persévérer dans la profession de la religion catholique, sans participer au sacrifice de la messe; or la Parole de Dieu enseigne que c'est un crime devant sa face d'entreprendre une sacrificature qu'il n'a pas

instituée et d'offrir ce qu'il n'a pas commandé. — 2° Il ne le pouvait sans adorer l'hostie, ce qui était contre sa conscience. — 3° Il ne pouvait rester dans une communion qui prive les fidèles de l'usage de la coupe. — 4° En persistant dans la religion romaine, il n'eût pu s'abstenir de participer à l'invocation des saints — 5° et à l'adoration des images. — 6° Il ne pouvait croire au prétendu purgatoire — 7° ni au mérite des œuvres. — 8° Enfin il ne pouvait plus s'assujétir à l'autorité du pape. Ce petit écrit se distingue avantageusement par un style plein de simplicité et exempt de ces violentes déclamations qui n'étaient que trop à la mode. L'évêque d'Angers ne prit pas la peine de lui répondre; mais la Sorbonne fulmina contre lui, le 45 juillet 1637, un décret par lequel elle le chassait de son sein et l'accablait de malédictions. Redoutant pis, Cupif jugea prudent de se réfugier en Hollande. A défaut d'une vengeance plus éclatante, le P. Véron répandit le bruit que, saisi de remords, il était retourné dans l'Anjou et était rentré dans le sein de l'Eglise romaine, en même temps que le ministre *Le Veilleux* qui, selon Véron, avait poussé la ferveur religieuse jusqu'à se faire chartreux (1). Cupif le convainquit d'imposture par une *Lettre à MM. les pasteurs et anciens assembles en consistoire à Charanton*, Char., 1639, in-12. Il se préparait alors à se faire recevoir ministre. Nommé pasteur à La Haye, il y exerça son ministère avec beaucoup d'édification. Il fut marié deux fois, la première avec une demoiselle *Dorselles*, la seconde avec une fille de l'illustre maison de Blois de Trelton, dont le grand-père avait été amiral de Hollande.

#### CURSOL DU MONT (ETIENNE DE),

(1) Voici le portrait que le médisant Tallemand des Réaux nous trace de ce dernier ministre : « Cet homme étoit un peu fou, et en priant Dieu, il demouroit quelquefois en extase. Il lui échappoit parfois de belles choses; c'étoit un gentilhomme plein de charité. Il avoit près de 80,000 livres de rente qu'il employoit à assister les pauvres. »

ministre de Montpellier. C'était, dit Benoit, un homme sans jugement et de mœurs peu édifiantes; mais l'historien de l'édit de Nantes est toujours disposé à juger sévèrement ceux de ses coreligionnaires qui s'écartaient de la doctrine de Calvin. Or Cursol Du Mont était anti-trinitaire; c'était là peut-être son seul crime. Quoi qu'il en soit, il fut cité devant le synode du Bas-Languedoc, assemblé à Nîmes, le 45 avril 1671, pour avoir à répondre à la triple accusation d'arianisme, de socinianisme et même d'anabaptisme. Les huit jours que devait durer la session se passèrent sans que la cause fût appelée. Le commissaire du roi *Peiremales* ordonna donc au synode de se séparer; mais celui-ci ne tint aucun compte de ses injonctions réitérées, espérant que la nature de l'affaire lui servirait d'excuse, puisque les Catholiques ne détestaient pas moins que les Calvinistes les disciples d'Arius et de Socin. Il passa donc outre, et déposa l'hérétique (*Archives de Genève*, N° 3547). Louis XIV qui voulait être obéi, se montra fort irrité et cassa toutes les délibérations du synode. Encouragé par cet arrêt, Cursol Du Mont se pourvut au parlement de Toulouse, et, de son côté, le consistoire de Montpellier s'adressa à la Chambre de l'édit. Sur ces entrefaites, un orfèvre de Montpellier, nommé *Rommier*, qui s'était rendu coupable « de quelque scandale », fut suspendu de la cène, et il eut aussi recours au parlement, qui ne demandait pas mieux que de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise protestante. Le consistoire présenta une requête aux commissaires du roi, qui, justes cette fois, renvoyèrent le jugement de la cause au prochain synode, ordonnance qui fut confirmée par le Conseil. Combien de semblables querelles devaient donner de joie aux ennemis de la Réforme! Que de maux en eût évités par un peu d'indulgence! L'effet immédiat de ces procédures fut que le ministre de Montpellier, prévoyant que tôt ou tard il perdrait la partie, embrassa la religion romaine,

avec sa fille **SUSANNE-LOUISE-ELISABETH**, à qui le roi accorda, en 1698, une pension de 300 livres (*Arch. gén. E. 3384*).

**CUVIER**, nom d'une famille originaire du comté (élevé plus tard au rang de principauté) de Montbéliard.

*Claude Cuvier*, né à Villars-sous-Dampjoux, en 1554, « avait appris quelque peu de lettres chez le curé de Châtel, où ses parents l'avaient mis, de manière qu'à son retour dans la maison paternelle, il servait et ministrait le sieur curé de Dampjoux aux divers offices, psalmodiait aux vêpres, chantait et répondait les messes, observant jeûnes et abstinences. » Son père l'ayant envoyé, vers ce temps, à Montécheroux pour y apprendre l'état de tanneur, le jeune Cuvier y puisa, dans les prédications du ministre *Claude Wattlelet*, un penchant pour la religion réformée, qu'il ne prit pas la peine de dissimuler; aussi, en 1594, fut-il dénoncé comme hérétique, arrêté par le fiscal de Baume et transféré dans les prisons de Dôle, où les mauvais traitements ne lui furent pas épargnés. Le parlement se mit à instruire son procès; mais les énergiques réclamations du comte *Frédéric* firent cesser les poursuites. Rendu à la liberté, après six mois de détention, Cuvier alla s'établir à Montécheroux et abjura publiquement la religion romaine. Il n'eut qu'un fils, nommé **JACQUES**, qui se voua au ministère sacré, fut pasteur successivement à Saint-Maurice, en 1617; à Chagey, en 1621; à Héricourt, en 1635, et mourut en 1637, laissant, entre autres enfants, de sa seconde femme *Marguerite Perdrix*, **DANIEL**, né à Chagey, en 1622, ministre à Montécheroux en 1647, puis à Brevilliers en 1653; **NICOLAS**, qui suit; **JEAN**, dont nous parlerons après son frère.

1. **Nicolas Cuvier**, né à Chagey en 1625, greffier de la justice, puis châtelain de Blamont, mourut en 1698. Il avait épousé *Marie-Madelaine Binninger*, qui lui avait donné six filles

et un fils, du nom de **JACQUES-CHRISTOPHE**. Né à Blamont en 1664, ce dernier fut envoyé à l'université de Tubingue où il étudia, pendant six années (de 1682 à 1688), la philosophie et la jurisprudence. Après avoir pris le grade de licencié en droit, il retourna à Blamont et fut nommé, l'année même, adjoint de son père, en attendant qu'il lui succédât dans son emploi. Dès 1704, il fut appelé à siéger dans le conseil de régence. En 1714, le duc *Léopold-Eberhard* l'envoya, comme son chargé d'affaires, au congrès de Bade, pour réclamer la souveraineté des quatre seigneuries usurpées par Louis XIV, puis à Paris et à Londres, pour se plaindre des vexations de l'administration française et obtenir le redressement de griefs nombreux. En 1719, Cuvier donna sa démission; mais après la mort de *Léopold-Eberhard*, dont le gouvernement n'avait été qu'une suite d'actes arbitraires ou scandaleux, il fut rétabli dans ses emplois par *Eberhard-Louis*, duc de Wurtemberg. Il mourut le 5 sept. 1737, sans enfant de sa femme *Marguerite Thevaot*.

II. Né à Chagey, en 1628, **Jean Cuvier** s'établit à Héricourt où il exerça la profession de chirurgien, et où il fut revêtu des fonctions de maire et de prévôt. Il mourut en 1675, laissant de sa femme *Anne Rosselot*: 1° **ALEXANDRINE**, femme de *Nicolas Richardot*, receveur de la seigneurie d'Héricourt; — 2° **MARGUERITE** mariée à *Etienne Chaffin*, notaire et receveur fiscal de la même ville; — 3° **CATHERINE**; — 4° **MARIE** femme d'*Abraham Vaugris*; — 5° **DAVID**, né à Héricourt, en 1666, qui s'établit à Blamont et devint greffier et tabellion de la châtellenie. Lorsqu'au mois de mars 1715, au mépris des stipulations des traités de Rastadt et de Bade, le gouvernement français destitua tous les officiers de justice, notaires et procureurs qui professaient la religion protestante dans les quatre seigneuries dépendantes du comté de Montbéliard, **David Cuvier** se retira à Montbéliard où il obtint le

greffe de la justice de la mairie, et, en même temps, le contrôle des actes du notariat. Il mourut le 2 nov. 1743. Sa femme, *Catherine Miquillet*, l'avait rendu père d'une fille, nommée CATHERINE-ELEONORE, et de deux fils : JEAN-NICOLAS, qui continua la descendance, et JEAN-GEORGES, qui fonda un nouveau rameau.

Jean-Nicolas Cuvier, né à Blamont vers 1713, fut admis au séminaire de Tubingue en 1729. Ses études en théologie terminées, il fut nommé pasteur à Roches, en 1637, et après cinquante ans de ministère, il fut admis à la retraite par le conseil de régence. Une notice généalogique que nous avons sous les yeux et que nous devons à l'obligeance de M. *Othon Cuvier*, pasteur à Metz, ne nous donne pas la date de sa mort, mais elle nous apprend qu'il fut le collaborateur de *J.-J. Duvvernoy* dans la trad. d'un ouvrage de controverse du chancelier Pfaff de Tubingue. Ses deux fils, PIERRE-NICOLAS et JACQUES-CHRISTOPHE, embrassèrent aussi la carrière ecclésiastique. L'aîné fut nommé à la cure de Brevilliers en 1764 et la desservit jusqu'en 1816 qu'il se retira chez sa fille mariée à *Pierre Japy*, de Beaucourt. Il mourut en 1827, laissant outre cette fille, deux fils, CHARLES-NICOLAS, ministre à Bethoncourt, et LOUIS-CHRISTOPHE, pasteur à Brevilliers et père de CHARLES, professeur d'histoire à l'académie de Strasbourg. Le cadet, né à Roches en 1749, desservit l'église d'Étupes depuis 1783 et mourut en 1821. Sa femme, *Charlotte-Édvrige Masson*, lui avait donné quatre enfants : 1° RODOLPHE-ÉBERHARD-NICOLAS, né à Étupes, le 22 janv. 1785, pasteur de l'église évangélique de Paris; — 2° CHARLES, mort en 1839, économiste au lycée de Nancy; — 3° FRÉDÉRIQUE, femme de *Louis Dubois*, professeur de mathématiques au collège de Montbéliard; — 4° LOUISE, mariée au pasteur de Seloncourt *Cucuel*.

III. Après une jeunesse assez dissipée, Jean-Georges Cuvier s'engagea,

contre le gré de ses parents, dans un régiment suisse au service de France. Sa belle conduite pendant la guerre de Sept ans lui mérita le grade de capitaine lieutenant et les insignes de l'ordre du Mérite militaire. De retour à Montbéliard, sa ville natale, il y épousa, en 1764, *Clémentine-Catherine* (1), fille de *Jules-Frédéric Châtel*, inspecteur des vignes, dont il eut trois fils : 1° GEORGES-CHARLES-HENRI, mort jeune; — 2° *Georges-Léopold-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-DAGOBERT* (2), à qui son génie a mérité le surnom de Grand; — 3° GEORGES-FRÉDÉRIC, qui a dignement marché sur les traces de son frère dans la carrière des sciences naturelles.

Georges Cuvier, un des esprits les plus vastes, les plus lumineux et les plus féconds que la nature ait produits, l'Aristote des temps modernes, naquit à Montbéliard, le 23 août 1769, dans une condition voisine de la pauvreté, et mourut à Paris, le 43 mai 1832, au comble de la gloire.

Avant d'aborder la vie si remplie de ce grand homme, il ne sera pas inutile de dissiper les illusions de certains de nos confrères d'outre-Rhin, et de venir en aide à l'ignorance, quelquefois grossière, de beaucoup de nos compatriotes. Cuvier appartient tout entier à la France. Le comté de Montbéliard, pays de langue d'Oïl, dialecte bourguignon, n'a rien de commun avec l'Allemagne. Porté par mariage dans la maison de Wurtemberg, il conserva toujours ses franchises, et des franchises qui, quoi-

(1) Tous les biographes de Cuvier s'accordent à lui attribuer une grande part dans le développement précoce de son fils. Une de ses sœurs, mariée au pasteur *Walther*, devint mère de l'un des généraux les plus distingués de la Révolution et de l'Empire, le comte *Walther*.

(2) Le nom de *Georges* ne lui appartient proprement pas. Sa mère avait l'habitude de l'appeler de ce nom en souvenir de son fils aîné qu'elle avait perdu. Lors de son mariage, Cuvier demanda et obtint l'autorisation de le porter. Quant au nom de *Dagobert*, il lui fut imposé par son parrain le colonel de *Walther*, oncle de M<sup>me</sup> la baronne d'*Oberkirch* dont on vient de publier les intéressants Mémoires.

que datant du XIII<sup>e</sup> siècle, pourraient paraître exorbitantes aujourd'hui (1). La langue nationale était seule usitée dans tous les actes de l'administration; l'Allemand n'était pas même enseigné dans les écoles. Le petit état de Montbéliard ne se distinguait donc des provinces soumises à la domination française que par des institutions plus libérales et par un gouvernement plus paternel. L'instruction, favorisée par les principes d'une religion plus éclairée, était aussi beaucoup plus répandue que dans les provinces limitrophes, et ce qui est à remarquer, le goût et l'esprit des études se portaient plutôt vers les sciences exactes et d'observation que vers les sciences spéculatives, vers les arts mécaniques que vers les arts d'imagination. Le génie des *Bauhins* (Voy.) semblait toujours souffler sur leur patrie d'adoption (2). Telles sont les considérations qui nous portent à dire que la patrie de Cuvier n'eut pas seulement la gloire de l'avoir vu naître : les mœurs et les institutions du pays où nous avons passé notre enfance et notre jeunesse, laissent nécessairement leur empreinte sur notre caractère.

On rapporte que le goût du jeune Cuvier pour les sciences naturelles se révéla, dès l'enfance, à l'occasion des figures d'un Buffon qu'il entreprit de copier, en s'aidant des descriptions de l'auteur pour les enluminer. Sa passion du dessin lui ouvrit ainsi les portes du temple. A quelques années de là, le génie du plus grand botaniste du siècle, de *Candolle* (Voy.), devait suivre la même marche. Mais les parents de Cuvier ne durent voir dans cette occupation du jeune enfant qu'une distraction propre à le reposer d'études plus sérieuses, et peut-être même le futur Linné s'attira-t-il plus d'une répriman-

de de la part de ses régents. Il est vrai qu'alors, plus encore qu'aujourd'hui, les sciences naturelles ne paraissaient une carrière que pour un homme de loisir, et rien ne promettait un semblable avenir au jeune Cuvier. Ses parents le destinaient à la théologie; non qu'il manifestât quelque vocation, mais c'était un état honorable, et à leurs yeux, cela suffisait. Etranger à l'Allemagne par sa langue, à la France par sa religion, à l'une et à l'autre par des institutions qui lui étaient propres, le pays de Montbéliard, condamné en quelque sorte à se suffire à lui-même, n'offrait pas d'autre carrière libérale où un jeune homme pauvre pût rattacher ses espérances d'avenir. Un certain nombre de bourses au séminaire de Tubingue étaient réservées aux étudiants de la principauté que la fortune avait déshérités de ses dons, et qu'une Providence plus généreuse avait comblés des siens. Sous l'un et l'autre rapport, Cuvier avait des droits. Une conception prompte, un jugement pénétrant, unis à la mémoire la plus heureuse, lui rendaient l'étude facile en même temps qu'attrayante. Il avait terminé ses études classiques de la manière la plus brillante. Mais, ô fatalité à laquelle le monde entier a applaudi ! soit distraction causée par quelque passage trop attachant de Buffon, soit désir immodéré de *trop bien* faire — piège que l'ambition tend quelquefois à notre amour-propre, — il arriva que, dans la composition qui devait décider de son sort, il échoua, et contre toute attente, il n'obtint que la 3<sup>me</sup> place. Ce n'était pas une petite défaite, car les jeunes candidats en théologie étaient pourvus d'une chaire dans l'ordre de leur mérite, au sortir du gymnase. Cuvier n'avait donc à espérer que la troisième cure vacante, et la position de fortune de ses parents lui faisait un devoir d'arriver le plus promptement au but.

Heureusement que, vers ce temps, le duc régnant de Wurtemberg vint visiter ses possessions françaises. On lui parla du jeune Cuvier, il le vit, il lui

(1) Dans l'Art. que nous consacrerons aux princes de la maison de Wurtemberg-Montbéliard, qui appartiennent à la France protestante, nous entrerons dans plus de détails.

(2) Récemment encore une Société scientifique, transformée, en 1852, en Société d'éducation, s'y est fondée, et nous avons sujet d'en attendre de bons fruits. Noblesse oblige.

plut, et il lui accorda une bourse à son académie Caroline, plus connue sous la dénomination de la Solitude, parce qu'elle était établie dans le château de ce nom à Stuttgart. Cette académie-modèle réunissait les différents degrés dans son enseignement encyclopédique. Plus de quatre-vingts maîtres y étaient attachés. L'instruction supérieure comprenait le droit, la médecine, la science des finances et de l'administration (Cameral-Wissenschaft), la science militaire, l'aménagement des forêts, la science du commerce, les beaux-arts. Aucun établissement d'instruction n'avait encore été conçu sur un aussi vaste plan. Cuvier y fut admis, le 18 mai 1784. Après examen, on lui assigna la classe de philosophie. Il n'avait encore aucune connaissance de l'allemand, mais, avec sa merveilleuse facilité, il ne tarda pas à s'approprier cette langue. Son année de philosophie écoulée, il eut à se déterminer pour une des sept carrières qui se présentaient à lui. Le choix n'était pas facile, car, toutes choses égales, il n'avait de préférence pour aucune; ses affections étaient ailleurs. Dans cette position délicate, il imagina un moyen détourné qui montre combien la passion a de ressources. Dans les études consacrées aux sciences administratives, on avait compris, nous ne savons trop pourquoi, la zoologie et la botanique avec le dessin des plantes. Ce fut cette carrière que Cuvier choisit, c'est-à-dire qu'il se résigna à apprendre l'administration pour devenir naturaliste. Dans cette branche de l'enseignement, on avait réuni, comme à plaisir, un grand pêle-mêle de connaissances. On y enseignait le droit et la science des finances, le droit naturel, la pratique de la chancellerie, la science de la police, l'économie théorique et pratique, la science des eaux et forêts, la science du commerce d'État, la géographie commerciale, la minéralogie, la chimie, l'hydraulique, la numismatique, l'architecture civile, l'arpentage, la technologie, etc. Telle est la filière

par laquelle Cuvier dut passer. Pour embrasser une telle masse de connaissances il fallait au moins la vaste capacité de son intelligence. Cependant son espoir fut en partie déçu. Le professeur de zoologie étant mort, sa chaire resta vide pendant toute la durée de son séjour à la Solitude; la chaire de botanique seule fut remplie. Pour y suppléer, Cuvier rechercha les conseils de personnes versées dans les sciences naturelles, et quelques condisciples qui partageaient ses goûts s'étant joints à lui, ils fondèrent entre eux une petite académie. Chaque semaine, ils se réunissaient et mettaient en commun leurs lumières. Les cahiers où Cuvier déposait ses observations existent encore, ils sont surtout remarquables par la rare perfection des figures; tout ce qu'il représentait était animé (1). Ce talent pour le dessin ne fut pas un des moindres avantages du naturaliste. « Il a servi de fondement, dit M. Duvernoy (2), à tous les ouvrages systématiques que M. Cuvier a publiés, et il a beaucoup contribué à l'effet magique de

(1) Le plus ancien de ces cahiers, à notre connaissance, est celui que possède M. Denis, ancien député sous le gouvernement de Juillet, qui a eu l'obligeance de nous en donner communication. Il n'est personne qui ait visité la ville d'Hyères, sans avoir emporté quelque souvenir de sa gracieuse hospitalité. Voici le titre de ce précieux ms. in 4°: *Diarium zoologicum presertim entomologicum exhibens animalia in hyeme 1786-87 à D. de Marschall [un de ses condisciples] et me examinata; itorunquam descriptiones et effigies ad vivum depictas*, Stuttgartiez, 29 janv. 1787. G. L. Cuvier. Un second titre porte: *Diarium zoologicum à die XIV sept. 1786 initum*. Le nombre des insectes figurés est de 210 et celui des insectes décrits de 253. Les descriptions sont en latin. Dans sa Notice sur Cuvier, lue à la Société entomologique, M. Victor Audouin entre dans quelques détails sur plusieurs de ces *Diaria*; mais celui que nous citons lui était inconnu.

(2) Dans cette Notice, nous suivrons plus particulièrement, pour les détails biographiques, la Notice de M. Duvernoy qui, de toutes celles que nous avons sous les yeux, est la plus fidèle et la plus complète, et, pour les détails scientifiques, les travaux de M. Flourens. Notre insuffisance et le respect que nous professons pour la parole de ces savants éminents, justifiera aux yeux de nos lecteurs les nombreux emprunts que nous leur ferons.

ses leçons, où des esquisses parfaites, exécutées à la craie avec une rapidité surprenante, donnaient un entraînement irrésistible à ses démonstrations orales. » Plus tard, il s'adonna aussi à la gravure. Un grand nombre de planches qui ornent ses magnifiques publications sont dues à son burin.

Ses travaux d'histoire naturelle, quoique suivis avec ardeur, ne le détournèrent cependant pas de ses autres études, qui lui valurent de la part de ses maîtres les témoignages de satisfaction les plus flatteurs. Ce fut en profitant de leurs leçons qu'il se familiarisa avec cette universalité de connaissances, dont plus tard, dans son célèbre Rapport sur les sciences naturelles, et surtout dans ses Analyses des travaux de l'Académie des sciences, il donna des preuves si éclatantes. Ses études administratives étaient à peine terminées, qu'une place de précepteur dans la maison du comte d'Héricy, gentilhomme protestant de Normandie, lui ayant été offerte, il s'empressa de l'accepter. Il arriva à Caen en juillet 1788, et remplaça dans ses fonctions pédagogiques un de ses amis et compatriotes G.-F. Parrot, qui s'est fait connaître par d'importants travaux sur les sciences physiques. Le comte d'Héricy résidait habituellement dans son château de Fiquainville, près de Fécamp. Placé dans le voisinage de la mer, le jeune savant vit s'ouvrir devant lui tout un monde nouveau d'observations. Jusqu'alors il ne s'était guère occupé avec suite que de botanique et d'entomologie. Désormais, il allait interroger le règne animal tout entier. Quelques collections, mises à sa disposition, vinrent aussi fort à propos suppléer à son manque complet de livres spéciaux. Un Linné, — souvenir précieux du naturaliste allemand Abel, qui avait reconnu par ce présent les obligations qu'il lui avait, pour avoir traduit son cours en français, — un Linné composait à peu près toute sa bibliothèque. Il devait donc tout demander à la nature. Tel est le livre de vie

où Cuvier puisa sa science, car où la nature parle, la science elle-même a parlé. Tous les systèmes qui ne reposent pas sur cette base solide, s'éroulent au premier souffle. Les lois qui régissent les êtres, ne s'inventent, ni ne se devinent, elles s'observent. C'est par l'observation que Cuvier allait grandir, c'est par elle qu'il allait illuminer la science, révéler les secrets de la création, repeupler des mondes détruits, retrouver l'histoire de notre globe dès avant la naissance du monde. Son activité était incroyable. Il menait de front, avec un égal bonheur, toutes les branches de la science. Conchyliologie, ichthyologie, entomologie, anatomie, botanique, il étudiait tout à la fois, et cette masse de connaissances venait se ranger sans confusion dans sa tête. Une bonne méthode, au service d'une mémoire qui embrassait tout sans rien oublier, peut seule avoir conduit à un semblable résultat. Dès 1789, il avait décrit, disséqué et dessiné de sa main presque tous les poissons de la Manche. » Déjà ses travaux anatomiques lui faisaient pressentir les grandes vérités qu'il proclama plus tard. « Depuis la mort de Linnée, écrivait-il en 1790 à un de ses amis de Stuttgart, l'histoire naturelle n'a plus de législateur, chacun suit son caprice, et si cette anarchie dure encore longtemps, la science deviendra un labyrinthe dont on ne pourra sortir. » Plein de respect pour Linné, le jeune naturaliste n'ambitionnait encore que l'honneur de marcher à sa suite ; mais ses travaux anatomiques le mettant fréquemment dans l'impossibilité de concilier ses observations avec les préceptes du maître, sa foi fut peu à peu ébranlée. A l'exemple des botanistes, les zoologistes se bornaient encore, dans leur classification du règne animal, aux caractères extérieurs. La réforme introduite, vers cette époque, par Jussieu dans la botanique, ouvrit la voie à une classification plus rationnelle. Cuvier comprit que l'anatomie seule fournirait des classes naturelles.

L'étude approfondie de l'organisation des mollusques lui permit de faire à cette classe la première application de sa méthode. Mais l'anticipons pas. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué que ce fut dans sa solitude en Normandie, loin des livres, loin des collections, loin des savants, face à face avec la nature, qu'il fit les observations qui allaient servir de base à la réforme générale des sciences naturelles.

Il est probable que Cuvier, indépendamment de tout secours étranger, serait facilement parvenu à se faire jour, car il avait le sentiment de sa force ; mais une heureuse circonstance vint hâter cet événement. On en était à l'époque la plus terrible de la Révolution. La petite ville de Valmont, dans le voisinage du château de Fiquainville, avait aussi son club. Chaque soir, le comte d'Héricy et Cuvier s'y rendaient pour ne pas être taxés d'incivisme. Mais par un heureux retour aux idées d'ordre, le club s'était transformé en une paisible Société d'agriculture, dont Cuvier avait été nommé secrétaire. Ce fut dans cette société que Tessier fit sa connaissance. Ce savant estimable s'était réfugié dans la médecine militaire pour échapper aux persécutions. Le 10 févr. 1795, il écrivait à Jussieu : « A la vue de ce jeune homme, j'ai éprouvé le ravissement de ce philosophe qui, jeté sur un rivage inconnu, y voit tracées des figures de géométrie. M. Cuvier est une violette qui se cachait dans les herbes. Il sait beaucoup, il fait des planches pour votre ouvrage. Je l'ai prié de nous faire pour cet été un cours de botanique ; il le fera, et j'en félicite les élèves de notre hôpital ; car M. Cuvier démontre avec beaucoup de méthode et de clarté. Je doute que vous puissiez mieux avoir pour l'anatomie comparée. C'est une perle digne d'être recueillie par vous. » Tessier le mit aussi en rapport avec Geoffroy Saint-Hilaire. Après avoir pris connaissance de quelques mémoires que Cuvier lui avait communiqués : « Venez à Paris, lui

écrivait Geoffroy, venez jouer parmi nous le rôle d'un autre Linnée, d'un autre législateur de l'histoire naturelle. » Cuvier avait peine à comprendre cette admiration du jeune professeur. Ces mémoires n'étaient pour lui que des études. Privé de livres et de collections, il croyait que la science en était arrivée bien au-delà. « Et cependant dans ces précieux manuscrits, ajoute M. Geoffroy, dans son Discours prononcé aux funérailles de Cuvier, au nom de l'Académie des sciences, je trouvai presque à chaque page des faits nouveaux, des vues ingénieuses : déjà ces méthodes scientifiques, qui depuis ont renouvelé les bases de la zoologie, étaient indiquées. Ces premiers essais étaient déjà supérieurs à presque tous les travaux de l'époque. »

L'éducation du jeune d'Héricy étant terminée, après six années qu'il y avait consacrées, Cuvier céda aux instances répétées de Tessier et partit avec lui pour Paris. Il y arriva au printemps de 1795. Les honneurs vinrent bientôt au devant de lui. L'empressement de ses nouveaux amis à le servir, n'est pas seulement un hommage rendu à son savoir ; sa modestie, sa candeur y ont aussi leur part. Millin, Jussieu, Lacépède, Geoffroy, s'employèrent activement pour lui. Dès son arrivée, il fut nommé membre de la Commission temporaire des arts, puis professeur à l'École centrale du Panthéon. La bienveillance empoussée que tant de savants lui témoignaient, le mettait dans l'obligation de répondre promptement à leurs espérances en donnant des gages à la science. Son premier travail fut un *Mémoire sur le larynx inférieur des oiseaux*, qu'il lut à la Société d'histoire naturelle dont il était membre, et par lequel il fait connaître d'une manière générale la structure des organes de la voix des oiseaux et en explique le mécanisme. Ce n'était encore qu'un essai. Trois ans plus tard, il reprit ce sujet dans son traité *Sur les instruments de la voix dans les oiseaux*, qu'il lut à l'Institut.

Un travail plus important fut son *Mémoire sur une nouvelle classification des mammifères et sur les principes qui doivent servir de base dans cette sorte de travail*, qu'il fit en société avec Geoffroy et qui fut lu à la Société d'hist. nat., le 20 avril. Il n'est pas possible de discerner dans ce mémoire ce qui appartient à l'un ou à l'autre savant; mais si l'on songe que Geoffroy avait déjà acquis un nom et une position dans la science, tandis que Cuvier, provincial ignoré, venait à peine de débarquer à Paris, on comprendra que la plus grande part doit nécessairement en revenir à ce dernier, car, pour l'ordinaire, ce ne sont pas les patrons qui se mettent sous la protection de leurs clients. Dans ce Mémoire, on trouve les premiers essais qui aient été faits de la méthode naturelle en zoologie. Le principe de la subordination des caractères y est déjà proclamé. La route une fois reconnue, la lumière allait se faire de plus en plus aux yeux de Cuvier. Dès le 40 mai, c'est-à-dire un mois à peine après son arrivée à Paris, il donna lecture à la Société d'hist. nat. de son célèbre *Mémoire sur la structure interne et externe, et sur les affinités des animaux auxquels on a donné le nom de vers*. Ce mémoire fait époque dans les sciences naturelles; c'est la pierre angulaire sur laquelle Cuvier a fondé l'éternel monument consacré à sa gloire. Des six classes dans lesquelles Linné divisait le règne animal, les deux dernières, les insectes et les vers, qui comprenaient tous les animaux sans vertèbres, offraient la plus grande confusion. Ces deux classes étaient, en outre, désignées sous la dénomination impropre d'animaux à sang blanc, par opposition aux animaux à sang rouge qui comprenaient les quatre autres classes ou les vertèbres. Cette division généralement admise était tout à fait arbitraire. L'anatomie comparée pouvait seule débrouiller le chaos. C'est ce que comprit Cuvier. « Ayant examiné, dit-il, les modifications qu'éprouvent dans les animaux sans vertè-

bres les organes de la circulation, de la respiration et des sensations, et ayant calculé les résultats nécessaires de ces modifications, il en déduisit une division nouvelle où ces animaux sont rangés suivant leurs véritables rapports. » Sa distribution était si rationnelle, ou pour mieux dire si naturelle, que dès son apparition elle fut généralement adoptée. Toute une révolution venait d'être opérée dans la zoologie. « Assurément, dit M. Flourens, nul homme encore n'avait porté un coup d'œil aussi étendu, aussi perçant sur les lois générales de l'organisation des animaux; et il était aisé de prévoir que, pour peu qu'il continuât à s'en occuper avec la même suite, celui dont les premières vues venaient d'imprimer à la science un si brillant essor, ne tarderait pas à en reculer toutes les limites. »

Dans un second mémoire, lu à la même Société, le 31 mai (*Second mémoire sur l'organisation et les rapports des animaux à sang blanc, dans lequel on traite de la structure des mollusques et de leur division en ordres*), Cuvier, reprenant une des classes qu'il avait établies, celle des mollusques, « jeta les premiers fondements de son grand travail sur ces animaux; travail, continue M. Flourens, qui l'a occupé pendant tant d'années, et qui a produit l'ensemble de résultats le plus étonnant peut-être, et du moins le plus essentiellement neuf de toute la zoologie, comme de toute l'anatomie comparée moderne. » Une suite de monographies, auxquelles ce travail donna lieu, parurent successivement jusqu'en 1815, et furent réunies, en 1817, en 4 vol. in-4°, sous le titre : *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'anatomie des mollusques*.

Parmi les mémoires qui suivirent à de courts intervalles ces trois premiers, nous ne citerons que ceux qui ont fait faire le plus de progrès à la science (1). Tels sont : *Mémoires sur la manière*

(1) Le nombre des Mémoires que Cuvier publia dans le cours de sa carrière scientifique, est vraiment prodigieux, ils parurent

*re dont se fait la nutrition dans les insectes*, lu à l'Institut en sept. 1797; *Mémoire sur les vaisseaux sanguins des saugnes et sur la couleur rouge du fluide qui y est contenu*, lu à la Société d'hist. nat. en sept. 1798, et *Mémoire sur les vers à sang rouge, dans lequel l'auteur réunit ces vers en une classe distincte*. impr. en juill. 1802. Dans le premier de ces Mémoires, Cuvier prouve que les insectes n'ont aucune circulation; qu'ils respirent par des trachées qui portent l'air dans toutes les parties de l'économie, et que l'absorption se fait par imbibition. Ces savantes observations ont servi de base à la séparation qui a été faite plus tard des insectes d'avec les autres articulés.

Des débuts aussi brillants désignaient Cuvier au choix du gouvernement pour la chaire d'anatomie comparée. Mertrud, vieux et valétudinaire, en fut pourvu; mais sur les instances de Geoffroy, il consentit à accepter Cuvier pour son suppléant (juillet 1795). A la mort du titulaire, en 1802, Cuvier fut appelé à le remplacer. Parvenu ainsi au comble de ses vœux, le jeune savant n'avait plus désormais qu'à poursuivre sa lumineuse carrière. Au mois de décembre, il ouvrit son cours au Muséum d'histoire naturelle (1). « Le débit de M. Cuvier, dit M. Flourens, était en général grave et même un peu lent, surtout vers le début de ses leçons; mais bientôt ce débits'animait par le mouve-

successivement dans le Journ. d'Hist. nat., le Magas. Encycl., la Decade philos., le Journ. de phys., le Bulletin de la Soc. philom., les Annales et les Mémoires du Muséum, les Annales des scienc. natur. On comprend que nous ne pourrions citer dans cette Notice que ceux des ouvrages du grand naturaliste, qui sont signalés comme les plus importants. La liste complète de ses travaux est parfaitement dressée, par ordre chronol., dans la Notice de M. Duvernoy; elle ne contient pas moins de 18 pages in-8°. M. Flourens la donne également à la fin de son Hist. des travaux de Cuvier, en suivant l'ordre des Matières. Nous ne pouvons qu'y renvoyer.

(1) Nous rapporterions l'appréciation de Mistress Lee, dans ses Mémoires of baron C. « The very slight accent of Montbelliard [accent traînant et quelque peu *empâté*] which

ment des pensées; et alors ce mouvement qui se communiquait des pensées aux expressions, sa voix pénétrante, l'inspiration de son génie peinte dans ses yeux et sur son visage, tout cet ensemble opérait sur son auditoire l'impression la plus vive et la plus profonde. On se sentait élevé, et moins encore par ces idées grandes, inattendues qui brillaient partout, que par une certaine force de concevoir et de penser que cette parole puissante semblait tour à tour éveiller, ou faire pénétrer dans les esprits. Il a porté dans la carrière du professorat le même caractère d'invention que dans la carrière des recherches et des découvertes. Après avoir créé l'enseignement de l'anatomie comparée au Jardin des Plantes, il a fait au Collège de France d'une simple chaire d'histoire naturelle une véritable chaire de la philosophie des sciences: deux créations qui peignent son génie et qui, aux yeux de la postérité, doivent honorer notre siècle. » Cuvier avait l'habitude d'improviser ses cours sur de simples notes. Ses leçons d'anatomie comparée furent publiées, avec son concours et sous sa direction, par deux jeunes savants, MM. Duméril et Duvernoy (ce dernier actuellement son successeur dans les deux chaires qu'il a illustrées) qui, par leur collaboration à ces magnifiques travaux, ont éternellement associé leurs noms au nom impérissable du créateur de la science. Jusqu'à Cuvier, l'anatomie comparée

might be traced in his conversation, entirely disappeared while reading or speaking in public; his voice could be heard every where without being pitched in too elevated a key, his articulation was remarkably clear and distinct without being affected, so that foreigners found it easier to comprehend him than most of the French orators, and there was a tone of feeling, a certain play of countenance, which carried his auditors with him in all the sentiments he tried to inspire. There was nothing in the least declamatory or theatrical, in order to arrest the attention; but his melodious tones, his elegant turn of expression, and natural grace of manner, gave a charm to the shortest phrases. » La notice de M<sup>me</sup> Lee n'a rien de commun avec les *Mémoires* mss. que Cuvier a laissés sur sa vie, et dont parle M. Flourens dans son Eloge.

n'était encore qu'un recueil de faits particuliers. Cuvier en a fait la science des lois générales de l'organisation animale. C'est lui qui a révélé et rendu sensibles ces grandes vérités : « que chaque espèce d'organe a ses modifications fixes et déterminées; qu'un rapport constant lie entre elles toutes les modifications de l'organisme; que certains organes ont, sur l'ensemble de l'économie, une influence plus marquée et plus décisive, d'où la loi de leur *subordination*; que certains traits d'organisation s'appellent nécessairement les uns les autres, et qu'il en est, au contraire, d'incompatibles et qui s'excluent, d'où la loi de leur *corrélation* ou *co-existence*; et tant d'autres lois, tant d'autres rapports généraux, qui ont enfin créé et développé la partie philosophique de cette science. » Les *Leçons d'anatomie comparée* furent publiées en 5 vol. in-8°; les 2 premiers, en 1800, par M. Duméril, et les trois suivants, en 1805, par M. *Duvernoy*. Cuvier ne se borna pas à surveiller cette publication; les généralités et quelques leçons sont entièrement de sa main. Du reste, il laissa une certaine latitude à ses collaborateurs. C'est ce qu'il constate dans son célèbre Rapport, en reconnaissant que MM. Duméril et *Duvernoy* ont enrichi son ouvrage de leurs propres observations. Cet ouvrage fut jugé digne d'un des grands prix décennaux. Cuvier en préparait une nouvelle édition qu'il comptait enrichir de toutes les observations qu'il avait faites depuis trente années; dès 1827, il en avait écrit à M. *Duvernoy* pour l'associer de nouveau à son œuvre; déjà il avait revu tout le premier volume, lorsque la mort l'arrêta dans sa tâche. Cette seconde édition, considérablement améliorée et augmentée, forme 8 tom. en 9 vol. in-8°, 1835-45. Le 1<sup>er</sup> vol. seul est entièrement de la rédaction de Cuvier; les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sont dus à MM. Laurillard et Fréd. Cuvier fils; ces trois premiers vol. correspondent aux deux premiers de la 1<sup>re</sup> édit.; les six derniers sont

dus à M. *Duvernoy*, qui, tout en améliorant son œuvre, s'est appliqué à conserver religieusement tout ce qui appartenait à son illustre ami.

Quant aux leçons que Cuvier professa dans la chaire qu'avait illustrée Daubenton au Collège de France, et dont il fut pourvu à la mort de ce savant, en 1799, elles n'ont été recueillies qu'en partie et sans son concours. Et cependant, suivant M. Flourens, ces leçons forment peut-être la plus brillante partie de son enseignement. Cuvier y suivait l'histoire des sciences naturelles depuis leur première origine jusqu'à nos jours. « Jamais spectacle plus beau, dit-il, ne sera sans doute donné aux hommes que celui d'un enseignement si haut. — Cuvier a eu la gloire, gloire immense dans un siècle aussi savant que le nôtre, de donner au grand enseignement une forme nouvelle. On se bornait à l'histoire des choses: il a joint à l'histoire des choses celle des hommes; à l'histoire de chaque doctrine, celle de son auteur, à l'histoire du fait, celle de l'observateur. Son génie semblait avoir reçu la mission de nous révéler la marche des autres génies. »

Un des premiers soins de Cuvier, dès qu'il fut installé au Jardin des Plantes, fut de créer un musée d'anatomie digne de porter son nom, où la science zoologique pût en quelque sorte se toucher au doigt. C'était là son orgueil. « J'allai chercher dans les combles du cabinet, raconte-t-il dans ses Mémoires, quelques vieux squelettes de Daubenton, que M. de Buffon y avait fait entasser comme des fagots, et c'est en poursuivant cette entreprise, tantôt secondé par quelques professeurs, tantôt arrêté par d'autres, que je parvins à donner à cette collection assez d'importance pour que personne n'osât plus s'opposer à son agrandissement (1). » La nature ne se débarrasse jamais sans effort; la routine fait toujours valoir ses droits de préséance. M. *Duvernoy* qui, à la de-

(1) On lit dans les *Annales du Muséum* (T. II, 1803) une Notice de Cuvier sur la formation de ce cabinet.

mande de Cuvier, et avec le concours de son frère Frédéric, se chargea de dresser, en 1803, un catalogue raisonné du cabinet d'anatomie, nous apprend qu'à cette époque, des 586 squelettes qu'il contenait, il n'y en avait que 102 d'anciens, qu'encore avait-il fallu remonter en entier, et des 4632 préparations molles, plus de quatorze cents étaient nouvelles. Un grand nombre de ces préparations avaient été faites par Cuvier lui-même. Dès lors, ce Musée n'a cessé de s'enrichir sous son habile direction. Aussi avait-il accoutumé de dire : « qu'il ne croyait pas avoir été moins utile à la science par ces collections seules que par tous ses autres ouvrages. »

L'Institut venait d'être créé. Cuvier fut compris, au commencement de 1796, dans la classe des sciences physiques et mathématiques avec Daubenton et Lacépède, deux vétérans de la science. Le 21 janv., il lut, en séance publique, son *Mémoire sur les espèces d'éléphants vivantes et fossiles*, où il démontre que l'éléphant fossile appartient à une espèce détruite que l'on ne saurait confondre avec l'espèce vivante. Déjà il pressent que tous ces débris fossiles « ont appartenu à des êtres d'un monde antérieur au nôtre. » « Singulière coïncidence ! remarque M. Flourens, dans ce même jour où l'Institut ouvrait la première de ses séances publiques, s'ouvrait aussi la carrière des plus grandes découvertes que l'histoire naturelle ait faites dans notre siècle. » Dans cette première organisation de l'Institut, les secrétaires de la classe à laquelle Cuvier appartenait, étaient renouvelés de deux en deux ans. En 1800, il fut élu secrétaire. Il en exerçait les fonctions, lorsque Bonaparte, premier consul, eut la noble ambition de se faire nommer président de cette classe de l'Institut. Le docte corps ayant reçu bientôt après (1802) une nouvelle organisation, Cuvier, quoique alors en mission, fut choisi par ses collègues pour une des deux places de secrétaire perpétuel de la section des sciences. Sa tâche princi-

pale, comme secrétaire, était de rendre compte des progrès des sciences physiques, dans la séance publique annuelle de l'Académie. Ses Rapports portaient sur la météorologie et la physique générale, la chimie et la physique proprement dite, lorsque l'explication des faits n'exigeait point l'usage du calcul, la minéralogie et la géologie, la physique végétale et la botanique, l'anatomie et la physiologie, la zoologie, les voyages, lorsqu'ils concernaient l'avancement des sciences naturelles, la médecine et la chirurgie, l'art vétérinaire, l'agriculture. « L'Analyse de la partie physique des travaux de l'Académie des sciences, que M. Cuvier a rédigée pour les trente premières années de ce siècle, fera, dit M. Duvernoy, l'un des plus beaux monuments de sa gloire. » Ces rapports, de 1806-1830, furent réunis sous le titre : *Histoire des progrès des sciences naturelles*, 4 vol. in-8°. L'impartialité des appréciations n'est pas un des moindres mérites de ces analyses. On en voit, entre autres, une preuve dans le compte-rendu des débats qui eurent lieu dans le sein de l'Académie entre Cuvier et son ancien ami Geoffroy Saint-Hilaire (Analyse de 1830). Ce dissentiment a eu un tel retentissement dans le monde savant que nous ne pouvons le passer tout à fait sous silence. On sait que Cuvier, se fondant sur l'observation, admet quatre types ou plans principaux de composition, déterminant quatre groupes d'êtres organisés séparés entre eux par une sorte de circonvallation, tandis que Geoffroy, se plaçant en dehors du fait, à un point de vue métaphysique, prétend ramener tout le règne animal à un seul plan, à une unité de composition correspondant à l'unité du règne. Au premier aspect, la conception de Geoffroy a je ne sais quoi de séduisant ; notre esprit, entraîné par sa nature même, se porte volontiers au-devant d'un système qui lui présente l'unité, la simplicité pour but, car toutes ses opérations ne tendent, en définitive, qu'à dégager cette unité dont il

à l'instinct. Mais il ne suffit pas de proclamer vraie une proposition, il faut la prouver. Or la preuve est justement ce qui fait défaut aux partisans de ce système. Pour ne citer qu'une objection, comment reconnaître, en effet, une unité de plan de composition entre l'homme et l'oursin? Evidemment l'unité que cherche Geoffroy est ailleurs. Les exceptions qu'il est forcé d'admettre, pour échapper à l'évidence des faits, font crouler son système. *En saine philosophie, une loi n'admet pas d'exception.* Loin de confirmer la règle, l'exception la détruit.

*Le Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789 et sur leur état actuel,* que l'empereur avait demandé à l'Institut et dont Cuvier fut chargé en sa qualité de secrétaire perpétuel, rentre par sa nature et par sa forme dans la catégorie de ses Analyses; mais comme l'auteur y embrasse une période de près de 20 années, et expose, en tant qu'ils lui sont connus, les travaux scientifiques faits à l'étranger, ce magnifique Rapport a une bien plus grande portée. « Nous en avons entendu la lecture », dit M. Pasquier dans son Eloge de Cuvier, prononcé à la Chambre des Pairs, lorsqu'il fut présenté à l'empereur en conseil d'Etat; de semblables scènes ne s'effacent jamais de la mémoire. Napoléon n'avait demandé qu'un rapport, et, sous ce titre si modeste, le savant rapporteur a élevé un monument qui, placé comme un phare entre deux siècles, montre à la fois et le chemin parcouru et la route à suivre. » Cuvier ne se chargea d'abord de ce travail qu'avec répugnance, il lui en coûtait de suspendre ses travaux de prédilection; mais il finit par y prendre intérêt. « J'espère, écrivait-il à son ami M. Duvernoy, que ce sera un morceau marquant d'histoire littéraire et philosophique. Je tâche surtout d'y indiquer les véritables vues qui doivent diriger les recherches ultérieures. » Dans un Avertissement mis en tête de son Rapport, Cuvier reconnaît tout ce qu'il doit

à ses confrères de l'Institut « qui l'ont aidé de leurs conseils et de leurs renseignements. » Néanmoins, il convient que « malgré les soins qui ont été pris pour recueillir tous les faits et pour profiter de toutes les lumières, il n'a pas été possible, dans une matière aussi vaste, d'éviter ni toutes les erreurs, ni toutes les omissions; et ce n'est qu'en tremblant qu'on soumet au public un ouvrage encore si imparfait. » Une des plus grandes difficultés de ce travail provenait de l'ignorance où l'on était de l'état réel des sciences chez nos voisins. « Pendant quinze années de guerres et de défiance, disait Cuvier, les difficultés naturelles que la différence des langues oppose à la propagation des découvertes, ont été augmentées par la cessation presque absolue de tout commerce littéraire... L'impartialité qui nous est recommandée et qui s'accorde si bien avec nos propres sentiments, ne pourra donc pas tous jours nous préserver d'une injustice apparente envers ceux dont les écrits nous sont moins familiers. » A ce sujet, nous nous permettrons d'émettre quelques idées que Cuvier eût comprises, et dont un gouvernement favorable à l'avancement des sciences ne manquerait pas de tirer profit. Le bien qui est résulté, par une plus grande diffusion des lumières, de l'invasion des langues vulgaires dans le domaine de la science, est sans contredit inappréciable, mais quand on songe qu'il a été acheté au prix de la cessation de cet échange non interrompu d'idées qui avait lieu entre les lettrés de toutes les nations au moyen d'un idiome commun, on trouve qu'il a été payé bien cher. Que de travaux importants restent ignorés, même de nos savants; que de découvertes dont nous ne profitons pas; que de temps souvent perdu à débayer des terrains déjà déblayés avant nous! Actuellement, on peut dire que les sciences sont tributaires de l'ignorance: des commerçants qui souvent n'ont pas la plus légère teinture des lettres, décideront si les Humboldt doi-

vent être connus en France ! C'est tout juste le monde renversé. Ne serait-ce pas au contraire à un corps savant, à des hommes entendus dans la matière, à diriger, à régulariser le mouvement scientifique, et à un gouvernement sensé d'y pourvoir ? car ce qui ferait sa gloire ferait aussi sa force.

Les *Eloges* que Cuvier prononça en sa qualité de secrétaire perpétuel, pendant une période de plus de trente années, ne sont pas, non plus, un de ses moindres titres de gloire. Ils eussent suffi à eux seuls pour lui faire une réputation de grand écrivain et lui ouvrir les portes de l'Académie française (il y entra en 1818). Le style de Cuvier reflète toutes les qualités de son esprit : il est simple comme la vérité, clair comme le bon sens, tempéré comme la raison ; il a, en un mot, toutes les perfections que donne au style cette qualité rare, qui se rencontre plutôt chez les savants, de posséder également bien toutes les parties de son sujet, d'écrire, en un mot, comme la vérité parle. Aussi, quel esprit universel ! Quelle immense variété de connaissances ne trouve-t-on pas dans ces trente-quatre Vies dont se compose son *Recueil des Eloges historiques des membres de l'Acad. des sciences* (Paris, 1827, 3 vol. in-8\*) (1). Nous emprunterons à un savant de la trempe même de Cuvier, à de *Candolle*, l'appréciation de ces *Eloges*. « A la profondeur avec laquelle Cuvier rend compte des travaux d'Adanson, on comprend qu'un naturaliste du premier ordre a pu seul écrire ces éloges ; mais en voyant ceux de Bonnet, ou de Priest-

ley, on sent qu'aucune branche des connaissances humaines ne lui était étrangère ; en lisant celui de Lemonnier, on reconnaît l'homme sensible, l'homme de goût et l'imagination riante et gracieuse d'un littérateur. Partout se trouvent entremêlées les réflexions les plus profondes sur la marche des sciences, les allusions les plus piquantes sur la nature humaine et l'état social de l'époque. Partout perce surtout cet amour de la vérité, ce sentiment de la dignité des études intellectuelles, qui était une de ses plus vives impressions : c'est à ce sentiment élevé qu'on doit rapporter, et l'impartialité de ses éloges, de ses comptes-rendus, de ses jugements littéraires ou scientifiques, et l'éloignement qu'il a toujours montré pour toute intrigue quelconque, et le zèle qu'il portait aux établissements qui lui étaient confiés, et l'ardeur qu'il témoignait à protéger, à encourager les jeunes gens qui annonçaient des talents, et le noble désintéressement avec lequel il n'épargnait aucune dépense pour développer ses travaux scientifiques. » Ces nobles qualités que de *Candolle* reconnaît dans son illustre ami, lui étant à lui-même familières, il n'aurait pu s'abuser. M. Flourens ne professe pas une moindre estime pour les *Eloges* académiques de Cuvier. « On ne peut trop y admirer, dit-il, cette verve, ce feu qui y répandent tant de mouvement et de vie ; cet art de raconter une anecdote, un trait, d'une manière si piquante ; cette vigueur de conception qui lie toutes les parties du discours en un ensemble si fortement construit qu'il semble avoir été créé d'un seul jet ; cette singulière aptitude enfin à s'élever aux considérations les plus variées, et à peindre tant de personnages divers d'une manière également juste et frappante. » On y retrouve, selon lui, la même sagacité d'observation que dans ses autres écrits, la même finesse de rapprochements, le même art de comparer, de subordonner, de remonter à ce que les faits ont de plus général, et, par-dessus tout,

(1) Ce recueil ne contient pas les *Eloges* de *Ramond*, *Bosc*, *Dary*, *Vauquelin*, *Lamarek*, qui furent prononcés après 1827. Nous rapporterons, dans leur ordre, les noms des savants auxquels ces éloges sont consacrés : *DuRoi*, *Lemonnier*, *L'Héritier*, *Gilbert*, *Jean Barcet*, *Priestley*, *Cels*, *Adanson*, *Broussonet*, *Laxms*, *Ventenat*, *Bonnet*, *H. B. Saussure*, *Foucroy*, *Cavendish*, *Bessiers*, *Pallas*, *Parmentier*, *Rumford*, *Olivier*, *Tenon*, *Werner*, *Bismarck*, *Beauvais*, *Banks*, *Dubanel*, *Ussy*, *Berthollet*, *Richard*, *Thouin*, *Lacépède*, *Halle*, *Cornuart*, *Pinet*.

ces traits lumineux, profonds, qui saisissent tout-à-coup le lecteur et le transportent dans un grand ordre d'idées.

En 1798, Cuvier publia un précis de ses leçons à l'École centrale du Panthéon, sous ce titre : *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, Paris, an VI, in-8°, pp. 710 avec pl. « C'est, dit Cuvier dans son célèbre Rapport, le premier écrit méthodique de ce genre qui ait paru en France. » Un premier essai sur une matière aussi vaste et aussi compliquée ne pouvait être qu'imparfait. De nouvelles observations modifièrent successivement les idées de l'auteur. L'amélioration la plus importante qu'il introduisit dans sa méthode de classification date du mémoire qu'il publia, en 1812, *Sur un nouveau rapprochement à établir entre les classes qui composent le règne animal*, mémoire dans lequel il reconnaît quatre formes principales, quatre plans généraux, d'après lesquels tous les animaux semblent avoir été modelés et dont les divisions ultérieures ne sont que des modifications fondées sur le développement ou sur l'addition de certaines parties, mais ne changeant rien à l'essence du plan. Et la raison de cette ressemblance entre les animaux de chaque forme, il la trouve dans le système nerveux. « Le système nerveux est le même dans chaque forme. Or, le système nerveux est au fond tout l'animal; les autres systèmes ne sont là que pour le servir ou l'entretenir; il n'est donc pas étonnant que ce soit d'après lui qu'ils se règlent. » Cette importante vérité avait déjà été pressentie par Virey. D'après la méthode naturelle, le système nerveux donne les *embranchements*; les organes de la circulation et de la respiration les *classes*; les organes, de plus en plus subordonnés, les *ordres*, les *familles*, les *tribus*, les *genres*, etc. M. Flourens n'hésite pas à placer à côté de plus belles découvertes de Cuvier cette découverte qu'il fit de la vraie méthode de classification, « par

où il a rendu un service éternel non-seulement à l'histoire naturelle, mais à toutes les sciences. » Les sciences, disait Bacon, ne sont que les faits généralisés; or Cuvier est le premier qui ait fait de la méthode un instrument de généralisation. En 1817 parut *Le Règne animal distribué d'après son organisation, pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée*, Paris, 4 vol. in-8°; 2<sup>e</sup> édition, 1829-30, 5 vol. in-8°. Dans cette dernière édit., le 1<sup>er</sup> vol. est consacré aux mammifères et aux oiseaux; le 2<sup>e</sup> aux reptiles et aux poissons; le 3<sup>e</sup> aux mollusques, aux annélides et aux zoophytes, et les deux autres aux crustacés, aux arachnides et aux insectes. Ces deux derniers sont dus à Latreille, « l'homme de l'Europe qui, au jugement de Cuvier, avait le plus profondément étudié ces animaux. (1) » Cet ouvrage capital ne se recommande pas seulement par le mérite d'une classification établie sur des principes philosophiques, « c'est, dit M. Duvernoy, une œuvre de génie où le naturaliste consommé se montre dans tous les détails, et qui se distingue aussi bien par la netteté du style que par la perfection des descriptions. » Cependant Cuvier n'était pas entièrement satisfait de son œuvre. Ce n'était encore qu'un *système abrégé*, et le grand homme eût voulu un *système complet* des animaux où toutes les espèces fussent non-seulement indiquées et classées, mais représentées et décrites dans toute leur structure. Ce fut ce qu'il tenta plus tard pour une classe entière des vertébrés, dans son Histoire naturelle des poissons.

La plus belle application que Cuvier ait faite des règles qu'il avait posées

(1) Depuis la mort de Cuvier, une réunion de savants naturalistes, MM. Victor Audouin, Blanchard, Deshayes, de Quatrefages, d'Orbigny, Duges, Duvernoy, Laurillard, Milne-Edwards, Roulin, Valenciennes, ont donné une nouvelle édition de cet ouvrage, en 11 vol. gr. in-8°, qu'ils ont enrichie de 11 atlas de planches.

dans ses Leçons d'anatomie comparée, concerne la détermination des ossements fossiles. A l'époque où Cuvier parut, les savants eux-mêmes n'étaient pas trop éloignés de croire encore à des *jeux de la nature*. Il est bien vrai que quelques hommes de génie, et le premier de tous *Bernard Palissy*, avaient pressenti la vérité. Mais ces idées n'avaient point germé. Avant tout, l'anatomie comparée était à créer; seule, elle pouvait donner le fil conducteur qui devait nous tirer de l'erreur. Dès que Cuvier eut parlé, la lumière se fit; une création entière d'animaux, détruits par quelque révolution, avait dû précéder la création actuelle. Mais cette vérité n'était encore qu'à l'état de problème; elle rencontra tout d'abord une foule d'incrédules, surtout à l'Institut. Les savants ne croient bien que ce qu'ils ont touché, et souvent ils se refusent à toucher pour ne pas croire. Il s'agissait donc de les convaincre. A cet effet, il lui fallait réunir une assez grande masse de faits pour que sa conclusion eût autant que possible le caractère d'une solution.

Dans cette œuvre, toute de création, Cuvier a été trois fois grand. « Pour bien concevoir toutes les difficultés de cette méthode, de cet art nouveau, continue M. Flourens, il suffit de remarquer que les débris, que les restes des animaux dont il s'agit, que les ossements fossiles, en un mot, sont presque toujours isolés, épars; que souvent les os de plusieurs espèces, et des espèces les plus diverses, sont mêlés, confondus ensemble (1); que presque toujours ces os sont mutilés, brisés, réduits en fragments. Il fallait donc imaginer une méthode de reconnaître chaque os, et de le distinguer de tout autre avec certitude; il fallait rapporter chaque os à l'espèce à la-

(1) Une analogie nous en fera comprendre la cause. C'est sans aucun doute dans cet état que se trouvent au fond de nos mers les débris des cadavres qui sont devenus la pâture des animaux marins. D'autres fois, ces ossements ont dû être roulés et dispersés par des courants.

quelle il appartient; il fallait reconstruire enfin le squelette complet de chaque espèce, sans omettre aucune des pièces qui lui étaient propres, sans en intercaler aucune qui lui fût étrangère. » Le résultat obtenu tient du prodige. Cuvier arriva, par la seule puissance de sa science, à déterminer un animal quelconque par un seul os, et même par une seule facette d'os. Une résurrection de plusieurs générations d'êtres détruits s'opéra ainsi à la voix de son génie. Cuvier compte jusqu'à cinq âges successifs de notre globe. Dans le premier, la vie organique n'a pas encore paru; c'est l'âge des terrains primitifs. Passant aux terrains de transition, on aperçoit des zoophytes, des mollusques, des crustacés; puis, traversant les couches de houille, pour pénétrer dans les terrains secondaires, on trouve d'abord des poissons, puis des reptiles, puis des mammifères marins, puis, dans les couches supérieures, des mammifères terrestres; arrivant ensuite aux couches meubles et superficielles, on rencontre des pachydermes gigantesques, des chevaux, des ruminants, des carnassiers, des édentés, des rongeurs, et finalement on parvient au cinquième âge, qui correspond à la création actuelle et est caractérisé par l'apparition de l'homme sur la terre. Entre chacune de ces créations successives, la mer a été précipitée sur les terres et y a laissé des traces de son séjour. Un fait non moins curieux et digne d'attention, c'est que les différences qui existent entre les espèces fossiles et les espèces vivantes augmentent en raison de l'âge des couches qui les recèlent. Il y avait loin de cette théorie aux rêveries de Voltaire et aux *jeux de la nature*. On finissait par comprendre que la nature ne se joue jamais que de notre présomption et de notre ignorance.

Pendant le triomphe du grand naturaliste fut aussi troublé par les clameurs des envieux et des détracteurs.

Hélas! est-ce une loi sur notre pauvre terre

Que toujours deux voisins auront entr'eux la guerre!

Les lauriers de Miltiade ne permettaient pas à Thémistocle de dormir. Depuis que Cuvier avait trouvé le *nœud de l'affaire*, M. de Blainville avait perdu le sommeil. La lutte que Geoffroy avait engagée pour l'*unité de plan*, M. de Blainville l'engagea pour l'*unité de règne*; à la théorie de la *succession des êtres*, il opposa la théorie de l'*unité de la création*. L'idée n'était pas neuve, c'était une vieille querelle renouvelée des Grecs: Aristote admettait, avant lui, la *continuité des gradations*. Leibnitz, Linné, Bonnet y avaient cru également; la théorie de Cuvier s'annonçait donc comme un progrès. M. de Blainville aimait le progrès, au moins dans les sciences, mais esprit contradictoireur par excellence, il eût préféré perdre sa cause, plutôt que d'être de l'avis de tout le monde. Aux partisans de l'*échelle continue des êtres*, de l'*unité de ligne*, Cuvier objectait: « Si vous remontez des espèces inférieures vers les supérieures, vous trouverez autant de *lignes de complication* que vous trouverez d'organes. Si vous considérez le système nerveux, vous mettez les insectes au-dessus des mollusques; si vous considérez la circulation, les sécrétions, etc., vous mettez les mollusques au-dessus des insectes; si vous considérez la respiration, l'oiseau aura le pas sur le mammifère; si vous considérez l'intelligence, le mammifère aura le pas sur l'oiseau; le reptile est au-dessus du poisson par la respiration, il est au-dessous par la circulation, etc. Il n'y a donc pas de développement graduel, uniforme, de la totalité des organes. » En outre, les combinaisons organiques ne sont pas arbitraires; certaines parties s'appellent, d'autres s'excluent. Toutes les combinaisons, possibles pour l'esprit, ne le sont pas physiologiquement. Il y a des lois, par conséquent il y a des bornes. De ce que certains organes s'excluent, il y a des combinaisons impossibles, et de ce qu'il

y a des combinaisons impossibles, il y a des interruptions, des hiatus. M. de Blainville ne veut ni de ce parallélisme des êtres, ni de ces interruptions, de ces sauts de la nature. Les faits sur lesquels vous fondez votre théorie, dit-il à son antagoniste, sont insuffisants, incomplets; votre conclusion pêche donc par la base. « A défaut de faits complets, qu'il n'a pas plus que M. Cuvier, M. de Blainville, dit M. Flourens dans son Eloge de ce savant, cherche une raison supérieure qui puisse lui en tenir place, et délivrer son esprit impatient du tourment d'attendre. Cette raison supérieure lui paraît être dans l'*unité du règne*. » M. Flourens lui-même semble être revenu de ses anciennes convictions, ou tout au moins, il a un pied dans le camp ennemi. « Et ici, continue-t-il, la science doit à M. de Blainville un de ses grands progrès. Tant qu'il s'était borné à l'étude des espèces actuelles, la série animale lui avait offert partout des lacunes, des vides. Partout des êtres manquaient. C'est alors que dans un éclair de génie, il voit et retrouve dans la nature perdue les êtres qui manquent à la nature vivante, et qu'il intercale avec une habileté surprenante, parmi les espèces actuelles, les espèces fossiles (1), saisissant, dès ce moment même, et le premier entre tous les naturalistes, nous découvrant l'unité du règne. Le règne animal est donc un. L'unité de règne semble le premier point démontré de l'unité de la création. » Dans ce conflit, nous ne savons pas ce que deviennent les objections que M. Flourens faisait, il y a quelques années, aux partisans de l'*échelle continue*, et que nous avons rapportées plus haut. D'autres objections se présentent encore à l'esprit, mais nous ne pouvons

(1) L'idée de cette intercalation a pu lui être suggérée par Cuvier lui-même. Voyez, t. III, p. 260 de ses Rech. sur les ossem. foss., un passage très-explicite à ce sujet. — Et quant à cette hypothèse de l'unité de la création, nul mieux que lui n'a compris et rendu sensible cette vérité que des révolutions locales, partielles ont pu causer la disparition de certaines espèces. Voy. Discours sur les revol. du globe, p. 135.

nous y arrêter. Après avoir exposé les opinions contraires des deux adversaires, M. Flourens examine leurs méthodes, qu'il résume ainsi : « C'est toujours, d'un côté, la marche expérimentale avec son procédé sûr et ses résultats incertains ; c'est toujours, de l'autre, la marche dogmatique, avec son résultat présenté comme certain, mais obtenu par un procédé qui n'est pas sûr. » Entre ces deux méthodes contradictoires, l'erreur a toujours suivi la dernière. En commençant par le faite, on ne construit que sur le papier. L'idée qui révoltait surtout M. de Blainville, c'est qu'à chaque révolution nouvelle, le grand ouvrier aurait dû recommencer son œuvre. Mais il s'abuse. Etant ici, plus particulièrement, sur notre terrain, sans avoir la prétention de décider la question, nous croyons pouvoir au moins la circonscrire. Nous sommes tous, plus ou moins, sous l'empire des idées anthropomorphiques de la Genèse ; nous nous représentons toujours Dieu conversant avec Adam et Eve dans le paradis terrestre. Le fini n'embrasse que le fini, et pour comprendre, il faut embrasser ; l'immensité de Dieu nous échappe. La succession des créations n'entraîne pas nécessairement des interruptions, des intervalles ; la nature entière subsiste par une succession alternative de destructions et de créations. Chaque destruction, chaque création nouvelle, ne nécessite pas un acte particulier de la volonté divine. Tout se lie, tout se tient, tout se coordonne, tout est nécessaire, en vertu de lois éternelles qui sont contemporaines de Dieu, qui sont unes avec Dieu. La théorie de M. de Blainville ne contredit donc pas la théorie de Cuvier, si l'on comprend bien le véritable sens de l'une et de l'autre.

La géologie aussi a grandement profité des découvertes de Cuvier. Ses idées sur les âges relatifs des différentes couches de terrains de sédiment paraissent même avoir servi de base au système qui prévaut actuellement, et qui explique la formation des chaînes de montagnes par des soulève-

ments successifs. Pour s'éclairer, il avait entrepris, avec M. Brongniart, son ami, d'observer et de décrire une localité circonscrite, les environs de Paris. Leurs recherches, exposées dans la *Description géologique des environs de Paris*, in-8° avec atlas, eurent pour principal résultat géologique de signaler au-dessus de la craie des dépôts successifs de terrains d'eau douce, séparés par des dépôts marins. « C'était un fait tout nouveau en géologie, dit M. Duvernoy, et l'une des plus grandes découvertes qui aient été faites depuis longtemps dans cette science, que l'existence bien constatée de certains terrains de sédiment déposés dans l'eau douce. »

Les recherches de Cuvier sur les ossements fossiles donnèrent lieu à une nombreuse suite de mémoires, (Annales du Muséum), qu'il réunit, en 1812, sous le titre de *Recherches sur les ossements fossiles de quadrupèdes*, etc., 4 vol. in-4° ; mais ce n'était encore là qu'une partie des matériaux qu'il devait mettre en œuvre dans son grand ouvrage, *Recherches sur les ossements fossiles, où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces*, nouvelle édit. entièrement refondue et considérabl. augm., Paris et Amst. 1821-24, 7 vol. en 5 tomes, gr. in-4° ; une 3<sup>e</sup> édit., complétée au moyen de notes et d'un supplém. laissés par l'auteur, en a été donnée en 1833, 10 vol. in-8°, par les soins de Frédéric Cuvier. Cette dernière édit. se distingue de la 2<sup>e</sup> par quelques développements ajoutés au célèbre *Discours sur les révolutions de la surface du globe* (8<sup>e</sup> édit., 1840, in-8° avec pl. par les soins de M. Fréd. Cuvier fils), qui sert d'introduction à l'ouvrage. Les recherches de Cuvier portèrent surtout sur deux classes de vertébrés, les mammifères et les reptiles, qui, ayant été mieux étudiées, lui offraient des points plus sûrs de comparaison. Il reconnut 168 espèces, formant environ 50 genres, dont 15 au moins sont nou-

veux. Un grand nombre de figures et même beaucoup de gravures (signées CV) sont dues à Cuvier lui-même. Quant à la magnifique collection d'ossements fossiles qu'il était parvenu à réunir à ses frais, il en fit l'abandon au Muséum.

Avant de songer à étendre à la classe des poissons ses travaux de résurrection, un premier travail était nécessaire : il s'agissait de déterminer, d'une manière aussi complète que possible, quelles étaient les espèces vivantes. Telle fut la pensée qui présida à sa grande entreprise d'une *Histoire naturelle des poissons*, Paris, 1828-33, 9 vol. in-8°. Dès le principe, Cuvier sentit qu'il ne pourrait exécuter un pareil travail sans secours étranger; mais il fut assez heureux pour trouver un aide, « qui, au besoin, dit-il, l'aurait lui-même composé tout entier. » Dans le Prospectus de son ouvrage, il fait connaître les immenses ressources qu'il a eues à sa disposition et les travaux préparatoires auxquels il s'est livré. « Pendant trois ans, dit-il, M. Valenciennes et moi, nous n'avons cessé d'examiner un à un tous nos poissons, de les rapprocher suivant leurs ressemblances, de marquer toutes les distinctions que nous apercevions entre leurs groupes, de rechercher s'il en existait des figures et des descriptions dans les auteurs et d'en prendre nous-mêmes des descriptions abrégées... Ce n'est que sur la collection ainsi disposée que nous avons commencé à rédiger nos descriptions définitives, à faire nos dissections, à compléter notre synonymie et à écrire enfin nos histoires. M. Valenciennes s'est chargé, en général, de mettre par écrit nos observations sur les viscères; il a rédigé aussi plusieurs articles sur des genres considérables : tout ce qui est de sa main sera signé de lui. Je signerai également tous mes articles qui, pour la rédaction, formeront le grand nombre, mais qui n'en auront pas moins pour base, comme les siens, nos études préliminaires faites en commun. » Les vol. I. III. IV.

et V. sont entièrement de la rédaction de Cuvier; à sa mort, l'impression du vol. IX était commencée et tout le misc. était prêt. Conformément aux dernières volontés de son illustre maître qui lui a légué ses mss., M. Valenciennes a continué la publication. Le nombre des poissons connus n'était encore que de 1400, Cuvier le porta à plus de cinq mille. Dès la première apparition de son prospectus, les offrandes affluèrent de toutes les parties du monde. Plusieurs naturalistes s'empressèrent de lui communiquer des collections qu'ils avaient faites au péril de leur vie, avant même de les avoir publiées. Quel magnifique hommage rendu, non-seulement à la science, mais à l'homme qui lui servait d'interprète !

Dans ses rapports avec Cuvier, Bonaparte avait eu plus d'une occasion d'apprécier sa vaste intelligence. Il comprit les services qu'il pourrait en tirer. En 1802, il le nomma un des six inspecteurs généraux chargés d'organiser les lycées en France. Cuvier présida pour sa part à la fondation des lycées de Bordeaux, de Nice et de Marseille. Ce temps n'était pas entièrement perdu pour ses travaux zoologiques. Pendant un séjour de plusieurs mois qu'il fit dans cette dernière ville, il en profita pour étudier les poissons de la Méditerranée. En outre, il envoyait au *Dictionnaire des sciences naturelles*, dont il était un des collaborateurs, des articles pleins de science qu'il composait, pour ainsi dire, en courant. « C'est une occupation, écrivait-il à M. Duvernoy, qui pourra remplir beaucoup de mes moments perdus. Pour les mollusques mis, je me propose de les faire tous; envoyez-moi les mots à mesure. J'en ai l'histoire extérieure et intérieure complète dans la tête, et je serais fâché qu'elle ne fût pas écrite au moins en abrégé, s'il devait m'arriver malheur. » C'est ainsi que Cuvier portait dans sa tête toute la science que d'autres ont dans leurs collections et dans leurs livres.

Lorsqu'il eut été nommé secrétaire

perpétuel, il renonça à ses fonctions d'inspecteur des études. Il ne reentra dans les affaires administratives qu'en 1808, avec le titre de conseiller de l'Université. En cette qualité, il fut chargé, en 1809 et 1810, de réorganiser les académies de l'Italie supérieure. Bien différent de ces esprits brouillons qui, pour faire valoir leur importance, auraient sapé à tort et à travers, Cuvier respecta avec une sorte de religion tout ce qu'il trouva de bon dans ces établissements. « Qui aurait le courage, écrivait-il dans son Rapport, de toucher légèrement à des institutions fondées et soutenues par tant de grands hommes ? » L'année suivante, il visita les écoles de la Hollande et de la Basse Allemagne. Ses *Rapports*, qui ont été publiés, jouissent d'une juste célébrité. Il signala à l'attention du grand-maître Fontanes l'excellente organisation des écoles primaires de la Hollande. Les vainqueurs, sous ce rapport, avaient tout à apprendre des vaincus. A l'Allemagne, Cuvier aurait voulu emprunter surtout ses écoles d'administration ; il ne comprenait pas que l'on pût administrer en France, sans avoir appris. En 1813, il fut chargé de constater l'état de l'instruction publique dans l'Etat de l'Eglise et d'indiquer les moyens propres à en rattacher les établissements à l'Université de France. Sa qualité de protestant ne nuisit en rien à sa mission, tant son caractère était élevé et son grand nom respecté. Ce fut pendant son absence que Napoléon le nomma maître des requêtes. A la chute de l'Empire, la Restauration l'appela dans le Conseil d'état. Éliminé pendant les Cent-jours, il y reentra après le retour de Louis XVIII. Une Commission d'instruction publique ayant été substituée au Conseil de l'Université, il en fit partie avec le titre de chancelier, et même, il en exerça la présidence par intérim à deux reprises différentes et pendant un espace de plus de deux ans. Dans cette haute position, il chercha à faire pénétrer de bonnes méthodes dans l'enseignement ; il contribua à la créa-

tion de chaires spéciales d'histoire, d'histoire naturelle, de physique et de langues vivantes dans les collèges royaux ; il fit les plus grands efforts pour obtenir l'établissement à Paris d'une haute école d'administration : déjà son projet avait été mis à l'étude, lorsque un changement de ministère le fit ajourner ; l'institution des agrégés est son œuvre ; la création des Comités cantonnaux, on la lui doit ; enfin, en 1821, ce fut lui qui fut chargé de rédiger un plan d'instruction primaire pour toute la France.

En 1819, Cuvier fut appelé à présider la section de l'intérieur au Conseil d'état. Puis en 1824, lorsqu'on eut créé un ministère des affaires ecclésiastiques, confié au grand-maître de l'Université, on détacha du département de ce dernier les facultés de théologie protestante pour lui en donner la grande-maîtrise. On joignit, en outre, à ses attributions, le 11 janv. 1828, la direction générale des cultes non-catholiques. Il remplit ces diverses fonctions jusqu'à sa mort, et les services qu'il rendit ne sont ni moins importants ni moins nombreux, que ceux qui honorèrent son passage au Conseil de l'Université (1). Dans deux occasions surtout il signala l'indépendance de son caractère. Lors de la réaction de 1815, il combattit de tout son pouvoir les lois d'exception, et contribua à adoucir d'une manière notable les rigueurs de la loi sur les cours prévôtales. Plus tard, lorsque, la réaction triomphant de plus en plus dans les conseils de la Couronne, on proposa

(1) L'Eglise protestante lui doit la création de 50 nouvelles places de pasteur, et le développement du cadre des études dans ses Facultés de théologie. A l'époque de sa mort, il préparait la révision de la loi organique du culte protestant, dont tout le monde, les auteurs de la loi eux-mêmes, reconnaissent, depuis trente ans, les grossières imperfections. Pendant, disait le ministre dans un rapport à l'empereur en 1812, à la désorganisation totale du culte luthérien dans l'empire. Mais, en France, les révolutions sont plus faciles que les réformes. Cuvier mort, le projet fut de nouveau abandonné, et ce n'est que récemment, après deux nouvelles révolutions, que justice a été enfin rendue.

de livrer en partie l'enseignement public entre les mains des Jésuites, il se prononça avec force contre un tel aveuglement du Pouvoir, déclarant qu'il se démentrait de tous ses enclis plutôt que d'y souscrire. Ses raisons entraînèrent le Conseil, et le projet fut abandonné. Écoutons M. Pasquier : « On ne l'a pas connu tout entier, dit-il, quand on ne l'a pas vu et entendu dans ces séances de comités où se font les affaires. Rarement empressé de dire son avis, il y paraissait même un peu distrait : on aurait pu le croire occupé de toute autre matière que de celle dont on délibérait, et souvent il l'était à écrire l'arrêté ou le règlement qui devait sortir de la délibération ; son tour n'était venu que lorsque les raisons étaient échangées de part et d'autre, lorsque les paroles inutiles étaient à peu près épuisées ; alors un jour nouveau se levait pour tous les esprits, les idées qui étaient confuses auparavant se démêlaient, les conséquences en sortaient inévitables, et la discussion était terminée quand il avait cessé de parler. Quel était donc le pouvoir qu'il exerçait ? On ne l'expliquera point assurément par l'artifice de sa parole : ses expressions étaient simples, quelquefois négligées ; aucun trait, aucune image ; il dédaignait en pareil cas tout ce qui ne se serait adressé qu'à l'imagination. Ainsi donc, aucun prestige de l'art, mais toujours l'ordre et la lumière, ce premier besoin, ce plaisir le plus pur de l'esprit et de la raison. » C'est cette hauteur de vues, cette parfaite rectitude d'esprit que l'on remarque constamment en lui, qui aurait dû faire suspendre leur jugement à ceux qui l'ont accusé « d'avoir en par nature le culte du Pouvoir. » Sans doute, dans le cours de sa carrière administrative, Cuvier a prêté trop complaisamment le secours de sa parole à des projets de lois que l'opinion publique repoussait ; mais depuis un demi-siècle que nous marchons de déceptions en déceptions, nous en sommes venus à nous défier de notre propre jugement : peut-être, en

cela comme en tant d'autres choses, Cuvier avait-il encore raison ! Il n'est guère de projets de lois un peu importants que le gouvernement ne l'ait chargé de soutenir devant les chambres en qualité de commissaire. Un des reproches les plus graves qu'on lui ait adressés, c'est d'avoir contribué à faire adopter la *loi du double vote*. « Il est des circonstances, disait-il, à cette occasion, à la tribune de la chambre des députés (25 mai 1820), où il serait honteux de faire un retour sur soi-même, et lorsque, dans un moment de danger, on a l'honneur d'être désigné pour concourir à la défense d'un dépôt sacré [la charte], il faudrait être lâchement égoïste pour regarder à quel poste on nous place. » Cuvier, nous en avons la conviction, était parfaitement sincère, et toutes les opinions loyales et sincères ont droit à nos respects, si non à nos hommages. Sa sincérité éclate à chaque page de son discours ; on sent que l'orateur n'est pas seulement habile. Cuvier se préoccupait surtout de l'avenir de la royauté, parce que pour lui la royauté c'était l'ordre, c'était le progrès, c'était la liberté. Il avait assisté aux bouleversements de la Révolution, il avait vu par trois fois crouler le trône et il présentait une quatrième chute qui, à son point de vue, devait être fatale aux libertés publiques. Il terminait son discours par cette apostrophe : « Le sentiment de la modération exclurait-il les talents et l'indépendance du caractère?... Je me rassure, Messieurs, Cicéron était dans le parti modéré ; sans doute, Catilina et Marius eurent aussi des talents ; César et Antoine en eurent, et de plus d'un genre. Vous savez de quel parti ils étaient. Choisissez. » L'élévation de Cuvier à la pairie, en 1831, fut le couronnement de sa carrière politique.

Nous avons vu le savant et l'homme d'état ; il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots de l'homme privé. « Son air grave et préoccupé a souvent été pris, dit M. Laurillard (1), pour de la

(1) Éloge de C. couronné par l'Acad. de Be-

froideur ou de l'indifférence; mais en réalité personne n'avait plus de bienveillance, et la beauté de son âme se montre tout entière dans le *Discours prononcé à la distribution des prix de vertu*, le 25 août 1829. On devine que l'homme qui peint sous d'aussi brillantes couleurs la charité, la pratiquait souvent. « M. Pasquier loue en lui son égalité d'humeur, sa rare modestie, sa bienveillance, son hospitalité. Son salon était le rendez-vous des savants du monde entier. Cuvier ne fuyait pas le monde. » Il n'était pas connu tout entier, nous apprend M. Villemain dans ses *Souvenirs*, de qui ne l'avait pas entendu dans un salon, chez M<sup>me</sup> de La voisier, chez M<sup>me</sup> de Duras, chez M. de Marbois, ou chez lui, au milieu de sa digne et spirituelle famille, à son cercle du soir, causant des heures entières avec la liberté d'un homme de loisir, la facilité d'un grand esprit qui sait tout et l'agrément d'un esprit naturel qui veut plaire. » Son activité était prodigieuse. Par une bonne distribution de son temps, il avait l'art de doubler ses journées. Il ne reposait jamais son esprit qu'en passant d'un travail à un autre.

Le 8 mai 1832, après une assez longue interruption, Cuvier avait rouvert son cours au Collège de France, et, en terminant sa leçon, il avait exprimé le désir que ses forces pussent suffire à la tâche qui lui restait. Ce vœu ne devait pas être accompli. Dès le soir

sançon. Par une de ses dernières dispositions, Cuvier chargea M. Ch. Laurillard de la publication de ses portefeuilles. M. Laurillard, que la science vient de perdre, a passé près de trente années auprès de la personne de son illustre maître et ami. De simple dessinateur, il s'était élevé au rang de naturaliste. Tout ce qui approchait de Cuvier grandissait. En conformité des vœux du testateur, il publia : *Anatomie comparée; Recueil de planches de zoologie dessinées par G. Cuvier et exécutées sous ses yeux par M. Laurillard*, publ. sous les auspices du Min. de l'Inst. publ. et sous la direction de MM. Laurillard, conserv. du cabinet d'anal. comp. et Mercier, statuaire, Paris, gr. in-fol., en cours de publication. Le texte est dû à M. Laurillard. Depuis sa mort, M. Focillon s'en est chargé.

même, il éprouva les premières atteintes de la paralysie. qui, en moins de huit jours, devait le conduire au tombeau. Il fut des premiers à comprendre toute la gravité du mal; mais comme il était dans son caractère « de se résigner promptement aux maux qu'il ne dépendait pas de lui d'écartier, » il se soumit sans murmurer, suivant pas à pas les progrès de la maladie avec un calme, une résignation antique, comme une dernière étude physiologique sur lui-même. Il expira après cinq jours de souffrances. (1)

Cuvier fut enterré au cimetière du Père-La-Chaise. Le deuil fut conduit par le pasteur Boissard. Tous les grands corps de l'Etat, tous les corps savants de la capitale furent représentés à son convoi. Le cercueil fut porté par les élèves des Ecoles. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe. Il n'y eut qu'une voix pour déplorer la perte irréparable que la science venait d'éprouver. Un vide s'était fait partout où Cuvier avait laissé des traces de son passage. Plusieurs monuments furent érigés à sa mémoire. Une statue en bronze, œuvre du sculpteur David, lui fut élevée, avec le produit d'une souscription, dans sa ville natale, en face de la maison où il a vu le jour. L'Institut et plusieurs sociétés savantes s'associèrent par des députations à ce dernier hommage rendu au grand homme.

Outre les dignités dont nous avons parlé dans notre Notice, Cuvier était membre de toutes les sociétés savantes du monde civilisé; il appartenait à trois des académies de l'Institut, exemple unique avant lui d'un tel honneur; il était grand-officier de la légion d'honneur (1824); il avait été créé baron

(1) Le cerveau de Cuvier était d'un volume considérable. A l'autopsie, on trouva qu'il surpassait d'environ un tiers le poids des cerveaux ordinaires, et ce qu'il y a de remarquable, « cet excès de poids tenait presque exclusivement à l'énorme développement des lobes cérébraux, » que l'on regarde comme étant plus particulièrement le siège des facultés intellectuelles.

par Louis XVIII (1819); mais tous ces titres s'effacent devant l'éclat que jette son nom.

De son union, en 1803, avec la veuve du fermier-général Duvaucel, mort sur l'échafaud en 1794, et qui ne possédait pour tout bien que les quatre enfants qu'elle avait eus de son premier mariage, naquirent deux fils, dont l'aîné, né en 1804, mourut peu après sa naissance, et deux filles. Mais ce qui aurait dû combler Cuvier de bonheur, fut la source de ses plus amères tristesses. Ces trois enfants lui furent successivement ravis : 4° CLÉMENTINE, que l'on citait comme un modèle de toutes les perfections du cœur et de l'esprit, née en 1805, mourut en sept. 1827, au milieu des préparatifs de son mariage; 2° ANNE mourut en 1812, âgée seulement de 4 ans, et 3° GEORGES, qui annonçait de rares facultés, fut enlevé, en 1813, par une fièvre cérébrale, à l'âge de 7 ans.

Un vote des Chambres, provoqué par le gouvernement de Louis-Philippe, accorda une pension de six mille francs à la veuve du grand naturaliste, et une somme de 72,000 fr. fut allouée pour l'acquisition de sa bibliothèque dont on enrichit la bibliothèque publique du Jardin des Plantes.

Digne frère du grand Cuvier, Georges-Frédéric, membre de l'Acad. des sciences (1826) et de la Soc. roy. de Londres, officier de la Légion-d'honneur, naquit à Montbéliard, le 23 juin 1773, et mourut à Strasbourg, le 24 juillet 1838.

Bien différent de son aîné, Frédéric Cuvier se montra d'abord rebelle aux études classiques; le grec et le latin lui souriaient médiocrement; ses goûts le portaient de préférence vers les arts mécaniques. A la fin, son père le retira des écoles et le mit en apprentissage. L'horlogerie étant à peu près la seule industrie du pays, on le destina à l'horlogerie. Plusieurs hommes marquants ont commencé par là leur carrière. Cuvier travailla quelque temps de son état d'horloger à Mulhouse, à Stras-

bourg, et, tel que le célèbre Beaumarchais, il promettait beaucoup dans son art. Quelles que fussent cependant ses dispositions, sa destinée l'appelait ailleurs.

Georges Cuvier ayant obtenu au Muséum du Jardin des Plantes une position à peu près indépendante, son premier mouvement fut de songer à sa famille. Il appela auprès de lui son vieux père et son frère. Il avait eu la douleur de perdre sa mère en 1793. Fréd. Cuvier se rendit donc à Paris vers la fin de 1797, et dès lors il renonça à sa profession d'horloger. Dès son arrivée dans la capitale, on le compte parmi les élèves les plus assidus des cours de physique, de chimie, d'histoire naturelle. Bientôt (1801), nous le voyons associé au savant M. Biot pour des recherches sur les propriétés de la pile de Volta, recherches qui aboutirent à « montrer que l'oxidation des plaques métalliques n'est point la cause essentielle de l'électrisation, quoiqu'elle la favorise; et que c'est par cette oxidation que la pile altère l'air où on la renferme. » Une découverte intéressante marqua ainsi ses premiers pas dans la carrière des sciences. En 1802, la Société d'encourag. pour l'industrie nationale le chargea de la rédaction de son journal. A cette époque, Cuvier tâtonnait encore pour reconnaître la direction qui convenait à son génie; mais ses incertitudes ne tardèrent pas à cesser. Le *Dictionnaire des sciences naturelles* venait de s'annoncer sous les auspices de son frère, qui en avait rédigé le Prospectus. Sa collaboration à ce grand ouvrage dont il eut plus tard, en 1816, après une suspension de plusieurs années, la haute direction contribua à l'attacher de plus en plus à la zoologie. On lui doit un grand nombre d'articles de ce dictionnaire. Vers le même temps, un travail dont Georges Cuvier l'avait chargé en commun avec M. *Duvernoy*, un catalogue raisonné du cabinet d'anatomie comparée qu'il venait de fonder, le mit sur la voie d'une découverte qui devait illustrer son nom. « C'est à cette oc-

casion, dit M. Duvernoy, que méditant sur les moyens de mieux caractériser qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, les genres de mammifères, il a trouvé, dans une détermination plus exacte des différentes sortes de dents et des différences essentielles que présentent celles d'une même sorte, le moyen de caractériser avec précision tous les genres de mammifères. » Cuvier réalisa dans son travail ce mot fameux du naturaliste Duvernoy : Qu'on me présente la dent d'un animal, et je dirai quelles sont ses mœurs. Ses recherches parurent d'abord dans les *Annales du Muséum*, 1807, 8 et 12; il les compléta par la suite dans son grand ouvrage : *Des dents des mammifères, considérées comme caractères zoologiques*, 1825, in-8°, avec 117 planches. « Cet ouvrage, dit M. Flourens, dans son *Eloge historique*, est devenu fondamental en zoologie. C'est, en effet, l'étude la plus complète des caractères tirés des dents; c'est l'application la plus habile de ces caractères à la formation des genres. Par cette application habile, M. F. Cuvier a presque tout changé dans plusieurs ordres de mammifères, notamment dans les carnassiers et dans les rongeurs; et ces changements qu'il a opérés, sont adoptés aujourd'hui par presque tous les zoologistes. » Le principe fondamental auquel il est arrivé, c'est que jamais un genre naturel ne contient des espèces dont les dents molaires diffèrent, ou, en d'autres termes, que les espèces dont les dents molaires diffèrent, doivent former des genres différents. Ses recherches sur les *formes de la tête osseuse*, qu'il exposa dans divers mémoires, entre autres sur les *Phoques*, sur les *Marmottes*, sur les *Porcs-épics*, et dans son *Hist. naturelle des cétacés, ou Recueil et examen des faits dont se compose l'histoire naturelle de ces animaux*, 1836, in-8°, avec 22 pl. (Suites à Buffon), lui fournirent aussi des diagnoses sûrs pour la détermination des genres.

En 1804, Fréd. Cuvier fut chargé de la direction de la ménagerie du Mu-

séum d'histoire naturelle. Cette position lui permit de se livrer avec persévérance à ses intéressantes études sur le *moral* des bêtes, c'est-à-dire sur le principe de leurs actions. Nul observateur ne montra plus de sagacité; nul psychologue n'analysa avec plus de sûreté les opérations de l'esprit. Des vérités, à la recherche desquelles les philosophes s'étaient perdus, apparurent pour la première fois à nos yeux comme des vérités de sens commun. Ce que Georges Cuvier fut pour la science zoologique proprement dite, Frédéric le fut pour la partie psychologique de cette science: l'un et l'autre furent une lumière.

Le savant M. Flourens a résumé dans un volume, qui a eu deux éditions, les observations de Fréd. Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux. Nous lui emprunterons son appréciation : « F. Cuvier a cherché des faits et des limites. Il a cherché les limites qui séparent l'intelligence des différentes espèces, les limites qui séparent l'instinct de l'intelligence, les limites qui séparent l'intelligence de l'homme de celle des animaux. Et ces trois limites posées, tout, dans la question si longtemps débattue de l'intelligence des animaux, a pris un nouvel aspect. » Cuvier, après une suite d'observations pleines de sagacité, est arrivé à établir l'échelle suivante de l'intelligence pour la classe des mammifères. Les rongeurs sont au bas de l'échelle; viennent ensuite les ruminants; puis les pachydermes, à la tête des quels on doit placer le cheval et l'éléphant; puis les carnassiers, aux quels le chien sert de chef de file, et finalement les quadrumanes, sous la conduite de l'orang-outang et du chimpanzé qui occupent le haut de l'échelle. Pour trouver la limite qui sépare l'instinct de l'intelligence, Cuvier s'adresse au castor qui passait jusqu'à ces derniers temps pour le plus industrieux des animaux et qui se trouve rejeté au bas de son échelle dans l'ordre des rongeurs. Après lui avoir fait subir un sévère examen, il

le convainct de stupidité, et prouve jusqu'à la dernière évidence, que toute son industrie dépend de son instinct. Or l'intelligence et l'instinct diffèrent essentiellement, tellement qu'ils sont toujours en raison inverse dans les bêtes. Dans l'instinct, tout est machinal, nécessaire, invariable; dans l'intelligence, au contraire, tout est électif, conditionnel, variable; tout, dans l'instinct, est inné; tout, dans l'intelligence, est acquis. La liberté est le propre de l'intelligence, la dépendance est le propre de l'instinct; celle-là a plusieurs voies, celui-ci n'en a qu'une. Par l'intelligence, l'animal se rapproche de l'homme; par l'instinct, il touche à la plante. L'instinct de la brute prouve donc seulement un ouvrier, un créateur intelligent. Cette vue si simple, si vraie, si naturelle, qu'il semble au premier aspect qu'elle nous a toujours été familière, a dissipé toutes les incertitudes. « Par la distinction, dit M. Flourens, qui sépare les actions aveugles et nécessaires des actions électives et conditionnelles, ou, en un seul mot, l'instinct de l'intelligence, toute contradiction cesse, la clarté succède à la confusion : tout ce qui, dans les animaux, est intelligence, n'y approche, sous aucun rapport, de l'intelligence de l'homme; et tout ce qui, passant pour intelligence, y paraissait supérieur à l'intelligence de l'homme, n'y est que l'effet d'une force machinale et aveugle. »

Cuvier cherche ensuite la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux, et il la trouve dans la *réflexion*, « cette faculté suprême qu'a l'esprit de l'homme de se replier sur lui-même et d'étudier l'esprit. » L'animal, en effet, n'a proprement que l'intelligence que donnent les sens fortifiés par la mémoire; il a des idées, mais il ne raisonne pas ses idées; il pense, mais il n'a pas la conscience de ses pensées. Tel est, en résumé, le résultat auquel Fréd. Cuvier est arrivé, et l'on peut dire, avec M. Flourens, qu'il a posé « les bases de cette étude des fa-

cultés et des actions des animaux, qui avant lui, comptait à peine pour une partie de l'histoire naturelle, et dont il a fait une science distincte, une science profonde, une science qui, soumettant à l'expérience des questions réputées jusque là de pure philosophie, a réellement étendu le domaine de l'observation ». Parmi les idées neuves et pleines de sens dont Fréd. Cuvier a semé ses écrits, il en est une surtout que nous ne devons pas passer sous silence. Jusqu'à lui, on ne voyait dans le fait de la domesticité des animaux qu'un résultat de l'empire de l'homme sur les bêtes. Mais alors, pourquoi cet empire sur quelques espèces seulement? Il est vrai, qu'il l'exerce également sur les espèces les plus farouches, il les apprivoise, mais est-il parvenu à les rendre domestiques? Cuvier fut le premier qui comprit qu'il y avait là une question à résoudre. Après examen, il trouva dans la *sociabilité* la seule cause de la *domesticité*. En effet, il n'est pas une seule espèce devenue domestique, qui, dans l'état de nature, ne vive en société. « L'homme n'est donc pour les animaux domestiques qu'un membre de la société; tout son art se réduit à se faire accepter par eux comme associé. » Une fois admis dans l'association, il lui devient facile, avec son plus haut degré d'intelligence, de se faire reconnaître, de gré ou de force, pour le *chef de la troupe*. L'usurpation est alors consommée. Les observations de F. Cuvier parurent dans une suite de mémoires (1) qu'il se proposait de compléter et de réunir en un corps d'ouvrage, mais malheureusement la mort ne lui en a pas laissé le temps.

Son frère Georges avait publié, avec Lacépède et Geoffroy, *La Ménagerie du Muséum national d'hist. naturelle, ou Description et histoire des animaux qui y vivent et qui y ont vécu*; 2<sup>e</sup> édit. Paris, an XII, 2 vol. in-4 2,

(1) Annales du Muséum, 1808, vol. XI; 1810, vol. XVI; 1811, vol. XVII; Mémoires du Muséum, 1823, vol. X; 1825, vol. XIII; et Dict. des sciences naturelles, art. *Instinct*.

avec figg., peintes d'après nature (1); augm. en 1817, de plusieurs articles. F. Cuvier eut l'idée de continuer cette utile publication dans son *Histoire naturelle des mammifères avec des figg. originales, colorées, dessinées d'après des animaux vivants*, par MM. Geoffroy-St.-Hilaire et Frédéric Cuvier, 1818 à 1837, 70 livr. in-fol., IV séries en VII tomes. La collaboration de Geoffroy se réduisit à peu de chose (2). Les figg., qui sont très-bonnes, sont dues à M. Werner. Fréd. Cuvier laissa ce magnifique ouvrage inachevé; son fils, M. Frédéric Cuvier, composa et fit paraître le texte de quelques planches, qui étaient déjà exécutées. Les descriptions de Cuvier sont des modèles de narration. Sous sa plume, la science devient aimable. On sent en lui quelque chose qui manquait à notre grand Buffon. Là où Buffon fait admirer, Cuvier fait aimer. Nul plus que lui n'aurait réussi à rendre la science populaire. C'est que F. Cuvier, comme le remarque fort bien M. Flourens, entraîné par sa nature aimante et contemplative, s'attachait aux êtres qui lui étaient confiés. Il passa plus de trente années de sa vie à étudier les mœurs et les instincts de ses animaux, et comme il n'apporta dans cette étude ni idées préconçues, ni système arrêté, demandant tout à l'observation, il arriva aux résultats les plus neufs et les plus curieux. Aussi son *Histoire naturelle des mammifères* est-elle au jugement de son panégyriste, l'ouvrage le plus important qui

(1) Cette publication avait été entreprise par le peintre Marechal et le graveur Miger; Georges Cuvier avait bien voulu la seconder, en se chargeant du texte, mais son nom ne parut pas d'abord sur l'ouvrage. Plus tard, Lacépède et Geoffroy se joignirent à lui. Des 58 morceaux que contient l'ouvrage, 4 appartiennent à Lacépède, 5 à Geoffroy et tous les autres à Cuvier.

(2) Comme la ménagerie était sous la direction suprême du professeur des mammifères et des oiseaux, (direction qui ne revint à F. Cuvier qu'après sa nomination comme professeur), cela explique pourquoi le nom de Geoffroy se trouve placé avant celui de F. Cuvier dans un ouvrage qui, à part un article (Galago du Sénégal), est tout entier de ce dernier.

ait paru sur cette matière depuis Buffon (1).

Inspecteur de l'académie de Paris dès 1810, Fréd. Cuvier fut nommé, en 1831, inspecteur général de l'Université. Ce n'était pas pour lui une sinécure. Il porta dans cette autre carrière, selon M. Flourens, la même conscience d'honnête homme, le même coup d'œil profond, la même habitude des pensées utiles, que dans ses autres fonctions, qualités dont il a laissé des traces précieuses dans son beau travail *Sur l'enseignement de l'hist. natur. dans les collèges* [Journal des Savants, 1838].

Fréd. Cuvier venait enfin de recevoir la juste récompense de ses travaux. Le 24 déc. 1837, il avait été nommé professeur-administrateur au Muséum d'hist. naturelle. Il devait traiter de la Physiologie des animaux, partie des sciences naturelles à laquelle se rattachaient ses études de prédilection. La chaire était nouvelle; elle avait été instituée pour lui. C'était le rêve de toute sa vie qui venait de se réaliser. Il allait enfin enseigner la science qu'il avait en quelque sorte créée, tant il l'avait dégagée de ses langes. Mais hélas! ce n'était qu'une douce illusion qui devait voiler à ses yeux une triste réalité. Quelques mois à peine, et il n'existait plus. Il était à Strasbourg, en tournée d'inspection, lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal, (assez semblable à celui qui avait emporté son frère), auquel il succomba après quatre jours de souffrances. Sa mort fut celle d'un sage. « Ta mort, lui disait son collègue M. Dutrey, dans ses derniers adieux sur sa tombe, a été celle du juste et du sage: elle nous a à jamais fermés. Cette résignation religieuse à la volonté de Dieu,

(1) On doit encore à Fréd. Cuvier: 1° *Supplém. à l'hist. nat., générale et partic. de Buffon, offrant la description des mammifères et des oiseaux les plus remarqu. découverts jusqu'à ce jour, et accomp. de gravures*, 1831-32, 2 vol. in-8° av. pl.; et 2° *avec le doct. Dumezille: Hist. natur. des mammifères*, 1834, 2 vol. in-18 (dans la Bibl. populaire). Ces deux ouvrages ne sont pas cités dans la liste des écrits de F. Cuvier que M. Flourens a mise à la suite de son Eloge.

cette patience inaltérable au milieu des plus cruelles souffrances, ce calme avec le quel tu raisonnais de ta maladie et de ses progrès, cette attente si simple de la mort, ne seront point des leçons perdues pour tes amis ! » Une parfaite modestie, une bienveillance qui venait du cœur, une bonté qui allait souvent jusqu'à la générosité, un profond sentiment religieux, formaient avec une certaine teinte de tristesse, le fond du caractère de Fréd. Cuvier. M. Flourens lui donne ce bel éloge : « Son âme, tout à la fois douce et énergique, son caractère élevé, son cœur droit, ont laissé des souvenirs ineffaçables dans tous ceux qui l'ont connu. — Sa modestie surtout avait un charme particulier. Elle était si naturelle qu'il semblait que son mérite n'eût pas percé jusqu'à lui. On peut croire qu'il ne pensa jamais à sa propre gloire, mais il était passionné pour celle de son frère. C'est pour ce frère qu'il vivait, c'est pour lui qu'il s'était fait naturaliste; c'était un spectacle touchant et qui avait fini par inspirer un respect général, que celui de cette amitié si tendre, si complète, si dévouée, et qui, aujourd'hui même, de tous les souvenirs que réveille le nom de M. F. Cuvier, est peut-être le

plus vif encore. » Son frère fut sa dernière pensée. « Dites à mon fils de mettre sur ma tombe : Frédéric Cuvier, frère de Georges Cuvier. » Telles furent ses dernières paroles.

Fréd. Cuvier s'était marié, en 1803, avec une demoiselle *Macler* de Montbéliard. Ce mariage prouve quelle était la noblesse de son caractère. Le cœur de Cuvier avait parlé depuis longtemps. Le jeune apprenti horloger avait promis un éternel amour, et le savant naturaliste était bien résolu de tenir cette promesse. Il attendait qu'une position indépendante lui permit de se marier. Sur ces entrefaites, il reçoit une triste nouvelle : à la suite de revers de commerce, la famille de celle qu'il aime est entièrement ruinée. On lui exprime des doutes sur sa constance. Aussitôt, sans délibérer, il part, et ramène sa femme à Paris. Un an après, cette épouse chérie mourait en couches, lui laissant un fils, *Faédéric*, né le 5 oct. 1803, sur lequel il reporta toutes ses affections. (1)

(1) M. Fréd. Cuvier fils, qui marche sur les traces de son oncle, est actuellement conseiller d'état ; il a été chargé, pendant plusieurs années et jusqu'en 1859, de la direction des cultes non-catholiques.

## D.

**DABBADIE (ROGER)**, d'une famille béarnaise qui paraît n'avoir rien de commun avec celle du célèbre *Abbadie*, fut nommé, en 1569, curé de Saint-Vincent de Sallières, en remplacement de *Martin Pruer*, qui avait abjuré la religion catholique et venait d'être tué au siège d'Oleron. Dabbadie ne tarda pas à suivre l'exemple de son prédécesseur. Dès 1570, il protesta solennellement du haut de sa chaire contre « l'idolâtrie de Rome » et par cet acte, dicté peut-être moins par la conviction que par la politique, il mérita, lit-on dans *Pocydavant*, la faveur

de *Jeanne d'Albret*, qui le nomma son procureur particulier, charge dont *Pruer* avait été revêtu avant lui. Peu de temps après, Dabbadie se maria publiquement dans l'église de Sallières. « L'exemple de ces deux pasteurs, continue le même écrivain, entraîna presque tous les peuples de cette église à leur parti. » Cela étant, il semble tout naturel que Dabbadie ait voulu, comme *Bordes*, *Saint-Garci* et beaucoup d'autres prêtres convertis, conserver la jouissance des revenus de sa cure, et l'on ne peut qu'approuver l'arrêt du Conseil qui lui donna gain de cause contre les

curés catholiques ; mais s'il est vrai, comme l'affirme l'historien du Béarn, que le même arrêt lui accorda le droit de participer aux obits, on doit reconnaître que les conseillers de la reine de Navarre se laissèrent égarer par le désir de favoriser les conversions, puisque, en sa qualité de ministre protestant, Dabbadie restait complètement étranger aux services pour le repos des âmes. — Jean Dabbadie, ministre de Nay, député au Synode national de Privas, était probablement fils du pasteur de Saliès, et nous pensons qu'on peut regarder aussi comme ses descendants Pierre Dabbadie, ministre de Pau en 1623, et son fils David qui remplit une mission en Cour.

**DACIER (ANDRÉ)**, secrétaire perpétuel de l'Académie française, né à Castres, le 6 avril 1651, et mort à Paris, le 18 sept. 1722.

La famille de Dacier professait le protestantisme dès les premiers temps de la Réforme. En 1572, on trouve déjà cité dans les Actes du Synode national de Nîmes, un Dacier à qui le synode confia le soin de traduire en français une *Histoire des Albigeois* écrite en langue d'oc, dont *Comerard* de Toulouse possédait une copie ; mais nous ignorons si ce projet fut mis à exécution. Quant à notre André, il était né du mariage de Jean Dacier, de Vabres, docteur en droit et avocat à la Chambre de l'édit de Castres, avec *Susanne Falguerolles*, et, l'année même de sa naissance, son père avait présidé, en qualité de commissaire du roi, le synode du Haut-Languedoc, dont il avait fait l'ouverture par un discours plein de sagesse et de modération.

Dacier fit ses études au collège de Castres jusqu'en 1664. Les Jésuites s'étant éparé de cet établissement, il alla les continuer à l'académie de Puy-laurens, puis à Saumur sous le célèbre *Tanneguy Le Fèvre*, qui le prit en pension et qui fut si charmé de son application et de ses progrès, que, lorsqu'il renvoya tous ses élèves un an environ avant sa mort, il le garda au-

près de lui. L'intimité dans laquelle le jeune Dacier vécut ainsi pendant plusieurs années avec la savante fille de son professeur, jointe à la conformité de leurs goûts et de leurs études, de leur âge et de leur religion, fit naître entre eux une tendresse profonde et vraie qui dura autant que leur vie.

La mort de Le Fèvre cependant obligea Dacier à renoncer à ses douces habitudes et à retourner dans sa famille, en 1672. Après un court séjour à Castres, comptant, comme tant d'autres jeunes gens de son âge, sur son propre mérite pour conquérir une place dans la république des lettres, il vint à Paris, se berçant des plus belles espérances. Il ne tarda pas à reconnaître que ses connaissances philologiques, fort capables de lui gagner l'estime des savants, lui procureraient difficilement les moyens d'y vivre. Il retourna donc dans sa ville natale ; mais nourrissant encore des illusions qu'il lui était permis, à lui huguenot, moins qu'à tout autre, de conserver, il revint bientôt à Paris, et cette fois, il fut mieux servi par les circonstances. Le duc de Montausier, à qui il fut présenté, l'inscrivit sur la liste des savants occupés à commenter les auteurs anciens *ad usum delphini*, et le chargea de travailler sur *Pompéius Festus*. C'était mettre son érudition à une épreuve délicate. Dacier s'en tira à son honneur, et ébloui par les éloges qu'il reçut, il se crut sur la route de la gloire et de la fortune. On rapporte qu'il épousa, en 1683, la fille de *Tanneguy Le Fèvre*. Que leur mariage ait été célébré dès-lors, c'est une question que nous aurons à discuter (Voy. ANNE LE FÈVRE) ; ce qui est certain, c'est qu'à partir de cette époque, la faim et la soif se mirent en ménage, comme le disait plaisamment le duc d'Orléans, et que la misère ne tarda pas à entrer au logis. Dacier sentit que sa religion opposait un invincible obstacle au succès de ses efforts ; il résolut donc de se convertir et s'en ouvrit à Bossuet, qui ne put qu'approuver à son dessein.

Sous le prétexte de présenter sa femme à sa famille, il partit pour Castres à la fin de 1684 (1). De Boze, dans l'Eloge de Dacier, prétend qu'il entreprit ce voyage, « pour ne pas jeter un air de vanité sur le théâtre de leur conversion, et pour toucher davantage, par cet exemple domestique, ceux de leurs parens ou de leurs amis qui de plus loin auroient pu croire que des vues de fortune avoient déterminé leurs sentimens. » Le panégyriste, selon l'usage, dissimule la vérité; mais Dacier va nous la révéler lui-même. On lit, en effet, dans une lettre qu'il écrivit de Castres à un ami, le 25 sept. 1685, et qui a été inconsidérément publiée dans le *Mercur*e galant (octobre 1685, pag. 279) : « Ma femme et moy sommes très-bons catholiques. Nous le serions il y a plus de quatre mois, si nous n'eussions ménagé les choses pour rendre nostre conversion plus agréable à Dieu et au roy, et plus utile à nostre pays. Cela nous a heureusement réussy. En nous déclarant, nous avons obligé la plus grande partie de la ville à nous suivre. Jedy dernier, nous leur fismes signer une délibération très-conforme à la volonté du roy. Cela entraîne tout le reste, et tout Castres sera catholique dans quatre jours; l'on a sujet d'espérer que ce bon exemple

servira d'instruction aux villes voisines et peut-estre mesme à tout le Languedoc. » N'est-il pas clair que la Cour voulait que cette conversion eût du retentissement, et que Dacier, acceptant le rôle peu honorable qu'on lui imposait, partit de Paris, non pas, ainsi que le dit de Boze, afin de ne pas jeter un air de vanité sur sa conversion, ni, comme il l'écrivait lui-même à son père « pour fuir un apast qu'il croioit empoisonné », mais avec la mission d'y ruiner l'Église protestante ? « Le roi, lit-on dans les Mémoires de Dangeau, sous la date du 2 oct. 1685, eut nouvelle à son lever que toute la ville de Castres s'étoit convertie. » Dacier méritoit bien une récompense. Aussi le bigot monarque lui fit-il expédier, dès le mois de novembre, deux brevets de pensions, l'une de 4500 livres pour lui, l'autre de 500 pour sa femme, et il ne cessa depuis de le combler de faveurs.

En 1695, Dacier fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française. Peu de temps après, Louis XIV le gratifia d'une nouvelle pension de 2000 livres. En 1702, il le nomma garde des livres du cabinet du Louvre, par brevet de retenue du 22 mars (*Arch. gén.* E. 3388). En 1713, l'Académie française le choisit pour secrétaire perpétuel. Enfin, vers la fin de 1717, il obtint un brevet de retenue de 10,000 livres sur sa charge de garde des livres du cabinet, et lorsque cette charge fut réunie, en 1720, à celle de bibliothécaire, non-seulement il fut maintenu dans les prérogatives de son emploi, mais par une faveur sans exemple, la survivance en fut accordée à sa femme. La mort de M<sup>re</sup> Dacier, qui arriva en 1720, lui causa une vive douleur. Que ce fût la suite du chagrin ou de la vieillesse, il ne fit plus que languir. Cependant dans les derniers mois de cette vie languissante, le temps ayant produit son effet ordinaire, il songeait à se remarier avec M<sup>lle</sup> de Lannay, célèbre depuis sous le nom de M<sup>me</sup> de Staal, lorsqu'un ulcère au go-

(1) Cette même année, son père, âgé de 73 ans, avait été mis en accusation, parce que, en 1683, il avait osé adresser au parlement de Toulouse, au nom des Protestants de Castres, un Acte où on lisait : « Qu'on voyoit clairement qu'on travaillait à détruire les edits, quoique permanens et irrevocables...., que les nouvelles déclarations, quelque sévères qu'elles fussent, étoient encore aggravées et étendues par les parlemens...., qu'il étoit inutile de se défendre, puisque leur défense [des Protestants] étoit un moyen sûr et commode à leurs ennemis pour les opprimer sous prétexte de justice; qu'ils s'abandonnoient donc à la discretion des juges et de leurs concitoyens, se contentant de protester contre le renversement des édicts. » Rien n'étoit plus vrai; mais toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. Le Mazuyer demanda au secrétaire d'état qu'il vouloit bien lui prescrire ce qu'il devoit faire, en insinuant qu'un peu de sévérité ne nuirait pas. (*Archiv. gén.* M. 670).

sier le conduisit au tombeau à l'âge de 71 ans.

Dacier avait le visage long et sec, la taille au-dessous de la moyenne. Son abord était froid; sa conversation, lourde et pesante, ne s'animaît que quand il s'agissait de défendre les auteurs anciens pour qui il professait une espèce de culte voisin du ridicule. Il était, au reste, extrêmement laborieux, et ce qui lui manquait du côté du génie, il le remplaçait par le travail. Son style est diffus, terne, sans chaleur. On a dit avec esprit qu'il connaissait tout des anciens, hors la grâce et la finesse. Boileau a eu raison, dans sa Préface sur Longin, de vanter « la très-grande érudition » de Dacier; mais louer « sa critique très-fine », c'était pure flatterie. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Sexti Pompeii Festi et Marci Verrii Flacci de verborum significatione lib. XX, cum notis et emendationibus*, Paris., 1681, in-4°; Amst., 1699, in-4°. On préfère cette dernière édit. qui est enrichie des notes de Scaliger, d'Ursinus et d'Antoine Augustin, et de nouveaux fragments de Festus. Les annotations de Dacier sont judicieuses et ses additions considérables.

II. *Œuvres d'Horace en latin et en françois, avec des remarques critiques et historiques*, Paris, 1681-1689, 10 vol. in-12; nouv. édit., corrigée et augm., Paris, 1709, 10 vol. in-12. La meilleure édit. est celle d'Amst., 1726, 10 vol. in-12, avec de nouvelles corrections et additions. — On ne peut refuser à Dacier le mérite d'avoir éclairci quelques passages d'Horace; mais d'un autre côté, on doit avouer qu'il n'a pas toujours bien saisi le sens du poète, et l'on chercherait vainement dans la trad. quelque chose de cette grâce, de cette élégance qui fait le charme de l'original. En revanche, l'érudition abonde; mais on serait curieux souvent d'apprendre où Dacier a puisé des histoires dont on ne trouve de trace que dans ses écrits. Jean Masson, ministre réfugié en Angleterre, ayant critiqué quelques-unes

de ses notes dans sa Vie d'Horace (Leyde, 1708, in-8°), il lui répondit avec emportement dans une *Lettre contenant quelques nouveaux éclaircissements sur les œuvres d'Horace*, Paris, 1708, in-12.

III. *S. Anastasii Sinaitæ anagogicarum contemplationum in hexameron liber XII hactenus desideratus, græce et latine ex versione et cum notis A. Dacerii; cui præmissa est Expostulatio de S. Joannis Chrysostomi epistolâ ad Cæsarium monachum adæ. Apollinarii hæresim, à Parisiensibus aliquot theologis non itâ pridem suppressâ*, Lond., 1682, in-4°. — Nous avons raconté ailleurs (Voy. I, p. 64) l'histoire de cette lettre célèbre.

IV. *Réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin avec des remarques*, Paris, 1691, 2 vol. in-12; Paris, 1742, in-12. — M<sup>me</sup> Dacier eut part à cet ouvrage.

V. *La poétique d'Aristote, trad. en franç. avec remarques critiques sur tout l'ouvrage*, Paris, 1692, in-4° et in-12; réimp. en Hollande, in-12. — On regarde cette trad. comme le chef-d'œuvre de Dacier; celle de l'abbé Batteux ne l'a pas surpassée.

VI. *L'Œdipe et l'Électre de Sophocle, tragédies grecques trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1692, in-12. — Dans ses Recherches sur le théâtre franç., Beauchamps attribue à M<sup>me</sup> Dacier cette trad. qui n'eut aucun succès.

VII. *Vies des hommes illustres de Plutarque, trad. en franç., avec des remarques*, tome I, Paris, 1694, in-8°. — Ce vol. qui ne contient que cinq vies, fut lancé comme ballon d'essai.

VIII. *Les œuvres d'Hippocrate, trad. en franç. avec des remarques, et conférées sur les mss. de la Bibl. du roi*, Paris, 1697, 2 vol. in-12. — Trad. claire et fidèle du traité De aëre, aquis et locis, du Jusjurandum et de deux opuscules apocryphes.

IX. *Les œuvres de Platon, trad. en franç. avec des remarques, et la ric*

de ce philosophe avec l'exposition des principaux dogmes de la philosophie, Paris, 1699, 2 vol. in-12; trad. en anglais, Lond., 1722, in-8°. — Cette trad. de quelques-uns des Dialogues de Platon attirait à Dacier de vives attaques de la part du P. Balthus et du P. Laubruessel, indignés de ce qu'il avait osé trouver des analogies entre la philosophie platonicienne et la théologie chrétienne.

X. *La vie de Pythagore, ses symboles, ses vers dorez. La vie d'Héroclès et son commentaire sur les vers dorez*, Paris, 1706, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1707, in-8°.

XI. *Le Manuel d'Épictète, avec cinq traités de Simplicius sur des sujets importans pour les mœurs et la religion, trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1715, 2 vol. in-12.

XII. *Réponse aux critiques que l'on a insérées dans l'Europe savante sur la trad. des Vies de Plutarque*, publ. dans le Journal des savans, 1718.

XIII. *Vies des hommes illustres de Plutarque revues sur les mss. et trad. en franç., avec des remarques historiques et critiques, et le supplément des comparaisons qui ont été perdues*, Paris, 1721, 8 vol. in-4°; Amst., 1723, 9 vol. in-8°; Amst., 1735, 10 vol. in-8°, le dixième vol. contenant les Vies écrites par Rewe et trad. de l'anglais par l'abbé Bellanger. — M<sup>me</sup> Dacier a eu part à cette trad. plus fidèle, mais moins recherchée que celle d'Amyot, qui plait toujours par les grâces de son vieux langage, tandis que, au jugement de M. Picron, le dernier trad. des Vies de Plutarque, celle de Dacier, n'est guère agréable à lire; le style en est lourd, monotone et triste: nulle variété, nulle hardiesse, nulle couleur, et partout une diffusion fatigante, ennuyeuse.

Dacier a écrit, en outre, en collaboration avec le marquis de Sévigné, une *Dissert. critique sur l'Art poétique d'Horace*, Paris, 1698, in-12; réimp. dans le 8<sup>e</sup> vol. des Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné, Paris, 1806, in-8°; — un *Dis-*

*cours prononcé à l'Acad. franç., lorsqu'il y fut reçu à la place de M. Harlay, et des Réponses aux discours de M. Cousin et de M. de Boze*, ins. dans les Recueils de l'Académie française; — un *Discours sur la satire et un Discours sur le chœur de l'Œdipe de Sophocle*, publ. dans les Mémoires de l'Acad. des inscriptions; — des *Notes sur Longin*, jointes par Boileau à celles qu'il a publiées sur le même auteur. Il a travaillé aussi aux explications historiques des *Médailles sur les principaux événemens du règne de Louis XIV* (Paris, 1702, in-fol.), et à la 3<sup>e</sup> édit. du Dictionnaire de l'Académie. Dans ses remarques sur Horace, il fait mention d'un *Commentaire sur Théocrite* qui n'a jamais vu le jour, et qui s'est probablement perdu; mais on trouve de lui aux mss. de la Bibl. nationale deux copies d'une espèce de dissertation polémique dans laquelle il rend compte à son père des motifs de sa conversion (*Jacobins St-Honoré*, N° 30). C'est là, selon toute vraisemblance, le petit *Traité sur la religion* que signale Nicéron, et dont il se servait, disent ses biographes, pour lever les scrupules de ceux qui s'adressaient à lui. Il faut avouer que ceux qui se laissaient convertir par la lecture de cet opuscule, ne demandaient pas mieux que de renier leur foi. Dacier passe successivement en revue les points controversés entre les deux Églises. Il veut prouver d'abord la nécessité de la succession apostolique, et son raisonnement se réduit à ceci: Jésus a promis à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la fin du monde; donc il est avec le clergé romain et il n'est pas avec les ministres réformés. Selon lui, le culte des Saints ne consiste qu'en un tribut d'amour, de respect et de vénération; il n'a rien que d'innocent, et d'ailleurs il n'est pas commandé par le concile de Trente. Le culte des images n'a rien d'idolâtrique, et la raison, c'est que le même concile « a défendu d'y croire aucune divinité. » La vénération des reliques, elle aussi, n'a rien que de

juste et de saint, « le Saint-Esprit résidant dans les ossements de ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu. » Y a-t-il dans tout cela le moindre cause légitime pour un schisme? Quant à la doctrine de la prédestination, seule, l'Église catholique a trouvé le moyen d'accorder la grâce et le libre arbitre, et ce moyen, le voici, nous citons textuellement : « Elle enseigne que nos actions sont nôtres à cause du libre arbitre qui les produit, et qu'elles sont aussi de Dieu à cause de sa grâce qui fait que notre libre arbitre les produit, et que Dieu nous fait faire ce qu'il lui plaît, en nous faisant vouloir ce que nous pourrions ne pas vouloir. » Cela bien compris, quoi de plus légitime et de plus naturel que les satisfactions, les indulgences, le purgatoire? On dispute sur le nombre des sacrements? C'est une chose indifférente. La confession, comme partie de la pénitence, ne saurait être condamnée sans témérité. Rien de plus curieux cependant que la preuve apportée par Dacier à l'appui du dogme de la présence réelle : c'est que l'état des Chrétiens tient le milieu entre celui des bienheureux qui possèdent J.-Ch. dans le ciel sans voile, et celui des Juifs qui ne l'ont possédé sur la terre qu'en figures. « Cela ne vous inspirera-t-il pas de l'horreur, mon cher père, s'écrie-t-il, pour la fausse doctrine de vos conducteurs, qui vous réduisent malheureusement à la condition des Juifs? Car quel avantage avez-vous sur eux, si J.-Ch. n'est pas réellement dans l'eucharistie, et si vous ne le mangez que par la foy? » Le retranchement de la coupe, est chose indifférente. Le sacrifice de la messe n'est pas proprement un sacrifice. Tout le traité de Dacier étant de cette force, nous comprenons que ses amis l'aient dissuadé de le faire imprimer.

**DADE** (JACQUES), baron de La Harie, gentilhomme gascon, servit dans les troupes du roi de Navarre jusqu'en 1580, qu'une blessure à la cuisse, qu'il recut à la prise de Mont-de-Marsau par Poyane et dont il resta

estropié, l'obligea de prendre sa retraite. On ignore en quelle année il fut nommé gouverneur de Tartas. Il occupait ce poste lorsqu'il fut député, en 1601, par la Basse-Guienne à l'Assemblée politique de Sainte-Foy; il l'occupait encore, en 1615, lorsqu'il s'adressa à l'Assemblée de Grenoble, pour être indemnisé des dépenses qu'il avait faites; mais l'année suivante, il fut chassé de son gouvernement par les Catholiques, malgré la trêve conclue pendant les conférences de Loudun, violence dont il obtint réparation après la conclusion de la paix. Quand la guerre se ralluma en 1620, il envoya à La Rochelle son fils Dadou [Dadé] pour représenter à l'Assemblée qu'il ne pouvait répondre plus longtemps de la conservation de Tartas, et l'Assemblée écrivit à *La Force* et à *Bénac* pour les inviter à traiter avec lui de son gouvernement (*MSS. de Brienne*, N° 225).

Ce fils, dont nous venons de parler, avait d'abord porté les armes en Hollande, et l'on doit croire qu'il y avait acquis une certaine réputation, pour que *Rohan* songeât à lui confier le poste important de sergent de bataille pendant le siège de Montauban. Dadé montra d'abord une grande énergie; mais quelque mécontentement, qu'il recut, refroidit singulièrement son zèle, ensorte que, dès le mois de septembre, il fut d'avis de capituler. Cet acte de faiblesse inquiéta le Conseil qui, suspectant dès-lors sa fidélité, chercha une occasion de l'éloigner, et le chargea d'une mission auprès de *Rohan*, en lui adjoignant *Noaillon*. Dadé s'acquitta loyalement de cette commission; mais peu de temps après son retour, il sortit de Montauban, fit sa soumission au roi, et, semblable en ceci à tous les traîtres, il eut l'infamie d'indiquer aux généraux catholiques les endroits les plus faibles de la place; toutefois sa trahison ne servit de rien aux assiégeants, et les héroïques défenseurs de Montauban repoussèrent toutes les attaques.

**DAGNEAUX** (J.), auteur d'un

sermon sur Ezéch. XXXIII, 44, qui fut prêché à Londres, le 11 oct. 1723, dans l'église française de la Patente en Soho, dont il était un des pasteurs, et publié sous le titre : *Le devoir de la conversion* (Lond., 1723, in-42).

**DAGONNEAU** (**JEAN**), sieur de Vaux, juge, ou, suivant d'autres, fermier de l'abbaye de Cluny, en 1561. Dagonneau fut, avec ses trois frères, dont l'un, *Olivier*, était receveur des deniers de la province, le plus actif propagateur des doctrines de la Réforme dans la ville de Mâcon. Selon l'abbé Agut, auteur d'une Hist. des révolutions de Mâcon, ils étaient riches tous les quatre et jouissaient d'une grande considération; aussi firent-ils de nombreux prosélytes. Au mois de déc. 1564, l'église de Mâcon, qui comptait dans son sein les personnages les plus considérables de la ville, comme *Henri de Mars*, trésorier du chapitre, et les élus *Tovillon*, *Brunet*, *Brossette*, *Bernard* et *Chenoux*, s'était tellement accrue que le consistoire écrivit à Genève afin d'obtenir un second ministre, le pasteur *Pasquier* ne pouvant plus suffire à l'accomplissement de ses fonctions. (MSS. de Genève, N° 497<sup>aa</sup>, Cart. 4).

Lorsque la guerre éclata, les Protestants avaient déjà acquis la prépondérance à Mâcon, aussi se rendirent-ils maîtres sans résistance de la ville; mais ils ne la gardèrent pas longtemps. Tavannes la leur enleva par un stratagème qui aurait été facilement déjoué sans l'incurie ou la trahison de *François Alloing*, que les Huguenots de Tournus, instruits des préparatifs du chef catholique, avaient envoyé aux Mâconnais pour les inviter à se tenir sur leurs gardes. Nous avons raconté ailleurs (Voy. BONNET) quelles cruelles représailles les Catholiques exercèrent sur les Huguenots pour les punir du pillage des couvents et du brisement des images. Dans l'espoir de délivrer leurs coreligionnaires de l'oppression, de *Loyse*, gentilhomme du Mâconnais, et le capitaine *Chintré*,

ancien chanoine de St-Vincent, firent sur Mâcon une entreprise qui la remit au pouvoir des Protestants; mais ils ne tardèrent pas à en être expulsés de nouveau. Olivier Dagonneau gémissait alors dans les prisons de Dijon où il avait été transféré par ordre de Tavannes. Il ne recouvra la liberté qu'après une longue détention et se retira à Genève où il fut reçu bourgeois, le 3 août 1590. Ses trois frères furent arrêtés, à leur tour, en 1572, et enfermés dans les cachots de Mâcon avec *Porcher*, *Moissonnier*, *Crespin* et le capitaine *Gris*. En vain offrirent-ils une forte rançon pour être rendus à la liberté. La Guiche les retint en prison par ordre exprès de Charles IX, daté du 14 sept. (Collect. Fontanieu, N° 324.)

Jean Dagonneau, dont la persécution n'avait pas refroidi le zèle, finit cependant par être relâché après avoir payé une forte somme à l'abbé de Cluny. De retour chez lui, il trouva sa maison pillée; et sa femme, devenue catholique des plus ardentes, l'accabla d'injures. On dit qu'elle finit même par l'empoisonner, en 1580.

Jean Dagonneau est auteur de *La légende de domp Claude de Guise, abbé de Cluny, contenant ses faits et gestes*, s. l., 1584, in-8°; réimp. dans le Suppl. aux Mémoires de Condé, édit. de Londres 1743, in-4°. D'Aubigné en signale une première édit., publiée en 1574, in-8°, sous le titre de *Légende de Saint-Nicaise*. Papillon attribue ce violent libelle à *Gilbert Regnault*, sieur de Vaux, bailli de Cluny, mais M. Weiss, dans la Biogr. univ., conjecture avec beaucoup de vraisemblance que Regnault n'a fait que donner la seconde édit. de cette satire, en y ajoutant une préface et le récit des malheurs de son ami.

Nous avons dit plus haut qu'Olivier Dagonneau se retira à Genève. Il y avait été précédé par son frère *Toussaint*, qui avait exercé à Mâcon les fonctions de notaire, et qui, après la mort de *Jean Crespin*, épousa sa veuve. Admis dans le conseil des CC en

1591, il prolongea ses jours jusqu'en 1601.

**DAILLÉ (JEAN)**, en latin *Dallæus*, savant critique et prédicateur éloquent, né à Châtellerault, le 6 janvier 1594, de *N. Daillé*, receveur des consignations à Poitiers, et de *N. de Berthon*; mort à Paris, le 15 avril 1670.

Daillé n'avait pas encore atteint sa onzième année lorsqu'il perdit les auteurs de ses jours; c'est à cette circonstance que l'Eglise protestante doit un de ses plus illustres pasteurs, car, malgré l'inclination qui le portait vers les lettres, il n'aurait pas obtenu de son père, qui le destinait à lui succéder dans sa charge, la permission de suivre ses goûts. Son tuteur, au contraire, ne voulant pas contrarier un penchant bien prononcé, l'envoya à Saint-Maixent pour y commencer, sous la direction d'un maître habile, nommé *Hérisin*, des études qu'il continua à Poitiers, à Châtellerault et à Saumur, où *Duncan* professait alors la philosophie avec éclat. Il venait d'entrer en théologie (1), lorsque l'illustre *Du Plessis-Mornay* le prit chez lui en qualité de gouverneur de deux de ses petits-fils, *Saint-Germain* et *Sainte-Hermine*, enfants de son gendre *Fontenay-Husson*. Il passa sept années entières dans la famille du gouverneur de Saumur, qui conçut pour lui une grande estime, et il sut profiter de son séjour dans cette ville pour se lier d'une étroite amitié avec *Gomar* et *Caméron*, savants professeurs de l'académie, avec *Cappel*, *Amyraut* et de *L'Angle*, ministres déjà connus par leur savoir.

En 1619, Daillé partit avec ses élèves pour l'Italie. Ayant eu le malheur de perdre dans ce voyage le jeune *Phi-*

*lippe-Samson de Saint-Germain*, qui mourut à Padoue, le 31 mai 1620, ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il parvint à soustraire le cadavre aux outrages de l'Inquisition; il dut l'envoyer en France comme ballot de marchandises, sous la garde de deux domestiques. Ce devoir rempli, il se rendit à Venise, qu'il quitta bientôt malgré les efforts de Fra Paolo Sarpi et du médecin français *Asselineau* pour l'y retenir. Il parcourut la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hollande, l'Angleterre, et reentra en France à la fin de l'année 1621, n'ayant retiré, disait-il, de ses voyages qu'un seul profit, l'amitié du célèbre historien du concile de Trente.

Daillé reprit avec une nouvelle ardeur ses études théologiques, et, en 1623, il se fit recevoir ministre. Vous aurez scéu, écrivait *Du Plessis à Bouchereau*, sous la date du 20 fév., comme M. Daillé a esté examiné et receu au colloque de Bas-Poitou, sauf l'imposition des mains réservée en ce lieu. Tout s'y est passé à son honneur et au contentement de la Compagnie. Du Plessis l'ayant obtenu pour pasteur, Daillé commença l'exercice de ses fonctions au château de La Forêt-sur-Sèvre; mais au bout de peu de mois, il eut la douleur de voir expirer son bienfaiteur entre ses bras. La mort de l'homme vertueux est toujours féconde en enseignements. Il était bon de raconter à la postérité les *Dernières heures de Mornay*; c'était un service à rendre à la cause protestante, c'était en même temps une dette de reconnaissance à payer à sa mémoire. Nul ne pouvait mieux que Daillé remplir ce double devoir, et il n'eut garde de le négliger. L'écrivit qu'il composa à cette occasion a été réimprimé à la suite de la Vie de Mornay, par *Licques*.

Daillé resta encore près d'un an à La Forêt-sur-Sèvre, occupé à classer les matériaux des Mémoires de *Du Plessis-Mornay*. Ce travail terminé, il partit pour Saumur où il se maria, au mois de mai 1625. Peu de temps après, il y fut

(1) On trouve parmi les Thèses de Saumur, deux thèses, l'une *De Genâ Domini*, l'autre *De varia ecclesie christiana regimtae*, soutenues, sous la présidence d'*Amyraut* et de *Louis Cappel*, par *Jean Daillé*, de Paris. La nomination de ces deux pasteurs célèbres à des chaires de théologie ne remontant pas au-delà de 1633 (Voy. ces noms), il est évident que ces thèses ont été soutenues, non par notre Daillé, mais par son fils.

nommé pasteur ; mais, dès l'année suivante, le consistoire de Paris le choisit pour remplacer *Durant*. Sauf de courtes absences, il ne cessa pendant quarante-quatre ans d'édifier l'église de Charenton par son éloquente parole, et de défendre la religion réformée contre les attaques de ses ennemis dans des ouvrages dont les Catholiques eux-mêmes reconnaissent le mérite.

Député par l'Isle-de-France au Synode national d'Alençon, en 1637, Daillé le fut encore à celui de Loudun, le dernier que les Réformés aient tenu avec la permission du gouvernement. Il en fut élu modérateur. C'est en cette qualité qu'il répondit au commissaire *La Madelaine* (Voy. COLLA). Après avoir témoigné la gratitude de l'Eglise envers le roi qui avait convoqué l'assemblée par une « faveur singulière, pur effet de sa grâce et de sa clémence, » le président de l'assemblée s'étendit longuement sur le devoir de l'obéissance passive ; puis, arrivant aux injonctions de la Cour, il promit de s'y soumettre avec respect, tout en espérant qu'elles seraient adoucies à certains égards. Rien de plus humble jusqu'à ce que cette harangue ; Daillé ne retrouva un peu d'énergie qu'en abordant la question dogmatique. Il déclara que, loin de renoncer aux expressions d'Antechrist, d'idolâtrie, de tromperies de Satan, qu'on leur défendait d'employer, les ministres protestants les conserveraient fidèlement et inviolablement jusqu'au dernier soupir. On doit aussi louer la force pleine de dignité avec laquelle il repoussa les accusations portées contre les Protestants, et la prudence avec laquelle, usant de récriminations — et certes la matière ne lui faisait pas défaut, — il prouva que les torts véritablement sérieux étaient du côté de leurs adversaires.

Dépourvu du droit de nommer les députés généraux des églises, le synode approuva le choix fait par le roi du marquis de *Rwigny* en remplacement du marquis d'*Arzilliers*, et il chargea le pasteur *Eustache* avec *Jac-*

*ques d'Arlandes*, sieur de Mirabel. (1) d'aller en son nom remercier Louis XIV de la convocation de l'assemblée. Il procéda ensuite, du consentement du commissaire, à la nomination de trois candidats à la députation pour le Tiers. La majorité des voix se réunit sur *Loride*, avocat au Conseil et au parlement, *Joussaud*, avocat à la Chambre mi-partie de Castres, et *Des Forges-Le Coq*, conseiller et secrétaire du roi.

Par une exception assez rare, le synode n'apporta aucun nouveau changement à la Confession de foi ni à la Discipline qu'il recommanda d'observer plus strictement. Il recommanda aussi aux familles et aux églises de donner le plus grand soin à l'instruction religieuse de la jeunesse, dût-on y employer quelques-unes des heures consacrées à la prédication. Comme la plupart des synodes précédents, celui de Loudun porta son attention sur la correction des éditions de la Bible, du catéchisme, des psaumes et de la liturgie. Il ordonna de tenir note des variantes et nomma, pour surveiller la révision, un comité composé de *Bochart*, *Jean-Louis Jausaud* de Castres, *Amidée de Choudens*, *Amyraut*, *Blondel*, *David Eustache*, *Taby*, de *Velaux*, *Bernard*, *Baudan*, *Le Bloy*, *J. Guillon*, *Comarc*, d'*Yze*, *Ricottier*, *Casamajor* et *Homel*. Sa principale occupation, toutefois, fut de juger une foule de contestations, la plupart sans importance. N'était-il pas ridicule de porter jusqu'au synode national une misérable querelle soulevée entre le syndic *Pierre Caffarel*, *Jean Gail-*

(1) Jacques d'Arlandes eut neuf enfants de sa femme *Jeanne de Beaumont*, qu'il avait épousée en 1656. Nous connaissons les noms de sept : *Roslan-François*, *Antoine-Constantin*, *Anne*, *Jacques*, *David*, *Marguerite* et *Antoine*. Ce dernier, né en 1667, se laissa séduire par le gardien des Capucins de Villeneuve-de-Berg, qui l'attira dans son couvent en 1678, et l'y retint sous le prétexte qu'il s'était converti. La veuve de Jacques d'Arlandes prouva que son fils n'avait pas outre aux ; le dossier de l'enquête (*Archiv.* M. 665) ne nous apprend pas si on lui rendit justice.

*lard*, et les demoiselles *Colombe* et *Esther Thalodières de Degan* pour la possession d'un banc dans l'église de Montpellier? Tous les appels, il est vrai, n'avaient pas pour objet des choses aussi futiles. Ainsi, ce n'était pas sans une apparence de raison que *Ferrand*, ministre de Bordeaux, se plaignait du synode de sa province qui, après l'avoir choisi pour député à Loudun, lui avait préféré un autre représentant; ce n'était pas non plus sans motif raisonnable que *Plassay*, ministre de Niort, accusait d'injustice le synode de Poitou qui l'avait enlevé à son église et à l'affection de son troupeau, bien qu'on n'eût aucun grief à alléguer contre lui, comme le prouvèrent *Relesbat* et *Tristan*, ses défenseurs; ce n'était pas enfin sans cause valable que d'*Huisseau*, appuyé par d'*Haumont*, *Benoît* et *Faure*, chefs de famille de Saumur, demandait à être confirmé dans son ministère pour l'église de cette ville, et se plaignait d'une cabale à la tête de laquelle, on regrette de le dire, se trouvait *Amyraut*, qui s'était sans doute laissé entraîner hors de sa modération habituelle par les libelles calomnieux de *Niotte*, d'*Haumont*, de *Bouchereau* et d'autres.

Après avoir arrêté les comptes de *Du Candal*, trésorier des églises, et réparti entre les députés la somme de 1600 livres, accordée par le roi pour les frais du synode, l'assemblée se sépara en prescrivant un jeûne général.

Simple et uniforme, la vie de Daillé n'offre plus de particularités saillantes; il mourut, comme nous l'avons dit, en 1670, à l'âge de 76 ans.

• Il étoit, lit-on dans Nicéron, d'un naturel ouvert et incapable de déguisement; ses amis lui trouvoient même un peu trop de franchise. Son entretien étoit doux et aisé, il s'accommodoit à la portée de tout le monde, et les personnes du commun trouvoient leur compte avec lui, de même que les plus savans. Comme il avoit beaucoup de lecture, il fournissoit à toute sorte de conversation, et sur quelque sujet qu'on le

mit, il avoit toujours de quoi satisfaire la compagnie. Il n'étoit pas comme beaucoup de savans à qui l'étude inspire une humeur mélancolique et chagrine; les plus fortes méditations ne lui oioient rien de sa gayeté naturelle; il laissoit en sortant de son cabinet toute son austérité et sa mélancolie parmi ses papiers. Quand il se sentoit l'esprit fatigué pour avoir lu ou étudié des matières relevées ou attachantes, il se délassoit par la lecture de quelque auteur qui demandoit moins d'application. Il étoit d'un tempérament robuste et d'une forte santé, et jusque dans sa vieillesse, il n'avoit rien qui se sentit du déclin de son âge. »

Les écrits de ce célèbre pasteur sont nombreux. Selon un *Journal* écrit de sa propre main, il avoit composé, depuis sa vocation à Charenton, 724 sermons. On en a publié plus de 20 volumes. Au jugement de Dreux du Radier, ils réunissent toutes les grâces du grand orateur. Le style en est toujours clair, l'expression noble et majestueuse, l'éloquence douce et facile, qualités que Daillé devoit peut-être à ses intimes liaisons avec *Conrart*; mais ils manquent généralement de chaleur. La pureté du style n'est pas moins remarquable dans ses ouvrages latins. On admire, en outre, dans tous ses écrits une science profonde, un jugement exquis et une urbanité dont il ne s'écarta que dans une seule occasion. Aussi Balsac ne lui rendait-il que justice, lorsqu'il disoit, dans ses *Entretiens*: « Pour moy, je ne saurois m'empescher de dire que le docteur huguenot est un grand docteur. »

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Traité de l'emploi des Saints Pères pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la religion*, Gen., 1632, in-8°, dédié à *Anne de Mornay*. — Daillé établit que les Pères ne peuvent être acceptés pour juges des controverses entre l'Eglise protestante et l'Eglise romaine, parce qu'il est très-difficile, sinon impossible,

de savoir au juste leur opinion sur les matières controversées, et que, la connaît-on, on ne pourrait y attacher une autorité décisive, les docteurs de la primitive Eglise n'étant pas plus infaillibles que les docteurs de nos jours. Cet ouvrage, que Bayle qualifie de chef-d'œuvre, fut vigoureusement attaqué par Scrivenerius, Beveridge, Cave, Worton et tous les partisans du système épiscopal; mais il trouva un habile défenseur en Whitby. *J. Mettayer*, ministre de Saint-Quentin, en fit une trad. latine préférable à l'original, parce qu'elle a été revue par Daillé qui y a ajouté des remarques. Elle a été publiée sous le titre : *J. Dailæi libri duo de usu Patrum ad ea definienda religionis capita, quæ sunt hodiè controversa*, latinè & gallico nunc primùm redditi, ab auctore recogniti, aucti et emendati, Gen., 1656, in-4°. Il en a paru aussi une trad. anglaise à Lond., 1651, in-4° ou in-8°, selon Watt.

II. *Apologie pour les Eglises réformées où est prouvée la nécessité de leur séparation d'avec l'Eglise romaine*, Charent., Melchior Mondière, 1633, in-8°; Charent., Louis Vendosme, 1647, in-8°; trad. en anglais par Th. Smith avec une préface, Lond. (Cambrid., selon Watt), 1653, in-8°, et en latin par Daillé lui-même, avec quelques additions, sous le titre : *Apologia pro ecclesiis reformatis, in quâ demonstratur eas falsè et iniquè schismatis idcirco accusari, quòd à papæ romani communione secesserint; cum appendice de fidei demonstratione ex Scripturis adversus novam methodum, et altera ex Theodreti, Cyri episcopi, opusculis*, Amst., 1652, in-8°; 2° édit. augm., Gen., 1677, in-8°.

III. *Lettre à M. de Monglat où il répond aux remarques faites sur son Apologie par M. J. de Chaumont*, Charent., L. Vendosme, 1633, in-8°. — La réplique de Chaumont occasionna l'ouvrage qui suit.

IV. *Considérations sur le Discours*

*pacifique de M. de Chaumont*, Sedan, 1634, in-12. — Chaumont fit une duplique à laquelle Daillé se hâta de faire une réponse qu'on ne jugea pas à propos de laisser paraître. L'Apologie trouva d'autres adversaires. Le plus redoutable fut l'Assemblée du clergé de France, qui la dénonça au roi comme séditieuse. C'est pour répondre à cette odieuse accusation que Daillé publia :

V. *Lettre à un sien ami sur les plaintes faites contre lui et ses collègues*, Charent., 1636, in-8°.

VI. *La foy fondée sur les Saintes Ecritures contre les nouveaux Méthodistes*, Charent., Samuel Petit, 1634, in-8°; trad. en latin par l'auteur et publié à la suite de l'*Apologia*, puis séparément sous le titre *Disputatio de fidei ex Scripturis demonstratione adæ. novam quorundam Latinorum methodum; adjecti sunt de simili argumento duo insignes Theodreti sermones sive libelli*, Gen., 1660; 1677, in-8°. — Daillé combat la méthode historique des controversistes catholiques, et affirme que l'Ecriture doit être la seule règle de la foi.

VII. *Examen de l'avis de M. de La Millelière sur l'accommodement des différends de la religion*, Charent., 1637, in-8°; publ. en latin, même année et même format, sous le titre : *Adversus Milleterianam de conciliandis religionibus sententiam disputatio, divisa in partes duas: quarum prior est de primatu, de encharistiâ, justificatione sanctorum, invocatione et precibus pro mortuis; altera de naturâ et gratiâ, et æternâ prædestinatione*.

VIII. *De la créance des Pères sur le fait des images*, Gen., J. de Tournes, 1641, in-8°; trad. en latin par l'auteur, sous le titre : *De imaginibus lib. IV*, Lugd. Bat., 1642, in-8°.

IX. *Quatre sermons sur divers textes prononcés à Charenton*, Charent., Jacq. Auvray, 1644, in-12. — Avec une épître dédicatoire à M<sup>rs</sup> de La Jurie, datée du dernier jour de déc. 1643.

X. *Exposition de l'Épître aux Philippiens*, Charent., 1644; Gen., 1647 et 1660, 2 vol. in-8°.

XI. *Sermons sur l'Épître aux Colossiens*, Charent., 1648, 3 vol. in-8°; Gen., 1662, 3 vol. in-8°; trad. en anglais, Lond., 1672, in-fol.

XII. *Sermon sur le Ps. LXXIV. 16, 17, prononcé à Charenton le 1<sup>er</sup> jour de l'an*, Charent., L. Vendosme, 1648, in-8°.

XIII. *De pœnis et satisfactionibus humanis lib. VII*, Amst., 1649, in-4°. — Opinions des Pères des trois premiers siècles sur ces dogmes.

XIV. *Sermon sur Jean I, 29*, Charent., 1649, in-8°. — Nous avons entre les mains plusieurs autres sermons publiés séparément, sur Luc XXII, 45, 46 (Char., 1651, in-8°), sur Jean III, 25 et suiv. (Char., 1652, in-12), sur I Tim. I, 18, 19 (Charent., 1655, in-8°), sur I Cor. XI, 32 (Char., 1653, in-8°), sur la résurrection de J.-Ch. (Char., 1652, in-8°), sur la paix (Charent., 1653, in-8°); il est probable qu'ils ont été insérés dans les recueils que nous mentionnerons d'après une liste des ouvrages de Daillé, dressée par son fils.

XV. *Sermons de la naissance, mort, etc., de N. S. J.-Ch.*, Charent., 1651, in-8°; Gen., 1664, in-8°.

XVI. *De pseudepigraphis apostolicis*, Hardev., 1653, in-8°. — L'auteur prouve, contre le jésuite Turrianus, la supposition des Constitutions apostoliques.

XVII. *Vingt sermons en des jours de Cène*, Gen., 1653, in-8°.

XVIII. *De jejuniis et quadragesimâ liber*, Davent., 1654, in-42; 1657, in-8°. — Opinions des Pères des quatre premiers siècles sur ces matières.

XIX. *Sermons sur l'Épître à Tite*, Charent., 1655, in-8°.

XX. *Quinze sermons du voyage de La Rochelle*, Saumur, 1655, in-8°; Gen., 1669, in-8°.

XXI. *Apologia pro duabus ecclesiarum in Galliâ protestantium synodis nationalibus*, Amst., 1655, 2

vol. in-8°. — On sait que les synodes d'Alençon et de Charenton, appelés à se prononcer sur la doctrine de l'universalisme hypothétique, avaient refusé de la condamner dans la personne d'Amynraut (Voy. I. p. 73). Cette abstention fut regardée comme un crime par les Calvinistes rigides, nommément par Spanheim. Daillé entreprit de défendre les synodes contre leurs attaques, et composa cet ouvrage où il se posa en champion de la grâce universelle. Blondel, à qui il l'avait confié, l'ayant communiqué à Courcelles, celui-ci, n'écoutant que l'intérêt de son parti, le livra à l'impression sans l'aveu de l'auteur. Samuel Des Marets le réfuta avec violence, et Du Moulin, dans un Avant-Propos déplacé qu'il mit en tête de son Ministère ecclésiastique, accabla Daillé d'injures grossières. Daillé leur répondit à l'un et à l'autre dans :

XXII. *Vindiciæ Apologiæ etc., adversus Epicritam*, Amst., 1657, 2 vol. in-8°. — Des Marets et le pasteur de Charenton ne tardèrent pas à se réconcilier; mais nous soupçonnons ce dernier d'avoir gardé plus longtemps rancune à Du Moulin. Watt lui attribue *A lively picture of Lewis Du Moulin*, Lond., 1680, in-4°. Ne serait-ce pas une satire? Nous devons ajouter que le bibliographe anglais fait seul mention de cet écrit de Daillé, et qu'il a commis plus d'une erreur.

XXIII. *Vingt sermons sur certains jours et certains tems de l'année*, Gen., P. Chouet, 1657, in-8°.

XXIV. *Mélange de sermons*, Amst., 1658, 2 vol. in-8°; Gen., 1658-1666, 2 vol. in-8°.

XXV. *Disputatio de duobus Latinorum ex unctione sacramentis, confirmatione et exremâ unctione*, Gen., 1659, in-4°. — Ce livre fut mis à l'index à Rome.

XXVI. *Exposition de la II<sup>e</sup> Épître à Timothée*, Gen., 1659, 2 vol. in-8°. — M. le professeur Chappuys en possède une édit. de Gen. 1669. Serait-ce le véritable millésime?

XXVII. *Lettre à M. de La Talonnière* [Le Coq] *sur le changement du sieur Cottiby*, 1660, in-8°. — On peut regarder cet écrit comme un petit traité contre la confession auriculaire et le jeûne du carême.

XXVIII. *Sermons sur la 1<sup>re</sup> Epître à Timothée*, Gen., de Tournes, 1661, 2 vol. in-8°; Charent., Jacq. de Varounes, 1692, in-8°.

XXIX. *Disputatio de sacramentali sive auriculari Latinorum confessione*, Gen., Sam. de Tournes, 1661, in-4°.

XXX. *Réplique aux deux livres de MM. Adam et Cottiby*, Gen., 1662, 2 vol. in-4°; 2<sup>e</sup> édit., 1669.

XXXI. *Sermon sur Hébr. XXII, 7-11*, Charent., 1662, in-8°.

XXXII. *Sermons sur le XI<sup>e</sup> chap. de la 1<sup>re</sup> Epître aux Corinthiens*, Gen., 1664, in-8°.

XXXIII. *Adversus Latinorum de cultus religiosi objecto traditionem, disputatio quâ demonstratur vetustissimis ad A. D. ecc. Christianis ignotos et inusitatos fuisse eos cultus quos nunc in romanâ communionis solent eucharistiæ. sanctis, reliquiis, imaginibus et crucibus deferre*, Gen., 1664, in-4°. — Le titre fait suffisamment connaître le but de cet ouvrage, qui est rempli d'érudition.

XXXIV. *Exposition de l'institution de la Sainte-Cène*, Gen., 1664, in-8°. — M. Chappuy nous en signale une édit. de Gen., 1644, in-8°.

XXXV. *Explication du chap. III de l'Evangile selon saint Jean, en onze sermons*, Gen., 1666, in-8°.

XXXVI. *Sermons sur le III<sup>e</sup> chap. de la 1<sup>re</sup> Epître de saint Jean*, Gen., de Tournes, 1666, in-8°.

XXXVII. *De scriptis quæ sub Dionysii Areopagitæ et Sancti Ignatii Antiocheni nominibus circumferuntur*, Gen., 1666, in-4°. — Il rejette l'authenticité de ces livres.

XXXVIII. *Vingt et un sermons sur le X<sup>e</sup> chap. de la 1<sup>re</sup> Epître aux Corinthiens*, Gen., 1667, in-8°.

XXXIX. *Les deux derniers sermons*

*de J. Daillé, prononcés à Charenton le jour de Pâques, 6 avril 1670, et le jeudi suivant, avec un abrégé de sa vie*, Char., Sam. Périer, 1670, in-8°; Gen., 1671, in-8°.

XI. *De cultibus religiosis Latinorum lib. IX; primus de baptismi ceremoniis, secundus de confirmatione, reliqui de eucharistiæ ritibus; opus posthumum cum catalogo scriptorum Dalzæ*, Gen., Sam. de Tournes, 1671, in-4°.

XLI. *Sermons sur le XII<sup>e</sup> chap. de l'Epître aux Hébreux*, Gen., 1672, in-8°. — Cité dans le Cat. de la Biblioth. du docteur Williams.

XLII. *De auctore confessionis fidei Alcuini nomine à P.-F. Chiffettio editæ, dissertatio*, Rothom., 1673, in-4°. — Daillé s'inscrit en faux contre cette confession.

XLIII. *Sermons de J. Daillé sur le catéchisme des églises réformées avec quelques sermons de J. Mestrezat*, Gen., 1701, 3 vol. in-8°.

Bruneau, dans son *Traité des Criées*, attribue encore à Daillé un *Eloge du P. Sirmond*.

En 1629, Daillé avait composé un *Traité de l'eucharistie*; mais l'apparition presque simultanée des traités de *Le Faucheur* et d'*Aubertin* sur le même sujet, le décida à le garder en portefeuille. En 1634, il composa un traité latin sur la réunion des deux communions réformées, que des raisons particulières l'engagèrent à ne pas livrer à l'impression. En 1637, il écrivit une Apologie contre *La Milletière* qu'il ne mit pas non plus au jour. Indépendamment de ces ouvrages presque achevés, il laissa manuscrits un grand nombre de sermons, de dissertations et de traités plus ou moins avancés: une *Réponse aux remarques du P. Desmares sur un de ses sermons* où il expliquait ces paroles: Ceci est mon sang; — une *Réponse en forme d'observations sur un ouvrage d'un illustre prédicateur* [Bossuet]; — des *Remarques fort amples sur le livre de la perpétuité de la foi touchant*

*l'eucharistie, avec une critique contre M. de Morla qui attribuoit à Jean Scot le traité De corpore et sanguine Christi; — un Recueil de passages des Pères grecs et latins sur le sujet de l'eucharistie, avec des inductions tendant à prouver que la foi des premiers docteurs de l'Eglise était la même que celle des Protestants; — un Traité sur l'instruction d'un enfant qu'on veut nourrir dans les belles-lettres; — un Discours contre les Nicodémistes; — l'Explication de la 1<sup>re</sup> Epître de St-Pierre; — Celle de l'Epître aux Romains depuis le chap. VI; — de nombreux Sermons sur les psaumes.*

Daillé avait perdu sa femme le 31 mai 1634, et bien qu'il n'eût que 37 ans, il n'avait jamais voulu se remarier. Le seul fruit de cette union était un fils, né le 31 oct. 1628 dans l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande, où M<sup>lle</sup> Daillé s'était réfugiée dans la crainte que la nouvelle de la prise de La Rochelle n'excitât une émeute à Paris. Ce fils, nommé ADRIEN, par les uns, JEAN, par les autres, fut reçu ministre en 1653, et la même année, sur la recommandation de *Drelincburt*, il fut demandé pour pasteur par le consistoire de La Rochelle. Son père, qui avait reporté sur lui toute sa tendresse, ne consentit pas sans peine à se séparer de lui, et pour éloigner au moins de quelques jours des adieux pénibles, il voulut aller l'installer lui-même. Quatre ans après, *J. Mestrezat* étant mort, le consistoire de Charenton fit offrir sa chaire au jeune Daillé par *Turpin*, secrétaire du roi et ancien de l'église de Paris; en sorte que le père et le fils eurent la joie de se trouver réunis. A la révocation de l'édit de Nantes, Adrien Daillé se retira à Zurich où il mourut en 1690, ne laissant de son mariage avec *Anne Falaiseau* qu'une fille, nommée ANNE, qui l'avait suivi dans son exil, ainsi que sa belle-mère, M<sup>lle</sup> Vallesceau (*MSS. de Berne*, *Hist. helv.* VII. 9). Ses biens confisqués furent donnés par Louis XV à Ra-

*chel-Marguerite Brisseteau*, nouvelle catholique, en 1726 (*Archiv. gén. E.* 3412), et ceux de sa fille au sieur de *Brusse*, sous-lieutenant aux gardes, sincèrement converti, en 1727 (*Ibid.* E. 3413). Daillé fils est auteur d'une *Vie de J. Daillé*, imp. avec les *Deux derniers sermons* de son père, et La Monnoye lui attribue l'édit. du *Perro-niana* qui a paru à Ronen en 1669. On trouve, en outre, dans la Collection Charenton, outre deux ou trois lettres sans importance, un *Sermon* de Daillé fils, sur Job, V, 47, prononcé à Charenton le 10 janv. 1659, et des *Remarques* sur divers passages de l'Ecriture. Nous avons mentionné ailleurs (*Voy.* IV, p. 23), une édit. revue du N. T., qu'il publia avec *Conrart*.

Nous ne saurions dire si les deux Daillé qui, à 150 ans de distance fondèrent les églises de Vevay en Suisse, et de Boston dans les Etats-Unis, appartenaient à la même famille.

**DAILLON (JACQUES DE)**, de l'illustre famille Du Lude, ministre de l'Eglise anglicane dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Daillon, qui était allé se fixer en Angleterre sous le règne de Charles II, y fut pourvu d'un bénéfice dans le comté de Buckingham; mais, fidèle à la doctrine de l'obéissance passive et partisan dévoué de la légitimité, il osa se prononcer hautement en chaire pour le roi Jacques, et il fut, en conséquence, déposé en 1693. Il se retira à Londres où il mourut en 1726, âgé de plus de 80 ans. On a de lui deux ouvrages écrits avec un feu qui révèle l'ardeur et la vivacité de son caractère.

I. *The ax to the root of popery*, Lond., 1721. — Réfutation de la profession de foi envoyée par Pie IV. en 1545, au concile de Trente.

II. *Δαιμονόθυτα or a treatise on Spirits*, Lond., 1723, in-8°. — Il défend et développe dans cet ouvrage l'opinion de son frère sur l'unité du diable.

Ce frère, nommé BENJAMIN, était né à La Rochefoucauld et y remplissait les fonctions pastorales, lorsqu'il fut

mis en accusation, en 1684, sous l'élastique prétexte d'avoir souffert des relaps dans son église. En vain représenta-t-il que l'abjuration de ces prétendus relaps n'avait pas été signifiée au consistoire. Afin de lui enlever cette excuse légitime, ses accusateurs fabriquèrent de faux exploits, au vu desquels le juge d'Angoulême prononça une condamnation. Sur son appel au parlement, on l'envoya prisonnier à Paris. Le procureur-général de Harlai eut honte d'appuyer son réquisitoire sur un faux évident; mais, comme il fallait plaire à la Cour, il eut recours aux arguments les plus étonnants pour obtenir la confirmation de la sentence. Le parlement toutefois rendit Daillon à la liberté, en se contentant de condamner l'église. Benjamin de Daillon alla rejoindre son frère en Angleterre (1), et il y fonda, avec ses collègues *Forant, Mettayer, Canole, Gerevais, Baignoux, Souchet, Bardon, Malide et Balaguiet*, l'église de La Patente en Spital-Fields ou de La Nouvelle-Patente, église longtemps nombreuse et florissante qui subsista jusqu'en 1786, où elle fut réunie à l'église wallonne par un accord conclu entre le pasteur *François Gauterel*, qui la desservait depuis 1753, les anciens *J. Le Souef, Pierre Merzeau, Luc Passavant et George Hébert*, d'une part, et le consistoire de l'église wallonne de l'autre (2).

Les lettres-patentes, accordées aux dix pasteurs réfugiés par le roi Jacques II, le 4 sept. 1689, leur permet-

(1) Sa sortie du royaume donna lieu à une enquête extraordinaire dirigée contre lui et les sieurs *Duroc, Villemandy et Alberon*, qui l'avaient accompagné dans sa fuite; sa femme *Pauline Nicolas* n'avait pu le suivre. (*Archiv. gén. M. 665*).

(2) Selon M. Burn, cette église fut desservie par *Antoine Blanc* (1692), de *Farcy* (1689), *Noël Valot Inval* (1694), *Jacq. Cartaut* (1696), *J. Baron* (1699), *J. de La Salle* et *Jean Balguerie* (1700), *Jacob Gillet* et *P. Ricottier* (1704), *Amaury Fleury, Bourgeois et Casamajor* (1705), *P. Forestier* (1708), *P. Barbaud* (1709), *J.-J. Favre* et *J. Delpech* (1711), *F.-D. Gréguet* (1712), *J. Jamblin* (1713, mort le 26 déc. 1727; *Ou Plessis* (1716), *Michel*

taient « de s'établir en forme de corporation, prendre à louage à Londres, ou y bâtir un ou plusieurs temples pour eux et leurs successeurs au ministère, afin d'y prescher selon la manière, la liturgie et la discipline des églises réformées de France. » Ils en profitèrent pour fonder, la même année, l'église de Soho ou de La Patente, que trois d'entre eux, *Forant, Malide, et Bardon* se chargèrent de desservir avec *Daillon*. Plus tard, ce dernier passa en Irlande; il mourut en 1709, ministre de l'église française de Catterlough. On a de lui :

I. *Défense de la religion de J.-Ch. injustement accusée de nouveauté, d'hérésie et de schisme*, La Roch., 1675. — Dans ce sermon, apologie fort ingénieuse du protestantisme, *Daillon* expose les reproches adressés par les païens et les juifs aux premiers Chrétiens, et il fait voir, sans le dire ouvertement, ce qui eût été dangereux, que ce sont les mêmes que ceux qu'on adressait alors aux Réformés.

II. *Lettre à M. de Lortie sur un écrit imprimé à Angoulême contre le sermon prononcé à Marennès, le 11 oct. 1674, dans laquelle les derniers retranchemens des missionnaires sont détruits, et les églises protestantes complètement justifiées de nouveauté, d'hérésie et de schisme*, Gen., 1677.

III. *Examen de l'oppression des réformés en France, où l'on justifie l'innocence de leur religion*, Amst., 1687, in-12; 2<sup>e</sup> édit. augm., Amst.,

*Colombe* (1718), reçu ministre au synode de Bois-le-Duc en 1713; *Jean Balguerie* (1725), ministre de la chapelle de Wheeler-Street, mort en 1753; *Daniel de Beaufort* (1728), *Jacques Laborie*, qui retourna en France et abjura à l'exemple de *Bassel, Fugeron et Parisot*, ministre de Greenwich en 1709; ce dernier obtint une pension de 300 liv. (*Arch. E. 3400*); *Charles Barbe* (1729), *J. Manuel* (1730), qui mourut en 1754; *Phil. Maxson* (1742), ministre de Wheeler-Street; *Jean-François Bellamy* (1754), que sa mauvaise santé força à se retirer dès l'année suivante, et qui eut pour successeur *Samuel Jaran*, ministre de Saint-Jean; *Samuel Benzeville, Jean-Gaspard Mieg* et *F. Gauterel*.

1691, in-12. — Ce petit écrit, qui ne comprend que 46 pp. dans l'édition de 1687, est suivi, pp. 47-104, d'un *Sermon sur 1 Tim. IV, 1*, prononcé, le 1<sup>er</sup> sept. 1678, dans un synode provincial. L'auteur fait remarquer que Saint Paul parle des démons à la manière des païens qui les regardaient comme des esprits d'un ordre inférieur; dans son opinion, il existe un diable, mais un seul, et si l'Évangile parle de démons chassés par J.-Ch., il désigne sous ce nom des infirmités purement corporelles. Cette exégèse un peu hardie scandalisa Jurieu, l'intrepide champion de l'orthodoxie, et Daillon se crut obligé de donner des explications. On trouve donc à la suite du sermon en question, intitulé *La récolte de la foi ou la doctrine des démons opposée à celle de la foi*, ses *Réponses à diverses difficultés touchant l'explication du passage 1 Tim. IV, 1*, réponses qui ne satisfirent pas Jurieu et ses adhérents. Pour éviter de nouvelles tracasseries, Daillon consentit à publier une *Déclaration*, reproduite dans le Dict. de Chauffepié, où il fit connaître qu'il n'avait eu d'autre but que de proposer un problème « innocent, » propre à détruire les idées superstitieuses du vulgaire sur les esprits malins. La 4<sup>e</sup> et dernière pièce du volume, pp. 203 à 347, est une *Lettre aux fidèles des provinces d'Angoumois, de Saintonge et d'Aunis, dans laquelle l'Église romaine est convaincue d'avoir établi dans ses dogmes et dans ses cultes la doctrine des démons prôchée par St-Paul*. Ce sermon, qu'il avait prononcé dans un synode provincial, il n'avait pas osé le faire imprimer plus tôt, de peur de s'attirer à lui et à son église de fâcheuses affaires. En le publiant alors pour la première fois, il y joignit une réfutation des prétextes dont les Protestants restés en France couvraient leur apostasie, sans excuse devant Dieu; une défense des pasteurs sortis du royaume, et des exhortations aux Réfugiés.

Benjamin de Daillon avait un fils qui était à Utrecht en 1691, et qui mourut avant 1726 sans laisser de postérité, en sorte que la branche protestante de la famille Du Lude s'éteignit dans la personne de Jacques de Daillon.

**DAISSE (PIERRE)**, gouverneur d'Aigues-Mortes en 1560. Sectateur zélé de la Réforme, Daisse ne négligeait rien pour la répandre dans la ville où il commandait. Il faisait prêcher publiquement *Elie Du Bosquet*, appelé par d'autres *Hélie de Laval-Boisset*, natif de Périgueux, et l'église s'accroissait chaque jour, lorsque Villars arriva dans le Languedoc avec la mission d'exterminer les Huguenots. Il manda près de lui, sous un prétexte spécieux, le gouverneur d'Aigues-Mortes, le fit arrêter et donna ordre à Joyeuse de partir sur le champ avec un corps de cavalerie pour se saisir de la ville. Du Bosquet, surpris dans son logis, fut enfermé avec le maître d'école et quelques autres dans la grosse tour d'Aigues-Mortes. Averti de cette capture, Villars ordonna au grand prévôt de les pendre sans autre forme de procès; mais l'officier, reculant devant cette violation de la loi, refusa son ministère et écrivit en Cour d'où il reçut, peu de temps après, des lettres-patentes condamnant à mort les prisonniers. Il n'hésita plus à exécuter la sentence. Selon Crespin, le ministre, vieillard de 55 à 60 ans, fut pendu, le 14 nov. 1560, devant le temple d'Aigues-Mortes, et on força sa femme et ses enfants d'assister à son supplice, barbarie dont s'émurent les États du Languedoc eux-mêmes. D'Aigrefeuille, au contraire, raconte que Du Bosquet, conduit dans les prisons de Montpellier, fut pendu et brûlé le 14 nov. Un historien a prétendu que Daisse fut aussi exécuté; mais c'est une erreur. En 1562, il était à Orléans, auprès de Condé qui l'envoya à Lyon pour soulever les Protestants de cette ville. Cet ordre exécuté, Daisse passa dans le Languedoc et fut chargé avec *Grille* de se saisir d'Aigues-Mortes. Pendant qu'il pressait le

siège, il fut surpris par les Catholiques et tué, ainsi que *Claude Rey*, guidon de *Bouillargues*, aussi vaillant et aussi hardi que lui. A l'époque du siège de Montpellier, il avait rempli dans l'armée protestante les fonctions de mes-tre-de-camp.

**DAITS DE MEMY (JEAN)**, seigneur de LA ROCHELLE, gentilhomme du Poitou, est connu par la part fort active qu'il prit, en 1669, au projet de réunion des deux Eglises. Le Tellier, à qui il s'en ouvrit, ayant approuvé son plan et lui ayant promis, s'il réussissait, d'appeler la faveur royale sur ses neveux, La Rochelle se mit à l'œuvre avec un zèle aiguillonné par l'ambition; mais, malgré ses efforts, il ne put faire entrer dans ses vues que le ministre de Tonnai-Boutonne, nommé *Offré*, qui mourut même peu de temps après. Jamais échec ne fut plus complet. Désespéré de ne pouvoir tenir ses promesses, il fut atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau. Avant de mourir, il avait fait seul ce qu'il avait espéré ne faire qu'en nombreuse compagnie; il s'était converti. De ses enfants, on ne connaît que ses deux filles, M<sup>me</sup> de La *Gwillottière* qui, sans abjurer elle-même, laissait élever ses enfants dans la religion catholique, et M<sup>me</sup> de *Chatelailon*. Celle-ci, nommée *Judith-Isabeau*, avait épousé, le 28 mars 1663, *Pharamond Green de Saint-Marsault*, sur qui nous aurons à revenir.

**DALANCE (LOUIS)**, professeur de théologie à Sedan, a publié *Theses theologicae, variis temporibus in academia Sedanensi editae et ad disputandum propositae*, Londin., 1675, in-fol. Adelong semble disposé à le regarder aussi comme l'auteur d'un *Traité de l'aimont*, Amst., 1687, in-42; d'un *Traité des baromètres, thermomètres et notiomètres ou hygromètres*, Amst., 1688, in-42; 1707, in-42, et des *Curiosités mathématiques nouvellement découvertes*, dont il mentionne une trad. allem. impr. à Mayence en 1697, in-8°, sans nom d'auteur. Barbier attribue, en outre, à

un Dalancé une *Relation ou Journal d'un voyage aux Indes Orientales*, Paris, 1677, in-42, sans dire s'il entend parler du professeur de Sedan. Dans notre opinion, il s'agit d'écrivains différents.

**DALANDUY (CHRISTOPHE)**, seigneur de BOHAM, second fils de *Robert Dalanduy* et de *Jeanne de Lizaine*. Cornette au régiment de cavalerie de Lançon, le 10 déc. 1673, Christophe Dalanduy se trouva à la bataille de Senef, en 1674. Il obtint une lieutenance l'année suivante, et servit aux sièges de Dinant, de Huy et de Limbourg, puis il passa en Allemagne, combattit à Consarbruck et contribua à la défense de Trèves. Nommé capitaine, le 7 janv. 1677, il assista aux sièges de Valenciennes et de Bouchain, à la bataille de Cassel, à la prise de Saint-Omer. Louis XIV ayant résolu d'envoyer du secours à Tékély, choisit Boham pour l'y conduire. Il le créa brigadier et lui donna une commission pour lever un régiment de cavalerie de son nom. Les Impériaux voulurent s'opposer à sa jonction avec les insurgés hongrois, mais Boham les battit complètement près du château de Nialap, en 1677. A son retour en France, il fut nommé maréchal de camp. Quelque temps après, il quitta sa patrie pour entrer au service de la Pologne.

Christophe Dalanduy avait trois frères. L'aîné, *Jean*, sieur du Champ et de La Grange en Champagne, épousa *Guillemette Divory*. Le sort des deux autres, nommés *Philippe* et *Jérôme*, est resté inconnu.

**DALÉCHAMP (CALEB)**, natif de Sedan, recteur de l'église de Ferriby dans le comté de Lincoln, a publié :

I. *Vindiciæ Salomonis, sive disputatio de lapsu statuque æterno regis Salomonis*, Lond., 1622, in-4°.

II. *Exercitationes duæ de usu exoticorum scriptorum in theologia et artilis poetica præstantiâ*, Lond., 1624, in-4°.

III. *Volunt Davidis, seu officium boni magistratûs et patris-familiâs*,

*septuaginta duobus distichis delineatum*, Lond., 1624, in-4°.

IV. *Harrisonus honoratus*, Cantab., 1632, in-4°.

V. *A treatise of hospitality on Romans XII, 13. Cum vitâ et obitu D. Harrisoni*, Camb., 1632, in-4°.

VI. *Hereseologia tripartita vel de pernicio, necessitate et utilitate hæresium in ecclesiâ. Concio ad clerum habita Cantabrigiæ 21 junii 1633 pro gradu baccalawrearius in theologiâ*, Cantab., 1636, in-4°.

DALGAS (JEAN-MARC), ministre de l'Évangile, auteur du *Tableau historique et statistique de l'établissement des réformes à Fridericia*, Copenh., 1797.

DALGUES (MANUEL), de La Salle, pasteur du désert, né en 1653. Dès la révocation de l'édit de Nantes, Dalgues se voua au service des églises sous la croix. Il courait de lieu en lieu, consolant ses frères et tenant de nombreuses assemblées qui suppléaient, autant que possible, à l'absence du culte public. C'est lui qui présidait celle qui fut surprise au mois d'avril 1686, et il faillit perdre la vie. Le danger qu'il avait couru ne fit qu'enflammer son ardeur. Il continua donc les fonctions de son périlleux ministère avec autant de zèle que d'édification jusqu'en 1688, selon Court (*MSS. de Court*, N° 39), jusqu'au milieu de l'année 1687 seulement, d'après Charles Coquerel, citant comme autorité un autre écrit de Court, le Patriote françois et impartial. Arrêté et conduit à Nîmes, il fut condamné par Basville à être pendu. On lui offrit sa grâce s'il consentait à abjurer; mais il refusa noblement de racheter sa vie par une apostasie, et il mourut avec fermeté en priant pour ses bourreaux et en exhortant ses juges « à ne plus faire la guerre à Dieu. »

Dalgues paraît être le principal auteur de la *Déclaration* suivante, que les pasteurs du désert faisaient signer aux Protestants convertis par les dragonnades : « Nous soussignés souhai-

tans réparer, autant qu'il nous sera possible, le scandale que nous avons donné à l'Église de Dieu par nos faiblesses passées, et nous relever de la malheureuse signature que la violence nous a arrachée, déclarons aujourd'hui de bonne foy et sans être forcéz, que nous n'avons jamais approuvé et que nous n'approuverons jamais les sentimens de l'Église romaine, dans laquelle on nous a contraints d'entrer; que la doctrine de l'Église que nous prétendons être conforme à la Parole de Dieu a toujours été et sera toujours la nôtre; que nous protestons contre tout ce que nous avons pu faire, dire ou penser jusques ici de contraire à la Déclaration présente, comme contre tous les sujets funestes de faiblesse et les erreurs que la violence de la persécution a fait naitre en nous; que nous détestons toutes les lâches complaisances que nous avons eues pour une religion dans laquelle nous ne croyions pas faire notre salut; que nous faisons la résolution de glorifier Dieu de tout notre cœur, qu'il lui plaise nous donner la force de faire ce que nous reconnaissons être d'un devoir indispensable, qui est de ne croire pas seulement de cœur à justice, mais de faire aussi confession de bouche à salut, selon le précepte de l'apôtre. Et afin que les auteurs de tous les maux que nous avons soufferts, qui n'oublient rien pour nous décrier, n'ayent aucun prétexte de noircir notre Déclaration présente, comme si elle étoit conçue dans un esprit de rébellion contre notre roi, nous protestons, comme devant Dieu, de notre fidélité pour lui; que nous le regardons comme notre unique et légitime souverain sur la terre, auquel nous nous ferons toujours un devoir indispensable d'obéir en toutes choses, où le service de Dieu, le roi des rois, ne sera pas blessé. Or c'est ce que nous signons aujourd'hui de bonne foy et sans violence, et que nous consentons qu'il soit rendu public, quand cela pourra être utile à la gloire de Dieu et à l'avancement de son règne. » Si cette Déclaration ne

donne pas une haute idée du talent littéraire de l'auteur, elle nous le peint au moins comme un homme d'une rare intrépidité, et nous fait connaître les sentiments de soumission qui animaient encore les Protestants deux ans avant l'explosion de la guerre des Camisards. C'est à ce dernier titre surtout qu'elle offre un véritable intérêt historique.

**DALIÈS (BERNARD)**, avocat du roi, d'une famille distinguée de Montauban, embrassa les doctrines de la Réforme dès 1561. Lorsque l'édit de pacification fut publié à Montauban en 1563, il fut appelé, en sa qualité de procureur du roi, à constater l'état du Monstier que la garnison catholique venait d'évacuer. Dans son procès-verbal, il accusa formellement cette garnison de l'avoir entièrement ruiné, ce qui n'empêche les écrivains catholiques d'en attribuer la dévastation aux Protestants. En 1569, Daliès présida à la vente des biens du clergé, en vertu d'une commission de la reine de Navarre et des chefs huguenots. En 1598, il fut élu consul avec *Lauzat, Tenans, Vacher, Faget et Virac*. Habitués pendant les troubles à jouir d'une autorité presque sans bornes, ces six consuls, leurs pouvoirs expirés, voulurent choisir eux-mêmes leurs successeurs, sans le concours du peuple qui réclama vivement son droit de suffrage. Ils se pourvurent devant la Chambre mi-partie de Castres; le peuple, de son côté, en appela au parlement de Toulouse qui fit procéder à l'élection. — Daliès laissa un fils qui servit, en 1622, sous les ordres de *Saint-André-Monthebrun*.

Cette famille professait encore le protestantisme à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. En 1685, *Antoine* Daliès, baron de Caussade, fils de *Jean*, conseiller d'état, obtint la permission de rester à Paris, dont le séjour avait été interdit aux Protestants, sous prétexte de suivre un procès devant le parlement (*Suppl. franç.* 791. 4). Son intention était de fuir, et il réussit non-seulement à gagner la

Suisse en 1686, mais il fut même assez heureux pour faire venir successivement auprès de lui six de ses enfants. Le gouvernement se saisit du septième, nommé *JEAN*, en 1691, et le plaça au collège de Louis-le-Grand. Sa femme, *Marthe de Garriçon*, qui n'avait pas encore trouvé l'occasion d'aller le rejoindre, fut en même temps privée de la tutelle de son fils et de l'administration des biens de son mari (*Suppl. franç.* 4026. 2), dont le gouvernement chargea *Samuel* Daliès, sieur de La Tour, qui avait abjuré la religion protestante (*Archiv. g<sup>éné</sup>. M. 665*). Quant au baron de Caussade, il obtint gratuitement, le 26 mars 1709, les droits de bourgeoisie à Genève, avec *JONATHAN*, l'aîné de ses fils, qui alla plus tard s'établir à Lausanne, où il habitait en 1740, et avec *DAVID*, le second, qui est qualifié de ministre.

**DALISANT (CLAUDE)**, auteur d'un livre sur la *Prédestination*, qu'elle présenta, en 1592, comme le raconte *Florimond de Ramond*, à *Catherine de Navarre*, dans l'espoir que cette princesse le ferait imprimer, honneur dont il ne fut probablement pas jugé digne. *Florimond* en possédait la copie originale. S'il faut en croire le même écrivain, *Claude Dalisant* remplissait parfois l'office de diacre dans l'église de Mont-de-Marsan, rivalisant de zèle avec la femme de *Blaise de Brahenne*, nommée *Quiteyre*, qui montait en chaire et lisait la Bible en attendant l'arrivée du ministre.

**DALAERT**, normand et soldat marinier, comme l'appelle *La Popelinière*. En 1569, avec dix matelots déguisés en pêcheurs et montés sur deux barques, ce hardi marin entra dans le port de Bronage, tua les soldats qui gardaient une caraque conquise depuis peu sur les Rochellois par la flotte catholique, y mit le feu à la vue de l'ennemi qui ne put s'y opposer, et regagna heureusement La Rochelle.

**DAMPICERRI** (N. DE), gentilhomme picard, attaché à la personne de l'amiral de *Coligny*. Envoyé à Bourges

avec *Ivo*, Dampierre, après la reddition de cette place importante, regagna Orléans avec quelques soldats qui ne voulurent pas plus que lui accepter une honteuse capitulation. Peu de temps après son retour, il fut chargé de châtier les moines de Fontaine-Jean près de Châtillon-sur-Loing, lesquels, oubliant les devoirs de leur profession, avaient pris les armes et pillaient les environs. Dampierre se présenta devant le couvent; mais il fut reçu à coups d'arquebuse, et il lui fallut l'enlever d'assaut. Tous les moines furent passés au fil de l'épée, sauf quelques-uns qui, retirés dans le clocher, continuèrent à combattre bravement jusqu'à ce que la tour, dévorée par les flammes, les ensevelit sous ses décombres. Après cette sanglante exécution, Dampierre regagna Orléans; mais toujours infatigable, peu de jours se passaient sans qu'il montât à cheval pour courir la campagne en quête d'aventures. Dans une de ces courses, il rencontra un équipage magnifique qui appartenait au légat du pape et l'enleva. Le légat eut l'impudence de s'en plaindre à *Condé*. Le prince lui répondit qu'un train aussi magnifique ne convenait nullement à un successeur de Saint-Pierre, mais plutôt à des hommes nourris au métier des armes et combattant pour la religion; que toutefois il ne refuserait pas de lui restituer ses chevaux et ses mules, si, de son côté, il se faisait rendre par les triumvirs l'argent qu'il leur avait apporté, et s'il rappelait en Italie les troupes que le pape avait envoyées à leur secours. Après la bataille de Dreux, Dampierre s'empara de Sully avec *La Rochefoucauld*, mais il échoua dans une tentative sur Gien. Dès lors, il disparaît de l'histoire de nos guerres civiles.

**DAMP MARTIN (PIERRE)**, gouverneur de Montpellier en 1685. Selon la Biographie univ., Dampmartin était né dans le Languedoc, et après avoir rempli diverses missions pour la reine de Navarre, qui l'honorait de sa confiance, il avait été nommé conseiller et gou-

verneur de Montpellier. Le même dictionnaire biographique ajoute qu'à la même époque vivait un autre Pierre de Dampmartin, conseiller à Cambrai et procureur du duc d'Alençon; or Aigrefeuille, dans son Histoire de Montpellier, nous apprend que le gouverneur de cette ville et le procureur du frère de Henri III, sont la même personne. On y lit, en effet, sous la date de 1585, « Pierre Dampmartin, procureur du feu duc d'Alençon, pourvu de l'office de gouverneur de Montpellier. » Dampmartin a publié :

1. *Du bonheur de la Cour et vraie félicité de l'homme*. Adv., 1592, in-12; réimp. sous le titre de *La fortune de la Cour ou Discours curieux sur le bonheur ou le malheur des favoris*, Paris, 1642 et 1644 in-8°, et inséré par Godefroy à la suite des Mémoires de la reine Marguerite. — Cet écrit fut dédié par l'auteur à *Châtillon*, amiral de Guienne.

2. *Vies de cinquante personnes illustres, avec l'entre-deux des temps*, Paris, 1599, in-4°. — On n'en a que le premier volume qui renferme les vies d'Auguste, Tibère, Vespasien, Nerva et des Antonins, liées entre elles par le récit des événements contemporains. Le temps manqua à Dampmartin pour publier la suite de ces vies, ainsi qu'une relation d'un voyage qu'il avait fait en Angleterre par ordre de la reine de Navarre, et un ouvrage sur le Languedoc.

**DANEAU (LAMBERT)**, en latin *Daneaus*, né vers 1530, à Orléans, selon Meursius, Melchior Adam, Nicéron et Du Pin; à Gien, selon La Croix du Maine et Du Verdier; à Beaugency, selon le Rôle des Français recus citoyens de Genève, dont l'autorité tranche la question, et mort à Castres, le 11 nov. 1595, comme nous l'apprend *Faurin*, et non pas en 1596, ainsi que l'ont répété tous les dictionnaires biographiques.

Daneau descendait d'une famille anoblée par Charles VII. Resté orphelin de bonne heure, il fut confié aux soins d'un tuteur qui l'envoya à Orléans étudier le

droit sous l'infortuné *Anne Du Bourg*. Témoin de la mort héroïque de ce martyr, il voulut approfondir les doctrines d'une religion qui inspirait tant de constance à ses disciples, et il partit, en 1560, pour Genève, où, renonçant à la jurisprudence, il se voua à la théologie. Il y fit de si grands progrès qu'il a passé avec raison pour un des plus savants théologiens de l'Eglise protestante de France.

Après avoir reçu la consécration, Daneau revint dans sa patrie et fut appelé, en 1562, à desservir l'église de Gien; Nicéron se trompe, lorsqu'il dit qu'il fut d'abord ministre à Genève. L'église de Gien était alors si florissante qu'il fallut, peu de temps après, lui donner *Etienne de Brulière*s pour troisième pasteur. « Elle se maintint heureusement, dit Crespin, jusques à la reddition de Bourges; car lors les fidèles voyans qu'il leur seroit impossible d'y subsister, ayans une puissante armée d'ennemis comme à leurs portes, se retirèrent au moins mal qu'il leur fut possible en la ville d'Orléans... Une grand'part de ceux qui estoient demeurez, ou qui rentrèrent avant la paix, furent forcez en leur conscience, mais au contraire aussi il y en eut plusieurs sur la fermeté desquels les ennemis ne purent rien gagner. » Parmi ces derniers, *Augustin Fréle*, prévot et juge ordinaire,

été le 9 janv. 1563, fut soumis à de telles tortures par un officier de la garnison, qu'il fut longtemps dans l'impossibilité de se servir de ses membres. Daneau, qui s'était retiré à Sancerre, tandis que son collègue *La Vallée* cherchait un refuge à Châtillon-sur-Loing, rentra à Gien à la conclusion de la paix, et continua à y desservir l'église réformée jusqu'en 1572, que la Saint-Barthélemy le força à se sauver de nouveau à Sancerre, comme nous l'apprend Poupard, dans son histoire de cette ville. La même année, il réussit à gagner Genève, et fut donné pour pasteur à Vandœuvre, au mois d'octobre. Le 25 juin 1574, il fut appelé dans la ville, son séjour à la campagne rendant trop pénin-

bles les fonctions de professeur de théologie auxquelles il avait été nommé dès 1572 (*Arch. de la Compagnie des pasteurs*, Reg. A.). En 1581, il obtint gratuitement le droit de bourgeoisie, faveur qui ne l'empêcha pas, la même année, d'accepter une chaire dans l'université de Leyde. Zélé partisan du comte de Leicester, il fut enveloppé dans la proscription qui frappa les chefs de la faction de cet indigne favori d'Elisabeth, et se retira à Gand d'où les troubles le chassèrent bientôt. Il rentra en France et alla demander un asile au roi de Navarre. Après avoir rempli les fonctions pastorales à Orthez et à Lescars, il fut choisi pour remplacer à Castres *Olaxo*, qui avait été déposé sur les plaintes du consistoire. Le peuple, dont *Olaxo* avait gagné la faveur, accueillit fort mal les ministres *Devaux* et *Montcassin*, chargés par le Synode national de Montauban de notifier à l'église la confirmation de la sentence de déposition; il y eut même une espèce d'émeute que le départ d'*Olaxo* pour l'Espagne, sa patrie, apaisa. Daneau, que le docteur *Jacques Bissol* (1) était allé chercher en Béarn de la part du consistoire, était arrivé à Castres dès le 29 oct. 1593, et il y remplit la double charge de ministre et de professeur jusqu'à sa mort. Meursius et Melchior Adam se sont donc trompés en disant qu'il mourut à Orthez. A cet égard, le témoignage de Faurin est confirmé par une lettre de *Balaran à Bèze*, qui se conserve à la Bibl. de Genève.

Au jugement de Sénébier, Daneau « eut la malheureuse facilité de la plupart des savans de son siècle, sans avoir leur génie et leur discernement. Aussi la postérité, ajoute-t-il, a jugé ses travaux inutiles à l'instruction de ceux qui existent; elle a relégué ses nombreux volumes dans les coins poudreux des bibliothèques. » Sénébier a

(1) Les descendants de Bissol professèrent la religion protestante jusqu'à la révocation. Pour prix de son abjuration, *Jean-François de Bissol*, sieur de Saint-Just, reçut du roi une pension de 200 liv. (*Arch. M.* 663).

eu le grand tort, selon nous, de juger les écrits des théologiens du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle avec les idées d'un autre âge. Loin de regarder les travaux de Daneau comme inutiles, ses contemporains en faisaient le plus grand cas. Le Synode national de Montauban, qui le choisit pour entrer en conférence avec les théologiens de l'Eglise romaine, et qui déclara digne de voir le jour, la réfutation qu'il avait faite de quelques-uns des ouvrages de Bellarmin, accordait apparemment quelque estime à l'auteur; et celui de Castres, qui lui décerna le titre de « très-fameux pasteur et professeur en théologie, » et qui invita son fils à rassembler et à publier « ses savans ouvrages, » en promettant de se charger des frais d'impression, ne voulait sans doute pas préparer de la pâture aux cirons de nos bibliothèques.

A ces témoignages imposants est-il nécessaire d'ajouter ceux de Melchior Adam, qui donne à Daneau les épithètes de *theologus pius*, de *philologus elegans*, ou de Meursius, qui le range *inter præstantissimos et exercitissimos theologos*, ou bien encore celui de l'historien de Thou, qui le qualifie de *magne eruditionis theologus*? Et pour prouver enfin que les livres de Daneau étaient goûtés dans le XVI<sup>e</sup> siècle, ne suffit-il pas de faire observer que la plupart ont été réimprimés plusieurs fois, et quelques-uns même traduits en différentes langues? Si de nos jours on ne les lit plus, ce n'est pas que la science y manque, car Daneau possédait des connaissances si vastes qu'on s'étonnait qu'un homme eût pu tant apprendre et retenir, et qu'il passait avec raison pour être versé plus qu'aucun de ses contemporains dans la théologie scolastique; mais c'est, d'un côté, parce que les esprits ne sont plus préoccupés des questions qui y sont discutées, et, de l'autre, parce qu'ils ne sont plus à la hauteur de la science. Dans le nombre, il en est cependant qui, comme l'*Ethique*, méritaient de ne pas tomber dans un aussi profond oubli.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Deux traités de Florent Tertulien : l'un des parures et ornemens, l'autre des habits et accoustremens des femmes chrestiennes, trad. d'latin*, Paris, 1565, in-8°; Gen., 1580, 8°.

II. *Methodus Sacræ Scripturæ in publicis tum prælectionibus tum concionibus, utiliter atque intelligenter tractandæ, quæ praxi, id est aliquot exemplis et perpetuo in Epist. Pauli ad Philemonem commentario illustratur*, Gen., 1570, in-8°; 1579, in-8°; 1581, in-8°. — Un des premiers essais d'homilétique publié par les Calvinistes.

III. *Les trois livres d'Hésiode intitulés les Œuvres et les Jours*, Gen., 1571, in-8°.

IV. *Elenchi hæreticorum*, Gen., 1573, in-8°. — C'est un des meilleurs ouvrages de Daneau qui y expose une méthode infailible, selon lui, pour résoudre toutes les objections des hérétiques.

V. *Harmonia seu tabulæ in Proverbia et Ecclesiasten*. — Imp. avec le *Commentaire de J. Mercier* (Gen., 1573, in-fol.).

VI. *Les sorciers, dialogue très utile et très-nécessaire pour ce temps*, 1574, in-8°. — Daneau ne se permit pas de révoquer en doute l'existence des sorciers, attestée par la Bible; il se borne à examiner s'il est permis dans les maladies d'avoir recours à leur art, à signaler les moyens les plus sûrs de se garder de leurs maléfices et à discuter d'autres questions aussi importantes.

VII. *De veneficiis quos olim sortilegos, nunc autem vulgò sortiarios vocant, dialogus*, Gen., 1574, in-8°; Colon. Agrip., 1575, in-8°; Gen., 1581, in-8°; trad. en angl., Lond., 1575, in-8°. — C'est apparemment la trad. latine de l'ouvrage précédent.

VIII. *Remonstrance sur les jeux de sort ou de hazard et principalement de dez et de cartes*, 1575, in-8°; réimp. avec le N° VI, sous le titre : *Deux traités nouveaux très utiles*

pour ce temps : le premier touchant les sorciers, augmenté de deux procès extraits des greffes ; le second contient une brève remontrance sur les jeux de cartes et de dez, Gen., Baumet, 1579, in-8°. — Condamnés par l'Écriture, par les Pères et par les païens eux-mêmes, les jeux de hasard doivent être sévèrement défendus.

IX. *D. Aurelii Augustini Enchiridion ad Laurentium cum commentariis*, Gen., 1575, in-8°; 1579, in-8°.

X. *Physica christiana, sive christiana de rerum creaturarum origine et usu disputatio*, Gen., 1576, in-8°. — Daneau y ajouta plus tard une seconde partie *De rerum creaturarum naturâ*, dont nous ne connaissons pas la première édition. Peut-être fut-elle publiée d'abord avec la réimp. de la première partie, Gen., 1580, in-8°. Les bibliographes citent encore des édit. de Gen., 1582, 1602 et 1606 in-8°. — Tycho-Brahé parle avec éloge de cet ouvrage.

XI. *D. Aurelii Augustini liber de hæresibus, emendatus et commentariis illustratus; additæ sunt hæreses ab orbe condito ad constitutum papismum et mahumetismum, etiam eæ quæ hîc erant ab Augustino prætermisæ*, Gen., 1576, in-8°; 1595, in-8°; 1678, in-8°.

XII. *Tractatus de Antichristo*, Gen., 1576, in-8°; 1582, in-8°; trad. en franç. par J. F. S. M., Gen., 1577, in-8°; 1579, in-8°; et en angl., Loud., 1589, in-fol. — La trad. française est préférable à l'original, parce qu'elle a été revue par l'auteur qui y a fait plusieurs additions.

XIII. *Ethicæ christianæ lib. III*, Gen. 1577, in-8°; 1583, in-8°; 1601, in-8°; 1614, in-8°. — Le but de l'auteur était d'établir les vrais principes de la morale, en prenant pour guide le décalogue, qu'il tenait pour le résumé complet de tous les devoirs, et en le comparant avec les doctrines des scolastiques, le droit naturel ou philosophique, comme il l'appelle, le droit romain et le droit canonique. Il passe en

revue les différentes définitions des vertus et des vices qui se rencontrent soit dans l'Écriture, soit ailleurs, et fait ressortir la relation des vices et des vertus avec la loi divine. Tout ce qu'il expose, avec autant de clarté que de logique, sur les motifs des actions bonnes ou mauvaises, le libre arbitre, la vertu, prouve qu'il avait fait une étude approfondie des écrits d'Aristote, d'Augustin et des principaux scolastiques. Zélé défenseur du calvinisme pur, il s'efforce de mettre d'accord la prédestination absolue avec la morale, comme s'il eût eu principalement en vue de faire tomber le reproche qu'on adressait dès-lors à la doctrine de Calvin, de ruiner la morale. Il ne met pas moins de soin à distinguer la morale chrétienne de la morale philosophique et de la morale scolastique, et à faire ressortir la supériorité de la première. Selon lui, la morale philosophique, ne reconnaissant pas Dieu pour principe et fin des bonnes œuvres, n'est propre qu'à nourrir l'égoïsme et la vanité. La morale scolastique, en enseignant qu'il peut y avoir de bonnes œuvres qui n'aient pas pour but l'honneur de Dieu, et en mêlant ainsi le divin à l'humain, est encore fort imparfaite. La morale chrétienne, au contraire, nous apprend que le but de toutes nos actions doit être la gloire de Dieu; que l'amour est le sommaire de la loi, et que la loi de Dieu doit être la règle de toute notre conduite. Moraliste sévère jusqu'à l'ascétisme, Daneau proscriit les jeux, les danses, les spectacles, les parures déshonnêtes, les festins somptueux; il s'étend longuement sur l'immoralité du mensonge et condamne même le mensonge officieux, Dieu étant vérité et Satan le père du mensonge; cependant il ne défend pas le prêt à intérêt avec certaines restrictions. Comme Calvin, comme Bèze et presque tous les réformateurs, il reconnaît au magistrat le droit de punir de mort les hérétiques. Enfin il résout un grand nombre de cas de conscience avec beaucoup de sagacité et une érudition peu commune.

XIV. *In D. Pauli priorem Epist. ad Timoth. commentarius*, Gen., 1578, in-8°.

XV. *Paratilla in D. Aurelii Augustini tomos II præcipuos* [VI et VII], *sive in libros contra Manichæos, Priscillianistas, Arianos, Jovinianistas, Donatistas*, Genev., 1578, 2 vol. in-8°.

XVI. *Ad novas G. Genebrardi calumnias in orthodoxam Evangelicorum de S. Trinitate doctrinam responso*, Gen., 1578, in-8°.

XVII. *Commentarius in XII prophetas minores*, Gen., 1578 et 1586, in-8°; 1594, in-8°.

XVIII. *Explicatio aliquot locorum difficilium Danielis in tractatu de Antichristo*, Gen., 1578, in-8°.

XIX. *Tractatus de amicitia christianâ*, Gen., 1579, in-8°; trad. en allem., Hanov., 1614, in-8°, et en angl., Lond., 1586, in-8°.

XX. *De ludo aleæ libellus adv. corruptissimos hujus sæculi mores omninò necessarius*, Gen., 1579, in-8°.

XXI. *Ad Nicolai Selnecceri librum qui inscribitur: Necessaria et brevis repetitio, etc., brevis, modesta et necessaria responsio*, Gen., 1579, 8°.

XXII. *Traité des danses, auquel est amplement résolue la question à sçavoir s'il est permis aux chrétiens de danser*, [Gen.] François Estienne, 1579, in-8°; Gen., 1580, in-8°; 1582, in-12. — Daneau se prononce naturellement pour la négative. De Bure a confondu cet ouvrage avec celui de F. Estienne sur le même sujet.

XXIII. *Traité de l'estat honneste des chrétiens en leur accoustrement*, Gen., 1580, in-8°.

XXIV. *Geographia poetica lib. IV, seu universæ terræ descriptio ex optimis poetis latinis*, Gen., 1580, 8°.

XXV. *Ad Steph. Gerlachium et illius Anti-Danæum necessaria responsio*, Tubing., 1580, in-4°; réimp. Gen., 1581, in-8°, avec les N° XXXII, XXXIII et XXXIV.

XXVI. *Anti Osiander, sive Apologia a christiana pro ecclesiis Helve-*

*ticas et earum de cænâ Domini sententiâ*, Gen., 1580, in-8°.

XXVII. *Ad insidiosum L. Osiandri scriptum, quod Pia et fidelis ad gallicas et belgicas ecclesias admonitio inscribitur, necessaria responsio et salutaris præcatio ad easdem ecclesias*, Gen., 1580, in-8°.

XXVIII. *In Petri Lombardi lib. I Sententiarum, qui est de Deo uno et trino, commentarius triplex*, Gen., 1580, in-8°. — Avec une préface sur l'origine et les progrès de la philosophie scolastique.

XXIX. *Theses de oratione dominicâ*, Lugd. Bat., 1581, in-8°.

XXX. *Demonstratio antithesis, seu repugnantia thesium repetitionis doctrinæ J. Andreae de personâ Christi*, Lugd. Bat., 1581, in-8°.

XXXI. *Examen libri de duabus in Christo naturis à Martino Kemnitio conscripti*, Gen., 1584, in-8°.

XXXII. *De tribus gravissimis et hoc tempore maximè vexatis questionibus: 1° de s. Domini cænâ, 2° de majestate hominis Christi, 3° de non damnandis Dei ecclesiis nec auditis nec vocatis, ad fratres Tubingenses responsio*, Gen., 1581, in-8°; 2° édit., Gen., 1584, in-8°.

XXXIII. *Encaustice et collustratio colorum quibus injusta omnium orthodoxorum ecclesie Dei pastorum condemnatio à L. Osiandro et aliis quibusdam facta, prius delineata lantùm fuerat in Anti-Osiandro, adv. Laconici sive Nicodemi, equitis à Sturmeneck, inanem et, ut ipse vocat, quadrivanam spongiam*, Gen. 1581, in-8°.

XXXIV. *Ad Nic. Selneccerum de exegesi Saxonica brevis epistola*, Gen., 1581, in-8°.

XXXV. *La physique françoise, comprenant en XIII livres ou traités, à sçavoir un d'Aristote, onze de saint Basile et un de Damascène, le discours des choses naturelles tant célestes que terrestres, trad. du grec en franc.*, Gen., Vignon, 1581, in-8°.

XXXVI. *Apologia seu vera et ortho-*

doxa orthodoxæ Patrum sententiæ defensio ac interpretatio de adoratione carnis Domini nostri J.-Ch., Antv., 1582, in-8°.

XXXVII. *Sophismatum Stephan. Gerlachii de omnipresentiâ carnis elenchus*, 1582, in-8°.

XXXVIII. *Articuli de cænâ dominicâ, ministris ecclesiarum et scholarum Marchitarum, mandato D. Joannis Georgii, marchionis Brandenburgici, proponendi, et ad eodem brevis et necessaria responsio*, 1582, in-8°.

XXXIX. *Ad libellum anonymi De externâ et visibili Dei ecclesiâ, seu potius ad. externam et visibilem ecclesiam, utilis et necessaria responsio*, Gen., 1582, in-8°.

XL. *Orationis dominicæ explicatio*, Gen., 1583, in-8°. — Peut-être une réimp. du N° XXIX.

XLI. *Opuscula omnia theologica, ab ipso autore recognita et in tres classes divisa*, Gen., 1583, fol.; 1654, in-fol. — La 1<sup>re</sup> classe contient les livres didactiques (N° IV, VII, X, XIII, XIX, XX); la seconde, les livres exégétiques (N° II, IX, XI, XIV, XV, XL); la troisième, les livres polémiques (N° XII, XVI, XXI, XXV - XXVIII, XXX - XXXIV, XXXVI-XXXIX).

XLII. *Commentarius in Matthæum*, Gen., 1583, in-8°.

XLIII. *Aphorismorum politicorum sylva*, Antv., 1583, in-8°; Lugd. Bat., 1612, in-16; réimp. sous le titre: *Politici aphorismi ex optimis quibusque tum græcis tum latinis scriptoribus collecti*, Lugd. Bat., 1620, in-12; nouv. édit. augm. par Bronchorst, Lugd. Bat., 1623, in-12; 1639, in-12; Ultraj., 1652, in-12.

XLIV. *Christiane Isagoges ad christianorum theologorum locos communes lib. II*, Gen., 1584, Vignon, 5 vol. in-8°; nouv. édit., aug. de deux livres, Gen., 1588, in-8°; 3<sup>e</sup> édit. augm. de deux nouv. livres, Gen., 1591, in-8°. — Bèze y a mis une préface.

XLV. *Assertio de humanâ Christi*

naturâ, quod neque in unione personali, neque per unionem personalem cum Deitate τοῦ λόγου sit et everserit Deus, Gen., 1585, in-8°.

XLVI. *Confirmatio veræ et orthodoxæ doctrinæ quod Christus sit et verus Deus et Patri ὁμοουσιος; et æqualis, contrâ Genebrardum*, Gen., 1585, in-8°.

XLVII. *Commentarius in Evangelium Joannis*, Gen., 1585, in-8°.

XLVIII. *Commentarius in III Epistolas Joannis et unicam Judæ*, Gen., Vignon, 1585, in-fol.

XLIX. *Questionum in Evangelium Domini nostri J.-Ch. secundum Matthæum lib. I*, Orthes., L. Rabirius, 1588, in-18.

L. *Traité de la messe et de la transsubstantiation*, La Roch., 1589, 8°.

LI. *De primâ mundi ætate lib. IV*, Orthesii, 1590, in-8°; réimp. sous le titre: *Primi mundi antiquitatum sectiones IV*, Gen., 1596, in-8°.

LII. *Symboli apostolici explicatio*, Gen., 1592, in-8°.

LIII. *Questionum et scholiarum in Evangelium secundum Marcum lib. I*, Gen., 1594, in-12.

LIV. *D. Pauli vita ex Scripturâ sacrâ excerpta*, Gen., 1595, in-8°. — Publié aussi en français.

LV. *Politices christianæ lib. VII*, Gen., 1596, in-8°; 1606, in-8°.

LVI. *Ad. Rob. Bellarmini Disputationes theologicas de rebus in religione controversis, responsio*, Gen., 1596 et 1598, 2 vol. in-8°.

On conserve, en outre, à la Bibliothèque de la ville de Berne (*Collect. Bongars*, N° 444), un grand nombre de lettres de Daneau adressées à P. Daniel, avocat au parlement de Paris.

Daneau fut marié deux fois, la première en France, la seconde à Genève avec la fille d'un prévôt des marchands d'Orléans réfugié en Suisse. Il eut un fils unique, nommé Josias, qui lui succéda dans l'église de Castres. Ses descendants professaient encore la religion protestante en 1685. Benoit nous apprend que Daneau, ministre de Pau,

fut incarcéré avec son collègue *Olivier*, mais que les avocats de cette ville exigèrent de l'évêque d'Oleron leur mise en liberté pour prix de leur abjuration. Ce Daneau pouvait être le fils de Josias, nommé LAMBERT, qui faisait ses études à Genève en 1640.

**DANGICOURT (PIERRE)**, fils de *Pierre* Dangicourt, secrétaire du commerce, en Prusse, naquit à Rouen vers 1666. Dès son enfance, Dangicourt s'appliqua avec ardeur aux mathématiques et il y fit de très-grands progrès. A la révocation de l'édit de Nantes, il suivit son père à Berlin, où il continua ses études favorites. Ses connaissances dans toutes les branches des mathématiques le lièrent avec les plus habiles mathématiciens de son temps, entre autres, avec Leibnitz, qui l'honora d'une amitié particulière, et elles lui méritèrent, le 14 juill. 1701, une place à l'Académie des sciences de Berlin. Les ministres chargés de l'administration des affaires des Réfugiés l'employèrent en diverses circonstances, et le soin qu'il apporta aux missions qui lui furent confiées, l'ayant fait connaître au roi, ce prince le nomma conseiller du tribunal de révision français, le 4 nov. 1722. Un des directeurs de l'Académie des sciences ayant perdu la vue par accident, en 1724, Dangicourt fut choisi pour le remplacer, et il mit dans l'exercice de ses fonctions tant de politesse, unie à tant de modestie, qu'il se fit aimer de tous ses collègues. Il mourut le 12 mai 1727, selon la Biblioth. germanique; le 12 fév., selon Moréri. Dangicourt n'a publié qu'un problème sur les sections coniques et un article dans les *Miscellanées* de Berlin, où il donne un tour singulier à l'arithmétique binaire inventée par Leibnitz.

**DANNHAUER (JEAN-CONRAD)**, né à Kundringen en Brisgau, le 24 mars 1603, et mort à Strasbourg, le 7 nov. 1666.

La famille de Dannhauer était originaire de Strasbourg, et y avait conservé le droit de bourgeoisie. Fils d'un

pasteur, il fut destiné à la carrière ecclésiastique, et placé de bonne heure dans le gymnase de cette ville, où il ne tarda pas à se faire remarquer par ses progrès. Quoiqu'il eût reçu de la nature les plus heureuses dispositions, il sentit la nécessité de les cultiver par un travail assidu, et, au milieu de ses graves occupations, il ne cherchait guère de distractions que dans l'étude des belles-lettres, surtout de la poésie; aussi, à l'âge de 18 ans, fut-il en état de prendre le grade de maître-ès-arts, et ce qui flatta peut-être davantage son amour-propre, il eut l'honneur, en 1622, d'être proclamé lauréat.

Ses études terminées, en 1625, après avoir soutenu, sous la présidence de *Fröreisen*, une thèse *De septem verbis novissimis in cruce domini ac salvatoris nostri J.-Ch.*, il obtint des administrateurs d'une fondation pieuse les moyens de visiter les universités étrangères. Il se rendit d'abord à Marbourg où il soutint, en 1626, une nouvelle thèse qui a été publiée, comme la précédente, dans le recueil de ses *Disputes théologiques*, sous ce titre : *Explicatio quarundam questionum controversarum brevis et succincta, quæ demonstratur via certissima ad veritatem et in eâ fundatam piam et sanctam concordiam confirmandam*. De Marbourg, il alla à Altdorf, puis à Léna, où il soutint encore, en 1628, une thèse contre le jésuite Hager, thèse qui se trouve dans le même recueil, sous le titre de *Prodromus Antihagerianus*. La même année, il fut rappelé à Strasbourg et nommé inspecteur du collège des prédicateurs, puis, le 4 mars 1629, professeur d'éloquence.

Dès lors, toutes les dignités académiques et ecclésiastiques lui furent prodiguées. Ayant pris, en 1633, le grade de docteur en théologie, il obtint, dès l'année suivante, une chaire de théologie, et fut nommé presque en même temps chanoine de Saint-Thomas. Plus tard, il fut appelé à remplir les fonctions de recteur de l'université, de bibliothécaire, de ministre de la Ca-

thédrale, en 1658, de président du consistoire, de doyen du chapitre de Saint-Thomas, et dans toutes ces fonctions, il montra un zèle qui lui mérita l'estime générale.

Dannhauer a publié un nombre considérable de livres. Les jugements qui ont été portés sur ses écrits, sont fort contradictoires. Les uns prétendent qu'il ne fut ni grand philosophe ni grand théologien; les autres, comme Spizelius, lui accordent le premier rang parmi les théologiens de son âge, et font un éloge enthousiaste de ses ouvrages, dans lesquels, disent-ils, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus *an copiam diffusæ lectionis, an sermōnis acumen et gravitatem, an ordinem rerum ac distinctionem, an in exscribendis doctorum suffragiis et testimoniis diligentiam, an denique adversus purioris fidei hostes zelum, summumque spiritûs ardorem, quo prorsus flagrabat ut ignis solet cum ardet maximè.* Nous admettrions difficilement qu'un professeur que les universités de Strasbourg, d'Ulm, de Francfort, de Rostock, de Danzig, se disputèrent; qu'un écrivain dont les thèses se réimprimèrent dans la savante Allemagne cinquante ans après sa mort, n'eût été qu'un homme médiocre; sa supériorité même devait exciter l'envie et lui susciter des dénigreurs. Dannhauer gardera une place honorable dans la littérature protestante, moins parce qu'il a introduit la casuistique dans la théologie réformée, que parce qu'il a, un des premiers, donné à l'exégèse une forme scientifique.

Dannhauer ne laissa pas d'enfant de *Salomé Hugwarth*, veuve de *Gaspard Brulov*, qu'il avait épousée en 1629.

Le catalogue des ouvrages de ce savant professeur est difficile à dresser aujourd'hui; pas un seul bibliographe ne le donne complet, il nous a été facile de nous en apercevoir, mais il nous eût été impossible d'y remédier sans l'extrême obligeance de *M. Jung*, professeur et bibliothécaire à Strasbourg,

qui a consacré plusieurs jours à rectifier et à compléter la liste que nous avions dressée d'après les meilleures bibliographies. Les ouvrages de Dannhauer ont en majeure partie un caractère polémique. Il a combattu les Catholiques, les Synchrétistes, les Calvinistes, les Quakers, et surtout Jean Dury, le malheureux promoteur du projet de réunion entre les deux communions réformées. Les bibliographes lui attribuent aussi un très-grand nombre de thèses, qui assurément ne sont pas toutes sorties de sa plume; mais comme il y a mis son nom, en qualité de président, et qu'il les a sans aucun doute retouchés, nous nous conformerons à l'usage, ainsi que nous l'avons déjà fait pour les Thèses de Sedan, de Saumur, de Genève, et nous les maintiendrons parmi ses ouvrages.

I. *Sylloge canonum*, Marp., 1625, 8°.

II. *Decas diatribarum logicarum in sex syllogas distributa, in quibus canones logici præcipuam habentes difficultatem potissimum ex Aristotele dijudicantur, enodantur, resolvuntur*, Marp., 1626, in-8°; 4° édit., Francof., 1653, in-8°.

III. *Idea boni disputatoris et malitiosi sophistæ*, lenæ, 1629; Arg., 1632, 1648, 1656, in-8°. — Méthode de polémique.

IV. *Idea boni interpretis et malitiosi calumniatoris*, Arg., 1630, in-8°; 5° édit. *Cui accessit Hermenosophia sive Hermeneutica sacra*, Arg., 1670, in-8°.

V. *Tractatus de syllogismo, ut vulgò dicitur infinito. In quo demonstratur hunc: Quicumque non audit verbum Dei, non esse ex Deo; Judæus non audit verbum Dei; ergò Judæus non est ex Deo, esse ex puris negativis, nihilominus in formâ bonum*, Arg., 1630, in-8°. — Critique de la logique, qui, de son temps encore, n'était que l'art d'ergoter. Philosophe éclectique, Dannhauer ne se prononça d'une manière absolue ni pour Raimond Lulle, ni pour *La Ramée*.

VI. *Collegium psychologicum circè*

*Aristotelis tres libros de animâ*, Argent., 1630, in-8°; 3<sup>e</sup> édit. augm., 1643, in-8°. — Cours fait à Alldorf par Dannhauer en 1627. L'auteur en appelle à la théologie, comme au juge suprême, lorsque la spéculation lui fait défaut.

VII. *Junii Politicarum questionum centum et tredecim*, édit. 4, cui nunc accessit *Auctarium questionum moralium*, auct. J.-C. Dannhauero, Arg., 1634, in-8°. — Dans l'*Auctarium*, Dannhauer traite du souverain bien, qu'il faut chercher dans la paix de la conscience; de la liberté religieuse et de la conduite qu'on doit tenir envers les hétérodoxes; de la loi, de sa forme et de son caractère.

VIII. *Apologia pro tractatu de Syllogismo infinito*, Arg., 1632, in-8°. — Réponse aux disciples de Ramus.

IX. *Oratio panegyrica honori Gustavi Adolphi, Suecorum regis, dicta*, Argent., 1632, in-4°.

X. *De domino gloriæ crucifixo*, Argent., 1633, 1697, in-4°; réimp. dans les *Disputationes theologicae*.

XI. *Disp. theologica Collegii ordinarii Paulini in cap. I<sup>a</sup> Epistolæ ad Rom.*, 1634, in-4°. — Cette dissert. a échappé à l'éditeur des *Disp. theol.*

XII. *Epitome dialectica*, Arg., 1634, in-8°; réimp. avec le suivant :

XIII. *Epitome dialecticæ et rhetoricæ cum tractatu de memoriâ*, Arg., 1635, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., Arg., 1654, in-8°.

XIV. *Christosophia seu sapientiarum sapientia, de salvatore Christo, ejus personâ, officio et beneficiis*, Arg., 1638, in-8°.

XV. *Anti-Christosophia seu revelatio Antichristianismi*, Arg., 1640, in-8°.

XVI. *Μυστηριολογία seu doctrina de sacramentis ecclesiæ* θετικῶν, et ἀντιθετικῶν; tractata, Arg. 1642-1646, 8°.

XVII. *Christeis seu drama sacrum, in quo Ecclesiæ christianæ militia primum ænigmatice, post aperto commentario est exposita*, Arg.,

1646, in-4°; Wittenb., 1696, in-4°. — C'est une histoire des luttes que le christianisme a eues à soutenir jusqu'à Constantin. La mort empêcha Dannhauer de la continuer.

XVIII. *Mysterium syncretismi detecti, proscripti et symphonismo compensati*, Arg., 1648, in-4°; 1664, in-4°.

XIX. *De Gamaliele Hebræo-Tentone, sanguistiti conciliatore, aucupitii sequestro, paris conso*, Arg., 1648, in-4°; 1665, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XX. *Polemosophia seu dialectica sacra contrâ Walenburchios*, Arg., 1648, in-8°. — *Bebel* a publié un ouvrage presque sous le même titre.

XXI. *Hodosophia christiana seu theologia positica in certam methodum redacta*, Argent., 1649, in-8°; 1666, in-8°. — Dogmatique biblique, sauf en quelques parties où elle se prosterne devant les symboles officiels.

XXII. *Deliquia Walenburchiorum*, 1650, in-8°; réimp. dans le N° XXVII.

XXIII. *Christliche Friedens-Dank-Predigt, I. Thess. V, 3-6*, Strasb., 1650, in-4°.

XXIV. *De hypopiasmo Paulino ex I Cor. IX, 27*, Argent., 1650, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XXV. *Syggation sive dialogus apologeticus pro mysterio syncretismi detecti*, Arg., 1650, in-4°.

XXVI. *Meletema de miraculis veris falsisque*, Arg., 1650, 1654, in-8°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XXVII. *Onirocritarum Batavorum Adriani et Petri de Walenburch deliquia; quibus accessere Nethelici Bartholdi Nihusii anoëtica*, Arg., 1650, in-8°. — Suite du N° XX.

XXVIII. *Hecdecas homiliarum seu sermonum sacrorum diebus festis præmissorum*, Francof. ad M., 1651, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., Arg., 1670, in-8°. *Pars secunda. Accessit mantissa aliarum orationum academicarum*, Argent., 1665, in-8°.

XXIX. *Dissertatio historico-theologica instituta ad Collationem*

*Carthaginensem inter Catholicos et Donatistas*, Arg., 1651, in-4°. — La dissertation se trouve insérée (sans le Sygallion) dans les *Disput. theol.*

XXX. *Gorgias, Leontinus sophista, in Valeriano Magno redircios, sive analysis judicii de A catholicorum et Catholicorum regulâ credendi, producti à Valeriano Magno capucino*, réuni avec une nouv. édit. du N° XXV, Arg., 1652, in-4°.

XXXI. *Dialogus inter Socratem Germanum et Gorgiam Mediolanensem super prænominato judicio de A catholicorum et Catholicorum regulâ credendi*, Arg., 1652, in-4°; réimp. avec les N° XXV, XXX et un nouveau traité intitulé *Wohlverdientes Schul-Recht*, Arg., 1667, in-4°.

XXXII. *Hodomoria spiritûs papæ duodecim phantasmatis detecti*, Arg., 1653, 2 vol. in-8°.

XXXIII. *Alethea sancta sui vindex contra defensionem miraculorum ecclesie catholice à M. Cornæo lotolità jactatam*, Arg., 1653, in-4°. — Réponse à Cornæus qui avait critiqué le Meletema.

XXXIV. *Hermeneutica sacra, sive methodus exponendarum SS. litterarum*, Arg., 1654, in-8°; réimprim. avec le N° IV. — Au jugement de M. Jung, c'est un des meilleurs de ses ouvrages. Il y pose des règles herméneutiques qui ont toujours été observées depuis: Suivre dans l'interprétation des Livres saints les principes de la logique, et ne pas s'imaginer que le Saint-Esprit se soit affranchi des lois de la raison, ou que la foi seule soit en état d'interpréter la Parole divine; chercher la signification d'un mot dans l'étymologie; consulter les auteurs contemporains sur la signification des mots; s'identifier avec l'auteur, se pénétrer de son esprit, ne pas perdre de vue son but, l'expliquer en un mot par lui-même, par l'harmonie du contexte; enfin avoir recours, à la dernière extrémité, aux commentaires et aux versions. Toute autre méthode est fautive et pharisaïque.

XXXV. *Hodomoria spiritûs calviniani, pars I*, Arg., 1654, 2 vol. in-8°. — Exposé fidèle, consciencieux, des doctrines calvinistes, en tant qu'elles diffèrent des doctrines luthériennes. L'auteur les présente dans leur véritable sens, d'après les autorités dogmatiques de l'Eglise réformée, et avec toutes leurs conséquences.

XXXVI. *Aristoteles ex orco redircus*, Argent., 1654, in-4°. — Contre Cornæus.

XXXVII. *Scheid-und Absag-Brieff einem Preister aus Cöln auf sein Antwort-Schreiben über das zu Strasburg besessene adeliche Jungfrûulein gegeben*, Strasb., 1654, 8°.

XXXVIII. *Alethea victrix sui criminantis M. Cornæi*, Arg., 1655, in-4°.

XXXIX. *Apocalypsis mysterii apostolici in Epist. ad Rom. XI, 25 propositi*, Arg., 1656, in-8°; 1684, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*, puis à Vitteimb., 1744, in-4°.

XL. *Vale triumphale M. Cornæo dictum, dissert. III*, Argent., 1656-58, in-4°.

XLI. *De personâ Christi*, Arg., 1657, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XLII. *Reformirtes Salve und Friedens-Gruss*, Arg., 1658, in-8°.

XLIII. *De voluntate Dei circa salutem hominum*, Arg., 1658, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.*, ainsi que les dix dissert. suivantes :

XLIV. *Idea clavis ligantis*, Arg., 1659, in-4°. — C'est le célèbre *Philippe-Jacques Spener* qui soutint cette thèse.

XLV. *Elenchus speciminis Tigurini pro Salve, reformatis antehac religiose oblato, rabiose repulso*, Arg., 1659, in-4°.

XLVI. *De ecclesiâ Waldensium orthodoxie lutherane teste et sociâ*, Arg., 1659, in-4°; 1668, in-4°.

XLVII. *An in vitâ aternâ futuri sint gradus gloriæ*, Arg., 1659, in-4°.

XLVIII. *De Muhamedismo*, Arg., 1660, in-4°. — C'est apparemment le

même ouvrage que celui-ci : *De ecclesiâ Muhammedanâ*, Arg., 1678, in-4°.

XLIX. *De religione Moscoritarum*, Arg., 1660, in-4°; 1687, in-4°.

L. *Disputatio theologico-epologetica pro hâc genuinâ versione Lutheri*: So halten wir, etc. Rom. III, 28, Arg., 1660, in-4°. — Répondant : J.-Louis Schlessaker de Strasbourg.

LI. *Memoria Thaumastri Lutheri renovata*, Arg., 1664, in-4°.

LII. *Hyæna Friburgica ab oculis Christi depulsa, seu Irenici catholici Th. Henrici episcopi Chrysopolitani elenchus ad solennem disputationem propositus*, Arg., 1664, in-4°.

LIII. *De ecclesiâ græcanicâ hodiernâ*, Arg., 1664, in-4°; 1668, in-4°.

LIV. *Liber conscientie apertus sive theologiæ conscientiarie tomus prior*, Arg., 1662, in-4°; — *tomus posterior*, Arg., 1667, in-4°. — L'Écriture ou la Parole de Dieu ; la conscience en qui Dieu se révèle à l'homme, et qui, faussée ou timorée, est la source des mauvaises actions ; le règne de Dieu ou l'Eglise ; le souverain bien, le mal absolu, l'homme, la voie qui conduit au bien absolu, la volonté de Dieu qui relève la nature humaine de sa chute, telles sont les principales divisions de cet ouvrage.

LV. *De ecclesiâ judaicâ*, Arg., 1662, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.*, ainsi que les trois dissert. suivantes :

LVI. *De festo corporis Christi*, Arg., 1662, in-4°. — Répondant : Jean Heupel de Strasbourg.

LVII. *Evangelisches Denkmahl über die Sonntags-Evangelia*, 1662, in-4°.

LVIII. *De sceptro Iekudæ*, Arg., 1663, in-4°.

LIX. *De sorte et sortitione*, Arg., 1663, in-4°.

LX. *Stylus vindex æternæ Spiritus à Patre Filioque processionis*, Argent., 1663, in-4°.

LXI. *Erklärung des himmlischen Lob-Spruchs der Ehre Gottes, samt V Cometen-Predigten*, Strash., 1664, in-4°.

LXII. *Der christlichen Kirchen stets wachenden Schutz-Engel*, Strash., 1664, in-4°; 1667, in-4°. — Recueil de 19 sermons sur I Rois V, et de 3 sur Matt. X, 34.

LXIII. *De errore apostolorum et discipulorum Christi circa regnum Messie mundanum*, Arg., 1664, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.*

LXIV. *Muhammedismus in angelis euphratæis S. Johannis Apocal. IX, 13-24 præmonstratus*, Arg., 1664, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.* sous la date de 1654. — Répondant : P.-J. Speæer.

LXV. *Türkentrutz und Christenschutz*, 1664, in-4°.

LXVI. *De Θεοις Thearchiæ sive divine Providentiæ extrâ ordinem miris definitis et exemplis illustratis*, Arg., 1664, 1683, in-4°. — Répondant : André Schmutz de Strasbourg. Réimp. dans les *Disp. theol.*, ainsi que les cinq dissert. suivantes :

LXVII. *De fato flagelli Turcici fatique luce, divinæ iræ, Ottomanica tela in Christianis vibrantis, causas limitesque perpendens*, Arg., 1664, 4°.

LXVIII. *De ecclesiâ Æthiopicâ*, Arg., 1664, 1672, in-4°. — Répondant : Jean-Utric Wildt de Strasbourg.

LXIX. *De gallionismo*, Arg., 1664, in-4°.

LXX. *Nuncius nuncio-britannico J. Duræo missus. Cui accessit Hypognema apologeticum Balth. Bebellii*, Arg., 1664, in-8°.

LXXI. *De colluvie Quæcherorum secundum ortum, progressum et dogmata monstruosa delineatâ*, Arg., 1665, in-4°. — Répondant : Jean-Joachim Zentgraf de Strasbourg.

LXXII. *Iconothetes christianus adiaphorus, sequester inter Idoloplasten Tridentinum et Iconoclasten Mahumetico-Puritanum; accessit Appendix vindex Collegii decalogici ab Andr. Riveto suggillati*, Arg., 1665, in-4°. — Répondant : J.-Jacq. Ansergius de Strasbourg.

LXXIII. *Illex et Obex pacis ecclesiarum sanctæ: illex, gladius spiritûs:*

*obex, lex Mahometica et ejus paral-  
lela*, Arg., 1665, in-8°.

LXXIV. *Repulsa appellationis Nul-  
lius J. Duræ opposita*, Arg., 1666, 8°.

LXXV. *Præadamita utis, sive fabu-  
la primorum hominum antè Adamum  
conditorum explosa*, Arg., 1666, 8°.

LXXVI. Συνοδος: concilii Nicæni  
primi œcumenici et Tridentini ulti-  
mi, cum προσβίον de Eusebio Pam-  
phili et Paulo Sarpio historicis, Arg.,  
1666, in-4°; réimp. dans les *Disput.  
theol.*

LXXVII. *Deuteronomium Dannha-  
merianum, idest, Collegium decalogi-  
cum denuò typis traditum, repurga-  
tum, auctum et explicatum, variis con-  
scientiæ casibus locupletatum, ut  
tertiù Theologiæ conscientiarie tomii  
vices sustinere possit*, Arg., 1669,  
in-4°. — L'Appendix du N° LVI prou-  
ve qu'il y en a eu une édit. antérieure,  
publiée en 1638, comme nous l'app-  
prend M. Jung. — Suite du N° XLI, dont  
il peut être regardé comme la 3<sup>e</sup> partie.  
Cette 2<sup>e</sup> édit. a été donnée par *Bebel*.

LXXVIII. *Hagiologium festale oder  
Fest-Predigten*, Strash., 1677, in-4°.  
— Publié par *Bebel*.

LXXIX. *Theologia casualis*, Gry-  
phis., 1706, in-8°. — Sous ce titre,  
l'éditeur J.-F. Mayera réimp. une por-  
tion de la *Theologia conscientiarie*.

LXXX. *Disputationes theologicæ*,  
Lips., 1707, 2 vol. in-4°. — Publiées  
par Ch. Misler. Outre les dissertations  
déjà mentionnées, on y trouve une  
vingtaine de thèses, presque toutes  
d'une étendue considérable, sur divers  
sujets : *De opere Dei hexæmero*,  
1662; — *De Melchisedeço*, 1635;  
réimp., Argent., 1687, in-4°; — *De  
voto Jephthæ*, 1634; — *De custodiâ  
angelicâ* (1644, répond. *Elie Kolb* de  
Strasbourg); — *De voluntate Christi*  
(1659, répond. *Isaac Faust* de Stras-  
bourg); — Διασκευαί: concilii Hiero-  
solymitani, 1638; — *De geminâ crea-  
tionum*, 1646; — *De profunditate  
dicitarum et sapientiæ et cognitio-  
nis Dei*, 1647; réimp., Argent., 1699,  
in-4°; — *De signaculo electorum sive*

*doctrina de prædestinatione filiorum  
Dei ad salutem*, 1638; — *De proba-  
tione spirituum* (1665, répond. *J.-  
André Weyel* de Strasbourg); —  
Διακρί: angelica inter Michælem ar-  
changelum et antagonistam diabo-  
lum, 1656; — *De induratione Pha-  
raonis*, 1634; — *De creatione* (1634,  
répond. *J.-Jacques Heigenmeyer* de  
Strasbourg); — *De passione et morte  
Θεωρησιου*, 1635; — *De pace religio-  
sâ*, 1637; — *De consequentiis in  
argumentationibus effectibus, nec-  
essitate, conditione, effectu, certi-  
tudine* (1637, répond. *Martin Drcutel*  
de Strasbourg); — *De satisfactione  
J.-Ch.* (1643, répond. *Balthasar  
Scheidius* de Strasbourg); — *De mor-  
tuum resurrectione*, 1643; — *De  
gratiâ justificâ*, 1653; — *De satis-  
factione J. Ch.*, 1655. La plupart de  
ces thèses ont eu plusieurs éditions.

A cette longue liste d'ouvrages, nous  
ajouterons, sur la foi de Spizelius et de  
Jöcher :

LXXXI. *Canones logici et metaphy-  
sici*, Arg., in-4°. — M. Jung suppose  
avec beaucoup de vraisemblance que  
ce n'est qu'une réimp. du N° II.

LXXXII. *Analysis logico-rhetorica  
paradoxorum Ciceronianorum*, 8°.

LXXXIII. *Orationes II de Spiritûs  
Sancti potèsi et picturâ*.

LXXXIV. *Consensus piorum Desi-  
deriorum*.

LXXXV. *Epistolographia oder  
Predigten über die Sonn-und Fest-  
tüglichen Episteln*.

LXXXVI. *Andachten über das  
heilige Vater-Unser*.

LXXXVII. *David's tröstlichen Sch-  
wanen-Gesang aus seinen letzten  
Worten II Sam. XXIII*.

LXXXVIII. *Abgenöthigte Rettung  
des heilsamen Wachstums des christ-  
lichen Glaubens*.

LXXXIX. *Catechismus-Milch, oder  
die Erklärung des christlichen Ca-  
techismus*, formant X vol. publiés à di-  
verses époques. — Le 7<sup>e</sup> qui parut  
Strasbourg, 1659, in-4°, contient  
une *Défense* des vol. précédents.

XC. *Hodomoria Photiniana et Arminiana*, msc.

XCI. *Lactis catechetici complementum*, msc.

XCII. *Libellus repudiï*, in-12.

M. Jung nous apprend, en outre, que l'on conserve à la Bibl. de Strasbourg la correspondance assez curieuse de Dannhauer avec les théologiens les plus distingués de son temps au sujet des mouvements iréniques, sans parler de trois de ses lettres qui ont été imprimées dans les *Unschuldige Nachrichten* (1716).

**DANTAN** (PIERRE), curé de Saint-Martin de Meaux, se convertit en 1561, et céda son église aux Protestants. Ce fut le premier temple qu'ils possédèrent dans cette ville, où ils étaient déjà fort nombreux. Sur 1200 familles qui habitaient le quartier du Marché, une douzaine à peine étaient restées catholiques.

**DANTONET** (CLAUDE), auteur d'une *Paraphrase poétique des Lamentations de Jérémie*, La Rochelle, 1602, in-8°.

**DAPPEL** ou d'*Appel*, famille de robe, réfugiée à Cassel et anoblie par Guillaume IX.

Deux frères, issus de cette famille, remplissaient, au commencement de ce siècle, des emplois considérables dans la Hesse. L'un, *Chrétien-Gérard*, conseiller de régence, mourut en 1805, à l'âge de 80 ans. On lui doit la continuation du *Recueil des ordonnances et décrets des landgraves de Hesse*. L'autre, *Christophe-Frédéric*, directeur général à la guerre, laissa un fils nommé **DAVID** (mort en 1833), qui fut ministre des finances sous Guillaume II, et s'est fait connaître dans les lettres par plusieurs pièces de théâtre et des poésies légères, dont Kaiser donne les titres, comme il suit :

I. *Cassel und die umliegende Gegend*, Cassel, 1792, in-8°; réimp. plusieurs fois, et en dernier lieu, Cassel, 1834, in-12.

II. *Beschreibung der Feierlichkeiten, welche bei der Vermählung*

*des Erbprinzen von Hessen-Cassel mit der Prinzessin Auguste von Preussen in Berlin, und beim Einzuge in Cassel vorgegangen sind*, Cassel, 1797, in-8°.

III. *Essai sur Cassel, ses environs*, etc., Cassel, 1798, in-8°; 1803, in-8°; trad. en allem., Cassel, 1805, in-8°.

IV. *Der Dienstfertige*, comédie, Cassel, 1798, in-8°.

V. *Der Arrestant oder zwei in einer Person*, opéra, Cassel, 1804, 8°.

VI. *Roland, opéra héroïque d'après Marmontel et Piccini*, Götting., 1802, in-8°.

VII. *Essais poétiques*, Cassel, 1803, in-8°.

VIII. *Beschreibung der Feierlichkeiten, welche bei Wilhelm I Antritt Höchstdero Kurwürde begangen worden sind*, Cassel, 1803, in-8°.

IX. *Anakreon*, opéra, Cassel, 1803, in-8°.

X. *Sémiramis*, ballet-pantomime, Cassel, 1805, in-8°.

XI. *Der Blasebalgmacher*, comédie, Cassel, 1806, in-8°.

XII. *Gallerie der vorzögl. Tonkünstler und merkwürdigsten Musikdilettanten in Cassel, vom Anfange des XVI Jahrhundert. bis auf gegenwärtigen Zeiten*, Cassel, 1806, in-8°.

**DARGENT**, nom d'une famille de Sancerre, qui a occupé dans cette ville des postes honorables pendant plus d'un siècle. En 1569, *Claude* Dargent, capitaine d'infanterie, contribua à la défense de Sancerre. En 1572, *Louis* Dargent se signala au siège célèbre de cette ville, dont *Nicolas* Dargent signa la capitulation. En 1590, *David* Dargent, garde-du-corps de Henri IV, fut tué avec deux de ses trois fils sous les murs de Monthléry. En 1634, *Abel* Dargent, fils d'un autre *Abel*, greffier au grenier à sel, après avoir terminé à l'université de Sedan ses études théologiques, commencées, en 1625, à Genève, se présenta devant le synode provincial assemblé à Mer pour se faire recevoir ministre,

avec son condisciple *Jean Bonneau*. Nommé pasteur à Châteaudun, il obtint, en 1644, du synode provincial de Mer, la permission d'aller desservir l'église de Favières au pays Chartrain, et le synode se plut à lui rendre le témoignage « qu'il avoit exercé son ministère avec grande édification, doué de bonne et saine doctrine, exemplaire en piété et probité. » Quatre ans plus tard, nous retrouvons le nom d'Abel Dargent sur la liste des apostats dressée par le Synode national de Charenton. En l'absence de toute preuve du contraire, nous aimons à nous persuader que sa conversion fut sincère; tant d'autres n'ont abjuré que poussés par d'indignes motifs! Poupard nous apprend que sa vie continua à être exemplaire et qu'il mourut, en 1652, à l'hôpital de Sancerre, dans l'exercice des œuvres de charité.

Vers la même époque vivaient *Michel Dargent*, lieutenant des chevau-légers de la maison du roi, et *Jean Dargent*, capitaine au régiment de Bussi. Ce dernier, mort en 1655, laissa *Jean*, qui épousa *Anne Léveillé* et en eut *Claude*, marié, en 1696, à *Jeanne Pellault*, fille de *Pierre Pellault* et de *Catherine Courtillat*. En 1700, *Claude Dargent* fut jeté à la Bastille, et sa fille enfermée aux Nouvelles-Catholiques (*Archiv. gén.* E. 3386); mais en dépit des persécutions, cette branche de la famille Dargent persista à professer la religion réformée; elle s'établit dans l'Orléanais, où elle subsistait encore à la fin du dernier siècle. D'autres Dargent passèrent en Angleterre, parmi lesquels on en cite deux qui entrèrent dans les gardes du roi Guillaume. Deux autres, nommés *Jean* et *Jacques*, furent directeurs de l'hôpital français en 1756 et 1762; nous avons déjà parlé du collaborateur de *La Chapelle* dans la rédaction de la Nouvelle Bibliothèque.

**DARIOT** (*Claude*), médecin de Dijon, né à Pomard en 1533, selon toutes les biographies, en 1530, selon l'abbé Gandelot, dans son *Hist. de Beaune*, et mort en 1594. Il a écrit :

I. *De electionibus principiorum idoneorum rebus inchoandis*, Lugd., 1557, in-4°; trad. en franç. et publié à la suite de l'Introduction au Jugement des astres (Lyon, 1558). A la fin du vol., on trouve un traité du même auteur *De morbis et diebus criticis ex astrorum motu cognoscendis*.

II. *Ad astrorum judicicia facilis introductio. — De electionibus principiorum. — De preparatione medicamentorum*. Ces trois traités ont été publiés ensemble à Lyon, 1582, in-8°. — Le premier a été trad. en franç. et imp. la même année à Lyon.

III. *La grande chirurgie de Paracelse, mise en François*, Lyon, 1593, in-4°; réimp. avec un *Discours de la goutte* et trois *Traitéts de la préparation des médicamens*, Lyon, 1603, in-4°; Montbéliard, 1608, in-8°.

IV. *Varia ad artem medicam et chymicam introductio*, msc. qui se trouvait parmi ceux de Philibert de La Mare.

**DARRIGNAN**, ministre de Maslacq en Béarn. L'édit qui révoquait celui de Nantes ayant prescrit aux ministres qui ne voudraient pas se convertir, de sortir de France, Darrignan fit ses préparatifs de départ, et il s'était déjà embarqué à Bayonne, lorsqu'en vertu d'un ordre de l'intendant Foucault, il fut arrêté et enfermé dans la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port. Quel était le motif de cette mesure arbitraire? Jamais il ne le sut. Pendant deux ans, il resta plongé dans un cachot et soumis à des traitements si cruels qu'il contracta une maladie dont il n'était pas guéri en 1744. Ses bourreaux eux-mêmes eurent pitié de lui, et pour lui ouvrir les portes de sa prison, ils supposèrent qu'il avait abjuré. Darrignan fut donc renvoyé dans sa famille; et bien qu'en toute occasion, il protestât contre cette prétendue abjuration, et refusât de se soumettre à aucun acte de la religion romaine, tant que la guerre dura, on le laissa tranquille; mais après la paix de Ryswick, il fut cité devant le parlement de Pau. En présence des juges,

il protesta encore, comme il n'avait pas cessé de le faire, qu'il n'avait jamais abjuré; cependant, on se contenta de le reléguer à Lescar.

**DARTIGUELONGUE (JEAN)** ou d'*Artiguelongue*, médecin réfugié en Hollande, a publié *Apographe rerum physiologico-medicarum contra Carlestium pluresque alios tam physices quam medicinæ doctores celeberrimos, nunc primum ab authore inventarum*, Amst., 1708, in-12.—L'auteur entreprend de démontrer que philosophes et médecins n'ont jamais rien entendu aux phénomènes de l'économie animale, dont la cause unique, selon lui, est la matière subtile.

**DASSAS (CLAUDE)**, faisait ses études en théologie au séminaire d'Avignon, lorsqu'il fut gagné à la foi évangélique par un de ses parents qui professait la religion protestante. Rester en France après son abjuration était impossible; il se retira donc en Angleterre où il s'occupa de traduire en anglais le récit du martyre de *Jean Serrès*. Sa trad. a été publiée à Londres, en 1723, sous le titre : *Popish cruelty exemplified in the sufferings of John Serrès and several other French gentlemen for the sake of conscience*.

**DASSIER (JEAN)**, célèbre graveur de Genève, né le 17 août 1676, et mort le 12 nov. 1763.

Dassier descendait d'une famille lyonnaise établie à Genève depuis *Jean Dassier*, qui avait laissé de son mariage avec *Eliéuor Lefèvre* de Lyon, deux filles et un fils, nommé *JÉRÉMIE*. Ce dernier avait épousé *Françoise Prost*, et il en avait eu : 1° *LÉONORE*, femme, en 1626, de *Louis Eyssantier* de Grenoble; 2° *SAMUEL*, mort sans enfant, et 3° *PIERRE*, né le 12 oct. 1610, qui avait obtenu les droits de bourgeoisie en 1633, et avait laissé de son union avec *Françoise de Beauchâteau*, fille d'un professeur de Lausanne, 1° *DOMAINE*, graveur de la monnaie de Genève, et père de notre Jean, mort en 1719; — 2° *FRANÇOIS*, qui suivit la carrière ecclésiastique, fut ministre à

Genève de 1704 à 1707, et épousa, en 1681, *Olympe Pallard*, puis, en 1692, *Susanne Dentand*; — 3° *JEANNE*, femme de *Henri Arland*, d'une famille d'Auvergne naturalisée à Genève depuis 1647.

Du mariage de *Domaine Dassier* avec *Sara Le Grand*, célébré en 1672, étaient nés sept enfants, cinq filles et deux fils, dont le second, nommé *PAUL*, épousa *Elisabeth Marin*, qui le rendit père de *PIERRE*; de *JEAN*, mort, comme son frère, sans enfant d'*Elisabeth Anbert*, et de *DIANE*, femme d'*Etienne Martin*.

Jean, l'aîné, montra de bonne heure de si grandes dispositions pour la gravure, que son père se décida à l'envoyer étudier son art à Paris. Il ne retourna dans sa patrie qu'en 1718, lorsqu'il eut acquis le degré d'habileté qui l'a rendu célèbre. A l'exception d'un voyage qu'il fit à Londres, en 1728, dans le but de recueillir les portraits des hommes les plus célèbres et des rois d'Angleterre depuis *Guillaume-le-Conquérant*, *Jean Dassier* ne s'éloigna guère de sa ville natale, qui, fière de ses talents, lui témoigna sa reconnaissance en le faisant entrer, en 1738, dans le conseil des CC. On a de lui environ 250 médailles représentant les principaux événements de l'histoire romaine, belle collection terminée en 1743; quelques traits relatifs aux troubles de Genève et à sa réformation, entre autres la médaille du Jubilé; les grands hommes du siècle de *Louis XIV*, œuvre fort remarquable dédiée au Régent; les réformateurs les plus célèbres; les principaux théologiens genevois; les rois d'Angleterre et les savants anglais les plus illustres; enfin plusieurs souverains et grands seigneurs de son temps. « Jamais, dit *Sénéchier*, aucun artiste n'a en l'exactitude de *Dassier* et sa rapidité; il faisoit sauter l'acier sous ses instruments comme un sculpteur fait sauter le marbre sous son ciseau; il n'employoit le burin que pour finir. Les têtes sont pleines de force, habilement dessinées, d'un beau

lini. Il y a du génie et de l'invention dans son Histoire romaine, dans ses *Métamorphoses* d'Ovide et dans quelques revers de médailles. »

Jean Dassier avait pris pour femme *Anne Prévost-Gandy*, qui lui donna trois fils, que M. Galiffe appelle JEAN, PAUL et ANTOINE. Ce dernier, selon le même écrivain, épousa *Catherine Flournois*, fille du ministre *Théophile Flournois* et de *Jeanne-Elisabeth Colladon*, et il n'en eut que trois filles : OLYMPE-CHARLOTTE, femme du trésorier général *René-Guillaume-Jean Prévost*; DIANE-ELISABETH, mariée à *Isaac-François Torras*, et SUSANNE-PAULINE, épouse du conseiller *Jacques-François Roux*. M. Galiffe ajoute qu'Antoine Dassier mourut en 1780. S'il n'y a pas une erreur dans ce chiffre, il est impossible, on va le voir, d'identifier cet Antoine avec JACOB-ANTOINE Dassier, le plus connu des fils du célèbre graveur, et l'on ne saurait trop s'étonner que M. Galiffe ait passé complètement ce dernier sous silence.

Né à Genève au mois d'octobre 1745, Jacob-Antoine Dassier manifesta, dès son enfance, ses talents pour la gravure. Son père le plaça, à l'âge de 17 ans, chez un célèbre orfèvre de Paris dont les leçons lui formèrent le goût, tandis qu'il se perfectionnait dans le dessin à l'académie de peinture. Avidé de gloire, le jeune Dassier visita Turin, Rome où il fit la médaille de Clément XII, et retourna à Genève d'où il ne tarda pas à partir pour Londres. Engagé à la Monnaie comme maître en second, il employa ses loisirs à graver les médailles de plusieurs personnes illustres. De retour d'un voyage qu'il avait fait dans sa ville natale, il fut appelé en Russie par la czarine Elisabeth; mais la rigueur du climat ayant altéré sa santé, il partit de Pétersbourg, en 1759, pour retourner à Londres. Il tomba malade en chemin et mourut à Copenhague la même année, ou au plus tard, dans les premiers mois de 1760. Ses médailles sont plus estimées encore que celles de son père. Elles sont non-seulement su-

périeures par la précision du dessin et la finesse du travail, mais aussi plus intéressantes par la nature des sujets. Ses portraits offrent une ressemblance qui en double le prix, et sous tous les rapports, sa médaille de Montesquieu passe à bon droit pour un chef-d'œuvre. Cependant, au jugement de Sénébiér, le fils n'eut jamais l'élégance et la facilité du père. On a publié L'explication des médailles gravées par J. Dassier et par son fils, représentant une suite de sujets tirés de l'histoire romaine, 1778, in-8°, volume rare et recherché.

La vie du second fils de Jean Dassier est inconnue. L'aîné épousa *Susanne Féronce*, puis *Anne Alexandrine*, fille du colonel *Ami Duvalet-Trembley*. Il eut du premier lit, 1° PIERRE, capitaine dans la garnison de Genève, en 1776; plus tard général au service de France, mort sans enfant de *Jeanne-Susanne Le Royer*; 2° CHARLOTTE-MARIE; et du second, 3° AMI-ISAAC, qui suit, et 4° CHARLES-FRANÇOIS, qui alla s'établir à Nyon où ses descendants existent.

Ami-Isaac épousa, en 1783, *Jeanne-Louise-Adrienne Le Cointe*, fille du professeur *Gédon Le Cointe*, qui lui donna trois enfants: JEAN, mort en Angleterre, ANDRÉ-AUGUSTE, banquier à Paris, et ADRIENNE, femme de Jean Ador. Resté veuf, il se remaria avec *Julie Bonnet*, fille de *Jean-Jacques Bonnet*, capitaine au service de France, chevalier de l'ordre du Mérite militaire, et de *Jeanne-Marie Gravier*.

DAUDE (PIERRE), né à Maruéjols, dans le Gévaudan, le 26 sept. 1654, mort à Londres, le 29 janv. 1733 (v. s.).

Pierre Daudé appartenait à une des meilleures familles de Maruéjols; son père Jacques en était un des citoyens les plus considérables, et sa mère était fille de *Jean de Tardieu*, seigneur des Pradels, lieutenant de la citadelle d'Orange. Jacques Daudé avait eu de son mariage quatre fils et deux filles. L'aîné de ses fils aurait compté parmi les enfants prodiges, s'il eût vécu. Le second, nommé JEAN-JACQUES, fit ses études à

Saumur. Avocat renommé du barreau de Toulouse et de Castres, il laissa en msc. une traduction des *Pandectes* avec des remarques sur l'application des lois romaines à l'usage du barreau. Devenu chef de la famille par la mort de son frère, il joignit à son nom celui de son oncle maternel qui s'était élevé dans l'armée au grade de maréchal de camp, et qui, n'ayant pas d'enfant, l'avait institué son héritier, et il se fit recevoir conseiller au présidial de Nîmes. Il abjura à la révocation et mourut à Toulouse, au mois d'août 1712. HILAIRE, le plus jeune des quatre frères, exerça avec honneur la médecine et mourut en 1698. *Barbeyrac* avait la plus grande confiance en ses talents. Quant à Pierre, destiné au ministère, il fit ses humanités à Saumur et à Genève. A son retour de cette dernière ville, il alla suivre un cours de philosophie et de théologie à Puylaurens, où il se fit remarquer parmi ses condisciples par ses talents et la régularité de ses mœurs. Son père étant mort en 1678, il quitta la France, le 22 fév. 1680, et passa en Angleterre dans l'intention d'y continuer ses études. Il débuta dans la chaire avec succès; mais la peine qu'il avait à apprendre ses sermons, et d'autres raisons peut-être le dégoûtèrent de la carrière ecclésiastique. Il entra donc en qualité de précepteur dans la famille de Trevor, qui lui témoigna toujours beaucoup d'estime et d'affection, malgré ses excentricités. L'éducation de ses élèves terminée, il accepta une place de commis à l'échiquier, qu'il remplit pendant près de 28 ans.

Pierre Daudé était un homme fort instruit et un profond penseur; cependant il n'a rien publié, à l'exception d'une trad. d'un opuscule de Chubb *Sur l'amour-propre et l'amour de la bienveillance*, qui a été imp., avec d'autres pièces fugitives, à Amsterdam en 1730.

N'ayant point d'enfant, il laissa par son testament 100 liv. st. à l'hôpital des Réfugiés, 200 liv. aux pauvres et 30 liv. à l'église de St-Martin, dont il était membre, et légua le reste de sa

modeste fortune au fils de sa sœur MARIE et de Jean Daudé, avocat de Nîmes, son cousin-germain, qui, en 1725, était allé rejoindre son vieux père en Angleterre et qu'il avait pris chez lui, après la mort de ce dernier, en 1729.

Ce neveu, nommé PIERRE, comme son oncle, était né à Maruéjols en 1684. Il parait avoir rempli à Londres les fonctions pastorales, quoique M. Burn ne le cite dans aucune de ses listes, qui, du reste, sont bien loin d'être complètes, et mourut le 11 mai 1754. Il a publié divers ouvrages dont Robert Watt ne fait non plus aucune mention.

I. *Sybilla capitolina; Publii Virgilii Maronis Poëmation, interpretatione et notis illustratum*, Oxon. [Amst.], 1726, in-8°. — Critique de la bulle Unigenitus.

II. *Traité de la foi et des devoirs des chrétiens*, trad. du latin de Burnet, Amst., F. L'Honoré, 1729, in-12.

III. *Vie de Michel de Cervantes*, trad. de l'espagnol de dom G. Mayans y Siscar, avec quelques remarques du trad., Amst., 1740, 2 vol. in-12.

IV. *Discours historiques, critiques et politiques sur Tacite*, trad. de Gordon, Amst., F. Changuion, 1742, 2 vol. in-42; 1754, 3 vol. in-42.

V. *Discours historiques et politiques sur Salluste*, trad. de Gordon, sans nom de lieu, 1759, 2 vol. in-42; réimp. avec le précédent, Paris, an II (1794), 3 vol. in-8°.

Tous ces écrits ont paru sous le voile de l'anonyme. Rappelons que Daudé a été aussi un des collaborateurs de la Biblioth. britannique (*Voy. T. II*, pag. 206.)

DAUGER (GUY-ALDONCE), lieutenant-général, mort en 1694. Dauger entra comme capitaine, en 1643, dans le régiment de Nettancourt, avec lequel il se trouva au siège de Rothweil, où il fut blessé, et à la déroute de Tuttlingen. Il se signala particulièrement dans la retraite en combattant à l'arrière-garde. En 1644, il reçut au siège de Fribourg une nouvelle blessure qui ne l'empêcha pas toutefois de

prendre une grande part à toutes les opérations de la campagne. En 1645, il continua à servir avec distinction dans l'armée d'Allemagne, et il fut chargé, pendant l'hiver, du commandement de Baccarat. Après avoir fait, sous les ordres de *Turenne*, toutes les expéditions jusqu'à la paix de Munster, il obtint, en 1651, une compagnie dans le régiment de cavalerie du maréchal, et il continua à combattre sous ce grand capitaine jusqu'à la paix des Pyrénées. En 1664, *Turenne* le nomma major du régiment Colonel général de la cavalerie, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1666. Comme premier capitaine de ce régiment, il servit, en 1667, à la prise de Tournay et de Douai. Créé mestre-de-camp de cavalerie, il assista au siège de Lille. En 1671, il obtint le commandement d'un régiment de cavalerie qui prit son nom. L'année suivante, il suivit Louis XIV à tous les sièges qui illustrèrent cette campagne, et il passa l'hiver dans la province d'Utrecht. En 1673, il servit sous Luxembourg; en 1674, il combattit à Senef sous Condé. Nommé brigadier, en 1675, il commanda la cavalerie dans le Hainaut. En 1676, il assista aux sièges de Condé et de Bouchain; en 1677, à ceux de Valenciennes et de Cambrai; en 1678, à ceux de Gand et d'Ypres. Placé, en 1679, sous les ordres de Créquy, il combattit à Minden, où l'électeur de Brandebourg fut défait. Maréchal de camp en 1683, il commanda pendant l'hiver les troupes sur la Meuse. En 1684, il se démit de son régiment, et fut employé à l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg. Quarante années de service ne l'auraient pas sauvé de la proscription, et la carrière qu'il avait parcourue avec tant d'éclat, aurait été impitoyablement brisée, si Dauger n'avait pas abjuré la religion protestante. Pour le récompenser de son apostasie, Louis XIV lui donna, en 1685, le gouvernement de Mézières. Nommé lieutenant-général en 1688, il continua à servir jusqu'en 1691, qu'il fut tué, le 19 sept., au combat de Leuse.

**DAUMONT DE CRESPIGNY(N)**, défenseur officieux de l'église de Trévières lors du procès qu'elle eut à soutenir de 1673 à 1681. Les Protestants de Bayeux et des environs possédaient deux temples, l'un à Trévières, l'autre à Vaucelles. Louis XIV leur ayant fait signifier que son bon plaisir était qu'ils n'en conservassent qu'un, la contestation fut grande pour savoir lequel des deux serait démoli. En faveur du temple de Trévières militait son ancienneté : il avait été bâti en 1579, tandis que celui de Vaucelles ne remontait qu'à 1600. L'affaire cependant ne put s'arranger à l'amiable et fut portée devant les tribunaux. Pendant huit ans, Daumont de Crespigny défendit les intérêts de l'église de Trévières avec autant d'habileté que de zèle, sans se laisser rebuter par les délais et les lenteurs affectées de la justice. Sa patience finit par triompher; mais l'église ne profita pas longtemps d'une victoire achetée par tant d'anxiétés et de dépenses. Deux ans plus tard, elle subit le sort qu'elle avait voulu éviter. La *Correspondance* relative à tout ce long procès forme un vol. in-4° conservé dans la famille de Daumont de Crespigny, qui existe encore en Angleterre, où il se retira à la révocation. Selon l'auteur anonyme des *Witnesses of sackloth* (Lond., 1852, in-12), le chef actuel de cette famille est sir *Claude Champion de Crespigny*, descendant également de réfugiés, ainsi que le prouvent les fonctions de directeur de l'hôpital français remplies par plusieurs Crespigny ou Champion de Crespigny, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, par *Pierre*, en 1718, *Philippe*, en 1734, *Claude*, en 1760, et l'on sait que ces fonctions n'étaient exercées que par des Français. Nous ne pouvons affirmer aussi positivement qu'un *Champion de La Motte*, prêtre catholique converti, qui desservait, vers 1716, l'église de Saint-Jean à Londres, ainsi que nous l'apprend l'ouvrage de M. Burn, appartenait à la même famille.

Le bibliographe Watt attribue à un

Champion de Crespigny : *The poor soldier, or american Tale, founded on a recent fact* (Lond., 1789, in-4°); *Letters of advice from a mother to her son* (Lond., 1803, in-8°), et *A Monody to the death of lord Collingwood* (1810), ouvrages que nous réclamons, sans hésiter, pour la France protestante. Nos scrupules sont plus grands relativement aux productions du calligraphe Joseph Champion, né à Chatham en 1709; du poète Antoine Champion, né à Surry en 1724, et mort en 1801; de l'orientaliste J. Champion, qui vivait à la fin du siècle passé, ainsi que l'économiste Richard Champion. En attendant des renseignements plus précis que ceux que nous possédons, nous nous contenterons de renvoyer à Robert Watt qui donne la liste de leurs ouvrages.

**DAURES (LOUIS)**, né à Milhau de parents protestants, abjura la foi de ses pères, entra dans l'ordre des Dominicains et publia contre ses anciens coreligionnaires un livre intitulé *L'Eglise protestante détruite par elle-même, ou les Calvinistes ramenez par leurs seuls principes à la véritable foy*, 1689, in-12.

**DAURIERS (MARTIN)**, citoyen d'Orange, fut condamné, en 1547, à faire amende honorable, tête et pieds nus, la torche au poing, dans l'église de Notre-Dame, pour avoir mal parlé de la foi catholique. Sa famille persista néanmoins dans la profession de la religion protestante. Le 30 mai 1563, Michel Daurier obtint à Genève les droits de cité, avec ses fils Jérémie et Josué.

**DAUSSI (ADRIEN)**, dit Douliancourt, colporteur et martyr. A ceux qui se scandaliseront de ce que nous donnons place dans notre ouvrage à de si petites gens, nous dirons avec Crespigny : « Ce pauvre homme simple et de nulle estime, voire contemptible quant au monde, nous est ici donné en exemple, pour nous assurer qu'ayans nostre confiance aux promesses de Dieu, rien ne nous défaudra pour obtenir l'heu-

reux triomphe auquel il est parvenu. » Arrêté à Clermont en Beauvoisis, comme il revenait de Genève porteur de traités religieux et de lettres des réformateurs, il fut envoyé prisonnier à Paris, en 1559. L'instruction de son procès fit connaître qu'il avait déjà été incarcéré une fois pour la même cause; c'était plus qu'il n'en fallait pour lui mériter toutes les rigueurs du parlement, qui le condamna à la question ordinaire et extraordinaire et à la peine du bûcher. La sentence devait être exécutée à Clermont, mais sur l'observation du procureur général que Daussi pourrait être enlevé en route comme beaucoup d'autres, les juges ordonnèrent qu'elle le serait à Paris dans la rue de Seine. Le jour du supplice, 23 octobre, il fut mené à la mort dans un tombeau, bâillonné, au milieu des injures de la populace, et brûlé à petit feu, sans qu'on le vit faire un mouvement, sans qu'on l'entendit pousser un soupir.

**DAUVET (GUILLAUME)**, seigneur d'Esraines, d'Avènes ou d'Arènes, second fils de Robert Dauvet, seigneur de Rieux, président de la chambre des comptes, et d'Anne Briçonnet. Dauvet embrassa la religion réformée avant 1562, quoiqu'il n'ait commencé à jouer un rôle dans le parti huguenot que longtemps après. Nous en avons la preuve dans une liste de suspects dressée à cette époque et conservée à la Bibl. nationale (*Fonds de Baluze*, 9035. 3). On nous saura gré de rapporter ici cette pièce fort curieuse, qui montre combien la Réforme avait trouvé de partisans dans le sein même du parlement, non seulement parmi les conseillers, mais même parmi les présidents : de Villiers, Pastoureau, Du Ferrier, de La Chesnaye, de Foix, Hurault, Roullart, Du Faur, de Beaune, Regnault, Adrien de Thou, de Lannay, Du Breuil, Bouette, Burdelot, Etienne Charlet, Faye, Nicolas Du Val, Chartier, Jacques Viote, de La Porte, Chevalier, de Cormeilles, Claude Viote, Aigremont, Gre-

*naisie, Lhuillier, de Heslin, de La Rosière, de Loyes, Lamoignon, Achille de Harlay, Anjorant, Belot, Lalement, Arbaleste, Guyot, de Baigueux, Marillac, d'Elbène, Le Jay, de Reilhac, Sémélé, Picot, Du Hamel, de La Place, Anthoine, Larcher, d'Aligret, Faulcon, Canays, et quelques autres.* Si tous n'ont pas fait profession ouverte du protestantisme, il est permis de croire que des considérations mondaines imposèrent silence à la voix de leur conscience. Peut-être Dauvet écouta-t-il d'abord aussi ses intérêts; quoi qu'il en soit, c'est en 1575 seulement que nous le voyons intervenir activement dans les affaires du parti. Il fut chargé, cette année même, d'apporter à Henri III la requête dressée à Bâle par les députés des Protestants et des Catholiques politiques qui venaient de signer à Nismes un traité de confédération. Après avoir justifié leur prise d'armes par le droit de légitime défense, les Protestants, de concert avec leurs nouveaux alliés, réclamaient le libre exercice de la religion réformée dans tout le royaume, l'autorisation de prêcher et de chanter les psaumes de David en tous lieux, l'usage des cloches, la publication des mariages, la permission de visiter les malades dans les prisons, celle d'enterrer leurs morts en plein jour; ils demandaient, en outre, des écoles pour l'enfance, le droit d'imprimer et de vendre sans entraves leurs livres religieux, celui de tenir des consistoires, des colloques et des synodes, celui de s'imposer pour les besoins des pauvres et des églises, l'autorisation de bâtir des temples, et l'affectation des dîmes au paiement des pasteurs réformés. Ils insistaient, et avec justice, sur l'admission des Protestants aux charges publiques, sur l'établissement de Chambres mi-parties, sur la confirmation de la vente des biens ecclésiastiques faite par ordre des Princes, sur la punition des assassins de la Saint-Barthélemy et la réhabilitation de ses victimes, sur la mise en liberté de leurs coreligionnaires

envoyés aux galères. Ils demandaient enfin une exemption de tailles pour six ans, et l'envoi des troupes dans les villes frontières. Ce fut Dauvet qui porta la parole. Il s'étendit longuement sur les maux qui désolaient la France, fruit de l'impiété et du manque de foi, et sur la nécessité d'y mettre un terme pour rendre au royaume son antique splendeur. Henri III l'écouta gracieusement; mais, après avoir lu la requête, il s'écria qu'il était fort ébahi de l'audace de semblables demandes. *Condé* n'ayant pas voulu rompre brusquement la négociation, Dauvet resta à la Cour avec *Beauvais-La Nocle*, tandis que ses collègues retournaient à Nismes.

La paix se conclut l'année suivante. Si les Protestants n'obtinrent pas tout ce qu'ils réclamaient, on leur accorda au moins quelques-unes de leurs demandes, entre autres les Chambres mi-parties. Dauvet fut nommé président de celle qui devait siéger à Paris; mais il fut repoussé par le parlement d'une manière si blessante, qu'il renonça de lui-même à sa nomination. Selon *Moréri*, il mourut avant 1579.

De son mariage avec *Aimée Raguier*, fille de Jacques, baron de Poussé, et de Charlotte de Longuejume, naquirent 1° JACQUES, sieur d'Esraines, marié à *Bonne* ou *Anne de Romain*, fille de *Charles Romain*, sieur de Betz, et d'*Anne de Sernhae*, de laquelle il n'eut qu'un fils, NICOLAS, mort jeune; 2° AIMÉE, femme de *François de Barbisy* (aliàs Barbisy), sieur d'Hérouville; 3° N., épouse du sieur de *Mézères* en Normandie, et 4° JEANNE, alliée à *Jacques de Dreux*, sieur de Morainville, le même sans doute que *Morainville* qui, selon d'Anbigné, se signala à *Arnay-le-Duc* sous *Montgomery* (1).

Les frères de Guillaume Dauvet restèrent catholiques, à ce qu'il semble;

(1) Un autre Morainville, Jean de Dreux, servit sous *Condé*, en 1577, à la défense de l'île de Rhé contre Lausac. Nommé gouverneur du Perche par Henri IV, il fut tué à la surprise de Verneuil par les Ligueurs, en 1590. Était-il protestant ou catholique politique? Nous l'ignorons.

mais ses sœurs épousèrent des Protestants. L'une, CHARLOTTE fut mariée à François de Béthune; l'autre, JACQUELINE, à Gontaut, sieur de Campagnac. Il est étrange qu'aucun généalogiste ne fasse mention de Gui Dauvet, conseiller de la Chambre mi-partie de Castres, en 1595. Serait-il identique avec Guillaume, et Moréri aurait-il commis une erreur?

**DAUXILHON (MAFFRE)**, seigneur de Sauveterre, fils de Pierre Dauxilhon et de Marguerite de Janin, épousa, en 1565, Paule de Pins, qui mourut en 1572 et voulut être enterrée à la manière des Huguenots. Dauxilhon, qui servait alors au siège de Sommières sous les ordres de Danville, contracta un second mariage, en 1573, avec Anne de Genibrouse, veuve de François de Villette, seigneur de Montliédier. L'influence de sa nouvelle épouse ne fut pas étrangère à la résolution qu'il prit, vers ce temps, d'embrasser la religion réformée. Cette acquisition fut précieuse pour le parti protestant, auquel il rendit des services considérables dans les guerres de la Ligue. Il mourut, en 1597, laissant de son second mariage, 1° SAMSON, mort à Lyon à la suite de Damville, dont il avait été élevé page; — 2° JACQUES, baptisé en 1580, élevé auprès du duc de Joyeuse qui le convertit; — 3° JACQUES, sieur de Narbonne, tué, en 1626, dans les guerres de Rohan; — 4° ANNE, mariée, en 1612, avec César de Laur, sieur de Marmoulières; — 5° ANNE et 6° OLYMPE, mortes sans alliance.

**DAUZOU (PIERRE)**, de Montauban, chantre de l'église d'Aubais, nous est connu par un *Recueil de plusieurs lettres écrites de la prison de Lyon, pendant l'espace de plus d'un an qu'il a été détenu dans ladite prison pour la profession de l'Évangile, à quel ques-uns de ses amis réfugiés à Lausanne avec les réponses qui lui ont été faites*, Colonge [Gen.], 1697, in-8°. — A la suite de ces lettres ont été imprimés des certificats attestant ses preuves et sa constance, signés par

Baschi d'Aubais; de La Roche, pasteur de Junas dans le Bas-Languedoc, réfugié à Nyon; Barbeyrac, pasteur de Montagnac, réfugié à Lausanne; de Paradès, pasteur du Bas-Languedoc; Pagezy, pasteur des Cevennes; Bronzet, pasteur de Florensac; Ribottier, ministre des Cevennes; Davin, pasteur de Sauvignargues; Noguier, ministre de Saint-Chaptes; Méjanes de Bane, pasteur du Bas-Languedoc; Malplach, pasteur d'Anduze; Vial, ministre des Cevennes; Almeras, ministre des Cevennes; de La Borie, ministre d'Uzès; Escoffier, ministre de Saint-Gilles; Perreault, ministre de La Noce, Bruguière, pasteur de Calvinsson, tous réfugiés à Lausanne, où Dauzou s'était aussi retiré après son bannissement du royaume.

**DAVAL**, ancien de l'église de Dieppe, a laissé en ms. une *Histoire de la réformation dans la ville de Dieppe* qui mériterait d'être publiée. Cette histoire embrasse une période d'un siècle, depuis 1557 à 1657. Elle est écrite avec une grande impartialité et offre une foule de détails pleins d'intérêt non-seulement pour l'histoire de l'église de Dieppe, mais pour l'histoire de France en général.

**DAVANTES (PIERRE)**, connu sous le pseudonyme d'ANTESIGNANUS (1), que Bayle a tort de franciser, savant grammairien, né à Rabasteins, dans le haut Languedoc, florissait vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. On ne sait rien sur sa vie. On suppose qu'il vécut à Lyon, où il se consacrait à l'enseignement. Il était bien versé dans les langues grecque, latine et hébraïque; mais il préféra de se rendre utile que d'acquérir un nom glorieux. Assez d'autres, disait-il, courent après la célébrité; je choisis, pour ma part, un rôle plus modeste. Tous ses ouvrages sont écrits pour l'éducation de la jeunesse. Quoique Baillet trouve sa Grammaire, qui proprement n'est pas la sienne, comme nous le verrons, « si mal digérée qu'on ne

(1) Nous sommes les premiers à rétablir son véritable nom.

se peut presque résoudre à la lire », ce qui veut dire qu'il ne l'a pas lue, nous devons croire qu'elle n'était pas sans mérite; les nombreuses éditions qui en ont été faites pendant près d'un siècle prouvent au moins qu'on ne possédait rien de mieux. Maittaire, dans ses Annales, place Antesignanus au nombre des typographes du xvi<sup>e</sup> siècle, *quod ipse*, dit-il, *suum nomen in eâ subscripserit tituli parte ubi sua solent librarii*, ce qui se voit dans son édition des Institutions de Clénard de 1557. Puis il ajoute : *An verò hujusmodi artem exercuerit, aut mercaturam fecerit, adhuc dubito*. Cependant, à notre avis, le nom de l'imprimeur, Mathias Bonhomme, qui se lit à la fin du livre, aurait dû lever tous ses doutes; l'ouvrage aura été imprimé pour le compte de Davantes. Mais il existe une autre publication, inconnue à Maittaire, l'édition des Psaumes de David, sur laquelle ne se trouve aucun nom d'imprimeur, et qui porte avec le nom de Davantes la même marque que l'on voit dans son édit. des Institutions de Clénard, *virgula divina*, marque qui n'est pas celle de Mathias Bonhomme, non plus que d'aucun autre libraire à nous connu. On pourrait donc en conclure qu'en 1560, année de cette publication, Davantes était réellement typographe. Quoiqu'il en soit, cette première édition du Psautier complet nous a mis sur la voie d'une intéressante découverte. Les savants critiques qui ont reproché à J.-J. Rousseau de s'être frauduleusement approprié le système de notation musicale du P. Souhaitty, dont à coup sûr il n'avait jamais entendu le nom, en éprouveront un cruel déboire. Toute leur érudition a porté à faux. Si Rousseau a emprunté son système, ce doit être, il semble, à l'inventeur du système; or l'inventeur, ce n'est pas le P. Souhaitty; ce système avait été exposé et appliqué environ cent vingt ans avant lui par notre grammairien Pierre Davantes. Du reste, nous serons plus juste que nos devanciers; nous n'accuserons pas Rousseau d'avoir com-

mis un plagiat, mais nous le féliciterons de s'être rencontré avec notre auteur, au moins en ce qui concerne la désignation des notes. On l'a dit avec raison, il n'y a de nouveau que ce qui a été oublié. Lors de sa publication des Psaumes, Davantes habitait Genève. On ignore l'époque de sa mort.

On lui doit :

I. *Terentius. In quem triplex edita est P. Antesignani Rapistagnensis commentatio. — Primum exemplar.* Commentariolum est ex omni interpretationum genere : in quo affixi sunt ad singula vocabula hyperdisyllaba accentus, appositeque ad singulos versus dimensiones, et multiplicia, copiosaque ad omnes comœdias singulasque scenas argumenta, variæque insuper annotationes et exactæ castigationes. — *Secundum exemplar.* Præter singula contenta in primo, omnium ferè quotquot sunt in Terentium aliquid ediderunt, commentarios, expositiones, annotationesque complectitur. — *Tertium exemplar.* Ex omnium interpretum commentariis compendiosam expositionem, omneque primi exemplaris argumentum, gallicam præterea translationem ad verbum in tres priores comœdias (in quo uno Gallia: pueris præcipue insertum est) : tum etiam hujus authoris peculiare annotationes, plenioresque interpretationes continet. Horum omnium ratio in præfatione reddita est. *Editio tertii exemplaris*, Lugduni, apud Mathiam Bonhomme, 1560, in-4<sup>o</sup>, pp. 532, sans les pièces prélim., caract. ital. — La première édition parut chez le même libraire en 1556, in-8<sup>o</sup>, dédiée, ainsi que la 2<sup>e</sup>, aux trois frères Saré, élèves de l'auteur. Elle ne contient que la première partie, *primum exemplar*, de l'édition *tripartite*, c'est-à-dire le texte des six comédies de Térence, accompagnées des arguments de Philippe Mélanchthon, de courtes notes marginales, de la mesure de chaque vers notée à la marge, etc., et suivies de la vie de Térence, attribuée à Élius Donat. Le titre entier de l'ouvrage que nous avons reproduit en

indique surabondamment le contenu. Les trois pièces traduites sont l'Andrie [Andrienne], l'Eunuque, l'Heautontimorumenos. La traduction est littérale. Une amélioration que Davantes avait introduite dans son édition, c'est la notation de la quantité. On doit regretter que cet usage n'ait pas prévalu dans les écoles. On en retirerait vraisemblablement de meilleurs fruits que de notre système actuel qui, en définitive, consiste à nous enseigner à faire des vers, pour ne pas dire des formes de vers, au lieu de nous apprendre à les lire.

II. *Clenardi Institutiones et Meditationes in græcam linguam*, Lugduni, per Petrum Antesignanum, 1557, in-4°; — ad calcem, Lugduni exedebat Mathias Bonhomme, 1556. Epître dédicatoire à Petrus Labadensis, sous la date de Lyon 1554, ce qui doit faire supposer une édition antérieure. Quoique Maittaire, à qui nous empruntons cette indication, n'en fasse pas mention, il est probable qu'on trouve dans cette première édition, comme dans toutes les suivantes, les scolies d'Antesignanus. Il a paru plusieurs éditions de cet ouvrage; nous citerons comme la meilleure, l'édition revue et annotée de Frédéric Sylburg: *Institutiones ac meditationes in græcam linguam*, Nic. Clenardo auctore; cum Scholiis et praxi P. Antesignani Rapiſtagneſis, Francof., apud Andream Wechelum, 1580, in-4° pp. 445; nouv. édit., Hanoviz, typis Wecheliani, apud hæredes Joannis Aubrii, 1617, in-4°. Ce livre contient: 1° les Institutions de Clénard, grammairer grecque enrichie d'amples scolies en latin par Antesignanus, pp. 232; 2° la Méthode d'Antesignanus, sous le titre *Praxis seu usus præceptorum grammaticæ*, consistant en morceaux choisis des auteurs grecs, accompagnés d'une traduction littérale interlinéaire et de scolies; plus un Traité des esprits, *Spirituum ratio*, suivi d'une table des Abréviations usitées en grec p. 232-272; 3° les Méditations de Clénard, *Meditationes græcicæ in ar-*

*tem grammaticam*, p. 272-320; 4° le traité d'Antesignanus *De thematis verborum et participiorum investigandi ratione*, p. 321-414. Quelques pages de Notes de l'éditeur Sylburg terminent l'ouvrage.

III. *Pseaumes de David, mis en rythme françoise par Clément Marrot et Théodore de Besze, avec nouvelle et facile méthode pour chanter chacun complet des pseaumes sans recourir au premier, selon le chant accoustumé en l'Eglise, exprimé par notes compendieuses exposées en la préface de l'auteur d'icelles*. Avec privilège. Par Pierre Davantes, 1560, pet. in-8°; non pagin.; magnifique édition; caractères cursifs-gothiques; en marge, en caractères romains, l'interprétation des psaumes en prose. Edition princeps de la traduction complète du Psautier. En tête du livre, Epître [de Calvin] à tous Chrestiens amateurs de la parole de Dieu, sous la date de Genève, 40 juin 1543, et une Epître [en vers] de *Théod. de Besze* à l'Eglise de nostre Seigneur: « Petit troupeau, qui en ta petitesse, etc. » La liturgie de Genève termine le volume. Dans sa Préface (pp. 19), datée de Genève, 18 sept. 1560, Pierre Davantes expose les raisons qui l'ont déterminé à l'innovation qu'il a introduite dans la notation de la musique des psaumes, et explique son système. Pour lui, c'était avant tout une affaire de typographie; mais si nous en jugeons par les succès de ceux qui ont remis, de nos jours, ce système en vogue, on doit croire qu'il y avait quelque chose de plus dans sa réforme. Depuis longtemps, dit-il, il désirait « que quelque bon musicien excogitast pour l'usage du chant des Pseaumes quelque façon de notes qui occupassent moins d'espace que celles dont on use aujourd'huy, et qui se peussent commodément appliquer à toutes syllabes sans disjonction de celles qui font un mot entier, pour le moins ès lieux esquelz une syllabe ne requiert plusieurs notes. » Mais à la fin voyant que personne ne répondait à son désir,

il se mit lui-même à l'œuvre. Après y avoir mûrement réfléchi, il ne trouva « moyen plus expédient que de recourir à l'arithmétique, comme à la source et mère de la musique. » Ce fut un traité de lumière. « Grâce au Seigneur, dit-il, la chose a, sans grand labeur, si bien succédé à mon entreprise, que non seulement les médiocres musiciens (pour lesquels principalement je travailloye) y auront tel soulagement qu'ilz pouvoient requérir : mais les plus excellens s'en pourront servir aussi bien ou mieux que de leurs notes accoustumées, es Pseaumes desquelz ils ne savent le chant par cœur : et les ignorans de la gamme et des notes communes (qui desirent néanmoins apprendre de la musique autant que besoin est pour chanter les Pseaumes comme on les chante es saintes assemblées) trouveront icy une adresse et voye fort courte pour les conduire là où leur bon désir les appelle. » En un mot, il estime que ceux qui bien souvent, vu les grandes difficultés de l'ancienne méthode, se trouvaient « forclos de l'usage de la sainte musique pleins de toute consolation, pourront en moins d'une heure estre suffisamment instruits pour s'exercer à la pratique de ses notes. » On a lieu de s'étonner que le nom de Davantes ne soit mentionné dans aucun des ouvrages, à nous connus, qui traitent de l'histoire de la musique, non plus que dans l'excellente biographie des musiciens par M. Fétis.

Simler attribue, en outre, à Antesignanus, une *Lettre en hébreu* à Pierre Coste, imprimée dans l'ouvrage de ce dernier De messia; plus un traité *De ratione græci carminis*, et quelques autres écrits dont il ne fait pas connaître les titres.

DAVID, nom d'une des meilleures familles de La Rochelle, non moins distinguée par les emplois qu'elle a remplis que par les services qu'elle a rendus. En 1572, Jean David, pair du corps de ville, fut envoyé en Angleterre avec Pardaillan et Claude Du

Moulin, pour demander du secours à Elisabeth et presser le départ de Montgommery. La même année, Robert David prit part à l'expédition des Rochellois contre l'île de Rhé, et Jacques David, à la défense de sa ville natale, comme capitaine de quartier. En 1584, Yves David remplissait les fonctions de maire. En 1621, le capitaine de vaisseau Jean David se signala par sa rare intrépidité. En 1628, Jacques David, qui avait été maire deux fois, en 1615 et en 1623, et qui était alors revêtu de la charge d'échevin, fut député en Angleterre avec Jean de Hiusse et Philippe Vincent. Il déploya beaucoup d'habileté et d'adresse pour éluder les demandes artificieuses de Buckingham, et réussit à signer avec le roi Charles un traité d'alliance qui ne porta aucun fruit utile.

Cette famille ne pouvait manquer de fournir des membres au Refuge. Les uns s'établirent à Londres où Jean David était, en 1750, directeur de l'hôpital français; d'autres à New-York.

DAVID (GUILLAUME-JOSEPH), fils de Mathurin David, seigneur de La Roche-Bernard, et de Mathurine Jumel-Du Bordage, né en 1654, dans les environs de Saint-Malo. Le Mercure galant raconte qu'ayant conçu le dessein de se convertir, le jeune David se retira dans le séminaire de Saint-Lazare à l'insu de son père, qui s'empres- sa de le faire revenir et le traita avec beaucoup de rigueur pendant trois mois, au bout desquels il feignit de renoncer à son projet et promit de mourir dans la religion de ses ancêtres. Trompé par son air de sincérité, le père « commença de travailler à son élévation du côté de la fortune; » mais à la première occasion favorable, le jeune homme s'échappa de la maison paternelle, s'enfuit dans le Midi et abjura à Avignon, le 47 sept. 1680. Il entra ensuite chez les religieux de Picpus dont il prit l'habit, le 5 oct. — Une famille de Limoges du même nom nous présente un exemple tout contraire. Ce fut le père, Pierre David, médecin à Clairac,

qui abjura, et le fils qui persista dans la religion protestante avec la plus grande « opiniâtreté, » bien qu'on l'eût enfermé dans le couvent des Augustins de Paris (*Suppl. franç.* 791. 3).

**DAVID (PIERRE)**, moine, ayant accompagné en Guienne le maréchal de St-André, qui allait consulter l'excellent médecin *Jules-César Scaliger*, fit entendre pour la première fois à Agen, en 1555, quelques attaques contre les mœurs du clergé romain. Il fut goûté, des assemblées secrètes se formèrent, et l'évêque inquiet le força à s'éloigner. Il se retira à Nérac, où il obtint encore plus de succès. Le roi de Navarre l'attacha comme prédicateur à sa Cour, et s'en fit suivre à Paris, lorsque les négociations du mariage du dauphin avec Marie d'Ecosse l'y appelèrent, en 1558. Cette marque de faveur perdit David, qui se laissa gagner par l'appât d'un gros bénéfice, et promit aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine « de remettre son maître et sa maîtresse en l'Eglise romaine plus avant qu jamais. » Le roi de Navarre, aux oreilles de qui cela revint, le chassa, et au lieu de la récompense promise, qu'il n'avait d'ailleurs pas su gagner, le cardinal de Lorraine se contenta de le faire recevoir dans l'abbaye de St-Denis, en recommandant à l'abbé de le soumettre à toute la sévérité de la règle. Un tel régime ne pouvait convenir à un homme qui, selon *Bèze*, s'était servi de l'Evangile pour l'ambition et pour le ventre; il parvint à rentrer en grâce auprès du roi de Navarre, et dès cet instant, il feignit d'être tout dévoué à la Réforme. En 1560, François II écrivit de sa propre main à *Antoine de Bourbon* pour lui enjoindre de le faire arrêter avec *Boisnormand*, et garder en lieu sûr. David se trouvait à Orléans lorsqu'éclata la première guerre civile. Accusé de plusieurs crimes détestables, il fut jeté en prison et mourut peu de temps après.

**DAVID (JEAN)**, réfugié à Berlin. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'industrie avait fait si peu de progrès dans le Brandebourg, que les habitants de Berlin ne

connaissaient pas l'usage des chandelles moulées. C'étaient les bouchers qui faisaient le savon et de détestables chandelles, et ce furent les réfugiés français qui perfectionnèrent ces deux branches importantes de l'industrie. Jean Davied fit venir de Metz des moules, et pendant longtemps, gardant soigneusement son secret, il conserva dans sa fabrication une supériorité décidée sur ses concurrents *Louis* et *Daniel Gaillard*, *Paul Payot*, *Gédéon Véri*, *Charles Voiregard*, de Metz, *Julien*, *Matthieu*, *Escoffier*, *Rey*, *Le Sage*, *Bertin*, *Thierry*, *Bertram*, *Descôtes*, *Cochet*, *Deleuze*, *Sauvage*, qui tous acquirent cependant dans leur commerce une fortune honorable. *Toussaint*, autre réfugié de Metz, finit néanmoins par faire faire des moules à Berlin, et dès lors l'art de fabriquer les chandelles moulées cessa d'être un secret.

**DAVIGNON (BERTRAND)**, ou plutôt **AVIGNON**, seigneur de Souvigné, pasteur de l'église de Rennes, député en cette qualité aux Synodes nationaux de Privas et de Charenton. Avignon avait été cordelier pendant seize ou dix-sept ans; mais il avait abjuré publiquement la religion romaine dans le temple d'Ablon, le dimanche 29 mai 1605, et publié les motifs de sa conversion sous ce titre : *Déclaration de Bertrand Avignon, naquères de l'ordre qu'on appelle des Cordeliers, establi en la ville de Paris, bachelier en première licence, et présenté le premier dudict ordre en la faculté de Théologie et Sorbonne. Par laquelle il déduit les raisons qui l'ont mené de quitter la vérité de l'Evangile, sans nom de lieu*, 1605, in-8°, pp. 35.— Nous devons la communication de cet opuscule à *M. Charles Read*, celui de tous nos amis qui prend l'intérêt le plus vif à notre œuvre. C'est un écrit remarquable de style et de logique, et, sauf quelques expressions un peu trop dans le goût du temps, nous croyons qu'il ne serait pas facile de faire mieux en un si petit nombre de pages. Il se termine ainsi :

« C'est là mon espérance et ma foy en laquelle Dieu me fera la grâce de persévérer jusques au tombeau. Que si, en servant Dieu, je perds la bonne affection de ceux que j'ayme et honore, je me consoleray en Dieu et diray : Le Seigneur est mon roc, ma forteresse et mon libérateur; en luy je me confie et l'invoqueray en le louant, et seray sauvé de mes ennemis. Cependant je ne laisseray de prier Dieu pour eux, à ce qu'il les délivre d'erreurs et de superstitions, et des jugemens qu'il a préparés à ceux qui combattent sa vérité. »

**DAVY DE PERRON (JULIEN)**, né à Saint-Lô, vers 1528, « homme fort docte, dit La Croix du Maine, grand théologien, philosophe, mathématicien et médecin. » Ayant embrassé les opinions nouvelles, Julien Davy se retira à Genève avec sa femme, de la maison de *Langueville*, et y professa les belles-lettres, selon un des annotateurs de la Bibliothèque française; mais plus tard, il alla s'établir dans le canton de Berne, d'où il revint en France après la publication de l'édit de Janvier. Il se trouva, dit-on, à Rouen pendant le siège de 1562, et après la prise de la ville, il fut retenu prisonnier dans le Vieux-Palais. Si le fait est vrai, sa captivité dura peu, puisque, quelques jours plus tard, nous le trouvons à Dieppe exerçant les fonctions du ministère évangélique. On lit, en effet, dans l'histoire inédite de la réformation dans la ville de Dieppe, par *Dacul*, que les habitants de ce port de mer, ayant obtenu de la reine-mère « la liberté d'exercer leur religion moyennant que ce fût secrètement et de nuit, dans des maisons particulières et en petit nombre de 30 à 40 personnes au plus », huit pasteurs, parmi lesquels l'auteur cité mentionne Du Perron, de *Feugueray*, *Turdif* et d'*Outreleau*, « faisaient journellement huit sermons et ainsi subvenaient à toute l'église. » Au bout de six semaines, Du Perron, accompagné de sa femme, qui s'était sauvée de Rouen sous un déguisement, et de ses deux enfants, passa dans l'île de Jersey, où

il resta jusqu'à la conclusion de la paix. En l'absence de renseignements positifs, nous ne pouvons décider si Julien Du Perron avait reçu la consécration, ou s'il n'avait rempli qu'accidentellement les fonctions de prédicateur à Dieppe. Tout ce que les écrivains qui parlent de lui avec le plus de détails, nous apprennent, c'est qu'il se sauva une seconde fois à Jersey, lorsque *Condé* reprit les armes, et qu'il y passa trois ans. Le massacre de la Saint-Barthélemy l'obligea à chercher de nouveau un asile dans cette île, et il n'en revint qu'à la conclusion de la paix. Il mourut à Paris en 1583. Selon La Croix du Maine, il avait écrit quelques discours très-doctes sur les *Fontaines et leur origine* et un *Traité de la goutte*, qui n'ont jamais été imprimés.

L'aîné de ses fils, **JACQUES**, si célèbre dans l'histoire de France sous le nom de cardinal Du Perron, naquit dans le canton de Berne, le 25 nov. 1536. Son père lui enseigna le latin et les mathématiques; il apprit sans le secours d'aucun maître le grec, l'hébreu, la philosophie, et comme il avait reçu de la nature une facilité surprenante et surtout une mémoire prodigieuse, il y fit d'assez remarquables progrès. Ambitieux, peu délicat sur les moyens de parvenir et rempli d'une vanité sans égale, il se présenta, en 1576, sous les auspices du sieur de Lancosme, à la cour de Henri III qui était alors à Blois, et pour fixer l'attention sur lui, il se mit à disputer publiquement contre tout venant sur la philosophie et les mathématiques. Les succès qu'il obtint furent très-propres à flatter son amour-propre. Il prenait alors le titre de professeur du roi aux langues, aux mathématiques et en la philosophie, et c'est aussi dans cette période de sa vie qu'il publia certains livres dont Balzac disait « qu'on n'aurait pas fait plaisir au cardinal Du Perron de le faire souvenir de son *Traité du pesant et du léger* et de quelques autres ouvrages de sa jeunesse. » Aussi César de Ligni,

son secrétaire. n'a-t-il eu garde de les insérer dans le recueil de ses Œuvres.

De retour à Paris, Du Perron se lia d'une amitié très-étroite avec Philippe Des Portes, le licencieux abbé de Tiron, qui l'engagea à rentrer dans le giron de l'Église romaine. « La grâce ayant éclairé son esprit », pour parler comme ses biographes, Du Perron abjura donc à l'âge de 25 ans, et fut nommé lecteur du roi. Une anecdote rapportée par L'Étoile, presque toujours bien informé, et répétée par Tallemant Des Réaux, ainsi que par un grand nombre d'historiens qui ne pensent pas devoir sacrifier la vérité au respect de la pourpre romaine, montre pour combien peu la conviction religieuse entra dans la conversion du futur cardinal. Il venait de prouver l'existence de Dieu par des raisons si excellentes que le roi lui adressa des compliments. Sire, lui répondit-il, s'il plaît à V. M., je prouverai par des raisons aussi bonnes qu'il n'y a pas de Dieu. On peut sans doute considérer cette réponse comme une saillie d'un bel esprit; mais il faut convenir que le sujet était singulièrement choisi pour un ecclésiastique; car Du Perron avait reçu les ordres depuis sa conversion, et était, comme son ami Des Portes, pourvu de nombreux bénéfices. Henri III lui-même se montra indigné; cependant il ne l'éloigna pas de sa personne. Après l'assassinat du dernier des Valois, Du Perron s'attacha au cardinal de Bourbon et devint l'agent le plus actif de la faction qui voulait placer ce vieillard presque imbécile sur le trône. Le projet fut découvert à Henri IV, selon les uns, par le cardinal de Lénoncourt, selon les autres, par Du Perron lui-même, qui se serait insinué par ce moyen dans la faveur du nouveau roi. Du Perron avait trop d'esprit pour ne pas reconnaître promptement la nullité du vieux Bourbon, et trop d'ambition pour rester attaché à un parti sans avenir; mais qu'il ait poussé l'infamie jusqu'à vendre un prince qui l'avait comblé de bontés et qui ne se dirigeait que par ses

conseils, nous ne pouvons nous le persuader. Il est plus probable qu'il gagna les bonnes grâces de Henri IV par ses complaisances pour Gabrielle d'Estrees dont il s'était constitué le secrétaire et à qui il évitait la fatigue d'entretenir une correspondance amoureuse avec un homme qu'elle n'aimait pas. Ce fut donc pour le récompenser de ses galants services, que Henri IV le nomma à l'évêché d'Evreux, en 1594. Après son abjuration, le roi l'envoya à Rome implorer du pape une absolution qui ne fut accordée qu'aux conditions les plus humiliantes. Du Perron se soumit à tout, et Henri lui en témoigna sa reconnaissance par ses caresses.

L'évêque d'Evreux n'ignorait pas que le plus ardent désir de Henri IV était de ramener ses anciens coreligionnaires aux pieds du successeur de St-Pierre; il savait donc que le meilleur moyen de lui faire sa cour était de travailler à la conversion des Huguenots. Il se mit avec zèle à l'œuvre, et les ressorts qu'il fit jouer lui procurèrent plus d'un éclatant succès auprès des ambitieux qui voulaient, comme lui, faire leur chemin à tout prix. Ce qui mit le comble à sa réputation comme convertisseur, ce fut le résultat de la fameuse conférence de Fontainebleau (Voy. PHILIPPE DE MORNAY). Cependant, les prévisions de Sully furent trompées: son triomphe ne lui valut pas le chapeau rouge, objet de son ambition; il ne l'obtint qu'en 1604, après de nouveaux gages d'un entier dévouement donnés à la cour de Rome. A cette époque, il vivait, depuis quelque temps, retiré dans son évêché où il s'était confiné par dépit, à la suite des échecs qu'il avait subis dans ses tentatives de conversion sur d'Aubigné (Voy. I, p. 468) et sur Catherine de Navarre. La pourpre romaine guérit la blessure de son amour-propre. Henri IV y ajouta l'archevêché de Sens et l'envoya à Rome en qualité de chargé d'affaires. Il en revint plus ultramontain que jamais, comme il le fit voir aux Etats généraux de 1614. Le tiers-état ayant proposé de recevoir pour loi fonda-

mentale un article ainsi conçu : Comme le roi est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Du Perron s'opposa fortement à l'adoption de cette proposition, et dans un discours qu'il prononça, le 2 janv. 1615, en présence des députés du Tiers, discours qui est rapporté presque en entier dans le T. XVI de la Collection Buisson, avec celui qu'il avait adressé le 31 déc. à la noblesse, il se laissa entraîner jusqu'à dire qu'il serait obligé d'excommunier ceux qui s'obstineraient à soutenir que l'Eglise n'a pas le pouvoir de déposséder les rois, ajoutant que la puissance du Pape est pleine, plénissime, directe au spirituel et indirecte au temporel. L'agitation causée par ce discours fut extrême, et les trois ordres étaient sur le point d'en venir à une rupture ouverte, lorsque le roi évoqua l'affaire et défendit aux Etats de s'en occuper davantage. Du Perron ne se montra pas moins dévoué aux Jésuites dans les poursuites qu'il exerça contre le livre de Richer sur la puissance ecclésiastique et politique. « L'espèce d'inquisition qu'il établit contre ses partisans, lit-on dans un Dictionnaire biographique, lui fit beaucoup de tort dans l'esprit des personnes modérées. » Il mourut à Paris, le 5 sept. 1618. « En mourant, raconte Tallemant Des Réaux, il ne voulut jamais dire autre chose, quand il prit l'hostie, sinon qu'il la prenait comme les apôtres l'avaient prise. » Cette anecdote prouve qu'en l'illuminant, la grâce ne l'avait pas convaincu de la vérité du dogme de la transsubstantiation.

On a dit de Du Perron que « c'était un homme plus charlatan qu'éloquent, plus éloquent que savant, plus savant qu'homme de bien, et par-dessus tout, le courtisan le plus délié. » Sa vanité

était excessive : il se regardait comme le premier écrivain de son temps et comme le savant le plus instruit. On ne saurait sans injustice lui refuser une érudition peu commune ; sa merveilleuse mémoire lui fournissait sur-le-champ une foule de passages dont il accablait son antagoniste ; c'était là son principal moyen de succès quand il n'avait pas affaire à des gens de la trempe de d'Aubigné, qui ne se laissa pas étourdir par ce cliquetis d'érudition. S'il faut en croire Tallemant, Du Perron était d'un caractère si colère et si vindicatif, que s'étant pris de querelle dans un cabaret, il poignarda son adversaire.

Les ouvrages du célèbre cardinal n'intéressant qu'indirectement la France protestante, nous n'en donnerons pas la liste détaillée, d'autant plus qu'ils ont été imprimés en trois volumes in-fol. (Paris, 1620-22) précédés de sa Vie. Le 1<sup>er</sup> contient son Traité de l'eucharistie, contre *Du Plessis-Mornay* ; le 2<sup>e</sup>, sa Réplique à la réponse [par *Casaubon*] du roi de la Grande-Bretagne ; le 3<sup>e</sup>, ses Mélanges sur la morale, la religion, ses Dissertations, ses Traductions, ses Discours, un grand nombre de poésies plus que médiocres, où le sacré et le profane sont étrangement confondus, telles que Stances amoureuses, Hymnes, Complaintes, Psaumes, etc. Un 4<sup>e</sup> vol. imp. à Paris, en 1623, in-fol., contient ses Négociations et ses Ambassades, qui ne peuvent servir ni de modèle ni de leçon aux négociateurs. Ajoutons que sous le nom de *Perroniana*, Christophe Du Puy recueillit tout ce qu'il avait appris sur cet illustre personnage d'un de ses frères attaché au cardinal. Vossius fit imprimer ce recueil à La Haye en 1666. *Daillé* fils en donna une édit. plus correcte, Colog. [Rouen], 1669, in-12. *Des Maizeaux* la réimp., Amst., 1740, in-12.

Le second fils de Julien Davy Du Perron se nommait JEAN. C'était, au rapport de Tallemant, « un fort ridicule personnage. » On l'avait surnommé *La*

*Guette et L'Ambigu*. Il commença par donner des leçons de musique à Paris; mais la fortune de son frère fit la sienne: il succéda au cardinal dans l'archevêché de Sens dont il occupa le siège jusqu'à sa mort, arrivée en 1624.

Un proposant du Dauphiné nommé *Arnaud*, dit *Du Perron*, qui abjura en face de l'échafaud et mit, selon l'usage, le public dans la confiance des *Motifs de son abjuration* (Grenoble, 1749), ne se rattachait par aucun lien à la famille des Davy.

**DECKER (ADOLPHE)**, né à Strasbourg, capitaine des armes à bord de la flotte hollandaise appelée la flotte de Nassau. Forte de 11 vaisseaux de guerre, portant 1637 hommes d'équipage et 294 canons, cette flotte, qui était destinée à reconnaître le détroit de Le Maire et à ravager les côtes du Pérou, mit à la voile, le 29 avril 1623, sous le commandement de Jacques L'Hermite. Elle arriva à l'entrée du détroit le 2 fév. 1624, et resta quelque temps mouillée dans une baie de la Terre-de-Feu. Le 7 mai, elle se présenta devant Callao; mais toutes les attaques des Hollandais échouèrent et ils durent se contenter d'incendier les navires espagnols à l'ancre dans le port. L'Hermite, qui était malade depuis son départ de Sierra-Leone, étant mort le 2 juin, Schapenham lui succéda; mais il ne fut pas plus heureux, en sorte que, le 14 août, il prit le parti de mettre à la voile. La flotte remonta jusqu'à Acapulco dans le vain espoir de rencontrer les galions espagnols; puis elle cingla vers Guam, la plus méridionale des îles Mariannes, où elle mouilla le 26 janv. 1625, et de là elle se rendit à Batavia, où Decker fut retenu avec les soldats par ordre du conseil des Indes. Il n'en partit que le 9 nov. 1627 sur la flotte de Jean-Pierre Kuhn, qui toucha au Cap le 28 janv. suivant, à Sainte-Hélène le 12 mars, et entra dans le port d'Amsterdam le 27 mai.

Decker a rédigé un *Journal* de son voyage, sur lequel la Biogr. univ. porte ce jugement: « La relation de Decker

est regardée, avec raison, comme une des meilleures du Recueil français [Recueil des voyages de la compagnie des Indes]. L'auteur s'y montre homme intelligent, il écrit avec beaucoup d'ordre et de clarté. Il donne des notions très-justes sur la route à tenir pour abréger la traversée jusqu'au détroit de Le Maire; une très-bonne description des parages au sud de la Terre-de-Feu, et des observations curieuses sur ses habitants, ainsi que sur l'île de Juan Fernandez et sur l'île de Guam. » Imprimé d'abord en allemand à Strasbourg, 1629, in-4°, ce Journal a été inséré en latin dans la XIII<sup>e</sup> partie, section X des Grands Voyages de De Bry, sous le titre de *Ephemeris quâ historia et res gestæ classis Nassovæ, quæ sub archithalasso Jacobo Heremita totum terrarum orbem, annis 1623-1626 circumnavigavit, per singulos dies describuntur*. On le trouve aussi dans la XII<sup>e</sup> partie des Petits Voyages de De Bry, et dans le Recueil des voyages de la compagnie des Indes, mais moins complet que dans les Grands Voyages de De Bry. Prévôt et de Brosses en ont publié des extraits.

**DECKER (FRÉDÉRIC)**, professeur de droit à l'université de Strasbourg, a mis la dernière main à un traité laissé inachevé par son père, et l'a publié sous le titre: *De possessione creditoris in pignore*.

**DECKER (JEAN)**, avocat auprès de la Chambre impériale de Spire, natif de Strasbourg, comme les précédents, fut reçu docteur en droit en 1672. Il a publié, selon Jöcher:

I. *Conjecturæ de scriptis adespotis, pseudepigraphis et supposititiis*, ins. dans le Theatrum de Placcius, et réimp. à Amst., 1686, in-8°.

II. *Concordia supremorum tribunalium S. R. Imperii*.

III. *Consultationes forenses*.

IV. *Monumenta lectionis camerælis antiquæ*.

V. *Vindiciæ pro veritate et justitiâ rei jurisque camerælis*.

VI. *Dialogus exul de jacturâ tem-*

*poris ad conjecturas de scriptis adespolis.*

VII. *Historische Nachricht von den im röm. Reiche von Zeiten Friederici II bis auf die Regierung Leopoldi vorgewesenen Vicariaten, deren Verrichtungen und Zufüllen.*

VIII. *Summorum tribunalium in Germaniâ processus informativus.*

IX. *Liber relationum, votorum et decisionum cameralis judicii.*

Le bibliographe allemand n'indiquant ni le lieu d'impression ni le millésime de ces différents ouvrages, il est probable qu'il ne les connaissait que par le recueil des *Œuvres* de Jean Decker, publié à Francf. en 1694, puis à Wetzlar, 1722-23, in-4°.

**DEFFÈRE** (ETIENNE), un des plus courageux et des plus actifs pasteurs du désert, natif de Grand-Gallargues, plus connu sous les noms de guerre de *Montagni* et de *Briga*. Deffère fit ses études au séminaire de Lausanne, où il se rendit en 1742 (1). A son retour, il fut employé dans le Languedoc et principalement dans le Béarn, où, secondé par *Jean Journet*, il sema la doctrine évangélique avec tant de fruit que, dès 1756, il put annoncer à *Rabaut* qu'il avait organisé des consistoires à Orthez, à Sallies, à Athos, à Peirade, à Sales, à Sainte-Susanne, et qu'il allait reconstituer les églises de plusieurs autres lieux. Mais ses succès irritèrent le clergé catholique sur les réclamations duquel le parlement de Navarre commença, en 1758, des poursuites contre un grand nombre de Protestants. Il est probable que cette persécution força Deffère à s'éloigner momentanément du Béarn; c'est au moins ce qu'il semble qu'on doive conclure d'une sentence du consistoire de Saint-Génézié qui l'interdit pour nous ne savons quelle faute de jeunesse, sentence confirmée, en 1760, par le synode du Languedoc. Deffère retourna alors dans le Béarn, où *Court de Gébelin* le vit en 1763. Treize ans

plus tard, le synode du Languedoc le rétablit, vu la sincérité de son repentir et les services importants qu'il avait rendus au Béarn. On ignore l'année de sa mort. Il eut pour successeurs dans ses travaux d'évangélisation *Journet*, *Fosse*, dit *Richard*, *Berthezène*, *Chabaud*, *Gabriac*, qui vivait encore au commencement de ce siècle.

M. Coquerel signale, parmi les papiers de Rabaut, quelques *Lettres* de Deffère et plusieurs *Placets au roi* écrits avec beaucoup de force et de chaleur. On y voit que les prêtres du Béarn n'avaient pas oublié les bonnes traditions du temps des dragonnades.

**DEFFRANCS** (CHRISTOPHE), seigneur de La Jalousière et de La Chaslonnière près de Niort, mort en 1596. Deffrancs avait publié, en 1595, *Histoires des poètes compris au grand Olympe et en suivant la métamorphose d'Ovide, avec des additions et histoires propres pour la poésie*. C'est une traduction d'Ovide en vers assez coulants et moins durs que ceux des Massac, qui, vingt ans plus tard, traduisent le même poète. Elle est accompagnée d'une longue et fastidieuse paraphrase.

**DEIRON** (DOMINIQUE), d'une famille ancienne de la bourgeoisie de Nismes, docteur en théologie et procureur des Dominicains en 1554. Bèze raconte que chargé d'exhorter dans ses derniers instants *Maurice Secenat* de Saint-Saturnin, ancien prêtre converti, condamné au feu comme hérétique, en 1552, loin de chercher à le ramener au catholicisme, Deiron lui adressa les paroles les plus propres à le fortifier dans la religion protestante, et que ses discours ayant été rapportés au juge, il n'échappa lui-même au supplice qu'en se sauvant à Genève. Selon Ménard, qui paraît mieux instruit, Deiron se compromit ainsi, non pas en 1552, mais deux ans plus tard, en accompagnant au bûcher *Pierre de Lavau*, natif de Pontillac, qu'il qualifie de ministre, sans doute parce qu'il avait été arrêté prêchant en plein jour dans les

(1) Vers la même époque, N. Pariset, veuve d'un autre Etienne Dejer, habitait cette ville avec son fils François et sa fille Marguerite.

rués de Nismes; car Crespin nous apprend qu'il était « cordonnier de son mestier; mais au reste servent en la parole de Dieu et bien instruit en icelle. » Avant de sortir de sa ville natale, Deiron déposa chez son beau-frère, l'avocat *Pierre Alesti*, un écrit où il avait développé avec talent les motifs de sa conversion et de sa fuite à l'étranger. Il mourut à Genève en 1560, laissant la réputation d'un habile prédicateur.

Son exemple contribua, dit Ménard, « à pervertir un grand nombre de Catholiques. » Parmi ceux qu'il amena à l'Évangile, il convient de citer en première ligne son parent *Jean Deiron*, auteur d'un *Journal* des principaux événements arrivés de 1561 à 1567, lequel a été publié dans les *Preuves* de l'histoire de Nismes. Ce Jean Deiron était « extrêmement accrédité dans le Conseil. » En 1574, Joyeuse, qui savait qu'il exerçait une grande influence sur ses concitoyens, voulut essayer de le gagner et lui fit proposer de livrer Nismes aux Catholiques. De concert avec *Saint-Romain*, Deiron feignit d'entrer dans ses vues, et le jour fut fixé pour l'exécution du complot; mais Joyeuse, n'ayant pu réunir un corps de troupes assez considérable, renonça à son entreprise, heureusement pour lui, car une embuscade lui avait été dressée sur le chemin de Marguerites où *Grémian* l'attendait avec des forces assez imposantes pour déjouer ses projets. L'année suivante, Deiron fut élu consul. En 1576, ses concitoyens le députèrent avec le ministre *Campagnan* au duc d'Alençon pour le remercier de s'être joint au parti protestant et lui promettre de consacrer à son service leurs biens et leurs vies, mais en même temps, pour lui représenter, ainsi qu'à *Henri* de Navarre et à *Condé*, le triste état où la guerre les avait réduits et le supplier d'y avoir égard lors des négociations pour la paix. En 1577, le Conseil, sur l'invitation de *Damville*, ayant nommé une commission pour s'occuper des mesures de sûreté à prendre, Deiron en fut nommé membre avec de

*Clairan*, de *Servas*, *Jean Bagard* et *Etienne Paussec*.

Ménard ne fait pas connaître la date de la mort de Jean Deiron; il nous apprend seulement qu'il laissa un fils, nommé *Jacques*, qui vécut jusqu'en 1677. Antiquaire et généalogiste, *Jacques Deiron* aimait avec passion le travail; mais comme il ne suivit ni une bonne méthode ni de bons guides, il n'a rien produit que de très-médiocre. Outre sa propre généalogie qu'il fit imprimer en un vol. in-8°, et celle de *Louis de Baschi*, imp. en 1646, réimp. à Grenoble, en 1653, in-8°, on a de lui un livre plus important, malgré les opinions extraordinaires qu'il y a émises; nous voulons parler *Des anciens bâtimens de Nismes* (Gren., 1656, in-4°), réimp. à Nismes, 1663, in-4°, sous ce titre nouveau : *Les antiquités de la ville de Nismes*.

DEJEAN (FERDINAND), né à Bonn, mort à la fin du siècle dernier. Docteur en médecine, Dejean fut employé pendant plusieurs années comme chirurgien d'un régiment en garnison à Münster. Il entra ensuite au service de la Hollande et fut envoyé dans les Indes. A son retour, il s'établit à Vienne où il parait qu'il mourut. On a de lui :

I. *Diss. inauguralis medico-practica de medicatione morborum ocularium sive operatione manuali*, Lugd. Bat., 1773, in-4°.

II. *Diss. inauguralis chémico-œconomico-practica, quâ proponitur historia, analysis chymica, origo et usus œconomicus sodæ hispanicæ*, Lugd. Bat., 1773, in-4°.

III. *Commentaria in Institutiones pathologiæ medicinalis auctore H. D. Gaubio collecta, digesta, etc.*, Vindob., 1792-94, 4 tomes en 3 vol. in-8°; trad. en allem. par Gruner, Berlin, 1794-95, 2 vol. in-8°.

Dans la première moitié du même siècle, vivait à Londres *Louis Dejean*, général dans l'armée anglaise, qui fut nommé, en 1740, un des directeurs de l'hôpital français.—D'autres Dejean cherchèrent un asile en Suisse. *Abel*

**Dejean, de Montauban**, fut reçu bourgeois de Genève, en 1697; *David*, fils d'un avocat de Montauban, en 1704, et *Jean*, du Mas d'Azil, en 1723.

**DEJOURS**, habitant de Boffre en Vivarais, qui faillit être, en 1746, victime d'une horrible machination du curé de ce bourg. Ce curé, nommé Bouchet, aidé de Bioussier, son maître d'école, conçut le noir projet d'enlever les vases sacrés de son église, d'en briser l'autel et d'y mettre le feu, avec l'intention d'accuser les Protestants de ce sacrilège. Le tout exécuté dans la nuit du 21 déc. 1745, le maître d'école se mit à appeler au secours. A ses cris redoublés, on accourt de tous côtés; des troupes, mandées en hâte, arrivent, et le maître d'école interrogé déclare que les Huguenots ont mis le feu à l'église et que le curé est en fuite poursuivi par une bande de ces mal-fauteurs. L'officier lance ses soldats sur la route indiquée; mais on cherche en vain; les incendiaires avaient disparu sans laisser trace de leur passage, en sorte que le commandant militaire, qui était un honnête homme, déclara, dans son procès-verbal, qu'il n'y avait aucune apparence que les nouveaux-convertis fussent coupables. Le curé indigné de ce que l'on refusait d'en croire son maître d'école sur parole, se rendit de Saint-Sylvestre, où il s'était retiré, à Vernoux, décida le juge de Boffre à l'accompagner, rentra dans le bourg, bien escorté, fit désarmer les Protestants et incarcérer Dejours. De leur côté les prétendus nouveaux-convertis, sans se laisser intimider par ses menaces, encouragés qu'ils étaient à percer le mystère par quelques gentils-hommes catholiques des environs, commencent une contre-enquête, citent Bioussier devant La Devèze, qui commandait dans la province en l'absence de Richelieu, et à force de persévérance, ils obtiennent enfin que le maître d'école serait arrêté et une commission établie pour informer contre les auteurs du crime. L'imperturbable audace de Bioussier finit par l'abandon-

ner; le remords se fit jour dans son âme, et il avoua que c'était le curé et lui qui avaient renversé l'autel, mis le feu à l'église et jeté les vases sacrés dans une citerne où, en effet, on les retrouva. Arrivé à ce point, le procès fut évoqué par le Conseil, et l'on n'en entendit plus parler jusqu'au 15 mai 1746, que le curé fut arrêté et conduit au fort de Brescou. Court, qui raconte dans tous ses détails cette odieuse affaire dans son *Patriote français* et impartial, ne nous apprend pas ce que devint Dejours. Nous voulons croire qu'on lui rendit la liberté.

**DELAMAIN (JACQUES)**, président du synode provincial de la Saintonge de 1787. Au milieu des persécutions qui désolèrent les églises de l'Ouest sous le règne de Louis XV, et que nous raconterons en temps et lieu, le zèle des Protestants pour leur culte et pour leurs assemblées ne fit que grandir. Non seulement les temples sortirent en divers lieux de leurs ruines; mais peu d'années s'écoulèrent sans que les pasteurs et les anciens, bravant les peines atroces qui les menaçaient, s'assemblaient en synode, conformément à la Discipline. De 1759 à 1787, c'est-à-dire dans l'espace de 28 ans, on ne tint pas moins de 24 synodes provinciaux, dont les actes, copiés par le ministre de Jarnac *Besson*, forment un gros volume qui se conserve religieusement dans la famille de ce pasteur.

La dernière assemblée de ce genre, avant l'édit de Louis XVI, se tint à Nancas près de Jarnac, une des propriétés de Jacques Delamain qui y présida. Laissons parler M. Marvaud, auteur d'Études historiques sur l'Angoumois: «Cependant, dit-il, la raison publique avait fait des progrès au milieu du choc des révolutions, et la société entière adopta plus tard la liberté des cultes et l'égalité des droits. Mais, avant cette époque, les églises réformées de l'Angoumois tinrent des registres de baptême et de mariage, leurs pasteurs eurent des demeures fixes, et consacrèrent, dès lors, tous leurs soins évangéliques à

des localités particulières. Enfin le synode tenu à Jarnac, dans une propriété de M. Delamain, fut un des plus remarquables de la province. Jamais peut-être le zèle des Réformés ne fut plus grand que dans cette circonstance; c'était, pour ainsi dire, la dernière pierre mise à leur édifice religieux; aussi y accoururent-ils de tous côtés... Sous la présidence de M. Delamain, dont les vertus faisaient l'édification de ses coreligionnaires, on traita les questions religieuses les plus importantes. Le souvenir de la persécution n'était pas encore éteint; il pouvait encore entretenir dans les cœurs quelques sentiments de haine; mais tel était le caractère de cet homme de bien, qu'il n'y fit entendre que des paroles de paix et de réconciliation entre les partisans des deux religions si longtemps ennemies.

Une branche de la famille Delamain s'était réfugiée en Irlande, comme nous l'apprend l'Histoire des Protestants français de M. Burn, et s'était établie à Cork, ainsi qu'une foule de marchands, distillateurs, raffineurs de sucre, qui, chassés de leur patrie par la persécution, étaient allés enrichir cette ville de leurs industries. Au nombre de ces réfugiés les plus notables, M. Burn cite *Lacitte, Ardouin, Cazalette, de La Millière, Cossart, de La Cour, Lauke (?)*, *Pélion, Bussy, Allenette, Robinette, Besnard, Mazière, Pique, Boneval, Dèmejour, Pontet, Malet, Hardi, Fontaine, Laserre*. Ils fondèrent à Cork une église française qui fut desservie par *Madras*, arrivé d'Amsterdam en 1735 et mort en 1773, puis par *Jean Pic*, père de sir *Vesian Pic*, et enfin, jusqu'en 1813, par le ministre suisse *Goedval*.

De ce que nous venons de dire, d'après M. Burn, on sera naturellement porté à conclure que les Delamain ne se fixèrent dans la Grande-Bretagne qu'après la révocation; ce serait probablement une erreur. Robert Watt signale deux écrivains de ce nom qui habitaient l'Angleterre longtemps auparavant, et qui, selon toute apparence,

descendaient de cette famille. L'un d'eux, *Robert*, a écrit *Grammologia, or the mathematical ring* (Lond., 1630, in-12) et *The making, description and use of the horizontal quadrant* (Lond., 1631, in-12). L'autre, *Richard*, a publié : *The humbel presentation of Richard Delamain the younger: with a table shewing the number of acres belonging to any summe of money, according to the rate settled by parliament upon any of the lands within the four provinces of Ireland* (Lond., 1641, in-fol), et *Impostor Magnus, or the Legerdemain of R. D.* (Lond., 1654, in-4°).

DELAULNE (ETIENNE), ou de *Laune*, orfèvre, dessinateur et graveur au burin, né à Orléans en 1520, mort, vers 1595, à Strasbourg, où les persécutions l'avaient forcé de chercher un asile. Delaulne est l'auteur de plus de 400 ouvrages du plus grand mérite. « Le burin de ce graveur, lit-on dans la Biogr. universelle, est remarquable par son extrême délicatesse et sa légèreté. Ses inventions sont pleines de facilité et de noblesse; on y distingue une foule de figures touchées avec goût; on pourrait cependant désirer un peu plus de correction dans le dessin. » De ses gravures, celles que l'on recherche le plus sont les *Douze mois*, *l'Histoire de l'A. T.*, les *Trois grâces*, le *Serpent d'airain*, d'après *Jean Cousin*, les copies en petit des estampes de Marc-Antoine Raimondi représentant la *Mort de Goliath*, le *Massacre des Innocents*, *l'Enlèvement des Sabinés*, les *Travaux d'Hercule*, le *Martyre de Sainte-Félicité*; *Leda*, d'après *Michel-Ange*, et plusieurs belles *Frises* ou *Sujets de l'histoire ancienne* d'après ses propres dessins et ceux de son fils *JEAN*. — Une autre famille du même nom, mais originaire du Vivarais, se réfugia à Genève, où *Gabriel Delaune* fut reçu bourgeois en 1566. — Une troisième, plus connue, qui tirait probablement son origine de la Normandie, demanda un asile à l'Angleterre, où nous voyons un *Delaune*

figurer, dès 1599, parmi les pasteurs de l'église wallonne de Londres. Ce Delaune, que M. Burn appelle *Pierre*, et qui, selon le même écrivain, desservait, en 1618, l'église de Norwich, finit par obtenir un bénéfice dans l'église anglicane et fut remplacé dans sa chaire par *Pierre d'Assigny*, à qui son avarice disputa longtemps, mais sans succès, le légitime salaire de son pastoral.

Pierre Delaune avait offert, en 1599, son fils NATHANAËL à l'église de Dieppe qui se chargea des frais de ses études à l'Académie de Genève. Devenu ministre de Dieppe, Delaune épousa la fille du receveur *Peigné*, mais ni les engagements qu'il avait contractés envers son église, ni les nouveaux liens qu'il venait de former ne purent faire taire en son cœur le désir de revoir l'Angleterre, son pays natal. S'il faut en croire *Daval*, l'espoir d'obtenir un bénéfice, comme son père, fut pour beaucoup dans la résolution qu'il prit d'y retourner. Quoi qu'il en soit, il demanda son congé, dès 1613, et n'ayant pu l'obtenir, sa mauvaise humeur jeta tant de trouble et de désordre dans le consistoire, qu'on finit par lui rendre la liberté en 1615. Il repassa donc en Angleterre et y fut effectivement pourvu d'un bénéfice; mais la mort qui l'enleva en 1618, ne lui laissa pas le temps de s'en mettre en possession.

*Daval* nous apprend que Delaune avait, ainsi que *Cartaut*, écrit contre le jésuite *Gonteri*. Nous n'avons point trouvé trace de leurs ouvrages; mais nous connaissons par *Watt* les titres des publications de trois autres Delaune, dont le nom indique l'origine française et qui appartenaient très-vraisemblablement à la même famille.

Le premier en date, nommé *Henri*, est auteur de *Πατριων βιβλιον, or a legacy to his sons: being a miscellany of precepts theological, moral, political, æconomical. Digested into seven centuries of quadrens*, Lond., 1657, in-8°. — Sentiments nobles,

style nerveux, versification généralement correcte.

Le second, *Thomas*, a laissé surtout des ouvrages de polémique.

I. *A just reproof to the clamorous cavils of M. Obed. Wills, the turbulent appealer*, Lond., 1676, in-8°.

II. *M. Richard Baxter's review of the state of christians infants examined*. Lond., 1676, in-12.

III. *Survey and confutation of J. Whiston's book of baptism*, Lond., 1676, in-8°.

IV. *Truth defended*, Lond., 1677, in-12.

V. *The present state of London*, Lond., 1681, in-8°.

VI. *A key to open Scripture metaphors, in IV books, the three last by Benj. Keach*, Lond., 1682, 2 vol. fol.

VII. *A narrative of the trial and sufferings of Thomas Delaune*, Lond., 1683, in-4°; 1684, in-4°; 1704, in-4°, avec le suivant :

VIII. *A plea for the Nonconformists, to which is added a parallel scheme of the pagan, papal and christian ceremonies, with a narrative, etc.*, Lond., 1684, in-4°; 1704, in-4°; 1712, in-8°; Cambr., 1779, 8°.

IX. *The image of the beast*, Lond., 1704, in-4°.

X. *Sermons on several occasions*, Lond., 1728, in-8°.

Le troisième enfin, *Guillaume*, docteur en théologie et professeur à Oxford, a publié, selon *Watt* :

I. *Sermon before the house of Commons on Matt. XXVII, 25*, 1702, 4°.

II. *Twelve sermons on various subjects and different occasions* Lond., 1728, in-8°. — Ne serait-ce pas le même ouvrage que celui qui est mentionné plus haut sous le N° X ?

**DELAVOYE (ATMOND)**, de Picardie, martyr à Bordeaux en 1542. Animé d'un grand zèle pour la Réforme, qu'il avait embrassée vers 1534, Delavoie avait été un des premiers à en prêcher les doctrines dans la Guienne, et les succès qu'il avait obtenus lui avaient permis de jeter les fondements d'une

église à Sainte-Foy. Sur la dénonciation du curé et d'autres prêtres, le parlement de Bordeaux le décréta de prise de corps au mois de décembre 1541. Bien qu'il eût été averti de la prochaine arrivée de l'huissier chargé de l'arrêter, il refusa de fuir, disant à ceux qui l'en pressaient : « J'aiderois mieux n'avoir jamais été né, que de commettre telle lascheté; car ce n'est point l'office d'un bon pasteur de s'enfuir quand il voit venir le danger, comme dit Nostre Seigneur; ains doit demeurer, afin que les brebis ne soyent égarées. Or Nostre Seigneur m'a donné la grâce de vous avoir presché son Evangile, et si maintenant, pour une tentation, je m'en allois, on estimeroit que je n'aurois presché que fables, songes et choses contre Dieu, vous laissant scandaliser, et pourtant vous prié-je de ne me parler plus de cela; car je scay les choses par moy preschées estre vrayes, pour lesquelles soustenir, aidant le Seigneur, j'exposeray mon corps et mon âme, et diray avec saint Paul: Non-seulement je suis prest d'estre lié en la ville de Bourdeaux, mais aussi d'y mourir pour Christ. » Cette foi admirable ne se démentit pas un instant pendant une cruelle détention de huit ou neuf mois, et elle reçut enfin la seule récompense qu'elle méritait. Au mois d'août 1542, Delavoye fut étranglé et son corps brûlé, par arrêt du parlement de Bordeaux. Le Martyrologe raconte qu'il convertit le carme chargé de le préparer à la mort.

**DELEGNAT (FRANÇOIS)**, né à Saint-Jean-de-Veyle en 1638, se retira en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes, et fit dans les Indes-Orientales un voyage dont il a publié la relation en 1708 et en 1720, en 2 vol., selon la Statistique de l'Ain. Ni la Biblioth. des voyages, ni M. Quérard ne font mention de cette publication.

**DELMAS (PIERRE)**, jeune homme d'Aymet, se trouva enveloppé dans une odieuse intrigue ourdie, en 1660, par le curé d'Aymet et un juge de cette ville qui convoitait la charge du procureur

d'office. Cet officier fut accusé avec plusieurs autres personnes, entre autres Pierre Delmas et son frère, d'une horrible profanation des mystères de la religion catholique. Il devait, au dire du curé, avoir contrefait une procession dans la nuit du 26 au 27 juin, chanté des paroles obscènes sur les airs des litanies, tourné en dérision les cérémonies de la messe, affublé un âne d'un bonnet carré et d'une serviette en guise de surplis, et s'être livré à d'autres excès non moins coupables dans les cabarets et les carrefours de la ville. Il se trouva des témoins pour affirmer le fait, et le parlement de Bordeaux s'empressa d'évoquer l'affaire. En vain les défenseurs des accusés produisirent-ils des lettres du curé qui dévoilaient tout le mystère. Les prétendus coupables furent condamnés, par arrêt du 7 septembre, ceux-ci à la peine de mort, après avoir fait amende honorable, et à dix mille livres d'amende; ceux-là à la prison ou au bannissement. La plupart d'entre eux, qui connaissaient la fougueuse intolérance de ce parlement, s'étaient cachés pour laisser passer l'orage. D'autres furent arrêtés, quelques-uns se constituèrent volontairement prisonniers. Sur ces entreites le curé se brouilla avec son digne ami, et ce fut à qui des deux accuserait l'autre de cette infernale calomnie. Il ne devait plus rester dès-lors le moindre doute sur l'innocence des malheureux accusés, et cependant ils ne purent obtenir un arrêt de décharge. Ils durent même s'estimer fort heureux qu'on voulût bien les rendre à la liberté sans pousser l'affaire plus loin.

**DELMÉ (PHILIPPE)**, fils d'Adrien Delmé, pasteur de l'église française de Norwich, desservit lui-même l'église wallonne de Cantorbéry jusqu'en 1653 qu'il mourut, laissant de sa femme, *Elisabeth Mauroy*, un fils nommé **ELIE**, qui embrassa également la carrière ecclésiastique et fut pasteur de l'église française de Londres. Le fils de ce dernier, du nom de **JEAN**, étudia aussi la théologie, comme le prouvent

les trois ouvrages que nous connaissons de lui :

I. *A spiritual warning for times of war*, Lond., 1701, in-4°.

II. *A letter to a godly christian, groaning under sore afflictions both of body and mind*, Lond., 1703, in-4°.

III. *The parable of the Sower : a sermon*, Lond., 1707, in-4°.

**DELPECH (JEAN)**, du Périgord, ministre de la Nouvelle-Patente à Londres, appelé, en 1711, à desservir l'église de la Patente en Soho. Dans son Histoire des Réfugiés, M. Burn raconte qu'ennemi de ses nouveaux collègues *Baignoux* et *Forent*, Delpech se liguait avec les deux anciens *Jortin* et *Saint-Amour Bihoreau* pour les évincer. Il accusa Baignoux d'avoir détourné à son profit 6 à 700 livres du subside accordé par le gouvernement aux ministres réfugiés. Indigné de cette imputation, Baignoux cita ses calomnieux devant l'évêque de Londres et obtint, en 1743, une sentence d'excommunication contre Bihoreau, l'auteur de la calomnie; Jortin était mort dans l'intervalle. Satisfait de cette réparation, Baignoux cependant quitta la Patente en Soho pour retourner à la Nouvelle-Patente dont il était ministre honoraire en 1749; il comptait alors 86 ans. Delpech et son collègue *Jean-Jacques Favre* continuèrent les hostilités contre Forent qu'ils excommunièrent et déposèrent de leur propre autorité. Forent en appela à la cour de la chancellerie, et, après sa mort, arrivée en 1747, sa veuve suivit le procès et le gagna. Déposé par le consistoire, Favre mourut misérable, aucune église ne voulant de ce brouillon pour pasteur. Delpech était décédé pendant cette scandaleuse affaire, quelques mois seulement après son mariage avec *Marie Blayneau*, et on lui avait donné pour successeur, en 1720, *Pierre Barbauld* qui avait déjà rempli les fonctions pastorales dans plusieurs églises de Réfugiés et qui mourut en 1738. On ne doit pas confondre ce dernier avec *Eséchiel Barbauld*, ancien ministre de

Saint-Martin en l'île de Rhé, qui desservit aussi plusieurs églises de Londres, entre autres celle de Saint-Jean, où il remplaça *Damier* vers 1698, et dont un descendant, du même nom, épousa, en 1726, *Susanne-Marie Juncau*.

**DELPBAT (PAUL)**, descendant d'une famille de Montauban réfugiée en Hollande, a rendu et rend probablement encore des services à sa patrie adoptive comme lieutenant-colonel du génie et commandant de l'académie militaire de Bréda. Un de ses frères, pasteur de l'église française de La Haye en 1807, fut appelé à desservir plus tard celle de Rotterdam. Leur père avait rempli, sous le gouvernement de Louis Bonaparte, les fonctions de secrétaire-général au ministère des affaires étrangères, et après la restauration, le roi Guillaume l'avait nommé secrétaire intime au ministère des relations étrangères et lui avait accordé la croix de commandeur de l'ordre du Lion néerlandais. — On doit sans doute rattacher à cette famille *G.-H.-M. Delprat*, qui nous est connu par sa *Dissertation sur l'art typographique, contenant un aperçu historique de ses progrès durant les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles*, Utrecht, 1820, in-8°.

**DELUZE (JACQUES)**, réfugié en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes. Les Portugais, ces premiers conquérants des Indes, avaient fait connaître les toiles peintes à l'Europe, et les Hollandais, qui les avaient supplantés, avaient importé les procédés de la peinture sur étoffe; mais pendant près d'un siècle, cette fabrication, si considérable aujourd'hui, n'avait fait aucun progrès. Il était réservé aux Réfugiés français de donner un essor remarquable à cette industrie. Tandis que l'un d'entre eux transportait cette branche d'industrie de la Hollande en Angleterre, Deluze, qui en avait étudié dans le même pays les procédés, alla enrichir la Suisse de cet art précieux qui ne tarda pas à y prendre un développement remarquable. Le succès amena la concurrence, et de nombreu-

ses fabriques s'établirent successivement en France, en Portugal et en Allemagne; mais nulle part elles n'atteignirent un plus haut degré de prospérité qu'à Mulhouse où l'art des toiles peintes fut introduit, en 1745, par *Sa-muel Kœchlin*, *Jean-Henri Dollfus* et *Jean-Jacques Schmalzter*. Après la mort de Deluze, son fils, qui avait hérité de toute son activité, le remplaça à la tête de la fabrique du Bied, qui fut longtemps un des plus puissants établissements industriels du continent.

**DEMOYT (N.)**, descendant d'une famille protestante réfugiée en Suisse, naquit à Courbevoie où son père, qui servait dans la garde suisse, tenait garnison. Il embrassa la carrière des armes et s'éleva rapidement par son courage. Adjudant-général à l'armée de Rhin et Moselle, en 1797, il effectua un des premiers le passage du Rhin et mérita les félicitations du Directoire. Devenu général de brigade en 1804, il fut employé au camp de Bruges. En 1805, il fit la campagne d'Autriche et se signala à Austerlitz où il fut blessé dangereusement. L'empereur lui accorda, le 21 déc., le grade de général de division, et le nomma sénateur, le 19 mai de l'année suivante. En 1806 et 1807, il reçut la mission d'organiser un corps spécialement chargé de la défense des côtes de la Normandie. La campagne de 1809 lui fournit de nouvelles occasions de montrer son courage: il eut un cheval tué sous lui à Eckmühl. A la conclusion de la paix, il fut envoyé à Strasbourg où il se trouvait encore en 1813, pendant le blocus. Créé pair par Louis XVIII, en 1814, il resta fidèle à ses serments et refusa tout emploi pendant les Cent-jours. A la restauration, il reprit à la Chambre haute son siège qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivé en mai 1826.

**DENAESIUS (PIERRE)**, né à Strasbourg, le 4<sup>er</sup> mai 1561, d'une famille noble chassée de la Lorraine par les persécutions, mort le 20 sept. 1610, dans sa ville natale, selon les uns, à Heidelberg, selon d'autres.

Reçu docteur en droit en 1583, Denaisius entra, peu de temps après, au service de l'électeur palatin qui le nomma conseiller et qui le chargea de diverses négociations en Pologne et en Angleterre. En 1590, il fut nommé assesseur à la chambre impériale de Spire. Sur la fin de ses jours, il fut assailli de nombreuses infirmités, malgré l'austérité de son genre de vie.

Denaisius possédait parfaitement le latin, le français, l'italien, l'anglais et l'allemand. Il cultivait avec succès la musique, et il avait composé, dans la dernière de ces langues, des poésies d'autant plus remarquables que le premier en Allemagne, il sut donner une marche régulière à l'expression lyrique. Malheureusement un seul de ses petits poèmes nous a été conservé par l'impression; on le trouve dans le T. I des Chants populaires d'Erlach. On raconte que, quelques instants avant de mourir, il se fit apporter ses papiers et brûla une grande partie de ses manuscrits, soit qu'il les jugeât indignes de voir le jour, soit qu'il voulût, par un scrupule plein de délicatesse, prévenir la révélation des secrets qui lui avaient été confiés. Melchior Adam fait de lui ce bel éloge: « Vir fuit ingenio acri et vivido, eruditione elegantia, animo mansueto, ab omni fastu abhorrenti, cultu tenui, in dicendâ sententiâ integer et liber. »

Denaisius n'a laissé qu'un petit nombre d'ouvrages.

I. *Jus camerale sive novissimi juris compendium*, Argent., 1600, in-4°; Spir., 1604, in-8°; 1609, in-8°; Heidelb., 1605, in-4°.

II. *Assertio jurisdictionis camerae imperialis ad b. senatum Spirensem*, Heidelb., 1600, in-4°. C'est peut-être la première édit. de l'ouvrage suivant:

III. *Disputatio de jure meri imperii cameratum contra senatum Spirensem*, Heidelb., 1601, in-4°.

IV. *Dissertatio de idolo Hallensi*, Heidelb., 1605, in-48.— Baillet s'est trompé en présentant le nom de Denaisius comme le masque de Lingelsheim.

Il avait publié, en outre, sous le voile de l'anonyme, quelques opuscules politiques et théologiques, entre autres le *Jesuite-Latein*, le seul dont ses biographes donnent le titre.

La famille de Denaisius était nombreuse. Ses frères suivirent la carrière des armes ou celle du commerce. L'un d'eux fut tué à Molsheim en 1591.

**DENIS** (JEAN-BAPTISTE), prêtre catholique natif de Toul, se convertit au protestantisme et se réfugia en Angleterre où il remplit les fonctions de ministre. Il est auteur des *Mémoires, anecdotes de la cour et du clergé de France*, Lond., 1712, in-8°, où il raconte, entre autres anecdotes piquantes, le mariage de l'évêque de Meaux Bossuet avec M<sup>lle</sup> Des Vieux de Moléon, particularité biographique que Voltaire a répétée depuis en y ajoutant de nouveaux détails.

**DERBAUT**, natif de Rouen, capucin converti et réfugié en Angleterre, publia, vers 1700 (*Archiv. gén. E. 3386*), un livre intitulé *L'antibulle du jubilé ou Réformation du jubilé universel, présentée au pape et aux Catholiques romains*.

**DERODON** (DAVID), célèbre professeur de philosophie, né à Die vers 1600, mort à Genève en 1664, selon Senebier, dont le témoignage nous paraît devoir être préféré à celui d'Alard qui prolonge ses jours jusqu'en 1670.

Après avoir terminé ses études à Sedan, Derodon obtint la chaire de philosophie dans le collège de sa ville natale. Quelque temps après, il se convertit, et selon l'usage, il publia les motifs de son abjuration sous le titre : *Quatre raisons pour lesquelles on doit quitter la religion prétendue réformée*, Paris, 1631, in-12, livre devenu fort rare, bien qu'il paraisse avoir été réimp. sous le titre : *Quatre raisons qui traitent de l'eucharistie, du purgatoire, du péché originel et de la prédestination*, sans nom de lieu, 1662, in-8°.

Derodon ne tarda pas, au reste, à se

repentir d'avoir abandonné la religion dans laquelle il était né. Il rentra dans le sein de l'Eglise protestante et fut nommé professeur de philosophie à Orange; plus tard, il fut appelé en la même qualité à Nismes, et dans l'uno comme dans l'autre de ces villes, il eut à essayer de nombreux désagréments tant de la part des Calvinistes que de celle des Jésuites. Ces derniers, qui se piquaient d'être de subtils dialecticiens, voyaient avec jalousie Derodon leur disputer la palme de la dialectique et les battre par la barbarie de ses termes scolastiques non moins que par la nouveauté de ses arguments. La publication du fameux traité *De supposito* leur fournit l'occasion qu'ils cherchaient de se venger de leurs défaites, occasion d'autant plus belle qu'ils pouvaient cacher une inimitié personnelle sous le voile de la religion. L'auteur, en effet, abordait dans ce traité les mystères du christianisme avec assez peu de révérence, surtout celui de la personne du Christ. Sans admettre deux personnes, il prenait hautement la défense de Nestorius contre Cyrille, qu'il traitait d'hérétique, soutenant que le patriarche d'Alexandrie avait confondu les deux natures de Jésus-Christ. Sur les plaintes des Jésuites, le parlement de Toulouse fit brûler le livre de Derodon, en 1658.

La sentence n'était pas encore rendue que Derodon eut à se défendre contre une accusation d'hérésie portée contre lui par ses propres coreligionnaires. La philosophie, on le sait, n'a jamais marché d'accord avec la théologie, même dans l'Eglise protestante. Le professeur de Nismes niait que la conservation des êtres créés fût une création continuelle. Informé que Claude, depuis si célèbre, qualifiait cette opinion d'hérésie, il s'en plaignit au consistoire, qui apaisa prudemment la querelle; mais l'étudiant Jean-Bon releva l'accusation abandonnée par Claude et s'offrit d'en fournir les preuves. Le consistoire dut nommer une commission de quatre membres, les

pasteurs *Roure* et *Isnard*, le diacre de *La Baume* et l'ancien *Fauquier*, pour examiner la valeur de cette dénonciation inouïe, et sur leur rapport, le 3 déc. 1657, il condamna Jean-Bon comme calomniateur.

Derodon se tira moins heureusement d'un nouveau procès que lui suscita le clergé catholique au sujet de la réimpression de son *Tombeau de la messe*. Dans ce traité où il combattait le dogme de la transsubstantiation par tous les arguments de la philosophie péripatéticienne, il appelait la messe « la dame de toute la Cour romaine, » et il se vantait de la précipiter dans le sépulcre des hérésies et des idolâtries de Rome, après lui avoir coupé les jambes, lui avoir arraché la coupe qu'elle avait dérobée au peuple, et lui avoir donné le coup de la mort. L'évêque de Nîmes *Cohon*, ennemi implacable des Réformés, dénonça ce livre au Conseil et obtint aisément un arrêt foudroyant, le 29 janv. 1663. Le *Tombeau* de la messe fut brûlé publiquement par la main du bourreau, le 6 mars; l'auteur fut banni à perpétuité du royaume, et le libraire fut condamné à mille livres d'amende et à dix ans de bannissement. Derodon se retira à Genève où il mourut bientôt.

Nous l'avons déjà dit, Derodon fut un des plus habiles dialecticiens de son siècle. Partisan exclusif de la philosophie d'Aristote, il se préoccupait fort peu des nouveaux systèmes qui agitaient alors le monde savant. Les seules questions qu'il aime à traiter, ce sont celles que les scolastiques traitaient depuis des siècles, et il les discute en empruntant à l'école des Thomas d'Aquin et des Duns Scot, jusqu'à la barbarie de sa langue. « Les principes généraux d'Aristote, dit de Gérando, sont admis par Derodon comme une autorité incontestable; les grandes classifications d'Aristote servent de cadre au professeur. La matière et la forme, les quatre causes, la distinction des âmes végétative, sensitive, raisonnable, président à sa philosophie. Cependant il se

permet d'élever des objections contre la théorie d'Aristote sur les prédictions, de réfuter les définitions de l'universel. Il combat par une suite de preuves l'hypothèse des espèces intentionnelles; il met quelquefois en parallèle avec les doctrines d'Aristote celles de Platon, celles de Démocrite, d'Épicure et des autres philosophes de l'antiquité. »

Il nous reste à donner la liste de ses ouvrages.

I. *Quatre raisons pour lesquelles on doit quitter la R. P. R.*, Paris, 1631, in-12.

II. *Disputatio de supposito, in qua plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam orthodoxo, et de Cyrillo Alexandrino aliisque episcopis Ephesi in synodum coactis tanquam hereticis, demonstrantur, ut soli Scripturæ sacre infallibilitas asseratur*, Francof. [Arausion.], 1645, in-8°. — Induit en erreur par Sorbière, Bayle croyait qu'il existait deux ouvrages sous ce titre, l'un de Derodon, l'autre de *Gilles Gaillard*, gentilhomme provençal converti au protestantisme vers 1630, qui partageait les opinions de Derodon, son ami, sur l'orthodoxie de Nestorius.

III. *Le Tombeau de la messe*, Gen., 1654, in-8°; Gen., 1662, in-8°; Amst., 1682, in-12; trad. en angl., Lond., 1673, in-8°.

IV. *Dispute de l'eucharistie*, Gen., 1655, in-8°; 1665, in-8°.

V. *Apologie*, sans nom de lieu ni date, in-4°. — Réponse aux attaques de *Jean-Bon*.

VI. *Logica restituta*, Gen., 1659, in-4°.

VII. *Metaphysica*, Arausioni, 1659, in-8°. — C'est sans doute le même ouvrage que celui-ci : *Questiones philosophicæ, metaphysicæ et physicæ*.

VIII. *L'athéisme convaincu ou la lumière de la raison opposée aux erreurs de l'impiété*, 1<sup>re</sup> part., Orange, 1659, in-8°; en deux parties, Gen., 1665, in-8°; trad. en angl. par *J. Bonhomme*, Lond., 1679, in-8°. —

Le cat. de la Bibl. de Genève en indique une édit. d'Orange, 1647, in-12.

IX. *Disputatio de atomis*, Nemausi, 1664, in-8°; 2<sup>e</sup> édit. augm., Gen., 1662, in-8°. — Comme Gassendi, Derodon adopte l'hypothèse des atomes pour expliquer certains effets de la nature.

X. *De existentia Dei*, 1664, in-4°.

XI. *Disputatio de ente reali*, Nemausi, 1662, in-4°.

XII. *Dispute de la messe ou discours sur ces paroles* : Ceci est mon corps, Nismes, 1662, in-8°.

XIII. *De libertate*, Gen., 1662, 8°.

XIV. *Compendium philosophiæ*, Gen., 1663, in-8°.

XV. *Discours contre l'astrologie judiciaire*, Gen., 1663, in-8°.

XVI. *Philosophiæ contractæ pars I, quæ est logica*, Gen., 1664, in-4°; 1681, in-4°, sous ce titre : *Philosophia contracta*. — Cette logique est la plus étendue qui ait jamais vu le jour. L'auteur entre dans des développements d'une longueur excessive, accumule les distinctions subtiles, se jette dans des discussions sans fin au milieu desquelles l'esprit le plus exercé est exposé à se perdre à chaque instant.

XVII. *Opera philosophica*, Gen., 1664, in-4°; 1669, in-4°. — Réimp. des N<sup>os</sup> V, VI, IX, X, XIII. — Le cat. de la bibl. du docteur Williams en indique, sans doute par erreur, une édit. de Gen., 1659, 2 vol. in-4°.

XVIII. *Lesinconstans*, Gen., 1671, in-8°.

On a encore attribué faussement à Derodon la *Messe trouvée dans l'Évangile*, 1647. C'est un écrit de *Luc Jansse*.

Un autre Derodon, parent sans aucun doute de David, était, vers la même époque, avocat au parlement de Grenoble. Il se nommait *Jacques* (1). Après la révocation, son fils *JEAN-PIERRE* chercha un asile à Orange d'abord, puis

à Genève, où il fut reçu bourgeois avec son fils *BÉNÉDICT-ANDRÉ*, le 47 déc. 1717.

**DES ADRETS.** Voy. **François de Beaumont**.

**DES ARÈNES**, auteur d'une *Déclaration contenant les motifs de sa conversion de la religion protestante à la catholique*, Paris, 1664, in-4°.

**DESAUCHES (ANNET)**, que personne ne confondra avec *Des Ousches*, colonel d'un régiment d'arquebusiers à cheval à l'expédition d'Angers en 1585, était fils de pauvres paysans de l'Auvergne. Ayant embrassé la Réforme, il se rendit à Genève pour y étudier la théologie et se consacrer au service du Seigneur. Appelé, en 1550, à Issoire, où s'était formé le noyau d'une petite église, il y prêcha pendant quelque temps dans des caves, secrètement favorisé par les consuls; mais il finit par être découvert et enfermé dans l'abbaye. Les Protestants résolurent de le délivrer avant qu'il fût livré aux tribunaux. Ils s'attroupèrent de nuit hors des murs, au nombre de 200, entrèrent dans la ville, dont les portes leur furent ouvertes, et marchèrent sur la prison. Déjà un nommé *Gratiadas* montait à l'assaut de l'abbaye, lorsqu'un coup de feu tiré par un moine le renversa et mit ses compagnons en fuite. Dès le lendemain, la justice se transporta à Issoire et fit pendre Désauches. Sa tête, placée au bout d'une pique, fut fichée sur la porte du pont. L'Histoire des martyrs, qu'on a accusée d'exagération, ne parle cependant pas de celui-ci, — et de combien d'autres!

**DES AGULIERS (JEAN)**, ministre d'Aitré, en 1681. Accusé d'avoir exhorté quelques membres de son troupeau à persévérer courageusement dans leur foi, Des Aguliers fut mis en jugement; mais les magistrats, qui n'avaient point encore perdu toute pitié, le rendirent à la liberté, à condition toutefois qu'il renoncerait à l'exercice de son ministère. Priver les églises de leurs pasteurs, tel était alors le but que poursuivait par tous les moyens le gou

(1) Un *Jacques Derodon*, d'Orange, avec lequel il ne faut pas le confondre, fut inscrit sur le registre des étudiants de Genève, en 1668; et en 1690, un *Derodon* était ministre de l'église de La Haye-du-Puits.

vernement dans la pensée duquel les dragonnades n'étaient pas encore arrêtées. Aussi, dans la même année et dans la même province, voyons-nous *Delaizement* emprisonné sous l'inculpation d'avoir appliqué aux circonstances présentes l'histoire d'Hérode ; *Majow*, ministre de Gré, décrété de prise de corps pour le même crime que Des Aguliers, interdit du ministère et condamné à cent livres d'amende et à cinq ans de bannissement ; *Brevet*, ministre de Dompierre, interdit de même et condamné à cent livres d'amende, parce qu'il avait fait la prière à un malade qui avait l'intention de se convertir, au dire du curé du lieu ; *Loquet*, ministre de Marennes, coupable, comme les autres, d'avoir exhorté son église à la constance, traîné dans les prisons de La Rochelle, enchaîné comme un malfaiteur, et jeté dans une étroite prison. Nous aurons à en citer bien d'autres exemples.

Des Aguliers obtint sans difficulté la permission de sortir du royaume, et se retira à Guernesey, d'où il passa à Londres. Ayant pris les ordres dans l'Eglise anglicane, il fut nommé, en 1692, pasteur de l'église française de Swallow-Street, qu'il quitta pour établir à Islington, près de Greenwich, une école qu'il dirigea jusqu'à sa mort. On ignore le nombre d'enfants qu'il laissa. Les biographes ne parlent que de JEAN-THEOPHILE. Peut-être *Henri* Des Aguliers, connu par un *Traité général du commerce* (4<sup>e</sup> édit., revue et augm., Amst., 1721 ; réimp. à Paris, 1723, in-4<sup>e</sup>), était-il aussi son fils.

Né à La Rochelle, le 42 mars 1683, Jean-Théophile apprit de son père la langue grecque et la latine, et, dès qu'il eut atteint l'âge de seize ans, il se livra, sous sa direction, à l'éducation de la jeunesse ; mais son goût l'entraîna d'un autre côté. Aussi, quand son père fut mort, abandonnant l'école d'Islington, il se rendit à Oxford où il s'appliqua surtout à l'étude des sciences physiques, et il y fit de si remarquables progrès qu'à peine reçu bachelier,

il fut trouvé digne de remplacer son professeur Keill, lorsque ce dernier quitta Oxford en 1710. La renommée ayant porté son nom jusqu'à Londres, il fut invité de la manière la plus pressante à s'y rendre, et il y consentit dans la vue d'obtenir une cure ; car faisant marcher de front l'étude de la physique et celle de la théologie, il entra dans les ordres et fut consacré en 1717. Il ouvrit donc à Londres un cours de philosophie expérimentale qui fut fréquenté par un nombreux auditoire au milieu duquel se faisaient remarquer le roi Georges, la reine Caroline et leur fils. De hautes protections lui firent obtenir la cure de Hamptoncourt et la place de chapelain du duc de Chandos et du prince de Galles. Le grand Newton lui donna, lui aussi, une preuve de singulière estime en lui confiant le soin de répéter publiquement quelques-unes des expériences qui servaient de base à son système, et d'en démontrer ainsi la vérité aux yeux de tous.

En 1730, Des Aguliers fut appelé en Hollande et fit des leçons très-suivies à Amsterdam, à Rotterdam et à La Haye. A son retour à Londres, la Société royale le choisit pour démonstrateur et quelque temps après, elle l'admit dans son sein. Sur la fin de ses jours, il perdit, dit-on, l'esprit, se donna en spectacle par des bizarreries étranges et mourut dans un accès de folie en 1744, laissant deux fils, tous deux héritiers de ses talents. Le cadet était, en 1740, ingénieur et lieutenant dans un régiment d'artillerie.

Des Aguliers n'était pas seulement un savant mathématicien, il était encore mécanicien des plus habiles. Il a exécuté avec une rare précision plusieurs machines hydrauliques et astronomiques, décrites dans les *Philosoph. Transactions*, années 1722, 1724, 1726, 1732, 1735 ; une des plus ingénieuses est son ventilateur pour changer l'air de la chambre d'un malade. On a de lui :

1. *Sermon prêché à Hamptoncourt devant le roi Georges I, 1716.* —

Ce sermon, mentionné par Arcère, n'est pas autre chose, sans doute, que le *Sermon on Luke XIII, 5*, cité par Watt, comme imp. en 1717, in-8.

II. *Fire improved, being a new method of building chimnies, so as to prevent their smoaking*, Lond., 1716, in-8°.

III. *Physico-mechanical lectures*, Lond., 1717, in-42.

IV. *A system of experimental philosophy, proved by mechanics, as shown at the public lectures, in a course of experimental philosophy by J.-T. Des Aguliers*, Lond., 1719, in-4°. — Publié sans la participation de l'auteur.

V. *A course of experimental philosophy, with 32 copperplates*, Lond., 1725, 1727, in-4°; 1734, 1745, 2 vol. in-4°; nouv. édit., 1763, 2 vol. in-4°; trad. en franç. par Pezenas, Paris, 1751-52, 2 vol. in-4°. — La Biogr. univ. qui en indique une édit. de Londres, 1719, 2 vol. in-4°, aurait-elle confondu cet ouvrage avec le précédent?

VI. *The Newtonian system, a poem*, Westm., 1728, in-4°. — Watt lui attribue ce poème; mais la Biogr. universelle assure qu'il ne peut en être l'auteur, parce qu'il n'était ni poète ni enthousiaste, et que son admiration pour Newton n'a jamais dégénéré en faustisme.

VII. *Dissertation sur l'électricité des corps*, Bordeaux, 1742; trad. en angl., Lond., 1742, in-8°. — Ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux.

Des Aguliers a traduit aussi en anglais trois volumes du Cours de mathématiques d'Ozanam, la Mécanique du feu de Gauger, le Mouvement des eaux de Mariotte, les Dissertations latines sur la médecine de Pitcairn, l'Introduction à la philosophie newtonienne de S'Gravesande (Lond., 1720) dont son fils publia une seconde édit., Lond., 1747. On lui doit encore une seconde édit. des *Éléments de catoptrique et de dioptrique* du docteur Grégory, avec

un appendice contenant *An account of reflecting telescopes*, Lond., 1734, in-8°. Enfin les Transactions philosophiques de 1716 à 1742, renferment un grand nombre de savantes dissertations sorties de sa plume, roulant sur différents sujets, comme la lumière et les couleurs, les variations du baromètre, la résistance de l'air et des fluides, la densité des corps, le mouvement perpétuel, la réfrangibilité de la lumière colorée, la figure de la terre, la formation des nuages, l'élasticité, la grue et la balance, l'hydromètre, ou relatant de curieuses expériences sur la cohésion du plomb, l'optique, la statique, le magnétisme, l'électricité.

DES AVENELLES (PHILIPPE ou PIERRE), avocat au parlement de Paris, qui a acquis une honteuse célébrité par sa conduite dans l'affaire d'Amboise (*Voy.* I p. 269). Sauf de Thou, qui prétend qu'il trahit la confiance de *La Renaudie* par des motifs de conscience plutôt que dans la vue d'un vil intérêt, tous les historiens contemporains s'accordent à attribuer sa trahison à une sordide avarice ou à de lâches terreurs. Castelnau affirme même qu'en entendant la confidence de son hôte, qui s'ouvrit à lui, comme on sait, pour dissiper les inquiétudes qu'il avait conçues de ses entrevues mystérieuses avec *La Roche-Chandieu*, de ses allées et venues continuelles, du concours extraordinaire de personnes qui le visitaient, Des Avenelles « trouva cet expédient fort bon. » Mais, ajoute l'écrivain catholique, « ayant bien considéré que l'entreprise estoit de merveilleuse conséquence, l'exécution fort difficile et l'issue encore plus dangereuse, craignant que, si les choses ne pouvoient réussir, il fust en danger de perdre la vie et les biens, il révéla le tout à un des secrétaires du cardinal de Lorraine, dont il fut grandement récompensé. » Selon les Mémoires de Vieilleville, il vendit ses coreligionnaires. Davila n'ose décider s'il parla « effrayé de la témérité de l'entreprise ou ébloui par les récompenses qu'il se

promettoit de la trahison. • Parmi les écrivains protestants, d'*Aubignè* seul affirme que Des Avenelles fut « plus tost meü de peur que d'ambition et d'avarice. » *La Planche*, au contraire, d'accord avec l'*Histoire du tumulte d'Amboise*, insérée dans le T. I des Mémoires de Condé, nous peint l'avocat parisien comme un homme pauvre, avare, ambitieux, « qui pensa avoir trouvé moyen pour se rendre riche et mémorably à jamais. » L'attestation que de Thou donne à Des Avenelles d'avoir été « un homme de bien » ne se trouve-t-elle pas détruite par tous ces témoignages ?

Des Avenelles, poussé par sa lâcheté, aiguillonné par son avarice, courut donc révéler la conjuration au maître des requêtes de Marmagne, une des créatures du cardinal de Lorraine, qui l'envoya sur-le-champ à la Cour. Les Guise se méfièrent d'abord de ce protestant qui venait ainsi leur vendre ses frères, et ils le firent enfermer dans une des tours du château; mais après l'avoir interrogé à plusieurs reprises, après l'avoir sondé de toutes les manières, après l'avoir confronté avec *Stuart*, *Soucelles* ou *Saucelles* et le baillif de *Saint-Aignan*, qu'ils firent amener de Vincennes, il ne leur resta plus de doute sur son infamie, surtout lorsqu'il leur eut appris exactement la route que devait prendre *La Renaudie*. Ils lui rendirent donc la liberté, lui firent donner un bon de 42,000 livres sur le trésor royal et lui obtinrent du duc de Lorraine une première charge de judicature. S'il faut en croire de Thou, Des Avenelles resta protestant.

Du Verdier attribue à Des Avenelles deux traductions du latin en franc., l'une du 4<sup>e</sup> vol. de l'*Építome ou Abrégé des vies de cinquante-quatre excellents personnages. tant grecs que romains, mises au parangon l'une de l'autre. extrait du grec de Plutarque de Chéronée* [ par Darius Thiberti ], Paris, 1558, in-8<sup>e</sup>; l'autre de l'*Histoire ibérique* et de l'*Histoire d'Annibal*, imp. avec la trad. des au-

tres guerres d'Appien par Seyssel, Paris, 1560, in-8<sup>e</sup>.

**DES BOUVERIES (LAURENT)**, ouvrier en soie, né à Sainghin, près de Lille, s'enfuit en Angleterre pendant les sanglantes persécutions exercées, en 1568, dans les Pays-Bas, et s'établit d'abord à Sandwich, où il existait déjà à cette époque une église fondée par des réfugiés principalement de la Flandre française, et desservie par le pasteur *Bastia* (1). Quelque temps après, soit qu'il n'eût pas trouvé dans cette ville des moyens suffisants d'existence, soit pour quelque autre motif, il alla se fixer à Cantorbéry, où il pouvait espérer, en effet, d'exercer son industrie d'une manière plus lucrative, un grand nombre de réfugiés y ayant déjà monté des fabriques de taffetas, de satin, de brocart, de velours. EDOUARD DesBouvier continua le métier de son père; mais son fils, nommé aussi EDOUARD et né en 1621, alla s'établir à Londres, où il ouvrit un magasin de marchandises du Levant. C'est de lui que date l'illustration de sa famille.

Edouard II DesBouvier fut anobli par Jacques II et mourut en 1694. Son fils aîné GUILLAUME continua avec succès son commerce et fut créé baronnet

(1) Dans son *Hist. des Réfugiés*, M. Burn donne une liste assez longue des membres de cette église qui ne subsista pas longtemps. Voici ceux que nous croyons pouvoir revendiquer pour la France protestante: *Jean Des Bouviers*, *José Des Champs* et *Pierre Tournel*, anciens; *Jacq. Lermonet*, *J. de La Haie*, François *Grucmart* et *Guill. Queyne*, diacres; *Balthazar*, *Jacques* et *Christophe Ernoult*; *P. de Larbre*; *Josué* et *Gilles Facon*, *P. de La Porte*; *J. Des Prez*; *Bastien Bernard*; *Jean* et *Fred. Bultin*; *P. Du Brustle*; *Andrieu Monnier*; *J. Le Maire*; *Marc Blanchart*; *Laurent* et *Jean Des Bouvieres*; *Louis de Gallonnet*; *Nic. Rogier*; *Michel Clarisse*; *P. de Saleme*; *J. Le Sage*; *Noë Guiset*; *Roland*; *Simon Ondart*; *Cécile Beaumets*; *Catherine Versin*; *Jacq. et P. Le Clerc*; *Jacq. et Antoine Caniers*; *Nicolas Bayart*; *Jacq. Fournier*; *Françoise Millemcamp*; *Nic. de Lalour*; *Jean* et *Michel Creton*; *Lion Baulf*; *P. Du Forest*; *Guillebert Pré*; *P. Du Catted*; *Nic. Lefebvre*; *Philippe* et *Jacq. Le More*; *Jean Bauchery*; *Nic. Rolin*; *Jacq. Le Roy*; *J. Tallebert*; *Denis Du Buis*; *Martin Bousset*; *Michel Du Bray*; *Jeanne Le Hardy*; *J. Du Tautils*; *Salomon Six*.

en 1744. A sa mort, arrivée en 1747, son fils aîné, sir **EDOUARD**, se trouva placé à la tête d'une des premières maisons de Londres, dont il dirigea avec intelligence les vastes opérations jusqu'en 1736. Son mariage avec *Mary Schmid*, sœur de la comtesse de Clanricarde, étant restée stérile, son titre et son immense fortune passèrent à son frère **JACOB**, qui fut, en 1747, créé pair sous le titre de lord Longford, vicomte de Folkestone. C'était le premier exemple d'un marchand élevé à la pairie.

**Jacob Des Bouveries** épousa *Mary Clarke*, dont il eut onze enfants, entre autres : 1° **GUILLAUME**, né le 26 fév. 1725, qui suit; — 2° **ANNE**, née en 1729, femme, en 1764, de **George Talbot**; — 3° **MARY**, née en 1730, mariée avec le comte Antoine de Shaftesbury; — 4° **CHARLOTTE**, née en 1732, femme de **John Grant**; — 5° **HARRIET**, née en 1736, mariée, en 1775, avec sir **James Tilney-Long**; — 6° **EDOUARD**, né en 1738, député de Southampton, mort en 1810, laissant de son mariage avec *Harriet Fawkener*: 1° **EDOUARD**, né en 1767, qui épousa, en 1788, *Catherine*, fille unique de **William Castle**, laquelle le rendit père de huit enfants: **EVERARD-GUILLAUME**, né en 1789, lieutenant-colonel, major du régiment des gardes à cheval, marié, en 1816, avec *Charlotte O'Donnell*; **CHARLES**, né en 1792, mort en 1827; **FRANCIS-KENNELM**, né en 1797, marié, en 1826, avec *Elisabeth Shiel*, mort en 1837; **JAMES**, né en 1804, marié, en 1826, avec *Elisabeth Alston*; **CATHERINE**, **ELISABETH**, **CAROLINE** et **MARY-ELISABETH**; — 2° **HENRIETTE-ELISABETH**, née en 1771, femme du lieutenant-général **James de Rosslyn**; — 3° **FRANCES-ANNE**; — 4° **MARY-CHARLOTTE**, née en 1776, femme de **William Maxwell**; — 5° **JEAN**, né en 1779, prébendaire de Lincoln, recteur de Woolbeding et de Tyd; — 6° **JANE**, née en 1781, mariée, en 1802, avec sir **Francis Vincent**; — 7° **HENRI-FRÉDÉRIC**, né le 14 juillet 1783, lieutenant-général, gouverneur de l'île de Malte, colonel du 97<sup>e</sup> régi-

ment d'infanterie, qui épousa, en 1826, *Julia*, fille de **Louis de Montolieu**, et en a eu un fils et une fille; — 8° **DIANA-JULIANA-MARGARETTA**, née en 1786, femme de **George Ponsomby**.

Resté veuf, **Jacob Des Bouveries** épousa en secondes noces, en 1744, *Elisabeth Marsham*, fille de lord **Romney**, qui lui donna encore deux fils, dont l'aîné, **JACOB**, né en 1742, ne vécut que trois ans, et le cadet, **PHILIPPE**, fonda la branche de **Pusey**. Il mourut le 17 fév. 1764, laissant son titre à son fils aîné **Guillaume**, qui fut créé comte de **Radnor** en 1765.

Du mariage de **Guillaume Des Bouveries** avec *Harriet*, fille unique de sir **Mark Stuart-Pleydell**, ne naquit qu'un fils qui reçut le nom de **JACOB**. Sa seconde femme, *Rebecca Alleyne*, qu'il épousa en 1751, lui donna quatre fils dont l'un, nommé **Yonge**, mourut jeune. L'aîné, **GUILLAUME-HENRY**, né en 1752 et mort en 1806, eut de son mariage avec *Bridget Douglas*, fille du comte de **Morton**, contracté en 1777: 1° **WILLIAM-JOHN**, mort jeune; 2° **ELISABETH**, née en 1780, femme, en 1814, de **George Hay Dawkins-Pennington**; 3° **CHARLES-HENRY**, né en 1782, qui suivit la carrière des armes et mourut en 1836; 4° **MARIA-REBECCA**, née en 1786, mariée, en 1808, avec lord **Heytesbury**; 5° **EMMA-BRIDGET**, morte en 1827. Le second fils de **Guillaume Des Bouveries** et de *Rebecca Alleyne*, nommé **BARTHÉLEMY**, naquit en 1753 et mourut le 31 mai 1835. Il épousa, en 1779, *Mary Wyndham*, fille de **John Arundell**, qui lui donna sept enfants: 1° **ANNA-MARIA**, morte jeune; 2° **HENRY-JAMES**, commissaire des douanes en Ecosse, né en 1781, mort le 5 mars 1832; 3° **EDOUARD**, prébendaire de **Salisbury**, vicaire de **Coleshill**, chapelain de la reine, né le 15 août 1785, marié, en 1811, avec lady *Frances-Charlotte*, fille de l'évêque d'**Exeter** et sœur du comte de **Devon**, qui le rendit père, en 1813, d'une fille nommée **FRANCES**; 4° **CHARLOTTE**, née en 1788, femme de sir **Henry Carow S. John**

Mildmay; 5° HARRIET, née en 1790, femme du comte de Roseberry; 6° ANNA-MARIA, née en 1792, mariée en 1813, avec Paulet Mildmay; 7° WILLIAM-ARUNDELL, né le 6 fév. 1797, recteur de West Tytherley, marié, le 8 fév. 1814, avec *Fanny Sneyd*, fille d'honneur de la reine Adélaïde. Le quatrième fils enfin né du second mariage de Guillaume Des Bouveries, vint au monde en 1760 et reçut le nom d'ÉDOUARD. Il épousa, en 1782, *Catherine Murray*, fille du comte de Dunmore, et en secondes noces, *Arabella*, fille de sir *Chaloner Ogle*. Il mourut en 1824, ayant vu tous ses enfants le précéder dans la tombe.

Resté veuf une seconde fois, Guillaume Des Bouveries épousa, le 22 juin 1765, *Anne*, fille de sir Thomas Hales et veuve de lord Feversham. Il en eut encore deux filles qui ne vécurent que peu de jours, et il mourut lui-même le 23 janv. 1776, laissant son titre à son fils aîné Jacob. Depuis 1770, il était gouverneur de l'hôpital des Réfugiés français à Londres.

Jacob Des Bouveries, greffier de Sarum, grand-bailli de Wallingford, gouverneur de l'hôpital des Réfugiés, depuis 1789, naquit le 15 mars 1750. Le 24 janv. 1777, il prit pour femme *Anne Duncombe*, fille du comte de Feversham, qui lui donna huit enfants: 1° MARY-ANNE, morte à l'âge de 12 ans; — 2° GUILLAUME, lord Radnor depuis la mort de son père (27 janv. 1828), et un des directeurs de l'hôpital des Réfugiés français depuis 1803, né le 11 mai 1779, marié, en 1800, avec *Catherine Selham-Clinton*, fille du comte de Lincoln, dont il a eu plusieurs enfants; — 3° DUNCOMBE-PLYDELL, contre-amiral et surintendant de l'arsenal de Plymouth, né le 28 juin 1780, marié, en 1809, avec *Louisa May*, dont une fille mariée au frère du comte d'Erroll; — 4° LAURENCE; — 5° HARRIET; — 6° BARBARA; — 7° FRÉDÉRIC, chanoine de Salisbury, recteur de Pewsey et de Wippingham, né en 1785, marié, en 1814, avec *Elisabeth Sul-*

*ivan*, et père de trois enfants; — 8° PHILIPPE, haut shérif du comté de Somerset en 1843, député lieutenant du même comté, né le 21 oct. 1788, et marié, le 7 nov. 1811, avec la sœur du comte de Heytesbury, qui lui a donné cinq enfants.

Jacob Des Bouveries a publié *Observations on the Pusey Hora* dans le T. XII des *Mélanges de la Société des antiquaires de Londres*.

BRANCHE DE PUSEY. Philippe Des Bouveries, souche de cette branche, naquit en 1745. Il prit, en 1784, le nom et les armes de Pusey, et en 1789, il fut nommé membre du conseil d'administration de l'hôpital des Réfugiés. En 1798, il épousa *Lucy*, fille du comte de Harborough, dont il eut six enfants: 1° PHILIPPE, né en 1799, député du Berkshire, marié, en 1822, avec *Emily*, fille du comte de Caernarvon, dont il a plusieurs enfants; — 2° ÉDOUARD, chanoine de Christchurch, professeur d'hébreu à Oxford, qu'une disposition prononcée au mysticisme, une vénération excessive pour les formes antiques de la liturgie et un respect exagéré pour les opinions des Pères de l'Eglise ont jeté, depuis 1833, dans une voie où il s'est heureusement arrêté lorsqu'il s'est aperçu que le *puseyisme* conduisait directement au catholicisme romain. Le seul ouvrage que nous connaissons de lui, a été imp., en 1841, à Oxford, sous ce titre: *The articles treaded on in tract 90 reconsidered*. Né en 1800, il a épousé, en 1828, *Marie-Catherine Barker*; — 3° ELISABETH, née en 1803, femme, depuis 1827, du fils de l'évêque de S. Asaph; — 4° CHARLOTTE, née en 1807, mariée, en 1839, avec R. L. Cotton, docteur en théologie, prévôt de Worcester-College à Oxford; — 5° WILLIAM, né en 1810, marié, en 1836, avec *Catherine Freeman*, et père de plusieurs enfants; — 6° HENRI, né en 1814, mort jeune.

DES BUISSONS (JEAN), de Lille, martyr à Anvers en 1560. Il nous reste de cet homme « doué de zèle ardent

et de constance chrestienne », comme dit Crespin, deux *Lettres* qui ont été publiées dans l'Histoire des martyrs. Dans l'une, il rend compte des interrogatoires qu'il eut à subir devant le magistrat d'Anvers; dans l'autre, il raconte à sa mère son arrestation, lui fait pressentir sa mort prochaine et l'exhorte, ainsi que ses frères, à persévérer dans la doctrine évangélique.

**DES CHAMPS (CHARLES)**, originaire de Normandie, commença, en 1619, à Genève, des études en théologie, qu'il alla terminer à Sedan, où il soutint, en 1628, une thèse qui a été imprimée dans les *Theas* sedanenses. Nommé ministre, il commit nous ne savons quelle faute, pour laquelle le synode de Caen le destitua, en déclarant que « son ministère ne pouvait jamais édifier les églises. » Des Champs se rendit à Dieppe, où, malgré cette sentence, il obtint sans difficulté du consistoire la permission de prêcher, et il le fit avec tant de succès « qu'il s'insinua dans l'affection du peuple qui le demanda pour pasteur. » Le consistoire l'élut donc; mais *Le Mousnier*, de *Caux* et de *Bures*, se portant les défenseurs de la Discipline, appelèrent de cette décision au Synode national d'Alençon, qui, blâmant l'imprudence du consistoire de Dieppe, lui défendit d'admettre à l'avenir aucun ministre ni d'en déposer aucun, sans en avoir auparavant délibéré avec les chefs de famille.

Un Nobiliaire de la Normandie (*St-Germain franç.* 676) nous fournira quelques renseignements généalogiques sur la famille à laquelle appartenait probablement Charles Des Champs. Dans la seconde moitié du *xvi<sup>e</sup>* siècle vivait un *Pierre Des Champs*, fils de *Jean Des Champs* et de *Jeanne Ayeul*, le même apparemment que le capitaine normand Des Champs, qui servit glorieusement sous *Montgomery* dès 1562, fut fait prisonnier à la prise de Vire, et tué à la bataille d'Arnay-le-Duc. Du mariage de ce *Pierre Des Champs* avec *Anne de Raffnel* naquirent deux fils qui reçurent au baptême

les noms bibliques de *Josias* et de *Daniel*. Le premier fut tué, en 1587, au siège de Villefranche, comme le rapporte d'Aubigné. Il avait épousé *Aliénore de Raulin*, qui le rendit père de *Jean*, marié avec *Anne de Gouberville*; le second prit pour femme *Jeanne Michel* et en eut *Louis*, qui épousa *Marie Lemarié*.

Une autre famille normande du même nom et également protestante, mais étrangère, ce semble, à celle qui figure dans le Nobiliaire en question, quitta la France avant la révocation de l'édit de Nantes, et se fixa en Allemagne.

Dès 1683, *Jacques de Maxuel*, seigneur Des Champs, né à Pontaudemer, demanda et obtint la permission d'aller s'établir à Hambourg, en conservant la jouissance de ses biens (*Archiv. M.* 673). Il sortit donc sans difficulté du royaume avec trois de ses fils; mais il alla offrir ses services à l'électeur de Brandebourg, qui le créa conseiller de cour et d'ambassade. Il mourut en 1692 et laissa ses titres à son troisième fils *Jean*; les deux aînés avaient été tués au service. *Jean de Maxuel* avait épousé *Emilie-Charlotte de Marconnay de Mornay*, qui mourut à Berlin en 1757. Un autre *Maxuel* se fixa à Hanover et fut nommé ministre de la cour, en même temps que pasteur de l'église française. Nous ne savons de qui descendait le capitaine *Charles-Théodore de Maxuel*, qui épousa, en 1719, dans la chapelle de l'ambassade anglaise à Paris, *Marthe-Susanne de Gennes*, d'une famille noble protestante de la Bretagne.

Peut-être serait-on autorisé à rattacher à l'une ou l'autre de ces familles Des Champs, officier du régiment de *Turenne* (dont presque tous les officiers, comme on le sait, étaient de la religion réformée), et auteur de bons Mémoires sur les deux dernières campagnes de ce grand capitaine (Paris, 1678, 2 vol. in-12).

Au reste, ce nom de Des Champs était commun en France. En 1562, nous trouvons un *Etienne Des Champs*,

exerçant à Bourges les fonctions pastorales (*MSS de Genève*, 197<sup>o</sup>, Carton 1). En 1569, un *Jacques Des Champs*, sieur de Bussac, capitaine à Saintes, fit échouer une entreprise de Puytaillé sur cette ville; mais bientôt après, une révolte des habitants le força à s'éloigner lui-même. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, *N. Des Champs*, président au séminaire de Saint-Amant de Douay, abjura le catholicisme et publia une *Exposition solide et historique de la religion chrétienne, opposée aux erreurs de la communion de Rome*. Nous aurons encore à parler accidentellement de quelques autres qui ont à peine laissé trace de leur existence dans l'histoire; il ne nous reste à nous occuper ici que de la famille Des Champs de la Guienne, la plus connue de celles qui ont porté ce nom.

DES CHAMPS (*Jean*), né à Bergerac, en 1667, d'une ancienne famille établie dans le Périgord (1). Des Champs s'était voué au saint ministère; mais la révocation de l'édit de Nantes étant venue briser sa carrière, il s'établit à Genève (2) et rendit à la République des services en considération desquels on plaça son portrait dans l'hôtel-de-ville. On ignore le motif qui l'engagea à quitter une ville, où il jouissait d'une grande considération, pour aller habiter l'Allemagne. Il obtint la cure de Butzow, et le duc de Mecklembourg conçut pour lui une si haute estime que, lorsque, après plus de vingt années de travaux apostoliques, Des Champs sollicita la permission de retourner à Genève, pour surveiller l'éducation de ses fils, ce prince ne put se décider à la lui accorder. Cependant il consentit, vers la fin de 1729, à le laisser partir sur la demande du roi de Prusse qui voulait l'attacher à l'église de Buchholz près de Berlin; mais à

peine rendu à son poste, Des Champs mourut, à l'âge de 63 ans. Il avait épousé à Genève *Lucrèce de Maffé* (3), demoiselle du Dauphiné réfugiée dans cette ville, et il en avait eu huit enfants dont trois moururent jeunes. Les cinq autres se nommaient GABRIEL, JACQUES, JEAN, ANTHOINE et SOPHIE. Cette dernière épousa *Simon*, ministre à Berlin.

I. Le fils aîné de Jean Des Champs, Gabriel, né en 1703, fut élevé page du grand-duc de Mecklembourg-Strélitz. Plus tard, il rentra en France et s'établit à Rouen où il obtint la place de contrôleur des actes. Cette circonstance prouve qu'il se convertit. Nous n'avons donc à nous occuper ni de lui ni de ses descendants, parmi lesquels nous croyons devoir mentionner cependant ses petits-fils Emile et Antony Des Champs, connus avantagusement l'un et l'autre dans la littérature.

II. Jacques Des Champs, né à Butzow en 1708, étudia la théologie à Genève, puis à Marbourg. A la mort de son père, il fut appelé à le remplacer; mais en 1739, il fut placé à Berlin. En 1746, il fit annoncer dans la Nouvelle Bibl. germanique la prochaine publication d'un *Dictionnaire mythologique* [étymologique?] *françois* en 2 vol. in-4<sup>o</sup>, mais nous ne pensons pas que cet ouvrage ait vu le jour. Selon une publication récente (*Memoir of Daniel Chamier*, Lond., 1852, in-8<sup>o</sup>), où nous puisons la plupart de nos renseignements sur la famille Des Champs, ce ne serait pas Jacques, mais Jean son frère qui aurait composé ce dictionnaire resté *msc.*, et il ne l'aurait achevé qu'au mois d'avril 1766. La réclame de la Bibl. germanique est conçue en termes trop clairs et trop précis pour que nous puissions y supposer une erreur. Jacques Des Champs ne laissa que deux enfants, une fille mariée avec

(1) Selon une tradition conservée dans la famille, le cinquième aîné de Jean Deschamps avait épousé une sœur de *Theodore de Beze*.

(2) Dans un rôle de Réfugiés dont les biens avaient été confisqués (*Archiv. N. 667*), nous lisons les noms de deux *Jean* et d'un *Pierre Des Champs* du Périgord.

(3) *Alexandre de Maffé*, de Vevay, marchand, fut reçu bourgeois de Genève le 13 déc. 1715. En 1646, un *Pierre de Maffé* s'était inscrit parmi les étudiants de l'académie de cette ville.

*Lefebvre*, officier distingué du génie au service de Prusse, à qui revient en grande partie la gloire de la prise de Schweidnitz, et un fils qui se fit estimer du grand Frédéric par sa bravoure.

III. Jean Des Champs, le plus célèbre des quatre frères, naquit à Butzow, le 27 mai 1709. En 1723, il fut envoyé à Genève avec son frère pour y faire ses études; mais la conduite un peu légère de ses fils força le rigide pasteur de Butzow à les rappeler, en 1727, pour confier leur éducation à l'illustre professeur de Marbourg, Christian Wolf, sous la direction duquel ils restèrent pendant deux ans. Les leçons de ce grand philosophe eurent une influence décisive sur le développement moral et intellectuel du jeune Des Champs, qui voua à son sage Mentor un culte pour ainsi dire religieux, et se fit un devoir de répandre ses doctrines par tous les moyens en son pouvoir. Après la mort de son père, il resta à Berlin attendant une place que la malveillance d'un ministre l'empêcha d'obtenir, et consacrant ses trop longs loisirs à la composition de sonnets et d'autres poésies légères qui ne pouvaient rencontrer un accueil favorable que dans le cercle borné de ses amis, si l'on en excepte peut-être l'ode qu'il adressa au jeune *Baratier* lors de sa visite à Berlin. Des Champs sentit lui-même la nécessité de se livrer à des travaux plus sérieux, et il entreprit la traduction de la Logique de Wolf. Le prince royal de Prusse en ayant été informé, voulut, par esprit d'opposition contre son père qui haïssait les philosophes, qu'elle parût sous ses auspices. Cette publication achevée, Des Champs partit pour Cassel, afin de s'y faire ordonner, rebuté qu'il était des difficultés qu'on lui opposait à Berlin, et il reçut l'imposition des mains de *Martel*, *Rochemont* et *Couderc*, le 20 janv. 1737. A son retour à Berlin, le prince royal l'attacha à sa maison en qualité de prédicateur; mais, soit par sa propre impudence, soit, comme il l'affirme, par les intrigues de l'envoyé de l'empereur

d'Allemagne à la cour de Prusse, il ne tarda pas à perdre la bienveillance de l'héritier du trône.

Sa disgrâce toutefois dura peu. Devenu roi, Frédéric, qui l'estimait, le chargea de donner à ses frères Henri et Ferdinand des leçons de philosophie, et il resta auprès de ces jeunes princes jusqu'à son départ de Berlin, en 1746. Il quitta la Cour à la suite d'une nouvelle disgrâce causée par les attaques qu'il avait dirigées contre Voltaire alors au comble de la faveur, et se retira en Angleterre en passant par Hambourg et la Hollande où il se lia d'amitié avec M<sup>rs</sup> de Neufville, la Sapho d'Amsterdam, avec de *Joucourt*, professeur de mathématiques et de philosophie à Bois-le-Duc, et avec d'autres savants (1). Débarqué à Londres, le 25 mars 1747, il s'y livra exclusivement à l'étude de la langue anglaise et à des travaux littéraires jusqu'en 1749, que Guillaume de Hesse lui fit offrir une chaire de philosophie à Cassel; mais l'église de la Savoye l'ayant, dans le même temps, nommé pasteur, en remplacement de *Paul de Conventant*, il remercia le prince de sa bienveillance à son égard, et après s'être fait ordonner par l'évêque de Londres, il entra en fonctions au mois de juin 1749. Quelques années

(1) Les savans que je fréquentai le plus, lit-on dans ses Mémoires, sont M. *Boullier*, pasteur et auteur de divers savans ouvrages de théologie et philosophie; M. de *Chaufepié* son collègue, M. *Wetzstein*, professeur des Arminiens M. *Masnet*, l'un des auteurs de la bibliothèque raisonnée, M. *Bernard*, jeune médecin très-savant et berlinois, et M. *Cartier de Saint-Philippe*, auteur du *Je ne sais quoi*, et correcteur, de même que le vieux M. *La Motte* si aimé des *Leufant*, des *Beausobre* et des *Saurin*, et qui me parut bien digne de cet honneur. Je contractai aussi des liaisons particulières avec d'autres gens de lettres de mérite, tels que MM. *Gericot*, *Varnier*, de *Chaufepié* le jeune et *L'Honore*, de même qu'avec MM. *Châteauneuf*, *Des Maures* et *Courtonne*, très-dignes collègues de MM. les pasteurs *Boullier* et de *Chaufepié*, dont je viens de parler. Je liai aussi une grande amitié avec un riche négociant nommé *Jastaigue*, homme de beaucoup d'esprit, très-clair, curieux et extrêmement aimable, phénomène très-rare dans une ville aussi livrée au culte de *Plutus* et de *Mercur*e que l'est Amsterdam.

plus tard, en 1756, il fut chargé d'assister *Israël-Antoine-Aufrère*, ministre de la chapelle de S<sup>t</sup>-James depuis 1727, dans l'exercice de son ministère, et lorsque ce pasteur mourut, le 5 avril 1758, à l'âge de 92 ans, il se mit sur les rangs pour lui succéder; mais on lui préféra *Muisson*. Il continua donc à desservir l'église de la Savoye jusqu'à sa mort, qui arriva subitement le 23 août 1767. Depuis 1760, il était un des directeurs ecclésiastiques de la commission de la Bénédicence royale en faveur des Français réfugiés. Ces détails, qui nous sont fournis par les *Mémoires secrets* de Jean Des Champs, rectifient et complètent à plusieurs égards l'histoire des réfugiés de M. Burn. Selon ce dernier écrivain, Aufrère, à qui son grand âge ne permettait plus de s'acquitter de ses fonctions, prit pour adjoint, en 1756, *Jacques Serces*, et non Des Champs, qui ne figure même pas dans sa liste des ministres de l'église de la Savoye.

Jean Des Champs a laissé quelques écrits, surtout des traductions qui ne sont pas sans mérite.

I. *La logique ou réflexions sur les forces de l'entendement humain*, trad. de l'Allem. de Wolf, Berlin, 1736, 8°.

II. *Recueil de nouvelles pièces sur les erreurs prétendues de la philosophie de M. Wolf*, Leipz., 1736, 1737, 2 part. in-8°. — Ces pièces, au nombre de trois, comprennent 1° Le Mémoire de Lange contre la philosophie de Wolf; 2° La Réponse d'un auteur anonyme [Reinbeck]; 3° La Réponse de Wolf lui-même. Des Champs n'a fait que les traduire.

III. *Extrait des thèses de M. Hoffman, professeur à Wittenberg*, publié dans le T. XLII de la Bibl. germanique. — Critique de l'histoire de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, par l'abbé Dubos.

IV. *Recueil de cinq sermons de J.-G. Reinbeck*, trad. de l'Allem., Berlin, 1739, in-8°. — C'est peut-être le même ouvrage que le suivant, dont le Journal litt. d'Allemagne rend compte.

V. *Cinq sermons sur divers textes expliqués selon la méthode du célèbre M. Wolf, prononcés devant S. M. la reine de Prusse, avec un extrait de la part. II de la Philosophie pratique de M. W.*, trad. de l'Allem., Berlin, Amb. Haudé, 1740, in-8°. — Ces sermons roulent sur le Pardon des injures, l'Extravagance des orgueilleux, la Bénédicence, la Perfection de l'homme et la Servitude du chrétien. Ce qui les distingue plus particulièrement, c'est que l'auteur les a composés sur les idées et le plan donnés par Wolf dans cinq sermons philosophiques insérés en diverses parties de ses *Horæ subsecivæ Marpurgenses*.

VI. *Le philosophe roi et le roi philosophe*, trad. du latin de Wolf insérée d'abord dans la Bibl. germanique; réimp. séparément avec la trad. de la *Théorie des affaires publiques* par le même philosophe, Berlin, 1740, in-4°.

VII. *Cours abrégé de la philosophie Wolfienne en forme de lettres*, Amst. et Leipz., 1743, 1747, 3 vol. in-8°. — Les lettres du premier volume sont adressées à *Cabrit*, jeune théologien de la plus grande espérance qu'une mort prématurée enleva, le 5 mai 1744; celles du second, à *Mousson*, pasteur à Stettin.

VIII. *De la conversion de Saint-Paul*, trad. de l'anglais de Lyttelton, 1750.

IX. *La religion chrétienne prouvée par le raisonnement*, trad. du Tentamen systemat. theologiae de Wyttenbach, Cassel, Etienne, 1753, in-8°.

X. *Dialogues des morts*, trad. de l'anglais de Lyttelton, 1760.

XI. *Discours sur cette question curieuse: Tout est-il bien, où l'on compare le système de Pope et de Leibnitz sur le meilleur monde*, 1755. — Msc. conservé dans sa famille. Ce discours avait été écrit pour un concours proposé par l'Académie des sciences de Berlin, en 1755.

XII. *Examen critique du commentaire du docteur Sykes sur l'Épître aux Hébreux*, publ. en angl. 1756, 4°.

XIII. *Mémoires secrets*, msc. en 2 vol. in-4°, conserv. dans sa famille.— Récit quelquefois intéressant de ses petites aventures depuis son arrivée à Genève.

Des Champs a publié, en outre, *Les dernières heures de Frédéric-Guillaume*, annexées plus tard à l'histoire de ce prince, impr. en Hollande en 1740; une *Lettre de Jean Aléthophile sur la dernière campagne de Bohême* et un *Extrait de la logique de Regnault*, ins. dans le T. II. de l'Observateur hollandais (1745); il a fourni divers articles à la Nouv. Bibl. germanique, à la Biblioth. impartiale et au Magasin français de Londres; il est aussi l'auteur de presque tous ceux de théologie publiés dans le Journal britannique de *Maty*, et pendant plusieurs années, il a envoyé de Londres au Journal encyclopédique des articles littéraires, que l'éditeur se permit plus d'une fois d'altérer pour plaire à Voltaire.

Jean Des Champs avait épousé, le 4 avril 1753, *Judith Chamier*, morte le 27 déc. 1801. Il en eut six enfants : trois ne vécurent que quelques mois; les autres se nommaient JEAN-EZÉCHIEL, qui suit; DOROTHÉE-SOPHIE, née le 21 sept. 1755, femme de John Mackie, morte à Vevay, en 1819, et SUSANNE-JUDITH, née le 1<sup>er</sup> oct. 1759, mariée à Thomas Cave Winscom, vicaire de Warkworth, morte en 1820.

Jean-Ezéchiël, né le 30 mai 1754, fut présenté au baptême par *Barbault*, pasteur de l'église wallonne, de Londres, par *Jean Chamier* son oncle, et par *Suzanne Chamier*, sa grand-mère. Il fut nommé, à l'âge de dix ans, pour entrer, à la première vacance, dans l'institution de Charter-House, sous le patronage de la reine Charlotte. *Majendie*, depuis évêque de Bangor et son condisciple, se plaisait à répéter que jamais il n'avait connu un meilleur latiniste; l'on conserve, en effet, dans la famille Des Champs quelques traductions, faites par lui, à l'âge de seize ans, des meilleurs auteurs latins, grecs, français et

italiens, et dont l'élégance donne une idée favorable de ses connaissances philologiques. Son père le destinait à la carrière ecclésiastique; mais le jeune Des Champs, séduit par les récits des voyageurs, ne rêvait que les Indes Orientales, et ses prières obtinrent enfin de son oncle *Antoine Chamier* la permission et les moyens de visiter ces contrées célèbres. De 1772 à 1805, il fut employé à Madras dans le service civil de la compagnie des Indes, remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire-général et fut enfin nommé membre du conseil de la présidence. D'un caractère généreux et libéral, il aimait à mettre son influence au service de ses amis et des jeunes gens de mérite que leur pauvreté ou le manque de protection aurait laissés dans l'obscurité. A son retour en Angleterre, il accepta la place de trésorier de l'hôpital de Saint-Georges et celle d'ancien de l'église, en 1819 (1).

Des Champs passa les dernières années de sa vie dans les joies paisibles du foyer domestique et dans la société de ses auteurs favoris, de Grotius surtout qu'il regardait comme le meilleur interprète de l'Écriture-Sainte. Malgré toute son instruction, il ne se sentit jamais possédé de la fureur d'écrire, et ce fut seulement sur les instances réitérées de ses amis qu'il se décida à publier *A Meteorological account of the weather at Madras from 4 June to 31 May, 1788*, in-4°, ouvrage devenu extrêmement rare. Il mourut le 23 fév. 1831. Depuis 1780, il avait pris le nom et les armes de *Chamier*, conformément aux dernières volontés d'Antoine Chamier qui l'avait institué son héritier universel. De son mariage avec *Georgiana-Grace*, fille de l'amiral Burnaby, célébré à Madras le 4 oct. 1785, étaient nés 4° GEORGIANA-SOPHIE, qui épousa, le 20 sept. 1814, Thomas

(1) Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean Des Champs, directeur de l'hôpital des Réfugiés à Londres en 1758. Celui-ci était probablement fils de Pierre Des Champs, qui avait rempli les mêmes fonctions en 1736, et d'Elizabeth Hane.

Duer Broughton, colonel dans l'armée du Bengale ; — 2<sup>e</sup> CHARLOTTE-GRACE, morte en 1805, sans avoir été mariée ; — 3<sup>e</sup> HARRIET-EMMA, alliée, en 1813, à George Gowan, employé au service de la compagnie des Indes à Madras ; — 4<sup>e</sup> CAROLINE-LOUISE, femme, en 1813, de Robert-Edward Broughton, frère du colonel et magistrat de police de Mary-le-Bone ; — 5<sup>e</sup> FRANCES-AMÉLIE, mariée, en 1818, avec le révérend George Porcher ; — 6<sup>e</sup> GEORGE-FITZWILLIAM, employé au service de la compagnie des Indes, qui épousa à Baroda, en 1812, *Marie-Catherine Evans* ; — 7<sup>e</sup> CHARLES, mort jeune ; — 8<sup>e</sup> HENRI, qui suit ; — 9<sup>e</sup> FRÉDÉRIC Chamier, capitaine de vaisseau, auteur d'une série de romans maritimes intitulés *Life of a sailor, Ben Brace, Spitfire, Arcthusa, The Gamester, Jack Adams, Perils of beauty, Königsmark, The unfortunate man, Tom Bowling*, ainsi que d'une *Recue de la révolution française de 1848*, et continuateur de l'histoire navale de James jusqu'à la campagne de Navarin ; — 10<sup>e</sup> WILLIAM Chamier, ministre de l'église anglicane à Paris, marié, en 1834, avec *Emilie Crookenden* et père de plusieurs enfants ; — 11<sup>e</sup> EDOUARD, employé au service de la compagnie des Indes, mort en 1836 à l'âge de 29 ans.

Henri Chamier, habile interprète des langues orientales, entra au service de la compagnie des Indes en 1813. En 1826, sir Thomas Munro le nomma secrétaire du gouvernement au fort Saint-Georges et s'en fit accompagner dans son voyage à travers les provinces méridionales. Après avoir rempli pendant 12 ans, depuis 1831, les fonctions de secrétaire-général, il prit dans le conseil de la présidence la place que son père y avait occupée avant lui. Il avait épousé à Madras, en 1816, *Anne-Antoinette-Evelina Thursby* qui le laissa veuf avec onze enfants : GEORGIANA-GRACE, mariée à Madras, en 1835, avec John Chardin Wroughton, et morte en 1847 ; — HARRIET-MARIA, femme, en 1838, de John Richmond,

médecin à Madras ; — JEAN-HENRI et DORA-MARIA-EVELINA, morts jeunes ; — CHARLES-FRÉDÉRIC, employé de la compagnie des Indes, né en 1825, marié, en 1849, à *Florence-Létitia-Frédérique Brown*, qui le laissa veuf, en 1851, avec un fils, nommé HENRI ; — VIRGINIE-MATHILDE, femme, en 1844, de James Kellie, médecin à Madras ; — EDOUARD, mort jeune ; — FANNY-VIRGINIE-EVELINA, alliée à Madras, en 1847, au capitaine James Whistler ; — FRANCIS-EDWARD-ARCHIBALD, enseigne dans le 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie du Bengale, né en 1833 ; — ETIENNE-HENRI-EDOUARD, né en 1834, et HENRI-JEAN-FRÉDÉRIC, mort jeune. En secondes noces, Henri Chamier épousa à Madras, le 26 sept. 1839, *Maria-Elisabeth*, fille du général sir Jasper Nicolls, qui lui donna encore trois enfants : HENRIETTE, EDWIN-FRANCIS et DANIEL-VAN-SITTART (1).

IV. Antoine Des Champs, né vers 1711, entra comme cornette au service de la Saxe, en 1731. Dans la campagne de Silésie, en 1745, où il servit avec le grade de capitaine de cavalerie, il reçut quatre blessures et fut fait prisonnier. Il mourut lieutenant-général de l'armée polonaise.

DES COSTIUS-BRISSET, marchand de Rouen. Sa femme étant tombée malade en 1681, le curé de la paroisse, suivi de son vicaire, se rendit auprès d'elle dans l'intention de la convertir, et sans écouter les représentations du mari, il s'établit d'autorité au chevet de la moribonde qui, plongée dans une espèce de léthargie, ne put ni l'entendre ni lui répondre. Le clergé romain, surtout en Normandie, n'avait pas attendu que les orlonnances l'autorisassent à violer ainsi le domicile des citoyens, pour se livrer aux barbares inspirations d'un zèle fanatique. Dès

(1) M. Henri Chamier a mis à notre disposition, avec la plus gracieuse obligeance, tous les documents qu'il possède sur les familles Chamier et Des Champs. Il a même bien voulu se donner la peine de revoir nos articles, qui offrent, par conséquent, toute l'exactitude désirable.

1659, Longré d'Orbec, de Saint-Marcoul, du Cotentin, M<sup>re</sup> de La Paulière de Fontaines avaient été persécutés dans leurs derniers instants par des prêtres qui n'obéissaient, nous voulons le croire, qu'à la voix d'une conscience peu éclairée. Dans le cas dont il s'agit, le curé, voyant qu'il ne pouvait tirer un mot de la malade, s'éloigna, mais pour revenir le soir même, accompagné du lieutenant-particulier, qui ordonna à Brisset et à ses filles de s'éloigner, et s'empessa de dresser procès-verbal de rébellion, le pauvre homme ne s'étant pas assez empressé d'obéir. Pareille scène se renouvela le lendemain, et la malade fut déclarée catholique. Le mari adressa au roi une plainte signée par un grand nombre de Protestants, et entre autres par l'avocat Morin, son parent; mais avant qu'on eût reçu la réponse, la malade mourut, et le clergé catholique eut la satisfaction de l'enterrer à sa mode. De semblables faits peignent mieux que les plus étouffés discours le triste sort des Protestants sous le règne du grand roi; voilà pourquoi nous nous faisons un devoir de les rapporter.

DESCOUSU (CELSE-HUGUES), jurisconsulte célèbre, né à Châlons-sur-Saône, vers 1480. On sait peu de chose sur sa vie. Destiné de bonne heure aux lettres, Descousu fit sa philosophie à Paris; c'est le seul point sur lequel ses biographes soient d'accord. Selon le P. Jacob, il étudia le droit à Bourges; selon Bouhier, ce fut à Turin et à Pavie; ce qui est certain, puisqu'il nous l'apprend lui-même, c'est qu'il prit le bonnet de docteur en Italie, à l'âge de vingt-deux ans. Après avoir exercé, pendant quelque temps, la charge d'assesseur du podestat de Milan, il revint en France et fut nommé professeur en droit canon à Montpellier; mais au bout de deux ans, entraîné par son inconstance naturelle ou pour tout autre motif, il quitta sa place et se mit à parcourir la Flandre et l'Espagne, son érudition lui gagnant partout de puissants amis. « Je doute fort

qu'il soit mort catholique, » dit le P. Claude Perry dans son Histoire de Châlons. Cette assertion indigne Bouhier qui déclare qu'elle est sans fondement. Nous croyons pourtant qu'il a tort, parce que l'on observe chez tous les jurisconsultes éminents du XVI<sup>e</sup> siècle une tendance plus ou moins prononcée vers la Réforme et une hostilité plus ou moins déguisée contre l'Eglise romaine.

Aucun biographe de Descousu ni aucun bibliographe n'a donné une liste exacte et complète de ses nombreux ouvrages. Voici ceux qu'on mentionne plus particulièrement.

I. *Infortiatum cum prefatione*, Paris., 1510, in-4°.

II. *Stylus parlamenti cum apostillis*, Lugd., 1513, in-4°.

III. *Baldi de Perusio et Lanfranci de Orzano Practicæ juris cum apostillis*, Lugd., 1513, in-8°.

IV. *G. de Cuneo Commentarii super Codice cum apostillis*, Lugd., 1513, in-fol.

V. *Dyni Mugellani Apostillæ super Infortiato et Digesto novo cum additionibus*, Lugd., 1513, in-8°.

VI. *Philippi Franci Commentarii in sextum librum Decretalium cum additionibus*, Lugd., 1513.

VII. *Destructorium Cautelarum* [Capolæ], Lugd., 1513.

VIII. *De Clausulis prorogatoriis*, Paris., 1513, in-8°.

IX. *Jac. de Bellovisu Practicæ judicariæ in criminibus cum annotationibus*, Lugd., 1515, in-8°.

X. *Dyni Mugellani Commentarii in titulum de regulis juris, cum notis Boërii et additionibus*, Lugd., 1525, in-8°.

XI. *Baldi Perusini Commentarii in lib. III priores Codicis cum apostillis*, Lugd., 1532, in-fol.

XII. *Bertholi de Saxo-Ferrato Opera cum additionibus*, Lugd., 1535, 5 vol. in-fol.; réimp. en 1552.

XIII. *Repertorie de todas las leyes del reino de Castilla abreviadas*, Pincia, 1547, in-fol.

XIV. *Baldi Perusini Commentarii in Infortiatum et Codicem cum additionibus*, Lugd., 1548, in-fol.

XV. *Consilia de rebus juris*, Lugd., 1570, 1586, in-fol.

XVI. *Clausule et conclusiones in utriusque juris*, Venet., 1570, in-4°.

XVII. *Additiones in Practicam Lanfranchi de Oriano*, Colon., 1572.

XVIII. *Dominici à Sancto Germaniano Commentarii in librum sextum Decretalium cum additionibus*, Venet., 1578, in-fol.

Il a fait en outre des apostilles sur divers ouvrages d'Antoine de Palerme, de Rebuffe, sur la Glose d'Accurse, etc.

**DESERRET (ANDRÉ)**, né à Valence, en 1687, d'une famille noble, mort à Marbourg, le 20 janv. 1726. Dès son enfance, Deserret fit paraître beaucoup de pénétration et de capacité. Ses parents, charmés de ses heureuses dispositions, l'envoyèrent à Paris faire ses études; il y passa plus de dix ans à apprendre le latin, la philosophie d'Aristote et la théologie scolastique. C'était le temps où les querelles du jansénisme étaient dans toute leur force. Deserret se trouva compromis dans ces violentes disputes, et pour échapper aux vengeances des Jésuites, il dut se sauver en Allemagne, où il embrassa la religion protestante. Le landgrave de Hesse lui fournit généreusement les moyens de recommencer ses études à l'université de Marbourg et à celle de Genève. En 1716, il fut nommé pasteur de l'église française de Marbourg, et en 1721, professeur de philosophie et d'éloquence française. Il mourut en 1726, et non pas en 1721, comme le dit Alard. Il a laissé divers écrits qui n'ont pas été imprimés, car c'est sans raison qu'on lui attribue l'Histoire des savans de Hesse. Il avait épousé, en 1717, Marie-Susanne Gachet dont il eut deux fils et deux filles. Jacques Vandervelde prononça son Oraison funèbre qui a été publiée. — Il serait possible que *Philippes* et *Jean Deserret*, nommés l'un et l'autre directeurs de l'hôpital des Réfugiés à Londres, le premier en 1765, le

second en 1795, appartinssent à la même famille. Leurs ancêtres s'étaient établis en Ecosse.

**DES GALLARS (NICOLAS)**, ou *Des Gallards*, en latin *Gallasius*, seigneur de SAULES, près de Paris, pasteur de l'Eglise réformée. Le lieu et la date de la naissance de Des Gallars sont inconnus; on sait seulement que, dès l'année 1543, il exerçait les fonctions de ministre à Genève, où il obtint droit de bourgeoisie en 1554. Deux ans plus tard, en 1553, il fut appelé à remplacer *Bourgoin* à Jussy, presque aux portes de cette ville. En 1557, *François de Morel*, que son zèle pour la propagation de l'Evangile avait mis trop en évidence, ayant été obligé de se retirer en Suisse, Des Gallars s'offrit pour le remplacer (*Archiv. de la Compagnie des pasteurs*, Reg. A). La violence de la persécution l'obligea bientôt à quitter à son tour Paris où il eut pour successeur, dès le mois de janv. 1558, *Jean Macard*, de Crau en Provence (1). Il retourna donc à Genève. Dès cette époque, un grand nombre de Français se réfugiaient dans les pays étrangers. Ceux qui avaient cherché un asile en Angleterre, y avaient établi depuis longtemps une église; mais elle avait été dissipée sous le règne sanguinaire de Marie. L'avènement au trône d'Elisabeth permettant aux Français réfugiés de se réunir de nouveau, ils demandèrent à Genève un pasteur qui réorganisât leur église. Des Gallars leur fut envoyé en 1560, à la recommandation de *Calvin* qui l'avait en grande estime, et il remplit cette mission avec tout le succès désirable, malgré ses disputes avec son collègue *Pierre Alexandre*, d'Arles, qui, comme commensal de l'archevêque Cranmer, avait dû fuir à Strasbourg pour échapper aux sanglantes vengeances de Marie, mais qui était retourné en Angleterre depuis la mort de cette reine fanatique. Ce fut pendant

(1) *Jean Macard* avait reçu gratuitement les droits de bourgeoisie à Genève, avec son fils *Jean*, le 27 nov. 1556. Il mourut au mois de sept. 1560.

son séjour à Londres, qu'il fut choisi pour un des champions de la Réforme au célèbre colloque de Poissy, où il joua un rôle important, comme nous l'avons vu ailleurs (Voy. BÈZE). Les conférences terminées, il reprit la route d'Angleterre; mais sa santé ne s'accommodant pas du climat, il revint sur le continent en 1563, et fut donné, en 1564, pour ministre à l'église d'Orléans. L'année suivante, il fut choisi pour présider le cinquième Synode national qui se tint à Paris. Nous avons publié (*Pièces justifiées*, N° XXIV) les actes généraux de cette assemblée; parmi les faits particuliers, un seul nous semble devoir offrir encore aujourd'hui de l'intérêt, parce qu'il fournit une preuve, entre cent autres, que la liberté d'examen proclamée par les réformateurs n'était qu'une fiction. *Jean Du Gast*, qui avait émis et soutenu à Poitiers quelques opinions hétérodoxes sur les deux natures du Christ et la divinité du Saint-Esprit, fut forcé par le synode de les rétracter, absolument comme il l'aurait été par la Sorbonne s'il avait professé le catholicisme. Sous la rubrique d'avis ou d'avisements aux églises, on trouve des conseils, la plupart pleins de sagesse, qui auraient pu, selon nous, être convertis en injonctions formelles par le synode: Les anciens ne doivent être changés que pour des causes très-urgentes; — Les ministres ne recevront un étranger à la Cène que s'il est muni, autant que possible, d'un certificat délivré par le pasteur ou les anciens de son église; — Les ministres doivent prêcher et écrire avec modestie et gravité; — Les églises entretiendront dans les universités des étudiants en théologie; — Il serait bon que la Cène se célébrât plus de quatre fois par an, comme dans l'Eglise primitive; — Les ministres étant attachés aux lieux, non aux personnes, ne doivent pas suivre les seigneurs dans leurs voyages; — Les ministres et leurs familles sont exhortés à donner l'exemple de la modestie dans leurs vêtements; — Les moines ou les nonnes qui quitteront leurs monastères,

seront au moins nourris par leurs frères et sœurs, qui seront contraints par les plus fortes censures ecclésiastiques à remplir ce devoir, s'ils s'y refusent.

Des Gallars était encore à Orléans en 1568. Il assista, en 1570, au Synode national de La Rochelle qui l'élut secrétaire, et qui le choisit avec ce qu'il y avait alors de plus distingué parmi les théologiens de l'Eglise protestante en France, pour répondre aux livres des ennemis de la Réforme. *Jeanne d'Albret*, qui connaissait déjà son mérite et qui venait d'apprendre à mieux l'apprécier encore, le nomma son ministre après la clôture de l'assemblée. En 1572, Des Gallars assista de nouveau au Synode national de Nîmes, qui l'accorda pour un an encore à la reine de Navarre. Il accompagna à Paris cette princesse dont ses ferventes prières adoucirent les derniers instants. Il est très-vraisemblable que Des Gallars ne survécut pas longtemps à la Saint-Barthélemy. Il laissa un fils, nommé DANIEL, dont la destinée est inconnue.

Les ouvrages de Des Gallars ne sont ni nombreux ni importants, et ils sont tous très-rares. En voici la liste.

I. *Defensio pro Farello et collegiis ejus adv. Petri Caroli theologastri calumnias*, Gen., 1545, in-8°.

II. Trad. latine du *Traité de la Cène*, par *Calvin*, 1545, in-8°.

III. Trad. latine de l'*Inventaire des reliques*, par *Calvin*, 1548, in-8°.

IV. Trad. latine du *Traité contre les Anabaptistes et les Libertins*, par *Calvin*, 1549, in-8°.

V. *Responsio pro J. Calvino ad ineptias et concilia J. Cochlaei*, Gen., 1549, in-8°.

VI. *Commentaire de Calvin sur Esaïe*, 1552, in-4°. — Simler cite *Commentarius in Esaïam ex lectionibus et concionibus Calvini*, Gen., in-fol. Faudrait-il en conclure que Des Gallars publia aussi le texte latin?

VII. *Commentarii in Exodum, cum textu biblico*, Gen., J. Crispin, 1560, in-fol.

VIII. *Forma politica ecclesiastica*

*nuper instituta Londini in cœtu Gallorum*, Lond., 1564, in-4°. — Selon Du Verdier, ce livre a été trad. en franç. sous le titre : *La forme de police ecclésiastique instituée à Londres en l'église des François*, Lond., 1564, 8°.

IX. *A briefe rehearsal of the doings at Poysseye in Fraunce*, Lond., 1564, in-46.

X. *Notes sur le N. T. avec une préface*, in-8°. — Sénèbier suppose que ce volume, dont le premier feuillet était déchiré dans le seul exemplaire qu'il ait vu, forme une partie du T. II de l'édit. de la Bible donnée par Des Gallars (Gen. et Lyon, 1562, in-fol. et in-8°), qui y ajouta des notes. On sait, en effet, que Des Gallars a beaucoup travaillé sur les Livres saints. Outre les Commentaires cités plus haut, il a mis une *Préface* à la Bible de Genève, édit. de 1564, in-fol.; il a revu et annoté l'édit. de 1563, in-4°, et il a composé sur le N. T. une glose tirée presque entièrement, comme il l'avoue dans l'avertissement au lecteur, des expositions de ceux de son temps qui avaient le plus travaillé à éclaircir l'Écriture sainte.

XI. *Traité de la divinité de J.-Ch. contre les Arriens*, Orléans, 1565, in-8°. — Trad. du latin de Calvin.

XII. *De divinitate Christi essentiâ ad. Nærianos*, Aurel., 1566, in-8°. Selon Sénèbier, cet ouvrage parut la même année en franç. à Lyon. N'y aurait-il pas confusion avec le N° XI ?

XIII. *D. Irænei operacum annotationibus*, Paris., 1570, in-fol. — Cette édit. offre, de plus que les précédentes, une Préface exposant le plan de l'ouvrage et faisant ressortir l'utilité de la lecture des anciens docteurs; une table des tournures grecques qui se rencontrent dans Irénée; un grand nombre de fragments récemment découverts; des sommaires à chaque chapitre; la citation en marge de tous les textes bibliques cités, et des notes explicatives sur les endroits obscurs.

Des Gallars avait entrepris sur Cyrilien un travail semblable qu'il n'eut

pas le temps d'achever. C'est lui qui a réuni et publié en un vol. les Opuscules de Calvin, et on le regarde comme l'auteur des *Prières* qui ont été placées à la suite des Psaumes traduits par Marot et Bèze. Ancillon affirme qu'il travailla aussi à l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*. On conserve à la Bibliothèque de Zurich plusieurs lettres de ce savant ministre relatives à ses querelles avec Alexandre. Nous n'en avons trouvé qu'une seule dans les Biblioth. de Paris; elle fait partie du vol. 268 de la Collect. Dupuy.

DES HOMMES (N.), seigneur de La Rivière-le-Lys, un des plus braves et des plus habiles capitaines huguenots.

Nous pensons qu'on doit distinguer ce gentilhomme poitevin de La Rivière, cornette de l'amiral de Coligny, le même peut-être qui fut blessé, en 1574, au siège de Domfront, comme aussi d'un *Des Hommes*, qui fut député, en 1619, au synode provincial du Berry tenu à Sancerre, par l'église de Châtillon-sur-Loing.

Tout ce que l'on sait d'ailleurs de certain sur le compte de La Rivière-le-Lys, c'est qu'il combattit à Moncontour, et que la bataille perdue, il se retira à La Chapelle-d'Augeron, où il fut bientôt assiégé par les Catholiques; mais il se défendit vaillamment jusqu'à ce que Briquemault vint le dégager. Retiré à La Rochelle après la Saint-Barthélemy, il fut choisi, après la retraite de La Noue, pour diriger avec quatre autres capitaines, Chaillon, Des Essarts, Normand et Gargonilleau, les travaux de la défense. Résolus de lutter jusqu'à la dernière extrémité, les Rochellois confièrent à ces cinq chefs le pouvoir le plus étendu; mais à condition qu'ils n'entreprendraient rien sans consulter le maire et le conseil de ville. Ce n'est point ici le moment de raconter l'histoire de ce siège célèbre. Lorsque nous le décrirons dans tous ses détails, nous ferons à La Rivière-le-Lys la part qui lui revient dans les

exploits des héroïques habitants de La Rochelle.

M. Massiou, s'appuyant nous ne savons sur quelle autorité, affirme que La Rivière-le-Lys était le gendre de Vieilleville. Une généalogie msc. lui donne, au contraire, pour femme *Claude de Pontoise*, dont il eut une fille, nommée RENÉE, et un fils. Ce dernier, appelé BENJAMIN, fut forcé de renoncer à la carrière des armes par une blessure qui le priva de la vue. Il épousa une fille *Des Liardières* qui lui donna un fils, nommé SAMUEL, marié avec *Marie de Grenouillon*. — Un *Des Hommes* figura comme ancien dans le consistoire de l'église française de Berlin, en 1688.

**DÉS ISNARDS** ou **ISNARD**. Deux branches de cette famille ont professé le protestantisme; l'une habitait Orange, l'autre le Dauphiné.

1. **BRANCHE D'ORANGE.** *Gabriel* Des Isnards, conseiller au parlement d'Orange, quitta sa charge, en 1563, pour embrasser la religion réformée. Son fils **ULYSSE** remplit les fonctions de procureur-général au même parlement à une époque d'agitation et de troubles. En 1604, *Blacons* le fit enlever par repréailles et le retint assez longtemps en prison. Il mourut en 1619, laissant de son mariage avec *Marguerite de Colla*: **LAURENT** qui suit, **PAUL**, mort sans alliance, et quatre filles.

Laurent Des Isnards, capitaine d'une compagnie franche d'Orange sous Philippe-Guillaume de Nassau, quitta cette ville pour aller s'établir à Lussan. Il épousa *Rolette Martin* de Nismes, dont il eut **ANTOINE**. Ce dernier, qui prit pour femme *Jeanne Arnauld*, fille de *Jacques Arnauld*, capitaine d'infanterie, et de *N. Sabattier*, entra dans la finance, à la sollicitation de son oncle *Jacques Arnauld*, receveur-général de la ville de Menin, et alla s'établir en Flandre où il mourut en 1678, laissant deux enfants en bas-âge, **RÉMOND** et **JEAN**, qui se convertirent à l'époque de la révocation.

II. **BRANCHE DU DAUPHINÉ.** Cette branche descendait de Matthieu Des Isnards qui vivait vers 1500, et se divisait en deux rameaux fondés par les fils de Sébastien.

**CHARLES** Des Isnards, seigneur d'Odefred, servit sous *Des Adrets* dans la première guerre civile (1). En 1567, il fut appelé à Orange, avec *Bernard* de Nions, par le gouverneur qui leur confia le commandement des deux compagnies levées pour mettre cette ville et Courtezon à l'abri des entreprises des Catholiques. Il se trouvait encore à Orange en 1574, lors de l'effroyable massacre qui ensanglanta, pour la seconde fois, cette ville, et il en aurait été victime sans sa présence d'esprit et son courage. Lorsque le tumulte commença, il courut sur le rempart et s'étant glissé dans le fossé au moyen d'une corde, il parvint à se sauver. De son mariage avec *Claude de Merles*, d'une famille noble de Courtezon, naquirent **PIERRE**, qui suit, et **CATHERINE**, femme, en 1583, de *Jean Faure*, sieur de La Motte.

**Pierre** Des Isnards, capitaine d'infanterie, fut député par le Dauphiné à l'Assemblée politique de Montauban, en 1584, avec *Saint-May* et de *Burle*. Il épousa *Louise de Gardinon*, dont il eut **HENRI**, capitaine d'infanterie, et **MARGUERITE**, femme de *Pierre de Bologne*, seigneur d'Alençon.

Le frère de Charles Des Isnards, nommé **ANTOINE**, co-seigneur d'Odefred, laissa de sa femme *Geneviève de Borne*, **PIERRE**, qui épousa *Claire Du Plan* et en eut **PIERRE** Des Isnards, vivant en 1668.

Au milieu du siècle dernier, cette branche de la famille Des Isnards n'était plus représentée que par une fille.

**DÉS MAIZEAUX (PIERRE)**, fils d'un ministre protestant (2), né en Au-

(1) A la même époque, *Louis Isnard*, lieutenant de *François Luidet*, seigneur de Sigoyer, défendit, mais sans succès, le château de ce nom, qui fut pris et réduit en cendres par les Catholiques.

(2) Son père était très-vraisemblablement

vergne en 1666, mort à Londres au mois de juin 1745.

Les particularités de la vie de Des Maizeaux ne sont pas connues. On sait seulement qu'il se réfugia en Angleterre et qu'il fut membre de la Société royale de Londres. C'était un écrivain instruit, également distingué comme philosophe, historien et biographe. Il a laissé quelques ouvrages qui, malgré leur prolixité, se lisent encore avec plaisir à cause des faits curieux qu'ils contiennent.

I. *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Saint-Evremond, et de plusieurs autres ouvrages rares ou nouveaux*, Amst., 1706, 2 vol. in-12; Cologne [Utrecht], 1708, 2 vol. in-12; nouv. édit. où l'on a retranché plusieurs pièces pour en ajouter de plus intéressantes, Amst., 1726, 1739, 2 vol. in-12.

II. *Vie de Saint-Evremond*, sans date ni nom de lieu, in-4°; La Haye [Rouen], 1711, in-12, et déjà en tête des Œuvres de Saint-Evremond, à la publication desquelles il eut part (Colog. [Utrecht], 1708, in-4°). Au jugement de Moréri, c'est un écrit exact, curieux, bien détaillé et qui fait parfaitement connaître Saint-Evremond et ses ouvrages. La meilleure édit. est celle d'Amsterdam, 1726, in-12. Le long en indique des édit. de Londres, 1705, et d'Amst., 1706.

III. *Vie de Boileau Despréaux*, Amst., 1712, in-12.

IV. *Life of John Hales and Chillingworth*, Lond. 1719, 1725, in-8°.

V. *Collection of several pieces of John Locke*, 1720, in-8°.

VI. *Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion naturelle, l'histoire, les mathématiques par*

*Louis Des Maizeaux*, pasteur de Pailhat depuis 1660, qui fut mis en jugement, en 1685, sous l'accusation d'avoir dit dans un sermon que chez les Romains le nom de roi était odieux, et d'avoir exhorté ses frères à honorer leur souverain quoiqu'il les traitât rigoureusement, en ajoutant : Il est comme un bon père qui châtie ses enfants et ne laisse pas de les aimer. Nous ignorons l'issue de ce procès (Arch. Tr. 235).

*Leibnitz, Clarke, Newton*, (Collins) et autres auteurs célèbres, Amst., 1720, 2 vol. in-12; 1740, 2 vol. in-12. — Les Lettres de Clarke ont été trad. par *La Roche*; les Recherches de Collins par de *Bons*.

VII. *Œuvres diverses de Bayle*, La Haye, 1727-1731, 1737, 4 vol. in-f.

VIII. *Lettres de Bayle*, Amst., 1729, 3 vol. in-12. — Des Maizeaux y a joint des remarques souvent utiles, toujours curieuses.

IX. *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon*, La Haye, 1729, 2 vol. in-fol. — Trad. de Kempfer.

X. *Vie de Bayle*, La Haye, 1732, 2 vol. in-12, et depuis 1730, en tête du Dict., de Bayle; trad. en allem. par Kohl, Hamb., 1731, in-8°.

XI. *Scaligerana, Thwana, Perroniana, Pithæana et Colomesiana, ou Remarques historiques, critiques, morales et littéraires de J. Scaliger, etc., avec les notes de plusieurs savans*, Amst., 1740, 2 vol. in-12. — Le bibliographe Walt en indique une édit. de 1711, est-ce une erreur? — Des Maizeaux, éditeur de cette collection de livres en Ana, a mis en tête du Scaligerana une Histoire des Scaligerana et ajouté au premier Scaligerana les Remarques de Vertunien, de François de Sigogne, de *Tanegny Le Fèvre*, de *Le Clerc*, de *Le Duchat*, et les siennes propres; le second Scaligerana est accompagné, dans cette édit., des Remarq. de *Sarrau*, *Daillé*, *Colomès*, *Le Clerc*, *Le Duchat* et *Des Maizeaux*.

Des Maizeaux a été aussi un des plus actifs collaborateurs de la Bibliothèque britannique et de la Bibliothèque raisonnée. Il a fourni également quelques articles à l'Histoire critique de la république des lettres. On trouve plusieurs de ses lettres parmi celles de Bayle; dans les Nouvelles de la république des lettres (avril 1704), une *Lettre sur Arnaud d'Andilly*; dans le même recueil, une *Explication d'un passage d'Hippocrate*, contre l'harmonie précétablie de Leibnitz; dans le

Journal des savans (année 1722), une *Lettre écrite de Londres à M. l'abbé de Veissière touchant l'art d'imprimer des tableaux et des portraits en couleur*, relative à la découverte du peintre *Le Blond* qui avait trouvé « la manière d'imprimer les tableaux avec la même exactitude que si on y employoit le pinceau et avec la même facilité qu'on imprime les toiles et les estampes. » Enfin, selon M. Quérard, Des Maizeaux a donné une trad. anglaise du Télémaque.

**DES MARAIS (ROBERT)**, seigneur de Saint-Aubin-sur-Arques. C'était dans son château que s'assemblait, avant la Saint-Barthélemy (1), l'église protestante de Dieppe qui avait alors deux pasteurs, de *La Grève* (aliàs *Lagroue*) et *Ducal*. A la nouvelle du massacre de Paris, l'un et l'autre se hâtèrent de fuir, abandonnant leur troupeau qui fut bientôt dissipé. Quelques-uns seulement opposèrent aux persécutions une constance inébranlable, comme *Robert Le Mire* et *Jacques Bacouët*, qui, n'ayant pas voulu se convertir, reçurent l'éstrapade de la main de Sigognes lui-même, le jour de Pâques 1573, et furent jetés en prison où ils restèrent jusqu'à la paix. Pour la même cause, *Raoulin Simon* fut promené par les rues en chemise, une torche au poing et banni. *Judith Servie* fut traitée avec plus de rigueur encore; mais aussi son crime était énorme: elle n'avait pu s'empêcher de manifester sa joie en apprenant la mort du monstre qu'on appelait Charles IX. Condamnée au fouet et à la prison, elle persista opiniâtement dans « son crime, » dit le prêtre Asseline, et en conséquence elle fut traînée sur la claie et pendue sur la place du marché.

Que devint le seigneur de Saint-Aubin dans ces terribles conjonctures? Suivit-il l'exemple presque général en se convertissant? Nul ne nous l'ap-

prend. Nous lisons seulement dans un msc. du fonds St-Germain français, N° 676, qu'il laissa de son mariage avec *Gabrielle de Mouchy* un fils nommé *DANIEL* qui épousa *Anne Roland*. De ce mariage naquit *GÉDÉON*, seigneur de Saint-Aubin. Ce nom biblique semble indiquer que cette famille continuait à professer la religion protestante. Gédéon prit pour femme *Marie Mathieu*, qui le rendit père de deux fils: *GEORGE*, sieur de Saint-Aubin, marié à *Elisabeth Michel*, dont il eut *GEORGE* et *ANTOINE*; et *GÉDEON*, qui épousa *Judith Lucas*.

**DES MARETS (ESAIÉ)**, ministre de Vals en 1620. Le synode du Vivarais, cédant à des animosités particulières, l'avait forcé, en 1620, de donner sa démission, sous le futile prétexte qu'il ne se conduisait pas avec assez de gravité, et Des Marets avait été placé à Alais où il se vit encore en butte aux calomnies d'un certain *Ginnour*; mais cette fois, le Synode national de Castres, dévoilant l'intrigue, força l'accusateur à le reconnaître, ainsi que son collègue *Couran* « pour de très-dignes et très-fidèles ministres de l'Évangile, d'une vie exemplaire et sans tache. » Des Marets continua donc à exercer paisiblement ses fonctions à Alais jusqu'en 1632, qu'il fut condamné à mort pour n'avoir pas empêché les habitants de cette ville de suivre le parti de Montmorency! Son collègue Couran fut banni, et *Scoffer*, ministre de Lunel, n'échappa au même sort que par un avis opportun qu'il donna au gouverneur d'Aigues-Mortes. Hâtons-nous d'ajouter que la sentence ne fut pas exécutée, puisque nous voyons par les Actes du Synode de Charenton que le différend du ministre avec le synode du Vivarais n'était pas encore vidé en 1645.

**DES MARETS (SAMUEL)**, en latin *Maresius*, un des plus féconds, sinon des plus savants théologiens protestants du XVII<sup>e</sup> siècle, né à Oisemont, le 9 août 1599, et mort à Groningue, le 48 mars 1673.

Depuis sa conversion à la religion

(1) Dès 1563, il y avait à Saint-Aubin une église desservie par *Jean de Monanges*, qui se refugia en Angleterre à la Saint-Barthélemy.

réformée, la famille Des Marets n'avait pas cessé un instant de se montrer fort attachée aux doctrines évangéliques. *Lambert*, homme honoré et opulent, avait exercé la charge d'ancien dans l'église recueillie chez le prince *Porcien*. Son fils *DAVID*, seigneur du Ferret, non moins zélé que lui pour la cause de la Réforme, s'était établi à Oisemont où il remplissait les fonctions de juge ordinaire, de lieutenant civil et de commissaire de la marine. Il avait épousé *Madeleine Vauquet*, dont la famille jouissait en Picardie d'une considération méritée.

La naissance de Samuel combla ses parents de joie; mais elle devint en même temps pour eux la source de bien vives inquiétudes. Il était d'une santé si débile que, jusqu'à l'âge de douze ans, on fut obligé de le nourrir seulement de lait. Cependant, à mesure qu'il grandit, sa constitution se fortifia au point que, dans son adolescence, il pouvait disputer aux jeunes gens de son âge le prix dans les exercices les plus violents, et qu'il arriva à 74 ans sans avoir été jamais malade.

Dès son enfance, Samuel Des Marets montra une forte inclination pour l'étude. A sept ans, il avait déjà lu deux fois la Bible. A douze, il fut confié aux soins d'*Esaié Blanchard*, ministre d'Oisemont, qui lui apprit le grec et le latin, langues dans lesquelles il fit des progrès rapides. Il n'avait que treize ans, lorsque son père l'envoya à Paris faire sa philosophie. De là il se rendit à l'académie de Saumur où il étudia la théologie sous Gomar et l'hébreu sous *Cappel*; mais il n'y resta que peu de temps. Il alla suivre encore pendant un an les cours de l'université de Genève, et revint dans sa ville natale en 1619. *David Des Marets* qui ambitionnait pour son fils une place éminente parmi les ouvriers de la vigne du Seigneur, voulut qu'il se perfectionnât dans l'art de la prédication, auquel les Protestants ont de tout temps accordé une grande importance, et il pria *Samuel Durant*, ministre renommé de Paris, de lui don-

ner quelques leçons d'éloquence, en attendant qu'il eût l'âge requis pour se faire recevoir ministre. Ce fut au synode de Charenton, en 1620, que *Samuel Des Marets* fut consacré, et aussitôt il fut pourvu de l'église de Laon, qu'une tentative d'assassinat commise sur sa personne l'obligea de quitter en 1623. Voici comment un écrivain catholique, *Devisme*, raconte cet attentat dans son Histoire de Laon. *D'Hurtelbize*, gouverneur de La Fère, s'étant converti à la religion romaine, et sa femme ayant suivi son exemple après de longues hésitations, *Des Marets* écrivit à cette dernière pour l'exhorter à rentrer dans l'Eglise réformée. La nouvelle catholique lui adressa en réponse un exposé des motifs qui l'avaient déterminée à abandonner le protestantisme. Le ministre de Laon les réfuta dans un écrit qu'il rendit public, et la hardiesse de sa réfutation irrita les Jésuites qui menacèrent hautement de se venger. Le 13 déc. 1623, *Des Marets*, sortant de la maison de son oncle *Samuel Vauquet*, fut frappé d'un coup de couteau en pleine poitrine. L'assassin s'esquiva et la justice mit peu d'empressement à le découvrir. Les soupçons se portèrent sur le P. d'Aubigny, qui s'était déjà acquis une triste réputation dans le procès de Ravailac.

*Des Marets* s'éloigna d'une ville où ses jours étaient ainsi impunément menacés. Il vint à Paris où il ne passa que quelques mois. Dès 1624, le synode de Vitry l'appela à desservir l'église de Falaise en Champagne, et l'année suivante, l'académie de Sedan lui offrit la chaire laissée vacante par la mort de *Cappel*. Il l'accepta à condition qu'on lui accorderait au préalable un congé pour visiter la Hollande et l'Angleterre. Après avoir pris le bonnet de docteur à Leyde, il s'embarqua pour Londres, et revint à Sedan à la fin de 1625. Le duc de *Bouillon* l'ayant choisi pour son ministre, il dut l'accompagner dans sa campagne de Hollande, en 1631, et fut placé comme pasteur à Maëstricht, lorsque le prince en fut nommé gouver-

neur; mais les nombreux désagréments que lui firent essuyer les Catholiques, surtout après la conversion du duc, le décidèrent à donner sa démission. En 1636, il fut appelé à Bois-le-Duc en qualité de ministre et de professeur de théologie; puis au commencement de l'année 1643, à Groningue, comme collègue de *La Haye* à qui ses infirmités permettaient rarement de remplir les fonctions de sa place. Des *Marets* se chargea généreusement de le suppléer dans toutes les occasions, et, pendant les neuf années que ce digne pasteur vécut encore, il prêcha tous les dimanches, bien que sa nomination à la chaire de théologie et d'histoire ecclésiastique lui eût bientôt imposé un double fardeau. Grâce à son infatigable activité et à son zèle, il trouva le temps de suffire à tout, et il rendit de si bons services à l'université de Groningue en qualité de professeur et de recteur, que plusieurs académies, jalouses de sa prospérité, essayèrent de lui enlever un homme aussi habile. Montauban le demanda pour remplacer *Garissoles*, et à différentes époques, *Marbourg*, *Lausanne*, *Leyde*, *Franeker* lui firent faire inutilement les offres les plus avantageuses. Cependant, sur la fin de ses jours, il se décida à accepter une chaire dans l'université de *Leyde*, et il se disposait à en aller prendre possession, lorsqu'il mourut.

Au jugement de *Bayle*, Des *Marets* était fort laborieux; il écrivait avec facilité et avec beaucoup de feu et d'érudition. *Paquot* lui accorde aussi ces qualités, sauf la dernière. « Il n'écrivait, dit-il, que médiocrement le latin, savait fort peu de grec et d'hébreu, n'avait pas une intelligence profonde de l'Écriture ni de l'histoire ecclésiastique, et il avait à peine effleuré la morale. » L'écrivain belge est trop sévère. Sans écrire le latin comme *Calvin*, sans savoir le grec comme *Henri Estienne* ou l'hébreu comme *Cappel*, Des *Marets* était aussi versé dans ces trois langues que la plupart des meilleurs théologiens de son siècle; il parlait, en

outre, l'italien et l'espagnol. Son érudition était vaste; seulement nous avouons qu'il ne l'a pas toujours employée à défendre la vérité, aveuglé qu'il était par les préjugés de sa secte, ou emporté par la fougue de son caractère. La violence de sa polémique dépassa souvent toutes les bornes de la modération. Né pour la lutte, il accepta toujours et provoqua souvent le combat, non seulement avec les docteurs catholiques, mais avec les écrivains de sa propre communion qui ne partageaient pas toutes ses opinions, ensuite que *Burman* a pu lui reprocher avec raison de n'avoir épargné presque aucun des théologiens de son temps.

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Sermon sur la prédestination*, 1623, in-24. — Anonyme, imprimé sans sa participation.

II. *De iniquâ disputandi nobiscum methodo à Jesuitis usurpatâ*, 1625. — Serait-ce la réponse de Des *Marets* à M<sup>re</sup> d'*Hurtebize*? Dans ce cas, il y en aurait eu une édit. antérieure, inconnue à *Paquot* et à tous les bibliographes.

III. *De judice controversiarum*, 1625.

IV. *Préservatif contre la révolte*, Sedan, 1628, in-8°.

V. *L'esprit du bourgmaître Beckman retourné de l'autre monde, aux fidèles bourgeois de la cité de Liège*, 1633, in-12. — Anonyme.

VI. *Abrégé de la voye du salut, ou déclaration familière de la vérité chrétienne par formé de catéchisme pour confirmer les catholiques et instruire les douteux ou errans, avec les observations des RR. PP. Jésuites*, 1633, in-12. — Anonyme.

VII. *Apologie et requeste pour ceux qui font profession de la R. R. à MM. les députés des trois Estats, des cités, bonnes villes et pays de Liège*, 1633, in-12. — Anonyme.

VIII. *Prosopopée ou discours de l'espcé qui a décapité Simonet*, 1633, in-12. — Anonyme.

IX. *Acta disputationis habitæ Trajecti inter anonymum quemdam franciscanum et ministros Trajectenses*, 1633, in-4°; réimp. avec le N° XIII. — Cette conférence roula sur le sacrifice de la messe.

X. *Traité de la procession anniversaire des Batus ou Flagellans sous la conduite des Dominicains*, 1634, in-12.

XI. *L'imposture monacale ou la fable du monstre découverte*, 1634, in-12.

XII. *La voix du peuple et de Dieu*, 1634, in-12.

XIII. *Monachomachia sive vindiciæ pro veritate R. R.*, Gron., 1634, 8°.

XIV. *La chandelle mise sous le boisseau par le clergé romain*, Maastricht, Ezéch. Boucher, 1635, in-8°. — Au sujet d'un mandement de l'évêque de Liège qui défendait la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire.

XV. *Response facile et péremptoire à l'argument prétendu invincible touchant la lecture des Saintes Lettres en langue vulgaire*, 1635, in-12.

XVI. *Salus Reformatorum asserta*, 1635, in-8°; Gen, 1650, in-8°.

XVII. *Brevis act Theodorum Tranquillum parænesis; additæ virginitatis Philippi Ludovici ad eundem*, 1635, in-12.

XVIII. *Scholæ illustris Sylvæduncensis inauguratio*, Sylv., 1637, 4°.

XIX. *Specimen jurisconsulti orthodoxi, sive enucleatio questionis juridico-politicæ : An jurisperiti catholico-romani ex Justiniani Codice satis firma habeant argumenta remanendi in communione Ecclesiæ romanæ?* Sylv., 1638, in-16.

XX. *Dissertatio de Anti-Christo*, Amst. 1640, in-8°. — Grotius, contre qui cet écrit est dirigé, y répondit avec vivacité dans son Appendix.

XXI. *Amplissimi viri considerationes erotematicæ circa fœnus Trapeziticum, cum responsione*, Gron., 1641, in-12; 2° édit. augm. d'une *Præfatio de famosâ præfatione nuper*

*admodum præfata libro qui inscribitur Nova philosophia reformata*, Gron., 1657, in-4°.

XXII. *Eschantillon des maximes du clergé romain es Provinces-Unies*, 1641, in-12. — Contre le Mars gallicus de Jansénius.

XXIII. *Vindiciæ pro salute Reformatorum*, Sylv., 1641, in-8°; trad. en flam., 1646, in-12.

XXIV. *Abrégé familier du catéchisme ordinaire des églises réformées es Provinces-Unies*, Bois-le-Duc, 1641, in-8° ou in-16.

XXV. *Cursus philosophici contracti pars practica, continens Logicam et Ethicam, cum Oeconomicæ synopsi et isagoge ad Politicam*, 1642, in-4°. — A l'usage de l'académie de Bois-le-Duc.

XXVI. *Concordia discors et Anti-Christus revelatus*, Amst., 1642, 2 vol. in-8°. — Réponse à Grotius aussi vive que son Appendix.

XXVII. *Defensio pietatis et sinceritatis optimatum Sylvæduncensium in negotio sodalitatæ quæ à B. Virgine nomen habet, testibus veritate et charitate*, Sylv., 1642, in-4°; 1643, in-12; réimp. avec le N° XXXV. — Dans ce livre, Des Marets prit la défense d'une mesure politique des Etats-Généraux qui, après la conquête de Bois-le-Duc, avaient ordonné l'admission des Protestants dans la confrérie du Rosaire, après qu'on aurait retranché tout ce qui, dans ses pratiques, pourrait blesser leur conscience. Les Catholiques résistèrent d'abord, prétextant que cette confrérie était une association purement religieuse; mais on leur rappela que, pour sauver ses biens lors de la capitulation, ils avaient juré qu'elle était une société civile, et ils durent se soumettre. Cet accommodement déplut à Voëtius. Dans des thèses publiques, il soutint que les Protestants ne pouvaient, sans préjudicier à leur religion, faire partie d'une association souillée par l'idolâtrie papiste. Quelque rigide qu'il fût, Des Marets trouva que c'était aller trop loin, et il entreprit de

lui répondre. Il le fit avec tous les ménagements possibles ; néanmoins l'irascible professeur d'Utrecht s'emporta, et il en résulta une longue querelle qui enfanta bien des ouvrages jusqu'à ce qu'une haine commune réunit les deux adversaires contre Coccéius et ses partisans.

XXXVIII. *Oratio inauguralis de usu et abusu rationis in rebus theologiacis*, Gron., 1643, in-4°.

XXIX. *Epistola apologetica ad amicum, quâ rationem reddit cur non responderit libro [à Voëtio] contrâ se edito, sub hâc inscriptione: Specimen assertionum, etc.*, Ultraj., 1643, in-16.

XXX. *Sapientia domus et epulum ex Prov. IX, sive oratio habita in rectoratu adeundo 23 august. 1644*, Gron., 1644, in-4°.

XXXI. *Oratio funebris in luctuosissimum obitum theologi celeberrimi D. Henr. Alting*, Gron., 1644, 4°.

XXXII. *Enchiridion candidatorum sacri ministerii*, Gron., 1645, in-42.

XXXIII. *Collegium theologicum, sive breve systema universæ theologiae*, Gron., 1645, in-4°. — Ce système théologique fut trouvé si méthodique qu'on l'adopta dans plusieurs universités protestantes. Il fut réimp. avec augm., en 1649, en 1656, en 1662 et en 1673, in-4°. Cette dernière édit., la plus ample et la meilleure, contient le catal. des ouvrages de l'auteur.

XXXIV. *Epigraphe Athenæi Groningæ et Omlandia sive oratio habita in rectoratu deponendo; necnon brevis refutatio libelli famosi à quodam jesuitâ sycophantâ, se falsò W. Gutherthomâ vocante, antè biennium emissi, ac nuper huc remissi sub titulo : Muneris, etc.*, Gron., 1645, in-4°.

XXXV. *Samuelis Maresii theologi ultima patientia tandem expugnata à D.-G. Voëtio et quibusdam aliis asecclis*, Gron., 1645, in-8°.

XXXVI. *Bonæ fidei sacrum*, Gron., 1646, in-42. — Choisi pour juge d'un

différend entre Schoockius et Voëtius. Des Marets prononça contre ce dernier, qui l'accusa de partialité. Il repoussa avec force cet injuste reproche.

XXXVII. *Dissert. theologica de usu et honore sacri ministerii in ecclesiis reformatis*, Gron., 1646, in-4°; 2° édit. augm., 1658, in-4°.

XXXVIII. *Lingua abortiva à G. Voëtio refossa et adhibita ad atroces calumnias ex suo Tribunali iniquo, Judicio pseudo-Rivetiano, et similibus libellorum famosorum quisquillis, veljam editis, vel porro edendis, pronunciandas in Sam. Maresium, ab illis ad æquissimum Dei tribunal provocantem*, Gron., 1646, in-4°.

XXXIX. *Biga sanatorum eversa, sive Dissertat. II : prima, Vindictæ pro SS. Trinitatis mysterio; secunda, Refutatio XXVIII objectionum D. N. N. contrâ varia religionis christianæ capita*, Gron., 1646, in-42.

XL. *Theologiae elencticæ nota synopsis*, Gron., 1646-48, 2 vol., in-8°.

XLI. *Lettre écrite par un gentilhomme françois, faisant profession de la R. R., à un amy hollandois, au sujet des libelles diffamatoires qui se publient en Hollande contre les François*, Gron., 1647, in-4°.

XLII. *Expostulatio ad Voëtium de violatâ fide publicâ, editione epistolæ virulentissimæ quam nuper emisit Ultrajecti sub nomine Isaaci Chabanæi*, Gron., 1647, in-8°. — Les curateurs de l'université de Groningue et les magistrats d'Utrecht s'entremirent enfin pour faire cesser une querelle qui durait depuis trop longtemps. Les deux adversaires convinrent que tout acte d'hostilité cesserait entre eux ; mais Voëtius viola sa promesse en publiant un livre très-injurieux contre Des Marets qui lui répondit par cet ouvrage.

XLIII. *Exorcista sive de exorcismis liber singularis, cui adjungitur dissert. III : 4° De deo Maazim*. Des Marets affirme que, sous ce nom, Daniel (XI, 38) parle du sacrifice de

la messe; 2° *De calice eucharistico*; 3° *De precibus pro mortuis*, Gron., 1648, in-16.

XLIV. *Quæstionum aliquot theologiarum regimen, ordinem, praxin et eutaziam Ecclesiæ spectantium, decisio academica*, Gron., 1648, in-4°; 2° édit. augm. des deux dissertations, N° XLVII et XLVIII, Gron., 1653, in-4°.

XLV. *Munera sacra sapientium, sive diatribæ theologicae de auro, thure et myrrhâ quæ Magi ex Oriente Christo obtulerant*, Gron., 1648, in-4°.

XLVI. *Theologus paradoxus relectus et refutatus*, Gron., 1649, in-12; 1658, in-4°. — Contre Voëtius.

XLVII. *Popularis ad popularem, sive Irenæi Simplicii Philadelphi [S. Maresii] epistola*, Gron., 1649, 4°.

XLVIII. *Ad epistolam R. D. N. N. ex Transsylvania nuper scriptam brevis responsio*, Gron., 1649, in-4°.

XLIX. *Stewartus διεργόμενος, sive Jonathanis Helosii spongia destinata acerbissimo et convicioso libello quem nuperimè sub hoc titulo: Addenda, etc. 1649. — Cet ouvrage lui est attribué par Placcius.*

L. *Epistola antapologetica pro synodi Dordracensis judicio de objecto prædestinationis*, Gron., 1651, 4°.

LI. *Theologus pacificus, sive dissertatio theologica de syncretismo et reconciliatione partium in religione dissidentium, quousque et quibuscumque optari et urgeri possit*, Gron., 1651, in-4°; Gen., 1662, in-12.

LII. *Synopsis veræ catholicæque doctrinæ de gratiâ et annexis questionibus*, Gron., 1651, in-4°; 2° édit. augm., 1654, in-4°. — Des Marets montre la conformité des opinions des Jansénistes et des Calvinistes sur la grâce. S'il faut en croire Hermant, chanoine de Beauvais, il n'a fait que traduire le catéchisme de Matthieu Feydeau, janséniste célèbre, en y ajoutant une préface et de longues remarques.

LIII. *Jonathanis Helosii hyperaspistes, sive epistola Nathanaëlis A-*

*gamenii ad C. Salsasium de novis quibusdam deliramentis et portentosis hæresibus Adami Stevarti*, Gron., 1651, in-12.

LIV. *De legitimis causis desertæ ad prædecessoribus, ac porro deserendæ ab omni homine salutis studioso communionis pontificiæ*, Gron., 1651, in-4°.

LV. *Dissert. theologica de peccato in Spirit. Sanctum*, Gron., 1651, 4°.

LVI. *Hydra sociinianismi expugnata*, Gron., 1651, 1654, 1662, 3 vol. 4°.

— Contre le savant socinien J. Volkel.  
LVII. *Auctarium primum Bibliothecæ theologicae D.-G. Voëtii nuper recusa cum virulentâ præfatione*, Gron., 1652, in-12.

LVIII. *Fœderatum Belgium orthodoxum, sive confessionis ecclesiarum Belgicarum exegesis*, Gron., 1652, 4°.

LIX. *Munimen orthodoxiæ et perseverantiæ evangelicæ*, Gron., 1652, in-4°. — Publié au sujet de l'abjuration du landgrave de Hesse.

LX. *Reflexiones ad quatuor Ereticæ per Germaniam non ita pridem disseminatæ, et eorum solutionem factam à P. Valeriano Magno capucino*, Gron., 1652, in-4°.

LXI. *La Bible qui est toute la Sainte Ecriture, revue et consacrée sur les textes hébreux et grecs*, Charent., 1652, in-12. — Nous attribuons cette édit. de la Bible à Des Marets sur la foi du Catal. de la Bibl. royale, bien que nous n'ayons rien remarqué dans le volume qui en désigné l'auteur.

LXII. *Senio sacrarum dissertationum propositarum et habitaram in academiâ Groning-Omlandicâ*, Gron., 1653, in-4°.

LXIII. *Catalogus librorum N. T. de quibus lis est inter Christianos*, Gron., 1653, in-4°.

LXIV. *Synopsis questionis de cænâ Domini*, Gron., 1653, in-4°.

LXV. *Valeriani Magni capucini methodus àμείβοδος et ignis fatuus; sive 4° Examen theologicum novæ methodi ab ipso procusa ad retrahendos Protestantés sub jugum Pon-*

*tificis; 2° Refutatio libelli alterius quem postea sub titulo : Lucis in tenebris lucentis emisit, Gron., 1654, in-4°.*

LXVI. *Apologia novissima pro S. Augustino, Jansenio et Jansenistis contra Pontificem et Jesuitas, Gron., 1654, in-4°.*

LXVII. *Epistola castigatoriæ in epistola Castigationis quam A.-G. Volusius opposuit, Gron., 1655, in-4°.*

LXVIII. *Dissert. theologica ad Auroram volusianam, Gron., 1655, 4°.*

LXIX. *Exemptio scrupulorum quos missionarii pontificii injicere conantur conscientiis Protestantium ad eos seducendos, Gron., 1655, in-4°.*

LXX. *Refutatio fabulæ præadamitice, Gron., 1655, in-16; 1656, in-4°; Sylv., 1658, in-4°.*

LXXI. *Oratio theologica de duobus extremis in quæstu vitandis, Ultraj., 1656, in-4°.*

LXXII. *Oratio theologica de duobus extremis in peste declinandis, cui adjungitur diatriba an possit et debeat homo christianus in suis morbis medicos advocare, Gron., 1656, in-4°; 1661, in-4°.*

LXXIII. *Judicium et responsum ad questionem sibi propositam de canonicis Ultrajectinis qui reformatam religionem profitentur, Gron., 1656, in-8°; 2° édit. augm., Gron., 1657, 4°.*

LXXIV. *Epicrisis theologica ad quæstiones de gratiâ et redemptione universali, pro restrictione gratiæ salutaris et redemptionis in Christo ad solos electos, adv. J. Dallæi Apologiam, Gron., 1656, in-42; 2° édit. augm. de *Stricture breves ad Dallæi Vindicias, Gron., 1661, in-4°.**

LXXV. *Examen theologicum IV quæstionum : 1° De episcoporum origine contra J. Prideaux; 2° De clericorum jurisdictione temporalis; 3° De divorciis; 4° De annihilatione mundi, Gron., 1657, in-42. — Selon Nicéron, le traité contre Prideaux fut publié séparément à Gron., 1657, 4°.*

LXXVI. *Dissert. theologica pro SS. Trinitate, seu de vocibus Trini-*

*tatis, essentiæ, personæ, hypostasiou et similibus in Ecclesiâ retinendis, Steph. Curcellæo opposita, Gron., 1658, in-4°.*

LXXVII. *Compendiosa papismi refutatio, 2° édit. revue et augm., Gron., 1658, in-4°. — Aucun bibliographe ne fait mention de la première.*

LXXVIII. *Johanna papissa restituta, Gron., 1658, in-4°. — Des Maretts dépense beaucoup d'érudition pour soutenir contre Dav. Blondel une cause perdue.*

LXXIX. *Oratio parentalis in obitum P. Eissenghe, Gron., 1658, in-4°.*

LXXX. *Celebriorum distinctionum tum philosophicarum tum theologicarum synopsis H.-Ludovici Castanæi Kupipozav cum notis perpetuis, Tigur., 1659, in-12; 1667, in-8°.*

LXXXI. *Decisio academica quæstionum aliquot theologicarum, Gron., 1659, in-4°. — N'est-ce pas une réimp. du N° XLIV ?*

LXXXII. *Videntes, sive dissertatio theologica de prophetiâ et prophetis, Gron., 1659, in-4°.*

LXXXIII. *Xenia academica, sive 4° Disputatio theologica de personalitate, adæque divinitate Spiritûs Sancti contra Socinianos; 2° Apologia trimembris pro decisione synodi Dordracenæ de objecto prædestinationis. Accesserunt duo alia opuscula ad hanc materiam spectantia : primum est Epistola antapologetica pro synod. Dordrac. judicio de objecto prædestinationis; secundum Dissert. theol. de peccato in Spiritum Sanctum, Gron., 1660, in-4°. — De ces quatre opuscules, le second seul était nouveau. Le premier avait déjà paru en 1650, si l'on peut s'en rapporter à la Biblioth. Telleriana; les deux derniers ont été mentionnés sous les N° L et LV.*

LXXXIV. *Fasciculus myrrhæ, continens varios tractatus theologicos maxime polemicos, Gron., 1660, 4°.*

LXXXV. *Responsi et judicii theologi de canonicis Ultrajectinis vindiciæ, Gron., 1660, in-4°.*

LXXXVI. *Institutionum juris ca-*

*nonici lib. IV, M.-Ant. Cuecho auctore, cum scholiis et animadversionibus, quibus præfigitur dissert. theologica de jure canonico, Gron., 1660, in-4°.*

LXXXVII. *Dissertatiuncula historico-theologica de Waldensibus, Gron., 1660, in-4°.*

LXXXVIII. *Reflexiones breves ad conceptum M. Netheni circa reformationem quinque capitulorum Ultrajectorum, Gron., 1660, in-4°.*

LXXXIX. *Sylloge disputationum selectiorum, Gron., 1660, in-4°; Gen., 1662, in-4°.* — Ces dissertations roulent sur Melchisédec, la manne, la robe sans couture, l'Eden, l'arbre de la vie, l'enlèvement d'Elie, les synagogues, etc. Trois ans plus tard, Des Marets y ajouta une suite sous le titre de *Sylloge disputationum aliquot selectiorum, Gron., 1663, 2 vol. in-4°.*

XC. *Epistola ad amicum de reconciliatione inter se et Voëtium, Gron., 1661, in-4°.*

XCI. *Relatio colloquii inter theologos Marpurgenses et Rintelenses, cum observat., Gron., 1663, in-4°.*

XCI. *Defensio fidei catholice et orthodoxe de SS. Trinitate, peccato originali, salute per solum Christum et justificatione ex illius fide, opposita Quaternioni S. Curcellæi sociiani, Gron., 1662, in-4°.*

XCI. *Disputatio de origine et conditione festi communionis romanæ de sancto, ut loquuntur, sacramento, Gron., 1663, in-4°.*

XCI. *Chiliasmus enerratus, sive disput. theologica de conjunctione omnium planetarum in Sagittario, facta an. 1662, et de eis quæ per illam portendi dicuntur; et Vindicæ de conversione universali et restitutione Judæorum, nec-non de abolitione Anti-Christi, Gron., 1664, in-4°.* — Contre le millénaire Pierre Serarius.

XCI. *Epistola ad J. Cocceum de suis responsionibus ad LXXVIII quæstiones sibi præpositas, Gron.,*

*1665, in-4°.* — Selon Nicéron, la première édit. parut en 1663.

XCVI. *De abusu philosophiæ cartesianæ surrepente et vitando in rebus theologis et fidei, Gron., 1667, in-4°.*

XCVII. *La Sainte Bible françoise, édit. nouv., Amst., 1669, 2 vol. in-fol.* — Des Marets, qui fut aidé dans ce travail par son fils Henri, se contenta de réimp. la version de Genève sans changement; il y joignit seulement des remarques tirées de Diodati et d'autres, mais avec peu de discernement. Au lieu de se borner à de courtes notes, il se jeta dans de longues dissertations, et, dans le choix des remarques, il adopta toujours, sans aucune critique, celles qui favorisaient ses opinions.

« Tout ce grand ouvrage de remarques sur la version de Genève, dit Richard Simon, a été extrêmement gâté par les additions peu judicieuses de celui qui les a recueillies, outre qu'il n'a pas eu assez de capacité pour en faire un bon choix. » Quoique sortie des presses des Elzevir, cette édition est pleine d'ailleurs de fautes d'impression. Le Pentateuque avait déjà paru séparément à Gron., 1663, in-fol.

XCVIII. *De crucifixione Messie contra Judæos, Gen., 1669, in-4°.*

XCIX. *Audi alteram partem S. Marresii et J. Altingii, Amst., 1669, 2 vol. in-12.*

C. *Histoire curieuse de la vie, de la conduite et des vrais sentimens du sieur J. de Labbadie, La Haye, 1670, in-12.*

CI. *Vindicæ dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ, adv. Petrum de Andlo [Regner de Mansfeld], Gron., 1671, in-4°.* — Réponse vèhèmentè à une attaque violente. A la réplique il opposa :

CII. *Clypeus orthodoxiæ, sive Vindicarum priorum Vindicæ posteriores, Gron., 1671, in-4°.*

CIII. *Catechesis publica, sive poemata theologica ad singulas dominicas, Gron., 1672, in-8°.*

CIV. *Brevis discursus de feliciter*

*soluto Groningæ obsidio*, Groning., 1672, in-4°.

Paquet mentionne encore, sans autre indication, *Indiculus præcipuarum controversiarum contrâ Ch. Witticlii Theologiam pacificam*, et *Tractatus de afflictio statu studii theologi in Belgio*. A ces ouvrages nous ajouterons, d'après le Cat. de la bibl. de Williams, *Oratio funebris in obitum Abdiæ Widmarii*, Gron., in-4°.

Des Marets a mis, en outre, une petite préface à la Réponse de *R. de La Ruelle* [Théodore Maimbourg], au livre du cardinal de Richelieu (Gron., 1665, in-4°), et les Theses sodalenses contiennent un certain nombre de ses dissertations. On trouve aussi quelques-unes de ses lettres au British Museum. Biblioth. harléienne, N° 7012.

Samuel Des Marets laissa de son mariage avec *Abigaël Legrand*, deux fils qui reçurent au baptême les noms de *HENRI* et de *DANIEL*.

Né pendant le séjour de son père à Sedan, Henri eut pour marraine la duchesse de Bouillon, Elisabeth de Nassau. Ayant embrassé la carrière du barreau, il se rendit à Paris où son oncle *Charles Des Marets* exerçait la profession d'avocat, prit le grade de licencié et plaida même avec succès ; mais renonçant tout-à-coup à la jurisprudence, il se mit à étudier la théologie et se fit recevoir ministre en 1652. Après avoir desservi pendant quelques mois seulement les églises de Groningue et de Cassel, il fut appelé, en 1653, comme pasteur à Bois-le-Duc. En 1662, il passa à Delft, où il exerçait encore son ministère en 1696.

Son frère, né à Maëstricht en 1635, se voua dès sa jeunesse au service de l'Église. Collègue de son père à Groningue jusqu'en 1656, il fut placé ensuite à Middelbourg, puis à La Haye, en 1662. Son esprit, son éloquence, son habileté, en un mot son mérite éminent, l'élevèrent dans la faveur du prince et de la princesse d'Orange qui lui offrirent une agréable retraite dans un de leurs châteaux, lorsque sa santé

ne lui permit plus de continuer ses fonctions. Nous ne savons auquel des deux frères attribuer un *Sermon sur Ps. V. 8*, prononcé chez l'ambassadeur des Provinces-Unies (Char., 1660, in-8°), sermon dont nous devons la connaissance à M. le professeur Chappuis.

Il était impossible que la famille Des Marets, dont une branche s'était établie en Saintonge (1), ne fournit pas son contingent au Refuge. Aussi trouvons-nous dans les papiers de La Reynie (*Suppl. franç.* 791, 2), un *Des Marets*, marchand de dentelles à Paris, signalé à la police comme ayant émigré avec son associé *Dumas*, et parmi les administrateurs de l'hôpital français à Londres, deux directeurs *Claude* et *François Des Marets* (1732 et 1760). Claude fut élu sous-gouverneur en 1759.

Nous n'hésitons pas, malgré une légère différence dans l'orthographe du nom, à regarder comme appartenant à la même famille, *Abraham Des Marets*, qui traduisait, comme Samuel Des Marets, son nom par *Maresius*. Réfugié à Stockholm, cet *Abraham Des Marets* fut appelé à Dessau en 1734, et y remplit jusqu'à sa mort les fonctions de surintendant ecclésiastique. Il a composé un certain nombre de *Cantiques* qui ont été admis dans le *Dessauisches Gesangbuch* (Dessau, 1766, in-8°). Ses deux fils, *SIMON-LOUIS-BERHARD* et *JEAN-NOË*, se sont fait connaître par leurs écrits.

Né à Stockholm, selon *Adelung*, à Dessau, selon *Meusel*, le 4 déc. 1717, (ou 1716), *Simon-Louis* remplit d'abord les fonctions de premier prédicateur à Würlitz. Il fut ensuite nommé archidiacre de l'Église de la cour de Dessau, puis conseiller du consistoire, premier prédicateur de la cour et surintendant ecclésiastique. Il mourut le 17 oct. 1802. On a de lui :

1. *Rede bei der Beerdigung des Präsidenten H.-L. Hermann zu Dessau*, Zerbst, 1762, in-fol.

(1) En 1670, *Daniel Des Marets* de Saintonge faisait ses études à Genève.

II. *Alt Dessauisches Gesangbuch*, Dessau, 1766, in-8°.

III. *Predigt am Sonntage Lütare*, Dessau, 1774.

IV. *Untersuchung der Verbindlichkeit der göttlichen Gesetze von der Todesstrafe des Mörders, und von Vermeidung blutschänderischer Heirathen*, Dessau, 1774, in-8°.

V. *Eine Predigt über Joh. VI. 1-13*, Dessau, 1774.

VI. *Gottesvertheidigung über die Zulassung des Bösen auf unserer Erde, nach der heiligen Schrift*, 1<sup>er</sup> Theil, mit einer Vorrede von *Vertauschung des Christenthums gegen Philosophie*, Dessau, 1784; 2<sup>er</sup> Theil, ibid., 1790, in-8°.

VII. *Briefe über die neuen Wächter der protestantisch. Kirche*, 1<sup>er</sup> Heft, Leipz., 1786; 2<sup>er</sup> Heft, Leipz., 1787; 3<sup>er</sup> Heft, Leipz., 1788, in-8°.

VIII. *Kürzer Unterricht im Christenthum für Kinder beyder evangelisch. Confessionen*, Dessau, 1786, in-8°.

IX. *Beantwortung der ernsthaften Beherzigung des O. C. R. Teller in Berlin*, Leipz., 1787, in-8°.

X. *Pendant oder abgedrungen Nothwehr gegen die Recensenten der wohlgemeinten Gedanken zur Beichtigung der Briefe über die Wächter, etc.*, Eisen., 1787, in-8°.

XI. *Erklärung über eine Stelle im 2<sup>en</sup> Schreiben vom Niederrhein*, publ. dans le Musée allemand (1788).

XII. *Predigt und Reden bei der Taufe einer jüdischen Familie*, Leipz., 1789, in-8°.

XIII. *Ein Paar Worte dem akademischen Büchergericke zu Iena gewidmet*, Dessau, 1789, in-8°.

XIV. *Neue Briefe zur Vertheidigung des Glaubens der evangelisch. Christen*, 1<sup>er</sup> Heft, Leipz., 1791; 2<sup>er</sup> Heft, Dessau, 1794, in-8°.

XV. *Unfug sogenannter Aufklärer, wider die preuss. Anordnungen in geistl. Sachen*, Berlin, 1792, in-8°.

XVI. *Wer sagen die Leute, dass des Menschen Sohn sey?* Leipz.,

1796, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., Leipz., 1805, in-8°.

Simon-Louis Des Marées laissa un fils, CHRISTIAN - GUILLAUME - HENRI, né à Dessau, docteur en médecine et auteur d'une savante dissertation *De animi perturbationum in corpus potentia*, Götting., 1775, in-4°. Ce dernier ne serait-il pas identique avec Henri-Guillaume De Marée, connu par son *Hist.-kritisch. Versuch über die Kultur der Griechen zu den Zeiten des Homer*, Berl., 1797, in-8°?

Le second fils d'Abraham des Marées embrassa, comme son frère, la carrière ecclésiastique, et fut premier pasteur réformé à Ragun dans l'Anhalt-Dessau. Il mourut en 1772, laissant :

I. *Schreiben von dem wahren Gotte, wer er ist und woraus er erkannt wird*, Bernb., 1766, in-8°.

II. *Schreiben von dem Werke Gottes, und der Zeit seines Anfanges*, Bernb., 1767, in-8°.

On ne nous apprend pas si c'est de lui ou de son frère que descendent Henri-Louis et Albert-Charles Des Marées; le premier, auteur de quelques ouvrages d'instruction élémentaire dont on trouvera la liste dans le biographe Kaiser; le second, de deux ouvrages de polémique et de cantiques publiés à Dessau, en 1832, in-8°, sous le titre : *Dreizehn geistliche Lieder*.

L'éditeur du voyage intitulé *Beschryving van der Goudkust Guinea als mede een voyage naer deselve* (Amst., 1650, in-4°), portait le nom de Pierre Des Marées et appartenait peut-être à la même famille.

DES MARTINS (nononé), baron des Baux et de Vaquières, conseiller et gentilhomme ordinaire du roi, sénéchal de Nismes et de Beaucaire, célèbre dans l'histoire des guerres civiles du Languedoc sous le nom du capitaine GRILLE (1).

En maintes circonstances, le capitaine Grille avait donné des preuves de sa valeur pendant les guerres du règne

(1) Il avait pris le nom et les armes de sa mère Françoise de Grille.

de Henri II, notamment au siège de Théroouanne, en 1553. Il se trouvait à Paris, lorsque *Condé* fut obligé d'en sortir, et le prince l'envoya à Lyon, avec *Moreau* et *Daisse*, en les chargeant d'y soulever les Protestants. (*Voy.* II, p. 107). La ville prise, il partit pour le Languedoc, et se mit sous les ordres de *Beaudiné* qui l'envoya avec *Bouillargues* faire le siège de Frontignan. Le gouverneur de Pézenas essaya de secourir la ville; mais il fut défait et obligé de battre en retraite. Toutefois son but fut atteint, car en l'absence de Grille, tant de Provençaux se glissèrent dans la place à travers les étangs, que les Huguenots, désespérant de la prendre, se retirèrent à Montpellier.

Peu de jours après, on apprit qu'une armée de Provençaux, sous les ordres de Sommerive, était entrée dans le Languedoc et assiégeait Saint-Gilles. A cette nouvelle, Grille se hâta d'assembler les arquebusiers de *Du Bar*, de *Séna*s et d'*Arbant*, l'infanterie de *Rapin*, les escadrons de *Bouillargues*, de *Carlot* et d'*Albenas*, et à la tête de ce corps, formant en tout environ 1500 hommes, il marcha à la rencontre de l'ennemi, dont il était important d'empêcher la jonction avec l'armée qui assiégeait Montpellier. La rencontre eut lieu le 27 sept. 1562. Malgré l'infériorité de ses forces, Grille remporta une brillante victoire (1). L'artillerie, les bagages, dix-sept enseignes tombèrent en son pouvoir, et Sommerive dut regagner honteusement la Provence, laissant sur le champ de bataille la moitié de son armée. Le vainqueur, de son côté, reprit le chemin de Montpellier. Il apprit en route qu'une embuscade lui était dressée aux *Arenasses* par Joyeuse; mais fier de sa récente victoire, il ne voulut point se

détourner, et il s'exposa ainsi à un échec qui coûta la vie au vaillant capitaine provençal *Meyle* et à environ 200 de ses meilleurs soldats. L'arrivée de *Beaudiné*, qui était accouru à son secours, sauva sa petite troupe d'une destruction complète, et lui permit de rentrer dans Montpellier.

Après la levée du siège par les Catholiques, Grille fut chargé avec *Duisse* de s'emparer d'*Aigues-Mortes*. Il crut devoir en commencer le siège par celui de la Tour-Carbonnières, située à un quart de lieue de la ville au milieu des marais de la plage. Il s'en rendit bientôt le maître; mais ayant appris que *Des Adrets* était serré de près par Nemours, il ne poussa pas plus loin son entreprise et vola au secours du baron avec trois cornettes de cavalerie.

Nommé, en 1566, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, Grille, qui était, dit *Ménard*, un des plus zélés partisans de la nouvelle religion, éprouva de grandes difficultés à se faire recevoir en cette charge par le parlement de Toulouse. Il parvint cependant à les applanir, et fut installé à Nismes, le 4 novembre. Les Catholiques n'eurent qu'à s'applaudir de sa nomination, car, à l'odieux massacre de La Michelade, il employa toute son influence, toute son autorité pour sauver l'évêque et d'autres malheureux qui attendaient la mort dans les prisons. L'année suivante, il ne déploya pas moins d'énergie pour faire publier à Nismes l'édit de pacification et força le peuple, qui n'en voulait pas, à s'y soumettre. Quoique les Catholiques se fussent montrés ingrats envers lui en le destinant la même année et en donnant sa charge à Joyeuse, il n'en persista pas moins à suivre la ligne de modération qu'il s'était tracée, et ce fut encore lui qui, le 28 août 1570, fit proclamer l'édit de Saint-Germain dans un conseil extraordinaire tenu à Nismes sous la présidence de *Pierre de Maimont*, conseiller au présidial.

S'il faut en croire le père *Bougerel*, Grille se convertit à la Saint-Barthé-

(1) Une relation anonyme de cette victoire, écrite par un huguenot, a été publiée dans le T. III des *Mémoires de Condé*, et dans le T. V des *Archives curieuses*, 1<sup>re</sup> série, sous ce titre : *Brief et véritable discours de la défaite des Provençaux, appelée la bataille de Saint-Gilles*.

lemy avec *Gérente-Montclar*, *Saint-Martin* et plusieurs autres gentils-hommes de la Provence. Ménard, dans son Histoire de Nismes, dit seulement « qu'il paraît qu'il se fit catholique. » Ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas converti le 6 oct. 1572, puisqu'à cette date, Charles IX écrivait à Damville (*Collect. Fontanien*, N° 324) : « Je désire que vous en ayés tous les moyens possibles à luy faire reprendre le chemyn de l'antienne religion catholique, et toutesfois ou vous ne pourriés si tost l'y acheminer, et qu'il fust besoyn de temps pour l'y laisser penser, je veulx et entends que pour cela vous ne laissiés à vous servir de luy et l'employer ez choses qui se présenteront de delà » Grille resta donc séculier de Beaucaire. Il mourut à Paris, le 13 nov. 1581, âgé de 58 ans, et fut enseveli dans l'église de Saint-Eustache. Il n'eut pas d'enfant de sa femme *Jeanne de Quiqueran*, fille d'Antoine, baron de Beaujeu.

**DES MASURES (Louis)**, en latin *Masurius*, anobli par lettres patentes du 6 juin 1553, poète français et latin, florissait vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Etant né à Tournai, Des Masures appartient proprement à la Belgique, mais comme la France protestante lui a des obligations, notre devoir est de les acquitter.

Son talent pour la poésie lui ayant gagné les bonnes grâces du cardinal Jean de Lorraine, il vécut d'abord auprès de ce prélat qui l'avait attaché à sa personne en qualité de secrétaire. Ce fut pendant qu'il était à son service, qu'il entreprit de traduire l'Enéide en vers français. Ce travail plut tellement à son Eminence, qu'il en donna lecture au roi. François I<sup>er</sup> y applaudit d'abord; mais sur les railleries qu'en firent certains de ses courtisans, il revint, dit-on, de sa première impression et se joignit aux railleurs. Quoiqu'il en soit de cette anecdote, il paraît certain que la protection du monarque fut acquise à notre poète et le mit à couvert de la malice de ses ennemis, d'autres

disent de ses envieux; car ce prince n'eut pas plus tôt payé le tribut à la nature, que Des Masures fut forcé de s'expatrier. De quoi l'accusait-on? il ne nous l'apprend pas :

*Impia mendacis primùm perjuria lingue*  
(*Permistum hanc atro sanguine virus alit*)  
*Fiibus insontem patriis egere, nec ulla*  
*Me regione vagos sistere passa pedes.*

Après avoir erré quelque temps en Suisse et en Italie, il se rendit à Rome, où il arriva en 1549. Le cardinal Du Bellay l'accueillit favorablement et le logea dans son hôtel. Des Masures devint ainsi le commensal du célèbre Rabelais, et se lia avec lui. Leur liaison cependant dura peu. Calvin ayant flétri Rabelais dans son traité *De Scandalis*, Rabelais y répondit (1553) en traitant Calvin de *démoniacle* et d'*imposteur de Genève*. Des Masures qui paraît avoir professé dès ce temps, au moins secrètement, les principes de la Réforme, se mit de la partie, et prenant fait et cause pour le réformateur, décocha à l'auteur du Pantagruel cette méchante épigramme que l'on connaît :

Qui *Rabelesus* eras placidos modò, jam quia  
[*fundens*]  
Verba furis, *Rabie* tu mihi *torus* eris.

Le jeu de mots était heureusement trouvé, il fit fortune. La mort sans doute ne permit pas à Rabelais de relever ce trait; il était de sa nature peu oublieux de ces sortes d'offenses. S'il avait vécu, il eût eu à cœur de prouver à son détracteur que son nom ne mentait pas. Tandis que, au contraire, dans le 5<sup>e</sup> livre du Pantagruel qu'il laissa inédit, le nom de Des Masures se trouve placé parmi les meilleurs poètes du temps (1).

Des Masures passa un peu plus d'une année à Rome. Pendant ce temps, son protecteur, Jean de Lorraine, s'em-

(1) • Les Colineiz [Jacq. Colin], Marot, Hérouetz [Héroët], Saingelais, Salelz, *Masurius*. » Nous n'hésitons pas à reconnaître le nom de *Masure*, *Masurius* sous cette dernière forme. Les savants commentateurs de Rabelais se sont perdus dans cette recherche, sans que le nom de notre poète leur soit venu à l'esprit.

ployait auprès de Henri II pour obtenir son pardon. Déjà notre poète entrevoyait la fin prochaine de sa disgrâce, lorsque la mort inopinée du prélat vint jeter le découragement dans son âme. « Quoique son âge encore ne fust trop avancé, il n'eut plus en pensée qu'un exil misérable et perpétuel en Asie, où il délibérait aller passer le surplus de ses jours. » Mais cette idée de s'ensevelir, nouvel anachorète, dans les déserts de la Thébaïde n'était que le rêve d'un poète, qui, au premier rayon de soleil, s'évanouit. La duchesse douairière de Lorraine, Christine de Danemark, n'eut pas de peine à le faire renoncer à son projet, en le choisissant pour conseiller et premier secrétaire de son fils Charles III. En 1551, Des Masures se trouvait à Nancy à la cour du jeune duc. Encouragé par les applaudissements de ses amis, et entre autres par *Salmon Macrin* et Joachim Du Bellay, il reprit sa traduction de l'Énéide. Ses publications se succédèrent à de courts intervalles (1). Les devoirs de sa charge ne l'astreignant pas à la résidence, car le jeune duc âgé seulement de 8 ans avait plus besoin d'un maître d'écriture que d'un secrétaire, — Des Masures s'était retiré à Saint-Nicolas, lieu fameux de pèlerinage, à deux lieues de Nancy, où il se livrait à loisir à ses études littéraires. Il s'était marié avec *Diane Baudoire* (Baldoria) qui mourut en couches de son premier enfant, nommé CLAUDE.

Teque puer, causam lacrymis et pignus amori,  
Solamenque manu proluit: indè perit.

A l'époque de son mariage, Des Masures, au rapport de dom Calmet, était déjà imbu des idées de la réforme. Il chercha à les répandre autour de lui et il y réussit. Déjà, par ses soins et un peu aussi par la connivence du Saint

de l'endroit, car l'abus appelle la réforme, une petite église s'était constituée. Les pasteurs de Metz venaient la desservir. Chaque jour le nombre des fidèles augmentait. Tout allait pour le mieux, lorsqu'un excès de zèle, qui avait toute l'apparence d'une provocation, fit disperser le troupeau. La prudence n'est pas la vertu des néophytes. Nous emprunterons à Crespin le récit de l'événement. La femme d'un nommé *Nicolas Simon* étant accouchée, on s'adressa à Des Masures pour savoir ce qu'il y avait à faire pour le baptême. Des Masures qui se trouvait alors à Nancy pour les devoirs de sa charge, conseilla de porter l'enfant à Metz, de crainte d'éveiller les soupçons. Le conseil était sage, mais le père ne se rendit pas à cet avis, et sur ces entrefaites, le pasteur *François Christophe* étant arrivé de Metz, il eut recours à son ministère. On choisit pour le lieu de la cérémonie une maison neuve qui n'était pas encore habitée. Si le but était d'attirer l'attention, l'attente ne fut pas trompée. Une troupe d'enfants, ameutée dans la rue, ne cessa d'accompagner le chant des psaumes de clameurs et de huées. Dès le jour même, les autorités furent prévenues, et le substitut du procureur général vint faire une enquête. Pendant qu'il procédait à cette information, le ministre Christophe prêcha et il y eut foule à son prêche. Le substitut, qui n'était pas très rassuré en voyant un aussi grand concours de gens mal pensants, usa de toute sorte de ménagements, quitte à s'en dédommager dans son rapport. « Plusieurs des plus aparens de la ville s'étoient présentés à lui offrans de confesser leur foy. » Le lendemain, qui était un dimanche, le pasteur mit le comble à la mesure. « Durant l'heure que la grand'messe se chantait au moustier des idoles », il monta de nouveau en chaire et « un merveilleux peuple » se porta à sa prédication, de sorte que le curé resta seul, vis-à-vis du saint sacrement. Informé de tant d'outrages à son autorité, le duc fit aussitôt par-

(1) Si l'on doit en croire *Beauchamps*, Des Masures aurait pris part aux guerres entre Henri II et Charles-Quint en qualité de capitaine de cavalerie. Il ajoute qu'on l'accusa d'intelligence avec l'ennemi, mais qu'il se purgée de cette accusation. Nous ne trouvons ce fait cité nulle part ailleurs.

fir une troupe de gens à pied et à cheval avec ordre de se saisir des principaux coupables, morts ou vifs. L'expédition fut confiée au bailli de Nancy, Jean de Savigny, qui, pour sa part, se réserva l'honneur d'arrêter Des Masures « lequel estoit estimé autheur et chef de tout le maléfice. » Comme il y avait entre eux des liaisons d'amitié, la charge en était d'autant plus méritoire. Le ministre *Christophe*, l'apothicaire *Du Pasquier*, et le bourgeois *Jacquemin Maillote*, à qui appartenait la maison où l'on avait prêché, furent surtout signalés à la vindicte publique. Mais on avait eu vent à St.-Nicolas de l'expédition ducal, et tous ceux qui étaient compromis, avaient eu hâte de s'enfuir. Un seul malheureux, nommé *Florentin*, resté auprès de sa femme en couches, fut arrêté sur la dénonciation d'un de ses voisins, et comme il eut l'irrévérence de répondre que sa foi était un bien sur lequel le duc n'avait aucun droit, et dont il ne devait compte qu'à Dieu, il fut pendu incontinent par ordre du bailli. Il mourut avec une constance et une résignation dignes des premiers chrétiens. Le châtement ne se fit pas attendre. Crespin nous raconte que le bailli, retournant triomphant de son expédition, passa auprès du gibet où était pendu le malheureux *Florentin*, et qu'à cette vue, à laquelle il ne s'attendait pas, il éprouva un tel saisissement qu'il fut pris d'un tremblement nerveux qui ne le quitta plus et le conduisit en moins d'un an au tombeau. En expiation de son crime, il légua par son testament une rente considérable à l'orphelin de sa victime. A la suite de cette persécution, environ 70 ménages de St.-Nicolas se dispersèrent en divers lieux. Des Masures se réfugia d'abord dans le duché de Deux-Ponts, puis il revint à Metz, où il exerça les fonctions du saint ministère, ayant pour collègues *Pierre de Cologne*, *Taffin* et *Jean Garnier* (Voy. IV, p. 8). Sainte-Marie de l'Hermitage et Strasbourg le comptèrent ensuite au nombre de leurs pasteurs. On ne con-

nait ni l'époque ni le lieu de sa mort. — Nous ignorons également si *Jacques Des Masures*, ministre de Martin's Lane, en 1727, et de l'église wallonne de Londres, en 1730, qui plus tard quitta l'Angleterre, doit être mentionné comme un de ses descendants.

Voici la liste des écrits de Louis Des Masures.

1. *Les deux premiers livres de l'Enéide de Virgile, traduits en vers françois*, Paris, Chr. Wechel, in-4°; dédicace adressée au cardinal Jean de Lorraine « de la chambre de son Eminence à l'Isle-Adam » sous la date du 26 avril 1547; nouv. édit. augm. des deux livres suivants, et suivie d'un petit poème latin *Carmen de exilio suo à Galliarum finibus Parisiis*, Paris, 1554, in-42, dédiée à Charles de Lorraine, sous la date du 1 mai 1554; nouv. édit. complétée, comprenant les douze livres de l'Enéide, sous le titre *L'Enéide de Virgile, prince des poètes latins, translattée de latin en françois par Louis Des Masures, Tournoisien*, Lion, Jan de Tournes, 1560, in-4°, pp. 666, très-belle édition; caract. ital.; le texte latin en marge. Le privilège, daté du 22 juillet 1557, ne concernait encore que les 8 premiers livres, mais était délivré par avance pour les livres suivants; les éloges qui y sont donnés à l'auteur au nom du souverain, prouvent que Henri II était tout-à-fait revenu de ses préventions. Chaque livre est précédé d'un sonnet qui sert d'argument, et au bas duquel se lit la devise de l'auteur: *Quanto superat discrimine virtus?* Cette traduction a eu plusieurs éditions; en comparant les indications de La Monnoye avec celles de Paquot, on n'en compte pas moins de huit, jusqu'en 1606. Dans une pièce de vers adressée à l'évêque de Toul, qu'il appelle son Mécène, Des Masures feint d'avoir été transporté en songe au Conseil des neuf Sœurs, où l'on délibérait, en présence de la Renommée et de Virgile, à quel poète français on confierait le soin de la traduction de l'Enéide. On

devrait croire que la délibération fut longue, car à cette époque où la langue poétique commençait à peine à naître, nous avions un grand choix de versificateurs qui se valaient. Mais il n'en est rien. Les poètes ont le privilège des fictions. Dès que Virgile aperçut son confrère en poésie, ses incertitudes cessèrent, il s'approcha de lui et ôtant sa couronne de laurier, il la déposa sur le front de son rival :

Sic effata, manu laurum quam fronte gerebat  
 Umbra capit, viridique simul mea fronde co-  
 [ronat  
 Tempora: et in tenuem ex oculis evanuit au-  
 [frain.

Le poète néglige de nous dire que cette couronne glissa de son front à son réveil. Les avis sont partagés sur le mérite de la traduction de Des Masures. Les écrivains contemporains en parlent comme d'un chef-d'œuvre, tandis que les modernes la placent, pour ainsi dire, au-dessous de toute critique. L'abbé Goujet reproche même à notre auteur les bâillements, les défauts de césure, les termes bas, les tours prosaïques, etc., c'est-à-dire qu'il lui fait un crime d'avoir été de son siècle. Selon nous, il y a de l'excès dans les louanges des uns et de l'excès dans les critiques des autres. Sans doute, comparée à celle de Delille, la traduction de Des Masures nous paraîtra bien faible; nous n'y trouverons, avec La Monnoye, qu'un poète très-médiocre, qu'un écrivain peu délicat, qu'un versificateur dur et prosaïque. Mais si nous comparons cette traduction avec les traductions en vers de la même époque, celle d'Homère par Salel par exemple, et même avec les poésies originales du temps, nous nous rapprocherons du sentiment des écrivains contemporains, en faisant toutefois la part de la camaraderie dans ce qu'il peut y avoir de trop flatteur dans leurs éloges. C'est ainsi que Joachim Du Bellay exagère, lorsqu'il dit au traducteur :

Autant comme lon peut en un autre langage  
 Une langue exprimer, autant que la nature  
 Par l'art se peut monstrer, et que par la peine  
 On peut tirer au vif un naturel visage: [ture

Autant exprimes-tu et encor d'avantage  
 Avecques le pinceau de ta docte écriture  
 La grace, la façon, le port et la stature  
 De celui qui d'Énee la décrit le voyage.

Mais tout n'est pas flatterie dans cette appréciation. Pour donner un échantillon du *faire* de Des Masures, nous emprunterons au VI<sup>e</sup> livre le portrait du nautonnier Caron. On dirait une parodie; mais, à défaut d'élégance, la traduction est au moins fidèle aux mots : c'est même là son principal mérite.

Le nautonnier Caron qui fait horreur,  
 Et qui d'ordure enpli donne terreur,  
 Est la pour garde aux fleuves ordonné  
 Un poil cheuu, rude et mal testonné  
 A grand plante lui keuvre le meaton :  
 Les yeux en flamme estincelans voit-on :  
 Dessus l'espaite un neud serre et entord  
 L'habit qui pend salle et grandement ord  
 Il pousse doncq'à la perche en ceste eau,  
 Et a la voile il conduit son bateau.  
 Ainsi les corps a l'autre bord il parque,  
 Les conduisant sur l'enrouillée barque,  
 Desja tout vieil, mais son aare pourtant  
 Ce Dieu vieillart, verd et cru va portant.

Des Masures usait de la liberté qu'avait chacun de ses contemporains de rendre le mot par le mot dans une langue qui n'était pas encore fixée. Son vieillard *verd et cru* n'est que la traduction littérale de l'expression latine *cruda Deo viridisque senectus*. — On lui a reproché d'avoir employé dans sa traduction le vers de dix syllabes, mais si nous ne craignons de nous rendre coupable d'une hérésie littéraire, nous l'en féliciterions. Selon nous, on pourrait le justifier par de fort bonnes raisons, et si dans certains passages qui semblent demander plus d'élevation dans le langage, il avait employé le vers alexandrin, nous n'aurions que des éloges à lui donner. Mais à cette époque la poésie héroïque était encore à créer et l'on n'est pas fondé à lui en faire un reproche.

II. *Le Jeu des Echecs ou la Guerre cruelle du roi blanc et du roi maure, traduit en françois du latin de Hiérome Vida, Crémonnois, Lyon, Jean de Tournes, 1557, in-4°; dédié au comte de Vaudémont. Si le poème original est, en réalité, un chef-d'œu-*

vre, la traduction n'en donne qu'une bien faible idée.

III. *Œuvres poétiques*, Lyon, Jean de Tournes, 1557, pet. in-4°. On trouve à la fin de ce recueil : *Vingt psaumes de David, trad. en rimes françaises selon la vérité hébraïque* (aussi impr. séparém.), que l'auteur adresse à l'évêque de Toul, en lui faisant espérer la traduction entière du psautier. Dans l'épître en vers qui ouvre le recueil, Des Masures, alors exilé, sollicite la protection du cardinal Charles de Lorraine, dont il fait le panégyrique.

IV. *Ludovici Masurii Nervii Carmina*, avec cette épigraphe *Quanto superat discrimine virtus?* Lugd., ap. Joan. Tornaesium et Gul. Gazeium, 1557, in-4°, pp. 76; nouv. édit. revue et augm. par l'auteur, Basileæ, 1579, in-16. Dom Calmet nous apprend que, dans cette dernière édit., que nous n'avons pu nous procurer, on trouve le poème sur les guerres de religion, intitulé *Forbositades sive de bello civili ob religionis causam in Gallia gesto libr. XLV*, dont une copie, ne comprenant que XII livres, se conserve parmi les mss. latins de la Bibl. de Genève, sous le N° 100 in-fol.

V. *Hymne sur la justice de Metz, de la prise de St.-Quentin et de la conquête de Calais, au Roy*, Tholose, 1558, in-4°. — Citée par Du Verdier.

VI. *Chant pastoral sur le parlement de France et la bien-venue en Lorraine de monseigneur Charles, duc de Lorraine, et de mad. Claude de France, son épouse*, Lyon, J. de Tournes, 1559, in-8°.

VII. *Bref traité des Sacrements en général, fait en latin par M. Théod. de Bèze, et nouvellement trad. en français par Louis Des Masures*, Lyon, Jan d'Ogerolles, 1564, in-12, impr. à la suite d'un traité de Thomas Erastus sur la Cène, trad. par Pierre de Cologne, p. 90-112.

VIII. *Tragédies saintes : David*

*combatant, David triomphant, David fugitif*, Genève, François Perrin, 1566, in-4°; et à la suite du *Jephthé de Flor. Chrestien*, Paris, 1587, in-12, 112 feuillets; vers d'inégale mesure, la plupart de dix syllabes. Trilogie avec prologues, chœurs et épilogues; les actes et les scènes n'étant indiqués que par des pauses. Beaucoup de longueurs, défaut qui n'est pas racheté par les agréments du style. Des discours, et peu d'action. Mais ce qui est digne de remarque, on n'y trouve pas d'allusions aux affaires du temps, pas de digressions sur les controverses du jour. Lorsque Satan est en scène, il se renferme strictement dans son rôle. C'est un mérite dont nous devons tenir compte à l'auteur.

IX. *Eclogue sur l'enfance de Henri, marquis du Pont, fils premier né de Charles, duc de Lorraine*, Genève, Franç. Perrin, 1566, in-4°. — Citée par Du Verdier.

X. *Lud. Masurii Nervii Babylon, sive Babylonice tyrannidis eersio. Gallicè ante aliquot annos in lucem edita, nunc primùm verò ab autore ipso in latinum conversa*. Avec cette épigraphe tirée de l'Apocalypse: *Cecidit, cecidit Babylon, urbs illa magna, quia vinum iræ scortationis sue potandum præbuit omnibus gentibus*, [Genevæ] ap. F. Perrinum, 1569, in-4°, pp. 35, dédié à Odoard Biset, sous la date de Strasbourg, même année. L'édit. française n'est indiquée par aucun bibliographe. Voici le début de ce petit poème qui n'est pas sans mérite. On y trouve d'heureuses reminiscences des classiques latins.

Hactenus arma duum et rigidi certamina Nar-  
[118]  
Hactenus instructas acies, armis que furentum  
Conatus regum, gladiisque, manusque feroces,  
Et clypeos, et lenta micanti hastilia ferro,  
Queque malis homines arantibus deltria vana:  
Nunc altum superans audacibus æthera captis,  
Te regum Rex aime canam, te conditor orbis  
Immuens, te summe Deum, qui fulmina torques,  
Quo victore cadunt hostes, agnemenque profanum  
Funditur, exultatque pia victoria dextra.

On a, en outre, attribué à Des Masures, mais, selon nous, sans preuve suf-

fisante, les quatre ouvrages suivants :

1. *Josias*, trag. trad. de l'italien, en vers, Genève, François Perrin, 1556, in-8°; réimpr. sous ce titre : *Josias*, trag. de Messer Philone, vrai miroir des choses avenues de notre tems, sans nom de lieu, par Gabriel Cartier, pour Claude d'Augy, 1583, in-8°. D'après une autre indication, cette dernière édition porterait pour titre : *Tragédies saintes* par Louis Des Masures.

2. *Le triomphe de Jésus-Christ*, comédie apocalyptique, trad. du latin de Jean Foxus, anglois, en rythme françoise et augmentée d'un petit discours de la maladie de la messe, par Jaques Bienvenu, citoyen de Genève. Par Jean Bonnefoy pour Jaq. Bienvenu, 1562, in-4°, non paginé.

3. *Bergerie spirituelle*, où sont interlocuteurs, Vérité, Religion, Erreur, Providence divine, Paris (?), Franç. Perrin, 1566, in-4°; avec la musique, sans nom de ville, Gabriel d'Augy (?), 1583, in-8°.

4. *Adonias*, tragédie, vrai miroir ou tableau et patron de l'état des choses présentes par Philone, en cinq actes et en vers, Lausanne, 1586, in-8°. — Cette pièce n'est indiquée que par Barbier. Ne serait-ce pas une réimpression du *Josias*, sous un titre modifié ?

On trouve aussi quelques poésies latines de Des Masures dans les *Schediasmata poetica* de Paulus Melissus.

**DESMIER** (ÉLÉONORE), fille d'Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuse, et de *Jacqueline Poussart du Vandré*, naquit en 1638, au château d'Olbreuse près d'Usseau. Si cette date, qui nous est fournie par la Biogr. universelle, n'est pas fautive, il faut admettre que Saint-Simon se trompe, et M. Coquerel avec lui, lorsqu'ils disent qu'elle sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes, c'est-à-dire lorsqu'elle avait déjà 47 ans. Comment admettre qu'à cet âge, quelque sage et savante qu'elle pût être, elle eût conservé des charmes assez puissants pour inspirer un violent amour au duc de Zell ? Ce qui paraît beaucoup plus

vraisemblable, c'est que ce duc, Georges-Guillaume de Brunswick, la vit, comme le raconte la Biogr. univ., dans un voyage qu'il fit en France, chez la duchesse de *La Trémoille*, dont elle était une des demoiselles d'honneur, et que séduit autant par son instruction que par sa beauté, il obtint de cette dame, qui lui servait en quelque sorte de mère, la permission de l'emmenner dans ses états comme gouvernante de ses enfants. Devenu veuf et de plus en plus épris, le duc de Zell créa la belle institutrice dame de Harbourg et obtint pour elle de l'empereur le titre de princesse. L'étiquette ainsi sauvée, il l'épousa en 1665, selon M. de Courcelles, qui confirme, on le voit, le récit de la Biographie Michaut. De ce mariage ne naquit qu'une fille, Sophie-Dorothee de Brunswick, mariée, en 1682, à son cousin l'électeur de Hanovre, et aïeule, par conséquent, de la reine d'Angleterre Vittoria.

Éléonore Desmier, duchesse de Zell, mourut en 1722. Son père, qui avait été enfermé dans les prisons de La Rochelle pendant les dragonnades de la Saintonge, avait fini par recouvrer la liberté et était allé s'établir auprès d'elle avec son fils ALEXANDRE. Ce dernier épousa *Madelaine-Silvie d'Helie*, dont il eut *Madelaine-Silvie Desmier*, femme de Christian Bulov, grand-bailli du pays de Zell.

**DES MINIÈRES** (N.), gentilhomme du Poitou. En révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV avait au moins laissé aux Protestants la liberté de conscience. L'art. XI de l'édit révocatoire portait : « Pourront lesdits de la R. P. R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume.... sans pouvoir être troublez ni empêchez sous prétexte de ladite R. P. R., à condition de ne point faire d'exercice ny de s'assembler. » Cette tolérance indigna le fameux Foucault qui écrivit à Louvois pour lui représenter le tort que cette clause faisait aux convertisseurs. La réponse ne se

lit pas attendre. Dès le 8 nov., le ministre lui manda que l'intention du roi était que les religieux qui ne s'étaient pas encore convertis y fussent contraints par logemens de gens de guerre, et, le 17, une nouvelle dépêche recommanda à l'intendant, à qui pareille permission n'était guère nécessaire, de *laisser faire aux soldats le plus de désordres qu'il se pourroit*. Les Protestants devaient être avertis en même temps qu'ils n'auraient ni paix ni trêve jusqu'à ce qu'ils eussent donné des marques d'une vraie conversion. Foucault, qui nous apprend lui-même ces curieux détails dans ses Mémoires, se conforma à ces instructions, et les dragonnades continuèrent. La noblesse du Poitou, qui ne se doutait guère que c'était par ordre du roi, chargea Des Minières de porter, au sujet de cette violation de l'édit, ses plaintes au pied du trône; mais *Vérac* le fit arrêter en route et conduire à Angoulême. Relâché quelque temps après, il continua « à tenir une mauvaise conduite, » ce qui, dans le style de l'intendant, signifie qu'il persévérait dans la profession de sa religion. On l'arrêta donc une seconde fois, au mois de mai 1687, et on l'enferma dans le château de Saumur (*Archiv.* E. 3373). Espérant qu'on lui rendrait ses enfans, qui avaient été enlevés pour être convertis, il finit par promettre de se faire instruire et recouvra la liberté. Son attente toutefois fut déçue. Non seulement il resta séparé de ses enfans qu'on ne lui permit pas même de voir, ses sentimens ne paraissant pas assez affermis, mais on le jeta à la Bastille, parce qu'il refusa sans doute de tenir une promesse peu sincère. Il y était encore en 1692, toujours ferme dans sa foi. On le transféra, cette année, au château de Loches, avec *Hudet* et *La Gaillarderie* (*Archiv.* E. 3378). En 1694, on l'en tira pour l'enfermer dans l'abbaye de Larocheau (*Ibid.* E. 3380). Il est probable qu'il trouva, vers ce temps, le repos dans la tombe, car, depuis cette époque, il n'est plus question de lui. Sa femme

réussit à passer dans les pays étrangers. Son fils aîné, né en 1676, qui avait été élevé dans un collège des Jésuites, entra dans leur ordre, et se fit donner, en 1700, une pension sur les biens de sa mère fugitive (*Archiv.* E. 3386).

Depuis longtemps, au reste, Des Minières était mal noté auprès du gouvernement. Dès 1659, son beau-frère *La Rousselière* l'ayant nommé tuteur de ses fils, on avait annulé le testament à cet égard, et les jeunes orphelins avaient été remis entre les mains de bons Catholiques chargés de les ramener dans le giron de l'Église romaine.

**DES NOUËS (JACQUES)**, seigneur de LA TABARIÈRE et de Sainte-Hermine, gouverneur de Fontenay. La vie de ce gentilhomme est peu connue. En sa qualité de gouverneur d'une place de sûreté, il se présenta, en même temps que le baron de *La Tabarière-le-Fief*, à l'Assemblée politique de Loudun pour jurer l'union. En 1605, il fut député par le Poitou à celle de Châtelleraut. Voilà tout ce que nos recherches nous ont appris sur Jacques Des Nouhes, dont la vie s'écoula vraisemblablement en dehors des intrigues politiques.

Jacques des Nouhes avait épousé, en 1603, *Anne de Moruay*, fille du célèbre *Du Plessis-Mornay*, qui, devenue veuve, se remaria avec le duc de *La Force*. De cette alliance naquirent : 1° **PHILIPPE**, baron de Laude, né à Bodet, le 10 déc. 1604, baptisé par *Papin*, et tué au siège de Bois-le-Duc, en 1629; — 2° **CHARLOTTE**, née à Bodet, le 2 mars 1608, baptisée par *Boisjolin*, ministre de Chantonay, présentée au baptême par de *Bessay* et M<sup>me</sup> de *Thenie*, et mariée à *Louis de Dangeau*; — 3° **ANNE**, née à Bodet, le 25 mars 1609, présentée au baptême par *La Lardière* et sa tante Des Nouhes, et morte quelques semaines après; — 4° **CATHERINE**, née à Bodet, le 4 sept. 1610, présentée au baptême par *La Nau-Ponet* et M<sup>me</sup> *Du Chastelier-Portau*, morte le 15 mai 1627; — 5°

FRANÇOIS, seigneur de Sainte-Hermine, né à Bodet, le 30 juin 1613, présenté au baptême par *La Cressonnière* et M<sup>re</sup> de *Saint-Germain-Monroy*, en vue de *qui Daillé* composa, en 1632, son traité *De l'emploi des Pères*, « à cause des propos qu'on lui tenait à la Cour pour le dégoûter de la religion réformée. » Il fut tué par mégarde, et en lui s'éteignit cette famille:—6° ELISABETH, née à Saumur, le 5 juillet 1615, présentée au baptême par *Villarnoul* et M<sup>re</sup> de *Fontenay*, mariée, en 1633, à *Georges Le Clerc de Juigné*; — 7° FRANÇOISE, née, le 16 mai 1621, à Sainte-Hermine, présentée au baptême par *La Boutellière* et sa sœur aînée, et mariée à *Jacques Le Vasseur*.

DESPEISSES (ANTOINE), savant juriconsulte, né à Montpellier vers 1594. Despeisses embrassa la profession d'avocat qu'il exerça d'abord au parlement de Paris, où il eut pour confrère *Charles* ou *Jean de Bougues*, son compatriote. Unis d'une étroite amitié, les deux jeunes avocats résolurent de mettre leurs efforts en commun pour débrouiller le cahos du droit civil, et ils commencèrent l'exécution de ce vaste projet par la publication d'un *Traité des successions testamentaires et ab intestat* (Paris, 1623, in-fol.). La mort précoce de son ami rejeta bientôt sur Despeisses tout le poids de ce grand travail : il venait de l'achever, après 40 années de labeur, et il était sur le point de le livrer à l'impression, lorsqu'il mourut presque subitement, en 1658, à l'âge de 64 ans. Son ouvrage, publié après sa mort, a eu plusieurs édit. La première parut à Lyon, 1677, 4 tomes en 2 vol. in-fol. On en donna dans la même ville, en 1726, 4 vol. in-fol., sous le titre : *Les œuvres d'Antoine Despeisses, où toutes les matières les plus importantes du droit romain sont expliquées et accommodées au droit françois*, une édit. moins estimée que celle qui a été publiée dans la même ville, 1750, 3 vol. in-fol., revue, corrigée et augm. par *Gui Du Rousseaud de La Combe*,

avocat au parlement de Paris. La dernière édit. qui ait été faite, à notre connaissance, de l'ouvrage de Despeisses, est celle de Toulouse, 1778, 3 vol. 4°; elle est moins recherchée que celle de 1750. Le 4<sup>or</sup> vol. traite des contrats de toute sorte et de ce que l'auteur appelle les *accidents des contrats*, comme servitudes, cautions, hypothèques. Dans le 2<sup>or</sup>, Despeisses expose la manière d'exécuter ceux qui refusent de remplir un contrat et les moyens par lesquels les obligations des contractants cessent. Le 3<sup>or</sup> comprend la pratique civile et criminelle, et un traité des droits seigneuriaux. Toutes les matières du droit civil, criminel, canonique sont successivement passées en revue, expliquées avec clarté, accommodées au droit français, et l'auteur base toujours ses décisions sur les lois, les canons, les ordonnances des rois, les arrêts des cours souveraines, les sentiments des plus célèbres juriconsultes. Dans son Recueil des principales questions de droit, Bretonnier lui reproche de ne pas citer toujours fidèlement et avec exactitude; cependant, ajoute-t-il, c'est un bon répertoire. Selon le *Journal des savants*, l'ouvrage de Despeisses est un des meilleurs livres de jurisprudence, et on pourrait l'appeler le trésor du droit civil.

DES PÉRIERS (JEAN-BONAVENTURE), en latin *J.-Enthyclus Deperrius*, excellent prosateur français, dont les écrits offrent les premiers modèles de notre langue classique, versificateur correct et élégant, conteur agréable, mais peu chaste, naquit à Arnay-le-Duc en Bourgogne et mourut avant 1544 dans toute la force de l'âge.

Sans partager le sentiment de M. Géruzez qui voit dans Des Périers « un novateur téméraire dont la vie fut vouée au double libertinage des sens et de l'esprit, » nous pensons qu'on doit le ranger parmi les partisans de la Réforme, ou tout au moins dans cette classe de libres penseurs qui favorisèrent le schisme sans s'y rallier; mais nous devons reconnaître en même temps

qu'il laissa peu de traces de ses opinions religieuses dans ses écrits où il s'occupe plus d'amuser que de dogmatiser. Quelques traits satiriques à l'adresse du clergé, à une époque où le clergé était tombé si bas, ne suffisent pas pour en faire un *novateur téméraire*; non plus que la part qu'il peut avoir prise à la version de la Bible par Olivétan (1). Ces faits ne constituent que des présomptions. Et pour ce qui est des « grands abus et hérésies » que le parlement de Paris signala dans un de ses livres, le *Cymbalum mundi*, nous ferons remarquer que même pour ceux qui, au moyen du fil fourni par l'anagramme, sont parvenus à trouver la clef de cette satire, ces grandes hérésies se réduisent à peu de chose, et qu'au fond, on doit bien plutôt voir dans ce livre la critique que l'apologie de l'œuvre des Réformateurs. Aussi, *Henri Estienne*, très-zélé protestant, l'appelle-t-il un livre détestable, et *Calvin* ne manque pas d'en flétrir l'auteur dans son traité *De Scandalis* : « Il est notoire, y lisons-nous, qu'Agrippa, Villanovanus, *Dolet* ont toujours professé pour l'Évangile un orgueilleux mépris. A la fin, ils en étaient venus à cet excès de démençe et de fureur, que non-seulement ils vomissaient d'exécrables blasphèmes contre le Fils de Dieu, mais pour ce qui regarde la vie de l'âme, ils pensaient ne différer en rien des chiens et des pourceaux. D'autres (tels que Rabelais, Des Périers et Govea), après avoir goûté l'Évangile, furent frappés du même aveuglement. » Ces paroles acerbes, pour ne pas dire plus, au moins en ce qui concerne *Dolet* et *Des Périers*, ne laissent aucun doute au sujet des tendances religieuses de ce dernier, car le grand réformateur avait pu faire sa

connaissance personnelle à la cour de Nérac. Des Périers vivait, en effet, à la cour élégante et polie de *Marguerite de Navarre*, où il avait peut-être succédé à son ami *Clément Marot* dans la charge de valet de chambre. Cet emploi de valet n'avait rien de servile, il répondait à celui de gentilhomme de la chambre : à mesure que les fonctions se sont abaissées, les titres se sont allongés. Les poésies de Des Périers, d'une allure dégagée et sans contrainte, montrent qu'il possédait les bonnes grâces de *Marguerite*, nous dirions presque son amitié, tant à la cour de cette aimable et docte princesse le culte des muses rapprochait les rangs, et *Des Périers* en était digne. *Des Périers*, érudit et homme du monde, qui avait conversé avec les anciens et s'était pénétré de leur littérature, qui écrivait également bien en prose et en vers, qui contait avec infiniment d'esprit, qui chantait agréablement en s'accompagnant du luth, *Des Périers*, « le talent le plus naïf, le plus original et le plus piquant de son époque, » au jugement de Ch. Nodier, n'était pas un des moindres ornements de sa cour. Les plaisirs de l'esprit étaient les plus douces récréations de *Marguerite*. Dans son cercle, on avait retenu quelque chose du bon temps des ménestrels et des troubadours. Pour tromper la longueur des *serées*, on se livrait à des joutes d'esprit. On contait à l'envi des nouvelles, les plus plaisantes possible, et les conteurs choisissaient de préférence la manière de Boccace. C'était dans le goût du temps. Les aventures galantes et la satire des mœurs du clergé faisaient le principal canevas de ces joyeux devis. La reine ne se contentait pas de s'y divertir, elle y jouait son rôle; mais *Des Périers* y tenait le sceptre, car, en définitive, la royauté appartient toujours à celui qui a le plus d'esprit. Ces spirituelles causeries donnèrent lieu à deux recueils bien intéressants, dont l'un a été mis au jour sous le nom de *Des Périers*, et l'autre a été attribué à *Marguerite de Valois*.

(1) A la fin de cette traduction se trouve une « Table de tous les mots hébreux, chaldéens, grecs, etc. », suivie de deux distiques latins sous le titre *Concordantes tabula ad Ictorem*. Le second de ces distiques porte le nom d'Eutychus Heperius. « Cette table, au rapport de Papillon, est ample et curieuse et n'a pu se faire sans beaucoup de peine. »

Mais dans l'un et dans l'autre, on reconnaît aisément l'œuvre de plusieurs ouvriers, et Des Périers n'est étranger à aucun des deux. Tel est le sentiment des meilleurs juges, parmi lesquels on doit distinguer Ch. Nodier. Quelque paradoxal que soit le tour d'esprit de ce savant critique, nous pensons que, dans des questions de grammaire et de style, on peut hardiment se rallier à son opinion sans crainte de s'égarer.

On sait peu de chose sur la vie de Des Périers. Insouciant de sa propre renommée, il ne s'intéressait qu'à celle de ses amis. C'est ainsi qu'il prit la défense de *Marot* contre Sagon, et, en 1534, étant à Paris, il aida *Dolet* dans la publication de ses Commentaires, en mettant au net (describendo) tout le manuscrit de son premier volume, tâche énorme autant qu'ingrate, où l'amitié seule pouvait le soutenir. En 1537, parut son *Cymbalum mundi*. Le moment était mal choisi pour cette publication. Il fallait plus que de la témérité pour oser imprimer un livre qui parût être quelque chose. Depuis qu'à la suite de l'affaire des Placards, la royauté, en grand costume, était descendue sur la place Maubert, les persécutions s'étaient à peine ralenties, et les bâchers fumaient toujours. Des Périers ne pouvait compter beaucoup sur le voile dont il s'entourait. Plus ce voile était mystérieux, plus les soupçons devaient être excités, et le soupçon équivalait déjà à une condamnation. La maxime, qu'il vaut mieux épargner un coupable que frapper un innocent, était alors renversée : on condamnait de crainte d'acquitter. L'arrêt de la cour du Parlement ne se fit pas attendre (19 mai 1538). Le livre hérétique fut supprimé; mais l'auteur, dont le libraire, jeté en prison, avait révélé le nom, prit heureusement la fuite. Le parlement, à ce qu'il paraît, prit l'initiative dans cette affaire. Le 19 juillet, il déféra le livre de Des Périers à la Faculté de théologie, qui en prononça de même la suppression, bien qu'il ne contint pas, est-

il dit dans son jugement, d'erreurs expresses en matière de foi, mais parce qu'il est pernicieux : *quamvis liber ille non contineat errores expressos in fide, tamen quia perniciosus est*. Il est impossible d'admettre que la justice de ce temps ait été satisfaite pour si peu qu'une suppression de livre; cela n'était pas dans ses habitudes. L'intervention de la reine *Marguerite* parvint-elle à assoupir cette affaire? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'à l'exemple de son ami *Marot*, Des Périers abandonna la cour de Nérac et se réfugia à Lyon, sans doute pour être à proximité de la frontière, en attendant le résultat des démarches faites en sa faveur. Au mois de mai 1539, il était encore dans cette ville d'où il adressait à la reine Marguerite son gracieux petit poème sur le Voyage de Lyon à Notre-Dame de l'Isle. Est-ce à la suite de la publication du *Cymbalum mundi*, ou, comme d'autres le disent, pour des propos tenus à la cour de Marguerite, au château d'Alençon, qu'il fut dénoncé comme *athéiste*, par Sagon, abbé de Saint-Evroul, le même contre lequel il avait défendu son ami *Marot*? C'est ce qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir. Tout ce qu'il est permis de conjecturer, soit qu'on admette l'opinion de Nodier qui veut que l'événement de sa mort n'ait pas été postérieur à 1539, nous ne savons pourquoi, soit qu'on préfère la supposition du bibliophile Jacob, qui prétend (mais en reportant en 1543 le supplice de son ami *Dolet*, ce qui est une erreur) qu'il se tua, en 1544, pour se soustraire à un procès de religion, c'est que les ennuis et les inquiétudes que lui causa cette affaire agirent sur son moral et finirent par le jeter dans le désespoir. *Henri Estienne*, parlant des homicides de son temps, raconte que, dans un moment de fièvre chaude, Des Périers se perça de son épée. Du reste, on doit observer que le temps de Des Périers était déjà un peu loin de celui d'*Henri Estienne*, et, aucun auteur antérieur ne parlant de ce fait, on comprend que *Le Duchat* ait

pu concevoir des doutes, doutes que les paroles d'Antoine Du Moulin sont bien propres à fortifier, car si la mort surprit Des Périers, il est clair qu'il n'alla pas au devant d'elle.

Les écrits de Des Périers sont :

I. *L'apologie de Marot absent par Bonaventure, valet de chambre de la royne de Navarre*, pièce de 470 vers, inscrite dans le recueil des Disciples et amis de Clément Marot contre Sagon, la Huétierie et leurs adhérens, Lyon, [1537] in-8°. — On trouve de plus, dans ce recueil, une épigramme latine de Des Périers. Ch. Nodier lui attribue aussi : *Le Valet de Marot contre Sagon*, « petit chef-d'œuvre de verve satirique et bouffonne, qui ne peut être, dit-il, que de Des Périers, puisque les bienséances de la modestie [quel anachronisme!] ne permettaient pas à Marot de le composer. »

II. *L'Andrie, première comédie de Terence, novo. trad. et mise en rime françoise*; plus, *les Quatre princesses de la vie humaine, c'est à savoir : les quatre vertus cardinales selon Sénèque, translattées du latin en rime françoise*, Lion, 1537, 1555, in-8°. Ce dernier poème est seul reproduit dans les Œuvres de Des Périers. — Dans sa préface, l'auteur promettait la traduction complète des œuvres du comique latin.

III. *La prognostication des prognostications, par M. Sarcomoros, secrétaire du roy de Cathay*, 1537. — Reprod. dans les Œuvres. Boutade pleine de sel et de philosophie, au jugement de Ch. Nodier, mais que l'abbé Goujet trouvait la plus insipide du monde. In medio tutissimus ibis.

IV. *Cymbalum mundi, en françois, contenant IV dialogues poétiques, fort antiques, joyeux et facétieux*, avec cette épigraphe de Juvénal : *Probitas laudatur et alget*, Paris, Jehan Morin, 1537, pet. in-8° de 32 ff.; Lyon, Benoist Bonyn, 1538, in-8°; avec une lettre critique dans laquelle on fait l'histoire, l'analyse et l'apologie de cet ouvrage par Prosper Marchand, Amst.,

1711, pet. in-12; augm. des remarques critiques de Falconet et de Lancelot, Amst. [Paris], 1732, in-12; accomp. de notes par Paul L. Jacob, avec une lettre à M. Schonen, contenant une clé du Cymbalum par M. Eloi Johanneau, Paris, 1842, gr. in-18. — Cette satire fut publiée, comme étant la trad. d'un vieux msc. latin trouvé dans un monastère, sous le nom de *Thomas Du Clevier* (1) [l'Incrédule], et est adressée à *Pierre Tryocan* [Croyant.] Le peu de lumière que les critiques ont répandu sur cette satire, est loin de suffire pour en dissiper toutes les obscurités. Aussi laisserons-nous à des esprits plus pénétrants que le nôtre le soin de trouver une application ou une explication plausible à deux de ces dialogues où l'auteur, mettant en jeu les Dieux de l'Olympe, parait n'avoir en vue que de se railler du livre des Destins « où sont contenues les chroniques des choses mémorables que Jupiter a faites avant qu'il fût né. » Nous avouons n'y pas entendre malice. Quant au troisième dialogue, qui sert d'intermède aux deux précédents, il est plus facile d'en écarter le voile. Mercure raconte à son ami Trigabus un des bons tours qu'il a joués autrefois à Athènes. On sait que la noble cité de Minerve était toute peuplée de badauds. Le Dieu connu par ses larcins se trouvait en possession, on ne sait trop comment, de la pierre philosophale. Chacun alors de lui tendre la main pour en avoir un petit morceau. Importuné, que fait le Dieu ? Il la réduit en poudre et la répand dans l'arène du théâtre. Aussitôt tous se ruent, tous se précipitent, tous veulent avoir les précieux fragments, mais en vain ! De là des rixes, de là des jalousies, de là des injures et des gros mots. « L'ung dict que pour en trouver, il se faut vestir de rouge et de vert, l'autre dict qu'il vaudroit mieulx estre vestu de jaune et de bleu. L'ung dict qu'il faut avoir de la chandelle, et fust-ce en plein midi ; l'autre

(1) Proprement *du Clevier*.

tient que le dormir avec les femmes n'y est pas bon. » Bref, chacun prétend avoir trouvé quelque parcelle du talisman qui apprend à « rendre raison et juger de tout, des cieulx, des Champs Elyséens, de vice et de vertu, de vie et de mort, du passé et de l'advenir, » et il y en a même qui affirment l'avoir retrouvé tout entier. On ne voit rien dans tout cela qui ne puisse s'appliquer réellement à ceux qui travaillaient au grand œuvre, une des rêveries du temps. Mais lorsque, sous l'artifice de l'anagramme, on rencontre les noms de Bucar, de Luther, de Girard, il est impossible de nier que cette satire n'ait une autre tendance, sinon une plus haute portée. C'est l'histoire de nos présomptions, de nos vanités écrite par un philosophe ou un indifférent, ou mieux encore par le précurseur de Montaigne. Mais nous n'y voyons rien de bien coupable, et en conscience, il nous répugnerait à dire avec Pasquier qu'un tel livre mériterait d'être jeté au feu avec son auteur. Selon nous, qui en jugeons plutôt au point de vue littéraire, le plus grand tort de Des Périers, c'est de nous avoir donné quatre dialogues bien ennuyeux, après nous en avoir promis de très-facétieux. Mais il a racheté ce défaut par un mérite qui doit porter à l'indulgence. Son livre est un chef-d'œuvre de style. Avant Des Périers, notre langue ne faisait que bégayer; le premier, il la fit parler. Sa phrase lutte de force, de souplesse et de correction avec la langue des anciens. Combien peu, dans son siècle, ont marché sur ses traces! Pour ce qui est du quatrième et dernier dialogue, il se tient entre deux chiens de chasse qui avaient reçu de Diane la faculté de parler. Nodier en donne cette analyse. « Les raisons dont Pamphagus se sert pour se dispenser de parler parmi les hommes, contiennent les plus parfaits enseignemens de la sagesse, et quoique *n'étant que d'un simple chien*, elles méritent toute l'attention des philosophes. Il faut remarquer aussi dans ce dialogue la jolie fiction des nouvelles reines des Antipodes, où

la vérité menace de se faire jour par tous les points de la terre, si on ne lui ouvre une issue libre et facile. C'est une de ces inventions familières au génie de Des Périers, comme la vérité disséminée en poudre impalpable dans l'amphithéâtre, comme le livre délabré des lois humaines substitué au livre plus délabré encore des lois divines, et la moindre de ces idées aurait fait chez les anciens la réputation d'un grand homme. »

V. *Recueil des Œuvres de son Bonnaventure Des Périers, valet de chambre de très-chrestienne princesse Marguerite de France, Roynne de Navarre*, Lyon, Jean de Tournes, 1544, pet. in-8°, pp. 196. Dédicace adressée à la reine Marguerite par Antoine Du Moulin, l'éditeur de ce recueil, sous la date du dernier jour d'août. « J'espère qu'à votre faveur, dit l'éditeur à la reine, nous recouvrerons encore partie de ces nobles reliques, desquelles aussi (à ce que j'ay ouy dire au defunct) avez bonne quantité riéré vous; et partie en y ha d'un mien congneu à Montpellier. » Il avait déjà recouvré plusieurs pièces inédites, mais trop tard pour les placer dans son recueil. Il en renvoya la publication à une seconde édit. qui n'a pas paru. Dans ce recueil, on trouve plusieurs morceaux en prose, et entr'autres, le *Discours de la Queste d'amytié, dict Lysis de Platon, envoyé à la Roynne de Navarre*, p. 4-41, très bonne traduction du dialogue où Socrate cherche à définir l'amitié. Une des meilleures pièces de vers, *Les Roses*, est adressée à la princesse Jane. Dans une autre de ses poésies, Des Périers dit à la reine qu'il Pa vue au milieu de l'église

(à quelque jour fault qu'on évàngélise,

ce qui semblerait établir ses tendances vers les doctrines évàngéliques. Mais comme nous l'avons dit, soit que Des Périers n'ait eu aucun goût pour les matières de controverse, soit que son éditeur ait craint de réveiller les susceptibilités de la Sorbonne contre la

mémoire de son ami et ait fait un choix de ses œuvres, on ne trouve rien, ou presque rien, dans ce recueil qui puisse faire suspecter l'orthodoxie de l'auteur au point de vue de l'Église catholique.

VI. *Le Cantique de Moïse*, (trad. en français) à la suite des Psalmes [les cent non trad. par Marot] par Jean Poitevin, Poitiers, 1551, in-8°, et plusieurs fois depuis.

VII. *Nouvelles récréations et joyeux devis*, Lyon, 1558, pet. in-4°; 90 contes contenus dans 107 feuillets; caract. cursifs; plusieurs fois réimpr. et augm.; l'édit. la plus complète a paru sous le titre: *Les Contes ou les Nouvelles Récréations et joyeux devis de Bonaventure Des Périers, varlet de chambre de la royne de Navarre*, nouv. édit. augm. et corrigée avec des notes historiques et critiques par M. de La Monnoye, Amst., Z. Chatelain, 1735, 3 vol. pet. in-12. Dans un avis au lecteur, sous la date de Lyon, 25 janv. 1558, l'éditeur de ce recueil, qu'on suppose être *Antoine Du Moulin*, nous apprend qu'il n'a d'autre but, en publiant ces plaisants contes, que de nous faire rire de nos cinq sens de nature, car ce n'est rien qui ne rit du cœur. « Je vous prometz, continue-t-il, que je n'y songe ni mal ni malice. Il n'y a point de sens allégorique, mystique, fantastique. Vous n'aurez point de peine de demander comment s'entend cecy? comment s'entend cela? Il n'y faut vocabulaire ny commentaire. Tels les voyez, tels les prenez. Ouvrez le livre: si un compte ne vous plaist, hay à l'autre. Il y en a de tous bois, de toutes tailles, de tous estocqz, à tous prix et à toutes mesures, fors que pour plorer. » L'auteur tient tout l'engagement de son éditeur; pour cela, il n'est rien dont il ne fasse le sacrifice; il ne s'impose ni réserve, ni retenue: ce qui fait que le lecteur ne rit souvent que du bout des lèvres, ou ne rit pas du tout. Mais dans ce livre, de même que dans le *Cymbalum mundi*, la forme l'emporte de beaucoup sur le fond. La plupart de ces contes sont des modèles

de narration. On y trouve déjà toute la grâce, toute la finesse de style de nos bons écrivains du dernier siècle. La meilleure part de ces contes seulement appartient à Des Périers. Plusieurs d'entre eux ont été restitués à ses amis Nicolas Denisot et Jacques Pelletier, qui tous deux avaient séjourné avec lui à la cour de Marguerite de Navarre. Nous rapporterons l'opinion de Ch. Nodier. « Je suis loin, dit le judicieux critique, de penser comme La Monnoye, que cette coopération de Pelletier et de Denisot ait été fort considérable. Plus j'ai relu les Contes de Despériers, plus j'y ai trouvé de simultanéité dans la forme, dans les tours, dans le mouvement du style. Quoiqu'il y ait des exemples nombreux, dans les lettres comme dans les arts, de cette aptitude à l'imitation, je ne l'accorde pas sans regret, et surtout sans réserve, à Pelletier et à Denisot, qui n'ont jamais eu le bonheur de ressembler à Despériers, si ce n'est dans les écrits de Despériers où l'on veut qu'ils aient pris part. » Néanmoins, il est hors de doute que l'on ne peut attribuer à Des Périers des nouvelles qui ont trait à des événements qui se sont passés bien après sa mort; mais ce n'est que le plus petit nombre. Pasquier, qui était grand ami de Pelletier, « lequel déployoit volontiers dans son sein l'escrein de ses pensées, » nie qu'il ait eu part à cet ouvrage. « Il ne me l'eut pas celé, dit-il, car il était fort jaloux de son nom. »

Ch. Nodier attribue encore à Des Périers.

4. Discours non plus mélancoliques que divers, de choses mesmement qui appartiennent à notre France: et à la fin, la manière de bien et justement entoucher les lucs et guiternes. Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1557, in-4° pp. 112. — L'opinion du judicieux critique nous semble un peu hasardée. Quelques traits de ressemblance, soit dans le tour d'esprit, soit dans le style, ne suffisent pas pour attribuer à un auteur la paternité d'un ouvrage.

2. L'Heptaméron de Marguerite de Navarre. Selon Nodier, la plus grande part de ce recueil revient à Des Périers. « Rien ne diffère davantage, dit-il, [que le style de Marguerite généralement lâche, diffus et embarrassé, tirant à la manière et au précieux, quand il n'est pas tendu, lourd et mystique] du style abondant, facile, énergique, pittoresque et original de Despériers, qui ne peut se confondre avec aucun autre, dans la période à laquelle il appartient, et qu'aucun autre n'a surpassé depuis. Les contes nombreux de l'Heptaméron qui portent ce caractère, sont donc l'ouvrage de Despériers, et la propriété ne lui en serait pas plus assurée, s'il les avait signés un à un, au lieu d'abandonner leur fortune aux volontés de sa royale maîtresse. » Il est très-vraisemblable que quelques-unes des pièces de Des Périers se sont aussi glissées dans le recueil posthume des poésies de Marguerite qu'a publié son valet de chambre *Jean de La Haye*: Les Marguerites de la Marguerite des Princesses. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question à l'art. de Marguerite de Valois.

**DES PUEILLES** ou d'*Espuilles*, un des meilleurs officiers du roi de Navarre, servit, en 1585, sous les ordres de *Turenne*. L'année suivante, il défendit Saint-Bazille contre Mayenne. Cette place, qui n'était protégée que par un mur en briques et cinq bastions de terre construits à la hâte, n'avait pour garnison que 800 hommes, la plupart de milice bourgeoise. Néanmoins la belle contenance du gouverneur lui fit accorder des conditions très-honorables. La même année, Des Pueilles servit à la levée du siège de Marans par les Catholiques. En 1587, au siège de Fontenay, il emporta le fort des Dames. Cette expédition terminée, il fut cantonné avec sa compagnie à Croix-Chapeau, à deux lieues de La Rochelle. Maître de Tonnai-Charente, Joyeuse alla l'y attaquer avec une armée. Cernés de tous côtés dans un poste qui n'était pas susceptible de

défense, les Huguenots furent culbutés en moins d'une demi-heure. Les uns furent brûlés avec des fagots dans leur principal retranchement où ils combattaient en désespérés; les autres furent poignardés de sang froid ou jetés vivants dans le brasier qui consumait leurs compagnons. Un petit nombre se rendirent à discrétion; mais ils furent hachés en pièces par les soldats de Joyeuse qui, voulant, disaient-ils, éprouver le tranchant de leurs sabres. De cette compagnie de 80 hommes, pas un seul n'échappa.

**DESRENEAUX (JEAN)**, vieillard de 70 ans, natif de Turcoing, martyr à Lille en 1566. Son âge avancé ne l'empêcha pas de montrer une grande énergie, lorsqu'il fut appelé à rendre témoignage de sa foi en Jésus-Christ. En vain prêtres et moines s'efforcèrent-ils de regagner cet homme simple et sans lettres. « Vous perdez votre temps, leur répondit-il, pensez-vous que pour un sayon plus ou moins que je pourroy encore user, je veuille renier mon Sauveur? » Condamné, le 21 fév. 1566, à être brûlé vif sur le marché de Lille, il souffrit cette mort affreuse avec le courage habituel de nos martyrs.

La même année, le 11 mars, un compatriote de Desreneaux, *Baudouin Dommissents*, d'Armentières, expira également dans les flammes, à Bruges. Lorsqu'il sortit de la prison pour marcher au supplice, on vit sa femme et ses enfants, incarcérés pour le même crime, lui tendre leurs mains chargées de fers à travers les barreaux de leurs cachots, en l'encourageant à la persévérance.

**DES ROCHES**, carme du couvent de Poitiers, converti au protestantisme. Dans son Histoire de Thouars, Berthe de Bourniseaux nous peint Des Roches comme « un prédicant forcené qui venait d'épouser une femme dont le mari vivait encore, et se distinguait entre tous les autres par l'impiété de ses maximes, la fureur de ses déclamations et la contagion d'un libertinage effrené. » Chaque jour, continue-t-il,

« du haut d'une chaire placée sous les haïles, il exhalait le poison de la plus dangereuse doctrine, et cherchait à faire des adeptes parmi les hommes de la populace. » Ce sont là, avons-nous besoin de le dire, de ces calomnies inventées à plaisir, qu'un historien qui se respecterait, se garderait de répéter sans examen, le fait lui fût-il attesté même par les mémoires mss. de M. Drouyneau. Tout ce que l'on peut induire de ces déclamations, qui, on le remarquera, sont toujours dénuées de preuves, c'est que le zèle de l'ancien carme n'était pas accompagné d'assez de prudence. Ainsi, un jour, étant entré dans une église catholique, il se mit à y prêcher, ou, pour parler comme M. Bourniseaux, « à vomir ses blasphèmes ordinaires contre les plus augustes mystères ; » mais il paya cher sa hardiesse : il fut arraché de la chaire, traîné par les cheveux hors de l'église et pendu, le 31 septembre 1564.

Ce Des Roches ne serait-il pas, comme nous le soupçonnons, le même que Des Roches, ministre de Rouen, qui desservit pendant quelque temps l'église de Dieppe? Averti que le cardinal de Bourbon avait donné ordre de l'arrêter, parce qu'au mois de mai 1559, les Dieppois protestants s'étaient donné le malin plaisir d'aller chanter les psaumes de Marot sous les fenêtres du grand vicaire du diocèse, qui avait été envoyé dans leurs murs pour informer contre les Huguenots, et qui avait eu une si belle peur qu'il s'était enfui dès le lendemain, Des Roches avait cru prudent de s'éloigner au plus vite.

**DES ROCHES (JEAN-BAPTISTE)**, dit de *Parthenay*, littérateur laborieux, né à La Rochelle à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Des Roches prétendait descendre d'une branche protestante d'une ancienne famille poitevine. Après avoir terminé ses études en jurisprudence, il fut nommé conseiller et avocat-général au bureau des finances de La Rochelle; mais des motifs de conscience, lit-on dans la Biogr. univ., l'engagèrent à se démettre bientôt de sa charge et à se reti-

rer en Hollande. Il y publia un assez grand nombre d'ouvrages en collaboration avec La Martinière et La Barre de Beaumarchais, jusqu'en 1748 qu'il alla s'établir à Copenhague où il continua à se livrer à des travaux littéraires. On ignore la date de sa mort. On a de lui :

I. *Mémoires historiques pour le siècle courant, avec des réflexions, depuis juillet 1728 jusqu'au mois d'avril 1740*, Amst., 1728 et suiv., 36 vol. in-12.

II. *Traité de la situation du paradis terrestre*, trad. du latin du P. Hardouin et publié dans le T. I des *Traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte*, par Bruzen de La Martinière (La Haye, 1730, 2 vol. in-12).

III. *Commentaire sur les navigations de Salomon*, trad. du lat. de Huet et publié dans le T. II du même recueil.

IV. *Histoire de Danemark*, 2<sup>e</sup> édit., La Haye, 1732, 9 vol. in-12.

Nous ne connaissons pas la 4<sup>e</sup>. — C'est la première hist. de Danemark qui ait été publiée en franç., mais c'est là son plus grand mérite, car elle est remplie d'erreurs, l'ignorance de la langue danoise n'ayant pas permis à Des Roches de remonter aux sources.

V. *Histoire de Suède, par S. Pufendorf* (trad. de l'allemand par Rousset, revue et continuée par Des Roches de Parthenay jusqu'en 1730), La Haye, 1732, 3 vol. in-12. — Selon M. Weiss, cette édit. appartient à La Martinière, mais Des Roches en donna une nouvelle continuée jusqu'en 1748.

VI. *Histoire de Pologne sous le roi Auguste II, par l'abbé de Parthenay*, La Haye, 1733, 4 vol. in-12.

VII. *Pensées morales par Holberg*, trad. du danois, Copenh., 1749, 1754, 2 vol. in-12; réimp. sous des titres un peu différents, Copenh., 1751, 2 vol. in-12; Lond., 1753, in-8<sup>e</sup>.

VIII. *Mercurie danois*, 1753-60, in-8<sup>e</sup>. — Des Roches fut un des rédacteurs, selon Barbier.

IX. *Voyage d'Égypte et de Nubie par Norden, reçu par Des Roches de Parthenay*, Copenh., 1755, 2 vol. in-fol.; nouv. édit. avec des notes de Langlès, Paris, 1795, 3 vol. in-8°.

X. *Description et histoire naturelle du Groënland par Eggède*, trad. en franç., Copenh., 1763, in-8°.

DES VAUX, maison noble du Maine, dont une branche professa la religion réformée.

Selon Le Paige, ce fut seulement dans le XVII<sup>e</sup> siècle que *Gui Des Vaux*, fils putné de François Des Vaux et d'Urbaine de Quincé, et seigneur de Loresse du chef de sa femme, abjura la religion catholique. Resté veuf sans enfant, il se remaria avec *Judith de Lausserai* qui le rendit père de *Gu*, seigneur de Saint-Victor et de Loresse, et de *Jacques*, sieur de Durcy. Ce dernier épousa, en 1651, *Marie de La Chevallerie*, fille de *René de La Chevallerie* et de *Susanne d'Andigné*, dont il eut des enfants. Le dernier de ses descendants mâles mourut en 1737.

*Gui Des Vaux* s'allia, en 1652, à *Marie Paatin*, fille du sieur de La Hamilière, qui ne lui donna qu'un fils nommé *SAMUEL*. En secondes noces, il prit pour femme *Marie de Madailan de Lesparc*, fille de comte de *Charigny*, dont il eut *Gui-Philippe*, sieur Du Boulay, comte de Loresse, qui abjura la religion réformée et mourut, en 1753, sans laisser d'enfant.

*Samuel Des Vaux*, seigneur de Loresse, né en 1656, resta fidèle, au contraire, à la foi évangélique. Arrêté à Paimbœuf, en 1687, comme il allait s'embarquer pour les pays étrangers (1), il fut condamné aux galères, et sa femme, qui l'accompagnait, fut enfermée dans un hôpital (*Arch. gén.*,

M. 671). En présence du sort affreux qui le menaçait, il eut un instant de faiblesse et feignit d'abjurer en 1687, mais dès qu'il eut recouvré la liberté, il réussit, plus heureux cette fois que la première, à passer en Hollande. Après avoir combattu quelque temps dans les armées de la république, il entra au service du roi de Prusse et mourut de ses blessures, en 1714. Il avait épousé *Marie Courault Du Portail* et en avait eu un fils, nommé *SAMUEL*, qui, à peine sorti de l'abbaye de Pontlevoix où on l'avait enfermé, en 1699 (*Arch. E. 3385*), pour l'instruire dans la religion romaine, l'était allé rejoindre en Hollande où il mourut sans alliance; et deux filles: *MARIE*, femme du sieur de Létard en Poitou, et *JUDITH*, morte fille, qui avaient été toutes deux enlevées à leur mère, en 1699, et élevées dans le couvent de Meneton.

DES VIEUX (JEAN), gentilhomme de Trièves en Dauphiné, a joué un rôle important dans la première guerre civile. Après s'être assuré de Grenoble avec le concours des conseillers *André Ponat* et *Paul Remy*, Des Vieux favorisa l'entreprise des Protestants sur Lyon. En partant pour son expédition contre Vienne, *Des Adrets* lui confia la défense de Grenoble avec une garnison de 200 hommes commandés par *Onemia* et *La Coche*. Maugiron s'étant présenté devant les murs, le chef huguenot qui savait fort bien qu'il ne pouvait compter sur les sympathies de la majorité des habitants, et qui se sentait trop faible pour se défendre avec quelque chance de succès, se décida à capituler. Maugiron promit qu'aucun excès ne serait commis contre les habitants protestants; mais cette promesse fut mal tenue, et ceux qui n'avaient pas été assez prudents pour fuir,

*brûlé*, 24 ans, et une femme de chambre, *Anne Le Goyez*; *Jacques Sonnet*, sieur de Lambriès, 30 ans; *Claude Béjony*, sieur de La Grignonnière, 21 ans; *Charles-Daniel Desmont-Sorbier*, 18 ans; *Marie de Cathaut de La Croizardière* et *Marquise de Cathaut*, 17 ans, du Puy (*Arch. gén.*, M. 676).

(1)urent arrêtés sur le même navire: *Gabriel Robin*, sieur de Chambron, âgé de 22 ans; *Jacq. Du Monstier*, marchand de Louvain, 20 ans; *Henri de La Barre*, gentilhomme du Poitou, 21 ans; *René Brier*, veuve de *Henri de La Varenne*, sieur de La Chalognière; *Eusther Verger*, 60 ans; *Josué Robinseau*, sieur de La Chausinière, du Poitou, 49 ans, avec sa femme *Charlotte Gentil*, 26 ans, ses deux belles-sœurs, *Isabelle-Marie*, 25 ans, et *C*

furent exposés à toutes sortes de violences. Selon Chorier, Des Vieux était « un fort honnête homme. »

Jean Des Vieux est habituellement désigné par les historiens sous le nom de sa terre de Baux. Il faut se garder de le confondre avec un capitaine Brion qui passa à l'ennemi après la prise de Bourges. Ce dernier pouvait descendre soit des Brion du Maine (Voy. ce nom), soit des Brion du Bas-Poitou qui ne nous sont connus que par l'admirable constance de la veuve du dernier d'entre eux, *Paul-Henri* de Brion, sieur de La Coutaudière. Cette dame, dont le courage ne le céda à celui d'aucun de nos confesseurs, était une d'*Arambure* et se nommait *Marie*. Elle était née, vers 1663, dans le Berry. A la révocation de l'édit de Nantes, elle se convertit à l'exemple de son mari; mais à peine redevenue maîtresse de ses actions, elle rétracta son abjuration entre les mains du ministre *Du Noyer*. Elle était venue à Paris, dans l'espoir de trouver les moyens de passer à l'étranger, lorsqu'elle fut arrêtée, en 1692, et enfermée aux Nouvelles-Catholiques. La Reynie étant allé l'interroger lui-même, elle lui déclara avec fermeté qu'elle voulait vivre et mourir dans la religion protestante. Le couvent ne comptant pas « son opiniâtreté, » on espéra, « comme elle témoignait beaucoup d'horreur pour une prison, » vaincre promptement sa persévérance en l'envoyant au château du Pont de L'Arche, le 44 avril 1693; mais l'attente des convertisseurs fut déçue. En 1694, M<sup>me</sup> de La Coutaudière adressa au ministre une lettre pour lui demander la permission de passer à l'étranger (*Arch. gén.* M. 676). Pour toute réponse, on la transféra au château d'Angers, où elle passa six années; et, comme elle se montrait toujours inébranlable, on l'enferma, en 1700, dans celui de Nantes (*Ibid.* E. 3386).

A la révocation de l'édit de Nantes, la terre de Brion en Dauphiné était passée, à ce qu'il paraît, dans la famille de *Darmond*. Dès 1682, *Alexandre* Dar-

mond de Brion fut nommé gentilhomme de la cour de l'électeur de Brandebourg. En 1685, Frédéric-Guillaume avait au nombre de ses pages *Adhémar* de Brion. Une demoiselle Darmond de Brion fut dame d'honneur de l'électrice de Hanovre. Enfin, sous le règne de Frédéric I, *Charles* de Brion, baron de Lux (était-il de la même famille?), remplit à Memel les fonctions de commandant de place.

**DES VOEUX** (A.-V.), pasteur de l'église française de Dublin et chapelain du régiment des carabiniers du roi. Des Vœux était né catholique. Il se montra zélé janséniste jusqu'au moment où les miracles du diacre *Pâris* commencèrent à jeter du ridicule sur son parti. Ayant pris en dégoût les farces du cimetière Saint-Médard, il passa en Angleterre, abjura le catholicisme et se mit à écrire contre l'apostat *Des Mahis* une *Défense de la religion réformée*, Amst., 1736, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage n'est pas sans mérite, et l'on parle également avec éloge de sa *Critique générale du livre de M. de Montgeron sur les miracles de M. l'abbé de Pâris ou Nouvelles lettres sur les miracles*, Amst., 1740, 2 vol. in-8°. Six années plus tard, il fit paraître à Dublin, en un vol. in-8°, *Trois sermons* 1° *Sur la véritable patrie des François réfugiés*; 2° *Sur la révolution de 1688*; 3° *Sur l'obligation indispensable de soutenir les droits du roi contre les rebelles*. Cependant c'est surtout par son commentaire sur l'Écclésiaste que Des Vœux a conquis une place éminente dans la littérature protestante. Ce travail remarquable parut à Londres, 1762, in-4°, sous le titre de *Philosophical and critical Essay on Ecclesiastes*, et fut trad. en allem. par Bamberger, Halle, 1764, in-4°. L'Écclésiaste est le seul livre de la Bible qui expose les idées philosophiques des anciens Juifs; à ce titre, il méritait assurément d'être l'objet des études d'un philosophe. Des Vœux expose d'abord le but de l'auteur qui était, selon lui, de prouver l'immorta-

lité de l'âme ou plutôt la nécessité d'une vie future; puis il défend ses doctrines et explique sa méthode dans une paraphrase qui accompagne une traduction nouvelle. Quant au travail philologique proprement dit, il est un éclatant témoignage de l'érudition et de la sagacité du pasteur de Dublin; aussi regarde-t-on avec justice son ouvrage comme le meilleur commentaire qui ait été publié sur l'Écclésiaste.

Après la mort de Droz, qui avait fondé, en 1744, le premier journal littéraire qui eût paru à Dublin, Des Vaux se chargea d'en continuer la publication. On ne nous apprend pas quand il mourut.

**DEVAN**, famille originaire de Beziers, réfugiée en Prusse. Trois frères de ce nom, *Pierre-Paul*, *Jean* et *Emmanuel*, tous trois architectes, sortirent de France à la révocation et allèrent demander un asile au Brandebourg. L'aîné fut contrôleur des bâtiments en Prusse. Une des filles d'Emmanuel épousa *Salomon Géry*, de Sedan, premier bourgmestre et conseiller au magistrat de la Dorotheestadt. Parmi les réfugiés de la même profession, on peut citer encore *Pierre Boynet* et surtout *Abraham Quesney*, mort à Berlin en 1726, à qui cette ville est redevable de la Maison des orphelins et du temple de la Frederichsstadt, construit sur le plan de l'église de Charenton et formant un rectangle de 128 pieds de long sur 76 de large. On reproche à ces deux bâtiments, qui n'offrent d'ailleurs rien de particulièrement remarquable, l'excessive épaisseur de leurs murs qui seraient à l'épreuve du canon.

**DEVAUX** (GILBERT), ou DE VAUX, ministre de Milhan dès 1561, mort en 1598. Devaux jouissait d'une certaine influence dans le parti protestant. En 1573, il avait été employé avec *Calrière* à des négociations en Allemagne. En 1577, il signa le traité de Bergerac, et en 1579, avec *Yolet*, celui de Nérac, comme député du Rouergue. En 1588, il assista, en la même qualité,

avec le sieur de *Luscacon*, à l'Assemblée politique de La Rochelle. Il paraît qu'en 1593, il se trouva aussi à la conférence de Mantes, soit qu'il y eût été envoyé par sa province, soit qu'il s'y fût rendu de son propre chef; mais au lieu d'y défendre les principes du protestantisme, il se laissa séduire par *Du Perron*. « Après les belles promesses qu'il avoit faites à M. d'Evreux, lit-on dans la Confession de Sancy, et argent reçu pour les exécuter, il lui prit une fièvre poltronne, et s'en alla en son pays criant et brâillant que la cause de Dieu était trahie par lui et cinq de ses compagnons. » Selon *Cayet*, dans son Discours de la vraie église, Devaux, après son apostasie, « eut cet honneur de servir aux lieux où il pouvoit profiter beaucoup et n'y a pas manqué. » D'Aubigné, qui vit l'ancien ministre sur son lit de mort, rapporte que Devaux lui avoua qu'il s'était vendu à la Cour; il affirme même qu'il lui remit trois brevets, l'un de 2,500 écus, les deux autres un peu moindres.

*Cayet*, dans son Discours, parle aussi d'un autre ministre du même nom et également apostat. Le Traité des images de Richeôme nous apprend que ce dernier s'appelait *Geoffroy* et qu'il abjura, en 1597, après dix-neuf années de ministère, entre les mains du cardinal de Joyeuse qui lui fit une pension.

**DEVAUX** (JACQUES), de Laon (1), fit ses études en théologie à Sedan en 1638. C'est à lui que l'on doit le recueil précieux des Thèses de Sedan, ouvrage devenu si rare que l'on nous saura gré d'entrer dans quelques détails. En voici le titre exact :

הַסְּפִיטָה הַזֶּה הִיא הוּא הוּא *hoc est. The-saurus disputationum theologica-rum in alimâ Sedanensi academiâ variis temporibus habitarum à reverendis celeberrimisque pastoribus et SS. theologiæ professoribus. Petro Molinæo, Jacobo Cappello, Abraha-*

(1) Un réfugié du même nom fut, en 1718, un des directeurs de l'hôpital français de Londres, et un *Blaise Devaux*, joaillier de Dijon, réfugié à Genève, y fut reçu bourgeois en 1573.

van *Ramburtio*, *Samuele Maresio*, *Alexandro Coltrino* [Scoto], *Ludovico Le Blanc*, *Josué Le Vasseur*, *Jacobo Alpée de S. Maurice*, *nunc primum collectus et in lucem emissus*, Gen., J. A. et Sam. de Tournes. 1664, 2 vol. in-4°. — Ce recueil, cité souvent sous le nom de *Thesaurus theologiae Sedanensis*, peut être regardé comme un traité complet de théologie calviniste orthodoxe. Devaux y a joint une *Épître dédicatoire* à *Jean Mettayer*, pasteur de Saint-Quentin, et plusieurs index. Le 1<sup>er</sup> vol. contient les discours de *Du Moulin De laudibus theologiae*, cent onze thèses de l'infatigable pasteur, quatorze thèses de *Cappel*, ses notes *Sur l'Apocalypse*, ses *Epocharum illustrium Θεωσιγγοί*, plus un court extrait de la dissertation de *Sammaise De episcopis et presbyteris*. Le second vol. est rempli par soixante-et-une thèses de *Rambours*, quatre de *Des Marets*, six de *Colvin*, dix-huit de *Le Blanc*, deux de *Le Vasseur* et une d'*Alpée* (1).

(1) Voici les noms des élèves répondants d'origine française. Plusieurs d'entre eux se sont fait, dans la suite, un nom par leurs travaux.

1608. *Pierre Lieques* de Saumur. — 1619. *Samuel Davicquet* de Sedan. — 1620. *Daniel Savrigo* de Sedan, *André Peltonin* de Blois, *Paul Georges* de Chartres, *Pierre Guérard*, normand, *Bobert Cottin*, picard, *François Bedede*, qui, quoique belge d'origine, fut pasteur en France; *Cyprien Henriquel* de Sedan, *Paul Madrat* de Caen. — 1621. *Jean Romet* de Sedan. — 1622. *Benjamin Tricotet* de Beauvais, *Jean Baudouin*, normand, *Gédéon Chéron* de Houdan, *Jean Mettayer* de Dammartin, *Jacques Girou* de Paris, *Etienne Chamallart* de Chatillon, *Pierre Gualois* de Sedan. — 1623. *Louis Herault*, *Etienne Vacher* de La Rochelle, *François Boutet* de Casteljaloux, *Dorid Derodon* de Die, *Samuel Bochart* de Rouen. — 1624. *Luc Pouquet* de Caen. — 1626. *Jean Le Marchand* de Conde-sur-Notreau, *Pierre Luyrat* du Bearn, *Jean Le Sueur* de Clermont en Beauvoisis, *Pierre Berchet* de Sedan, *Nichol Loride* de Belesme, *Antoine Vidal* du Bearn. — 1627. *Pierre Pinaet* d'Orléans, *Jacques Lohier d'Aussy* de Saint-Lô. — 1628. *Arnaud Casanajor* du Bearn, *Isaac Marchand* de Sedan, *Isaac d'Huisseau* de Paris, *Cyrus Du Moulin* de Paris, *Charles Des Champs*, *Abraham Jaquetot* de Vitry, *Arnaud Du Bourdieu* d'Izeste. — 1629. *Philippe Scalberge*, *Claude Sonnet* de Sedan. — 1630. *Abel Dargent*, *Henri Sauve-*

**DEYROLLES (N.)** ou *Deirol*. On lit dans le *Mercur* de déc. 1683 : « M. le duc de Noailles ayant fait savoir aux prétendus réformez de la ville d'Alets, capitale des Sevennes, qu'ils devoient se disposer à suivre l'exemple de Nismes, de Montpellier et des autres villes du Languedoc, en travaillant à se faire instruire, MM. *Baudon* et *Deyrolles*, qui estoient des principaux religionnaires de cette ville-là, agirent avec ardeur, pour inspirer à leurs confrères la soumission qu'ils devoient aux ordres du roy. .... Leur remontrance porta tous les Protestans à s'assembler chez M. de *Lenze de La Liquière* avocat, où ils prirent une résolution générale de se faire catholiques, et prièrent mesme MM. *Baudon* et *Deyrolles* d'en aller assurer M. le duc de Noailles. » Dans les listes des prisonniers détenus à la Bastille, en 1692, pour cause de religion, nous trouvons un *Deyrolles*. Serait-ce le

*gon*, *Nicolas Vanneste*, *Jacques Rouveau* de Paris, *Lucas Jansse* de Rouen, *David Hébert* de Bieppe, *Michel Carve* de Caen. — 1631. *Pierre Coignard* de Saumur, *Abel de Combles* de Metz, *A. Basnage* de Carentan, *A. Boulat de La Tour* de Marseille, *Henri Clavel*. — 1632. *Jean Chouet*, *Simeon Gancher* d'Auvergne, *Sevold Chauffepie* de Niort. — 1633. *Jean Bonnelle*, de Mehon. — 1634. *Paul Le Neveu*, normand, *Paul Du Soul* de Chinon, *Jean Isartier* de Caen. — 1635. *Pierre Allier* d'Alençon, *Donatigue de Lasse* de Beauvais, *Nicolas de La Barsecour* de Müllheim, *David Blanchard-Servanore* du Condé, *Laurent de Bures* de Bieppe, *Pierre Fignry* de Loudun, *Simuel Papiu* en Poitou. — 1636. *Jacques Gantois* de Sedan, *Philippe Cattier* de Paris, *Pierre Bilot* de Champagne. — 1637. *J. Jézoues* *Le Tellier* de Salut-Lô, *Jean Bilot* de Champagne. — 1638. *T. Rossel* de Saintonge, *Jacques Delaux* de Laon. — 1639. *Pierre Truchillet* de Sedan. — 1641. *Dorid Bilot* de Champagne. — 1645. *Jean Bailliche* de Beaumont de Caen. — 1646. *Etienne Morin* de Caen. — 1650. *François de Limoges* de Boulogne. — 1651. *Jacques de Prez* de Fontainebleau, *Abraham Warland* de Vitry. — 1652. *Joseph Pilhoux* de Sedan. — 1653. *Daniel d'Azanne* de Metz. — 1654. *Isaac Cherrillette* de Sedan. — 1655. *Abraham Chéron* de Sedan. — 1656. *Antoine Guerin* de Sedan, *Pierre Verchand* de Montpellier, *Philippe Tricotet*, normand, *Daniel Cottin* de Laon. — 1657. *Abraham Colletier* de Sedan. — 1658. *François Gramaudet* de Blois, *Pierre Jusieu* de Mer. — 1660. *Pierre Totel* de Troyes.

même ? L'apostat aurait-il éprouvé des remords ?

**DEZIMBERG** (NICODÈME), de Grenoble, capitaine au régiment de Picardie. La compagnie qu'il commandait et à la tête de laquelle il s'était signalé en plusieurs rencontres, ayant été presque entièrement détruite au siège de Naur, où il reçut lui-même une dangereuse blessure, Dezimberg sollicita du ministre les moyens de la remettre sur pied ; mais au lieu de la récompenser comme il le méritait, on le cassa. En vain des officiers-généraux qui l'estimaient non moins pour sa probité que pour son courage, intercédèrent-ils en sa faveur ; il ne put rien obtenir. Il avait le malheur d'être protestant ! Exaspéré par cette injustice, il conçut le projet de se venger sur Louis XIV lui-même, et s'étant rendu secrètement en Angleterre, il proposa à Guillaume de le débarrasser de son implacable ennemi. Le roi d'Angleterre ne se contenta pas de rejeter avec horreur l'offre du régicide ; il le fit arrêter et le renvoya en France avec une exposition détaillée de ses projets. Dès qu'il se vit embarqué, Dezimberg fut frappé d'une telle terreur qu'il en perdit la raison. Après s'être convaincu que sa folie n'était pas feinte, le gouvernement français le fit enfermer dans un cachot de la Bastille. Par degré, sa raison se rétablit. Au bout de dix ou douze ans, on lui fit espérer sa grâce s'il abjurait. Il y consentit ; mais ce n'était qu'un piège. Il est vrai qu'on le fit sortir de la Bastille, mais pour l'envoyer dans un château fort des Pyrénées où il mourut dans des accès de délire et de désespoir.

**DIDIER** (PAUL), seigneur de Boncourt, s'était élevé par sa valeur au grade de lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Montcairel, et venait d'obtenir, en récompense de trente années de services signalés, des lettres d'anoblissement datées du mois de fév. 1657, lorsqu'il épousa, par contrat de mariage du 25 fév. 1658, *Marthe Du Cormier*, fille d'*Esaïe Du Cormier*, sieur de La Haye, et de *Judith Du Pré*,

dont il eut quatre enfants, *ESAIÉ*, *ANNE*, *JEANNE* et *JUDITH*. A la révocation de l'édit de Nantes, Paul Didier se réfugia en Hollande avec sa famille, et malgré son grand âge, il offrit ses services à Guillaume d'Orange qui le créa colonel d'un régiment de cavalerie presque entièrement composé de réfugiés français, et fort de quatre escadrons commandés par Esaïe Didier, *Du Bac*, *Marsilly* (1) et *Falantin*. Ce régiment fut un de ceux que le stathouder emmena avec lui dans son expédition d'Angleterre ; mais il paraît que les Boncourt repassèrent plus tard en Hollande. C'est, en effet, à Gravenhaag que naquit, en 1748, *Anne-Charlotte* Didier de Boncourt. Restée orpheline de bonne heure, cette jeune demoiselle put s'abandonner sans contrainte à sa passion pour la peinture. Elle eut pour maître Dirk Kuypers, et sous la direction de ce peintre habile, elle acquit un talent remarquable. On a d'elle beaucoup de dessins, quelques portraits fort ressemblants et des copies de tableaux d'histoire. En 1775, elle épousa Van der Haer, et, selon les mœurs fort louables de la Hollande, elle dut dès lors renoncer à son art pour s'occuper de son ménage et de ses enfants. Elle mourut à Leuwarden en 1802.

**DIETRICH** (PHILIPPE-FRÉDÉRIC DE), savant minéralogiste et premier maire constitutionnel de Strasbourg, né dans cette ville en 1748, mort sur l'échafaud en 1793.

La famille Dietrich, était originaire de la Lorraine ; mais *Dominique* Dietrich, né en 1549, s'était établi à Strasbourg où il s'était marié avec *Anne Heller*. De ce mariage naquit, en 1582, *JEAN*, membre du conseil des XV, qui eut de sa femme *Agnès Meyer*

(1) Le Mercure de Juin 1681, raconte l'abjuration faite à Rheims par *Frémin de Marsilly*, âgé de 28 ans, capitaine dans le régiment de France, et celle de son frère, *Saint-Fraise*, lieutenant dans le régiment de Coningsmark, qui eut lieu le même jour à Boulogne « sans que l'un sceust rien du dessein de l'autre ». Quels liens de parenté les unissaient à notre chef d'escadron ?

un fils nommé DOMINIQUE. Né en 1620, ce dernier étudia la jurisprudence, et fut élu ammeister, en 1660. Il fut un de ceux qui signèrent, en 1681, la capitulation de Strasbourg. Son amour pour les libertés de sa patrie et pour sa religion, le rendit aussi cher à ses concitoyens qu'odieux au gouvernement de Louis XIV. Mandé à Paris, en 1685, et sommé, en quelque sorte, de se convertir, il refusa et fut exilé à Guéret, puis, en 1687, à Vesoul. Ce fut seulement en 1689 que les instances du magistrat de Strasbourg et les prières de sa famille lui obtinrent la permission de retourner de sa ville natale où il resta soumis à la surveillance de la police jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mars 1694.

De son mariage avec *Ursule Hencher* étaient nés huit enfants. M. *Scheffer*, qui a bien voulu nous fournir quelques renseignements sur cette famille, en donne deux, JEAN et DANIEL; mais il ne nous apprend pas si c'est de l'un ou de l'autre que descendait celui qui fait l'objet de cette notice.

Dietrich fit d'excellentes études et manifesta de bonne heure un goût décidé pour la minéralogie. A l'époque où la révolution éclata, il était membre de l'Académie des sciences, de la Société des Curieux de la nature et de la Société de Göttingue, commissaire du roi à la visite des mines, des bouches à feu et des forêts du royaume, secrétaire général des Suisses et des Grisons dont le comte d'Artois était colonel, interprète de l'ordre du Mérite militaire, membre du corps de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace et conseiller noble au magistrat de Strasbourg; il s'était, en outre, fait déjà connaître dans les lettres par de savants mémoires sur diverses branches des sciences naturelles et par la traduction de quelques ouvrages allemands. L'enthousiasme avec lequel il salua l'aurore de la liberté, le fit nommer, en 1790, maire de sa ville natale; mais durant tout le cours de son administration, on remarqua tant de variations

dans sa conduite que peu d'hommes ont été jugés plus diversement. Après la journée du 10 août, il fit voter par le conseil municipal une adresse contre-révolutionnaire qui irrita la Convention. Mandé à la barre de l'assemblée, il se sauva en Suisse; mais bientôt il revint de son propre mouvement se constituer prisonnier à l'Abbaye. Le 20 nov. 1792, il fut traduit devant le tribunal de Strasbourg, puis renvoyé devant celui de Besançon qui l'acquitta le 7 mars 1793; mais ses ennemis prévirent sa mise en liberté, en le faisant inscrire sur la liste des émigrés. Il ne sortit donc des prisons du Doubs que pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort, le 28 déc. 1793. Dietrich subit son sort avec la résignation la plus courageuse. Avant de marcher au supplice, il envoya à son fils plusieurs morceaux de musique qu'il avait composés pour charmer les ennuis de sa longue captivité. On a de lui :

I. *Vindiciæ dogmatis Gratiani de rescriptione*, Argent., 1767, in-8°.

II. *Lettres de Ferber sur la minéralogie et sur divers autres sujets d'histoire naturelle*, trad. en franç., et enrichies d'un grand nombre de notes savantes et d'observations curieuses, Strasb., 1776, in-8°.

III. *Traité chimique de l'air et du feu*, trad. de l'allemand de Scheele, Paris, 1781, in-8°.

IV. *Supplément au traité de l'air et du feu*, Paris, 1785, in-12.

V. *Description des gîtes de minerais et des bouches à feu de France*, Paris, 1786-1800, 6 parties en 3 vol. in-4°, avec pl. et figg. color. Le 1<sup>er</sup> vol. est intitulé *Description des gîtes de minerais, des forges et des salines des Pyrénées*, suivie d'*Observations sur le fer mazé et sur les mines de sards en Poitou*. Le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> portent pour titre : *Description des gîtes de minerais, forges, salines, verreries, tréfileries, fabriques de fer blanc, porcelaine, fayence de la Lorraine méridionale*. — Les troubles politiques

et la mort de l'auteur empêchèrent la suite de la publication de ce grand ouvrage qui devait embrasser toute la France. « Les progrès des sciences physiques, chimiques et minéralogiques, lit-on dans la Biog. univ., ont été à la partie théorique de l'ouvrage de Dietrich tout l'intérêt qu'elle pouvait avoir, mais la partie descriptive n'a pas encore été surpassée et le sera difficilement. »

VI. *Observations sur l'intérieur des montagnes*, trad. de M. de Trebra, Paris, 1787, in-fol., avec cartes et figg. color. — Dans une longue préface, le traducteur présente des vues neuves et pleines d'intérêt sur la géographie physique.

VII. *Mémoires sur les arbres qui peuvent être employés aux plantations le long des routes*, Strasb. et Paris, 1805, in-8°.

Dietrich a publié, en outre, en divers recueils, de savants mémoires : dans les Mémoires de la Société des Curieux de la nature, plusieurs *Dissertations sur la minéralogie*; dans le Bergbaukunde, recueil publié en 1789, un *Mémoire relatif aux exploitations du Berry*; dans le Recueil des savants étrangers de l'Acad. des sciences (T. X), une *Description des volcans découverts en 1774 dans le Brisgau*; dans les Mémoires de l'Acad. des sciences (1787), un *Mémoire sur les ocres* et un *Procédé particulier usité en Limosin et en Périgord pour fabriquer du fer dur*. Il a laissé aussi une *Description des mines de France* dont son fils fit hommage au Corps législatif, en 1796.

Daniel Dietrich, juriconsulte, qui publia à Strash., 1682, in-4°: *Testator catus, id est, expositio succincta scitu observatuque necessariorum vis quibus cura est ultimas voluntates liberar. firmas, etc., reddere et servare*, était probablement le fils de Dominique Dietrich l'ameister.

DIETTERLIN (WENDEL), peintre et architecte, qui a joui, de son temps, d'une grande réputation, était né à

Strasbourg en 1540. On conjecture qu'après avoir étudié dans les écoles de sa ville natale les premiers principes du dessin, il alla se perfectionner en Allemagne; ce qui est certain, c'est qu'il composa ses principaux ouvrages dans ce pays. Le duc Louis de Wurtemberg l'appela à Stuttgart, et le chargea de lui construire une maison de plaisance qui fut achevée en 1591. C'est aussi à Stuttgart que Dietterlin composa son grand ouvrage sur les différents ordres d'architecture et en grava les nombreuses planches. Cet ouvrage parut à Strasbourg en 1593, in-fol., sous le titre de : *Architectura vnd Austheilung der V Seulen*. Le 2<sup>e</sup> vol., qui traite spécialement des portails et des jambages de porte, ne fut imprimé que l'année suivante. Selon la Biogr. univ., il fut trad., dès 1594, en latin et en franç. L'édition allemande fut reproduite, avec des augmentations et le portrait de l'auteur, à Nuremberg en 1598. On en donna une nouv. édit. dans la même ville en 1655. On ne connaît aucun tableau de Wendel Dietterlin; mais on possède encore son *Portrait du duc de Wurtemberg*, eau-forte. Greuther a gravé, d'après lui, une *Ascension*, un *Elie montant au ciel* et une *Chute de Phaëton*; et Barthélemy Dietterlin, un *Paysage*. Selon Scheffer, c'est notre peintre strasbourgeois qui, le premier, fit usage du pastel; mais Fuessler attribue l'honneur de cette découverte à Wendel Dietrich. La contestation n'aurait plus d'objet, s'il était vrai, comme Nagler est porté à le croire, contrairement à l'opinion de Stetten, que ces deux peintres ne sont qu'une même personne.

Wendel Dietterlin mourut en 1599. Son fils, nommé HILAIRE, soutint la réputation de son père. Il peignit, vers 1620, pour le collège des Frères-Prêcheurs de Strasbourg [Temple-Neuf], un *Christ à la montagne des Oliviers* que son fils BARTHÉLEMY, alors âgé de 11 ans, dessina et grava en 1621. Outre le Paysage dont nous avons parlé

plus haut, on connaît encore de Barthélemy Dietherlin une gravure allégorique représentant le *Triomphe de la vérité*.

**DINOTH (RICHARD)**, né à Coustances. Chassé de France par les persécutions, Dinoth se réfugia en Angleterre, d'où il passa à Strasbourg, puis à Bâle. Il séjourna dans cette dernière ville jusqu'en 1574 qu'il fut appelé à Montbéliard comme pasteur de l'église française, en remplacement de *Floret*. Cette église déjà nombreuse s'accrut considérablement par l'arrivée successive de beaucoup de réfugiés des différentes parties de la France, surtout lorsque le traité de Nemours eut proscri le culte réformé. Tous furent accueillis avec bienveillance, et les deux ministres Dinoth et *Samuel Cucuel*, s'empresèrent de les admettre à la Cène, après avoir calmé leurs scrupules exagérés, mais honorables, en leur assurant qu'ils ne croyaient ni à la transsubstantiation ni même à la consubstantiation (*Collect. Dupuy*, N° 503), exemple admirable de tolérance donné pour la première fois et à une époque où les deux confessions évangéliques continuaient à se combattre avec un acharnement insensé. Il est vrai que le besoin d'un accord était alors vivement senti, comme le prouve le colloque qui se tint, en 1586, à Montbéliard, et auquel Dinoth assista comme un des tenants de l'Église luthérienne. Selon le Précis de la réformation dans le pays de Montbéliard, cette conférence n'eut d'autre résultat que d'accroître les prétentions des réfugiés français et d'augmenter les discordes, en sorte que le comte *Frédéric* n'y vit d'autre remède que de chasser de ses états tous ceux qui ne voulaient pas signer la confession de foi luthérienne.

Dinوث ne fut pas témoin de ces excès d'un zèle trop fougueux, il mourut peu de temps après le colloque. Il a laissé des ouvrages historiques que leur impartialité rend précieux.

I. *De rebus factis memorabilibus*

*Locis communes historici*, Bas., 1580, in-8°.

II. *Sententiæ historicorum*, Basil., 1580, in-8°.

III. *Adversaria historica*, Basil., 1581, in-4°.

IV. *De bello civili gallico, religionis causâ suscepto*, lib. VI. Basil. [Perna], 1582, in-4°. — Cette histoire s'étend de 1555 à 1577. L'auteur annonce, dans sa préface, qu'il n'a fait que resserrer ce que d'autres, principalement *Bèze* et *La Popelinière*, ont raconté avec plus d'étendue.

V. *De bello civili belgico lib VI*, Basil., 1586, in-4°. — Dédié au sénat et à l'Académie de Strasbourg.

**DOCOK (LOUIS)** ou *Docock*, sieur de COUVRELLES, second fils de *Claude Docok* et d'*Éléonore de Jugny*, fut chambellan de *Henri I de Condé* et son émissaire en Allemagne, en 1588. De son mariage avec *Susanne Ponsart*, fille du seigneur de Fors, et de *Marguerite Girard*, dame de Bazanges, qu'il épousa en 1582, naquirent **JEAN-CASIMIR**, sieur de Couvrelles, à qui cet article est spécialement consacré, et deux filles: *Élisabeth*, femme d'*Abel Barbarin*, sieur de Fonteiron, et *MARGUERITE*.

Jean-Casimir Docok fut député à diverses assemblées par la Saintonge, entre autres à l'Assemblée politique de Loudun, en 1649. Il le fut encore à celle de La Rochelle qui lui témoigna beaucoup de considération et de confiance en plusieurs circonstances difficiles. Il fut membre, avec *Favier*, *La Chapellière*, *Despinny*, *La Milletière* et *La Tour-Geneste*, de la commission qui dressa les remontrances au roi, et plus tard, avec *Châteauneuf*, *Hespérien*, *Bony*, *La Milletière* du Poitou et *Malleray*, de celle qui rédigea le cahier des demandes. Quelque temps après, il fut député avec *Basnage* en Angleterre. A son retour, lorsqu'il eut rendu compte de sa mission à l'Assemblée, il en fut élu président, le 25 juin 1622. *La Chapellière*, *La Goutte* et *Malleray* prirent place avec lui au bu-

reau, le premier comme vice-président, les deux autres comme secrétaires.

Le mois de présidence de Couvrelles fut agité par la querelle de l'assemblée avec le maire de La Rochelle, querelle qui datait de loin, mais qui s'envenimait de jour en jour, et qui menaçait d'éclater en une rupture ouverte, l'assemblée refusant d'avouer des prises faites par quelques corsaires rochelais, qui n'étaient pas munis de lettres de marque délivrées par elle. L'irritation du conseil municipal se manifesta par le maintien de *Faras* dans son poste de lieutenant du maire, bien que l'assemblée l'eût déposé de tous ses emplois, après l'avoir déjà suspendu par un décret du 19 mai. Cette fâcheuse dissension n'était pas apaisée lorsque Couvrelles quitta le fauteuil de la présidence.

Jean-Casimir Docok épousa *Jeanne de La Rochefoucauld*, fille de *Pierre*, seigneur du Parc d'Archiac, et de *Marie de Barri*. Il en eut un fils nommé *JEAN*, et une fille qui reçut le nom de *SUSANNE*. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin.

**DOLÉ (JEAN)**, en latin *Dolæus*, né à Geissmar, en 1651, d'une famille noble réfugiée dans la Hesse, mort, en 1707, à Cassel.

Après avoir terminé ses études à Heidelberg, Dolé visita la France, l'Angleterre et la Hollande, complétement jugé nécessaire, à cette époque, de toute éducation scientifique. De retour à Heidelberg, en 1673, il se fit recevoir docteur en médecine et fut nommé médecin de la ville de Limburg-sur-la-Lohne. Au bout de deux ans de pratique, il accepta la place de médecin de la cour de Nassau-Dietz; mais il ne la remplit que peu de temps, et alla s'établir à Hanau. En 1682, le landgrave de Hesse-Cassel l'appela auprès de sa personne en qualité de premier médecin, et l'Académie des Curieux de la nature l'admit dans son sein. Dolé se fit une immense réputation par une liqueur antisyphilitique qu'il inventa avec son ami le docteur Waldschmidt.

Il se vantait aussi de guérir en douze jours par les sueurs, sans salivation, le scorbut le plus dangereux au moyen du mercure doux qu'il savait volatiliser. Ses ouvrages témoignent en faveur de ses connaissances médicales.

I. *Theatrum thériacæ celestis*. Hanov., 1680, in-42. — Il fait connaître l'origine des substances qui entrent dans la composition de la thériaque, ainsi que les propriétés de ce médicament et la manière de l'employer.

II. *Encyclopædia medicæ theoricæ-practicæ*, Francof., 1684 et 1691, in-4°; Amst., 1686 et 1688, in-4°. — Il expose les opinions des médecins tant anciens que modernes sur la nature et les causes des principales maladies, les compare, les critique et se déclare pour celle qui lui semble la meilleure, c'est-à-dire, presque toujours pour celle qui s'accorde avec les explications cartésiennes.

III. *Encyclopædia chirurgica rationalis*, Francof., 1689, in-4°. — Outre les maladies chirurgicales, il traite de l'hydropneumonie, des maladies des poils, des maladies cutanées, de la salivation, du coryza, de l'épistaxis, des scrofules, etc.

IV. *De furia podagræ lacte victâ et mitigatâ*, Amst., 1705 et 1708, in-12; trad. en angl., Lond., 1732, in-8°. — Il place le siège de la goutte dans les glandes de Havers et conseille le lait pour toute nourriture et pour unique boisson.

Outre ces ouvrages, le bibliographe allemand Jöcher indique *Commercium litterarium* et *Centuria observationum medicarum*, restés inconnus aux biographes français. Les œuvres complètes de Dolé ont été publiées plusieurs fois. L'édition la plus estimée est celle de Francfort-sur-le-Mein, 1703, 2 vol. in-fol. Il a inséré aussi un grand nombre d'observations dans les Ephémérides des Curieux de la nature, et lorsqu'il mourut, il avait presque terminé une *Encyclopædia pharmaceutico-chymica*. N'omettons pas d'ajouter qu'il a mis une Préface

aux Opera medica de Waldschmidt, dont il a soigné l'impression.

Il est assez probable que notre médecin appartenait à une famille de la Picardie qui a fourni son contingent au Refuge dans le Brandebourg. *Pierre Dolé de Bellegard*, colonel au service de l'électeur, mourut à Berlin en 1692, et *Daniel Dolé*, capitaine dans l'armée prussienne, mourut en 1713, âgé de 71 ans. MM. Erman et Réclan pensent qu'ils pouvaient être parents du major *Isaac de Norville de Dolé*, beau-frère du pasteur *Fornet*.

**DOLET (ESTIENNE)**, érudit, une des lumières de la Renaissance et une des gloires de la typographie, naquit à Orléans en 1509 (1), et périt à Paris, le 3 août 1546, victime du fanatisme religieux.

Aujourd'hui que, dans une récente publication, M. Taillandier a fait connaître les pièces du procès de Dolet, on sait, à n'en pouvoir plus douter, que ce n'est pas pour athéisme, comme on l'admettait généralement, que ce savant typographe a été condamné au bûcher. Mais il reste une question intéressante qui n'a point encore été examinée et qui nous touche doublement, c'est celle de savoir quelles étaient les opinions religieuses de Dolet. Devons-nous voir en lui un partisan, secret ou déclaré, des doctrines de la Réforme, ou ne devons-nous admettre son nom dans notre livre que comme une protestation en faveur de la liberté de conscience? Si, d'un côté, Dolet a trouvé place dans l'Histoire abrégée des martyrs; de l'autre, Calvin l'a flétri, dans son traité de Scandalis, comme le dernier des hommes. Dans ce conflit d'opinions, où est la vérité? De quel que part qu'elles viennent, des affirmations sans preuves ne sont jamais que des présomptions. Le fait seul parle en justice, et l'histoire ne doit être que l'é-

cho du prétoire. Or, la vérité n'est et ne peut être que dans les écrits mêmes de Dolet: c'est là que nous l'avons cherchée.

Nous ferons d'abord observer que Dolet, caractère entier, passionné en tout, dans l'amitié comme dans la haine, esprit présomptueux que quelques succès précoces avaient enivré, s'était attiré, dès ses premiers pas dans la carrière des lettres, une foule d'ennemis, qui, quoi qu'il en ait dit, n'étaient pas tous ses envieux. C'était pour son repos autant de dangers. Dans un temps de fermentation, les inimitiés, quelle qu'en soit la source, dégénèrent facilement en haines de partis, une dispute de mots finit toujours par une guerre de principes. Dolet en fit l'expérience. Ayant mal parlé de Toulouse dans une harangue qu'il prononça devant les étudiants de sa nation à l'université de cette ville, la nation des Gascons s'en émut et on souleva contre lui une accusation de luthéranisme. Cette accusation banale répondait à tout. Il suffisait, nous dit Dolet, de jeter quelque éclat dans les lettres pour être suspect. L'étude seule du grec, et Dieu sait de l'hébreu, était plus qu'une présomption d'hérésie:

Græcum si profiteri audeat, heus miser,  
Vulgi judicio proximus hæresis  
Hæretur, vel iniquior.  
Lugenda heu nimium tempora tempora,  
Jam jam impune quibus non licet assequi  
Artem, aut operam impendere literis  
Instanti absque periculo.

On sait toutes les persécutions que Rabelais eut à souffrir dans son convent pour ses chers livres grecs. Une accusation d'hérésie était un danger dont il n'eût pas été sage de se jouer. Que fit Dolet? Accepta-t-il le combat sur ce terrain scabreux? Non, dès la première passe, il rompit la mesure. Je ne hais rien tant, s'écrie-t-il, que les erreurs nouvelles, personne ne leur est plus contraire que moi. « Sic vobis de me persuadete nihil me minùs quàm iniquam et impiam hæreticorum pertinaciam sequi, nihil me acerbiùs ac pejus isto quorundam novarum discipli-

(1) Cette date nous est fournie par Dolet lui-même dans la dédicace de ses Commentaires; mais si l'on adoptait l'âge de 36 et 37 ans qui lui est donné dans les Lettres de remission de François I<sup>er</sup>, à la date de juin 1543, on devrait reculer sa naissance de 2 ou 3 ans.

narum studio cupiditateque odisse, nihil apud me omni ex parte damnatius. » Quels étaient donc ses principes? Il ne reconnaissait d'autre religion que la religion chrétienne, telle que les siècles d'ignorance l'avaient faite, avec toute sa rouille. « Nempè ita ego sum, continue-t-il, ut multis jam seculis inductam, et quasi per manus nobis a sanctissimis religiosissimisque persuasionis nostræ heroibus traditam, atque jure moreque majorum ad hunc usque diem usurpatam et receptam sacrorum institutionem : eam unam, præterea nullam, observem et colam. » Quoi de plus précis? Et ce n'est pas la crainte qui le faisait parler ainsi, car il se trouvait alors en sûreté dans le voisinage de Lyon. Il est bien vrai que par une sorte d'inconséquence, il fait un crime au parlement de Toulouse du zèle qu'il apporte à maintenir la pureté de la foi. Il lui reproche, dans les termes les plus injurieux, d'avoir persécuté *Jean Bois-soué*, le plus intègre des hommes, de l'aveu général, Mathieu Pacus et Pierre Bamel qui durent chercher leur salut dans la fuite, Jean de Pins, le plus considérable de tous par sa vertu et sa sagesse. Je n'en finirais pas, s'écrie l'orateur, si je voulais rapporter tous les exemples de cruauté donnés publiquement à Toulouse. Puis il accuse le parlement d'avoir fait périr un malheureux sur le bûcher pour cause de religion. « Je conviens, dit-il, qu'il avait confessé des hérésies, mais n'y avait-il plus d'espoir de le ramener? devait-on lui fermer le chemin du repentir? » Au point de vue du catholicisme — du mauvais catholicisme, voulons-nous dire, — Dolet, à cette époque, ne pouvait donc être coupable que de professer la tolérance et la charité chrétienne. Modifia-t-il ses idées par la suite? Nous n'en trouvons pas la preuve dans ses écrits. Quelques années plus tard, dans son traité contre Erasme, il s'élève encore avec la même force contre l'œuvre des Réformateurs. Il est vrai que quelques unes de ses raisons sont si misérables, qu'on pourrait supposer

dessous quelque arrière-pensée. Mais Dolet est un de ces écrivains qu'il ne faut pas trop presser; les mots, dans ses périodes cicéroniennes, jouent toujours le principal rôle, il faut que sa phrase s'arrondisse coûte que coûte. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de citer ce morceau en entier; en voici le sommaire : « Quel bien, dit-il, ont apporté à la chrétienté, par tous leurs commentaires sur la Bible, Luther, Zwingle, Écolampade, *Bucer*, Erasme, Mélauchthon, *Lambert*, *Farel*, et toute cette tourbe de théologiens plus modernes? Ils voulaient détruire la superstition et faire revivre la religion dans sa primitive pureté? Mais l'événement n'a pas tout-à-fait répondu à leurs espérances. En scrutant au fond des mystères, plusieurs en sont venus à rejeter des choses qu'ils revéreraient auparavant, à mépriser l'institution du Christ, à nier que Dieu s'occupe des affaires de ce monde, à affirmer que tout finit avec cette vie. Telle est la peste qui ravage notre siècle et qu'a suscitée la damnable curiosité des Luthériens. » Dolet écrivait ces paroles en 1535. Trois ans après, pour répondre à de nouvelles attaques, il publia son *Cato Christianus*, qui encourut, il est vrai, la censure ecclésiastique. Mais sur le terrain neutre qu'il avait choisi, le Décalogue, le Symbole des Apôtres et la Prière dominicale, il ne courait pas grand risque de se compromettre; les Protestants et les Catholiques peuvent s'y rencontrer sans se heurter. Cependant la Sorbonne releva dans son livre plusieurs hérésies dont l'une, entre autres, tendait à le rapprocher des Réformés, c'était l'admission dans le Décalogue du 2<sup>e</sup> précepte : *Tu ne te feras point d'image taillée*, confondant ainsi, porte la censure, les conseils avec les préceptes. Dolet était donc chrétien; seulement, il commençait à porter impatiemment le joug de l'autorité romaine. Mais il ne s'était pas rallié à la Réforme; sa révolte se bornait à favoriser le schisme, en prêtant ses presses à la publication d'ouvrages

*mal sentant de la foi.* Esprit sceptique avant tout, et, dans l'intérêt de ses études, grand ami de son repos, il ne s'obstinait pas dans ses prétendues hérésies, il se soumettait sans résistance à toutes les rétractations que l'on exigeait de lui; il n'avait ni la constance ni la foi d'un martyr. A plusieurs reprises (1542 et 1544), il se déclara - fils d'obédience, voulant vivre et mourir comme un vray chrestien et catholique devoit faire, suyvnt la loy et la foy de ses prédécesseurs, sans adhérer à aucune secte nouvelle, ny contrevenir aux saintz décrets et institutions de l'Eglise. » Après une telle soumission, on se demande quelle vengeance, quelle soif de sang le parlement avait à assouvir pour s'acharner sur ce malheureux? On concevrait encore cette soif dans un inquisiteur, mais dans les membres d'une cour souveraine où siégeaient les chefs des premières familles de robe du royaume! De quel grand crime était donc chargé cet homme, pour n'être plus digne de pitié? Était-il athée, comme ses ennemis l'ont prétendu pour se soustraire à l'infamie de sa condamnation? Non, il célèbre Dieu dans ses écrits, comme tout homme qui a sa raison le célèbre. Rejetait-il l'immortalité de l'âme, comme on l'en a accusé? Non, il la proclame dans maints endroits: *In nobis celestis origo*, s'écrie-t-il :

— *Sunt nobis reditus ad regna paterna*  
*Regna Dei: genus unde animi duxere perennes.*

Était-il un homme vicieux, adonné aux débauches et à une vie matérielle? Non, nul plus que lui n'était tempérament, nul n'était plus laborieux; la gloire était sa seule passion; il dit de lui, et avec raison: *Omnium quos tulit antea natura, vel quos nunc etiam fert, vixit, vivitque, planè nemo me vel cibi, vel potus, vel somni abstinentior: nemo laboris et vigiliarum patientior: nemo rei susceptæ persequentior.* Un petit poëme qu'il composa pour servir de direction à son fils dans la vie contient la plus pure morale du christianisme; il est bien vrai, comme le remarque

Maittaire, qu'il n'y parle pas des mérites de J. Ch., mais ce n'était pas l'instruction d'un catéchiste, c'était l'œuvre d'un poète écrivant dans la langue d'Horace, et nous ferons observer que son traducteur, probablement son ami Cottereau, répara cette omission. Il était bon époux, bon père: c'est sa tendresse pour sa famille qui lui fit quitter la retraite où il était en sûreté après s'être enfui des prisons de Lyon, et qui pour son malheur le fit retomber aux mains de la justice. Il était dévoué à ses amis jusqu'à la passion, et ce nombre de ses amis il comptait les hommes les plus considérables de la république des lettres. Quel était donc son crime? Son crime! ses juges l'ont tué parce que, selon eux, il avait mal traduit une phrase de Platon, et il est positif que sa traduction était exacte et fidèle (1).

On ne sait rien sur la famille, non plus que sur la première éducation de Dolet. En 1525, il fit à Paris un cours de rhétorique sous *Nic. Bérauld*, son compatriote, et l'année suivante, il alla achever ses études à l'université de Padoue. Il se disposait à rentrer en France, après trois ans d'absence, lorsque le célèbre Jean Du Bellay qui se trouvait en mission extraordinaire à Venise, en 1528, le retint auprès de lui en qualité de secrétaire. La mission du prélat terminée, Dolet le quitta, et, cédant à ses conseils, il se rendit à Toulouse, vers 1530, pour y suivre un cours de droit. On dit même que les libéralités du généreux prélat le soutinrent dans ses études. Dolet ne tarda pas à se faire parmi ses condisciples une grande réputation d'éloquence. Lui-même nous apprend que son nom s'étendait au long et au large, *longè latègue*. Selon l'usage du temps, les étudiants de l'université s'étaient constitués en nations; les français, les gascons, les bretons, les italiens, formaient, chacun, une nation à part. Chaque nation se choisissait un prési-

(1) Voir ce qu'il en est dit sous le N. XVI de notre Notice bibliographique.

dent, des questeurs et un orateur chargé de porter la parole dans les occasions solennelles. On comprend que les collisions entre les différentes nations devaient être fréquentes. A la fin, les désordres devinrent tels que le parlement rendit un arrêt pour défendre ces associations. Mais la nation française ne tint compte de cette défense. Dolet, qui était son orateur, adressa une harangue à ses camarades pour les engager à ne se laisser intimider ni par les sentences des juges ni par les menaces de qui que ce fût. Telle est la thèse qu'il développa avec une intempérance de langage qui non-seulement le constitua en révolte ouverte contre le parlement, mais qui souleva contre lui toute la ville de Toulouse. « Quis hæc vinolentorum somnia, non siccorum edicta, s'écrit-il, quis furiosorum intemperias, non sapientium promulgationes, non arbitretur? » Un nommé Pierre Pinachius, de la nation des gascons, releva le gant, et, en répondant aux invectives de Dolet, il ne manqua pas de l'accuser d'irréligion. Dolet, prévenu de sédition, fut jeté en prison, le 25 mars 1533; mais grâce à la protection du président même du parlement, Jacques de Minut, et à l'intervention de Jean de Pins, évêque de Rieux, il en fut quitte pour un arrêt de bannissement. Dolet se retira à Lyon où il s'occupa d'abord du soin de sa vengeance, en mettant la dernière main à ses harangues contre la ville de Toulouse; puis, après avoir fait quelque séjour à la campagne pour rétablir sa santé, il se rendit à Paris, où il arriva le 15 oct. 1534. L'année suivante, ayant obtenu un privilège pour ses Commentaires, qu'il faisait imprimer à Lyon, il retourna dans cette ville afin d'en surveiller l'impression. Ce grand et bel ouvrage, qu'il dédia à François I<sup>er</sup>, lui valut sans doute la faveur toute spéciale d'un privilège du roi, daté de Moulins 6 mars 1537, qui l'autorisait à imprimer ou à faire imprimer « tous livres par luy composés et traduits; et tous autres

œuvres des auteurs modernes, et antiques, qui par luy seroient dument reveuz, amendés, illustrés ou annotés, soit par forme d'interprétation, scholies, ou aultre déclaration: tant en lettres latines, grecques, italiennes que francoyses. » A la faveur de ce privilège, et avec l'aide de ses amis, Dolet parvint à monter une imprimerie. Mais un événement malheureux, qui est encore entouré de mystère, faillit l'arrêter dès le début de sa carrière. Ses confrères, les autres imprimeurs et libraires de Lyon, ne lui voulaient pas de bien. Soit jalousie de leur part « voyant qu'il commença à monter une imprimerie et que, par succession de temps, il pouvoit grandement s'augmenter, » soit par représailles de ce qu'il avait pris fait et cause pour leurs compagnons « bandez ensemble pour les contraindre de leur fournir plus gros gages et nourriture plus opulente, » soit pour toute autre cause, ils avaient conçu contre lui une haine mortelle qu'ils cherchaient à satisfaire par tous les moyens. Peut-être est-ce à ces rivalités de commerce que l'on doit rattacher l'agression d'un peintre nommé Henri Guillot, dit Compaign, agression qui lui coûta la vie. Une accusation capitale fut portée contre Dolet, mais il prévint son arrestation en accourant à Paris solliciter la protection de ses amis. François I<sup>er</sup> lui fit grâce et lui ordonna de retourner sans crainte. Tous ses amis célébrèrent dans un banquet cet heureux dénouement. Le héros de la fête nous en donne la description.

Continuò ad eam ventum est, quam docta  
(parat)  
 Docta cohors conitum. Accumbunt (sua lumen-  
 ina Galli  
 Quos merito appellant) Budeus maximus omni  
 Doctrinæ laude: ingenio præstante Berardus,  
 Et felici eloquio felix: Danæus arte  
 Quælibet illustris: vero Thusanus honore  
 Bibliotheca loquens dictus: Marrinus, Apollo  
 Cui dedit omne genus verus: versu quoque dives  
 Bothonius: Dampetrus: Volterris non parva  
 De se spem præbens doctis: Maro callidus ille  
 Ille Marotus, habet divas qui in carmine vres:  
 Franciscus Itabæus honos et gloria certa  
 Artis Præmia: qui vel de lumine Ditis  
 Extinctos revocare potest et reddere læci.

Le lendemain, Dolet reprit le chemin de Lyon; mais dès son arrivée, il fut incarcéré, et ce n'est qu'après plusieurs requêtes qu'il adressa au cardinal de Tournon, régent du royaume pendant la présence du roi à ses armées, qu'il fut remis en liberté. Son mariage date de cette époque. Il lui naquit un fils qui fut appelé CLAUDE du nom de son parrain, le juriconsulte Claude Cottereau. La fortune lui souriait de plus en plus; son imprimerie prospérait, sa réputation allait chaque jour en grandissant. Mais il avait des ennemis nombreux que ses succès mêmes exaspéraient. Ses liaisons intimes avec des hérétiques reconnus, son scepticisme qu'il ne dissimulait pas, et surtout les publications, tout au moins suspectes, auxquelles il employait ses presses et consacrait son privilège, leur fournirent bientôt les moyens de le perdre. On lui reprochait, en outre, d'avoir mangé du gras en temps de carême, de s'être promené durant l'office, et ce qui était encore un plus grand crime, d'aller plus souvent au sermon qu'à la messe. A la fin, l'orage qui s'amassait depuis quelque temps sur sa tête éclata. A la requête et poursuite du procureur et promoteur des causes de l'inquisition de la foi, Dolet fut arrêté et jeté en prison. Son procès ne fut pas long. Matthieu Orry, inquisiteur général, assisté d'Etienne Faye, official et vicaire du primat de France, le déclara, par sentence rendue le 2 oct. 1542, « mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques. » Dolet qui avait été transféré à Paris, appela de cette sentence comme d'abus. Sur ces entrefaites, ses amis intercédèrent pour lui auprès de François I<sup>er</sup>, et Pierre Du Chastel, alors évêque de Tulle, lui obtint sa grâce. Les lettres de rémission du roi sont datées du mois de juin 1543. Mais le parlement ne se rendit pas de suite, il lui en coûtait de lâcher sa proie. Il souleva des difficultés, prétendant que les lettres de grâce que Dolet avait obtenues antérieurement au sujet du meurtre du

nommé Compaing, n'avaient pas été entérinées. Lettres ampliatives du roi, à la date du 4<sup>er</sup> août 1543, ordonnant à la cour de passer outre et de remettre le prévenu en liberté, « car ainsi nous plaist estre fait. » Le parlement ne se pressa pas d'obéir, et ce n'est qu'après une nouvelle sommation, à la date du 24 sept., que le prisonnier fut élargi, le 13 oct. seulement, après une détention de quinze mois. On se contenta pour cette fois de brûler ses livres; nous en donnons les titres dans notre notice bibliographique. L'extrême animosité avec laquelle on l'avait poursuivi et les rigueurs qu'il avait subies, anraient dû rendre Dolet plus circonspect à l'avenir. Il n'en fut rien. A peine était-il de retour à Lyon auprès de sa famille, que de nouveaux démêlés avec la justice vinrent troubler son repos. Deux ballots de livres, pour la plupart de Genève, qu'on soupçonnait avoir été expédiés par sa maison, furent saisis aux portes de Paris. Dolet nia et prétendit que c'était une fourbe inventée par ses ennemis pour le perdre. Quoi qu'il en soit, des ordres venus de Paris le firent de nouveau jeter en prison, au commencement de janvier 1544. Connaissant par expérience ce que c'est que la justice des hommes, il n'eut qu'une pensée, celle de s'y soustraire; et grâce à une ruse qui lui réussit à souhait, il parvint à s'évader le troisième jour de son emprisonnement. Il s'enfuit dans le Piémont et de là il adressa une supplique au roi, où il lui exposait toute son affaire. Mais il eut l'imprudence de ne pas attendre le résultat de ses démarches. « Retournant dernièrement du Piedmont avec les bandes vieilles, dit-il au roi dans la dédicace de ses Dialogues de Platon, pour avec ycelles me conduire au camp que vous dressez en Champagne, l'affection et amour paternelle ne permist que passant près de Lyon, je ne misse tout hazard et danger en oubly pour aller veoir mon petit tilz et visiter ma famille. » Ce fut sa perte. Il fut reconnu et arrêté. Transféré à Paris, la Sorbonne et le parle-

ment se jetèrent de nouveau sur leur proie. Cette fois, François I<sup>er</sup>, gouverné par le cardinal de Tournon, ne se laissa pas fléchir, et le 2 août 1546, après une détention de près de deux ans, le parlement rendit un arrêt qui condamna Dolet pour blasphème, sédition et exposition de livres prohibés et dampnés, et autres cas par lui faits et commis depuis la rémission, abolition et ampliation à luy données par le roy, à estre mené et condnit par l'exécuteur de la haulte justice en ung tombereau jusques à la place Maubert, où sera dressée et plantée, en lieu plus commode et convenable, une potence, à l'entour de laquelle sera fait un grand feu, auquel après avoir esté soublevé en ladictte potence, son corps sera jecté et brûlé avec ses livres et son corps mué et converti en cendres, et a déclaré et déclare tous et chacuns des biens dudict prisonnier acquis et confisqués au roy, et ordonne ladictte court que auparavant l'exécution de mort dudict Dolet, il sera mis en torture et question extraordinaire pour enseigner ses compaignons. Le lendemain, la sentence fut exécutée (1). Ainsi périt une des premières gloires littéraires de cette époque sous le règne d'un prince qui a été surnommé le père des lettres! Florent Junius, dans une lettre du 23 août 1546, raconte tenir d'une personne qui assistait d'office à l'exécution, que Dolet ne se pressant pas de se recommander à Dieu et aux Saints selon l'or-

(1) Théod. de Bèze célébra la mort de Dolet dans une petite pièce de vers qu'il fit paraître dans la première édition de ses *Juvenilia* (1548), mais qu'il supprima dans les éditions suivantes, après qu'il eut embrassé le protestantisme. Il y disait, dans le langage précieux du temps, que les neuf Sœurs avaient ressenti une telle douleur du supplice de leur ami, qu'elles avaient essayé d'éteindre les flammes avec leurs larmes, et avec les eaux de la fontaine Hippocrène; mais qu'au moment où elles y étaient presque parvenues, le Souverain des Dieux les en reprit sévèrement, en leur disant de ne pas envier au Ciel ce nouvel hôte :

At cessate, ait, et novum colomum  
 Ne diutius invidete Cælo;  
 Cælum sic meus Hercules petivit.

dro qui lui en était intimé : « Il faut, lui avait dit le bourreau, que vous invoquez la sainte Vierge et saint Etienne, votre patron, duquel on célèbre aujourd'hui la fête, et si vous ne le faites, je sais bien ce que j'aurai à faire. » Sur cette menace, Dolet aurait récité une prière conforme au formulaire du bourreau et renié ses erreurs. Si ce fait est vrai, en voici l'explication. Un retentement de l'arrêt de condamnation portait que si ledict Dolet faisoit aucun scandale ou disoit aucun blasphème, la langue luy seroit coupée et qu'il seroit brûlé tout vif. Du reste, ses doctrines étaient à peine incriminées; il était victime d'un procès de tendance, et, en reniant ses erreurs, il ne reniait proprement rien du tout. Dix ans avant cette infâme sentence, Dolet, qui avait toujours eu comme un pressentiment de sa malheureuse fin, écrivait ces mémorables paroles : « Superi, rerum omnium præpotentes Superi, hanc mihi unam, hanc unam largimini felicitatem, ut mea nunquam existimatio, mea nunquam salus, mea nunquam vita (fortuna bona, ut caduca et inania, curis vestris digna non censeo, neque vos pro iis prece ullâ velim obtundere) ex judicium pendeat sententiis. »

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Stephani Doleti Orationes duæ in Tholosam. Ejusdem Epistolarum libri II. Ejusd. carminum libri II. Ad eundem Epistolarum amicorum liber.* Absque anni [1533] loci [Lyon] et typogr. [Seb. Gryph.] notâ., pet. in-8°, pp. 246 sans les pièces prélim.; caract. ital.; ad calcem, *Doletus*, avec sa devise : *Durior est spectatæ virtutis, quam incognitæ conditio.* Ouvrage publié par Symon Finetius, qui nous apprend dans son épître dédicatoire que son ami étant tombé gravement malade après sa sortie de Toulouse, n'avait pu donner ses soins à la publication de ses harangues, mais que, ne voulant pas, en raison de son amitié pour lui, qu'il restât plus longtemps sous le coup des accusations dont on

l'avait chargé, il lui avait soustrait cet écrit qu'il faisait paraître à son insu. Diatribes violentes contre la ville et le parlement de Toulouse. Style trop oratoire, imitation servile de la phrase redondante, sonore et un peu creuse de Cicéron dans ses Oraisons. A l'exemple du grand orateur romain, Dolet ne publia pas ses harangues telles qu'il les avait prononcées; il convient, dans une de ses lettres, qu'il les polit et les augmenta. Les lettres de ce recueil sont toutes relatives à son affaire de Toulouse. Pour ce qui est de ses poésies, on y sent l'imitation d'Horace. Les idées n'y abondent pas; mais elles sont écrites avec facilité. Dans la meilleure de ses odes, *De laudibus Virginis Mariæ*, le poète mêle les louanges des Dieux de l'Olympe à celles de la sainte Vierge. Ce sont sans doute ces licences poétiques, qui lui sont familières, qui ont fait dire à un critique allemand: « Paganitas est quæ Doleto perdidit. » Quelques vers, que Dolet adresse aux mânes d'un ami, nous fourniront un exemple de ces grandes impiétés que lui reprocha la Sorbonne, et qui, en donnant prise aux calomnies de ses ennemis, finirent par conduire la victime sur le bûcher.

Tranquilla tibi sint noctes, somnusque quietus,  
Perpetuoque sile, perpetuoque vale,  
Et si umbris quicquam est sensus, ne sperne  
[rogantem  
Dilige, perpetuo cui quoque charus eris.

C'était sans doute dans la prévision de son malheureux sort, qu'il prenait souvent pour devise: Préserve-moy, ô Seigneur, de la calumnie des hommes.

II. *Dialogus de imitatione ciceronianâ aduersus Desiderium Erasmus Roterodanum pro Christophoro Longolio*, Lugd., Seb. Gryphius, 1535, in-4°, pp. 192, sans quelques pièces finales; dédié à Jean Du Bellay, évêque de Limoges. Dans une lettre à Guill. de Scève, sous la date de Paris quinto Idus nov. 1534, Dolet lui recommande de surveiller l'impression de ce dialogue. Cette lettre est surtout

intéressante pour les détails qu'il donne à son ami sur les troubles religieux qui agitaient Paris, probablement à la suite de l'affaire des Placards. « Il n'est bruit dans le public, lui marque-t-il, que des offenses faites au Christ par les Luthériens.... C'est pourquoi un grand nombre de citoyens, non-seulement de la lie du peuple, mais du corps respectable des marchands, soupçonnés de partager l'erreur luthérienne, ont été jetés en prison. J'assiste à ces drames comme simple spectateur, tantôt déplorant le malheur des uns et tantôt riant de la folie des autres, lorsque je les vois braver la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination. » Dolet suppose un dialogue entre Simon de Villeneuve (Villanovanus) et Thomas Morus; les raisons que fait valoir ce dernier, sont prises, en général, du dialogue qu'Erasmus avait publié contre Longueil. Œuvre d'un jeune homme, qui s'attaque à ses maîtres, pensant se grandir. Ce dialogue en faveur des Cicéroniens attira à Dolet un implacable ennemi. *Jules Scaliger* ressentit comme un outrage que Dolet eût repris en sous-œuvre un sujet qu'il avait traité lui-même; aussi donna-t-il libre carrière à son ressentiment dans sa Poétique, où il le traite de *chancre des Muses*, et va jusqu'à l'accuser d'athéisme.

III. *Commentariorum lingue latinæ tomus primus, Stephano Doleto Gallo Aurelio autore*, Lugd., Seb. Gryphius, 1536, in-fol.; caract. ital., à deux colonnes au nombre de 1708, sans les pièces prélim. — *Tomus secundus*, 1538, conten. 1716 colonnes, sans les pièces prélim.; très-belle édit., remarq. surtout par la correction du texte. Privil. daté du 21 mars 1535. Ouvr. dédié à François de Valois et à Guill. Budé.— Immense compilation où les lexicographes, venus à la suite, n'ont eu qu'à puiser. On devrait croire qu'une vie entière de labeur avait pu seule suffire à un pareil travail, et cependant Dolet était à peine dans sa vingt-sixième année. Son ami *Des Périers* lui vint

en aide en mettant au net tout son premier volume. Le but de Dolet dans cet ouvrage est de déterminer, par des exemples tirés des meilleurs auteurs, et surtout de Cicéron, son écrivain favori, les diverses acceptions des mots de la langue latine. C'était, sans contredit, un immense service rendu aux lettres. Mais la gloire de l'auteur fut troublée par de nombreuses accusations de plagiat, dont il s'émût plus qu'il ne devait, car il est clair qu'en faisant un travail de cette sorte, il était obligé de parler de matières plus ou moins étrangères à ses études, et pour lesquelles il ne pouvait s'éclairer que par les écrits de ceux qui en avaient traité ex professo. Tel était par exemple l'art nautique. Charles Estienne l'accusa d'avoir dérobé à Lazare de Baif tout ce qu'il disait sur cette matière. Dans un troisième tome, qui n'a jamais paru, Dolet se proposait de traiter de la syntaxe, du nombre oratoire, de la métrique. Dans les développements, souvent très-étendus, où il entre pour établir la signification des mots, il lui arrive parfois de faire le récit d'événements contemporains, ou il lui échappe des particularités ou des réminiscences, qui contribuent à donner à son livre un intérêt de plus. Dolet était avant tout un écrivain polémique ; sa nature agressive et batailleuse reprend toujours le dessus. Un des admirateurs de Dolet, que le pseudonyme de Jonas Philomusus n'a pas trahi, désirant mettre cet utile ouvrage à la portée des étudiants, en donna à Bâle, en 1537 et 39, 2 vol. in-8°, un abrégé dans lequel il apporta quelques modifications au plan de l'original, l'ordre philosophique des matières que Dolet avait suivi, ne se prêtant pas facilement aux recherches. Il est vrai que des Index, par ordre alphabétique, remédiaient en partie à ce dernier inconvénient. Quoiqu'il en soit, Dolet revendiquait tout l'honneur de l'invention : « *cujus quidem inventionis gloriam et laudem totam nobis sine controversiâ vindicare possumus.* » David Clément est porté à admettre, avec l'au-

teur du Catalogue de la Bibl. harléienne, que Dolet a tiré la plupart de ses matériaux du Trésor de la langue latine de Robert Estienne ; il lui accorde seulement de les avoir disposés dans un meilleur ordre. Mais ce reproche est exagéré. Quels qu'aient été les emprunts de Dolet, il lui reste encore en propre une assez belle partie de son livre pour que sa gloire n'en soit point amoindrie.

IV. *De re navali ad Lazarum Bayssum*, Lugd., Seb. Gryphius, 1537, in-4°, pp. 489, sans les pièces prélim.— Fragment détaché des Commentaires, avec les réponses aux accusations de Charles Estienne ; opuscule adressé à son ami Lazare de Baif, sous la date de Lyon, mai 1537. Ce lexique a été réimprimé dans le Trésor des antiquités grecques de Gronovius, à la suite du traité de Baif. Ces deux écrits n'ont de commun que le titre.

V. *Carminum libri quatuor*, Lugd., 1538, in-4°, pp. 175, sans les pièces finales.— Le premier livre est dédié à Claude Cottereau. Dans sa dédicace, Dolet dit à son ami qu'avant d'entreprendre la publication du 3<sup>e</sup> tome de ses Commentaires (pour lequel il réserve tout ce qu'il possède de connaissances et de lumières en fait d'éloquence), il lui a paru bon de se distraire dans la société de Muses moins sévères, non pas tant pour son amusement que pour répondre à ses détracteurs. Dans une pièce adressée à Philippe Mélanchthon, nous relèverons une de ces malheureuses boutades qui lui attirèrent la haine des théologiens et le firent accuser d'impiété par l'un et l'autre parti :

Sed nil prorsus  
Magis libet ridere quam nonnullorum  
Amentiam, qui, cen Deorum cogati,  
Iovisque cœli participes, de Diis semper  
Sermonem habent: et qua ad Polum efferri  
(possis,  
Quâ deprimaris in nigri tenebras Regni,  
Docent. Ineptum hominum genus et intole-  
randum.

Le 2<sup>e</sup> livre est dédié au cardinal de Tournon. Plusieurs des pièces de ce livre sont relatives au meurtre du pei-

tre Compaing. Dans une ode à Clément Marot, parlant de Lyon, on trouve un bel élan de la vive affection de Dolet pour ce poète. Le 3<sup>e</sup> livre, qui est adressé à *Jean Boissondé*, contient surtout les poésies que lui inspira son affaire de Toulouse. Le 4<sup>e</sup> livre, dédié à son ami Sébastien Gryphius, est consacré à des épitaphes. Dolet a réimprimé dans ce recueil les poésies qui avaient paru à la suite de ses harangues contre Toulouse. Parmi les célébrités auxquelles il adresse ses vers, nous citerons François Rabelais, *Clément Marot*, *Salmon Macriz*, Maurice de Scève, Mellin de Saint-Gelais, Nicolas Bourbon, Pierre Danès, *Nicolas Bérauld*, Hugues Salel, etc., qui tous étaient ses amis.

VI. *Cato Christianus, id est : Decalogi expositio, accessio ad præcepta legis ex Christi doctrinâ; Symbolum Christianæ et apostolicæ persuasionis, cum ejus expositione. Præcatio Dominica et ejus interpretatio. Ode de laudibus Virginis Mariæ*, Lugd., Steph. Doletus, 1538, in-8°; 38 pages. — Dolet attachait une grande importance à ce petit écrit. Il l'avait composé pour répondre aux accusations d'irrégularité qu'on ne cessait de répandre contre lui. Dans une lettre mise en tête de son chant génethliaque, il prie son ami Claude Cottereau de lui faire savoir quel accueil les courtisans (aulici) ont fait à ce livre. « De la part de ceux qui sont de nos amis, je ne doute pas, lui dit-il, qu'il n'ait été extrêmement bien reçu, *vehementer gratum*. Quant à ceux qui nous jalourent, je tiens pour certain qu'il leur a tout à fait déplu. » La Sorbonne, qui n'était pas, elle, de ses amis, releva dans son livre plusieurs hérésies et plusieurs omissions condamnables. Ses Odes en l'honneur de la sainte Vierge ne purent le préserver du feu.

VII. *Genethliacum Claudii Doleti, Stephani Doleti filii. Liber vite communi inprimis utilis et necessarius, autore patre*, Lugd., apud eund. Doletum, 1539, in-4°. Petit

poème didactique de 238 hexamètres, sans un prologue de 24 vers adressé aux Muses et une ode finale. — Jamais naissance ne fut plus célébrée par les poètes que celle du fils de Dolet. Mais, hélas ! les brillantes destinées promises au jeune enfant vinrent échouer sur le bûcher du père. Le poème de Dolet fut traduit « en langue françoise [vers de dix syllabes] par ung sien amy » sous le titre : *L'Avant-naiissance de Claude Dolet*, etc. Œuvre très utile et nécessaire à la vie commune : contenant comme l'homme se doit gouverner en ce monde, Lyon, Est. Dolet, 1539, in-4°; trad. libre dans plusieurs passages.

VIII. *Formule latinæ locutionum illustriorum, in tres partes divisæ*, Lugd., Steph. Doletus, 1539, pet. in-fol. — Des trois parties promises par l'auteur, la première seule a paru ; elle concerne les noms et les verbes. *Jean Sturm* en donna à Strasbourg, en 1576, in-8°, sous le titre *Phrases et Formule linguæ latinæ elegantiores*, une édition augm. du *Connubium adverbiorum Ciceronianorum* Huberti Sussanæi.

IX. *Francisci Valesii Gallorum Regis fata. Ubirem omnem celebriorem à Gallis gestam noças, ab anno Christi 1513 usque ad ann. incuntem 1539*, Lugd., Doletus, 1539, 4°, pp. 74, plus 5 pages de poésies à la louange de l'auteur. Ce petit poème, en vers hexamètres, a été traduit en prose par Dolet lui-même et publié sous le titre : *Les Gestes de François de Valois, roy de France. Dedans lequel œuvre on peult congnoistre tout ce qui a esté fait par les François depuis l'an mil cinq cents treize, jusques en l'an mil cinq cents trente-neuf. Premièrement composé en latin par Est. Dolet : et après par luy-mesmes translatt en langue françoise*, Lyon, Est. Dolet, 1540, in-4°, pp. 78. Dédié, sous la date de Lyon 12 août 1539, à François 1<sup>er</sup> et à Castellanus [Pierre Du Chastel], évêque de Tulle. On lit dans l'épître dédicatoire à ce dernier : « Pour ce que tu es

de scavoir tel que tu peux faire certain et bon jugement de mon œuvre, je veux que l'art l'en soit dédié : et au roy la matière : afin que luy puisses donner à entendre que c'est... Car combien que les roys portent bonne affection aux gens de lettre : toutes fois, leurs œuvres et labeurs sont repeus par eux en telle opinion, que ceux, ausquelz ilz ont foy quant au scavoir, leur persuadent des scavantz. » Le vénérable Du Chastel eut bientôt l'occasion de rendre à son protégé un service bien autrement important que celui qu'il sollicitait de lui. Quant au roi, sa reconnaissance ne tint pas longtemps contre les insinuations malveillantes des ennemis de Dolet. Dans un Cantique joint à sa dédicace, notre poète lui disait que le meilleur moyen pour passer à la postérité, c'était « d'eslargir du sien aux gens scavantz. » Or le bâcher fut en définitive tout ce que ce prince ami des lettres lui *eslargit*. Le livre de Dolet qui n'est qu'un *Sommaire* très-abrégé des événements du règne de François I<sup>er</sup>, n'a qu'une faible valeur historique; mais si on le juge comme œuvre d'art, on doit y voir ce que notre auteur a produit de mieux soit comme poète latin, soit comme prosateur français. Nous sommes surpris que M. Aimé Martin ne l'ait pas compris dans le choix des œuvres de Dolet qu'il a joint à sa réimpression du Second Enfer. Le poème de Dolet ne trouva pas grâce devant les rigueurs de la Sorbonne. Dans ces temps malheureux où Rome régnait en souveraine, les simples poètes n'étaient pas traités avec moins de sévérité que les théologiens de profession. Les soupirs d'Apollon étaient jugés hérétiques, schismatiques et scandaleux, tout aussi bien que des traités de dogmatique. L'implacable Faculté accusa Dolet de prendre le mot *factum* dans l'acception païenne et en conséquence elle condamna son livre au feu. Voici du reste la définition que l'auteur en donnait lui-même dans son poème. « Destinée est une fille de Dieu omnipotent :

laquelle suivant le vouloir et commandement de son père nous cause et pourchasse tout ce que nous appelons bien et mal. Et ces deux choses les Humains reçoivent par un infailible vouloir de Dieu : lequel droitement s'appelle Destinée : car Destinée n'est rien aultre, qu'un ordre éternel des choses. Et combien qu'à icelle se puisse joindre quelque prudence, ou vertu humaine, toutesfois, c'est elle qui règne, et ha tout pouvoir en noz actes. » Dans un avis au lecteur rejeté à la fin de l'ouvrage, Dolet promettait de poursuivre cette publication « jusques au temps qu'il plairoit à Dieu faire son commandement de lui et l'oster du monde où il l'avoit mys. »

X. *Observationes in Terentii Andriam et Eunuchum*, Lugd., Dolet, 1540, in-8°; plus. fois réimpr. Dans une lettre à Guill. Du Bellay, Dolet nous apprend que son intention était d'abord de commenter toutes les comédies de Térence; mais qu'après avoir travaillé sur les deux premières, il n'avait plus rien trouvé de remarquable, tant le style de cet écrivain est uniforme.

XI. *Liber de imitatione cicconianâ adversus Floridum Sabinum*, Lugd., Dolet., 1540, in-4°. pp. 55. Titre courant *Confutatio maledictorum*. Dédié à Guill. Bigot, sous la date de Lyon, cal. d'oct. 1540. — Violente diatribe. A l'accusation d'impiété lancée contre lui par Floridus, Dolet répondait avec beaucoup de modération : « At quis meus inter omnes sermo, nisi pius, nisi castus, nisi Dei honore plenus?... Et vita quam degimus, non planè christiana? » Mais cette modération n'était pas la règle habituelle à laquelle Dolet asservissait ses discours. Après un bon mouvement, il retombe bien vite dans son premier péché : « Dii tibi maleficiant, scelera te nebulo! » s'écrie-t-il avec fureur. Quelques épigrammes latines terminent ce *factum*. Nous en citons une qui a trouvé des imitateurs :

Facit meorum scriptorum sublimitas  
Ut Floridus non credat ea esse prorsus mea :

Sed Floridi insectia, et infantia facit  
Ut quæ scribit Floridus, Floridi esse putem.

Floridus l'avait accusé de plagiat.

XII. *La manière de bien traduire d'une langue en une autre; d'avantage, De la ponctuation de la langue françoise; plus, Des accents d'ycelle*, Lyon, Dolet, 1542, in-4°, pp. 39. Dédié à mon seigneur de Lange [Du Bellay], sous la date de Lyon, dernier jour de mai 1540 (ce qui a fait supposer une édit. antérieure), comme un témoignage de « reconnoissance de sa libéralité envers luy. » « Je n'ignore pas, lui dit Dolet, que plusieurs ne s'esbaissent grandement de veoir sortir de moy ce présent ouvrage : attendu que par le passé j'ay fait et fais encore maintenant profession totale de la langue latine. » Et la raison qui l'incite à cela, c'est son affection envers l'honneur de son pays qu'il veut trouver tout moyen d'illustrer. Et si ce mien labeur, ajoute-t-il, « ne reforme totalement nostre langue, pour le moins pense que c'est commencement qui pourra parvenir à fin telle, que les estrangiers ne nous appelleront plus Barbares. » Dans une adresse au Peuple françois, qui suit cette dédicace, Dolet nous apprend que depuis six ans il avait composé une œuvre intitulée *L'Orateur françois*, qui comprenait les traités suivants : La Grammaire; L'Orthographe; Les Accents; La Ponctuation; L'Origine d'aucunes diction; La Manière de bien traduire d'une langue en aultre; L'Art oratoire; L'Art poétique; mais, vu sa grande importance, il en différerait encore la publication. Les trois petits traités qu'il faisait paraître étaient détachés de ce grand ouvrage. Si Dolet eût vécu, il est évident pour nous qu'il eût fait faire d'immenses progrès à la langue. Mais on a lieu de s'étonner que, dans les ouvrages sortis de son imprimerie, il ne se soit pas toujours conformé aux règles qu'il établit pour la ponctuation et les accents.

XIII. *Liber unus de officio legati, quem vulgò ambassiatorem vocant* [pp. 20]. *Et item alter De immuni-*

*tate legatorum* [p. 20-30]. *Et item alius De legationibus Joannis Lan-giachi, episcopi Lemoricensis* [en vers hexam., p. 34-44], Lugd., Steph. Dolet., 1544, in-4°. — Dédié à Jean Du Bellay.

XIV. *Les Epistres familières de Marc Tulle Cicero, père de l'Eloquence latine, nouvellem. traductes de latin en françois; avec leurs sommaires et arguments, pour plus grande intelligence d'ycelles*, Lyon, Est. Dolet, 1542, in-8°; plus. fois réimp. Dans une épître au lecteur, sous la date de Lyon, 4 mars 1542, Dolet nous dit que si jusqu'à ce temps il a principalement travaillé pour acquérir los et bruit en la langue latine, il ne se veut pas moins efforcer à se faire renommer en sa langue maternelle. Puis il nous apprend que, dans ce but, il se propose de publier prochainement un *Grand Dictionnaire vulgaire*. Ce grand ouvrage a péri avec lui. Les réponses des amis de Cicéron, et quelques lettres de ce dernier, de pure civilité, étaient omises dans la traduction de Dolet; dans la huitième édition (Lyon, 1569, in-42), et dans les suivantes, on a réparé cette omission au moyen de la version de Franc. de Belle-Forest. Le succès qu'a obtenu cette traduction est, sans doute, un témoignage incontestable de son mérite, mais ne prouve rien néanmoins quant à son élégance. La lecture en est on ne peut plus fatigante. Il manquait à Dolet, pour vaincre les difficultés d'une pareille version, la plume de son ami *Des Périers*. Rien de moins familier que son style. Il a mieux réussi dans l'ouvrage suivant :

XV. *Les Questions Tusculanes de Marc Tulle Cicero; nouvellement traductes de latin en françois*, Paris, Jehan Ruelle, 1544, in-16; Guill. Le Bret, 1543, in-16, ff. 137. — On suppose une édit. antérieure.

XVI. *Le second Enfer d'Estienne Dolet, natif d'Orléans. Qui sont certaines compositions faites par luy mesmes, sur la justification de son*

*second emprisonnement*, Lyon, 1544, très-pet. in-8°, non pag. Dans une épître à ses amis, écrite en ce monde, ce premier jour de may 1544, Dolet les « advise que le titre de ce second [Enfer] est pour le respect du premier : lequel courroit desja par le monde, sans la fascherie qui lui est dernièrement advenue. Mais avec le temps il aura sa publication. » — L'Enfer de Dolet n'a de commun que le titre avec l'Enfer de Marot; il n'en a ni le tour, ni l'esprit, ni la portée; c'est un recueil de huit suppliques en vers, dont trois avec envoi, adressées à François I<sup>er</sup>, au duc d'Orléans, au cardinal de Lorraine, à la duchesse d'Etampes (qu'il prie de bien vouloir faire sonner une heure propice puisqu'elle gouverne l'horloge), à la cour du Parlement de Paris, aux chefs de la justice de Lyon, à la reine de Navarre, la seule Minerve de France, au cardinal de Tournon, au sujet des nouvelles poursuites dirigées contre lui, et suivies d'une épître à ses amis. Dans la première de ces suppliques, Dolet expose au Roi la fourbe que ses ennemis ont imaginée

Pour donner ombre à leur fait cauteleux,  
Et l'enroller au renc des scandaleux,  
Des pertinax, obstinez et maudicts,  
Qui vont semant des livres maudicts.

Puis il lui raconte comment il parvint à s'échapper des prisons de Lyon, en tentant le concierge par l'offre d'un fort bon muscat qu'il avait en sa maison et dont il lui proposa d'aller boire avec lui « à plein fonds. » Cette aventure est assez bien narrée. Le ton léger de l'auteur prouve qu'il ne prévoyait pas toute l'étendue du danger auquel il venait d'échapper. Mais si l'on considère la requête de Jacq. de Vaulx, messenger ordinaire de Lyon qui réclama une somme de mille écus pour les grands dépens que lui avait causés « la fuite industrielle dudit Dolet, duquel il avoit la charge pour le amener prisonnier en la conciergerie du palais et aussi pour l'avoir repris et amené à grands frais prisonnier en ladite conciergerie, » requête à laquelle il fut fait droit par le

parlement, il paraît positif que les choses ne se sont pas tout à fait passées de la manière que raconte le poète.

J'ay dict mon grief: venir fault au remede;  
Il n'est nul mal qui le remede excède,  
Si non la mort.

Le remède qu'il propose au roi, c'est qu'il retienne à lui sa cause, et qu'après avoir mis en un bloc tout ce, qu'on dict, qu'il a fait et commys touchant la foy, il lui en accorde rémission à condition qu'il n'y revienne plus.

Quant au surplus, je m'en déporteray,  
Et ton vouloir en tout je parleray.

XVII. *Deux dialogues de Platon, philosophe divin et supernaturel. Scavoir est, L'ung, intit. Axiachus. Qui est des misères de la vie humaine: et de l'immortalité de l'ame, et par conséquence du mespris de la mort. Item. Ung autre, intit. Hipparchus. Qui est de la convoitise de l'homme, touchant la lucrative. Le tout nouvellem. traduit en langue françoise, par Estienne Dolet, natif d'Orléans, 1544; publ. à la suite du précéd., même format. Ces deux dialogues sont suivis de 3 pages de Dicts et sentences notables de Platon. Le premier de ces dialogues était attribué à tort au chef de l'Académie, on l'a restitué à Xénocrate et d'autres à Eschine. Dans sa dédicace à François I<sup>er</sup>, Dolet lui disait qu'il avait entrepris la traduction complète des œuvres du philosophe grec dans laquelle il était « jà bien avant. » Ce fut dans cette traduction que la Sorbonne alla rechercher le crime d'hérésie sur lequel seul le parlement put se fonder pour envoyer Dolet au supplice, puisqu'il avait obtenu rémission pour toutes les hérésies dont il avait été accusé antérieurement. Dolet avait dit d'après son auteur : *après la mort, tu ne seras plus rien du tout, οὐ γὰρ οὐκ ἔσθι*, porte l'original; la Sorbonne jugea cette proposition hérétique, et prétendit que le traducteur avait mal interprété son auteur, « auquel il n'y a, ni en grec, ni en latin, ces mots : rien du tout. » Mais il est*

évident que l'idée du philosophe grec emporte l'idée de néant. On ne peut être et n'être pas, tout à la fois; n'être pas, c'est n'être rien du tout, et Dolet avait pleinement raison.

XVIII. *Cantique d'Estienne Dolet prisonnier en la conciergerie de Paris, l'an 1546, sur sa désolation et sur sa consolation.* Imprimé pour la première fois dans la Vie de Dolet par Née de La Rochelle. Quoi de plus touchant que cette plainte du malheureux qui gémissait depuis si longtemps en prison :

Grand douleur sent un vertueux courage  
(Et feust-ce bien du monde le plus sage)  
Quand il se veold forcloz du doux usage  
De sa famille.

Dans son angoisse, il appelle à lui  
L'esprit de toute consolation :

Sus donc esprit laissez la chair à pari,  
Et devers Dieu, qui tout bien nous depart,  
Retirez-vous comme à vostre rempari,  
Vostre fortesse.

La Sorbonne a encore attribué à Dolet plusieurs ouvrages, auxquels il est tout à fait étranger, mais qui sont sortis de son imprimerie, et dont plusieurs sont accompagnés d'épîtres liminaires qu'il y a mises, excitatives à la lecture d'iceux. En voici les titres : 1.) Les épîtres et évangiles des cinquante et deux dimanches de l'an, avec briefves et très-utiles expositions d'ycelles, Lyon, Est. Dolet, 1542, in-16. Cet ouvrage est de *Le Père d'Étaples*. Dolet y mit une épître au Lecteur chrestien, sous la date de Lyon, 3 mai 1542, où il promet « de rendre parfaite la Bible en petite forme dedans troys ou quatre moys, et en grand'forme dedans huit. Et désormais, ajoute-t-il, ne tiendra qu'en toy, si tu n'as continuellement la parole de Dieu devant les yeux. Laquelle tu dois recevoir en toute reverence, comme la vraye nourriture de ton ame. » — 2.) Exhortation à la lecture des Saintes Lettres. Avec suffisante probation des docteurs de l'Eglise, qu'il est licite et nécessaire, ycelles estre translätées en langue vulgaire : et mesmement en la françoise,

Lyon, Est. Dolet, 1542, in-16. Dans une épître au Lecteur chrestien, Dolet dit ne pas ignorer les plaintes que font contre lui « aucuns vîteux et abuseurs de peuple, » parce qu'il met en lumière des ouvrages de la « Sainte Escripüre composez ou traduits en langue françoise, » et que c'est pour leur remonter leur tort qu'il leur a bien voulu « produyre ce petit opuscul. » — 3.) Exposition sur la première Epistre de St-Jean, divisée par sermons. — 4.) Brief discours de la République françoise, désirant la lecture des livres de la Sainte Escripüre luy estre loisible en sa langue vulgaire. Ledit discours est en rime. Avec un petit Traicté en prose, monstrant comme on se doit apprester à la lecture des Escripüres Saintes, et ce qu'on y doit chercher, Lyon, Est. Dolet, 1544, in-16. — 5.) *Cantica cantiorum*, en françois. — 6.) Le Nouveau-Testament. — Les lettres de rémission de François I<sup>er</sup> mentionnent en outre, au nombre des livres pernecieux et hérétiques auxquels Dolet doit avoir mis des préfaces : *La Fontaine de vye*; *Les Heures de la Compaignie des Pénitens*; *Le Chevalier Chrestien*; et *La Manière de se confesser de Erasme*. On sait que ces deux derniers ouvrages ont été attribués à *Louis de Berquin*.

**DOLLOND (JEAN)**, opticien célèbre, né à Spitalfields en 1706, mort en 1764.

Dollond descendait de réfugiés français; à cet égard, il ne peut exister le moindre doute, puisque son fils fut nommé directeur de l'hôpital des Réfugiés en 1794; mais ce n'est pas une raison suffisante pour affirmer qu'il fût de la même famille que *Dolon* ou *Dollon de La Goupillière*, qui, après avoir été enfermé, tant au couvent St-Magloire qu'à la Bastille, de 1685 à 1688, finit par lasser la patience de ses persécuteurs et fut expulsé du royaume. Ses trois filles eurent le même courage et la même constance. Mises par lettre de cachet aux Nou-

velles Catholiques de Paris, en 1689, elles se montrèrent si opiniâtres (c'était le terme consacré), qu'on les chassa à leur tour de France en 1691. Leur mère, au contraire, *Catherine-Charlotte de Dolon* abjura sa religion, et en récompense de son apostasie, elle obtint en don les biens d'*Elisabeth Voisin de Bretigny*, qui était allée demander aussi à l'étranger la liberté de conscience (*Archiv. gén. E. 3374*). Il est probable que *Pierre-Antoine de Dolon*, qui épousa, en 1712, *Rachel de Casamajor* dans l'église française de Hungerford, et *Louis-Benjamin Dolon* qui fut nommé, en 1794, directeur de l'hôpital des Réfugiés, descendaient aussi de Dolon de La Goupillière.

Jean Dollond fut mis en apprentissage chez un ouvrier en soie; mais, au bout de quelques années, pris d'un dégoût insurmontable pour son état, il s'appliqua à l'étude des mathématiques, de la physique et de l'astronomie, et il devint bientôt un des plus habiles opticiens de Londres. Le but principal, on pourrait dire unique de ses méditations, était le perfectionnement des télescopes à réfraction; elles le conduisirent à appliquer le micromètre à ces instruments. Il s'attacha ensuite à tailler des verres objectifs qui corrigeassent la différence de réfrangibilité des rayons lumineux, et il leur donna le nom d'achromatiques ou sans iris. Ses travaux lui ouvrirent, en 1764, les portes de la Société royale de Londres et lui méritèrent le titre d'opticien du roi; mais il ne jouit guère de ces honneurs si bien mérités; une attaque d'apoplexie le conduisit, l'année même, au tombeau.

Formé par les leçons et l'exemple de son père, *PIERRE Dollond*, né en 1730, marcha dignement sur ses traces. En 1765, il fit à la Société royale de Londres une communication relative aux améliorations qu'il avait apportées au télescope; en 1772, il lui envoya un nouveau mémoire sur les perfectionnements qu'il avait faits au quart

de cercle de Hadley, et en 1779, il lui soumit les modifications qu'il avait introduites dans l'équatorial, dans le but de rectifier les erreurs produites par la réfraction. Il mourut en 1820.

Selon Watt, qui corrompt leur nom en les appelant Dolland, on doit au père :

I. *Improvement of refracting telescopes*, publ. dans les *Transact. philos.*, an. 1753, ainsi que les deux mémoires suivants :

II. *Of a contrivance for measuring small angles*.

III. *Concerning a mistake in M. Euler's Theorem for correcting the aberrations in the object-glasses of refracting telescopes*. — Défense de la théorie de la réfraction de Newton contre Euler.

IV. *Of some experiments concerning the different refrangibility of light*, ins. dans les *Transact. phil.*, an. 1758.

Le fils a laissé, selon le même bibliographe :

I. *Remedy of the defect in object-glasses arising from the refrangibility of light*, dans les *Trans. phil.*, an. 1765.

II. *Improvement of Hadley's quadrant*, publ. dans les *Trans. phil.*, an. 1772.

III. *Of an apparatus applied to the equatorial instrument for correcting the errors arising from the refraction in altitude*, dans les *Trans. phil.*, an. 1779.

IV. *Some account of the discovery made by the late John Dollond which led to the grand improvement of refracting telescopes*, Lond., 1789, 4°.

**DOMINICI (BERNARD)**, né à Metz vers 1517. M. Begin, dans sa *Biographie messine*, nous apprend que Dominici fit de bonnes études à Paris et qu'il s'acquit une réputation de savoir et d'éloquence, rehaussée par l'intégrité de ses mœurs. Il nous apprend encore qu'il fut ordonné prêtre en 1539; mais il oublie de nous dire qu'il embrassa vers ce temps et prêcha même les doc-

trines de la Réforme. Il est vrai qu'il se laissa bientôt gagner par le cardinal de Lorraine qui l'envoya à Metz avec le titre de ministre de la maison des Trinitaires. Dès-lors Dominici tourna toutes les foudres de son éloquence contre les Protestants; aussi, pour le récompenser de son zèle, le nommait-on, en 1549, prédicateur de la cathédrale, et en 1570, général de son ordre.

**DOMPIERRE (FRANÇOIS DE)**, seigneur de LIRAMONT, d'une famille noble de la Picardie qui professait certainement la religion protestante en 1574, c'est-à-dire à l'époque du mariage de CATHERINE de Dompierre, fille de François et de *Madelaine de Lannoy*, avec *Jean de Poix*, seigneur de Sécheltes. Ce n'est cependant que quelques années plus tard qu'on voit figurer le nom de Liramont parmi ceux des chefs huguenots.

En 1580, Liramont (était-ce François ou son fils?) aida *Condé* à s'emparer de La Fère. En 1587, nous retrouvons Liramont combattant aux côtés de *Châtillon* et le suivant, après l'affaire d'Auneau, dans sa belle retraite jusque sur les confins du Vivarais où il fut fait prisonnier avec le jeune *Chamerolles* et *Fabien de Rebours*, appelé *Reboul* par Pape Saint-Auban. Vers la même époque, *Jongnières*, d'une autre branche de la famille de Dompierre, portait les armes dans le Poitou; il se distingua à la prise de Niort.

On lit dans une Relation du voyage du roi, 1620-1622, publiée dans la 2<sup>e</sup> série des Archives curieuses, que M. de Dompierre abjura le 17 juillet 1622. Il s'agit évidemment d'un membre de la maison de Dompierre près de La Rochelle, laquelle nous est connue par le mariage de *Françoise Geoffroy*, dame de Dompierre, avec *François de Pons*, baron de Mirambeau. Les Dompierre de Picardie restèrent de zélés protestants. La Noblesse de Picardie nous apprend qu'à l'époque de la réforme de la noblesse de cette province, c'est-à-dire en 1668, BARUC de Dompierre,

sieur Du Val, demeurant à Coucy, fut maintenu noble, ainsi que *Jacques* de Dompierre, seigneur de Jonquières, son neveu. L'un et l'autre descendaient de François de Dompierre. Le nobiliaire cité se taisant sur DAVID de Dompierre, seigneur de Jonquières, dont la fille ANNE-CATHERINE épousa *Louis Dorte*, il faut en conclure que ce gentilhomme, qui s'éleva par sa valeur au grade de maréchal de camp, ne vivait plus à cette époque. Il avait épousé la fille de *Jacques Conrart*. Jacques était apparemment son fils et MADELAINE de Dompierre, qui fut enfermée aux Ursulines de Clermont, en 1686, et transférée, en 1689, aux Nouvelles-Catholiques de Paris, une autre de ses filles. Tous deux se retirèrent à La Haye. C'est sans doute de ce même Jacques qu'il est fait mention dans une pièce msc. d'un vol. du Suppl. franç. coté 4026. 3.

Cette pièce fort curieuse, intitulée Mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon en 1700, nous apprend que le seigneur de Dompierre avait passé dans les pays étrangers, et que sa terre de Jonquières près Compiègne avait été donnée à *Isaac de Cobreville*, sieur de La Motte, lieutenant de cavalerie, son neveu. Mais ce dernier, « aussi opiniâtre que son père le seigneur d'Annoy », se montrait fort peu disposé « à se rendre à son devoir », comme on disait alors. Quoiqu'on l'eût déjà « inquiété sur ce sujet », l'année précédente, il avait encore refusé à l'évêque de Noyon, le 14 nov. 1699, « de donner une déclaration par écrit, que son dessein étoit de la profession de la foi catholique ». Le village d'Annoy était, au reste, fort mal noté. Le Mémoire en question signale aux rigueurs du gouvernement *Jean Vilain*, âgé de 60 ans, marchand de lin, coupable d'exhorter ses coreligionnaires à la persévérance; *Charlotte Foucare* (33 ans), *Madelaine Hagombar*, *Daniel Cottin* (22 ans), *Jean Cottin* (20 ans), *Pierre Cottin* (15 ans), *Jacques Cottin* (14 ans); ces deux der-

niers avaient été enlevés à leurs parents par l'intendant; *Isaac Alaurine*, marchand fort riche, âgé de 60 ans, *Madelaine Pagot*, sa femme et leurs six enfants, qui tous refusaient obstinément d'aller à la messe, sauf le plus jeune qui avait été sequestré par l'intendant et instruit dans le catholicisme; *Philippe Lyewra*, fort riche marchand, avait fini par abjurer, mais sa femme *Madelaine Cottin*, âgée de 24 ans, refusait de suivre son exemple; *Louis Dauchel* et sa fille *Marie*; *Susanne Le Grand*, veuve *Denicourt*, âgée de 60 ans, et son fils *Jacques Denicourt* (16 ans); *Susanne Léger* (76 ans) et sa fille *Susanne Cottin* (36 ans), dont le mari *Daniel Lisbot* était sorti du royaume; *Marie Parsie*, *Marie-Madelaine Linget* et son frère *Louis*.

**DONEAU** (HUGUES) en latin DONELLUS, un des plus savants jurisconsultes du xvi<sup>e</sup> siècle, né à Châlons-sur-Saône, le 23 déc. 1527, selon Papillon, en 1528 seulement, selon le P. Perry, et mort à Altorf, le 4 mai 1591 (v. s.).

Issu d'une famille de robe qui occupait à Châlons un rang considérable, et destiné au barreau, par ses parents, le jeune Doneau fut envoyé de bonne heure au collège. Avidé d'apprendre, il s'attacha avec beaucoup d'ardeur à l'étude, mais l'injuste sévérité de son maître, « homme rude et grand fouetteur » faillit le rebuter entièrement. Promesses, caresses, menaces, rien ne put l'engager à se remettre au travail. A bout d'expédients, son père eut enfin recours à une ruse qui lui réussit. Un jour qu'un porcher passait avec son troupeau devant sa porte, il l'appela et lui proposa de prendre pour valet son fils qui, saisi d'effroi, se jeta à ses pieds en lui jurant de retourner au collège. C'est ce qu'il fit dès le lendemain, et il se distingua entre tous par son application et ses progrès. De Châlons il fut envoyé à Tournon, où il fit ses humanités et sa philosophie, puis à Toulouse, où il suivit le cours de *Jean Coras* et d'*Ar-*

*naud Du Ferrier*. A cette époque, l'université de Bourges brillait entre toutes par la science de ses professeurs. Doneau s'y rendit, en 1551, pour entendre *Eguinard Baron* et *François Duaren*. Ce dernier, dont il embrassa le parti contre son collègue dans les querelles qui les divisèrent, le prit en affection particulière, et il rendit publiquement hommage à son rare mérite, lorsqu'il lui donna le bonnet de docteur, le 17 juillet de la même année. L'examen de Doneau avait été si brillant, qu'il fut aussitôt installé antécenseur avec *Nicolas Bouguier*, de Bourges, son condisciple et son ami. « Tous deux, dès ce temps, lit-on dans *Catherinot*, estoient suspects d'hérésie. »

Lorsque *Baudouin* quitta sa chaire en 1555, Doneau se mit sur les rangs pour le remplacer; mais *Cujas* lui fut préféré. Il en conçut tant de dépit qu'il se retira à Orléans où il professa pendant quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 1559, qu'il fut appelé à Bourges où la mort de *Duaren* avait laissé un grand vide.

Doneau se trouvait encore à Bourges à l'époque de la Saint-Barthélemy. La nouvelle de la blessure de l'amiral ayant été portée dans cette ville, le lundi 25 août, à l'instant les principaux catholiques s'assemblèrent pour se concerter sur les mesures à prendre. Il fut décidé qu'on enverrait à Paris le sieur de *Marcuil*, capitaine de la grosse tour, demander des instructions, et qu'en attendant son retour, on établirait une garde à toutes les portes. Effrayés de ces démonstrations, les plus prudents d'entre les Protestants songèrent à fuir. Doneau parvint à sortir de la ville, grâce à quelques gentilshommes allemands ses élèves, qui le revêtirent de leur costume national, le placèrent au milieu d'eux, fermement résolus à le défendre, et l'escortèrent hors des murs. Le célèbre *Holman* réussit également à s'échapper. Plusieurs habitants notables de Bourges, *Girard*, *Montespedon*, les *Colladon*, *Du Jon*, et d'autres ne furent pas moins heu-

reux, favorisés qu'ils furent dans leur fuite par la complicité de quelques Catholiques chez qui le fanatisme n'avait pas fait taire la voix de la religion et de l'humanité.

Mareuil, qui apprit en route le massacre de Paris, revint le mardi soir en apporter la nouvelle. La nuit suivante, la canaille s'ameuta, avide de pillage, sous les ordres de l'apostat *Ambrois* et de deux autres ouvriers, non moins féroces que lui. Elle se rua sur les maisons d'*Yves Camiaille*, *François Héméré*, *Guillaume Bigoineau*, *Etienne Cornalet*, *Claude Pellerin*, *Michel Piat* et d'autres riches marchands, qui furent saccagés. Celles du notaire *Chastin* et de *Girard* le jeune furent également pillées, et ce dernier rançonné à la somme de 500 livres. Le notaire *Simonneau* fut tué, et sa femme gravement blessée d'un coup de pistolet; *Vincent Audet*, marchand drapier, fut égorgé, et *Denys Vignoz*, couturier, qui avait servi en Flandres sous *Genlis*, fut assassiné dans un grenier où il s'était caché, et précipité sur le pavé de la rue.

Les magistrats, qui jusque là avaient laissé faire, crurent alors devoir interposer leur autorité, et le calme s'étant rétabli, plusieurs Huguenots en profitèrent pour fuir.

Le jeudi 28, une nouvelle assemblée eut lieu à l'hôtel-de-ville. Lecture y fut donnée d'une lettre du roi qui défendait les massacres; mais, dès le 30, on en reçut une autre d'une portée toute différente. Charles IX se proclamait l'auteur de la Saint-Barthélemy et ordonnait de *courir sus* aux Huguenots « qui ne se voudroient retirer doucement en leurs maisons. » Cette lettre suffit pour rallumer dans la populace la soif du pillage et du sang, en sorte que, dès le 8 sept., les désordres recommencèrent. Toutefois, aucun attentat ne fut d'abord commis contre les personnes, on se contenta d'entasser une foule de suspects dans les cachots de l'archevêché; mais, dans la soirée du 11, des bandes d'assassins envahi-

rent les prisons et massacrèrent tous ceux qui s'y trouvaient, sans distinction de religion. Ainsipérirent *Pierre de La Grange*, conseiller au présidial, *Guillaume Grouscieux*, ancien avocat, de *La Porte* et *Angier*, avocats, *Barthélemy Ragueau*, notaire, *Chassant* et *Guillaume Bourguignon*, sergents royaux, *Jean Prestreau*, *J. Joincret*, *François Helliott*, *Gilbert*, marchands, *Lamoureux*, mercier, *J. Thevillier*, corroyeur, *Bonnet*, tanneur, *Godefroy*, drapier, *Poillon*, chaudronnier, *Crespin*, menuisier, *André Laharpe*, boucher, *Pierre Lève*, couturier. Leurs cadavres sanglants furent jetés dans les fossés de la ville et y demeurèrent sans sépulture.

Frappés de terreur, les Huguenots de Bourges, ce jour-là même et les suivants, se précipitèrent en grand nombre dans les églises catholiques pour faire leur abjuration. Parmi beaucoup de noms obscurs, on distingue ceux d'*Anne de Cambray*, de *Vulcôb*, de *Bigot*, d'un de *Village*, d'un de *Sauzay*, d'un *Boisrouwray*, de *Germain Palus*, qui, bien qu'il fût déjà rentré dans le giron de l'Eglise romaine, avait failli être enveloppé dans les massacres; d'un *Ragueau*, de *Gabriel Labbé*, seigneur de Montvéron, avocat du roi au siège présidial et auteur d'un Commentaire sur la coutume du Berry; de la femme du lieutenant-général *Guillaume Regnier*, et du professeur *François Bouguier*, l'ami de notre Doneau.

Pendant que ces scènes sanglantes se passaient à Bourges, Doneau fuyait vers la Suisse à travers les plus grands dangers. Arrêté en route et incarcéré, il eut le bonheur de ne pas être reconnu; et rendu quelque temps après à la liberté, il atteignit heureusement Lyon d'où il passa à Genève. C'est dans cette dernière ville qu'il reçut, de la part de l'électeur palatin, l'offre de la première chaire de droit à l'université de Heidelberg.

Doneau, dont le goût s'était formé par la lecture des meilleurs écrivains

de l'antiquité, avait le rare talent de rendre attrayantes les matières les plus arides. Son enseignement jeta sur l'université de Heidelberg un éclat qui imposa des ménagements à l'intolérance religieuse elle-même. L'électeur étant mort, son fils, qui était attaché à la Confession d'Augsbourg, voulut l'introduire dans ses états et destitua tous les professeurs qui refusèrent d'y souscrire, n'exceptant de cette proscription en masse que Doneau, alors recteur de l'université. Cependant le bigotisme du clergé luthérien ne se laissa pas de le harceler, et il fit si bien, qu'abreuvé de dégoûts, l'illustre professeur, à qui le prince d'Orange offrait une chaire dans la nouvelle université de Leyde, finit par l'accepter. Selon Bayle et la Biogr. univ., il se rendit en Hollande en 1575; Paquet et Spangenberg, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, reculent son départ de Heidelberg jusqu'en 1579, et ils ont raison, tout le prouve.

Tant que Guillaume d'Orange fut à la tête du gouvernement des Provinces-Unies, Doneau se renferma dans l'accomplissement des devoirs de sa charge; mais, après l'assassinat de ce prince, deux factions s'étant formées en Hollande, il eut l'imprudence de se jeter dans le parti du comte de Leicester. Soupçonné d'être l'auteur d'un libelle contre les Etats-généraux, il fut condamné au bannissement, et son « famulus », *Everard Blancard*, qui avait propagé cet écrit, fut dégradé.

Doneau retourna en Allemagne où il resta longtemps sans trouver d'emploi. On lui proposa enfin, à Altorf, la même chaire qu'il avait refusée en 1583. L'espoir qu'on fondait sur sa réputation, en l'y appelant, ne fut pas déçu; mais la mort ne lui laissa pas le temps de rendre à l'université de cette ville tous les services qu'on attendait de lui. Il ne partit pas qu'il ait laissé d'enfants.

« Génie synthétique et généralisateur, dit M. Raynal dans son Histoire du Berry, Doneau voulut de prime abord tenter la théorie de toutes les matières du droit. » Il y réussit sans aucun dou-

te mieux qu'aucun de ses contemporains; aussi Savigny l'appelle-t-il un excellent théoricien. Cependant ce qui distingue principalement ses écrits de ceux de la plupart des jurisconsultes de son siècle, c'est qu'aussi versé dans la littérature que dans la jurisprudence, il a eu l'art de réunir, selon le précepte d'Horace, l'utile à l'agréable et de rendre des ouvrages de droit lisibles même pour des profanes. On estime surtout ceux qu'il a composés sur les testaments et les dernières volontés. On rapporte qu'il avait une mémoire si prodigieuse qu'il savait par cœur le corps entier du droit romain.

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *In titulum de usuris in Pandectis et sequentem commentarius*, Paris., 1556, in-4°; nouv. édit. augm. de commentaires *In tres libros Pandectarum XXI et XXII*, Lugd., 1558, in-4°. Ce dernier ouvrage a été imp. séparément, Colon., 1569, in-fol., et Venet., 1584; il est dédié à *Michel de L'Hôpital*. Doneau donna de l'un et de l'autre une nouv. édit. sous le titre : *Opera priora, recens recognita et repurgata*, Francof., 1589, 4°.

II. *Ad legem Justiniani de sententiis quæ pro eo quod interest proferruntur, sive de eo quod interest, liber*, Paris., 1561, in-4°; Francof., 1574, in-4°; Neostad., 1580, in-4°; Altorf., 1589, in-8°; 1596, in-8°; Lugd. Bat., 1630, in-8°.

III. *Commentarius ad tit. Digestorum de rebus dubiis*, Bitur., 1574, in-8°; Antv., 1584, in-8°; Lugd. Bat., 1684, in-8°.

IV. *Commentarius ad tit. Codicis de pactis et transactionibus*, Bitur., 1572, in-8°; Paris., 1573, in-8°; Colon., 1574, in-8°.

V. *Zachariæ Furnesteri defensio pro justo et innocente tot millium animarum sanguine in Galliâ effuso ad. Montlucii calumnias*, 1573, 8°; 1579, in-8°; trad. en franç. et ins. dans les Mémoires de Charles IX. — « Cette réponse est vive et suivie, lit-on

dans le P. Lelong; les faits y sont bien détaillés. » *Cujas* ayant eu le triste courage de prendre la défense de *Mont-luc*, Doneau lui répondit, en 1575, sur un ton d'autant plus acerbe qu'il était non-seulement son rival de gloire, mais qu'il ne lui pardonnait peut-être pas la préférence qui lui avait été accordée pour la chaire de *Baudouin*. Indigné de la lâcheté de *Cujas* qui, protestant au fond du cœur, ne rougissait pas d'accuser ses coreligionnaires traîtreusement assassinés, il ne parla plus de lui dès-lors qu'avec un souverain mépris. Sa réponse se trouve dans les *Œuvres* de *Cujas*, édit. de 1658.

VI. *Commentarius ad tit. Digestorum de præscriptis verbis et in factum actionibus*, Heidelb., 1574, in-8°; 1580, in-8°.

VII. *Commentarius ad tit. Institutionum de actionibus*, Antv., 1581, in-8°; 1596, in-8°; Lugd. Bat., 1620, in-8°.

VIII. *Tractatus de pignoribus et hypothecis*, Francof., 1589, in-4°; réimp. à Lyon, 1575, in-fol. avec les traités de *Baudouin* et d'autres sur la même matière.

IX. *Tractatus de ædilitio edicto, de evictionibus et duplæ stipulatione, de probationibus, de fide instrumentorum, de testibus*, publié avec le précédent.

X. *Commentarius ad tit. Digestorum de rebus creditis*, Antv., 1582, in-fol.; Francof., 1626, in-fol.

XI. *Commentarii ad Codicis Justiniani partes eas quas sequens pagina indicabit*, Lugd. Bat., 1587, fol. — Ce vol. contient, entre autres, une réimp. des N° IV et VI.

XII. *Commentarius ad tit. Digestorum de diversis regulis juris antiqui*, Antv., in-8°. — Nicéron n'indique pas l'année de l'impression.

XIII. *Commentariorum juris civilis lib. XXVIII*, Francof., 1595-96, 5 part. en 3 vol. in-fol.; Hanov., 1612, in-fol.; Francof., 1626, in-fol. — On trouve dans ce recueil une explication méthodique de tout le droit civil et féo-

dal. Au jugement de *Beyer*, il n'existe pas, sur le droit romain, d'ouvrage préférable à celui-ci. *Hilliger* en a publié un abrégé sous le titre de *Donellus enucleatus*, leuæ, 1611, in-4°. *König* et *Bucher* en ont donné une sixième édit., Nuremb., 1801-1832, 44 vol. gr. in-8°.

XIV. *Commentarius ad tit. Digestorum de verborum obligationibus*, Francof., 1599, in-fol.

XV. *Opuscula posthuma*, Hanov., 1604, in-12. — Outre quelques commentaires inédits sur divers titres du Code et du Digeste, ce volume contient deux *Conseils*, quatre *Lettres* de *Doneau*, trois autres à lui adressées par *Albéric Gentilis*, *Michel de l'Hôpital* et *Pierre Du Faur*, deux lettres d'un docteur de Bourges à un prince, une harangue de *Cujas*, la harangue prononcée par *Duaren* à l'occasion de la promotion de *Doneau* au grade de docteur, l'oraison funèbre de *Doneau* par *Scipion Gentilis*, et des vers sur sa mort.

XVI. *Commentarii absolutissimi ad II, III, IV, VI et VIII lib. Codicis Justiniani, tit. V lib. XIX de præscriptis verbis, et tit. lib. XLV Digest. de verborum obligationibus*, Francof. 1622, in-fol. — Publié par *Schegk*, professeur à Tubingue. Le catalogue de la bibl. du docteur *Neide* (Halle 1837) en mentionne une édit. de Francf., 1599, in-fol. restée inconnue à tous les bibliographes que nous avons consultés.

XVII. *Opera omnia*, Luca, 1762-1770, 42 vol. in-fol. — Cette édit. dont la Biogr. univ. révoque en doute l'existence, est due aux soins de B.-F. Pellegrini.

Nous n'ignorons pas qu'à cette liste, déjà fort considérable, la Biblioth. des auteurs de Bourgogne ajoute plusieurs autres ouvrages dont *Nicéron* et *Paquet* ne font aucune mention; mais, comme nous doutons qu'on puisse accorder une confiance entière à *Papillon*, nous nous contenterons de renvoyer à cette Bibliothèque.

**DONGNON** (GUILLAUME DE), ou Du Dognon, natif de La Jonchère, dans le Bas-Limousin. Après avoir fait ses études à Saint-Léonard et à Toulouse, Dongnon fut placé comme vicaire dans son bourg natal. Converti à la foi protestante par la lecture du Nouveau-Testament et des *Dominicæ precationes*, il dissimula quelque temps ses opinions par crainte, et continua à remplir ses fonctions; mais il ne sut si bien cacher ses sentiments que l'évêque de Limoges ne conçût des soupçons. Dongnon fut donc arrêté par ordre du prélat, le 8 avril 1555, et traduit comme hérétique devant l'official. Alors en cet homme si faible se montra un indomptable courage, que ni les promesses, ni les tortures ne purent faire fléchir. L'assesseur de l'official le condamna à la dégradation et le livra au bras séculier. Dongnon en appela au présidial, qui, dès le 21, statuant sur son appel, ordonna qu'il serait traîné sur la claie jusque sur la grande place de Limoges, pour y être brûlé vif, après qu'il aurait subi la question pour déclarer ses complices. La torture ne put briser sa constance. Il fut mené au bûcher ayant dans la bouche une éteuf pleine de poudre qui, en éclatant, lui cassa la tête.

**DOR** (FRANÇOIS), ministre de l'église de Sedan en 1609. Dor exerçait, depuis près de douze ans, les fonctions de son ministère, lorsque, dans un sermon sur Jacq. I, 43, il eut l'imprudence d'entreprendre de prouver que Dieu ne peut, en aucune manière, être regardé comme l'auteur du péché. Ses collègues se montrèrent d'autant plus scandalisés que le Synode de Dordrecht venait de condamner l'arminianisme. Cité devant le consistoire, Dor avoua franchement ses opinions et offrit de les défendre; mais aucun ministre ne voulut entrer en dispute avec lui, la matière ayant été décidée par le Synode. Il fut condamné à la déposition et au bannissement. Le duc de *Bouillon* ayant refusé d'intervenir en sa faveur, il dut donc, au milieu de l'hiver, sortir de Sedan avec ses quatre enfants en bas-âge et

sa femme enceinte. Il vint à Paris et se mit à donner des leçons pour gagner sa vie. Telle était, à cette époque, la manière dont les Protestants eux-mêmes entendaient la tolérance.

**DORBET** (ANTOINE), ministre de Grenoble, publia, en 1660, selon Alard, des *Récréations littéraires et mystérieuses*, recueil de discours de rhétorique, de théologie et de philosophie.

**DOREMET**, apostat, a écrit, selon l'annotateur de la Confession de Saucy, un *Traité sur la réunion des religions*, auquel, *J. L. de Beaulieu*, à qui il l'adressa, ne daigna pas répondre, et un *Traité de la transsubstantiation*, où il essaya de réfuter l'interprétation calviniste de ces paroles : Ceci est mon corps.

**DORIVAL** (ADAM), sieur de Péroseau, ministre de Sancerre, peut-être fils du capitaine Dorival qui s'était enfui d'Aubigny à Sancerre, lors de la Saint-Barthélemy, et avait pris une part brillante à la défense de cette dernière ville qui tomba enfin vaincue par la famine. Dorival s'était retiré à Genève, d'où il avait été envoyé auprès des ambassadeurs de Pologne pour les prier de s'intéresser au sort des Protestants de France (*Archiv. de la Comp. des pasteurs*, Reg. A).

Ministre à Sens (?), puis à Chancy, près de Genève, en 1588, Dorival fut appelé dans sa patrie par l'église de Langres en 1590. Il ne tarda pas à acquérir une grande influence sur les églises de sa province, comme le prouvent les nombreuses missions dont il fut honoré. En 1594, le synode provincial, tenu à Gergeau, l'élut vice-président (*Arch. Tr.* 238). En 1596, il assista au Synode national de Saumur et fut chargé par lui d'écrire à l'église de Genève pour signaler les fraudes des libraires qui vendaient comme nouvelles de vieilles éditions des Psaumes et du N. T. dont ils avaient rafraîchi les titres, et pour remercier *Bèze* de la dédicace qu'il avait faite aux églises de France de ses *Homélie sur la passion*. En 1597,

Dorival assista de nouveau à l'Assemblée politique de Châtellerault; en 1598, il fut nommé par le Synode de Montpellier, membre de la commission chargée de revoir la Discipline ecclésiastique; en 1604, il fut appelé à présider le synode provincial du Berry (1), qui abusa des censures ecclésiastiques jusqu'à en frapper *Gosard*, parce qu'il avait promis sa fille en mariage à *Bi-jotat* sans consulter son inclination. De 1602 à 1607, le même honneur fut quatre fois encore décerné à Dorival, qui, dans l'intervalle, en 1605, fut député par sa province à l'Assemblée politique de Châtellerault, et fut un des députés qui allèrent complimenter *Rosny* à son arrivée dans cette ville. En 1608, l'Orléanais et le Berry le choisirent de nouveau avec *Lazare de Ramezay*, sieur de Lumeau, pour représenter la province à l'Assemblée de Gergeau. Le 8 juillet 1610, Dorival assista encore au synode provincial tenu à Sancerre, et le 17 nov. 1611, à celui de Blois; mais il ne put se rendre à celui de Saint-Amand, le 15 nov. 1612, parce qu'il était malade de la maladie sans doute qui l'emporta. — En 1634, un Adam Dorival, avocat au parlement de Paris, fut député par Gien au synode provincial tenu à Mer.

**DORSCH** (JEAN-GEORGES), fils de *Laurent* Dorsch, né à Strasbourg, le 43 nov. 1597, fit ses études en théologie dans sa ville natale et à Tubingue. Reçu maître-ès-arts à Strasbourg en 1617, il fut placé comme pasteur à Ensisheim en 1622; mais, au bout de deux ans, il quitta sa cure pour aller visiter les universités allemandes et y

(1) Députés : Orléans, *Du Montiu* et *Hector Paris*; Lorges, *Teator* et *Jérémie Lespagnol*; Dangeau, *Léirin* et *Ezéchiel Mars*; Châteaudun, *Berger* et *Elie Dubois*; Châtillon-sur-Loire, *Le Noir* et *P. Butet*; Romorantin, *Chartier* et de *Chambaran*; Corbigny, de *Montanglard* et de *Mussidan*; Gien, *Pinette* et *Mathurin Arril*; La Châtre, de *Lannay* et *Thomas*; Saint-Amand, *Jamez*, sans ancien; Mer, *Bourguignon* et *Jacq. Piquet*; Sancerre, *Dorival*, sans anc.; Blois, *Vignier*, sans anc.; Le Puiset, de *Ramezay* fils et *Cigny*, tous deux anciens; Chilleur, d'*Anserville*, anc. (*Fonds St-Germ. franç.* 914. 16.)

perfectionner ses connaissances. En 1627, il prit le bonnet de docteur et fut nommé professeur de théologie à Strasbourg. En 1653, il fut appelé à Rostock pour y remplir la même chaire, et il y mourut le 25 déc. 1659. Dorsch jouit encore aujourd'hui d'une réputation méritée. « Nitor sermonis, linguarum eruditio, judicium acerrimum, mens altiorum omnium indagatrix, » telles sont les qualités que loue en lui Spizelius, qui ajoute : « In docendo quippè erat facilis, in explicando perspicuus, in disputando acutus, nihil tamen spinosum occurbat, quo non facilè se expediret. »

Le bibliographe Jöcher a donné une liste fort longue, bien qu'incomplète encore, des ouvrages de Dorsch; seulement il a eu le tort de n'y joindre aucune indication de temps, de lieu ni de format. Comme les bibliothèques de Paris ne possèdent pas les ouvrages de ce savant théologien, il nous aurait été impossible d'y suppléer, si M. le professeur *Jung* ne nous était venu encore une fois en aide avec une obligeance dont nous ne saurions être trop reconnaissant.

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Epigrammatum centuriæ VIII*, Argent., 1622, in-12.

II. *Mysaria missæ contrâ Pseudoliturgiologiam Molshemianam J.-G. Herberi, Argentinensis apostata, exhibita*, Arg., 1624, in-4°. On en connaît même des exemplaires de 1623. Cet ouvrage, réimp. en 1628, le fut encore en 1644, augm. de divers traités, entre autres, d'une *Dissert. de agno pascali*, dissert. qui est apparemment la même que celle qui a été publiée séparément sous le titre de *Dissert. de agni pascalis sacramento*, Argent., 1628, in-4°. Il en a été publié aussi un résumé intitulé : *Synopsis Mysariae missaticæ*, Arg., 1624, in-4°.

III. Ἑβραίων: *prophetiæ Henochi*, Jud. 44, 45, Argent., 1627, in-4°.

IV. *Dissertatio de auctoritate Ecclesiæ*, Arg., 1628, in-4°; 1653, 4°.

V. *Pallium exultans in possessionem restitutum*. Accedit Q. Sept. Flor. Tertulliani Apologia pro pallio, s. l., 1629, in-12. — Dorsch se déclare, sous le voile de l'anonyme, le champion du manteau que portaient alors les étudiants.

VI. *De certitudine salutis æternæ*, Arg., 1629, in-4°.

VII. *Diss. secularis de consequentibus August. Confessionis insignioribus, auctoritate nempe ejus in Imperio, legitimâ interpretatione et de ejus sinceritate et variatione*, Arg., 1630, in-4°; réimp. dans la Memoria August. Confes., Lips., 1704. — La même année, dans la même ville et dans le même format, cette dissert. a paru sous ce titre : *Diss. theol. duæ de Aug. Confessionis nomine, occasione, autoribus, oblatione, acceptatione et cæteris consequentibus insignioribus*.

VIII. *Oratio ad revocationem eucharisticam F. Jacquetii Virdunensis invitans*, publ. avec la Revocatio eucharistica de F. Jacquet, 1631, in-4°.

IX. *Klag-Sermon über den tödlichen Fall Gustavi Adolphi*, Strash., 1633, in-4°.

X. *Diss. de unitate et firmitate matrimonii*, Arg., 1633, in-4°.

XI. *Syllogismus theologicus de Antichristo*, Arg., 1634, in-4°.

XII. *Disp. de lapsu primi hominis*, Arg., 1634, in-4°.

XIII. *Fatorum Romæ papalis apocalypsis, autore J. Murschelio; accessit præfatio G. Dorschæi*, Argent., 1634, in-4°.

XIV. *Dissert. de tribus divinis in terrâ testibus, ex I Joan. V, 8*, Arg., 1634, in-4°; réimp. avec le N° XXI.

XV. *Admiranda mortis Domini Nostri J.-Ch. exposita panegyrico pascale; præfata saturâ de supplicis tormentisque quibus Gentiles et alii sanctis quondam Dei hominibus mortem intulerunt*, Argent., 1635, in-4°.

XVI. *De S. Spiritûs Dei divinâ personâ*, Arg., 1636, in-4°, et avec le suivant.

XVII. *Sylloge vindiciarum et animadversionum ad Rob. Bellarmini card. in quatuor tomis controversiarum factas allegationes ex Erod. mosaïcæ cap. I-III è pagellis dissipatis coactæ. Add. est dissertatio uncula de contentione auctoritatis biblicæ et ecclesiasticæ, et de S. Spiritûs Dei divinâ personâ*, Arg., 1636, in-4°. Les deux parties de ce traité polémique, dont la seconde comprend le IV<sup>e</sup> chap. de l'Exode, ont paru réunies, Francf., 1659, in-4°.

XVIII. *Exercit. theol. de ostio Ecclesiæ ex Joh. X, 7*, Arg., 1636, in-4°.

XIX. *Diss. de veritate prophetiæ*, Arg., 1636, in-4°.

XX. *Programma ad Saccii exomologeticam dissert. de romani patris fide*, Arg., 1637, in-4°.

XXI. *Theologia Zacharianæ pars I et II*, Arg., 1637 et 1642; Francof., 1653, in-4°; 1691, in-4°.

XXII. *De inhabitatione Dei gloriosâ ex II Cor. VI, 16*, Arg., 1640, in-4°.

XXIII. *Dissert. theologiarum pentadecæ*, Arg., 1641; nouv. édition augm., Arg., 1654, in-4°; Francof., 1693, in-4°.

XXIV. *M. J. Kircherus devius, sive Hodogeticus catholicus*, Arg., 1641, in-12.

XXV. *Nachdenklicher hochbedienter Lobspruch über die Bemühung, welche Zwinger zu erhaltenen Einführung des Brod-Brechens gehabt*, Strash., 1642, in-4°. — M. Jung croit que l'on doit restituer à Dorsch cet écrit publié sous le pseudonyme de Theod. Antiogetius.

XXVI. *Programma ad lectiones cursorias Bisterfeldi*, Arg., 1643, in-4°.

XXVII. *Specimen sceleromania pontificæ circâ reliquiis SS. Marci et Lucae*, Argent., 1643, in-12; 2<sup>e</sup> édit. augm. d'une *Relatio anonymi de corpore S. Marci cum notis et observat.*, 1645, in-12. — Cet opuscule comprend deux traités, l'un sur la translation du corps de St-Marc à Ve-

nise, l'autre sur les contestations au sujet des reliques de St-Luc.

XXVIII. *Consideratio declarationis sententia de S. Cænâ D. N. J.-C. edita à Th. Zwingero*, Arg., 1643, in-4°; trad. en all., Strab., 1644, 4°.

XXIX. *De æternâ maiestate J.-Ch.*, ex Heb. XIII, 8, Arg., 1643, in-4°, et avec le précédent.

XXX. *De templi personalis J.-Ch. solutione et excitatione*, ex dicto Joh. II, 29, Argent., 1643, 1686, 4°.

XXXI. *Varia disputationes et tractatus*, 1643, in-4°.

XXXII. *Parallela monastica et academica*, Argent., 1644, in-12.

XXXIII. *Interventio pro mysterio S. Trinitatis*, Argent., 1645, in-12. — Contre le jésuite W. Hermann.

XXXIV. *Singularium angelicorum septenarius, in quo de angelis imperiorum bonis malisque, cherubinibus, præliorum præsidibus et similibus agitur*, Argent., 1645, in-12.

XXXV. *Interpellationes necessariae ad meditationes J. Triglandi in opiniones variorum de voluntate Dei, gratiâ universali et scientiâ mediâ, dissertationes VI, cum digressionem de voluntate Dei circa interfectionem J.-Ch. vivificam*, Argent., 1645 et seq., in-4°.

XXXVI. *Admirandorum Christi septenarius, in quo ejus nativitate, passionis, mortis, regni arcana exposita sunt*, Hamb., 1646, in-12; Argent., 1687, in-4°. L'édit. de Hambourg est douteuse.

XXXVII. *Detectio malæ fidei papalis circa probationes SS. Trinitatis et sigillatim deitatis Filii Dei*, Arg., 1646, in-12. — Contre Hermann.

XXXVIII. *Unterscheidliche Religions-scrupel der Papisten*, Strab., 1647, in-12; nouv. édition augm., 1652, in-12; 3<sup>e</sup> édit., 1660, in-12.

XXXIX. *Pax in terris, cantico exercitûs angelici laudata*, Arg., 1647. — M. Jung soupçonne que ce n'est autre chose que la dissert. *De angelis pacis*, publ. avec le N° XLI.

XL. *Anticrisis theologica opposi-*

*ta Judicio theologico Ernesti de Eusebio super questione: An pax qualem desiderant Protestantés sit secundum se illicita*, Arg., 1647; trad. en allem. sous ce titre: *Nothwendige Entdeckung des blutdürstigen Urtheils welches der verumtate Ernst de Eusebio [H. Wanguereck] über die Frage: Ob der Friede, wie ihn die Protestirenden begehren, vor sich selbst unerlaubt und unrecht sey*, Strab., 1648.

XLI. *Triga syndromos anticriseos theologica, h. e., Pro pace religionis consilium jureconsultorum patet. editum, casibus præsentibus applicatum et observ. illustratum. Præfæta est diss. de angelis pacis*, Arg., 1648, in-4°.

XLII. *Prodromus anticriseos theologica, seu Invectiva in vehiculum judicii theol. pro pace contra E. de Eusebio*, Arg., 1648, in-4°.

XLIII. *Anti-Cornæus, h. e., Vindicæ interventionis pro mysterio S. Trinitatis à Pontificiis læso*, Arg., 1649, in-4°. — Recueil de dissert. dont la 16<sup>e</sup> fut publ. séparém. la même année sous le titre: *De Filii Dei avroθeioτητι*.

XLIV. *Collatio ad concilium Francofurtiense*, Argent., 1649, 4°.

XLV. *Collatio ad concilium Sirmiense*, Argent., 1650, in-4°.

XLVI. *Indicis iniquitatis à theologis Maguntinis super aliquot suis opusculis sibi illatæ portiones X exhibentes plus quam pentecontadem speciminum iniquitatis, pro Paralleliis monastico-academicis, ubi concilia et Patres pro voto perpetuo continentie monastica examinantur*, Argent., 1650, in-4°.

XLVII. *De fide salvificâ ex I Tim. II, 4*, Arg., 1650, in-4°.

XLVIII. *Judicium nomine Facultatis theol. in causâ Regiomontano-Laternianâ*, 1646 scriptum, Arg., 1650, in-4°.

XLIX. *Apologia pro judicio collegii theologici academie Argentoratensis in causâ J. Laterniani*, Argent., 1650, in-4°.

L. *Friedens-Schall in Peters-Thal*, Strash., 1650, in-4°.

LI. *De unione hypostaticâ duarum naturarum in Christo*, ad Col. II, 9, Arg., 1651, 1690, in-4°.

LII. *Unfügrefliches christliches Bedenken über des Fürsten Ernsten, Landgrafen zu Hessen Ausschreiben zu Religions-Conferenz*, Strash., 1651, in-4°.

LIII. *De LXX hebdomadibus Danielis*, Arg., 1651, in-4°; 1713, in-4°.

LIV. *Exercitatio ad OEconomiam ecclesiasticam articulum de bonis operibus*, Arg., 1652, in-4°.

LV. *Examen Walenburchicæ fundamentorum discussionis sive motorum*, Arg., 1652, in-4°.

LVI. *Dissert. de concilio Araucano II*, 1652, in-4°.

LVII. *Exercitatio ad concilium Nicæni I*, Βασιλειῶν de sacrâ synaxi Cæne dominicæ à Gelasio Cyziceno commemoratam, Argent., 1652, 4°.

LVIII. *Vale patriæ dictum*, 1653, in-4°; Rost., 1657, in-4°, avec le N° LXX.

LIX. *Sermo inauguralis de pessimorum temporum emendatione*, Rostoch., 1654, in-4°; 1657, in-4°, avec le N° LXX.

LX. *Soteriologia, h. e. cælestis de salute generis humani OEconomia*, Rost., 1654, in-4°.

LXI. *Progr. ad Isagogen synodologicam*, Rostoch., 1654, in-4°.

LXII. *Latro theologus et theologus latro*, Rostoch., 1655, in-12; nouv. édit. augm., Rost., 1668, in-12.

LXIII. *De singularibus et admirandis documentis providentiæ divinæ circa Augustanam Confessionem*, 1655, in-4°.

LXIV. *De jubilæis*, Rost., 1655, in-4°. — Rép. Jean Cucuel, de Montbéliard.

LXV. *De Θεωρησιῶσι naturalī*, Rost., 1655, in-4°.

LXVI. *Thomas Aquinas confessor veritatis evangelicæ*, Francof., 1656, in-4°.

LXVII. *Triumphus fordevatæ pa-*

*cis secularis, seu anacrisis criseos lojoliticæ, Anticrisi iudicii theol. Ernesti de Eusebiis opposita*, Rostoch., 1656.

LXVIII. *Disp. in quâ, præmissâ discussâve purgatorii pontificii chimerâ, adv. Calvinianos evincitur, Deum sanctissimum ex prædestinatione, præscientiâ, providentiâ et libero arbitrio causam peccati, lapsus adamitici et omnium scelerum constitui non posse*, Rost., 1656, in-4°.

LXIX. *Theses de præcipuis doctrinæ christianæ capitibus adv. Judæos et Photinianos*, Rost., 1656, in-4°.

LXX. *Semestre tiburto-dionysiacum rostochiense rectorale et decanale 1656 exactum*, Rostoch., 1657, 1669, in-4°.

LXXI. *Denarius vespertinus, sive scopus parabolæ de operariis in vineâ Domini*, Rostoch., 1657, in-4°; 1714, in-4°.

LXXII. *Dissert. epistolica cum Arisaco de sanctâ Cænâ et personâ Christi*, Rost., 1657, in-4°.

LXXIII. *Exercit. theol. de Sab-batho*, Rost., 1657, in-4°.

LXXIV. *Mors animæ, seu status hominis peccatoris à gratiâ Dei separati eorè formidabilis et deplorandus*, Rost., 1657, in-4°.

LXXV. *Tunica Christi inconsutilis*, Rostoch., 1658, in-4°. — Il réfute la tradition qui veut que la tunique du Christ se conserve à Trèves.

LXXVI. *Syntagma theol. in quo controversiæ potiores quæ cum hæreticis et schismaticis modernis intercedunt*, Rost., 1659, in-4°.

LXXVII. *Diss. de gratiâ*, Rost., 1659, in-4°; réimp. dans le N° suivant.

LXXVIII. *Tractatus novissimi quorum prior est de gratiâ, epicrisis facta ad sermonem habitum Metis à Paulo Ferrio, ecclesiæ melensis reformatæ ecclesiaste; posterior in articulo abusuum, Aug. Confessionis partem alteram, exegesis*, Rost., 1660.

[LXXIX. *Heptas dissertationum his-*

*torico-theologicarum de Spiritu Sancto in specie columbæ, inventionem crucis, expeditionibus ad Terram Sanctam, hierarchico motu Spiritûs Sancti circa Gideonem, visione Gregorii Thaumaturgi, residentii Spiritûs Sancti in sede romanâ, Rostoch., 1660, in-42.* — Ces sept thèses ont été soutenues à Strasbourg, les deux premières sous *Fræreisen*, la 4<sup>e</sup> sous *Dannhauer*, les autres sous *Jean Schmidt*.

LXXX. *Discussio explicationis H. Grotii de sanguine et suffocato, Rostoch., 1665, in-4°.*

LXXXI. *Biblia numerata, sive index specialis in omnes V. et N. T. libros, auctus à J. Grambsio, Francof., 1674, in-fol.*

LXXXII. *De horrendâ Satanae obsessione, ejusdemque ex obsessis expulsionem, Wittemb., 1678, in-4°; 4<sup>e</sup> édit. lenæ, 1737, in-4°.*

LXXXIII. *Theologia moralis, Wittemb., 1685.*

LXXXIV. *Biblische Andachten auf alle Sonntage und vornehmste Feste des ganzen Jahres, Lüneb., 1688.*

LXXXV. *Commentarius in Marcum evangelistam, Kil., 1690, in-4°.*

LXXXVI. *De natiuitate Salvatoris à radice Jessæ ejusque beneficiis, ad Es. XI, 1, Arg., 1693, in-4°.*

LXXXVII. *Ζητεματα in Epistolas I et II D. Joannis, Rost., 1697, in-4°; Gedan., 1698; Vismar., 1708, in-4°.*

LXXXVIII. *Commentarius in Epist. S. Judæ, Francof. et Lips., 1699, 1700, in-4°.*

LXXXIX. *Aphorismi theologici, Gryphisw., 1702, in-8°.*

XC. *Obumbratio virtutis altissimi, 1702, in-4°.* — Discours prononcé à Strasbourg en 1644 et présenté par Schliepf sous forme de thèse à Greifswalde.

XCI. *Ad entheas S. Isaïæ prophetias earumque singula capita analysis et apodixis, Hamb., 1703, in-4°.*

XCI. *Commentarius in IV Evangelistas. Subjungitur Chronotaxis Actorum apostolicorum ex recensio-*

*ne J. Fechtii, Hamb., 1704, in-4°.* — L'éditeur Fecht y a joint une Vie de Dorsch, que nous n'avons pu nous procurer.

XCI. *Commentarius in Epist. ad Hebræos, Francof., 1717, in-4°.*

XCI. *Annotationes exegeticae in Acta Apostolorum.* — M. Jung suppose que cet ouvrage peut avoir été publié avec le *Comment. sur les Evangelis.*

XCV. *Commentaria in Esdras et Nehemiam.*

XCVI. *Exegesis in epistolas Paulinas et canonicas.*

XCVII. *Medium resurrectionis Sionis evangelicae.*

XCVIII. *Notæ ad Arndii libros de vero christianismo.*

XCI. *Ecclesia romana monstrum triplex.*

A cette liste déjà longue, il faut ajouter plusieurs *Dissertations*, publiées avec d'autres écrits de Dorsch, et un plus grand nombre encore qui ont été imprimées séparément, mais dont nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire et dont voici les titres, d'après Jächer : 1° *De nomine Dei Jehovah*; — 2° *De crucifixione et vitâ Jesu*; — 3° *De morte Christi et resurrectione gloriosâ*; — 4° *De passione Christi*; — 5° *De peccato originali*; — 6° *De scopo parabolæ*; — 7° *De ordinatione ministrorum Ecclesiae*; — 8° *De perfectione Scripturæ sacræ*; — 9° *De Elie adventu et officio*; — 10° *De visione inaugurali Ezechielis dissert. II*; — 11° *De propagatione animæ humanæ*; — 12° *De sacramentis utriusque testamenti*; — 13° *De falso fundamento cultûs romani.* Dorsch a publié, en outre, en allemand une *Explication de l'oraison dominicale* et les derniers *Sermons de Martin Bucer* avec une Préface et le Jugement du cardinal de Cambrai sur la réformation de l'Eglise (Strash., 1652, in-12). Si l'on ajoute à tous ces écrits, des *Discours*, des *Programmes*, sans parler d'une *Theosophia paulina in*

*Epist. ad Romanos*, qu'il laissa manuscrite, ainsi que des *Prælectiones de Scripturâ sacrâ*, et d'autres opuscules, qui se sont perdus, on devra convenir que Dorsch fut un des théologiens les plus laborieux de son siècle, et l'on pourra ajouter qu'il en était en même temps un des plus instruits.

**DORTE** (Louis), seigneur de Fontaine, fils de *Jean-Louis Dorte* et de *Madelaine de Pas-Feuquières*, général au service de la Prusse. On lit dans les Mémoires du marquis de Sourches, qu'au mois de décembre 1685, Mlle Dorte, nièce du marquis de Feuquières, M. Dorte, capitaine au régiment du Piémont, M. de *Lostange*, frère du marquis de Lostange, M. de *Vareennes*, lieutenant colonel du régiment du Maine, quelques officiers du même régiment, M. *Causcelly*, conseiller au parlement de Metz et plusieurs autres personnes qui professaient la religion réformée, essayèrent de sortir de France et de se réfugier dans le Palatinat. Ils partirent les uns travestis, les autres bien armés, emmenant avec eux, dans une voiture, ce qu'ils avaient de plus précieux, et quelques enfants qu'ils n'avaient pas voulu abandonner. Ce fut ce qui causa leur perte. Déjà ils approchaient de la frontière, lorsque les chevaux épuisés refusèrent de marcher. Ils voulurent en prendre d'autres; mais personne ne consentit à leur en vendre. Irrités de cet obstacle inattendu, les officiers s'emportèrent et maltraitèrent les obstinés paysans dont l'un courut avertir de leur fuite le gouverneur de Hombourg. Celui-ci se mit sur-le-champ à leur poursuite. Après une vigoureuse défense, les fugitifs hâtèrent leur marche, croyant avoir affaire à un fort détachement, et la plupart réussirent à franchir la frontière. De ce nombre fut le capitaine Dorte qui offrit ses services à l'électeur de Brandebourg, et s'éleva par son mérite aux premières dignités militaires.

Dorte avait épousé, en 1670, *Anne-Catherine de Dompierre*, fille de

*David de Dompierre*, seigneur de Jonquières, maréchal de camp. Resté veuf, il se remaria à Berlin avec M<sup>me</sup> de *Briquemault*. De son premier mariage était née, le 2 oct. 1678, *Anne-Catherine Dorte*, qui fut reçue à Saint-Cyr, en 1697, et obtint, en 1700, comme nouvelle catholique, une pension de 500 liv. (*Archiv. gén. E.* 3386). La poursuite du gouverneur de Hombourg, en effet, n'avait pas été tout à fait infructueuse. Il avait repris M. *Causcelly*, quelques officiers du régiment du Maine, et la fille du capitaine Dorte, âgée de sept ans. Cette enfant ne tarda pas à être convertie. Dès le mois de février 1686, le Mercure annonçait cette glorieuse victoire du clergé catholique en ces termes : « Mlle. Dorte, dont la fermeté pour la religion protestante paroissoit insurmontable, et qui mesme l'a fait connoître par des actions trop hardies pour une personne de son sexe, a fait abjuration à Metz, entre les mains de M. l'évesque, dans l'église des Ursulines. Mlle de *Montigny* abjura en même temps. M. *Duchal* [Le Duchat] conseiller au parlement, et M. *Bancelin*, capitaine et proche parent d'un ministre de Metz, se sont convertis dans la même ville. »

**DORTOMAN** (NICOLAS), ou d'ORTOMAN, originaire d'Arnheim dans la Guel-dre (1), s'établit à Castres, comme médecin, en 1565, à ce que Gaches nous apprend dans ses Mémoires. Le même écrivain ajoute qu'à la mort de Rondelet, il fut appelé à remplir sa chaire à Montpellier, et qu'il mourut en 1594 à Paris, servant le roi. Comment concilier ces renseignements fournis par un contemporain avec ce que M. Dezeimeris raconte, que Dortoman étudia la médecine à Montpellier, s'y fit recevoir docteur en 1572, succéda, deux ans après, à *Antoine Saporta*, et mourut en 1596, premier médecin de

(1) D'autres disent, mais sans vraisemblance, qu'il était fils de Guillaume Orioman, vignier du Vigan, reconnu noble à Montpellier en 1563.

Henri IV depuis 1589? Contentons-nous de dire avec Manget que Nicolas Dortoman, médecin de Montpellier, est auteur d'un traité *De causis et affectionibus thermarum Belilucanarum parvo intervallo à Monspeliensi urbe distantium lib. II*, Lugdun., 1579, in-8°, traité dont, au jugement de M. Dezeimeris, le plus grand mérite est d'avoir été le premier qui ait paru sur ce sujet. Dortoman eut pour successeur dans sa chaire de professeur **PIERRE Dortoman**, son fils, selon d'Aigrefeuille, son neveu, selon M. Dezeimeris.

**DOUXAIN** (GILBERT), notable marchand de Clermont en Auvergne. Ayant négligé de tapisser le devant de sa porte le jour de la Fête-Dieu (1568), Douxain fut assailli par la populace qui pilla sa maison et le traîna lui-même sur la place publique où elle le brûla vif dans un bûcher élevé avec ses propres meubles. Les magistrats, loin de poursuivre les assassins, ne témoignèrent pas la moindre désapprobation, et cependant les Protestants étaient placés sous la protection du traité de Longjumeau. Les descendants de Douxain continuèrent à professer la religion à la vérité de laquelle il avait rendu témoignage par sa mort. En 1685, **Jacob Douxain**, marchand de dentelles, réussit à sortir du royaume avec sa femme **Madelaine Piger**, et ses enfants **JACOB** et **MADÉLAINE**.

**DRELINCOURT** (CHARLES), célèbre ministre de Paris, et l'écrivain du XVII<sup>e</sup> siècle le plus populaire parmi les Protestants de France, né à Sedan, le 40 juillet 1595, mort à Paris, le 3 nov. 1669.

**Pierre Drelincourt**, son père, chassé de son pays natal par les persécutions, s'était réfugié à Sedan et occupait une charge considérable à la cour du duc de Bouillon. Aux fonctions de secrétaire de **Henri-Robert de La Motte**, il joignait celles de greffier du conseil souverain. S'il est vrai, comme l'affirme Paquot, nous ne savons sur quelle autorité, qu'il avait été cordon-

nier ou savetier à Caen, la bassesse de son extraction fait d'autant mieux ressortir l'éminence de son mérite. Il avait épousé la dernière des filles de **Nicolas Bayrette**, avocat au parlement de Paris, dont la veuve s'était réfugiée à Sedan avec le reste de sa famille, après avoir vu massacrer presque sous ses yeux son fils aîné **Thomas**, le troisième jour de la Saint-Barthélemy, et mourir son fils cadet, **Jacques**, quelque temps auparavant, au moment même où il allait être consacré au ministère.

Charles Drelincourt fut, à ce qu'il semble, le seul fruit de cette union. Il fit avec distinction ses humanités et sa théologie dans sa ville natale, et il n'eut pas moins de succès à Saumur où il étudia la philosophie sous **Marc Duncan**. Reçu ministre en 1618, il fut nommé pasteur d'une église qu'on se proposait d'établir à Langres; mais il fut impossible d'obtenir du Conseil l'autorisation nécessaire. Pendant qu'on était en instance, le jeune Drelincourt avait commencé l'exercice de ses fonctions et il avait rencontré dans les populations une sympathie pour les doctrines évangéliques, qui lui avait fait concevoir les plus douces espérances; aussi l'opposition du gouvernement, en ruinant son église naissante, lui causa-t-elle un si violent chagrin qu'il fut attaqué d'une maladie qui le mit aux portes du tombeau.

Lorsqu'il fut guéri, en 1620, le consistoire de Paris, par une exception rare, l'appela, malgré son jeune âge, à desservir l'église de Charenton; il ne tarda pas à se féliciter de cette acquisition précieuse. Pendant près d'un demi-siècle, Drelincourt prêcha avec un succès toujours croissant, et il conquit une réputation que grandirent encore ses écrits de dévotion et de controverse. « On ne sauroit dignement représenter, dit Bayle, les services qu'il a rendus à l'Église par la fécondité de sa plume, soit que l'on regarde ses livres de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse. Il y

a tant d'onction dans les premiers, l'esprit et les expressions de l'Écriture y règnent de telle sorte que les bonnes âmes y ont trouvé et y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'Église romaine a fortifié les Protestants plus que l'on ne sauroit dire; car avec les armes qu'il leur a fournies, ceux mêmes qui n'avoient aucune étude, tenoient tête aux moines et aux curés, et prêtoient hardiment le collet aux missionnaires. » Les sermons de Drelincourt ne sont pas moins remarquables par la méthode, le sage emploi des citations bibliques, et surtout par la douceur et l'onction du style. Ils portent le cachet d'une âme vraiment apostolique, et, en les lisant, on comprend que les personnages les plus élevés et les plus illustres aient recherché le commerce d'un homme aussi vertueux, et que toute l'Église ait extrêmement regretté sa perte.

Les ouvrages de Drelincourt sont nombreux. La plupart ont été réimprimés plusieurs fois; quelques-uns ont été traduits en anglais, en italien, en allemand, en flamand. N'est-il pas étrange qu'aucun bibliographe n'ait essayé d'en donner une liste à peu près exacte, et que tous se soient contentés de copier Bayle, qui, citant de mémoire, ne fournit que de très-vagues indications? Malgré nos laborieuses recherches, nous ne nous flatons pas d'avoir retrouvé la totalité des écrits de notre pasteur; mais le catalogue suivant est certainement le moins incomplet de tous ceux qui ont été dressés jusqu'ici.

I. *De la persévérance des saints ou de la fermeté de l'amour de Dieu*, Charent, 1625, in-8°.

II. *Du jubilé des églises réformées avec le jubilé de l'Église romaine*, Charent, J. A. Joallin, 1627, in-8°; dern. édit., Paris, 1826, in-12.

III. *Le combat romain ou examen des disputes de ce temps*, Gen., 1629, in-12.

IV. *Le triomphe de l'Église sous*

*la croix ou la gloire des martyrs*, Gen. 1629, in-12; 2<sup>e</sup> partie, Gen., 1630, in-12; nouv. édit., revue et aug., 1670, in-8°; trad. en angl., Londres, 1664, in-8°.

V. *Lettre à M. Du Moulin; ensemble la réponse du sieur Du Moulin sur l'imposture découverte du prétendu ministre de Villeneuve*, Sedan, 1630, in-8°; Gen., 1631, in-8°.

VI. *Abrégé de controverses ou sommaire des erreurs de l'Église romaine avec leur réfutation*, Gen., 1630, in-8°; 20<sup>e</sup> édit., Charent., 1674, in-12; dern. édit., Paris, 1827, in-12.

— Quelques exemplaires de la 10<sup>e</sup> édit., publiée à Genève en 1660, ayant été saisis chez *Paul Mogin*, bonnetier de Vitry, le présidial de cette ville condamna le livre à être brûlé publiquement par la main du bourreau, à la poursuite et sur la dénonciation des missionnaires qu'embarrassaient souvent les arguments fournis par ce petit livre de controverse populaire aux gens simples qu'ils espéraient séduire sans peine.

VII. *Lettres de consolation faites par Du Moulin, Mestrezat, Drelincourt, Daillé et plusieurs autres pasteurs des églises réformées de France*, Charent., J. Martin, 1632, in-8°.

VIII. *De l'honneur qui doit être rendu à la Sainte Vierge*, Charent., N. Bourdin, 1634, in-8°; Charent., L. Vendosme, 1643, in-8°; 1645, 2 vol. in-8°.

IX. *Sermon pour le jeûne célébré le 21 août 1636, pour la prospérité des armes du roy*, Quevilly, 1636, in-12.

X. *La vanité du monde, sermons sur Hébr. XIII, 44*, Char., 1639, in-12.

XI. *De la foy des esleus et de l'incrédulité des réprovez*, Charent., S. Petit, 1639, in-12.

XII. *Deux conférences par escrit, l'une touchant l'honneur de la Sainte Vierge Marie, l'autre du sacrifice de la messe entre Drelincourt, ministre de Charenton, et Camus, évesque de Belley*, Paris, 1642, in-12.

XIII. *De l'honneur qui doit estre rendu à la Sainte Vierge avec la réponse à M. l'évesque de Belley*, Charent., Bourdin, 1642, in-8°.

XIV. *Ayant-coureur de la réplique à M. l'évesque de Belley*, Charent., Cellier, 1642, in-8°.

XV. *Examen de la réplique de M. l'évesque de Belley*, Char., 1642, 8°.

XVI. *De l'honneur qui est deu aux roys et à J.-Ch. le roy des roys*, Charent., 1643, in-12.

XVII. *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps*, 1648, in-8°; Quevilly 1655, in-8°; Gen., 1660, in-8°; Rotterd., 1709, in-8°.

XVIII. *Dialogues familiers contre les missionnaires*, 2<sup>e</sup> édit., Charent., 1648, in-8°. — Aucun des nombreux catalogues que nous avons parcourus, n'indique la première. C'est apparemment le même ouvrage que le précédent.

XIX. *Traitté des justes causes de la séparation des protestants d'avec l'Eglise romaine*, Charent., 1649, in-4°. — Contre La Milletière.

XX. *Le saint ministère de l'Evangile représenté en deux sermons; avec tout ce qui s'est passé en l'imposition des mains donnée au sieur Drelincourt, pasteur de l'église réformée de La Rochelle, par Ch. Drelincourt son père*, Char., 1651, 8°.

XXI. *La bourgeoisie du ciel ou sermon sur Philip. III, 20, 21*, Charent., 1651, in-8°.

XXII. *Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, Charent., 1651, in-8°. Nous n'en connaissons pas d'édit. antérieure. Cet ouvrage eut un si prodigieux succès qu'il a été réimp. plus de 40 fois, la dernière à Nismes, 1819, in-8°, et trad. en angl. par d'Assigny, Lond., 1675, in-8°. On a joint aux dernières édit. *Les dernières heures de M. Drelincourt*, écrit anonyme, imp. d'abord à Gen., 1670, in-8°. — L'auteur commence par établir que le paganisme n'offre aucune consolation contre les

terreurs de la mort, tandis que le christianisme a brisé son aiguillon. Si les adorateurs du Christ la redoutent encore, la principale cause en est dans leur mauvaise vie. Il indique ensuite six moyens de surmonter ces vaines frayeurs : penser souvent à sa dernière heure, attendre la mort à tout instant, se bien persuader que Dieu a fixé d'avance le moment et le genre de notre mort, détacher son cœur du monde, s'adonner à la vraie piété, s'abandonner à la Providence. Chaque chapitre est suivi de prières et de méditations relatives au sujet qui y est traité, et pleines de ferveur et d'onction. On pourrait désirer un peu plus de concision et un peu moins d'images dans le style.

XXIII. *Du faux visage de l'antiquité et des nullitez prétendues de la réformation de l'Eglise*, Charent., 1653, in-8°; Gen., 1665, in-8°.

XXIV. *Dialogue sur la descente de J.-Ch. aux enfers, contre les missionnaires*, Gen., 1654, in-8°; 1664, in-8°, avec le N° XVI.

XXV. *Avertissement sur les disputes et les procédés des missionnaires*, Charent., 1654, in-8°.

XXVI. *Le faux pasteur convaincu ou réponse à un libelle intitulé La sainte liberté des enfans de Dieu*, Charent., 1655, in-8°; 1656, in-8°.

XXVII. *Sermon sur Jean XVI, 23, 24*, Charent., 1655, in-8°.

XXVIII. *Neuf dialogues contre les missionnaires sur le service de l'Eglise réformée*, Gen., 1655, in-8°.

XXIX. *Deux lettres d'un habitant de Paris à un de ses amis dans la campagne*, 1656, in-4°. — Drelincourt réfute avec beaucoup de modération la violente harangue prononcée, en 1656, par l'archevêque de Sens. Il le suit pas à pas et démontre l'injustice de ses plaintes et de ses reproches. Ce livre fut brûlé néanmoins à Paris par la main du bourreau.

XXX. *Sermon sur les noces de Cana, prononcé à Cognac, le 29 avril 1657*, Charent., 1657, in-8°. — Aucun biographe de Drelincourt ne parle

d'un voyage qu'il aurait fait à cette époque dans l'Angoumois. Ce sermon ne serait-il pas de son fils Laurent?

XXXI. *Exhortation au jeûne et à la repentance*, Charent., 1658, in-8°; Gen., 1663, in-8°.

XXXII. *La repentance de l'enfant prodigue, sermon sur Luc XV, 11-24*, Charent., 1658, in-8°.

XXXIII. *Sermons sur divers sujets*, Gen., 1658-64, 3 vol. in-8°.

XXXIV. *Le bonheur de la paix ou sermon sur Rom. X, 15*, Charent., A. Cellier, 1660, in-8°. — C'est apparemment le même sermon que celui qui a été imp., la même année, à Genève avec celui de *Gaches* sur le même sujet, sous le titre de *Sermon sur la paix entre les couronnes de France, et d'Espagne*.

XXXV. *Recueil de sermons sur divers passages de l'Écriture*, Gen., 1660, in-8°; 1664, in-8°. — Peut-être le même recueil que le N° XXXIII.

XXXVI. *Lettres sur l'épiscopat d'Angleterre*, [Paris] 1660, in-12.

XXXVII. *Lettre à M. Sloupe sur le rétablissement du roy de la Grande-Bretagne*, Gen., 1660, in-8°.

XXXVIII. *Réponse à la lettre du prince Ernest de Hesse aux ministres de Paris à Charenton*, Gen. 1662, in-8°; réimp. avec le suiv., — Moréri attribue faussement cet écrit à Charles Drelincourt fils.

XXXIX. *Trois lettres à M. le prince Ernest, landgrave de Hesse*, Gen., 1664, in-8°; 2<sup>e</sup> édition, Gen., 1665, in-8°.

XI. *Les visites charitables ou les consolations chrétiennes pour toutes personnes affligées*. L'édit. que nous avons eue entre les mains est de Gen., 1667-69, 5 vol. in-8°. *Brutel de La Rivière* en a donné une nouv. édit., Amst., 1721, 3 vol. in-8°.

XLI. *Défense de Calvin contre l'ouvrage fait à sa mémoire*, Gen., de Tournes, 1667, in-8°. — Drelincourt répond aux attaques dont la mémoire du grand réformateur avait été l'objet dans la Méthode de Richelieu. Il re-

pousse une à une toutes les calomnies que le cardinal n'avait pas eu honte de ramasser dans la boue.

XLII. *Véron ou le hibou des Jésuites opposé à la corneille de Charenton*, Villefranche (1678), in-12.

XLIII. *Catéchisme ou Instruction familière*. Il nous a été impossible de découvrir la date de la 1<sup>re</sup> édit. La plus ancienne que nous connaissons est celle de Saumur, 1662, in-8°. La 4<sup>te</sup> que nous avons eue entre les mains, parut à Charenton en 1680. Nous en avons aussi vu une édit. donnée à La Haye, 1754, in-8°.

Bayle mentionne encore un *Traité sur la préparation à la Cène*, in-12, indiqué aussi dans un Catal. de livres, se trouvant chez le libraire D. Duchemin, réfugié à Londres (1700), et une *Réponse au P. Caussin*, dont nous n'avons retrouvé nulle trace, non plus que des *Lettres* à M<sup>me</sup> de La Trémouille sur la révolte de son époux (1), et à M<sup>me</sup> de La Tabarière, qui ont été imprimées, selon lui. Nous lisons, en outre, dans l'ouvrage de MM. Erman et Réclam, que Drelincourt publia, en 1647, un petit mémoire très-bien écrit où il plaidait la cause de ceux qui refusaient de rendre au sacrement les marques de respect exigés par les ordonnances. Ce mémoire n'existe dans aucune des Bibl. publiques de Paris ni dans celle de l'Oratoire, et aucun des catalogues que nous avons consultés ne le mentionne. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit (T. II. p. 56), au sujet de la *Lettre touchant la religion du roi d'Angleterre*; nous ajouterons seulement qu'en parcourant la Collect. Conrart, nous avons trouvé dans le T. XIV un *Sermon* de Drelincourt sur Hébr. X, 5, 7, et une *Lettre* à de La Place, professeur à Saumur, relative à la grâce universelle.

Drelincourt avait épousé, en 1625,

(1) A moins que ce ne soit l'opuscule anonyme que nous avons vu à Genève, intitulé : *Lettres à Mesdames de La Trémouille sur le changement de religion du duc de La Trémouille*, Gen., Aubert, 1629, in-8°.

*Marguerite Bolduc*, fille d'un riche marchand de Paris, laquelle vécut jusqu'au mois de fév. 1688. De ce mariage naquirent treize fils et trois filles; mais huit de ces enfants moururent en bas âge ou dans la fleur de la jeunesse.

I. Le fils aîné, LAURENT, né à Paris en 1626, étudia la théologie à Saumur. Après avoir soutenu, sous la présidence d'*Amyrant*, une thèse *De ecclesie nomine atque definitione*, qui a été ins. parmi les Theses saumurienes, il fut reçu ministre, et fut appelé comme pasteur à La Rochelle, en 1651. Un édit ayant défendu à l'église de cette ville de prendre pour pasteurs des ministres qui ne seraient pas rochelais de naissance, Drelincourt dut abandonner son troupeau. Il fut placé à Niort où, dit l'historien de cette ville, M. Briquet, « il exerça longtemps les fonctions de ministre du saint Evangile avec un zèle vraiment apostolique. Il prêchait avec tant d'onction qu'il se faisait de ses auditeurs autant d'amis. » Il mourut le 2 juin 1680, laissant la réputation non-seulement d'un bon prédicateur, mais d'un savant théologien. Depuis six mois, il avait eu le malheur de perdre la vue, suite fatale de travaux trop assidus.

Laurent Drelincourt avait fait une étude toute particulière de la langue française, et il s'en était rendu familières toutes les finesses, à tel point, dit-on, que *Conrart* le consultait souvent. On assure même qu'il avait composé un précieux recueil d'observations grammaticales, dont le manuscrit s'est perdu. Selon Nicéron, il a laissé des *Sermons*. Sans parler du sermon sur les noces de Cana que nous avons mentionné plus haut et qui lui appartient peut-être, nous n'en connaissons qu'un seul qui ait été publié; c'est celui que Bayle cite sous le titre : *Les étoiles de l'Eglise et les chandeliers mystiques* (Leyde, 1682), sermon qui fut prononcé au synode du Poitou en 1677, et que l'auteur dédia à *Baignoux*, ministre de Poitiers et

mari de sa sœur aînée. Au reste, si Laurent Drelincourt a joui dans l'Eglise protestante d'une réputation méritée, ce n'est pas à ses sermons qu'il le doit, mais à ses *Sonnets chrétiens*. Il a excellé dans ce genre de poésie difficile, dont Boileau a dit que :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.

Le succès qu'ils ont obtenu, succès prouvé par un grand nombre d'éditions, est légitimé par un incontestable mérite. Aucun bibliographe, à notre connaissance, n'indique d'édition antérieure à celle de Genève, 1670, in-8°. Celle d'Amsterdam, 1723, contient de plus que les précédentes, la traduction en vers des sept psaumes pénitentiels que l'on trouva parmi les papiers de Drelincourt après sa mort. Nous n'en connaissons pas de réimp. postérieure à celle qui parut à Moudon, 1780, in-8°.

Du mariage de Laurent Drelincourt avec *Anne Bertrand* naquirent deux filles, ANNE-MARIE et CHARLOTTE.

II. Le second fils de Charles Drelincourt, nommé HENRI, suivit d'abord la carrière du barreau; mais il l'abandonna plus tard pour celle de la théologie. Il fut successivement ministre à Gien et à Fontainebleau; Il doit aussi avoir publié des *Sermons*.

III. Le troisième, CHARLES, né à Paris, le 4 fév. 1633, a laissé un nom plus connu. Il commença ses études à Saumur, où il prit le degré de maître-ès-arts et le grade de docteur en philosophie en 1650; mais il alla les terminer à Montpellier, où il fut reçu docteur en médecine, en 1654. Dès l'année suivante, *Turenne* le choisit pour son médecin particulier, et il l'emmena à l'armée de Flandres, après avoir obtenu pour lui, du gouvernement, le titre d'intendant des hôpitaux, fonctions que le jeune Drelincourt remplit avec honneur. A la conclusion de la paix, en 1659, il revint à Paris, et fut nommé médecin ordinaire du roi, distinction dans laquelle il puisa une nouvelle ardeur pour l'étude.

Dreincourt n'attendit pas que la révocation de l'édit de Nantes le chassât de sa patrie. En 1668, il accepta dans l'université de Leyde la chaire laissée vacante par la mort de Van der Linden. Deux ans après, il succéda à Van Horne dans la première chaire d'anatomie. Quelque lourde qu'elle fût, la tâche n'était pas au-dessus de ses forces; il s'en acquitta avec autant de zèle que de succès. Guillaume d'Orange et la princesse Marie, sa femme, le prirent pour leur médecin; mais des infirmités précoces ne lui permirent pas de s'acquitter longtemps encore de ses devoirs multipliés, en sorte qu'il dut, dans les dernières années de sa vie, se décharger, sur un suppléant, d'une partie de ses fonctions. Sa santé déclina de plus en plus jusqu'en 1697, où une maladie aiguë le conduisit au tombeau, le 31 mai.

Bayle loue sa piété solide, bienfaisante, officieuse, qui trouva de trop nombreuses occasions de s'exercer, lorsque la révocation de l'édit de Nantes eut couvert, pour ainsi dire, la Hollande de ses malheureux compatriotes. Selon Nicéron, sa méthode d'enseignement était nette et exacte, et il fit voir dans l'anatomie une dextérité et une sagacité singulière. Eloy, qui confirme ces éloges, ajoute pourtant qu'on ne trouve rien de nouveau dans ses ouvrages, parce qu'il n'a rien inventé; mais « on y trouve, dit-il, presque toutes les découvertes de son temps bien déduites et bien expliquées. » Les connaissances de Dreincourt étaient, en effet, vastes et profondes; Paquet lui-même, assez malveillant à son égard, n'ose pas le nier; et s'il avait eu autant de goût que d'érudition, il occuperait une place très-distinguée dans la littérature médicale. Mais, on doit l'avouer, son style est surchargé de puérides antithèses, de figures déplacées, de petites élégances affectées, de vieux mots inusités, qui rendent la lecture de ses ouvrages fatigante. Paquet a donc eu raison de l'accuser de pédanterie et de mauvais

goût; mais il s'est montré injuste en rabaisant son style au-dessous de celui « d'un écolier de troisième. » Voici la liste de ses écrits :

I. *Clarissimum Monspeliensis Apollinis stadium cuventi C. Dreincurtio, liberalium artium magistro et doctoratum ambiente*, Monsp., 1654, in-24. — Recueil contenant les trois pièces suivantes : 1° *Quæstio therapeutica pro primâ Apollinari lauræ consequendâ, An omnibus putridis febribus venæ sectio et purgatio?* — 2° *Quæstiones quatuor cardinales pro supremâ Apollinari daphne consequendâ, Anarthritidi thermæ? An apoplexia ranularum sectio? An in febre biliosus humor expurgandus? An affectioni hypochondriacæ chalybis usus?* — 3° *Oratio doctoralis Monspensula quâ medicos jugi Dei operum consideratione atque contemplatione permotiores esse demonstratur.*

II. *De partu octimestri rivaci, diatriba*, Paris., 1662, in-12; Lugd., 1666, in-8°; Lugd. Bat., 1668, in-46. — Dreincourt prouve, contre l'opinion reçue, que les enfants qui viennent au monde à huit mois naissent viables.

III. *Oratio quam super civitatis et academîæ calamitatibus, generatim et paucis, tum super J. Van Horne natalibus, vitæ instituto et è viris excessu, singulatim et plenius, brevibus tamen, anno habuit ineunte* 1670, Lugd. Bat., 1670, in-4°.

IV. *Anatomicum præludium*, Lugd. Bat., 1670, in-16; 1672, in-16. — Au jugement d'Eloy, c'est peut-être le meilleur de ses opuscules. On y trouve des notions anatomiques bien détaillées sur les cartilages du larynx, les muscles de la langue, l'œil, l'oreille, etc.

V. *Apologia medica quâ depellitur illa calumnia medicos sexcenti annis Româ exulasse*, Lugd. Bat. 1671, in-16; 1672, in-16. — Contr Bœkelmann qui avait avancé que, dans l'ancienne Rome, la médecine n'était

exercée que par des esclaves ou des plébiens. On a relevé dans cet écrit des erreurs historiques grossières.

VI. *La légende du Gascon ou lettre à M. Porcé sur la méthode prétendue nouvelle de tailler la pierre*, Leyde, 1673, in-12; 1674, 1680, 1684, in-12. — Histoire plaisante du charlatan Raoux de Calvisson.

VII. *Libitinæ trophea pro concione, cum fasces academicos deponeret, computata, die solemnī 8 feb.* 1680, Lugd. Bat., 1680, in-8°. — Cet ouvrage, plein d'une étonnante érudition, est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur parle des personnes notables enlevées par diverses maladies; dans la seconde, de celles qui ont succombé à divers accidents, depuis la femme de Loth jusqu'à Charles IX; dans la troisième, de celles qui ont péri dans les combats; dans la quatrième, de celles sur le compte desquelles l'histoire est moins explicite. Ce discours a été trad. en franç. par *Jean de Brisbar* et publié à Leyde sous le titre : *Les trophées de la mort*. Aux attaques injustes dont cet écrit fut l'objet, Drelincourt répondit par cette satire violente :

VIII. *Appendix ad Libitinæ trophea*, qu'il dédia à *Jacq. Du Rondel*, professeur de grec, et qu'il inséra dans le recueil de ses œuvres, publié à cette époque sous le titre :

IX. *Opuscula*, Lugdun. Bat., 1680, in-16.

X. *Experimenta anatomica ex vivorum sectionibus petita*, Lugd. Bat., 1681, in-16; 1682, 1684, in-12; insér. dans la Biblioth. anatomique de *Manget*. — Cet ouvrage, où l'on trouve des choses curieuses sur la circulation du sang, les vaisseaux lactés, le chyle, etc., est, selon *Haller*, un des plus importants de Drelincourt. Résultat de ses expériences sur des chiens vivants, il est divisé en 47 chapitres, suivis d'un Appendix contenant sept pièces sur la conception : *De semine virili*, *De semine muliebri*, *Parerga super iisdem ovis*, *De utero*, *De tubis uteri*,

*Parerga de tubis uteri*, *Corollaria de humano fœtu*.

XI. *De fœminarum ovis tam intrâ testiculos et uterum quàm extrâ, ab anno 1666 ad retrâ secula*, Lugd. Bat., 1684, in-12; réimp. sous le titre *De fœminarum ovis historice atque physice lucubrationes*, Lugd. Bat., 1686, in-12. Cette dernière édit. augmentée d'une dissertation intitulée *De fœminarum ovis curâ secundæ*, est préférable à la première. — Drelincourt décrit l'œuf humain dans ses états successifs. A ses propres observations, il ajoute les témoignages de 70 auteurs anciens ou modernes, pour montrer que la réalité des œufs est incontestable et que le système des ovariistes est très-ancien. On trouve dans ce livre beaucoup de faits curieux. *Basnage de Beauval* ayant élevé quelques doutes sur ce mode de génération, il lui en donna la solution dans une lettre qui a été insérée dans l'histoire des ouvrages des savans (janv. 1688).

XII. *De conceptione adversaria*, Lugd. Bat., 1685, in-12. — Il entreprend la réfutation des systèmes de *Fernel*, *Plazzoni*, *Barbatus*, *Van Horne* sur la formation du fœtus. Selon lui, l'embryon est entièrement formé par le sperme et l'œuf lui sert seulement d'enveloppe.

XIII. *De humani fœtus membranis hypomnemata*, Lugd. Bat., 1685, in-16. — Il tourne en ridicule les opinions avancées sur les membranes de l'ovule.

XIV. *De tunica fœtus allantoide meletemata*, Lugd. Bat., 1685, in-16. — Il soutient que l'allantoïde ne se remarque que chez les ruminants.

XV. *De tunica chorio animadversiones*, Lugd. Bat., 1685, in-12.

XVI. *De membranis fœtus agnina castigationes*, Lugd. Bat., 1685, in-12.

XVII. *De fœtum pileolo sive galeâ emendationes*, Lugd. Bat., 1685, in-12. — Drelincourt se moque des niais qui croient encore au bonheur des enfants nés coiffés.

XVIII. *Super humani fœtus umbilico meditationes elencticae*, Lugd. Bat., 1685, in-42. — Il se raille des présages superstitieux que l'on tire des nœuds et des flexuosités du cordon ombilical.

XIX. *De conceptu conceptus*, Lugd. Bat., 1685, in-42, et dans la Bibl. anatom. de Leclerc et Manget. — Il expose son système sur la génération et la formation du fœtus, mystère qu'il ne lui a pas été donné, plus qu'à ses prédécesseurs, de dévoiler.

XX. *De divinis apud Hippocratem dogmatis sermo, quem græcè habuit septimo idūs martias* 1689, *cùm academico magistratu sese abdicaret, nunc verò latinitate donatus à Carolo Drelincourtio Caroli filio et Caroli nepote*, imp., avec le N° VII, Lugd. Bat., 1689, in-42. — L'auteur se propose de montrer que par les seules lumières de la raison, Hippocrate s'est approché le plus possible des vérités proclamées par le Christ et ses apôtres.

XXI. *De variolis atque morbillis dissertatio*, Lugd. Bat., 1702, in-42. — Il conseille les purgatifs et les saignées pendant le cours de cette phlegmasie.

XXII. *Opuscula medica quæ reperiri potuêre omnia*, Hagæ Comit., 1727, in-4°. Edition très-fautive, bien que publiée par Boerhaave. Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés, on y trouve deux pièces du fils de Drelincourt : 1° *Dissertatio anatomico-practica de lienosis*, déjà imp. plusieurs fois, entre autres à Leyde, 1711, in-8°, écrite avec beaucoup de netteté et d'exactitude, et enrichie d'une foule de citations; 2° *Επιμετρεα viriliter impugnanda*. L'éditeur a oublié d'y insérer les notes faites par Drelincourt sur la thèse de *Philippe Rose* de Caen, *De calculo vesicæ*, notes publiées dans la Bibl. chirurgicale de Manget, Gen., 1721, in-fol.

XXIII. *Homericus Achilles*, Lugd. Bat., 1693, in-4°; 2° édit., augm., Lugd. Bat., 1694, in-4°; 3° édit.,

augment., Lugd. Bat., 1696, in-4°. — Ce travail, d'une érudition immense, mais un peu confuse, offre tout ce qui avait jamais été publié sur Achille.

Drelincourt, qui s'était marié avant de passer en Hollande, laissa un fils nommé CHARLES, qui fut reçu docteur en médecine en 1693, et qui mit au jour les opuscules dont nous avons parlé plus haut.

IV. Le quatrième fils du pasteur Charles Drelincourt reçut le nom d'ANTOINE. Il étudia également la médecine et la pratiqua d'abord à Genève, où il reçut gratuitement la bourgeoisie, le 5 juin 1678, puis à Orbes en Suisse.

V. Le cinquième mourut à Genève pendant ses études en théologie.

VI. Le sixième, PIERRE, qui étudia aussi à Genève, passa en Angleterre et devint doyen d'Armach. Il est auteur de *A Speech made to this grace the Duke of Ormond, to return the humble thanks of the french Protestants, relieved by the privy council*, Dublin, 1682, in-4°; et probablement aussi du *Protestant's Self-Defence*, Lond., 1683, in-42. Sa fille CHARLOTTE-SUSANNE, épousa, en 1690, à Londres, *Jean Barbot*, le même peut-être qu'un gentilhomme de ce nom cité dans les papiers de La Reynie comme ayant abjuré à Paris, le 7 janv. 1686 (*Suppl. franç.* 709.6). De ce mariage naquit, en 1691, *Charlotte - Anne Barbot*.

Nous avons déjà dit que l'aînée des filles de Drelincourt épousa le ministre de Poitiers, *Baignoux*, qu'elle suivit en Angleterre et à qui elle donna deux enfants. Le fils entra dans le commerce, et la fille épousa *Boignot*. La seconde, mariée à l'avocat *Mazonau* était morte à l'époque de la révocation. Son mari se réfugia en Hollande avec son fils âgé de 17 ans. La troisième, EMILIE-CHARLOTTE, femme de *Daniel de Malnoë*, avocat au parlement de Paris, fut jetée avec lui à la Bastille en 1685. Après quelques mois de détention, ils abjurèrent l'un et l'autre, ou plutôt feignirent d'abjurer, car

à peine se vit-il en liberté que Malnoë chercha les moyens de fuir à l'étranger. Il réussit à passer en Hollande avec son fils (*Archiv. gén.* E. 3373); mais sa femme refusa de l'accompagner et resta en France. Elle vivait encore en 1715 où elle obtint la permission de vendre une portion des biens de ses frères et de ses nièces dont Louis XIV lui avait fait don en 1688, en considération de sa conversion sincère (*Ibid.* E. 3374).

**DROUART**, famille noble de la Champagne, sur laquelle nous ne possédons qu'un bien petit nombre de renseignements.

*Jean Drouart*, le premier de cette maison qui embrassa le protestantisme, épousa, le 28 sept. 1571, *Charlotte de Mauregard*, qui lui donna un fils, nommé **DANIEL**. Ce dernier prit pour femme, le 4 juillet 1600, *Jeanne de Blond*, veuve de *Nicolas de Blond*, sieur de La Tour, et alliée à la famille *Le Sueur*. Le Nobiliaire de Champagne ne mentionne, comme issu de ce mariage, qu'un fils du nom de **ROBERT**; mais Robert Drouart eut au moins un frère, nommé **SAMUEL**, qui fut député par l'église de Sésanne au synode provincial tenu à Vitry-le-Français en 1649, en même temps que *François de Racquet*, qui y représenta l'église de Lisy (*Jacobins St-Honoré* N° 30).

Robert Drouart épousa, le 4 juillet 1632, *Madelaine de La Haye*, dont il eut **DANIEL**, **JEAN** et **JEANNE**. Le sort de cette dernière est inconnu. Quant à Daniel, il se maria, le 17 oct. 1657, avec *Esther de Racquet*, fille de *Charles de Racquet* et de *Marie de Fleury*, et il en eut un fils appelé **CHARLES**. Son frère Jean épousa, en 1665, *Elisabeth de Popincourt*, fille de *François de Popincourt* et d'*Hélène de Parenteur*.

Cette famille, comme tant d'autres, a eu ses confesseurs. En 1689, un Drouart était enfermé pour cause de religion dans les prisons de Châlons-sur-Marne (*Archiv.* E. 3374).

**DUAREN (FRANÇOIS)**, professeur de droit civil à Bourges, né à Saint-

Brieuc en 1509, mort à Bourges, le 22 juin 1559.

Après avoir exercé pendant quelques années une charge de judicature dans laquelle il avait succédé à son père, Duaren vécut à Paris où il donnait, en 1536, des leçons publiques sur les Pandectes. Au nombre de ses élèves se trouvaient les trois fils du célèbre Budé avec qui il se lia d'amitié. Deux ans après, il fut appelé comme professeur à Bourges; mais en 1548, soit, comme on l'a dit, qu'il désirât joindre la pratique à la théorie, soit plutôt à la suite de ses démêlés avec son collègue Baron, il abandonna sa chaire et revint suivre le barreau de Paris. Il ne tarda pas à se fatiguer des chicanes du palais, et Baron étant mort sur ces entrefaites, il retourna à Bourges sur l'invitation de la duchesse de Berry qui lui fit donner « de gros appointements » (1), et le nomma son maître des requêtes.

De Thou rend à Duaren ce témoignage, qu'il était, après Alciat, le plus savant jurisconsulte de son temps. A l'étude de la jurisprudence, il avait joint celle des belles-lettres, et il possédait une profonde connaissance de l'antiquité. S'il manquait de facilité et de mémoire, il rachetait ce défaut par la fermeté et la rectitude de son jugement. Il fut le premier qui substitua le développement des grands principes du droit romain aux gloses barbares des anciens commentateurs, et sous ce rapport, il rendit un immense service à la science. On doit regretter qu'il ne soit pas possible d'accorder à son caractère les mêmes éloges qu'à son esprit. Son humeur impérieuse, opiniâtre, difficile, jalouse, lui suscita des querelles avec la plupart de ses collègues : avec Baron, qu'il déprima dans son traité *De jurisdictione et imperio*, et qu'après sa mort, il porta aux nues; avec *Bandouin*, qui osa lui disputer une supériorité à laquelle le jurisconsulte breton avait sans doute des droits comme son

(1) Son traitement était de 920 liv., pres- que le triple de ce que recevait son collègue *Bandouin*.

ancien, et qui soutint avec tant de violence ses injustes prétentions que Duaren aurait quitté Bourges pour aller professer à Valence, s'il avait pu en obtenir la permission de la duchesse de Berry; avec *Cujas*, dont la réputation naissante l'ofusquait et qui dut se retirer afin de mettre un terme à des divisions menaçantes même pour l'existence de l'université.

A l'époque où Duaren retourna prendre possession de sa chaire, en 1551, l'université de Bourges possédait des professeurs d'un grand mérite, et tous, au rapport de Catherinot, étaient suspects d'hérésie. Le soupçon était fondé, car l'on vit l'un d'eux, *Nicolas Benquier*, abjurer publiquement sous l'empire de la terreur répandue par la Saint-Barthélemy, tandis que son collègue *Hugues Doneau* gagnait la frontière à travers mille dangers. Depuis dix ans déjà, *Antoine Le Comte*, de Noyon et proche parent de *Calvin*, avait abandonné une Eglise dont il ne se souciait pas de grossir le martyrologe. *André Lévescat* était mort en 1558. Nous avons raconté ailleurs les palinodies de *Baudouin*. Quant à Duaren, quoiqu'il n'ait jamais osé se séparer ouvertement de la communion romaine, « il inclinait au protestantisme, dit M. Raynal, dans son Histoire du Berry, comme la plupart des grands jurisconsultes de son temps. » Au témoignage de Catherinot, on peut joindre celui de Baudouin qui traite Duaren de nicodémite et de prévaricateur, en ajoutant que la Sorbonne l'obligea « à chanter une honteuse palinodie. » On sait aussi que le célèbre professeur de Bourges était en correspondance avec *Calvin*, et l'on dit même qu'il se serait retiré à Genève si les calomnies de Baudouin n'avaient pas trouvé un trop facile accès auprès des ministres de cette ville. Enfin l'Index publié à Rome en 1681 ne permet la lecture du savant ouvrage de Duaren *De sacris Ecclesie ministeriis ac beneficiis Libri VIII* (Paris, 1551, in-4°; 1557, in-8°; 3<sup>e</sup> édit. aug., Paris, 1585, in-8°;

Lond., 1585, in-8°; Iena, 1687, in-8°), qu'après qu'il aura été corrigé, et défend absolument de lire le traité qui y est joint sous le titre de *Pro libertate Ecclesie gallicane ad romanam aulam, defensio*.

Les bibliographes n'indiquent ni la date, ni le format, ni le lieu d'impression des autres ouvrages de Duaren, à l'exception de la dissertation *De ratione docendi discendique juris*, publ. à Lyon, 1547, in-16, et du traité *De feudis*, imp. à Paris, 1558, in-8°, selon la Biblioth. de Gesner. Ses *Opera* ont paru à Lyon, 1554, in-fol. Une nouv. édit. plus complète en a été donnée dans la même ville, 1579, 2 vol. in-fol.; réimp. Francof., 1592, in-fol.; Gen., 1608, in-fol.; Lucæ, 1765, 1770, 1772, 4 vol. in-fol.

DU BARTAS. Voy. SALUSTE.

DU BATUT (JEAN), sieur de La Peyrouze, conseiller du roi Henri IV, maître des requêtes de son hôtel en l'état de Navarre, anobli, en 1593, en récompense des services rendus par lui « tant dans l'exercice de son état de maître des requêtes qu'en plusieurs charges et commissions. » En 1600, Du Batut remplissait les fonctions de sénéchal de la vicomté de Turenne. Il mourut après 1638, date de son testament.

De son mariage avec *Isabeau de Conthie*, célébré le 3 avril 1584, naquirent cinq enfants, dont deux filles : JEANNE, femme d'un sieur *Umet*, et ANTOINETTE, mariée avec *La Claveyrie*, fils de *La Garde de Saint-Céré*. Le second des fils, JOSEPH, qualifié de docteur-ès-droits, abjura et devint aumônier du duc de Bouillon. Le troisième, HENRI, sieur de La Roche, fut successivement pasteur à Argentat et à Cardaillac. L'aîné, ISAAC, sieur de La Garrigue, suivit la carrière des armes, et entra, en 1624, dans les gardes de Louis XIII. Quatre ans plus tard, il passa dans la compagnie des chevaliers légers, et ensuite dans les gardes de *La Force*, dont il devint capitaine. Il suivit le maréchal dans ses campagnes

en Savoie, en Piémont et en Italie. Ce fut lui qui fut chargé d'apporter au roi la nouvelle de la levée du second siège de Casal et de la conclusion du traité de paix. En récompense de sa fidélité et de sa valeur, Isaac Du Batut obtint le brevet d'aide de camp, le 15 sept. 1637; mais il n'en jouit pas longtemps. Il fut tué d'un coup de canon, dans la nuit du 4 au 5 oct., à la prise de la demilune de Dampvilliers.

Isaac Du Batut avait épousé, en 1636, *Françoise de Vivans de Castelvieil*, fille de *Jean de Vivans*, sieur de Doissat, conseiller du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et de *Catherine de La Dugnie*. Il en eut un fils, nommé JEAN, sur qui nous ne possédons pas de renseignements assez précis pour décider s'il persista ou non dans la profession du protestantisme.

**DU BEC-CRESPIN (CHARLES)**, baron de BOURRY, chevalier de l'ordre du roi, fils aîné de Charles Du Bec-Crespin, vice-amiral de France, et de *Madelaine de Beauvilliers-Saint Aignan*. Lorsque la première guerre civile éclata, Bourry se mit sous les ordres de *Morvilliers*, gouverneur de Rouen pour le parti protestant; mais il ne tarda pas à aller rejoindre à Orléans *Condé* qui l'envoya à Angers avec la mission difficile d'apaiser les différends survenus entre les chefs huguenots. Un gentilhomme de l'Anjou, nommé *Mébretin*, s'était emparé de cette ville, dès le 5 avril 1562, pour ainsi dire sans rencontrer de résistance. Le lendemain, un accord avait été conclu entre les habitants des deux religions qui s'étaient réciproquement promis de maintenir la tranquillité, et avait choisi pour gouverneur *Jean Duret*, sieur de La Barbée (*Voy.*). La bonne harmonie régnait donc entre les deux partis, lorsque, le 9, était arrivé *Anselme Soucelles* ou *Soubselles*, pour demander du secours de la part de Condé. Un grand nombre de gentilshommes étaient donc partis pour Orléans, et leur départ avait affaibli d'autant les Huguenots. Pour comble de malheur, la division s'était mise

entre Soucelles et Mébretin, en sorte que les Catholiques n'avaient pas eu de peine à prendre leur revanche, et Angers était retombé en leur pouvoir, lorsque Bourry arriva.

Dans la seconde guerre, Bourry et son frère Vardes amenèrent à *Condé* huit enseignes d'infanterie du pays de Caux. Chargé d'enlever Argenteuil, Bourry s'en rendit maître, le 42 octob. 1567. Selon le Journal de Bruslart, il y laissa commettre beaucoup de cruautés; mais il est juste de faire observer que Bruslart n'était pas toujours bien renseigné; c'est ainsi qu'il annonce la mort du capitaine Bourry et de *Monstin*, tués à l'attaque de ce bourg, et, pour le premier au moins, la nouvelle était fautive. Non-seulement Bourry ne périt pas dans cette entreprise; mais il continua à servir avec distinction jusqu'à la conclusion de la paix. C'est à lui que Condé commanda de châtier les habitants d'Irancy, qui avaient tué son enseigne. Secouru par *Piles*, il emporta la ville d'assaut malgré une admirable défense, et la mit à feu et à sang.

En 1569, échappé sain et sauf de la sanglante bataille de Moncontour, Bourry, accompagné de *Des Essarts*, *La Tremblaye*, *Moissonnière* et du capitaine *Teil*, cherchait à gagner La Charité à la tête d'une centaine de chevaux, lorsqu'il rencontra une troupe de ses coreligionnaires à qui il eut le bonheur de sauver l'honneur et la vie. C'étaient les femmes et les enfants des Huguenots du Gâtinais, qui avaient trouvé un asile à Montargis; mais qui, sur l'ordre de Charles IX, en avaient été renvoyés par *René de France*. A peine ces malheureux, au nombre de 460, avaient-ils traversé la Loire, qu'ils avaient aperçu courant à leur poursuite 200 soldats chargés de les massacrer. Tous se jetant à genoux, avaient entonné un psaume, et ils se préparaient ainsi à la mort, lorsque du côté opposé parut tout-à-coup le capitaine Bourry, qui chargea les Catholiques, les défit et escorta jusqu'à La Charité la troupe tremblante qu'il venait d'arracher à la

mort. Plus tard, Bourry suivit *Guerchy*, lorsqu'il marcha au secours de *Brique-mault*, et il prit part aussi à l'entreprise sur Bourges.

Le Laboureur prétend « qu'il y avoit moins de zèle que de mauvaise humeur et de mécontentement dans la résolution des deux frères [Bourry et Vardes] de se joindre au parti huguenot, qu'ils abandonnèrent, dit-il, après en avoir essayé toutes les disgrâces, par l'exhortation de leur frère puîné Philippe. Charles Du Bec-Crespin avoit, en effet, deux frères et une sœur. Cette dernière, nommée *Françoise*, épousa Jacques de Mornay, sieur de Buhy, et fut la mère du célèbre *Du Plessis-Mornay*. Le frère puîné, Philippe, devint archevêque de Rheims; l'autre, baptisé sous le nom de *Pierre* ou *Nicolas*, est connu dans l'histoire de nos guerres de religion sous le nom de sa terre de VARDES. Comme son frère aîné, il servit sous les drapeaux protestants, et il se signala notamment à la bataille de Saint-Denis; mais il parait avoir abandonné, en effet, de bonne heure, un parti peu favorisé de la fortune. Tout nous porte à croire, au contraire, que son frère Charles, persista dans la profession de la religion réformée jusqu'à sa mort. Selon Varrillas, il fut tué à la Saint-Barthélemy, et, effectivement, depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, tandis qu'il est question en plusieurs circonstances de son fils. La Popelinière raconte que le jeune vicomte Bourry obtint, en 1573, ainsi que *Gaussecille* et d'autres, un passeport de l'ambassadeur français en Angleterre, où il s'était réfugié après la Saint-Barthélemy, et entra en France avec promesse d'y vivre en liberté de conscience, faveur qui s'explique par le désir d'enlever des recrues à l'armement de *Montgomery*. « Plusieurs, ajoute La Popelinière, firent nombre au camp des Catholiques devant La Rochelle. » Si le jeune Bourry fut de ceux-là, il racheta plus tard cette faiblesse. En 1576, il se rendit maître de Marans après cinq jours de siège, et délivra ainsi La Ro-

chelle d'un voisinage fort incommode. L'année suivante, l'indiscipline de son régiment ayant forcé *Condé* à l'éloigner de La Rochelle, ainsi que les régiments de *Lorges* et de *Mouy*, ces trois chefs allèrent mettre le siège devant les Sables d'Olonne et le château de La Chaume, qui se rendit à composition.

Il est donc certain que les enfants du baron de Bourry professaient encore le protestantisme en 1577, et rien ne nous apprend à quelle époque ils changèrent de religion.

Du mariage de Charles Du Bec-Crespin avec *Marie de Cléry* ou *Clercy*, dame de Gonzeville, naquirent deux fils : 1° *Georges*, baron de Bourry, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mort en 1585, laissant de sa femme *Marie Joubert* ou *Jubert*, fille de *Claude Joubert*, sieur de Veilly, conseiller au parlement de Rouen, *Charles*, *Jean* et *Nicolas*, morts jeunes; *Elisabeth*, mariée avec *Jacques* ou *Georges de Pellevé*, baron de Tourny; *Charlotte*, femme de François de La Luthumière, et *Françoise*, épouse de Jacques de Pardieu, seigneur de Maucombe; — 2° *Jean*, évêque de Saint-Malo, mort en 1610. Resté veuf, Charles Du Bec-Crespin se maria avec *Jeanne Du Laurent*, dame de Brandai, qui lui donna un fils, *Charles*, sieur de Villebon et de Gonzeville, et une fille, *Renée*, mariée avec Henri de Couëdic, baron de La Boissière.

Il n'y avait probablement rien de commun entre la noble famille Du Bec et le martyr *Jean Du Bec*, natif des Essars en Brie, prêtre converti au protestantisme, qui fut brûlé à Troyes, au mois de juin 1543.

**DU BELLAY** (CLAUDE), seigneur d'Anché, d'une des plus anciennes familles de l'Anjou. Du Bellay sortit de France et alla s'établir à Berlin plusieurs années avant la révocation de l'édit de Nantes. Frédéric-Guillaume le créa chambellan, et lui confia, quelque temps après, les importantes fonctions de gouverneur des trois margraves,

Albert-Frédéric, Charles-Philippe et Chrétien-Louis, issus de son second mariage. Du Bellay s'employa avec autant de zèle que *Louis de Beauveau*, à préparer et à faciliter l'établissement des Réfugiés dans le Brandebourg, et il contribua beaucoup à la fondation de l'église de Berlin, dont il fut un des anciens, jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mai 1694. Il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants de son mariage avec *Marie de Rogier*; mais il avait un frère réfugié comme lui, *Théodore Du Bellay*, seigneur de Montbrelais, né à Thouars, et mort à Berlin, le 20 juin 1711, lequel fut nommé conseiller d'ambassade par l'électeur et remplit les places les plus considérables dans les corps supérieurs des colonies françaises. Très - probablement *Charlotte Du Bellay*, veuve de *Fouquet*, seigneur de Bournezeau, d'une famille du Poitou qui professait déjà le protestantisme en 1562 (1), était leur sœur. Née à Niort, cette dame fut, en 1688, expulsée du royaume, après avoir passé plus de deux ans dans le couvent de la Visitation à Abbeville, sans vouloir « se réunir » (*Archiv. Tr.* 235). Elle mourut à Berlin, le 14 juillet 1712, à l'âge de 80 ans.

Nous n'avons rien à ajouter à ces renseignements qui nous sont fournis, en majeure partie, par l'ouvrage de MM. Erman et Réclam; car nous n'osons rattacher à la famille Du Bellay, un *Du Plessis-Bellay* qui est mentionné dans les lettres de *Du Plessis-Mornay* et dans les actes de plusieurs assemblées politiques. En 1597, il fut envoyé à celle de Châtellerault par *La Tremblaye*, avec des lettres où ce seigneur breton annonçait sa résolution d'embrasser la religion réformée. En 1615, il assista à celle de Grenoble et en 1619, à celle de Loudun comme agent de *La Trémoille*. En 1620, il est encore cité comme gou-

verneur de Taillebourg; mais depuis cette époque, il n'est plus parlé de lui.

On lit dans les actes du Synode national de Lyon : « *M. Matthieu d'Anché* s'offrant volontairement pour être professeur en théologie, a été refusé, jusqu'à ce qu'il ait produit ses attestations et témoignages des églises où il a vécu, et particulièrement de Genève, où il dit avoir demeuré longtemps. Et en cas qu'il refuse de le faire, les ministres sont obligés d'empêcher qu'il ne soit professeur dans leurs églises. » Y avait-il quelque lien de parenté entre ce d'Anché et la famille Du Bellay?

**DU BOIS** ou **DU BOUAYS**, famille protestante de la Bretagne. Sous le nom de *N. de BAULAC* (Voy.), nous avons déjà rapporté tout ce que l'histoire raconte de la part prise par *Jean Du Bois*, seigneur de Baulac, et par ses frères *Boteverruc* et *Bohelimer*, dans nos premières guerres de religion. Un msc., que nous ne connaissons pas lorsque cet article a été publié, nous permet de le compléter, en donnant ici la généalogie de cette famille.

Comme nous l'avions soupçonné, *Jean Du Bois*, mort en 1590, ne laissa pas d'enfant mâle de son mariage avec *Françoise de Kervenno*; mais il fut père de deux filles. L'aînée, nommé *ESTHER*, épousa *René Marec*, seigneur de Montbarot; la seconde, appelée *SARA*, devint, en 1592, la femme de *David Chauvin*, seigneur de La Muce, et resta veuve, après deux années de mariage. Elle montra toujours le plus grand zèle pour la religion.

Le msc. en question ne fait aucune mention des deux frères de Baulac qui contribuèrent avec lui à établir le protestantisme en Bretagne. Faut-il en conclure qu'ils périrent dans nos troubles religieux, sans laisser non plus d'héritier? Il y est parlé seulement d'un autre frère de *Jean Du Bois*, nommé *Julien*, sieur de Mesneuf, lequel épousa *Jeanne de Romillé*, et en eut un fils appelé *RENÉ*. D'un second mariage de ce Julien avec *Jaqueline Crespin* na-

(1) Cette même année, un *Bournezeau* se réfugia à Poitiers où commandait *Lancelot Du Bouchet*, et il continua à porter les armes pour la cause protestante.

quit PIERRE, souche de la branche de La Saugère.

René Du Bois se maria, en 1602, avec *Catherine de La Roussardière*, dame de Poligné, qui ne lui donna qu'une fille, appelée ELISABETH, laquelle épousa René de Montbourcher, sieur Du Bordage.

Pierre eut de son mariage avec *Suzanne de La Roussardière*, PAUL, sieur de Mesneuf, RENÉ, sieur de La Saugère, et SUSANNE, femme de *Samuel Le Maître*, sieur de La Garlaye.

Paul épousa, en 1647, *Henriette de Montbourcher*, qui le rendit père de deux fils. L'aîné, RENÉ, comte de Saint-Gilles et de Mesneuf, se maria, en 1664, avec *Débora de L'Isle*, dame de L'Isle-Du Gast, dont il n'eut point d'enfants, puis avec *Henriette de La Chapelle*, de la maison de La Rochegiffart, qui lui donna GÉDÉON et HENRIETTE. Le cadet, HENRI, mourut jeune.

Quant au frère de Paul Du Bois, René, sieur de La Saugère, il épousa, en 1650, *Marguerite Du Perrier*. De ce mariage naquirent RENÉ, mort jeune, et HENRIETTE, femme de N. Demarats, de l'île de Jersey. Il mourut avant la révocation, et sa veuve étant passée en Angleterre, ses biens furent donnés à René Du Perrier et aux enfants du comte de Saint-Gilles, lesquels s'étaient convertis (*Archiv. M. 673*), probablement à la mort de leur père qui était un zélé huguenot (*Ibid. É. 3372*).

**DU BOIS (FRANÇOIS)**, en latin *Sylvius*, le plus célèbre de tous les théoriciens chimiques, né à Hanau, en 1614, et mort à Leyde, le 44 nov. 1672.

Du Bois, plus connu en Allemagne et en Hollande sous le nom de *Del Boë*, descendait d'une famille de Cambrai, réfugiée pour cause de religion (1). Son père, qui était marchand, se nommait *Isaac Du Bois* ou *Del Boë*, et sa mère, *Anne de La Vignette*. A peine sorti de

(1) D'autres *Dubois*, également originaires de la Flandre, passèrent en Angleterre, et s'établirent à Cantorbéry, à Norwich, à Londres, dans les environs de Douvres, ou ce nom se rencontre encore fréquemment aujourd'hui.

l'enfance, il fut envoyé à l'académie de Sedan où il fit sa philosophie et commença des études médicales qu'il alla terminer à Bâle, où il reçut le bonnet de docteur, le 16 mars 1637. Après avoir visité les plus célèbres universités de la Hollande et de l'Allemagne, dans l'intention d'augmenter ses connaissances, il retourna à Hanau et se mit à exercer la médecine; mais au bout de deux ans, sentant son génie à l'étroit dans cette petite ville, il partit pour la France d'où il passa en Hollande. Il se fixa à Amsterdam, et, pendant quinze ans, il y pratiqua son art avec le plus grand succès. Sa réputation presque européenne le fit choisir, en 1658, pour remplacer Albert Kyper dans la chaire de médecine pratique à l'université de Leyde. Sur ce nouveau théâtre, où il rencontra le célèbre Boërhaave, sa renommée devint immense, et elle était justifiée non moins par son vaste savoir et son éloquence persuasive que par les cures admirables qu'il opérât. Il ne se présentait, pour ainsi dire, pas un cas difficile, non seulement dans les Provinces-Unies, mais à l'étranger, pour lequel on ne le consultât.

Malheureusement Du Bois était un homme à système, et, comme tous ses pareils, il tomba dans l'exagération. Dans sa conviction, les acrésés étaient la cause prochaine de toutes les maladies, ou, en d'autres termes, toutes les maladies provenaient de la prédominance des éléments chimiques dans les humeurs. Or, tout ce qui est acre pouvant se rapporter à deux classes, les acides et les alcalis, il en concluant qu'il n'y avait que deux grands ordres de maladies, les unes engendrées par une acrésé acide, les autres par une acrésé alcaline. Cette théorie, sur laquelle était basée sa méthode curative, n'était pas nouvelle; ce n'est, à proprement parler, qu'une modification des théories de Van Helmont et de Descartes; mais si l'on ne doit pas regarder Du Bois comme l'inventeur du système chimiatrique, le plus détestable, selon Sprengel, de tous ceux qui ont jamais

vu le jour, on doit reconnaître que plus que personne il a contribué à le répandre, par l'éclat de son enseignement qui attirait à Leyde un nombre prodigieux d'élèves, par la célébrité de l'école où il enseignait, et par la considération dont il jouissait personnellement à juste titre.

Au reste, si l'erreur de Du Bois produisit des résultats déplorables, elle eut, d'un autre côté, cela de bon, qu'elle inspira à ses disciples le goût de la chimie, ensuite que cette science, trop négligée jusque là, ne tarda pas à prendre faveur parmi les savants. L'illustre professeur rendit d'ailleurs d'autres services. Le premier, il fit voir que les vaisseaux lactés reviennent du foie au pancréas et servent vraisemblablement à charrier, non pas du chyle, mais de la lymphe. Le premier, il distingua les glandes en conglomérées, lymphatiques et muqueuses, distinction encore acceptée de nos jours. Le premier encore, il enseigna à l'université de Leyde la circulation du sang. De plus, il donna de l'encéphale une description plus exacte que toutes celles de ses prédécesseurs. Aucun médecin avant lui n'avait distingué, avec autant de précision, les sinus de la dure-mère. Il dénomma les sinus latéraux et le sinus postérieur, fit connaître la véritable position et la forme des verticaux et des latéraux, indiqua les différences que les tubercules quadrijumeaux présentent, sous le rapport de la forme et du volume, dans l'homme et les animaux. S'il se trompa, en refusant des veines au cerveau, et en admettant une communication directe des artères avec les sinus de la dure-mère, c'est qu'il partagea un préjugé général de son temps. C'est encore à Du Bois que l'on doit la découverte de l'os lenticulaire de la caisse du tympan; mais de tous les services qu'il a rendus à l'art de guérir, le plus important, celui qui lui assigne un rang éminent dans l'histoire de la médecine, c'est qu'il introduisit dans les universités l'enseignement clinique, ayant eu le premier l'idée

excellente de conduire ses élèves dans les hôpitaux, de leur expliquer, au lit des malades, les causes des maladies, de leur en signaler les symptômes et de les en instruire encore mieux par l'autopsie cadavérique. Il mérita donc de partager avec *Bonnet* l'honneur d'avoir créé l'anatomie pathologique.

Du Bois succomba dans un âge peu avancé aux fatigues de l'étude et de l'enseignement. Il fut enseveli dans le chœur de l'église de Saint-Pierre à Leyde, et son collègue Luc Schacht se chargea de prononcer son oraison funèbre qui a été publiée dans la Biblioth. de Manget. Pendant son séjour à Amsterdam, il avait rempli avec autant de zèle que de désintéressement la charge de médecin des pauvres appartenant à l'église wallonne. Le 8 fév. 1669, il avait été élu recteur de l'université de Leyde. Il avait été marié deux fois, la première avec *Anne de Ligne*, morte en 1657, et la seconde, avec *Madelaine-Lucrèce Scheltzer*, qui lui fut enlevée par la peste de 1669.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *De motu animalium ejusque lectione*, Lugd. Bat., 1637. — La Biogr. univ. qui a donné, par inadvertance, deux articles à Du Bois, l'un sous le nom de Du Bois, l'autre sous celui de Sylvius, attribue ce traité, dans le dernier article, au célèbre professeur de Leyde. Nous craignons que ce ne soit une erreur.

II. *De bili et hepatis usu*, Lugd. Bat., 1660, in-4°. — C'est dans cette dissertation qu'il développe son système sur la nature alcaline de la bile et la qualité acide du suc pancréatique, système combattu par *Drelincourt* et *Deusing*.

III. *De febribus*, Lugd. Bat., 1661, in-4°. — Noté par la Biogr. univ. à l'art. Sylvius; apparemment la 4<sup>e</sup> édit. du traité qu'à l'art. Du Bois elle indique sous ce titre : *Novissima idea de febribus curandis*, Dubl., 1687, in 12.

IV. *Disputationum medicarum decas, primarias corporis humani functiones naturales ex anatomicis*,

*practicis et chymicis experimentis deductas complectens*, Amst., 1663, in-12; 2<sup>e</sup> édit., Lugd. Bat., 1670, in-12; 3<sup>e</sup> édit. contenant les N<sup>os</sup> VII et VIII, et un discours inaugural *De hominis cognitione*, lenæ, 1674, in-12; 4<sup>e</sup> édit., publ. par Holterhof sous le titre d'*Exercitationes medicæ*, Francof., 1676, in-12. — Cette décade comprend : 1<sup>o</sup> De alimentorum fermentatione in ventriculo; 2<sup>o</sup> De chyli à fœcibus alvinis secretionem atque in lacteas venas propulsionem in intestinis perfectâ; 3<sup>o</sup> De chyli mutatione in sanguinem, circulari sanguinis motu et cordis, artieriarum pulsu; 4<sup>o</sup> De spirituum animalium in cerebro cerebelloque confectione, per nervos distributionem atque usu vario; 5<sup>o</sup> De lienis et glandularum usu; 6<sup>o</sup> De bilis ac hepatis usu; 7<sup>o</sup> De respiratione usque pulmonum; 8<sup>o</sup> De vasis lymphaticis et lymphâ; 9<sup>o</sup> et 10 De febris.

V. *Opuscula varia*, Lugd. Bat., 1664, in-24; Amst., 1668, in-12.

VI. *Collegium medico-practicum, dictatum anno 1660*, Francof., 1664, in-12.

VII. *Epistola apologetica contra Ant. Deusingium*, Lugd. Bat., 1664, in-12; 1666, in-8<sup>o</sup>; Amst., 1668, in-12; lenæ, 1674, in-12, avec le N<sup>o</sup> IV.

VIII. *De affectûs epidemici 1669 Leidensem civitatem depopulantis causis naturalibus, oratio*, Lugd. Bat., 1670, in-12; lenæ, 1674, in-12, avec le N<sup>o</sup> IV; Amst., 1674, in-12 avec le 4<sup>e</sup> livre de l'ouvrage suivant.

IX. *Præcos medicæ idea nova, liber primus, de affectibus naturales hominis functiones læsas vel constituentibus, vel producentibus, vel consequentibus*, Lugd. Bat., 1667, in-12; 1674, in-12. — *Liber secundus, de affectibus animales hominis functiones læsas vel constituentibus vel producentibus, vel consequentibus*, Lugd. Bat., 1672, in-12; Amst., 1674, in-12. — *Liber tertius, de affectibus generationi hominis dicatas functiones læsas vel constituen-*

*tibus*, etc., Amst., 1674, in-12. — *Liber quartus, de morbis infantium et aliis quibusdam memovatu dignis affectibus*, Amst., 1674, in-12. — Ou imprimâ à Francfort, dès 1671, in-12, *Idea præcos medicæ in tres libros divisæ*. Il s'agit évidemment des trois premiers livres de cet ouvrage, malgré la difficulté que présentent les millésimes; mais où git l'erreur?

X. *Index materiæ medicæ*, Lugd. Bat., 1671, in-12.

XI. *De inflammatione*, Lugd. Bat., 1674, in-4<sup>o</sup>. — Cité par la Biogr. univ. à l'art. Sylvius.

XII. *Opera medica, tam hæcenus inædita quàm variis formis et locis edita, nunc verò certo ordine disposita et in unum volumen redacta*, Amst., 1679, in-4<sup>o</sup>; nouv. édit. augm. du *Collegium nosocomicum*, Gen., 1681, in-fol.; *edit. nova cui accedunt casus medicinales annorum 1659-61* (publ. par Joachim Mérian, au nombre de 160), Traj. ad Rhen. et Amst., 1695, in-4<sup>o</sup>; Venetiis, 1708, 1736, in-fol. Une édit. donnée à Paris, 1691, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, contient deux traités, *Institutiones medicæ* et *De chymia*, que Du Bois a constamment désavoués. Ajoutons que plusieurs de ses autopsies cadavériques ont été publiées dans les tomes V et VI des Ephémérides des Curieux de la nature.

DU BOIS (MARIE), jeune fille de la Lorraine, qui a fait preuve d'un courage et d'une présence d'esprit remarquables dans son évasion de France en 1687. Arrêtée une première fois comme elle allait franchir la frontière, elle fut jetée en prison et y passa deux mois; puis elle fut condamnée à une détention perpétuelle dans un couvent de Metz. Au bout de dix mois de réclusion, elle trouva enfin, le 17 août 1687, l'occasion qu'elle cherchait de recouvrer sa liberté. Profitant d'une nuit d'orage, elle sauta par sa fenêtre dans une cour, franchit les murs, traversa la Moselle et se réfugia chez un protestant qui consentit à la recevoir chez lui; mais le lendemain, le gouverneur

prévenu de cette évasion, ayant fait poser des affiches promettant dix louis à qui ramènerait la fugitive, et menaçant des galères et de la confiscation de leurs biens ceux qui lui donneraient asile, son hôte effrayé refusa de la garder plus longtemps. La jeune Du Bois se déguisa en paysanne, et un panier sur la tête, elle sortit de Metz sans être reconnue. Au bout d'une heure de marche, elle rencontra le guide que ses amis lui avaient procuré secrètement. Après avoir pris le costume d'un jeune garçon, elle monta en croupe et arriva sans encombre à Charleville où son guide la fit passer pour son valet. Ils venaient de s'arrêter dans une auberge de village pour dîner, lorsque des soldats, y entrant, demandèrent à l'hôtelier s'il n'avait pas nouvelle de la fille qui s'était sauvée d'un couvent de Metz. Dans cet extrême péril, la fugitive montra tant de sang-froid que les soldats, loin de soupçonner la vérité et la prenant pour un valet, la chargèrent de conduire leurs chevaux à l'abreuvoir. Elle arriva enfin, sans accident, à Liège, d'où elle gagna Cassel qu'habitait ses amis. Elle épousa plus tard *Jean-Blaise de Durfort*, et mourut en 1749.

**DU BOIS DES COURS**, nom d'une des plus anciennes familles du Perche, protestante vraisemblablement depuis *Antoine Du Bois des Cours*, seigneur de Favières, chef des montres sous le connétable de Montmorency.

De son mariage avec *Marguerite Vi-part*, conclu en 1551, *Antoine Du Bois des Cours* laissa deux enfants, *ADRIEN* et *JEANNE*. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de gendarmes, gouverneur du château de Dreux, *Adrien Du Bois des Cours* rendit d'importants services à Henri III, après son union avec le roi de Navarre, ainsi qu'à son successeur. Il fut marié deux fois, la première avec *Madelaine Le Fort*; la seconde, en 1592, avec *Marie de Boullehart*. En 1593, il fit hommage de la terre de Favières, conjointement

avec *Jacques Du Bois des Comtes*, seigneur de L'Elang, son cousin. Il mourut le 31 janv. 1647, laissant de sa première femme *ADRIEN* et *MADÉLAINE*, mariée, en 1603, à *Philippe de Ville-reau*. Du second lit sortirent *GÉDÉON*, qui continua la postérité; *JACQUES*; *GEORGES*, mort avant 1623; *ANTOINE*, seigneur de Châtenay, vivant encore en 1668; *MARIE*, *RACHEL* et *ISABEAU*, femme, en 1618, selon *Lainé*, d'*Alexandre de Chaumont*, sieur d'Athieules, fils de *Louis de Chaumont-Guitry*, et d'*Isabeau Du Breuil de Montaud* (1).

*Gédéon Du Bois des Comtes*, seigneur de Favières, baron de La Maisonfort, lieutenant de la compagnie de *Rosny*, épousa, en 1624, *Éléonore de Beaujeu*, dame de La Maisonfort en Nivernois, fille de *Claude de Beaujeu*, baron de La Maisonfort, et de *Marthe de Regnault*. En 1626, il remplit les fonctions de commissaire ordinaire de l'artillerie. En 1632, il fut nommé lieutenant de la compagnie du prince de Henrichemont. En 1635, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, il servit sous *La Force* au siège de Saint-Mihiel. Il mourut en 1648, laissant cinq enfants: 1° *GÉDÉON*, qui suit; 2° *MAXIMILIEN*, mort avant 1665, qui eut de sa femme *Elisabeth Augier*, un fils, nommé *MAXIMILIEN* comme son père, et une fille, *MARTHE*, mariée à *Claude de Teillier*; 3° *AMOS*; 4° *ELISE*; 5° *ÉLÉONORE*.

*Gédéon*, seigneur de Favières, baron de La Maisonfort, épousa, en 1649, *Marie-Anne Sarrau*, fille de *Claude Sarrau* et de *Françoise Du Candal*. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, avec sa belle-sœur *Susanne de Jarry*, veuve probablement de son frère *Amos*, et mourut après 1679, n'ayant eu de son mariage qu'une

(1) Ce *Louis de Chaumont* serait-il le même que celui dont nous avons parlé à l'article *CHAUMONT*, et qui mourut sans hoirs, s'il faut en croire le nsc. du fonds St-Magloire? Répétons encore que les travaux des généalogistes laissent beaucoup à désirer: sous le rapport de l'exactitude.

filles nommées *SUSANNE*, et un fils appelé *GÉDÉON*. Ce dernier, lieutenant au régiment des gardes françaises, puis colonel du régiment de Picardie, servit longtemps sous *Turenne* dont il suivit l'exemple en abjurant, tandis que son cousin-germain, Maximilien, passa en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes. On ignore l'époque où celui-ci mourut, mais on sait qu'il laissa deux fils et une fille mariée à *Du Théraud*, également réfugié.

**DU BORDET**, nom d'une branche protestante de la famille d'Acarie.

Gentilhomme de la première noblesse saintongeoise, « aussi résolu que pratique au fait des armes, » Du Bordet répondit un des premiers à l'appel du prince de *Condé* et le rejoignit à Orléans à la suite du comte de *La Rochefoucauld*, avec qui il retourna dans la Saintonge, lorsque le prince l'y envoya lever de nouvelles troupes. Chargé d'une mission semblable, *Duras* rassembla les Protestants de la Guienne, et il se trouva bientôt à la tête d'un corps considérable ; mais il manquait de cavalerie, et il craignait de se mettre en route, en présence d'un général aussi actif que *Montluc*. Instruit de son embarras, *La Rochefoucauld* chargea Du Bordet de lui conduire une partie de la cavalerie qui s'était rangée sous son drapeau.

Du Bordet s'assura en route de Pons, prit de force Saint-Astier, reçut *La Linde* à composition ; mais il échoua dans une entreprise sur *Sarlat*, et cet échec l'irrita vivement ; aussi, après qu'il eut opéré sa jonction à Gourdon avec *Duras* et *Marchastel*, insista-t-il pour qu'on châtiât une bicoque qui avait osé lui fermer ses portes. Comme on manquait d'artillerie, il fallut aller en chercher à Montauban, délai fatal dont *Montluc* sut profiter, en sorte que le siège de *Sarlat*, à peine commencé, on dut le lever en hâte à l'approche de l'armée catholique. Nous parlerons ailleurs de la bataille ou plutôt de la déroute de Ver. Du Bordet gagna *Saintes* et de là *Montmorillon* où il trouva *La Rochefoucauld*.

Dans la seconde guerre civile, il rejoignit l'armée des Vicomtes, qu'il suivit à travers la plus grande partie de la France jusque sous les murs de *Chartres* où il fut tué. Il laissa un fils, dont nous raconterons plus bas la mort héroïque.

Du Bordet avait un frère qui s'est rendu célèbre sous le nom de *Romezgoux*, par son activité infatigable, son esprit aventureux et sa rare intrépidité. En 1568, quoiqu'il n'eût que 18 hommes sous ses ordres, il résolut de s'emparer de *Taillebourg* par surprise. Les échelles s'étant trouvées trop courtes, les plus agiles, s'aidant de leurs poignards, escaladèrent les murs et jetèrent une corde aux autres. La ville fut prise, et le gouvernement en fut donné à *Romezgoux*, qui, dès-lors, ne cessa de harceler les garnisons catholiques des environs. En 1569, il s'avisa d'aller piller le riche couvent des *Chartreux* de Bordeaux, exploit qui aurait seul suffi pour le faire comprendre dans le fameux arrêt du parlement de Guienne. Monté sur une frêle patache avec 35 hommes aussi déterminés que lui, il mena cette audacieuse expédition à bonne fin, et rentra à *Taillebourg* sans avoir éprouvé de perte. Quelque temps après, instruit que *Puytaillé* avait conduit dans le port de *Tonnai-Charrente* six vaisseaux enlevés aux Huguenots, il résolut de les reprendre, et il y réussit. Encouragé par ses succès, il voulut ensuite se rendre maître de *Saintes* qui avait chassé *Jacques Des Champs*, sieur de *Bussac*, et ouvert ses portes aux Catholiques. Bien peu de ses compagnons osèrent se hasarder dans une entreprise aussi dangereuse ; il parvint cependant à en décider une vingtaine, *Flojac* à leur tête, à le suivre. Armés de haches et munis d'échelles, ces intrépides aventuriers se dirigent une nuit vers *Saintes*, escaladent les remparts près de la porte d'*Aiguères*, s'élançant dans la ville, s'emparent de la personne du gouverneur et opèrent leur retraite au son du tocsin et aux cris d'alarme des habitants.

La contrariété que Romegoux éprouva de n'avoir pu, faute de monde, exécuter qu'en partie son projet, lui causa une maladie dont il faillit mourir. Il n'était pas guéri, que son esprit entreprenant conçut un dessein plus audacieux encore. Il voulut tenter d'enlever Charles IX pendant le siège de Saint-Jean-d'Angely, mais il ne trouva personne pour le seconder.

A partir de cette époque, l'histoire ne fait plus mention de Romegoux. Il est, en effet, impossible d'admettre, avec de Thou, que c'est lui qui fit, en 1593 et 94, la campagne de Bretagne. Il s'agit de son neveu, comme le dit fort bien d'Aubigné, « jeune homme n'ayant encores vingt ans », qui servait, en 1593, dans l'armée royale, avec le grade de capitaine de cheval-légers, et qui s'éleva par sa valeur à celui de colonel d'un régiment qu'il commanda en 1594, au siège de Crauzon en Bretagne, place occupée par les Espagnols que le maréchal d'Aumont voulait en expulser à tout prix. Connaissant la valeur du chef huguenot, le maréchal le réserva pour un effort suprême dans l'assaut qu'il fit donner le 15 nov. Lorsqu'il reçut l'ordre de marcher, Romegoux jura d'entrer dans la ville morte ou vive, et commanda à ses soldats, s'il était tué, d'y jeter son corps et de l'y suivre. Les Espagnols qui défendaient la brèche, ne purent soutenir sa terrible attaque; ils plièrent, mais, blessé mortellement, Romegoux tomba dans la place avec son enseigne tué à ses côtés. Sa troupe furieuse renversa tout devant elle, et pénétra dans la forteresse par un côté, tandis que les Anglais auxiliaires y entraient par l'autre. D'Aumont fit transporter à Brest le corps de Romegoux et lui fit faire des obsèques magnifiques. En lui s'éteignit cette famille dans la branche masculine.

**DU BOSCO (JEAN)**, sieur d'Esme-dreville ou de Mantreville, président en la cour des aides, exécuté à Rouen en 1562, était le troisième fils de Louis Du Bosc, sieur de Radepont, et de Ma-

rie Des Planches. Après avoir terminé ses études en droit, Du Bosc alla visiter les universités d'Italie qui jetaient encore un vif éclat. Ce fut pendant ce voyage qu'il composa un livre latin qu'il fit imprimer, en 1532, sous le titre *Περὶ δεκαλογίας* et probablement aussi son *Traité de la vertu et des propriétés du nombre septenaire et de la raison pour laquelle Justinien avait divisé ses pandectes en sept parties*. Bèze lui attribue encore une dissertation *De Numæ Pompilii sacris*, qui déplut beaucoup aux Catholiques, et l'on sait qu'il laissa quelques autres ouvrages en manuscrit.

De retour dans sa patrie, Du Bosc fut reçu, en 1544, conseiller au parlement de Rouen et commissaire aux requêtes du palais. Le 26 janv. 1562, il fut nommé président à la cour des aides. Quelques mois après, la première guerre civile éclata, et les Protestants se rendirent maîtres de Rouen. Ce n'est point ici le lieu de raconter les détails du siège que cette ville soutint contre l'armée des triumvirs; il suffira de dire que Du Bosc fut, à plusieurs reprises, envoyé, avec le quartenier *Michel de Baugemare*, dans le camp royal pour traiter de la soumission des Rouennais, qui ne demandaient qu'une seule chose pour ouvrir leurs portes, le libre exercice de la religion évangélique; et cependant ils ne purent l'obtenir. La ville prise, Du Bosc se cacha, mais il ne tarda pas à être découvert et livré au parlement avec *Vincent Du Gruchot*, sieur de Soquence, qui, dit Le Laboureur, n'avait « rien de reprochable en sa personne ny en ses mœurs que le malheur de la nouvelle opinion » (1); *Jean de Croses* (appelé par Castelnau *Cros* et par Bruslard *Croisic*), ancien gouverneur du Havre, qui avait embrassé la Réforme, et était allé au secours de Rouen après avoir reçu le vidame de *Chartres* dans la ville où il commandait; *Noël Coton*, seigneur

(1) Son fils *Charles* abjura et obtint de Henri III la réhabilitation de la mémoire de son père.

de Berthouville; le ministre *Marlorat*, le prévôt de camp *Jean Le Baleur*, *Blanchet Le Nud*, enseigne du capitaine *Civile*, *Richard Manger*, *Claude Du Sac*, *Jean Bigot*, ancien de l'église, et *Jean Quidel*. Tous furent condamnés à mort et la vengeance du parlement se serait étendue beaucoup plus loin, sans la défense formelle du roi « de procéder contre les accusez ausquels le roy avoit pardonné, ni contre aucun autre sans informations bien et deurement faites. »

La sentence rendue le pénultième jour d'octobre contre Du Bosc portait « qu'il seroit traîné nud en chemise sur une claye au vieil marché; et en ce lieu auroit la teste tranchée sur l'eschafaut. Ce fait, sa tête estre mise sur un pal de bois qui seroit dressée sur le pont de la ville, et son corps mis en quatre quartiers pendus en quatre potences aux avenues de la ville. » Elle fut exécutée le 4 nov. Ainsi périt un homme qui, de l'aveu de Le Laboureur, réunissait en sa personne « tout ce qui se peut désirer de grandes qualitez en un magistrat accomply ». Son unique crime étoit sa religion.

Pierre Du Bosc avait été marié deux fois. Sa première femme, *N. Guyot*, lui avait donné trois fils morts en bas âge et deux filles qui n'eurent rien de ses biens, parce qu'elles ne voulurent pas les racheter au prix d'une apostasie. La seconde, *Catherine Guérin*, se maria avec Robert Du Tour ou Du Four.

Le sieur d'Esmendreville avait un frère qui servit dans les troupes du vidame de *Chartres*, bien que catholique. Il se nommait Martin, sieur de Bourneville, et il devint dans la suite un fougueux ligueur.

Une autre branche de cette famille, celle de *Coguercaumont*, professa aussi la religion réformée, au moins jusqu'au commencement du siècle suivant, comme nous l'apprend une lettre écrite par un membre de cette famille à *Théodore de Bèze* au sujet de *Daniel Des Planches* (*MSS. de Genève*, N° 497<sup>aa</sup>). — Dès 1537, *Claude-Simon Du Bosc*,

libraire de Rouen, réfugié à Genève, y avait reçu les droits de cité. Appartenait-il à cette famille?

**DU BOSQ (PIERRE).** Voy. THOMINES.

**DU BOUCHET**, famille illustre du Poitou, dont trois branches appartiennent incontestablement à la France protestante.

I. BRANCHE DE PUYGREFFIER. *Tanneguy Du Bouchet*, écuyer de Puygrefrier, dit SAINT-CYR, se convertit aux doctrines de la Réforme avant l'explosion des guerres civiles, et embrassa avec ardeur le parti du prince de *Condé*. C'étoit non seulement « un des plus braves gendarmes de France », comme l'appelle La Popelinière, mais encore « un homme du vieux temps et un juge sévère », au rapport de l'historien de Thou; aussi, lorsque Condé sentit la nécessité de rétablir la discipline affaiblie dans son armée, jeta-t-il les yeux sur lui. Il le nomma prévôt d'Orléans. Puygrefrier donna dans l'exercice de ces fonctions un remarquable exemple de son inflexible justice. *Des Landes*, sieur Du Moulin, ancien secrétaire du roi, ayant été convaincu d'avoir séduit la femme de *Jean Godin*, lieutenant du prévôt des maréchaux de Blois, pendant que son mari étoit à l'armée, il le condamna à mort et le fit pendre avec sa complice, malgré l'intervention de plusieurs seigneurs, à qui il se contenta de répondre qu'un exemple étoit nécessaire dans un temps où le vice faisoit tant de progrès. Cette sévérité fut fort mal accueillie par la cour dissolue de Catherine de Médicis; les courtisans s'écrièrent tous d'une voix, qu'une semblable rigidité suffirait seule pour les dégoûter de la religion réformée.

En 1567, lorsque la seconde guerre civile éclata, Saint-Cyr, à qui son âge et son expérience militaire, non moins que sa naissance, donnaient une grande influence dans le Poitou, fut choisi pour conduire à *Condé* les troupes rassemblées dans l'Ouest. Il établit son quartier général à Confolens, et vit arriver suc-

cessivement, à la tête de leurs contingents, *Soubise, Langulier, Ch. Rouhaut*, sieur de Landereau, qui depuis!..., *Puyvaunt, Saint-Martin-de-La-Coudre, Pardaillan, Piles, Campagnac*. Pendant que son armée grossissait ainsi de jour en jour, il fit enlever le Dorat, s'empara de Lusignan sans résistance; mais il échoua dans une entreprise sur Poitiers. Toutes ses troupes réunies, il prit la route d'Orléans avec dix-huit cornettes de cavalerie et trois régiments d'infanterie; tira de cette ville, dont les Protestants s'étaient rendus maîtres, trois pièces de canon avec les munitions nécessaires; marcha sur Pont-sur-Yonne que *Campagnac* et *Piles* emportèrent d'assaut, et opéra heureusement sa jonction avec *Condé*.

Dans la troisième guerre, le prince qu'il avait escorté jusqu'à La Rochelle, lui confia le gouvernement de cette ville importante; mais des infirmités inséparables de son grand âge, l'obligèrent, en 1569, à céder sa charge à *La Noue*. Cependant les désastres de son parti lui rendirent une partie de l'activité et de l'énergie de sa jeunesse; bien qu'agé de 80 ans, il courut, après la bataille de Jarnac, se ranger sous les drapeaux de *Coligny*, aux côtés de qui il fut tué à la bataille de Moncontour.

Nous ignorons si Tanneguy Du Bouchet laissa des enfants. Il n'est pas probable que le gentilhomme du même nom dont il est question dans l'Histoire de la Marche, par Joullietton, fût son fils. En 1584, raconte cet historien, deux gentilshommes de la Basse-Marche, le sieur de *Prinsay* de Saint-Sornin-la-Marche et le sieur De Bouchet, l'un et l'autre calvinistes, furent appelés à Limoges par de prétendus partisans des Huguenots, qui feignirent de vouloir embrasser la religion réformée; à peine furent-ils introduits, qu'on s'assura de leurs personnes et qu'ils furent décapités.

II. BRANCHE DE SAINTE-GEMME.  
*Lancelot Du Bouchet*, fils de Charles,

seigneur de Puygrefier et de Sainte-Gemme, et de Madeleine de Fonsèques, avait rejoint à Orléans *Condé* qui l'envoya, comme gouverneur, à Poitiers. Le manifeste du prince étant arrivé dans cette ville le 13 avril 1562, fut lu en chaire par le ministre *Alexandre Godion Des Etang*s. Un accord fut conclu entre les Protestants et les Catholiques qui se jurèrent réciproquement de maintenir leur ville neutre entre les deux partis. Tout marcha bien pendant quelques semaines; mais le passage continuel des gens de guerre échauffa peu à peu les esprits, en sorte qu'il était facile de prévoir une prochaine collision. Dans ces circonstances, *Des Prunes* jugea prudent de mettre en sûreté la caisse publique qui était confiée à sa garde: il la transporta dans le château dont il se saisit et où il établit pour commandant le receveur *Pineau*, qui passait pour un protestant zélé. La mesure prise par Des Prunes pouvait être sage, mais elle violait la convention, comme l'avouent les écrivains protestants eux-mêmes.

L'accord souffrit des atteintes bien plus graves par les excès des étudiants en droit qui, dès le 7 mai, se mirent à abattre les images, après avoir pillé le couvent des Cordeliers. Le 17, les mutins démolirent une chapelle. Sainte-Gemme, qui arriva le 22, acheva d'exaspérer les Catholiques, en s'emparant par force des clefs de la ville, en dépouillant les églises de leurs richesses et en faisant brûler les reliques. Tant de violences devaient porter leurs fruits.

Comme on commençait déjà à se défier de *Pineau*, Sainte-Gemme voulut profiter du passage de *Grammont* pour le mettre hors du château; mais il n'y réussit ni par la persuasion ni par la force, et il dut se contenter de son serment de ne rien entreprendre contre les Protestants. Quelques jours après arrivèrent coup sur coup les plus sinistres nouvelles, et l'on vit bientôt se presser aux portes de Poitiers les fugitifs de Tours, d'Angers, de Saumur,

de Loudun, de Chinon. Une partie de la population s'opposait à l'admission de cette foule d'étrangers dans la ville; mais Sainte-Gemme, qui y avait déjà introduit *Campagnac* avec les bandes du Linousin, se crut en mesure de mépriser le mécontentement des Catholiques, et il fit ouvrir les portes à *Saint-Martin de-La-Coudre*, à *Jacques de Beauveau-Tigny*, à *Jean Renard-Minguetière* ou *Minguetière*, à *Louis Mangot*, à *La Bresche*, à *La Tour*, à *Bournezeau*, à *La Rivière*, aux deux frères *Bessé*, qui commandaient les fuyards. L'armée catholique, sous les ordres de Villars, ne tarda pas à se présenter devant Poitiers. La ville fut sommée de se rendre; mais le maire *Jacques Herbert*, qui avait embrassé le protestantisme comme la majeure partie de la bourgeoisie, répondit au nom des habitants qu'ils étaient et resteraient les très-humbles sujets du roi; mais qu'ils n'ouvriraient pas leurs portes. Sainte-Gemme était d'autant plus fermement résolu à se bien défendre, qu'il venait de recevoir des secours de Niort et de Saint-Maixent. Le sieur de *Fontfroide* lui avait aussi amené quelques cavaliers, et il pouvait espérer que *La Rochefoucauld* ne tarderait pas à opérer en sa faveur une puissante diversion, avec les forces qu'il avait levées en Saintonge. Cependant le maréchal de Saint-André, qui avait pris le commandement, poussa le siège avec tant de vigueur que, dès le 4<sup>e</sup> août, la brèche fut praticable. L'assaut fut repoussé avec beaucoup de vigueur, et sans grande perte de la part des assiégés qui, en personnages de marque, n'eurent à regretter que le vaillant capitaine *Lago*. L'ennemi découragé battait en retraite, lorsque le canon du château le rappela. Le traitre *Pineau* venait, en effet, d'ouvrir le feu sur la brèche et de tuer plusieurs de ses braves défenseurs, entre autres *Lorilloinnière*, second fils du seigneur de *Vérac*, d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Poitou. Cette trahison répandit un merveilleux

désordre parmi les Huguenots; les uns ne songèrent plus qu'à fuir par les portes encore libres; les autres tâchèrent inutilement d'arrêter l'ennemi qui se précipitait dans Poitiers par la brèche. Pendant huit jours la ville fut livrée à la discrétion des soldats qui y commirent, dit Crespin « des choses si cruelles et si infâmes que les payens mêmes en auroyent horreur. » Le maire *Jacques Herbert* fut pendu; le ministre *Richer*, natif de Paris, fut tué dans la foule. *Mareil*, ministre de La Flèche, fut arquebuzé, et plusieurs bourgeois périrent également du dernier supplice.

Lancelot Du Bouchet ne reparait plus, depuis cette époque, dans l'histoire de nos troubles religieux. Mourut-il dans l'intervalle qui sépara la première de la seconde guerre civile, ou bien rentra-t-il dans le sein de l'Eglise romaine? Tout ce que nous savons, c'est qu'il ne laissa de son mariage avec *Jeanne Rataud*, dame de La Béraudière, que deux filles qui épousèrent des catholiques. L'aînée *Jeanne*, se maria, le 6 janv. 1572, avec Claude d'Aubigny, un des chefs des Ligueurs, et la cadette, *Françoise*, avec Charles de Fonsèques, baron de Surgères (*Collect. Du Chesne*, T. 6.).

III. BRANCHE DE VILLIERS. Petit-fils de Jean Du Bouchet, et par conséquent neveu du précédent, *Joachim Du Bouchet*, sieur de Villiers-Charlemagne, servit dans les armées du roi de Navarre. Il commandait à Châtillon-sur-Sèvre ou Mauléon, lorsque Nevers assiégea cette petite ville, en 1588. Comme la place n'était pas tenable, il se rendit à la vue du canon. La capitulation était signée, les otages, au nombre desquels on cite le capitaine *Landebriz*, livrés, lorsque quelques soldats catholiques, escaladant les murs, se mirent à tout égorger. Nevers, on doit le dire à son honneur, s'empressa de faire cesser le carnage et fit conduire en lieu de sûreté le reste de la garnison.

*Joachim Du Bouchet* épousa *Rendé Vigier*, fille de *Jacques Vigier*, sieur

de La Lardière. De cette alliance naquirent THÉODORE, mort sans postérité; — MADELAINE, femme de *Baptiste Maréchal*, sieur de La Limbrière; — MARGUERITE, qui épousa *Josué Robineau*, sieur de La Chauvinière; — JOACHIM, sieur de Villiers-Charlemagne, marié, en 1604, avec *Marguerite Richard*, fille de *François Richard*, sieur de La Garde de Pontiac en Poitou, et d'*Anne de Calva*. Il mourut sans postérité.

Tels sont les renseignements recueillis sur la famille Du Bouchet, appelée aussi *Bouchet* ou *Bochet*, par les généalogistes. Ils ne nous apprennent pas, comme on voit, qui était Sainte-Gemme cité par Benoit parmi ceux qui, en 1685, donnèrent des preuves de leur attachement à la religion réformée.

Une famille dauphinoise du nom de Du Bouchet parait avoir professé aussi le protestantisme. Du mariage de *Claude* Du Bouchet, gentilhomme verrier, avec *Clémence d'Urre*, célébré en 1551, naquirent deux fils nommés SAMUEL et ÉTIENNE. De Samuel descendait, lit-on dans Chorier, JEAN Du Bouchet, fils de JEAN Du Bouchet et de *Jeanne Agenon*; et d'Étienne étaient issus ADRIEN et THÉODORE, fils de PIERRE Du Bouchet et d'*Anne Du Chaume*. C'est apparemment à cette famille du Dauphiné qu'appartenait *Pierre* Du Bouchet qui desservit, de 1733 à 1737, l'église établie à Plymouth par les Réfugiés français.

DU BOULAY (N.), dit le *chevalier Du Boulay*, professait le protestantisme dès 1562. Après l'expulsion des Protestants de Paris, les Parisiens s'étaient mis à courir la campagne pour faire la chasse aux Huguenots, et avaient brûlé les châteaux de plusieurs seigneurs de la Beauce et du Perche, ceux de *Cherville*, de *Sausseux*, qui avait beaucoup contribué à la fondation de l'église de Chartres, de *Plateau*, de *La Coudraye*, de *Belleville*, de *La Chauletière*, de *La Chey*, tous suspects d'hérésie; celui de Du Boulay n'avait pas été épargné. Il est permis de croire

que ce gentilhomme, autant par esprit de vengeance que par zèle pour la Réforme, prit une part active aux premières guerres civiles; cependant l'histoire ne fait mention de lui qu'en 1569, où elle nous le montre enfermé dans La Charité avec *Guerchy*. A l'époque de la foire de Milly en Gâtinois, Du Boulay conçut le projet de dévaliser les marchands qui s'y étaient rendus. Il partit donc de La Charité avec cent chevaux et exécuta le pillage sans résistance. A son retour, la traite ayant été longue, il s'arrêta au château de Villemaréchal où il fut bientôt bloqué par les Catholiques. Avec une trentaine de chevaux, il traversa les lignes ennemies, et courut à La Charité pour chercher, disait-il, du secours; mais son lieutenant *Bouteville* ne le voyant pas revenir au bout de quelques jours, se rendit la vie sauve. La capitulation ne fut pas observée. Presque toute la garnison fut égorgée, et *Bouteville*, conduit à Paris avec son fils, fut condamné à mort et exécuté.

DU BOURDIEU (ARNAUD), né à Izeste, dans le Béarn, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Destiné à la carrière ecclésiastique, Du Bourdieu fut envoyé à l'académie de Sedan où il soutint, en 1628, une thèse qui a été insérée dans les Theses Sedanenses. Ses études terminées, il fut donné pour ministre à l'église de La Sauvetat, qu'il desservait encore en 1637, mais qu'il quitta pour celle de Lafitte, et, quelques années après, il fut envoyé à Bergerac par le synode de la Basse-Guienne, assemblé à Sainte-Foy, sous la présidence de M. de *Rabat*. L'église de Lafitte, à qui le synode provincial avait imposé, en quelque sorte, le ministre *Belon*, se plaignit de cette violence au Synode national de Charenton qui, tout en blâmant le synode de la Basse-Guienne, laissa Du Bourdieu à Bergerac.

Quinze ans plus tard, en 1660, nous trouvons un *Isaac* Du Bourdieu, ministre de Montpellier, assistant, en qualité de député du Bas-Languedoc,

au Synode national de Loudun. Quel degré de parenté l'unissait au ministre de Bergerac? Était-il son fils? Tout ce que nous savons, c'est qu'il fournit, en 1682, un prétexte au parlement de Toulouse pour ordonner la démolition du grand temple de Montpellier (Voy. PAULET), et qu'il dut s'enfuir pour échapper à une condamnation, d'autant plus sévère, qu'il avait déployé dans cette circonstance, ainsi que ses collègues, le plus grand courage et le plus louable fermeté. On a dit qu'il passa en Angleterre et qu'il desservit à Londres l'église de la Savoie; mais M. Burn ne le cite pas dans la liste des pasteurs de cette église, et il serait étrange qu'un nom aussi connu lui eût complètement échappé.

Isaac Du Bourdieu avait un fils du nom de JEAN-ARMAND, qui fut aussi un des pasteurs de l'église de Montpellier (1). Né dans cette ville vers 1648, Jean-Armand exerça son ministère en Languedoc jusqu'à la révocation. Un instant les convertisseurs catholiques, qui pensaient qu'un homme de ce mérite serait une bonne acquisition, se flattèrent de l'amener à abjurer, non pas par la persuasion, ce n'était guère dans leurs habitudes, mais par la peur. « J'ai découvert, écrivait le cardinal de Bony, que Bordieu [Du Bourdieu] le fils, ministre, a icy des liaisons et des attachemens qui faciliteront sa conversion, si on peut luy faire appréhender, ou un exil fort éloigné d'icy, ou un ordre pour sortir hors du royaume. Si vous jugez à propos de m'envoyer une lettre de cachet pour cela, on me fait espérer qu'en la luy faisant voir, on le disposera à écouter des propositions, et qu'ensuite, moyennant une charge

de conseiller à ce présidial dont le roy le gratifieroit, y en ayant aux parties casuelles, il ne seroit pas impossible de le gagner. » Du Bourdieu cependant trompa l'attente du cardinal; il resta inébranlable, et, à la révocation, il se retira en Angleterre, où il fut rejoint par beaucoup de fidèles de son église qu'il continua à édifier par ses prédications, dans le temple de la Savoie, jusqu'à sa mort, arrivée le 5 août 1720. En 1694, Du Bourdieu avait suivi Schomberg en Italie, en qualité de chapelain, et, après la mort du duc, il avait conduit son corps à Lausanne avant de retourner à Londres.

Un seul des enfants de Du Bourdieu nous est connu, c'est sa fille, CHARLOTTE-ÉLISA, qu'il eut la douleur de perdre en 1705. Un de ses descendants, JEAN Du Bourdieu, recteur d'Annahilt en Irlande, a publié à Dublin, 1812, en 2 vol. in-8°, *Statistical survey of the country of Antrim*.

Voici, aussi exacte que possible, la liste des ouvrages de Jean-Armand Du Bourdieu.

I. *Avis de la Sainte-Vierge sur ce que tous les siècles doivent dire d'elle*, sermon sur Luc I, 48, prononcé à Montpellier, Amst., 1682, in-12.

II. *Lettre de M. l'évêque de Condom avec la réponse de M. Du Bourdieu fils, ministre à Montpellier*, Colog., 1682, in-12.

III. *Dissertation hist. et critique sur le martyre de la légion thébéenne*. Après avoir longtems couru manuscrit, cet opuscule, où Du Bourdieu prouve la fausseté de la légende, fut trad. en anglais et imp. à Londres, sous le titre : *Historical dissertation on the theban legion*, 1696, in-8°. Des Maizeaux fit paraître enfin l'original à Amst., 1705, in-12, avec la trad., faite par Du Bourdieu, de *l'Histoire des martyrs de la légion thébéenne*, attribuée à St-Eucher.

IV. *A sermon on Ps. XLVI, 7*, 1704, in-4°.

V. *A sermon on Exod. IX, 16*, 1707, in-4°. — Ce sermon, cité par

(1) Il ne faut le confondre ni avec Jean Du Bourdieu, de Bergerac, qui étoit à Genève en 1665, ni avec Armand Du Bourdieu, docteur en médecine, qui nous est connu par un Registre des baptêmes et des mariages de l'église réformée de Lyon depuis le 9 sept. 1673 (MSS. de Genève, N° 69, b.). Nous y lisons qu'Armand Du Bourdieu présenta au baptême, en 1676, avec Jeanne Perrachon, femme du libraire J.-Ant. Huguetan, le fils du chirurgien Coprien de La Salle et de Jeanne Melledan.

Watt, est probablement le même que celui noté par M. Quérard, sous le titre : *L'orgueil de Nébucadnezar* [Louis XIV] *abattu par la main de Dieu*, Amst., 1707, in-8°.

VI. *Sermon sur le Ps. XXXIX*, 9, Lond., 1712, in-8°.

VII. *Lesilence des fidèles dans l'af-fiction, ou sermon sur Ps. XXXIX*, 9, Lond., 1714, in-4°. — Ne serait-ce pas une réimp. du sermon précédent?

VIII. *A Sermon on I Sam. X*, 24, 1714, in-8°.

IX. *A Sermon on II Chron. IX*, 8, 1715, in-8°.

X. *A Sermon on II Cor. XI*, 26, 1716, in-8°.

XI. *Apologie de nos confesseurs qui étoit aux galères*, Lond., 1717, 4°.

XII. *Comparison of the penal laws of France against Protestants with those of England against Papists*, Lond., 1717, in-12; publ. en franç. la même année, selon M. Quérard.

XIII. *An appeal to the english nation; or the french Protestants and the honest proselytes vindicated from the calumnies of Malard and his associates; with an account of the state of the french churches in this kingdom*, Lond., 1718, in-8°. — Dans cet ouvrage, Du Bourdieu porte à cent mille le nombre des Réfugiés dans la Grande-Bretagne seule, en basant son calcul sur celui des églises qu'ils y avaient fondées.

XIV. *La pratique des vertus chré-tiennes ou le devoir de l'homme, avec des dévotions particulières et des prières pour toute sorte d'occasions*, trad. de l'anglais; édit. revue et corrigée, Lond., 1719, in-8°. — Nous n'avons pu en découvrir la première édition; aussi nous doutons fort, avec M. Brunet, que Du Bourdieu en soit le traducteur.

XV. *Les Aventures de Télémaque*, avec les Remarques de Lignières et une Dédicace au petit-fils de George I, Lond., 1719, in-12, avec figg. — Cette édit. du chef-d'œuvre de Fénelon est rare et recherchée.

XVI. *Traité du retranchement de la coupe*. Aucun bibliographe n'indique la date ni le lieu d'impression de ce traité; nous savons seulement qu'il a été publié avant 1700, puisqu'on le trouve porté sur le catalogue du libraire Duchemin, avec un autre ouvrage de Du Bourdieu, intitulé *Catéchisme de Montpellier*, qu'on ne trouve cité dans aucune bibliographie.

XVII. *A Sermon on II Sam. XIX*, 30, 1724, in-8°. — Est-ce un ouvrage posthume, ou bien faut-il croire que M. Burn a raison lorsqu'il fixe, contrairement à l'assertion de Moréri et de ses copistes, à l'année 1728 la date de la mort de notre zélé pasteur?

Une autre famille protestante du même nom habitait la Bretagne. A la révocation, *Samuel, Elisabeth, Esther* et *Renée* Du Bourdieu passèrent dans les pays étrangers, et leurs biens furent donnés à *Pierre* Du Bourdieu, qui était resté en France et s'était converti (*Archiv. gén.* M. 673).

DU BOURG, famille d'une très-ancienne noblesse, originaire du Vivarais, mais divisée en plusieurs branches qui s'étaient établies dans la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc et l'Auvergne. Deux de ces branches seulement intéressent la France protestante : celle de Saillans ou Sailhans, illustrée par le chancelier Antoine Du Bourg, et celle de Sailloux, plus célèbre dans l'histoire de la Réforme par le martyr d'Anne Du Bourg.

#### I. BRANCHE DE SAILLANS.

Antoine Du Bourg laissa plusieurs enfans de son mariage avec Anne Isnard, entre autres, MARIE, femme d'*Etienne Charlot*, sieur d'Elby, conseiller au parlement de Paris, et ANTOINE, baron de Saillans et sénéchal de Riom. Ce dernier épousa *Nicole de Clermont*, sœur du capitaine *Piles*, qui, selon Moréri, lui donna trois fils, nommé *LOUIS*, *CHARLES* et *Josué*. D'autres généalogistes en mentionnent un quatrième, *FRANÇOIS*, qui devint évêque de Rieux. On ne connaît aucune particularité de

la vie de Josué, qui mourut sans hoirs en 1612. Charles, seigneur de Saillans, n'est connu non plus que par la mort atroce que lui firent subir les Catholiques. M. Imberdis, qui l'a confondu avec son père, raconte qu'il faisait de fréquentes tentatives pour surprendre Saint-Flour, et que Saint-Héran, aidé par les habitants de cette ville, surprit son château, en forçant, le poignard sur la gorge, un de ses officiers à lui livrer le mot du guet. Les Mémoires de Charles IX rapportent le fait d'une manière très-différente. On y lit qu'au mois d'octobre 1569, Saint-Héran, accompagné de quelques gentils-hommes, se présenta à la porte du château de Saint-Sulpice dans l'intention d'y mettre garnison, et que M<sup>re</sup> de Saillans, femme d'un courage viril, dit de Thou, ayant refusé de l'y recevoir, il voulut forcer l'entrée et la poussa si brutalement qu'elle tomba. Au cri qu'elle laissa échapper dans sa chute, un domestique accourut et tira sur le gouverneur d'Auvergne un coup de pistolet qui le blessa au bras. Furieux de cette résistance et plus encore de sa blessure, Saint-Héran fit venir des troupes et assiégea le château qui ne comptait que cinq ou six hommes de garnison. Du Bourg, retenu au lit par une maladie, se rendit la vie sauve ; mais, au mépris de la foi jurée, il fut saisi et jeté dans un four où il fut brûlé. M. Imberdis ne dissimule pas ce trait de férocité, et il ajoute, d'accord avec les Mémoires de Charles IX, que M<sup>re</sup> de Saillans fut conduite prisonnière à Saint-Flour. Elle recouvra plus tard la liberté et se remarqua avec *Christophe de Chavagnac*.

L'aîné des trois frères, Louis, baron de Saillans, figure aussi parmi les principaux chefs huguenots en Auvergne. Dans un traité signé à Saint-Flour, le 15 mai 1588, par les seigneurs des deux religions, on trouve son nom cité à côté de ceux de *Chavagnac*, de *Gironde*, de *Begoule*, de *Valets*, de *Baubury*. La paix dura à peine quelques jours, tant les haines étaient ardentes.

Ligueurs et Protestants reprirent les armes, et Louis Du Bourg, qui venait d'épouser une fille de la maison catholique de Lastic, afin de cimenter l'union entre les partis, se saisit, avec l'assistance de *Begoule*, des forts Du Mas et de Saint-Just près de Brioude ; mais il défendit fort mal sa conquête. En 1590, il marcha avec *Chavagnac* au secours d'Issoire. Depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui. La branche de Saillans s'éteignit en sa personne dans la ligne masculine (1).

## II. BRANCHE DE SAILLOUX.

Cette branche fut fondée par Etienne Du Bourg, frère puîné du chancelier. De ses onze enfants, trois au moins embrassèrent les opinions nouvelles, savoir ANNE, conseiller clerk au parlement de Paris, CLAUDE, sieur de La Guérine, trésorier de France à Lyon, et GABRIEL, conseiller au parlement de Toulouse.

I. Né à Riom vers 1520, Anne Du Bourg étudia la jurisprudence, et, après avoir exercé quelque temps avec distinction la profession d'avocat, il fut nommé professeur de droit civil à l'université d'Orléans. On conserve dans la Bibliothèque publique de cette ville (*Jurisprudence N<sup>o</sup> 209*), un vol. in-fol. msc. qui contient un commentaire sur deux livres du Code, fait par Du Bourg, pendant cette période de sa vie. En voici le titre : *Comment. ad tit. XVIII libri I Codic. de juris et facti ignorantia et ad VI lib. Cod. tit. de collationibus*. Selon La Croix du Maine, il avait encore écrit plusieurs autres ouvrages tant en latin qu'en français, mais aucun n'a été imp., à l'exception de sa *Confession de foi*, publ. d'abord à Anvers [Gen.], 1564, in-12, et plusieurs fois réimprimée depuis.

Il serait difficile de déterminer l'époque précise où Anne Du Bourg em-

(1) Une famille du Limousin qui portait à peu près le même nom, professa aussi le protestantisme. Selon Marvaud, *Lestegrie Du Saillant*, qui combattit les Ligueurs dans le Bas-Limousin, ne s'était converti que par intérêt.

brassa les doctrines de la Réforme ; mais il est vraisemblable qu'il les professait déjà ou que sa conscience les approuvait lorsqu'il fut appelé à siéger au parlement de Paris en qualité de conseiller-clerc, le 49 oct. 1557 (1). Les Mémoires de Condé nous le peignent comme « un homme paisible et peu aheurté à ses opinions au jugement des procès, de bonne vie et conversation, de grand zèle en la religion, amateur de Dieu et de son Eglise. » Il était donc de ces conseillers « non ignorans le bon droit de la cause », qui blâmaient en leurs cœurs la sévérité excessive des ordonnances contre les hérétiques et inclinaient vers l'indulgence. Les *bons*, comme les appelle Crespin, l'emportaient par le nombre à La Tournelle ; mais ils étaient en minorité à la Grand'Chambre, en sorte que, dans le même temps que la Grand'Chambre faisait impitoyablement brûler *Pierre Chevet*, La Tournelle cassait une sentence de mort portée contre trois Réformés par des tribunaux inférieurs, et commuait la peine en celle du bannissement. Pour faire cesser ce conflit, on résolut de convoquer la mercuriale, pour le dernier mercredi d'avril 1559.

La cour du parlement s'assembla donc en séance solennelle, et la discussion commença avec une entière liberté. Laissons parler un auteur contemporain (2).

« Bourdin, procureur général du roy, proposa avec grand artifice d'oraison qu'il y avoit eu, puis quelques jours, quelques contrariétés d'arrests en icelle cour pour le fait de la religion ;

(1) Ce qui nous porte à le croire, c'est sa réponse à la question des inquisiteurs : Pourquoy il avoit reçu les saints ordres, s'il ne croyait pas que l'ordre fût un sacrement. Il ne les avoit pris, dit-il, que pour lever les difficultés qu'on faisait de le recevoir comme conseiller, « ayant appris qu'en la primitive Eglise véritablement il y a eu des ordres, comme diacres et sous-diacres, lecteurs et autres. »

(2) Voici le titre de l'écrit anonyme où nous prenons ces détails : *La traye histoire, contenant l'unique jugement et sansse procédure faite contre le fidèle serviteur de Dieu Anne*

que la Grand'Chambre, en laquelle seend les plus anciens, faisoit sans difficulté brusler les Luthériens, et que la chambre de La Tournelle, en laquelle présidoient Séguier et Du Harlay, avoit, puis peu de jours, tant seulement banny deux hommes luthériens et contraires à l'Eglise romaine ; que cela estoit un scandale au peuple et aux sujets du roy. A ceste cause requiert que l'on advisast de doresnavant se conformer ensemble, et user de pareilles loix et ordonnances, disant que le roy avoit fait certaine ordonnance, par laquelle il vouloit que ceux de ceste secte, qui estoyent persévérans en icelle doctrine, fussent condamnez à mort, et qu'il falloit tenir et maintenir cette ordonnance comme loy certaine.

« Sur cest article la cour assemblée commence à délibérer, et premièrement, selon la custome d'icelle, demande l'opinion aux plus anciens conseillers d'icelle ; lesquels jusques au nombre de quatre ou cinq sont d'avis en la première session que l'on doit se conformer à l'édit du roy, qui impose peine de mort à ceux qui tiennent l'opinion de Luther, s'ils sont persévérans en icelle, et qu'il faut ainsy juger. A l'autre et deuxiesme session, un nommé [Arnaud] Du Ferrier, président en l'une des chambres des enquestes d'icelle cour, homme docte au droit civil des Romains et qui a receu la lumière de l'Esprit, estant en son rang de dire son opinion, fut d'avis qu'il falloit, suivant le concile de Basle et de Constance, assembler un concile pour extirper les erreurs et hérésies

*Du Bourg, conseiller pour le roy en la cour du parlement de Paris, et les diverses opinions des présidens et conseillers touchant le fait de la religion chrétienne. Les demandes faites audit Du Bourg et les responses d'iceluy : avec sa confession de foy, son constant martyre et heureuse mort pour soutenir la querelle de N. S. J.-Ch. Semblablement ce qui a esté fait contre quatre desdits conseillers prisonniers pour la mesme cause, Anvers [Gen.], 1561, in-12 : réimp. dans le T. I des Mémoires de Conde, édit. de Londres, et en partie dans le Martyrologe de Crespin.*

qui pulluloient en l'Eglise; et fut ceste opinion suivie par plusieurs. A une autre session, un nommé Le Goieu fut d'avis que l'on devoit donner terme de six mois aux Luthériens pour se desdire et revenir de ceste opinion; et si, les six mois passez, ils persistoyent en leur opinion, ils fussent bannis du royaume de France et chassés d'iceluy, leurs bagues sauves, c'est à dire ce qu'ils pourroyent emporter. Un nommé *Antoine Fumée*, après avoir remontré plusieurs abus et erreurs en l'Eglise, et discouru l'origine d'iceux, après avoir aussi magnifiquement parlé de la Cène de Nostre Seigneur Jésus-Christ, la cérémonie de laquelle avoit esté appelée par les Grecs liturgie, et déduit fort amplement les causes des erreurs et abus qui sont en l'Eglise, fut d'avis pour y pourvoir, de supplier au roy qu'il lui pleust procurer un concile général, auquel se déterminassent les articles qui se révoquent aujourd'huy en doute, et fussent les hérésies et abus découverts et condamnés, et cependant faire sursoir la persécution et jugemens capitaux contre ceux qui tiennent les propositions qui n'ont encore esté jugées ny déterminées hérétiques par le jugement de l'Eglise catholique.

« Ceste opinion fut suivie de plusieurs, et des plus doctes et mieux famez d'icelle compagnie. Il est vray qu'elle excita grand trouble et grande tempeste: tellement que le premier président d'icelle cour, nommé *Le Maistre*, homme de nulles lettres et sans jugement, mais caut et astut, mesmement en matières bénéficiales, et pareillement un nommé *Minard*, aussi président en icelle cour, homme fort voluptueux et de nulle érudition, mais grand faiseur de menées et factions, désirans faire chose agréable au roy et aux principaux de l'Eglise de Rome, craignans que ceste opinion ne fust la plus grande, et qu'il ne fallust conclure selon icelle, different les autres sessions tant qu'ils peuvent; et cependant font entendre au roy que les conseillers de sa cour sont presque tous luthériens, qu'ils luy veulent oster sa puissance et couronne, par eux sont favorisez et soutenus les Luthériens qui sont au dedans de son royaume, et que s'il ne rompt ceste entreprise de ceste mercuriale, toute l'Eglise est perdue sans espérance aucune: que c'estoit horreur d'ouïr les aucuns d'iceux mal parler de la sainte messe, qu'ils ne tenoyent aucun conte de ses loix et ordonnances, et se mocquoient de ceux qui jugeoyent selon icelles, et que l'un d'entre eux avoit dit en son opinion, qu'ils s'abilloyent à la mort, que la plus part d'entre eux alloit aux assemblées, et n'alloit jamais à la messe. »

Ces insinuations perfides ne pouvaient manquer d'énuoyer *Henri II*, prince d'un esprit borné, sans prudence et sans discernement, qui se laissait gouverner par le cardinal de Guise et la duchesse de Valentinois. Il résolut d'aller au parlement tenir un lit de justice; le cardinal espérait que la présence du maître intimiderait les conseillers et les forcerait à voter dans le sens de la rigueur. Mais son attente fut déçue. « Un profond sentiment religieux, dit *Sismondi*, commençoit à inspirer aux François un esprit nouveau et un nouveau courage. Plusieurs magistrats osèrent opiner devant le roi avec une noble liberté, et accuser la dépravation de la cour romaine, ou les abus qu'elle avoit introduits, comme étant la cause de toutes les dissensions qui troubloient alors l'Eglise. »

« Etentr'autres, continue notre anonyme, opina un nommé *Claude Viole*, homme de grandes lettres, de bonne vie et conversation, qui fut d'avis du concile: et après lui un nommé [*Louis*] *Du Faur*, homme jeune, mais de bon entendement et bien éloquent, lequel, après avoir fait quelque discours des abus de l'Eglise, et ayant dit qu'il falloit bien entendre qui estoyent ceux qui troubloyent l'Eglise, de peur qu'il n'advint ce que *Élie* dit à *Achab*: *C'est toy qui troubles Israël*, fut aussi d'avis du concile, et de suspendre cepen-

dant les peines capitales contre ceux qu'on disoit estre hérétiques. »

Ce fut alors le tour de Du Bourg de faire connaître son sentiment. Après s'être étendu d'abord sur la providence éternelle de Dieu, à laquelle il fallait que tout rendit obéissance, il ajouta qu'il y avait un nombre infini de crimes condamnés par les lois, pour lesquels ni le gibet ni tous les supplices des esclaves n'étaient suffisants : comme les blasphèmes horribles contre la majesté de Dieu, les parjures, les adultères, les débauches effrénées et les débordemens de la chair; que non seulement ces vices demeuraient impunis, mais qu'on les nourrissait par une honteuse licence, et qu'en même temps on inventait tous les jours de nouveaux supplices contre des gens qu'on n'avait encore pu convaincre d'aucun crime; qu'on ne pouvait accuser les Luthériens du crime de lèse-majesté, puisqu'ils ne parlaient du roi que dans leurs prières pour lui souhaiter toutes sortes de prospérités; qu'ils n'étaient pas violateurs des lois; qu'ils n'avaient pas tenté de corrompre la fidélité des viles, ni porté les esprits des habitans du royaume au crime; que par tous les témoins qu'on avait sollicités et subornés contre eux, on n'avait pu encore découvrir qu'ils eussent même de cela les moindres pensées; que leur crime consistait donc en ce que par la lumière de la Parole de Dieu qu'ils prenaient en main, ils découvraient les vices énormes et honteux de la puissance romaine qui roulait dans la décadence, et demandait la réformation; que c'était là ce qui les faisait accuser de sédition. « Ce n'est pas chose de petite importance, dit-il en terminant, que de condamner ceux qui invoquent au milieu des flammes le nom de J.-Ch. »

Les oreilles du roi n'étaient pas habituées à un langage aussi ferme et aussi sincère. Peut-être vit-il dans les paroles du vertueux conseiller une allusion à sa passion adultère pour Diane de Poitiers; c'est ce qui explique le furieux courroux dans lequel il entra,

au point qu'il lui échappa de dire qu'il verrait de ses yeux brûler Du Bourg.

Anne Dubourg fut arrêté séance tenante, avec son collègue *Du Faur*, et remis entre les mains de *Montgomery*, capitaine des gardes, pour être conduit à la Bastille. Le même jour, *Antoine Fumée*, *Eustache de La Porte* et *Paul de Foix* allèrent rejoindre leurs collègues dans les cachots de la forteresse. *Du Val*, *Du Ferrier* et *Viole* furent assez heureux pour éviter le même sort, en se cachant chez leurs amis. « La plupart, lit-on dans de Thou, jugèrent de cette action du roi d'une manière différente et suivant qu'ils étaient disposez. Mais les plus sensez voyoient avec douleur que le roi poussé par de mauvais conseils fût venu au parlement, pour renverser l'ordre des loix, dont il devoit être le protecteur. » Lorsque un mois plus tard, Henri II mourut de la blessure qu'il avait reçue dans un tournoi de la main du même *Montgomery*, on ne manqua pas de remarquer cette coïncidence étrange. et l'on voulut y voir un châtement du ciel irrité.

Ce ne fut que le neuvième jour de son incarcération que Du Bourg subit un premier interrogatoire; jusque là il avait été tenu au secret le plus absolu. Une commission de six membres, dans laquelle figuraient l'évêque de Paris, *Eustache Du Bellay*, et l'inquisiteur *Démochars*, fut déléguée par le roi pour lui faire son procès, ainsi qu'aux quatre conseillers arrêtés comme lui. Du Bourg récusâ ces commissaires et demanda à être renvoyé devant son juge naturel, la cour du parlement. Mais des lettres-patentes émanées du roi en son conseil lui enjoignirent d'accepter les juges qui lui étaient donnés, sous peine d'être déclaré atteint et convaincu des crimes à lui imputés et de rébellion au roi. Il se soumit.

Interrogé s'il croyait aux traditions de l'Eglise, il répondit qu'il n'était pas très-versé dans les Ecritures saintes, et qu'il voudrait avoir employé à les étudier le temps qu'il avait consacré au

lettres humaines et au droit civil, en ajoutant qu'il priaît très-humblement Monsieur de Paris, son évêque et pasteur, de le redresser s'il se trompait et de lui enseigner *par la Parole de Dieu* ce qui concernait tant cet article que tous les autres appartenant à la foi. Sur cette invitation, l'évêque de Paris s'empessa de lui remontrer que chaque chrétien est tenu invariablement et sous peine de péché mortel, d'obéir à tous les commandements de l'Eglise et à toutes ses traditions, bien que quelques-unes d'entre ces dernières ne soient expressément écrites, ni dans l'Evangile, ni dans le symbole des Apôtres. Mais Du Bourg repoussa énergiquement cette doctrine, en protestant qu'il croyait à tout ce qui est contenu dans les Prophètes, l'Evangile et les écrits des Apôtres; mais qu'il n'admettait rien de plus, parce qu'il était convaincu que tout ce qui est essentiel au salut, y est compris. « Ce seroit un grand blasphème, continua-t-il, de penser que Dieu n'eust esté assez sage pour nous faire suffisamment entendre sa volonté : mesmes en ce qui regarde nostre rédemption et réconciliation; ce seroit aussi grand blasphème de dire que Jésus-Christ n'eust institué son Eglise, de laquelle il est le *vray chef* et le *vray espoux*, ainsi qu'elle a deü estre instituée et enseignée. Pareillement ce seroit grandement arguer de desloyauté les Apostres et disciples de Jésus-Christ, de dire qu'ils ne nous auroyent fait entendre entièrement la volonté de Dieu qu'ils avoyent receue par son Fils Jésus-Christ et par le Saint-Esprit, en ce qui regarde nostre salut. .... Il est escrit qu'après que Jésus-Christ a fait entendre la volonté de Dieu par sa parole à ses Apostres et disciples, il leur dit: *Allez et preschez cest Evangile par tout le monde*, c'est-à-dire l'Evangile qu'il avoit luy-mesme annoncé de sa bouche. Il n'a pas dit qu'ils annonçassent autre chose que ce qu'ils avoyent receu de luy.

« L'Eglise romaine n'a puissance sur nous autres, si ce n'est en tant qu'elle

est conforme à la pure doctrine de Dieu, ne nous peut obliger à autres commandemens, pour la nécessité de nostre salut, qu'à ceux auxquels nous sommes obligez par la parole de Dieu.... Quant aux conciles, ce sont constitutions des hommes... Il y a contradiction et répugnance entre eux. Mesmes les uns commandent d'abattre les images qui estoient ès temples. Les autres ont commandé de les remettre. Les uns ont défendu aux mariez d'estre prestres, aux diacres de se marier; les autres l'ont permis. Les uns ont permis aux Bohêmes de recevoir la sainte Cène sous les deux espèces, les autres l'ont permis aux prestres seulement. »

Interrogé sur les sacrements, il répondit qu'il croyait aux sacrements institués par Jésus-Christ, savoir le baptême qui efface la souillure originelle, et la Cène dans laquelle sont essentiellement et en vérité la chair et le sang du Christ; mais que quant aux autres sacrements, il ne les avait pas trouvés dans l'Escriture. Pressé par les commissaires sur ce dernier point, il ajouta qu'il n'avait point lu que la messe eût été instituée par Jésus-Christ; que le saint sacrement de la Cène, institué par le Sauveur, nous a été donné sous une toute autre forme, sous les deux espèces du pain et du vin, et que si Jésus-Christ a voulu nous donner sa chair et son sang en nourriture de nos âmes, c'est lui faire un outrage que de refuser l'un ou l'autre, de même que c'est un grand blasphème contre la Parole de Dieu que de vouloir innover et changer la forme qu'il nous a lui-même annoncée de sa précieuse bouche.

Sur les questions de l'adoration des saints et du purgatoire, il fit une réponse également remarquable :

« La communion et commémoration des Saints, dit-il, nous servent d'exemple à nostre vie, et Jésus-Christ luy-mesme nous a commandé le prier, et s'adresser à luy directement, qui est nostre moyenneur envers Dieu son Père, et est jaloux de ceste gloire. Puisqu'il nous a fait cest honneur de

nous asseurer qu'il intercèdera pour nous, n'est jà besoin de nous adresser à autre qu'à luy, et serions grandement ingrats de mespriser cest honneur qu'il nous a fait, de vouloir luy-mesme estre nostre advocat, comme il est escrit, Qu'il a purgé noz fautes par son sang précieux : ce seroit un grand blasphème de dire qu'il ne les eust purgées suffisamment, et qu'il y eust un autre purgatoire que sa mort et passion. Et quant à la vénération des reliques des Saints, depuis que l'esprit est party de leurs corps, ne les faut vénérer; ce n'est qu'un corps sans ame et sans esprit. »

Il se prononça avec non moins de force contre l'observation des fêtes de la Vierge et des Saints, contre les jeûnes ordonnés par l'Eglise, le carême, l'abstinence de chair en certains jours, la primauté du siège de Rome; il repoussa avec une dignité pleine de noblesse les odieuses provocations à la délation que les commissaires se permirent à plusieurs reprises, sans en excepter l'évêque de Paris qui alla jusqu'à le dispenser, « par la puissance qu'il avoit en l'Eglise, » de ce qu'il qualifiait de sot scrupule; et lorsque enfin, la sentence qui le condamna « comme hérétique et pertinax » à être dégradé, lui fut signifiée, voulant « oster toute occasion de penser qu'il se précipitast et qu'il fust cause de sa mort avant le temps, » il en appela au parlement comme d'abus. Mais qu'avait-il à attendre d'une cour qui, vers la même époque, avait organisé l'espionnage et la délation en grand, par arrêt du 7 septembre 1559 enjoignant « à tous propriétaires et locatiz des maisons de Paris et faulxbourgs de s'enquérir diligemment de la conversation, honne vie et chrestienté de ceulx qui habitent et logent ès dictes maisons; faire diligences sçavoir si ès dictes maisons se font aucunes assemblées et conventicules, pour les révéler à justice; et où ils seroyent négligens ou dissimulans, sera procédé à l'encontre d'eulx par punition corporelle et exemplaire, et confiscation desdictes

maisons. Pareillement enjoinct à ceulx qui sont chefs et habitans desdictes maisons, faire diligence entendre et sçavoir si ceulx qu'ils logent, vont aux églises oyr le service divin, mesmes les jours de festes, et s'ils vivent catoliquement. Aussi enjoinct à tous hosteliers, cabaretiers, et toutes personnes qui louent des chambres, prendre les noms, surnoms et qualitez de ceulx qui logent ès dictes maisons, et en faire roolle pour les bailler aux commissaire et quartierier du quartier, et ce sur peine d'amende arbitraire. » Aussi par un arrêt, du 22 août, Du Bourg fut-il déclaré non recevable en sa demande. Déjà commandement avait été fait à deux de ses frères qui étaient accourus à Paris afin de solliciter pour lui, d'avoir à vider la ville avant trois jours sous peine d'encourir l'indignation du roi. Du Bourg se savait donc condamné d'avance. Cependant il ne se découragea pas, et bien décidé à défendre sa vie pied à pied, il appela à son secours toutes les exceptions dilatoires que lui fournit sa profonde connaissance du droit, jusqu'à ce que des lettres-patentes, datées du 5 décembre, vissent ordonner au parlement de procéder sans délai à son jugement définitif (*Collet. Dupuy*, N° 215-216). Ce fut alors que, renonçant aux chicanes qu'il avait employées moins pour prolonger ses jours que pour faire ressortir la partialité et l'iniquité de ses juges, il écrivit une belle profession de foi qu'il adressa à Messieurs du parlement et que nous reproduisons presque en entier.

« Puisqu'il a pleu à nostre bon Père me faire la grâce de vous avoir rédigé par escrit la confession de ma foy et la forme de vivre que je veux suivre, ensemble afin que je responde aux articles extraits des ordonnances du roy, pour le tout joint à mon procès, m'estre donnée sentence d'absolution ou condamnation.

« Je vous déclare que je suis et veux estre chrestien, vivre et mourir pour ensuivre et maintenir la doctrine

du bon Dieu Père éternel et de son Fils unique Jésus-Christ (notre seul sauveur, médiateur et avocat, étant de mesme substance que son Père, éternel et immortel) et du Saint-Esprit, qui est la vertu de Dieu, procédant du Père et du Fils, comme tesmoigne saint Jean, au premier chapitre : Que le Père tout-puissant a créé le monde et les créatures d'iceluy par son Fils (qui est sa Parole éternelle) et le Saint-Esprit. Et après que l'homme par le conseil du serpent eut transgressé le saint commandement du Seigneur, fut rendu d'immortel, capable de mort, ayant esté en première génération engendré non subject à péché, a esté par sa faute commise rendu esclave de péché et du diable, et a perdu tout son vouloir et puissance de bien faire, fors qu'en tant il plaist au Dieu tout-puissant luy faire grâce.

« Finalement, à cause de la transgression, condamné à mort éternelle, sans le moyen du Seigneur Jésus-Christ, lequel préleu du Père, a esté envoyé au monde, afin que comme par le péché d'un la mort estoit ordonnée à l'homme, ainsi par l'avènement et mort du Fils de Dieu éternel, la vie éternelle luy fust restituée.

« Or ce bon Rédempteur ayant voulu naistre en forme d'homme mortel, s'estant assubjetty à toutes les affections du monde, hors péché, comme tesmoignent les saints prophètes et tesmoins de sa parole, a esté condamné à mort ignominieuse de la croix par l'envie des Scribes et Pharisiens, et Grans Prestres de la loy de Moysé.

« Iceluy donc après avoir esté trois jours en la terre, à l'exemple du bon prophète Jonas, est monté visiblement au ciel, là où il est toujours vivant, pour intercéder pour nous, jusqu'à ce qu'il viendra au dernier jugement, juger le monde : brief, je croy tout ce ce qui est contenu au Livre du Seigneur.

« C'est assavoir du Vieil et Nouveau Testament, et tout ce qui est tenu pour canonique et autorisé de l'Eglise catholique, je le croy estre la vraie Pa-

role de Dieu, dictée par le Saint-Esprit, écrite par les vrais secrétaires, prophètes et apostres de nostre bon Dieu, afin d'édifier la sainte Eglise et congrégation des Chrestiens.

« Je croy qu'à ceste très-sainte Parole il n'est licite à quelque personne, de quelque estat ou qualité qu'elle puisse estre, adjouster ou diminuer aucune chose en loix, édits, cérémonies, ou autrement concernant la police de la religion chrestienne. Fait pour la confirmation de mon dire, le IV et XII chapitres du Deutéronome, où il est dit : *Vous n'adjousteriez rien à la doctrine que je vous baille.* Item, Josué, XIII chapitre : *Efforcez-vous de garder ce qui est escrit au livre de la loy, sans vous destourner ny à dextre ny à senestre.* Le mesme est escrit en Isaie LV, et aux Proverbes XXX, disant : *Vous n'adjousteriez rien aux paroles du Seigneur que vous ne soyez trouvez menteurs.* Si vous voulez confirmation du Nouveau-Testament, lisez le I<sup>er</sup> aux Galates : *Si un ange du ciel vous annonce autre Evangile que celui que vous avez receu, il soit excommunié.* Item, en saint Matthieu, XV chapitre : *En vain vous m'honorez enseignant doctrine des commandemens d'hommes. Toute plante que n'aura plantée mon Père céleste sera arrachée,* etc.

« Je conclu donc que toutes les loix faites par les papes ou autres, concernant la religion chrestienne, ne peuvent assubjetir les Chrestiens à suivre autre reigle ou doctrine que ce qui est contenu au livre de la Bible. Ainsi que Dieu est parfait, sa doctrine est parfaite, et n'a besoin de glose ou augmentation : autrement les Apostres auroyent mal régy leur Eglise, en ayant obmis tant de superstitions qui sont aujourd'huy en règne entre les Papistes.

« M'appuyant donc à la seule Parole de Dieu, je rejette, ainsi que font toutes les églises réformées par le vouloir de Dieu, toutes les constitutions du pape, qui se monstre plus savant

que Jésus-Christ et ses Apostres, ou zutrement luy veult totalement contrarier : car le Seigneur dit, en Exode xx : *Six jours tu travailleras, et au septiesme tu te reposeras*; mais le pape, pensant estre le plus sage, défend de travailler à certains jours par luy limitez. Jésus-Christ permet à toutes créatures qui ont cognu la vérité, d'user de toutes viandes en tout temps, avecques action de grâces, Paul, 1 Tim. iv; mais le pape le défend.

« Jésus-Christ dit que ceux qui n'auront le don de continence se peuvent marier, 1 Timoth. iv, et le pape le défend aux prestres; combien qu'il y en ait eu moult de mariez en la primitive Eglise, et jusques à Calixte pape.

« Aussi Dieu défend de mettre images aux temples, comme nous monstrerons incontinent; le pape le permet. Au moyen de quoy il est à bonne cause dit Antechrist, et dépeint par saint Paul à la seconde aux Thessaloniens, deuxiesme chapitre.

« Ce point remis au jugement de toutes gens de bien, ayans la cognoissance de Dieu et de son Evangile, jugeront ce que dessus estre véritable.

« Respondant aux articles, savoir s'il est licite invoquer les Sainets trespassés, je vous respond que nous n'en avons aucun commandement par la Parole de Dieu. Mais, au contraire, nous est commandé, quand nous voudrions obtenir pardon de nos péchez, d'invoquer le Seigneur par le moyen de son Fils Jésus. Il est escrit au Psaume l : *Invoque-moy au temps d'adversité, et je te délivreray, puis honneur m'en feras.*

« Autant en est-il dit en Isaie lv, Joël ii, Rom. x, Ephés. ii. Ainsi est dit en saint Matthieu xi : *Venez à moy, vous qui estes chargez, et je vous soulageray.* Item en Ezéchiel viii : *En quelque heure que le pécheur génira, je n'auray recordation de son péché.* D'avantage, il dit en saint Jean, xiv et xvi chapitre : *Tout ce que vous demanderez en mon nom,*

*il vous sera donné; demandez et vous recevrez,* etc.

« Item, par le seul Jésus-Christ nous avons accez au Père, Romains v. saint Paul au-si dit : *Jésus-Christ peut sauver tous ceux qui s'approchent de luy, tousjours vivant pour intercéder pour nous.* Rom. viii. Ainsi Jésus-Christ parlant par la bouche de son prophète Isaie xliii, dit : *C'est moy, c'est moy qui efface les péchez pour l'amour de moy, et n'auray plus souvenance de tes iniquitez.*

« Il est ainsi escrit au Pseaume xviii et xc : *Ne suis-je point l'Eternel? Il n'est nul autre Dieu que moy. Il n'y a pas de Dieu qui sauve, sinon moy.*

« Autant en est-il dit en Isaie xlv, au Deutéronome xxiii : *Voyez maintenant que c'est moy, et n'y a point d'autre Dieu avecques moy: je fay mourir et fay vivre,* etc. Autant 1 Samuel ii, Osée xiii, Deutéronome iv. Par lesquelles paroles je dy qu'il n'y a que Jésus-Christ qu'on doive invoquer, pour avoir rémission de ses péchez. Et si on dit qu'ils servent d'advocats pour patrociner pour nous; je respon : que puisqu'il n'est commandé de s'adresser à eux, il n'est aucunement licite. Car il est dict aux Actes quatriesme : *Il n'y a aussi salut en nul autre. Il n'est point donné entre nom sous le ciel que le nom de Jésus pour avoir salut.* D'avantage, il est dit : *Si aucun a failly, il y a un advocat envers le Père, Jésus-Christ.* 1 Jean ii. Item. *Il y a un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ.* 1 Timoth. ii. Par quoy, et que ce terme *Un* vaut à dire *Seul*, je dy qu'il n'y a que ce bon Jésus qui puisse prier pour nous. Ainsi les Sages qui vindrent voir la Vierge n'adorèrent icelle, mais son enfant, en saint Matthieu, chap. ii. Plus, il n'y a que ce bon Dieu qui cognoisse le cœur des hommes, et qui sache leurs pensées. Rom. viii et ii. Chron. vi, Jérém. xvii, Pseaume xxxiii. Par quoy je fay argument que

noz prières à eux adressées sont illusoires, comme faites à créatures qui ne nous entendent. Ainsi les Saints ont rendu cest honneur à Dieu, et n'ont voulu estre invoquez ni adorez. Voyez Esther, chap. iii. Item, comme les Apôtres ne voulurent estre adorez, Actes xiv. L'ange, en pareil, ne voulut estre adoré, disant : *Je suis serviteur avecques toy.* Apoc. xix et xxii.

• Par quoy je conclu veu qu'il n'est commandé par la Sainte-Ecriture invoquer les morts, ains défendu de demander conseil aux trespassez, Deut. xviii, et que Jésus-Christ est si doux, disant en saint Matthieu, chap. vii : *Qui est le père, si son enfant lui demande du pain, qui luy donnera une pierre, etc., et à plus forte raison, le Père céleste pardonnera à ceux qui le requerront, et que nul ne peut venir au Père sinon par luy;* mesmement que Chrysostôme sur saint Matthieu i, Homélie v, dit que nous honorons les Saints, quand nous imitons leur vie : j'aime mieux estre assuré de mon salut par le moyen de Jésus-Christ, mon advocat, que d'estre en doute en fondant ma foy sur une incertitude : et si vous me dites qu'il est dit que nous devons prier les uns pour les autres, je le confesse, tandis que nous sommes en ce monde, afin que nous ne soyons oisifs, et pour monstrer nostre charité. Mais depuis que ce corps est séparé d'avecques l'esprit, nous avons osté toute sollicitude humaine; ains nous conformons totalement au vouloir de Dieu. Si vous alléguez le Pseaume, *Je confesse mon iniquité à Dieu : pour ceste cause tout saint te priera en temps opportun,* je respon, qu'il parle des Saints vivants comme le pourrez voir par le Pseaume. Lesquels fidèles sont appelez Saints en l'Ecriture, Apocal. viii et i Cor. i, ii Cor. i, Ephés. i, i Pierre ii, Lévitiq. xix.

• Item, savoir s'il est licite d'avoir des images aux temples des Chrestiens; à quoy je respon, qu'il n'est pas seulement non licite, mais expressément dé-

fendu par les Saintes Escritures comme une idolâtrie meschante.

• Premièrement, voyez Deutéronome, chap. iv, où il est dit en ces termes : *Vous prendrez donc bien garde pour vos ames, que vous n'ayez veu aucune similitude ou effgie au jour que l'Eternel votre Dieu a parlé à vous en Horeb, du milieu du feu, afin que vous ne vous corrompiez, et que vous ne faciez image taillée, représentation de toute pourtraiture, soit espèce de masle ou de femelle.* Autant en escrit Isaie xliii, Exode xxxiv. Josué xxiv, il est dict : *Tu ne l'inclineras point devant autre Dieu, etc. Te ne te seras nul dieu de fonte.* Mesmes aux commandemens de Dieu, en Exode xx : *Tailler, tu ne seras image de quelque chose que ce soit;* et aussi en Isaie xl, il est escrit : *A qui serez-vous semblables l'Eternel? et quelle figure disposerez-vous pour luy? L'ouvrier fait l'image, l'orfèvre estend l'or pour la figure. Or, à qui me serez-vous semblable? Eslevez vos yeux en haut.*

• Et aussi il est dict en ceste sorte, Sapience xv : *Nul homme, comme homme, ne pourra peindre Dieu semblable à luy, et l'homme mesmement est meilleur que l'image.* Voyez, en pareil, les malédictions de ceux qui font des images, Deutéronome xi et xvii, Pseaumes cxv et cxxxv, Jérémie x. Aussi les commandemens d'abatre les images, disant, Deut. xii et Exode xxxiv : *Vous démolirez leurs autels, vous abbattrez leurs statues et bruslerez leurs images.*

• Voyez le mal provenu des images, Sapience xiv, Romains i. Par les passages dessus escrits, la plus part s'entendent des images faites pour dissimuler et figurer Dieu, comme en Isaie xl, disant : *A qui n'avez-vous fait semblable? et qui se font un dieu de taille, qui ne bouge d'une place, et n'oit ce qu'on luy demande, et ne pourra les sauver.*

• Or donc, puisque c'est chose prohibée de Dieu et non commandée, mais

constitution humaine, à l'exemple de Ezéchias, II Rois XVI, etc., et de Josué, II Chron.; mesmes de Josias, II Rois XXIII, qui tous ont abattu les images, n'ayons crainte d'invoquer Dieu sans images, en soustenant que telle superstition et idolâtrie doit estre arrachée des Chrestiens; laquelle, en brief temps, prendra fin, au moyen du bon Dieu éternel.

« Aussi je croy que le commencement de toutes idolâtries a esté l'excoitation et invention des images. Lesquelles aussi ont esté faites en abomination et scandale aux ames des hommes, et sont comme laqs et filez aux pieds des ignorans, pour les faire trébucher. Pour ce, ne doivent-elles estre honorées, servies, adorées, ny endurées ès temples des Chrestiens ou églises, ny au lieu où les Chrestiens s'assemblent pour ouïr et entendre la Parole de Dieu: ains totalement ostées et ruinées, comme porte le second commandement du Seigneur; et ce par l'autorité du magistrat, et non point par l'autorité privée d'un homme particulier. Car le bois du gibet, par lequel on fait justice, est béni de Dieu; mais l'image faite de la main de l'homme est maudite du Seigneur, et celui qui la fait avec: pour ce, nous nous devons bien garder des images sur toutes choses.

« Je croy aussi les saints sacrements, qui sont les marques de la vraye Eglise, estre les signes de l'alliance faite entre Dieu et nous par Jésus-Christ, seaux de la promesse du Seigneur et symboles externes et visibles de la chose intérieure et invisible, lesquels sont au nombre de deux seulement, assavoir le baptesme et la sainte Cène du Seigneur. Iceux ne sont point signes vuides, ains remplis, c'est-à-dire non seulement signes significatifs, mais aussi exhibitifs de la chose qu'ils signifient en vérité, comme nous déclarerons cy-après, Dieu aidant.

« Touchant les autres cinq qui sont receus et exercez avecques grands abus et superstitions en l'Eglise papistique,

assavoir confirmation, confession, mariage, imposition des mains (autrement dit ordre) et l'onction, je dy tout cela avoir esté cérémonies ecclésiastiques, desquelles les saints Pères ont usé en leur temps saintement, sans aucune superstition: desquelles aussi on pourra user aujourd'huy à leur exemple, supposé que cela fust fait sans erreur, sans abus et sans superstition, sauve toujours la liberté chrestienne et évangélique, laquelle délivre noz consciences de toutes cérémonies externes, par les hommes instituées sans la Parole du Seigneur.

« Je croy que le baptesme est signe de la nouvelle alliance entre Dieu et nous, faite par Jésus-Christ, et la marque des Chrestiens en l'Evangile, comme jadis la circoncision estoit la marque des Juifs sous la loy; que c'est aussi un lavement extérieur fait par eau, signifiant un lavement intérieur en l'esprit, fait par le sang de Jésus-Christ: lequel doit estre donné et communiqué, tant aux petits enfans, comme aux grans, selon l'ordonnance de Jésus-Christ, et ce une fois seulement, sans jamais le réitérer. C'est la mer Rouge, en laquelle Pharaon, c'est-à-dire le diable, avec tout son exerceite de péché, est totalement submergé, et l'Israélite passé par le milieu sauf; et puis cheminant par le désert de ce monde avecques de grandes angoisses, fascheries et tribulations, use journellement de la manne céleste, qui est la sainte Parole du Seigneur, jusques à ce qu'il entre par mort en la terre de promesse céleste.

« Je croy aussi que le baptesme est l'entrée de l'Eglise, un lavement de régénération et renouvellement au Saint-Esprit, par lequel nous renonçons à nous-mesmes, à Satan, à péché et au monde. Car, ayant despoillé le vieil homme, avecques toutes ses concupiscentes, nous revestons le nouveau, qui est Jésus-Christ, en justice et en sainteté, avec lequel mourons et sommes ensevelis en sa mort: afin que comme Christ est ressuscité des morts

par la gloire du Père, pareillement nous cheminions en nouveauté de vie, mortifiant tousjours ce qui est de nous, en nous, pour exterminer le corps du péché.

« Je croy que ce baptesme doit estre administré, non point avec de l'huile, sel, crachats, ou semblable chose, ains seulement en eau pure et nette, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, jouxte l'ordonnance et institution de Dieu : sans y rien changer, oster, ne diminuer; et le tout en langage vulgaire et commun, entendu de tous, attendu que ce qui est fait ou dit en l'Eglise du Christ, doit estre entendu et cognu de tous les fidèles.

« Par ce baptesme nous sommes changez et transformez d'enfans d'ire, de péché, du diable et perdition, en enfans de Dieu, de grâce et salvation, pour estre héritiers avecques Christ en la vie éternelle. Pour ce, doit-il estre donné et communiqué seulement aux créatures raisonnables, qui sont capables des choses célestes, non point aux cloches, ou à choses semblables, qui ne peuvent renoncer et exercer les choses signifiées par icelles.

« Je croy ce baptesme d'eau n'estre point tellement nécessaire au salut, que l'homme ne puisse bien estre sauvé sans iceluy en cas de nécessité. Et mesme ne douté-je du salut des petits enfans qui meurent sans baptesme, qu'ils ne soyent sauvez aussi bien comme s'ils estoient baptisez, d'autant qu'ils sont compris en l'alliance du Seigneur, et sont participans de la promesse que Dieu a faite à tous ses fidèles et croyans; c'est qu'il sera leur Dieu, et de leurs enfans. Parquoy s'ils meurent avant qu'estre baptisez, ils ne sont pas moins participans de ceste promesse, ny conséquemment du salut éternel. Comme aussi jadis sous la loy, les petits enfans mourans sans la circoncision estoient sauvez; par ce mesme moyen, j'enten seulement des enfans des fidèles, auxquels appartiennent les promesses du Seigneur, et non point des infidèles ou réprouvez.

« Je croy que le saint sacrement de la Cène est une sainte et externe cérémonie, instituée par Jésus-Christ en l'Evangile, un jour avant sa mort, sous l'espèce du pain et du vin, en mémoire et recordation de sa mort et passion, ayant et contenant en soy promesse de la rémission des péchez. Parlequel sacrement nous participons véritablement au corps et au sang de Jésus-Christ, nous sommes nourris et alimentez en la maison du Seigneur, qui est son Eglise, après estre en icelle eutrez par le baptesme. Iceluy aussi doit estre donné et communiqué à tous, sous les deux espèces, selon l'institution ordonnée et commandée de Christ, contre lequel n'est licite de rien attendre.

« Je croy qu'en ce saint sacrement les signes ou symboles ne sont point changez en façon quelconque, ains qu'ils demeurent entièrement en leur nature, c'est-à-dire que le pain n'est point changé ne transsubstantié (ainsi que les caphars et faux docteurs enseignent, décevant le povre populaire) au corps de Jésus-Christ, ne le vin transsubstantié en son sang; mais que le pain demeure tousjours pain, et le vin demeure tousjours vin, un chacun à sa propre et première nature. Car les paroles que Christ dit à ses apostres en donnant le pain, disant, C'est-cy mon corps, j'enten et croy estre dites par une métonimie qui est une manière de parler fort commune aux Saintes Escritures : comme aussi les ont entendues, et par leurs escrits éclairées les saints Pères et Docteurs ecclésiastiques, Irénée, Cyprian, Tertulian, Ambroise, Augustin, Chrysostôme et autres semblables, qui ont escrit outre et avant le conciliabule de Latran, où fut conclue la transsubstantiation du pain au corps de Christ, et du vin au sang, et donnée pour article de foy au grand déshonneur de Dieu et scandale de toute l'Eglise, l'an 1050, par le pape Léon IX, auquel Satan estoit desjà deslié, comme l'avoit prédit l'Apocalypse, et troublait l'Eglise plus que paravant.

« Je croy que tout ce sacrement gist

et consiste en l'usage, tellement que, hors l'usage, ce pain et ce vin ne sont en rien différens à l'autre pain et vin communs, desquels on use communément en la maison : et pour ce, ne croy-je point que le corps de Jésus-Christ soit contenu, attaché, ou enclous en ce pain, sous ce pain, ou avec ce pain, ne le sang en ce vin, sous ce vin, ou avec ce vin ; ains croy et confesse iceluy corps estre au ciel à la dextre du Père, comme par cy-devant avons dit, et que toutes fois et quantes que nous usons de ce pain et de ce vin, selon l'ordonnance et institution de Jésus-Christ, que véritablement et de fait nous recevons le corps et le sang d'iceluy par foy.

« Je croy que ceste réception est faicte non point charnellement ou corporellement, ains en esprit par vive et vraye foy, comme dit est par cy-devant, c'est à dire, que le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont point donnez à la bouche et au ventre, pour la nourriture du corps, ains à nostre foy, pour la nourriture de l'esprit et homme intérieur en vie éternelle. Et pour ce faire n'est-jà besoin que Jésus-Christ descende du ciel pour venir à nous, ains que nous montions à luy, dressans noz cœurs par une vive foy là haut à la dextre du Père, où il est assis, d'où nous l'attendons à nostre rédemption ; et non pas la chercher en ces éléments visibles et corruptibles.

« Je croy que ceste sainte Cène est un sacrement aux fidèles seulement, et non point pour les infidèles : auquel on trouve et reçoit-on ce qu'on porte, et rien de plus, si ce n'est augmentation de foy, grâce et vertu. Et pour ce, en iceluy trouvent et reçoivent Jésus-Christ à salut, ceux-là seulement qui le portent avec eux, par une vive et vraye foy. Mais les autres qui y viennent sans foy et sans pénitence, y trouvent et reçoivent seulement les symboles et signes externes et visibles, et ce à leur condamnation ; comme Judas, et autres semblables meschans et réprouvez,

« Je croy que ce sacrement contient deux choses : l'une qui est terrestre, charnelle et visible ; l'autre qui est céleste, spirituelle et invisible. Et confesse que comme nostre corps et homme extérieur reçoit la chose terrestre et visible, qui est le pain et le vin, par lesquels il est nourry et alimenté ; qu'ainsi véritablement nostre esprit et homme intérieur reçoit la chose céleste et spirituelle, signifiée par le pain et le vin, assavoir le corps et le sang de Jésus-Christ ; tellement que nous sommes faits un avecques luy, os de ses os, chair de sa chair, participans avecques luy en toute justice et autres vertus, dons et biens que le Père Eternel a mis et posez en luy.

« Je croy qu'à ceste sainte table doivent être admis seulement les fidèles, vrais contrits et pénitens : et tous indignes rejettez, de peur de polluer et contaminer les viandes sacrées que le Seigneur ne donne sinon à ses domestiques et fidèles. J'appelle les indignes tous infidèles, idolâtres, blasphémateurs, contempteurs de Dieu, hérétiques, et toutes gens qui font sectes à part, pour rompre l'unité de l'Eglise, tous perjurez, tous ceux qui sont rebelles à pères et à mères, et à leurs supérieurs, tous séditions, mutins, bateurs, noiseurs, adultères, paillardz, larrons, ravisseurs, avaricieux, yvrognes, gourmans ; et généralement ceux qui meinent vie scandaleuse et dissolue. Car telle manière de gens n'ont point de part et portion au royaume de Dieu ; pour ce doivent estre rejettez et mis hors de l'Eglise ; avecques lesquels n'est licite fréquenter, manger, boire ou contracter alliance, si ce n'est pour les gagner et mener à pénitence.

« Je croy que la messe papistique n'est point et ne peut estre la sainte Cène du Seigneur, ains une pure invention des hommes menteurs et iniques totalement contraire à icelle, comme la nuit au jour, Bélial à Jésus-Christ. Ce qui sera cognu de tous plus clairement que le midy par la conférence et collation faite entre l'institu-

tion d'icelle Cène (récitée et oserite par les évangélistes, et singulièrement par l'apostre saint Paul), et la célébration de la messe, parceque ce n'est point la mémoire du vray sacrifice, c'est à dire de la mort et passion de Jésus-Christ, comme est la sainte Cène : ains un renoncement d'icelle, d'autant qu'elle s'attribue ce qui appartient au seul sang de Jésus-Christ respandu en la croix, assavoir, sanctification, purgation, et rémission des péchez avecques collation de grâce. Et qui pis est, fait adorer la créature, un morceau de pain au lieu de Jésus-Christ, Nostre Seigneur, seul Sauveur et Rédempteur.

« Je croy la troisième marque de l'Eglise, qui est la discipline ecclésiastique, estre grandement utile et profitable, voire nécessaire en l'Eglise catholique, pour la consolation des bons et correction des meschans. Laquelle aussi je croy et à icelle me soumetts : sachant que c'est l'ordonnance de Jésus-Christ en l'Evangile : laquelle a esté pratiquée par les Apostres en la primitive Eglise, à ce que tout fust fait honnestement, et par bon ordre : qui est chose honneste et nécessaire en toute la congrégation.

« Je croy la puissance de lier et deslier, excommunier et absoudre, qu'on appelle communément les clefs de l'Eglise, estre donnée de Dieu : et non point à un homme ou deux, ou à aucuns particulièrement, ains à toute l'Eglise, c'est-à-dire à tous les fidèles et croyans en Jésus-Christ ; et non point pour destruire, démolir ou gaster, ains pour édifier ou avancer le tout : pour ce dy-je et confesse que l'excommunication ou absolution d'icelle ne doit point et ne peult estre donnée à l'appétit ou au vouloir d'aucuns particulièrement, ains par le consentement de toute l'Eglise, ou au moins de la plus grande, meilleure et plus saine partie d'icelle, congrégée et assemblée au nom de Jésus-Christ, avecques prières et oraisons.

« Je croy que ceste excommunication, qui est le dernier baston de l'E-

glise, ne doit et ne peult estre jetée contre personne quelconque, que premièrement elle n'ait receu et fait confession de la foy et religion chrestienne; comme aussi elle ne peult estre promulguée pour quelques petites choses, soyent debtes pécuniaires ou autres choses semblables : ny aussi l'exécuter contre tous pécheurs, ains seulement contre les pécheurs publics, rebelles et obstinez, envers lesquels la Parole de Dieu et la correction fraternelle par Jésus-Christ, commandée en l'Evangile, n'a point de lieu.

« Par quoy de ce baston abusent grandement tous ceux qui excommunient les Chrestiens pour petites choses, et sans avoir premièrement la correction fraternelle. Pareillement aussi ceux qui excommunient les Juifs, Turcs, Ethniques et autres infidèles, voire aussi les chenilles et autres bestes brutes, voulans jeter et mettre hors de l'Eglise chrestienne, ce qui ne fut jamais dedans.

« Je croy et reçoxy en ceste Eglise deux glaives, c'est-à-dire, deux puissances. L'une ecclésiastique et spirituelle, laquelle gist et consiste en la seule administration de la Parole et des sacremens : elle ne porte ne verge, ne baston autre que la langue, et n'use d'autre cousteau que du glaive de l'esprit, qui est la Parole de Dieu. Ensemble je confesse que tous ceux qui ont ce glaive entre leurs mains, doivent estre irrépréhensibles, tant en leur vie qu'en leur doctrine, autrement on les doit déposer et démettre de leurs offices, et y en mettre et substituer d'autres meilleurs en leurs places. L'autre puissance est politique, assavoir, le magistrat quant aux choses externes et civiles, pour rendre selon justice à un chacun ce qu'il luy appartient.

« Et pour ce, je croy que le magistrat est une ordonnance de Dieu en son Eglise, pour défendre les bons et gens de bien, chastier et punir les meschans : auquel aussi faut rendre le tribut, honneur et révérence, et obéir en toutes choses qui ne sont point contrevenan-

tes à la Parole de Dieu. Et cela entend, non-seulement du magistrat fidèle, ains aussi de l'infidèle, inique et tyran, auquel aussi faut obéir, comme au Seigneur, en tout et partout : supposé qu'il ne commande rien contre la Parole du Seigneur. Car lors devons plus obéir à Dieu qu'aux hommes, à l'exemple des apostres Pierre et Jean.

« Je croy qu'au magistrat appartient non-seulement avoir regard sur la politique, ains aussi sur les choses ecclésiastiques, pour oster et ruiner toutes idolâtries et faux services de Dieu : pour destruire le royaume de l'Antechrist et toute autre doctrine fausse : promouvoir la gloire de Dieu, et avancer le royaume de Jésus-Christ; faire prescher la parole de l'Evangile partout, et icelle maintenir jusques à la mort; chastier aussi et punir les faux prophètes qui mènent le povre populaire après les idoles et dieux estranges : et au lieu de l'Evangile, preschent et enseignent les fables et traditions des hommes, au déshonneur de Dieu et de son Fils Jésus-Christ, au grand scandale des auditeurs et à la ruine de toute l'Eglise. A iceluy magistrat, toute personne de quelque estat, sexe ou condition qu'elle soit, doit estre subjette et luy obéir en toutes choses honnestes et raisonnables, d'autant qu'il représente la personne du grand Seigneur, devant lequel tout genouil doit fléchir : pour ce, ne doit-il point estre oublié en noz oraisons, à ce que le Seigneur le vueille diriger en toutes ses voyes et que nous puissions vivre en toute paix et tranquillité sous iceluy.

« Je croy que le magistrat saintement peult présenter le jurement aux fidèles en jugement, pour cognoistre la vérité et mettre fin à toutes les controversies ou différens entre les hommes : lequel doit estre fait par le seul nom du Dieu vivant, d'autant que c'est le troisième commandement de la première table. Et combien que la perfection chrestienne soit dire Ouy, ouy, non, non, sans jurer aucunement : toutesfois le fidèle pourra fidèlement user

de jurement en lieu et temps, avecques discrétion à la crainte du Seigneur, pour choses honnestes, justes et véritables, pour confermer la vérité, quand l'honneur du Seigneur, ou bien le salut du prochain y pend, et non point autrement. Car l'homme qui s'accoustumera de jurer, sera remply d'iniquité.

« Et confesse aussi que comme tous juremens, vœus ou promesses faites selon la Parole du Seigneur, soit à Dieu ou aux hommes, sont obligatoires et doivent estre gardées et observées inviolablement : qu'aussi ceux qui sont faits sans ou contre la Parole et commandement de Dieu, comme sont les vœus monastiques et autres semblables, qui promettent choses impossibles et contrevenantes à la Parole du Seigneur, n'obligent ny ne lient aucunement, ains saintement sont rompus et violez. Car en promesses iniques et vœus sots et indiscrets, l'homme fidèle, prudent et sage, doit changer propos.

« Quant au purgatoire, je croy que le sang de Jésus-Christ nous purge de tous nos péchez, par la foy que nous avons en luy. Saint Pierre dit, *Sachez que vous avez esté rachetez de votre vaine concersation, non point par chose corruptible, comme par or ou argent, mais par le précieux sang de Jésus.* Aussi il n'y a que deux voyes en l'Escriture, savoir : Qui mourra en foy, et en invoquant le Seigneur, sera sauvé; mais qui ne fera cela, il sera condamné. Voyez le larron, qui avoit fait tant de maux, il luy fut dit, *Tu seras aujourd'huy en paradis.* Et parlant de l'histoire du mauvais riche, le povre fut ensevely au sein d'Abraham, et le riche en enfer : où vous trouvez les deux voyes seulement. Puis donc qu'il n'y a en toute l'Escriture que ces deux lieux, et que les Apostres n'ont enseigné de prier pour les morts, je rejette toute telle oraison, comme frivolle.

« Il est dit en l'Ecclésiaste, *Il y a quelque espérance à celuy qui est associé avecques les vivans, car il sait qu'il*

*mourra, mais le mort ne sait rien; car sa mémoire est mise en oubly, et n'a plus nulle part au monde, ny en ce qui se fait sous le soleil.* Les Apostres ont recommandé les œuvres de miséricorde et charité : mais ils ne font aucune mention des morts : ce qu'ils n'auroyent oublié. Mais, au contraire, il est défendu de se soucier des morts, Deutéron. xv et xxvi, Lévit. xxi, Ezéch. xliv.

« *Ne plorez point le mort, dit le Sage, car tu ne luy profiteras rien.* Les Apostres parlans des trespassez, ont bien dit que les ames des justes sont en la main de Dieu : mais ils n'ont jamais commandé de faire oraison pour eux, ce qu'ils n'auroyent oublié : mais au contraire, il est dit en l'Apocalypse, chapitre xiv : *Bienheureux sont les morts qui meurent à nostre Seigneur, l'Esprit dit qu'ils se reposent de leurs labeurs.*

« Item, le Sage dit : *Si le juste est prins de la mort, il sera en refrigeration.* Et puis donc qu'ils ne souffrent plus de douleur, et qu'ils sont en repos, ils ne sont pas tourmentez en un purgatoire. Car Dieu est si doux et si miséricordieux, que dès que le pécheur luy demande pardon, il luy ottroye. Si vous m'alléguez le livre des Machabées, je vous respon qu'il est apocryphe, et non des livres crédibles pour confirmation : comme mesme l'accorde saint Hierôme, en la préface des Proverbes. Lequel livre a esté fait sous le nom de Judas Machabeus et ne fut trouvé avec les autres. Parquoy et veu qu'il n'en est fait mention aux Livres saints, je dy que c'est invention humaine, inventée pour avoir argent des messes. Je vous pourroye alléguer plusieurs autres passages de la sainte Escriture, mais mon ignorance ne le permet.

« Moy donc cognoissant les grands erreurs, abus et superstitions auxquels j'ai esté plongé par cy-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon maistre Jésus-Christ, qui est la sainte

et pure Parole de Dieu, contenue aux livres canoniques du Vieil et Nouveau Testament, revelée par le Saint-Esprit ; laquelle je pren pour ma guide et conduite en ceste vie mortelle, comme la colonne de feu conduisant les enfans d'Israël par le désert, jusques en la Terre promise et désirable : ce sera la lanterne de mes pieds.

« Ensemble je promets pour l'advouir et le résidu de ma vie, cheminer et vivre selon sa doctrine, le mieux que sera à moy possible, moyennant l'Esprit de Dieu, qui m'assistera et dirigera en toutes mes voyes, sans lequel je ne puis rien, avecques lequel je puis tout : tellement que tout sera à la louange du Seigneur, à l'advancement du royaume de son Fils, à l'édification de toute son Eglise, et au salut de mon ame. Auquel seul je ren graces éternelles, lequel aussi je prie au nom de son Fils Nostre Seigneur, me vouloir confermer et entretenir par son Saint-Esprit, en ceste foy jusques à la fin, et me donner grace, vertu et puissance de la confesser de cœur et de bouche, tant devant fidèles qu'infidèles, tyrans et bourreaux de l'Antechrist, et icelle maintenir jusques à la dernière goutte de mon sang.

« Je désire grandement vivre et mourir en ceste foy, sachant et estant bien assurez qu'elle a pour fondement la seule Parole du Seigneur, et qu'en icelle ont vescu et sont morts tous les saints Pères, Patriarches, Prophètes et Apostres de Jésus-Christ. C'est la vraye cognoissance du Seigneur, en laquelle gist et consiste la béatitude et félicité de l'homme, comme dit Jésus-Christ : *Ceste est la vie éternelle, ô Père, que l'on te cognoisse seul vray Dieu, et celui que tu as envoÿé, Jésus-Christ.*

« Voicy la foy en quoy je veux vivre et mourir et ay signé cest escrit de mon seing, prest à le sceller de mon propre sang, pour maintenir la doctrine du Fils de Dieu. »

En lisant cette profession de foy, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la parfaite sérénité d'âme de Du

Bourg en face de l'échafaud ou de la profonde érudition théologique qu'il y déploie. Elle devait être bien ardente et bien ferme à la fois la conviction de cet homme pour lui inspirer un pareil courage, et ce courage ne faiblit qu'un instant. Dès que ses amis eurent connaissance de cette pièce, ils coururent à la Bastille, réussirent à pénétrer jusqu'à Du Bourg qu'on traitait avec une extrême rigueur, et le supplièrent de substituer à cette profession de foi une autre confession conene en termes ambigus. Du Bourg céda à leurs prières après une longue résistance; mais une lettre de *Marlorat* lui rendit toute sa résolution. Regardant comme indigne de lui et de la cause dont il était l'athlète, d'approuver, ne fût-ce que par son silence, le système de défense de son avocat qui avait sollicité la pitié des juges et la miséricorde du souverain, en présentant comme une indiscretion condamnable sans doute, mais excusable dans un homme aussi éminent et de mœurs aussi pures, la vertueuse indignation qu'il avait témoignée en présence du monarque, il désavoua son défenseur; bien plus, il écrivit au parlement que s'il avait jusque là interjeté tant d'appels, ce n'avait point été pour prolonger sa vie, mais pour ne rien omettre de ce qui pouvait soutenir la justice de sa cause, et pour que son affaire, plusieurs fois discutée, fût mieux éclaircie. En même temps, il fit remettre à la cour sa première confession qui, il ne l'ignorait pas, était une sentence de mort. Il ne voulut pas davantage céder aux instances de ses amis qui avaient sollicité et obtenu à prix d'argent l'évocation de la cause de Rome, et qui avaient pris les mesures nécessaires pour l'enlever en chemin. N'eût-ce pas été reconnaître au pape une autorité qu'il lui refusait, que de tenter cette voie de salut? Il attendit courageusement l'instant de sceller sa foi de son sang.

Le 21 décembre, le parlement rendit l'arrêt suivant :

« Veu par la court le procès crimi-

nel et extraordinaire fait à l'encontre de M<sup>e</sup> Anne Du Bourg, conseiller du roy de ladite court, accusé du crime d'hérésie;... et tout consulté, il seroit dit que ladite court a déclaré et déclare ledit Du Bourg atteint et convaincu du crime d'hérésie plus à plain mentionné au procès criminel contre luy fait, et que hérétique, sacramentayre, pertinax et obstiné, a condamné et condamne à estre pendu et guindé à une potance qui sera mise et plantée en la place de Grève devant l'hostel de ceste ville de Paris, lieu plus commode, au dessoubz de laquelle sera fait un feu dedans lequel ledit Du Bourg sera gecté, ars, bruslé et consommé en cendres; et a déclaré et déclare tous et chacuns ses biens estans en pays où confiscation a lieu, acquis et confisque, suyvant les édietz et ordonnances du roy. » Signé De Thou et Barthélemy.

Par une clause spéciale, la cour déclara en même temps que son intention était que Du Bourg ne sentit aucunement le feu, mais qu'il fût étranglé avant d'être jeté dans les flammes, faveur dont il fut sans doute redevable à ces lâches et vils conseillers de La Tournelle qui, par leur indulgence, avaient occasionné la mercuriale et qui n'hésitèrent pas à signer la sentence de mort de leur collègue, « tant desia, dit Crespin, les menaces, la crainte et les promesses avoyent changé les affections de ceux qui sembloient au commencement vouloir porter le bon parti. »

Cependant lorsqu'ils entendirent Du Bourg prier Dieu de pardonner sa mort à ses juges égarés, en se réjouissant « d'une si heureuse journée par lui tant désirée »; lorsqu'ils l'entendirent leur reprocher d'une voix vibrante le sang innocent qu'ils répandaient, les exhorter à songer au jugement de Dieu, ou, s'ils avaient « esgard aux hommes plus qu'à Dieu, » à l'opinion des princes et des peuples étrangers; protester qu'il mourait pour la doctrine de l'Evangile; les supplier de cesser « leurs

bruslemens et de retourner au Seigneur en amendement de vie », quelques-uns se sentirent émus, et tous courbèrent la tête sous ce foudroyant adieu : Vivez donc et méditez ceci, ô sénateurs ; et moi, je m'en vais à la mort.

Deux jours après (1), Du Bourg, les mains liées selon l'usage, monta sur la fatale charrette. Le bourreau avait ordre de le bâillonner s'il essayait « de dogmatiser et tenir aucuns mauvais propos », et afin de prévenir toute tentative d'enlèvement, on avait déployé un appareil formidable. Pendant le trajet de la Conciergerie à la place de Grève, le martyr conserva toute sa fermeté ; mais arrivé au pied du gibet, pendant qu'il se dépouillait de ses vêtements, il ne put s'empêcher de pousser de profonds soupirs et de s'écrier : Mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier ; mais c'est pour l'Évangile. Tandis qu'il montait l'échelle, on l'entendit répéter à plusieurs reprises : Mon Dieu, ne m'abandonne pas, de peur que je ne t'abandonne. Un instant après, il était allé recevoir du Sauveur la récompense promise par lui à ceux qui confessent son nom.

A quelques jours de là arrivèrent à Paris les députés du comte palatin qui venaient demander à François II de lui céder le savant Du Bourg auquel ce prince destinait une chaire de professeur dans son université de Heidelberg. Averti de leur prochaine arrivée, le cardinal de Lorraine avait fait hâter le supplice.

La mort de Du Bourg produisit une vive sensation dans toute la France. Florimond de Raëmond, témoin oculaire de sa fin courageuse, nous raconte que « tout Paris s'estonna de la

constance de cet homme ». « Nous fondions en larmes dans nos collèges, dit-il, au retour de ce supplice et plaidions sa cause après son déceç, maudissant ces juges injustes qui l'avoient injustement condamné. Son presche en la potence et sur le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent sceu faire. » Mais cette réprobation presque générale, loin de calmer les fureurs du parlement, les redoubla. *André Coiffier* de Dammartin, *Jean Ysabeau* de Troyes, *Jean Judet*, de Paris, périrent vers le même temps dans les flammes. Cependant des quatre conseillers arrêtés avec Du Bourg, l'un, *Eustache de La Porte* échappa au supplice par une insignelâcheté : il signa carte blanche, offrant de changer d'opinion si la sienne était désagréable au roi ; les trois autres, en recourant à des échappatoires, sauvèrent aussi leur vie, sans pousser la faiblesse jusqu'à l'abjuration formelle. Lorsqu'on les interrogea sur leur foi, ils répondirent qu'ils confessaient les Saintes-Ecritures du V. et du N. Testament, le symbole des Apôtres et celui d'Athanase, recus par l'Eglise comme le sommaire de la religion chrétienne ; mais ils refusèrent de s'expliquer d'une manière plus claire et plus précise, disant qu'ils n'y étaient pas tenus et qu'il fallait leur prouver d'abord qu'ils avaient parlé contre l'opinion reçue dans l'Eglise catholique. Le parlement se contenta de cette espèce de rétractation.

II. Claude Du Bourg, sieur de La Guérine, naquit au château de Malozat près de Volvic, vers 1522. Conseiller du roi, secrétaire des finances, trésorier de l'extraordinaire des guerres, il fut nommé, le 21 mars 1557, trésorier de France à Lyon. A la nouvelle de l'arrestation de son frère Anne, il se hâta d'accourir à Paris ; mais il reçut ordre d'en sortir immédiatement. Plus tard, sous l'accusation de faux et de malversation, mais évidemment à cause de sa religion, il fut lui-même jeté en prison. Il venait d'être rendu à la liberté, lorsqu'il adressa à *Condé l'Épi-*

(1) Selon Sponde, le supplice eut lieu le 20 nov. ; selon Moréri, le 20 déc. ; selon La Croix du Maine et Bèze, dans ses *Icones*, le 21 déc. ; selon Secousse, le 22 déc. ; selon l'*Histoire ecclésiastique de Beze*, d'accord avec le procès-verbal d'exécution, le 23 déc. Dès le 20 nov., Du Bourg avait été dégradé des ordres de diacre et de sous-diacre.

tre dont nous avons parlé ailleurs (Voy. II, p. 453); elle porte la date du 15 déc. 1564, et a été insérée dans le T. V des Mémoires de Condé, ainsi qu'une autre pièce datée du 25 oct. et intitulée : *Oraison prononcée à MM. des comptes par le seigneur de Guérine, maistre C. Du Bourg, conseiller du roy et secrétaire de ses finances, sur laquelle il a été inconcontinent eslargi des prisons de la Conciergerie du Palais, à Paris, desquelles il estoit détenu par ordonnance desdits gens des comptes; avecques une épistre écrite et envoyée par ledit seigneur Du Bourg à un sien confrère et compagnon d'office*. Selon le P. Anselme, il écrit à Catherine de Médicis, le 4 janvier 1566, une lettre où il lui indiquait les moyens de réconcilier les Guise, les Montmorency et les Châtillon. C'est apparemment cette lettre que le P. Lelong signale dans sa Bibl. historique sous le titre de *Lettres écrites et envoyées au roi et à son conseil*, Paris, 1567, in-8°. Quelques-uns affirment qu'il était alors enfermé à la Bastille pour cause de religion; mais c'est une erreur manifeste; s'il est vrai qu'il ait été réincarcéré comme huguenot, ce ne peut être qu'après la seconde prise d'armes de Condé. Nous n'accepterons pas non plus comme authentique ce que rapporte M. Aigueperse, que Claude Du Bourg fut mis à la Bastille au retour de son ambassade à Constantinople, parce qu'on le soupçonnait de calvinisme; mais que s'étant justifié, il recouvra sa liberté. Il paraît certain que notre Du Bourg fut chargé d'une mission auprès de la Porte, et qu'il réussit à négocier avec les Turcs un traité qu'il a, dit-on, fait imprimer; mais cette mission ne lui fut probablement confiée qu'après sa nomination au poste d'intendant de la navigation de France ès mers du Levant, c'est-à-dire après 1575, date qui ne permet guère de douter que s'il obtint cette place, c'est qu'il s'était converti.

III. Gabriel Du Bourg, conseiller au

parlement de Toulouse, en 1562, n'échappa qu'avec peine aux fureurs de la réaction catholique, quoique gendre du président Masencal (Voy. II, p. 217). Il se retira à Castres où il s'établit. En 1570, les Castrais l'envoyèrent demander des troupes à Coligny qui leur envoya *Genlis, La Case, Cypières et Piles* avec un corps de troupes. On ignore l'époque de sa mort; mais on sait qu'il laissa un fils nommé GEORGES, sieur de Clermont, qui a joué un rôle dans les assemblées politiques et les synodes nationaux.

Gouverneur de l'Isle-Jourdain (1), place qu'il dut sans doute moins à ses propres services qu'à ceux de son père, puisqu'on ne trouve pas qu'il se soit particulièrement distingué dans aucune affaire, Georges Du Bourg fut, en 1600, nommé commissaire du roi pour l'exécution de l'édit de Nantes dans le Languedoc. En 1604, il fut député par le Haut-Languedoc et la Haute-Guienne à l'Assemblée politique de Sainte-Foi. Quelque temps après, les mêmes provinces l'envoyèrent en Cour, démarche dont le Synode national de Gap, auquel il assista également, se montra fort mécontent, parce qu'elle violait l'union des églises. Son mécontentement toutefois ne l'empêcha pas de rendre justice à Du Bourg, en traitant de calomnie le bruit répandu par Forton, qu'il allait changer de religion, et en chargeant le consistoire de Bordeaux de réprimer le calomniateur. En 1608, Du Bourg fut député de nouveau à l'Assemblée politique de Gergeau avec le ministre *Balaran et Brassard*, avocat au parlement de Toulouse, et en 1609, il le fut encore au Synode national de Saint-Maixent. La dernière fois que nous ayons rencontré son nom dans le cours de nos recherches, c'est sur une liste, dressée en 1646, des Protestants qui recevaient des pensions du roi (*Fonds de Brienne*, N° 211). Les Mémoires de La Force font bien mention

(1) Nous avons pensé à tort (Voy. I, p. 245) que Du Bourg, gouverneur de cette place si sûre, pouvait être *Antoine de Barjac*.

d'un Du Bourg qui, de 1615 à 1622, fut employé par le gouverneur du Béarn en diverses circonstances; mais nous ne pouvons affirmer qu'il s'agisse du même personnage.

**DU BOUSQUET** (JEAN), en latin *De Bosco*, originaire du Quercy, religieux dominicain converti au protestantisme. Au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait en Savoie avec le prieur de son couvent, Du Bousquet eut envie de voir Genève et de s'entretenir avec ces réformateurs dont le nom remplissait l'Europe. Quelques conférences avec *Calvin* suffirent pour le gagner à la cause de la Réforme. Reçu ministre, il fut d'abord envoyé à Thonon, d'où il passa à Lausanne, et plus tard, en 1562, il fut donné pour pasteur à l'église de Castres, que, pendant dix-sept ans, il desservit avec un zèle infatigable dans les conjonctures les plus critiques, secondé par ses collègues *Fleury*, dit La Rivoire, *Savin*, de *Marsan* et *Auger*. Il mourut au mois de sept. 1579, aimé et honoré des Catholiques eux-mêmes à cause de la sainteté de sa vie. « Entre autres livres qu'il expliqua avec admiration, lit-on dans les Mémoires inédits de Gaches, furent les proféties de Daniel et les révélations de saint Jean. » En a-t-il été publié quelque chose ?

**DU BREUIL** (JEAN), prédicant dans le Poitou. Du Breuil s'était vraisemblablement donné à lui-même sa mission; ce qui nous porterait à le croire, c'est que nous n'avons pas remarqué que la Correspondance de Court fasse une seule fois mention de lui; or, à cette époque, beaucoup de Protestants, n'écoulant que leur zèle, s'établissaient de leur propre chef consolateurs d'un peuple désolé. Quelques-uns même, s'il faut en croire les agents d'un gouvernement persécuteur, faisaient métier de cet apostolat volontaire, et n'étaient au fond que des espèces d'intrigants. Ne serait-ce pas dans cette catégorie qu'il conviendrait de ranger Du Breuil ? Voici, au reste, tout ce que nous savons de sa vie.

Poursuivi comme prédicant et condamné à mort par contumace, le 27 juin 1719, il parvint à échapper pendant plus de quatre ans à toutes les recherches; cependant il finit par être arrêté, le 6 sept. 1723, et conduit dans les prisons de Niort. L'intendant reprit le procès et confirma la sentence; mais Du Breuil échappa à la mort en se convertissant. Il ne fut gracié toutefois qu'au mois de novembre 1725, sur l'assurance réitérée que sa conversion était sincère (*Archiv. gén.*, E. 3414).

Ce nom de Du Breuil se rencontre plusieurs fois dans l'histoire de nos guerres de religion. En 1569, Du Breuil, gouverneur de La Rue et un des meilleurs capitaines huguenots, au rapport de Bèze, fut tué au siège de Lusignan, en reconnaissant la brèche avec *Rouvray*. Quelques années plus tard, un autre capitaine du même nom se signala au siège de Domfront, sous les ordres de *Montgomery*. Si ces deux chefs huguenots étaient, comme nous le soupçonnons, originaires de la Normandie, ils pourraient appartenir à la famille Bonenfant, qui semble avoir professé le protestantisme. D'autres Du Breuil habitaient le Maine : on trouve parmi les capitaines qui se saisirent du Mans, en 1562, un *Charles Du Breuil* ou *Du Breil*; d'autres le Poitou : le seigneur de *Breuil-Baret* reçut dans son château les Protestants du voisinage, lorsque l'exercice fut défendu, en 1647, dans cette seigneurie, et vers la même époque, *Benjamin de Beauchamp*, seigneur Du Breuil et des Bernardières, fils d'*Elie de Beauchamp*, seigneur de Grandfief, épousa *Sylvie de La Rochefoucauld*; d'autres encore la Saintonge, et enfin quelques-uns passèrent dans les pays étrangers à la révocation, comme *Breuil-Renouard* qui se réfugia à Berlin. Nous pourrions grossir cette liste; mais l'occasion se présentera de mentionner ceux d'entre eux qui ont laissé trace de leur existence dans l'histoire.

**DU BROULLAT** (JACQUES), ar-

chevêque d'Arles, converti au protestantisme. Les renseignements que nous possédons sur Du Broullat se réduisent à un article fort court, inséré par les auteurs de la Gallia christiana dans leur volumineux ouvrage. Selon ces écrivains, qui ne devaient pas se montrer bienveillants envers un prélat de l'Église romaine devenu un des chefs du parti huguenot, ce fut à la protection de Catherine de Médicis que Du Broullat dut uniquement les dignités ecclésiastiques dont il fut revêtu. Il était déjà abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, de La Rivour et de Lagny, lorsqu'il fut appelé, en 1551, par Henri II, à remplir le siège archiepiscopal d'Arles. Ayant embrassé les opinions nouvelles, il s'attacha au prince de Condé et fut dépouillé de ses bénéfices, comme *Odet de Châtillon*, par arrêt du parlement de Paris, en 1562, ce qui ne l'empêcha pas, lit-on dans l'ouvrage cité, de prendre encore, en 1564, les titres d'abbé et de comte de Lagny et de seigneur de Lisy. Cette dernière seigneurie appartenait, sans aucun doute, à sa famille, et fut portée dans celle de *Montlouet* (Voy. I, p. 440) par *Madelaine Du Broullat*. La Gallia Christiana accuse l'abbé de Lagny d'avoir, lors de la première guerre de religion, livré son monastère aux Huguenots, qui y commirent d'aussi grands excès que dans la ville. Il est étrange que les historiens protestants ne fassent aucune mention de Du Broullat. On dit qu'il se retira en Allemagne. Ce qui est certain, c'est qu'il mourut après 1575, date qui nous est fournie par le testament de sa mère, *Antoinette d'Angennes*, dont une copie nous a été communiquée par *M. Charles Eynard*. Ce testament qui respire la piété la plus sincère, institue pour ses héritiers *Louise de Bellenave*, sa fille, *Jacques Du Broullat*, sieur de Lisy, son fils, et *François d'Angennes*, sieur de Montlouet, époux de sa petite-fille *Madelaine*. Il est daté du 45 déc. 1575, et fut passé en présence d'*Anne Du Broullat*, baron de Monjay, de *Nicolas Sé-*

*guier*, sieur de Pavillon, et de *Jean de Saint-Martin*.

**DU BUC** (GUILLAUME), en latin *Bucanus*, de Normandie. Après avoir desservi, pendant vingt-trois ans, l'église d'Yverdon, Du Buc fut appelé à Lausanne, en 1594, comme professeur de théologie. C'est peut-être à cette occasion qu'il signa une *Confession de foi sur les deux natures de J.-Ch.*, conservée à la Bibl. de Genève (N° 497<sup>aa</sup>, Carton 3), où sont exposées les doctrines du calvinisme pur, en 17 articles dirigés principalement contre les Luthériens, contre *Bolsec* et contre les adversaires du droit, attribué aux magistrats, de punir les hérétiques par le glaive. Il mourut à Lausanne en 1603. On a de lui :

I. *Institutiones theologicae seu locorum communium christianae religionis ex Dei verbo et præstantissimorum theologorum orthodoxo consensu expositorum analysis*, Gen., 1602, in-8°; dern. édit., 1630, in-8°; trad. en angl. sous le titre de *Body of divinity*, Lond., 1659.

II. *Vingt-quatre homélies ou sermons sur l'Oraison dominicale*, Gen., 1604, in-8°.

III. *Aphorismi de disputationibus in controversiis de religione*, Gen., 1618, in-8°.

Le msc. Bridel, qui nous paraît d'eux-mêmes mériter assez peu de confiance, lui attribue, en outre, un ouvrage latin sur le *Sacrifice d'Abraham* (Gen., 1602), et un volume de sermons sur l'oraison dominicale, publié, y lit-on, sous le titre : *De sacrâ concione* (Gen., 1604, in-8°).

**DU BUISSON** (FRANÇOIS), docteur de Sorbonne, converti au protestantisme. Du Buisson, en latin *De Bosco*, fut envoyé par les pasteurs de Genève à l'église de Dieppe, en 1559 (*Archiv. de la Comp.*, Reg. B). Il arriva à son poste le 25 déc. Dès le lendemain, il fut suivi par deux commissaires du parlement de Rouen, chargés d'informer contre les Protestants qui, peu de mois auparavant, avaient mis en fuite par

leurs chants le grand-vicaire du diocèse. Le pasteur *Des Roches*, redoutant les suites de cette affaire, s'était sauvé de son côté, et l'église était restée sans pasteur jusqu'au 29 oct., que *La Forest*, ministre de Calais, selon *Daval*, de Caen, selon *Asselino*, chassé lui aussi par la persécution, étant allé chercher un refuge à Dieppe, fut invité par les sectateurs des opinions nouvelles à y remplir provisoirement les fonctions de son ministère. Le rapport des commissaires ayant détruit, en grande partie, les accusations du vicaire général, on n'inquiéta pas les Protestants dont le nombre s'accrut considérablement, au point que, dès le mois d'avril suivant, il fallut donner à *Du Buisson Barthélemy Causse* pour collègue. Cependant le cardinal de Bourbon, mal satisfait de l'indulgence du parlement, résolut de s'opposer en personne aux progrès de l'hérésie. A cet effet, il se transporta à Dieppe, le 30 avril, et, dès le lendemain, il annonça une procession générale avec ordre de fermer les boutiques et de tendre les maisons. Quelques Réformés refusèrent d'obéir, des querelles s'élevèrent, une émeute éclata; mais la victoire resta indécise, en sorte que le cardinal, déçu dans son espoir, suivit l'exemple de son vicaire et se retira à son tour sans bruit. Cette fuite enflamma tellement le courage des Protestants, qu'ils osèrent célébrer publiquement la Cène, le 26 mai. Leur nombre croissant sans cesse, ils firent venir de Genève *François de Saint-Paul*, comme troisième ministre, louèrent deux maisons qu'ils convertirent en temples, et tinrent ouvertement leurs assemblées religieuses. Tant d'audace irrita la Cour, qui ordonna au duc de *Bouillon* d'abattre les deux temples et de destituer le gouverneur de Dieppe qui favorisait la Réforme. Il est probable que *Du Buisson* quitta Dieppe vers cette époque; au moins n'est-il plus fait mention de lui dans l'histoire de l'église de cette ville, et, en 1572, nous le retrouvons cité par *M. Burn* parmi les ministres réfugiés à

Rye. — Nous soupçonnons qu'il est le même que *François Vian*, dit *Du Buisson*, dont le nom figure dans une liste de ministres réfugiés en Angleterre après la *Saint-Barthélemy*, laquelle a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (2<sup>e</sup> année). En ce cas, il aurait quitté Dieppe pour desservir une église que ce document appelle *Buy* [Rye?].

**DU CANDAL** (*MARTIN*), conseiller au parlement de Normandie, succéda à *Chandieu* dans celui de Paris, le 21 fév. 1633. Il avait épousé *Marie Causse*, fille de *Jacques Causse* et de *Marie Bigot*, qui, restée veuve, se remaria, en 1643, avec *Jacques d'Angennes*. Cette date précise, donnée par *Tallemant Des Réaux*, qui appelle *Marie Causse* « une grande femme fort bien faite et fort raisonnable, » ne permet pas de confondre ce *Du Candal* avec un personnage du même nom qui, à notre connaissance, assista à cinq synodes provinciaux de l'Île-de-France en qualité de commissaire du roi.

Jusqu'en 1643, l'usage avait été que le synode présentât trois personnes entre lesquelles le roi choisissait celle à qui il jugeait à propos de confier ces fonctions. Pour la première fois, *Louis XIV* nomma directement *Du Candal* son commissaire auprès du synode de *Charenton*. Ce fut pendant la tenue de ce synode que parut la déclaration qui obligeait les Protestants à tendre leurs maisons sur le passage des processions. Le commissaire du roi fut chargé d'aller trouver *Mazarin* pour se plaindre, au nom du synode, de cette infraction à l'édit de *Nantes*. Le cardinal lui répondit franchement que le clergé catholique avait offert sept millions pour obtenir cette déclaration; mais que, comme il n'en avait donné que deux et demi, on la révoquerait. Ne se fiant que médiocrement à la promesse du ministre, *Du Candal* déclara à *Louis XIV* qu'il ne retournerait au synode que porteur de la révocation, et il fut fait comme il le désirait.

En 1649, *Du Candal* remplit de nou-

veau les fonctions de commissaire auprès du synode de Vitry-le-Français, dont les actes se conservent à la Bibl. nationale (*Jacobins Saint-Honoré*, N° 30). Nous n'y avons rien remarqué qui mérite une mention particulière, si ce n'est la confirmation de la sentence de déposition prononcée contre *Juigné* (1).

Le 26 août 1677, le synode de l'Ile-de-France s'assembla de nouveau à Charenton, et Du Candal y remplit encore les fonctions de commissaire (*Arch. gén.* E. 3363). Les actes s'en sont probablement perdus; mais ceux du synode de 1679, qui se tint, le 27 avril, à Charenton, se trouvent dans le recueil déjà cité. Ils offrent plus d'intérêt, et nous aurons l'occasion d'y revenir dans les biographies des personnes qu'ils concernent. Du Candal d'ailleurs n'y joua pas un rôle parti-

culièrement remarquable (2). Enfin le commissaire royal auprès du synode provincial tenu à Lisy, le 4 sept. 1684, sous la présidence de *Gilbert*, ministre de Paris, se nommait encore Du Candal.

En l'absence de toute indication positive, nous n'oserions affirmer que le commissaire du roi auprès de ce dernier synode fût le même que celui qui assista au synode de 1643; mais il est fort probable que c'est du commissaire de 1684 que nous avons trouvé parmi les Pièces de La Reynie

(1) Voici la liste des députés: Paris, *Aubertin*, président, *Pierre de Lauvay*, secrétaire, *David Le Mercier*; La Norville, *Maurice Laubervan*, sieur de Montigny, *Paul Des Gorris*, sieur des Cochets; Senlis, *Louis de Fauquembergue*, *François Péze*; Lumigny, *J. Brugnier*, *Jacq. Mussant*; Chalandos, *J. Bilot*, *Gilles Moissant*; La Ferté, *J. Le Sueur*, sans ancien; Roucy, *Benjamin Tricotet*, secrétaire, *Oudart Fétiizon*; Château-Thierry, *J. Pagès*, sans anc.; Claye, *Isaac Albouy*, sans anc.; Lisy, *Jacq. Misson*, *François de Raquet*, sieur de Cuisy; Meaux, *D. Ancillon*, sans anc.; Oisemont, *Jacq. de Vaux*, *Anth. Mareschal*; Compiègne, *Isaac Sadier*, *Jacq. Benoist*, *J. Bosquillon*, sieur de Bouchoire; Clermont, *T. Cheneviz*, *P. Le Maître*; St-Quentin, *J. Mettayer*, *J. Collin*; Gercy, *Isaac Chantefort*, *J. Marie*; Chauny et Coucy, *J. Le Vineux*, sans anc.; Laon, *J. de La Noue*, *Anth. Courtonne*; Vitry, *Benj. Augenet*, vice-président, *Samuel de La Cloche*, *Jacq. Jacobé*, *Claude de Marolles*; Châlons, *Jérémie Ouriel*, *J. Varnier*; Ay, *Jacq. Alpée*, sieur de St-Maurice, *Isaac Marchand*; Vassy, *Abr. Jaquetot*, *J. Royer*, *P. Mauclerc*; Sézanne, *Simon Gascher*, *Sam. de Drouart*, sieur de Vaux; Espence, *P. Le Jeune*, *Jacq. Labry*; Nettancourt, *Honoré de Candomer*, *J. Jacquemin*; Bar-sur-Seine, *J. Richier*, *J. Robervilliers*; Le Plessis, *Isaac de Combles*, sans anc.; Chartres, *Philippe Scalberge*, sans anc.; Authon, *René Roureau*, sans anc.; Houdan, *Salomon Le Blanc*, sieur de Beaulieu, sans anc.; Fontaine, *Théophile Tardif*, qui fut chargé par le synode de desservir en même temps l'église recueillie chez le sieur d'Arpentigny; La Ferté-au-Vidaune, *Pierre Trouillart*, sans anc.; Mantes, *Dar. Pilot*, sans anc.

(2) Députés: Paris, *Samuel de L'Angle*, président, *J. Dailly*, *Samuel Beauchamp*, *Abr. Tessereau*, secrétaire; Meaux, *J. Jamet*, *Et. Robert*; Senlis, *Maurice de Laubervan*, *J. Serdet*; Château-Thierry, *P. Auger*, sans anc.; Lisy, *Claude Grostèle*, sans anc.; Chalandos, *Le Maire*, anc.; La Ferté-sous-Jourarre, *Franc. Le Sueur*, *Jacq. de Vrillac*, sieur de Biard; Fontainebleau, *Ant. Guérin*, *J. de Beringhen*; Roucy, *Dan. de Camp*, sans anc.; Béthisy, *Paul Coulez*, sans anc.; Morsain, *Abr. Le Fèvre*, anc.; Calais, *P. Trouillart*, *Isaac Du Ponchel*; Amiens, *Abr. Couët*, *J. de Clèves*, *J. Pigou*; St-Quentin, *Sam. Mettayer*, secrétaire, *Isaac Alavoine*; Abbeville, *Daniel Sébille*, *J. de Fournier*, baron de Neuville, *Louis Pissard*; Clermont, *Isaac Claude*, *Jacq. de Sancy*; Herly, *J. Des Ormeaux*, sans anc.; Laon, *P. de Beaumont*, *Antoine Laumonnier*; Chéry, *Jacq. Séverin*, sans anc.; Guise, *Paul Georgez*, *Pierre Garde*; Chauny, *Dan. Maillard*, *Louis Laumonnier*, sieur de La Motte; Coucy, *Franc. Mutel*, sans anc.; Cus, *Jacq. Doté*; Eppes, *Isaac Sadier*, *Dav. de Proisy*, sieur d'Eppes; Prouville, *Salomon Delbecq*, sans anc.; Gercy, *Joseph Haunet*, anc.; Oisemont, *Philippe Trouillart*, *J. Routier*, sieur de Bernapré; Compiègne, *Brerins*, *P. Benoist*; Vitry, *J. Varnier*, vice-président, *Phil. Le Fèvre*; Châlons, *Jér. Ouriel*, *Phil. Saquey*; Vassy, *Isaac Jaquetot*, *Samuel Lauran*; Ay, *Louis Garnier*, *Isaac Marchand*; Châlons, *Phil. Ménard*, *Pierre Saunier*; St-Loup, *Dan. Fétiizon*, *H. de Briquemault*; Imécourt, *Abel de Lambertmont*, sans anc.; Espence, *René Des Moulins*, *Ant. de Cormont*; Heiltz-le-Maurport, *Pierre Verchand*, sans anc.; Espence, *P. Drouet*, sans anc.; St-Mars, de *La Forterie*; Primat, *Zach. Bilot*, sans anc.; Chartres, *Scalberge*, sans anc.; La Ferté-au-Vidame, *Dan. Amien*, *Franc. Crevière*; Houdan, *Dan. Collin*, *P. Babreuil*; Fontaines, *J. Regnier*, sans anc.; Le Plessis-Marly, *Jacq. Rondeau*, sans anc.; Villers, *Philippe de Lambertmont*, *P. de Chartres*; Avernes, *Dar. Bilot*, *Frédéric Le Gros*; Favières, *Jacob Véron*, sans anc.; Mantes, *Phil. Cheneviz*; Le Loug, *Dar. Humbert*, *J. Foubert*; Authon, *Ant. Catel*, *Louis Fouscher*, sieur de Gandelu.

(*Supplém. franç.* 794. 4), une lettre, datée du 21 mars 1686, dans laquelle il annonce au lieutenant de police que deux de ses filles venaient de faire leur abjuration, en même temps que leur sœur MARIE, femme du fameux président au parlement de Guienne Du Vigier. Mais la sincérité de ces conversions était encore en 1697 fort suspecte au gouvernement (*Supplém. franç.* 4026. 2). Outre ces trois filles, Du Candal avait deux fils, ISAAC et PIERRE, qui abjurèrent comme lui (*Arch. E.* 3374), et qui partagèrent, en 1688, l'héritage de leur tante, M<sup>me</sup> de Lorme, morte à l'étranger.

Le membre le plus connu de la famille Du Candal est ISAAC, sieur de Fontenailles, conseiller, notaire et secrétaire du roi, qui fut commis, en 1603, à la recette des deniers que S. M. accordait à ses sujets de la R. R.

On sait que, par brevet annexé à l'édit de Nantes (*Voy. Pièces justif.* N° LXIII), Henri IV avait accordé aux églises protestantes une somme annuelle de 45,000 écus, en compensation des dîmes que les Réformés devaient payer au clergé catholique. Louis XIII porta cette somme à 180,000 liv., puis à 225,000; mais soit pénurie, soit mauvais vouloir, le trésor royal payait si mal, qu'en 1631 le Synode national de Charenton réclama 620,000 liv. d'arrérages, à compte desquels il reçut 60,000 liv. Quelques années après, Louis XIV réduisit à 46,000 liv. les 45,000 écus promis par son grand-père.

L'extrême irrégularité des versements rendait donc la place de commis à la recette générale des deniers de S. M., fort pénible à remplir. Le premier qui l'occupa fut Jean Pallot, conseiller secrétaire du roi, fils apparemment de Joseph Pallot, député de la Saintonge à l'Assemblée de La Rochelle, en 1588. Il fit, à ce qu'il paraît, de mauvaises affaires, car il fut obligé de déclarer au Synode de Gerseau qu'il était hors d'état de délivrer les sommes affectées à l'entretien du mi-

nistère et des garnisons. Malgré l'intercession de Bouillon, de La Trémoille et des députés de l'Assemblée de Saurmur, le synode, considérant qu'il ne lui était pas permis de disposer, en faveur d'un particulier, de l'argent des églises, pria Chamier, Rivet, Maravat, Le Venier, Perrin, de La Combe et d'Eurre de poursuivre le recouvrement des sommes dues, et il obtint immédiatement un à-compte de 3,000 écus. L'Assemblée de Sainte-Foy, de son côté, chargea Joseph Des Fontaines de débrouiller le cahos des comptes de Pallot, mission difficile dont il s'acquitta à la satisfaction générale, et le Synode de Gap destitua le commis négligent qu'il remplaça par Isaac Du Candal. Près de trente années s'écoulèrent avant que cette affaire se terminât, malgré le zèle que déployèrent Marbaut, Massanes, Bigot, de Lannay, de La Combe, Malat ou Mallet, d'Huisseau, Gucsdon ou Guidon, chargés successivement par les synodes nationaux de poursuivre le recouvrement du reliquat, de concert avec les députés généraux. Le frère de Pallot, dit de Saint-Antonin, proposa un arbitrage au Synode de Castres, qui ne voulut point y consentir et porta la cause devant le conseil privé. Enfin, en 1631, le Synode de Charenton donna plein pouvoir à Clermont, Galland, Du Candal, Basnage, Rivet, Berziau, Du Puy, Gilbert et Béraud, de régler définitivement la contestation par un accord amiable. Les synodes réclamaient 20,000 livres; Pallot prétendait que les églises lui étaient redevables; on fixa à 8,000 liv. la somme qu'il lui restait à payer, et il la versa dans la caisse de Du Candal.

Ce dernier, comme nous l'avons dit, avait été nommé receveur par le Synode de Gap; sa commission était d'un sou par livre. Du Pradel, Rochelave et Ricard essayèrent inutilement de le supplanter; le Synode de Saint-Maixent ne voulut pas accepter leurs offres et le confirma dans sa char-

ge, n'ayant qu'à se louer de lui, et par brevet du 29 fév. 1612, le roi, de son côté, le chargea du manègement des recettes des Réformés. Du Candal remplit avec zèle ce poste plein d'ennuis jusqu'à la suppression de l'allocation.

Isaac Du Candal avait épousé *Catherine de Launay*. Nous ne connaissons qu'une fille née de ce mariage, *Madelaine*, femme, en 1621, de *Jacques Bigot*, sieur de La Rainville. *Françoise* Du Candal, qui épousa *Claude Sarrau*, descendait probablement aussi de lui.

**DU CANDELAY (N.)**, gouverneur de Royan, dès 1588. On sait peu de chose sur ce capitaine. Selon d'Aubigné, il prit à composition Mornac, en 1585, « à la tête de ceux de Saujon. » En 1596, il se présenta à l'Assemblée politique de Loudun pour jurer l'union. En 1599, il se plaignit à l'Assemblée de Saumur de la négligence ou du mauvais vouloir du gouvernement qui, depuis plus de deux ans, ne payait pas sa garnison. S'il fallait en croire Benoit, il aurait traité, dès 1612, avec la Cour pour lui vendre la place dont la garde lui avait été confiée; mais le fait n'est rien moins que prouvé; car en 1615, il prêta encore serment de fidélité aux églises; bien plus, il arma des vaisseaux de guerre, soumis à des droits de navigation, dans l'intérêt de la Cause, les navires qui remontaient la Gironde ou qui la descendaient, et fit, en un mot, tout ce que l'Assemblée de La Rochelle pouvait attendre du plus dévoué de ses défenseurs; aussi lui fit-elle témoigner son approbation, « connaissant son affection au bien des églises. » Certes il n'y a rien dans cette conduite qui justifie l'accusation de Benoit. Du Candelay étant mort vers 1620, l'Assemblée de La Rochelle lui donna pour successeur *Du Verger-Malaquet* (1).

Du Candelay était seigneur de Go-

(1) Comment concilier ce fait authentiquement prouvé par les procès-verbaux de l'Assemblée de La Rochelle, avec ce qu'on lit dans la Description générale des villes et

mozac, où, en 1593, on ne comptait que trois familles catholiques. La Réforme s'était introduite de bonne heure dans cette petite ville sous la protection de *Charles de Concis*, qui en était seigneur à cette époque, et qui embrassa les doctrines nouvelles, ainsi que les seigneurs de *Périssac*, de *Roussillon*, de *Sandre*, de *Cravans*, etc. Le premier pasteur de l'église qui s'y fonda, fut *Jean Villain*. — Il est sans doute inutile d'avertir qu'il n'y a rien de commun entre Concis, seigneur de Gemozac et *Congis* qui commandait, en 1621, avec *Vaudelin* dans le Chastelet de Château-Renard, place de mariage ayant appartenu à la princesse d'Orange, et qui en fut chassé, cette année, sans la moindre résistance, par les habitants ayant à leur tête le lieutenant au bailiage.

**DU CAREL (ANDRÉ-COLTÉE)**, savant antiquaire, né à Caen, en 1713, et mort en Angleterre, en 1785.

Du Carel était encore fort jeune lorsque ses parents passèrent en Angleterre, chassés sans doute par les persécutions qui suivirent l'édit de 1724. Il fut mis au collège d'Eton d'où il passa à l'université d'Oxford. En 1752, il fit dans son pays natal un voyage qu'il consacra à des recherches sur les antiquités anglo-normandes, et de retour en Angleterre, en 1755, il fut nommé official de la juridiction privilégiée de l'église de Sainte-Catherine. Deux ans plus tard, il devint bibliothécaire du palais de Lambeth et en 1758, il fut appelé à Cantorbéry avec le titre de commissaire et d'official. La Société des antiquaires l'avait admis dans son sein dès 1757; la Société royale le reçut au nombre de ses membres en 1762. Voici la liste de ses ouvrages d'après Watt.

I. *A Tour through Normandy described in a letter to a friend*, 1754, in-4°.

II. *A Series of above two hundred*

places reduites et prises par le roy (Paris, 1621, in-8°), que de Candelian (Du Candelay) rendit Royan à Louis XIII en juillet 1621?

*anglo-gallic, or norman and Aquitaine coins of the ancient kings of England, exhibited in 16 copperplates and illustrated in 12 letters to the Society of antiquaries of London, Lond., 1757, in-4°.*

III. *Some account of Brown Willis, 1760, in-4°.*

IV. *Repertory of the endowments of vicarages in the diocese of Canterbury, Lond., 1763, in-4°; 1781, 8°.*

V. *Anglo-norman antiquities considered in a tour through part of Normandy, Lond., 1767, in-fol.* — Ce n'est qu'une réimp. du N° I.

VI. *A letter to William Watson upon the early cultivation of botany in England, and some particulars about John Tradescant, Lond., 1773, in-4°.*

VII. *A list of the various editions of the Bible and parts thereof, in english, from 1526 to 1776, 1776, in-8°.* — On contrefit, en 1778, ce tableau qui n'était pas destiné à la publicité.

VIII. *The history of the royal hospital and collegiate church of St.-Catherine, near the Tower of London, from its foundation in 1573 to the present time 1782, Lond., 1782, 4°.*

IX. *Some account of the town, church and archiepiscopal palace of Croydon from its foundation to 1783, Lond., 1783, in-4°.*

X. *History of the antiquity of the archiepiscopal palace of Lambeth, including biographical anecdotes of several eminent persons, Lond., 1785, in-4°.*

XI. *The history of the parish of Lambeth, Lond., 1786, in-4°.*

P.-J. Du Carel, auteur d'un livre intitulé : *Original poems and translations, 1807, in-8°*, était probablement le fils de ce savant antiquaire.

**DU CERCEAU.** Voy. ANDROUET DU CERCEAU.

**DU CHALARD (JOACHIM)**, natif de La Souterraine en Limousin, avocat au grand conseil, a commenté les ordonnances de Charles IX sous ce titre :

*Sommaire exposition des trois Etats tenus à Orléans en 1560, et des ordonnances de Charles IX sur les plaintes de ces Etats, Lyon, 1578, in-8°.* Cette édit., citée par Lelong, n'est pas la première. Selon Du Verdier, il en a été publié une à Lyon, 1567, in-16, postérieure elle-même à une autre de Lyon, 1565, in-8°, que nous avons vue à la Bibl. de Genève. La Croix du Maine en connaissait une édit. de Paris, 1568, in-8°. En tête du chapitre concernant les ecclésiastiques, on lit ces vers :

Au temps passé l'Esprit saint éliroit  
Ceux dont souloit l'Eglise être servie.  
En ce temps-la vertu fruit produisoit,  
Car les élus étoient de sainte vie,  
Mais maintenant les mondains, par envie,  
Ont usurpé la sainte election,  
Dont s'en ensuit l'humaine affection,  
Et par ainsi tons vices procédes  
Sont des pasteurs, qui nous sont conrésés  
Par les chevaux, par la poste et par dons:  
Trop mieux vandroit les élire à trois dez,  
Car, à l'hasard, ils pourroient être bons.

Nous reproduisons ces vers uniquement pour constater les principes religieux de l'auteur sur lesquels se taisent les deux bibliographes cités plus haut. S'il est vrai, ce dont ne doutait pas La Monnoye et dont nous ne doutons pas plus que lui, que Du Chalard soit l'auteur de l'*Origine des erreurs de l'Eglise, 1562*, sans nom d'imprimeur ni d'auteur, aucune incertitude n'est permise, et notre avocat au grand conseil doit être compté parmi les écrivains protestants du xvi<sup>e</sup> siècle.

**DU CHATELET (OLRY ou ORRY)**, baron de DETILLY (*Dully, Duilly ou Ducilly*), seigneur de Gerbevillers, Romont, Bazemont, Senoncourt, etc., fils aîné de Pierre Du Châtelet et de Bonne Baudoche, était, dit La Popelinière, un des plus riches gentilshommes de la Lorraine, ajoutons, et un des plus illustres. Il avait épousé *Jeanne de Scepeaux*, dame de Saint-Michel, fille du maréchal de Vieilleville, comte de Duretal. Dans la seconde guerre civile, il amena de Metz à Condé huit enseignes de gens de pied et quatre cornettes de cavalerie. Dans la troisiè-

me, il se joignit à l'armée allemande qu'il suivit jusque sous les murs de La Charité, où il fut tué en 1569. Il laissa trois enfants : CLAUDE, tué à Arques dans les rangs des Ligueurs; CHRÉTIENNE, mariée au baron d'Haussonville, gouverneur de Verdun; ANNE, femme de Charles-Emmanuel, comte de Tournielle, grand-maître des finances de Lorraine; tous trois élevés dans la religion catholique par leur grand-oncle. Sa veuve épousa en secondes nocces, en 1573, Antoine d'Epinau, seigneur de Broom.

**DU CHESNE**, famille noble et ancienne du Poitou, dont une branche, celle de VAUVERT, qui avait embrassé la religion réformée, sortit de France à la révocation.

*René* Du Chesne, seigneur de Vauvert, épousa *Françoise Vergereau*, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres, FRANÇOIS, LOUIS-FRANÇOIS et PONTIN. François se maria, en 1556, avec *Antoinette Rocaigne* dont il eut, entre autres, LOUIS et RENÉ, souche de la branche de SAINT-LÉGER.

I. Louis Du Chesne, seigneur de Vauvert, laissa deux fils, JEAN et DAVID, de son mariage avec *Anne Jouslard*, contracté en 1640. Le sort du second est inconnu. Le premier épousa *Elisabeth Chalmot* et en eut huit fils qui tous, à l'exception du plus jeune, JOSIAS, né en 1670, quittèrent la France après la révocation de l'édit de Nantes et allèrent s'établir en Angleterre, en Italie, en Allemagne. L'un d'entre eux se fixa à Frederikswern en Norvège, où ses descendants existent encore. Josias, resté en France, se convertit et fut mis en possession de tous les biens de la famille. Le gouvernement cependant le tenait encore pour suspect en 1692 (*Archiv. E. 3378*), et ce fut sans doute pour achever de lui ouvrir les yeux qu'il lui donna, en 1701, une pension de 300 liv. (*Ibid. E. 3387*).

II. René Du Chesne, sieur de Saint-Léger, épousa *Anne Audouyn* qui lui donna trois enfants : ESAÏE, DAVID, sieur de Goize, et FRANÇOISE.

Esaié prit pour femme, en 1621, *Renée Gaultier*, fille d'*Aaron*, sieur de Pierre-Buée, et de *Hardouine Fourrée*. Son fils SAMUEL, qui s'était marié, en 1667, avec *Jacquette Aymer*, fille de *René*, sieur du Corniou, et de *Julie d'Angliers*, mourut vers 1685, laissant trois enfants : FRANÇOISE-RENÉE, âgée de 45 ans, ESAÏE-RENÉ, âgé de 43 ans, et RENÉ, de 42, qui furent élevés dans la religion romaine par la sollicitude du gouvernement.

**DU CHESNE** (CHARLES), médecin du roi, n'est connu que par le *Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage du roy Henri IV de Dieppe jusques à son retour*, par *Charles Du Chesne, médecin du roy, présent lors et servant Sa Majesté*, ins. dans le T. IV du Journal de Henri IV par L'Etoile (édit. de La Haye, 1741, in-8°). — Récit fidèle et plein de faits.

**DU CHESNE** (JOSEPH, en latin *Quercetanus*, un des plus fameux médecins chimistes de son temps, seigneur de LA VIOLETTE, baron de Morancé, né à L'Esture en Armagnac, en 1546, mort à Paris, le 42 sept. 1609.

Du Chesne passa une partie de sa jeunesse à suivre les cours des universités d'Allemagne, s'appliquant de préférence à l'étude des sciences naturelles et particulièrement de la chimie. Après avoir pris à Bâle le grade de docteur, vers 1573, il alla s'établir à Genève. Les services qu'il rendit dans l'exercice de sa profession engagèrent le Conseil à lui accorder gratuitement la bourgeoisie, le 16 oct. 1584. Trois ans après, il entra dans le Conseil des CC. En 1589, il fut député vers les ambassadeurs de France Sillery et Sancy, pour les prier de s'opposer au traité particulier que les Bernois voulaient conclure avec la Savoie. Le succès que ses négociations obtinrent dans cette circonstance et dans d'autres, lui ouvrit, en 1594, les portes du Conseil des LX.

Ce fut vers cette époque, en 1593, dit-on, que Du Chesne rentra en France et fut pourvu d'une charge de con-

seiller et de médecin ordinaire du roi, qui le renvoya en Suisse avec le titre de chargé d'affaires. En 1601, il y accompagna de nouveau, en qualité de médecin, l'ambassadeur Brulart de Silvery. De retour à Paris, Du Chesne se livra à la pratique de son art et s'acquiesça une très-grande réputation qu'il dut peut-être à l'engouement plus qu'à un mérite extraordinaire. Sprengel, en effet, prétend, d'après Haller, qu'il se montra toute sa vie un vrai gascon par sa vanité ridicule, sa jactance insupportable et son manque total de connaissances. Il y a de l'injustice dans ce jugement. La Biogr. univ. se montre moins sévère. Tout en reconnaissant que sa vanité et le mépris avec lequel il affectait de parler de ses confrères lui firent beaucoup d'ennemis, elle soutient que Du Chesne fut réellement supérieur à la plupart des chimistes de son temps. Il faut avouer cependant qu'il accordait trop de confiance aux rêves de l'alchimie et qu'il adopta d'une manière trop absolue le système de Paracelse. Comme Sévérin, il croyait que les maladies proviennent de semences, de même que les végétaux. La comparaison du macrocosme et du microcosme lui servait à expliquer la plupart des phénomènes pathologiques : ainsi il attribuait l'épilepsie et l'apoplexie à l'éclair. Sa théorie de la matière médicale reposait sur les signatures dont il abusait à tel point qu'il croyait l'individu mâle d'une plante plus convenable pour les hommes, et l'individu femelle pour les femmes. Sa pharmacopée enfin se composait d'un recueil fort incomplet de préparations galéniques et paracelsiques. Il est inutile d'ajouter que, comme disciple de Paracelse, il croyait à la possibilité de la transmutation des métaux. Dans son opinion, tous les corps sont composés de trois principes, comme Dieu de trois substances. Ces principes sont le salpêtre, les sels de soufre, solide et volatil, et le sel mercuriel volatil. Celui qui possède le sel général peut facilement

produire l'or philosophique et tirer l'or potable des trois règnes de la nature.

Quelque folles que puissent paraître aujourd'hui ces opinions, Du Chesne n'en fut pas moins un homme instruit, un médecin habile, et de plus un assez bon poète; les nombreuses éditions de ses ouvrages, les traductions qu'on en fit en plusieurs langues, fournissent la preuve de l'estime dont ils jouissaient. Il mourut à Paris, en 1609, laissant de sa femme *Marguerite* ou *Anne de Trie* qui n'était pas, comme le dit Portal, la fille, mais bien la petite-fille du célèbre Budé, une fille unique, *JEANNE*, qui fut mariée à *Joachim Du Port*, sieur de Mouilleped.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Ad Jacobi Auberti, Vindonis, de ortu et causis metallorum contrâ chemicis explicationem, brevis responsio. Accedit liber De exquisitâ mineralium, animalium et vegetabilium spagyricâ præparatione et usu*, Lugd., 1575, in-8°; 1600, in-8°; réimp. dans le T. II du Théâtre chimique (Strasb., 1613, in-8°), et dans l'édition de la Pharmacopée donnée à Venise en 1614. — C'est sans doute le même ouvrage que celui que Du Verdier lui attribue sous le titre de *Apologia pro chymicis*, Lugd., 1575, in-8°. — Aubert avait défendu les principes des péripatéticiens dans son livre *De metallorum situ et causis*. Du Chesne y oppose les principes des théosophes.

II. *Sclopetarius, sive de curandis vulneribus quæ sclopetorum et similibus tormentorum ictibus acciderunt*, Lugdun., 1576, 1600, in-8°; trad. en franç. sous le titre de *Traité de la cure générale et particulière des arcbusades, avec l'antidote spagyrique pour préparer et composer les médicamens*, Lyon, 1576, in-8°; Paris, 1625, in-8°; en angl., Lond., 1590, in-4°; en allem., Strasb., 1635, in-4°. — L'auteur regarde la brûlure comme le principal accident qui ac-

compagne les plaies faites par les armes à feu. Il blâme l'usage des ligatures trop serrées dans leur traitement et les amputations trop précipitées. Il conseille les eaux thermales pour faciliter la cicatrisation.

III. *La Marocosmie ou de la folie, vanité et inconstance du monde en cent octonaires, avec deux chants doriques de l'amour céleste et du souverain bien*, Lyon, 1583, in-4°; Lond., 1587, in-4°.

IV. *L'ombre de Garnier Stauffacher, tragi-comédie sur l'alliance perpétuelle entre Zurich, Berne et Genève*, 1583, in-4°.

V. *L'anatomie du petit monde, avec quelques sonnets des vices d'icelui*, sans nom de lieu, 1584, in-4°.

VI. *Le grand Miroir du monde*, Lyon, Barthél. Honorat, 1587, in-4°; 2° édit. avec des Annotations de Simon Goulart, Lyon, 1593, in-8°. Le Cat. de la Bibl. de Genève en cite une édit. de Lyon, 1581, in-4°. — Poème en cinq livres dans lequel Du Chesne examine et combat les opinions religieuses dominantes avant la venue du Messie.

VII. *Larmes ou chants funèbres sur les tombeaux de deux illustres princes du S. Empire, et de trois rares fleurs de nostre France, et perles précieuses de nostre temps*, [Gen.] J. Le Preux, 1592, in-4°.

VIII. *Liber de priscorum philosophorum veræ medicinæ materiâ, præparationis modo, atque in curandis morbis præstantiâ. Accedunt consilia medica IV de arthritide, nephritide, lue venerea, morbo complicato*, Sancti Gervasii [Gen.], 1603, in-8°; 1609, in-8°; Lips., 1613, in-8°. — Selon Eloy, les quatre dissertat. ajoutées à ce traité ont été trad. et publ. sous le titre de *Conseils de médecine*, Paris, 1626, in-8°.

IX. *De dogmaticâ medicorum legitimâ et restitutâ medicamentorum præparatione lib. II*, Sancti Gervas. [Gen.], 1603, in-8°; Lips., 1613, 8°.

X. *Ad veritatem hermeticæ medicinæ stabilendam, etc., adv. ano-*

*nymi phantasmata, responsio*, Paris, 1603, 1604, in-8°; Francof., 1605, 8°.

XI. *Ad brevecem Riolani excursum brevis incursum*, Marburg., 1605, in-8°. — Cette controverse fut soutenue de part et d'autre avec beaucoup de vivacité et force injures.

XII. *Tetras gravissimorum totius capitis affectuum*, Marburg., 1606, 1608, 1609, 1617, in-8°; trad. en franç. sous le titre de *Tétrade des plus graves maladies du cerveau*, Paris, 1625, in-8°.

XIII. *Diaeteticon polyhistoricon, sive de victus ratione*, Paris., 1606, in-8°; 1608, 1615, in-8°; Lips., 1607, 1615, in-8°; Francof., 1607, in-4°; Gen., 1626, in-8°; trad. en franç. sous le titre de *Portrait de la santé*, Paris, 1606, 1720, in-8°; Saint-Omer, 1606, 1618, in-8°; en allem., Nuremb., 1686, in-4°.

XIV. *Pharmacopœa dogmaticorum restituta, prætiosis selectisque hermeticorum floribus illustrata*, Paris., 1607, in-4°; Gissæ, 1607, in-8°; Lips., 1607, in-8°; Ebrodun., 1607, in-8°; Francof., 1607, in-4°; 1645, in-8°; Ilanov., 1634, in-4°; Venetiis, 1644, in-4°; Gen., 1620, in-8°; 1628, in-4°; trad. en franç., Paris, 1624, in-8°; Rouen, 1639, in-8°; Lyon, 1648, in-8°; en italien, Venise, 1638, in-4°; 1677, in-8°. — Boerhave en recommandait la lecture à ses élèves.

XV. *Pestis alexiacus, luis pestiferæ fuga, auxiliariibus selectorum utriusque medicinæ remedium copis procurata*, Paris., 1608, in-8°; 1624, in-4°; Lips., 1609, 1615, in-8°. — Du Chesne trouve la cause de la peste dans la conjonction des astres agissant sur certains esprits de nature vénéneuse qui mettent en mouvement les humeurs et prédisposent à l'infection.

XVI. *Antidotum spagyricum ad scolopetorum ictus*. Carrère, qui ne connaissait pas l'édit. latine, dit que ce traité a été trad. en franç. sous le titre de *Recueil des plus curieux et rares secrets*, Paris, 1644, in-8°, et

en angl., Lond., 1652, in-4°. Il avait été trad. bien auparavant, N° II.

XVII. *Quercetanus redicivus*, Francof., 1648, 3 vol. in-4°. — Recueil des ouvrages de médecine de Du Chesne. Sous le titre de *Opera medica*, Carrère indique un autre recueil de la plupart des œuvres de Du Chesne, qui, selon lui, aurait été publié à Lyon en 1600, in-8°, puis à Francof., 1602, in-8°; à Rome, 1602, in-8°, et à Leipzig, 1614, in-8°; mais à la date de 1600, Du Chesne n'avait encore publié que deux livres de médecine; nous soupçonnons donc quelque erreur.

Selon La Croix du Maine, Du Chesne avait promis un ouvrage en quatre livres sur les merveilles du globe terrestre, lequel n'a point été imprimé. Du Verdier lui attribue aussi, par une erreur manifeste, un *Traité de Saint-Augustin et de la vie chrestienne*, Paris, 1542.

**DU CHESNE (NICOLAS)**, martyr. Né à Beaumont près de Rethel, Du Chesne s'était retiré à Lausanne avec sa femme et son frère, pour y pratiquer librement la religion réformée qu'il avait embrassée. Au mois de sept. 1554, il entra en France dans l'intention de venir chercher sa sœur, mariée à Rethel, et quelques-uns de ses parents établis à Rheims; mais sur la route de Besançon à Gray, il rencontra un moine inquisiteur qui l'accosta. Une croix plantée sur le chemin amena la conversation sur la religion, et Du Chesne laissa malheureusement percer ses sentiments, ensorte qu'à peine arrivé à Gray, il fut arrêté sur la dénonciation du moine, mis en jugement et condamné à mort. L'exécution eut lieu le 8 octobre.

**DU CHESNE (SIMON)**, mathématicien né à Dôle vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Ayant embrassé la Réforme, Du Chesne alla chercher en Hollande le libre exercice de sa religion. Pendant plusieurs années, il enseigna les mathématiques à Delft. Comme beaucoup de bons esprits, il s'imagina qu'il avait trouvé la quadrature du cercle, et il pu-

blia sa prétendue découverte dans un ouvrage qu'il dédia au prince d'Orange sous le titre de *Quadrature du cercle ou manière de trouver un quarré égal au cercle donné, et au contraire un cercle égal au quarré proposé avec la raison de la circonférence au diamètre*, Delft, 1584, in-4°. Du Chesne mourut vers 1600 dans un âge peu avancé.

**DU CHESNEAU (TANNEGUY)**, sieur de LA DOUCINIÈRE, fils de Jean Du Chesneau et de Jeanne de Sanson, servit, dans les dernières guerres de religion, comme maréchal des logis de la compagnie de 50 hommes d'armes commandée par *Claude de La Trémoille*, jusqu'à ce que le prince de Condé l'attachât à sa personne avec le titre de gentilhomme ordinaire. Après la mort de ce prince, La Doucinère passa au service de Henri IV aux côtés de qui il fut blessé au combat de Fontaine-Française. Selon une généalogie de Touraine, il ne mourut qu'en 1622. Il avait été marié trois fois, avec *Françoise de Lacheval*, avec *Isabeau de Castello*, veuve de *François de Harmes*, sieur de La Fontaine, et avec *Christine Du Bled*, veuve de *Louis Du Lys*, sieur de La Roche d'Anjoin; mais il ne laissa d'enfants que du premier lit, savoir 1° **GUILLAUME**, tué à Moncontour; — 2° **SANSONNE**, femme de *François de Harmes*, sieur de La Fontaine; — 3° **CLAUDE**, sieur de Mareuil, tué au siège de Clermont en Beauvoisis, ayant eu de sa femme *Anne de Crecy*, veuve de *Gabriel de Brouzet*, un fils nommé **EUSTACHE**, qui s'éleva au grade de colonel et fut tué au siège de Selles; — 4° **JEAN**, qui continua la descendance; — 5° **GEORGES**, sieur de La Rhé, marié à *Françoise de Fontenay*, dont il n'eut pas d'enfants; — 6° **MARIE**.

Jean Du Chesneau, sieur de La Rhé, conseiller du roi et lieutenant de robe courte en la prévôté de l'hôtel, épousa *Barbe Le Manoir*, fille de *François Le Manoir* et de *Guillemette Malherbe*, dont il eut treize enfants, en-

tre autres : 1° JACQUES, qui suit ; — 2° RENÉ, tué au siège d'Amiens ; — 3° PIERRE, sieur des Granges, gentilhomme du prince de Condé.

Jacques Du Chesneau, sieur de La Doucinère, conseiller du roi et lieutenant de robe courte en la prévôté de son hôtel, épousa, en 1596, selon la généalogie citée plus haut, *Anne Baudart* qui lui donna deux fils. Le second, PIERRE, garde du sel et greffier en chef en la prévôté de l'hôtel, charge qu'il aurait difficilement obtenue, croyons-nous, s'il avait encore professé la religion réformée, eut deux fils, PIERRE et JEAN, de son mariage avec *Marie Tronçon*. L'aîné, JACQUES, conseiller du roi, trésorier général de France, grand voyer en la généralité de Tours, épousa, en 1626, *Renée Robin*, fille de *Daniel Robin*, sieur de Montison, et de *Marie Lhuillier*. S'il ne s'était pas converti, ce dont nous n'avons aucune preuve, ses enfants au moins abjurèrent, puisque sur six, quatre entrèrent dans des communautés religieuses.

Nous ignorons les liens de parenté qui pouvaient unir à cette famille *François Du Chesneau de La Viewille*, sieur du Vivier, conseiller du roi et maire du palais de *Renée de France*, qui épousa, en 1575, *Jeanne d'Espivent*, fille de *René d'Espivent*, sieur de Kercadène, gentilhomme de la maison du roi de Navarre.

DU CLOS (SAMUEL), savant médecin du XVII<sup>e</sup> siècle, né à Metz, le 18 nov. 1589, mort dans cette ville vers 1650.

Du Clos fut présenté au baptême par *Pierre Joly*, procureur du roi, *Jean Quin*, marchand, et M<sup>me</sup> d'*Alençon*. A l'âge de huit ans, ayant perdu son père, tué à la guerre, et sa mère s'étant remariée, il fut mis chez un de ses oncles qui l'envoya, en 1599, à un de ses frères établi à Heidelberg, dans l'intention de lui faire apprendre l'allemand. En 1601, il entra au gymnase de Neuhausen où il termina ses humanités. Ses tuteurs l'envoyèrent ensuite

à Loisy-en-Brie où il commença un cours de logique qu'il alla terminer à Sedan, et il profita de son séjour dans cette dernière ville pour apprendre en même temps l'italien et la musique.

De Sedan, Du Clos partit pour Montpellier où il prit, en 1612, le grade de docteur en médecine ; puis il retourna dans sa ville natale avec le projet de s'y livrer à la pratique de son art ; mais ayant trouvé, l'année suivante, une occasion favorable pour visiter l'Italie, il n'eut garde de la laisser échapper. Son voyage toutefois n'eut pas lieu. Assailli par une violente tempête dans le golfe de Lyon, il dut rentrer dans le port de Marseille et partit pour Montpellier. Une querelle qu'il eut dans cette ville fut suivie d'un duel, où il reçut de son adversaire un coup d'épée qui le défigura. Dès qu'il fut guéri, il vint à Paris et, pendant deux ans, de 1614 à 1616, il y professa la chimie avec un grand succès ; il retourna ensuite à Metz pour s'y fixer définitivement, et il y épousa, en 1617, *Marie Petitjean* dont il eut plusieurs enfants, dit M. Begin, à qui nous empruntons cet article. Le laborieux auteur de la biographie des Messois célèbres ignorait la destinée des descendants de Samuel Du Clos. Nous croyons avoir retrouvé les traces de deux d'entre eux, sans parler d'une demoiselle Du Clos de Metz citée par Benoit dans ses listes de persécutés. L'histoire des Réfugiés en Prusse parle d'*Alexandre* Du Clos de Metz qui remplit à Clèves les fonctions de juge (1), et de *Samuel* Du Clos, aussi de Metz, médecin habile, qui accompagna à Constantinople les ambassadeurs des Etats-Généraux, et, à son retour, se fixa à Berlin où il s'acquit une grande réputation par son fébrifuge appelé *poudre de Du Clos*, dont, à sa mort, il légua le secret à la maison des Orphelins et à l'école de charité.

On ne connaît de Samuel Du Clos

(1) Le même apparemment qui fut député en Cour, en 1662, avec *Antoine de Bery*, sieur de Batilly, par l'église de Metz menacée de perdre un de ses temples.

le père que deux ouvrages restés mss., un *Journal historique*, allant de 1619 à 1626, et un *Journal de médecine*, contenant la description des maladies dangereuses qu'il a été appelé à traiter de 1616 à 1649.

D'autres Réfugiés du même nom s'établirent aussi à Berlin. Parmi les teinturiers qui perfectionnèrent cet art en Prusse, MM. Erman et Réclam mentionnent plus spécialement *Jacques Du Clos* de Privas, *Etienne Henri* de Nismes, *Alexandre Seber* de Mazamet, *André Boliat* de Metz, *Grand* de Grenoble, *Lanis* de Montauban, *Josué Bourdeaux* de Montpellier, *Failhiès* de Castres et *Cabanis* de Saint-Cosme.

**DU CLOUX** (BARTHÉLEMY), pasteur de Baudonvilliers, a publié *Huict sermons touchant la sainte Cène du Seigneur*, Sedan, 1623, in-12. — Cette famille professait encore la religion réformée en 1685. A la révocation, *Marguerite Du Cloux* passa dans les pays étrangers; mais son fils *Louis Guernier*, orfèvre joaillier, resta en France et fut mis en possession de ses biens (*Archiv. E.* 3372), après qu'il eut abjuré. Un de ses parents, qui n'avait pu se décider à abandonner sa patrie et une fortune considérable, mais qui avait voulu soustraire au moins ses enfants (4) à la nécessité d'embrasser la religion romaine en les faisant sortir du royaume, fut jeté en prison en 1698, avec *Sadier*, *Sacrelaire* et la veuve *Baron*, qui avaient commis la même infraction aux édits (*Arch. M.* 666).

**DU COLOMBIER**, nom d'une branche cadette de la maison d'Aleyrac, établie dans le Vivarais, et fondée par *Claude* d'Aleyrac dont les fils, *GUILAUME*, sieur de Chambezou, et *GUINOT*, sieur de Faugères, embrassèrent les opinions nouvelles.

**I. BRANCHE DE CHAMBEZON.** Guillaume d'Aleyrac du Colombier, sieur

de Chambezou, combattit à Moncontour avec le grade de lieutenant d'une compagnie de cent hommes. Nommé capitaine, il continua à signaler sa bravoure contre les Ligueurs jusqu'à ce qu'une blessure l'obligeât à se retirer du service. Il mourut en 1606 ou 1607, laissant un fils de son mariage avec *Anne de Subleyras*, fille de *Jean de Subleyras*, bailli de Privas, et d'*Isabeau de Châteauneuf*. Ce fils, nommé *DAVID*, s'appliqua avec succès à l'étude des lois, et acquit la réputation d'un savant jurisconsulte. En 1609, il servit, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du duc de Vendôme. En 1611, il fut député par le Vivarais à l'Assemblée politique de Saumur. Nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes, en 1616, il fut envoyé en Savoie. Au retour de cette campagne, il épousa *Susanne de Julien*, fille de *Jean de Julien*, sieur du Fraisse, et d'*Isabeau de Chambaud*, dont il eut six enfants: quatre filles, *PAULE*, *ANNE*, *GENEVIÈVE* et *JUDITH*, et deux fils, *ETIENNE* et *JEAN*, capitaine au régiment de Pierre-gourde, mort en Italie, en 1640, à l'âge de 19 ans. *David d'Aleyrac* vécut jusqu'en 1649.

*Etienne d'Aleyrac* suivit la carrière militaire, et servit d'abord au siège de Perpignan; il fit ensuite les campagnes d'Italie avec le grade de capitaine. A la révocation de l'édit de Nantes, il n'hésita pas, malgré son âge avancé, à sortir du royaume. L'électeur de Brandebourg l'accueillit avec distinction et le nomma lieutenant-colonel; mais la nostalgie, ou toute autre cause qu'on ne nous fait pas connaître, le ramena dans sa patrie, où il mourut en 1686. Sa femme *Catherine de Chambaud*, fille de *Noé de Chambaud*, seigneur d'Argences et de Saint-Léger, et de *Simonne de La Tour*, ne fut pas plus tôt devenue veuve qu'elle passa de nouveau dans les pays étrangers; cependant, lorsqu'elle sentit la mort approcher, cédant au désir de reposer dans la tombe auprès de son époux, elle revint en France et y mourut en 1689.

(4) Dans une liste des Réfugiés de Sedan avec la valeur de leurs biens (*Arch. Tr.* 239), on lit les noms de *Jacques* et *Philippe Du Cloux*.

Des cinq fils qu'Etienne d'Aleyrac avait eus de son mariage, deux seulement lui survécurent; nous ignorons le sort de ses trois filles, JEANNE, CATHERINE et SUSANNE. Le premier, LOUIS, sieur du Colombier, né en 1636, capitaine au régiment du Limousin, mourut à Chomerac, en 1666. Le second, JACQUES, sieur du Colombier, né en 1648, page du prince d'Orange, capitaine de la milice du Vivarais, en 1674, fit la campagne de Catalogne, au retour de laquelle il tomba malade et mourut, en 1674. Le troisième, NOË, sieur de La Condamine, né en 1649, entra, comme cadet, dans les gardes, en 1674. Peu de temps après, il abjura, ce qui irrita son père au point qu'il lui refusa toute espèce d'assistance; mais un arrêt du conseil, du 14 août 1674, condamna ce dernier à payer à son fils une pension de 300 livres. Le quatrième, nommé aussi NOË, sieur du Colombier, né en 1650, fut envoyé à Genève pour y faire son éducation. Cela ne l'empêcha pas de suivre l'exemple de son frère, en 1673. Plus tard, il acquit parmi les Protestants une triste célébrité par la fureur avec laquelle il combattit ses anciens coreligionnaires. Le cinquième, enfin, ETIENNE, sieur de Pramoulenc, né en 1655, sous-lieutenant au régiment du Piémont, mourut à Pignerol, en 1673.

II. BRANCHE DE FAUGÈRES. Guinot d'Aleyrac épousa, en 1598, *Madelaine Du Chailard*, dame de Faugères, dont il eut, entre autres enfants, DANIEL, sieur de Faugères, docteur en droit. Ce dernier fit les campagnes d'Italie, en qualité de capitaine dans le régiment de Pierregourde, et assista au siège de Perpignan. De son mariage avec *Louise d'Audemar* naquirent : 1° FRANÇOIS-LOUIS, sieur de Faugères, capitaine d'infanterie, à qui sa femme, *Judith de Serres*, ne donna que des filles, SUSANNE, CLAUDINE-GABRIELLE et SUSANNE; — 2° N. d'Aleyrac, capitaine au régiment de Quinoy, tué à la tête de sa compagnie; — 3° N. d'Aleyrac, cornette dans le même régiment, mort en 1676.

**DUCOMMUN** (JEAN-PIERRE-NICOLAS), dit *Véron*, écrivain plus remarquable par la singularité que par la valeur de ses ouvrages, naquit à Montécheroux, dans la principauté de Montbéliard, en 1688, et mourut dans le village d'Étupes, dont il desservait la cure, le 24 mars 1745.

Après avoir achevé ses études en théologie à l'université de Tübingue, Ducommun visita la Suisse et l'Allemagne et se fixa à Halle où il fut pourvu d'une chaire de professeur de langue française. Ce fut pendant qu'il se livrait à l'enseignement dans cette ville qu'il publia, sous le voile de l'anonyme, les trois petits ouvrages badins qui lui ont fait une sorte de réputation. En 1725, ayant renoncé à sa place, il retourna dans sa patrie et se voua au saint ministère. On lui doit les ouvrages suivants : I. *Les yeux, ouvrage curieux et galant*, Cologne, 1715, in-8°. — II. *Le nez*, etc., ibid., 1717. — III. *Les tetons*, etc., ibid., 1720; Paris, an VIII, in-16, augm. de trois nouv. chapitres et de plus. pièces de vers par Mercier de Compiègne, sous le titre *Eloge du sein des femmes*. Ces trois opuscules, au rapport de M. Weiss, ont été réimprimés plus. fois, soit séparément, soit réunis, sous le titre : *Les yeux, le nez et les tetons, ouvrages curieux, galants et badins*. Selon lui, l'édition la plus estimée est celle d'Amst., 1760, 2 tom. en 1 vol. in-8°. Nous regrettons de ne pouvoir compléter ces renseignements par quelques mots de critique. La Bibliothèque nationale ne parait pas posséder cet ouvrage, et le possédât-elle, qu'on ne le communiquerait pas. Telle est la réponse qui nous a été donnée, après une heure d'attente patiente et résignée, et cependant, quel que soit notre regret, nous ne pouvons qu'applaudir à cette sage réponse : on ne saurait être trop sévère dans la garde des mœurs, et nous savons que la règle doit être aveugle, pourvu que celui qui l'applique ne le soit pas. Mais un scrupule nous vient. Ce livre est-il

réellement dangereux ? Tout nous porte à croire que non. L'auteur d'un livre licencieux n'aurait pas été appelé à desservir une église. Qui donc a osé condamner cet écrit sans l'avoir lu ? Une sainte congrégation de l'index nous semblerait encore préférable à un arbitraire anonyme. — IV. *Les fables de La Mothe mises en prose*, Montb., 1731, in-8°. En dépouillant ses fables du charme de la poésie, Ducommun s'est chargé d'infliger à La Mothe la juste punition de ses paradoxes. — V. *Quatrains*, Neufchâtel, 1740, in-8°. Selon M. Weiss, on trouve dans ce livre quelques traductions assez heureuses d'épigrammes d'Owen. Ducommun, qui avait entrepris de traduire en entier l'ouvrage du poète anglais, laissa sa traduction inachevée.

**DU CRET** (TOUSSAINT), né à Châlons, savant médecin du xvi<sup>e</sup> siècle. Du Cret fit ses études à Cahors, à Toulouse, à Bordeaux et à Montpellier, où il prit le bonnet de docteur. On ne sait rien de plus sur sa vie. Il a publié :

I. *De arthritide cera assertio ejusque curandæ methodo, adversus Paracelsitas*, Lugd., 1575, in-8°.

II. *Commentarii duo, unus de februm cognoscendarum curandarumque ratione, alter de earundem crisisibus*, Lausan., 1578, in-8°; nouv. édit. revue, Gen., 1578, in-8°.

III. *Epigramma ad Ludovicum Villanovanum doctorem medicum*.

**DU CROS**. Ce nom se rencontre très-fréquemment dans les annales de l'Eglise protestante. Sans parler des Du Cros sur qui nous possédons des renseignements assez étendus pour leur consacrer des articles, ni de ceux que nous aurons l'occasion de mentionner dans le cours de notre ouvrage ou qui figurent dans nos pièces justificatives, nous trouvons, en 1583, un ministre nommé *Vincent Du Cros*, qui avait abandonné secrètement son église de Périgueux, et que l'on soupçonnait de s'être retiré dans le Dauphiné, sans doute sa province natale, pour y exercer la médecine. Déjà, en 1574,

un autre ministre de ce nom avait été blessé au siège de Domfront où il avait accompagné *Montgommery*. Quelques années plus tard, en 1599, un *Du Cros* ou *Des Cros* commandait à Thouars avec le titre de gouverneur. La même année, *Jean Du Cros*, réfugié en Angleterre, épousa *Antoinette Le Coq* dans l'église française de Norwich. En 1651, un autre *Jean Du Cros*, des Cevennes, reçut à Genève les droits de citoyen. Cinq ans plus tard, *Théodore Du Cros* se fit inscrire au nombre des étudiants de l'université de cette ville. Après la révocation, *Louis Du Cros* et *Charles Du Cros*, pasteurs tous deux, se réfugièrent dans le Brandebourg et furent placés comme ministres, le premier, en 1686, à Magdebourg, où il eut pour collègues *Jeanse* et *Rallis*; le second à Wesel, en 1692. En 1711, un *Du Cros* desservait l'église de la Savoie à Londres, et quelques années plus tard, sur un rôle des réfugiés à Lausanne nous voyons inscrit *Jacques Du Cros* du Vivarais, qui avait transporté dans cette ville son industrie de fabricant de bas.

**DU CROS** (ANDRÉ), docteur en médecine de Saint-Bonnet-le-Chastel en Forez, est auteur d'un petit poème, dédié à M<sup>me</sup> de Saint-Geniès, dame d'honneur de la reine de Navarre, et publié sous le titre de *Discours sur les misères de ce temps* (Bergerac, 1569, in-4°; Angoulême et La Rochelle, Barth. Berton, 1569). Il avait aussi composé sur le *Tombeau de Louis de Bourbon, prince de Condé*, un poème de mille vers environ qui, au rapport de Du Verdier, resta en manuscrit entre les mains de sa veuve, ainsi qu'un certain nombre de *Sonnets* et d'autres poésies latines et françaises. Du Verdier nous a conservé deux de ses sonnets, l'un adressé à *Catherine de La Salle*, dame de Chassin-court (peut-être la femme de *Chassin-court*, dont nous avons parlé), l'autre que nous rapporterons afin de donner une idée du talent du poète.

J'ay plusieurs fois résolu de chasser

De mon esprit un objet où il vise :  
J'ay prudemment fait souvent entreprise  
Pour de ses lacs me pouvoir deslacier ;

Mais comme un pied je cuido commencer  
A tirer hors, pour le mettre en franchise,  
L'autre, serré en plus étroite prise,  
S'empestre alors qu'il le sent avancer.

Ainsi celui qui, au gué d'un grand fleuve,  
Tourne à côté, quand profond il le treuve,  
Cuidant sortir, se plonge plus avant :  
Ainsi voulant sortir du marescage  
Le fort cheval d'un pié se va levant,  
Mais plus alors des autres il s'engage.

**DU CROS** (CHARLES), avocat au parlement de Grenoble. Du Cros fut député, en 1605, par le Dauphiné à l'Assemblée politique de Châtellerault. Il jouissait déjà, à cette époque, d'une réputation assez bien établie, pour que l'assemblée le portât sur la liste des candidats à la députation générale, et que le choix du gouvernement se fixât sur lui. A l'expiration de sa charge, Henri IV lui accorda des lettres de noblesse, et l'année suivante, il le nomma président au parlement de Grenoble.

En 1612, le président Du Cros fut envoyé par *Lesdiguières* auprès de l'Assemblée de Sommières, et en 1619, lorsque les affaires du Béarn commencèrent à agiter le parti huguenot, le maréchal le chargea de nouveau de porter au roi l'assurance qu'il maintiendrait la tranquillité dans le Dauphiné. Du Cros se rendit ensuite dans le Béarn, et exhorta, mais sans succès, l'assemblée d'Orthez à se soumettre aux ordres de Louis XIII ; puis il se transporta à La Rochelle pour signifier à l'assemblée générale qu'elle ne se réunirait que *Lesdiguières* « ne se séparerait jamais du service du roy, tant que les édits de pacification seroient maintenus. »

Ces démarches toutes pacifiques déplurent, sans aucun doute, au parti exalté qui ne manqua pas d'accuser Du Cros de trahir les intérêts de la religion, et cependant il était animé d'un zèle sincère pour l'Eglise protestante, comme il le fit voir, en 1624, lorsqu'il adressa à *Lesdiguières* un long discours par écrit dans le but de le détourner

du projet qu'on lui prêtait de vouloir se convertir. Son éloquence échoua, on le sait, contre les séductions de la Cour appuyées par les séductions bien autrement puissantes de Marie Vignon ; mais il n'eut pas le chagrin de voir la défection du vieux guerrier.

En 1622, Du Cros, accompagné de *Du Mas-Vercoiran*, se rendit, par ordre de *Lesdiguières*, à Montpellier où se trouvait alors le duc de Rohan, atteint d'une fièvre continue. Il devait débattre avec le chef huguenot les conditions de la paix que Louis XIII souhaitait. Rohan l'accueillit avec toutes les démonstrations d'amitié et d'estime que méritait un magistrat aussi distingué ; mais les exaltés ou catherinots s'alarmèrent de leur entrevue.

Le clergé protestant de Montpellier comptait depuis quelques mois seulement parmi ses membres *Suffrein*, ancien ministre de Montagnac, à qui le Synode national de Tonneins avait interdit l'exercice de son ministère, on ne nous dit pas pour quel motif (1), mais que le Synode de Vitry avait rétabli. C'était un des partisans les plus forcés de la guerre ; aussi dans le dessein d'entraver les négociations, fit-il courir le bruit que la mission de Du Cros avait pour but de débaucher Rohan. La mort de Du Cros fut jurée. Dans la nuit du 22 fév., à deux heures du matin, sous prétexte de lui rendre visite, une troupe d'assassins se rendit au logis du président *Tuffany*, où il était descendu, et demandèrent à le voir. Dès qu'ils se trouvèrent en sa présence : « Ah ! tu viens pour débaucher le duc de Rohan et nous livrer à ton beau *Lesdiguières* ! » lui dirent-ils en le menaçant. En vain Du Cros essayait-il de les désabuser ; à peine eut-il ouvert la bouche qu'il tomba percé de vingt coups d'épée. *Du Mas-Vercoiran*, redoutant la rage de ces forcés, sauta par une fenêtre et se cassa la jambe. Le fils de Du Cros échappa à la mort en se cachant derrière une tapisserie.

(1) Ce *Suffrein* ne serait-il pas le même que *Mardochee Suffrein* (Voy. Jérémie FERRIER) ?

Dans ses Mémoires, *Rohan* consacre à peine deux lignes à cet acte odieux : « Ledit président Du Cros, raconte-t-il, fut misérablement assassiné dans la ville. » Cependant nous savons que, comme tous les hommes honorables du parti, il fut indigné de cet assassinat, et qu'il s'unit aux magistrats pour poursuivre les coupables. On en arrêta une quinzaine, au rapport d'Aigrefeuille : un fut pendu, deux roués et une dizaine condamnés aux galères ou au bannissement. Malheureusement on ne put se saisir de *Suffrein* qui se hâta de quitter Montpellier. « Sa fuite clandestine et précipitée, dit Le Vassor, acheva de confirmer les justes soupçons que les honnêtes gens avoient de lui. » Il fut condamné au bannissement par contumace.

Le fils du président Du Cros se nommait *PIERRE* ; il fut conseiller à la Chambre mi-partie et périt aussi misérablement que son père, ayant été assassiné à Valence dans une émeute.

**DU CROS (JEAN)**, avocat à la Chambre de l'édit de Castres. Du Cros fut député, en 1608, à l'Assemblée politique de Gergeau par le Vivarais, circonstance qui semble indiquer qu'il était né ou qu'il s'était au moins établi dans cette province. En tout cas, il ne faut pas le confondre avec *Jean-Jacques* Du Cros, sieur de La Combe, ancien de l'église de Montpellier, ni avec *Jacques* Du Cros, ancien de l'église de Castres, qui figurent parmi les députés des églises dans les actes des synodes nationaux.

Jean Du Cros fut chargé par l'Assemblée de Gergeau de dépouiller les cahiers des provinces, soin qu'il partagea avec *Lansard*, *Chaussepétié* et *Mirande*. C'est lui que *Rohan* envoya à *Lesdiguères* pour lui annoncer la mort du président *Du Cros* et lui promettre d'en faire bonne justice. Vers le même temps, il fut employé avec *Les Isles-Maison* aux négociations de la paix de Montpellier. Tels sont les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur la vie de ce personnage.

**DU CROS (JEAN-JACQUES)**, de Saint-Germain-de-Calberte, abjura la religion protestante et entra dans l'ordre des Frères prêcheurs à Toulouse. Echarde nous apprend qu'il en fut élu prieur, en 1647. Selon le même écrivain, il se fit une réputation parmi les éloquentes prédicateurs de la Parole sainte. La *Bibliotheca Fratrum prædicatorum* ne lui attribue qu'une *Oraison funèbre prononcée au service solennel du R. P. Jean de Naples, ministre général de l'ordre des Frères mineurs* ; encore ne dit-elle pas si ce discours a été imprimé.

Il faut se garder de confondre cet apostat avec un autre *Jean-Jacques* Du Cros, sieur du Cros, qui faisait ses études à Genève, en 1653, et qui remplissait les fonctions pastorales à Saint-Germain-de-Calberte à la révocation de l'édit de Nantes. Celui-ci était fils d'*Etienne*, sieur du Cros, et de *Jeanne de Ginestoux*. Il sortit de France à la révocation, tandis que sa sœur *Madeleine*, veuve de *Jacques Verdelhan*, abjura, ainsi que le ministre *Pierre-André* du Cros, sieur de Montmars, qui était apparemment de la même famille (*Arch. Tr.* 236).

**DU CROS (N.)**, conseiller du roi de Suède Charles XI et plus tard du duc Frédéric de Holstein-Gottorp, qui lui confia le poste de son chargé d'affaires auprès de différentes cours. Il vivait encore en 1698. Il a publié, en anglais et en français, des *Lettres* contre le célèbre Guillaume Temple, et a laissé en manuscrit une réponse à ses Mémoires, réponse que *Bayle* avait promis de mettre au jour.

**DU CROS (PIERRE)**, avocat de Nîmes et juge à Calvisson. C'était, au rapport de Graverol, dans son Histoire de Nîmes, « un homme digne d'être comparé à ce que le premier christianisme a eu de plus grand et de plus accompli. » Arrêté, en 1686, pour cause de religion, il fut jeté dans la Tour de Constance avec un grand nombre d'autres Protestants, et soumis, ainsi que ses malheureux coreligion-

naires, à des traitements si barbares que seize d'entre eux succombèrent, du 22 juin au 13 déc., entre autres, *Anibal de Gabriac du Cros de Ferrières*, *Guiraud de Carcenat*, vieillard de 73 ans, *Pierre Crouzil* de Clermont-de-Lodève, *J. Rabinel* de Sinsens, qu'une sentinelle tua d'un coup de fusil pour le punir de chanter un psaume (MSS. de Court, N° 28). Pierre Du Cros résista aux tortures de la Tour de Constance, en sorte qu'au bout de dix-huit mois, le gouvernement de Louis XIV voulant vider les prisons qui regorgeaient de confesseurs, au point que l'on ne savait plus où entasser les victimes du fanatisme, donna ordre de l'embarquer pour les îles de l'Amérique avec ceux qui survivaient. Mais si le génie inventif des bourreaux n'avait pu vaincre sa constance, il avait su au moins user en lui les ressorts de la vie. A peine arrivé à Marseille, Du Cros tomba malade et mourut, ainsi que *Quillet*, proposant d'Alençon, de Paris, gentilhomme des environs de Vallon, *Martin* et *Verdict* de Chambourigaud et quelques autres. On l'enterra dans le cimetière des Turcs.

Il fut suivi de près dans la tombe par la plus jeune de ses filles. Arrêtée comme elle essayait de fuir sur la terre étrangère avec sa sœur, trois demoiselles *Lambert* de Saint-Antoine (1), quatre filles d'*Audemar*, marchand de Nismes, et M<sup>lle</sup> de *La Farelle*, la jeune Du Cros fut conduite du château de Sommières, où elle avait d'abord été enfermée, à l'hôpital de Valence et livrée, ainsi que ses compagnes de captivité, au féroce d'Hérapine et aux six furies qui, sous le nom de sœurs, se faisaient les actives exécutrices des ordres de ce monstre de cruauté. Dès leur arrivée dans cet enfer, on dépouilla ces jeunes filles, habituées aux commodités de la vie, de leurs chemises que

l'on remplaça par de rudes cilices de crin qui leur déchirèrent la peau et leur engendrèrent des ulcères par tout le corps. N'ayant pour nourriture que du pain et de l'eau, surchargées de travail, elles étaient encore accablées des plus mauvais traitements. Un jour M<sup>lle</sup> de La Farelle reçut sur la bouche un coup de bâton qui lui cassa les dents. Chaque jour d'Hérapine leur rendait visite, et chaque jour il imaginait quelque nouveau genre de tortures à leur faire subir. Cependant un de ses supplices favoris, après les coups de nerfs de bœuf qu'il leur faisait administrer sur la chair nue en sa présence, consistait à les plonger dans un bourbier d'où on ne les tirait que quand elles avaient perdu connaissance. La mort délivra la jeune Du Cros de son martyre; quant à ses amies, couvertes de plaies de la tête aux pieds et n'ayant plus figure humaine, elles finirent par abjurer et furent transportées dans un couvent.

Jurieu, à qui nous avons emprunté le récit des souffrances de ces jeunes infortunées, est, nous le savons, suspect d'exagération; mais dans ce cas, au moins, sa véracité est attestée par la relation que *Blanche Gamond*, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, autre victime de l'abominable directeur de l'hôpital de Valence, nous a laissée des atroces cruautés exercées par ce scélérat sur sa propre personne, ainsi que sur M<sup>lle</sup> de *Leuze* de Montpellier, *Dumas* de La Salle et *Rancourt* d'Annay, relation que *Court* a eue en sa possession, et dont il a fait usage pour son Histoire des églises (MSS. de Court, N° 28). Et si ces deux autorités ne suffisent pas, en voici une troisième: les *Mémoires* inédits de la veuve *Raymond*, née Terrasson, de Die en Dauphiné, dont l'authenticité nous est également attestée par Court. Une foule d'autres Protestantes, femmes et filles, furent livrées à d'Hérapine, comme la veuve *Jaquin* des Nonières, *Judith Riory* de Montmeyran, *Antoine Beson* de Saint-Auban, *Susanne Peloux*, *Anne Voisin* de Livron, *Marie Clot*

(1) Leur père, *Lambert*, dit *Beuregard*, fut ruiné par les dragons et si cruellement martyrisé que les nerfs de ses jambes subirent une retraction par l'action d'un feu violent. Il finit pourtant par gagner la Suisse.

d'Annonay, trois demoiselles de *Castelranc*, etc., etc. Des hommes aussi furent soumis à ses *doux* moyens de conversion, comme *Joachim* d'Annonay, qu'il fit si cruellement jeûner que, dans les transports de la faim, ce malheureux se mangea la main et mourut deux jours après de douleur et de misère.

**DUDERÉ (JEAN)**, sieur de La Borde, apostat, est auteur d'un livre intitulé : *La vérité triomphante de l'erreur, par un nouveau converti dont les motifs de sa conversion sont adressés aux ministres de la R. P. R. Avec une introduction chrétienne sur les principaux articles de la foi. Ouvrage mis au jour pour l'édification du prochain*, Par *Pierre Duderé, écuyer, sieur de La Borde, fils de l'auteur*, Paris, 1738, in-12.

**DU FAUR**, famille noble de l'Armagnac, dont plusieurs branches adoptèrent les doctrines évangéliques.

Pierre Du Faur, en qui de Thou loue une probité singulière et une parfaite connaissance du droit divin et humain, s'éleva par son mérite à la place de premier président du parlement de Toulouse. On a de lui des Commentaires sur le droit où, dit Sainte-Marthe, « on void briller une infinité de lumières d'esprit et de jugement, avec une infinité de traits d'une profonde doctrine. » Comme tous les grands jurisconsultes de ce siècle, Du Faur avait du penchant pour la Réforme; il entretenait même une correspondance avec *Calvin* qui, dans une lettre, loue son érudition et sa politesse, sa vertu et sa piété, et qui l'exhorte à ne pas abandonner, à l'exemple de son père Michel Du Faur, conseiller d'état, l'Évangile pour les vanités et les plaisirs du monde; mais, comme *Cujas* son maître, Du Faur, sourd à la voix du réformateur, ne put se décider à faire profession ouverte d'une religion proscrite et persécutée avec acharnement.

Son frère puîné *Michel*, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, ne prêta pas aussi facilement l'oreille aux conseils

de la sagesse mondaine. Juge-mage de Toulouse en 1547, conseiller au grand conseil en 1556, président à mortier au parlement de Toulouse en 1557, il remplissait avec honneur ces dernières fonctions, lorsque la première guerre civile éclata. Nous avons vu ailleurs (*Voy. II, p. 217*), qu'il fut compris dans la première épuration du parlement et qu'il eut beaucoup de peine à se faire réinstaller dans sa place. En 1567, dès que l'on apprit à Toulouse que *Condé* avait repris les armes, un grand nombre d'habitants de cette ville s'enfuirent; d'autres moins prudents restèrent et furent arrêtés comme suspects, en 1568. Du nombre de ceux-ci fut Michel Du Faur, qui fut, un des premiers, incarcéré avec sa femme. Après une année de dure détention, M<sup>me</sup> Du Faur réussit à se sauver déguisée en paysanne. Son mari ayant pu, de son côté, faire parvenir une plainte au roi contre les capitouls, ordre fut donné de lui rendre la liberté. On ne nous apprend pas si ses compagnons de captivité, le président *Malras*, *Potier de La Terrasse*, maître des requêtes, *Depins*, *Papus*, *Sainste*, conseillers, *Saint-Etienne*, maître des eaux et forêts, *Cheverry*, receveur-général des finances, *Calmeils*, conseiller au présidial, dont un descendant, gouverneur de Brassac en 1625, fut battu et fait prisonnier en voulant défendre le passage de Lagoust contre les troupes royales, *La Chasse*, également conseiller au présidial, *Tolosani*, juge-mage, *Garaut*, sieur de Cumiers, *Terlon*, *Robert et Du Bourg*, avocats, *Colin de Bonnefoy*, secrétaire du roi, *Céré*, bourgeois et sa femme, arrêtés avec lui sous l'accusation d'entretenir une correspondance avec les fugitifs, virent s'ouvrir, en même temps que Du Faur, les portes de leur prison. Quoi qu'il en soit, Du Faur lui-même ne jouit pas longtemps de la liberté; bien plus, si l'on peut s'en rapporter aux généalogies de sa famille, il ne recouvra jamais sa place. Sur le bruit que les Huguenots allaient attaquer Toulouse, en 1574, on le jeta

de nouveau en prison, ainsi que le procureur général *Saint-Félix, Cheverry, Garaul, Terlon, Cornac, Alari, Pontous*, conseillers au présidial, de *Pira*, secrétaire du roi, *Nolet*, lieutenant au sénéchal, et *Perès*, professeur de l'université. Il paraît que ces épreuves furent trop fortes pour sa constance. Selon le Dict. de la Noblesse, il devint chancelier de Catherine, infante de Portugal, place qu'il n'aurait assurément pas obtenue s'il était resté protestant. La plupart des enfants qu'il avait eus de son mariage avec *Eléonore de Bernui* rentrèrent également dans le sein de l'Eglise romaine. Deux seulement, le second de ses fils, nommé *CHARLES*, et le quatrième, appelé *JEAN*, persistèrent dans la profession de la religion réformée et firent, l'un la branche d'Aubais, l'autre celle de Courcelles-le-Roi, sur lesquelles nous reviendrons après avoir parlé des branches fondées par les fils de Pierre Du Faur.

Selon Blanchard et le Dict. de la Noblesse, Pierre Du Faur laissa sept enfants; mais nous n'avons à nous occuper ni de Pierre, qui devint évêque de Lavaur, ni de Guy, sieur de Pibrac, président au parlement de Paris, qui professa la religion romaine, ainsi que ses enfants, à l'exception d'*OLYMPÉ*, femme de *Michel Hurault de L'Hôpital*, chancelier de Navarre; et nous pouvons passer également sous silence leurs deux sœurs qui épousèrent des catholiques. Il ne reste donc à la France protestante que *LOUIS*, souche de la branche de Grateins, *ARNAUD*, chef de la branche de Pujols, et *CHARLES*, auteur de celle de Lucante.

I. BRANCHE DE GRATEINS. *LOUIS* Du Faur, seigneur de Grateins, conseiller au grand conseil, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 28 août 1555. Selon les Mémoires de Condé, il était « éloquent, libre et sans dissimulation, ayant de bonnes lettres, honneste juge et de bonne conscience. » De Thou confirme cet éloge, et la conduite que Du Faur tint à la fameuse mercuriale qui coûta la liberté et la

vie à son collègue *Anne Du Bourg*, prouverait seule au besoin qu'il était, comme l'affirme le célèbre historien, « un homme d'un esprit vif et hardi » (*Voy. IV, p. 337*). Arrêté avec *Du Bourg, Paul de Foix, Antoine Fumée* et *La Porta*, et mis en jugement comme fauteur d'hérétiques, il se défendit avec beaucoup d'adresse, sans toutefois renier sa foi; aussi fut-il condamné à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice; à une interdiction de cinq ans et à une amende de 500 livres. Du Faur appela d'une sentence qu'il soutenait avoir été extorquée à ses juges par les menaces de Saint-André. Cet appel souleva de grandes disputes dans le parlement, en sorte que, pour y mettre un terme, le roi évoqua l'affaire; mais le Conseil renvoya le procès au parlement qui ordonna que la sentence serait biflée des registres et que Du Faur serait rétabli dans ses emplois.

*Louis Du Faur* entra plus tard au service de la reine de Navarre qui le nomma son chancelier et lui confia, ainsi que son fils, diverses missions importantes. Selon de Thou, c'est lui qui signa, au nom de ce prince, les articles secrets du traité de Poitiers. Il avait épousé *Anne Guiot de Preignan*, dame d'honneur de *Jeanne d'Albret*, dont il eut : 4° *N.*, qui suivit la carrière des armes et mourut jeune, laissant de sa femme, fille unique de *Saluste Du Bartas*, une fille mariée à *N. de Hardosse*; — 2° *MARGUERITE-CATHERINE*, épouse de *Jean-Jacques Brunet*, baron de Pujols en Agénois; — 3° *OLYMPÉ*, femme du sieur de *Montagnac*; — 4°, 5°, 6° trois filles mariées dans les maisons de *Villemor, Montazet-Cussac* et *Hardosse*. Blanchard lui donne un second fils, sur le compte duquel il ne nous apprend rien. Serait-il par hasard le même que le président Du Faur qui fut, en 1611, chargé avec *Lesdiguières* de faire exécuter dans le Dauphiné l'édit de pacification (*Fonds de Brienne, N° 210*) ?

II. BRANCHE DE PUJOLS. On sait fort

peu de chose de la vie d'Arnaud Du Faur. En 1586, le roi de Navarre l'envoya demander du secours à Montmorency, et il profita de son séjour dans le Bas-Languedoc pour travailler avec succès à apaiser les divisions qui avaient éclaté entre les Huguenots. Selon Blanchard, il était gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri de Navarre*, et il remplit pendant quelque temps la charge de gouverneur de Montpellier. C'est peut-être lui qui assista, sous le nom de Pujols, à l'Assemblée politique de Mantes. Ce qui est certain, c'est qu'il fut un des commissaires chargés de faire exécuter l'édit de Nantes dans le Haut-Languedoc. Sa femme *Yolonde de Lordat* ne lui donna pas d'enfant.

III. BRANCHE DE LUCANTE. Conseiller au parlement de Toulouse, Charles Du Faur eut, comme son oncle, à souffrir du fanatisme de ses collègues, et sa constance succomba bientôt sous les coups de la persécution. Il était déjà rentré dans le giron de l'Eglise romaine en 1572, lorsqu'il fut nommé président à mortier, et il fit élever dans le catholicisme les trois enfants qu'il avait eus de sa femme *Anne de Mansencal*.

IV. BRANCHE D'AUBAIS. Charles Du Faur, seigneur de La Serre, puis baron d'Aubais du chef de sa femme *Jacqueline de Bozène*, occupa dans le parti protestant en Languedoc un rang assez éminent qu'il dut peut-être à sa naissance plus qu'à ses services. Nous ne l'avons trouvé mentionné que deux ou trois fois dans le cours de nos recherches. En 1577, il fut envoyé avec *Claussonne*, *Pierre Maltrait*, premier consul de Nismes, *Payan* et *Bosulas* ou *Boisseson* auprès de Damienville, qui se trouvait alors à Pézénas, pour lui demander des explications sur sa conduite équivoque. Le roi de Navarre intervint et procura une réconciliation qui fut peu sincère. La même année, d'Aubais fut député avec *Claussonne* à l'assemblée de Bergerac, mais ils furent arrêtés en route, bien que munis d'un passeport de Henri III. En

fin, en 1580, il se joignit à *Constant* pour décider le parti protestant à secourir le roi de Navarre. Selon le Dict. de la Noblesse, il fut nommé gouverneur de Lunel pendant la Ligue, et en 1594, nous trouvons encore son nom au bas du serment de fidélité prêté à Henri IV par les églises du Languedoc (*Collect. Dupuy*, N° 428).

Le baron d'Aubais fut marié deux fois. Sa première femme lui donna une fille, nommée *MARGUERITE*, qui s'unit à *Balthasar de Baschi*. Resté veuf, il épousa, en secondes noces, *Louise de Varas* [ aliàs de *Varcy* ], dame de Manteyer, veuve de *Louis de Baschi*, dont il eut deux fils : *HENRI*, tué au siège d'Ostende, et *CHARLES*, sieur de Manteyer, qui épousa la fille de N. Du Passage, gouverneur de Valence.

V. BRANCHE DE COURCELLES-LE-ROI. Jean Du Faur, seigneur de Courcelles-le-Roi, fut pourvu, en 1572, de la charge de gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou et de gentilhomme de la chambre du roi. On peut supposer qu'il professait alors, au moins en apparence, le catholicisme; mais plus tard, il rejeta ce masque hypocrite et se rangea ouvertement du côté des Protestants. Dès 1588, il accompagna le roi de Navarre à l'Assemblée politique de La Rochelle, et il continua à rendre à ce prince des services en récompense desquels il lui donna une compagnie de 50 hommes d'armes, le créa maréchal de camp et lui confia, en 1597, le gouvernement de Gergeau, auquel il joignit la maîtrise particulière des eaux et forêts du bailliage d'Orléans. Les Actes des assemblées politiques nous apprennent qu'il assista aux deux qui se tinrent à Châtelierault en 1597 et en 1605. Bien qu'il eût déjà atteint un âge avancé et qu'il fût même malade, lorsque l'Orléanais le choisit pour son représentant à la dernière, il ne voulut pas refuser l'honneur qui lui était déféré; mais son état ayant empiré, il dut demander son congé avant la clôture de l'assemblée. Il mourut peu de temps

après, laissant de *Catherine Ménager*, dame de Marcaut, près de Gien, qu'il avait épousée en 1575, cinq fils, dont trois, FRANÇOIS, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, LOUIS et HENRI, moururent sans hoirs. Les deux aînés, GUY et JEAN-PIERRE continuèrent la descendance.

Guy Du Faur, seigneur de Courcelles, capitaine d'une compagnie de gens de pied, épousa, en 1598, *Marie ou Marguerite de Saint-Nectaire* ou *Senneterre*, fille de *Jacques*, baron de La Grolière, gentilhomme de la chambre du roi, et de *Marguerite d'Etampes*. Il en eut : 1° JEAN-JACQUES, qui suit ; — 2° GUY et 3° GABRIEL, morts au service ; — 4° DANIEL et 5° MICHEL, qui se convertirent et entrèrent, le premier dans l'ordre de Malte, en 1631, le second dans les ordres ; — 6° PAUL ou *Pierre*, sieur de La Sablonnière, dont le fils est porté sur une liste, dressée en 1685 par ordre du gouvernement, « des gens de province faisant encore profession de la R. P. R. » accompagné de cette note, que sa femme s'était réfugiée en Hollande ; — 7° et 8° MARIE et JEANNE-MARIE.

Jean-Jacques Du Faur, seigneur de Courcelles et baron de Pierrefitte, testa en 1655. Il avait été marié deux fois, la première avec *Marie de Chandieu de Lurbigny*, la seconde, avec *Éléonore Du Faur de Cormont*. Du premier lit naquirent deux filles mariées dans la maison de *Jaucourt*, et du second, un fils qui reçut le nom de JEAN. Ce dernier épousa *Anne de Guéribalde*, dame de Bondaroy, dont il eut un fils, JEAN-LOUIS Du Faur de Courcelles, que la persécution convertit après la révocation de l'édit de Nantes et qui vivait encore en 1709 (*Archiv. E.* 3392 et 3395), et plusieurs filles qui étaient élevées, en 1688, par leur grand-mère, M<sup>me</sup> de Bondaroy. Comme cette dame était fort mauvaise catholique, on l'enferma aux Filles de l'Union chrétienne, et ses petites-filles furent mises aux Nouvelles Catholiques (*Archiv. E.* 3374).

Le second fils de Jean Du Faur, Jean-Pierre, seigneur de Langesse, mourut en 1652. Il avait épousé à Civray en Poitou, le 19 juillet 1605, *Marguerite de Goulart*, fille de *René de Goulart*, sieur du Breuil, et de *Marguerite Poussard de Fors*. De ses trois fils, les deux aînés, JEAN et PIERRE, suivirent la carrière des armes et moururent sans alliance ; leur frère HENRI, seigneur de Marcaut, continua la descendance. D'un premier mariage qu'il contracta avec *Marie Stample* naquit un fils qui se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes. Resté veuf, le sieur de Marcaut épousa, en secondes noces, *Marie de Gerçey*, dont il eut encore quatre enfants : JEAN-PIERRE, sieur de La Motte-Saint-Firmin ; FRANÇOIS, sieur de Cormont, GUY, sieur du Verger, et ÉLÉONORE.

DU FERRIER (ARNAUD, et non *Renault*, comme l'appelle La Croix du Maine), excellent jurisconsulte, ambassadeur au concile de Trente et chancelier de Navarre, né à Toulouse vers 1508, mort au mois d'octobre 1585.

Après avoir terminé ses premières études, Du Ferrier partit pour l'Italie dans l'intention d'y suivre les cours des principales universités. A l'âge de 22 ans, il fut reçu docteur en droit à Padoue, et à son retour dans sa ville natale, il fut nommé, malgré sa jeunesse, professeur de droit. Sa réputation s'étendit bientôt dans toute la France, et le cardinal de Tournon, qui se piquait de protéger les gens de mérite, lui obtint, vers 1543, une charge de conseiller au parlement. Quelques années après, Henri II l'appela à Paris et le fit recevoir conseiller au parlement de Paris, le 11 fév. 1551. Quatre ans plus tard, le 12 fév. 1555, Du Ferrier fut nommé président en la chambre des enquêtes.

A la fameuse mercuriale du 26 avril 1559, à l'issue de laquelle le célèbre *Anne Du Bourg* (Voy. ce nom) fut arrêté, Du Ferrier, bien que déjà suspect d'hérésie, ne craignit pas d'expri-

mer son sentiment avec une entière franchise. Il se prononça pour la modération des peines contre les hérétiques jusqu'à la tenue d'un concile général qui réformerait l'Eglise. Sa modération n'aurait pas manqué de lui être fatale, si un de ses amis ne l'avait tenu caché pendant quelque temps, et ne lui avait procuré les moyens de fuir.

Après la mort de François II, alors que Catherine de Médicis semblait sur le point de céder au torrent et de se déclarer pour les Protestants, Du Ferrier recouvra toute la faveur dont il avait joui. Ce fut même sur lui que s'arrêta le choix de la reine-mère quand elle se décida à envoyer des ambassadeurs au concile de Trente, et certes ce choix était significatif. Aussi le parti ultramontain s'en montra-t-il fort mécontent, et ce fut bien pis, après la harangue célèbre qu'en sa qualité de représentant du roi de France, Du Ferrier prononça devant les Pères assemblés. Il y attaqua les prétentions de Rome avec tant de vigueur, il y soutint les principes de l'Eglise gallicane et les intérêts de la France avec tant de fermeté, que les prélats italiens en furent consternés. Pour calmer leur ressentiment, la reine-mère envoya Du Ferrier à Venise avec le titre d'ambassadeur, poste qu'il occupa jusqu'en 1582, quoique, pour soutenir sa dignité, il fût obligé d'aliéner une partie de sa fortune, son traitement ne lui étant pas payé. A son retour en France, il croisa à Ardenay *Du Plessis-Mornay* à qui il avait plusieurs fois promis, et de bouche et par écrit, de faire profession publique de la religion réformée, de la vérité de laquelle il était convaincu depuis longtemps. Du Plessis le pressa de sortir enfin d'un état d'hypocrisie indigne de lui, et pour le dédommager de la perte plus que probable de la place de maître des requêtes, qu'il avait obtenue en 1568, et de la charge de président dans laquelle il avait été rétabli par brevet du 6 déc. 1569 (*Collect. Dupuy*, N° 245), sans parler des 44,000 écus qu'il avait dépensés dans son ambassade, il pria

le roi de Navarre de disposer en faveur de Du Ferrier de la place de chancelier de Navarre qui lui était destinée à lui-même.

Du Plessis aurait voulu donner à cette abjuration la plus grande publicité possible; mais son opinion ne prévalut pas. On la tint, au contraire, si secrète que Davila, qui écrivait sous Henri IV son histoire des guerres civiles, n'en a eu aucune connaissance. Il raconte, en effet, que dans le conseil qui se tint, en 1585, au sujet de la mission du duc d'Epéron, Du Ferrier, « quoique catholique, embrassa le sentiment de Philippe de Mornay, sieur Du Plessis, de d'*Aubigné*, confident intime du roi de Navarre, et des autres Huguenots qui, opiniâtement attachés à leur religion, s'efforçoient de persuader à ce prince, que les biens temporels ne doivent être d'aucune considération, lorsqu'il s'agissoit de la perte ou du salut de l'âme. » Davila se trompe en le qualifiant de catholique, mais il a raison en disant qu'il s'opposa à la conversion du roi de Navarre, et la principale raison qu'il fit valoir, c'est que son changement de religion ne servirait en rien au rétablissement de la tranquillité publique. Au reste, la mort de Du Ferrier ne permit pas à Henri de profiter longtemps des conseils du « second Caton de France », comme l'appellent les Mémoires de la Ligue. Il mourut, dit-on, de douleur de voir la guerre se rallumer.

Selon les Mémoires de Condé, Du Ferrier était « homme docte au droit civil, de grande réputation, comme étant de bon jugement et droit. » De Thou le qualifie « d'homme respectable par sa probité et par la gravité de ses mœurs, et de si grand jurisconsulte que *Jacques Cujas*, l'ornement de son siècle, reconnoissoit ne devoir qu'à lui tout ce qu'il savoit. » Malgré son profond savoir, Du Ferrier conserva jusque dans sa vieillesse le goût de l'étude. A l'âge de plus de 60 ans, il se mit à apprendre l'hébreu afin de pouvoir lire l'Ancien-Testament dans la langue origi-

nale. Il a laissé des Mémoires de son ambassade qui forment 3 vol. in-fol. et se conservent mss. à la Bibl. nationale.

Arnaud Du Ferrier avait un frère (1), nommé *Barthélemy*, sieur de Villa, lequel, ayant voulu, sur la foi de l'édit de pacification, retourner dans sa maison de Carcassonne, fut pris et décapité sans autre forme de procès, en 1568. Il est vrai que le parlement de Toulouse l'avait condamné à mort par contumace, en 1567, avec *Saint-Couat* et de *Cussac*, à l'occasion d'une entreprise sur Carcassonne; mais la sentence avait été abolie par l'art. IV de l'édit de paix (Voy. *Pièces justifiées*, N° XXX).

Arnaud Du Ferrier ne laissa pas d'enfant; mais *Barthélemy* eut, de son mariage avec *Philippe de Sainte-Colombe*, ARNAUD Du Ferrier, seigneur Du VILLA, qui fut élevé par son oncle. Dès qu'il eut atteint l'âge de porter les armes, il jura de venger son père sur les habitants de Carcassonne, et jamais serment ne fut tenu plus fidèlement.

Commandant dans Aleth en 1575, Du Villa enleva Guilla ou Quilla sur la frontière d'Espagne. En 1584, le roi de Navarre le nomma gentilhomme de sa chambre, et, en 1587, il fut appelé à remplacer le capitaine *Fournier* comme gouverneur de Bruguairolles. L'heure de la vengeance avait enfin sonné. Du Villa se liguait avec de *Rocles*, *Castelrens*, *La Bastide*, *Comeles*, *Saint-Couat*, *Darmissa*, *Malves* et d'autres chefs huguenots qui nourrissaient contre Carcassonne une haine aussi vigoureuse que la sienne, et il fit tant de mal aux habitants de cette ville, qu'à tout prix ils voulurent se débarrasser d'un voisinage aussi dangereux. Ils allèrent donc attaquer Bruguairolles, mais tous leurs efforts échouèrent contre cette place que *Fournier* avait rendue inexpugnable, en sorte que, reconnaissant l'impossibilité de s'en rendre mai-

tres de vive force, ils convertirent le siège en blocus, en élevant autour de la ville sept forts qui la serraient de tous côtés. Du Villa comprit qu'il finirait nécessairement par succomber s'il n'était pas secouru. Confiant donc le commandement au capitaine *Fort*, appelé *Fosse* par Gaches, il alla demander du secours au duc de Montmorency, qui chargea *Montgommery* et d'*Audon*, gouverneur du pays de Foix, de ravitailler la place, tandis que lui-même, avec les corps de *Tanus*, gouverneur de l'Albigeois, de *Deyme* et d'*Andelot*, opérerait une diversion en attaquant les châteaux tenus dans les environs par l'ennemi. Du Villa rentra dans Bruguairolles avec le secours, en forçant les lignes de circonvallation tracées par l'ennemi, et bravement secondé par les capitaines *Portal* et *Marchet*, il opposa une résistance opiniâtre de sept mois, jusqu'à ce que, le roi de Navarre semblant l'oublier, il se vit forcé, par le manque d'eau, de se rendre au Grand-Prieur, le 21 janv. 1588. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre; mais, malgré la capitulation, qui avait été négociée par *Guil-laume de Rozet*, sieur de Causse, la ville fut livrée aux flammes. Avide de prendre sa revanche, Du Villa battit, peu de temps après, la garnison de Villemur, à la tête d'une compagnie de gendarmes, commandée par *Laporte*, et des gardes de Turenne, sous les ordres du capitaine *Tenot*; puis il conçut l'audacieux projet d'enlever Carcassonne aux Ligueurs. Il communiqua son dessein à *La Nogarède* et à *Mont-lédier* qui lui promirent leur concours, et tous trois, à la tête de quelques hommes, allèrent attaquer une des portes de cette ville. Mais l'éveil fut donné, la garnison courut aux armes, le tocsin rassembla les habitants des campagnes; il fallut songer à une prompte retraite. A Alzonne, Du Villa rencontra un corps de troupes qui marchait au secours de Carcassonne; il le culbuta, et gagna les bois qui séparent le Lauraguais du territoire carcassonnais. A peine s'y

(1) Il ne serait pas impossible qu'*Antoine Du Ferrier*, expulsé du parlement de Toulouse, en 1561, comme suspect d'hérésie, eût été aussi attaché au chancelier de Navarre par les liens du sang.

était-il mis à l'abri, qu'il découvrit la cavalerie ennemie qui le poursuivait. Le capitaine *Tenot* se jeta avec les arquebusiers sur la lisière du bois; un feu bien nourri renversa les premiers rangs des Ligueurs, et une charge brillante mit en fuite les autres. Du Villa rentra heureusement à Revel avec un grand nombre de prisonniers. Depuis cet exploit, il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire. Son fils, OLIVIER, sieur Du Villa, testa en 1644. Il avait épousé, en 1630, *Juliette de Fontaines*, qui le rendit père de MARC-ANTOINE, marié, en 1665, avec *Anne-Dorothée d'Albi*.

**DU FOS (DAVID)**, avocat de La Rochelle. Du Fos fut député, en 1618, avec *Gendraut*, à l'assemblée tenue à Orthez au sujet des affaires du Béarn. Dix ans plus tard, c'est-à-dire, pendant le siège célèbre que sa ville natale soutint contre Louis XIII, il fut membre du conseil municipal au sein duquel il exerça une très-grande influence. Il a publié *La relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la reine dans la ville de La Rochelle au mois de novembre 1632* (La Rochelle, 1633, in-4°), ouvrage dont le caractère le plus saillant est un style ridiculement recherché.

**DU FOU (FRANÇOIS)**, baron Du VIGEAN, d'une des plus anciennes familles du Poitou, et un des chefs les plus influents du parti huguenot. Au premier appel de Condé, Du Vigean prit les armes et rejoignit à Orléans le prince qui lui témoigna en toutes circonstances beaucoup de confiance et d'estime. Homme de conseil plutôt que d'action, peut-être à cause de son âge déjà avancé, il ne se signala par aucun exploit militaire; néanmoins il jouissait d'une haute considération, *magnâ prudentiâ et aquitatis laude inter suos clarus*, dit de Thou. En 1572, Charles IX voulut se servir de son influence pour décider les Rochellois à se soumettre. Du Vigean, qui partageait le sentiment de *La Noue* sur l'inutilité d'une résistance désespérée, se prêta aux vues

du roi et se présenta, comme négociateur, devant les portes de La Rochelle où l'on refusa de le recevoir. Il se retira donc à Sigogne. Malgré le sauf-conduit qu'il avait obtenu des Rochellois, il y fut attaqué, blessé et dépouillé par *Guimenière*, lieutenant de *Saint-Etienne*. Sur les plaintes de *Langulier*, son proche parent, Guimenière fut mis en prison; toutefois les menaces de Saint-Etienne le firent bientôt relâcher, et tous deux, bien que très-attachés à la religion protestante, sortirent de La Rochelle et se retirèrent dans le camp de Biron. En 1577, Du Vigean, que la guerre avait forcé de chercher un asile à La Rochelle, fut chargé de conduire du secours à *La Vigne*, gentilhomme breton, qui avait surpris *Le Conquet*; mais, malgré toute sa diligence, il arriva trop tard. Il mourut peu de temps après, au commencement de septembre, « d'autant plus regretté par les Protestans et Rochellois, dit *La Popelinière*, qu'il n'avoit oncques espargné sa peyne et ses molens pour maintenir la seureté de son party. »

François Du Fou ne laissa de son mariage avec *Louise Robertet* (1) que trois filles: *MADLAINE*, femme, en secondes noces, de *François de Pons*; *LOUISE*, mariée avec *Joachim de Saint-Georges*; *MARIE*, épouse de *Charles Eschalard*, seigneur de La Boulaye.

**DU FOUR (PHILIPPE-SYLVESTRE)**, né à Manosque vers 1622, mort à Vevay en 1685.

Du Four s'appliqua d'abord à l'étude des belles-lettres; mais plus tard, il s'adonna au commerce, sans rien perdre de son goût pour la littérature. S'étant fixé à Lyon, il s'y fit marchand-droguiste, profession qui lui fournit l'occasion d'établir avec le Levant des relations dont il profita pour se former un cabinet de médailles, d'antiques et

(1) La sœur de cette Louise Robertet, nommée *Marie*, avait épousé le sieur de L'Isle, conseiller au conseil privé. En 1569, Charles IX fit restituer à son mari, qui était catholique, ses biens qu'on avait saisis (*Collect. Dupuy*, N° 428).

de productions rares de la nature. Il est vrai que toutes les curiosités qu'il rassemblait à grands frais n'avaient guère d'autre prix à ses yeux que leur valeur vénale, et qu'il n'hésitait pas à les vendre aux amateurs; mais ce trafic eut au moins pour lui l'avantage de le mettre en rapport avec tous les médailistes et les antiquaires célèbres de son temps. Quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes, Du Four prit avec son ami *Jacques Spon*, dont il soulageait la misère en profitant de ses talents, les mesures nécessaires pour aller rejoindre sa fille mariée à Genève. Ils partirent ensemble vers le mois de sept. 1685, et se rendirent à Vevay dans l'intention de s'y fixer; mais à peine arrivé, Du Four mourut âgé d'environ 63 ans. « C'étoit, dit *Nicéron*, un homme d'esprit et de mérite, d'une humeur fort douce, et qui usant bien de ses grandes richesses, les répandoit avec beaucoup de libéralité sur ceux qui se trouvoient dans le besoin, et principalement sur les Calvinistes de Lyon. » On a de lui :

I. *De l'usage du café, du thé et du chocolat*, Lyon, 1671, in-42. — Trad. d'un ouvrage latin anonyme et peu exact.

II. *Instruction d'un père à son fils qui part pour un long voyage*, Lyon, 1677, in-42. — Adressé par Du Four à son fils qui partait pour le Levant où il mourut, ce livre eut un succès extraordinaire. Non-seulement il fut réimp. plusieurs fois en France et en Hollande, mais il fut trad. en latin, en allemand et en flamand.

III. *Traitez nouveaux et curieux du café, du thé et du chocolat*, Lyon, 1684, in-42; La Haye, 1685, in-42; trad. en latin par *Spon*, et en allem., *Budissin*, 1686. — L'édit. de La Haye est bien préférable à celle de Lyon; outre des augmentations considérables, on y a joint la trad. du Dialogue de *Marradon* contre l'usage du chocolat. Au jugement de *Nicéron*, ces traités épuisent la matière, quoiqu'il y ait plusieurs méprises.

En tête du Sphinx mystagogue du P. Kircher (Amst. 1676, in-fol.), se trouve une Lettre de Du Four, datée de Lyon, 16 juin 1673, dans laquelle il consulte le savant jésuite sur les hiéroglyphes des bandelettes d'une momie qu'il venait de recevoir.

D'autres Du Four s'étaient déjà, dans le xvi<sup>e</sup> siècle, réfugiés à Genève, comme *Michel Du Four*, avocat de Blois, et *Jean Du Four* de l'Orléanais, et y avaient obtenu le droit de bourgeoisie. D'autres cherchèrent un asile en Angleterre. Nous citerons seulement parmi leurs descendants *Paul Du Four*, un des directeurs de l'hôpital français en 1748, nommé trésorier de cet hôpital en 1749, en remplacement de *Louis Des Cluseaux*, et *Louis Du Four*, lieutenant dans la compagnie du capitaine *Riberas*, qui épousa, en 1748, dans l'église française de Stonehouse, *Jeanne-Marie-Anne Maillard*, fille du ministre *Jean Maillard*, récemment appelé de Darmouth pour desservir cette église avec le pasteur *Fauriel*. On trouve même des réfugiés de ce nom jusque dans le Nouveau-Monde, où *Marc Du Four* était, en 1646, pasteur d'une église française fondée à Ville-Maurice en Guiane.

DU FRESNE (SAMUEL), ministre protestant, natif de la Normandie. Du Fresne n'était qu'étudiant, lorsque le synode de la Normandie le suspendit de la Cène, en 1616. Quel était son crime? Ses mœurs étaient pures, sa doctrine orthodoxe; ainsi l'attestèrent au Synode national de Vitré le consistoire et l'académie de Saumur; il ne s'écartait des opinions reçues que sur un seul dogme, celui du jugement dernier; mais cela suffit pour attirer sur lui les rieurs du synode de sa province. Du Fresne en appela au Synode de Vitré qui leva la censure, non pas toutefois sans l'avoir forcé à rétracter son erreur; ce ne fut cependant qu'au bout de trois ans que celui d'Alais permit de l'appeler à desservir une église. Il fut placé à Vianne. Aujourd'hui que l'on se fait une idée plus juste du principe

fondamental de la Réforme, une sévérité si grande paraîtra excessive.

En 1637, c'est-à-dire après 17 ans de ministère, Du Fresne, déposé par le synode du Haut-Languedoc, dut s'adresser de nouveau à un synode national. Il avait, lit-on dans les Actes du Synode d'Alençon, scandalisé l'Eglise par sa chute. On doit regretter, dans ce cas encore, que les procès-verbaux soient trop laconiques. Tout ce qu'ils nous apprennent, c'est que le synode « considérant que le 58<sup>e</sup> art. de la Discipline défendait de rétablir ceux qui étaient tombés dans un semblable crime (quel crime ?), lui conseilla de suivre quelque autre profession, en l'exhortant à persévérer dans la repentance et la pratique de la piété. » La conduite exemplaire de Du Fresne lui mérita sa réhabilitation au Synode de Charenton qui le donna, en 1645, à l'église si cruellement éprouvée d'Issoire, d'où nous soupçonnons que sa famille était originaire. Nous trouvons, en effet, parmi les Français réfugiés à Genève, un *Bernard Du Fresne*, d'Issoire, qui fut recu bourgeois, le 3 oct. 1582.

**DU GUA (PIERRE)**, ou Du Guast, seigneur de Mons en Saintonge, fondateur d'Annapolis ou Port-Royal dans la Nouvelle-Ecosse, sous le règne de Henri IV, et gouverneur de Pons pour le parti protestant.

La Chesnaye Des Bois, qui a publié, dans son Dictionnaire de la Noblesse, la généalogie d'une famille Des Mons, originaire du Dauphiné, mais établie dans le Languedoc, prétend que Pierre Du Guast était le second fils de Jean-Balthasar Des Mons, seigneur de La Murcellière, et de Delphine de Latenay. En ce cas, de Sacy aurait commis une erreur dans son ouvrage intitulé *L'Honneur français*, en affirmant « que le marquis de Monts (c'est ainsi qu'il appelle Pierre Du Gua) avait sucé avec le lait le venin de l'hérésie », car rien ne fait même soupçonner que la famille Des Mons ait fait profession de la religion réformée. On lit, il est vrai, dans l'*Hist. du Languedoc*, que Joyeuse,

après la prise de Montastruc, vaillamment défendue par le capitaine *Tulet* ou *Taulat*, en 1590, fit tuer à coups de pertuisanes et de halberdes les capitaines *Mons* et *Marguerites*, à qui il avait promis la vie; mais, en admettant même que ce capitaine *Mons* soit Balthasar Des Mons, oncle de notre Du Gua, selon le Dict. de la Noblesse, on ne pourrait pas conclure absolument de cet assassinat qu'il était protestant, puisque les Catholiques politiques faisaient alors cause commune avec les Huguenois, et que la haine des Ligueurs était aussi violente contre les uns que contre les autres. D'un autre côté, dom Vaissette nous apprend que Louis Des Mons, frère de Jean-Balthasar, prit une grande part au massacre des Protestants de Gaillac, en 1572, et le Dict. de la Noblesse lui-même, qu'un quatrième frère, Aphrodite, servit dans le corps de Strozzii. Enfin, selon la même généalogie, Pierre Du Gua aurait eu, dès 1592, un frère chevalier de Malte. Nous nous croyons autorisés à conclure de tout cela, que La Chesnaye Des Bois a confondu la famille catholique des Des Mons du Languedoc avec la famille protestante des Du Gua de la Saintonge.

Ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est que Champlain, l'ami de Du Gua et le compagnon de ses voyages, le qualifie toujours de gentilhomme de la Saintonge, et que dans le registre des baptêmes célébrés à Pons entre 1610 et 1630, on trouve, à côté du nom de Pierre Du Gua, celui de *François Du Gua*, seigneur de La Rochebreuillet, dont un descendant est cité par Benoit dans ses listes de persécutés. (1)

Pierre Du Gua avait rendu des services importants à Henri IV qui l'avait nommé gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son zèle pour sa religion

(1) Ce dernier était de Mornac. Deux de ses filles furent enfermées dans le couvent de Notre-Dame de Saintes. Pour lui, il parvint à sortir de France avec sa femme et trois autres enfants, ainsi que *Pierre Du Gua*, sieur Du Bois (*Arch. Tr.* 242).

lui mérita, probablement à la mort de *Bretawille*, le gouvernement de Pons, une des places de sûreté. Dès 1599, il avait accompagné *Chauvin* dans son voyage en Amérique. Quelques années après, sentant toute l'importance pour la France d'un établissement dans le Canada et espérant être plus heureux que son prédécesseur, dont il avait inutilement essayé de prévenir les fautes, il demanda l'autorisation de conduire une colonie dans l'Amérique septentrionale. Henri IV lui accorda, en 1603, le privilège qu'il sollicitait avec des lettres-patentes de vice-amiral et de lieutenant-général de la Nouvelle-France, mais à la condition « d'y planter la foy catholique, apostolique et romaine. » Du Gua accepta cette condition assez singulière, en stipulant toutefois la liberté de conscience en faveur de ses coreligionnaires, et il partit du Havre, le 7 mars 1604, « avec nombre de gentilshommes et toutes sortes d'artisans, soldats et autres, tant d'une que d'autre religion, prestres et ministres. » Afin de ne pas mettre, comme ses prédécesseurs, à la merci des Sauvages la subsistance de la colonie, il eut soin d'embarquer un certain nombre de laborieux. Il atterrit en Acadie le 6 avril, et après avoir jeté les fondements de la colonie de Port-Royal, il revint en France, où il trouva la Cour fort mal disposée à son égard par les menées de ses ennemis. Son privilège lui accordait le commerce exclusif des pelleteries depuis le 40°-54° de lat. nord et le droit de concéder des terres jusqu'au 46°. Peut-être ses lieutenants déploierent-ils trop de rigueur dans la répression de la contrebande; peut-être le monopole dont il jouissait excita-t-il l'envie; quoi qu'il en soit, sur les plaintes des armateurs pour la pêche de la morue, plaignée par de riches présents aux courtisans, on lui retira d'abord son privilège, puis on lui enleva sa commission sans autre dédommagement qu'une somme de 6,000 fr. Il en avait dépensé plus de 100,000 pour former son établissement.

L'année suivante cependant, Du Gua obtint un nouveau privilège pour un an. Il prépara donc une seconde expédition dont il confia la conduite à Pont-Gravé et à Champlain, et qui forma, en 1608, sur les bords du Saint-Laurent, un établissement d'où est sortie Québec; mais la cabale de ses ennemis, en faisant révoquer sa commission, arrêta les progrès de la colonie naissante. Du Gua, toutefois, ne se laissa pas décourager. Il résolut de braver le mauvais vouloir de la Cour et de se passer de privilège. En 1610, il organisa avec ses deux lieutenants une troisième expédition, qui partit de La Rochelle pour aller trafiquer dans les parties de l'Amérique où le commerce n'était pas encore soumis au monopole; mais la mort de Henri IV, en lui faisant perdre le peu de crédit qui lui restait, lui enleva ses dernières espérances. Il sentit que sa religion serait un obstacle insurmontable à la réussite de la colonisation, et, préférant le bien général à ses intérêts particuliers, il conseilla à Champlain de placer l'établissement de Québec sous la protection de quelque personnage puissant qui professât la religion romaine.

Ce fut vers ce même temps que l'Assemblée de Saumur ordonna à Du Gua de mettre Pons en état de défense, en promettant de lui rembourser ses dépenses. Du Gua obéit; mais six ans après, en 1617, cette promesse n'avait pas encore été tenue. Il écrivit au Synode national de Vitry pour réclamer le remboursement. Le synode lui répondit qu'il n'avait pas d'argent, mais qu'on recommenderait sa demande aux députés généraux qui s'emploieraient à la faire payer par le gouvernement. On croit que Du Gua mourut peu d'années après, vers 1620. « C'était, dit Charlevoix, un fort honnête homme, dont les vues étaient droites, qui avait du zèle pour l'état et toute la capacité nécessaire pour réussir dans l'entreprise dont il était chargé; mais il fut malheureux et presque toujours mal servi. » Est-ce là la vraie cause qui fit échouer ses entreprises?

**DU HAN (PHILIPPE)**, seigneur de Jandun, conseiller d'état et privé, n'ayant pas voulu abjurer pour plaire à Louis XIV, fut jeté à la Bastille, en 1686 (*Archiv. gén.* E. 3372); cependant il ne tarda pas à recouvrer la liberté, nous ignorons par quel moyen, et il sortit de France, en 1687, pour aller jouir à Berlin du libre exercice de sa religion. Peu de temps après, sa femme, *Marie Dager*, fille du gouverneur de Mézières et de Charleville, qui avait été sa compagne de captivité, parvint à fuir également avec son fils, **CHARLES-EGIDE**, né, le 14 mars 1685, à Jandun en Champagne.

Le jeune Du Han de Jandun fit ses premières études sous *La Croze*, et sa philosophie sous *Naudé*. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il partit comme volontaire, et il se distingua au siège de Stralsund de manière à fixer l'attention de Frédéric-Guillaume qui, instruit de sa naissance et de son mérite, le nomma précepteur du prince royal. L'éducation du prince terminée, Du Han fut pourvu de la charge de conseiller de la justice allemande et du consistoire supérieur français; mais, lorsque le jeune Frédéric, fatigué du despotisme d'un père aussi féroce qu'ignorant, essaya de passer à l'étranger, la disgrâce de son ancien élève entraîna la sienne: il fut exilé dans une petite ville de la Prusse avec défense d'approcher de la capitale. On sait qu'après de barbares vengeance, Frédéric-Guillaume consentit à pardonner à son fils. Pour dédommager son précepteur de ce qu'il avait souffert pour lui, le prince royal le plaça auprès du duc de Brunswick, et lorsqu'il monta sur le trône, en 1740, il s'empressa de le rappeler à Berlin, et le nomma conseiller privé au département des affaires étrangères. Du Han suivit le nouveau roi dans sa campagne de Silésie, au retour de laquelle il fut attaqué de la maladie dont il mourut, le 3 janvier 1746, après de longues souffrances, supportées avec la patience d'un chrétien et le courage d'un philosophe. L'Académie de Berlin l'a-

vait nommé membre honoraire, en 1740, bien qu'il n'eût aucun titre littéraire à cette distinction. *L'Histoire de Prusse et de Brandebourg*, à laquelle il travaillait lorsqu'il mourut, n'a jamais été publiée.

Vers la même époque vivait à Berlin une demoiselle *Du Han de Jandun*, mariée à M. de *La Melouse*; était-elle la sœur du précepteur de Frédéric-le-Grand? Et un *Abraham Du Han*, docteur en médecine et professeur à Sedan, dans le xvii<sup>e</sup> siècle, n'était-il pas un de ses ancêtres? Ce sont là des questions auxquelles il ne nous est pas donné de répondre. Nous n'osons prendre non plus sur nous de réclamer comme protestante une famille Du Han, établie à Cussy-les-Forges, et sur laquelle l'Armorial de Bourgogne (*Bibl. de l' Arsenal*, Hist. N° 747) ne nous fournit que des renseignements insuffisants.

**DU JON**, nom d'une famille du Berry anoblie, en 1507, par Louis XII, en récompense des services rendus dans l'expédition de la Navarre par Guillaume Du Jon, sieur de La Boffardinière.

Du mariage de Guillaume Du Jon avec Jacqueline Pizon naquirent trois fils: **JEAN**, François et **DENIS**. Rien ne nous prouve que le second, qui entra dans les ordres, ait embrassé les opinions nouvelles. La conversion des deux autres au protestantisme est, au contraire, attestée par les historiens.

Forcé de fuir devant la persécution, Jean du Jon se retira avec sa femme, *Renée de Mesnard*, auprès du comte palatin qui le fit entrer dans son conseil et l'employa en diverses ambassades, comme nous l'apprend le ministre *Pierre Gilles* dans son Histoire ecclésiastique. Son fils **LOUIS** rentra en France et épousa, en 1566, *Antoinette Denis*, d'Issoudun, qui lui donna un fils nommé **JEAN**. Ce dernier remplit des charges importantes, celles de trésorier-général de la cavalerie légère, d'écuyer de la grande écurie, d'intendant des meubles de la couronne, et

mourut avant 1652, laissant de son mariage avec *Renée Le Proust*, de Loudun, contracté en 1646, *JEAN*, sieur de La Vallée, qui prit pour femme, en 1656, *Françoise Sarrau* et mourut sans postérité; — *GILLES*, sieur du Soloy, qui épousa *Ether Du Charon*; — *François*, sieur de La Rajasse en Lodunois, qui contracta alliance avec *Elisabeth Bigot*, fille d'*Etienne Bigot*, sieur de La Chouardière, et de *Jeanne de Sannaise* (4); — *Louisa*, mariée à *Gué Du Faur*, sieur de Mortomier.

Cette branche aînée n'a pas jeté l'éclat de la branche cadette, qui a donné à l'Eglise protestante un de ses apôtres les plus dévoués, à la fois philologue, exégète, dogmatiste et controversiste, mais moins recommandable encore par son vaste savoir que par son esprit de modération et de tolérance.

*Denis Du Jon*, troisième fils de *Guillaume*, étudia le droit et prit ses licences à Toulouse. D'un caractère turbulent et querelleur, il fit d'assez mauvaises études, et il était plus fort dans l'escrime que dans la jurisprudence, lorsqu'il retourna à Issoudun. Vers ce même temps, un cordelier s'étant permis d'attaquer en chaire *Marguerite de Valois*, la traitant d'hérétique digne d'être cousue dans un sac et jetée à l'eau, *François I<sup>er</sup>*, indigné de cette audace, donna l'ordre de l'arrêter. Comme le moine était l'idole de la populace, la commission était dangereuse à exécuter et personne ne l'osait. *Denis Du Jon* s'en chargea, et cet acte de courage le mit dans les bonnes grâces du roi et de sa sœur, mais il lui attira la haine du peuple et des confrères du cordelier. Une accusation de luthéranisme l'obligea de

fuir; ses biens furent confisqués, et tout ce que la reine de Navarre put faire pour lui, ce fut de lui fournir de quoi subsister, jusqu'à ce que l'autorité royale mit à néant l'accusation intentée contre lui. Comme dédommagement de ce qu'il avait souffert, *François I<sup>er</sup>* lui donna la charge de lieutenant de la maréchaussée à Bourges. Après la première guerre de religion, à laquelle il ne parut pas qu'il ait pris part, une émeute contre les Protestants ayant éclaté à Issoudun, le jour de la Fête-Dieu, *Du Jon* fut commis pour en informer. Il se transporta donc dans cette ville, accompagné de trois archers seulement. Instruit de son arrivée et en devinant le motif, le peuple se souleva, l'assailit dans son logis, le massacra, traîna son cadavre dans les rues et le jeta aux chiens. Le Conseil du roi ordonna comme punition le démantèlement d'Issoudun; mais *Du Jon* était véhémentement soupçonné de protestantisme, et l'arrêt ne reçut pas d'exécution.

*Denis Du Jon* avait épousé *Jacqueline Hugault*, qui lui donna neuf enfants. Un seul s'est fait connaître; nous parlons de *François*, qui s'est rendu célèbre dans l'histoire littéraire sous le nom de *JUNIUS*.

Chétif et malade dès sa naissance, *François Du Jon* fut élevé avec beaucoup de peine, et plus d'une fois ses parents désespérèrent de lui conserver la vie. A peine eut-il atteint l'âge de cinq ans, que son père commença à lui apprendre à lire; mais bientôt, se sentant peu de vocation pour l'enseignement, il lui donna un précepteur. A douze ans, il l'envoya aux écoles publiques. Le pauvre enfant tomba sous la férule de maîtres barbares qui le maltraitèrent cruellement, sans qu'il lui échappât une plainte, tant il craignait que la tendresse de ses parents ne s'alarmât et qu'on ne le retirât de l'école. Ses études préparatoires terminées, il s'appliqua, pendant deux ans, à la jurisprudence; mais brûlant d'un incroyable désir de se faire remarquer,

(4) Cette famille resta fidèle à l'Eglise protestante. En 1721, le fils de *Du Jon de La Rajasse* fut enlevé à ses parents et mis au séminaire de Poitiers, tandis que sa sœur cadette était envoyée à l'Union chrétienne de Luçon (Arch. E. 3507), ou sa sœur aînée avait déjà été enfermée en 1720 (*Ibid.* E. 3506). En 1711, *Du Jon* avait été lui-même mis dans un couvent, et sa femme à l'Union chrétienne de Poitiers (*Ibid.* E. 3398).

bien que, d'un autre côté, il fût si timide, que même dans son âge mûr, il ne pouvait parler à sa femme sans rougir, et qu'il n'osait presque commander à ses domestiques, il résolut de prendre une voie plus courte que le barreau pour arriver aux honneurs, et au bout de deux ans, ayant appris le départ d'un ambassadeur français pour Constantinople, il se rendit à Lyon dans l'intention de se mettre à sa suite. Lorsqu'il arriva, l'ambassadeur était parti. Il resta donc à Lyon, vivant dans l'intimité de *Barthélemi Aneau*, qui lui donna les meilleurs conseils sur la direction de ses études, en lui représentant que dévorer toutes sortes de livres sans choix et sans méthode était le moyen de ne jamais rien savoir à fond. Du Jon profita de l'avis, et il n'eut qu'à s'en applaudir.

L'émeute dans laquelle périt *Aneau* (*Voy. I*, p. 402) faillit aussi lui coûter la vie. Il parvint cependant à s'enfuir au milieu de grands dangers, et peu de temps après, son père le rappela à Bourges. Pendant son séjour à Lyon, la lecture du traité de Cicéron *De natura Deorum*, l'avait plongé dans une espèce d'athéisme. Frappé des objections d'Epicure contre la Providence, il en était venu à faire de Dieu un être oisif, plongé dans un repos éternel, indifférent à tout ce qui se passait hors de lui. Son père travailla par de sages exhortations à le ramener à d'autres sentiments. Il l'engagea à lire l'Évangile. Laissons ici Du Jon parler lui-même : *Novum Testamentum divinitus oblatum aperio : aliud agenti exhibet se mihi aspectu primo augustissimum illud caput Joannis Evangelistæ et Apostoli, In principio erat Verbum, etc. Lego partem capituli, et ita commoveor legens, ut repente divinitatem argumenti et scripti majestatem auctoritatemque senserim longo intervallo omnibus eloquentiæ humanæ fluminibus præeuntem. Horrebat corpus, stupebat animus : et totum illum diem sic afficiebar, ut qui essem, ipse mihi incertus viderer esse.* » En lisant ces lignes, si

propres, comme dit Bayle, à faire songer à l'efficacité de la Parole de Dieu, qui ne se rappellera la conversion de Saint-Augustin, opérée tout aussi subitement par un passage de Saint-Paul ?

La révolution qui se produisit dans les sentiments de Du Jon fut si complète qu'il résolut à part lui de se consacrer à la théologie. Il partit donc pour Genève, où il arriva le 47 mars 1562. La guerre civile qui venait d'éclater, rendait les communications fort difficiles ; aussi Du Jon, qui avait généreusement partagé sa bourse avec son ami le dauphinois *Saint-Ferreol*, et qui n'avait pas su se défendre d'accompagner quelques-uns de ses condisciples dans un voyage en Suisse, se trouvant sans argent et n'en recevant pas de sa famille, tomba-t-il dans une grande misère, malgré la noble conduite à son égard d'un pauvre ouvrier de Bourges, nommé *Guillaume Bourdon*, qui lui prouva qu'il n'avait pas perdu le souvenir des bienfaits de sa mère. La paix s'étant faite, son père le rappela, mais la catastrophe qui le rendit bientôt orphelin, lui évita au moins le chagrin d'abandonner ses études théologiques. Il les continua avec ardeur pendant environ deux ans, gagnant sa vie à donner des leçons à de jeunes enfants. En 1565, on lui proposa la place de ministre à Anvers ; il l'accepta et se mit en route avec *Péregrius La Grange*, du Dauphiné, qui était envoyé à l'église de Valenciennes.

Le bruit que le roi d'Espagne voulait établir l'inquisition dans les Pays-Bas avait jeté tout le pays dans la consternation. Quelques gentilshommes s'assemblèrent à Bruxelles, le 3 avril 1566, pour aviser aux moyens de s'y opposer. Du Jon assista à cette réunion et fut chargé d'appeler la bénédiction de Dieu sur leur entreprise. La régente effrayée promit d'adoucir les édits ; mais la *modération des placards*, comme elle intitula l'ordonnance qu'elle rendit à cette occasion, laissa subsister la peine de mort et la confiscation des biens contre les « séducteurs du peuple » et

les fauteurs d'hérétiques. Dans ces circonstances critiques, Du Jon déploya une grande activité à Gand, à Bruges, comme à Anvers, pour rassurer, consoler, fortifier, encourager ses coreligionnaires. De leur côté, les Protestants des Pays-Bas répondirent dignement à un acte tyrannique en prenant la résolution de s'assembler publiquement pour la célébration de leur culte. La ville d'Anvers fut une des premières à la mettre à exécution; Tournay, Valenciennes l'imitèrent, et en quelques semaines, la Zélande, la Hollande, le Brabant, la Flandre, la Frise se couvrirent d'assemblées si nombreuses que le gouvernement ne se sentit pas assez fort pour sévir. En certains lieux, la terreur des magistrats fut telle que non-seulement ils n'osèrent pas s'opposer au brisement des images et à l'invasion des églises catholiques, mais qu'ils y coopérèrent autant qu'il était en eux. Du Jon n'était pas assez fanatique pour approuver ces excès et applaudir à ces spoliations violentes; il s'y opposa de toutes ses forces, et cependant la haine est si aveugle, qu'il passa pour l'instigateur des désordres. Il se vit donc exposé à d'actives poursuites. Un jour, entre autres, il venait de partir pour Breda, lorsque la maison qu'il habitait fut envahie par des sbires, auxquels il n'échappa ainsi que par hasard. Les dangers qu'il avait à courir ne l'empêchèrent pas de revenir à son poste, et malgré les troubles qui agitaient Anvers, il resta intrépidement sur la brèche jusqu'à l'accord conclu, le 2 sept. 1566, entre Guillaume d'Orange, gouverneur d'Anvers pour le roi, et les députés des églises réformées de cette ville. Un article de cette capitulation portait : « Tous les prédicans et ministres devront estre natifs des pais subjects à Sa Majesté, ou mesme estre bourgeois de quelque bonne ville de ces Pais-Bas. » Du Jon, étant étranger, fut donc forcé de se séparer de son église, et il alla exercer ses fonctions à Limbourg. Il s'y trouva exposé à toutes sortes d'em-

bûches de la part des Catholiques et des Anabaptistes, en sorte que les magistrats eux-mêmes, sentant que sa vie n'était pas en sûreté, lui conseillèrent de s'éloigner. Il partit pour Heidelberg où l'électeur palatin Frédéric III l'accueillit fort bien et le chargea de la direction spirituelle de l'église de Schönau. Avant d'accepter ces nouveaux devoirs, Du Jon voulut revoir sa mère. Il fit donc un voyage à Bourges, et à son retour, passant par Paris, Sedan et Metz, il s'arrêta dans cette dernière ville jusqu'au mois de mars 1568, retenu par la maladie d'un de ses frères qui l'accompagnait. A peine était-il arrivé dans son église, que l'électeur l'envoya à l'armée du prince d'Orange où il remplit les fonctions d'aumônier pendant toute la campagne. De retour à Schönau, sauf un second séjour à Metz, où il remplaça pendant quelques mois le ministre *Taffin*, expulsé vers la fin de juillet 1562, il desservit paisiblement son église jusqu'en 1573, que l'électeur l'appela à Heidelberg comme collaborateur de *Trémellius* dans la traduction de la Bible.

En 1578, Jean-Casimir, qui venait de fonder une académie à Neustadt, lui donna dans cette école une chaire qu'il remplit pendant environ quatorze mois. Le prince l'envoya ensuite établir à Otterburg une église dont il fut ministre pendant dix-huit mois. Retournant alors à Neustadt, Du Jon reprit sa chaire qu'il occupa jusqu'à ce que Jean-Casimir le fit venir à Heidelberg pour y professer la théologie. Après une vie aussi agitée, il pouvait espérer de jouir du repos et il ne songeait plus qu'à s'acquitter consciencieusement de ses devoirs, lorsque, en 1592, le duc de *Bouillon* l'invita, au nom du roi et avec des instances équivalentes à des ordres, à venir en France. Henri IV, à qui il fut présenté, le renvoya avec une mission diplomatique en Allemagne. Cette mission remplie, il se mit en route pour revenir dans sa patrie par les Pays-Bas; mais à son passage à Leyde, le magistrat l'engagea d'une

manière si pressante à y rester comme professeur, qu'il ne put s'en défendre, et qu'il accepta la chaire de théologie, après avoir toutefois obtenu l'agrément de son souverain. Il la remplit avec éclat pendant l'espace de dix ans, c'est-à-dire jusqu'au 13 oct. 1602, où il mourut de la peste dans sa 57<sup>e</sup> année. L'église de La Rochelle l'avait vainement demandé pour pasteur en 1597. Du Jon avait refusé ses offres, malgré l'intervention de l'Assemblée de Châtellerault (*Fonds de Brienne*, N<sup>o</sup> 221).

*Scaliger* traite Du Jon de la manière la plus injurieuse; il ne pouvait lui pardonner la témérité qu'il avait eue de le contredire sur certains points de chronologie. C'est à peine s'il consentit à lui rendre une tardive justice après sa mort. De Thou, par une erreur inconcevable, a confondu Du Jon avec *Hugues Doneau*, en sorte que le jugement porté par cet historien sur notre Junius ne lui est nullement applicable. Scipius, si rarement juste surtout envers les écrivains protestants, assure qu'on peut sans témérité comparer Du Jon aux plus habiles théologiens ou philologues de son siècle. Grotius fait de lui un plus bel éloge encore en le qualifiant de juste et de modéré, et *André Rivet* reconnaît que personne ne jura moins que lui sur la parole du maître, que personne ne pesa avec plus d'équité les diverses opinions, que personne ne chercha plus diligemment la vérité. Le docteur Hall se laisse, selon nous, emporter trop loin par son enthousiasme pour Du Jon lorsqu'il l'appelle l'honneur de la cité de Leyde, l'oracle de la théologie, savant philologue, subtil en distinctions, invincible en arguments, et nous croyons que Du Pin s'est approché beaucoup plus de la vérité dans ce portrait qu'il trace de Du Jon : « Pour rendre justice à Junius, dit-il, il faut avouer qu'il avoit une érudition très-étendue, qu'il étoit habile critique, qu'il scavoit bien les langues, et que ses notes et réflexions sont assez justes : néanmoins il ne peut

passer que pour un bon grammairien et un médiocre théologien. »

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Bibliorum pars I, id est quinque Libri Moschis latini recens ex hebræo facti, brevibusque scholiis illustrati ab Immanuele Tremellio et F. Junio*, Francf., 1575, in-fol. — *Pars II, id est Libri historici*, Francf., 1576, in-fol. — *Pars III, id est Libri poetici*, Francf., 1579, in-fol. — *Pars IV, id est Libri prophetici*, Francf., 1579, in-fol. — *Libri apocryphi sive Appendix Testamenti Veteris ad canonem prisæ Ecclesiæ adjecta, latinaque recens è græco sermone facta, et notis brevibus illustrata per F. Junium*, Francf., 1579, in-fol. — Nous reviendrons sur cette trad. à l'art. de *Tremellius*, qui y a eu la plus grande part. Les critiques de Drusius engagèrent Du Jon à la retoucher après la mort de son collaborateur, service dont on ne lui eut pas assez de reconnaissance, car il est certain que la 2<sup>e</sup> édit., publiée à Londres, 1581, in-8°, est plus exacte que la première. On y a joint la version du N. T. par *Bèze*. Cette trad. a eu vingt édit. en une vingtaine d'années, ce qui constitue assurément un beau succès. Celle de Gen., 1647, in-fol., est enrichie de nouvelles notes de Du Jon; celle de Hanau, 1622, 2 vol. in-fol., est recherchée à cause d'un bon indice par *Paul Toussaint*; celle de Herborn, 1643, 4 vol. in-fol., est estimée également pour les notes de *Piscator*. La dernière des édit. non annotées est, croyons-nous, celle de Zurich, 1703, in-8°. Les Psaumes ont été publiés séparément à Londres, 1580, in-8°.

II. *Acta Apostolorum et Epistolæ duæ S. Pauli ad Corinthios ex arabicâ translatione latinè reddita, cum notis*, s. l., Jean Mareschal, 1578, in-8°. Selon Lelong, cette trad. fut réimp. à Francf., 1596, in-8°, *additis Epistolis ad Galatas et ad Hebræos ex ejusdem versione*.

III. *Joannis Tilii commentariorum*.

*et disquisitionum de rebus gallicis lib. II, nunc primum latinè redditi, Francof. 1579, in-fol.*

IV. *Ecclesiastici, sive de naturâ et administrationibus Ecclesiæ Dei lib. III, Francof., 1581, in-8°; 1596, in-8°, et réimp. dans le T. I des Opera; trad. en franç. sous le titre: Ecclésiastique ou de l'état et des administrations de l'Eglise de Dieu, Francf., 1581, in-8°.*

V. *Joannis Bodini de Magorum dæmonomaniâ lib. IV, à gallico in latinum versi à Losario Philopono, Basil., 1581, in-4°; Francof. 1590, in-8°; Argent., 1638, in-8°.* — Jean Bodin, le célèbre publiciste, qui avait appartenu un instant, mais un instant seulement, à l'Eglise réformée, ainsi que le prouve une lettre de lui publiée par Colomiès dans la Gallia orientalis, croyait, malgré ses lumières, à la sorcellerie comme presque tous ses contemporains. Il composa ce livre, en marge de chacune des pages du quel, dit M. Baudrillard (J. Bodin et son temps, Paris, 1833, in-8°), il faudrait mettre : absurdité, fanatisme, ridicule et odieux, pour prouver la réalité de l'existence des sorciers, et exciter les magistrats à punir leur prétendu crime. Du Jon qui partageait les mêmes sentiments, crut sans aucun doute rendre un service à l'Eglise en traduisant ce triste ouvrage. Il aurait pu employer prlds utilement son temps et ses talents.

VI. *In Epistolâ S. Judæa postolli per breves notæ, Antv. 1584, in-8°; [Heidelb.] Saint-André, 1598, in-8°; réimp. dans le T. I des Opera.*

VII. *Προκατάβητις ad Veteris Testamenti interpretationem. Orationes de Testamento Veteri. De Psalmorum exegesi, Heidelb., 1585, in-4°.*

VIII. *Index expurgatorius, s. l., 1586, in-16.*

IX. *Academia, ubi de academiarum ortu et honorum gradibus tractatur. Item academiarum totius Europæ seu orbis christiani catalogus, Heidelb., 1587, in-4°.*

X. *Sapientissimi Georgii Codini curopalatæ de Officialibus palatii constantinopolitani et officijs magnæ ecclesiæ, græcè et latinè, cum notis et indice, [Lugd. Bat.] 1583, in-8°; Heidelb., 1596, in-8°. La 1<sup>re</sup> édit. parut sous le pseudonyme de Nadabus Agmonius, trad. du nom de Du Jon en hébreu; la 2<sup>e</sup> porte le nom de l'éditeur. — Travail peu estimé.*

XI. *Sacrorum parallelorum lib. III, id est, comparatio locorum Scripturæ sacræ, qui ex Veteri Testamento in Novo adducuntur, summam utriusque in verbis convenientiam, in rebus consensum, in mutationibus fidem veritatemque breviter ex fontibus Scripturæ sacræ, genuinâque linguarum hebrææ et græcæ conformatione monstrans, Heidelb., 1588, in-4°; 1610, in-4°; réimp. dans le T. I des Opera. Watt en mentionne une édit. de Londres, 1588, in-8°, qui, selon lui, serait la seconde. Le 3<sup>e</sup> livre contient: *Epistolâ ad Hebræos justus et methodicus commentarius.* — Au jugement de Grenius, c'est le meilleur des ouvrages de Du Jon.*

XII. *Ἡποκρίσις seu creatiois à Deo factæ et in eâ prioris Adami ex creatione integri et ex lapsu corrupti historia, cum tabulâ chorographicâ Babylonie. Item in tria capitâ prima Geneseos prælectiones. Item confutatio argumentorum XXII, quæ olim à Simplicio in sacram Mosis historiam de creatione fuerunt proposita, Heidelb., 1589, in-4°; réimp. dans le T. I des Opera.*

XIII. *Defensio catholica doctrinæ de S. Trinitate personarum in unitate essentiæ Dei adv. Samosatonicos errores specie inanis philosophiæ in Polonia exundantes, Heidelb., 1590, in-4°; 1592, in-4°. — *Defensio secunda, Heidelb., 1591, in-4°. — *Defensio tertia, Heidelb., 1591, in-4°; réimp. toutes trois dans le T. II des Opera.***

XIV. *Grammatica hebrææ linguæ, Gen., 1590, in-8°.*

XV. *Manilii astronomicon lib. V,*

*cum variis lectionibus et notis*, Heidelberg., 1590, in-8°.

XVI. *Apocalypsis methodicè analysi notisque illustrata*, Heidelberg., 1591, in-8°; Basil., 1599, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç. par l'auteur, s. l. 1592, 1598, in-12. Watt en mentionne une édit. de Londres, 1592, in-8°, et une trad. anglaise, Lond. 1592, in-4°; Camb. 1596, in-4°; Lond., 1616, in-8°.

XVII. *Psalmus CI seu principis christiani institutio, aperta analysi commodè ad rationes nostrorum temporum commentatione illustrata*, Heidelberg., 1592, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XVIII. *Catholica doctrinæ de naturâ hominis jacentis in peccato et gratiæ Dei ex peccato evocantis omnes communiter, et suos excitantis singulariter, collatio cum doctrinâ libelli recens editi cui titulus: De Christi servatoris efficacia in omnibus et singulis hominibus*, Lug. Bat., 1592, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*. — Contre F. Puccius.

XIX. *Propheta Danielis expositio ex publicis prælectionibus excerpta*, Heidelberg., 1593, in-4°; Lugd. Bat., 1594, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XX. *De observatione politiæ Moysis, quid in populo Dei observari, quid non observari ex eâ oporteat*, Lugd. Bat., 1593, in-8°; Gen., 1600, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXI. *Εἰρηνοσύνη sive de pace Ecclesiæ catholicæ inter Christianos, quamvis diversis sententiis, religio-sè procurandâ, colendâ atque continuandâ. Meditatio in Ps. CXXXII et CXXXIII*, Gen., 1593, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç. par l'auteur, Leyde, 1593, in-8°. — Du Jon donnait à ce traité la préférence sur tous ses autres ouvrages; il disait qu'il ne l'avait pas composé en théologien, mais en chrétien. Il y professe les sentiments de la tolérance la plus large. Aucun chrétien, selon lui, à moins d'être injuste, ne peut se sépa-

rer entièrement de ceux avec qui le Christ s'est uni ou a promis de s'unir. Si tous ne portent pas les mêmes fruits, tous ont la même racine, et aucun ne doit être exclu inconsidérément du royaume de Dieu. Sans doute l'Eglise romaine est la prostituée de Babylone; mais le Christ ne lui a pas encore donné sa lettre de divorce; jusque-là les Protestants et les Catholiques habitent la demeure du même Père et doivent se traiter en frères, bien que les premiers soient obligés de se retirer dans un corps de logis particulier afin d'éviter l'infection. Tels sont les principes qu'il expose dans son Irenicum, ainsi que dans son Amiable confrontation.

XXII. *Tertulliani vita et notæ in opera ejus*, Heidelberg., 1593, in-fol.; Franeq., 1597, in-fol.

XXIII. *Pentateuchi explicationes analyticae*, [Heidelberg.] Saint-André, 1594, 5 vol. in-4°; 1604, in-4°, selon Watt; Gen., 1609, in-4°, et dans le T. I des *Opera*. L'explication analytique des Nombres parait avoir été publ. séparément à Leyde, 1600, in-4°.

XXIV. *Methodica quatuor Psalmorum I, II, III, IV explicatio. Præmittuntur in librum Psalmorum prolegomena*, Heidelberg., 1594, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXV. *Lectiones in Jonam*, [Heidelberg.] 1594, in-4°, et dans le T. I des *Opera*. — Le cat. de la Biblioth. de Genève en signale une réimp. sous ce titre: *In tria priora capita Genesios, Exodus et Jonas*, Santandreaus et Plantinius, 1594-1597-1603, in-4°.

XXVI. *Libellus de theologiâ verâ, ortu, naturâ, formis, partibus et modo illius*, Lugd. Bat., 1594, in-8°, et dans le T. I des *Opera*.

XXVII. *Vita Francisci Junii Bituricensis, ab ipso nunper conscripta et edita à Paulo Merula*, Lugd. Bat., 1594 (ou 1595, selon d'autres), in-4°; réimp. en tête des *Opera* avec les épîtres faits en l'honneur de Du Jon.

XXVIII. *De peccato primo Adami et genere causâ quâ ad peccandum adductus est*, Lugd. Bat., 1595, in-8°;

1604, 4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXIX. *Antonii Arnaldi, advocati parisiensis, actio pro academiâ parisiensi ac triâ contrâ Jesuitas reos. Litteræ regis de homicidio in ipsum attentat, et consultum judicatum parlamenti contrâ J. Castellum, ex gallico latinè.* Paris., 1595, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXX. *Examen enunciationum et argumentationum quas Gratianus Prosper adv. doctrinam de Deo, baptismo et aliis quibusdam capitibus pro exemplis logicis adduxit in suo libello Losci an. 1586 impresso.* Lugd. Bat., 1596, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXXI. *Expositio Ezodi.* Lugd. Bat., 1597, in-4°.

XXXII. *De sanctorum invocatione.* Lugd. Bat., 1597, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXXIII. *De statu animæ à corpore separata post mortem.* Lugd. Bat., 1598, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXXIV. *Méthode des lieux communs de la Sainte-Ecriture, disposez selon l'ordre des chapitres que Calvin a suivi en son Institution.* Leyde, 1599, in-fol.

XXXV. *Amiable confrontation de la simple vérité de Dieu, comprise ès Ecritures saintes, avec les livres de M. Pierre Le Charron, parisien, qui sont intitulés, l'un : Les trois vérités, etc., l'autre : La réplique sur la réponse faite à sa troisième vérité.* Leyde, 1599, in-4°. Du Pin en indique, par erreur, une édit. de Leyde 1575.

XXXVI. *De ecclesiâ liber singularis.* Gen., 1600, in-8°; réimp. dans l'ouvrage de Du Jon contre Bellarmin et dans le T. II des *Opera*.

XXXVII. *Disputationum theologiarum repetitarum quinquagesima quinta, de ministerio ecclesiastico, sub præsideo F. Junii propugnanda.* Lugd. Bat., 1600, in-4°.

XXXVIII. *Oratio panegyrica de ratione academiæ.* Lugd. Bat., 1600, in-4°.

XXXIX. *Animadversiones ad controversiam primam christianæ fidei, de verbo Dei scripto et non scripto, quam Rob. Bellarminus exaravit adv. hujus temporis hæreticos.* s. l., 1600, in-8°. — *Ad controversiam secundam, de Christo capite totius Ecclesiæ.* s. l., C. Raphelinguus, 1600, in-8°. — *Ad controversiam tertiam, de summo pontifice.* s. l., Commelin, 1601, in-8°. — *Ad controversiam quartam, de conciliis et Ecclesiâ militante; de Ecclesiâ liber singularis.* s. l., Saint-André, 1602, in-8°. — *Ad controversiam quintam, de membris Ecclesiæ militantis.* s. l., Commelin, 1602, in-8°. — *Ad controversiam sextam, de purgatorio; item ad Appendicem controversiæ tertiæ.* s. l., St-André, 1603, in-8°. — *Ad controversiam septimam, de Ecclesiâ triumphante; accedunt Orationes de lingua hebraicæ antiquitate et præstantiâ, promissione, fœdere et adjunctis; item Specularius contrâ Genebrardum.* s. l., Commelin, 1608, in-8°. Ces remarques ont été insérées dans le T. II des *Opera*. — Dans sa réponse à Genebrard, Du Jon repousse victorieusement l'accusation portée contre Trémellius, de s'être attribué, dans sa trad., le travail de Guy Le Fèvre de La Boderie.

XL. *De sacramentis in genere.* Lugd. Bat., 1601 et 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLI. *De resipiscentiâ.* Lugd. Bat., 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLII. *Animadversiones ad R. Bellarminum, de translatione imperii romani ad Francos.* s. l., St-André, 1602, in-8°, et dans le T. II des *Opera*.

XLIII. *Two Letters to the english church at Amsterdam.* Lond., 1602, in-4°.

XLIV. *De æternâ Dei prædestinatione.* Lugd. Bat., 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLV. *De justificatione hominis*

*coram Deo*, Lugd. Bat., 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLVI. *Opera theologica*, Gen., 1607, 2 tomes in-fol.; 1613, 2 vol. in-fol.—Outre les ouvrages déjà cités, ce recueil contient, sous le titre de *Compendium theologiae, thesibus in academiâ Lugduno-Batavâ ordine à F. Junio, Lucâ Trelocatio et Fr. Gomaro publicè propositis concinnatum*, réimp. séparément, Hanov., 1611, in-8°, un certain nombre de thèses dont nous ne connaissons pas les premières éditions. Nous n'avons pas remarqué dans l'édition que nous avons eue sous les yeux, deux oraisons funèbres, citées par Nicéron comme étant comprises dans les Œuvres. En voici les titres : *Oratio de vitâ Zach. Ursini Vratislaviensis, Neudstadii theologiae professoris, et Oratio in funere Lucæ Trelocatii, Leydensis theologi*.

XLVII. *Commentarius in Ezechiellem prophetam*, Gen., 1609, in-fol.; 1610, in-8°.

XLVIII. *Disquisitio ad Petri Baronis Summam trium sententiarum de prædestinatione*, imp. avec l'ouvrage de Baron, Hard., 1613, in-8°. Sans doute une réimp. du N° XLIV.

XLIX. *De conciliis, synodis et synodalibus judiciis, magistratûsque summi in talibus jure atque officio*, Franeq., 1614, in-8°.

Meursius et Teissier attribuent, en outre, à Du Jon : *Oratio gallica ad regem Hispaniarum pro defensione Belgii*, un de ces pamphlets, sans aucun doute, qu'il composa pendant son séjour à Anvers, comme il nous l'apprend dans son autobiographie; — *Responsum ad fratres Zandwicensis in Angliâ, de imagine Christi*; — *Admonitio christiana contrâ Joannem Haren*, gallicè; — *Confessio regis Galliarum*, gallicè; — *In anathematismum Gregorii XIII ad Gebhardum Colonensem episcopum*, traité que Melchior Adam place aussi dans la liste des ouvrages de Junius, avec les suivants : *Prætexta pulla in obitum principis Anhaltini*; — Li-

*bitina in obitum Joannis Casimiri comitis palatini*; — *M. T. Ciceronis Epistolæ ad Atticum et Q. fratrem, cum emendationibus et notis*.

Ce dernier ouvrage lui est aussi attribué par Jöcher, qui le reconnaît, en outre, pour l'auteur d'un *Libellus de dignitate theologiae* (apparemment le N° XXVI). Selon ce dernier bibliographe, il a publié aussi *Analytica expositio secundum Matthæum, Marcum et Johannem*, tandis que Meursius et Teissier ne mentionnent qu'une *Analytica expositio Evangelii secundum Matthæum*, citée aussi par Lelong qui y ajoute cependant une *Analytica expositio Evangelii secundum Marcum*. Lelong lui attribue encore des *Observationes in prophetas minores*. Enfin Meursius le dit auteur de la *Confessio fidei Friderici III electoris palatini*, qui a été, dit-il, trad. en franç. Nous n'avons pu nous procurer aucun de ces ouvrages, ce qui nous porte à croire que la plupart sont restés mss., comme le *Lexicon hebraicum*, cité par Meursius, Adam et Imbonati. Ce dictionnaire, qui parait n'avoir jamais été terminé, se conserve aujourd'hui à la bibliothèque de l'université d'Oxford, comme nous l'apprend le catalogue dressé par Colomiès des mss. de l'archevêque Sancroft, où on le trouve coté sous le N° 2372 et sous le titre : *Onomasticon hebræo-latinum desinens in literâ P*. On a aussi attribué à Du Jon une édit. de la Bible en grec, publiée à Francf., 1597, in-fol., laquelle appartient plutôt à Fr. Sylburgius.

Selon Vossius, qui promettait de la faire imprimer, Du Jon a laissé une trad. des trois livres de Gélase de Cyzique sur le concile de Nicée; nous n'en avons retrouvé aucune trace. Le catalogue de Hænel nous apprend qu'on conserve à Bâle un certain nombre de lettres inédites de ce savant philologue. Les N° 103-105 et 268 de la Collection Dupuy en contiennent aussi quelques-unes, adressées à *Goulart*, à *Bèze*, etc. D'autres ont été publiées par Colomiès, dans le recueil des

Lettres de Vossius (Lond., 1690, in-fol.). On trouve, en outre, dans le portefeuille coté 497<sup>aa</sup>. 14, des mss. de la bibliothèque de Genève, deux cahiers portant en titre : *Questiones theologice à D. Fr. Junio, ou Leçons de théologie de Junius, professeur réformé à Leyde*, et dans le recueil latin, coté N° 423, une lettre de Du Jon à Bèze, sur le Logos. Le British Museum, possède aussi quelques lettres de ce fameux théologien (*Bibl. harleian*, 7004, 7041 et 7042; *MSS. Burn.* 369, 371).

Vrai mysogine dans sa jeunesse, Du Jon finit par se marier quatre fois. Sa première femme, *Agnès Champion*, de Liège, mourut victime de la maladie d'une sage-femme qui la blessa en l'accouchant de deux jumeaux mort-nés. Une métrorrhagie la conduisit au tombeau, après l'avoir fait cruellement souffrir pendant sept ans. La seconde, fille de Jean Corput, bourgmestre de Breda, mourut enceinte, d'une fièvre continue. La troisième, *Jeanne Lhermite*, d'Anvers, succomba à une affection hydropique. La quatrième, enfin, *Marie Glaser*, lui fut enlevée par la peste.

Sa seconde femme le rendit père de plusieurs enfants, dont deux seulement sont connus : 1° *JEAN-CASIMIR*, que son père destinait à la carrière académique, étudia la théologie qu'il quitta pour la profession des armes, à l'instigation de son oncle Jean Corput. On a de lui, en flamand, une *Apologie de la harangue de Dudley Carleton, ambassadeur du roy Jacques I, contre Jacques Taurin, ministre arminien d'Utrecht*. Il mourut à Gertrudenberg, laissant un fils, nommé *FRANÇOIS*. Ce dernier, né à Embden, le 20 sept. 1624, fit ses études en jurisprudence à Utrecht et à Leyde, prit ses grades à Groningue, voyagea en France et en Suisse, et, à son retour, fut nommé professeur de droit à Groningue. Il publia, en 1658, *Supplementa in J. Steinbergii collegium vesembecianum*. — 2° La sœur de Jean-Casimir,

*ELISABETH*, épousa, le 18 août 1607, le célèbre Vossius.

La troisième femme de Du Jon lui donna un fils qui marcha dignement sur ses traces.

Né à Heidelberg en 1589, ce fils, nommé *FRANÇOIS*, fit ses études à Leyde. Après la mort de son père, il s'appliqua spécialement aux mathématiques avec l'intention d'entrer dans l'arme du génie. La signature de la trêve de 1609 lui ayant fermé cette carrière, il se tourna du côté des belles-lettres, auxquelles il joignit l'étude des écrits sacrés. Il fit ensuite un voyage en France, et passa en Angleterre dont le séjour lui plut si fort qu'il résolut de s'y fixer. Le comte d'Arundel lui ayant offert la place de son bibliothécaire, il l'accepta et il demeura chez lui pendant 30 ans. Quelques livres anglosaxons lui étant tombés entre les mains, il prit du goût pour cette langue barbare dans laquelle il fit de grands progrès. Sentant que, pour l'étudier à fond, la connaissance des anciennes langues du Nord lui était indispensable, il se mit aussi à les apprendre. En 1650, sur les instances de sa sœur, il se décida à revoir le pays où il avait passé son enfance. A peine arrivé en Hollande, il entendit parler de quelques villages de la Frise où l'ancien saxon s'était conservé, et quittant aussitôt sa famille, il y alla demeurer deux ans. Il ne retourna en Angleterre que vers 1674. Deux ans après, il s'établit à Oxford où il séjourna quelques mois. Isaac Vossius, son neveu, l'engagea à venir loger chez lui à Windsor, et ce fut dans sa maison qu'il mourut le 19 nov. 1677, à l'âge de 88 ans.

« Junius, dit Nicéron, étoit un homme d'une grande érudition, et dans lequel on ne remarquoit aucune passion vicieuse. Il ne songeoit ni aux biens, ni aux dignitez de la terre; ses livres faisoient son unique plaisir, et peut-être jamais homme n'a plus étudié que lui sans faire tort à sa santé. » A l'âge de près de 80 ans, il consacrait encore 13 à 14 heures par jour à l'étude, ne

sortant presque jamais de son logis. Un travail aussi assidu ne l'empêcha pas de jouir toute sa vie d'une excellente santé. Il a laissé :

I. *De picturâ veterum libri III*, Amst., 1637, in-4°; trad. en anglais par l'auteur avec des corrections et des additions, Lond., 1638, in-4°; trad. en hollandais, Middelb., 1659, in-4°; nouv. édit. latine, revue et augm. d'un Catalogue des architectes, mécaniciens, peintres, statuaires, graveurs, tourneurs et autres artistes, Rotterd., 1694, in-fol. — Rien, pour ainsi dire, de ce que les auteurs grecs et latins ont écrit sur la peinture et les anciens peintres, n'a échappé aux laborieuses recherches de l'auteur. Grævius, à qui l'on doit l'édit. de Rotterdam, a mis en tête une Vie peu exacte de Junius.

II. *Observationes in Willeramii, Paraphrasim francicam Cantici Canticorum*, Amst., 1655, in-8°. — Junius y a joint des notes qui prouvent l'étendue de ses connaissances dans les langues du Nord. Deux exemplaires, chargés de nouvelles annotations de sa main, se conservent à la Bibl. bodléienne, sous les N° 5186 et 5190.

III. *Annotationes in Harmoniam latino-francicam IV Evangelistarum latinè à Tatiano confectam*, Amst., 1655, in-8°.

IV. *Cædmonis Paraphrasis poetica Geneseos*, éditée en saxon par Junius, Amst., 1655, in-4°.

V. *Quatuor D. N. J.-Ch. Evangeliorum versiones perantiquæ duæ, gothica scilicet, et anglo-saxonica, quarum illam ex celeberrimo codice argenteo nunc primum deprompsit F. Junius. Hanc autem, ex codicibus mss. collatis, emendatiùs recudi curavit Thomas Mareschallus, cum ejusdem observationibus in utramque versionem. Accessit Glossarium gothicum, quo pleraque argentei codicis vocabula explicantur, atque ex linguis cognatis illustrantur; cum alphabeto gothico, runico, anglo-saxonico aliisque, operâ ejusdem Junii*, Dord., 1665, in-4°; Amst.,

1684, in-4°, prétendue seconde édit., dont le titre seul est changé.

VI. *Etymologicum anglicanum, edente Edward Lee; accedit Hickesii grammatica anglo-saxonica*, Oxon., 1743, in-fol. — Ouvrage fort recherché.

Junius légua par son testament tous ses manuscrits à l'université d'Oxford. Ils étaient en grand nombre. Ce sont des recueils de notes, des extraits, des copies de vieux ouvrages inédits, des glossaires, des volumes imprimés chargés de notes. On en trouvera la liste dans le Diction. de Chauffepié et dans le Catal. mss. Angliæ et Hiberniæ; nous ne pouvons citer ici que les plus précieux : *Dictionarium linguarum septentrionalium, viz. gothicæ, francicæ, runicæ, saxonicæ et islandicæ, tam latinè quam anglicè explicatum*, 11 vol. in-fol. (Bibl. bodl. N° 8696); — *Dictionarium saxonicum*, 2 vol. (N° 5144 et 5145); — *Etymologicum linguæ anglicanæ*, 2 vol. (N° 5146 et 5147); — *Dictionarium vocabulorum veteris linguæ anglicanæ* (N° 5148); — *Chronologia saxonica* (N° 5122); — *Glossaria verborum cambro-britanicorum, anglo-saxonico-rum, runicorum, italicorum, gallicorum et hispanicorum*, 3 vol. (N° 5145, 5148, 5149); — *Description du codez argenteus* (N° 5167). Parmi les ouvrages annotés, nous mentionnerons les œuvres de Chaucer, l'Histoire ecclésiastique de Bède, la trad. de l'Énéide par l'évêque Douglas, la trad. du livre de la Consolation de Boèce, par le roi Alfred, les Capitulaires de Charlemagne et de son fils, le Mithridate de Gesner, sans parler d'un grand nombre d'auteurs anciens, comme Aristote, Philostrate, Diogène Laërte, Aulu-Gèle, Lucain, Quintilien, Pline, etc.

DU LAURANS (ALEXANDRE), né, en 1678, dans l'Albigeois, sortit de France, nous ignorons si ce fut pour le seul motif de sa religion, et prit, en 1703, du service dans les armées d'Auguste II, roi de Pologne. Deux ans après, il passa sous les drapeaux du roi de

Prusse et entra dans les Grands-Mousquetaires. En 1708, il était cornette dans le régiment de cuirassiers de Kalt. En 1716, il épousa *Susanne de Budos de Hauterive*, d'une famille de Réfugiés, et quittant le service de la Prusse, il rentra dans l'armée polonaise, en 1724, avec le titre de capitaine des gardes. Il s'était élevé au grade de lieutenant-colonel, lorsqu'il prit sa retraite en 1739. Il mourut en 1754, laissant trois fils : 1° JEAN-HENRI, seigneur de Plänkitten et de Linkenau, mort sans postérité; — 2° CHARLES-JACQUES, né en 1720, colonel d'infanterie, qui eut, de son mariage avec *Marie-Sophie de Bardeleben*, fille du général de ce nom, CHARLES-HENRI-ALEXANDRE, né en 1759 et mort en 1796, chambellan du roi de Pologne, marié à *Victoire Zelinsha*, qui lui donna deux enfants; et WILHELMINE, femme du baron de Freytag; — 3° FRANÇOIS-GUILLAUME, né en 1723 et mort à Varsovie à l'âge de 60 ans, général-major et commandant du régiment des gardes à pied, qui épousa *Marie-Elisabeth de Kahlen* et en eut plusieurs enfants qui embrassèrent la religion romaine.

**DU LAURENS (LOUIS)**, né à Montpellier en 1589, mort à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1674.

Du Laurens remplissait à Aimargues les fonctions du ministère sacré, lorsque le synode du Bas-Languedoc le déposa comme coupable d'adultère. Cette sentence rencontra une vive opposition parmi les membres de son troupeau. Le consul *Soubeyran* et un grand nombre d'habitants protestèrent contre la nomination de *Boulet* qui lui avait été donné pour successeur, et en appelèrent au Synode national de Vitry. Le consistoire, de son côté, députa *Tascon* ou *Tarascon*, un des anciens, pour demander la confirmation du jugement. Malgré les efforts de *Margarat*, les partisans de Du Laurens perdirent leur cause. Le synode approuva la sentence, et chargea les députés du Haut-Languedoc *Joly*, *La Coste*, *Montbrun* et

*La Vialle* de passer, à leur retour, par Aimargues pour la faire exécuter.

Chassé ainsi de son église, Du Laurens se jeta dans les bras du clergé catholique qui lui accorda une pension de 600 livres. Après avoir abjuré solennellement, il reçut la prêtrise et vint à Paris où il se fit bientôt une réputation par son talent oratoire. Richelieu, alors entiché de son projet de réunion, le logea dans son palais et lui confia le soin de dresser, sur les points controversés entre les deux Églises, un cours de controverse qui servit de base aux conférences. La mort du cardinal ruina tous ces beaux projets, et Du Laurens entra dans le couvent de l'Oratoire où il vécut fort retiré jusqu'à sa mort. Ses ouvrages sont nombreux; il a laissé plusieurs volumes, soit imprimés, soit manuscrits, entre autres des sermons, qui parlent plus à l'esprit qu'au cœur; mais comme il n'en a écrit aucun avant sa conversion, nous nous contenterons de mentionner ceux qui intéressent l'Église protestante. Ils se réduisent à trois :

I. *Réponse au livre de P. Du Moulin intitulé Opposition de la Parole de Dieu*, etc., Paris, 1625. in-8°.

II. *Dispute touchant le schisme et la séparation que Luther et Calvin ont faite dans l'Église romaine*, Paris, 1655, in-fol.

III. *Le triomphe de l'Église romaine contre ceux de la R. P. R.*, 1667, in-12.

**DU LIGNON (PIERRE)**, né à Maruéjols, vers 1630, mort à La Haye, le 48 fév. 1684.

Après avoir terminé ses études à Saumur, Du Lignon voyagea en Hollande et en Angleterre, et à son retour, s'étant arrêté à Paris, il se laissa persuader par *C. Drelincourt* d'étudier la théologie. Il partit donc, en 1665, pour Genève, où il rencontra *Labadie* dont il ne tarda pas à devenir un des plus zélés sectateurs. L'ex-jésuite ayant reçu, en 1666, vocation de l'église wallonne de Middlebourg, il l'accompagna en Hollande, et peu de temps après, il lui fut adjoint comme collè-

gue dans son pénible ministère, qui s'étendait, outre l'église de Middlebourg, sur celles d'Utrecht, de La Haye et de Rotterdam. Labadie ayant été déposé, en 1670, par le synode de Dordrecht, il le suivit avec *Pierre Yvon* à Hereford, où il se retira sous la protection de l'abbesse, et l'aïda dans la direction spirituelle de l'église assez nombreuse qu'il y fonda; mais dès l'année suivante, ils reçurent ordre de sortir de la ville. Ils allèrent tous trois chercher un asile à Altona où ils passèrent six ans sans être inquiétés. Au bout de ce temps, les partisans de Labadie ayant résolu de s'établir à Wiewert dans la Frise, Du Lignon fut chargé de préparer le nouvel établissement. Une partie des Labadistes ayant refusé de quitter Altona, il resta avec eux, en qualité de ministre, jusqu'en 1678, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils se décidèrent à aller rejoindre leurs frères. A peine arrivé à Wiewert, il fut obligé d'en partir pour Amsterdam afin de consulter son ami Jean-Frédéric Helvétius, au sujet d'un ulcère qui le faisait cruellement souffrir. Soulagé par le traitement du célèbre médecin, il retourna au milieu de son troupeau et reprit ses fonctions pastorales; mais le mal ne tarda pas à s'aggraver. Un chirurgien de la colonie entreprit de le guérir, et Du Lignon put croire un instant qu'il avait réussi. Les prières édifiantes qu'il composa pour rendre grâces à Dieu de sa guérison ont été publiées par son collègue *Yvon* dans l'histoire de sa vie. Ses illusions, au reste, ne tardèrent pas à se dissiper; il se vit obligé d'aller consulter d'autres chirurgiens à La Haye et à Amsterdam. Pendant son absence, sa femme, du nom de *Van der Haer*, mourut en couches, le 28 déc. 1680. Il se hâta de retourner à Wiewert. Ses forces s'affaiblissant de jour en jour par le chagrin et par la maladie, et sentant sa fin approcher, il se fit conduire à La Haye dans la famille de sa femme, où il expira peu de jours après, âgé d'une cinquantaine d'années. On a de lui :

I. *Catéchisme ou instruction chrétienne proposant en abrégé les vérités principales de la foy et les maximes les plus importantes de la piété et de la conduite de la vie*, en trois parties, Amst., 1684, in-12; trad. en hollandais, Amst., 1682, in-8°.

II. *Le pauvre d'esprit*; trad. en holland., 1686, in-12.

III. *Emanuel ou la connaissance du seigneur Jésus, selon divers de ses principaux états, en cinq traités*, in-12. — Voici les titres de ces cinq traités: 1° Jésus Dieu, et de la nécessité indispensable de connaître et de confesser sa propre divinité; 2° Jésus est le Christ ou le Messie, qui devoit venir au monde; 3° Jésus enfant ou les humiliations et les amabilités de Jésus en son enfance; 4° Jésus Rédempteur fait péché pour les siens; 5° Jésus crucifié, le grand objet de la science du chrétien.

Du Lignon a aussi eu part à la Déclaration de *Labadie*, Hereford, 1674, in-8°; trad. en latin, rev. et augm., Hereford, 1672.

Nous ignorons quel lien de parenté unissait Pierre Du Lignon avec *Abraham Du Lignon*, célèbre peintre d'éventails, qui vivait encore à Amsterdam en 1764; avec *Du Lignon*, un des collaborateurs de la Bibliothèque italique (Gen., 1728-34, 48 vol., in-8°), et avec *A. Du Lignon*, né à Amsterdam vers 1710, pasteur à Tournay et auteur des opuscules suivants.

I. *Oraison funèbre du stathouder*, Leyde, 1751, in-8°.

II. *Sermon sur l'installation de S. A. R. comme gouvernante*, 1752, 8°.

III. *Histoire de l'idolâtrie payenne*, 1753, in-8°.

IV. *La vie de la reine Esther*, 1755, in-8°.

Nous ne parlerons pas d'un Du Lignon de Provence qui eut l'infamie de dénoncer, au mois de nov. 1685, non seulement sa belle-mère, M<sup>me</sup> de *La Caille*, mais sa propre femme, au moment où elles faisaient leurs préparatifs pour passer dans les pays étrangers

(Archiv. gén. E. 3374). Nous ignorons s'il avait appartenu à l'Eglise protestante.

**DU LION**, famille protestante de la Guienne.

*Gaston Du Lion*, seigneur de Campet et de Geloux, 2<sup>e</sup> fils de *Jean Du Lion* et d'*Alix de Bergoignan* ou *Bourgoignan*, porta les armes pour la cause protestante ; il se trouva, entre autres, avec *Castelnau*, à la prise du Mont-de-Marsan. Un procès criminel que le parlement de Bordeaux lui intenta à cette occasion, fut arrêté par des lettres-patentes de Henri IV en date du 12 juin 1598. Il avait épousé, en 1573, *Marguerite de Pelalty*, fille unique de *Jean de Pelalty*, sieur de Maurin, et de *Jeanne de Maliat*. De ce mariage naquirent *Jean*, qui continua la branche de Campet ; *Jesbaham*, qui fonda celle de Besle ; *Paul*, mort célibataire ; *Sébastien*, souche de la branche Du Bosq ; *Tabita*, femme de *Paul d'Espenac*, seigneur d'Estignos ; *Sylvie*, alliée à *Bertrand de Poylohaut*, sieur de Saint-André, et *Isabeau*, qui ne fut pas mariée.

**I. BRANCHE DE CAMPET.** *Jean Du Lion* obtint, en 1608, de Henri IV une somme de 4500 livres en récompense de ses services. Il mourut avant 1638, laissant de sa femme *Catherine de Ségur* deux fils dont le cadet, *Alexandre*, mourut, en 1638, d'une maladie contractée au siège de Fontarabie. L'aîné, *Jacques*, qui continua la descendance, servit d'abord dans le régiment de *Castelnaut* et y obtint un brevet de capitaine en 1625. Il décéda en 1652. Du mariage qu'il avait contracté, en 1638, avec *Catherine Sacriste*, fille de *Gabriel Sacriste*, sieur de Malevirade, et de *Catherine de La Lande*, naquirent *Alexandre*, baron de Campet, qui suit ; *Pierre*, seigneur de Geloux, mort en 1669, et *Anne*, femme de *Geoffroi de Guerre*, seigneur de La Roquette.

*Alexandre Du Lion* mourut en 1672, à l'âge de 32 ans. Sa veuve *Jeanne de Mesmes*, fille de *Jean-Pierre de Mes-*

*mes*, sieur de Garein, et de *Jeanne-Louise de La Lande*, le suivit dans la tombe en 1679, et ses trois enfants, *Pierre*, baron de Campet, *Henri* et *Marie* paraissent avoir été élevés dans la religion romaine.

**II. BRANCHE DE BESLE.** *Jesbaham Du Lion*, seigneur de Besle, épousa, en 1618, *Anne de Labasse*, dont il eut *Jean*, sieur de Besle, mort vers 1662, laissant de *Marguerite d'Abbadie*, sa femme, un fils nommé *Alexandre* qui servait avec le grade de capitaine en 1689.

**III. BRANCHE DU BOSQ.** *Sébastien Du Lion* prit pour femme, en 1629, *Marguerite de La Fitte* qui le rendit père de *Bernard*, marié avec *Quitiera de Basquiat*. De cette alliance naquit *Matthieu Du Lion*, qui épousa, en 1680, *Romaine d'Abbadie* et en eut *Jacques*, tué au service en 1708.

A ces trois branches de la famille Du Lion, dont parle le Dict. de Moréri, nous devons en ajouter une quatrième, sur laquelle il garde le silence, celle de *Campagnac*, qui a donné à l'Eglise protestante des gages de la sincérité de sa foi.

En 1672, *Daniel Du Lion*, seigneur de Campagnac, atteint et convaincu du crime d'assemblée illicite, fut condamné à 450 livres d'amende, sans parler des dommages-intérêts et des aumônes, ainsi que *Daniel*, *Jean* et *Jacob Melon*, *J. Faussetelle*, *P. Ambarbe*, *P. Chancoygne*, *J. de Nodon*, *Joseph Richeome*, sieur de La Capelle, *Daniel Galban*, *J. Gelieu*, *André Guiraud*, *Isaac Besse*, *Jean* et *Pierre Barthélemy*, *J. Labrué*, *J.-P. Delbets*, *J. Andouin*, *Pierre* et *Elie Cauvières*, sieurs de Peyrières, *Antoine Bodon*, *P. Vaissière* et *J. de Cassieux*, sieur de Conis. Les trois ministres *Pierre Royère* d'Issigeac, *Simon Canole* de Gours, *J.-Louis Malide* de La Bastide, qui, pour obéir aux ordres des synodes, s'étaient mis en contravention avec les édits et les ordonnances, en prêchant dans des lieux interdits, furent condamnés à l'amende honorable, au ban-

nissement perpétuel et à 3,000 livres d'amende. *J. La Fargue*, sieur de L'Hostalet, et *Saint-Orens* contumaces furent bannis pour cinq ans de la Guienne. Prise de corps décernée contre *Joyes*, ministre de Calonges, *Dupuy*, ministre de Mauhart et *La Fite*, ministre de Puch. Le temple d'Isigeac fut rasé. Enfin les ministres *J. Bailen* [Baylens?], de Lanquais, et *Laurets*, de Sainte-Foy, furent acquittés avec *P. de Rousset*, sieur du Cluseau, *P. Dartien*, dit Bousquet, *Antoine* et *Paul Anjol*, *Jacques Geneste*. La sévérité de cette sentence fit perdre courage aux ministres de la Guienne qui n'osèrent plus dès lors *ôber à Dieu plutôt qu'aux hommes*; mais elle ne servit qu'à attacher davantage Du Lion à sa religion persécutée. En 1685, un *Daniel Du Lion*, sieur de Campagnac, le même apparemment que le précédent, ou son fils, demanda la permission de venir à Paris pour suivre un procès. Ce n'était, on le comprend, qu'un prétexte; nous ignorons s'il réussit à passer dans les pays étrangers (1).

Il ne serait pas impossible que les Du Lion de la Saintonge se rattachassent aussi à la famille objet de cette notice. Ils ne nous sont connus que par la trahison odieuse de l'un d'eux, *Jacques Du Lion*, sieur de Grandfief, qui tenta, en 1573, de livrer La Rochelle, sa ville natale, aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy. Était-il protestant? Dans ce cas, son crime n'en serait que plus énorme; mais nous n'avons pu éclaircir ce point. Sa conspiration coûta la vie à *Amanjou de La Zardonnière*, *Louis Vienné*, dit le capitaine *La*

*Plante*, *Jean Turgier*, de Montargis, qui s'étaient vaillamment comportés depuis le commencement du siège, mais qui s'étaient laissés séduire par ses promesses, ainsi que le capitaine *La Salle* et *Guillaume Guy*, sieur de La Bataille, tous deux rochelais.

**DU LISCOËT (YVES) ou Du Lis-**  
*couët*, gentilhomme breton qui s'est distingué dans les guerres de Henri IV contre la Ligue. Les services qu'il rendit déterminèrent ce prince à le nommer gentilhomme de sa chambre, en 1586, capitaine de 50 lances, en 1590, maréchal de camp, en 1593. Gouverneur de Saint-Brieux en 1590, Du Liscoët résolut de surprendre Carhaix, petite ville close d'une mauvaise muraille et dépourvue de garnison. Il choisit, pour mettre son entreprise à exécution, un jour où la nocé d'un des principaux habitants y avait attiré beaucoup de monde, ne doutant pas que, selon l'habitude, les invités ne se rassent de ce qu'ils avaient de plus précieux. Sa troupe, animée par la perspective du butin, arriva sous les murs de Carhaix deux heures avant le jour, escalada les murs, ouvrit les portes à la cavalerie et se rendit maître de la ville avant que les habitants sortissent de leur sommeil. Quelques-uns furent tués, un plus grand nombre enlevés et rançonnés, et les maisons furent livrées au pillage. Cette nouvelle ne tarda pas à se répandre dans les paroisses voisines; le tocsin sonna, les habitants prirent les armes, et sous la conduite d'un vieux soldat, nommé Lanredon, qui ne manquait ni de bravoure ni d'expérience, ils se mirent en route pour Carhaix; mais Du Liscoët les fit tomber dans une embuscade et les massacra presque tous. Le lendemain, une seconde bande parut aux portes de la ville, commandée par Du Berit et par un prêtre. Surpris par cette nouvelle attaque, les royalistes se barricadèrent dans les maisons et ouvrirent un feu meurtrier sur les paysans, tandis que Du Liscoët, avec la cavalerie, les prenait par derrière et les chargeait

(1) Nous ne savons à quelle branche de la famille Du Lion rattacher *Isaac*, sieur de Gravier, qui, ayant séduit, à l'âge de 17 ans, en 1680, une demoiselle de Siorac et ne pouvant l'épouser, parce qu'elle était catholique et que les mariages mixtes étaient interdits, fut, sur la plainte de cette demoiselle, condamné à 60,000 francs de dommages-intérêts, avec contrainte par corps. C'était beaucoup plus que ne valaient tous ses biens, qu'il offrit de lui abandonner pour recouvrer sa liberté après deux années de détention [Arch. gén. N. 665].

avec fureur. La victoire fut complète, mais Du Liscoët la paya chèrement : le prêtre lui coupa la main d'un coup de hache. Pour se venger, il fit mettre le feu à Carhaix et regagna Saint-Brieux. Des historiens assurent que cette double défaite des paysans prévint une jacquerie en Bretagne.

En 1594, Du Liscoët, qui s'était fait faire une main de fer à l'exemple de *La Noue*, servit sous le prince de Dombes et se comporta vaillamment en plusieurs rencontres. Au mois de mai 1592, il assista au siège de Craon, que les royalistes levèrent à l'approche du duc de Mercœur. N'ayant pu s'opposer à cette honteuse retraite, il dut se borner à la protéger avec sa cavalerie et celle de *La Tremblaye*. La même année, il fut chargé de défendre Quintin, méchante bicoque fermée seulement de barrières, et pendant quinze jours, il y tint tête aux Ligueurs, de beaucoup supérieurs en nombre. Il se retira alors dans sa maison du Bois-de-La-Roche; mais s'ennuyant bientôt de son inaction, il rejoignit l'armée royaliste et servit au secours de Rennes. Le 8 mars 1593, il surprit Corlay qu'il fortifia avec soin dans l'intention d'en faire le centre de ses opérations dans la Basse-Bretagne, où il voulait porter la guerre pour opérer une diversion. Dès le 25, il fondit sur Châteauneuf-de-Faou, où il entra par surprise, et qu'il pillait et brûla. Au mois d'octobre 1594, il accompagna le maréchal d'Aumont au siège du fort de Crozon, qui dominait l'entrée de la rade de Brest. Un jour qu'il commandait la tranchée, il entendit le cri d'alarme de la sentinelle. S'élançant d'une cabane en branchages où il avait cherché un abri contre la pluie, il se jeta dans le fossé, mais il fut percé de coups de pique avant même qu'il eût pu se mettre en défense. « La mort de Liscoët, lit-on dans Taillandier, fut regardée comme la perte d'un des plus braves et des plus fidèles serviteurs du roi, qu'il avoit toujours servi avec le zèle et toute l'activité possible. »

Du Liscoët avait épousé une demoiselle de la maison de *Vaux* en Anjou, qui se montra toujours « très-affectionnée au service de Dieu », selon le témoignage de Crevain. « Il aimait mieux, dit le chanoine Moreau, dans ce style qui n'appartient qu'à certains écrivains, faire banqueroute à Dieu et à son salut qu'à un beau nez d'une femme. » Nous ignorons si c'est effectivement l'amour qui porta Du Liscoët à embrasser le protestantisme. C'est sans doute dans les mémoires du même chanoine que la Biogr. univ. a puisé aussi le récit de deux actes de violence qui, s'ils sont vrais, souillent le blason du noble gentilhomme. Il pilla, dit-on, la maison d'un riche seigneur dont il avait reçu l'hospitalité la plus affectueuse, et extorqua à un habitant de Landerneau la quittance d'une somme de 14,000 écus, prix d'une terre qu'il lui avait achetée. Ce seraient là des actes, non d'un chef militaire, mais d'un brigand.

**DULON** (Louis), né à Oranienbourg, le 14 août 1769, descendant d'une famille de la Bourgogne réfugiée en Prusse. Dulon manifesta de bonne heure un talent rare pour l'amusique instrumentale. Ayant eu le malheur, à la suite d'une ophthalmie, de perdre la vue entre les mains d'un oculiste ignorant, il résolut de consacrer sa vie à cet art, et un travail opiniâtre le plaça bientôt au premier rang parmi les plus habiles joueurs de flûte. Dès l'âge de 13 ans, il se fit entendre dans les principales villes de l'Europe, et partout il recueillit d'unanimes applaudissements. « Toutes les intonations de Dulon, dit M. Meldola dans la Biogr. univ., étaient pures, claires et fermes. L'art avec lequel il savait passer d'une note à l'autre, à travers une infinité de nuances intermédiaires, prouvait quelles nouvelles ressources il avait découvertes dans son instrument. C'est surtout dans les mouvements rapides que son talent brillait de tout son éclat. » Dulon a composé un assez grand nombre de morceaux pour la flûte. En 1823, il se retira à Wurzburg où il mourut, le 7 juillet 1826.

L'histoire du Refuge en Prusse ne fait point mention de la famille Dulon; mais elle parle d'un *Henri Delon*, natif de Valborgne, qui établit à Wesel la première manufacture de bas de soie. A sa mort, arrivée en 1717, cette fabrique, qu'il avait transportée à Berlin, reçut de *François Du Chesne*, son successeur, une extension très-considérable.

**DU LYS (CHARLES)**, gentilhomme de l'Anjou, député par la noblesse de sa province aux États qui se tinrent à Angers, en 1560, dans le but d'élire des députés aux États-généraux. Dès l'ouverture des séances, Charles Du Lys déclara, au nom de son ordre, « que la plus grande partie de ceux qui le composaient voulaient vivre et mourir pour le roi et lui obéir; qu'ils protestaient vouloir vivre selon les commandements de Dieu, et non selon la tradition des hommes. » C'était faire hautement profession du protestantisme; aussi sa déclaration provoqua-t-elle un si violent tumulte qu'il fallut clore la séance. Dans la suivante, les gentilshommes catholiques déposèrent une protestation; de vives paroles s'échangèrent entre les deux partis; des menaces on en vint aux voies de fait, et comme tous les gentilshommes s'étaient rendus armés à la séance, plusieurs députés furent blessés. Cependant Du Lys n'en avait point imposé, et ce qui le prouve, c'est que les deux candidats protestants furent élus (*Voy. I. p. 30*). Mais le triomphe des religieux ne faisait pas le compte des Guise. Aussi Montpensier cassa-t-il les élections, et pour prévenir un nouvel échec du parti catholique, il eut recours à la terreur. Il fit décapiter, le 21 nov. 1560, *N. de Marne*, sieur de Prunier, sous prétexte qu'il avait paru avec des armes aux séances, pendit le prudhomme *René*, le charron *J. Picaut* et plusieurs membres du tiers-état, coupables d'avoir assisté au prêche, condamna deux femmes à faire amende honorable la corde au cou, et établit à Angers une garnison de 900 hommes, dont la ville se débarrassa peu de temps après

moyennant une somme de 40,000 livres. Ces mesures donnèrent la majorité aux Catholiques; mais les Protestants prirent leur revanche l'année suivante, en se rendant maîtres de la ville (*Voy. DURET*). Quant à Du Lys, il n'est plus fait mention de lui, à notre connaissance, dans l'histoire, car nous n'osons affirmer qu'il soit identique avec le capitaine *Lys*, vieux guerrier qui défendit, en 1575, Bomène dans la Zélande contre les Espagnols.

**DUMAS (CHARLES-GUILLEUME-FRÉDÉRIC)**, né à Kloster-Heilsbronn, en 1725. Après avoir fait d'excellentes études, Dumas alla s'établir en Hollande et devint un des principaux rédacteurs de la *Bibliothèque des sciences et des arts* (La Haye, 1754-80, 50 vol. in-8°). On lui doit encore une trad. des *Voyages et découvertes faites par les Russes*, Amst., 1764, selon Meusel; 1766, selon la Biogr. univ., 2 vol. in-12, avec cartes, trad. d'un ouvrage allem. de Müller, qui a obtenu un succès mérité; — une *Relation historique de l'expédition contre les Indiens de l'Ohio en 1764*, trad. de l'angl., Amst., 1769, in-8°, avec cartes et figg.; — une trad. du fameux ouvrage d'Eberhard: *Examen de la doctrine touchant le salut des païens ou Nouvelle apologie de Socrate*, Lond., selon Meusel; Amst., selon la Biogr. univ., 1773, in-8°. On lui attribue aussi l'*Examen de la traduction* [par Falconnet] *des livres XXXIV, XXXV et XXXVI de Plin l'ancien*, critique vive et spirituelle imp. dans le Journal encyclopédique (1775) et réimp. dans les Œuvres de Falconnet avec la réponse pleine d'aigreur de ce dernier. Selon M. Quérard, Dumas a publié, en outre, le *Traité de la circulation et du crédit* par Pinto (1774).

Dans le Gelehrte Teutschland, Meusel donne à notre Dumas un fils, né à Utrecht, le 13 fév. 1755, et pasteur à Dresde, en 1796. Ce fils, qui s'appelait *JEAN-LOUIS-ALEXANDRE*, mourut, selon Kaiser, à Dresde, le 14

sept. 1823. Il a publié, selon M. Quérard, *Gumal et Lina ou les enfants africains* (Strasb. et Paris, 1819, 3 vol. in-42, avec figg.), roman imité de Lossius. On lui doit d'autres ouvrages dont nous parlerons plus bas.

Dans le même temps que Jean-Louis-Alexandre Dumas desservait l'église réformée de Dresde, un autre Jean Dumas, ministre comme lui, exerçait ses fonctions à Leipzig. Cette coïncidence a produit, même chez les bibliographes allemands, une étrange confusion, qu'il est presque impossible de débrouiller. Selon Meusel, dans son *Lexikon der teutschen Schriftsteller*, Jean Dumas, né à Montauban en 1725 et mort le 4 avril 1799, aurait été d'abord pasteur à La Rochelle. L'Histoire des pasteurs du désert signale effectivement un Dumas, reçu proposant en 1747, qui remplit pendant quelques années son dangereux ministère, sous le nom de guerre de *Pajon*; mais elle ne nous apprend pas s'il fut attaché plus spécialement à l'église de La Rochelle. Dumas passa plus tard en Hollande, fut ministre à Amsterdam, puis à Ter-Veer près de Middelbourg, et fut appelé à Leipzig en 1758. Voici la liste des ouvrages des deux homonymes d'après le *Lexikon* de Meusel et d'autres bibliographies; nous essayerons de restituer à chacun d'eux ce qui lui appartient.

I. *Lettre philosophico-théologique sur l'éternité des peines*, Amst., 1774, in-8°. — Attribué à Jean Dumas par le *Lexikon*.

II. *Traité du suicide*, Amst., 1773, in-8°; trad. en allem., Leipz., 1775, in-8°. — Réfutation des principes avancés par *Rousseau* dans sa Nouvelle Héloïse sur le meurtre de soi-même. — Dans son *Allemagne savante*, Meusel attribue cet ouvrage à Jean-Louis-Alexandre Dumas; mais nous pensons qu'on doit plutôt s'en rapporter à son *Lexikon*, dont l'autorité est appuyée par *Kaiser* et la *Biogr. univ.*, et le restituer au pasteur de Leipzig.

III. *Cantiques tirés en partie des*

*pseaumes et en partie des poésies sacrées des meilleurs poètes françois, avec des airs notés*, Leipz., 1774, in-8°, selon l'*Allemagne savante* de Meusel et Quérard; 1775, in-8°, selon le *Lexikon* du même Meusel et la *Biogr. univ.* Nous croyons qu'on doit laisser au pasteur de Leipzig la paternité de ce recueil, et restituer à celui de Dresde un recueil analogue que *Kaiser* signale sous le titre de *Gesangbuch für die reformirte Gemeinde zu Dresden*, Dresd., 1785, 8°.

IV. *Sermons sur le christianisme moral*, Dresd., 1779, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., 1797, in-8°; trad. en allem., Ratisb., 1810, in-8°. — Cet ouvrage, indiqué par *Kaiser* seul, appartient, selon toute apparence, à Jean-Louis-Alexandre.

V. *Oraisons funèbres de Frédéric-Christien, électeur de Saxe, et de M<sup>me</sup> Marie-Antoinette de Bavière, douairière de Saxe*, Leipz., 1780, in-8°. — Attribué à Jean Dumas par le *Lexikon*.

VI. *Exercices de piété à l'usage des chrétiens fidèles et raisonnables*, trad. de l'allein. de *Zollikofer*, Leipz., 1787, 2 vol. in-8°. — Ouvrage attribué par l'*Allemagne savante* et par Quérard, au pasteur de Dresde, et que nous n'avons aucune raison de lui contester.

VII. *Discours prononcé à l'occasion de la mort de G.-J. Zollikofer*, Leipz., 1788, in-8°; trad. en allem. par l'auteur, Leipz., 1788, in-8°. — Quoique le *Lexikon* de Meusel et la *Biogr. univ.* donnent cet ouvrage à Jean Dumas, nous le revendiquerons pour Jean-Louis-Alexandre, en nous appuyant sur l'*Allemagne savante* du même Meusel, parce que l'ouvrage précédent nous prouve qu'il existait des relations entre *Zollikofer* et le pasteur de Dresde, et que ce dernier savait l'allemand, ce qui n'est pas prouvé pour son homonyme.

VIII. *Essai sur le plan formé par le fondateur de la religion chrétienne*, trad. de l'allein. de *Reinhard*, Dresde, 1799, in-8°. — Ouvrage cité

par Kaiser et appartenant incontestablement au pasteur de Dresde.

**DU MAS** (Louis), inventeur de la célèbre méthode du bureau typographique, né à Nismes vers 1676, mort à Vaujours, le 19 juillet 1744.

Fils naturel de *Jean-Louis de Montcalm*, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, et d'une veuve de condition du Rouergue, Du Mas fut élevé dans la religion réformée. Après avoir terminé ses études en droit et pris le grade de licencié, il vint à Paris où il noua avec le P. Malebranche des relations dont il sut profiter. Laisant dès-lors de côté la jurisprudence, il se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques et de la philosophie, se délassant de ses occupations sérieuses par la musique qu'il cultivait aussi avec succès. Il composa même en ce genre un traité curieux qui a été publié sous le titre : *L'art de transposer toutes sortes de musiques, sans être obligé de connaître le ton ni le mode*, Paris, 1711. Versé également dans la langue anglaise, il a traduit les *Mémoires de l'Ecosse sous le règne de Marie*, par Crawford, trad. qui se conservait en manuscrit dans la bibl. du marquis d'Aubais.

Malgré la froideur de son abord et son caractère tranquille, Du Mas avait une imagination vive à laquelle il joignait un esprit profondément méthodique. C'est à ces qualités naturelles qu'on doit l'invention du bureau typographique. Par une méthode ingénieuse, il sut faire un amusement pour l'enfance de la lecture, de l'écriture et de l'étude des premiers éléments des langues. Il en fit le premier essai sur le jeune Montcalm, petit prodige dont il suivit l'éducation avec la sollicitude d'un père. Cet enfant étant mort en 1726, à l'âge de moins de sept ans, il en conçut une si vive douleur qu'il faillit en perdre l'esprit. A peine rétabli d'une longue maladie, il reprit son bureau typographique, et s'occupa de faire connaître son système. Il publia donc à Paris, en 4 vol. in-4°, *La bibliothé-*

*que des enfans, ou les premiers éléments des lettres, à l'usage de Mgr. le Dauphin et des augustes enfans de France*. Le 1<sup>er</sup> vol. expose le système du bureau typographique; le 2<sup>e</sup> contient le nouvel A B C latin; le 3<sup>e</sup>, le nouvel A B C français; le 4<sup>e</sup>, l'essai d'un rudiment pratique de la langue latine et l'introduction générale à la langue française. Comme toutes les choses nouvelles, la méthode de Du Mas trouva des approbateurs et des adversaires. Il se vit forcé de répondre à bien des critiques, et publia, entre autres, à cette occasion, la *Réponse à la lettre d'un professeur anonyme de l'université de Paris*, sous le pseudonyme de M. Perquis. Dans les dernières années de sa vie, il alla demeurer chez M<sup>me</sup> de Nantia à Vaujours, où il mourut à l'âge de 68 ans, après s'être converti au catholicisme pendant sa dernière maladie.

**DUMAS** (N.), prédicant dans le Languedoc. En 1690, Dumas eut le malheur de tomber entre les mains des dragons qui le jetèrent en travers sur un cheval et le lièrent avec tant de violence, l'abdomen portant sur le pommeau de la selle, qu'il expira avant d'arriver à Montpellier où ils le conduisaient.— Vers la même époque, un autre *Dumas*, ex-ministre de Saint-Jean-de-Gardonnenque, qui avait vendu sa conscience et son honneur pour une pension de 400 livres, remplissait auprès de ses anciens coreligionnaires le rôle infâme d'espion au profit de l'intendant Basville (*Archiv. gén. M. 664*).

**DU MAS DE CASTELLANE** (NICOLAS), baron d'ALLEMAGNE, seigneur de Valernes et d'autres terres, appartenait à une des plus illustres familles de la Provence. C'était, dit Nostredamus, « un seigneur courageux et bien sensé », et d'autant plus redoutable, ajoute Boze, « qu'il commandait des bandes aguerries et qu'il avait sous ses ordres d'habiles capitaines. » On ignore l'époque où il embrassa la religion réformée dont il se montra un des

plus zélés défenseurs dans sa province. C'est seulement en 1573 qu'il parait sur la scène de nos troubles religieux; il servait alors sous les ordres de *Montbrun*. Chassé de Provence, en 1574, il y reentra l'année suivante, et ravagea avec *Baschi-Stoblon*, son beau-frère, le territoire de Bonioux, de La Coste et d'Agout. La même année, il se rendit maître d'Annot et de Menerbe. Ayant réuni, en 1576, ses troupes à celles de *Céreste*, ils firent de concert une tentative pour s'emparer d'Apt; mais ils échouèrent dans leur entreprise et ils perdirent dans la retraite le seigneur d'*Aramon*, qui fut fait prisonnier et décapité à Aix.

Malgré lesilesson des historiens de la Provence, il est permis de croire que le baron d'Allemagne continua à prendre une part active à la lutte acharnée qui désola si longtemps ce malheureux pays. Après le traité de Fleix, il se retira dans son château du Luc. Ce fut là qu'il reçut *La Goy*, émissaire du roi de Navarre, chargé par ce prince d'inviter les Protestants à reprendre les armes. D'Allemagne n'avait pas de troupes, et il n'osait en lever de peur de donner l'éveil aux Catholiques; mais, à quelques lieues de là, ses coreligionnaires étaient maîtres de Seyne qui leur avait été accordée pour place de sûreté. *Bougarelly* y commandait par commission du roi de Navarre. Il est vrai qu'à la suite de déplorables querelles, il avait dû céder une partie de son autorité au seigneur de *La Bréolle* et à *Du Collet*; cependant comme ces trois capitaines, également recommandables à différents titres, étaient zélés pour la Cause, il obtint d'eux sans beaucoup de difficultés le secours qu'il leur demanda. *Du Collet* lui amena un petit corps de troupes à la tête duquel il fit sans succès une entreprise sur Fréjus. Il se replia sur Seyne où il fut reconnu par les habitants et la garnison comme chef de toutes les églises provençales. Après avoir pris les mesures de précaution nécessaires pour mettre cette place à l'abri d'une surprise, y

laissant pour garnison deux compagnies sous les ordres de *Vanelly* et d'un neveu de *Du Collet* qu'il nomma son lieutenant, il en partit avec le reste de ses soldats pour surprendre Castellane. Cette expédition n'eut aucun résultat, en sorte que d'Allemagne, qui se sentait trop faible pour rien entreprendre de considérable, appela à son secours *Lesdiguières*. Le chef dauphinois ne fut pas plus heureux que lui dans une nouvelle attaque contre Castellane; les Protestants y perdirent quelques hommes, entre autres le capitaine *Jean Mole*, beau-fils de *Bougarelly*, et d'Allemagne reprit la route de Seyne, emportant sur un brancard *Du Collet* gravement blessé. Au moment où il franchissait le défilé de Sourribes, il fut tout-à-coup assailli par la garnison de Sisteron; mais une manœuvre hardie d'un de ses officiers, le capitaine *Arnaud d'Entraines*, fils d'une sœur du célèbre *Mowans*, qui commandait l'arrière-garde, secondée par un retour offensif de *La Bréolle*, le dégagea promptement en mettant l'ennemi dans une déroute complète.

Au retour du printemps, il appela à son aide *Blacons*, qui lui envoya sa compagnie commandée par son frère de *Grangeville* et par son maréchal-des-logis *Paradis*. Ayant reçu ce renfort, il fit attaquer, mais sans succès, le château du Luc par le capitaine *Buisson*. Une entreprise sur *Draguignan* ne lui réussit pas mieux, malgré les intelligences qu'il avait dans la ville; mais s'il ne put s'emparer d'aucune place fortifiée, il resta maître de la campagne. Renforcé par une troupe de Languedociens, il osa se présenter devant les murs d'Aix et ravagea sans obstacle tous les environs. Malheureusement il dut, selon leurs conventions, conduire par réciprocité à *Montmorency* une partie de ses vieilles bandes, et son absence donna aux *Ligueurs* le temps de reprendre la supériorité. Après divers succès, de Vins mit le siège devant le château d'Allemagne, que la baronne défendit avec un courage vi-

ril, dit de Thou. La petite armée provençale s'était en quelque sorte fondue dans le Languedoc par les désertions. Il fallut que le baron eût encore une fois recours aux Huguenots du Dauphiné. *Lesdiguières* pénétra en Provence, battit complètement les Catholiques, le 5 sept. 1586, mais le baron, qui s'était distingué dans cette affaire parmi les plus braves, fut tué en poursuivant les fuyards. Sa mort acheva de désorganiser le parti protestant dans la Provence; les autres chefs ne songèrent plus qu'à faire leur paix, et les châteaux d'Allemagne, d'Espinouse et de Valernes furent rendus aux Catholiques par *Saint-Jérôme*, *Seillons* et *La Noze*.

Le baron d'Allemagne parait n'avoir laissé qu'une fille, nommée *SARA*, qui épousa *Scipion de Villeneuve*. Il avait deux frères: le puîné *Seillons*, est à peine connu; le cadet, *Timothee Du Mas de L'Isle*, a joué un rôle beaucoup plus considérable. Nostradamus, qui l'appelle « un jeune et délibéré gentilhomme », nous apprend que, dès 1573, il se rendit maître de Seyne, de Riez, de Gréoux et de Puimoisson; mais sa carrière fut courte: il fut tué à Majastre, le 25 avril 1576.

A la même famille appartenait d'*Entrecasteaux*, un des chefs des razats en 1576, et le seigneur de *Tournon*, gouverneur de Riez en 1588. L'un et l'autre semblent avoir aussi professé, au moins pendant quelque temps, la religion réformée.

**DU MATZ** ou *Du Mats*, maison illustre des confins de la Bretagne et du Maine, divisée en plusieurs branches, dont deux, au moins, ont embrassé les doctrines de la Réforme.

I. BRANCHE DU BROSSAY-SAINT-GRAVÉ. Christophe Du Matz, capitaine d'une grande réputation, se déclara partisan des opinions nouvelles dès qu'elles pénétrèrent dans la Bretagne. C'était, dit Taillandier, « un homme sage, aimant l'Etat et la tranquillité publique, » et il devait jouir d'une grande influence, puisqu'à la mort de François II, Bouillé,

commandant de la province, s'adressa à lui pour le prier de veiller au maintien de la paix publique. Brossay-Saint-Gravé se signala dans les guerres civiles par sa valeur et son expérience militaire. En 1568, il rejoignit *Andelot* avec son frère *Du Verger*, qui fut tué au passage de la Loire. L'année suivante, il prit part, sous les ordres de *La Loue*, à la défense de Châtellerauld; puis il suivit *Coligny* dans le Midi; mais il se laissa surprendre à Donzère et fut fait prisonnier. Lorsque *Montgomery* essaya de soulever les Protestants de la Normandie, après la Saint-Barthélemy, il le seconda de toutes ses forces. Enfermé dans Domfront, il tenta une sortie à la tête de vingt-cinq chevaux, mais vigoureusement reçu par les assiégeants, il dut, après des prodiges de valeur, rentrer dans la ville, en laissant au pouvoir de l'ennemi le cadavre de son lieutenant *Friaize*, et il se fit tuer sur la brèche, en 1574.

Christophe Du Matz n'eut pas d'enfant de son mariage avec *Anne Granier*, dame de La Borrillière. Ses biens passèrent donc à son frère *Nicolas*, sieur de Casteneuc, mari de *Jeanne Michel*, et père de trois fils: *JEAN*, sieur du Brossay-Saint-Gravé, *JACOB*, sieur de La Rivière, tué dans les guerres de la Ligue, et *ISAAC*, sieur Du Verger. Ce dernier épousa *Renée de La Villegué*, dame du Plessis, qui lui donna plusieurs enfants; mais nous ignorons s'ils persistèrent dans la profession de la religion réformée. Son frère aîné ne le céda à son oncle Christophe ni par les qualités de l'esprit, ni par le courage. En 1589, il servit avec distinction contre la Ligue en Bretagne. Il fut marié deux fois: 1<sup>o</sup> avec *Françoise d'Erbilliers*, 2<sup>o</sup> avec *Gillette de Fontenailles*. Du premier lit sortirent deux filles et un fils, nommé *RENÉ*, marquis du Brossay, sieur du Mesnil-Barré, qui paraissent s'être convertis.

II. BRANCHE DE MONTMARTIN et DE TERCHANT. Jean Du Matz embrassa la Réforme dans le même temps que son cousin Christophe, et, pour se sous-

traire aux persécutions, il se retira en Allemagne, d'où il ne revint, dit-on, qu'en 1576 avec le comte de *Laval*, *Landauran* et le ministre *Mertin*. Dans ce cas, qui était Montmartin de Bretagne, cité parmi les chefs huguenots qui se saisirent de Domfront en 1574 ?

Jean Du Matz fut, en 1581, député par la Bretagne à l'Assemblée politique de Montauban. En 1586, il fut envoyé au duc Casimir pour le presser d'entrer en campagne. Pinard, qui l'appelle, par erreur, Isaac de Mur, nous apprend qu'il servit aussi dans toutes les guerres du roi de Navarre, comme officier d'artillerie. Les services signalés qu'il rendit à ce prince au siège de Rouen, à la bataille d'Arques, au premier siège de Paris, à la prise du Mans, etc., lui valurent le gouvernement de Vitré, en 1589, et le grade de maréchal de camp, en 1591.

En 1590, les Ligueurs s'étant emparés des maisons des gentilshommes des environs de Vitré, et les ayant fortifiées de manière à tenir la place comme bloquée, Du Matz résolut de les déloger. Il sortit avec du canon, les rasa toutes et tailla en pièces un corps d'ennemis qui accourait au secours. Peu de temps après, le gouverneur de Vitré étant allé rejoindre le roi, Mercœur voulut profiter de son absence pour s'emparer de la ville. Il gagna *Boisjovan*, sieur du Breuil, qui commandait dans le château, et la trahison aurait réussi sans l'admirable présence d'esprit et le courage du sergent-major *Raton* ou *Ralon* (Voy. ce nom). Instruit du danger qu'avait couru la ville dont la garde lui était confiée, Du Matz y retourna en hâte, réunit quelques hommes, commandés par son lieutenant *Chambellan*, le guidon de sa compagnie *La Faucille*, qui so signala en maintes autres rencontres par son intrépidité, le brave *Raton*, *La Fosse*, *Moussy* et *Michel*, tomba sur les Ligueurs qui étaient venus piller jusqu'aux portes de la ville, le croyant absent, les battit et leur reprit leur butin.

En 1591, il servit au siège de Plumeu, sous les ordres de Montpensier, et força la place à capituler. La même année, remplissant les fonctions de maréchal de camp dans l'armée du prince de Dombes, il se signala au combat de la Croix de Malhava, et décida l'affaire par une charge terrible. Quelques jours après, le prince ayant résolu d'attaquer Lamballe, Du Matz s'opposa inutilement, en faisant valoir les considérations les plus sages, à une entreprise qui coûta la vie à *La Noue*, dans laquelle il fut blessé lui-même et qu'il fallut abandonner. Dombes prit la route de Rennes et rencontra l'armée de Mercœur qu'il se décida à charger après de longues irrésolutions; mais à peine en était-on venu aux mains, qu'il fit sonner la retraite sous de futiles prétextes. Du Matz se porta alors sur Châtillon qu'il prit de force. Il retourna ensuite au camp du roi devant Rouen; mais après la sanglante défaite de Craon, Henri IV le renvoya en toute hâte en Bretagne pour que sa présence rassurât les habitants de Vitré. Les habiles dispositions du gouverneur forcèrent Mercœur à renoncer à ses projets sur cette ville. Après la retraite des Ligueurs, Du Matz se porta au secours de Malestroit; arrivé trop tard, il prit sa revanche en battant, près de Dinan, une troupe de Lorrains qui entraient en Bretagne. Peu de temps après, sur l'ordre du maréchal d'Aumont, il investit Rochefort-sur-Loire; mais la mésintelligence qui régnait entre le maréchal et le prince de Conti fit échouer une entreprise d'abord fort bien conduite. L'année suivante, en 1593, Du Matz assista aux Etats, tenus à Rennes, et fut envoyé en Angleterre et en Hollande pour demander de nouveaux secours. Il conduisit cette négociation avec beaucoup d'habileté, et fut de retour au mois de juin 1594. Henri IV eut encore recours à ses talents pendant le siège de Laon; puis il le renvoya en Bretagne avec quelques troupes. En 1595, d'Aumont le chargea d'assiéger Corlay, occupé par le brigand Fonte-

nelle, qui fut forcé de capituler. Le siège de Comper, au contraire, que Saint-Luc et d'Aumont avaient entrepris pour complaire à la comtesse de Laval, sans écouter les prudents avis de Du Matz, fut honteusement levé. La même année, Du Matz assista de nouveau aux Etats de la province, qui l'envoyèrent, comme député de la noblesse, rendre compte au roi de la situation du pays. En 1596, il fut chargé de conduire un corps de troupes en Picardie. Profitant de son absence, *La Mouche*, son proche parent, de concert avec M<sup>re</sup> de Laval et les habitants qui étaient en majorité huguenots, se rendit maître de Vitré, dans l'intention de conserver cette place au parti protestant, dans le cas où Du Matz changerait de religion, comme le bruit en courait faussement; mais Henri IV rétablit son fidèle serviteur dans son gouvernement et le dédommagea par un don de 10,000 écus. En 1597, le seigneur de Montmartin, que Henri avait attaché à sa personne, fut employé aux négociations, non seulement avec l'Assemblée de Châtellerault, mais avec le duc de Mercœur, et, lorsque ce dernier rompit les pourparlers, il fut envoyé en Bretagne avec la mission d'y lever des troupes et de l'argent, et de disposer les Etats à s'imposer les sacrifices nécessaires pour en finir avec les Ligueurs. La session close, il suivit Brissac au siège de Dinan dont il régla la capitulation. Peu de temps après, le duc de Mercœur se sentant perdu, l'appela à Nantes, et lui confia le soin de conduire la duchesse auprès du roi pour négocier la paix. Jean Du Matz a rendu compte de tous ces événements dans des mémoires dont on s'accorde à louer l'impartialité, et que Taillandier a publiés dans le T. II de son Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne (Paris, 1756, in-fol.), sous le titre de *Mémoires de Jean Du Mats, seigneur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, ou Relation des troubles arrivés en Bretagne depuis l'an 1589 jusqu'en 1598*. On lui attribue

aussi l'*Etat de la religion en France*, Paris, 1615, in-8°.

Député aux Etats-Généraux de 1614, Du Matz fut un de ceux qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à la publication du concile de Trente, réclamée par le clergé et la noblesse dans le but de rendre obligatoire pour le roi le serment qu'il avait prêté à son sacre d'extirper les hérétiques. Nous ne connaissons point la date de sa mort, nous savons seulement qu'il vivait encore en 1616. Il proposa, cette année, à l'église de Vitré de contribuer pour 450 livres à l'entretien d'un second ministre, à condition que l'un des deux pasteurs célébrerait tous les quinze jours le service divin dans son château. Sa proposition fut acceptée avec joie par le consistoire, qui se composait alors du pasteur de *Pestere* ou *Pestre*, de *P. de Gennes*, de *Bodard*, de *Ch. Le Noir*, de *Parant*, de *B. Guesdon* et de *J. Hardy*. En conséquence, le proposant *Jean de Pestere* fut nommé second pasteur (*MSS. de la Biblioth. l' Arsenal*, Hist. 470).

Jean Du Matz avait épousé *Catherine Chauvin*, fille de *Pierre*, baron de La Muce, et de *Catherine Eder*. De ce mariage naquit *Philippe*, seigneur de Terchant, qui prit pour femme *Marguerite de Beaumanoir*, fille de *Samuel de Beaumanoir* et de *N. de Caires*. Terchant suivit la carrière militaire et se signala en plusieurs rencontres, notamment à la prise de Crozon, en 1594, et au siège de La Roche-Monthouchet. Outre une fille mariée dans la maison de *La Mousse*, il laissa deux fils, dont l'un fut tué au siège d'Aire. Les généalogistes ne nous fournissent aucun renseignement sur le second dont ils ignorent même le nom. En 1645, la terre de Terchant appartenait à M<sup>re</sup> de Montmartin, comme nous l'apprennent les actes du Synode national de Charenton, circonstance qui nous autoriserait peut-être à regarder le second fils de Philippe Du Matz comme identique avec *Esate Du Matz*, député général des églises pro-

testantes, si les dates se prêtaient moins difficilement à cette hypothèse.

Esaié Du Matz, sieur de Montmartin, fut député par le Poitou au Synode national d'Alais; mais une maladie l'empêcha d'y assister. En 1624, il se trouvait à Saint-Jean-d'Angély dont il négocia la reddition, assisté de *René de Laudrière* ou *Loudrière*, sénéchal de l'Aunis, de *Gilles de La Bagaudière*, de *Grenon* et de *J. Barthommies*. L'année suivante, il fut nommé député général. Il exerça sa charge au milieu des circonstances les plus difficiles.

En 1623, il fut chargé, avec son collègue *Maniald*, de présenter à Louis XIII le cahier des griefs des églises. Les Protestants avaient à se plaindre, sinon de la violation flagrante, au moins de l'inexécution du traité de paix signé sous les murs de Montpellier, le 19 oct. 1622. Ils demandaient que des commissaires, « douez de l'affection qu'il faut pour la paix, » fussent envoyés dans les provinces afin d'y faire exécuter l'édit, comme le portait la Déclaration du roi; que la garnison de Montpellier fût retirée, « suivant ses promesses royales », les habitants ayant, de leur côté, exécuté le traité; que les privilèges de cette ville fussent respectés dans l'élection des consuls; que le fort Louis fût démoli, ainsi que Louis XIII s'y était engagé par brevet particulier. Ils demandaient encore, conformément au traité de Montpellier, la mise en liberté de leurs coreligionnaires détenus sur les galères pour cause politique; la liberté du culte dans les villes de Villemur et de Fontenay-le-Comte; le rétablissement de l'exercice à Luçon, Tallemont, Surgères, Quillebeuf, Bagnols, Saint-Gilles en Languedoc, Figeac, Puymirol, Vic en Armagnac où le ministre *Testas* n'avait pas encore osé retourner; la réintégration de la Chambre de l'édit à Castres; la fidèle exécution de l'édit relatif au Béarn; l'allocation de la somme nécessaire au paiement des ministres et des garnisons des places de sûreté, ainsi que des arrérages. Ils se plaignaient,

en outre, des magistrats de Poitiers qui avaient frappé les habitants réformés d'un impôt arbitraire, et de ceux d'Arnay-le-Duc qui voulaient forcer les Protestants de cette ville à contribuer aux frais de construction d'une église pour les Capucins. A toutes ces demandes et réclamations, le roi répondit, le 4 mars, d'une manière assez favorable; seulement il refusa de retirer immédiatement les garnisons de Bergerac et de Sainte-Foy, et de licencier les troupes qui occupaient le Languedoc et les Cévennes; il ne voulut pas surtout entendre parler d'aider, en quoi que ce fût, à la reconstruction des temples de Charenton, de Tours, de Romorantin et de Gergeau que la populace avait démolis.

Mais c'étaient là des promesses trompeuses; l'édit ne fut pas exécuté. « Malgré ses promesses, lit-on dans Sismondi, le roi ne retiroit point sa garnison de Montpellier, et y bâtissoit une forteresse. Les réformés avoient été déclarés admissibles à toutes les charges, ils ne pouvoient cependant obtenir même celle de sergent, s'ils ne changeoient de religion. Devant les tribunaux, aucune justice ne leur étoit maintenue; le même parlement, dans des cas tout semblables, prononçoit deux arrêts contradictoires, pour faire gagner son procès à un catholique, pour faire perdre un huguenot. » Irrité de cette violation du traité qu'il avait signé comme chef du parti protestant, *Rohan*, sans calculer ses ressources, résolut de reprendre les armes, et son frère *Soubise* se saisit de l'île de Rhé, au commencement de 1625. Les deux députés généraux se hâtèrent, dès le 21 janv., de désavouer, au nom des églises, « telles procédures indignes de la profession de chrétiens et de la fidélité que vrais François doivent à leur roy. » La guerre continua néanmoins; mais elle fut bientôt terminée par un traité à la négociation duquel Montmartin et Maniald s'employèrent activement. L'édit du roi fut donné à Paris au mois de mars 1626. Dans l'intervalle, au mois

de juillet 1625, les députés généraux avaient présenté un nouveau cahier de doléances. Les Protestants demandaient que l'exercice fût rétabli à Tours, Gergeau, Bourg en Bresse, Quillebœuf, Pontorson, au Croisic, au Chailard, à Laval, à Luçon, Pons, Surgères, Benet, Coulonges-les-Royaux, Saint-Maxire, Bourgueil, Argenton, Cussac, Plassac, Rieux, Libourne, Mucidan, Clairac, Saint-Gilles, Caumont, Lectoure, Figeac, Cadenac, Brusquez, Montlaur, Artigat, Séverac, Creissel, Foix, Belestat, Digne, Forcalquier, Villefort, Suggester [Sugères?], Villemur, Bagnols, Montfort, Lauzargueu (?), Lombeyret (?), etc. Ainsi, loin d'avoir fait droit aux justes plaintes des Huguenots et d'avoir exécuté le traité de Montpellier qui portait : « L'exercice de la R. P. R. sera restably aux lieux où il estoit, suivant nostredit Edit, Déclarations et Concessions, » le gouvernement avait porté de nouvelles atteintes à l'édit de Nantes. On n'avait pas non plus rendu aux Protestants plusieurs de leurs temples et de leurs cimetières; quelques ministres chassés de leurs églises n'avaient pas été rétablis; on continuait dans beaucoup de localités à exiger des Réformés qu'ils contribuasent à la réparation ou à la construction d'églises catholiques; on déterrait leurs morts, on démolissait leurs temples, on les bannissait en haine de leur religion. En outre, malgré des promesses réitérées, le fort Louis n'avait pas été démoli; les sommes allouées pour le paiement des pasteurs n'étaient pas payées; les privilèges des villes où le protestantisme dominait étaient violés, etc., etc. Le cahier contenait enfin la demande que le roi permit la tenue d'assemblées politiques de trois ans en trois ans. Les réponses furent généralement favorables; mais, comme toujours, les engagements furent mal tenus.

A partir de cette époque, les renseignements nous manquent sur la famille de Montmartin. Si l'on peut s'en rapporter à l'ouvrage de MM. Erman et

Réclam, elle persista dans la profession de la religion réformée. Après la révocation de l'édit de Nantes, un descendant du député général des églises, *Esaië Du Matz de Montbail*, et la veuve de son frère, *Louis Du Puy-Papin*, allèrent, selon l'histoire du Refuge en Prusse, demander au Brandebourg la liberté d'adorer Dieu selon leur conscience. Le premier est vraisemblablement le même que cet officier arraché par *Benoit* aux séductions des Jésuites (*Voy.* II. p. 173). Il laissa de son mariage avec *Marthe Du Val*, un fils, colonel d'un régiment prussien, mort en 1720, et une fille, nommée *MARTHE*, qui fut dame d'honneur de la reine de Prusse et gouvernante des princesses de la maison royale. *Louis Du Puy-Papin* était mort en 1682. Sa veuve *Marguerite de Roussay*, décédée à Francfort. s. O. en 1732, se réfugia à Berlin avec ses fils qui furent placés comme pages à la cour du Grand-Électeur et suivirent la carrière des armes. L'aîné servit, en 1715, au siège de Stralsund où il fut blessé, puis il fut nommé capitaine des gardes du prince d'Anhalt-Dessau. Le puîné, appelé *SAMUEL*, d'abord page de la princesse *Amélie*, devint grand-maitre de la maison de la margrave de Baireuth. Il eut de sa femme *Susanne-Judith de Martel*, outre une fille, nommée *MARIE-WILHELMINE*, qui fut supérieure du chapitre noble de l'éna à Halle, trois fils, *FRÉDÉRIC-SAMUEL*, *CHARLES-LOUIS* et *CHARLES-CHRÉTIEN*. Le premier, qui portait le titre de comte de Montmartin, a joué un rôle considérable à la cour de Wurtemberg; le second fut général au service de l'Empereur, et le troisième servit également l'Autriche et prit sa retraite avec le grade de capitaine; mais son fils *CHARLES-LOUIS-ÉMILE* entra dans l'armée prussienne.

**DU MEX (LÉONARD)**, gentilhomme des environs de Corbigny. Sa maison ayant été pillée par la garnison de cette petite ville, Du Mex se rendit à Corbigny pour porter plainte. A son retour, il fut rencontré par quelques

soldats et dévalisé, après avoir reçu une balle à travers le corps. Un moine, témoin de ce meurtre, voulut le confesser; mais il le repoussa en disant que c'était à Dieu seul qu'il se confessait, à Jésus-Christ seul qu'il demandait pardon. Ces paroles résonnèrent aux oreilles de ses assassins comme un horrible blasphème, et pour l'en punir, un soldat lui tira un second coup de pistolet. Quelques personnes charitables le transportèrent dans une maison voisine, où il expira le lendemain. Sa mort fut vengée, peu de temps après, par *René de Mouceaux*, sieur de Blanay. Ce vieux gentilhomme, lieutenant de la cornette du sieur de *Quincerot* et un des plus braves soldats de France, s'en retournant de la bataille de Dreux avec un des amis, nommé *La Borde-Petot*, surprit *Corbigny* par escalade, le 29 janvier 1563, et força le gouverneur à se sauver en chemise. Trois jours après, les Protestants firent revenir leur ministre *Marin Giraut* et recommencèrent l'exercice public de leur culte. L'édit de paix maintint cette ville parmi celles où l'exercice de la religion réformée était permis.

**DU MONT**, famille de la Bourgogne établie à Genève depuis le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le premier de cette famille qui ait embrassé les doctrines évangéliques, est *Philibert Du Mont*, qui, en 1529, habitait Saint-Laurent près de Mâcon. Il épousa *Claudine Genost de La Mossière*, qui lui donna six fils et plusieurs filles mariées en France. L'aîné des fils, nommé **CLAUDE**, abandonna sa patrie pour fuir les persécutions et se retira à Genève où il fut reçu bourgeois, le 2 nov. 1557, en même temps que son troisième frère **JACQUES**, qui mourut sans postérité. Le second, appelé **AMBLARD**, était secrétaire de la jugerie de Faucigny, en 1564. Les trois autres frères, **NOËL**, **ENOCH** et **PIERRE**, sur lesquels M. Galiffe ne fournit aucun renseignement, restèrent en France (1).

(1) M. Galiffe oublie *Claudin*, reçu bour-

**Claude Du Mont** était né à Pont-de-Veyle. Reçu bourgeois en 1557, il fut élu membre du conseil des CC en 1563. Personne ne songera à le confondre avec son homonyme, « ce petit orfèvre de la religion, comme dit L'Etoile, qui travailloit ordinairement sur les grands degrez du Palais à Paris, » et qui faillit être massacré, le 30 août 1594, parce que, étant de garde à la porte Saint-Jacques, il avait négligé de se découvrir devant le Saint-Sacrement. Notre conseiller épousa *Louise*, fille de *Pierre Gurin* d'Annonay et d'*Ayma Varemberl*, qui lui donna deux fils. Le second, **DANIEL**, prit pour femme *Jeanne de Roches*, en 1604. L'aîné, **JEAN**, né en 1564, fut élu membre du conseil des CC en 1592, conseiller et secrétaire d'état en 1612, et mourut en 1642, laissant de sa femme *Susanne de Châteauneuf*: 1<sup>o</sup> **MARIE**, femme de *Nicolas Jaquemot*, premier régent du collège; — 2<sup>o</sup> **ONÉSIME**, qui suit; — 3<sup>o</sup> **GABRIEL**, officier au service de France, puis capitaine de la garnison de Genève, marié avec *Pernette Gavin*, dont il eut **PHILIPPE**, également capitaine; — 4<sup>o</sup> **ABRAHAM**, né en 1614, du conseil des CC en 1640, époux d'*Elisabeth Lullin*, qui le rendit père de **GÉDÉON**, mort sans postérité, et de quatre filles: **SARA**; **THÉODORA**, femme, en 1692, de *Pierre Babault*, sieur de La Motte, fils de *Jean Babault*, sieur de Bardelay, et d'*Elisabeth Odry*; **SUSANNE**, alliée à *Hertner* de Lyon; **HENRIETTE-CHRISTINE**.

Né en 1602, Onésime Du Mont entra dans le conseil des CC à l'âge de 23 ans et obtint par ses services la charge de secrétaire de la justice et de châtelain du chapitre. Il épousa, en 1633, *Susanne Bonne*, et resté veuf, il se remaria avec *Léa Fabri*. Il mourut en

geois de Genève avec ses frères. Peut-être est-il le même qu'Amblard. Ajoutons qu'une autre famille bourgeoise du même nom se réfugia également en Suisse vers le même temps. *Antoine Du Mont*, de Noyers, fut reçu bourgeois avec son fils **MATTHIEU**, le 11 oct. 1557. Ses descendants existent encore à Genève et à Lausanne.

1691, laissant, outre une fille nommée MARIE, deux fils, ABRAHAM et GABRIEL, mort sans enfants. Abraham, né en 1640, embrassa la carrière ecclésiastique. A l'âge de 26 ans, il fut appelé comme pasteur à Ressudens dans le pays de Vaud. Il desservit ensuite les églises de Morat et de Motier, et mourut doyen de la classe de Payerne, le 44 déc. 1715. De son mariage avec *Urbaine de Rue-Mestral* naquirent huit enfants : 1° JEAN-DANIEL, qui suit ; — 2° JEANNE-MARGUERITE, femme de F.-Louis de Treytorens ; — 3° CATHERINE-JUDITH, épouse du ministre Crosat ; — 4° ABRAHAM, mort sans laisser d'enfant ; — 5° BÉAT-JACOB, souche d'une branche qui a donné naissance au rejeton le plus célèbre de cette famille ; — 6° ONÉSIME, qui rentra en France, s'établit à La Rochelle, mais retourna plus tard à Genève où il fut capitaine de la garnison ; — 7° RODOLPHE ; — 8° SUSANNE-BARBILLE, femme de Frédéric Marquard de Payerne.

Jean-Daniel, né en 1676, étudia la théologie à Lausanne ; mais il ne voulut point souscrire le Consensus et préféra renoncer à sa carrière. Il mourut en 1755, laissant de *Susanne-Agathe-Bénigne de Rue-Mestral*, JEAN-FRÉDÉRIC, officier dans les gardes suisses de Louis XV, et GABRIEL, né en 1714. Ce dernier fut pasteur de l'église protestante et mourut, le 5 août 1795. Il avait épousé, en 1748, *Anne-Marie Bosset*, et en avait eu : 1° BENJAMIN, qui suit ; — 2° ABRAHAM-DANIEL, né en 1756, tué à Moscou en 1822, laissant de son mariage avec *Gabrielle Tapis*, JEAN-LOUIS, EDOUARD-CHARLES-VICTOR et AGATHE ; — 3° JULIE-ÉLISABETH ; — 4° GABRIEL, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.

Benjamin, né en 1750 et mort le 5 mars 1810, fut pasteur à Berchier. Il prit pour femme *Marie-Anne Bourgeois* d'Yverdon, dont il eut FRANÇOIS-LOUIS-GABRIEL, né le 24 mars 1795, pasteur à Mens, reconnu citoyen français comme descendant d'un réfugié ;

LOUIS-BENJAMIN, ministre à Perroy ; CHARLES-PHILIPPE, établi à Lausanne.

Il nous reste à parler de la branche fondée par BÉAT-JACOB DU MONT.

Né le 30 oct. 1692, BÉAT-JACOB épousa *Marie-Françoise Bosset* qui lui donna, entre autres enfants, ABRAHAM-DAVID, né en 1749. Cedernier épousa, en 1745, *Louise-Esther d'Illens* d'une famille noble de Lausanne, et en eut sept enfants : ALEXANDRE-DANIEL, MARIE-ANNE, PIERRE-ANTOINE, MARIE-LOUISE, qui épousa à Saint-Pétersbourg Louis-David Duval, le 7 janv. 1767 ; JACQUELINE, femme de *François Séguin* ; ADRIENNE, femme de Jean Ador, et PIERRE-ÉTIENNE-LOUIS, le célèbre publiciste, né à Genève, le 48 juill. 1759.

Etienne Du Mont annonça dès son enfance cette supériorité d'intelligence qui a fait de lui une des gloires de sa patrie. Il perdit son père de bonne heure et ne dut les avantages d'une éducation savante qu'à la courageuse et persévérante activité de sa mère qui se mit maîtresse d'école pour élever sa nombreuse famille, tâche bien pénible dans laquelle son jeune fils, encore écolier lui-même, l'aïda de tous ses moyens. Se destinant à la carrière ecclésiastique, Du Mont se fit ordonner ministre, en 1781, et prêcha plusieurs fois avec succès. Doué d'un esprit philosophique, d'un cœur généreux, d'une imagination vive, il ne put voir sans indignation ses concitoyens dépouillés de leurs droits et opprimés par une oligarchie despotique, sans éprouver le désir de briser leurs fers. Il se jeta donc dans la politique avec ardeur et se lia avec les hommes éminents qui dirigeaient alors le parti démocratique. Mais la fortune trahit ses amis, et le parti contraire ayant obtenu la victoire par l'intervention armée de la France, de la Savoie et de Berne, Du Mont s'éloigna volontairement de sa patrie, en 1782. Il se rendit à Pétersbourg où il fut nommé pasteur de l'église française, et il acquit en peu de temps une grande réputation d'éloquence. Il n'habitait cette

ville que depuis dix-huit mois, lorsque lord Shelburne, plus tard marquis de Lansdowne, l'appela en Angleterre pour lui confier l'éducation de ses fils; mais n'ayant pas tardé à reconnaître le mérite supérieur de Du Mont, il ne lui laissa que la surveillance générale de l'éducation de ses enfants, et lui confia le soin de sa bibliothèque, qui devint une des plus belles de l'Angleterre. En même temps, il l'employa à des recherches et à des rédactions relatives aux objets dont il devait parler à la tribune, et pour le récompenser de ses services, il lui donna, dans l'administration des finances, une place qui était une véritable sinécure. Ce fut dans la maison de ce ministre d'état que Du Mont forma des liaisons intimes avec sir Samuel Romilly, Shéridan, Fox, Bentham et quelques autres des génies les plus remarquables de la Grande-Bretagne.

Du Mont salua avec enthousiasme l'aurore de la liberté en France. Il accourut à Paris en 1789 et s'y lia bientôt avec tous les amis du progrès. Il entreprit, avec Mirabeau, le *Courrier de Provence*, à la rédaction duquel il eut la plus grande part. Cependant, dès que la violence vint souiller la sainte cause de la liberté, il quitta Paris pour retourner à Genève. Il fit partie de l'administration élue à l'approche de l'armée française; mais, après l'occupation, quilliant de nouveau sa patrie qui avait perdu son indépendance, il retourna en Angleterre. Dès lors il renonça à la politique pour ne plus s'occuper que de travaux littéraires. Sa liaison avec Bentham devint de plus en plus étroite, et il finit par concevoir pour le célèbre jurisconsulte anglais un si vif enthousiasme qu'il en vint à le regarder comme la *raison écrite*. Son admiration cependant ne l'aveuglait pas sur les défauts du style de Bentham; aussi, dès qu'il en eut obtenu la permission de son savant ami, se mit-il à corriger, à modifier, à refondre complètement ses ouvrages, en sorte qu'il est en droit de revendiquer une bonne

part du succès qu'a obtenu le *système utilitaire*. L'idée-mère de ce système, qui pose comme base de la morale universelle la *recherche du plus grand bien du plus grand nombre*, et comme but, l'introduction de la philosophie dans la législation, appartient incontestablement à Bentham; mais tout le travail de l'exposition, du développement, de la rédaction est de Du Mont. Le produit de cette fusion de deux esprits distingués a été les ouvrages suivants :

I. *Traité de la législation civile et pénale*, Paris, 1802, 3 vol. in-8°; 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1820.

II. *Théorie des peines et des récompenses*, Lond., 1811, 2 vol. in-8°; réimp. deux fois à Paris.

III. *Tactique des assemblées législatives*, suivie d'un *Traité des sophismes politiques*, Gen., 1816, 2 vol., 8°.

IV. *Traité des preuves judiciaires*, Paris, 1823, 2 vol., in-8°.

V. *De l'organisation judiciaire et de la codification*, Paris, 1828, in-8°.

Lorsque Genève recouvra son indépendance en 1814, Du Mont se hâta d'y retourner; mais sa présence réveilla contre lui les anciennes haines aristocratiques. Un instant, il fut sur le point de céder à l'orage et de retourner en Angleterre. Il renonça toutefois à ce projet, quand ses concitoyens, en le portant au conseil représentatif et souverain, lui imposèrent en quelque sorte le devoir de combattre les vieux préjugés et de sauver le plus qu'il lui serait possible des libertés de sa patrie. Bientôt les chefs mêmes de l'opinion aristocratique furent frappés de la lucidité et de la sagesse de ses idées, et, on doit le dire à leur éloge, subordonnant les intérêts du parti aux intérêts de la patrie, ils s'unirent aux amis de Du Mont pour le faire entrer dans le comité chargé de préparer un règlement pour le conseil représentatif. Le projet qu'il présenta fut adopté. « Nulle part, lit-on dans la Notice de Sismondi où nous puisons nos renseignements (*Revue Encyclopédique*, T. XLIV), il n'existe

en pratique un règlement plus sage, plus clair, plus rationnel, qui atteigne plus complètement ses buts divers. » L'auteur l'a publié à la suite de sa *Tacique des assemblées législatives*.

En 1817, l'ami de Bentham fut adjoint à une commission chargée de préparer un code pénal ; mais des difficultés s'étant élevées, le projet fut ajourné indéfiniment. Un succès plus complet couronna ses efforts pour la réforme du système des prisons. Il fut nommé rapporteur de la commission nommée par le gouvernement dans ce but en 1822, et c'est sur sa proposition que fut élevée la prison-modèle de Genève. Ce fut encore lui qui présenta et fit adopter presque sans modification le projet de loi sur le régime intérieur de ce pénitencier.

En 1828, Du Mont fit un dernier voyage en Angleterre. L'année suivante, il voulut visiter le nord de l'Italie ; mais en revenant de Venise, il fut pris d'une somnolence, symptôme d'une paralysie du cerveau, et, arrivé à Milan, il y mourut, le 29 sept.

M. Quérard nous apprend que Du Mont a été un des collaborateurs des *Annales de législation et d'économie politique*, et qu'il a eu part à la rédaction de la suite du *Journal de Mirabeau*. On lui doit aussi des *Lettres*, insérées dans la *Biblioth. britannique*, sur le système de Bentham, ainsi que divers articles publiés dans la *Biblioth. universelle de Genève* ; cependant son plus beau titre de gloire sera toujours sa rédaction des ouvrages du jurisconsulte anglais. « Ecrivain aussi lucide et bien plus élégant que Condillac, dit M. Parisot dans la *Biogr. univ.*, coulant, fécond en exemples, sans pair dans l'art de disposer les principes et les preuves, les faits et les formules, les détails et les généralités, il a popularisé les idées de Bentham. »

Etienne Du Mont légua ses manuscrits, en assez grand nombre, à son neveu J.-L. Duval, qui en a tiré les *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législa-*

*tives*, publ. à Paris, 1832, in-8° ; ouvrage où Du Mont parle en témoin oculaire des événements, et en juge impartial du génie de Mirabeau, de ses vues et de sa conduite politique.

**DUMONT (GABRIEL)**, pasteur de l'église wallonne et professeur de langues orientales et d'histoire ecclésiastique à Rotterdam, mort vers 1748. « C'étoit, dit Paquot, un homme fort laborieux, qui avoit un savoir assez étendu, et qui communiquoit volontiers ses lumières aux autres. » Il a publié, sous le voile de l'anonyme, quelques *Dissertations* qui ont été jointes aux discours de *Saurin* sur la Bible, ou imprimées dans l'*Histoire critique de la république des lettres* par *Masson*. Après sa mort, *Daniel de Superville* fit imprimer un choix de ses *Sermons* (Rotterd., 1750, in-8°), au nombre de douze, avec une dédicace à Mademoiselle de *Heuqueville*. En fait d'ouvrages inédits, nous ne connaissons de ce pasteur qu'un *Mémoire sur la lecture publique de l'écriture sainte*, qui se conserve dans les archives de l'église wallonne de Leyde. — C'est apparemment ce même Gabriel Dumont qui remplissait à Paris les fonctions de chapelain de l'ambassade des Provinces-Unies, au mois d'avril 1728, et qui écrivit à Court (*MSS. Court*, Correspond. 4726-44) et aux autres pasteurs du désert pour leur demander un état nominatif des Protestants, état qu'il voulait faire présenter au congrès de Soissons, afin de prouver que la religion réformée n'était pas morte en France.

**DUMONT (JEAN)**, baron de Carlsroon, historiographe de l'empereur Charles VI, né vers 1666, mort à Vienne, en 1726, selon la *Biogr. univ.*, ou plutôt le 13 mai 1727, comme le rapporte Adelung.

Dumont était protestant ; mais il cachait sa croyance, et, grâce à sa dissimulation, il lui fut permis de conquérir, sur les champs de bataille du Palatinat et de la Souabe, le grade de capitaine. Révolté des atrocités commises

par l'armée française sur les bords du Rhin, et admirateur trop passionné du roi Guillaume, il osa exprimer ses sentiments, en sorte que, devenu suspect d'espionnage, il fut arrêté à Strasbourg; mais les recherches les plus minutieuses dans ses papiers n'amènèrent d'autres découvertes que celle d'un psautier. L'autorité militaire ne jugea pas le crime très-grave, et, au bout de quinze jours, on lui rendit la liberté. Dégouté du service du roi de France, Dumont passa en Italie, et, le 26 mai 1690, il s'embarqua à Malte pour la Turquie. A son retour, il traversa l'Allemagne et arriva, dans le mois d'août 1692, à La Haye, où il fit imprimer une relation de son voyage. La connaissance qu'il avait acquise des intérêts des divers états européens, lui suggéra l'idée de se livrer à l'étude et à l'enseignement du droit public. Les écrits qu'il publia depuis la conclusion de la paix de Ryswick, attirèrent sur lui l'attention du comte de Zinzendorf, qui le recommanda à l'empereur comme un homme très-capable d'écrire les campagnes du prince Eugène. Dumont partit donc pour Vienne, fut nommé conseiller et historiographe par Charles VI, et créé, en 1725, baron de Carlsroon; mais la mort ne le laissa pas jouir longtemps de ces titres et de ces dignités.

Les bibliographes attribuent à notre publiciste un assez grand nombre d'ouvrages, signés tantôt Jean, tantôt François ou Jacques Dumont, quelquefois le sieur Dumont. En voici la liste.

I. *Lettres historiques contenant ce qui se passe de plus important en Europe*, La Haye et Amsterdam, 1692-1728, 114 vol. in-42. — Recueil mensuel, rédigé par Dumont, Jacq. Bernard, H. Basnage, Aymon et d'autres.

II. *Nouveau voyage au Levant*, La Haye, 1694, in-12; nouv. édit., fort augm., sous le titre de *Voyages en France, en Italie, en Allemagne, à Malthe et en Turquie*, La Haye, 1699, 4 vol. in-42; trad. en hollandais,

Utrecht, 1699, in-4°; puis en anglais, 1702, in-8°.

III. *Mémoires politiques pour servir à la parfaite intelligence de la paix de Ryswick*, La Haye, 1699, 4 vol. in-42. — Ces mémoires embrassent les événements qui se sont passés de 1641 à 1675 seulement.

IV. *Mémoires sur la guerre présente*, La Haye, 1703, in-12; nouv. édition sous le titre de *Recherches modestes des causes de la présente guerre en ce qui concerne les Provinces-Unies*, 1713, in-42.

V. *Recueil de divers traités de paix, de confédération, d'alliance*, etc., La Haye, 1707, 2 vol. in-42.

VI. *Nouveau recueil de traités d'alliance, de trêve, de paix, de garantie et de commerce, faits et conclus depuis la paix de Münster jusqu'à l'année 1709*, Amst., 1710, 2 vol. in-42.

VII. *Les soupirs de l'Europe à la vue du projet de paix contenu dans la harangue de la reine de la Grande-Bretagne*, 1712, in-42.

VIII. *La pierre de touche de la Lettre au marquis de ... sur un lierre intitulé : Les soupirs de l'Europe*, 1712, in-42.

IX. *Remarques sur la réponse du marquis de ... à l'orfèvre, sur sa pierre de touche*, Landrecies, 1713, in-42.

X. *Batailles gagnées par le prince Eugène de Savoie, dépeintes et gravées par Jean Huchtenberg, avec les explications historiques*, La Haye, 1725, 2 vol. in-fol.; nouv. édit., fort augm., sous le titre de *Histoire militaire du prince Eugène de Savoie, du prince et duc de Marlborough et du prince de Nassau-Frise*, La Haye, 1729-47, 3 vol. in-fol. — Ouvrage rare et recherché.

XI. *Corps universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil des traités de paix, d'alliance, etc., faits en Europe depuis Charlemagne jusqu'à présent*, Amst. et La Haye, 1726-31, 8 vol. in-fol. — Cette

collection comprend environ dix mille actes, accompagnés de notes critiques. Quelque riche qu'elle fût, elle était encore très-incomplète, car, malgré tous les soins qu'y avait apportés Dumont, beaucoup de pièces avaient échappé à ses recherches. Il préparait une seconde collection, qui servit de supplément à la première, lorsqu'il mourut. *Jean Rousset* se chargea de poursuivre ce travail, et il le publia à Amst., 1739, 3 vol. in-fol., sous le titre de *Supplément au Corps universel diplomatique, avec le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*.

**XII. Droit de barrière des Provinces-Unies**, publ. dans le T. II des *Mémoires de La Torre* (Lond., 1749, in-8°).

On doit encore à Dumont une édit. des *Mémoires de la vie de Th.-A. d'Aubigné*, Amst., 1731, 2 vol. in-42.

**DUMONT** (N.) ne nous est connu que par ses *Entretiens sur ce qu'il y a de plus intéressant pour l'homme*, Berlin, 1760, in-8°.

**DUMONT-PIGALLE**, officier de cavalerie au service des Etats-Généraux, auteur d'une *Esquisse d'un grand tableau, ou Mémoires pour servir à l'histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, et particulièrement à celle de Guillaume V, depuis l'année 1776 jusqu'à 1786*, en Hollande, 1786, 2 vol. in-8°. Ou attribue aussi à Dumont-Pigalle et à *Marron* les notes du livre publié par le comte de Mirabeau sous ce titre : *Aux Bataves sur le stathouderat, sans nom de ville*, 1788, in-8°.

**DU MOULIN** ou **DU MOLIN**, famille d'une ancienne noblesse de l'Isle-de-France, qui a fourni à l'Eglise catholique plusieurs hauts dignitaires et à l'Eglise protestante une suite d'écrivains éminents.

Les deux branches de cette famille qui embrassèrent la Réforme, celle de Mignaux et celle de Lorme-Grenier, descendaient de Denis Du Moulin, archevêque de Toulouse en 1447, et de Marie de Courtenay.

## I. BRANCHE DE MIGNAUX.

S'il faut en croire Papyre Masson, Jean-Du Moulin, chef de cette branche, épousa une parente de Thomas de Boileyn, père de l'infortunée épouse du roi d'Angleterre Henri VIII. De ce mariage naquit, entre autres enfants, Jean Du Moulin, sieur de Villefavreux et de Mignaux, avocat au parlement de Paris et père du célèbre jurisconsulte *Charles Du Moulin*, ou plutôt *Du Molin* (c'est ainsi qu'il signait son nom), en latin *Molnæus*, qui se joignit, dès 1542, au petit troupeau de l'église de Paris.

Né en 1500, Charles Du Moulin fit ses humanités et sa philosophie à Paris. Il alla ensuite étudier le droit à Orléans et à Poitiers. En 1524, il fit avec éclat des leçons publiques à Orléans sur l'arbre de consanguinité, et l'année suivante, il fut reçu avocat au parlement. Ses plaidoyers le mirent en réputation parmi les juges et parmi ses confrères; mais les procureurs et les plaideurs, qui jugent ordinairement du mérite des avocats d'après leur façon de et l'élégance de leur élocution, ne rendirent pas également justice à sa capacité. C'est que, comme Démétrius, Du Moulin éprouvait une difficulté très-grande à articuler distinctement les mots, et ce bégaiement désagréable produisait sur ses auditeurs une fâcheuse impression. Il le sentit lui-même, en sorte que, renonçant, au bout de peu de temps, à la plaidoierie, il se borna dès lors à la consultation et au travail du cabinet.

Fontenelle a dit que celui qui ne perd pas son temps en a beaucoup. Du Moulin devait en avoir énormément, car il se refusait non seulement toute espèce de distractions, mais il négligeait jusqu'aux soins de sa toilette. Redoutant les soucis d'un ménage, qui auraient pu le déranger dans ses travaux, il résolut de ne pas se marier et il fit même une donation de tous ses biens à son frère. Son désintéressement fut payé d'ingratitude, ensor-

te que Du Moulin, qui avait dû contracter des dettes pour vivre, changeant de résolution, épousa, en 1538, *Louise de Beldon*, fille d'un greffier au parlement, qui lui apporta une dot médiocre, mais suffisante toutefois pour se libérer.

L'année suivante, il fit paraître la première partie de son *Commentaire sur la Coutume de Paris*, contenant le titre des fiefs. Cet ouvrage fit tant de sensation que le parlement, toutes chambres assemblées, arrêta que l'auteur serait porté d'office sur la liste des candidats aux sièges de conseillers vacants. Du Moulin se montra sensible à l'honneur qui lui était décerné; mais il déclara qu'il lui était impossible de l'accepter, parce qu'il voulait consacrer tout son temps à l'étude.

Pendant quelques années, il jouit du repos qu'il désirait avec tant d'ardeur. Il eut seulement, en 1547, à soutenir, dans l'intérêt de ses trois enfants, un procès contre son frère au sujet de l'annulation de la donation qu'il avait faite en sa faveur. Il le gagna, mais non pas sans peine.

Jusque là, Du Moulin n'avait pris aucune part active aux controverses religieuses qui agitaient l'Europe; il n'y intervint qu'en 1551, par son célèbre *Commentaire sur l'édit des petites dates*, composé à l'occasion des différends survenus entre Henri II et Jules III. Le roi avait défendu de faire passer de l'argent à Rome, moyen déjà employé avec succès par quelques-uns de ses prédécesseurs pour refréner l'arrogance des papes. La cour papale, toujours disposée, on le sait, à identifier ses intérêts avec ceux de la religion, cria au sacrilège. Du Moulin entreprit de prouver que Henri II n'avait fait qu'user d'un droit légitime, et il réussit si bien que Jules III, déconcerté, se réconcilia avec le roi de France. « Sire, dit le connétable à Henri, en lui présentant Du Moulin, ce que Votre Majesté n'a pu faire avec 30,000 hommes, ce petit homme l'a achevé avec un petit livre. » Ce service méritait une ré-

compense, mais la reconnaissance n'était pas dans ce temps la vertu des souverains. La cour de France n'eut pas honte d'abandonner Du Moulin à la vengeance de la cour de Rome et des prêtres. Sur la plainte des gens du roi, la Sorbonne censura son ouvrage comme pernicieux, scandaleux, séditionnaire, schismatique, blasphématoire envers les Saints, conforme aux hérésies des Vaudois, des Wicléfites, des Hussites et des Luthériens, sentant les erreurs de Marsile de Padoue, contenant des propositions fausses, suspectes, erronées, impies et hérétiques, méprisant les traditions humaines et les décrétales, injurieux au pape, confondant la hiérarchie, etc. De son côté, le pape délégua, en qualité d'inquisiteur de la foi, un docteur de la Faculté pour faire le procès à l'auteur. Du Moulin interjeta appel comme d'abus. L'affaire fut portée au Conseil devant lequel il plaida lui-même et dont il obtint un arrêt de surseance jusqu'au retour du roi. Déçus dans leur espoir, les prêtres et surtout les moines ameutèrent la populace qui se rua sur la maison de Du Moulin et la pilla. Echappé à la fureur de cette stupide canaille, il se sauva en Allemagne et trouva auprès du landgrave de Hesse une bienveillante hospitalité, qu'il paya en défendant chaleureusement la cause de ce jeune prince contre les comtes de Nassau et le prince d'Orange. Au mois de juillet 1552, il se rendit à Bâle où on lui offrit une chaire qu'il refusa, son intention étant de revenir en France se justifier devant le roi. Instruit du retour de Henri II à Paris, il se mit en route au mois de septembre; mais il ne rentra dans sa demeure que pour la voir piller une seconde fois. Au bout de trois jours, il dut reprendre la route des pays étrangers.

Après un séjour de quelques mois à Genève et à Neuchâtel, où il présida un synode en qualité de conseiller des princes de Neuchâtel, il fut, au mois de septembre 1553, et sur la recommandation de *Jacques Sturm*, appelé à Strasbourg comme conseiller et profes-

seur de droit. La mort de Sturm, arrivée peu de temps après, le décida à céder aux instances du duc de Wurtemberg qui lui offrait la chaire de premier professeur de droit à l'université de Tubingue.

Il ouvrit ses cours le 26 fév. 1554. Son immense réputation attira un grand nombre de disciples; mais ses succès mêmes excitèrent la jalousie de ses collègues qui l'accusèrent de mêler à ses leçons des questions de théologie et de chercher à établir une nouvelle religion. Le duc de Wurtemberg, qui avait refusé d'abord de prêter l'oreille à ces accusations, finit par les écouter et fit signifier à Du Moulin, en 1555, l'ordre de quitter ses états. Le roi des Romains, Ferdinand, voulut le retenir à Fribourg; mais il refusa ses offres, sa femme, qui était restée à Paris, lui annonçant prématurément que l'intervention des princes allemands et du comteable lui obtiendrait, sous peu de temps, la permission de rentrer dans sa patrie.

Sorti de Tubingue au mois de mai 1555, il se rendit à Montbéliard où il était question de fonder une université à laquelle il devait être attaché. Ce projet n'ayant pu s'exécuter immédiatement, Du Moulin partit pour Strasbourg, où, sur les instances des professeurs et des élèves de l'université, il consentit à donner quelques leçons publiques. Toutes ses démarches pour obtenir une chaire, soit à Heidelberg, à Leipzig, à Marbourg ou à Strasbourg, étant restées infructueuses, il se remit en route au mois d'octobre en prenant sa route par Montbéliard. Le comte Georges l'accueillit fort bien et le mena avec lui à Dôle, où Du Moulin, à la prière des magistrats, s'engagea à faire cinq leçons. De retour à Montbéliard, le savant jurisconsulte eut avec le comte des discussions très-vives, au sujet, s'il faut l'en croire, d'un acte inique auquel il refusa de participer. Arrêté par ordre du prince, il fut enfermé dans le château de Blamont où il passa quatre mois, au bout desquels le

comte lui rendit la liberté, à condition qu'il se désisterait de la plainte qu'il avait portée devant la Chambre impériale. Du Moulin trouva à Montbéliard sa femme qui y était accourue avec sa fille sur le bruit de sa détention, et qui n'avait pas peu contribué par ses plaintes et par ses menaces à le tirer de prison. Dans la nuit du 5 juin 1556, il sortit déguisé de la ville et se retira à Dôle, où il reprit ses leçons avec tant d'éclat que le roi d'Espagne lui fit offrir la première chaire de droit, soit à Dôle, soit à Louvain. Sur son refus, il reçut ordre, le 13 déc. 1556, de vider la ville sous trois jours. Arrivé à Besançon, il y apprit la mort de sa femme qui était revenue à Paris. Sa douleur ne l'empêcha pas de donner un petit nombre de leçons publiques, comme il s'y était engagé; mais sa promesse tenue, il partit le 40 janvier, et arriva à Paris le 24. Il trouva sa maison pillée pour la troisième fois.

Après tant de tribulations, Du Moulin pouvait espérer de jouir enfin du repos. Il se remit à suivre les affaires du palais, et sentant combien il lui était nécessaire de remplacer auprès de ses enfants la mère qu'ils avaient perdue, il se remarqua, le 30 juin 1558, avec *Jeanne Du Vivier*, en qui il retrouva toutes les qualités de sa première femme. Sa vie s'écoula ainsi paisible jusqu'en 1562 qu'il fut obligé de fuir de nouveau avec sa famille, après avoir vu piller sa maison une quatrième fois. Il chercha un asile à Orléans, et se mit à y donner des leçons de théologie. Comme ses opinions ne s'accordaient pas en tous points avec la Confession de foi arrêtée par le Synode national de Paris, il rencontra parmi les pasteurs réfugiés à Orléans une hostilité à laquelle il échappa en se retirant, dès le mois d'octobre, à Allone en Beauce, châtellenie dont ses enfants avaient hérité de leur mère. Sur l'invitation du seigneur de Villereau, il alla, peu après, habiter auprès de lui, et il mit à profit ses loisirs forcés pour composer un *Catéchisme* que le jeune *Louis de*

Villereau traduit en grec. L'approche de l'armée catholique l'obligea cependant à se réfugier de nouveau à Orléans, où son second fils, Louis, fut enlevé par la peste qui désola cette ville assiégée par le duc de Guise. Le siège levé, il retourna à Allone d'où il partit pour Lyon afin de surveiller lui-même l'impression de son catéchisme.

Peu de temps après son arrivée, la presse de Lyon jeta dans le public, sous le titre de *Défense civile et militaire des innocents et de l'Eglise de Christ*, un libelle anonyme que les ministres huguenots, mal disposés à son égard, n'hésitèrent pas à lui attribuer. *Bèze* paraît porté à le regarder comme l'auteur de cet opuscule ; mais Du Moulin nia absolument qu'il fût de lui ; bien plus, il le réfuta avec force. Plus tard, *Du Rosier*, ministre d'Orléans, eut également à se défendre d'en être le père, et il n'eut pas de peine à prouver qu'il était complètement étranger à cette publication. Le livre fut condamné par les ministres de Lyon comme « plein de fausse et mauvaise doctrine, conforme en plusieurs points à celle des Anabaptistes, induisant les hommes à sédition, à rébellion et désobéissance aux rois et princes contre l'express commandement et ordonnance de Dieu. » Cette censure, signée par *Pierre Viret*, *L. de Semide*, *Jacques Roux*, *Langlois*, *La Roche*, de *Mesmes*, *Payan*, *Pelet*, *P. Pagès* et *Micaël*, fut confirmée par *Soubise* qui ordonna, le 11 juin 1563, la suppression de ce libelle séditieux, en menaçant de punir comme criminels de lèse-majesté divine et humaine ceux en la possession de qui il serait trouvé. L'auteur supposé, Du Moulin, fut arrêté, le 19 du même mois, et mis en jugement ; mais, faute de preuves, il fut rendu à la liberté après vingt jours de détention.

Il revint à Paris au mois de janvier 1564. A la demande de quelques membres du Conseil, il entreprit de démontrer dans une consultation que le concile de Trente, dont le clergé pour-

suivait avec ardeur la réception en France, devait être considéré comme nul et rejeté, parce qu'il était vicié dans sa convocation, qu'il avait agi contre les anciens décrets, et qu'il attentait aux libertés de l'Eglise gallicane et à la juridiction séculière. Le parlement qui, en tout autre temps, aurait soutenu les mêmes principes, fit jeter en prison l'auteur sous prétexte qu'il avait publié son livre sans permission spéciale du roi. Le fait était vrai, mais Du Moulin avait un privilège général pour tous ses ouvrages. *Jeanne d'Albret*, dont il était conseiller et maître des requêtes, et *Renée de France* intercédèrent pour lui auprès du roi qui était alors à Lyon, et *Michel de L'Hôpital* le fit remettre en liberté, le 3 juillet, en lui imposant la condition de ne rien faire imprimer à l'avenir sans une autorisation particulière.

C'est la dernière des épreuves par lesquelles Du Moulin eut à passer. Peu de temps après, il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il mourut le 27 déc. 1566, et fut enterré sans pompe dans le cimetière Saint-André. On dit qu'à la suite de conférences avec *Claude d'Espence*, il abjura et reçut les sacrements de l'Eglise romaine ; le fait peut être vrai, mais pour croire à la sincérité de sa conversion, nous aurions besoin de preuves plus convaincantes que celles qu'on nous donne. En tout cas, la cour de Rome ne lui a jamais pardonné d'avoir eu raison contre elle. Raynaldus le traite d'hérétique et même d'hérésiarque, et l'Index du concile de Trente, où tous ses livres sont notés dans la première classe, lui applique l'épithète d'impie.

Du Moulin n'eut pas d'enfant de son second mariage. Son fils aîné, CHARLES, sieur d'Allone, mourut d'hydroisie à Paris, au mois de février 1570, et sa fille, ANNE, femme de Simon Bobé, bailli de Coulommiers, fut assassinée par des voleurs, dans la nuit du samedi 19 fév. 1572.

« Actif, infatigable, universel, dit

Henrion de Pensey, dans son *Eloge de Du Moulin*, ce vaste et puissant génie parcourt toutes les parties de la jurisprudence; il répand sur toutes l'ordre et la lumière, il rassemble les principes jusqu'alors confusément épars, il les féconde les uns par les autres; il remonte à la source de toutes les loix, au droit naturel; il distingue celles qui en découlent immédiatement de celles qui ne sont fondées que sur des conventions, des usurpations ou des privilèges; d'une main laborieuse, il lève le voile que le temps met toujours sur les anciens usages. Il sépare ceux qui sortent du caractère national de ceux qui ne doivent leur origine qu'au mélange des nations, à la corruption du gouvernement, à des loix étrangères. Il applique cette savante théorie à toutes les parties de la législation : au droit ecclésiastique, au droit français, au droit romain. Il marque ce que ce dernier a de trop subtil, il rejette ce qu'une constitution différente de la nôtre a rendu étranger à nos mœurs; par lui il supplée à l'insuffisance de nos coutumes, comme s'il eût vécu sous l'empire de chacune d'elles, il les éclaire presque toutes par des commentaires aussi précis que lumineux. Ce n'est quelquefois qu'un mot, mais ce mot est celui d'un homme qui, comme on l'a dit de Tacite, abrégait tout, parce qu'il voyait tout. »

A ce tableau brillant il manque les ombres. « Il est certain, lit-on dans Du Pin, que Du Moulin a été non seulement un des plus grands jurisconsultes, mais aussi un des hommes de son temps qui avoit le plus de lecture et d'érudition. Il écrivait facilement et correctement en latin et en français : il n'a pas néanmoins parlé latin avec autant d'élégance et de politesse que *Cujas*. Ses livres sont pleins de traits satyriques et d'injures contre ceux qui n'étoient pas de son avis : il ne ménageoit personne, et reprochoit avec aigreur les personnes les plus considérables. Il avoit une si grande opinion de son sçavoir, qu'il avoit coutume de

mettre à la tête de ses consultations : Moi qui ne le cède à personne et à qui personne ne peut rien apprendre. A force de vouloir apporter des preuves de ses sentimens, il en donne souvent de peu concluantes, il ne raisonne pas toujours juste et cite quelquefois des autorités qui ne prouvent pas ce qu'il prétend. On ne doit pas exiger de lui une critique tout-à-fait exacte sur les auteurs et sur l'histoire ecclésiastique : cependant il en avoit assez. Il avoit bien lu les Pères, les historiens ecclésiastiques, les canons des conciles, les canonistes et même les théologiens scolastiques. Enfin il est étonnant qu'un seul homme ait pu tant lire et tant écrire d'ouvrages, étant occupé de quantité d'autres affaires, et ayant eu tant de traverses en sa vie. »

L'excessive vanité de Du Moulin, vanité qui lui avait fait choisir pour emblème le dieu Terme, avec cette devise *Nemini cedo*, était contrebalancée, ajoute Du Pin, par beaucoup de sincérité, de probité, de désintéressement, de zèle pour sa patrie et pour son prince, et d'amour pour le bien public et pour la vérité. Cet éloge est confirmé par de Thou, qui appelle Du Moulin « grand et célèbre jurisconsulte, dont le nom est en grande vénération, non seulement par son jugement solide et sa profonde érudition, mais aussi par la probité et la sainteté de ses mœurs, homme consommé en la science du droit français ancien et moderne, et très-zélé pour sa patrie; » il l'est aussi par la Biographie universelle, en ces termes : « Il avait une âme vive, ardente, passionnée, incapable de dissimuler sur rien, surtout quand il croyait la justice ou la vérité compromise, ou qu'il s'agissait des intérêts de son pays qu'il aimait au-delà de toute expression. » Qui n'avouera que les qualités l'emportaient de beaucoup sur les défauts, et ne se sentira disposé à lui pardonner un amour-propre d'ailleurs bien légitime?

Il nous reste à donner la liste de ses ouvrages.

I. *Commentariorum in Consuetudines parisienses, pars I*, Paris., 1539, in-fol. — Style dur et barbare, mais plein de force et d'énergie.

II. *Consiliorum seu responsorum Alexandri Tartagni, Imolensis jurisconsulti, lib. VII, cum notis*, Lugd., 1543, 3 vol. in-fol.; réimp. plusieurs fois. — Dans les édit. postérieures, et surtout dans celle de Francf., 1640, 2 vol. in-fol., on a retranché des notes de Du Moulin les plus libres et les plus hardies, et supprimé le nom de l'auteur, afin de procurer la vente de l'ouvrage dans les pays d'inquisition.

III. *Tractatus contractuum et usurarum reddituumque pecuniâ constitutorum*, Paris., 1545, in-4°; Lugd., 1558, 1572, in-8°; Venet., 1576, in-fol., sous le pseudonyme de Gaspar Caballinus de Cingulo. L'éditeur italien eut recours à cet expédient pour ne pas s'attirer quelque fâcheuse affaire avec l'Inquisition. Selon Barbier, ce savant traité fut réimp. sous ce pseudonyme et sous le titre : *De commerciis et usuris*, à Lyon, 1582, in-8°. On cite encore les édit. de Cologne, 1584 et 1606, in-8°, et surtout celle de Paris, 1608, in-4°, donnée par Bobé d'après le msc. de son beau-père. Les onze derniers chapitres forment un traité complet *De mutatione monetarum*, qui a été inséré par Boyss dans les *Tractatus varii atque utiles de monetis* Colon., 1574, in-8°, et par Budelius dans son recueil *De monetis et denumariâ* (Colon., 1591, in-4°). Du Moulin ne condamne pas l'usure d'une manière absolue; il la croit permise en certains cas.

IV. *Sommaire du livre analytique des contrats, usures, rentes constituées, intérêts et monnoyes*, Paris, 1547, in-4°; 1556, in-16. — Trad. abrégée de l'ouvrage précédent, faite par l'auteur lui-même.

V. *Oratio de concordia et unione Consuetudinum Franciæ*, imp. à la suite du traité *De usuris*, Paris, 1608.

VI. *Tractatus de eo quod interest*, Paris., 1546, in-8°; réimp. sous le ti-

tre : *Extrictio labyrinthi de eo quod interest*, Paris., 1555, in-8°, et pub sous le pseud. de G. Caballinus, des les *Tractatus universi juris* (Vœt., 1584, in-fol.).

VII. *Tractatus duo analytici: prior de donationibus factis vel confirmatis in contractu matrimonii; posterior de inofficioso testamentis, donationibus et dotibus*, Paris., 1550, 1556, 1557, in-8°; Hanov., 1598, in-8°. — Ces deux traités furent composés dans le cours du procès qu'il eut à soutenir contre son frère. On a ajouté à la suite : *Explanatio L. si totas C. de inoff. donationibus, cum multorum jurium enucleatione*.

VIII. *Dyni Muxellani commentarius in regulas juris pontificii, cum notis*, Paris., 1548, 1563, in-8°.

IX. *Stilus antiquus suprema curia parlamenti parisiensis, cum novis annotationibus*, Paris., 1550, in-4°; nouv. édit. revue et augm., Paris., 1558, in-4°.

X. *Commentarius analyticus in regulas cancellariæ romanæ, hæcenus in regno Franciæ receptas*, Lugd., 1552, in-4°; 1560, in-4°; Paris., 1598, in-8°; trad. librement en franç. et paraphrasé par Castel, Paris, 1685, in-fol. — Cet ouvrage a fait très-longtemps autorité en matière de bénéfices.

XI. *Annotationes in jus canonicum*, publ. avec le Corps du droit canon, en 1550, sans nom d'auteur; réimp. sous le titre : *Ad jus pontificium seu canonicum annotationes*, Paris., 1603, in-8°.

XII. *Commentarius ad edictum Henrici II contra parvas datas et abusum curiæ romanæ, et in antiqua edicta et senatusconsulta Franciæ contra annatarum et id genus abusum, multas novas decisiones juris et praxim continens*, Lugd., 1552, in-4°; Paris., 1552, in-8°; Basil., 1552, in-4°; Bern., 1605, in-8°, 1610, in-8°; réimp. par Scherzerus dans sa *Bibliotheca pontificia*, Lips., 1677, in-4°; trad. en franç. sous le titre : *Les commentaires*

*analytiques tant sur l'édit des petites dates et abus de la cour de Rome que sur un ancien arrêt de la souveraine cour du parlement de Paris contre les réservations, préventions, annates, exactions, usurpations et abus des papes*, Lyon, 1554, in-4°; nouv. édit. augm. de plus d'un tiers, Lyon, 1564, in-4°. — A cet ouvrage de Du Moulin se rattache son *Factum pour la justification du Traité contre parvas datas*, 1558, opusculé qui contientes moyens d'appel comme d'abus.

XIII. *Consilia IV seu propositiones errorum in causâ Philippi, land-gravii Hessiæ, contra comites à Nassau et principes Auriaci*, Paris., 1552, in-4°.

XIV. *Annotationes ad Philippi Decii regulas juris*, imp. dans l'édit. de Decius donnée à Lyon, 1553, in-8°.

XV. *Solemnis oratio in Tubigensi universitate habita die lunæ IV cal. martias anni 1554*, Tub., 1554, in-4°.

XVI. *Quinque solennes lectiones Dolanæ*, Lugd., 1557.

XVII. *Commentarii in Consuetudines parisienses*, Paris., 1558, in-fol.; Francof., 1597, in-fol.—Reproduction du N° I fort augm. et corrigé en plusieurs endroits. La seconde partie traite des censives. Après la mort de Du Moulin, on a rassemblé les notes très-imparfaites qu'il avait laissées sur les autres titres de la Coutume de Paris, et on les a publiées, sans ordre et sans suite, dans ses *Opera* sous le titre: *Commentarius posthumus in reliquos titulos ejusdem antiquæ Consuetudinis*.

XVIII. *Consilia analytica in causâ M. D. Martini ab Arragoniâ, ducis Ville Hermosæ*, Lugd., 1560, in-4°.

XIX. *Tractatus analyticus de dignitatibus, magistratibus et cicibus romanis quantum ad legum humanarum intellectum spectat*, 1560.

XX. *Novus intellectus quinque legum quas C. Molinæus in exitu Dole auditoribus suis delincauit, die lunæ 15 dec. 1556*, Lugd., 1560, in-4°.

XXI. *Consilia et responsa juris analytica*, Paris., 1560, in-4°; 1614, in-4°.

XXII. *Nova et analytica explicatio rubricæ et L. I et II de verborum obligationibus*, Lugd., 1562, in-fol.; lenæ, 1588, in-8°.

XXIII. *Extrictio labyrinthi dividui et individui*, Lugd., 1562, in-fol. — Dédié à Antoine de Bourbon.

XXIV. *Extrictio labyrinthi XVI legum*. — Dédié à Coligny.

XXV. *Novus et analyticus intellectus IV legum*. — Dédié à Andelot.

XXVI. *Intellectus novus et analyticus L. si partem*.

XXVII. *Novus et analyticus intellectus in § finito in L. tribus et in totam D. L. de usufructu earum rerum quæ usu consumuntur*.

XXVIII. *Novus et analyticus intellectus L. si usufructu*. Tous ces traités, publiés dans le même temps que le N° XXIII, sont extraits d'un grand ouvrage qu'il avait entrepris sur les lois du digeste et du code, et qu'il n'eut pas le temps d'achever.

XXIX. *Traité de l'origine, progrès et excellence du royaume et monarchie des François et couronne de France*, Lyon, 1561, in-4°; Paris, 1561, in-8°; trad. en latin par l'auteur, Lugd., 1564, in-4°; réimp. à la suite de la Coutume de Paris, édit. de Francof., 1597, et dans la Monarchia S. Imperii de Goldast. — Dédié à Jeanne d'Albret.

XXX. *Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne*, Lyon, 1563, en latin et en franç. — Il n'a pas été inséré dans les *Opera*.

XXXI. *Apologie contre un livre intitulé La défense civile et militaire, etc., à laquelle est ajoutée l'ordonnance de M. de Soubise sur ledit livre; ensemble la censure des ministres de la Parole de Dieu en cette ville de Lyon*, Lyon, 1563, in-8°.

XXXII. *Consultation pour la noblesse de Picardie*, 1564, in-4°. — Contre l'élection d'Antoine de Créquy au siège épiscopal d'Amiens.

XXXIII. *Consilium super commodis vel incommodis novæ sectæ, seu fœditæ religionis Jesuitarum*. Nous ne connaissons pas d'édit. antérieure à celle de Hlanau, 1604, in-8°, qui n'est certainement pas la première, puisque ce même ouvrage a été publié dès 1594, in-8°, sous le titre de *Consultatio an Jesuitæ recipiendi in regno Franciæ*. Il a été réimp. souvent, tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ces titres, et inséré dans la Bibl. pontificia de Scherzerus et dans l'*Historia jesuitica d'Hospinien* (Tigur., 1670, in-fol.). — Les Jésuites voulaient, en 1564, établir un collège à Paris. L'université s'y opposait, et Du Moulin entreprit cet ouvrage pour justifier cette opposition.

XXXIV. *Conseil sur le fait du concile de Trente, réception ou rejet d'iceluy*, Lyon, 1564, in-8°; trad. en latin, Pictav., 1565, in-8°; réimp. en 1606, in-8°, avec le précédent; inséré dans la Biblioth. de Scherzerus et avec des additions dans le T. V. des Mémoires de Condé, édit. de Londres.

XXXV. *Collatio et unio quatuor Evangelistarum J.-Ch. cum exactâ textûs illibati recognitione et cum brevibus annotationibus*, Paris, 1565, in-4°. — Cet ouvrage souleva une tempête contre Du Moulin. Il fut brûlé à Genève par la main du bourreau, et le synode national, qui s'assembla cette année à Paris, le condamna en ces termes : « Les églises seront averties de se donner de garde du livre de Ch. Du Moulin, intitulé Unio quatuor Evangelistarum, parce qu'il contient plusieurs erreurs, et entre autres, touchant les lymbes, le franc arbitre, le péché contre le Saint-Esprit et la Cène, et spécialement contre la vocation des ministres de l'Eglise et l'ordre d'icelle, lequel il méprise et confond entièrement. Tous les fidèles seront aussi avertis de ne se trouver point aux exhortations dudit sieur Du Moulin, ni à la participation des sacremens qu'il entreprend d'administrer contre l'ordre ecclésiastique de nos assemblées de

piété. » Cette censure exaspéra l'irascible vieillard qui n'avait pas eu, il faut l'avouer, à se louer de la tolérance des ministres protestants. Il y répondit en déposant une plainte au parlement de Paris.

XXXVI. *Copie des articles présentés par Ch. Du Molin contre les ministres de la R. P. R. de son temps pour en faire informer*. Cette plainte, qui a été publiée dans ses *Opera*, contient 34 chefs d'accusation. Il accusait les ministres de tenir des assemblées séditieuses, de tirer de l'argent de leurs troupes sans l'ordre du roi, de tenir des consistoires, d'établir des diacres et d'autres ministres du culte à qui ils donnaient des appointements de la substance du peuple, de ne pas souffrir qu'on s'éloignât le moins du monde de leur enseignement, de ne pas même permettre qu'on trouvât bonne la Confession d'Augsbourg, d'empiéter sur les attributions des tribunaux civils, de condamner le droit d'alsesse, de violer les lois sur le mariage, d'exciter le peuple à la licence. Il leur reprochait, en outre, d'être presque tous d'origine étrangère, de ne pas avoir reçu de vocation légitime, de se servir de la discipline de Genève à la ruine du royaume, d'empêcher les prêtres de remplir leurs fonctions, et de tout faire enfin pour tenter la fidélité des sujets du roi. — Le parlement fit commencer une instruction qui fut bientôt abandonnée.

XXXVII. *La défense de Ch. Du Molin contre les calomnies des Calvinistes et ministres de leur secte*, 1565, in-8°. — Ce livre fut publié par Du Moulin sous le pseudonyme de *Simon Challudre*, anagramme de son nom. Il y expose les raisons qui l'avaient porté à embrasser le luthéranisme.

XXXVIII. *Le grand coutumier contenant les coutumes générales et particulières du royaume de France et des Gaules, avec des annotations*, Paris, 1567, 2 vol. in-fol. Cette première édit. est plus correcte que les

suyvantes. Les notes ont été réimp. dans les *Opera*. On les regarde comme le chef-d'œuvre du célèbre jurisconsulte. « Chaque apostille, disait le président de Thou, est une décision qu'il n'est pas permis de contester. » On les a réimp. séparément, Paris, 1745, in-4°, et 1748, in-fol.

XXXIX. *Le coutumier du pays et duché de Bourbonnois, annoté*, Lyon, 1572, 1637, 1693, in-42. — Cet ouvrage, cité par M. Dupin, dans sa *Bibl. de droit*, est sans doute extrait du précédent.

XI. *Commentarius in sex primos libros Codicis*, 1604.

XLI. *Opera*, Paris., 1642, 3 vol. in-fol. ; 1625 et 1625, 3 vol. in-fol. ; 1657, 4 vol. in-fol. ; 1684, 5 vol. in-fol. — On y a inséré les ouvrages suivants dont on ne connaît pas d'édition antérieure : *Commentaires et annotations sur l'ordonnance de François I du mois d'août 1539* ; — *In consilia Phil. Decii annotationes* ; — *Nota in commentaria Phil. Decii ad Digestum vetus et Codicem Justinianum* ; — *In commentaria Ph. Decii in jus pontificium adnotationes* ; — *Nota in commentaria Barth. de Chassenenz super consuetudines Burgundie*.

XLII. *J. de Selva tractatus de beneficio cum notis*, Paris., 1628, in-4°. — Ces notes sont en petit nombre et très courtes.

La Bibliothèque de Bâle possède un assez grand nombre de lettres inédites de Du Moulin. On en trouve aussi quelques-unes à Paris dans les vol. 268 et 712 de la Collect. Dupuy.

## II. BRANCHE DE LORME-GRENIER.

La généalogie de cette famille, publiée dans le *Dict. de la Noblesse*, étant fort incomplète, nous ne pouvons dire à quel degré Joachim Du Moulin, chef de cette branche au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, était parent du célèbre jurisconsulte dont nous venons de raconter la vie tourmentée. Ce Joachim laissa de son mariage avec Jeanne de Hou-

ville, un fils nommé également *Joachim*, qui fut déshérité par sa mère, selon Toustain-Frontebosc, parce qu'il avait embrassé la religion protestante.

Le satirique auteur du *Rabelais réformé* prétend que, quand il se convertit, Joachim Du Moulin était céselin à Amiens. C'est une fable qui a déjà été réfutée dans les dernières éditions du *Dict. de Ladvocat*. Sa vie, du reste, est peu connue. Peut-être est-ce de lui que Sauval, dans son *Hist. de Paris*, parle en ces termes : « En 1584, le jour du Vendredi-Saint, on surprit dans une maison, en face du collège de Montaigu, un ministre nommé Du Moulin, un maître d'école, des écoliers et quelques autres faisant la Cène. Par ordre du roi, le parlement se contenta de les bannir du royaume. » Tout ce que l'on sait avec certitude, c'est que Du Moulin qui avait remplacé à Orléans le ministre *La Fontaine*, prêté à l'église de Londres, fut attaché définitivement à l'église d'Orléans par le Synode national de Saumur, et qu'il y remplit pendant de longues années les fonctions du ministère sacré. En 1605, il présida le synode provincial qui s'assembla à Gergeau, le 24 fév., ayant pour secrétaire *Monsanglard*. En 1609, il quitta son église, on ignore pour quel sujet. Cette espèce de désertion fournit à *Claude Maillard*, docteur en médecine et ancien, le prétexte d'une vive attaque. Scandalisé de ce qu'un laïque osait censurer la conduite d'un pasteur, le synode provincial frappa l'audacieux d'un blâme public. Maillard en appela au Synode national de Saint-Maixent qui confirma la sentence, ordonna la suppression du livre de Maillard, mais enjoignit en même temps à Du Moulin de retourner à son poste. Le ministre d'Orléans obéit, car, le 24 nov. 1610, nous le trouvons à Gergeau présidant un nouveau synode provincial, dont les actes se conservent à la *Bibl. nationale* (1) (*St-Germain franç.* 944. 16).

(1) L'écriture en est presque illisible. Nous avons déchiffré les noms suivants : Orléans : *Du Moulin* et de *L'Isle*, anc. ; Blois : *Vignier*

Ce fut le dernier auquel son grand âge lui permit d'assister. En 1615, après 56 ans de ministère, il se retira à Saumur où il mourut bientôt après.

Joachim Du Moulin avait été marié deux fois, la première avec *Françoise Gabet*, douairière Du Plessis, la seconde, en 1573, avec *Julienne-Guillemette d'Avrigny d'Ancerville*. C'est du premier lit que naquit, le 18 oct. 1568, au château de Buhy, où son père avait cherché un asile, le célèbre pasteur *PIERRE Du Moulin*, en latin *Molinæus*, qui remplit, à l'égard de sa belle-mère restée veuve, tous les devoirs de la piété filiale la plus attentive.

À l'époque du massacre de la Saint-Barthélemy, Pierre Du Moulin, qui n'avait pas atteint sa quatrième année, fut sauvé, ainsi que ses frères (1), dit Meursius, par une ancienne servante de son père. Il fit ses études à Sedan et à Paris, puis il passa en Angleterre et suivit, pendant quatre ans, à Cambridge, les leçons des plus célèbres professeurs. Il se rendit ensuite à Leyde, pour entendre *François Du Jon*. La traversée fut malheureuse; il fit naufrage et perdit tous ses livres; mais cet accident même lui fut utile, puisqu'il lui donna l'occasion de chanter son malheur dans un beau poème, qu'il intitula *Votiva tabella*, et qui comença sa réputation.

Du Moulin n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut nommé à la chaire de philosophie dans l'université de Leyde. Il prit pour texte de ses leçons l'*Organon* d'Aristote, qu'il expliqua avec beaucoup de succès à ses nombreux élèves, parmi lesquels se distinguait déjà Grotius. Sept ans après, en 1599,

et *Papin*, anc.; Lorges : *Chambaran* et de *Vileneuve*, anc.; Mer : *Bourguignon*, sans anc.; Châteaudun : *Simpson* et *Dubois*, anc.; Gergeau : *Bourguignon* et *Denonville*, anc.; Bondaroy : *Du Granier* et *Gondreville*, anc.; Dangeau : *Allix* et *Ourry*, anc.; Romorantin : *Brun* et *Vaugirault*, anc.; Genonville : *Beton* et de *Beauvilliers*.

(1) Nous ne connaissons pas ces frères, mais nous savons, par une lettre inédite de Catherine de Navarre, que Pierre Du Moulin avait une sœur mariée au sieur *Des Gogots*.

il fut appelé comme ministre à Charenton. La princesse *Catherine*, qui le prit en grande estime, le demanda pour chapelain lorsqu'elle se rendit en Lorraine. Les talents qu'il déploya dans les conférences qui se tinrent au sujet de la conversion de cette princesse, et dans sa polémique contre l'apostat *Cayet*, grandirent sa renommée, en sorte que, dès ce temps, Du Moulin passait pour un des plus habiles et des plus savants théologiens de l'Eglise protestante.

Après la mort de Catherine, Du Moulin vint reprendre ses fonctions à Charenton. Pendant les vingt-un ans qu'il desservit cette église, il eut plus d'une fois à courir des dangers. Sa maison fut pillée à deux reprises par la populace, aux fureurs de laquelle il n'échappa qu'avec peine; cependant il refusa les offres avantageuses des universités de Saumur et de Leyde, pour ne pas se séparer de son troupeau. S'il finit par s'éloigner, ce fut seulement lorsqu'il se vit menacé, non plus dans ses biens, mais dans sa liberté, peut-être dans sa vie.

Du Moulin ne prit pas une part aussi active que d'autres pasteurs aux agitations politiques qui signalèrent la fin du règne de Henri IV et le commencement du règne de Louis XIII. Il ne fut député qu'une seule fois à une assemblée politique, à celle de Châtellerault, en 1605, encore n'y joua-t-il aucun rôle important. Il ne s'était pas fait remarquer non plus au Synode national de Gap; ce fut à celui de Privas, en 1612, qu'il commença à exercer de l'influence sur la solution des questions religieuses. Chargé, avec les pasteurs *Sonis*, *La Faye* et *Le Faucheur*, de discuter les raisons pour ou contre l'administration du baptême, avant, après ou sans prédication, il conclut, dans un rapport, fort détaillé et fait avec beaucoup de soin, qui a été publié par Aymon avec les Actes du synode, à l'abrogation de l'article du Synode national de Saint-Maixent, et ses conclusions furent adoptées. Il présenta à ce

même synode une réfutation de la doctrine de *Piscator*. *Sonis*, *La Fresnaye*, *Le Faucheur* et *Bonnet*, qui examinèrent son livre, par ordre de l'assemblée, en rendirent le compte le plus favorable; néanmoins le synode l'engagea à le supprimer, ou au moins à en différer l'impression, afin de ne pas apporter d'obstacle à la réunion projetée entre les diverses communions protestantes.

Personne ne caressait avec plus d'ardeur le rêve d'une réunion que le roi Jacques, qui, en 1615, invita Du Moulin à se rendre en Angleterre pour y travailler. Le pasteur de Charenton fut reçu de la manière la plus flatteuse par le roi, qui lui accorda une prébende de 200 livres, et par l'université de Cambridge, qui lui conféra le titre de docteur. Le fruit de ce voyage de trois mois fut un plan de réunion que *Blondel* a inséré dans ses *Actes authentiques*. On y remarque une modération si éloignée du caractère de Du Moulin qu'on doit nécessairement y reconnaître l'influence du roi Jacques. Au reste, les différents partis parlaient beaucoup de paix et de concorde; mais aucun n'avait le désir sincère d'une union qui ne pouvait s'acheter que par des concessions mutuelles. Le synode de Dordrecht le fit bien voir. Du Moulin y avait été député par les églises de France, mais Louis XIII lui avait défendu de s'y rendre. Il s'en dédommagea en envoyant un mémoire où il déclarait qu'il détestait Arminius et ses disciples, et qualifiait le synode d'assemblée la plus célèbre, la plus sainte et la plus avantageuse à l'Église qui eût été tenue depuis des siècles. Par reconnaissance, les Gomaristes triomphants lui offrirent à Leyde une chaire qu'il refusa.

Animé de pareils sentiments, Du Moulin devait regarder comme un devoir de conscience de travailler de tout son pouvoir à faire admettre par les églises de France les décisions du synode de Dordrecht, et en effet, il les fit sanctionner par le Synode national d'Alais

qu'il présida, non pas toutefois sans rencontrer une forte opposition qu'il réduisit au silence « en usurpant une autorité papale », ainsi que le lui reprocha le vice-président *Laurent Brunier*, lors de la censure amicale que les ministres et les anciens avaient coutume d'exercer les uns à l'égard des autres, après la clôture des délibérations.

Le synode d'Alais est important non-seulement sous le rapport du dogme et de l'enseignement (Voy. *Pièces justific.* N° LXXV), mais aussi sous celui de la discipline. Il s'assembla dans un moment critique. Louis XIII était entré dans le Béarn, et les Protestants menacés sentaient le besoin de resserrer les liens déjà fort relâchés de leur confédération. En conséquence, à défaut d'une assemblée politique, le synode formula un nouveau serment d'union ainsi conçu : « Nous, députés des églises réformées de France, connaissant par l'expérience du passé qu'il n'y a rien de si nécessaire pour conserver une bonne paix et maintenir l'établissement des dites églises qu'une sainte union et concorde inviolable, tant dans la doctrine que dans la discipline et ses dépendances, et que les dites églises ne peuvent pas subsister sans une bonne et étroite union et conjonction mutuelle de tous leurs membres, beaucoup mieux gardée qu'elle n'a été par le passé; pour cette fin, souhaitant d'ôter à l'avenir toute semence de division et tout sujet de partialité entre les églises, et d'obvier à toutes les impostures, menées et calomnies par lesquelles des gens mal affectionnés à notre religion tâchent de la dissiper et ruiner, ce qui nous donne lieu de penser plus que jamais à chercher d'un commun accord et consentement les moyens de notre juste, légitime et nécessaire conservation dans la susdite union, sous l'obéissance de notre roi et souverain seigneur; et pour cet effet, nous avons juré, au nom de toutes les églises, pour leur bien propre et pour le service de S. M., et nous jurons de rechef et protestons, avec promesse de faire ratifier

les mêmes protestations dans nos provinces, de demeurer inséparablement unis et conjoints dans la confession de foi des églises réformées de ce royaume, confirmée, ratifiée et approuvée par nous tous qui jurons tant en notre nom qu'en celui des églises et des provinces qui nous ont députés pour venir à cette assemblée, de vouloir vivre et mourir dans cette même confession, et nous protestons aussi, tant pour nous que pour ceux qui nous ont députés, de garder inviolablement la discipline ecclésiastique établie dans les églises réformées de ce royaume, et de suivre les réglemens qu'elle contient, soit pour la conduite desdites églises ou pour la correction des mœurs, reconnaissant qu'elle est conforme à la Parole de Dieu, l'empire duquel demeurant en son entier, nous protestons et jurons de rendre toute obéissance et fidélité à S. M., ne désirant autre chose que de pouvoir, à la faveur de ses édits, servir notre Dieu en liberté de conscience. »

Selon l'usage, la Confession de foi fut lue ensuite, et elle fut approuvée d'un commun accord. La lecture de la Discipline donna lieu à quelques remarques. Le synode insista fortement sur la nécessité d'observer mieux qu'on ne faisait certains de ses articles, notamment ceux qui concernaient les ministres déposés ou apostats, ceux qui enjoignaient aux pasteurs et à leurs familles de donner l'exemple de la simplicité et de la modestie, ceux encore qui prescrivaient la résidence aux ministres. Il défendit aux pasteurs de s'occuper de la recette des deniers des colloques, ce soin les détournant de leurs devoirs, et renouvela la défense de traiter en chaire des questions politiques. Il arrêta aussi qu'à l'avenir, en quelque circonstance et pour quelque motif que ce fût, les ministres n'administreraient plus le pain sans le vin dans la Cène.

Le synode d'Alais apporta, en outre, quelques modifications aux décisions de celui de Vitry. Il ôta aux anciens le pouvoir qui leur avait été accordé par

le synode de Tonneins et confirmé par celui de Vitry, de suspendre de la Cène un homme de mœurs scandaleuses, en cas de récusation du pasteur. Il exigea la présence d'un pasteur voisin pour légitimer la sentence. On doit approuver également la décision prise sur la réclamation de *Du Noyer*, avocat de Châlons. Il parait que, dès cette époque, les familles influentes tendaient à constituer des espèces de petites aristocraties au sein de l'église calviniste, en s'appropriant l'autorité consistoriale. Afin de prévenir cet abus, *Du Noyer* s'opposa à la réception de quelques anciens qui comptaient déjà plusieurs parents dans le consistoire de Châlons. Suspendu de sa charge d'ancien, il en appela au synode de la Bourgogne qui lui donna gain de cause. Le consistoire mécontent en appela à son tour au synode national qui le condamna, et jugea valable l'opposition de *Du Noyer* « parce qu'elle tendoit à empêcher une cabale de plusieurs alliés et parens. »

Le synode d'Alais déploya une juste sévérité envers plusieurs autres synodes provinciaux ou consistoires qui avaient indignement abusé de leur autorité. Que dire, par exemple, du synode de la Provence qui avait forcé le pasteur *Maurice* à demander pardon à genoux, en pleine assemblée, de quelques fautes « légères ou nulles » ? Ce même synode avait « montré de la passion » contre les ministres *Barthélémy Ressant*, *André Garin* et *Raphaël Gabet* ; il fut fortement censuré, comme celui du Vivarais qui avait eu aussi des torts graves à l'égard de *Jean de La Faye*. Le mal était allé si loin en Provence que le synode national, pour y porter remède, dressa un règlement particulier où il recommanda d'éviter de traiter dans les assemblées ecclésiastiques toute question pouvant provoquer la jalousie, l'envie, la discorde.

Ce règlement aurait pu s'appliquer à beaucoup d'églises ; car le synode d'Alais lui-même eut à apaiser un grand nombre de querelles particulières, celle du baron de *Ganges* avec *Codur* ;

celle de *Galepin*, juge d'Uzès, avec *Goudin*, vignier de la même ville, etc.; nous ne parlons pas des contestations des pasteurs avec leurs églises au sujet de leurs traitements, cela nous entraînerait trop loin.

Peu de temps après son retour à Paris, Du Moulin fut informé que Buckingham avait fait tenir à Louis XIII une lettre qu'il avait écrite au roi d'Angleterre et où il lui disait que les églises protestantes avaient les yeux tournés vers lui. Craignant d'être arrêté, il s'enfuit à Sedan où il fut accueilli avec empressement par le duc de *Bouillon* et par l'académie, qui le nomma sur-le-champ professeur de théologie. En 1623, Louis XIII n'ayant point voulu consentir à son retour à Paris, il fit un nouveau voyage en Angleterre à la demande du roi Jacques qui voulait l'employer à répondre au cardinal *Du Perron* et qui lui donna un logement et une pension. Il fut nommé en même temps pasteur de l'église française de Londres; mais Jacques étant mort en 1625, il retourna à Sedan, d'où il adressa à Louis XIII une nouvelle supplique afin d'obtenir la permission de revenir à Paris. Sa requête, appuyée par le Synode national de Castres, lui fut accordée. La guerre ayant éclaté en 1628, il s'éloigna, soit par ordre du gouvernement, soit par prudence. Une lettre publiée dans les Mémoires de La Force nous apprend qu'il était à La Haye au mois de nov. de cette année. Plus tard, il retourna à Sedan où il mourut le 10 mars 1658, à l'âge de 90 ans. La même année, un anonyme publia *Les dernières heures de M. Du Moulin, ensemble le recueil de plusieurs vers faits à sa mémoire* (Charent., 1658, in-4°).

Au jugement de Spanheim, Du Moulin était *acutissimus et eruditissimus theologus*. Jean Bates, auteur des *Vitæ selectorum virorum* (Lond., 1682, 4°), loue également dans l'illustre pasteur *mirum ingenii acumen, serenum judicium, non unquam irâ aut impatientiâ obturbatum*; mais, ajoute-t-il,

de tous ses talents, le plus éminent fut l'art de disputer, *sed omnium [artium] eminentissima fuit disputandi peritia, multo usu confirmata*. Du Moulin eut, en effet, de nombreuses occasions de s'exercer dans la dialectique. Athlète intrépide et infatigable du calvinisme pur, il soutint d'ardentes controverses, non seulement contre maints docteurs catholiques, comme *Cayet*, *Coëffeteau*, *Colon*, *J. Journé*, *Gontier*, *Arnoux*, *Du Perron*, *La Milletière*, etc.; mais contre plusieurs de ses coreligionnaires, tels que *Tilenus*, *Amyraut*, *Testard*, *Grotius*, qui s'éloignaient sur quelques points des doctrines proclamées par la Confession de foi. Dans toutes ces disputes, il déploya un grand zèle pour les intérêts de son église et une activité sans égale, mais on doit regretter qu'il ne se soit pas toujours tenu dans les bornes « de l'honnesteté et de la courtoisie, » et que souvent, au contraire, il se soit laissé emporter beaucoup trop loin par l'impétuosité de son caractère. Quelquefois même son esprit naturellement satirique et malin descendit à des attaques peu dignes d'un ministre de l'Évangile et d'une religion de paix et de charité. Son humeur impérieuse et violente lui fit beaucoup d'ennemis, surtout parmi les Jésuites qui avaient ainsi anagrammatisé son nom: *Erit mundo lupus*. Voici le catalogue de ses ouvrages aussi complet que possible. Tous ont été mis à l'index parmi ceux des hérétiques de première classe.

I. *Elementa logices*, Lugd. Bat., 1596, in-8°. — Cet ouvrage eut treize éditions en peu d'années; il a été trad. en franc., Paris, 1624, in-12; Sedan, 1628, in-8°; Gen., 1631, in-8°, et en angl., Lond., 1624, in-8°.

II. *De rellatis*, Lugd. Batav., 1597, 4°.

III. *De indole et virtute*, Lugd. Bat., 1597, in-4°.

IV. *Narré de la conférence verbale et par écrit tenue entre MM. Du Moulin et Cayer, par Archibault Adaire, gentilhomme écossais*, 1602, in-8°; Gen., 1633, in-8°.

V. *Nouvelles briques pour le bastiment de Babel, c'est-à-dire erreurs nouvellement forgez pour établir la grandeur de l'évesque de Rome*, La Roch., 1604, in-8°; Sedan, 1624, in-8°; Gen., P. Aubert, 1637, in-8°.

VI. *Accroissement des eaux de Siloé pour éteindre le feu du purgatoire et nover les satisfactions humaines et les indulgences papales*, La Roch., 1604, in-8°; 1608, in-8°; Gen., 1614, 1628, 1631, in-8°. — La réponse de *Cayet* à ce livre portant la date de 1603, il est clair qu'il en existe une édit. antérieure, quo L'Estoile signale d'ailleurs dans son Journal à l'année 1603; mais nous n'avons pu la trouver.

VII. *Défense de la foy catholique contenue au livre du roy Jacques I contre la réponse de Coëffetau*, La Roch., 1604, in-8°; Paris, 1612, 8°; nouv. édit. revue et augm. Gen., 1624, in-8°; 1631, in-8°; trad. en angl., Lond., 1610, in-fol.; en latin, Lond., 1644, in-8°. — Cet ouvrage est divisé en trois livres. Dans le 1<sup>er</sup>, l'auteur raconte les usurpations des papes sur le pouvoir temporel; dans le 2<sup>e</sup>, il prend la défense de la confession du roi Jacques; dans le 3<sup>e</sup>, il prétend prouver l'accomplissement des prophéties.

VIII. *Tractatus de peregrinationibus, altaribus et sacrificiis Christianorum cum Gregorii Nysseni epistolâ de euntibus Ierosolymâ, latinè versâ et notis illustratâ*, Paris., 1606, in-8°; Hanov., 1607, in-8°; lenæ, 1719, in-4°.

IX. *Trente-deux demandes proposées par le P. Cotton avec les solutions; item soixante-quatre demandes proposées en contre-échange*, La Roch., 1607, in-8°; Lond., 1614 et 1615, in-4°; Gen., 1625, 1659, 8°.

X. *Apologie pour la sainte Cène du Seigneur contre la présence corporelle et la transsubstantiation; item contre les messes sans communiants et la communion sous une seule espèce*, La Roch., 1607, 1609, 8°;

Gen., 1608, 1610, 1660, in-8°; trad. en allem., Francf., 1644, et en angl., Lond., 1612, in-4°.

XI. *Les eaux de Siloé pour éteindre le feu du purgatoire et nover les traditions, les limbes, les satisfactions humaines et les indulgences papales, contre les raisons d'un cordelier portugais défendues par trois écrits intitulés, le 1<sup>er</sup> le Torrent de feu; le 2<sup>e</sup> la Fournaise ardente, et le 3<sup>e</sup> le Feu d'Hélie*, La Roch., 1608, 8°; 1610, in-8°; trad. en angl., Oxon., 1612, in-8°. — Réponse aux attaques dont l'*Accroissement des eaux de Siloé* avait été l'objet.

XII. *Véritable narré de la conférence entre les sieurs Du Moulin et Gontier secondé par M<sup>me</sup> la baronne de Salignac*, 1609, in-8°; Gen., P. Aubert, 1635, in-8°; Gen., 1660, 8°. — Cette conférence avait été provoquée par la dame de *Mazencourt* qui désirait jeter un peu d'éclat sur son abjuration. La baronne de *Salignac* avait déjà abandonné la religion protestante.

XIII. *Response aux lettres du sieur Gontier*, 1609, in-12.; Gen., 1635, 8°.

XIV. *Théophile ou traité de l'amour divin*, La Roch., 1609, in-12.; s. l., 1610, in-12; réimp. avec le suivant, Gen., 1624, 1635, in-8°.

XV. *Héraclite ou de la vanité et misère de la vie humaine*, 1609, in-12, selon Aymon; 3<sup>e</sup> édit., 1610, in-12; réimp. plusieurs fois à Gen.; trad. en all. par la princesse d'Anhalt en 1617, par Jacobi en 1621 et par *Besoldus*, Strasb., 1627, in-12; en angl. par Darcy, Lond., 1624, in-8°, et par L'Estrange, Lond., 1652, in-8°.

XVI. *Anatomie du livre du sieur Coëffetau intitulé Réfutation des faussetez contenues en la 2<sup>e</sup> édit. de l'Apologie de la Cène*, Sedan, J. Baillet, 1610, in-8°; Gen., Aubert, 1610, in-12; 1625, 1633, in-8°.

XVII. *Lettres à MM. de l'Eglise romaine*, 1611, in-8°, trad. en angl., Lond., 1623, in-12.

XVIII. *De l'accomplissement des prophéties où est montré que les pro-*

*phéties de saint Paul, de l'Apocalypse et de Daniel touchant les combats de l'Eglise sont accomplis*, La Roch., 1612, in-8°; Gen., 1612, 8°; Sedan, 1624, in-8°; Gen., 1631, in-8°; trad. en angl., Oxon., 1612, in-8°.

XIX. *Actions de grâces du P. Gontier au R. P. Viscour pour avoir entrepris sa défense contre le sieur Du Moulin et répondu à ses demandes touchant l'antiquité*, 1612, in-8°.

XX. *Copie de la lettre écrite contre Tilénius aux ministres de France*, Paris, 1613, in-8°. — La querelle de Du Moulin avec Tilénius occupa beaucoup les églises (*MSS. de Genève* 197<sup>aa</sup>, Carton 6, N° 7.) et jusqu'au roi Jacques qui, en 1614, fit recommander au premier la paix et la concorde par l'ancien pasteur de Duras! *David Home*. Le Synode national de Tonneins pria, de son côté, *Du Plessis-Mornay* de travailler à apaiser cette triste dispute. Ses efforts, secondés par *Fleury, Le Bloy, Rivet, Périllau, Bouchereau, Craig et Home*, ne restèrent pas infructueux. Les deux adversaires finirent par reconnaître réciproquement leur orthodoxie, « nonobstant quelque malentendu de paroles, lesquelles pouvoient être interprétées contre leur sentiment, étant prises à la rigueur. » C'est sans doute à la suite de cette réconciliation que Du Moulin renonça à l'impression de son *Examen de la doctrine de Tilénius*, dont une copie existe à la Bibl. de Genève (Carton 3, N° 44). Il y combattait les douze antithèses dans lesquelles le professeur de Sedan et ses disciples avaient exposé leur doctrine; réfutait leurs arguments et leurs objections, et montrait l'accord des églises et des écrivains calvinistes avec les sentiments qu'il venait de défendre.

XXI. *De monarchiâ temporalipontificis romani liber, quo imperatoris, regum et principum jura ad usurpationes papæ defenduntur*, Lond., 1614, in-8°; [Gen.] 1614, 8°; Francof., 1716, in-8°. — C'est apparemment de ce livre que la Biogr. univ.

raconte qu'il fut saisi à la requête du chancelier, mais que Du Moulin, qui l'avait composé par ordre du roi Jacques, en obtint la restitution, et que le chancelier profita de cette occasion pour prier le ministre de Charenton, qu'il nommait homme de bien, de continuer à prêcher modestement.

XXII. *Défense de la confession des églises réformées de France par les quatre ministres de Charenton, Montigny, Durand, Du Moulin et Mestrezat, contre les accusations du sieur Arnoux jésuite*, Charent., Nic. Bourdin, 1617, in-8°; Gen., P. Chouet, 1625, in-8°; Oxon., 1620, in-4°, avec un *Sermon sur Rom. I. 16*, prêché à Greenwich par Du Moulin en présence du roi Jacques. — Arnoux, prêchant devant le jenne Louis XIII, avait avancé que les passages de l'Écriture cités en marge de la Confession de foi étaient tous faussement allégués. Les quatre ministres lui répondirent par ce remarquable opuscule, que Du Moulin développa plus tard. L'épître dédicatoire à Louis XIII est fort belle et pleine de force.

XXIII. *De la juste providence de Dieu, traité auquel est examiné un écrit du sieur Arnoux par lequel il prétend prouver que Calvin fait Dieu auteur du péché*, La Roch., 1617, in-8°; réimp. avec le *Saint réveil spirituel*, et la *Copie d'une lettre à un sien ami en Hollande*, Gen., 1624, in-8°; Gen., 1632, P. Aubert, in-8°; Gen., 1659, in-8°.

XXIV. *De la toute-puissance de Dieu et de sa volonté, traité auquel est exposé comment la toute-puissance de Dieu et sa volonté doivent régler notre foy au point du saint Sacrement*, La Roch., 1617, in-8°.

XXV. *Fuites et évasions du sieur Arnoux jésuite*, Charent., A. Pacard, 1618, in-8°.

XXVI. *Véritable narré de la conférence tenue entre les sieurs Du Moulin et de Raconis*, La Roch., 1618, 8°; Gen., P. Aubert, 1637, 8°.

XXVII. *Bouclier de la foy ou dé-*

*senſe de la confeſſion de ſoy des églises réformées du royaume de France contre les objections du ſieur Arnoux jéſuite*, Charent., A. Pacard, 1618, in-8°; Sedan, 1622, in-8°; Gen., 1630, 1670, in-8°; dern. édit., Paris, 1846, in-8°; trad. en allem., Clèves, 1620, et Bale, 1628.

XXVIII. *De la vocation des paſteurs*, Sedan, J. Jannon, 1618, in-8°; nouv. édit. revue et corrig., Sedan, Abr. Pacard, 1618, in-12; Gen., 1631, 1672, in-8°; trad. en allem., Francof., 1619.

XXIX. *Anatome arminianiſmi, seu enucleatio controverſiarum quæ in Belgio agitantur, ſuper doctrinâ de providentiâ, de prædeſtinatione, de morte Chriſti, de naturâ et gratiâ et de converſione*, Lugd. Bat., 1619, in-4°; trad. en angl., Lond., 1620, in-4°. — Cet ouvrage avait été mis ſous preſſe au commencement de l'année 1618. Les miniſtres de Paris virent avec peine leur collègue anticiper le jugement du Synode de Dordrecht et l'engagèrent à modérer ſon impatience. Leurs exhortations n'ayant rien produit, ils s'adreſſèrent au ſynode provincial et en obtinrent, le 14 mai, un décret qui défendait à tout miniſtre de rien imprimer ſans l'approbation de ſes collègues. Du Moulin fut donc obligé d'arrêter l'impreſſion de ſon livre juſqu'après la clôture du ſynode de Dordrecht. Il y traite les Remontrants d'hérétiques, de ſectaires, de monſtres, de hardis blaſphémateurs, d'inſolents coquins.

XXX. *Conſeil fidèle et ſalutaire ſur les mariages entre perſonnes de contraire religion*, Charent., A. Joalin, 1619, in-12.

XXXI. *Des traditions et de la perfection et ſuffiſance de l'écriture ſainte*, Sedan, 1621, in-12; 1631, in-8°; Gen., 1671, in-8°; trad. en angl., Lond., 1632, in-8°. — Suite du *Juge des controverſes*, où Du Moulin défend l'autorité des écritures. Nous ne connaisſons de ce dernier ouvrage que l'édit. de Sedan, J. Jannon, 1630,

in-8°, qui, on le voit, n'eſt pas la première.

XXXII. *Thèſes theologicae de naturâ eccleſiæ*, Sedan., 1621, in-4°.

XXXIII. *Lettre écrite à un de ſon troupeau, ſur la calamité préſente*, 1621, in-8°; réimp. à Gen., 1637, in-12, à la ſuite du N° V.

XXXIV. *Prière et méditation de l'ame fidèle ſur l'affliction préſente de l'Eglise, enſemble les prières du matin et du ſoir*, Sedan, 1622, in-12. — Serait-ce le même ouvrage que celui dont Draudius fait mention ſous ce titre évidemment tronqué: *Sainctes prières plus divines traités*, Gen., 1619, in-21.

XXXV. *Du combat chreſtien ou des afflictions*, à MM. de l'église réformée de Paris, Sedan, 1622, in-12; 4° édit. revue et augm., Gen. 1632; 6° également revue et augm., Quevilly 1671, in-18; trad. en angl., Lond., 1636, 2 vol. in-8°.

XXXVI. *De eccleſiæ viſibilis dignitate*, Sedan., 1622, in-4°.

XXXVII. *De notiſ veræ eccleſiæ*, Sedan., 1622, in-4°.

XXXVIII. *Thèſes theologicae de peccato mortali et veniali*, Sedan., 1622, in-4°.

XXXIX. *De obedientiâ et potestate, necnon de voto obedientiæ monaſticae*, Sedan., 1623, in-4°.

XL. *Ode dédiée à la mémoire de ſeu M. le duc de Bouillon*, Sedan, 1623, in-4°.

XLI. *Réponſe à quatre demandes faites par un gentilhomme du Poitou*, Sedan, 1623, in-8°; Gen., 1624, 1633, in-8°.

XLII. *Sermon ſur Daniel IX*, 1-9, Sedan, 1623, in-16.

XLIII. *Elementa philoſophiæ moralis*. Nous connaisſons pluſieurs édit. de la trad. franç. que l'auteur lui-même a faite de cet ouvrage, celles de Sedan, Abdias Buizard, 1624, in-12; Rouen, J. Cailloué, 1629, in-12; Gen., 1627, in-8°; Paris, 1631, in-24; mais nous n'avons trouvé aucun exemplaire de l'original dans les Biblioth. de Paris.

XLIV. *Sermons sur quelques textes de l'Écriture sainte*, Gen., 4625 et 4636, in-8°. — Au nombre de sept. Du Moulin ne manquait pas de talent oratoire. On raconte que chargé de prononcer l'oraison funèbre de Henri IV, il fit un discours si touchant que toute l'assemblée fondit en larmes.

XLV. *De cognitione Dei tractatus*, Lugd. Bat., 4625, in-24; 1629, in-46; trad. en franç., Charent., S. Petit, 4625, in-46; puis par *Simon Goulart*, Gen., 1637, in-12, et en allemand par *Jacobi*, Leipz., 1694.

XLVI. *Familière instruction pour consoler les malades*, Gen., 4625, in-8°; 4636, in-8°.

XLVII. *Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vray christianisme*, Sedan, J. Jannon, 1627, in-fol.; Gen. 1627, 2 vol. in-4°; 1633, in-4°; trad. en allem. par *Stutzing*, Wesel, 1632, et en angl., Lond., 1662, in-fol. — C'est l'édit. de 1633 qui passe pour la meilleure. Du Moulin composa cet ouvrage contre *Du Perron*, à la demande du roi Jacques.

XLVIII. *L'anti-barbare ou du langage étrange et incogneu tant ès prières des particuliers qu'au service public*, Sedan, 1629, in-8°; Gen., 1629, in-8°; 4634, in-8°; trad. en angl., Lond., 1630, in-8°. — Vive attaque contre la liturgie catholique.

XLIX. *Oratio de laudibus theologiae*, Sedan., 1629, in-46. — Discours prononcé, en 1628, à l'occasion de la réception de l'écossais *Alexandre Colvin* au grade de docteur.

L. *Thesium theologiarum de peccato originali pars tertia, in qua dissertitur quo pacto peccatum originale transeat ad posteros, necnon de panâ originalis peccati et limbo pontificiorum*, Sedan., J. Jannon, 1629, in-4°.

LI. *Enodatio gravissimarum questionum de providentiâ Dei, statu innocentiae, peccato originali, libero arbitrio, predestinatione et perseveratione electorum*, Lugd. Bat., Elzev., 1632, in-8°.

LII. *Lettre à M. de Balzac*, Gen., 4633, in-12; Gen., P. Aubert, 1637, in-8°, avec la Lettre de Balzac.

LIII. *Réponse à la lettre de M. de Balzac*, 1633, in-8°; Gen., 1637, 8°.

LIV. *Iconomachus, seu de inagnibus et carum cultu*, Sedan., J. Jannon, 1635, in-8°.

LV. *Lettre à M. de La Milletière*, Sedan, J. Jannon, 1635, in-12. — Imp. avec les Lettres de *Rivet* et de *La Milletière*.

LVI. *Jugement sur le livre du sieur de La Milletière*, 1636, in-12.

LVII. *Anatomie de la Messe, où est montré, par l'Écriture-Sainte et par les tesmoignages de l'ancienne Eglise, que la messe est contraire à la Parole de Dieu*, Gen., J. Chouet, 1636, 2 vol. in-8°; 2<sup>e</sup> édit., Gen., 1638, in-8°; Leyde, Elzevir, 1638, in-12; trad. en latin par *Louis Du Moulin*, Lugd. Bat., 1637, in-8°.

LVIII. *Hyperaspistes seu defensor veritatis adv. calumnias et opprobria ingesta in veram religionem à Sylvestro Petrasanctâ jesuitâ*, Gen., J. Chouet, 1636, in-8°.

LIX. *Oppositions de la Parole de Dieu avec la doctrine de l'Eglise romaine*, Gen., P. Aubert, 1637, id-8°. — *Watt* cite, sous le nom de P. Du Moulin, *Collection of some romish tenets contrary to the word of God*, Lond., 1640, in-4°. N'y aurait-il pas une erreur dans le millésime ?

LX. *Seconde lettre à M. de La Milletière*, Sedan, 1638, in-8°.

LXI. *Lettres au Synode d'Alençon, en 1637, touchant les livres d'Amyraut et Testard, ou examen de leur doctrine*, Amst., 1638, in-12. — *Daillé* écrivait à *Ferry*, au sujet de cet ouvrage : « Le premier [Du Moulin] mêle feu M. *Caméron* dans cette querelle, accouplant ce qu'il nomme le caméronisme avec le papisme et l'arménianisme, par un nouvel exemple qui donne un extrême scandale à nos peuples et de grandes prises à nos adversaires. Il a freschement écrit un traité contre MM. *Amyraut* et *Testard*,

non content du premier qu'il avoit dicté à ses disciples contre les mêmes, sous les noms de *Thaumasin* et *Capiton*; et a mis à la tête de ce dernier ouvrage une Lettre à nos synodes, où il représente la doctrine de ces deux serviteurs de Dieu fort odieusement, et conclut à composer un nouveau Formulaire qu'il veut que l'on fasse jurer à tous les pasteurs.... Si tous ceux qui sont de ses amis lui disoient fermement ce qu'ils en pensent, peut-être y procéderoit-il avec plus de modération. »

LXII. *Deuxième partie de l'anatomie de la messe, contenant la messe en franç. et en latin, avec un commentaire où sont décrites les diverses espèces de messes, avec les mystères et cérémonies et origine de chaque pièce de la messe*, Sedan, J. Jannon, 1639, in-12; trad. en angl., Lond., 1644, in-8°; les deux parties réunies, 5<sup>e</sup> édit., Charent., L. Vendosme, 1647, in-8°; Gen., 1655, 8°.

LXIII. *Vates seu de præcognitione futurorum et de bonis malisque prophetis lib. IV*, Lugd. Bat., 1640, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., augm. d'un livre, Gorinch., 1672, in-8°.

LXIV. *Justification contre les impostures de Léonard Le Maire, dit Limbourg*, Charent., L. Vendosme, 1640, in-8°; Gen., 1659, in-8°.

LXV. *Strigil adv. [H. Grotii] commentationem ad loca quædam N. T. de antichristo*, Amst., 1640, in-8°. — Cet ouvrage, que Barbier attribue, par erreur, au fils de Du Moulin, a paru sous le pseudonyme d'*Hippolyte Fron-ton Caracotta*.

LXVI. *Le capucin, traité auquel est descrite l'origine des Capucins et leurs vœux, règles et disciplines examinées*, Sedan, J. Jannon, 1644, in-8°; Gen., 1644, in-8°; trad. en all., Bâle, 1642. — Cette satire, qui fut brûlée par la main du bourreau, est très-rare.

LXVII. *Réponse au livre du cardinal Du Perron, intitulé Réplique à la Réponse de Jacques I, roy de Bretagne*, Gen., 1644, in-8°.

LXVIII. *Trois sermons faits en présence des pères Capucins, sur Rom. XII, 1 et Matt. XVIII, 15-17*, Charent., L. Vendosme, 1644, in-8°; Gen., 1644, in-8°.

LXIX. *Méditation pour se préparer à la sainte Cène*, Charent., 1643, in-12; dern. édit., augm., Charent., Gobert, 1655, in-8°.

LXX. *Dix décades de sermons*, Gen., 1645-1654, 10 vol. in-8°.

LXXI. *Elementa Logicæ, Physicorum et Ethicorum*, Amst., 1645, in-8°; trad. en franç., Gen., 1660, in-8°. — Recueil des œuvres philosophiques de Du Moulin.

LXXII. *Eclaircissemens des controverses salmuriennes ou défense de la doctrine des églises réformées*, Leyde, 1648, in-8°; Gen., 1649, in-8°.

LXXIII. *Judicium P. Molinæi de Mosis Amiralaldi libro adv. F. Spanheimum, seu pro Dei misericordiâ et sapientiâ et justitiâ apologiæ lib. III.*, Rol., 1649, in-8°.

LXXIV. *La vie et la religion de deux bons papes, Léon I et Grégoire I, où est montré que la doctrine et religion de ces pontifes tant célèbres est contraire à la religion romaine de ce temps*, Sedan, F. Chayet, 1650, in-8°; Gen., Chouet, 1659, 8°.

LXXV. *De penitentiâ et clavibus liber*, Sedan., F. Chayet, 1652, in-8°.

LXXVI. *Sermon sur Rom. VIII, 45*, Sedan, F. Chayet, 1652, in-8°.

LXXVII. *Ezhortation faite à ses enfans peu de temps avant sa mort*, Charent., 1658, in-8°; trad. en allem., Zurich, 1663, in-12.

LXXVIII. *Sermons sur divers textes*, Gen., Chouet, 1661, in-8°. — Ce n'est peut-être qu'une réimpression.

LXXIX. *Méditation sur la grande maladie qu'il eut dès années 1625 et 1626*, Sedan, 1662, in-12.

LXXX. *Réponse à Samuel Langle [de L'Angle], où est contenue la doctrine de M. Amyraut*, sans nom de lieu ni date. in-8°.

Aymon, qui donne, dans les Actes

des synodes, d'après le Synodicon de Quick, une liste de 75 ouvrages de Du Moulin, et qui ne les a pas tous connus, lui attribue encore : 1° *Meditationes in Ps. CXXIII adv. J. Peronnum, episc. Eburoniensem*, composées, selon Meursius, pendant son séjour à Leyde; — 2° *Dialogues rustiques pour ceux qui sont dans des pays éloignés de la prédication de la Parole de Dieu*, Charent., 1627, in-8°; Rotterd., 1714, in-12, ouvrage anonyme auquel il peut avoir eu part; 3° *Lettres de réconciliation à M. Amyraut*; — 4° *Examen du livre du R. P. L. Joseph de Morlais, capucin*; — 5° *Testament d'une mère à son fils à naître*; — 6° *Lettre à M. Drelincourt sur l'imposture découverte du prétendu ministre Villeneuve*; — 7° *Quatrains grecs, latins et françois*. C'est sans doute le même ouvrage que celui qui est cité dans le Dict. de Barbier sous ce titre : *Distiques de Caton, en vers latins, grecs et franc., suivis des quatrains de Pibrac en prose grecque, par Du Moulin, le tout avec des trad. interlinéaires, par Boulard*, Paris, an II, in-8°.

Aymon attribue encore à P. Du Moulin le *Journal des Capucins*, qui est de Clouet. Ancillon, dans ses Mélanges, affirme qu'il est l'auteur de l'Anti-Cotton; cependant on s'accorde assez généralement aujourd'hui à restituer cette satire à César de Plaix, sieur de L'Ormoie, avocat au parlement de Paris. Jücher se trompe également lorsqu'il donne au pasteur de Charenton le traité *De fide justificante* qui appartient à son fils, et cette erreur suffit pour nous empêcher d'admettre, sur sa seule autorité, parmi les ouvrages de notre Du Moulin, l'*Appellation d'Angleterre*, le traité *De ultimis temporibus contra Bellarminum*, et celui *Du vray amour consistant en aumône et charité*, qu'il lui attribue. Nous rappellerons que nous avons déjà mentionné aux art. *Bouju*, *Bourguignon*, *Cappel*, *Drelincourt*, différents écrits du célèbre ministre; il serait in-

utile d'en reparler ici. Nous ajouterons seulement que les vol. 369 et 371 des mss. de Burney au British Museum, contiennent plusieurs lettres de ce savant théologien.

Le Dict. de la Noblesse et Toustain-Frontebosc, auteur d'une généalogie de la famille Toustain, qui était alliée par les femmes à celle de Du Moulin, nous apprennent que Pierre Du Moulin épousa, en 1599, *Marie de Colignon*, et que, resté veuf, il se remaria, en 1623, avec *Sara de Geslay*, fille de *Louis de Geslay* et de *Marthe de Bussey*. Il eut, de son second mariage, un fils, nommé DANIEL, qui alla se fixer en Bretagne où il acquit la seigneurie de Brossay, près de Vannes, et qui fut, pendant plusieurs années, gouverneur du château de Josselin. En 1672, il épousa *Esther Uzille*, fille de *Jean*, seigneur de Kervelher, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres, de PIERRE-DANIEL et d'ÉTIENNE. Il se convertit, avec sa famille, à la révocation de l'édit de Nantes.

Les généalogistes nous laissent ignorer combien d'enfants naquirent du premier lit; nous en connaissons trois : PIERRE, LOUIS et CYRUS. Ce dernier vit le jour à Paris et fit ses études à Sedan. En 1637, il fut appelé à desservir l'église de Châteaudun. A cela se bornent les renseignements que nous avons pu recueillir sur sa vie, car nous n'oserions affirmer, bien que le fait ne puisse s'appliquer ni à l'un ni à l'autre de ses deux frères, qu'il fût le même que Du Moulin, ministre de Sedan, à qui un arrêt du conseil, en date du 14 janv. 1664, défendit de prêcher dans aucune ville du royaume, parce qu'il avait tenu des discours scandaleux et téméraires (*Arch. gén. Mm.* 852). Cyrus Du Moulin est auteur d'un *Catéchisme des controverses*, publié à Genève, en 1659, in-8°, et d'un traité intitulé *Le Pacifique ou la paix de l'Eglise* (*Gen.*, de Tournes, 1665, in-8°). Nous avons dit ailleurs que sa fille SUSANNE épousa *Basnage*. La demoiselle *Marie Du Moulin*, dont M<sup>lle</sup> Du

Noyer parle comme de la directrice du pensionnat fondé par la princesse d'Orange, en faveur des demoiselles réfugiées sans fortune, était apparemment sa sœur. Quant à la demoiselle Garnier, dont le Mercure du mois de juin 1683 raconte la conversion en ces termes : « Le dimanche, 20 de ce mois, Mademoiselle Garnier de Poitiers, nièce de M. Cottiby, ministre fameux qui abjura l'hérésie il y a 22 ans, et du ministre Du Moulin, fit profession de la foi catholique, entre les mains du P. Alexis Du Buc, » il est assez vraisemblable que c'est du pasteur de Châteaudun qu'elle était parente.

Les deux frères de Cyrus Du Moulin sont mieux connus. L'aîné, nommé Pierre, comme son père, naquit en 1600. Il fit ses études à Sedan et à Leyde, et se rendit ensuite en Angleterre pour perfectionner ses connaissances, en suivant les cours des professeurs les plus renommés. Après avoir passé quelques années dans la maison de Dungarvan, en qualité de gouverneur de Richard Boyle et de son frère, il retourna en Hollande, et se fit recevoir docteur en théologie à Leyde; puis il s'embarqua de nouveau pour l'Angleterre et alla s'établir en Irlande, dans le comté de Cork, mais il n'y fit qu'un court séjour. Appelé à Oxford comme prédicateur, il s'acquitta de ses fonctions avec le plus grand zèle, pendant deux ans; ce fut sans doute en récompense des services qu'il rendit, que les universités d'Oxford et de Cambridge lui conférèrent le titre de docteur. En 1660, Charles II le choisit pour chapelain de la cour et le nomma prébendaire de Cantorbéry. Il passa le reste de ses jours dans cette ville, consacrant tout le temps que l'accomplissement de ses devoirs lui laissait, à la composition d'écrits de controverse et de morale, qui ont joui d'une réputation nullement usurpée. Il mourut le 20 oct. 1684 (1). Voici la liste de ses ouvrages :

(1) On trouve une Vie anonyme de ce théologien dans le recueil msc. du British Museum coté MSS. Lansdown, 987. 32.

I. *Carmen heroïcum in memoriam Jacobi I regis*, Lond., 1625, in-4°.

II. *Défense de la religion réformée et de la monarchie et église anglicane*, 1650, in-8°.

III. *Clamor sanguinis regii ad cælum adv. parricidas anglicanos*, Haga, 1652, in-12. — Publié par *Alexandre Morus*.

IV. *Treatise of peace and contentment of mind*, Lond., 1657, in-8°; trad. en franç. sous le titre de *Traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit*, Sedan, 1660, in-8°; Charent., 1664, 1663, in-8°; nouv. édit. revue et corrigée, Paris, 1671, in-8°; Quevilly, 1672, in-12; Amst., 1675, in-18; Gen., 1677, in-8°; nouv. édit. retouchée, quant aux expressions surannées, par *Catherine Guichard de Péray*, morte, le 9 mai 1744, directrice de la Société du cloître à La Haye, La Haye, 1720, in-8°; Amst., 1729, in-8°; Gen., 1729, 2 vol in-8°; trad. en hollandais, Amst., 1694; en allem., Leipz., 1703; Brème, 1737. — Que pourrions-nous ajouter pour prouver l'excellence de cet ouvrage et son succès? Barbier s'est trompé en attribuant cet écrit à Pierre Du Moulin père.

V. *A week of soliloquies and prayers with a preparation to the holy communion*, Lond., 1657, 1677, in-8°. Nous ne connaissons que la 2<sup>e</sup> édit. de la traduction française, à laquelle est ajouté un *Traité de la forme essentielle ou nature de la foi justificante*, Sedan, 1663, in-8°.

VI. *A vindication of the sincerity of the protestant religion in the point of obedience to sovereigns*, Lond., 1663, in-4°; 2<sup>e</sup> édit. augm., Lond., 1679, in-4°.

VII. *A sermon on the death of the right hon. Mabella, lady Fordwitch*, Lond., 1669, in-4°.

VIII. *Poëmatum latinorum libelli III*, Cambr., 1669, in-8°. — Le msc. de ces poésies, dont quelques-unes n'ont pas été livrées à l'impression, se conserve au British Museum (MSS. Burn., N° 406).

IX. *Ἐπίφωρον incrementum in Ps. XCII*, Cambr., 1671, in-8°.

X. *Réflexions sur le I<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> chap. de la Politique de France* [par P. Hay, marquis de Chastelet], Colog., 1674, in-42; suite (?) sous le titre : *Réflexions sur le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> chap. de la Politique de France, où il censsure le clergé de Rome et les Huguenots*, Colog., 1677, in-42. — Sous le pseudonyme de *L'Ormegigny*.

XI. *Sermon at the funeral of T. Turner, D. D.*, Lond., 1672, in-4°.

XII. *The papal tyranny, as it was exercised over England for some ages*, Lond., 1674, in-8°.

XIII. *Two sermons on Rev. XVIII, 4, 5*, Lond., 1674, in-4°. — Ne serait-ce pas ces sermons qu'Adelung cite sous le titre de *Papal tyranny, two sermons*, sans autre indication ?

XIV. *A reply to a person of honours answer to the vindication of the protestant religion and to the book of papal tyranny*, Lond., 1675.

XV. *Traité de la politique de France, augmenté d'une seconde partie avec quelques réflexions sur ce traité*, Col., 1677, 1680, in-12.

XVI. *A short view of the chief points in controversy between the reformed churches and the church of Rome, in two letters*, Lond., 1680, in-8°; 1686, in-12.

XVII. *Ten occasional sermons*, 1684, in-8°.

A cette liste, nous ajouterons, en nous appuyant sur l'autorité du continuateur d'Adelung, et bien que Watt n'en fasse aucune mention : *In symbolism apostolicum hymni XIII*, Lond., 1640; — *Faith in the just victorious over the world*; — *The ruin of papacy, or a cleas display of the simony of the romish clergy, with a circulatory letter to the fathers of those virgins that desert their families to turns nuns*. Le bibliographe allemand fait observer que ces deux derniers ouvrages sont traduits du français.

Pierre Du Moulin avait épousé *Anne Clavier*, d'une noblesse originaire de

France. Il en eut *Louis* qui prit pour femme *Rebecca Taylor*. De ce mariage naquit *Théophile Du Moulin* (1), qui fut élevé comme page à la cour de l'électeur de Brandebourg et servit avec distinction dans l'armée prussienne. Il se maria avec *Elisabeth Ruggi*, d'une famille de Metz, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres, du célèbre lieutenant-général *Pierre-Louis Du Moulin*. Ce dernier, que Frédéric-le-Grand comptait parmi ses meilleurs généraux, commanda l'aile gauche à la bataille de Friedberg, en 1745, et fut décoré, sur le champ de bataille, de l'ordre de l'Aigle-Noir. Il mourut en 1756, intendant de la Vieille-Marche et gouverneur de Gross-Glogau. La Prusse, reconnaissante des services qu'il lui a rendus, a inscrit son nom sur la statue érigée en l'honneur de Frédéric-le-Grand sur la place du château de Berlin, à côté de ceux de *Haut-Charmoy*, *Bonin*, *Forcade*, *La Motte-Fouqué* et d'autres généraux d'origine française, qui n'ont pas moins bien mérité de leur patrie d'adoption. Le général Du Moulin laissa un fils qui était colonel en 1772.

Pierre Du Moulin avait embrassé le parti des royalistes, et resta fidèle jusqu'à sa mort, nous l'avons vu, à l'église épiscopale et à la cause des Stuarts. Son frère *Louis*, au contraire, se jeta avec ardeur dans le parti presbytérien. Tant qu'il vécut, il ne cessa d'attaquer avec vigueur la constitution de l'église anglicane et ses habiles défenseurs, *Stillingfleet*, *Durell*, *Patrick*. *Louis Du Moulin* naquit en France, prit à Leyde le grade de docteur en médecine et remplit à Oxford la chaire d'histoire pendant le protectorat de *Cromwell*. Destitué à la restauration, il se retira à Westminster où il mourut, le 20 oct. 1683, selon Watt, à l'âge de 77 ans. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Anatomia missæ*, Lugd. Bat.,

(1) Sur une liste de Sedanais réfugiés, dressée en 1686, nous trouvons déjà un *Théophile Du Moulin*. Il est évident qu'il ne s'agit pas du petit-fils de Pierre.

1637, in-8°. — Trad. d'un des plus savants ouvrages de son père.

II. *Vox populi*, 1641, in-4°.

III. *Apologia adv. argutias Theoph. Iscani*, Lond., 1641, in-4°; Genev., 1646, in-4°.

IV. *Epistola ad Renatum Veridicum* [André Rive], in quâ aperitur mysterium iniquitatis novissimè in Angliâ redivivum, et excutitur liber Josephi Halli quo asseritur episcopatum esse juris divini, Eleutherop., 1644, in-4°; trad. en franç. sous le titre : *La nouvelle découverte du mystère d'iniquité*, La Haye, 1662, in-4°.

V. *Rerum nuper in regno Scotiae gestarum historia*, Dant., 1644, in-8°. — Sous le pseudonyme d'Iréné Philéthès Eleuthère.

VI. *Concerning the power of the christian magistrate in church matters*, Lond., 1650, in-8°.

VII. *Oratio auspicalis cui subjuncta est laudatio G. Camdeni*, Oxon., 1652, in-4°; Francof., 1677, in-8°.

VIII. *Parænesis ad ædificatores imperii in imperio, seu defensio jurium magistratûs adv. Mos. Amyraldum*, Lond., 1656, in-4°.

IX. *Corollarium ad parænesin*, Lond., 1657, in-8°.

X. *Of the right of churches and of the magistrates power over them*, Lond., 1658, in-42.

XI. *Epistola in quâ gratiam divinam seque defendit adv. Dallæum*, Lond., 1658, in-12.

XII. *Morum exemplar sive Theophrasti characteres et J.-L. Vivis introductio ad sapientiam*; 2° édit. augm., Hagæ Com., 1662, in-42; Hamb., 1675, in-42.

XIII. *Papa ultrajectinus, sive mysterium iniquitatis reductum à Votio in opere politia ecclesiastica*, Lond., 1668, in-4°. — Sous l'anagramme *Ludiotomus Colvinus*.

XIV. *Structuræ in Philadelphii Irenæi, id est, Rein. Vogelsangi breves et succinctas animadversiones in Lud. Colvini Papam ultrajectinum*,

Lond., 1670. — Sous le pseudonyme de *Christianus Alethocriticus*.

XV. *Jugulum causæ, seu nova et expeditissima ratio per quam papa, ejus imperium, totusque missæ, religionis et ecclesiæ romanæ apparatus, unâ ruina concidere debent*, Lond., 1671, 2 vol. in-4°.

XVI. *Patronus bonæ fidei in causâ Puritanorum*, Lond., 1672, in-8°.

XVII. *L'idée d'un livre intitulé Patronus, etc.*, 1673, in-8°.

XVIII. *Fasciculus epistolarum*, Eleuther., 1676, in-42.

XIX. *La tyrannie des préjugés ou réflexions sur le fragment d'une lettre de M<sup>lle</sup> Marie Du Moulin*, Lond., 1678, in-42. — Contre Jurieu.

XX. *A true report of a Discourse between M. de L'Angle and Lewis Du Moulin*, Lond., 1679, in-4°.

XXI. *An Account of the several advances the church of England hath made to the church of Rome*, Lond., 1680, in-4°.

XXII. *Pensées sur le nombre des êtus*, 1680, in-4°.

XXIII. *The conformity of the discipline and government of the Independents to that of the ancient primitive Christians*, Lond., 1680, in-4°.

XXIV. *The last words of Lewis Du Moulin : being his retraction of all the personal reflections he had made on the Divines of the church of England*, Lond., 1680, in-4°.

Le continuateur d'Adelung lui attribue encore *Defensor veritatis et Epistola ad amicum*, deux ouvrages qui, comme nous l'avons vu, appartiennent à son père.

Le Bristish Museum possède de lui (Bibl. harleian, N° 3520. 5.) *Les nouvelles lumières pour la composition de l'histoire de l'Eglise*, 1680, msc.

**DU MOULIN** (ANTOINE), maçon, fit ses études en médecine à Toulouse, et fut attaché, en qualité de valet de chambre, à la personne de Marguerite de Valois. Après la mort de cette princesse, il retourna dans sa ville

natale; mais il ne tarda pas à être jeté en prison comme hérétique; cependant il fut bientôt rendu à la liberté. On ne connaît pas d'autres particularités de sa vie. Voici la liste de ses ouvrages, d'après les Bibliothèques de La Croix du Maine, de Du Verdier, de Papillon, et la Bibliographie de Lyon, par M. Monfalcon.

I. *Manuel d'Epictète, auquel sont ajoutées les sentences des philosophes de Grèce*, trad. en franç., Lyon, 1544, in-16; Anvers, 1558.

II. *Épigramme latine*, parmi celles de Du Cher.

III. *Panegyric des damoyselles de Paris sur les neuf Muses*, Lyon, J. de Tournes, 1545, petit in-8°. On trouve à la suite: *Triumphe des Muses contre amour, les Obsèques d'amour, l'Amante loyale*.

IV. *Traité de Plutarque de ne prendre à usure*, trad. en franç., Lyon, 1546, in-8°.

V. *Le Livre des augures*, Lyon, 1546, in-8°; Paris, 1566, in-16. — Trad. de Niphus.

VI. *Sonnet*, imprimé dans les Erreurs amoureuses de Pontus de Thyard.

VII. *Du naturel divers des hommes*, Lyon, 1548, in-8°.

VIII. *La déploration de Vénus sur la mort du bel Adonis*, Lyon, 1548, 1554, in-8°; 1556, in-16. — Extrait de divers poètes.

IX. *La couronne margaritique et plusieurs autres œuvres*, insérées par l'auteur dans les Illustrations des Gaules, de Le Maire, qu'il revit et publia à Lyon, 1549, in-fol.

X. *La Chiromancie*, Lyon, 1549, in-12; 1576, in-42; Paris, in-16. — Trad. d'Indagine.

XI. *La vertu et propriété de la quintessence des choses*, Lyon, 1549, 1581, in-8°. — Trad. de J. de Roquetaillade.

XII. *Les fables d'Esopo mises en ryme françoise*, Lyon 1549, in-12; Paris, 1549; édit. revue et corrig., Rouen, 1578, in-16, avec figg.

XIII. *Physionomie naturelle*, Lyon, 1550, in-8°.

XIV. *Les souverainetés contre toutes les maladies*, Lyon, 1550, 1582, in-8°. — Trad. de Marcellus.

XV. *Continuation des erreurs amoureuses avec un chant en faveur de quelques excellens poëtes de ce temps*, Lyon, J. de Tournes, 1551, 8°.

Du Moulin a donné, en outre, des éditions revues et corrigées de plusieurs ouvrages: de la traduction des Commentaires de César par de Laigne et Gaguin, Lyon, 1545, in-8°; 1555, 2 vol. in-16; — de la Fontaine des amoureux de science, livre d'alchimie par La Fontaine, Lyon, 1547, 1571, in-8°; — des Œuvres de Marot, son ami, impr. à Lyon par Rouville; — des Œuvres de Bonaventure Des Périers, avec une Epître dédicatoire à Marguerite de Valois, Lyon, 1544, in-8°; — de la traduction du Livre doré de Marc-Aurèle, par R. B. de La Grise, Lyon, 1550, in-16; — du Poème de la médecine et des remèdes de Serenus Sammonicus, publié à la suite du Cornélius Celsus, Lyon, 1549, in-16.

DU MOULIN (CLAUDE), ministre de Fontenay-le-Comte, où il avait été envoyé, en 1560, par le consistoire de Genève (*Archiv. de la Comp. des pasteurs*, Reg. A). Du Moulin vit avec peine les Protestants prendre les armes à l'appel de Condé. Il comprit, et il ne craignit pas de le dire hautement, que la noblesse entraîna le peuple à la guerre dans l'intérêt de son ambition; mais ne pouvant résister au torrent, il dut le suivre. Cependant nous ne voyons pas qu'il ait joué un rôle actif dans nos troubles civils avant la Saint-Barthélemy; s'il intervint, lors de la prise de Fontenay par les Protestants, en 1562, ce fut seulement pour s'opposer aux excès des bandes huguenottes. Réfugié à La Rochelle, en 1572, il fut chargé de passer en Angleterre avec le jeune *Pardaillan* et *Jean David*, pair du corps de la ville; mais une tempête les ayant rejetés dans le port, l'on fit partir *Jean de La Place*, pour demander à Elisabeth, par l'entremise de *Montgomery* et du vidu-

me de *Chartres*, des secours qu'elle refusa. Du Moulin était à peine de retour à La Rochelle qu'on découvrit la conspiration de Jacques Du Lion, qui avait promis au duc d'Anjou de lui livrer la ville. S'il faut en croire Arcère, il montra dans cette circonstance une cruauté indigne d'un chrétien et surtout d'un ministre, en insultant lâchement un des complices de ce trahison qu'on menait au supplice. A la conclusion de la paix, il retourna dans son église pour son malheur. } Fontenay ayant été assiégée et prise par le farouche Montpensier, il fut arrêté ; mais il parvint à fuir. Rattrapé près de Niort, il fut conduit à Benet et pendu avec le capitaine *Bizot*, en 1574. Arcère, Briquet et Massiou se trompent lorsqu'ils disent qu'il fut exécuté à Niort. « C'estoit, dit La Popelinière, un des plus doctes ministres de France, et qui avoit les trois langues hébraïque, grecque et latine plus à commandement. Il estoit fort libre en paroles, taxoit tous hommes sans épargner un seul. »

Nous ne connaissons que deux *Lettres* de Du Moulin. L'une, datée de Fontenay, 47 août 1561, a été insérée par *Colomiès* dans sa *Gaule orientale*. Elle est adressée à *François Bérauld* à qui il rend compte des progrès de la Réforme dans ces contrées. La seconde, qui est une lettre de condoléance à M<sup>me</sup> de *Soubise* sur la mort de son mari, a été imprimée avec d'autres du même genre, en 1578.

**DU MOULIN (GUILLAUME)**, compagnon d'œuvre de *Farel* et pasteur à Aigle, puis à la Neuveville dans le canton de Neuchâtel en 1529, est auteur, selon M. Strobel, de deux traités intitulés *Du zèle et grand désir que doit avoir un vrai chrétien*, et *Du vray règne de l'Antechrist*, Argent., 1527, in-8°. — Selon une Vie msc. de *Farel* (MSS. de Genève, N° 447), Du Moulin était natif de la Flandre.

**DU MOULIN (WOLFGANG)**, de Cassel, pasteur des églises wallonnes de Delft et de Leyde, mort le 4 mars

1745. Indépendamment de divers traités qui ont été insérés dans des recueils périodiques, il a publié *La religion révoquée*, Leyde, 1742, in-42, et lorsqu'il mourut, il venait de mettre la dernière main à une *Histoire des projets qui ont été formés pour réunir les Calvinistes avec les Luthériens*.

**DU MOUSTIER (PIERRE)**, général de l'Empire, né à Nismes, le 17 mars 1771, mort à Nantes des suites d'une chute de cheval, au mois de juin 1831.

Appelé sous les drapeaux comme réquisitionnaire, à l'âge de 22 ans, Du Moustier fit les campagnes de 1793 et 94, et mérita par sa valeur d'être attaché, en 1795, au général *Krieg* en qualité d'aide-de-camp. Nommé capitaine dans la garde du Directoire, lorsqu'on l'établit, il passa, en 1800, dans la garde consulaire, comme adjoint à l'état-major. Quelque temps après, il fut élevé au grade de colonel du 34<sup>e</sup> d'infanterie à la tête duquel il fit les campagnes de 1805 et 1806. La bravoure et les talents qu'il déploya en diverses affaires, surtout à Pultusk, où il fut blessé, lui valurent le grade de général de brigade. Reintégré dans la garde en 1808, il fit avec ce corps célèbre la campagne de 1809. De 1810 à 1812, il commanda en Espagne un régiment de la jeune garde, et en 1814, à la suite des combats de Coa et de Ciudad-Rodrigo, il fut nommé général de division. En 1813, il fut rappelé sur les champs de bataille de l'Allemagne. Sa belle conduite à Lutzen, où il combattit à la tête d'une division de la jeune garde, lui valut l'honneur d'être cité avec éloge dans le bulletin de la grande armée. Il se signala de nouveau à Bautzen et à Wurschen ; mais blessé gravement à Dresde, il dut rentrer en France pour rétablir sa santé. Le 31 mars 1814, fidèle à l'Empereur dans l'adversité comme il l'avait été lorsque son étoile brillait du plus vif éclat, il partit de Paris pour Fontainebleau. L'abdication de Napoléon le décida à demander sa retraite. Pendant les Cent-jours, il sié-

gea dans la chambre des représentants comme député de la Loire-Inférieure, et après la déroute de Waterloo, il fut un des commissaires chargés de porter à l'armée l'adresse de la chambre. A la seconde restauration, il n'échappa pas à la proscription qui frappa tant d'hommes illustres. Exilé de sa terre natale, il alla attendre à Udine des temps plus heureux. La révolution de Juillet le rappela au service. Il fut nommé commandant de la 12<sup>e</sup> division militaire, place qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Dans la liste des directeurs de l'hôpital français de Londres figure *Jean-Isaac Du Moustier* sous la date de 1779, ce qui prouve qu'une famille de ce nom s'était réfugiée en Angleterre et y occupait un rang honorable. Elle descendait peut-être de *Jean Du Moustier*, ministre de Bellesme, qui avait obtenu, le 7 oct. 1685, la permission de se retirer en Hollande avec sa femme et ses trois enfants. (*Archiv. gén. E.* 3371).

**DUNCAN (MARC)**, gentilhomme écossais, établi en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Duncan fixa sa demeure à Saumur où il se maria, et où il fut nommé professeur de philosophie; plus tard il devint principal du collège. Nous avons vu ailleurs que, pendant quelque temps, il avait partagé la chaire de grec avec *Jean Benoît*. Les occupations que lui imposèrent ces diverses fonctions ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'exercice de la médecine, et il acquit une si grande réputation que Jacques I l'appela auprès de sa personne en qualité de médecin ordinaire; mais sa femme n'ayant pu se résoudre à quitter les bords de la Loire pour ceux de la Tamise, Duncan renonça, par amour pour elle, à un emploi aussi honorable qu'avantageux. Il passa le reste de ses jours à Saumur où il mourut en 1640. On a de lui :

I. *Theses ex logicis et ethicis selectæ*, Salm., 1610, in-4°.

II. *Discours de la possession des*

*religieuses ursulines de Loudun*, Paris, 1634, in-8°. — Duncan eut le courage de dire que cette prétendue possession n'était qu'un effet de l'hystérie et d'une imagination dérégée. Sans la puissante protection de la maréchale de Brézé, il aurait été cruellement puni d'avoir osé démasquer une abominable jonglerie, malgré les ménagements qu'il avait gardés envers Laubardemont, l'évêque de Poitiers et les autres acteurs dans ce drame.

III. *Logica*, Salm., 1643, in-8°. — Il y a probablement eu une édit. antérieure.

Marc Duncan laissa trois fils. L'aîné, nommé MARC, s'est rendu célèbre, sous le nom de CÉRISANTES, par ses talents et sa vie aventureuse. Né vers 1600, Marc Duncan avait reçu de la nature les dons les plus brillants, et il y joignait les avantages d'une excellente éducation; mais ses moyens de plaisir étaient singulièrement affaiblis par une vanité enragée, comme dit Tallemant Des Réaux, et par une ambition sans bornes. Destiné à la carrière médicale, il fit ses études à Montpellier. A son retour à Saumur, il trouva à se placer comme précepteur et gouverneur du jeune marquis de Fors, dans la noble famille *Du Vigean*. Son élève ayant acheté, après sa conversion, le régiment de Navarre, Duncan, qui prit, dès lors, le nom de roman sous lequel il s'est fait connaître, renonça à la médecine et accepta du nouveau colonel la lieutenance de mestre-de-camp. La mort du marquis, tué devant Arras, le décida à donner sa démission, et il partit, en 1644, pour Constantinople, chargé d'une mission par Richelieu. Trois ans plus tard, dans l'espoir sans doute d'avancer plus rapidement sa fortune, il se rendit en Suède, muni d'une lettre de recommandation de Grotius, qui lui procura un facile accès auprès d'Oxenstiern. Le chancelier, à qui il présenta ses poésies latines, conçut de l'estime pour le poète et le renvoya en France avec le titre d'envoyé. Cérisantes sut gagner les bonnes grâces

de Mazarin, mais il irrita la Cour entière par ses airs vains et altiers, en sorte que les plus grands seigneurs mirent tout en œuvre, jusqu'à la calomnie, pour obtenir son rappel du gouvernement suédois. Instruit de ces intrigues, il quitta brusquement son poste sans congé, et, renonçant au service de la Suède, il partit pour Varsovie. Le roi de Pologne ne l'ayant pas, à son avis, accueilli selon son mérite, il passa en Russie, d'où il retourna à Constantinople, se berçant, dit-on, de l'espérance de devenir un jour grand-visir. N'ayant pas mieux réussi en Turquie qu'en Russie et en Pologne, il se rendit à Rome et abjura la religion réformée pour se frayer les voies au cardinalat et au siège pontifical. Peu de temps après, Naples s'étant révoltée, il y suivit le duc de Guise, avec la mission secrète, à ce qu'il parait, de surveiller ses démarches. Innocent X l'ayant, sur ces entrefaites, nommé son camérier, il se disposait à partir, lorsque le duc de Guise, qui connaissait sa bravoure et ses talents militaires, le pria de commander une des attaques qu'il préparait contre le camp espagnol. Cérisantes ne voulut point laisser échapper cette occasion d'acquérir de la gloire; mais il reçut, dans le combat, une blessure dont il mourut à la fin de février 1648. « Il faisoit, dit Tallemant Des Réaux, les vers latins aussi bien que personne. » Cette appréciation de son talent est justifiée par deux *Odes* latines (les seules qui soient arrivées jusqu'à nous), qu'on trouve dans les Lettres de Balzac et dans le T. II du Menagiana (édit. de Paris, 1715, in-12). Il avait écrit, aussi en latin, une *Relation du combat de Thionville*, en 1639, et du *siège d'Arras*, auxquels il s'était signalé.

Les frères de Cérissantes sont peu connus, et tous les deux sous des noms en l'air. Ce qu'on sait du second, qui se faisait appeler *Montfort*, c'est qu'il mourut à Stockholm. Le troisième, *Sainte-Hélène*, se retira à Londres pour cause de religion, et y mourut, le 20 janv. 1697. Bayle cite divers

fragments d'une *Apologie* qu'il avait composée pour venger la mémoire de son frère, des calomnies répandues sur son compte dans les Mémoires du duc de Guise. Nous ne croyons pas qu'elle ait été imprimée. Il laissa un fils qui mourut en Irlande.

Dans leur ouvrage sur les Réfugiés français du Brandebourg, MM. Erman et Réclam ont constamment confondu les Duncan de Saumur avec une autre branche de la même famille qui s'était établie à Montauban plusieurs années avant que Marc Duncan se fixât en France. C'est vraisemblablement dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle que *Guillaume* Duncan quitta sa patrie. Comme Marc, il était médecin, et, comme lui, il professa la philosophie; c'est tout ce que l'on nous apprend sur son compte. Son fils *PIERRE*, médecin également renommé, disputa à *Pierre Béraud* la chaire de langue grecque. Le colloque de Bruniquel l'engagea à porter l'affaire devant la Chambre mi-partie de Castres; mais cette démarche fut sévèrement blâmée par le Synode national de La Rochelle, en 1607, « étant fort préjudiciable aux églises que les différens des académies se terminassent en cour. » Duncan mourut en 1649, laissant un fils au berceau. Ce fils, nommé *DANIEL*, fit ses humanités et sa philosophie à l'académie de Puylaurens, où il eut pour collègue le célèbre *Bayle*. Il alla ensuite étudier la médecine à Montpellier, et, par son application et ses progrès, il mérita l'estime de ses maîtres, ainsi que de l'habile praticien *Barbeyrac*. Après avoir pris, en 1673, le bonnet de docteur, il vint à Paris, attiré par le désir de perfectionner ses connaissances, et il y passa sept années, au bout desquelles il retourna à Montauban dans l'intention de s'y livrer à la pratique de son art. Quoique fort attaché à sa religion, il ne put se résoudre à abandonner sa patrie, en 1685; cependant l'intolérance le contraignit, cinq ans plus tard, à émigrer comme tant de milliers de ses coreligionnaires. Il se retira à Genève,

d'où la jalousie de ses confrères le chassa dès l'année suivante. Il alla demander alors un asile à Berne, où il passa huit ou neuf ans, exerçant avec succès la médecine et donnant des leçons d'anatomie. Les services qu'il rendait le firent excepter de la mesure générale prise contre les Réfugiés, lorsque, cédant aux aveugles préventions du peuple contre de malheureux étrangers, le sénat de Berne ordonna à tous les Protestants français, retirés dans le canton, de sortir de son territoire; mais Duncan ne voulut pas séparer son sort de celui de ses compatriotes, et, quittant avec eux une terre inhospitalière, il alla s'établir à Berlin où il fut accueilli de la manière la plus honorable. L'électeur le nomma, en 1699, directeur du lombard de Berlin, et, en même temps, professeur à l'école de médecine. Duncan ne remplit jamais ces dernières fonctions. Il quitta même, en 1703, la Prusse pour la Hollande, et, après un séjour de douze années à La Haye, il finit par se rendre à Londres, où il mourut, le 30 avril 1735, succombant à l'excès du travail plutôt qu'à la vieillesse. On a de lui :

I. *Explication nouvelle et méthodique des actions animales*, Paris, 1678, in-12. — Selon le Dict. des sciences médicales de Paucouke, cette physiologie est calquée presque entièrement sur celle de Willis, et l'auteur, édifiant ses théories, non pas sur des faits pratiques, mais sur ses propres imaginations, est conduit souvent aux suppositions les plus bizarres. Le Journal des savans prétend cependant qu'il apprend à faire la dissection du cerveau d'une manière plus naturelle que celle de *Du Bois*, de Bartholin et de Willis lui-même.

II. *La chymie naturelle ou explication chymique et mécanique de la nourriture de l'animal*, 1<sup>re</sup> part., Paris, 1684; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> part., Paris, 1686, in-12; nouv. édit., Paris, 1687, in-12, comprenant, avec de notables changements et des additions considérables, les N<sup>os</sup> I et II sous le titre :

*Histoire de l'animal ou la connaissance du corps animé par la mécanique et par la chymie* (1); réimp., La Haye, 1707, in-8°; trad. en latin par l'auteur, Amst., 1707, in-8°. — Duncan veut prouver que, dans l'animal comme dans le monde, dans le microcosme comme dans le macrocosme, la nature suit exactement les lois de la chimie. Le Dict. des sciences médicales déclare que tout est absurde dans ce livre; et, cependant, il a joui, de son temps, d'une certaine réputation.

III. *Avis salutaire contre l'abus des liqueurs chaudes, et particulièrement du café, du chocolat et du thé*, Berlin, 1698; 2<sup>e</sup> édit., Rotterdam, 1705, in-8°; trad. en angl., Lond., 1706, in-8°, et en allem., Leipz., 1707, in-12. — Duncan pose en principe que les liqueurs chaudes sont salutaires à ceux qui ont une chaleur trop faible, et nuisibles à ceux dont le sang est chaud et subtil.

Selon l'Hist. des Réfugiés en Prusse, il a laissé, en outre, un poème et des devises sur le couronnement de Frédéric I; selon la Biblioth. britannique, divers traités de médecine, de mythologie et de physique, parmi lesquels elle en mentionne, plus spécialement, un sur la peste et un autre sur l'inoculation de la petite vérole. On a publié, dans le Journal des savans de 1683, une lettre de lui, relative à une petite fille qui avait eu ses mois à cinq ans.

DANIEL DUNCAN, dernier pasteur de l'église de Bideford, était son fils. Cette église, fondée au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle par *Romans*, ne compta guère que 50 années d'existence. Le dernier baptême qui y fut célébré fut celui du jurisconsulte *Balthasar Saint-Michel*. Daniel Duncan mourut en 1761. Watt lui attribue plusieurs traités religieux; mais il n'en mentionne

(1) Le Dict. des sciences médicales, faisant de cette Histoire de l'animal un traité nouveau, en indique une édit. de Paris, 1682, in-8°, et une trad. latine d'Amsterdam, 1683, in-8°. Le Journal des savans donne, au contraire, l'édit. de 1687 pour la première.

particulièrement qu'un seul, dont voici le titre : *Collects upon the principal articles of the christian faith, according to the order of the catechism of the church of England, 1754.*

**DU PÉRIER** ou **Du PÉRIER**, nom d'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres de la Bretagne, qui faisait remonter son origine aux anciens rois de cette province. Une de ses branches, établie dans le Béarn depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, a professé la religion réformée (1).

*Martin* Du Périer, conseiller de Jeanne d'Albret, laissa de son mariage avec *Catherine de Cassebé* deux fils qui servirent l'un et l'autre dans les troupes du roi de Navarre. **DANIEL**, l'aîné, n'a laissé aucune trace de son existence dans l'histoire. Son frère **JEAN**, sieur de Betenjon, ne se signala non plus par aucun exploit militaire; mais il se fit remarquer par son inébranlable fermeté dans la profession du protestantisme, malgré les calamités que sa religion attira sur sa famille. Il épousa *Marguerite de La Garrigue*, dont il eut **JEAN**, qui continua la branche de Betenjon; **JEAN**, tige des seigneurs de La Hitole; **DANIEL**, qui servit dans la marine, et **PIERRE**, mort, en 1631, sans alliance.

**I. BRANCHE DE BETENJON.** Jean Du Périer épousa, en 1610, *Jeanne de Marca*, fille d'*Armand de Marca* ou de *La Marque*, sieur d'Ussau, ministre de Sévignac. De cette alliance naquirent **DANIEL**, capitaine au régiment de Tonneins; **JACOB**, enseigne-colonel du régiment de Béthune, tué à la bataille des Dunes; **THÉOPHILE**, qui suit; **ESTRINGUE**, femme du sieur de *Benquet*.

**Théophile** Du Périer, capitaine au régiment d'Hoquincourt, servit avec honneur sous le maréchal de Turenne

(1) Il est fort probable que la branche bretonne adopta aussi les doctrines évangéliques. Nous trouvons, en effet, dans un rôle des Protestants de Bretagne sortis du royaume (*Arch. gén. M. 673*) le nom de *Marguerite Du Perrier*, veuve de *La Sangère*, dont les biens avaient été donnés à *René Du Perrier*, nouveau converti.

jusqu'en 1659 qu'il prit sa retraite. Sur la fin de sa vie, il se convertit avec ses deux fils **HENRI** et **DANIEL**, et les filles qu'il avait eues de son mariage avec *Anne de Lauboye*, fille de *Henri de Lauboye* et d'*Anne d'Arros*, fille unique de *Jacques d'Arros*, baron de Biven, et d'*Anne de Béarn*.

**II. BRANCHE DE LA HITOLE.** Jean Du Périer épousa, en 1608, *Catherine de Lajus*, qui lui donna un fils nommé **DAVID**, seigneur de La Hitole du chef de sa femme *N. de Belard*, fille de *N. de Belard*, sieur de Bordes. David fut père de **JEAN**, qui abjura à la révocation, et de **THÉOPHILE**, qui alla s'établir à Berlin. Quartier-maître-major des Grands-Mousquetaires et chef d'escadron dans la gendarmerie du roi de Prusse, ce dernier mourut dans la garnison de Lebensdorf près de Halle, en 1713. Il avait épousé *Marie-Anne de Gervaise-Cousi* qui lui donna sept enfants : **THÉOPHILE**, mort capitaine au régiment de Wurtemberg dans les troupes impériales, ne laissant qu'un fils qui ne tarda pas à le suivre dans la tombe; — **DAVID**, lieutenant au service de Prusse, qui rentra en France où il mourut adjudant-général du maréchal de Belle-Isle, et qu'il faut se garder de confondre avec un autre *David Du Périer* ou *Périer* de *Nay*, secrétaire du maréchal de *Schomberg*, mort à Berlin en 1719; — **EMILE**, capitaine au service des Provinces-Unies, mort à Maëstricht, le 13 avril 1757; — **ARMAND**, capitaine de cavalerie dans les troupes hessoises, tué au camp de Stade en 1757; — **SUSETTE**, dame d'honneur de la princesse de Lippe, mariée, en 1725, avec le baron de *Donop*, à qui elle donna plusieurs fils qui suivirent avec distinction la carrière militaire; — **MARIE-ANNE**, dame d'honneur de la princesse de Lippe et femme, en 1731, d'*Auguste de Heiderstadt*, qui la laissa veuve sans enfants; — **LOUISE**, qui ne fut pas mariée.

**DU PÉRIER (PIERRE)**, ministre de Montauban, le même, sans aucun doute, que celui qui, sous le nom de

*Pierre Du Peirier*, fonda, au rapport de Bèze, les églises de Bruniquel ou Bourniquel et de Gaillac. Lorsque Montauban fut menacée par Montluc et Terride, gagné par la terreur générale, Du Périer, qui avait montré tant de courage en d'autres circonstances, s'enfuit à Gaillac. Les doctrines évangéliques, qu'il avait semées dans cette ville, y avaient fait de rapides progrès surtout parmi la classe éclairée, en sorte que, même avant que l'édit de Janvier proclamât la liberté des cultes, les magistrats avaient accordé un temple aux Protestants. Les deux religions vivaient en paix à côté l'une de l'autre, lorsque le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, vint troubler la concorde, en réveillant le fanatisme de la populace, et présider à un des plus horribles massacres dont la France ait à rougir. Selon dom Vaissette, dans son Histoire du Languedoc, les Protestants, qui ne formaient qu'une faible minorité dans la ville, effrayés du drame sanglant qui se jouait à Toulouse, s'armèrent de crainte d'insulte et se saisirent de la porte Saint-Pierre où ils firent la Cène. Comme ils étaient rassemblés le lendemain de la Pentecôte, 48 mai, les habitants du faubourg de l'Om, tous artisans ou vigneron, courent aux armes, se joignent aux Italiens de Strozzi, entraînent avec eux les catholiques de la ville, investissent le lieu de l'assemblée et arrêtent tous ceux qui assistaient au préche; puis, se répandant dans les rues, ils font main-basse sur les religionnaires restés au logis. Cette œuvre de sang terminée, ils conduisent leurs prisonniers, au nombre de 60 à 80, dans une galerie de l'abbaye de Saint-Michel, située au-dessus d'un rocher escarpé au bas duquel coule le Tarn. Là un laboureur, nommé Cabrol, s'affuble de la robe et du bonnet de *Carrière*, lieutenant du juge d'Albigeois, qu'il avait tué de sa propre main, et, assisté d'un avocat, appelé Pousson, il prononce la sentence de tous ces infortunés et les condamne à être précipités de la galerie

dans la rivière, en leur disant d'aller manger du poisson, puisqu'ils n'avaient pas voulu faire maigre pendant le carême. Des bateliers, qui se tenaient sur le Tarn, assommaient à coups de rame ceux qui essayaient de se sauver à la nage. Ce récit du bénédictin de Saint-Maur diffère en quelques points de celui de l'historien de Thou. Selon ce dernier, les Protestants s'étaient emparés de « l'église » Saint-Pierre et y faisaient la Cène, lorsque les Catholiques, se jetant inopinément sur eux, en massacrèrent plus de 450, malgré toutes les précautions prises par les consuls, qui avaient fait conduire des pièces d'artillerie pour protéger l'assemblée des Huguenots. Cette circonstance est rapportée aussi par *Crespin* et par *Bèze*, qui affirment qu'une conspiration avait été ourdie, qu'elle devait éclater le 17 mai, jour de la Pentecôte, mais que les mesures énergiques des consuls l'avaient déjouée. Ce fut seulement, le 22, s'il faut en croire les deux écrivains protestants, que l'arrivée du cardinal dans la ville à la tête de 300 arquebusiers, fut le signal du soulèvement et du massacre. *Crespin* porte à 162 le nombre des victimes, sans compter les blessés, dit-il, et les morts inconnus. « Les uns, lit-on dans le Martyrologe, furent traînez par les boues, puis jettez aux corbeaux, les autres estoient poussez à l'abbaye Saint-Michel située sur un grand et haut rocher, ayant au pied la rivière du Tar fort profonde, dans laquelle ils estoient précipitez, rencontrans en chemin le rocher où ils se crevoient et mettoient en pièces, et si d'avanture quelqu'un tomboit en la rivière sans estre du tout mort, il estoit assommé par les meurtriers qui les y attendoyent dans des bateaux. » Les écrivains catholiques qui ont flétri avec une légitime indignation les cruautés de *Des Adrets*, avoueront-ils que le terrible capitaine avait un digne émule en monseigneur le cardinal Strozzi ? L'homme de guerre se montra même plus humain que l'homme d'église; car il ac-

corda la vie au soldat intrépide qui put plaisanter en face de la mort, tandis que *Pierre de Domo* qui avait demandé et obtenu la faveur de se précipiter lui-même du point culminant de l'abbaye, à condition d'avoir la vie sauve si Dieu lui faisait la grâce de sortir vivant de cette épouvantable épreuve, fut impitoyablement massacré, nonobstant la promesse qui lui avait été faite, pendant qu'il traversait le Tarn à la nage, et le cardinal laissa faire les bourreaux. Au nombre des morts, Crespin et Bèze citent *Jean Chabrol*, dont ils font un des consuls de Gaillac, et non le chef des assassins, d'accord sur ce point avec de Thou. Dans la louable intention d'apaiser le tumulte, racontent-ils, il était descendu sur la place publique, revêtu de ses insignes ; mais pendant qu'il haranguait le peuple, une flèche décochée par un des mutins, lui perçant l'œil gauche, le cloua à un poteau contre lequel il était adossé, et à l'instant il fut percé de coups. Un de ses domestiques vengea sa mort en tuant deux des assassins, et il fut à son tour mis en pièces. Les écrivains protestants ne parlent pas de l'effroyable supplice de *Vialar* qui, au rapport de dom Vaissette, fut enlevé par un voiturier, étendu sur un tablier et saigné comme un mouton. Selon le même historien, le ministre *Gardès* prit la fuite, mais il fut atteint, percé de coups et laissé pour mort dans un fossé. Selon Bèze et de Thou, au contraire, *Gardès* parvint à se sauver, et ce fut Pierre Du Périer qui fut égorgé et jeté dans un puits.

**DU PERRON.** Voy. DAVY DU PERRON.

**DU PEYROUX (PIERRE)**, second fils de Léonnet Du Peyroux, était officier de cavalerie à la révocation de l'édit de Nantes. Il passa en Hollande ; mais abandonnant la carrière militaire pour le commerce, il s'embarqua, quelque temps après, pour Surinam où il fonda un établissement important. De son mariage avec *Anne Plantéau* naquirent quatre enfants. Son fils aîné

JACQUES mourut célibataire ; sa fille MARIE s'établit en Hollande, ainsi que son frère JEAN. PIERRE seul suivit son père en Amérique et le remplaça à la tête de sa maison de commerce.

Jean épousa, en 1525, *Marie Couderet*, fille de *Jacques Couderet* et de *Marie Walraven*. Il en eut PIERRE, mort sans postérité ; — JEAN-BENJAMIN, marié, en 1757, à *Sophie-Pétronelle Schotten*, qui lui donna un fils, nommé PIERRE-ALEXANDRE, et deux filles ; — DANIEL et JOSEPH, morts en bas âge, et trois filles mariées en Hollande.

Marié la même année que son frère, Pierre Du Peyroux mourut à Surinam, laissant de sa femme *Lucie Droilhet*, fille de *Jean Droilhet* et de *Bénigne Walraven*, un fils du nom de PIERRE-ALEXANDRE qui revint en Europe et alla se fixer dans le canton de Neuchâtel où il épousa, en 1769, *Henriette-Dorothée de Pury*, fille d'un conseiller d'état du roi de Prusse.

**DU PINET (ANTOINE)**, sieur de Noroy, né à Besançon, selon La Croix du Maine, ou plutôt à Baume-les-Dames, comme le dit Gollut, son compatriote. Du Pinet embrassa la religion protestante, dont il se montra un des plus zélés défenseurs. Il se retira d'abord à Lyon, où il se lia d'une étroite amitié avec Dalechamp, et vint plus tard à Paris, où il mourut vers 1584. On a de lui :

1. *Caie Pline second : l'Histoire du monde collationnée et corrigée sur plusieurs vieux exemplaires latins, tant imprimés qu'escrits à la main, et enrichie d'annotations à la marge, etc. A quoi a été adjousté un traité : Des Poix et mesures antiques réduites à la façon des François*, Lyon, 1542, in-fol. ; ibid. 1566, in-fol. ; 1584, 1605, 2 vol. in-fol. ; Gen., 1608, 2 vol. in-8° ; Paris, 1615, 1622, 2 vol. in-fol. Bayle en cite une édit. de Paris, 1608, celle dont il se servait. — C'est le meilleur des ouvrages de Du Pinet, malgré quelques bévues qu'on peut y signaler, bévues d'autant plus excusables que le texte

de Pline était fort peu correct et que la traduction en est encore aujourd'hui très difficile. Bien que beaucoup d'expressions aient vieilli, le style de cette trad. est si simple, si agréable, qu'on la préfère généralement à celle de Poinssinet de Sivry. Elle fut longtemps la seule qu'il y eut en français de l'Histoire naturelle de Pline.

II. *Exposition de l'Apocalypse de saint Jean*, Lyon, 1543, in-8°.

III. *Le 3<sup>e</sup> livre ou tome des Epîtres illustres composées en espagnol par don Ant. de Guevare, trad. en franç. sur la version italienne de don Alphonse d'Ulloa, avec un traité des travaux et privilèges des galdres par le même*, Lyon, 1560, in-4°.

IV. *Plans, portraits et descriptions de plusieurs villes et fortresses tant de l'Europe, Asie et Afrique que des Indes et Terres-Neuves*, Lyon, 1654, in-fol. — L'auteur y a joint quelques généalogies des plus fabuleuses.

V. *La conformité des églises réformées de France et de l'Eglise primitive en police et cérémonies, prouvée par l'écriture, conciles et canons anciens*, s. l. [Lyon], 1564, in-12; Lyon, 1565, in-8°. — Ces deux édit. sont également rares et recherchées.

VI. *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape, en latin et en franç., avec annotations prises des decrets, conciles et canons, vieux et modernes, pour la vérification de la discipline anciennement observée en l'Eglise*, Lyon, 1564, in-8°. — L'épître dédicatoire, adressée *A tous les fidèles chrétiens*, est datée de Lyon 26 mars 1564. Du Pinet a suivi une édition fort différente de celles qui se vendaient à Paris en 1520, in-4°, et en 1545, in-16; on y chercherait en vain, par exemple, cette phrase empreinte d'une charité si chrétienne: *Et nota diligenter quòd hujus modi gratiæ et dispensationes non conceduntur pauperibus, quia non sunt, idèò non possunt consolari*, phrase qui se lit

au fol. xxiii de l'édit. de 1520, et au fol. 130 de l'édit. de 1545. Les différences sont si nombreuses que les uns l'ont blâmé de n'avoir donné qu'un abrégé très-informe de l'original latin, et que d'autres ont cru qu'il s'était fait un devoir de supprimer les passages les plus infâmes. Pour nous, nous adoptons l'opinion de Bayle qui conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que Du Pinet a suivi l'édit. que les princes protestants firent insérer dans les *Centum gravamina*. Quoi qu'il en soit, Du Pinet fournit aux Protestants français une arme terrible contre leurs adversaires. Aussi les Catholiques ont-ils voulu nier l'authenticité de cette taxe hideuse, et ont prétendu qu'elle n'avait jamais été sanctionnée par la cour de Rome; mais on leur a répondu que si les papes avaient désavoué et condamné cet horrible tarif, comme ils le prétendent, il n'en aurait pas été fait, depuis 1471, date de la 1<sup>re</sup> édit. publiée à Rome, tant de réimpressions successives, non seulement à Cologne (1515, 1522), à Paris (1520, 1531, 1533, 1545), à Venise (1532, 1584), mais à Rome même (1486, 1491, 1503, 1508, 1509, 1512, 1514, sans parler de deux édit. sans millésime publiées entre 1471 et 1486) sous les yeux de Sixte IV, d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III, de Jules II et de Léon X. Rien donc de plus authentique que cette taxe qui tarife l'absolution du meurtre, de l'inceste, du viol, des crimes les plus abominables, au même prix, à peu près, que celle de la transgression des lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence des viandes, c'est-à-dire à quelques écus.

Les prêtres de tous temps ont eu l'art d'effrayer, De mentir, et surtout de se faire payer,

comme le dit avec vérité Andrieux dans son Epître au Pape.

VII. *Les secrets miracles de nature et divers enseignemens de plusieurs choses par raison probable et artiste conjecture, expliqués en deux*

lières par de Lévin Lemnius, trad. en franc., Lyon, 1566, in-8°.

VIII. *Les commentaires de Pierre Mathiote sur l'histoire des plantes de Dioscoride*, trad. en franc., Lyon, 1566, 1577, 1580, in-fol.; réimp. avec le Livre de l'art de distiller, Lyon, 1619, 1655, 1680, in-fol. — On préfère la trad. de Des Moulins.

IX. *Les lieux communs de la sainte Ecriture*, par W. Musculus, trad. en franc., Gen., Eustache Vignon, 1577, in-fol.

Personne ne sera tenté de confondre le seigneur de Noroy et Pinet, ministre d'Amiens en 1660, qui fut chargé par le Synode national de Loudun de se rendre à Calais avec un des pasteurs de Dieppe et de travailler à apaiser les troubles survenus dans l'église à l'occasion de la nomination de *Montigny*, que le consistoire voulait donner pour collègue à *Tricotel* contre le vœu d'une partie du troupeau.

DU PIOTAY (David), en latin *Piotæus*, ministre de Gex, en 1607, à l'époque du Synode de La Rochelle, auquel il fut député, puis de Gap, en 1620, avait fait ses études à Genève sous *Théodore de Bèze* et *Antoine de La Faye*. Les Thèses de Genève, publiées en 1586, où l'on en trouve deux qu'il soutint, l'une *De conceptione J.-Ch.*, l'autre *De sanctâ Ecclesiâ catholicâ*, le qualifient une fois de lyonnais, et la seconde de genevois; mais, dans ce dernier cas même, il appartiendrait à la France protestante, puisque, dès 1556, nous trouvons un *Jean Du Piotay*, de Carpentras, reçu bourgeois à Genève. Du Piotay était mort avant 1626, époque où son fils DANIEL remplissait à Moulins les fonctions du ministère.

David Du Piotay est auteur d'une *Paraphrase poétique des Proverbes de Salomon*, Gex, 1609, in-4°. Il avait compilé, en outre, en un vol. in-4°, un recueil des Synodes nationaux, qui, resté inédit, se conserve aujourd'hui à la Biblioth. de Genève, sous le N° 58b. En voici le titre : *Recueil de la disci-*

*pline ecclésiastique et des synodes nationaux tenus en France par les églises réformées depuis l'an 1559 jusques à l'an 1608, distingué en trois parties, desquelles la 1<sup>re</sup> contient les observations sur la Confession de foy desdites églises; la 2<sup>e</sup>, la conférence, canons et décisions desdits discipline et synodes concernant la discipline ecclésiastique; la 3<sup>e</sup>, les livres condamnés ou supprimés par lesdits synodes. Présenté au synode provincial de Bourgogne, assemblé à Châlons-sur-Saône, le 4 mai 1608.*

DU PLAIN (ANTOINE), écrivain protestant, natif de Lyon et parent, peut-être, des imprimeurs du même nom. Colonia, qui parle de Du Plain, dans son Histoire littéraire de Lyon, le qualifie d'apostat, et dit qu'il fit imprimer « une mauvaise plaisanterie » sur la prise de cette ville par les Huguenots. Le savant jésuite fait allusion, très probablement, à un petit livre devenu extrêmement rare, mais réimprimé assez récemment dans le tome XIII des Archives historiques et statistiques du département du Rhône, sous ce titre : *Cantique nouveau, contenant le discours de la guerre de Lyon et de l'assistance que Dieu a faite à son église audit lieu, durant le tems de son affliction, en l'an 1562*. Dans l'édit, originale, datée de Lyon, 1563, in-8°, ce Cantique est suivi d'un *Cantique spirituel de la persécution des fidèles chrétiens et de leur délivrance, les exhortant à rendre grâces à Dieu, se voyans délivrés par sa divine Providence*. Les éditeurs des Archives n'ont pas jugé à propos de reproduire cette seconde pièce; ils en ont seulement extrait un *Sonnet de la nature et du nom de Lyon*, qui est placé en tête, et dont chaque vers commence par une lettre du nom de l'auteur.

DU PLAN (COLIN), martyr à Aix, en 1540. Le martyrologe protestant, qui enregistre, sous la date de cette année, les noms d'*Estienne Brun*, du Dauphiné, *Jérôme Vindocin*, de Gas

cogne, *André Berthelin*, d'Annonay, *Claude Le Peintre*, de Paris, passe complètement sous silence Colin Du Plan qui, « reconnu coupable d'autres erreurs, ainsi que d'avoir blasphémé contre la Sainte-Vierge et brûlé les saintes images », fut condamné au bûcher par arrêt du parlement d'Aix. Boze, qui nous fournit ce fait, ajoute que le parlement prit occasion du supplice de Du Plan pour faire arrêter un grand nombre d'habitants de la ville et de la campagne, mais que les sectateurs des doctrines nouvelles prirent les armes à Apt, brisèrent les portes des prisons et enlevèrent en plein jour les détenus.

Dans son Histoire des églises du désert, M. Coquerel parle d'un *Benjamin Du Plan*, gentilhomme d'Alais, qu'un synode nomma, le 4 mai 1735, député général des églises du Languedoc auprès des puissances protestantes. Du Plan rendit de grands services à ses malheureux coreligionnaires de France par son activité et par son zèle. Il eut néanmoins beaucoup d'ennemis, surtout parmi les pasteurs du désert, qui ne pouvaient lui pardonner les relations qu'il entretenait, comme c'était son devoir, avec les prophètes camisards. *Cortois* surtout, qui semble avoir été un homme fort obstiné dans ses préventions, ne cessa de le dénigrer, tandis qu'*Antoine Court* et les pasteurs de Genève, de Berne et de Zurich lui accordèrent en toute occasion les plus grands éloges. Selon M. Coquerel, Du Plan avait composé des écrits apologétiques. Comme nous n'en avons trouvé aucune trace dans les bibliographies, nous supposons qu'ils ont paru sous le voile de l'anonyme.

**DUPLANTIER (JEAN-PIERRE)**, né à Genève d'une famille originaire du Vivarais. Duplantier fut le premier qui porta en Prusse l'industrie des toiles peintes, introduite en Suisse par un autre réfugié (*Voy. JACQUES DELUZE*). Il obtint de la cour un prêt de mille écus, et avec ce faible secours, il établit à Berlin une fabrique qui prit en

peu de temps un développement considérable. La prospérité de son établissement amena la concurrence. *Jean Durant* de Montpellier, *Sibourg*, *Etienne Dutit* de Sedan, *David Simon*, *Jacob Lafosse* de Metz, et surtout *Laspeyres* et *Mathis* montèrent, à son exemple, à Berlin et dans d'autres contrées de la Prusse, des manufactures florissantes dont les produits, recherchés pour le goût et la beauté des dessins, se répandirent dans tout le Nord.

**DU PLAT (ANTOINE-HENRI)**, capitaine du génie dans l'armée hanovrienne, colonel et inspecteur de l'infanterie, lieutenant-général, mort le 15 déc. 1795, a laissé *Situationsrisse der neu erbauten Chausseen des Churfürstenthums Braunschweig-Lüneburg, 1<sup>er</sup> Theil, die Chaussee von Hannover auf Hameln; nebst einer Nachricht von den an dieser Route belegenen merkwürdigen Oertern*, 1780, in-fol. — Ce général descendait apparemment de la famille Du Plat, de Sedan, réfugiée à Leyde depuis la révocation, et qui, dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, avait donné des magistrats à cette ville.

**DU PLAUTE**, prêtre de Montguillein dans le Condomois, converti au protestantisme. Doublement odieux comme huguenot et comme prêtre apostat, Du Plaute fut une des premières victimes du fanatisme, lorsque les cruautés inouïes de Montluc, non moins que ses succès, eurent rendu aux Catholiques de la Guienne une supériorité que leurs adversaires n'osèrent plus leur disputer. Il fut tué à coups d'arquebuse, en 1562, et, dit Crespin, il soutint la mort avec une merveilleuse constance. Quelque temps après, dans la même sénéchaussée, un nommé *Peccardère*, de Monheur, passant par Vitleneuve de Marsan et connu pour huguenot, fut jeté dans une fosse : trois fois il s'élança dehors en poussant des cris lamentables, trois fois on l'y rejeta et on l'y enterra vif.

**DU PLEIX (ANTOINE)**, ou Du PLEX, sieur de GRÉMIAN et de LEQUES, célèbre par sa belle défense de Som-

nières, était issu d'une famille considérable de Montpellier. *Guillaume Du Pleix*, sieur de La Tour, rempli, à plusieurs reprises, dans cette ville, les fonctions de premier consul.

À l'appel de *Condé*, Grémian courut, avec son frère, se ranger sous les drapeaux de *Beaudiné*. L'un et l'autre servirent au secours de Beziers, et Antoine, en particulier, donna des preuves de la plus brillante valeur, dans le combat que les Huguenots perdirent contre Joyeuse, le 14 juillet 1562. Bravement secondé par le capitaine *Servas*, il manqua d'enlever les canons de l'ennemi, à la tête de la cavalerie. Après le siège de Montpellier, où son frère, jeune et vaillant capitaine, dit Philippi, fut tué dans une sortie, Grémian aida *Rapin* à s'emparer d'Aniane, et se rendit maître de Cazouls.

Dans les guerres suivantes, Grémian ne se signala par aucun exploit dont l'histoire ait conservé le souvenir. On sait seulement qu'en 1568, d'*Acier* l'envoya à Milhau, pour qu'il engageât les habitants à se déclarer en faveur de *Condé*, et à ouvrir le passage à l'armée qu'il conduisait au prince, mission qui eut un plein succès.

À la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Grémian ramassa à la hâte quelques troupes et fortifia son château de Lecques; puis, profitant des relations qu'il avait conservées avec les habitants les plus riches et les plus influents de Sommières, d'où était sa femme, il ourdit un complot dans le but de se rendre maître de cette ville, qui commandait la route de Nismes à Montpellier. Le capitaine *Ribot*, à qui sa profession de maréchal-ferrant et de vétérinaire, donnait entrée dans le château de Sommières, et le serrurier *Guillaume Aymar*, non moins intrépide que lui, se chargèrent d'exécuter l'entreprise. Ils se présentent à la porte du château, tuent la sentinelle, dispersent le corps-de-garde et baissent le pont-levis, par lequel Grémian ou Lecques (car, dès cette époque, on le trouve désigné sous ces deux noms indif-

féremment) se précipite dans la place, à la tête de 500 hommes, et s'en rend maître, le 40 nov. 1572. Tous les Protestants qui avaient fui de Sommières, se hâtèrent de retourner dans leurs foyers. Ce fut aux Catholiques à fuir à leur tour et à subir les violences des vainqueurs.

Grémian ne pouvait espérer d'être laissé longtemps en paisible possession de sa conquête. Il apprit bientôt que Damville rassemblait une armée nombreuse, et, prévoyant que l'orage fondrait sur lui, il fit à la hâte quelques préparatifs de défense, établit deux plates-formes et nettoya le fossé; mais ces réparations ne suffisaient pas pour rendre susceptible d'une longue défense une place ceinte d'une faible muraille et dominée, de tous côtés, par des hauteurs. Damville connaissait bien l'état de Sommières; aussi espérait-il l'enlever en peu de jours, mais il comptait sans le courage des habitants et de la garnison, qui jurèrent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et de ne prêter l'oreille à aucune proposition.

Grémian avait sous ses ordres les capitaines *Amalri*, dit Sanglar, garde de la monnaie de Montpellier, *Saint-Ravi*, *Montpezat*, *Porquères* ou *Porcarès*, qui passaient, avec raison, pour quatre des plus braves chefs huguenots, l'intrépide *Ribot*, qui avait été choisi pour gouverneur du château, *Bedos*, *Picard*, *La Roche*, *Rovièrre*, *Mungette*, *Barrat*, *Saquet*, *Flory* ou *La Fleur*, *La Burthe*, *Baseilles*, *Saint-Maximin*, tous officiers d'un courage éprouvé. Damville investit la place, le 14 fév. 1573, avec quatre mille hommes, selon de Thou, avec 40,000 et même 44 mille, selon d'autres historiens, et 17 pièces de canon. La tranchée ouverte dès le lendemain et la brèche faite, il ordonna l'assaut, mais sans succès. Le sieur de *Montpeyroux*, qui avait autrefois professé la religion réformée et qui servait alors dans les rangs des Catholiques, y fut tué. Les assiégeants se battirent avec

une valeur sans égale. « Les femmes, lit-on dans d'Aubigné, qui contrefaisoient les Rocheloises, portoient les artifices de feux, les cercles et les chausse-trappes. » *Barrat*, de Nismes, et *Cogniac*, de Montpellier, se distinguèrent cependant d'une manière toute particulière. Bien que gravement blessés, ils ne voulurent jamais quitter la brèche qu'ils n'eussent vu les ennemis en fuite.

Cet échec ne rebuta pas Damville, comme Grémian l'espérait; ce que voyant, il envoya *Flory* à Quissac, où un corps de 2000 hommes était assemblé, sous les ordres du vicomte de *Paulin*. « Mais, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, à la suasion de quelques gentilshommes, Paulin ne voulut pas hasarder cette troupe contre des forces supérieures; » il se contenta de donner à *Flory* la compagnie de *Montvaillant*, forte de 150 hommes, qui entrèrent fort heureusement dans la ville avec quelques munitions, au moment où un second assaut venait d'être repoussé. Néanmoins, comme la muraille ne présentait plus qu'un monceau de ruines, et que les assiégés manquaient, non seulement de vivres, mais de poudre, à tel point qu'ils ne pouvaient tirer le canon que de loin en loin et qu'ils chargeaient à peine leurs mousquets, il fut décidé, dans un conseil de guerre, que *Saint-Ravi* et *Manduel* se rendraient au camp catholique pour traiter de la capitulation. Mais Damville qui venait, de son côté, de recevoir un renfort de troupes gasconnes, refusa toute composition et fit donner un nouvel assaut. Cette troisième attaque fut plus meurtrière encore que les deux autres; le courage des défenseurs de Sommières égala l'acharnement des assaillants. Ces échecs répétés piquant l'amour-propre du général catholique, il s'opiniâtra à prendre cette bicoque pour ménager sa réputation. Enfin, après deux mois d'une héroïque résistance, n'espérant plus de secours, manquant de munitions et de vivres, les assiégés durent se ren-

dre, le 8 avril. Damville leur accorda des conditions plus avantageuses qu'ils n'osaient l'espérer.

Grémian, envers qui ses coreligionnaires se montrèrent assez injustes pour l'accuser d'avoir capitulé sans nécessité, se retira à Anduze avec environ 1,000 hommes de Sommières, parmi lesquels on comptait 600 arquebussiers; mais il ne tarda pas à être appelé à Nismes par les habitants réformés qui se voyaient menacés par Damville et qui avaient à craindre, en outre, les complots de leurs concitoyens catholiques. On venait, en effet, de découvrir une conjuration que la belle conduite du capitaine *Fabrice* et de son caporal avait fait avorter. Sur les pressantes instances du docteur *Maitrait*, Grémian se mit à l'instant en route avec un corps de troupes considérable. Ce renfort permit aux Nismois de faire leurs récoltes sous les yeux même de Damville qui ne put les en empêcher, malgré de fréquentes escarmouches dans l'une desquelles le capitaine *Jean Bertrand* fut tué.

En 1575, le hardi capitaine se chargea de surprendre Aigues-Mortes. Déguisé en pêcheur, ainsi que quelques soldats d'élite, il s'approcha d'une des portes sans que la sentinelle conçût de soupçons; en même temps, le capitaine *Montataire* traversait les marais à la tête d'un corps de troupes. Des sacs de poudre jetés contre la porte la firent sauter, et les Huguenots, se précipitant dans la ville, s'en rendirent maîtres. Cette expédition ne coûta la vie qu'à un lieutenant de Grémian, nommé *Des Plans*. Tous les efforts des Catholiques pour reprendre Aigues-Mortes échouèrent contre la vigilance d'Antoine Du Pleix, qui en avait été nommé gouverneur par Damville. La paix de Monsieur la laissa aux Protestants comme place de sûreté.

En 1577, Grémian servit sous *Châtillon* et se distingua surtout au secours de Montpellier. Plus tard, il alla, selon la Chronologie militaire, combattre en Dauphiné, et en récompense des

services qu'il rendit dans les guerres du Piémont, il obtint du roi le gouvernement d'Aigues-Mortes. En 1583, il força, après un long siège, le fort de Sainte-Anastasia. En 1584, il remplit les fonctions de maréchal-de-camp dans les troupes protestantes unies aux Catholiques politiques, et il servit au siège de Clermont de Lodève. En 1585, il obtint un régiment qui prit le nom de Grémian, et il le commanda aux sièges de différentes villes. En 1586, il contribua à chasser de Cette le corsaire Barberousse que Joyeuse y avait appelé; mais, la même année, au mois de décembre, il fut battu près de Colias, d'où il voulait déloger les Ligueurs. En 1587, il servit au siège de Rémoulins et au ravitaillement de Brugairolles. En 1588, il concourut à la reprise de Bellegarde, à celle de Sainte-Anastasia, à la prise de Bèlarga, et en 1590, il obtint enfin le brevet de maréchal-de-camp, grade dont il remplissait depuis longtemps les fonctions et qu'il méritait mieux que personne. En 1591, il marcha au secours de Berre en Provence, servit au siège d'Azillanet et contribua à la défaite de Joyeuse qui voulait secourir cette place. Gouverneur du diocèse de Lavaur et de la ville de Sommières en 1592, il commanda l'arrière-garde à la bataille de Villemur et eut une grande part à la victoire remportée sur les Ligueurs. En 1597, il marcha avec Ornano pour surprendre Perpignan. Cette entreprise échoua. Depuis, ajoute Pinard, il n'est plus parlé de lui. C'est que très-vraisemblablement Grémian, qui était déjà vieux, mourut vers cette époque. Il ne laissa qu'une fille, nommée MADELAINE, qui porta la terre de Lecques dans la maison de *Chaumont*.

**DU PLESSIS (JACQUES)**, chapelain de l'hôpital des Réfugiés français à Londres, a publié un sermon intitulé *Les dédommagemens d'une injuste persécution, ou Sermon sur l'anniversaire de la révocation de l'édit de Nantes*, Lond., 1750. Il ne faut pas le confondre avec *Fr. Du Plessis*, qui,

après avoir rempli les fonctions pastorales à la Nouvelle-Patente et dans l'église de Wheeler-Street, fut appelé, en 1720, à desservir la même chapelle; et bien moins encore avec *Gilbert Bourgeteau*, dit *Du Plessis*, prêtre du Poitou converti au protestantisme, vers 1674, qui se réfugia en Allemagne et sut s'insinuer à tel point dans la faveur du prince de Wolfenbüttel, qu'il devint son secrétaire intime avec le titre de conseiller privé. En 1700, c'est-à-dire 26 ans après sa conversion, ce curé apostat fut saisi de remords, et ce qu'il prétendait du moins dans une requête adressée au gouvernement français (*Arch. gén. M. 670*), et il demanda l'autorisation de rentrer en France, décidé qu'il était à quitter sa femme, qu'il avait épousée à Genève, bien que, de son propre aveu, il n'eût aucun reproche à lui faire, et à passer, disait-il, le reste de ses jours dans la pénitence.

**DU PLESSIS (JEAN)**, sieur de *La Perrine* en Dunois, lieutenant de *Du Plessis-Gesté* au siège de La Ganache, mourut dans cette ville, en 1588, d'une blessure qu'il reçut à la tête. De son mariage avec *Renée de Téliigny*, tante du célèbre *Téliigny*, naquirent *AGÉSI LAUS Du Plessis*, sieur de *La Perrine*; *N. Du Plessis*, sieur de *Savonnères*, et une fille qui épousa *La Motte-Tibergeau*.

Selon un msc. du Fonds S. Magloire, N° 139, Agésilaus Du Plessis remplit la charge de surintendant des finances — du roi de Navarre probablement. Il épousa *Anne de Courcillon* dont il eut deux fils et deux filles. L'une de celles-ci, nommée *MARIE*, s'allia avec *Jean de Coutance* (1). Le sort du second fils, seigneur d'Ouschamps, est inconnu (1).

(1) De ce mariage naquit *Paul de Coutance*, sieur de *La Frédonnière* près de Vendôme, qui épousa *Marie Grouss* de Genève, et fut reçu bourgeois gratis, en considération de cette alliance, en 1670. A la révocation, il passa à l'étranger, mais il laissa en France ses enfants à qui ses biens furent donnés sous la tutelle de leur mère.

(1) Ne serait-il pas le même que *Gaspard Du Plessis*, de la Beauce, qui habitait *La Haye* en 1661? (*Arch. de l'église wallonne de*

Quant à l'aîné, appelé **DAVID**, sieur de **La Perrine**, il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et se maria avec **Hélène de La Place**, fille d'**Elie de La Place**, ambassadeur en Hollande. De cette alliance naquit **LOUIS**, sieur de **La Perrine**, qui épousa **Suzanne de Courcillon**, et vraisemblablement en secondes noces, une fille du médecin **Monginot**. Du premier lit, il eut une fille, nous l'avons dit ailleurs. Sa seconde femme lui donna plusieurs enfants qu'elle avait fait passer en Hollande, en 1687, ce qui rendait sa propre abjuration fort suspecte au gouvernement (*Archiv. E. 3374*). Aussi l'enferma-t-on aux **Nouvelles-Catholiques** en 1699 (*Ibid. E. 3385*). Elle finit pourtant par donner des gages de sa conversion assez satisfaisants pour que le roi lui accordât, en 1700, une pension de 500 liv. (*Ibid. E. 3386*).

**DU PLESSIS-GESTE**. Voy. **LA BRUNETIÈRE**.

**DU POIX (RAYMOND)**, honorable marchand de Carcassonne. Le 15 déc. 1560, on trouva devant sa maison une image de la Vierge couverte de fange. Il est possible qu'un huguenot, aux yeux de qui toute statue était une abominable idole, ait été l'auteur de cette profanation; personne au moins n'en douta dans la population catholique qui, animée d'un zèle incroyable, comme dit le P. Bouges, prit les armes à la suite d'une procession et se rua sur les Protestants. **Bernard Cavalier**, de Trossan, fut mis en pièces. **Pierre Roussel**, tiré de son logis, fut assommé devant sa porte. **Guiraud Bertrand** fut percé de coups, et un des séditeux, lui fendant la bouche jusqu'aux oreilles, lui mit un mors entre les dents et un livre entre les mains. Mais parmi les plus forcenés, aucun ne se distingua par sa férocité comme le bourreau de la ville qui, pour sa part, égorga cinq huguenots, les écorcha et mangea le cœur de l'un d'eux. Crespin l'accuse même d'avoir scié vivant un pauvre

*La Haye*. Rôle de ceux qui ont été reçus à la Cène).

homme qu'il honorait d'une haine particulière.

**DUPONT (N.)**, ministre d'Eymet. Plusieurs ministres ont porté ce nom; mais aucune circonstance de leur vie ne les recommande à l'attention de la postérité; celui-ci seul a mérité une mention particulière par le courage avec lequel il remplit ce qu'il regardait comme son devoir. Son église ayant été interdite, en 1671, sous le spécieux prétexte qu'il y avait reçu **Jeanne Rougerie**, **Sicaire Fournier** son mari, **Anne Vilette**, **Jean Loyère**, **Isabeau Portier** et **Pierre Bontemps**, tous six relaps, Dupont ne tint aucun compte de l'arrêt du Conseil et il continua à remplir ses fonctions comme auparavant. Quelques années s'écoulèrent sans que le gouvernement semblât s'apercevoir du mépris qu'il faisait de ses ordres; ce fut seulement en 1678, que le parlement de Bordeaux, sortant d'une inaction tout-à-fait contraire à ses habitudes d'intolérance, lança un arrêt qui condamna les six relaps au bannissement perpétuel et ordonna à Dupont d'aller s'établir à **La Sauvetat**.

**DU PONT (PIERRE)**, capitaine huguenot, originaire du Vivarais, gouverneur de Bays-sur-Bays en 1615. Du Pont descendait de ce vaillant **Du Pont** que **Des Adrets** laissa pour gouverneur au Pont-Saint-Esprit, en 1562; qui, plus tard, en 1568, se saisit de Bays-sur Bays avec le secours de **Des Ollières**, et qui, en 1573, détermina le soulèvement du Vivarais par la prise du Cheylard de Boutières. Chassé de cette ville, ainsi que **Doussac**, **Subleyrac**, **Bourdier**, et presque tous les habitants huguenots, à l'époque de la Saint-Barthélemy, Du Pont s'était introduit dans le château au moyen d'un passage souterrain que le prévoyant Bourdier avait fait secrètement construire dans le temps qu'il y commandait.

S'il faut en croire le Dict. de la Noblesse, Pierre Du Pont défendit Soyons contre le duc de Montmorency, en 1626. Il arma, dit La Chesnaye des

Bois, une galiote avec laquelle il barra le Rhône et y leva des contributions. Assiégé dans Soyons par Montmorency, il fut forcé d'abandonner cette place et se retira avec environ 200 hommes dans une tour qui est au-dessus. Après avoir pillé et brûlé sa maison, le duc l'assiégea. Il fit pendant quatre jours une vigoureuse résistance; mais, les munitions lui manquant, il se rendit à des conditions honorables.

Cette version qui contredit le récit de tous les historiens, nous est suspecte. Ce n'est pas en 1626, mais en 1627, que Soyons eut à soutenir un premier siège, non pas contre Montmorency, mais contre le prince de Condé. Le second siège, qui eut lieu en 1628, fut dirigé, en effet, par Montmorency; mais la place fut défendue par le fils de *Brisson*, comme nous l'avons dit à l'art. de ce célèbre capitaine. D'ailleurs Du Pont, qui remplissait alors auprès de la duchesse de Rohan la charge de gentilhomme, venait d'être fait prisonnier par les Catholiques avec *Le Graveron*, premier gentilhomme de *Chavagnac*, et il n'est pas probable qu'on lui ait rendu si tôt la liberté. On ne sait donc rien de certain sur la part que Du Pont prit à nos guerres civiles. Ce qui paraît positif, c'est que ses descendants continuèrent à professer la religion réformée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. L'un d'eux, *François Du Pont*, sortit de France à cette époque et alla offrir son épée au roi de Danemark. Il obtint le grade de major dans l'armée danoise et mourut, en 1718, âgé de 63 ans.

**DU PORT**, nom d'une famille protestante du Poitou. A la révocation de l'édit de Nantes, *Pierre Du Port* (1), seigneur de Mouilleped et de Boismasson, fils unique de *Joachim Du Port*, seigneur de Mouilleped, et de *Jeanne Du Chesne*, conseiller du roi et commissaire des vivres, se réfugia à Genève, où son père s'était retiré et était

(1) Il ne faut pas le confondre avec *Pierre Dupont*, de Pontcharra, reçu bourgeois de Genève en 1668.

mort vers 1649, avec sa fille *CHARLOTTE*, qui épousa plus tard le célèbre *Frédéric de Spanheim*.

Une autre branche de cette famille avait cherché, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, un asile en Angleterre (4). Un *Jacques Du Port* y remplissait les fonctions pastorales en 1590, comme nous l'apprend un sermon prêché par lui, le 17 nov. de cette année, et publié sous le titre de *A Sermon preached at Pauls Crosse on Ps. CXVIII, 24*. Le savant helléniste et docteur en théologie, *Jacques Du Port*, était vraisemblablement son fils.

Né à Cambridge en 1606, Jacques Du Port remplit pendant vingt-et-un ans, avec le plus grand éclat, la chaire de grec dans l'université de cette ville. Nommé, en 1660, doyen de Peterborough et chapelain du roi, il mourut en 1679, âgé de 73 ans. On a de lui :

I. *Σολομων εμμετρος, sive tres libri Salomonis, sc. Proverbia, Ecclesiastes, Cantica, græco carmine donati, cum versione latinâ versibus heroïcis*, Cantab., 1646, in-8°.

II. *Θρηνοδραμας, sive Liber Job, græco carmine redditus, cum latinâ interpretatione versibus heroïcis; edit. recognit. et emendata, cui adduntur in fine tres psalmi*, Cantab., 1653, in-8°.

III. *Gnomologia Homeri cum duplici parallelismo*, Cantab., 1660, 4°.

IV. *Sermon on Phil. I, 27*, Camb., 1660, in-4°.

V. *Δαβιδη εμμετρος, sive metaphrasis libri Psalmorum græcis versibus heroïcis contexta, cum latinâ interpretatione, anglicè*, Cantab., 1666, 4°.

VI. *Musæ subsœvæ, seu poetica Stromata, Sylvæ, Carmina gratulatoria, Epicædia, Carmina comitalia, Epigrammata sacra et Epithalamia sacra*, Cantab., 1676, in-8°.

VII. *Three Sermons*, Lond., 1676, in-4°.

(4) D'après un recensement fait en 1567 par ordre de l'évêque de Londres, on comptait dans cette seule ville 512 Français réfugiés. En 1581, ce nombre avait plus que doublé; il était de 1149.

VIII. *Prælectiones in Theophrasti characteres*, Cant., 1712, in-8°. — Ouvrage posthume publié avec les remarques de P. Needham.

Du Port laissa, en outre, des *Notes sur Euripide*, qui n'ont pas été imprimées.

**DUPRAI (N.)**, ministre de Rouen. C'était, selon Servin, un homme savant et éloquent, qui donna à l'archevêque la satisfaction de se laisser convertir par lui. L'abjuration eut lieu avec le plus grand éclat en présence de Louis XIII et de toute sa cour.

**DU PRAT**, famille ancienne d'Auvergne, dont descendait le chancelier Du Prat de funeste mémoire. Deux de ses branches embrassèrent avec ardeur les opinions nouvelles.

I. BRANCHE D'Auvergne. **M. Lainé**, qui a publié une généalogie des Du Prat plus complète que toutes celles qui avaient été imprimées auparavant, nous laisse ignorer à quelle époque mourut Jean I Du Prat, sieur de Sainte-Agnès; il nous apprend seulement qu'il avait épousé, en 1541, Isabeau Renaud, et que de ce mariage était né, entre autres enfants, un fils nommé *Jean*, qui mérite une place dans notre ouvrage comme martyr de la religion réformée.

Jean II Du Prat, sieur de **SAINTE-AGNÈS** ou *Saint-Agne*, était un des habitants les plus considérés d'Issoire. Sa parenté avec la famille du chancelier, les richesses qu'il avait acquises dans le commerce, son titre même d'ancien de l'église, lui assuraient une grande autorité parmi ses concitoyens qui professaient en majorité les doctrines du protestantisme. Aussi, lorsque le duc d'Anjou menaça cette ville d'un siège, en 1577, ce fut à lui que Jean de Montmorin, qui voulait prévenir une lutte sanglante, s'adressa dans l'espoir que son influence détournerait les Issoiriens du projet de résister à l'armée royale. Sainte-Agnès se rendit, sur son invitation, au château du Broc, accompagné de *La Borie* et de *Charbonnier*; mais il ne jugea pas acceptables les condi-

tions offertes par Montmorin, et le consistoire loua les trois députés, par l'organe des ministres *Dupré* et *Béringier*, d'avoir rejeté des propositions artificieuses. Plus tard, lorsque, après une héroïque défense, Issoire, réduite aux dernières extrémités, dut songer à capituler, ce fut encore Sainte-Agnès qui fut chargé de négocier la reddition. Nous avons raconté ailleurs le sac horrible de cette ville (*Voy.* III, p. 432). Conduit prisonnier dans le camp catholique, Sainte-Agnès se retrouva en présence de Jean de Montmorin qui, courroucé de ce qu'il n'avait pas voulu donner sa nièce en mariage au secrétaire de son frère, irrita par ses calomnies le duc d'Anjou et en obtint, sans beaucoup de difficulté, l'ordre de le faire pendre.

Jean II Du Prat avait épousé *Miracle de Bonnel*, fille de *Hugues*, sieur de Saint-Mandé. Il en eut quatre filles: **ISABEAU**, femme de *Guillaume Cossette*, **MARIE**, épouse de *François Augier*, sieur de Saint-Geneix, **MADÉLAINE** et **N.**, mariée avec *Antoine Senezès*; et un fils baptisé sous le même nom que lui.

**JEAN III** Du Prat, sieur de Sainte-Agnès, se montra un zélé défenseur de la religion qui avait coûté la vie à son père. En 1605, les églises d'Auvergne le députèrent à l'Assemblée de Châtellerault « pour faire entendre les oppressions qu'elles souffroient journellement, et l'inexécution des édits. » L'assemblée inséra leurs légitimes plaintes dans le cahier des doléances et fit écrire aux députés généraux d'en poursuivre le redressement; mais la Cour ne tint aucun compte de ces réclamations, puisqu'en 1611, Sainte-Agnès renouvela les mêmes plaintes, appuyées par des lettres de *La Roche-Curlon* et de *Chazagnac*, en présence des députés du parti huguenot assemblés à Saumur. Il mourut en 1617.

De son mariage avec *Antoinette Le Court*, fille de *Jacques*, sieur de Mondori, et de *Jeanne de Bagnols*, naquirent **PIERRE**, juge d'Issoire, mort

sans enfant de *Françoise Brugeat*; **JACQUES**, qui épousa *Anne Mazues* et mourut sans postérité; **MADÉLAINE**, mariée, en 1619, avec *Antoine de Baile*, sieur de Saint-Mandé; **MARIE**, femme, en 1620, de *Jean Colombi*, sieur des Augiers; **RENÉZ**, épouse de *Pierre Pélissier*, et **JEANNE**, morte sans alliance.

**II. BRANCHE DE GUIENNE.** **Vital Du Prat**, sieur de **HAUTERIVE**, avait eu de son mariage avec *Bertrande Du Puy*, deux fils et une fille. Cette dernière, nommée *Dauphine*, avait épousé, vers 1540, *Raimond de La Tremollière*, seigneur de *Rouffiac*, et lui avait donné, entre autres enfants, **CATHERINE**, mariée, en 1564, avec *Jacques de Méallet*, seigneur de *Fargues*, gentilhomme de la chambre du roi. L'aîné des fils avait été tué en duel en 1549. Le second, **GASPARD**, filleul de *Coligny*, était gouverneur de *Bazas*, lorsqu'il épousa, en 1562, *Marguerite de Torrebrén*. Il accompagna l'amiral à Paris et périt victime de la *Saint-Barthélemy*. Sa femme, qu'il avait laissée à *Bazas*, fut également massacrée avec ses enfants, à l'exception d'un seul, **ISAAC**, qui servit d'abord comme capitaine dans le régiment de *Champagne*, puis en *Hollande* avec le grade de colonel, et qui fut plus tard commandant d'*Argental* dans le *Vivarois*. Sur la fin de ses jours, il se retira à *Nérac* où il abjura la religion réformée. — C'est apparemment de cette branche que descendait **Du Prat**, ministre du *Béarn*, qui fut député en *Cour*, en 1614, et qui obtint, grâce aux circonstances, le redressement de tous les griefs des églises de cette province.

**DU PRAT (PARDOUX)**, né à *Aubusson*, au commencement du *xvi<sup>e</sup>* siècle, étudia le droit sous *Coras* à l'université de *Toulouse*. Comme son illustre maître, il embrassa les doctrines nouvelles, et il contribua à les répandre dans la *Marche* par ses discours et par son exemple. On a de lui :

I. *Le train et total règlement de pratique civile et criminelle*, 1557.

II. *Théorie de l'art des notaires*, 1558.

III. *Jurisprudentia vetus Draconis et Solonis cum romano jure legum regiarum ac decemviralium diligenter collata*, 1559; réimp. dans le *T. V* du *Thesaurus juris romani* du jurisconsulte allemand *Otto* (*Basil.*, 1744-44, 5 vol. in-fol.), ainsi que deux traités *De officio judicis* et *De dote et fundo dotali* du même auteur.

IV. *Jurisprudentiæ mediæ lib. IV*, 1561.

V. *Lexicon juris civilis et canonici*, *Francof.*, 1567; *Lugd.*, 1574, in-fol. — *Lipenius* cite *Ad Lexicon juris civilis et canonici*, *Francof.*, 1581. Est-ce un ouvrage différent ?

VI. *Ordonnances du roi Charles IX aux états de Molins*, *Paris*, 1573, in-8°.

VII. *Pratique de l'art des notaires*, 1582.

VIII. *Thesaurus utriusque juris*.

IX. *Commentarius super tit. de offic. judic.*

Dans son *Histoire de la Marche*, *Joulietton* lui attribue encore des *Commentaires sur la Coutume de la Marche*, une trad. en vers franç. du *Plutus* d'*Aristophane*, et une trad. du livre de l'*Institution de la vie humaine ou vie de Marc-Antonin le philosophe*.

**DUPRÉ (ISAAC)**, du *Mas d'Agénois*. *Calonges*, commandant du château, ayant essayé, en 1616, de s'emparer de la ville, et sa tentative ayant échoué, *Dupré* fut arrêté comme complice avec *François Blanchard*, et livré au parlement de *Bordeaux* qui les retint l'un et l'autre en prison sous divers prétextes, quoiqu'ils eussent, en leur qualité de protestants, demandé le renvoi de leur cause devant la *Chambre mi-partie* de *Nérac*, et que le roi eût ordonné de faire droit à leur requête par lettres du 3 août 1616 (*Fonds de Brienne*, N° 211). *Louis XIII* évoqua l'affaire et nomma quatre commissaires, deux catholiques et deux protestants, savoir *Jean Vigier*, conseiller au parlement de *Bordeaux*, et *Boisse-Par-*

*daillan*, membre du conseil d'état, pour la juger ; mais le parlement n'en tint aucun compte, en sorte que, sur les plaintes répétées de l'Assemblée de La Rochelle, il fallut que le roi donnât, en 1617, des lettres d'abolition particulière aux deux prévenus pour les faire remettre en liberté. Tel était le respect des tribunaux pour la loi et l'autorité royale, quand il s'agissait des Huguenois.

**DUPRÉ (LÉONARD)**, natif de Limoges, « homme exercé aux lettres », lit-on dans Crespin, fut arrêté à Bar-sur-Seine, au mois de juillet 1547, transféré à Paris, condamné par le parlement comme hérétique et brûlé vif au mois d'août.

**DUPRÉ (N)**, ministre d'Issoire, lors du sac de cette ville héroïque. Parmi les victimes des atrocités qui y furent commises, on cite en première ligne Dupré, d'autant plus odieux qu'il avait par ses chaleureuses exhortations animé les Issoiriens à la défense. Le duc d'Anjou le fit pendre. Laissons parler M. Imberdis d'après le msc. d'Issoire ; on ne le soupçonnera pas de partialité en faveur des Protestants : « Son exécution offrit l'occasion du plus criant scandale. Le corps du pasteur fut soumis à des outrages dont toute expression révolterait la pudeur, et des soldats portèrent de force des dames, qui refusaient de les suivre, malgré leur brutalité, jusqu'au pied de la potence ; là chacune d'elles..... Nous n'achèverons pas. » — « Il arriva, lit-on dans un autre msc. cité par le même historien, une chose surprenante. La potence ayant été jetée à bas, deux ou trois jours après l'exécution, les chiens et les loups qui venaient toutes les nuits manger les corps morts des soldats dans les fossés, ne voulurent manger le sien [du ministre] ; néanmoins quinze jours après, il devint noir comme un charbon sans aucune chair, qui s'était brûlée et consommée, ne restant qu'un parchemin noir sur les os. Plusieurs médecins, même M. Dumontel de la religion, dirent qu'il était ladre et de

sang corrompu, et que c'était pour cela que les animaux n'en voulaient. »

**DUPUIS**, famille protestante de la Normandie, alliée aux nobles maisons de Béthune, de Montgommery, d'Aumont, et divisée en plusieurs branches.

**I. BRANCHE DE SANDOUILLE.** Le msc. où nous puisons ces renseignements généalogiques (*S. Germain franç.*, N° 676) ne nous fournissant qu'une sèche nomenclature, il nous est impossible de dire à quelle époque cette famille embrassa la religion réformée. Il est probable toutefois que le premier qui se convertit fut *Antoine Dupuis*, fils de Nicolas et de Jacqueline de Clamorgan, qui laissa de sa seconde femme, *Marie de La Haye*, deux fils nommés CHARLES et GÉDÉON, souche de la branche d'Aiglemesnil.

Charles Dupuis fut marié deux fois comme son père, la première avec *Jeanne Le Poigneur*, la seconde avec *Rachel de Cérile*. Il eut quatre fils, ANTOINE, GÉDÉON, JEAN et ISAAC. Les persécutions qui précéderent la révocation décidèrent tous les membres de cette famille à s'expatrier. Les garçons offrirent leurs services aux puissances protestantes (1) ; mais le seul Isaac-Antoine a laissé un nom dans l'histoire (2). Envoyé fort jeune en Allemagne par son père, il entra comme page à la cour de l'électeur de Hanovre et s'éleva au grade de grand écuyer de l'électrice. Il épousa, en 1679, *Catherine de La Chevalerie*, fille de Gilles, sieur de La Motte, et de la dame de *La Primaudaye*, qui fut appelée à Berlin comme gouvernante de la reine Sophie-Dorothee. Il mourut à Hanovre en 1700. Son fils CHARLES-AGUSTE, né à Hanovre en 1684, remplit d'abord auprès de Sophie-Dorothee les fonctions de chambellan et devint plus tard grand-maitre de sa maison. De son ma-

(1) Une seule fille est aussi connue ; c'est *Judith-Anne*, qui se réfugia à La Haye.

(2) Le premier commandant du régiment des grenadiers à cheval forme par l'électeur de Brandebourg, se nommait *Dupuis* ; ne serait-il pas un de ses frères ?

riage avec *Wilhelmine Charlotte de Schmettau* naquirent une fille et un fils qui entra au service du margrave d'Anspach.

II. BRANCHE D'AIGLEMESNIL. Gédéon Dupuis, frère cadet d'Antoine, épousa *Jeanne Le Poigneur*, après la mort de laquelle il se remaria avec *Esther Le Poigneur*. Il fut père de quatre fils, CHARLES, PIERRE, ISAAC et GÉDÉON, sur qui nous ne possédons aucune espèce de renseignements.

III. BRANCHE D'ERMENOUVILLE. Cette branche avait pour chef, dans la 2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, *Pierre Dupuis*, marié à *Geneviève de Milleville*, et père d'un fils unique nommé JACQUES. Ce dernier, resté veuf sans enfant de *Marguerite Chevalier*, épousa en secondes noces *Catherine Olivier* qui lui donna deux fils, FRANÇOIS et GÉDÉON. Le premier mourut jeune. Le second prit pour femme *Marguerite Allais* dont il eut quatre fils : RENÉ ; PIERRE, époux de *Marguerite Du Hamel* et père de RENÉ qui se maria avec *Catherine de Saint-Ouen* ; ANTOINE, qui se convertit et entra dans les ordres ; ADRIEN, mort sans enfant.

DU PUY, famille protestante du Berry, une des plus puissantes de cette province, divisée en deux branches qui l'une et l'autre embrassèrent les opinions nouvelles.

I. BRANCHE DU MOULIN. *Jean Du Puy* ne laissa que quatre filles de sa femme *Jeanne Prunelle*. L'aînée, nommée CATHERINE, épousa *Lancelot Du Lac*, sieur de Chamerolles et de Chilleurs, lieutenant de la compagnie de gendarmes de Coligny, d'une famille qui professait encore le protestantisme en 1636, c'est-à-dire à l'époque du synode provincial tenu à Châtillon auquel un baron de Chamerolles assista comme commissaire du roi. La seconde, appelée CLÉOPATRE, se maria avec *Jean de Susanne*, baron de Cardaillac et de Montbrun en Gascogne. La troisième, AIMÉE, fut femme de *Philibert d'Anlozy*, sieur du Lin, et la quatrième, de *Gaspard Du Lac*, sieur du Coudray.

II. BRANCHE DE VATAN. Vincent Du Puy, frère de Jean, et fondateur de cette branche, servit sous le duc d'Anjou, circonstance qui semble prouver qu'il professait la religion romaine; mais sa femme *Louise Robertet*, fille du secrétaire d'état Etienne Robertet, était protestante, et ses enfants le furent aussi. CLAUDE, l'aîné, ayant été tué, en 1591, au siège de Celles-sur-Cher et n'ayant pas laissé d'héritier de sa femme *Marie d'Escoubleau*, tous ses biens échurent à son frère FLORIMOND, qui devint ainsi un des plus riches seigneurs du pays. Florimond servit aussi dans les troupes de Henri IV en Berry. La tranquillité rétablie dans le royaume, il se retira dans ses terres, et se fiant en la force de son château, il voulut s'attribuer le rôle d'une espèce de protecteur du peuple. Il prit parti pour les faux-sauniers contre les agents du fisc qu'il empêchait de lever les droits de gabelle. La maréchessée ayant arrêté de *Jenfosse*, sieur Du Buisson, son frère et un de ses cousins, parce qu'elle avait trouvé dans leur logis du sel de contrebande, Vatan fit sommer le prévôt de lui remettre les prisonniers. Le prévôt refusa naturellement; il fit même arrêter *Saint-Martin*, maître d'hôtel de Du Puy, qui s'était emporté en menaces. Vatan irrité enleva par représailles un enfant du receveur général des finances en Berry. Sur la plainte du père, la cour ordonna d'en informer; mais Vatan qui s'imaginait que le parti protestant ne laisserait pas prendre sa ville, repoussa par la force les commissaires. A cette nouvelle, le Conseil crut à une prochaine insurrection. Il fit partir sur-le-champ plusieurs compagnies des gardes, de la cavalerie, de l'artillerie, pour s'emparer de Vatan. Après une sommation inutile, l'artillerie ouvrit une large brèche par laquelle les troupes royales entrèrent dans la ville. Du Puy réussit à se sauver dans le château; mais son lieutenant de *Magny* fut pris et décapité sur la place publique. Cependant les Réformés ne bougeaient

pas; ils ne voulaient pas qu'on pût les accuser de protéger un homme qui violait les lois de l'état. Déçu dans ses espérances et se voyant abandonné successivement par presque tous ses soldats, Vatan demanda à parlementer et se rendit sur la promesse que Chiverny lui fit d'intercéder pour lui auprès du roi. Son château fut livré au pillage et la plupart de ses défenseurs pendus; lui-même fut conduit à Paris où son procès fut bientôt fait. Il fut condamné à mort, le 2 janv. 1612, et exécuté, le même jour, en place de Grève. Le parlement avait permis qu'il reçût, avant de subir sa sentence, les consolations de la religion; mais les assistants s'étant mis à chanter un psaume, il y eut parmi les prisonniers une espèce d'émeute et il fallut faire cesser les chants religieux. Ainsi périt sur l'échafaud le dernier rejeton d'une famille puissante. Son frère LOUIS était mort sans enfant. Sa sœur JEANNE abjura et devint abbesse de quelque couvent, et son autre sœur, MARIE, ne fut point mariée.

**DU PUY**, famille protestante du Haut-Languedoc, divisée en deux branches dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

**I. BRANCHE DE LA ROQUETTE.** Du mariage de Pierre Du Puy avec Catherine Du Casse, contracté en 1541 (?), naquirent deux fils, nommés GUILLAUME et PIERRE. Ce dernier, seigneur de Sabournac, fut député, en 1644, par la province du Haut-Languedoc au Synode national de Tonneins. Selon les Jugemens de la Noblesse, il épousa, le 5 janv. 1600, *Susanne de Bonvillar* [Beauvillar?], qui le rendit père de MARC-ANTOINE, sieur de La Pomarède, marié, le 7 mars 1635, avec *Françoise Capriol*, et de GUILLAUME, sieur de Guitalens. Celui-ci prit pour femme, le 2 janv. 1637, *Gabrielle Escopéries*, d'une famille languedocienne, qui a donné à la Suède des guerriers célèbres et des hommes d'état. De cette alliance naquirent GABRIEL et PIERRE-FRANÇOIS, sieur de Montfort, maintenus dans leur noblesse en 1669.

Guillaume Du Puy épousa, le 20

août 1576, *Marguerite de Corneillan*, dont il n'eut qu'un fils nommé JEAN, seigneur de Magrin, La Gade et La Tour, qui eut pour enfants : 1<sup>o</sup> GUILLAUME, sieur de La Gade et de Magrin, marié, en 1647, à *Rose Hélie* et père de PIERRE (1), JEAN, FRANÇOIS Du Puy; — 2<sup>o</sup> GABRIEL, sieur de La Roquette, qui vivait encore en 1669, ainsi que son frère.

**II. BRANCHE DE CABRILLES.** Cette branche fut fondée par Jean Du Puy, qui mourut après 1583, laissant deux fils. PIERRE, l'aîné, fut père de BARTHÉLEMY, sieur de Cabrilles, né en 1581, et père, à son tour, de JEAN, qui épousa, en 1652, *Anne de Saint-Ilyer*. RAIMOND, le cadet, prit pour femme *Antoinette Bourassier*, dame de Peirens, qui lui donna JEAN-CHARLES, sieur de Roquetaillade. Ce dernier se maria avec *Anne Du Puy*, dont il eut SCIPION, sieur d'Escalibert, qui épousa, en 1657, *Isabeau Bouffard de Madiane*.

Plusieurs autres familles nobles du même nom habitaient le Midi, à la même époque; mais, à l'exception de celle des Du Puy de Cases, dont un des membres, Jean, baron de Cases, nous est connu pour avoir été député à plusieurs synodes et assemblées politiques, par la province de la Basse-Guienne, et pour avoir rempli la charge de gouverneur de Castillon, en 1616, nous ignorons si elles ont jamais professé la religion réformée.

**DU PUY (JACQUES)**, lieutenant-particulier au sénéchal et premier consul de Montauban à l'époque du siège célèbre que cette ville soutint contre Louis XIII.

Du Puy s'était attaché avec enthousiasme à *Rohan* pour qui il professait une grande admiration; aussi, profitant de l'influence que son génie et ses connaissances lui avaient acquise, il agit si puissamment dans l'intérêt du duc, en 1624, qu'il entraîna ses con-

(1) Ce Pierre Du Puy serait-il le ministre de Gensac du même nom qui fut condamné aux galères, en 1686, pour contravention à l'édit révoatoire? (Arch. M. 665).

citoyens dans son parti. De l'aveu de tous les historiens, c'était un homme habile, hardi et de grand sens; il possédait surtout un rare talent d'organisation, comme le prouvent la sagesse des réglemens qu'il donna aux corps de métiers, la réorganisation de l'université de Montauban sur un plan plus vaste, et surtout l'excellence des mesures qu'il prit pendant le siège. Placé à la tête du conseil de police, il déploya, dans les circonstances les plus critiques un sang-froid, une vigilance, une activité, un esprit d'ordre et de ressource merveilleux; il sut pourvoir à tous les besoins, déjouer tous les complots, maintenir la plus exacte discipline, en sorte que l'on a pu dire avec raison qu'il partagea avec *La Force* l'honneur d'avoir contraint Louis XIII à se retirer honteusement.

Afin de centraliser les moyens de défense, il établit à l'hôtel-de-ville un bureau où devait aboutir tous les avis et d'où émanaient tous les ordres. Ce bureau était en permanence, sous la présidence de Du Puy lui-même ou d'un de ses collègues (1). Par ses soins, des approvisionnements avaient été rassemblés en abondance, et les marchés furent toujours fournis de vivres à un prix modéré. Il n'en était pas de même des munitions de guerre; mais pour y suppléer, il organisa des ateliers où des ouvriers étaient constamment occupés à fondre des balles et à préparer des feux d'artifice. Chacun de ces ateliers était placé sous la surveillance d'un commissaire qui avait son magasin d'où rien ne sortait que sur l'ordre du bureau de l'hôtel-de-ville. Outre les administrateurs des hôpitaux, Du Puy fit nommer d'autres commissaires chargés de veiller au pansement des blessés. Il poussa la précaution jusqu'à régler les distributions de rafraîchissements aux combattants. La nécessité de la défense for-

çait à abandonner ou à détruire les moulins situés hors de la ville sur le Tarn, il se procura d'un nombre suffisant de moulins à bras. Enfin, connaissant fort bien l'influence des ministres sur l'esprit du peuple, il ordonna que les treize pasteurs qui se trouvaient alors à Montauban, se rendraient soir et matin dans les corps de garde pour faire la prière et soutenir le courage des habitants.

Le siège levé, Du Puy alla en porter la nouvelle à Rohan qui le fit intendant de son armée, et l'employa en diverses occasions. Après la conférence que le général des Huguenots eut, en 1622, avec *Lesdiguières* à Laval entre Barjac et le Pont-Saint-Esprit, conférence où furent jetées les bases d'un traité de paix, il l'envoya notamment à la Cour avec *Calonges*, *Des Isles*, *Du Cros* de Montauban et *La Borie* du Vivarais, pour négocier en son nom et en celui des Protestants du Midi le traité définitif; mais le parti de la guerre l'ayant emporté dans les conseils du roi, ses députés revinrent sans rien conclure. Lorsque Montpellier fut menacée par l'armée royale, Rohan se hâta d'y envoyer Du Puy afin qu'il y établît le même ordre qu'à Montauban. Après la conclusion de la paix, Du Puy fut porté sur une liste de candidats à la députation générale, dressée par les députés des églises qui avaient pris part à la négociation du traité. « Pour n'avoir subject de demander si tost une assemblée [politique], lit-on dans une lettre de Du Plessis-Mornay à Bouche-reau, les députés qui assistoyent M. de Rohan ont nommé trois gentilshommes et trois du tiers-état pour d'iceux estre choisis deux députés généraux. Les gentilshommes sont MM. de *Montmartin*, *Du Parc d'Archiac* et de *Calonges*. Les autres, les sieurs de *Maniald*, *Du Cros* et *Du Puy* de Montauban. » Le roi choisit Montmartin et Maniald.

Lorsque la guerre éclata de nouveau, Du Puy voulut faire déclarer Montauban pour Rohan envers qui son dévoue-

(1) Les autres consuls étaient *Corneille Natalis*, avocat, *Pierre Lavergne*, marchand, *Elie Geneste*, notaire, et *Mariel Viguery*, grossier.

ment était toujours le même ; mais il faillit cette fois éprouver un échec, et ce ne fut qu'après une vive lutte, dans laquelle il fut soutenu par *Lusignan* et *Bérand*, qu'il l'emporta sur les consuls qui prétendaient maintenir la paix. Son influence, si puissante encore à Montauban, ne put toutefois décider les Protestants du Languedoc à prolonger une guerre désastreuse. L'assemblée de Milhau, à laquelle il avait été député avec *Leclerc* et *Noaillan*, se prononça, malgré lui, pour la paix qui fut signée le 5 fév. 1626. Dès-lors, s'il faut en croire l'historien du Quercy, Du Puy cessa de compter sur l'emploi de la force pour le redressement des griefs de ses coreligionnaires, et Rohan ayant relevé, quelque temps après, le drapeau de l'insurrection, il lui conseilla de poser les armes, et s'employa si bien aux négociations de la paix que Richelieu lui fit rendre sa charge dont il avait été dépossédé ; mais Du Puy ne voulut pas la garder et il s'en démit en faveur de son gendre *Valada*. Dans les Notes qu'ils ont ajoutées à leur nouvelle édition de l'Histoire de Montauban par Leuret (Montaub., 1844, 2 vol. in-8°), MM. Marcellin et Ruck affirment, au contraire, et, selon nous, avec beaucoup plus de vraisemblance, que Du Puy protesta énergiquement contre la conclusion de la paix et qu'il s'éloigna de la France, pour ne pas être témoin de la chute de son parti ; que, dix ans plus tard, il voulut revenir dans sa patrie, mais qu'une lettre de cachet lui en défendit l'entrée ; qu'il se retira à Venise où il se fit maître-d'école pour gagner sa vie, et que ce fut seulement en 1656, qu'il obtint la permission de revoir sa ville natale où il fut reçu avec enthousiasme. On ignore l'année de sa mort.

**DU PUY (JEAN)**, dit *Bonafex*, ancien notaire de Revel. Sa maison servait de lieu de prière aux Protestants de cette ville. Le 27 avril 1564, le prieur des Jacobins toujours aux aguets, réussit enfin à surprendre une de leurs assemblées secrètes. A la tête d'une

populace furieuse et armé lui-même d'une massue, il envahit la maison de Du Puy, l'arrêta avec une vingtaine des plus apparents et fit transporter ses prisonniers à Toulouse liés et garrottés comme les plus vils malfaiteurs. Ils y arrivèrent le 25 mai ; mais au grand regret du sanguinaire parlement, un ordre du roi lui arracha sa proie et fit rendre la liberté à Du Puy et à ses co-accusés, le 19 juillet. Le parlement ne voulut pas toutefois obéir en tous points au mandement royal ; il confisqua la maison de Du Puy, condamna *Bernard Ycher*, riche marchand de Revel, à une amende de 500 livres, et ordonna qu'un Nouveau-Testament et d'autres livres de piété saisis chez les prisonniers, seraient brûlés publiquement sur la place de Revel, ce qui fut exécuté le 4 août. Tant s'en fallut que cela eût fait perdre courage aux Protestants de Revel, que, dès le 24 décembre, ils s'assemblèrent au grand jour, et que, le 3 janvier 1562, ils installèrent comme ministre *Jean Du Bousquet* qui prêcha successivement dans les maisons de *François* et de *Guillaume Salvas*, en présence d'une assemblée de plus en plus nombreuse. Ils jouirent d'une complète liberté jusqu'au 21 mai, que, sur la nouvelle des événements de Toulouse, ils jugèrent prudent de se retirer en lieu de sûreté. Un petit nombre seulement demeurèrent à Revel ou dans les environs, entre autres *Martin Du Puy*, l'un des diacres, qui fut arrêté peu de temps après et pendu. Crespin raconte qu'on lui noircit le visage, les pieds et les mains pour faire oroire qu'il avait été possédé du diable, et qu'on jeta son cadavre aux chiens. — Un autre *Du Puy*, neveu de *Vascosan*, et libraire de Paris, qui se trouva par malheur à Toulouse lors de l'entreprise des Protestants, fut également pendu, le 14 mai, par ordre du parlement avec *L'héritier de Lerm* de Rabasteins, *Martin*, greffier de l'hôtel-de-Ville, et l'imprimeur *Boudeville*.

**DU PUY-MELGUEIL**, famille noble du Haut-Languedoc, issue des

comtes de Comminges et divisée, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, en deux branches, dont la cadette, celle de La Riverolle, appartient à la France protestante.

*Pierre Du Puy*, seigneur de Cagnac, et commandant de Figeac pour le parti huguenot, fut le fondateur de cette branche. Il testa en 1578 (1). Du mariage qu'il avait contracté, en 1556, avec *Paule de Durfort*, fille du seigneur de Montbel et de Lucrèce de Rochefort, étaient issus, sans parler de deux filles, appelées *JUDITH* et *OLYMPÉ*, que l'on croit mortes sans alliances, deux fils, qui reçurent au baptême les noms de *SAMUEL* et de *JÉRÉMIE*.

Successivement capitaine du château de Baugy, pour le duc de *Sully*, en 1645; commissaire ordinaire de l'artillerie, en 1646; capitaine des gardes du duc d'*Orval*, en 1621, *Samuel Du Puy* se signala d'une manière toute particulière au siège célèbre de Montauban (*Voy. CAUMONT*) (2). Après la retraite de Louis XIII avec les débris de son armée, *Du Puy*, à la tête de 400 hommes, fut chargé de défendre la fertile vallée du Tescou, qu'un corps de 800 Catholiques avait reçu ordre de dévaster. Malgré l'inégalité de ses forces, il n'hésita pas à attaquer l'ennemi; la victoire fut quelque temps incécise; mais une sortie de la petite garnison du château de Bonrepos décida l'affaire en sa faveur. Un aussi brave capitaine ne pouvait rester sans emploi sous l'administration de Richelieu. Il fut nommé gouverneur d'Hautpoul en 1630, et mourut sans postérité.

Son frère *Jérémie*, conseiller du roi, à Puylaurens, est moins connu. M. de Saint-Alais nous apprend seulement qu'il fut député, avec de *Lissac*, par les villes de Castres et de Puylaurens,

(1) Ne serait-il pas identique avec le capitaine *Du Puy*, gouverneur de Lombes, qui se rendit maître, en 1573, de Saint-Sernin, Les Graisses, Tersac, Valderiez, La Grave, et qui, l'année suivante, servit sous *Paulin*, au siège d'Aigues-Mortes?

(2) Il ne faut pas le confondre avec le capitaine *Du Puy* de Sainte Foy, qui fut tué à ce siège.

pour signer, en leur nom, le traité conclu à La Bruguère entre les Catholiques et les Protestants, le 26 juin 1621. Homme de robe et non d'épée, il ne peut être confondu avec le capitaine *Du Puy-Galibran* de Mazamet, zélé partisan de Rohan, lit-on dans l'Histoire du Quercy, lequel se rendit maître de Castres avec *Saint-Germier*, en 1628, sans éprouver beaucoup de résistance. A la nouvelle de cette perte, Condé détacha le marquis de Ragni pour faire le dégât autour de la ville. Mazamet se trouvant sur son chemin, le chef catholique la fit sommer de se rendre; les habitants lui répondirent fièrement qu'ils l'attendaient sur leurs remparts. Ils se défendirent, en effet, avec bravoure; toutefois, craignant de succomber à la fin, ils prirent le parti d'abandonner leurs demeures et de se retirer, avec leurs familles, dans le château d'Hautpoul. Ragni fit livrer Mazamet aux flammes; mais toutes ses attaques échouèrent contre le château, où commandait *Du Puy-Galibran*. Cette dernière circonstance nous aurait porté à croire que *Du Puy-Galibran* et *Samuel Du Puy*, gouverneur d'Hautpoul en 1630, n'étaient qu'une seule et même personne, si nous n'avions trouvé dans un msc. du Fonds S. Germ. franç., coté 914.11, la signature de *Samuel Du Puy* en tête d'une adresse envoyée, le 5 nov. 1627, par les principaux habitants de Mazamet, à *Auguste Galland*, commissaire du roi dans le Languedoc, pour lui promettre de ne point fournir de secours à *Rohan*. Il est vrai qu'il aurait pu, en en d'autres exemples, changer de sentiment.

*Samuel Du Puy* testa le 27 sept. 1628. Il avait épousé, en 1603, *Marie de Rotolp*, fille d'*Abel*, sieur de La Devèze, et d'*Isabeau de Ternon*, qui lui donna six enfants : *SAMUEL*, qui suit; — *DAVID*, souche de la branche *Du Tour*; — *ABEL*, dont le sort est ignoré; — *ISABEAU*, femme d'*Antoine de Manzy*; — *MARGUERITE* et *JEANNE*, dont la destinée est inconnue.

. *Samuel*, sieur de La Bousquetie,

mourut en 1664. Il avait épousé, en 1640, *Marie Le Roy*, fille de *Jean Le Roy*, conseiller du roi et lieutenant principal en la cour royale de Castres (chambre mi-partie?), et d'*Isabeau Du Poncet*. De cette alliance naquirent : *JEAN*, qui suit ; — *LOUISE*, mariée avec *Pierre de Braille*, sieur de Moulens ; — *MARIE*, femme de *Josué de Lupé*, en Gascogne ; — *JEANNE*, morte fille ; — *ANTOINETTE*, alliée à *Philippe de Gineste*.

*Jean*, sieur de La Bousquetie, officier d'infanterie, épousa, en 1664, *Madelaine de Gineste*, fille de *Paul*, seigneur d'Appelles, et de *Marguerite de La Roque*. Il se convertit à la révocation, avec le troisième de ses fils, nommé *MARC-ANTOINE* ; mais l'aîné, appelé *PHILIPPE*, se réfugia en Angleterre avec son frère *DAVID*. Ils furent tués tous deux à la bataille de la Boyne, où ils combattirent avec les grades, le premier de capitaine, le second de lieutenant. Le quatrième fils de *Jean Du Puy*, nommé *SAMUEL*, se retira également en Angleterre, servit comme officier dans les armées britanniques, et se maria dans sa nouvelle patrie ; quant à ses deux filles, *JEANNE* et *MARIE*, on ignore leur destinée.

Il nous reste à parler de la branche *Du Tour*, fondée par *David Du Puy*, second fils de *Jérémie*. Capitaine d'infanterie, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, il mourut, en 1678, ayant eu cinq enfants de son mariage avec *Paule de Rivenc*, fille d'*André* et de *Paule de Salles*, qu'il avait épousée en 1641. L'aîné, *JEAN*, rentra dans le sein de l'Eglise catholique. *SAMUEL* servait, en 1672, comme capitaine dans un régiment d'infanterie. *PAULE* épousa *Paul de Villeneuve*, seigneur de La Mothe. Le sort de *MARIE* et d'*ISABEAU* est inconnu.

**DUPUY-MONTBRUN**, nom d'une des plus anciennes et des plus célèbres maisons du Dauphiné, qui a donné à la France des capitaines illustres, et à l'Eglise protestante deux de ses plus intrépides défenseurs.

Le chef de cette famille, à l'époque où nous reporte l'introduction de la Réforme dans le Dauphiné, était *Charles Du Puy-Montbrun*, né à Montbrun vers 1530, qui avait porté les armes avec distinction sous François I et qui continuait à servir avec honneur sous le maréchal de Brissac. *Chorier* raconte qu'à son retour d'Italie, instruit qu'une de ses sœurs (1) avait adopté les opinions nouvelles et s'était retirée à Genève, il se mit à sa poursuite en jurant de la ramener catholique ou de lui arracher la vie. Mais l'éloquence de *Bèze*, dit-on, opéra un si brusque et si complet changement dans ses propres convictions religieuses, que de retour dans ses terres, son premier soin fut d'y établir une église dont la direction spirituelle fut confiée à *Pierdowin* (*MSS. de Genève*, 197<sup>aa</sup>, Carton 3).

Dans sa ferveur de néophyte, Montbrun se fit l'apôtre de la religion qu'il venait d'embrasser, et s'il faut en croire les écrivains catholiques, son zèle ne se manifesta pas seulement par des exhortations et des remontrances. Que son prosélytisme ait été plus ou moins impétueux, le parlement de Grenoble, décidé à y mettre un terme, lui ordonna, en 1560, de venir rendre compte de sa conduite, notamment à Montélimar, où il avait soutenu de tout son pouvoir *François de Saint-Paul*, prêchant publiquement dans l'église des Cordeliers. Montbrun se garda d'obéir ; il se contenta d'écrire à Grenoble pour réclamer le bénéfice des édits. Le parlement irrité chargea le prévôt des maréchaux d'aller le saisir dans son château et de l'amener mort ou vif. La commission était difficile à remplir, et *Marin Bouvier* s'en acquitta fort mal, car Montbrun le prit lui-même avec toute son escorte et le jeta dans les prisons de son manoir. C'était un acte flagrant de rébellion, Montbrun ne pouvait se le dissimuler ; aussi accueillit-il avec em-

(1) Une autre sœur de Montbrun, *Blanche Du Puy-Montbrun*, épousa *Laurent Allemand*, seigneur d'Allières, et lui donna un fils, nommé aussi *Laurent*, et marié, en 1561, avec *Bonne de Prunier*.

pressement les propositions qu'*Alexandre Guyotin* ou *Guillot*, homme de lettres de Valréas, vint lui faire de la part des Protestants du Comtat-Venaissin. Il s'agissait de les rétablir dans la possession de leurs biens dont ils avaient été dépouillés par le légat apostolique. Il fut arrêté que Montbrun s'emparerait de Malaucène, où se trouvait l'arsenal du pape, tandis que Guyotin se saisirait de Vaison, où il avait des intelligences. Le 6 août fut choisi pour le jour de l'exécution. Une maladie dont Guyotin fut attaqué l'empêcha d'agir, en sorte que Malaucène seule tomba au pouvoir des Huguenots qui la livrèrent au pillage. Hors d'état de résister à Montbrun dont les forces s'accroissaient de jour en jour, le légat eut recours à La Motte-Gondrin qui somma le capitaine dauphinois de vider les terres de Sa Sainteté. Montbrun répondit qu'il était volontairement sorti du royaume afin de détruire les calomnies semées contre lui, et qu'il s'était retiré dans le Comtat-Venaissin, comme il avait pu le faire légitimement, appelé qu'il avait été par les habitants pour leur défense. Il se montra également sourd aux instances du cardinal de Tournon dont il avait épousé la nièce, en sorte que La Motte-Gondrin se décida à l'assiéger; mais les échecs qu'il subit le déterminèrent bientôt à entamer des négociations. Montbrun, voyant ses soldats abandonner par troupes son drapeau pour se joindre au jeune *Maligny* et à *Mouvans* qui préparaient leur entreprise sur Lyon, accepta les conditions offertes par le lieutenant du roi en Dauphiné. L'accord portait que les Protestants du Comtat et du Dauphiné auraient un an pour disposer de leurs biens et sortir du royaume; que les prisonniers seraient rendus de part et d'autre, et qu'une amnistie pleine et entière serait accordée à tous les insurgés. Quoique garanti par la noblesse du Dauphiné, ce traité fut violé. Après d'inutiles plaintes, Montbrun, menacé lui-même dans sa liberté et dans sa vie, se vit forcé de reprendre les armes, et,

on doit le dire, il fit cruellement expier aux prêtres catholiques la violation de la foi jurée. A la tête de 200 hommes seulement, il se rendit maître de plusieurs châteaux dans son voisinage. Un ordre du roi, en date du 17 août, enjoignit à La Motte-Gondrin de le poursuivre sans relâche et de le châtier de telle sorte que son exemple servît de leçon. La Motte marcha donc contre Montbrun avec des forces imposantes; mais il tomba dans une embuscade si bien dressée que pas un homme de sa troupe n'aurait échappé sans la précipitation de quelques jeunes gens qui, impatients de combattre, n'attendaient pas l'ordre de leur capitaine pour commencer le feu. La Motte effrayé battit en retraite; cependant Montbrun qui ne pouvait se flatter de l'espoir de soutenir longtemps seul l'effort de tous ses ennemis, résolut de profiter de leur effroi pour passer en pays étranger avec sa femme et un jeune avocat de Grenoble, nommé *Mathieu d'Autrine*, par Bèze et La Popelinière, d'*Antoine*, *Anthonian* ou *S. Antoine* par d'Aubigné, lequel s'était montré jusque là le plus fidèle de ses partisans. Le loyal capitaine pouvait-il deviner un traître sous le masque d'un ami dévoué? A peine fut-il arrivé au Buis qu'il fut assailli dans son hôtellerie par une troupe de sicaires commandés par *Mathieu*. Il parvint à leur échapper, et, déguisé en paysan, il se réfugia à Mérimol, où sa femme trouva le moyen de le rejoindre après avoir été dépouillée de tout ce qu'elle possédait. De là, à travers les plus grands périls, les deux époux gagnèrent Genève, pendant que La Motte-Gondrin se vengeait de son échec, en faisant raser leur château.

De Genève, Montbrun se rendit à Berne où il séjourna jusqu'à l'explosion de la première guerre civile. Re entré en France, il se mit sous les ordres de *Des Adrets* qui l'envoya à Carpentras dans le but d'y pratiquer des intelligences; mais reconnu par les habitants, il fut assailli par eux et obligé de fuir. Il rejoignit donc *Des Adrets* qu'il sui-

vit à Lyon et qui lui donna ordre d'aller au secours des Protestants de Châlons avec cinq cents arquebusiers. Accompagné des capitaines *La Grange* et *Saint-Vincent*, il entra, la nuit du 22 au 23 mai 1562, dans cette ville dont les Huguenots s'étaient rendus les maîtres. Au rapport du P. Perry, il souffrit que ses gens y commissent « de furieux et épouvantables désordres ». En effet, conformément aux ordres de *Condé*, qui assurément ne faisait que suivre les lois de la guerre en imposant à ses ennemis la charge de l'entretien de son armée, Montbrun fit saisir les ornements du prieuré de Saint-Marcel et de l'église de Saint-Vincent, mais il eut soin, de l'aveu du bon Père, de faire dresser un inventaire des reliquaires par deux officiers de justice qui professaient la religion catholique, et de les faire estimer par des orfèvres, en présence de son ministre *La Motte*. Il est vrai que le jésuite ajoute, sans en fournir toutefois aucune preuve, qu'il s'appropriait toute cette argenterie, mais il se montre vraiment trop passionné, pour qu'on l'en croie sur parole. Montbrun désarma ensuite les Catholiques. C'était une mesure de précaution commandée par la prudence la plus vulgaire, puisque Tavannes marchait contre lui à la tête des milices de la Bourgogne. Lorsque les coureurs ennemis parurent sous les murs, *La Grange* sortit avec quelques cavaliers pour les repousser ; mais, tombé dans une embuscade, il fut rapporté mortellement blessé. Il mourut la nuit même, et fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent. « Néanmoins, raconte l'historien de Châlons, sa carcasse n'y demeura pas longtemps. Elle en fut donc tirée par la populace catholique, qui la traîna par la ville et dès là sur le pont de Saône, d'où elle fut jetée dans la rivière. » Et ces mêmes prêtres, qui appelaient à cette violation de la sainteté du tombeau, osent faire aux Huguenots un crime d'avoir, en quelques endroits où ils étaient les maîtres, suivi l'exemple que leurs ennemis leur donnaient !

La mort de ce vaillant capitaine affligea beaucoup Montbrun ; il regretta d'autant plus vivement cette perte inutile que, convaincu de l'impossibilité de défendre, avec la poignée de soldats qu'il avait sous ses ordres, une ville d'une aussi grande étendue que Châlons, où les Protestants étaient en faible minorité, il avait déjà pris la résolution de l'évacuer avec ceux des habitants qui voudraient le suivre. Quelques-uns ne purent se résoudre à abandonner leurs foyers ; mais ils payèrent cher leur imprudence ; tous « furent, tant au dedans qu'au dehors de la ville, taillés en pièces. »

Quelques écrivains protestants ont blâmé Montbrun de cette retraite précipitée, et comme, de leur aveu, il était impossible de l'attribuer à une cause suspecte, vu « qu'il a toujours montré trop de cœur et de loyauté », ils ont supposé qu'il avait reçu de fausses nouvelles du Dauphiné. Pour nous, nous croyons qu'il avait parfaitement jugé sa position, et qu'il n'a obéi qu'à la voix de la prudence.

Montbrun rentra donc en Dauphiné et porta la guerre dans le Comtat-Venaissin, théâtre de ses premiers exploits. Il attaqua Mornas dont la garnison était composée des plus féroces saccageurs d'Orange. La ville fut emportée d'assaut, et tous ces infâmes brigands massacrés sans pitié par les Orangeois, échappés à la ruine de leur patrie, qui s'animaient au carnage, au cri de Pague Ourenge ! Pague Ourenge ! Les cadavres, attachés à des perches, furent jetés dans le Rhône, avec cet écriteau : Pégars d'Avignon, laissez passer ces bourreaux, ils ont payé le tribut à Mornas. Montbrun essaya vainement d'arrêter ce que *La Pise* appelle une insolence militaire, et ce qu'on pourrait peut-être qualifier plus justement de légitimes représailles.

Après cette sanglante exécution, Montbrun retourna à Boulène dont il avait fait comme son quartier général, et, pendant que *Des Adrets* marchait sur Grenoble, il s'empara de Mondra-

gon et repoussa vigoureusement, le 19 juillet, une attaque du comte de Suze. Battu à Boulène, le général catholique se jeta sur Valréas. Le capitaine *André*, qui y commandait, ayant abandonné lâchement son poste, la ville fut prise et livrée au pillage, le 24 juillet. Montbrun marcha contre Suze, et Des Adrets étant accouru avec sa rapidité merveilleuse, les deux chefs huguenots mirent dans une déroute complète l'armée ennemie, et lui prirent toute son artillerie.

Cependant *Sénas* et *Mouvans*, assiégés dans Sisteron, envoyaient à Des Adrets lettre sur lettre pour demander du secours. Le baron fit partir en avant Montbrun, tandis que lui-même, soit pour opérer une diversion, soit pour exposer par son abandon les Huguenots à une défaite, et se venger ainsi de l'affront qu'il croyait avoir reçu (*Voy. II*, p. 143), entra dans le Comtat-Venaissin. Montbrun se mit en route; mais arrivé à Lagrand, le 2 sept., il se trouva en présence de l'armée catholique commandée par Suze. « Il se jette sur lui avec fureur, lit-on dans l'Histoire de Sisteron, mais il éprouve une résistance qu'il avait cru sans doute prévenir par son impétuosité et dont l'effet inattendu ne fit dès lors que préparer sa défaite. Montbrun pliait déjà, lorsque la cavalerie de Sommerive, arrivant, lui fit un grand carnage et lui laissa à peine le temps de se sauver en toute hâte à Orpierre, abandonnant plus de neuf cents des siens sur la place, son bagage, ses munitions et son artillerie. » De Serres réduisit la perte des Protestants à 450 hommes; mais qu'importe le plus ou moins de sang répandu? cela ne change rien au fatal résultat de cette défaite. Sisteron fut pris, et le parti protestant resta longtemps écrasé en Provence.

Montbrun gagna Beaurepaire, où il fut investi par la cavalerie de Nemours; mais, profitant d'une nuit obscure, il perça les rangs ennemis et se retira à Romans. Quelque temps après, les Protestants ayant acquis la preuve de la

défection de *Des Adrets*, le chargèrent avec *Mouvans* et *Cléry* d'arrêter le traître, ce qui fut fait le 40 janv. 1563. Montbrun retourna ensuite à Boulène, et essaya de s'emparer d'Orange; mais son entreprise échoua, et la conclusion de la paix lui permit bientôt de déposer les armes.

Dans la seconde guerre civile, il conduisit à d'*Acier*, au mois de nov. 1567, un secours de 6 à 700 hommes et l'aida puissamment à repousser les attaques de Joyeuse contre Montpellier. Sismondi raconte que, dans le printemps de cette même année, les magistrats de Genève, effrayés de l'approche du duc d'Albe, avaient écrit au prince de Condé pour lui demander de protéger le sanctuaire de la Réforme, et que le prince y avait fait passer Montbrun avec une vaillante troupe de Huguenots du Lyonnais et du Dauphiné. L'historien ajoute que le duc d'Albe ayant traversé la Savoie sans molester Genève, Montbrun était entré en Bourgogne et avait côtoyé l'armée espagnole jusqu'à Metz qu'il avait failli surprendre, et que le propos inconsideré d'un de ses soldats ayant dévoilé son stratagème, il s'était porté sans bruit sur Rozoy, par ordre de Condé et de Coligny. Mais il est difficile d'admettre que Montbrun, eût-il possédé l'activité inouïe du baron Des Adrets, ait assisté presque dans le même temps à l'audacieuse entreprise de Monceaux et à la prise de la citadelle de Montpellier. On ne trouve d'ailleurs son nom cité nulle part parmi ceux des chefs qui combattirent sous les ordres immédiats de Condé dans cette guerre, et certes c'était un personnage d'une trop haute importance, pour que les historiens eussent tous oublié de le mentionner, quand ils en citent tant d'autres moins illustres par leur naissance et leurs services. Ce qui achève de nous persuader que Sismondi a été induit en erreur, c'est que les Actes du Conseil de Genève ne parlent pas non plus de Montbrun, mais de *Mouvans*. On y lit sous la date du 14 avril 1567: « M. de Mouvans est envoyé

ici pour offrir au Conseil, de la part des églises de France, tous les secours possibles et jusqu'à mille hommes à leurs propres dépens.» Sous celle du 22 avril : « Amblard Corne est établi colonel de toutes les compagnies françaises, et le sieur de Mouvans son lieutenant.» Enfin sous celle du 4 juillet : « L'on a amplement remercié le sieur de Mouvans commandant des compagnies françaises.» Et pas un seul mot du seigneur de Montbrun.»

La paix de Longjumeau ne dura, on le sait, que quelques mois. La guerre s'étant rallumée, Montbrun reprit les armes, traversa le Rhône malgré les efforts de Joyeuse, joignit d'Acier à Uzès et combattit vaillamment à Jarnac, à La Roche-Abeille et à Moncontour. Après la perte de cette dernière bataille, il fut envoyé à Angoulême avec les débris de son régiment; cependant, dès le mois d'octobre, il se mit en route, accompagné de *Mirabel*, *Verbelay*, *Quintel*, pour retourner dans le Dauphiné et y lever de nouvelles troupes. Leur retraite, dit Chorier, fut une témérité, mais une témérité héroïque. Montbrun n'avait sous ses ordres que 400 chevaux environ et quelque infanterie. Arrivé à Souillac, il trouva la Dordogne tellement gonflée par les pluies qu'il fut impossible de la traverser à gué. Il fallut perdre des instants précieux à se procurer des bateaux; encore, faute d'un nombre suffisant de barques, le passage s'effectua-t-il si lentement, que les garnisons catholiques des villes voisines eurent le temps de se rassembler et de tomber sur l'arrière-garde. Beaucoup furent tués ou noyés, quelques-uns, comme *Quintel*, *Mormoiron* du Comtat, le médecin *Le Merle* et *Sarras* du Haut-Vivarais, faits prisonniers; le reste atteignit Aurillac dont le capitaine *Bessonnie*, appelé par d'autres *La Bessonnière*, s'était emparé. *Verbelay* y fut installé comme gouverneur, et Montbrun, attaqué d'une fièvre continue, fut obligé de s'y arrêter aussi; mais il n'attendit pas sa guérison pour poursuivre sa rou-

te. Il arriva heureusement à Aubenas, et, au commencement de mars, il avait déjà rassemblé 2,000 hommes du Vivarais à la tête desquels il résolut de forcer le passage du Rhône défendu par Gordes. Grâce à son courage et à l'industrie de *Pierre de Briançon* (Voy. II, p. 506), cette entreprise réussit. Pendant que le fort Saint-Ange se construisait, il se chargea de protéger les travailleurs avec environ 420 pistoliens commandés par *Lussan*, lieutenant de *Saint-Romain*, et cinq enseignes d'arquebusiers, sous les ordres du capitaine *Piedgros*. Instruit de ce qui se passait, Gordes se mit en devoir de rejeter les Huguenots sur l'autre rive du fleuve; mais il fut battu, le 27 mars 1570, et, bien que blessé dans le combat, Montbrun, profitant de sa victoire, se saisit de Loriol; puis il retourna au Pouzin pour se faire panser. Ce fut sur ces entrefaites que l'armée des Princes arriva dans le Vivarais. Après la prise de Grane, l'amiral confia à Montbrun la garde de cette place où il laissa une partie de son artillerie. A peine *Coligny* s'était-il éloigné que les Catholiques mirent le siège devant Loriol. Malgré la courageuse défense de *Roche-fort*, d'autres disent de *Mirabel*, la ville allait être obligée de se rendre faute de vivres et de munitions, lorsque Montbrun réussit à y faire entrer cinquante paysans chargés de poudre et de farine, secours qui la mit en état de résister aux efforts de l'ennemi jusqu'à la conclusion de la paix.

Montbrun n'assista pas aux noces du roi de Navarre; il se trouvait en Dauphiné lorsque la nouvelle de la Saint-Barthélemy y arriva. Repoussant les avances de Gordes, fermant l'oreille à ses flatteries, dédaignant ses brillantes promesses, le brave capitaine passa l'hiver à courir de château en château, accompagné de quelques ministres, pour ranimer le courage de ses coreligionnaires. Dès le 6 avril 1573, il leva l'étendard de l'insurrection. Ses premières entreprises ne réussirent pas; mais la fortune finit par lui souri-

re. A la tête d'une petite troupe, qui comptait à peine 200 hommes de pied et 48 chevaux, Montbrun, vaillamment secondé par *Saint-Auban*, *Autard*, dit *Bragard*, *Lesdiguières* et d'autres chefs renommés, s'empara d'Orpierre et de Serres, battit un corps de Provençaux qui accourait au secours, prit en courant l'abbaye de Vif, escalada Sahune en plein jour, se saisit de Condorcet, de Nions, de Vinsobres, de Menerbe, où il laissa pour gouverneur son lieutenant *Ferrier*. La paix ayant été signée sous les murs de La Rochelle, il refusa de l'accepter; à peine voulut-il consentir à une trêve de quelques semaines. L'armistice expiré, il se remit en campagne, faisant trembler toute la province et portant la terreur jusqu'aux portes de Valence et de Crest. Tandis que ses lieutenants *Beaumont-Combourcier* et *La Grange*, qui commandaient à Vif et à La Mure, poussaient leurs courses jusqu'à Grenoble, Montbrun surprit en personne Livron, Loriol, Alex, Grane, Roinac; pilla le riche couvent de Virieu; tenta, mais sans succès, l'escalade de Montélimar, pour tirer vengeance de la mort de ses lieutenants *Montgon* et *Diart*, qui avaient perdu la vie avec les châteaux où ils commandaient près de Valence; tailla en pièces, le 26 mai 1574, près de Pont-de-Royan un fort détachement de l'armée du Prince Dauphin, François de Bourbon; puis, secondé par *Stoblon*, *Comps*, *Gouvernet*, *Sainte-Marie*, *Blacons*, il osa entreprendre le siège de Die, défendu par Glandage; mais la trahison de Glandage fils, qui servait sous ses ordres, quoique catholique, et qui révélait à son père les projets de son chef, lui fit essuyer un échec dont il se vengea, le 28 août, sur le château de Sassenage, faible dédommagement de la perte d'Alex, d'Aouste et de Roinac que son lieutenant *Saint-Ferréol* rendit par capitulation. Quoique démantelé, Livron, où commandait son gendre *Roisse*, se défendit mieux. Harcelée sans relâche par Montbrun, l'armée catho-

que dut lever le siège. Elle reparut devant cette place, au mois de décembre, sous le commandement du maréchal de Bellegarde. Après avoir ruiné toutes les défenses, les Catholiques donnèrent l'assaut; mais *Roisse* les repoussa et leur fit éprouver des pertes énormes; malheureusement il périt dans son triomphe, et le commandement de la place resta au jeune *La Haye*, qui ne comptait encore que 23 ans. La mort de *Roisse* n'abattit pas le courage des habitants. Henri III s'étant rendu dans le camp catholique afin de donner à ses mignons l'occasion de se signaler sous ses yeux, les femmes mêmes insultèrent le roi et ses favoris, et les accablèrent de huées. Cependant la poudre manquait aux héroïques défenseurs de cette petite ville, et elle allait être forcée de se rendre, lorsque *Lesdiguières*, par ordre de Montbrun, réussit à y pénétrer à travers le camp ennemi (*Voy.* II, p. 374). L'éloignement de l'armée catholique permit à Montbrun de reprendre ses quartiers d'hiver.

Dès que la rigueur de la saison se fut adoucie, il reprit les armes. Pendant que *Corcailles*, son lieutenant, surprenait Andance, lui-même emporta d'assaut Le Saix, Bays-sur-Bays, La Motte-Chalencou, Saint-André de Rozans, puis il alla avec *Lesdiguières*, à la fin de mai 1575, mettre le siège devant Châtillon; mais l'approche de Gordes le força à le lever. Il prit, le 43 juin, une éclatante revanche. Accompagné de ses plus vaillants capitaines, *Lesdiguières*, *Gouvernet*, *Morges*, *Champolton*, *Blacons*, *Cugé*, *Bar*, *Comps*, *Le Poët*, *Vercoiran*, il se posta au pont d'Oreille, pour y attendre Gordes, qui retournait à Die, et il lui tua 300 hommes. Irrité de cette défaite, le chef catholique assembla des troupes de tous côtés, et au mois de juillet, il marcha contre les Huguenots à la tête de 30 compagnies de gens d'armes et de 9,000 hommes d'infanterie, presque tous de ces redoutables Suisses qui avaient décidé les batailles

de Dreux et de Moncontour. Montbrun n'avait à lui opposer que 500 chevaux et 800 arquebusiers; cependant, n'écouterant que son ardeur, il refusa de suivre le prudent conseil de *Lesdiguières* qui voulait qu'on prit position dans les défilés de Quint et de Saillans; il franchit donc la Gervane près de Mirabel et s'avança à la rencontre de l'ennemi. La fortune sembla d'abord vouloir couronner son audace; mais ses soldats s'étant mis à déponiller les morts, Gordes fit donner sa réserve qui mit en déroute les Protestants. *Bar*, « jeune et brave gentilhomme, » comme l'appelle de Serres, fut tué. Après des prodiges de valeur, forcé de fuir à son tour, Montbrun voulut franchir un canal, mais son cheval épuisé de fatigue s'abattit sous lui et lui cassa la cuisse. Fait prisonnier, il fut envoyé à Grenoble, le 29 juillet.

En recevant la nouvelle de cette capture importante, Henri III manifesta une grande joie. Il se souvenait qu'à son retour de Pologne, Montbrun avait pillé ses bagages, et que lui ayant écrit, dit Brantôme, « une lettre un peu brave et haute et digne d'un roy » pour lui ordonner de poser les armes, le vaillant capitaine avait répondu : « Comment ! le roy m'escriit comme roy et comme si le devois reconnoistre ! Je veux qu'il sçache que cela seroit bon en temps de paix, et qu'alors je le reconnoistray pour tel, mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Plus ces paroles étaient vraies, plus Henri III s'en offensa, et il jura que Montbrun s'en repentirait. En apprenant qu'il était prisonnier : « Je sçavois bien, s'écria-t-il, qu'il s'en repentiroit : il en mourra, et il verra à cette heure s'il est mon compagnon. » En vain *Condé* et *Damville* intercédèrent-ils pour l'intrépide guerrier, et demandèrent-ils qu'on le traitât comme prisonnier de guerre, ainsi que cela s'était toujours pratiqué pour les prisonniers des deux partis : leurs prières ne furent pas écoutées. En vain le duc de

Guise insista-t-il pour qu'on échangeât Montbrun contre Besme, l'assassin de Coligny; il ne put rien obtenir. « Et soudain, continue Brantôme, [le roy] manda à la cour de Grenoble de luy faire son procès et trancher la teste, quoy qu'on luy remonstrast que cela tiendroit à conséquence et que les ennemis en pourroient autant faire à ses serviteurs. Nonobstant tout, il mourut. » Les juges, dans ce temps, ne refusoient jamais, dit Sismondi, une tête au monarque, quand il leur faisoit l'honneur de la demander. On pensa donc les blessures de Montbrun avec le plus grand soin de peur que la mort ne l'enlevât au supplice, on pressa le jugement, de manière que la sentence, dressée d'avance, put être prononcée au prisonnier le 12 août; puis la fracture de sa cuisse l'empêchant de marcher, on le porta, assis dans une chaise, sur l'échafaud où il eut la tête tranchée. Le héros subit la mort avec une constance et une fermeté admirables. On lui avait défendu de parler au peuple; mais il n'en tint compte, et s'adressant à la foule qui l'entourait, il lui rappela que son seul crime était d'avoir porté les armes pour la religion et la liberté du royaume; il protesta qu'il recevait volontiers la mort qui mettait enfin un terme à ses labeurs et à ses misères, et il pria Dieu d'avoir pitié de lui et de la France. Ainsi périt Montbrun, à qui, dit Chorier, son intrépidité avait mérité des deux partis le surnom de brave, et jamais il ne fut mieux porté. A un courage indomptable, il joignait des qualités beaucoup plus rares dans son siècle. Au rapport de Serres, il était « modéré, droicturier, point avare et point ravisseur » ; on ne pouvait lui reprocher qu'un peu trop d'indulgence pour ses soldats. La place qu'il laissa vacante fut longtemps disputée à *Lesdiguières* par *Cugié*, bernois établi depuis longtemps dans le Dauphiné, et capitaine, dit de Thou, en grande estime parmi les siens et d'un âge déjà mûr, dont les prétentions étaient appuyées par la première nobles-

se. Son rival finit pourtant par l'emporter (*Voy.* III, p. 99).

L'inique jugement qui condamna Montbrun à mort fut cassé l'année suivante, et sa mémoire réhabilitée. M. Weiss affirme, dans la *Biogr. univ.*, que le roi se repentit d'avoir hâté son supplice et que sa grâce arriva deux heures après l'exécution. Il n'avait donc pas lu Brantôme ?

De son mariage avec *Justine Allemand*, Montbrun laissa un fils, nommé **JEAN**, né vers 1568, qui prit part, comme nous l'avons vu ailleurs, à la plupart des exploits de *Lesdiguières*, et fut élevé au grade de capitaine de 50 hommes d'armes. Député, en 1611, à l'Assemblée politique de Saumur, avec *Champollon*, *Chamier*, *Parat*, *Vulson* et *Bellujon*, il obtint de ses collègues une haute marque de leur estime; il fut inscrit sur la liste des candidats à la députation générale. Créé conseiller d'état en 1612, il assista aux Etats-Généraux, assemblés en 1615, et s'opposa à la publication du concile de Trente. L'ordre de la noblesse ayant demandé que le roi fût supplié de maintenir la religion catholique, suivant le serment fait à son sacre, et rejeté, à la pluralité des voix, l'article qui l'invitait à maintenir les édits de pacification en faveur des Réformés, Montbrun déposa, le 21 fév., une protestation, signée par lui et ses collègues protestants, *Chambaud*, le vidame de *Chartres*, *Saint-André*, *Du Vigean*, *Saint-Rome* et *Montmartin*. En 1619, il fut député de nouveau à l'Assemblée politique de Loudun. Celle de La Rochelle, dans la distribution qu'elle fit des gouvernements, lui donna celui de la Provence, avec le titre de lieutenant-général. Montbrun n'hésita pas à accepter le dangereux honneur qu'elle lui décernait, quoique le roi, dans l'espoir sans doute de le gagner, eût érigé tout récemment, au mois de fév. 1620, la terre de Montbrun en marquisat. Il leva donc des troupes, et, secondé par *Champollon*, *Comps*, *Beaufort*, il se saisit de Molans, de Raillanette, de

Puy-Giron, de La Baume-Cornillane et de quelques autres places. Il pouvait même espérer de s'emparer de Grenoble où il entretenait des intelligences. Effrayé de ses progrès, le roi renvoya *Lesdiguières* dans le Dauphiné, et toute la province fut bientôt pacifiée, tant la terreur de ce nom était grande ! S'il faut en croire Le Vassor, Montbrun ne déposa si promptement les armes que parce qu'il avait, dès le principe, agi de concert avec le maréchal, qui avait des raisons de craindre d'être arrêté, et qui le fit agir pour que sa présence devint nécessaire dans son gouvernement. Quoiqu'il en soit, lorsque la guerre éclata de nouveau, le marquis de Montbrun embrassa le parti de *Rohan* et servit sous ses ordres en Languedoc, en 1622, en qualité de général de la cavalerie protestante; mais il finit, si non par s'accommoder avec la Cour, au moins par se prononcer contre l'ambitieux *Rohan*. On ignore la date de sa mort; on sait seulement qu'il atteignit à un grand âge, puisqu'il vivait encore en 1657.

Jean Du Puy-Montbrun laissa, de son mariage avec *Lucrèce de La Tour-du-Pin-Gouvernet*, six fils et cinq filles. De ces dernières, l'aînée, *ANTOINETTE*, épousa, en 1626, *Jean de Raphaelis* ou *Rafaëlis*, seigneur de La Roque-Henri; la seconde, *JUSTINE*, s'allia à *Balthasar de Gérente*, marquis de Sénas; la troisième, *MARGUERITE*, devint la femme de *César de Faucerre*, baron des Adrets; la quatrième, *ISABEAU*, se maria avec *Jean de Bologne*, sieur d'Alençon, et la cinquième, *Lucrèce*, épousa *François de Philibert*, seigneur de Venterol. Deux des fils, *FRANÇOIS* et *CÉSAR*, furent tués dans les guerres de Hollande, en 1672; les quatre autres, *CHARLES-RENÉ*, marquis de Montbrun, *JEAN*, seigneur de Ferrassières, *ALEXANDRE*, marquis de Saint-André, et *RENÉ*, sieur de Villefranche, furent chefs d'autant de branches.

1. BRANCHE DE MONTBRUN. Charles-René n'a pas joué un rôle important

dans l'histoire. Selon le Dict. de la Noblesse, il se serait élevé au grade de lieutenant-général ; mais Pinard ne faisant pas mention de lui dans sa Chronologie militaire, on doit en conclure que c'est une erreur, à moins que La Chesnaye des Bois n'ait entendu parler de la lieutenance-générale du Nivernois, place qu'occupèrent son fils et son frère. Après la rupture de son mariage avec *Françoise de Bonne*, le marquis de Montbrun épousa *Claudine Monier*, puis, en 1637, *Diane de Caumont*, fille de *Henri-Nompar de Caumont* et de *Marguerite d'Escodéca*. Sa première femme le rendit père de deux filles : JUSTINE, alliée avec *Laurent de Brissol*, président au parlement de Grenoble, et LUCRÈCE, épouse de *Marc de Vesc*, seigneur de Comps. Du second lit sortirent un fils, nommé JACQUES, qui suit, et trois filles : ISABEAU, mariée à *Alexandre de Faret*, marquis de Saint-Privat, dont M<sup>me</sup> Du Noyer raconte une déplorable histoire ; ALEXANDRINE, alliée à *Pierre Martin*, seigneur de Champoléon ; DIANE, morte, en 1673, sans avoir été mariée.

Jacques Du Puy-Montbrun, capitaine dans le régiment de son oncle Saint-André-Montbrun, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie en 1652, grand chambellan du duc d'Orléans et lieutenant-général du Nivernois, se démit de cette dernière charge en faveur de son oncle, le marquis de Saint-André. Ce Jacques se convertit à la révocation et mourut en 1745. Il avait épousé, en 1658, sa cousine *Charlotte*, qui ne lui donna qu'une fille, LOUISE-ALEXANDRINE-CORNÉLIE, mariée, en 1699, avec Jean-François-Elzéar de Pontevès, comte de Buous.

II. BRANCHE DE FERRASSIÈRES. Jean Du Puy-Montbrun, seigneur de Ferrassières, dit le comte de Montbrun, né vers 1598, lieutenant de la compagnie de gendarmes de La Mothe-Houdancourt, prit part à toutes les expéditions de ce maréchal. Créé maréchal de camp en 1642, il fit, en cette qualité, la campagne de Catalogne, et contribua par-

ticulièrement au secours de Lérida, en 1644. Il suivit probablement La Mothe-Houdancourt lorsqu'il fut rappelé, et Pinard n'a pas trouvé qu'il ait été employé depuis. Selon le Dict. de la Noblesse, il mourut sans alliance; c'est une erreur. Il eut de son mariage avec *Antoinette de Poinsart*, fille d'*Antoine de Poinsart* et de *Marie Reypier*, une fille unique nommée *Espérance Du Puy*, comtesse de Montrun-Ferrassières et épouse du comte de Dohna, dont *Bayle* fait cet éloge dans une lettre à son frère : « Elle a toutes les belles qualités des Françaises, sans en avoir les défauts; car elle a l'esprit fin et délicat, un agrément singulier dans ses paroles et dans ses actions, beaucoup de douceur et une grande beauté; mais au lieu que les dames de France donnent presque toutes dans le jeu, la coquetterie et les divertissemens de la plus folle dépense, sans se soucier du qu'en dira-t-on, celle dont je parle ne fait son capital que de la piété (mais d'une piété douce et nullement chagrine), de l'amour de son mari et d'une conduite toute vertueuse. »

III. BRANCHE DE SAINT-ANDRÉ. Alexandre Du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, seigneur de La Nocle et de Saint-Maurice, naquit à Montbrun, en 1600. Il fut mis, dès l'âge de sept ans, avec ses deux frères aînés, auprès du Dauphin en qualité d'enfant d'honneur; mais à l'âge de quatorze ans, s'arrachant aux divertissemens de la Cour, il alla rejoindre en Piémont *Lesdiguières* qui lui donna une compagnie dans son régiment. Lorsque *Rohan* prit les armes en 1624, Saint-André, accompagné de Ferrassières, résolut d'aller lui offrir ses services, et il se rendit à Orange avec un corps de troupes dans l'intention d'y passer le Rhône. Déjà *Du Pilon*, qui conduisait l'infanterie, avait traversé le fleuve, et Saint-André se disposait à le suivre, quand la garnison du Pont-Saint-Espirit tomba sur ses gens. Du Pilon fut fait prisonnier avec la plupart de ses soldats; quelques-uns furent noyés,

d'autres se sauvèrent à la nage, comme *Du Cros*, du Vivarais, qui atteignit heureusement l'autre rive, malgré ses soixante-dix ans et plusieurs blessures. Les deux Montbrun durent chercher passage ailleurs. Peu de temps après son arrivée à Castres, une députation vint de Montauban apporter à Rohan la nouvelle de la mort de *Vignaux*, et lui demander un gouverneur et des troupes. Le duc jeta les yeux sur Saint-André qui, bien que jeune encore, commençait à jouir d'une grande réputation de bravoure, et il le fit partir avec 300 hommes d'infanterie commandés par *Pujet*, *Jacornasse*, *Centaussel* et *Lefesque*, en lui donnant pour ingénieur l'habile capitaine *Dujau*. Arrivé à Carmaing, Saint-André apprit que l'ennemi lui coupait le chemin; mais son sang-froid le tira de danger et il entra à Montauban sans avoir essuyé de perte. Son premier soin fut d'augmenter les fortifications et d'approvisionner la place pour un an, en cas de siège; puis, tranquille de ce côté, il fit attaquer les châteaux forts des environs, les soumit, et encouragea par ses succès, il marcha en personne, au commencement du mois d'août 1622, contre La Bastide dont la garnison se rendit prisonnière de guerre. Attaqué à son retour, il se défendit si vaillamment qu'il resta maître du champ de bataille. Quelques jours après, à la sollicitation de *Régniez*, qui avait été chassé de son château, il entreprit de l'y rétablir. Bravement secondé par les barons de *Villemade* et de *Verdère*, par *Lamole*, *Thierry*, *Trévieux*, d'*Alliès*, *La Buissonade*, *Nadal* le jeune, *Moïse* et *Durand*, il emporta le château d'assaut et le rendit à son seigneur. La trahison de *Veilles* (Voy. II, p. 489), faillit lui coûter la liberté et peut-être la vie. Attiré dans une embuscade, il dut son salut autant à la prudence dont il ne se départissait jamais, qu'à la mort du traître. Il opéra sa retraite en combattant depuis Villebrunier et rentra dans Montauban, n'ayant à regretter qu'une quarantaine d'hommes. La garnison qu'il avait laissée

à Villebrunier, sous les ordres de *Bardon*, *Lalane* et *Durban*, regagna non moins heureusement Montauban.

Quelques jours après, Saint-André-Montbrun tailla en pièces la garnison de Montech, et par de nombreuses sorties conduites toujours « avec honneur et avantage », il réussit non-seulement à tenir à distance les troupes de Thémènes, chargées de faire le dégât autour de Montauban, mais il les fatigua tellement qu'elles finirent par s'éloigner. Montbrun les fit poursuivre par *Villemade* et *Trévieux* qui battirent à plates coutures la garnison de Saint-Maurice. Piqué de cette bravade, le maréchal rebroussa chemin et reparut aux portes de Montauban; mais la conclusion de la paix suspendit bientôt les hostilités.

En 1625, le secrétaire du marquis de Montbrun ayant été arrêté porteur de dépêches de *Rohan*, qui préparait une nouvelle insurrection, Saint-André et ses deux frères se sauvèrent à Anduze; mais les revers essuyés par les Protestants au début de la campagne découragèrent les deux aînés qui firent leur paix et rentrèrent dans le Dauphiné, tandis que le cadet, après avoir inutilement essayé de les retenir, poursuivit sa route vers Castres, où le duc rassemblait ses partisans. Tel est le récit de Rohan; mais nous devons faire observer qu'il est contredit par un fait relaté dans l'histoire de Nismes: c'est que les deux frères de Saint-André-Montbrun se trouvèrent au combat de Bellegarde, en 1626, avec *Leques*, *La Cassagne*, *Saint-Cosme* qui y fut blessé mortellement, et Saint-André lui-même. Ils n'avaient donc pas fait leur paix.

Rohan accueillit avec joie le jeune Montbrun et lui confia une seconde fois le gouvernement de Montauban, où un parti nombreux, à la tête duquel étaient les pasteurs *Ollier*, *Charles* et *Delon*, se montrait peu disposé à entrer dans ses vues. Irrité par la résistance qu'il rencontra, Saint-André se porta aux actes de violence les plus répréhensi-

bles, pour forcer les habitants à se déclarer en faveur de Rohan. Excitée, à son instigation, par un crocheteur nommé *Arlausac* et par un tailleur appelé *Vrillon*, la populace prit les armes, et une émeute formidable éclata. D'*Aussery*, un des plus braves hommes de France, *Tachart*, de *Kade*, de *La Coste*, *Berraut*, second consul, *Palisse*, *Dauphin*, *Pérès*, de Nérac, couvrirent les plus grands dangers (*Fonds St-Germ. franc.* 914. 11). *La Case* fut mis en arrestation, les consuls chassés de Montauban avec les ministres modérés, et Saint-André-Montbrun resta maître de la ville où il établit un véritable gouvernement militaire. *Dupuy*, *Leclerc*, ancien conseiller, le professeur *Béraud*, *Mages*, *Noaillan* et *Maravat* furent nommés membres du conseil de guerre. Les capitaines *L'Hoste*, *Griffoulet*, *Troulouse*, *Peyrusse*, *Violettes* le jeune, *Cayla*, *Gayral*, *Escorbiac* et *Cassan* furent chargés du commandement des troupes dans la ville; *Violettes* l'aîné, *Vézis* et *Langlade*, de la défense de Villebourbon; *Fentrié*, *Rouffo* et *Laurac*, de celle de Villeneuve.

A peine ces dispositions étaient-elles prises, que les Catholiques parurent sous les murs. Dans une sortie, Montbrun tomba au milieu d'un corps considérable d'ennemis et ne dut la vie qu'à la bravoure de *Durban*, qui avait lui-même failli être massacré deux jours auparavant, comme modéré. Longtemps la désunion qui régnait entre les habitants paralysa ses efforts et fit échouer toutes ses entreprises; cependant le danger commun finit par rapprocher les deux partis et dès-lors Montbrun obtint des avantages signalés sur d'Épernon, sans pouvoir toutefois l'empêcher d'accomplir la ruine du pays. « Le cœur le plus endurci, lit-on dans la Vie du duc d'Épernon, auroit été touché de compassion à la vue de tant de misérables objets qui se présentaient de toutes parts. Durant l'obscurité de la nuit, nous découvriens mille feux allumés dans une plaine fertile,

arrosée de deux rivières. Les bleds, les vignes, les arbres fruitiers, les maisons, tout étoit consumé. »

L'œuvre de dévastation accomplie, l'ennemi s'éloigna, et Saint-André se rendit à Nismes. Le renom que sa bravoure lui avait mérité, lui avait gagné partout l'affection du peuple. Les Nismois forcèrent le Conseil, au mois de janvier 1626, à le demander à *Rohan* pour lieutenant-général. *Saint-Cosme* qui prétendait à ce poste, et dont les prétentions étaient appuyées par *Lecques*, *Fourniguet*, *La Cassagne*, se montra si vivement irrité, que Rohan, de crainte de l'aliéner tout-à-fait, se rendit à Nismes et réussit à rétablir la paix en persuadant aux Nismois d'abandonner leur projet touchant Montbrun.

Mais c'est surtout dans la dernière guerre de religion que Saint-André-Montbrun trouva de fréquentes occasions de signaler son courage. En 1628, le duc de *Rohan* lui donna, avec le grade de maréchal de camp, le commandement d'une levée de 1,500 hommes, opérée dans le Languedoc, et l'envoya au secours des Protestants du Vivarais, en renforçant sa troupe de la compagnie de cheval-légers de *La Cassagne*, qui était prisonnier depuis trois mois. Saint-André commença la campagne par le siège de Saint-Jean-de-Valfrancisque qu'il prit, ainsi que le fort de Chamborigaud et quelques autres places qui pouvaient l'incommoder. Il se porta ensuite sur Génolhaac dont il se rendit maître également, et alla attaquer Villefort, mais il y trouva le marquis de Portes à la tête de forces considérables. Obligé de se replier sur Génolhaac, il manda à Rohan que ses troupes découragées l'abandonnaient, « lequel le loge à Saint-Ambroix, Barjac, Valon et La Gorce, afin qu'elles fussent toutes prêtes pour passer à Privas quand il en seroit besoin. »

Ce moment ne tarda pas à arriver. « Après cela, lit-on dans les Mémoires de Rohan, et la prise du fort de Sojon par le duc de Montmorency, qui ne dura que trois jours, quoique *Cæcrilles*

eût promis qu'il résisteroit trois semaines, le duc Rohan aiant appris les particularités du traité de Vivaretz, fait par ledit Chevrilles avec le garde-des-sceaux pour 20,000 écus, il jugea qu'il ne falloit plus tarder à le secourir ; il fait passer à Privas Saint-André de Montbrun avec 500 hommes de pied et douze maîtres de la compagnie de *La Cassagne*, où il se rendit heureusement, aiant repoussé Montréal et L'Estrange qui l'attendoient en de mauvais passages avec plus de forces qu'il n'en avoit. » Les consuls de Privas étaient assemblés, lorsque le lieutenant de Rohan, blessé d'un coup de feu au bras droit, se présenta aux portes de leur ville. Sous prétexte qu'ils n'avaient pas besoin de gens de guerre, ils voulurent loger ses troupes dans les villages voisins ; mais Saint-André qui savait qu'ils étaient entrés en négociation avec le roi, refusa de sortir. Cette résolution non-seulement déconcerta Chevrilles, mais elle changea la face des choses. Louis XIII se vit obligé d'entreprendre le siège de Privas qu'il espérait avoir à prix d'argent ; mais auparavant, il voulut essayer de gagner Saint-André, et il lui fit proposer jusqu'à cent mille écus pour la remise de la place. Le digne petit-fils du brave Montbrun répondit noblement, qu'il était homme d'honneur et que rien au monde ne lui ferait violer ses serments, et sur-le-champ, après avoir fait jurer aux habitants de se défendre jusqu'à la mort, il ordonna les travaux les plus urgents pour mettre Privas en état de soutenir un siège.

Le 4 mai, Louis XIII, qui venait de promettre aux députés des Catholiques du Vivarais, de « faire des rebelles tel châtement qu'il en seroit à jamais mémoire », parut dans la plaine du Lac, qui entoure Privas au levant et au midi. Le jour même, après une inutile sommation, l'attaque commença contre les défenses extérieures, et le 20, l'armée royale, portée à 29,000 hommes par l'arrivée de Richelieu avec l'armée de Piémont, ouvrit la tranchée contre le corps de la place, et la poussa vive-

ment malgré les vigoureuses sorties des assiégés. Le 26, l'assaut fut livré sur deux points, mais il fut vaillamment soutenu, et les royalistes repoussés, après une lutte sanglante qui dura près de deux heures. Malgré ce succès, les assiégés, travaillés par les émissaires de Chevrilles auxquels s'était joint *Brunel* d'Anduze, qui commandait cinq compagnies des Cévennes, exigèrent impérieusement de Saint-André, en le menaçant de le livrer au roi, qu'il s'abouchât avec Gordes ; mais Louis XIII ne voulut recevoir la ville qu'à discrétion (1). Les Privadois n'eurent garde de se fier à la clémence d'un prince bien connu par son humeur cruelle et sanguinaire ; la plupart préférèrent abandonner leurs demeures et essayèrent de fuir, dans la nuit du 27 au 28, à travers les bois et les rochers ; mais presque tous tombèrent entre les mains des soldats royalistes, et furent égorgés, pendus ou envoyés aux galères. Le reste des bourgeois et la garnison, qui s'élevait à peine à 500 hommes, se retirèrent dans le fort de Toulon, avec tant de précipitation et de désordre qu'ils oublièrent d'emporter vivres et munitions. Dans l'impossibilité de prolonger la résistance, les assiégés sollicitèrent de rechef une capitulation ; le roi se montra inexorable. « Ce sont, écrivait-il le jour même à sa mère, les meilleurs hommes que ait M. de Rohan, et, les faisant pendre, comme je feray, et Saint-André le premier (2), c'est occuper le bras droit à M. de Rohan que de luy oster ces gens-là (*MSS. de Béthune*, N° 9323). » Cependant les pourparlers continuèrent. Trois fois *Brunel* du Dauphiné, lieutenant d'une compagnie, fut envoyé au camp pour connaître la

(1) Selon les Mémoires de Rohan, le roi offrit à Saint-André « composition honorable pour lui et ses soldats, mais non pour les habitants », et le généreux capitaine refusa de se parer son sort de celui des Privadois. Cette version nous semble contredite par la lettre de Louis XIII.

(2) Rohan se trompe donc lorsqu'il dit qu'on offrit à Montbrun la vie pour lui, et non pour ses soldats. Louis XIII, on le voit, lui réservait le même sort qu'aux autres.

dernière résolution du monarque. Gagné, selon Rohan, par les promesses des assiégeants, il annonça, au retour de son troisième voyage, que tout le monde aurait la vie sauve, mais qu'il fallait que Saint-André et quelques-uns de ses capitaines allassent se jeter aux pieds du roi pour lui demander pardon, et que le comte de Soissons, qui devait l'introduire, l'engageait à se hâter. Saint-André ne se décida qu'avec répugnance à cette démarche humiliante; cependant il finit par céder aux instances de ses officiers. Il se rendit donc avec *Clansel*, *Verderonne* et trois autres de ses capitaines dans le camp ennemi; mais le roi refusa de le recevoir et le renvoya au cardinal qui le retint prisonnier sous prétexte qu'il n'avait pas de sauf-conduit. Malgré l'indignation qu'il devait ressentir de cette trahison, Montbrun, qui connaissait la position désespérée de ses gens, se laissa persuader par Richelieu d'écrire à la garnison du fort de Toulon, pour l'engager à se rendre à discrétion, en lui assurant que tous ceux qui la composaient auraient la vie sauve. Cependant les soldats catholiques étaient entrés dans Privas abandonné. Ils y trouvèrent deux cents hommes blessés, malades ou infirmes, qui furent tous passés au fil de l'épée, et quelques femmes qui essayèrent les derniers outrages. Les maisons furent pillées et livrées aux flammes, il n'en resta pas une debout, de l'aveu de Richelieu.

Après avoir obtenu de Montbrun, tout ce qu'il pouvait en espérer, Louis XIII, lit-on dans une Vie de ce grand capitaine publiée à Paris en 1698, le fit passer devant un conseil de guerre qui l'aurait certainement condamné à mort, si le comte de Soissons, du nom de qui on avait abusé pour l'attirer dans le piège, n'avait hautement protesté contre une telle infamie. On se contenta donc de l'enfermer d'abord dans la citadelle de Valence, puis dans la tour de Crest, d'où il eut l'adresse de s'échapper au bout de quelques mois. Cependant le bruit de sa con-

damnation s'était répandu dans le camp, et quelques soldats ayant crié aux défenseurs du fort de Toulon, que Saint-André venait d'être pendu, tous jurèrent de se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Instruit de leurs dispositions, Louis XIII fit conduire le prisonnier sous les murs du fort, et dès qu'ils le virent, s'imaginant qu'on leur accorderait aussi la vie, ils ouvrirent leurs portes et se rendirent à discrétion, le 29. « Sa Majesté, lit-on dans les Mémoires de Richelieu, étoit résolue d'en faire pendre une partie des plus coupables; mais il en arriva tout autrement: car comme les gens de guerre entroient dans ledit fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou, comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valoit mieux périr par le feu que par la corde qu'ils appréhendoient, parce que leurs chefs s'étoient rendus à discrétion, et mirent le feu aux poudres. » Rohan affirme, au contraire, dans ses Mémoires, que le feu y fut mis par les soldats de l'armée royale. « Les premiers qui entrèrent dans le fort, dit-il, mirent le feu à quelques sacs de poudre, afin d'avoir un prétexte de faire main basse, comme il leur avoit été commandé, ce qu'ils firent. » Laquelle de ces deux versions adopter? Si, d'un côté, Richelieu étoit sur les lieux, de l'autre, il avoit intérêt à dissimuler la vérité, et dans les quelques lignes que nous venons de citer de ses Mémoires, nous le prenons en flagrant délit de mensonge: il est faux que Montbrun se soit rendu à discrétion. Quant à Rohan, s'il n'étoit pas à Privas, il a pu recevoir des détails précis de Saint-André lui-même, et nous ne voyons aucun motif qui eût pu le porter à accuser fausement le roi et son conseil d'une cruauté horrible, et à taire un acte d'héroïsme honorable pour son parti. Nous savons bien que l'éditeur des Commentaires du soldat du Vivarais fait valoir contre cette opinion deux raisons qui semblent spé-

cieuses : l'une que des soldats victorieux ne se seraient pas prêtés à une manœuvre qui les dévouait à la mort pêle-mêle avec ceux qu'ils voulaient perdre; l'autre, que le roi était religieux et qu'il n'avait besoin d'aucun prétexte pour exterminer des rebelles qu'il n'avait jamais voulu recevoir qu'à discrétion. Mais un général qui envoie des soldats à une mort certaine — cela arrive quelquefois, — les met-il dans la confiance de ses desseins? Qu'on remarque d'ailleurs que, de l'aveu de tous les historiens, l'explosion eut lieu avant l'occupation du fort, au moment où les gardes françaises prenaient possession de la porte, et que, par conséquent, l'explosion d'un baril de poudre ne pouvait causer de grands ravages dans leurs rangs. Quant à la seconde objection de M. de La Boissière, elle nous paraît encore plus faible. Sans doute Louis XIII était religieux ou plutôt bigot : mais il avait appris de son confesseur jésuite que la fin justifie les moyens; or il voulait, c'est lui-même qui nous l'apprend, « couper le bras droit à M. de Rohan », et faire pendre cinq cents hommes d'un coup, c'eût été un acte non-seulement d'une cruauté révoltante, mais d'une mauvaise politique. Au reste, « soit, comme le dit Bernard, historiographe de Louis XIII, qui ne se prononce pas sur la cause de cette catastrophe, réserve imitée de nos jours par MM. de Sismondi et Henri Martin, soit que ce fût la mèche d'un soldat qui eût mis le feu à la poudre répandue dans la place, soit que quelqu'un de la ville y eût mis le feu par désespoir, on crut que les gens du fort avoient voulu faire jouer une mine pour perdre l'armée du roi. » Les soldats royalistes exaspérés se jetèrent sur la garnison et la massacrèrent sans pitié. Cent cinquante de ces malheureux échappèrent seuls à cette affreuse boucherie; mais ils n'en furent que plus à plaindre. Cinquante furent pendus devant le fort, et cent envoyés aux galères.

Ainsi périt la ville florissante de Pribas. Une ordonnance royale compléta

sa ruine, en déclarant tous les biens des habitants confisqués et en interdisant à qui que ce fût de s'y établir sans lettres-patentes du roi.

Après son heureuse évasion, Saint-André-Monthbrun alla offrir son épée à la république de Venise, à l'exemple du duc de Rohan. Chargé, en 1630, de secourir Mantoue, il entra dans la place, après avoir surmonté tous les obstacles, reprit le fort Saint-Georges et força les Impériaux à lever le siège. Il servait dans la Valteline, lorsque le roi de Suède Gustave-Adolphe l'appela sous ses drapeaux, et lui donna, en 1631, un régiment de cavalerie et un d'infanterie, à la tête desquels il défit près de Weimar un corps d'Impériaux. Au siège de Francfort, il se chargea d'enlever un ouvrage à corné dont la prise permettrait de livrer un assaut général : trois fois repoussé, il revint une quatrième à la charge et l'emporta l'épée à la main. Francfort fut pris, le 13 avril, Landsberg se rendit le 18. Quelques jours après, Saint-André battit près de Tangermunde les Impériaux, leur prit deux drapeaux et fit mille prisonniers. Le roi de Suède le récompensa par le gouvernement de la Poméranie. A la bataille de Leipzig, le 7 sept., il combattit avec une bravoure sans égale à la tête de son régiment qui fut taillé en pièces. Chargé du commandement de l'avant-garde au passage du Leck, il mit en déroute quatre régiments ennemis, le 15 avril 1632, et fit le dégât autour de Neuburg. Augsbourg capitula le 20. Saint-André continua ainsi à se signaler parmi les plus braves jusqu'au combat de Nuremberg où il reçut une blessure qui l'empêcha d'assister à la bataille de Lutzen.

Après la mort de Gustave, il s'attacha au duc de Saxe-Weimar. En 1633, à la tête de 2,000 hommes, il arrêta, durant deux jours, 8,000 Impériaux qui marchaient au secours d'Elwangou; privée de ce secours, la place dut capituler. Peu de jours après, il tomba avec 3,000 soldats au milieu de 10,000 ennemis; mais une attaque impétueuse

lui fraya un passage et il parvint à se sauver avec une partie de sa troupe. Forcé par la maladie de s'arrêter à Burgau, il fut fait prisonnier lorsque Walenstein emporta ce bourg. L'Empereur lui offrit la liberté, à condition qu'il entrerait à son service; mais il répondit noblement qu'il préférerait à la liberté son honneur et la reconnaissance. Il fut donc envoyé dans la forteresse de Lindau, où il fut détenu plus de trois ans.

Echangé, en 1636, contre un frère du général Pappenheim, il revint en France et se présenta à la Cour où il fut bien accueilli. On lui donna une compagnie de cheval-légers et on l'envoya servir sous *Rohan* dans la Valtelline, où il se signala comme toujours. L'année suivante, il fut employé au siège de Leucate dont il enleva les retranchements. En 1638, il obtint un régiment à la tête duquel il fit la campagne de Piémont. Au secours de Verceil, il força deux redoutes et jeta dans la place 2,000 hommes. A l'attaque des retranchements de Cencio, à la prise de Chivas, au combat devant Casal, il donna également des preuves de la plus grande bravoure; mais au siège de Turin, il fut fait prisonnier après des prodiges de valeur, et conduit à Milan, il ne recouvra la liberté qu'en 1642. Elevé, pendant sa captivité, au grade de maréchal de camp, il continua à servir en Italie, même après avoir obtenu, en 1648 ou 1649 (1), le gouvernement du Nivernois. Créé lieutenant-général, il commanda l'armée d'Italie en l'absence de Du Plessis-Praslin. Il fut ensuite employé en Provence; mais en 1654, il retourna en Italie et empêcha les Espagnols d'y faire des progrès. En 1652, il reçut ordre de conduire l'armée de Piémont au secours de Barcelonne et de s'opposer à l'armée de Condé. Le cardinal de Mazarin finit par sentir que tant de services méritaient

une récompense. Il offrit donc à Saint-André-Montbrun le bâton de maréchal de France, à condition qu'il abjurerait la religion réformée. Le brave général ne voulut pas l'acheter à ce prix, et il quitta la Cour; mais il oublia bientôt son mécontentement. Dès 1655, il entra dans le service actif et fut employé en Italie. La même année, il fut nommé commandant-général du Montferrat, du Piémont et du Dauphiné. En 1656, il contribua à la prise de Valence; en 1657, il emporta d'assaut None et prit une grande part à toutes les opérations de la campagne; cependant, en 1659, ayant de nouveau à se plaindre de la Cour, il se retira chez lui, après s'être démis du gouvernement du Nivernois en faveur de Mazarin.

Saint-André-Montbrun vécut dans la retraite jusqu'en 1668 où le sénat de Venise songea à lui pour remplacer le vaillant défenseur de Candie, le marquis de Ville, qui venait d'être rappelé par son souverain. Saint-André n'ignorait pas que Candie était réduite à l'extrémité; toutefois il crut son honneur engagé à ne pas refuser à la république et à la chrétienté le secours que l'on attendait de son expérience militaire et de son courage. Il s'embarqua donc à Venise, au mois de juin 1668, revêtu du titre de capitaine-général des armées de terre de la république. A son arrivée, il trouva la ville en ruines, les défenses extérieures emportées, les parapets abattus par la formidable artillerie des Turcs. Il mit en usage toutes les ressources de l'art de la guerre pour fatiguer l'ennemi et troubler ses travaux, et peut-être son obstination aurait-elle fini par vaincre l'opiniâtreté des Musulmans, si Morosini, persuadé qu'une plus longue résistance était impossible, n'avait capitulé à son insu. A la prière du sénat, Saint-André passa à Zantes et à Corfou pour augmenter les fortifications de ces îles que l'on s'attendait à voir attaquer d'un moment à l'autre; puis cette mission remplie, il revint en France; mais les Vénitiens ne tardèrent pas à le rappeler,

(1) Sa réponse à la lettre de félicitations que lui adressa à ce sujet la Seigneurie de Genève, porte la date du 20 mai 1650 (*Archiv. de Genève*, N° 3218).

et ils lui confirmèrent pour la vie la charge de général de leurs armées de terre. En 1670, Saint-André suivit le comte de Saint-Paul dans sa courte expédition de Pologne, et dès lors, il vécut retiré dans sa terre de La Nocle jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'août 1673.

Saint-André-Montbrun avait épousé *Louise-Madelaine de La Fin-Salins*, dame de La Nocle, qui lui donna deux filles, dont l'aînée, *MARGUERITE*, épousa, en 1664, *Corneille van Aerssen*, d'une famille distinguée de Hollande, et la cadette, *CHARLOTTE*, son cousin le marquis de Montbrun. M<sup>me</sup> de Saint-André-Montbrun, qui vivait encore à la révocation de l'édit de Nantes, fut exposée aux plus barbares traitements malgré son grand âge. On essaya d'abord de la priver de l'exercice de sa religion dans son propre château; mais l'intendant de Harlay la maintint dans son droit par arrêt du 31 août 1685 (*Arch. gén.* Tr. 323). L'édit révocatoire publié, l'évêque d'Autun se transporta en personne à La Nocle, accompagné du prévôt et de bourreaux porteurs des instruments de torture, dans l'espoir que la terreur la pousserait à se réunir. Son atroce calcul ayant été trompé, la veuve de l'illustre Saint-André-Montbrun fut enfermée dans le couvent de Sainte-Marie. Après trois années de détention, elle consentit enfin à abjurer des lèvres et fut reléguée à Apt. L'évêque de cette ville avouait lui-même qu'il ne croyait nullement à la sincérité de sa conversion (*Arch. gén.* M. 670); ce qui n'a pas empêché les écrivains de l'église romaine d'affirmer qu'elle mourut catholique, le 31 août 1693, à l'âge de 84 ans.

IV. BRANCHE DE VILLEFRANCHE. René Du Puy-Montbrun, né vers 1602, suivit aussi avec distinction la carrière des armes. Il fit la plupart des campagnes de son frère Saint-André et fut élevé au grade de maréchal de camp par brevet du 15 juillet 1649. Il ne paraît pas qu'il ait servi depuis. Selon le Dict. de la Noblesse, il ne laissa qu'un

fil qui passa en Angleterre où il fut colonel d'un régiment de Réfugiés; mais La Chesnaye des Bois commet une double erreur. René Du Puy-Montbrun eut de son mariage avec *Isabeau de La Forêt-Colignat*, dame de Jonchères, contracté en 1640, trois fils et neuf filles : 1° *CHARLES*, né en 1644, colonel d'un régiment et jeune homme donnant les plus belles espérances, tué, le 16 oct. 1668, au siège de Candie; — 2° *JEAN*, qui suit; — 3° *HECTOR*, né vers 1658, qui, à peine sorti de l'enfance, servit avec distinction en Catalogne et se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, emmenant avec lui plusieurs de ses sœurs et une demoiselle de *La Jonquière*. Nommé capitaine des mousquetaires, puis colonel, il fit les campagnes d'Italie et fut tué à la bataille de Marseille, en 1693. Sa veuve revint en France après sa mort et embrassa la religion romaine; — 4° *ISABEAU*, femme de N. Achshausen, conseiller intime de l'électeur de Hesse; — 5° *LUCRÈCE*, mariée à *Alexandre de La Tour-du-Pin*, seigneur de La Chau, qui, bien que convertie depuis 1686, fut enfermée dans un couvent d'Aix parce qu'on la soupçonna d'avoir favorisé l'évasion de son fils (*Arch. gén.* M. 676); — 6° *URANIE*, réfugiée en Allemagne où elle se maria; — 7° *JUSTINE*; — 8° *RENÉE*; — 9° *MADÉLAINE*, femme de Charles d'Arbon, sieur d'Espenel; — 10° *OLYMPIE*, épouse de *N. de Blacons*; — 11° *MARGUERITE*; — 12° *LOUISE*.

Jean Du Puy-Montbrun, seigneur de Jonchères, né en 1654, servit sous *Turvenne* dont il sut mériter l'estime. Comme il resta en France et s'y maria, après la révocation, on doit en conclure qu'il se convertit, et tout nous porte à croire que son fils aîné François, mort à Paris en 1744, à l'âge de 48 ans, professa la religion romaine; mais, selon une note qui nous a été fournie par un de ses descendants, le cadet *CHARLES* rentra dans l'église protestante, et après avoir éprouvé toutes sortes de

persécutions pour sa foi, il finit, après la publication du fameux édit de 1724, par sortir secrètement de France, et il se retira en Hollande avec sa femme et son fils ETIENNE. Ce dernier, né, en 1718, dans le Languedoc et mort à Maëstricht, le 28 mars 1785, est auteur d'un *Recueil de cantiques sacrez, dont les sujets sont pris tant du V. que du N. T.* (Laus., 1769, in-8°) et d'*Elémens de la lecture ou méthode pour apprendre à épeler et à lire correctement*, dont une 3<sup>e</sup> édit. fut publiée à Amst., 1789, in-8°. Il avait épousé, en 1739, *Jeanne Monnerau*, qui le rendit père de PAUL-CHARLES, né à Goes, en 1745, mort sans postérité à Amsterdam en 1811. Resté veuf de sa première femme, Etienne Du Puy-Montbrun se remaria, en 1749, avec *Jeanne-Catherine van Deursen* qui ne lui donna qu'une fille, MARIE-HENRIETTE, morte sans alliance, en 1825, à l'âge de 74 ans. En troisièmes noces, il épousa, en 1763, *Susanne de Lambertmont*, fille d'*Abraham de Lambertmont* et d'*Elisabeth Chappon* de Champagne, et veuve de *Charles Guyot*, docteur en médecine. Il en eut ETIENNE, né à Maëstricht, le 26 fév. 1765. Celui-ci fit ses études de théologie à Groningue, et après avoir été reçu proposant au synode de Maëstricht, en 1786, il fut appelé à desservir successivement les églises d'Emden et de Harlem. On a de lui un *Sermon sur le Ps. CXXII, 1, prononcé à l'église française d'Emden* (Emden, 1804, in-8°). L'année même où ce sermon fut imp., Etienne Du Puy-Montbrun mourut ayant eu six enfants de sa femme *Anne-Marie Hüllesheim*, fille du secrétaire de la ville d'Emden : 1° ETIENNE-HENRI-PAUL, né à Emden, en 1793, mort l'année suivante ; — 2° HENRI, né à Emden, en 1794, et père d'une nombreuse postérité ; — 3° CHARLES-GUILLAUME-HENNING, né à Emden, en 1795, mort à l'âge de 15 ans ; — 4° GUILLAUME-PAUL-BERNARD, né à Emden, en 1798, mort en 1806 ; — 5° JEAN-BERNARD, né à Emden, en

1800, qui a épousé à Amsterdam, en 1844, *Marie-Henriette-Dorothée Wissenaar*, veuve de *Michel-Daniel Peirotto Brutel de La Rivière* ; — 6° ETIENNE-HENRI-JOSÉ, né posthume à Emden, en 1805. Ce dernier s'est fait connaître avantageusement par des *Recherches bibliographiques sur quelques impressions néerlandaises du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle* (Leyde, 1836, in-8°), et par une dissertation intitulée *Die Verbesserung der Rheinschiffahrt und der Schiffbarkeit des Rheines* (Elberfeld, 1851, in-8°, avec carte). Ce sont les renseignements qu'il a eu l'obligeance de nous fournir, qui nous ont permis de rectifier et de compléter la généalogie de l'illustre famille de Montbrun (1).

DU QUESNE (ABRAHAM), né au bourg de Blangy dans le comté d'Eu, chef d'escadre sous Louis XIII. Du Quesne avait reçu le jour dans une famille pauvre ; mais la nature l'avait libéralement dédommagé des torts de la fortune. Entraîné par une vocation irrésistible, il quitta jeune ses parents et se rendit à Dieppe où il se fit pilote. Un travail opiniâtre, secondé par son génie, l'éleva bientôt au-dessus de son emploi ; sa réputation s'étendit jusqu'en Suède, et le roi Gustave-Adolphe le prit à son service. Ce ne fut que longtemps après que Louis XIII, comme honteux d'avoir laissé un homme de ce mérite dans l'oubli, le rappela en France et lui donna le grade de capitaine de vaisseau.

La France ne possédait alors ni flotte ni matelots ; mais Richelieu voulait créer une marine. Du Quesne ne tarda pas à être élevé au grade de chef d'escadre ; cependant ni l'ambition, si puissante sur les âmes vulgaires, ni la crainte de déplaire au ministre tout-

(1) Cette généalogie n'est pourtant pas encore complète. Nous ne voyons aucun moyen d'y rattacher un Du Puy-Montbrun qui, à la révocation, passa dans les Indes-Orientales et y fut tué. Nous ne savons non plus auquel des marquis de Montbrun attribuer des *Mémoires* publiés à Amst., 1701, in-12, mémoires d'ailleurs fort peu authentiques.

puissant de Louis XIII, devant qui se courbaient les plus hautes têtes, ne purent le décider à porter les armes contre ses coreligionnaires. Pendant le siège de La Rochelle, il fallut l'employer ailleurs. Quelques années après, il retourna en Suède, pour prendre le commandement d'une escadre que Christine envoyait au secours de Louis XIII, s'il faut en croire Turpin, l'auteur, fort inexact, de la France illustre. Attaqué, à son retour, par les Espagnols et mortellement blessé après des prodiges de valeur, il fut conduit prisonnier à Dunkerque où il mourut, en 1635, selon Perrault, vers 1638, d'après la Biog. univ.

De son mariage avec *Marthe de Caul* [Caux ?] naquirent, selon le Dictionnaire de la Noblesse, quatre fils qui servirent avec distinction dans la marine. L'un d'eux, capitaine de vaisseau, fut tué d'un coup de canon. Il laissa un fils dont la destinée est inconnue. Un autre, nommé *JACOB*, également capitaine de vaisseau, épousa *Susanne Guillon*, fille du célèbre maire de La Rochelle. Il en eut *ABRAHAM Du Quesne-Guillon*, mort en 1726, lieutenant-général des armées navales, à qui sa conversion valut, en 1688, le don des biens de son oncle *Guibert*, ministre de La Rochelle (*Arch. gén. E. 3374*). Un troisième, *N. Du Quesne-Monnier*, eut un fils qui servit sous son oncle au bombardement d'Alger et de Gènes, et qui se convertit également à la révocation de l'édit de Nantes, pour obtenir le commandement d'un vaisseau. En 1687, le roi lui accorda la confiscation des biens laissés en France par sa mère *Susanne Monnier*, femme du sieur *Petit* (*Arch. E. 3373*). Il mourut à Toulon chef d'escadre, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et commandant de la marine dans ce port de mer. Le quatrième et le plus célèbre, *ABRAHAM*, naquit à Dieppe en 1610 (1).

(1) Telle est l'opinion générale; cependant nous devons dire que *Haudicquet de Blancourt*, auteur de la Noblesse de Picardie, le fait naître dans cette dernière province en 1612.

*Abraham Du Quesne* reçut de son père les premières notions de l'art nautique; mais sentant que la théorie était insuffisante pour former un habile marin, il fit plusieurs voyages sur des vaisseaux marchands, saisissant avec avidité toutes les occasions de s'instruire. Dès l'âge de 17 ans, il reçut le commandement d'un vaisseau dans l'escadre de son père. En 1637, à l'attaque des îles Sainte-Marguerite, il se fit remarquer par sa valeur et ses talents. L'année suivante, il combattit la flotte espagnole devant Gattary en Biscaye, et contribua à la victoire, en forçant l'amiral ennemi à battre en retraite devant lui. De 1639 à 1643, il continua à se signaler dans tous les engagements qui eurent lieu entre la flotte française et la flotte espagnole, à la Corogne, à Tarragone, au cap de Gates; et partout, il donna des preuves d'une rare intrépidité. La conclusion de la paix le rendit à la vie privée; mais dès 1644, las de son inaction, il alla demander du service à la fille de *Gustave-Adolphe* qui le nomma major-général, et bientôt après, vice-amiral de la flotte suédoise. Ce fut en cette qualité qu'il prit une part brillante à la furieuse bataille de *Gothembourg* où les Danois furent complètement défaits.

Rappelé en France en 1647, *Du Quesne* fut chargé du commandement d'une des escadres envoyées devant Naples. En 1650, le triste état de la marine française ne permettant pas au gouvernement de presser avec vigueur le siège de Bordeaux, *Du Quesne* équipa à ses frais une flottille pour disputer à l'escadre espagnole l'entrée de la Gironde. Rencontré par une flotte anglaise qui voulut le contraindre à baisser pavillon, il n'hésita pas à l'attaquer malgré l'infériorité de ses forces, et, après un combat glorieux, il entra à Brest pour radouber ses vaisseaux et faire panser une blessure qu'il avait reçue. Il fut bientôt prêt à reprendre la mer et arriva à temps pour fermer aux Espagnols l'entrée de la Gironde. Des services aussi signalés lui valurent

le grade de chef d'escadre, et la reine-mère lui donna le château d'Indret près de Nantes, faible dédommagement des sommes qu'il avait dépensées pour l'armement de son escadre et dont il ne paraît pas qu'il ait été remboursé.

Du Quesne était sans contredit le plus habile marin que la France possédât alors; mais comme il n'était pas noble de naissance et qu'il faisait, en outre, profession d'une religion en fort mauvaise odeur à la Cour, il attendit longtemps un commandement digne de son mérite. Il paraît même qu'il fut laissé à l'écart jusqu'en 1672, que ses biographes nous le montrent combattant dans la Manche contre Ruyter et Tromp, sous les ordres du maréchal d'Estrées, et s'y couvrant de gloire. Deux ans plus tard, la révolte de Messine contre la tyrannie des Espagnols lui offrit enfin l'occasion de donner à Louis XIV une juste idée de ce qu'il valait.

Cette ville ayant demandé au roi de France sa protection et lui ayant offert la souveraineté de la Sicile, Vivonne, dont le principal mérite était sa parenté avec M<sup>me</sup> de Montespan, reçut ordre d'y conduire une escadre de douze vaisseaux. Suivant les conseils de Du Quesne, qui commandait sous lui, il attaqua, le 11 fév. 1675, la flotte espagnole à Messine et la défit. Averti de la prochaine arrivée de Ruyter, il envoya Du Quesne à Versailles pour demander des renforts, et Louis XIV, comprenant enfin la valeur du héros, l'éleva au grade de lieutenant-général et lui confia le commandement d'une flotte puissante qui avait été armée à Toulon. Du Quesne mit à la voile, et le 7 janv. 1676, il rencontra la flotte hollandaise à la hauteur de Stromboli. Le combat fut acharné, et l'avantage resta à l'amiral français; mais un calme l'empêcha de profiter de sa victoire et de forcer l'entrée du Phare. Il dut donc se décider à faire le tour de l'île, et heureusement il arriva à temps pour sauver Messine en faisant entrer dans son port le convoi qu'il escortait. Ce devoir rem-

pli, il se mit à la recherche de Ruyter qu'il rencontra dans le golfe de Catalogne, le 22 avril. Les deux escadres s'attaquèrent avec une fureur extraordinaire; le combat ne cessa qu'à la nuit. Elles se retirèrent également endommagées; mais les Hollandais avaient éprouvé une perte irréparable. Le grand Ruyter avait reçu une blessure dont il mourut au bout de sept jours. Après avoir réparé leurs avaries, les Hollandais et les Espagnols sortirent de Syracuse pour aller s'embosser devant Palerme. Leur position était formidable, cependant Du Quesne se chargea de les y attaquer, le 2 juin. A la tête de l'avant-garde, il rompit la ligne d'embossage, plaça par cette manœuvre hardie l'ennemi entre deux feux et détruisit la flotte alliée. Cette action d'éclat mit le comble à la gloire de Du Quesne, qui fut ensuite chargé de croiser dans la Méditerranée et de la purger des pirates qu'il infestaient. Le 23 juillet 1681, il poursuivit jusque dans le port de Chio huit corsaires de Tripoli qui y avaient cherché un asile, et les coula à fond, sans ménager les habitants; puis revenant sur la côte d'Afrique, il insulta la ville même d'Alger en y jetant deux cents bombes. En 1683, il reparut devant cette ville qui fut presque détruite par un nouveau bombardement. Cette sanglante exécution ne fut rien cependant, comparée à celle qu'eut à souffrir Gènes, en 1684, sous les plus futiles prétextes. Il semble que Du Quesne, qui ne faisait qu'obéir aux ordres impitoyables d'un roi ivre d'orgueil, eut honte de se faire l'exécuteur d'une épouvantable iniquité. On assure qu'il ne prit aucune part à ce lâche massacre, et que pendant tout le bombardement, il refusa de sortir de sa chambre, rejetant sur Scignelay l'odieuse d'un acte inoui de barbarie, accompli sans aucune provocation.

A défaut du brevet de vice-amiral qu'il méritait plus que personne en France, mais qu'il ne pouvait obtenir de la bigoterie de Louis XIV sans renier ses

convictions religieuses (1), Du Quesne reçut, en 1684, comme récompense de ses services, un don de 200,000 livres à employer 'au paiement de la terre Du Bouchet qui fut érigée en marquisat sous son nom, au mois de fév. 1682, à la condition toutefois qu'il n'y serait fait aucun exercice de la religion prétendue réformée (*Archiv. gén.* E. 3367), clause que l'on retrouve dans les Lettres d'union des terres et seigneuries de Monros, Quernichard, Querenville, Quergoet, etc., en une seule châtellenie sous le nom de Monros, avec droit de haute, moyenne et basse justice, lettres qui lui furent accordées sur sa demande, au mois de janvier 1683 (*Ibid.* E. 3368). Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, non moins zélé pour sa religion que le maréchal de *Schomberg*, il demanda, comme lui, la permission de sortir de France; mais Louis XIV la lui refusa, dans la crainte, dit Benoit, qu'il ne révélât aux étrangers le secret de ses forces navales. On lui permit seulement de demeurer à Paris, avec promesse de ne point l'inquiéter sur le fait de la religion. Il vécut quelques mois encore dans la retraite et mourut subitement à Paris, le 2 fév. 1688. Jaillot affirme, que ce héros, à qui la Grèce aurait élevé des statues et que Rome eût porté en triomphe au Capitole, ne put obtenir pour sa dépouille mortelle une sépulture honorable. Le plus grand homme de mer du xviii<sup>e</sup> siècle, le vainqueur de l'illustre Ruyter fut, dit-il, enterré dans sa terre Du Bouchet sur le bord du chemin, — à peu près comme un criminel. En vain son fils aîné réclama-t-il ses cendres; le

(1) M. Jal, historiographe de la marine, nous apprend qu'outre la religion, il y avait d'autres raisons qu'il se réserve de dire dans la Vie de Du Quesne à laquelle il travaille depuis plusieurs années. Nous nous faisons un devoir de le remercier de la peine qu'il a prise de lire notre article. S'il s'est borné à exprimer des doutes sur quelques assertions des biographes que nous avons dû suivre, faute de meilleurs renseignements, c'est nous en sommes convaincu, parce qu'il n'est pas encore arrivé à la certitude, malgré ses laborieuses recherches, et qu'il a craint de nous induire à substituer une méprise à une erreur.

mausolée qu'il lui avait fait élever sur la terre étrangère, resta vide. Mais à cela seul ne se borna pas l'ingratitude du *grand roi*. Le 8 fév., c'est-à-dire six jours après sa mort, tous les biens de Du Quesne furent mis sous le séquestre, « le roy ayant résolu d'en user à l'égard de la famille du sieur Du Quesne, ainsi qu'il a esté fait à l'égard de tous les autres religionnaires opiniâtres », lit-on dans une lettre du secrétaire d'état (*Arch.* E. 3374). Le même jour, La Reynie alla signifier à la veuve de l'illustre amiral l'ordre de se convertir ou de sortir du royaume; elle préféra l'abjuration à l'exil, et obtint, le 12 mars, main-levée de la saisie opérée un mois auparavant (*Ibid.* E. 3374).

« Du Quesne, lit-on dans la Biogr. univ., avait la taille avantageuse et l'air robuste; ses yeux grands et vifs, son regard plein de feu, annonçaient l'homme de courage et de génie. La France n'avait pas eu, avant lui, d'homme de mer aussi habile, ni qui se fût distingué par des exploits aussi glorieux. » De son mariage avec *Gabrielle de Bernières* naquirent quatre fils. L'aîné, HENRI, marquis du Quesne, né en 1652, fit sa première campagne, à l'âge de 14 ans, en qualité d'enseigne de vaisseau. En 1672, il assista au combat livré, dans la Manche, à la flotte hollandaise par les Anglais et les Français. En 1674, il fut, lit-on dans le Diction. de la Noblesse, nommé capitaine de pavillon, sans passer par le grade de lieutenant, distinction jusque-là sans exemple. Créé capitaine de vaisseau en 1675, il commanda le *Parfait* dans les trois combats livrés, l'année suivante, aux flottes alliées de Hollande et d'Espagne. Dans le second, il prit un vaisseau et fut dangereusement blessé. En 1683, il commanda un vaisseau au bombardement d'Alger, puis il fut envoyé à Tunis pour négocier le renouvellement des traités d'alliance entre cet état barbaresque et la France. A son retour, il comprit, au redoublement des persécutions, que la ruine de l'Eglise protes-

tante était arrêtée dans la pensée du gouvernement, et sans attendre que la révocation de l'édit de Nantes brisât sa carrière, il demanda et obtint la permission de se retirer dans la terre d'Aubonne, dont il avait fait récemment l'acquisition. Touché de la misère d'un grand nombre de ses coreligionnaires, réfugiés comme lui, il conçut, en 1689, le projet de leur venir en aide. Il se rendit, à cet effet, en Hollande, accompagné de son frère Abraham et d'un excellent officier de marine, nommé *Charles de Sailly*. Les Etats-Généraux l'autorisèrent à équiper dix vaisseaux pour conduire une colonie de Réfugiés à l'île Bourbon ou Mascarenhas. Son intention était d'y fonder une espèce de république, dont il serait le chef, sous la suzeraineté des Etats-Généraux. Une circulaire annonça à tous les Réfugiés en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, le prochain départ d'une expédition pour une terre lointaine, dont elle taisait le nom, mais qu'elle décrivait comme un Eden. Les préparatifs furent poussés avec tant d'ardeur que, dans les premiers mois de 1690, les vaisseaux à l'ancre au Texel n'attendaient plus que le signal du départ. Une partie des colons étaient embarqués avec *Etienne de Frégodière*, capitaine du génie, qui était chargé de fortifier l'île, et le comte de Monros, qui devait prendre les devants, allait mettre à la voile, lorsque le marquis renonça brusquement à son entreprise et vendit ses vaisseaux. M. Weiss raconte, dans son Histoire des Protestants français, que Du Quesne abandonna son projet, parce qu'il apprit que des vaisseaux de guerre partaient de France avec ordre de s'opposer à son débarquement dans l'île Bourbon, et qu'il ne voulait pas s'exposer à violer le serment qu'il avait fait à son père de ne jamais combattre les Français.

Après un court séjour à Rotterdam, Henri Du Quesne repartit avec sa famille pour le pays de Vaud. Chargé par le gouvernement bernois d'organiser

une flottille de guerre sur le lac de Genève, il fit creuser un port à Morges, équipa plusieurs barques, enrôla les bateliers et les pêcheurs, et déploya la plus louable activité. Cette tentative des Bernois pour s'assurer la domination du lac ne paraît pas toutefois avoir eu de suite. En 1701, Du Quesne vendit Aubonne à Berne et alla s'établir à Genève où, « en considération de sa naissance, de ses grandes qualités, et surtout de sa piété et de sa probité, » les droits de bourgeoisie lui furent accordés gratuitement, ainsi qu'à ses deux fils, le 6 mai 1704. Fidèle à son serment, il refusa constamment de prendre les armes contre la France, il ne voulut employer le crédit que ses talents et ses vertus lui avaient justement acquis auprès des princes protestants que dans l'intérêt de ses malheureux coreligionnaires et de sa patrie d'adoption. En 1709, il accepta des églises de la Suisse la mission d'aller demander à l'église française de Londres qu'elle unît ses efforts aux leurs pour obtenir aux Réfugiés la permission de rentrer en France; mais le consistoire lui refusa son concours, en se fondant sur ce que la plupart des Protestants français établis en Angleterre s'étaient déjà fait naturaliser anglais. Malgré cet échec, Du Quesne conserva ses illusions, en sorte qu'en 1715, se persuadant follement que le régent se hâterait de réparer la grande iniquité du règne de Louis XIV, en rappelant les Réfugiés et en leur rendant leurs biens, il rentra en France, au mois d'octobre, sans en avoir obtenu l'autorisation; mais à peine informé de sa présence à Paris, le régent lui fit ordonner par La Reynie de reprendre immédiatement la route de l'exil sous peine d'être jeté à la Bastille (*Fonds Mortemar*, N° 67). Il retourna donc à Genève où il mourut d'une pleurésie, le 13 nov. 1722, selon la correspondance de Court. De son mariage avec la fille de *Bosc*, conseiller au parlement de Toulouse (1), mariage annoncé par

(1) Ce conseiller était probablement *Leurent Bosc*, conseiller, secrétaire du roi et an-

le Mercure de juin 1683, qui fait un brillant éloge de cette demoiselle, naquirent deux fils, GABRIEL et MARC-ANTOINE-JACOB, sur qui nous ne possédons aucune espèce de renseignements, et une fille nommée LOUISE-ANTOINETTE. Après la mort de son mari, la marquise Du Quesne alla habiter Erlangen avec un de ses fils et sa fille (*Corresp. de Court*, 1733-34). Cette dernière épousa un gentilhomme irlandais du nom d'O'Bern et lui donna un fils qui fut pasteur de l'église française de Halle et qui s'est fait un nom dans la littérature. Henri Du Quesne mérita également une place honorable parmi les écrivains religieux. Il a non-seulement publié des *Réflexions anciennes et nouvelles sur l'Eucharistie* (Gen. et Amst., 1718, in-8°), mais il a encore travaillé avec les pasteurs de Genève à une nouvelle version du N. T., publiée en 1726. Adelong lui attribue aussi le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandés par M. Du Quesne, depuis le 24 fév. 1690 jusqu'au 20 août 1691, par ordre de la compagnie des Indes Orientales* (Rouen, 1721, 3 vol. in-8°; La Haye [Paris], 1721, 3 vol. in-12). Un autre récit de ce voyage avait été publié plusieurs années auparavant sous le titre : *Relation du voyage et retour des Indes Orientales pendant les années 1690 et 1691 par un garde de la marine* [C. M. Mouchot de Montecassin] *servant sur le bord de M. Du Quesne commandant de l'escadre* (Bruxelles, 1692, in-24; Paris, 1692, in-12). Une troisième relation en anglais est signalée par Watt sous ce titre : *A Voyage to the East Indies, a. d. 1690 and 1691; being a full Description of the isles of Maldives, Cocos, Andamant, and the isle of Ascension* (Lond., 1696,

rien de l'église de Montpellier en 1675. Il se convertit à la révocation; mais deux de ses fils réussirent à passer en Hollande, en 1686, avec leur cousin Laurent Galdy. Le troisième, à peine âgé de 12 ans, essaya aussi de fuir; malheureusement il fut arrêté à Valenciennes et fut enfermé au Fort l'Évêque (*Arch. gén. M. 663*).

in-8°). Adelong se trompe certainement; et la Biog. univ. commet une autre erreur, en disant que ce fut le second fils du grand Du Quesne qui commanda cette expédition. Moréri remarque fort bien que l'auteur se dit catholique, tout en s'exprimant avec liberté sur la religion; or, en 1690, Abraham Du Quesne était rentré dans le giron de l'Église protestante, et s'était retiré en Angleterre. Ce voyage fut fait par Abraham Du Quesne-Guitton, et nous intéresse d'autant moins que la relation qui en a été publiée, n'est pas même sortie de sa plume. Au jugement du même Moréri, on y trouve des remarques curieuses, des anecdotes amusantes, mais l'humeur satirique de l'auteur s'y fait trop sentir.

Le second fils de l'amiral Du Quesne, nommé ABRAHAM, comme son père, était seigneur de Monros. Il n'était qu'enseigne de vaisseau, lorsqu'il fit, au rapport du Dict. de la Noblesse, prisonnier le général de l'armée espagnole, exploit qui lui valut le grade de capitaine. S'étant converti après la mort de son père, avec son frère ISAAC, marin également distingué, ils furent mis en possession des biens de leurs deux autres frères qui étaient sortis du royaume (*Arch. E. 3374*); cependant Abraham ne tarda pas à éprouver des remords, et, à son tour, il passa dans les pays étrangers, tandis que Isaac resta en France et mourut à Paris en 1743. Lorsque Henri Du Quesne renonça, comme nous l'avons dit plus haut, à son projet de colonisation, Abraham se rendit en Angleterre, où il mourut, selon le Dict. de la Noblesse, et nous n'avons aucune raison de révoquer en doute cette assertion. Il s'ensuit qu'on doit appliquer à l'un de ses neveux, ce qu'on lit dans les Notes extraites des registres du consistoire, de l'église de Genève, par M. Cramer : Du 5 déc. 1720, comparoit le sieur Du Quesne de Monros, mandé pour paillardise avec la demoiselle Scarsonella de Venise. Censuré, genoux en terre, et interdit de la sainte Cène.

Le quatrième et dernier fils d'Abraham Du Quesne, JACOB, comte Du Quesne, était capitaine de vaisseau à la révocation. Il alla s'établir à Saint-Domingue où il mourut en 1740. On ne nous apprend pas s'il laissa des enfants de sa femme *Marie-Françoise-Madeleine de Soucelles*.

Sices renseignements généalogiques, puisés dans Moréri et le Dict. de la Noblesse, sont complets et exacts, il en résulte qu'*Esther-Elisabeth Du Quesne d'Enneval*, née à Cerisy dans la Basse-Normandie et morte à Berlin, en 1709, à l'âge de 25 ans, n'appartenait pas à la même branche de la famille Du Quesne. Cette demoiselle avait épousé le conseiller privé Frédéric de Dobrezinski et avait été nommée dame d'honneur de la reine Sophie-Charlotte. Elle ne laissa qu'une fille qui devint la femme du comte de Finckenstein.

Une autre branche de la famille Du Quesne s'était établie en Angleterre dès le xv<sup>e</sup> siècle. En 1599, Jean Du Quesne épousa Sara, fille de Jean de Franqueville, dans l'église française de Londres, son lieu natal. De ce mariage naquit JEAN-DUCANE, qui prit pour femme, en 1647, *Esther de La Place*, descendant comme lui d'un réfugié.

**DU QUESNOY** (EUSTACHE), sieur de Boscbénard et de La Métairie, naquit à Lille en Flandre. Du Quesnoy, en latin *Quercetanus*, étudia la médecine et prit le grade de docteur. Ayant embrassé les opinions nouvelles, il fut obligé de se réfugier à Lausanne où il fut nommé professeur de philosophie, en 1551, selon Ruchat et les tables de Leu, en 1557, selon le Dict. biographique des professeurs de l'acad. de Lausanne (1), ouv. inédit du pasteur de Montreux, Bridel, qui ajoute que deux ans après, lors du différend qui s'éleva entre *Viret* et le sénat de Berne au sujet de la discipline; il partagea le sort de ses collègues et fut destitué comme

(1) M. André Gindroz nous apprend que le registre académique, connu sous le nom de *Livre noir*, place l'arrivée de Du Quesnoy à l'académie de Lausanne en 1548, date confirmée par les mss. de Plantin et de Chavannes.

eux; qu'il se retira à Genève, où il fut reçu bourgeois et nommé professeur de philosophie sur la fin de 1559, et qu'il y mourut. Mais Du Quesnoy n'étant mentionné ni dans le Registre des Français reçus citoyens de Genève, ni dans les listes des professeurs de l'académie publiées par Leu et par Picot, on doit en conclure que l'auteur du Diction. cité plus haut a commis quelque confusion. Selon Ruchat, d'accord encore sur ce point avec les tables de Leu, Du Quesnoy, qui avait succédé à *Claude Quintin* dans la chaire de philosophie, ne l'occupa que jusqu'en 1557 où il fut remplacé par *Jean Tagaut*; et Jean Tagaut, destitué en même temps que *Viret*, se retira à Genève où il fut nommé, selon Leu, professeur de philosophie en 1559; or il est difficile d'admettre qu'il y ait eu à la fois deux professeurs de philosophie dans l'académie naissante. En outre, nous lisons dans le registre des naturalisations, sous la date du 25 déc. 1559: *Jean Tagaut*, lecteur en philosophie, d'Amiens, reçu gratis avec son fils JEAN. Il est évident pour nous que le pasteur Bridel a confondu Du Quesnoy avec Tagaut.

Nous avons dit que, selon le msc. Bridel, Eustache Du Quesnoy mourut à Genève. D'après d'autres renseignements, que nous avons lieu de croire plus exacts, il servait avec son frère dans les troupes huguenottes en 1576. Ce frère, nommé *Nicolas*, nous est d'ailleurs inconnu. S'il est le même que Nicolas Du Quesnoy, gentilhomme normand, dont il est fait mention dans un msc. de la Biblioth. nationale (*St.-Germ. franç.* 676), il laissa de son mariage avec *Michelle de Villy*, un fils appelé DAVID, qui épousa *Elisabeth de Folines* et en eut LOUIS, marié à *Madeline de Folines*. De ce mariage naquirent LOUIS, sieur de La Hallotière, SAMUEL et PHILIPPE. D'Hosier nous apprend qu'une nièce d'Eustache Du Quesnoy, nommée *Claude*, épousa, en 1591, *Charles de La Haye* et alla s'établir avec lui à Middelbourg.

La Bibliothèque de Gesner attribuée à

Eustache Du Quesnoy *Acroamaton in librum Hippocratis de naturâ hominis commentarium et in Claudii Galeni libros III de temperamentis scholia doctissima*, Basil., J. Oporin, 1549. Le msc. Bridel, qui ne mentionne pas cet ouvrage, affirme qu'il a laissé, outre des mss. savants : I. *Commentarium in lib. Mesuræ de purgantibus medicamentis*, Lyon, 1549; — II. *De medicamentis simplicibus purgantibus lib. III*, Bâle, 1574; — III. *Carmen protepticum*, Gen., 1559, in-8; réimpr. dans le martyrologe de Crespin. On trouve, en effet, en tête du martyrologe, une longue pièce de vers latins; mais elle est signée J. T. F., et ces initiales ne désignent certainement pas Du Quesnoy. Nous croyons donc que l'on peut, sans hésiter, restituer ces trois derniers ouvrages à Tagaut, qui était aussi docteur en médecine, et nous sommes heureux de nous rencontrer dans ce sentiment avec le savant professeur M. Vulliemin de Lausanne, que nous avions prié de nous aider à éclaircir ces difficultés.

**DURANC (JEAN)**, docteur en médecine, natif de Montpellier, établi à Aubenas. Du Ranc est auteur d'une *Epître en laquelle sommairement sont déclarez les erreurs, blasphèmes et malheurs du calvinisme, qui l'ont esmeu à s'en despartir*, Tournon, 1603, in-8°. — La première de ces raisons, c'est que dans l'Eglise protestante, qu'il qualifie de refuge de luxure, bouclier de l'usure, fontaine de mensonge, de calomnie et de détraction, vraie idolâtrie, etc., il est impossible qu'un fils honore véritablement son père et sa mère ! Le reste est à l'avenant.

**DURAND** ou **DURANT**. Peu de noms se rencontrent plus fréquemment dans l'histoire du protestantisme français. Parmi ceux qui l'ont porté, les uns ont à peine laissé une trace de leur existence dans les annales de notre Eglise : tels *Durand*, ministre de Sedan, que le duc de Bouillon, députa, en 1622, à Mansfeld, avec *Cormont*,

gouverneur de son fils, et le capitaine Schmit, pour engager ce terrible chef de partisans à faire une diversion en France en faveur des Protestants; — *Michel Durand* qui, avec *Samuel Louat*, se porta partie pour les Réformés de Mer, à qui le bailli de Blois, à la requête du curé, avait défendu de bâtir un temple dans la ville, et qui fit casser cette sentence par arrêt du parlement, en 1606; — *Durand*, qui servit avec le grade de sergent-major au fameux siège de Montauban, et contribua à la prise du fort de Lamothe d'Ardu; — *Durant*, qui fut député par l'église de Nismes au Synode national de Castres pour demander *Baux* comme ministre; — *Durand*, pasteur à Berg-holtz où il eut pour successeur *Charles Jordan*, lorsqu'il fut appelé, en 1691, à Bairauth; — *Durand*, ministre du Vivarais, réfugié à Lausanne avec sa femme *Anne Boutier*, et quelques autres encore dont nous aurons l'occasion de parler incidemment dans le cours de notre ouvrage, ou qui se trouveront cités dans les tableaux de nos Pièces justificatives. D'autres, au contraire, sont assez recommandables ou assez connus pour que nous devions leur consacrer des articles spéciaux.

**DURAND**, nom d'une famille noble du Dauphiné, qu'il ne faut pas confondre avec la famille languedocienne du même nom.

**CLAUDE** de Durand, qui vivait au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, laissa quatre fils : 1<sup>o</sup> **JACQUES**, de qui naquirent **PAUL**, seigneur de Pontaujard, lieutenant-général en la sénéchaussée du Valentinois, et **PHILIPPE**, sieur de Saint-Romain; 2<sup>o</sup> **PAUL**, père de **CÉSAR**, sieur de La Châtre, et de **DAVID**, sieur de La Buissonnière; 3<sup>o</sup> **JEAN**, dont le fils unique **PIERRE**, docteur en droit et savant avocat au parlement de Grenoble, se retira dans le Brandebourg, à la révocation de l'édit de Nantes, et fut, en 1687, nommé juge à Wesel; 4<sup>o</sup> **SALOMON**, père de **JACQUES**, sieur de La Garde, et d'**ANTOINE**, avocat. La destinée de ce dernier est inconnue. Son

frère paraît s'être retiré en Angleterre (1). Nous trouvons, en effet, dans l'ouvrage de M. Burn, un Jacques de Durand, qui remplit les fonctions de ministre à Bristol, en 1713, et dans l'église dite des Grecs, en 1715. Nous ne prendrons pas sur nous d'affirmer que ce dernier soit l'auteur d'un recueil de *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, publié à Rotterdam, 1723, in-8°, par un Jacques de Durand, ministre; car vers le même temps, l'église de Nimègue avait pour pasteur un autre Durand, dont le fils s'est fait connaître par une traduction de *La charlatanerie des savans par Menken, avec des remarques critiques de différents auteurs*, LaHaye, 1721, in-12.

**DURAND (AUDIBERT)**, ministre du Douhet, puis de Saint-Jean-d'Angély, converti en 1685. L'histoire de cette conversion est curieuse, nous la donnons d'après le *Mercur galant*.

Le 2 sept. 1685, l'évêque de Saintes se rendit à Saint-Jean-d'Angély, fit assembler les religionnaires, leur expliqua les intentions du roi touchant leur retour à l'Église catholique, et leur annonça, en terminant, que S. M. « vouloit bien leur donner des marques de sa bonté en leur permettant de s'assembler pour reconnoître l'erreur qu'ils avoient suivie, leurs pères et eux, depuis plus d'un siècle. » Était-il possible au *grand roi* de pousser plus loin la condescendance? Le 3 donc, il y eut nombreuse assemblée sous la présidence du P. Faidy, fameux dans les controverses, lequel Père, comptant plus sans doute sur l'intimidation que sur son éloquence, eut soin de se faire assister du lieutenant-général et des autres magistrats de la ville. Néanmoins « comme c'est le caractère des prétendus réformés d'être opiniâtres », les arguments de Faidy firent assez peu d'impression sur son auditoire;

(1) Nous avons rencontré dans une liste de Réfugiés pensionnés par Zurich (*MSS. de Berne, Hist. Helv. VII. 9*), les noms de *Jeanne, Marie et Jacques Durand*, du Dauphiné.

Durand surtout ne se montra nullement convaincu. Au bout de huit jours de conférences inutiles, « l'obstination l'emportant toujours », les convertisseurs eurent recours à d'autres mesures. On prit en particulier le ministre et les principaux du parti parmi lesquels le *Mercur* cite deux avocats renommés, *Le Valois* et *Baudouin*, et enfin, le lieutenant-général et l'avocat du roi aidant, on réussit à les convaincre. Leur exemple entraîna le reste de la population protestante, en sorte que, dès le 16, on put célébrer avec la plus grande pompe la cérémonie de l'abjuration publique. Pour récompenser Durand de son apostasie, le clergé catholique lui fit une pension, et l'évêque de Saintes obtint pour lui une place de maître d'école. Mais des soupçons sur la sincérité de la conversion de l'ancien ministre ne tardèrent pas à s'emparer du prélat, qui lui fit défendre, par ordre du roi, de tenir école. Depuis quelque temps déjà, sa pension n'était plus payée, en sorte que l'apostat finit ses jours dans la misère (*Archiv. gén. M. 664*).

**DURAND (CHARLES)**, baron de SÉNÉGAS, chef protestant dans la Lauragais (1). Nommé, avec *Junts, Montclar* et *Arpajon*, commandant d'un des régiments levés à Castres, en 1568, pour le service de la Cause, Sénagas fut placé sous les ordres du baron de *Biron*, qu'il suivit au siège de *Burlats*. Commandé pour monter à l'assaut du château, il s'y porta avec tant de vigueur qu'il s'en rendit maître en peu de temps, au mois de juin 1569. Toute la garnison fut taillée en pièces, et le château brûlé et démoli. Ce fut sur ces entrefaites que *Montgomery* arriva à Castres pour prendre le commandement

(1) Il ne faut pas le confondre avec un autre *Durant*, vaillant capitaine qui servit sous *Poulin* et qui, en 1578, chassa, lui tout seul, une bande catholique qui avait surpris Briestie, où il était comme gouverneur. Il fut tué en 1585. « C'était, dit Gaches, un brave soldat qui avait bien servi aux voyages de France et de Béarn, et qui avait réparé les ruines des églises du Rouergue, en 1572. »

de l'armée des Vicomtes. Sénégas l'accompagna dans le Béarn. Secondé par *Montclar*, il pénétra le premier dans Orthez, après un combat sanglant, à la tête de son régiment.

Lorsque les Protestants reprirent les armes pour venger le massacre de leurs frères à la Saint-Barthélemy, Sénégas se plaça sous les ordres de *Sérignac*, qui l'établit gouverneur de Puy-laurens. Son lieutenant *Angéli*, jaloux sans doute de se signaler par quelque exploit, s'étant emparé de Druilh, près de Revel, le commandant catholique de cette dernière ville se mit en devoir de l'en chasser; mais Sénégas, instruit du péril qu'il courait, accourut avec *Deime*, et, après un combat opiniâtre, il força l'ennemi à battre en retraite. Ce succès, joint à ceux des capitaines *Rocles* et *Castelrens*, qui surprirent Aleth et soumièrent Montlaur, Quillan, Bugarach, ainsi qu'une foule de petites villes et de châteaux, assurèrent aux Protestants la supériorité dans le Lauraguais.

En 1574, Sénégas tenta inutilement de sauver Camarade, qui fut prise par La Valette et brûlée. Averti que les Catholiques préparaient une entreprise contre Les Bordes, il vola au secours de cette place et y laissa une petite garnison sous le commandement du capitaine *Rosniès*. La même année, il contribua à la prise de Castres. Nommé capitaine de 600 arquebusiers, en 1575, il prit, avec *Deime* et *Saint-Couat*, le château de Pechserguière, dont le seigneur se conduisait en vrai bandit, et il fit, avec *Paulin*, lever le siège de Caraman. Peu de temps après, il sauva le Mas-Saintes-Puelles, en y jetant un secours conduit par le capitaine catholique Roussines. Deux ans plus tard, il fut chargé, comme commissaire protestant, de faire exécuter, dans le Languedoc, l'édit de Poitiers, qui confirma le traité de Bergerac à la négociation duquel il avait pris part avec les autres députés des églises, *Languilier*, *Payan*, *Ségur*, *Guyot*, *Durand*, *Escorbiac*, *Comtois* et *Devaux* (*Collect. Dupuy*, N° 428).

L'histoire ne nous apprend pas si Sénégas porta les armes dans la ridicule guerre des Amoureux. On sait seulement qu'après la conclusion du traité de Fleix, qui y mit un terme, Sénégas ayant été chargé, avec *Lamer*, conseiller à la Chambre de l'édit, et *Rotolp*, sieur de Lescont, lieutenant de Castres, de se rendre à Montauban comme représentants du Castrais à l'assemblée qui s'y tint, en 1581, « pour aviser au ferme établissement de la paix », ils furent arrêtés près de Lavaur, malgré leurs passe-ports en bonne forme, et retenus prisonniers au château d'Azas. L'année suivante, le roi de Navarre fit entrer Sénégas dans son conseil, et il l'employa à diverses négociations. En 1584, notamment, il lui confia, ainsi qu'à *Desmiez*, une mission auprès du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Sénégas vivait encore en 1605, comme nous l'apprennent les actes de l'Assemblée politique de Châtellerault, à laquelle il se plaignit de ce que le gouvernement ne payait pas la garnison de la place de sûreté où il commandait.

Quatorze ans plus tard, un baron de Sénégas assista à l'assemblée provinciale du cercle de la Haute-Garonne, à la suite de laquelle il fut député par le Haut-Languedoc, avec *d'Orval*, *Jossion*, ministre de Castres, *Tezier*, avocat du roi à Lectoure, et *J. Guézin*, lieutenant-général en la judicature de Loudun. En 1620, il le fut encore à celle de La Rochelle, à laquelle il n'assista pas, parce qu'il travaillait alors à soulever le Languedoc. Ce baron de Sénégas était-il Charles Durand ou son fils? La dernière hypothèse nous semble la plus probable. Il est difficile d'admettre, en effet, qu'un capitaine qui commandait un régiment déjà en 1568, eût encore porté les armes en 1621. C'est donc son fils qui marcha au secours de Lombers; combattit au Fauch, où un autre Sénégas, capitaine de cheval-légers, fut blessé; signa, le 3 sept., avec *Causse* et *Malauze*, la ca-

pitulation dont nous avons parlé ailleurs (*Voy.* II, p. 476), et contribua, en 1622, à la levée du siège de Briarrest, comme on le lit dans le Mercure et dans les Mémoires de Rohan.

A partir de cette époque et jusqu'à la révocation, les Sénégas disparaissent du théâtre de l'histoire; il n'en est pas même fait mention dans les Jugemens de la Noblesse du Languedoc. En 1686, la famille se composait au moins de quatre membres. *Lawrent* abjura et fut gratifié d'une pension de 4500 liv. (*Arch. gén. Tr.* 252); sa sœur, qui se convertit également, en obtint une de 500 liv. (*Arch. E.* 3401); mais ses deux frères passèrent dans le Brandebourg. *Auguste Durand de Bonne*, baron de Sénégas, capitaine de cavalerie dans le Dauphin-étranger, sortit de France, avec un de ses frères, capitaine au régiment de Picardie. Ce dernier, nommé *Henri*, entra au service de l'électeur, avec le rang de capitaine, et mourut, en 1726, à l'âge de 76 ans. Il avait épousé *Marie de L'Espinasse*. *Auguste* s'établit d'abord à Francfort-sur-le-Mein; mais, plus tard, il prit aussi du service en Prusse, et il s'éleva, en 1703, au grade de colonel du régiment de Varcunes. Il fut tué, en 1708, à la bataille de Malplaquet. MM. Erman et Réclam ne disent pas s'il laissa des enfans de sa femme *Elisabeth Le Duchat*, sœur du colonel *Le Duchat de Dorville*.

Dans le même temps, un autre *Durand*, gentilhomme du Languedoc, et pareillement réfugié en Prusse, servait dans les Grands-Mousquetaires; mais il paraît qu'il appartenait à une autre famille que celle des barons de Sénégas. Un de ses descendants, qui remplit les fonctions d'aumonier dans le régiment d'Aubussargues, et desservit plus tard l'église française de Brandebourg, laissa un fils capitaine d'artillerie.

**DURAND (J.)**, ministre du Saint-Evangile, ne nous est connu que par un ouvrage que Barbier signale sous ce titre : *Recueil historique où l'on*

*voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable, etc. avec des réflexions*, Gen., 1703, in-8°.

**DURAND (JACQUES)**, a publié, au rapport de Lelong, *Psalterium Davidis cum latino-gallicâ paraphrasi*, Lugd., 1591, in-16.

**DURAND (JACQUES-FRANÇOIS)**, né à Semalé, près d'Alençon, en 1727, mort à Lausanne, au moins d'avril 1816.

Durand, qu'il ne faut pas confondre avec *François Durand*, ministre de l'église française de Cantorbéry en 1767, naquit dans le sein de l'église romaine. Ses parents, qui ne possédaient aucune fortune, ne parvinrent qu'à force de sacrifices, à lui procurer les avantages d'une bonne éducation. Envoyé à Paris pour y compléter ses études dans un séminaire, sa famille le destinant à la carrière ecclésiastique, il puisa dans les leçons de ses professeurs des sentimens fort opposés à ceux qu'ils voulaient lui inspirer; des doutes s'élevèrent dans son âme sur l'orthodoxie de la religion catholique, et déjà à demi protestant, il partit, en 1754, pour Lausanne où il ne tarda pas à faire profession de la religion réformée.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les universités de jeunes étudiants sans fortune qui se font, pour vivre, les instituteurs de leurs condisciples, tout en poursuivant avec ardeur leurs études. Durand fut de ce nombre; il se mit à donner des leçons de latin aux élèves du séminaire, et suivit en même temps les cours de l'académie. Reçu ministre, en 1760, il fut nommé lecteur en philosophie. Un talent oratoire éminent lui acquit une grande réputation. En 1768, l'église française de Berne lui adressa vocation; il accepta cette place à laquelle il joignit celle de directeur du séminaire de la jeune noblesse. En 1785, il retourna à Lausanne, y acheta la bourgeoisie et y remplit, pendant quelque temps, les fonctions de sous-diacre. Nommé professeur d'histoire ecclésiastique, il échangea bientôt cette chaire contre celle d'his-

toire civile. Plus tard, il fut chargé du cours de morale chrétienne, et il en remplit les fonctions jusqu'à la fin de sa longue et honorable carrière.

Durand a laissé quelques ouvrages qui ont eu, presque tous, un grand et légitime succès.

I. *Aglæ philosophe*, Laus., 1755, in-12. — Ce petit livre ne fut pas accueilli avec faveur par le public; il fut trouvé diffus.

II. *Abrégé des sciences et des arts*, Laus., 1762, in-12. — Cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Abrégé de toutes les sciences*, à l'usage des enfants de six ans jusqu'à douze, par Formey, eut tant de succès que non-seulement il fut réimp. un grand nombre de fois dans les pays protestants, mais qu'il fut refondu dans les pays catholiques pour être introduit dans les écoles. En 1808, l'abbé Barthélemy en fit une nouvelle édit. qu'il dédia au pape Pie VII.

III. *L'esprit de Saurin, ouvrage utile à toutes les familles chrétiennes*, Laus., 1767, 2 vol. in-12. — Cet ouvrage, tiré des sermons de Saurin, rencontra également l'accueil le plus favorable. L'abbé Pichon s'en empara, y fit quelques changements et le publia sous le titre de *Principes de la religion et de la morale, extraits des ouvrages de J. Saurin*, Paris, 1768, 2 vol. in-12.

IV. *Sermons sur les solennités chrétiennes*, Lausan., 1767; Avignon, 1776, 3 vol. in-8°. — Le succès prodigieux de ces sermons justifie la réputation de grand prédicateur que Durand avait acquise.

V. *Sermons sur divers textes*, Laus., 1772, 6 vol. in-8°.

VI. *L'Année évangélique ou Sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année*, Laus., 1781, 8 vol. in-8°; trad. en anglais et en allem. — L'auteur y ajouta, en 1792, un *Supplément* en deux volumes.

VII. *Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse*, Laus., 1795-

1796, 4 vol. in-8°. — On y trouve des documents curieux.

VIII. *Discours patriotique*, Laus., 1798, in-8°.

IX. *Le bon fils ou la piété filiale*, Laus., 1803, 3 vol. in-12. — Le nom du Télémaque bourgeois qu'on a donné à ce livre suffit pour faire son éloge. C'est un roman moral plein de scènes touchantes, auquel on reproche cependant des longueurs de détails et des négligences de style.

X. *Sermons nouveaux*, Valence, 1809, 2 vol. in-8°, publiés par Armand Delille, pasteur de Valence et un des élèves de Durand. L'éditeur y a joint une *Notice* sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Ce n'est très-vraisemblablement qu'une réimpression des *Sermons nouveaux sur divers textes de l'Écriture Sainte*, publ. à Laus., 1792, 2 vol. in-8°.

Durand a donné, en outre, une édit. revue et corrigée de l'*Abrégé chronologique de l'histoire universelle*, par La Croze et Formey (Laus., 1800, in-12), en y ajoutant un supplément; il a retouché le livre intitulé : *De l'étude convenable aux demoiselles* (Laus., 1804, 2 vol. in-12); il a travaillé à une réimp. du *Guide du voyageur en Suisse*, qui n'a point vu le jour, non plus qu'une *Histoire helvétique* de sa façon, et il a fourni enfin au Journal helvétique de Neuchâtel tous les morceaux ayant pour titres *Fragments historiques et Abeille littéraire*. Le N° de juin 1756 contient une pièce de vers qui prouve que Durand n'était pas un trop mauvais poète.

DURAND (JEAN), de Montpellier, fit ses études en théologie à Genève et fut placé comme ministre à Sommières. Chassé de France à la révocation, Durand alla demander un asile à la Suisse, et mourut à Neuchâtel, au mois d'avril 1695. Sa femme était restée en France avec ses quatre enfants, dont les deux aînés, ayant passé l'âge de 7 ans, ne pouvaient suivre leurs parents sur la terre étrangère; mais elle soupirait après le moment où elle serait assez

heureuse pour fuir l'oppression. L'occasion s'en présenta enfin, et à force de précautions, elle réussit à gagner la Suisse en compagnie du ministre *Perrier*. Elle mourut aux Brenets, en 1707.

La fille de Jean Durand, nommée *MARIE*, épousa *Coderc*, médecin de Montauban réfugié à Neuchâtel. Son fils aîné, *JEAN-ANTOINE*, fut pasteur aux Brenets, et laissa un fils, *DAVID-HENRI*, né en 1731. Ce dernier est mort à Londres, en 1808, après avoir desservi successivement l'église de l'Artillerie et l'église wallonne. Le *Choix de sermons* qui a été publié, après sa mort, par son collègue *Jean-Louis Chirol* (Lond., 1815, in-8°), donne l'idée la plus favorable de son talent oratoire. Ils ne sont pas moins remarquables par la simplicité des divisions que par l'énergie du style et la force de l'argumentation. Cependant le plus célèbre de cette famille est *DAVID*, fils cadet du pasteur de Sommières.

Né à Saint-Pargoire, vers 1680, *David Durand* fit ses études en théologie à Bâle, où il fut reçu ministre à l'âge de 22 ans. Peu de temps après, il fut attaché, comme chapelain, à un régiment de Réfugiés au service de la Hollande. Sa mauvaise étoile le conduisit en Espagne avec sa troupe. Reconnu pour hérétique par des paysans, il allait périr dans les plus affreux tourments, lorsque le duc de Berwick le délivra; mais le maréchal ne poussa pas la générosité jusqu'à lui rendre la liberté. *Durand* cependant parvint à se sauver et gagna heureusement Genève. De là il se rendit à Rotterdam où il se lia d'amitié avec *Bayle*; puis, vers 1714, il passa à Londres et fut nommé ministre de l'église française de *Martin's Lane*. Plus tard, il fut appelé à desservir celle de la Savoie, et il y remplit ses fonctions jusqu'en 1763 qu'il mourut, en laissant la réputation d'un prédicateur éloquent. La Société royale de Londres l'avait admis au nombre de ses membres, distinction qu'il mérita par de nombreux travaux littéraires.

« Son style, en général, est inégal

et sans force, ses poésies sont médiocres, ses sermons, ses histoires sans couleur, et ses travaux sur *Pline* ont été de beaucoup surpassés de nos jours. » Tel est le jugement porté par la *Biogr.* universelle sur les écrits de *David Durand*, jugement assez peu équitable, comme généralement tous ceux qui, dans ce dictionnaire, concernent des écrivains protestants.

#### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Sermons choisis sur divers textes de l'Écriture sainte*, Rotterdam, 1711, in-8°; Lond., 1728, in-8°. — Livre rare, quoiqu'il ait eu deux éditions.

II. *La vie et les sentiments de Lucilio Vanini*, Rott., 1717, in-12.

III. *La religion des Mahométans, tirée du latin de Reland, et augmentée d'une profession de foi mahométane*, La Haye, 1721, in-12. — *Adelung* en indique une édit. de 1724. Selon la *Biogr. univ.*, c'est le meilleur ouvrage de *Durand*.

IV. *Histoire de la peinture ancienne, extraite de l'Histoire naturelle de Pline, liv. XXIV, avec le texte latin corrigé et éclairci par des remarques nouvelles*, Lond., 1725, in-fol. — *Adelung* lui attribue une *Histoire de la sculpture*, trad. de *Pline* et publiée à Londres, 1725, in-fol. *Durand* avait, en effet, annoncé la publication de cet ouvrage, mais il n'a jamais vu le jour. Aussi *Walt* n'en parle-t-il pas.

V. *Histoire du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lond., *Coderc*, 1725-29, 6 vol. in-8°; nouv. édit., La Haye, 1734, 4 vol. in-12. — En 1732, l'auteur publia un 7<sup>e</sup> vol. qui contient la vie de *De Thou*, et qui ne fait pas partie de l'édit. de Hollande. Ouvrage fort rare.

VI. *Sermons choisis de divers auteurs, avec un fragment de la Vie de M. Jaquelot et une Oraison funèbre de la reine Marie, trad. du latin de Grævius*, Lond., *Coderc*, 1726, in-8°; 2<sup>e</sup> édit., augmentée d'un *Sermon sur la mort du roi Georges I*, Londres,

1728, in-8°. — Cette prétendue seconde édit. n'est autre que la première augmentée du sermon, qui avait été prononcé en 1727.

VII. *La sagesse de Dieu dans la vicissitude des biens et des maux ou Sermon sur Ps. XXX, 6*, Lond., J.-P. Coderc, 1727, in-8°.

VIII. *C. Plinii Historiæ naturalis ad Titum imperatorem præfatio*, Lond., 1728, 8°; trad. en franç., 1734.

IX. *Histoire naturelle de l'or et de l'argent, extraite de Pline le naturaliste, liv. XXXIII, et un Poème sur la chute de l'homme et sur les ravages de l'or et de l'argent*, Lond., 1729, in-fol. — Livre rare, même en Angleterre.

X. *Les aventures de Télémaque, nouv. édit. enrichie des imitations des anciens poètes, de nouvelles notes et de la vie de l'auteur*, Hamb., 1731, 2 vol. in-12; Lond., 1745, in-12. — Les imitations grecques et plusieurs bonnes remarques ont été fournies à Durand par le savant J.-A. Fabricius. — Édit. destinée aux écoles, ainsi que l'édit. d'*Esther* que Durand publia vers le même temps.

XI. *Onzième et douzième volumes de l'Histoire d'Angleterre par Rapin Thoyras*, La Haye, 1734 et 1735, 2 vol. in-4°. — Depuis 1724, Durand travaillait à la réimpression de cette histoire estimable, qui forme, avec la continuation, 13 vol. in-4°. On en donna une nouvelle édit. à La Haye, 1749, 46 vol. in-4°. Les vol. supplémentaires sont inférieurs à l'ouvrage primitif.

XII. *Académiques de Cicéron, trad. en franç. avec le texte latin de l'édit. de Cambridge et des remarques nouvelles, outre les conjectures de Davies et de Bentley, et le Commentaire philosophique de P. Valentin, jurisconsulte espagnol*, Lond., 1740, in-12.

XIII. *Projet d'une édition complète des ouvrages philosophiques de Cicéron*, Lond., Vaillant, 1740, in-4°, et dans le T. XV de la Bibliothèque britannique.

XIV. *Exercices françois et anglois pour les enfans*, Lond., 1745, in-8°. — M. Quérard en cite une édit. de 1746.

XV. *Dissertation en forme d'entretien sur la prosodie française*, en tête d'une nouv. édit. du *Diction. de Boyer* publiée par Durand, Lond., 1748, 2 vol. in-4°. — Cette dissert. a été réimpr. à la suite du *Traité de la prosodie française* par d'Olivet (Gen., 1755 et 1760, in-12). On en a donné une nouv. édit. à Paris, 1812, in-8°.

XVI. *Le Nouveau-Testament, nouv. édit. d'après le texte de Martin*, 1750, in-8°.

XVII. *Nouvelle méthode pour apprendre les langues françoise et angloise, par Rogissart*, nouv. édit. augm., 1750, in-12.

XVIII. *Eclaircissements sur le toi et sur le vous*, Lond., 1753, in-12.

XIX. *La vie de J.-J. Osterwald, pasteur de Nenschatel*, Lond., 1778, in-8°. — Ouv. posthume publié avec une *Préface sur la vie et les ouvrages de l'auteur par Samuel Beauville*, ministre de l'église de Saint-Jean et de la Nouvelle-Patente, mort en 1782, âgé de 65 ans.

Picot attribue, en outre, à David Durand un *Abrégé de la morale chrétienne d'Osterwald*, dont aucun bibliographe ne fait mention, à notre connaissance. Adelung, qui continue à le regarder comme l'auteur des *Réflexions* insérées dans l'édit. de 1742 des *Contes de Pogge*, bien qu'il les ait désavouées, et M. Quérard placent aussi dans la liste de ses ouvrages une *Histoire des Protestans*, en 2 vol. in-8°, selon le premier, en 4 vol. in-8°, selon le second, histoire sur laquelle Watt garde un silence complet, ce qui nous porte à croire qu'elle est restée en projet, faute de souscripteurs, comme l'histoire de la sculpture, la traduction de Cicéron et l'*Vraie notice de la république des Provinces-Unies des Pays-Bas*, dont le prospectus fut publié en 1749. La Biogr. univ., de son côté, parle d'un *Eloge de Périzonius*, d'une *Notice sur Pierre de Va-*

*lentic*, d'une pièce intitulée *L'abbé petit maître ou la servante raisonnable*, dont David Durand doit être l'auteur. Nous regrettons d'en être réduit à répéter ces vagues indications.

**DURAND (JEAN)**, ministre de Moulins, en 1620, puis d'Is-sur-Tille. Accusé, en 1630, d'avoir tenu « des propos scandaleux contre l'Eglise romaine », Durand eut un long procès à soutenir; mais le parlement finit par l'acquitter, preuve certaine qu'on l'avait calomnié. Toutefois la cour lui enjoignit « d'avertir et admonester ceux de la R. P. R. de se retirer lorsqu'on porte par les rues le saint Sacrement, et au cas qu'ils ne se puissent retirer, pour éviter scandale, d'oster leur chapeau et se tenir decouvert. » Le pasteur obéit sans doute à cette injonction, ou au moins il promit d'y obéir, car le synode provincial, regardant cette promesse « comme contraire au deu de sa charge, » le suspendit, le 21 fév. 1631, jusqu'au prochain synode national.

Heureusement pour Durand, ce synode ne tarda pas à s'assembler à Charenton. Moins rigide que les ministres de la province de Bourgogne, il leva la censure et rétablit, « avec honneur », Durand dans l'exercice de ses fonctions, « parce qu'il s'étoit comporté, dans l'affaire en question, avec toute la simplicité et la droiture possibles, » en lui recommandant toutefois plus de prudence et de circonspection à l'avenir. N'omettons pas de dire que nous avons retrouvé, dans un recueil de pièces manuscrites coté : *Fonds S. Magloire*, N° 45, le curieux décret du synode bourguignon, signé *Bollenat*, modérateur, *Clerc*, adjoint, et *Rey*, secrétaire.

Durand remplissait encore ses fonctions à Is-sur-Tille en 1637. Serait-il le même que Jean Durand qui assista, en 1678, au synode provincial de la Bourgogne, tenu à Is-sur-Tille; ou celui-ci était-il son fils? Vers le même temps, nous trouvons en Angleterre un pasteur du même nom, qui est connu, dans la littérature protestante, par plu-

sieurs ouvrages. On ne saurait guère douter que ce Jean Durand d'Angleterre ne fût d'origine française (1); aussi donnerons-nous, d'après Watt, la liste de ses écrits :

I. *Sips of sweetness for weak believers*, Lond., 1652, in-8°.

II. *The salvation of the saints by the appearances of Christ* : 1° *Now in heaven*, 2° *Hereafter from heaven*, Lond., 1653, in-8°.

III. *Discovery of the love of Christ to believers, in six sermons on Ephes. III, 19*, Lond., 1655, in-8°.

IV. *The spiritual Secman or a Manuel for mariners*, London, 1655, in-12.

V. *Comfort and council for dejecting souls on Ps. XIII, 2*, Lond., 1658, in-8°.

VI. *Altum silentium, a sermon preached after the dead of a daughter by her father*, Lond., 1659, in-12.

VII. *A cluster of grapes taken out of the basket of the woman of Canaan; being the sum of certain sermons*, Lond., 1660, in-8°.

Le bibliographe anglais fait mention d'un autre *Jean Durand*, étudiant en médecine, qui a publié *Art and nature join hand in hand, or the poor man's daily companion*, Lond., 1697, in-8°.

**DURAND (JONAS)**, martyr. Fait prisonnier par les Ligueurs, en 1593, il fut mené à Nantes et condamné à être pendu comme séditieux, puis brûlé comme hérétique. Son frère *Jean* subit un sort encore plus affreux. Tombé également entre les mains des Ligueurs, il fut jeté dans les prisons de Nantes et traité avec tant de barbarie, au rapport de Crevain, que quand il recouvra la liberté au prix d'une énorme rançon,

(1) Dès 1568, un *Emery Durant* épousa *Marie Lefebvre* dans l'église française fondée, l'année précédente, à Southampton, par des Réfugiés. En 1703, *Samuel*, fils de *Louis Durant* plumassier, fut baptisé à l'église de *Martin's Lane*. En 1769, *Jean Durant* était un directeur de l'hôpital des Réfugiés. En 1758, *Jean-Charles Jurand*, fils du précédent, fut baptisé dans la chapelle de *Hoxton*, tenu sur les fonts par *Jean Coxart*, *Charles Faure* son grand-père, et *Suzanne-Jeanne Fargues*.

il avait contracté une cruelle maladie qui le conduisit bientôt au tombeau au milieu de tortures inouïes.

**DURAND** (NICOLAS), sieur de VILLEGAGNON ou *Villegaignon*, né à Provins vers 1510. Neveu du célèbre Villiers de L'Isle-Adam, Villegagnon entra dans l'ordre de Malte et se signala par sa valeur, notamment dans l'expédition de Charles-Quint en Afrique, expédition dont il a publié une relation sous le titre de *Caroli V imperatoris expeditio in Africam ad Arginam*. (Paris, 1542, in-8°). En 1548, se trouvant avec une escadre sur les côtes d'Escoffe, il reçut à son bord Marie Stuart et l'amena en France. Henri II le nomma vice-amiral de Bretagne. Ayant éprouvé quelques désagréments à Brest, il prit la résolution de quitter la France et l'Europe même, pour aller fonder une colonie en Amérique. Il soumit son projet à l'amiral de Coligny qui, ne rêvant que la grandeur de la France et mû sans doute aussi par le désir de procurer un asile aux Protestants dont il plaignait le sort, y donna son approbation et lui confia, de l'agrément du roi, le commandement de deux vaisseaux. Villegagnon partit du Havre, le 12 ou le 15 juillet, d'autres disent le 14 août, d'autres encore au mois de mai 1555, et, après une navigation assez pénible, il jeta l'ancre, le 10 ou le 13 nov. dans la rivière de Rio-Janeiro. Les naturels s'étant montrés empressés de contracter une alliance avec les Français, les colons prirent possession d'une île à l'entrée de la baie et y bâtirent un petit fort qu'ils nommèrent Coligny. Ses premières dispositions prises, Villegagnon écrivit à l'amiral pour lui vanter la beauté et la richesse du pays, et le pria de lui envoyer non-seulement de nouveaux colons, mais deux ministres protestants. Les pasteurs de Genève, à qui cette demande fut transmise, l'accueillirent avec joie. *Pierre Richer* et *Guillaume Chartier* se vouèrent avec enthousiasme à cette œuvre, et ils se mirent en route, accompagnés de plusieurs artisans,

sous la conduite de *Philippe de Corguilleray*, sieur Du Pont, qui n'hésita pas, dans un âge avancé, à quitter ses enfants et une position honorable pour travailler à la propagation de l'Évangile. Les émigrants, parmi lesquels se trouvait *Jean de Léry*, qui nous a laissé l'histoire de son voyage, mirent à la voile dans le port de Honfleur, le 19 nov. 1556, et atteignirent l'île de Coligny le 7 ou le 10 mars de l'année suivante. Villegagnon, qui avait découvert, peu de temps auparavant, une conspiration dangereuse, témoigna la plus grande joie de leur arrivée; il invita lui-même les ministres à organiser l'Église, et nomma pour l'administration civile un conseil de dix notables. Mais la bonne harmonie ne dura pas longtemps. Les privations, les difficultés inséparables d'un premier établissement aigrirent les colons, qui, séduits par les promesses du *prospectus*, s'étaient attendus à être transportés dans un Eden; des querelles s'élevèrent; elles furent envenimées par des controverses religieuses entre les ministres et *Jean Cointac*, ancien élève de Sorbonne, qui voulait qu'on conservât dans la célébration de la Cène les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés, le pain sans levain, et qu'on mêlât de l'eau au vin. Villegagnon, qui jusque-là avait agi comme si sa conversion eût été sincère, assistant au prêche, participant à la Cène avec une dévotion qui édifiait les colons, voulut, peut-être de bonne foi, essayer de mettre un terme à ces discussions qui jetaient le trouble dans la colonie. On convint de part et d'autre de s'en rapporter à la décision des églises de France et d'Allemagne, et *Chartier* fut chargé d'aller les consulter. En attendant son retour, *Richer* devait se borner à prêcher, sans administrer les sacrements.

Le pasteur, on le comprend, continua à prêcher la doctrine de Genève. On connaît l'intolérance des théologiens, et malheureusement Villagagnon se mêlait de théologie; il trouvait

que le calvinisme était contraire en beaucoup de points aux enseignements des Pères, qui avaient cru, selon lui, à la transsubstantiation, au purgatoire, au sacrifice de la messe, à l'invocation des saints; en un mot, ses croyances se rapprochaient tellement du catholicisme, que *Cointac* lui-même finit par ne plus « s'y trouver accordant » (1). En dépit de l'accord, les querelles continuèrent donc, en sorte que l'ancien chevalier de Malte, qui voulait gouverner sa colonie comme il avait gouverné sa galère, et dont le caractère dur et violent se plait difficilement à des concessions, irrité de ne pouvoir amener *Richer* à prêcher comme il l'entendait, finit par casser le conseil et par défendre au ministre de monter en chaire. L'indignation fut grande parmi les Réformés, surtout parmi les émigrés de Genève, en sorte qu'un navire du Havre étant arrivé sur ces entrefaites, *Du Pont* et *Richer* allèrent signifier à *Villegagnon* qu'ils étaient résolus à retourner immédiatement en Europe. Après quelque résistance, *Villegagnon* consentit à leur départ; mais en même temps, il prit, dit-on, secrètement des mesures pour les faire arrêter à leur arrivée. Si le fait est vrai, son projet échoua. *Richer* et *Du Pont* s'embarquèrent donc, le 4 janv. 1553, avec quatorze autres colons qui voulurent les suivre; mais ils avaient à peine fait vingt-cinq lieues en mer, qu'une voie d'eau se déclara. Saisis de frayeur, les passagers demandèrent à retourner à terre, cependant le capitaine leur ayant assuré que le voyage se passerait mieux qu'ils ne l'espéraient, *Du Pont* et *Richer*, avec neuf de leurs compagnons, se laissèrent persuader, et après une pénible traversée, durant laquelle ils eurent à supporter une horrible famine, ils atteignirent le port de Blavet, le 26 mai 1559: Les cinq qui persistèrent

dans leur résolution, furent descendus dans une chaloupe et regagnèrent l'île de Coligny à travers les plus grands dangers.

*Villegagnon* les accueillit avec beaucoup de douceur, s'apitoya sur leurs souffrances et « leur permit de jouir des franchises et libertez, telles que les autres François jouissoient », leur défendant seulement, sous peine de mort, « de tenir ou semer aucun propos de religion. » Mais, quelques jours après, à force de réfléchir au récit qu'ils lui avaient fait de leurs aventures, il y trouva de grandes invraisemblances, et il finit par se persuader que ces cinq malheureux étaient des espions envoyés par *Du Pont* et *Richer* pour débaucher le reste de ses gens. Il résolut donc de les faire mourir; mais il lui fallait au moins un prétexte. Il ne fut pas difficile d'en trouver un : il les accusa d'hérésie, et, en sa qualité de lieutenant du roi, il se mit en devoir de faire leur procès. Il dressa donc une liste de questions auxquelles il leur ordonna de répondre dans les douze heures. *Jean Du Bordel*, que La Croix du Maine appelle, mal à propos, *Borbél*, le plus pieux et le plus instruit d'entre eux, se chargea de rédiger la réponse : elle a été insérée dans le martyrologe sous le titre de *Confession*. Quatre seulement la signèrent, savoir : *Du Bordel*, *Matthieu Vermeil*, *Pierre Bourdon* et *André Lafon*. Cependant le crime qu'il allait commettre inquiétait *Villegagnon*; il hésita pendant quelques jours, et cette hésitation, jointe à d'autres circonstances de sa vie, nous porte à croire qu'il n'était pas, comme l'en accusent La Planche et la plupart des historiens, un homme naturellement cruel et sanguinaire; nous pensons qu'on serait plus juste envers lui en le regardant comme un homme violent, que les contrariétés de toute espèce qu'il avait essayées, et la ruine prochaine de la colonie qu'il devait prévoir, avaient exaspéré au point de lui troubler l'esprit. Le martyrologe nous apprend, en effet, qu'à son retour en France, il passait pour

(1) On peut consulter, sur les opinions de *Villegagnon*, ses traités de controverse, entre autres, celui-ci : *Ad articulos calvinianæ de sacramento eucharistiæ traditionis responsiones*, Paris., 1560, in-4°.

« fol et perclus du cerveau. » Malheureusement pour sa réputation, la passion fit taire la voix de la raison, et, le 9 fév. 1558, il donna ordre d'amener devant lui Du Bordel, Vermeil et Lafon, qu'il fit charger de fers et jeter en prison. Bourdon malade fut laissé dans son lit. Pendant toute la nuit, Villegagnon ne prit pas un instant de repos; il ne cessa de rôder autour du cachot où étaient enfermés les trois martyrs. Le matin venu, il fit venir Du Bordel, le somma de se rétracter, et, sur son refus, donna ordre de le précipiter dans la mer du haut d'un rocher. Vermeil ne montra pas moins de constance, et il subit le même sort. Lafon promit de se rétracter, si on pouvait le convaincre d'erreur par la Parole de Dieu, et il fut remis en liberté. Restait Bourdon, qui fut arraché de son lit, porté sur la roche, étranglé et précipité à son tour dans les flots.

Après cette sanglante tragédie, les affaires de la colonie allèrent en empirant de plus en plus. En proie à des terreurs sans cesse renaissantes, ne rêvant que complots et que soulèvements, Villegagnon dispersa les colons réformés sur la côte du Brésil et jusque sur les bords de La Plata, mesure qui l'affaiblit à tel point que, se sentant hors d'état de résister à une attaque des Portugais ou des Sauvages, et désespérant de l'avenir de son établissement, il quitta l'Amérique pour revenir en France, abandonnant les restes de la colonie au fer des Portugais et des Espagnols. Détestés des Protestants, méprisés des Catholiques, regardé comme un fou par ceux-là mêmes qui lui voulaient le plus de bien, il finit par se retirer dans la commanderie de Beauvais, près de Nemours, où il mourut en 1574.

Depuis son retour, toujours possédé du démon de la controverse, il n'avait cessé de prendre à partie les ministres protestants; il avait même osé s'attaquer à *Calvin*. Le 6 juillet 1560, il écrivit au Conseil et à l'église de Genève pour proposer au grand réformateur une dispute publique sur la Cène, dé-

clarant se soumettre d'avance au plus terrible supplice s'il était vaincu (*Archiv. de Genève*, N° 4682). Calvin, probablement, ne daigna pas lui répondre. Il s'en prit alors à *Marlorat*, dont il réfuta les Remontrances à la reine-mère; puis à *Simon Brossier*, son ancien condisciple, qu'il alla harceler jusque dans son cachot. Sa tentative de conversion eut peu de succès. Il essaya ensuite de se laver des accusations lancées contre lui par les Protestants, sous le nom de *Richer*; mais il a eu beau faire, il est certain que si son essai de colonisation n'a pas réussi, il faut en attribuer la cause aux défauts du gouverneur plutôt qu'à ceux des ministres.

Les curieux trouveront dans Nicéron les titres de ses ouvrages dont nous n'avons point à nous occuper.

**DURAND** (PIERRE), fils d'*Etienne* Durand, greffier consulaire de Bouchet, et de *Claudine Gammonet*, pasteur du désert et martyr.

Né à Bouchet, le 12 sept. 1700, Pierre Durand se destinait au barreau, mais à peine était-il sorti de l'enfance que son enthousiasme s'allumant aux récits des persécutions, il renonça à la carrière de la jurisprudence pour se vouer à la consolation de ses frères. Dès 1716, il unit ses efforts à ceux d'*Antoine Court* pour extirper des Cévennes les dernières racines du fanatisme, réorganiser les églises et rétablir la discipline ecclésiastique sanctionnée par les synodes nationaux. Le Vivarais fut le principal théâtre de son apostolat. Durand n'avait acquis qu'une très légère teinture des lettres, mais il avait des talents naturels, et sa piété, sa douceur, son courage, sa jeunesse même donnaient une grande force à ses exhortations; aussi sa prédication porta-t-elle des fruits excellents, bien avant qu'il eût reçu le caractère d'un ministre de l'Évangile. Ce fut seulement en 1725 que, sur les instances des églises du Vivarais, il se fit consacrer par *Roger*, *Cortois* et *Court*, et l'imposition des mains de ses compagnons

d'œuvre sembla redoubler son ardeur. L'énergique impulsion donnée à la restauration des églises alarma le gouvernement qui fit proposer au jeune ministre un passeport pour sortir du royaume; mais promesses et menaces le trouvèrent également inébranlable. Ne pouvant ni séduire ni intimider ce cœur intrépide, on eut alors recours à un moyen odieux. On fit arrêter, en 1729, Etienne Durand, vieillard presque octogénaire, et on l'enferma dans le fort de Brescou; puis on offrit au fils de rendre la liberté à son père s'il consentait lui-même à s'expatrier, mais le zélé pasteur, imposant silence à la voix de la piété filiale, refusa de se séparer de son troupeau.

Ce fut dans ces circonstances que Pierre Durand fut chargé par ses collègues du Languedoc d'une enquête sur la conduite de Jacques Boyer, qui était accusé d'avoir séduit une jeune Février. De l'information qu'il fit (1) à cette occasion, il résulterait que Boyer n'avait pas des mœurs très-pures; mais nous devons faire observer que Durand n'a interrogé que les ennemis de l'inculpé, et il en avait beaucoup, même parmi les pasteurs du désert. La Correspondance de Court nous fournit, à cet égard, des détails précieux et encore inconnus, qui compléteront notre notice de Boyer (*Voy.* II, p. 493), rédigée principalement d'après l'histoire des églises du désert. Jacques Boyer n'avait que 22 ans et servait dans les troupes du roi, lorsque, poussé par le zèle de la religion, il se mit à faire à ses coreligionnaires des exhortations qui leur plurent à tel point que les églises de La Salle, Durfort et Manoblet se cotisèrent afin de parfaire la somme de 200 francs qu'il lui fallait pour se libérer. Boyer, qui n'avait fait d'ailleurs aucune étude, fut reçu au nombre des proposant par les consistoires de ces

trois églises. Les autres pasteurs du désert virent avec déplaisir cette intrusion contraire à la discipline, et ils en conservèrent à l'égard de Boyer un mauvais vouloir qui se manifesta en toute occasion. Désirant régulariser sa position, Boyer partit avec Roux pour Zurich, en 1729, et obtint, non sans peine, des pasteurs zurichoises qu'ils l'admissent au nombre des ministres de l'Évangile. Ce fut un nouveau grief; ses collègues auraient voulu qu'il s'adressât à eux pour recevoir l'ordination. Roger surtout se montra fort irrité et sous prétexte que les deux nouveaux ministres n'avaient pas demandé l'autorisation d'aller se faire consacrer à l'étranger, il aurait refusé de les reconnaître, sans les sages remontrances des professeurs Turretin et Maurice et les prudents conseils du pasteur Vial, qui lui représentèrent combien ses raisons d'opposition étaient futiles. Une fois admis, Boyer poussa le rigorisme jusqu'à l'excès, et en même temps, il se montra extrêmement pétulant et emporté dans ses relations avec ses collègues. Tel était l'état des choses lorsque survint l'accusation de la jeune Février, servante aux mœurs plus que faciles. Boyer nia constamment tout commerce avec elle; mais les autres pasteurs n'ajoutèrent pas foi à ses dénégations, et ils déployèrent dans cette triste affaire un zèle pour la discipline, qui, aux yeux de beaucoup de gens, passa pour inspiré par l'envie, la jalousie, l'esprit de vengeance, plus que par la charité.

Durand lui-même, que la calomnie n'avait pas non plus respecté (1), ne conserva pas peut-être toute l'impartialité nécessaire à un juge d'instruction; mais la mort ne lui laissa pas le temps de voir le résultat de son enquête; après dix-sept années de fatigues et de périls, il couronna son apostolat par le mar-

(1) Une copie de cette enquête, probablement celle qui fut envoyée à Antoine Court, est aujourd'hui en la possession de M. Dumont, bibliothécaire à Lausanne, qui a bien voulu nous la communiquer.

(1) On trouve dans la *Corresp.* de Court une pièce de vers qu'il composa en réponse aux bruits calomnieux répandus sur son compte par les Catholiques, surtout par l'apostat *La Chesserie*.

tyre. N'ayant pu ni le gagner ni l'intimider, le gouvernement, en effet, eut recours à la trahison. Deux apostats, *Jacques Astier*, chirurgien de Chalon, et *Jean Brun* se chargèrent de le livrer. Arrêté, le 12 fév. 1732, sur le chemin de Saint-Jean-Chambre à Vernoux (*MSS. de Court*, N° 39), Durand fut immédiatement conduit à Vernoux, puis à Tournon, d'où il fut transféré dans la citadelle de Montpellier. Parmi les lettres qu'il écrivit, durant son apostolat, à *Antoine Court*, il s'en trouve une où il lui annonce son arrestation (*MSS. de Court*, *Corresp.* 1720-38); elle respire un courage héroïque uni à une résignation digne d'un chrétien; en face de la mort, il conserve la plus parfaite sérénité d'âme, son unique préoccupation se porte sur sa femme et sur ses enfants qu'il avait envoyés depuis quelque temps à Lausanne (1). Pendant que son procès s'instruisait, un ancien chapelain de l'ambassade de Hollande, *Barbe*, à qui un écrit trop libre avait attiré de vives censures, au point qu'il avait dû quitter sa place et avait abjuré, écrivit à Fleury, peut-être par humanité et dans l'espoir de faire différer son supplice, qu'il avait l'espoir de le convertir. Nous ne connaissons pas la réponse du cardinal, mais nous savons que le malheureux Durand fut pendu, le 22 avril. Sa mort, comme celle de *Roussel*, de *Désabas*, de *Bénézet* et de *La Faye*, a inspiré aux poètes populaires des bords de l'Erieu une complainte en 30 couplets, écrite sans doute d'un style barbare, mais énergique, et respirant un profond sentiment religieux. Cette complainte a été insérée par *Finiels*, pasteur de Sumène, dans le recueil, qu'il a publié en 1803, des complaintes du désert. Elles sont au nombre de six et célèbrent le martyre des cinq pasteurs que nous venons de nommer, ainsi que les douleurs de la mère de Roussel.

Une des sœurs de Pierre Durand, nommée *Marie*, n'avait que quinze ans

lorsqu'elle fut arrêtée pour le crime de son frère, et enfermée, ainsi que sa belle-mère (1), dans la Tour de Constance, effroyable prison dont le chevalier de Boufflers a tracé le tableau suivant : « Les couleurs me manquent pour peindre l'horreur d'un aspect auquel nos regards étaient si peu accoutumés... Nous voyons une grande salle ronde, privée d'air et de jour; quatorze femmes y languissaient dans la misère et dans les larmes; le commandant eut peine à contenir son émotion, et pour la première fois sans doute, ces infortunées aperçurent la compassion sur un visage humain. Je les vois encore à cette apparition subite tomber toutes à la fois à ses pieds, les inonder de pleurs, essayer des paroles, ne trouver que des sanglots; puis, enhardies par nos consolations, nous raconter toutes ensemble leurs communes douleurs. Hélas! tout leur crime était d'avoir été élevées dans la même religion que Henri IV. » Boufflers accompagnait dans cette visite M. de Beauvau dont l'intercession obtint enfin, en 1768, la délivrance de ces infortunées. Rendue à la liberté après 38 ans de détention, Marie Durand retourna dans son hameau natal, mais elle trouva la cabane paternelle en ruines et les arbres de son verger coupés. L'église wallonne d'Amsterdam lui accorda une pension viagère de 200 livres, qu'elle partagea chrétiennement avec son voisin *Chambon*, revenu octogénaire du bague de Toulon.

**DURANT** (*JACQUES-IMBERT*), pasteur de La Ferté-au-Vidame. Ce fut en cette qualité que Durand fut député par l'Isle-de-France au Synode national de Toncains, en 1614. L'année suivante, il fut appelé à Orléans. Il présida le synode provincial qui se tint à Argenton, le 24 sept. 1617 (*Fonds S. Germain franc.*, 914. 16), avec *Etienne de Monsanglard* pour adjoint et *J. Brun* pour secrétaire. Outre leurs pasteurs, les mêmes qui les desservaient encore en 1620 (*Voy. Pièces justif.*

(1) La Chambre des réfugiés de Berne leur fit une pension de cent écus.

(1) Son beau-frère *Rouvier* était aux galères depuis 1717.

N° LXXVIII), les quinze églises d'Orléans, Beaugency, Blois, Romorantin, Saint-Amand, Issoudun, Châtillon-sur-Loire, Chilleurs, Châtillon-sur-Loing, La Châtre, Corbigny, Espeuilles, La Charité, Sancerre et Chirac, y avaient député chacune un ancien, savoir : *Charles Rousseau, Claude Meslan, Jacq. de Bernouville, Pierre de La Porte, Jean de Blet, Samuel Amowrette, Jamart, Jean Du Plessis, Sébastien Lardillon, Jérémie d'Urzy, François Saffein, Jacq. Bouilleau, Benjamin Mazé, Pierre Bourgeois* et *Jean Jurieu*. Celle d'Argenton y fut représentée par son ministre *Salmon* accompagné de deux anciens, *Denis Chezault* et *Isaac Legeay*. Les églises de Mer, de Châteaudun et de Sully n'envoyèrent que leurs pasteurs, et celles de Marchenoire, Aubusson, Bazoches, Bourges, Gien, Moulins et Jargeau se contentèrent d'y députer les anciens, *Paul de Villeneuve, Isaac Barraban, Isaac d'Authié*, sieur de Harville, *Jean Laverdun, Jean de Benne, Jean Perrotin* et *Théophile de La Brosse*. L'église de Dollot, destituée de pasteur depuis longtemps, avait choisi, pour la représenter, de *Beaultieu* qui s'excusa.

Le 11 juillet 1618, Durant assista de nouveau au synode de Blois qui l'élut vice-président, et le 7 nov. de la même année, il présida celui qui s'assembla à Jargeau, ayant *Vignier* pour adjoint et *Brun* pour secrétaire. Ce fut à ce dernier synode qu'il présenta son livre de *La manne cachée*, et sur le rapport favorable des commissaires, de *Launay* et *Home*, il fut invité à le faire imprimer.

Attentif à remplir tous les devoirs qui lui imposait sa place, Durant prit encore une part active aux travaux des synodes qui se tinrent en 1619 à Sancerre, en 1620 à Jargeau, et les années suivantes en différentes villes. Dans presque tous, il remplit les fonctions de vice-président. Celui de Mer, qui s'assembla le 28 avril 1634, l'appela de rechef à le présider, en lui adjoignant *P. Allard* comme vice-prési-

dent, et *J. Brun* avec *Pierre Longuet*, avocat au parlement de Paris, pour secrétaires. Ce dernier avait été député avec le pasteur *René Bedé* par l'église d'Issoudun. *Thomas Galland* fils, avocat au parlement de Paris, y assista en qualité de commissaire du roi. Les pasteurs de Gien, Orléans, Issoudun, Châtillon-sur-Loing, Marchenoire, Blois, Corbigny, Châtillon-sur-Loire, Bazoches, Sancerre et Mer (Voy. *Pièces justifiées*. N° LXXXI) s'y présentèrent accompagnés chacun d'un ancien, savoir, *Adam Dorival, Jacq. Mariette*, sieur de La Fauconnière, *P. Longuet, Claude Bernard, Isaac de Pavannes* ou *Bavannes*, sieur de Villegrauu, *Pierre Grimaudet*, avocat au parlement de Paris, *François Gassin, P. Girard, Abel Brissart, Paul Chartier* et *Jacq. Chapin* ou *Chabin*. Les églises de La Charité, de Romorantin et de Brinon n'envoyèrent que leurs pasteurs, et celles de Châteaudun, de Chilleurs, de Dangeau, de Jargeau et d'Aubusson ne se firent représenter que par des anciens, savoir, *Jacq. Monceau, Jacq. de La Taille*, sieur de Mongerville, *Gédéon de La Ferrière*, sieur Du Tertre, *Pierre Bonpailard* et *Pierre Colladon*. Celle de Beaugency enfin, qui fut fermée vers ce temps, y députa le ministre *L. Thuysart* et l'ancien *Jean Leroy*.

Le dernier synode provincial que Durant présida fut celui de Châtillon, le 23 mai 1636. *Guérin* remplit les fonctions d'adjoint, et *Claude Bernard de Chamailard*, bailli de Châtillon-sur-Loing, celles de secrétaire conjointement avec le pasteur *J. Brun*. Vingt-et-une églises y furent représentées : huit, savoir Orléans, Dangeau, Bazoches, Romorantin, Brinon, Châtillon-sur-Loing, Issoudun et La Charité par les mêmes députés que dans le synode précédent; quatre par les mêmes pasteurs, mais par d'autres anciens, savoir Marchenoire par *Paul de Courcicault*, sieur de La Hautebardière; Mer, par *Timothee Baignour*; Corbigny, par *Philippe Belon*, et Châtil-

lon-sur-Loire, par *Jacques Foret*. Bondaroi envoya *L. Thuysart*, successeur de *Home*, qui avait reçu, l'année précédente, l'ordre de cesser ses fonctions comme étranger, avec l'ancien *Noël Ihuet*; Blois, *Paul Testard*, son second pasteur, avec l'ancien *Daniel Pajon*; Châteauaun, *Abel Dargent*, qui apostasia quelque temps après, et *Eléazar Molard*; Sully et Argenton, leurs nouveaux pasteurs *P. Guez* et *E. Péju*; Decize enfin, qui devait bientôt disparaître du rôle des églises, son ministre *P. Falquet*. Les églises de Gien, de La Celle et de Sancerre ne députèrent que des anciens, savoir *Babault*, *Mathurin Durchein* et *Pierre Polant*.

Imbert Durant assista encore aux synodes tenus à Mer en 1638 et en 1641; mais il ne figura plus dans celui qui s'y assembla en 1643. On doit en conclure qu'il mourut vers cette époque. On a de lui :

I. *Sermon sur Ps. CXXIV, 8, prononcé en deux actions en l'église réformée d'Orléans, le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre 1615*, La Roch., J. Lucas, 1616, in-8°.

II. *Sermon sur Coloss. II, 8-10*, sans nom de lieu, 1618, in-8°.

III. *La manne cachée ou secret de la sainte Cène*, Sedan, 1649, in-8°.

**DURANT (SAMUEL)** ou **DURAND**, pasteur de Charenton, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Tallemant Des Réaux, qui fait mention de ce ministre dans ses *Historiettes*, dit qu'il était fils d'un bourgeois de Paris, que les persécutions avaient chassé à Genève (1), ce qui n'est pas tout-à-fait exact; car *Jean Durant*, conseiller du roi et trésorier général des bâtiments de France, était mort, lorsque sa femme, *Madelaine Couet Du Vivier*, se retira à Genève avec ses quatre fils : *Ezéchiel*, colonel au ser-

vice de Venise, puis général en Danemark, sur qui nous ne possédons aucun renseignement; — **DANIEL**, sieur de Hautefontaine, dont nous parlerons après son frère; — **SAMUEL**, à qui cette notice est plus spécialement consacrée; — **JEAN**, conseiller du prince palatin de Deux-Ponts, qui épousa à Metz *N. Chardot*.

Bayle, qui a consacré dans son Dictionnaire un article fort court à Samuel Durant, nous laisse ignorer le lieu et la date de sa naissance; mais il résulte de ce que nous venons de dire, qu'il naquit en France, et comme sa mère était veuve d'*Edmond de Saint-Rémy*, une des victimes de la Saint-Barthélemy, lorsqu'elle se remaria avec Jean Durant, on doit en conclure que ce pasteur vint au monde vers 1580. Selon Tallemant Des Réaux, le jeune Durant voulut suivre d'abord la carrière des armes, vers laquelle le portait son inclination; mais il y renonça plus tard pour embrasser celle des lettres. On sait encore que Durant fut ministre du landgrave de Hesse et de la sœur de Henri IV, avant d'être appelé à desservir l'église de Paris.

Durant était, dit Aymon, « un très-saint homme de Dieu, très-éloquent et très-zélé prédicateur, un éclair et un tonnerre en chair. » Bayle, plus simple et plus vrai, se contente de nous apprendre qu'il passa pour un grand prédicateur. L'influence dont il jouissait dans son Eglise prouve d'ailleurs qu'il n'était pas un homme ordinaire. La province de l'Isle-de-France le députa, en 1609, au Synode national de Saint-Maixent; en 1614, à l'Assemblée politique de Saumur, et, en 1615, à celle de Grenoble qui le choisit pour vice-président. En 1612, le Synode national de Privas lui donna une marque signalée de son estime, en le chargeant, conjointement avec *Du Moulin*, *Rouvray*, *La Milletière*, *Chênevert* et de *L'Isle-Grosnot*, de travailler au rétablissement de la bonne harmonie entre les grands seigneurs du parti huguenot.

(1) Dès 1555, *Zacharie Durand*, du Blaisois, avait été reçu citoyen de Genève; *Jean Durand*, libraire, de Marigny, près de Chatillon-sur-Seine, le fut, en 1556, avec son fils *Isaac*; *Antoine Durant*, de Saint-Etienne, en 1613, avec son fils *Jean*.

Député de nouveau par l'Isle-de-France au Synode de Charenton, en 1623, Durant en fut élu modérateur. Outre les matières générales que nous reproduisons dans nos Pièces justificatives, le synode eut à s'occuper incidemment de la question qui agitait alors toute l'Eglise protestante, celle de l'arminianisme. Il se montra sévère à l'égard des adversaires du synode de Dordrecht. Il ordonna de les poursuivre par les censures ecclésiastiques s'ils dogmatisaient; sinon, on devait chercher à les ramener par la persuasion; mais si, au bout de trois mois, ils se montraient obstinés, il fallait les excommunier. Le synode recommanda aussi d'exercer la censure la plus rigoureuse sur leurs ouvrages.

Les Pères du synode firent preuve de plus de sagesse, en ordonnant aux pasteurs d'éviter, dans leurs sermons, d'aborder des questions oiseuses, et il prit une mesure qui dut être généralement approuvée, en ajoutant à la Discipline ecclésiastique un canon qui prescrivit aux ministres de résider au milieu de leurs troupeaux, sous peine de déposition.

En 1625, Durant présida encore le synode provincial qui se tint, le 17 avril, à Charenton, en présence du commissaire du roi *Galland*. *J.-B. Bugnet*, pasteur de Calais, lui fut adjoint comme vice-président. *David Blondel*, ministre de Houdan, et *Isaac d'Huisseau*, un des députés de l'église de Paris, furent élus secrétaires. Sur la proposition de Galland, le synode députa au roi *Bugnet*, *Edme Aubertin*, ministre de Chartres, *Jacques d'Aussy*, sieur Des Coutures, ancien de l'église du Plessis, et *Jean de Gravelle*, sieur de Bouterne, ancien de l'église de Houdan, pour protester contre la dernière prise d'armes et pour lui jurer obéissance et fidélité inviolable au nom des Eglises protestantes (*Fonds Saint-Magloire*, N° 40) (1).

(1) Assistèrent, en outre, à ce synode, *Jean Mestrezat*, *Charles Drelincourt* et *Pierre de Launay*, ancien, pour Paris; *Jean Carré* et

Durant tomba malade peu de temps après la clôture de ce synode. Il mourut en 1626.

Outre la *Défense de la confession des églises réformées de France* (Charent., 1617, in-8°; Gen., 1625, in-8°) qu'il publia en réponse aux accusations du jésuite Arnoux, de concert avec ses collègues *Montigny*, *Du Moulin* et *Mestrezat*, il a laissé:

I. *Sermons sur Esaïe*, Gen., 1618, in-8°.

II. *Méditations pour les églises réformées de France sur les afflictions de ce dernier temps*, Sedan, 1622, in-16; Gen., 1623, in-32.—C'est, selon toute apparence, le même ouvrage que celui qui est indiqué dans l'index de l'archevêque de Paris sous le titre de

*P. Gourel*, ancien, pour Meaux; *Isaac Bitot* et *Nicolas Courtier*, ancien, pour Claye; *Jean Perrault*, et les trois anciens *P. Fouté*, *P. Sauvral* et *J. Liévin* pour Lisy et Bezu; *Etienne Le Blanc* et *Robert Langlois*, ancien, pour Senlis; *Daniel Jacobé*, ministre de Château-Thierry; *J. Migneau* et *Tiercelin*, ancien, pour Touquin; *Ferdinand de Prez*, ministre de Fontainebleau; *Julien Barry*, ancien de l'église de Rency, le pasteur *Richard* s'étant excusé. Les églises de la Champagne furent représentées par *Moïse Cherillette* et *Simon Hulon*, ancien, pour Vitry; *Benjamin Massin* et *Laurent Briant* pour Châlons; *Jean Pasquet*, ministre d'Espence; *Sigebert Alpée* et *Nathan Berthelin*, ancien, pour Saint-Mars; *Claude Voisin*, ancien de Bar-sur-Seine; *Denis Boucher* et *Pierre Hongny*, ancien, pour Chaltray et Ay; *Honoré Candomer*, ministre de Netiaacourt; *Hugues Babinet*, ministre de Langres; *Etienne de Courcelles*, ministre de Heiltz; *Jacob de Roussy*, ancien de Falaiseau; *Ezéchiel Danois* et *Gabriel Renard*, ancien, pour Sézanno. De Juigné, pasteur de Vassy, s'excusa. Le colloque de la Picardie y députa *Isaac de Nogentel*, ministre de Compiègne; *Abraham de La Cloche*, ministre d'Amiens, avec *Germain Dumont*, ancien; *Jean Mestayer* et *P. Hermelin*, ancien de Saint-Quantin; *Samuel Vanquet*, ancien de Laon; *Henri Truset*, ancien de Leval; *Esaïe Blanchard* et *David Des Marets*, ancien d'Oisemont; *Claude Maillart* et *Jean Charpentier*, anciens de Clermont; *Benjamin Tricolet* et *P. Bonquesnain*, ancien de Chauny. Y assistèrent enlia pour les églises de la Beauce: *Jacques Couronne* et *Paul Gouin*, pour Authon; *Samuel Quinson* et *Jean de Loncau*, pour La Ferté; *Louis Le Blanc*, ministre du Plessis; *Isaac Chorin* et d'Amours, ancien de Mantes; *Pieterne*, ancien de Chartres; *Maurice de Lauberan*, ministre de Baignolet.

*Méditations sur les églises réformées de France.*

III. *Trois sermons sur ces mots :* N'éteignez point l'esprit, I Thess., V, Sedan, J. Jannon, 1623, in-12.

Nous n'avons pu nous procurer ces deux derniers ouvrages de Durant. Selon Bayle, Spanheim, son parent et l'héritier de ses livres, a fait imprimer à Genève, en 1627, *Sept sermons* de notre pasteur, en y ajoutant une épître dédicatoire. L'index cité parle aussi de *Six sermons sur quelques textes de l'Écriture Sainte* et de *Trois sermons sur Thess. I, 49*, sans autre indication. Enfin, le bibliographe Jöcher attribue à Samuel Durand, nous ne savons sur quelle autorité, *Tractatus de consolatione afflictorum* (peut-être le N° II) et *Anatomia christiana*. Ajoutons qu'on trouve quelques méditations de Durant dans *Le voyage de Béthel par Jean de Fauquembergue*.

Le frère de Samuel Durant, Daniel, s'est fait connaître sous le nom de HAUTEFONTAINE dans l'histoire de nos troubles civils, comme « bon écrivain, bon guerrier et très-expert dans les affaires politiques, » ainsi qu'en convient Mirrasson.

Hautefontaine, dont le caractère formait le contraste de celui de son frère, se livra d'abord à l'étude des lettres, et il y fit d'assez grands progrès pour oser disputer de *Du Moulin* la chaire de philosophie à l'université de Leyde; il fut vaincu, et pour se venger de sa défaite, il roua de coups son heureux concurrent. Quittant alors les belles-lettres pour les armes, il s'attacha à Béthune qu'il suivit à Rome, où il montra en diverses occasions une aussi mauvaise tête qu'en Hollande. De retour en France, comme « il savoit, étoit hardi et avoit l'esprit agréable et plaisant, » dit Tallemant Des Réaux, il fut choisi pour gouverneur de *Henri de Rohan* et de son frère *Soubise*, qui l'un et l'autre conservèrent pour lui la plus vive affection et le consultaient en toutes choses. En 1604, Rohan l'envoya en Angleterre, en le chargeant

d'offrir de sa part un cheval de prix au roi Jacques. Hautefontaine voulut profiter de son séjour à Londres pour marier son élève. Le soupçonneux Henri IV fut instruit de ses démarches, et Villeroy ordonna à *Sully* de le renvoyer en France pour mettre fin à « des pratiques préjudiciables au service du roy. » En 1612, Hautefontaine rendit un service plus important à Rohan en faisant échouer, comme nous le raconterons ailleurs, l'entreprise de *La Rochebeaucourt*, qui, pour complaire à la reine-mère, voulait maintenir à Saint-Jean-d'Angély un maire opposé aux intérêts du duc. En 1615, les deux frères l'envoyèrent porter de leur part à l'Assemblée de Grenoble l'assurance « qu'ils se soumettoient entièrement aux résolutions qui y seroient prises, et qu'ouï besoin seroit, ils les soubszignoeroient de leur propre sang. » Maréchal de camp dans l'armée huguenotte, Hautefontaine crut son honneur intéressé à ne pas se séparer de ses anciens élèves, lorsqu'ils prirent les armes en 1620, quoiqu'il n'approuvât pas leur entreprise, et il fit, dit Mirrasson, tout ce que l'on pouvait attendre de lui. Rohan, qui connaissait son expérience militaire, le donna pour lieutenant à son frère, chargé de la défense de Saint-Jean-d'Angély. « C'étoit celui qui principalement agissoit, lit-on dans les Mémoires de Castelnaut, et ordonnoit de toutes choses, et M. de Soubise, ainsi que les autres seigneurs qui étoient dedans la place, se reposant entièrement à sa bonne conduite, et il est à croire que s'il eût vécu, le roi ne fût pas si facilement venu à bout de ce siège. » Hautefontaine fut, en effet, tué avec le capitaine de *Nieul* dès les premières attaques. Comme on l'emportait gravement blessé, raconte Mirrasson, il exhorta les habitants à se bien défendre. On eut soin de publier qu'il n'avait reçu qu'une blessure légère, et on l'enterra dans la nuit. Malgré ces précautions, sa mort ne put être tenue longtemps cachée, et les habitants découragés parlèrent aussitôt de se rendre. Se-

lon Le Vassor, Hautefontaine était l'officier le plus expérimenté qui se fût enfermé dans Saint-Jean-d'Angély avec Soubise, et selon Mirasson, il avait acquis cette expérience dans les guerres de Hollande où il avait commandé avec distinction.

**DU RASTEL (MATTHIEU)**, coseigneur de ROCHEBLAVE, fils de Florent Du Rastel et de Marguerite Limojon, épousa, en 1556, *Jeanne de La Tour-Gouvernet*. Du Rastel, on n'en saurait douter, prit une part active aux guerres de religion dès leur origine, et il s'y distingua, puisque *Lesdiguières*, si bon appréciateur du courage militaire, lui confia, en 1580, selon Piton-Court, le commandement de Nions. En 1595, il fut envoyé à Henri IV, après la prise de Mirebel, pour lui rendre compte de l'état du Dauphiné. On ignore la date de sa mort, mais on sait qu'il laissa un fils, nommé DAVID, et deux filles, appelées MARIE et ISABEAU. Cette dernière épousa *Dalmas Boutin*.

David Du Rastel suivit, comme son père, la carrière militaire, et servit, en qualité de capitaine, dans un régiment d'infanterie pendant la minorité de Louis XIII. Il mourut en 1612. De son mariage avec *Diane de Cavaillon*, fille de *Barthélemi de Cavaillon*, seigneur de Cabassolles, et de N. d'Allen, célébré dans l'église réformée, le 5 mars 1600, naquirent ALEXANDRE Du Rastel; ISABEAU, femme, en 1630, de *Gaspard Buffer* ou *Bouffer*, avocat-général au parlement de Grenoble; JUDITH, dont le sort est ignoré; JEANNE, mariée à Charles Artaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, et MADELAINE, la même peut-être que MARIE Du Rastel, qui, selon Piton Court, mourut, en 1674, abbesse du couvent de St-Sauveur à Marseille.

Alexandre, « un des plus vaillants hommes du royaume », dit Chorier, épousa, le 21 février 1656, *Antoinette de Sillol*, veuve de *Joseph de Bonne*, seigneur de Rochefort, lieutenant-colonel du régiment de Sault, et

filles de *Louis de Sillol*, conseiller au parlement d'Orange, et d'*Isabeau de Forêts-Blacons*. Il testa en 1658, et mourut vraisemblablement peu de temps après, laissant LOUIS, tué en duel, et ALEXANDRE, mort en 1706.

A quelle époque cette famille abjura-t-elle le protestantisme? Rien ne nous l'apprend. Nous savons seulement que celle de Sillol professait encore la religion réformée en 1685, le mariage de *Jean de Sillol de Saint-Vincent* avec *Marie de Launay-d'Antraigues*, fille de *Jacques de Launay*, comte d'Antraigues, ayant été béni, à cette époque, dans le temple protestant de Lagorce.

**DURCOT**, nom d'une famille poitevine dont une branche, celle de LA ROUSSIERE, professa le protestantisme, depuis la conversion de *Gilles Durcot*, baron de La Grève et sieur de La Roussière, qui laissa sept enfants de son mariage avec *Marguerite de La Muce*: 1° PIERRE, qui suit; — 2° RENÉ, chef de la branche de Boireau, qui parait s'être réunie de bonne heure à l'Église romaine et qui s'éteignit à la 4<sup>e</sup> génération; — 3° CLAUDE, souche de la branche de Puitesson; — 4° PIERRE, sieur de L'Aumosne, chef d'une branche qui s'éteignit aussi à la 4<sup>e</sup> génération; — 5° ANNE, femme de *Jean Aymon*, en 1578; — 6° LOUISE, dame de La Roche; — 7° SCIPION, sieur de La Fourcherie.

Pierre de Durcot, sieur de La Roussière, servit de sa personne et de ses biens la cause de Henri IV; mais il ne voulut pas pousser le dévouement jusqu'à lui sacrifier sa religion. En récompense de ses services, ce prince le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. Selon Filleau, qui a consacré un art. à la famille Durcot dans le T. II de son Dictionnaire des familles du Poitou (Poitiers, 1854), La Roussière aurait été appelé par Louis XIII au gouvernement de Royan, au mois de déc. 1620; mais c'est une erreur manifeste, si comme le même écrivain nous l'apprend un peu plus bas, sa femme *Jeanne Chastaignier*, qu'il avait épou-

sée en 1590, était veuve en 1615; il s'agit donc de son fils aîné. Ce fils se nommait ALEXANDRE, baron de La Grève, sieur de La Roussière. Le poste que lui confia Louis XIII, et surtout les circonstances dans lesquelles il le lui confia, pourraient faire supposer qu'il avait abjuré la religion réformée, comme le fit son frère PAUL, qui devint protonotaire apostolique et aumônier du roi; mais on se tromperait très-probablement. On lit, en effet, dans un des registres du Secrétariat (*Archiv. E. 3377*), que le sieur de La Roussière, nouveau catholique, fut arrêté, en 1694, et jeté en prison avec sa femme, M<sup>lle</sup> de La Bratière, qui descendait comme lui d'une famille protestante, parce que, n'ayant pas voulu se confesser ni se soumettre aux autres devoirs imposés par l'Eglise romaine, il avait gagné un prêtre de Nantes qui l'avait marié sans rien exiger de lui qui répugnât à sa conscience. Ce fait semble prouver, en même temps, qu'Alexandre Durcot laissa des enfants de sa femme *Martine Palot*, fille de *Jean Palot*, conseiller secrétaire du roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et de *Louise Thuraull*. Nous devons dire cependant que Fil-leau, malgré ses immenses recherches, ignorait s'il avait eu postérité.

Outre les deux fils que nous venons de mentionner, le sieur de La Roussière laissa dix autres enfants : 1° LOUIS, sieur de La Chaume, marié, en 1630, à *Jacquette Foucher*, fille de *Jean Foucher*, sieur de La Barayre, et de *Renée de Saint-Hilaire*, puis, en secondes noces, à *Madeline de La Gastinaire*, fille du sieur de *La Liardière*, d'une famille toute dévouée à l'Eglise protestante (1); — 2° SAMUEL, sieur de Romefort; — 3° GABRIEL, sieur de Saint-Aubin; — 4°

JEANNE, femme, en 1613, de *Jacques Bertrand*, sieur de Saint-Fulgent; — 5° MARIE, épouse de *Jacques de Béjarry*, sieur de La Roche-Louerie, dont la postérité a donné des confesseurs à l'Eglise réformée; — 6° HÉLÈNE; — 7° ANTOINETTE, alliée à *Jaudouin*, sieur de Passy; — 8° SUSANNE, mariée avec *René de Maingarniau*, sieur de Vignault; — 9° LOUISE, femme d'*Elie de Regnon*, sieur de Chaligny; — 10° GILLES, sieur de La Grève, qui épousa, en 1630, *Anne Morais*.

Le troisième fils de Gilles Durcot, Claude, sieur de La Coudraye, devint seigneur de Puitesson par son mariage, en 1603, avec *Anne de Saint-Hilaire*, fille d'*Elie*, sieur de Rétaill, et d'*Anne de Puitesson*. Son fils GILLES, seigneur de Puitesson, épousa, en 1632, *Louise Du Tréant*, fille unique de *Jacques Du Tréant* et d'*Olympe Bellineau*, et il en eut cinq enfants; ALEXANDRE, sieur de La Grève; GILLES, sieur de Puitesson, époux, en 1679, d'*Antoinette Du Gast de Briacé*; JACQUES; ANTOINETTE, et ANNE, sieur du Plessis-Puitesson, marié à *Elisabeth d'Auzy* et mort avant 1684.

DURET (JEAN), sieur de LA BARRÉE, d'une des plus anciennes familles de l'Anjou, député aux États-Généraux de 1560, gouverneur d'Angers, en 1562, avec *Pierre de La Pierre*, sieur Du Plessis-Baudouin.

Dans ses Recherches sur Angers, Bodin raconte ainsi la prise de cette ville par les Huguenots, d'après les sources catholiques qu'il a consultées. *Claude Pineau*, chanoine de la cathédrale, ayant introduit secrètement dans son logis un grand nombre de Protestants de Saumur, de Baugé, de Beaufort, de Château-Gontier, de Craon et autres lieux du voisinage, tous, à un signal donné, sortirent en armes, se joignirent à leurs coreligionnaires d'Angers, s'emparèrent du palais épiscopal, des maisons des chanoines, se rendirent maîtres des portes de la ville, et le lendemain, ils se montrèrent publiquement dans les rues, ayant à leur tête *Sou-*

(1) En 1700, M. de *La Liardière* et sa femme furent dénoncés comme mauvais catholiques (*Arch. E. 3386*). Cette dame fut enfermée à l'Union chrétienne de Fontenay, en 1701 (*Ibid.* 3387), transférée dans le château de Nantes, puis à l'Union chrétienne de Luçon, en 1703 (*Ibid.* E. 3390).

celles (1), *La Barbée*, *Vareennes*, *Mébrélin*, *Des Marais*, *Malabry* et d'autres gentilshommes angevins. Les jours suivants, ajoute l'historien cité, ils commencèrent le pillage des églises par celui de la cathédrale, ils en brisèrent les statues et jetèrent une partie de leurs débris dans la rivière. Le fameux *Théodore de Bèze*, continue-t-il, qui arriva à Angers pendant ces profanations si contraires aux intérêts de la Réforme, fit un sermon à ce sujet dans l'église des Augustins, et il le termina en priant les chefs calvinistes de s'opposer désormais à toutes ces violations.

Bodin néglige de parler de l'accord qui avait été conclu entre les deux partis le lendemain de la prise de la ville (*Voy.* IV, p. 320), accord qui seul peut expliquer l'inconcevable sécurité de *La Barbée* qui avait été nommé gouverneur du consentement de tous les habitants, protestants et catholiques; il se reposait évidemment sur la bonne foi de ses ennemis; mais les Catholiques dissimulaient, n'attendant qu'une occasion de prendre leur revanche. Les Catholiques, c'est l'historien d'Angers qui parle, étant restés maîtres du château, *Puygaillard* y introduisit de nuit des troupes, et la garnison, profitant de la sécurité qui régnait dans la ville, fit une sortie, le 5 mai, et s'empara de tous les postes presque sans coup férir. « Il n'y eut, dit Bodin, que quelques calvinistes tués, d'autres furent faits prisonniers, et d'autres enfin jetés à la rivière. » Nous avons déjà fait connaître ailleurs (*Koy.* I, p. 30) les noms de quelques-unes des victimes des sanglantes représailles des Catholiques. Nous compléterons ici, d'après *Crespin*, la liste de ces martyrs, afin de faire connaître le sort réservé par *Puygaillard* à ses prisonniers. *Pierre Richard*, marchand « connu de tous pour un vray preudhomme et amateur du bien public », fut pendu devant sa porte; *Ma-*

*sure*, vieillard plus que centenaire, fut noyé, ainsi que le sellier *François Portorin*. Une demoiselle *Du Plessis-de Cherre*, âgée de 70 ans, fut assommée à coups de crosses de pistolet. On pendit ou l'on décapita, selon leur qualité, le gabelier *Rivière*, le sergent *Julien d'Ivry*, *Maurille* et *Jacques Les Thécards*, « excellens ouvriers en draperie, » le jeune *Austel*, qui s'asseyait encore sur les bancs de l'école, les patissiers *Loriquette* et *Estienne Moreau*, le brodeur *Tête d'or*, le joueur d'instruments *Guillaumin*, le courrier *La Touche*, le tailleur *Bruneau*, l'orfèvre *Prieur*, les arquebusiers *Antoine* de *Folambert* et *Jean Le Clerc*, le chaussetier *Mathurin Vuet*, le marchand *Jean Rochery*, le cordonnier *Thourneau*, le sellier *Cheneau*, le fourbisseur *Antoine Duryon*, *Marchets*, *Guytel*, le serrurier *Chudeau*, les tisserand *Osanne*, le capitaine *Septier*, les sieurs de *La Cruardière*, de *Vuytèque*, de *Boisshubert*, *Bonaulet*, contrôleur d'Ingrande, *Jean Briant* de *Craon*, *Jacques Meignan*, *Macé Raguin*, sans parler d'une vingtaine d'autres dont le martyrologe n'a pas conservé les noms. Au mois de juillet, les fureurs de la réaction ne s'étaient pas encore apaisées. Le cordonnier *Chalonne*, la femme de l'avocat *Sigongne*, « impotente de tous ses membres », le contrôleur *Vasset* d'Ingrande, *François Hugnet*, furent assommés; *Guillaume Crosnier* et *François Planchevant*, noyés, ainsi que quelques autres. Les assassinats continuèrent ainsi jusqu'à la fin de décembre; mais c'était encore pis dans les environs. A Beaufort, un notable marchand nommé *Philippe Truchon*; à Moulignerne, *Urbain Aubry*; près de Baugé, *Louis* et *François de Grand-Moulin* et de *La Galisseraye*; près de Segré, le sieur de *Pouchenon*, âgé de plus de 80 ans, périrent victimes du fanatisme de la populace ou de la cupidité de ses chefs. On vit même un apostat, *Macé de La Boissière*, sieur des Aunaies d'Hatilly, soudoyer une de ces bandes d'assassins

(1) D'autres historiens mieux informés, selon nous, disent que ce gentilhomme n'arriva à Angers que quatre jours après, avec une mission de *Condé*.

pour faire égorger son frère *Hardouin* dont il convoitait la fortune. Bien d'autres, dont les noms sont tombés dans l'oubli, expièrent cruellement le crime de protestantisme à Longué, à Chalonne, à Candé, à Château-Gontier.

Le plus grand nombre cependant des protestants d'Angers parvinrent à s'enfuir; quelques-uns trouvèrent un sûr asile dans les maisons de leurs amis catholiques. Au rapport de Bodin, Louvet a conservé dans son Journal msc. les noms de deux cent quarante-quatre qui furent condamnés par contumace. Quelques-uns seulement de ces fugitifs, comme *Bautru*, *Des Matras*, *François Grimaudet* et l'avocat *Gilles Héard*, osèrent rentrer dans leurs foyers à la conclusion de la paix. « Ce qui, observe Crespin, ne leur estoit guères meilleur que si on les eût mis entre les mains du bourreau, tesmoin ce qui avint le neuvième d'avril à un homme de Cran, nommé *Le Tondeur*, lequel, à son entrée en la ville, à son retour d'Orléans, ayant esté présenté audit gouverneur, fut remené dehors par le commandement d'icelui et aussi tost massacré ». Le même écrivain raconte qu'on retint dans les prisons d'Angers jusqu'au mois de juillet 1563, malgré les ordres les plus précis du Conseil, le sénéchal *Nicolas Amyot* et le procureur *Olivier Turpin*, dont les places avaient excité la convoitise.

La Barbée fut assez heureux pour échapper au sort qui l'attendait. Il continua à porter les armes en qualité de guidon de la compagnie de *Condé* jusqu'à la bataille de Jarnac où il fut fait prisonnier. En 1572, pendant le massacre de Paris, il se trouvait à Angers auprès de son frère puiné, le sieur *Du Tertre*, retenu au lit par la fièvre. Chargé des ordres de la Cour, Montsoreau arriva dans cette ville peu de jours après la Saint-Barthélemy, en fit fermer sur-le-champ les portes, et, raconte Bodin, dans ses Recherches sur Saurmur, courut à l'hôtel du Chapeau-Rouge près le Château, où il savait que les deux frères demeuraient. Furieux

d'apprendre que La Barbée s'était dérobé à ses coups, il passa dans la chambre où Du Tertre était couché et le poignarda.

L'histoire ne nous fournit pas d'autres renseignements sur Jean Duret; nous ajouterons seulement qu'il était beau-frère de *La Burrière*, gouverneur de La Charité.

**DURETTE** (N.), pasteur des églises françaises de Chelsea et de Crispin-Street, chapelain du régiment de Macartney et de celui de lord Cobham, et de plus, théologien d'une grande érudition, est auteur d'un *Traité sur l'abus des confessions de foi*, qui a été trad. en angl. par *François de La Pillelennière*, et publié à Lond., 1718, 8°.

**DURFEY** (THOMAS), auteur dramatique, né à Exeter vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, descendait d'une famille réfugiée originaire de La Rochelle. Ses parents le destinaient au barreau; mais quelques succès dans la littérature légère le décidèrent facilement à abandonner une carrière pour laquelle il n'avait aucun goût. Royaliste par principes, il composa contre les Têtes-Rondes des odes et des satires qui lui gagnèrent les bonnes grâces de Charles II. Sa faveur se soutint auprès de Guillaume d'Orange, en sorte que, bien venu à la Cour et recherché par les sociétés les plus brillantes à cause de sa gaité spirituelle et de la grâce toute particulière avec laquelle il chantait ses propres chansons, il aurait pu mener la vie la plus heureuse, s'il avait été moins prodigue. Ses folles dépenses le jetèrent souvent dans de grands embarras. La protection d'Addison, qui obtint à son bénéfice une représentation des *Sœurs intrigantes*, une de ses comédies, le garantit de la prison dont il était menacé par ses créanciers; mais elle ne l'empêcha pas de mourir dans une espèce de misère, en 1723. On a de lui un grand nombre d'odes, de sonnets, de ballades, et plusieurs pièces de théâtre, tragédies ou comédies, remarquables par la force de l'intrigue et la facilité du dialogue, mais déparées, les co-

médies surtout, par une extrême licence. Voici la liste de ses ouvrages, d'après Watt.

I. *The siege of Memphis or the ambitious Queen, a tragedy*, Lond., 1672; in-4°.

II. *Madam Fickle or the Witty False One, a comedy*, Lond., 1677, in-4°.

III. *The Fool turned critic, a comedy; Trick for Trick, or the debauched Hypocrite, a comedy*, Lond., 1678.

IV. *Squire Old Grapp, or the Night Adventurers, a comedy*, Lond., 1679.

V. *Butler's Ghost or Hudibras*, Lond., 1682, in-8°.

VI. *The Royalist, a comedy*, Lond., 1682, in-4°.

VII. *An elegy upon king Charles II, and panegyrics upon king James II and queen Mary*, Lond., 1685.

VIII. *A Fool's Preferment, a comedy*, Lond., 1688, in-4°.

IX. *Poems, consisting of satyrs, elegies and odes*, Lond., 1690, in-8°.

X. *Bussy d'Ambois or the husbands revenge, a tragedy*, Lond., 1691.

XI. *Stories moral and comical*, Lond., 1694, in-8°.

XII. *The Richmond heiress, a comedy*, Lond., 1693, in-4°.

XIII. *The comical history of don Quizot*, Lond., 1694-96, in-4°.

XIV. *A pindaric poem to the memory of queen Mary*, Lond., 1695, 4°.

XV. *Tales tragical and comical*, Lond., 1704, in-8°.

XVI. *A fond husband, a comedy*, Lond., 1711, in-4°.

XVII. *Wit and Mirth, or Pills to purge melancholy*, Lond., 1719-20, 6 vol. in-4°.

XVIII. *New operas, with comical stories and poems on several occasions*, Lond., 1724, in-8°.

**DURFORT**, première maison de la Guienne par son ancienneté et son illustration, divisée en plusieurs branches dont deux, au moins, ont embrasé de bonne heure la religion réformée et défendu avec énergie, pendant un temps, la cause protestante.

## BRANCHE DE DURAS.

*Symphorien* de Durfort, seigneur de Durfort et de Catherine de Gontaut, prit les armes au premier appel de *Condé*. Colonel des légionnaires de la Guienne, il assembla une troupe nombreuse et la conduisit au secours du prince à Orléans. Condé, nous l'avons dit, ne sut pas profiter de ses avantages; il laissa son armée se dissiper sans rien entreprendre de considérable, et il s'aperçut trop tard que Catherine de Médicis et les triumvirs s'étaient joués de sa crédulité. Afin de réparer, autant que possible, le mal causé par ses lenteurs, il envoya ses principaux lieutenants dans les provinces pour y lever de nouvelles troupes. Duras retourna donc en Guienne, et il voulut profiter de son séjour dans les environs de Bordeaux pour s'emparer de cette cité importante, au moyen des intelligences qu'il noua avec *Boyenfran*, lieutenant du gouverneur du Château-Trompette. Toutes les mesures étaient prises : les Protestants bordelais devaient se saisir de la ville sous la conduite de *Puch-Pordailan*, d'*Auros* et de *Salignac*, et Duras s'approchait déjà pour leur prêter main forte, lorsque, au moment de l'exécution, *Boyenfran*, manquant de cœur ou changeant d'avis, refusa son concours à l'entreprise. Le parlement se vengea de la terreur qu'il avait éprouvée par un terrible arrêt contre une foule de Huguenots (1), et par l'exécution

(1) Cet arrêt, daté du 28 juillet 1562, se trouve dans un vol. msc. du Fonds de Brienne côte 206. Voici les noms des condamnés : *Symphorien de Durfort*, *Charles de Monferand*, sieur de Langoiran, *Jean de Donnyssan*, sieur de Citran, et son frère *Pierre de Donnyssan*, sieur de Gabaston, *Jean de Lausse*, sieur de Sarsins, *Gaston de Castells*, sieur de Roal, *Jean de Lasours*, sieur de Savignac et ses deux frères *Bernard de Lasours*, dit le capitaine *Rossillon*, et *Mathieu de Lasours*, dit le baron de *Savignac*; *Joachim de Segur*, sieur du Grand-Puch; les capitaines *Boyenfran*, *Auros*, *Rual*, *La Millière*, *Fontpeyre*, *Peyrelongue*, *Malvirade*, *François Borderie*, *Pierre de Salignac*, *Deportes*, dit le capitaine *Blancheport*; *Philibert Gréne*, dit *La Fromentée*, *Denis Turpin*, du

des deux ministres *Pierre Neuschâtel* et *Philibert Gréné*, « personnages douez de grands dons. »

Changeant alors de plan, Duras résolut de se rendre maître du cours de la Dordogne et de la Garonne. A cet effet, il se présenta devant Saint-Macaire qu'il emporta d'assaut après une vigoureuse défense, et il vengea cruellement sur les habitants la mort du ministre de Marmande *Roland Vailant*. Déjà la disette se faisait sentir à Bordeaux, lorsque Montluc, décidé à rompre son dessein à tout prix, l'attaqua à Targon. Lâchement abandonné par sa cavalerie, Duras, après un rude combat dont chaque parti s'attribua l'honneur, se retira à Tonneins, abandonnant Marmande, Saint-Macaire, Bazas et Villeneuve d'Agénois, qui tombèrent bientôt au pouvoir de l'ennemi.

*Mauroisin-Moncrabeau*, qui abjura peu de temps après, lui ayant amené un renfort de deux enseignes levées

Mas d'Agénois, *Louis Des Appas*, contrôleur de La Reole, *Jean Garreau*, le maréchal *Jean Pascault*, *Arnand Gandrien*, dit *Porges*, *Raimond Gausse*, *Michel de Lestrade*, le chandelier *Elienne Perrin* et ses deux fils *Gassiot* et *Guillaume*, *Jean Poncastel* et son fils *François*, son gendre *Vincent Blouyn* et son facteur *Gratien*, *Jean Villain*, *Robert Dorqueil*, *Pierre Sainctère*, *Bernard Furton*, dit *Gorrichon*, *P. de L'homme*, *J. Carboneyn*, *P. Artiguelongue*, *Michel Besse*, *Bertrand Grosscayre*, *Antoine Burgensis*, dit *Bernigny*, le facteur *J. Delamon*, le courtier *Guillaume de Gaud*, les cordonniers *Amanieu Douret* et *Domenge*; *Martin Billouet*, *Guill. Lory*, batteur de monnaie, *Buhuet*, *Franç. Mordan*, les taverniers *Laurent Teyssier*, *Gaillard Bourgeois*, *Antoine de Ranlay*, l'orfèvre *Ferry Legrand*, *Lecayre*, *J. Massignac*, *J. Campene*, les merciers *J. de Lalan* et *Claude Biffe*, les chaussetiers *Castillon* et *Mondon*, les soldats *Martin de Mons* et *Méric*, *Nicolas Brezelance*, *Jacq. Bouchaud*, *Etienne Ridepeau*, le passementier *J. Moreau*, *Jean Gros-Sernin*, maître du jeu de paume, *Louis Valadon*, dit *Paschal*, *Magence*, ancien chanoine du Mas, *Courtiade* de Marmande, *Blaise Tournier*, marchand de chevaux, *Jacques* et *Antoine Prasens*, l'hôtelier *Dominique Boyard*, *Arnand Guyraud*, *Guillem Brouster*, *Gaxsen*, *Pierre Gasteau*, sergent royal, *Melon*, contrôleur, et son frère *Pierre*; *Michel Puy*, *Patrice*, *Jean Barbier*, *Jacq. Lefornier*, *Pierrot Camasse*, armurier, *P. Mande*, chandelier, *Charles Lesprounner*, *Pierre Duhard*, *Jacq. Coulomb*, *Jacq. de La Croix*, *Arnand Robert*, *Andouyn*.

dans le pays d'Albret, Duras se rendit à Caumont pour se concerter avec la reine de Navarre; puis il rentra dans l'Agénois et envoya *Puch-Pardaillan* et les trois frères *Lasours* ou *Lescurre-Savignac* au-devant des troupes que *Jacques Pons de Mirambeau* lui amenait de la Saintonge. Les habitants d'Agen, que menaçait le féroce Montluc, l'ayant appelé à leur secours, il fit partir en avant le capitaine *Truelle*, et lui-même, laissant une garnison dans La Penne sous les ordres du capitaine bordelais *Liouran*, qui remplaça dans son commandement le sieur de *Catus*, il se rendit à Tournon où les Protestants d'Agen, effrayés de la prise de Montségur, s'étaient retirés avec leurs femmes et leurs enfants, au nombre de six cents. Il y mit pour gouverneur *Saint-Vit*, qui alla, bientôt après, se faire tuer aux environs de Montauban, puis il entra dans le Quercy afin de se rallier à *Marchastel*. Sur sa route, il enleva *Lauzerie*, le 15 août 1562, et châtia rudement les habitants à cause du meurtre du sieur de *Montlausun* « homme, dit Bèze, de grande piété, de vie irrépréhensible et de doux esprit. » Arrivé à Saint-Antonin où *Marchastel* ne tarda pas à le rejoindre, il fut instruit des atrocités commises par les Catholiques à La Penne. Malgré la vaillante défense de *Liouran*, qui avait été tué sur la brèche, cette ville avait été prise, et tous les habitants, jusqu'aux femmes et aux enfants, massacrés. Résolu d'exercer de terribles représailles, dans l'espoir de mettre un terme à cette guerre de sauvages, il attaqua *Caylus*, l'emporta et fit égorger cent soixante-dix prêtres, qui s'y étaient réfugiés à la tête d'un corps de cavalerie, lui apportant l'ordre de marcher immédiatement sur Orléans. Au lieu de poursuivre son chemin, Duras, cédant aux instances de *Du Bordet*, retourna à Montauban pour y prendre de l'artillerie. Il se rendit maître de Ro-

quemadour qui se trouvait sur sa route et où le capitaine *Bassoie*, au rapport de Cathala-Couture, se signala par sa barbarie et son impiété; surprit Causade où les prêtres payèrent chèrement les cruautés des chefs catholiques, et arriva à Montauban, le 9 sept., sans que Montluc eût osé l'attaquer.

Persuadé que la querelle devait se vider non pas dans le Midi, mais à Orléans, Duras joignit ses instances à celles de *Marchastel* pour engager les Montalbanais à renoncer à leurs projets de défense; mais il ne put les convaincre. Il se décida donc à unir ses efforts aux leurs pour repousser Burie et Montluc qui parurent sous les murs le 14. Ce jour même, il y eut entre les deux partis une sanglante escarmouche dans laquelle périrent *Loppes*, *Cargoles*, *La Gacherie* et quelques autres capitaines. *Jean Mazier*, de Montauban, bien que percé d'un coup d'épée, se sauva en traversant la rivière à la nage. Le lendemain, l'ennemi fut encore repoussé, mais les Montalbanais laissèrent sur la place *Sapientis* et *La Moynerie*. *Truelle* fut blessé. Découragés, les deux généraux catholiques levèrent leur camp le 17, avec une perte de 5 à 600 hommes. Dès le 22, Duras et Marchastel, résistant aux prières des habitants, se mirent en route, emmenant toutes les compagnies étrangères, à l'exception de quelques soldats qui, gagnés par *Peyrol*, se cachèrent pour ne pas les suivre. S'étant emparé, en passant, du château Mercuès, où il fit prisonnier l'évêque de Cahors, Duras entra dans le Périgord et mit le siège devant Sarlat qui avait refusé le passage à Du Bordet; mais l'approche des Catholiques le força à le lever. Son armée, si l'on peut donner ce nom à un ramas de volontaires, n'observait aucune discipline; sa vigilance en aurait dû redoubler: loin de là, il se laissa aller à une inconcevable sécurité dont ne put le tirer l'enlèvement de *Salignac* et de *Moncant* à l'entrée même du bourg de Ver ou Vergt, auprès duquel il était campé. Il finit co-

pendant par ouvrir les yeux, mais trop tard; il avait déjà toute l'armée catholique sur les bras. Sourd au sage conseil de *Puch*, il voulut se retirer en présence de l'ennemi, et Montluc lui fit éprouver une défaite complète, le 9 oct. 1562. Cinq à six cents hommes, selon Bèze, 4400, selon d'Aubigné, 2000, selon de Thou, six cents soldats et 4500 valets, selon de Serres, restèrent sur le champ de bataille. Le canon, dix-neuf drapeaux et cinq étendards furent les trophées de la victoire des Catholiques. Les Espagnols, qui servaient dans l'armée de Montluc, se signalèrent surtout par d'horribles cruautés, « tuant les hommes tous désarmés et violant les femmes qu'ils vendoyent après à qui en vouloit. » Au nombre des blessés, on cite *Louis de La Rochefoucauld*, baron de Montendre, le sieur de *Caumont* et le jeune *Duras*. *Peyrelongue* fait prisonnier fut fort maltraité. Le capitaine *La Mothe* percé de coups de poignard par Montluc, guérit comme par miracle. Un grand nombre de fuyards, arrêtés au passage de la Dordogne, furent conduits à Agen, « lieu destiné à la boucherie, y étant mesmes dressé un gibet qu'ils appelloyent le Consistoire, de sorte que, depuis le jour que ceux de la Religion abandonnèrent la ville jusques à la publication de l'édicte de la paix, il se trouve d'exécutez sur le rolle du trésorier du domaine plus de cinq cens personnes. »

Quelques écrivains protestants accusent de la défaite de Ver, qui eut les conséquences les plus funestes pour la Cause, le capitaine *Peyrelongue*; mais *La Noue*, bon juge en la matière, rejette les torts sur Duras qui commit deux fautes, dit-il, « l'une que pour vouloir traîner deux canons quant et ses troupes, il marcha pesamment; l'autre, que pour la commodité de ceste artillerie, il s'amusa à battre par le chemin quelques chasteaux, où il y avoit grand butin, ce qui donna temps à ses ennemis de le rattraindre, lesquels estans puissans en cavallerie et luy foible, le reversèrent incontinent. »

Duras, *Marchastel et Du Bordet*, échappés tous trois à la déroute, rallièrent les débris de leur armée, écrasèrent à Embornet l'apostat *Laumosnière* qui voulut leur disputer le passage, et arrivèrent à Saintes. Affaibli par des désertions, suite naturelle du découragement, comptant à peine sous ses ordres 2,000 hommes mal armés, n'ayant conservé, de tous ses capitaines, que son fils aîné, *Du Bordet* et les deux *Pardailan*, Duras ne perdit pas courage; il parvint à rejoindre *La Rochefoucauld* à Montmorillon, selon d'autres à l'Isle-Jourdain, et il gagna avec lui Orléans, où ils arrivèrent le 4 novembre.

Duras suivit *Condé* sous les murs de Paris. Lorsque le prince se décida à marcher en Normandie, il fut laissé en garnison à Etampes; on pensait que l'armée catholique s'arrêterait au siège de cette ville. S'il assista à la bataille de Dreux, comme quelques-uns l'affirment (*Toy*, II, p. 452), il ne tarda pas à regagner Etampes; mais, trop faible pour résister à l'armée victorieuse du duc de Guise, il se replia sur Pithiviers, puis sur Orléans, serré de près par les Catholiques. Mis sous les ordres d'*Andelot*, il prit une part active à la défense du dernier boulevard du parti protestant sur la Loire, jusqu'à ce qu'un jour, en visitant les fortifications, il fut atteint à la tête par une pierre qu'un boulet ennemi avait détachée de la tour du pont. La blessure était mortelle; il succomba, le 12 mars 1563, à l'âge d'environ 40 ans.

Symphorien de Durfort avait épousé *Barbe Cauchon de Maupas*, de la Champagne. Il en eut: 1° *JEAN*, vicomte de Duras, à qui le roi pardonna à la Saint-Barthélemy et qui professa dès lors le catholicisme; — 2° *JACQUES*, qui suit; — 3° *ARMAND*, mort avant 1574; — 4° *CHARLES*, mort au mois d'août 1572; — 5° *MARGUERITE*, qui épousa son cousin *Philippe de Belleville*, comte de Caunac, puis *Léonor Chabot*, baron de Jarnac; — 6° *JFANNE*,

qui devint la femme de *Georges de Foix*, baron de Rabat.

Jacques de Durfort, marquis de Duras, comte de Rozan, baron de Blanquefort, naquit en 1547. Devenu chef de la famille par la mort de son frère, tué en 1587, il fut créé marquis de Duras en 1609, comte de Rozan en 1625, et mourut d'apoplexie à Duras en 1626. Protestant assez tiède, ce *bonhomme*, comme l'appelle Castelnaut, resta à peu près étranger aux affaires des églises. En 1597, il fit acte d'adhésion à l'Assemblée politique de Châtellerault, mais en 1620, l'Assemblée de La Rochelle le pressa vainement d'accepter un commandement; à peine voulut-il consentir à présider l'assemblée de Sainte-Foy, qui se tint en 1621, afin d'aviser aux mesures de précaution commandées par les circonstances. Elle devait aussi, sur l'invitation de l'assemblée générale, désigner ceux qui lui paraîtraient les plus propres à commander dans la province. « L'assemblée fut très-belle, » lit-on dans les Mémoires de Castelnaut. *Boëse-Pardailan* mit inutilement en jeu toutes sortes d'intrigues pour faire remplacer le fils de *La Force*, comme député à La Rochelle, par le sieur de *Penchat*, qui se révolta bientôt après, et pour supplanter *La Force* lui-même dans le poste de général de la province. Tout ce qu'il gagna par ses menées, fut qu'on laissa le choix des chefs militaires à l'assemblée de La Rochelle.

Du mariage de Jacques de Durfort avec *Marguerite de Montgomery*, dame de Lorges, célébré en 1603, naquirent deux fils, *GUI-ALDONCE* et *HENRI*, mort sans alliance.

Gui-Aldonce, né à Duras, le 4 juin 1605, maréchal-de-camp en 1637, mort en 1665, avait épousé, en 1619, *Elisabeth de La Tour*, fille de *Henri de La Tour* et d'*Elisabeth de Nassau*, qui le rendit douze fois père. Le cœur de cette dame fut cruellement éprouvé, non-seulement par la mort de son mari et de plusieurs de ses enfants, mais par l'abjuration volontaire ou forcée

de deux de ses fils et de deux filles, abjuration qui lui causa d'autant plus de douleur qu'elle était elle-même fort zélée pour sa religion, comme nous l'apprend Benott. Malgré son grand âge, elle aurait voulu, à la révocation de l'édit de Nantes, suivre sur la terre étrangère les milliers de ses coreligionnaires qui y étaient allés chercher la liberté de conscience; mais Louis XIV lui refusa la permission de sortir du royaume, et, ajoute le marquis de Sourches qui nous révèle ce nouvel acte de despotisme, « le chagrin qu'elle en ressentit, pouvoit bien avoir hâté sa mort. » Elle mourut au mois de nov. 1685.

L'aîné des fils de Gui-Aldonce de Duras, nommé JACQUES-HENRI, suivit avec éclat la carrière militaire. Né le 9 oct. 1625, il entra, en 1643, avec le grade de capitaine, dans le régiment de *Turenne* son oncle, et fit ses premières armes en Italie. En 1644, il se distingua à Marienthal, à Nordlingen, puis à la prise de Landau et à celle de Trèves. Nommé, en 1646, mestre-de-camp du même régiment, il perdit son grade, en 1651, parce qu'il embrassa le parti de Condé qui le créa lieutenant-général, grade qu'il conserva lorsqu'il reentra au service du roi, en 1657. Il servit, en cette qualité, avec beaucoup de distinction en Italie et en Flandre. En 1671, il fit la campagne des Pays-Bas; en 1673, il servit dans le pays de Liège, puis il prit part, en 1674, à la conquête de la Franche-Comté dont il obtint le gouvernement réuni à celui de la Bourgogne. Il est évident qu'à cette époque il était déjà de la religion du roi; mais il n'avait probablement pas encore abjuré publiquement en 1668, où il obtint, en récompense de ses services, un brevet de duc et pair, qui ne fut pas enregistré par le parlement. Maréchal de France en 1675, chevalier des ordres du roi en 1688, à la suite de la campagne du Rhin, capitaine des gardes depuis 1672, duc et pair en 1689, après une nouvelle campagne en Alle-

magne, le duc de Duras mourut à Paris doyen des maréchaux, le 12 oct. 1704. Le *Mercure galant* raconte une curieuse campagne du vieux guerrier, dont aucun de ses biographes ne parle. Il nous apprend qu'en 1685, à l'instar de tant d'apostats, il avait joué, lui aussi, le rôle de convertisseur à Nérac et à Duras, « et qu'il fit connoître si clairement que l'Église catholique est la véritable Eglise », que ce fut une conversion presque générale.

Le second fils de Gui-Aldonce de Duras se nommait FRÉDÉRIC-MAURICE, comte de Rozan. Il mourut des blessures qu'il reçut pendant le blocus de Paris, en 1649, à l'âge de 23 ans.

Le troisième occupe une place plus éminente dans notre histoire militaire. Né à Duras, le 22 août 1630, GUI-ALDONCE, duc de LONGES-QUINTIN, entra comme capitaine dans le régiment de *Turenne*, en 1644, et y servit, avec son frère, jusqu'en 1651, qu'il embrassa le parti du Prince. Représenté au service du roi, en 1657, il fut créé maréchal-de-camp en 1665, et servit, en cette qualité, en Flandre. En 1668, il passa sous les ordres de *Turenne* et fut élevé au grade de lieutenant-général, en 1672. Il en remplissait les fonctions dans l'armée de *Turenne*, lorsque ce grand homme fut tué. Il prit le commandement de l'armée, et, de l'aveu du chevalier Temple, il « eut l'honneur de faire une retraite aussi glorieuse qu'une victoire. » Il déploya surtout de grands talents au passage du Rhin, à Altenheim, et pendant plusieurs années, il réussit à tenir en échec un ennemi fort supérieur en nombre. Comme il était mal avec Louvois, lit-on dans les *Mémoires* du marquis de La Fare, il n'avait point été compris, quoique tout le monde s'y attendît, dans la promotion de sept maréchaux qui eut lieu après la mort de *Turenne*. Cependant il se raccommoda bientôt avec le puissant ministre, et ce raccommodement lui procura, en 1676, la dignité qu'il méritait. En 1677, il servit en Flandre jusqu'à la paix de Nimègue. En 1684,

il fut chargé de nouveau d'un commandement dans cette contrée; et, en récompense de ses services, il fut créé, en 1688, chevalier des ordres du roi. Nommé commandant de la Guienne, en 1689, il fut rappelé l'année suivante pour être mis à la tête de l'armée d'Allemagne. En 1692, il gagna la bataille de Pfortzheim et fit lever le siège d'Ebersbourg. En 1693, il força Montécuculi à repasser le Rhin. L'état de sa santé l'obligea de demander son rappel en 1695. Il mourut de l'opération de la taille, en 1702. Le roi avait érigé, en 1691, le comté de Quintin en duché. Il est vraisemblable qu'il s'était converti dans le même temps que son frère.

Le maréchal de Lorges avait un frère jumeau qui mourut de la peste, en 1631.

Le cinquième fils de Gui-Aldonce de Duras, nommé CHARLES-HENRI, comte de Montgomery, né à Duras en 1634, mourut à Paris, en 1661, sans avoir été marié.

Le sixième, LOUIS, marquis de Blanquefort, avait été destiné par sa pieuse mère à la carrière ecclésiastique; mais ce dessein ne réussit pas, on ne nous apprend pas pour quelle raison, et Louis de Duras passa, encore jeune, en Angleterre. Charles II le créa lord sous le nom de baron de Duras, et l'envoya, en 1677, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, signifier à Paris l'ultimatum de l'Angleterre, qui portait que Louis XIV rendrait la Lorraine, la Franche-Comté et les forteresses de la Flandre. Duras n'obtint qu'une réponse évasive avec laquelle il retourna en Angleterre, et le faible Charles ne persista pas longtemps dans les mesures vigoureuses que lui avait inspirées son gendre, Guillaume d'Orange. La faveur de Duras grandit encore sous le règne de Jacques II, qui le nomma capitaine de ses gardes, chevalier de la Jarrettière, vice-roi d'Irlande, grand chambellan de la reine douairière, et qui l'éleva à la dignité de comte de FEVERSHAM. Il mérita ces distinctions par les

services qu'il rendit à ce prince, à qui il était tout dévoué, quoiqu'il fit et qu'il ait toujours fait profession de la religion réformée, ainsi que l'affirme *Rapin Thoyras*, dont le témoignage nous paraît conserver toute son autorité, même en présence de l'assertion contradictoire de M. *CA. Weiss*. C'est à lui que Jacques II confia, en 1685, le commandement de l'armée qu'il envoya contre le duc de Monmouth. Battu à Sedgemore, près de Bridgewater, le 6 juillet, et fait prisonnier, Monmouth fut conduit à Londres et exécuté le 25, après avoir inutilement essayé de toucher son frère par les plus basses soumissions. Le roi eut encore recours à Duras, en 1688, lorsque Guillaume d'Orange débarqua en Angleterre; sur le refus du comte de *Roye*, il le mit à la tête de ses troupes; mais il lui donna, bientôt après, l'ordre de les licencier, probablement dans l'espoir d'exciter des troubles par le mécontentement des soldats qui n'avaient pas reçu leur solde. Duras obéit avec trop d'empressement peut-être, aussi sa conduite fut-elle fort blâmée; le prince d'Orange le fit même arrêter. Cependant, à la prière de la reine douairière, il ne tarda pas à lui rendre la liberté. Louis de Duras mourut le 19 avril 1709, à l'âge de 71 ans. Il ne laissa pas d'enfant de sa femme *Marie Sondes*, fille de George Sondes, comte de Feversham, qu'il avait épousée en 1676, et qui l'avait laissé veuf dès 1679. On prétend qu'il se remaria secrètement avec la veuve de Charles II, Catherine de Portugal. L'église qu'il avait établie à Feversham ne subsista pas longtemps après sa mort. On ne connaît que deux ministres qui y aient exercé leurs fonctions, *Geby*, en 1696, et *Raoul*, en 1706.

Le septième fils de Gui-Aldonce de Duras, appelé CHARLES-LOUIS, par le P. Anselme, et HENRI, par Moréri, naquit à Duras, en 1642. Capitaine d'une compagnie française dans les troupes auxiliaires que Louis XIV envoya en Portugal, sous les ordres de *Schom-*

*berg*, il fut assassiné, en 1662, par des brigands qui volèrent son équipage.

Le huitième, GODEFROY, comte de Rozan, né en 1644, fut tué dans l'île de Candie, en 1669.

Il ne nous reste plus à parler que des quatre filles issues du mariage de Duras avec Elisabeth de La Tour. L'aînée, LOUISE-MARIE-MADELAINE, mourut jeune; la 2<sup>e</sup>, HENRIETTE, épousa, en 1653, Louis de Bourbon, marquis de Malauze. Retenue en France à la révocation de l'édit de Nantes, elle fut convertie de force avec sa fille HENRIETTE. La 3<sup>e</sup>, ELISABETH, femme de Frédéric-Charles de La Rochefoucauld, mourut à Londres, en 1715, à l'âge de 82 ans. La 4<sup>e</sup>, enfin, MARIE, dame d'atour de la duchesse d'Orléans, née en 1648, abjura en 1678, et mourut, en 1689, sans avoir été mariée. C'est elle qui, par un motif de vanité féminine plutôt que de piété véritable, illustra sa conversion par la lutte célèbre de Claude (Voy. ce nom) et de Bossuet.

#### BRANCHE DE DEYME.

Sans occuper dans le Nobiliaire une place aussi éminente que celle de Duras, cette branche de la famille de Durfort tenait un rang distingué dans le Quercy, et cependant on n'en a jamais, que nous sachions, dressé la généalogie exacte. Aussi rencontrons-nous, dès l'abord, des contradictions, les uns appelant Roger, le vaillant capitaine de Castres, qui s'est fait un nom dans les guerres du roi de Navarre, les autres lui donnant le nom de Thomas.

Ce Roger ou Thomas de Durfort, seigneur de Deyme, surprit, le 5 juin 1573, la petite ville de Sorrèze, battit, le 3 juillet, la garnison de Revel, et quelques jours après, celles de Saissac et de Villespi. L'année suivante, il contribua à la reprise de Castres, et s'empara de Villespi, en 1575. Le 29 mai 1576, il prit par escalade Tréville, qu'il brûla. En 1577, il emporta d'assaut le château de Padiez, et emmena à Puylaurens la veuve et les enfants du seigneur du lieu, qui embrassèrent la

religion protestante. Peu de temps après, il se joignit à Paulin et servit sous Châtillon au ravitaillement de Montpellier. Le 13 septembre 1580, secondé par le capitaine Sabaut, il se rendit une seconde fois maître de Sorrèze, dont il fut nommé gouverneur. En 1586, il guerroya dans le Lauraguais, dont il avait obtenu le gouvernement, et dans le Rouergue; prit, avec le secours de Tannus, Viterbe, près de Lavaur, et tous les forts tenus par les Ligueurs le long de l'Agout, jusqu'à Villemur. Il voulut inutilement empêcher Joyeuse de s'emparer de Montesquien, mais plus heureux quelques jours après, il jeta La Roque, avec du renfort, dans Le Mas-Saintes-Puelles, que les trois capitaines, Sabaut, Petras et Portal défendaient vaillamment, et força ainsi les Catholiques à en lever le siège. En 1587, il prit part à différentes expéditions, sous les ordres de Montmorency, et fut blessé au secours de Roquecourbe. En 1592, il contribua à la défense de Villemur et à la défaite de Joyeuse; mais, trois ans plus tard, il tomba dans une embuscade et fut tué de sang froid par les Ligueurs de Castanet.

Deyme avait épousé, en 1573, Catherine Hunaud, fille de Pierre, seigneur de Lanta, et de Marguerite de Montbrun. Il en eut trois fils, nommés Pierre, Isaac et Thomas. Isaac, seigneur de Deyme et de Canjac, le seul des trois frères qui soit un peu connu, épousa Marie-Elisabeth de La Salle, fille du colonel de cavalerie Jean de La Salle, et en eut des enfants sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement.

Malgré les alliances contractées à diverses époques entre la branche de Durfort-Boissières et les familles protestantes de Gontaut-Biron, de Clermont de Piles, de Gimel-Paluel, nous ne nous croyons pas suffisamment autorisé à l'admettre dans notre ouvrage, car jusqu'ici nous n'avons rencontré ce nom ni dans les actes des synodes ni dans ceux des assemblées po-

litiques (1). Pour le même motif, nous laisserons aussi de côté la branche de Durfort-Castelbajac, malgré ses alliances avec les *Castelneau-Chalosse*, les *Montaut-Bénac* et les *Astarac-Fontrailles*. Quant aux Durfort-de-Borne, tout prouve qu'ils n'embranchèrent pas la religion réformée.

Nous ne prendrons pas non plus sur nous de décider si c'est de la famille de Durfort de Guienne que descendait *N. de Durfort*, sergent-major du régiment du comte d'Orval, qui se signala parmi les plus braves au siège célèbre de Montauban et fut tué dans les environs de Lavaur; non plus que *Jean-Blaise de Durfort*, né au fort Saint-Elme dans le Roussillon, capitaine dans le régiment de *Varennas*, en 1692, et mort à Berlin, en 1740, à l'âge de 74 ans, laissant de son mariage avec *Marie Du Bois* de Metz, un fils nommé *JEAN*, qui remplit des emplois de judicature et mourut juge de la colonie française de Spandau, en 1754.

**DU ROI (JEAN-PHILIPPE)**, docteur en médecine et médecin du duc de Brunswick, né à Brunswick, le 2 juin 1741, et mort le 8 déc. 1785. On a de lui :

I. *Dissert. de paralyti gravissimâ femorum crurumque sanata*, Helmstadt, 1767, in-4°.

II. *Observationes botanicæ*, Helmstadt, 1774, in-4°.

III. *Die härbesche wilde Baumzucht theils nordamerikanischer und anderer fremder, theils einheimischer Bäume, Sträucher und strauchartigen Pflanzen, nach den Kennzeichen, der Anzucht, den Eigenschaften und der Benutzung beschrieben*, Brunsw., 1774-72, 2 vol. in-8°; nouvelle édit. revue et augm., *ibid.*, 1795-1800, 3 vol. in-8°.

Du Roi a été un des rédacteurs du *Dispensatorium pharmaceutico* -

(1) Qu'il y ait eu des protestants parmi les membres de cette famille, c'est ce dont on ne peut douter. En 1688, *M<sup>me</sup> de Durfort-Boisvires* fit reporter sur son fils une pension de 900 livres, qu'elle avait obtenue comme nouvelle catholique (*Archiv. E.* 3374).

*brunsvicence* (1777), et il a inséré, en outre, un très-grand nombre de dissertations en divers recueils périodiques : dans le *Hanöverische Magazin*, *der Lerchenbaum* (1767), *die Büche* (1768), *die Kiefer* (1771); — dans le *Magazin für Aerzte* de 1777, un *Mémoire sur les extraits de médicaments simples préparés à Newvied selon la méthode du comte de La Garaye*; — dans les *Gelehrte Beyträge zu den braunschweig. Anzeigen*, une notice *Sur un bel oiseau étranger* (1767); des *Observations sur les listes de mortalité dans la ville de Brunswick*; *sur les quarantaines* (1771); *sur le bison* (1772); *sur les fraises* (1773); *sur le thé du Labrador* (1773); *sur la dévitrification* (1774); *sur la culture des arbres étrangers, l'inoculation, l'aimant, la germination et le développement des plantes, la possibilité de rappeler les noyés à la vie, etc.*, etc.

**DU ROI (JULES-GEORGES-PAUL)**, jurisconsulte, ne nous est connu, comme le précédent, que par une très-courte notice de Meusel, qui lui attribue :

I. *Diss. inauguralis de donatione inter conjuges remuneratoriâ absque insinuatione validâ*, Helmst., 1780, in-4°.

II. *Dissert. de testamento ob exheredationem sine elogio factam non ipso jure nullo*, Helmst., 1780, in-4°.

III. *De jactu lapilli*, Helmst., 1782, in-8°.

IV. *Rede von den Eigenschaften und Pflichten eines akadem. Rechtslehrers*, Helmst., 1786, in-4°.

V. *Meine Gedanken über die bisher übl. Lehrmethode des römisch. Rechts*, Brunsw., 1787, in-8°.

VI. *Systematisch. Anleitung zur Kenntniss der Quellen und Literatur des Braunschweig-Wolfenbüttelschen Staats- und Privatrechts*, Brunsw., 1792, in-8°.

**DU RONDEL (JACQUES)**, professeur de grec à Sedan, en 1679. L'uni-

versité de cette ville ayant été fermée, Du Rondel fut appelé à Maëstricht comme professeur de belles-lettres. On a de lui :

I. *La vie d'Epicure*, Paris, 1679. — En 1686, un libraire de La Haye réimp. cet ouvrage avec la *Morale d'Epicure* du baron Des Coutures, sans en demander la permission à l'auteur, sans même l'en prévenir. Du Rondel, fort irrité de cet étrange procédé, prit le parti de refondre complètement son livre en le développant considérablement, et il le publia sous le titre *De vitâ et moribus Epicuri*. Son but est de prouver que le célèbre philosophe grec n'a pas nié la providence.

II. *Discours de la superstition*, Amst., 1686, in-42.

DU RY (PAUL), officier du génie, naquit à Paris, vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, de N. Du Ry, conseiller architecte du roi, et de *Marguerite Aubert*. A la révocation de l'édit de Nantes, il réussit à sortir de France, tandis que sa mère et deux de ses sœurs, moins heureuses, étaient arrêtées et jetées dans des couvents (*Arch. gén. E. 3372*). L'aînée de ces dernières, transférée, en 1687, dans la citadelle de Montreuil, finit par abjurer (*Ibid. E. 3373*). La cadette, qui, dans le même temps, avait été envoyée au château de Nantes, y fut plongée dans un cachot humide, où elle contracta une surdité dont elle souffrit pendant plusieurs années (4).

(1) Nous devons à l'obligeance de M. *Francis Waddington*, de Rouen, la communication d'une lettre inédite de M<sup>me</sup> Du Ry, qui nous offre de précieux renseignements sur cette famille. Nous y lisons que cette dame était mère de douze enfants, et que tous, y compris celle de ses filles qui avait abjuré, réussirent à sortir du royaume. La mère, avec ses filles, s'établit à Montfort en Hollande où elle mourut, au mois de janvier 1697, à l'âge de 76 ans. De ses cinq fils, l'un passa en Irlande avec le régiment de *La Metonnière* et y mourut. Le second, nommé Paul, fait l'objet de cette notice. Le troisième habitait La Haye. Le quatrième était au service des Etats-Généraux, et le cinquième au service de l'Angleterre. Tous les cinq s'étaient mariés dans les pays étrangers et avaient des enfants.

Paul Du Ry se retira d'abord en Hollande et fut chargé de réparer les fortifications de Maëstricht. En 1687, l'électeur de Hesse l'appela à Cassel, et le nomma architecte de la ville, directeur des bâtiments et professeur à l'académie. C'est à Du Ry que Cassel doit en partie les embellissements qui en font une des plus magnifiques résidences de l'Allemagne : c'est lui qui commença, en 1688, les travaux de construction de la Ville-Neuve; c'est lui qui bâtit sur la *Wilhelmshöhe* pour l'électeur de Hesse une maison de plaisance remplacée depuis par un palais dont son petit-fils a dessiné le plan; c'est à lui enfin que Cassel est redevable de son Orangerie, citée encore aujourd'hui au nombre de ses plus beaux monuments.

Paul Du Ry avait épousé, en 1691, une fille de *Philémon Cadet de Moriambert*. Il en eut un fils, nommé CHARLES, qui marcha dignement sur ses traces, sans s'élever cependant à la réputation de son petit-fils SIMON-LOUIS, qui, plus que personne, a contribué à ramener en Allemagne l'architecture à la pureté et à la sévérité des formes antiques. Pour Simon-Louis Du Ry, qui avait étudié avec amour, sur les lieux mêmes, les magnifiques débris de l'art romain, l'idéal de l'architecture avait été atteint par les architectes de Rome, et il trouva en l'électeur Frédéric un prince tout disposé à partager ses idées de réforme. On regarde comme son chef-d'œuvre le Musée Frédéric qu'il éleva de 1769 à 1779. L'église catholique et l'opéra, qu'il construisit dans le même temps, attirent également l'attention des voyageurs. La mort ne lui laissa pas le temps de finir le palais de la *Wilhelmshöhe*, qui fut terminé par Jussow, mais il eut la satisfaction d'achever l'hôpital français de Cassel, dont la première pierre fut posée, avec une grande solennité, le 14 août 1770, en présence du consistoire, alors composé des pasteurs *J. Lagisse*, *J. J. de La Porte*, *G. Raffin*, et

des anciens *D. Gautier, L. Rollin, P. Aubéry, P. Colignon, P. Martin, P.-P. Lagisse, J.-P. Roux, G. d'Arnaud, G. Girard, P. Guyart, S. Bertrand et J. Beaucaire.*

Simon-Louis Du Ry était conseiller, professeur d'architecture, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du collège Carolin, intendant supérieur des bâtiments de l'Etat. Il mourut en 1792, laissant un fils, **JEAN-CHARLES-ETIENNE**, qui fut, comme ses ancêtres, directeur des bâtiments publics, et qui mourut, en 1811, sans laisser de postérité.

**DU SEAU (RENÉ)**, natif de Sainctonge, fut jeté dans les prisons de Paris, quoiqu'il sortit à peine de l'enfance, à l'époque de la grande persécution de 1558. *Jean Almaric*, du Luc en Provence, partagea son sort. D'un courage au-dessus de leur âge, ils résistèrent à toutes les tortures et finirent par mourir tous deux dans le cachot infect où on les avait plongés.

Nous avons rencontré deux fois dans le cours de nos recherches un nom à peu de chose près semblable. En 1600, un *Du Sault* commandait un des deux régiments français qui étaient au service des Provinces-Unies; le colonel de l'autre se nommait *Dommerville*. En 1564, un *Du Sault*, ministre de Lourmarin, fut demandé pour l'église de Marseille par *Jacques de Vega* agissant « au nom des frères. » Sa lettre, adressée aux pasteurs de Genève et datée du 15 oct., nous fournira l'occasion de faire remarquer l'état de prospérité des églises françaises avant la première guerre civile, malgré les persécutions et les supplices. Elle se conserve parmi les mss. de Genève (N° 497<sup>aa</sup>) avec plusieurs autres écrites vers le même temps et dans le même but, par de *Malestroit, La Vigne, Malherbe, Chastillon* (1 oct.), *Parisot* (8 oct.), *Codin* (8 oct.), *N. Tharel* (11 oct.), *François de Bart* (12 oct.), de *Hetteville*, baron de La Ferté-Fresnel (28 oct.), *La Loubière* (10 déc.), *Thier*, consul de Largentière; *André*,

ministre (18 déc.), au nom des églises de Nantes, Is-sur-Tille, Forcalquier, Mâcon, Viel-Dampierre en Champagne, Durfort, La Ferté-Fresnel, Largentière en Viennois, Alençon. Les églises de Libourne (3 nov.), de Melun (4 déc.), de Mirebel (9 déc.), de Grasse, de Châlons (4 nov.), de Montfrin (14 nov.), etc. réclamaient également des guides spirituels. D'un autre côté, *Hubert Artus* (10 déc.) annonçait la fondation d'une église dans le Val de Sézanne; *La Rivière*, pasteur de Paris, demandait deux nouveaux pasteurs, et l'église de Villefranche en Guienne suppliait Calvin de lui en envoyer un troisième (27 déc.); le sieur de *La Garde* envoyait chercher des ministres pour Tonneins et les églises voisines (23 sept.); *Michel Lesquade*, de Maudin et de *La Balut*, membres du consistoire de Mezin, réclamaient avec instance un pasteur (26 oct.); *Dumont*, ministre d'Angoulême, désirait obtenir un compagnon d'œuvre (26 nov.). Nous pourrions facilement grossir cette liste.

**DU SERBE (N.)**, gentilhomme verrier, natif de Dieu-le-fit. Après l'expulsion des pasteurs, Du Serre, poussé par son zèle religieux, se fit le catéchiste des jeunes pères du mont du Peyrat où était située sa verrerie. Il était, au rapport de Brueys, « le plus déterminé protestant qui fût en ce quartier-là. » Sa ferveur, surexcitée par la lecture du livre de Jurieu, *De l'accomplissement des prophéties*, le jeta dans un état d'extase qui offrait une analogie frappante avec les crises magnétiques, et qui, contagieux comme les affections nerveuses, se communiqua à ses jeunes disciples. Ceux-ci propagèrent à leur tour la maladie dans le Dauphiné. Brueys prétend que c'était le résultat d'un plan préparé, discuté, arrêté à Genève dans un conciliabule de pasteurs réfugiés, feignant d'ignorer, pour les besoins de sa cause, que l'enthousiasme ne se commande ni ne s'enseigne.

Comme partout et dans tous les temps, l'extase se manifestait chez les

*petits prophètes* — c'est ainsi qu'on appela les élèves de Du Serre, — par des convulsions soudaines, un gonflement de la gorge et de la poitrine, des soupirs, des sanglots, des gémisséments, quelquefois des ruissaux de larmes, phénomènes au milieu desquels la parole s'échappait haletante; par un hérissément du poil, un regard flamboyant et l'assoupissement. Qui ne reconnaitra dans ces symptômes l'état de la sibylle de Cames à l'approche du dieu,

. . . . . subito non vultus, non  
[color unus,  
 Non compta mansere comæ; sed pectus anhe-  
(lum  
 Et rabie fera corda tument, majorque videri,  
 Nec mortale sonans.

Cette singulière maladie se produisait rarement chez les hommes; le plus souvent chez les femmes et chez les adolescents dont les nerfs sont plus délicats. Il y avait quatre degrés dans l'extase: l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don. Au nombre de ces dons, aucun ne fut assurément plus extraordinaire que celui de la prédication que quelques-uns de ces jeunes gens incultes et grossiers possédèrent à un haut degré, selon le témoignage de personnes fort éclairées et très-instruites. Un fait non moins curieux, c'est que toute prophétie, annoncée par cette formule invariable: *Je te dis, mon enfant! Je t'assure, mon enfant!* était toujours rendue en français, bien que la crise passée, le prophète ne fit usage que du patois cévenol.

Le bruit de ces prodiges se répandit avec la rapidité de l'éclair dans les montagnes du Dauphiné et du Languedoc. Le peuple enthousiasmé voulut entendre ces nouveaux prophètes, et son imagination exaltée ne tarda pas à leur attribuer des miracles. Les assemblées se multiplièrent partout. Les routes étaient couvertes d'hommes et de femmes, de vieillards et d'enfants avides d'écouter leurs paroles. La nuit, des étoiles, disait-on, servaient de guide à ces pieux pèlerins, d'ineffables

mélodies abrégées pour eux les fatigues du voyage, et de plusieurs lieues à la ronde, les populations protestantes accouraient au rendez-vous habituellement fixé sur une haute montagne. Pendant les prières, des sentinelles avancées surveillaient les mouvements des troupes et devaient avertir de l'approche du danger.

Parmi les disciples de Du Serre, trois jeunes bergers, *Bompart, Mazet et Pascalin*, se distinguèrent d'abord. Ils présidaient les assemblées, citaient les apostats à leur tribunal, prêchaient, baptisaient, mariaient. Incarcérés, ils furent promptement remplacés par d'autres entre lesquels brillèrent surtout *Isabeau Vincent et Gabriel Astier* (Voy. I, p. 444). Après la mort de ce dernier, l'extase, un instant éteinte, se ralluma tout-à-coup avec une nouvelle énergie pendant l'hiver de 1700. Le nombre des prophètes s'accrut si rapidement que, dès la première année, on en compta huit mille dans le Languedoc. Les prêtres catholiques crurent à une ruse de Satan, Basville à un commencement de sédition, et le terrible intendant menaça de mort les enfants inspirés, rendant leurs parents responsables de leurs extases. Ses ordonnances et quelques « saignées », comme dit Bruelys, ne firent qu'irriter le mal. La maladie se montra rebelle et commença même à attaquer des enfants catholiques. Basville fit alors saisir tous les prophètes qu'il put atteindre, et enferma les garçons dans des forteresses, les filles dans des couvents. La Faculté de Montpellier se transporta par ses ordres à Uzès qui, dans ses seules prisons, renfermait trois cents enfants. Après mûr examen, elle décida qu'ils étaient des *fanatiques!* Sur cette assurance, Basville relâcha les plus jeunes, incorpora les plus robustes dans l'armée ou les envoya aux galères. Deux cents partirent enchaînés de la seule bourgade du Pompidou.

DUSERT (DANIEL), religieux franciscain, se convertit au protestantisme, et publia les motifs de son abjuration

sous ce titre : *Déclaration de maistre Daniel Dusert, natif de Cinte Gavelle, près Thoulouse, cy-devant religieux de la réforme selon la reigle de S. François, contenant l'abjuration de la doctrine de l'Eglise romaine et la protestation de vivre et mourir en celle de l'Eglise réformée, qu'il a faite publiquement en l'église de Melle, le 2 déc. 1602, LaRoch., P. Prunier, 1603, in-12.*

**DU SOLIER**, famille très-nombreuse, originaire de Rome et répandue en France, en Italie et en Espagne. Une de ses branches, celle du Vivarais, a professé la religion réformée.

*Antoine Du Solier*, membre du conseil donné à *Crussol* (Voy. IV, p. 429), épousa *Jeanne d'Allard*, en 1562, et en eut trois fils qu'il fit élever dans la religion réformée. Les deux aînés, **PIERRE** et **JEAN**, moururent sans laisser de postérité; **DAVID** continua la descendance. Il prit pour femme, en 1617, *Sara Du Laurens*, et, lorsque la guerre civile se ralluma, il se jeta avec ardeur dans le parti du duc de *Rohan*, en raison de quoi ses biens furent confisqués. L'aîné de ses fils, nommé **DANIEL**, ne laissa que des filles, dont l'aînée épousa *Jacques d'Audibert de Lussan de La Roche-Massilhan*, selon le Dict. de la Noblesse. Le second, appelé **ETIENNE**, se maria, en 1649, avec *Marie de Serres*, et abandonna plus tard la religion dans laquelle il était né.

L'orthographe du nom de cette famille varie; on le trouve écrit *Du Solier*, de *Solier* et de *Soliers*. Cette dernière forme paraît avoir été adoptée par une branche établie dans la Provence, et faisant profession du protestantisme, dès 1530, à ce qu'affirme M. Weiss dans la Biogr. universelle, en parlant de la naissance de *Jules-Raimond de Soliers*, dont les parents, dit-il, étaient protestants. Ce jurisconsulte éminent, que ses talents placèrent jeune encore à la tête du barreau d'Aix, consacra ses loisirs à composer, en latin, une *Histoire de Provence*, que les malheurs du temps ne lui per-

mirent pas de faire imprimer, mais dont le msc. se conserve à Aix. « C'est, dit le savant biographe déjà cité, l'ouvrage le plus consulté par tous ceux qui ont écrit sur les antiquités et l'histoire naturelle de la Provence. » La persécution ayant forcé de *Soliers* à quitter Aix et à se retirer au Pertuis, sa ville natale, il profita de cette retraite involontaire pour refondre son ouvrage, dont il offrit la dédicace à *Henri III*, par une épître datée de 1577. De nouveaux troubles l'ayant contraint à accepter un asile dans le château du seigneur de *Montfuron*, il y mourut de chagrin, en 1595, à l'âge d'environ 65 ans. On ne connaît qu'un de ses enfants, **HECTOR**, qui a signé la dédicace des *Antiquités de la ville de Marseille* (Marseille, 1615, in-8°), extrait de l'ouvrage de son père fait par le jurisconsulte *Fabrot*.

**DU SOUL** (*Moïse*) ou *Du Sou*, réfugié en Angleterre, s'est fait connaître avantageusement comme traducteur et philologue. En collaboration avec *Brutel de La Rivière*, il a trad. l'*Histoire des Juifs et des peuples voisins*, par *Prideaux* (Amst. 1722, 5 vol. in-42). Après la mort de *Bryan*, auteur d'une édit. grecque et latine des *Vies de Plutarque*, qu'il avait poussée jusqu'au commencement du 3<sup>e</sup> vol., les libraires eurent recours à *Du Sou*, qui se chargea de l'achever. Elle parut à Lond., 1729, 5 vol. in-4°. Le *Journal des savans*, dans son numéro de déc. 1734, en donne une longue analyse et en fait un éloge mérité. *Du Sou* avait entrepris aussi une édition de *Lucien*; mais il paraît n'en avoir publié que le plan, où il annonçait de nombreuses corrections dans le texte, beaucoup de notes critiques et une traduction presque entièrement nouvelle.

*Moïse Du Soul* descendait probablement de *Paul Du Soul*, de Tours, professeur en théologie, élu, à deux reprises, recteur de l'académie de Saumur, en 1657 et en 1664.

Vers la même époque, vivait, dans les environs de Chinon, un autre *Du*

Soul, du nom de *Claude*. Sa femme s'étant convertie, pour soustraire sa fille ANNE aux impressions que sa mère pouvait lui donner, il la mit en pension à Loudun, en 1676. La mère la réclama et le lieutenant-criminel la lui remit, bien qu'elle n'eût pas neuf ans, âge au-dessous duquel, selon les déclarations, les pères étaient les maîtres de la religion de leurs enfants. Mais, dès cette époque, les Protestants étaient hors de la loi commune. La même année, *Louis Thibaud*, de Loudun, *Pierre Chesneau*, *Jacques Poisson*, *Daniel Georges* et *Pasquereau*, d'Angers, la veuve *Berchereau*, de Tours, se virent enlever leurs filles par des religieuses, et ils invoquèrent en vain les droits les plus sacrés de la nature.

**DU TEMPS (JEAN)**, ou **Du Tens**, en latin *Temporarius*, né vers 1500 à Blois, selon les uns, à Mer, selon les autres. Dans son enfance, Du Temps était si délicat, si débile, que son père, craignant de le perdre, se décida à le mettre en pension chez un curé de campagne. L'exercice et le grand air fortifièrent sa santé, en sorte qu'il put entrer au collège de Blois. Destiné à la carrière du barreau, il suivit ensuite, pendant quelque temps, les cours de l'université d'Orléans, et alla terminer ses études à Paris. « Il devint sçavant et éloquent, dit dom Liron, il s'appliqua beaucoup à la jurisprudence, et il fit dans la suite son principal exercice de la plaidoirie, dans laquelle il acquit une grande réputation. » Il était d'ailleurs bon poète, bon musicien et très-versé dans l'histoire et dans la critique; malheureusement, ajoute le bénédictin, il suivit le *libertinage* des prétendus réformateurs. Du Temps est auteur d'un traité inédit : *De veterum ponderibus et mensuris disquisitio*. Après avoir été successivement en la possession d'*Abel Brunyer*, médecin du duc d'Orléans, et de *Samuel Borchart*, ce volume est passé dans la Bibl. Sainte-Genève, où il porte aujourd'hui le N° 4632, 2 T., in-4°, de 34 f. d'une belle écriture. C'est une ex-

position claire, concise, méthodique du résultat de ses recherches, présenté en tableaux avec des notes explicatives. L'ouvrage est divisé en dix chap., dont voici les titres : *Denarius romanus; — Pes romanus, gallicus, græcus, sextarius, amphora; — Mensuræ vasa ponderumque moles; — Pondera Hebræorum; — Mensuræ Hebræorum; — Pondera Græcorum; — Mensuræ Græcorum; — Pondera Romanorum; — Mensuræ Romanorum; — Romanis adjungimus Arabum medicorum pondera et mensuras; — Pondera gallica, mensuræ blesenses, parisienses*. Du Temps a laissé, en outre, une *Chronologie* estimée, qui fut imp. à La Rochelle, en 1600, par les soins de ses deux fils.

Ces deux fils, nommés **JEAN** et **ADAM**, naquirent à Blois. L'aîné exerça, pendant plus de 50 ans, la profession d'avocat dans sa ville natale. En qualité d'ancien de l'église, il assista à plusieurs synodes provinciaux; on le trouve encore mentionné parmi les députés dans les actes de celui qui se tint à Blois, le 11 juillet 1618 (*St-Germ. franç.*, N° 914. 16). Il est probable qu'il mourut vers cette époque. Son frère passa pour un des plus habiles ingénieurs militaires de son temps. En 1582, le roi de Navarre le chargea de réparer les fortifications de Fontenay. Plus tard, il travailla à celles de La Fère, et, en 1616, à celles de La Rochelle. Il avait un fils qui fut tué au siège de Damvillers.

Dom Liron nous apprend que la famille Du Temps quitta Blois pour aller s'établir à Angers (1). C'était un ministre de ce nom qui exerçait dans cette

(1) Une branche se fixa à Gien. En 1689, *Claude Du Temps*, notaire de cette ville, fut condamné aux galères pour crime d'assemblée; mais la peine fut commuée en un bannissement pour six ans. Nous devons faire remarquer cependant que *Daniel Du Tens*, qui soutint à Saumur une thèse ins. dans les *Theses salm.* sous le titre *De consiliis evangelicis sive perfectionis*, était de Blois. Les deux autres parties de cette thèse furent soutenues par *Claude Arnaudet* du Poitou et *Pierre Argoin* des Cevennes.

dernière ville les fonctions pastorales, lorsque le temple protestant y fut détruit, en 1684. Accusés, lui et son collègue *Lombard*, celui-là même qui, quelques mois auparavant, avait été chargé, en qualité de président du consistoire, de répondre à la signification de l'Avertissement pastoral, accusés, disons-nous, de s'être déguisés en évêques et en prêtres, pour tourner en dérision les cérémonies du culte romain, et d'avoir joint à des actes scandaleux des discours injurieux aux mystères catholiques (*Arch. gén. Tr.* 255), ils furent jetés tous deux en prison et traités avec la dernière rigueur. Condamnés en première instance, ils furent, sur leur appel, amenés à Paris enchaînés comme des brigands. Ils étaient connus pour des hommes d'un caractère faible et irrésolu, et il serait possible que l'on eût espéré vaincre leur constance par ces mauvais traitements; mais le résultat fut tout autre. La persécution ne servit qu'à les affermir dans leur foi. Au reste, le parlement de Paris ne tarda pas à juger leur appel. L'arrêt ordonna, selon l'usage, la démolition du temple d'Angers; mais il remit les deux pasteurs en liberté en les condamnant à l'interdiction de leur ministère et à 50 livres d'amende, preuve évidente qu'on doit tenir pour calomnieuses les accusations ridicules portées contre eux par une jeune fille catholique qui avait abjuré, à l'instigation de ses oncles, et qui espérait apparemment d'échapper aux peines portées par l'édit de juin 1683, en contribuant à la ruine de l'Eglise protestante. A la révocation de l'édit de Nantes, Du Tens se retira en Hollande.

**DU TEMS (Louis)**, ou **Du TENS**, associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Société royale de Londres, historiographe du roi d'Angleterre, né à Tours, le 45 janv. 1730, mort à Londres, le 23 mai 1812.

Du Tens fit ses études au collège de sa ville natale. Ses humanités achevées, il vint à Paris, à l'âge de 48 ans,

dans l'espoir d'y trouver un emploi, et vraisemblablement aussi d'y faire recevoir une tragédie de sa façon sur le *Retour d'Ulysse à Ithaque*. La pièce fut refusée; mais Du Tens ne se tint pas pour battu, et avec toute la confiance de son âge, il fit jouer sa tragédie à Orléans où elle eut, dit-on, un très-grand succès. Les applaudissements dont son œuvre fut couverte ne l'a-veuglèrent pas toutefois, et de son propre mouvement il renonça à un genre pour lequel il n'était pas fait, sans néanmoins abandonner entièrement le culte des muses. Ce fut sur ces entre-faites que l'archevêque de Tours, M. de Rastignac, dont on loue les mœurs douces, la générosité, la bienfaisance, la droiture, les lumières, voire même l'esprit juste et conciliant, mais qui ne possédait pas assurément parmi tant de vertus celle de la tolérance, fit enlever du sein de sa famille la jeune sœur de Du Tens, âgée de 42 ans, pour l'enfermer dans un monastère. Cet acte de violence décida Du Tens à s'éloigner d'un pays où les droits les plus sacrés étaient audacieusement foulés aux pieds par une bigoterie hypocrite; il passa en Angleterre où un de ses oncles s'était établi (1); mais n'ayant pas trouvé d'emploi à Londres, il ne tarda pas à revenir dans sa famille. Son oncle cependant le rappela bientôt et le fit entrer comme instituteur dans une famille anglaise. En 1758, sur la recommandation d'Upton, depuis lord Templeton, Du Tens fut nommé secrétaire de Mackensie, ministre d'Angleterre auprès de la cour de Sardaigne, et Mackensie ayant été rappelé pour prendre le portefeuille de secrétaire d'état pour les affaires d'Ecosse, il resta à Turin, en qualité de chargé d'affaires, jusqu'en 1762, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du nouvel envoyé extraordinaire, William Pitt. Il retourna alors en Angleterre et fut gratifié par lord Bute, en 1763, d'une pension de 6,000 livres.

(1) Peut être *Pierre Du Tens*, directeur de l'hôpital français en 1749.

Pitt ayant quitté Turin, Du Tens y fut renvoyé avec le titre de chargé d'affaires, à la demande de Pitt lui-même; mais il n'occupa pas longtemps ce poste important. Le duc de Northumberland, qui lui avait donné le recatorat d'Elsdon, le pria d'accompagner son fils, lord Algernon, sur le continent. Du Tens visita Paris en 1774, et fut nommé, l'année suivante, associé libre de l'Académie des inscriptions. De retour en Angleterre, en 1776, il fut invité par lord Mackensie, qui avait conçu pour lui beaucoup d'estime et d'amitié, à l'accompagner en Italie. Fatigué de la vie errante qu'il menait, Du Tens, au retour de ce voyage, était bien résolu à vivre désormais tranquille à la campagne; mais sa résolution ne tint pas contre les instances de lord Mountstuart, fils aîné de lord Bute, qui, ayant été nommé ambassadeur à Turin, pressa de l'y suivre. Quelques désagréments l'ayant engagé à s'éloigner, il visita Florence et Rome, revint à Paris, en 1783, et retourna, l'année suivante, à Londres où il mena une vie retirée jusqu'à sa mort. On a de lui :

I. *Caprices poétiques*, 1750, in-46.

II. *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, Paris, 1766, 2 vol. in-8°; 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1776, 2 vol. in-8°; 3<sup>e</sup> édit., Lond., 1796, in-4°; 4<sup>e</sup> édit. augm., Paris, 1812, 2 vol. in-8°; trad. en angl., Lond., 1769, in-8°. — Cet ouvrage fonda sa réputation. On peut rapprocher à l'auteur de tomber parfois dans le paradoxe; mais on doit admirer l'étendue et la variété de ses connaissances. Son but est de prouver que les anciens possédaient déjà toutes les connaissances dont les modernes se font honneur.

III. *Institutions leibnitziennes ou Précis de la monadologie*, Lyon, 1767, in-4°. — Ouvrage anonyme, qui lui est attribué par le Cat. de la Biblioth. de Genève.

IV. *Poésies diverses*, 1767, in-12; 1771, in-12; 1777, in-8°.

V. *Le Tocsin*, 1769, in-12; réimp.

sous le titre d'*Appel au bon sens*, Lond., 1777, in-8°; puis dans les *Œuvres mêlées* de Du Tens, et de nouveau en 1798, in-8°. — Attaque assez vive contre les philosophes, surtout contre Voltaire et Rousseau.

VI. *La logique ou l'art de raisonner*, Paris, 1773, in-42, in-8° et in-4°; 1777, in-8°, et dans les *Œuvres mêlées*.

VII. *Explication de quelques médailles de peuples, de rois, de villes grecques et phéniciennes avec un alphabet phénicien*, Lond., 1773, in-4°; 1776, in-4° avec figg. Cette dernière édit. comprend, en outre, mais avec des changements et des corrections notables, *Explication de quelques nouvelles médailles du cabinet de Duanne*, publiée déjà en 1774, in-4°, et *Dissertation sur quelques médailles grecques et phéniciennes, où se trouvent des observations pour servir à l'étude de la paléographie numismatique*. — Du Tens propose souvent des explications inadmissibles, basées sur des conjectures hasardeuses, mais il a eu au moins le mérite d'éveiller et de propager le goût de cette branche trop négligée de la numismatique.

VIII. *Du miroir ardent d'Archimède*, 1775, 1777, in-8°.

IX. *Itinéraire des routes les plus fréquentées*, Paris, 1775, in-8°; fréquemment réimp. depuis et amélioré à chaque édit. nouvelle. La 7<sup>e</sup> et dernière, croyons-nous, est de 1794.

X. *Des pierres précieuses et des pierres fines avec les moyens de les connaître et de les évaluer*, Lond. et Paris, 1776, in-18; Paris, 1783, in-42. — Ouvrage rare et recherché.

XI. *Lettres à M. Deburse sur la réfutation du Livre de l'Esprit* [d'Helvétius] par J.-J. Rousseau, Lond. et Paris, 1779, in-42.

XII. *De l'Eglise, du pape, de quelques points de controverse et des moyens de réunion entre toutes les Eglises chrétiennes*, Gen. 1784, in-8°; réimp. plusieurs fois, en dernier lieu, en 1798, sous le titre de *Consi-*

*dérations théologico-politiques sur les moyens de réunir, etc.* — L'auteur propose de profiter d'une vacance du siège de Rome pour assembler un concile qui dressât une confession de foi conforme aux enseignements des Pères et aux décisions des conciles des six premiers siècles. Dans son opinion, les Protestants ont eu raison de faire schisme, les papes ayant usurpé une autorité trop étendue. Il faudrait la restreindre, et l'on devrait en même temps abolir le dogme de la transsubstantiation, l'adoration de l'hostie, le culte des Saints, la doctrine du purgatoire, les indulgences et autres innovations semblables; mais on pourrait conserver la confession, à cause de son utilité, à condition toutefois que le prêtre n'absoudrait que conditionnellement.

XIII. *Œuvres mêlées*, Gen., 1784, in-8°; comprenant les Nos V, VI, VIII, X, avec une *Dissertation sur la famille des Scipion*, des *Lettres*, des *Poésies*. Sous le même titre, on a recueilli et publié à Lond., 1797, 4 vol. in-4°, presque tous les ouvrages de Du Tens.

XIV. *L'ami des étrangers qui voyagent en Angleterre*, Lond. 1787, in-12; 1789, in-8°; réimp., en 1792, sous le titre de *Guide moral, physique et politique des étrangers*, in-12, et sous le titre primitif, Lond., 1794, in-12; Paris, 1803, in-12.

XV. *Histoire de ce qui s'est passé pour l'établissement d'une régence en Angleterre*, Lond. et Paris, 1789, in-12; 1791, in-8°.

XVI. *Table généalogique des héros de romans*, en onze tableaux, Lond., in-4°, sans date; 2° édit. augm., Lond., 1796, in-4°.

XVII. *Recherches sur le temps le plus reculé de l'usage des voûtes chez les anciens*, 1795; Lond., 1805, in-4°.

XVIII. *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, Lond. et Paris, 1806, 3 vol. in-8°. — Les deux premiers volumes contiennent la vie de l'auteur jusqu'en 1789; le troisième, sous le titre de *Dutousiana*, renferme un re-

cueil de bons mots, de réflexions, d'anecdotes. L'auteur avait déjà employé une partie de ces matériaux dans sa *Correspondance interceptée*, qu'il ne paraît pas avoir mise au jour.

XIX. *Bibliothèque complète et choisie dans toutes les classes et dans la plupart des langues*, Lond., 1812, in-8°.

Du Tens a publié, en outre, une excellente édit., la première qu'on ait donnée complète, des *Œuvres de Leibnitz* (Gen., 1769, 6 vol. in-4°), à laquelle il a mis une préface qui a obtenu une approbation universelle; une édit. grecque des *Pastorales de Longus* (Paris, 1776, in-12), et le *Manuel d'Épictète*, de la traduct. de *Dacier* (Paris, 1775, in-8°). En 1783, il avait fait imp. ses *Mémoires* en 3 vol. in-8°; mais il en supprima l'édit. entière parce qu'il y parlait de personnes encore vivantes. Il traduisit aussi de l'anglais *The way of the world* (de Congreeve) et *The lying valet* (de Garrick) et les présenta à la Comédie française qui les refusa. On lui doit encore un opuscule sur *l'Homme au masque de fer*, le *Catalogue* des médailles qu'on trouve dans les Voyages de Swinburne, et, selon Watt, une dissert. intitulée *The manner of securing brick buildings from fire*. Enfin on lui attribue les *Lettres sur un automate qui joue des échecs*.

Louis Du Tens avait un frère nommé *Michel-François*, né à Tours en 1732, mort en juin 1804, qui exerça dans sa ville natale la profession d'orfèvre. « Sa rare probité, dit M. Chalmel, dans son Hist. de Touraine, ses talents et ses vertus privées lui concilièrent l'estime générale. » Amateur des beaux-arts, il avait un talent particulier pour la restauration des tableaux, et il a fait connaître ses procédés dans ses *Principes abrégés de peinture*, 1779, in-12; 2° édit. augm., Tours, an xii, in-8°. Outre une fille qui n'a pas été mariée, il laissa deux fils. L'un d'eux est mort ingénieur en chef dans le canton du Vaud, le 40 déc.

1844. L'autre, nommé **JOSEPH-MICHEL**, né à Tours, au mois d'oct. 1766, et mort à Paris, au mois d'août 1848, sort de notre cadre. Nous dirons seulement qu'inspecteur des ponts et chaussées et membre de plusieurs sociétés savantes, il s'est fait avantagement connaître par plusieurs ouvrages de statistique et d'économie politique, ainsi que par un *Eloge de Montaigne*, imp. à Paris, 1818, in-8°.

**DU TERRAIL (FRANÇOIS)**, seigneur de Bernin et en partie de Pignau, chef huguenot dans le Dauphiné. Dès la première guerre civile, Du Terrail s'arma pour la défense du protestantisme, et servit sous les ordres de *Des Adrets*, qui le nomma gouverneur de Vienne, le 22 mai 1562. Cédant à un excès de zèle, ou plutôt poussé à des mesures extrêmes par les exigences de son parti, il défendit tout exercice public de la religion catholique et laissa ses coreligionnaires se livrer à des désordres dont, à Vienne comme ailleurs, les propriétés du clergé eurent à souffrir plus que le clergé lui-même. Sous l'empire de cette espèce de terreur, les conversions furent nombreuses, en sorte que les pasteurs *Fabri* et *Héraud* ne pouvant suffire à leur tâche, bien qu'assistés de deux collègues, il fallut députer en Suisse *Antoine Duprat*, qui ramena six ministres du canton de Neuchâtel, *Jacques Perrochier*, *Jean Figon*, *David* et *Pierre Chalier*, *Pierre Paris* et *Nicolas Beaune*.

Détesté des Catholiques que ses violences exaspéraient, peu agréable aux Protestants que son humeur impérieuse indisposait contre lui, Du Terrail vivait dans une méfiance continuelle. Il ne se fiait complètement qu'à *Jacques Gabet*, juge de Vienne, et à *Jean Gabet-Saint-Rémy*, qu'il fit nommer vicaire par Des Adrets. Instruit des difficultés de sa position, le duc de Nemours résolut de le chasser de Vienne, et il chargea de cette expédition *Maugiron*, qui ne trouva pas la moindre difficulté dans l'exécution, et qui fut reçu dans la ville aux acclamations du

peuple, le 26 septembre. Abandonné de presque tout le monde, Du Terrail, accompagné des ministres, de Jean Gabet et des principaux protestants, se retira dans le château Pipet qui fut bientôt investi par les Catholiques. Des Adrets essaya de lui porter secours, mais il fut battu par Nemours près de Rossillon, en sorte que Du Terrail, réduit à ses propres forces, et peu fait d'ailleurs au métier des armes, quoique du sang de Bayard, ne vit d'autre parti à prendre que celui de capituler. Conduit à Lyon avec Gabet-Saint-Rémy et d'autres religionnaires, il y fut tenu prisonnier jusqu'à la conclusion de la paix.

Dans la seconde guerre civile, il reprit les armes et continua à combattre pour la cause protestante avec plus de zèle que de succès. En 1567, il fut battu près du château de La Tour-du-Pin dont il voulait se rendre maître. Les historiens du Dauphiné ne parlent plus de lui à partir de cette époque, mais M. de Courcelles nous apprend qu'il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy.

François Du Terrail avait épousé, le 5 fév. 1558, *Anne de Saint-Félix*, dame de Saussan. Le généalogiste que nous venons de citer, et qui nous fournit ce renseignement, ne dit pas qu'il soit né des enfants de ce mariage; cependant nous trouvons un officier, portant le nom de *Du Terrail*, inscrit par Benoit dans ses listes de persécutés.

**DU TERTRE**, famille noble du Boulonnais, dont une branche professa la religion réformée.

*Jacques* Du Tertre, seigneur d'Escoeuftant, laissa de son mariage avec *Jeanne de Louvigny* trois fils et une fille nommée *SARA*, dame de Wicardenne. Deux des fils, *LOUIS*, et *CLAUDE*, seigneur de Meny, moururent sans alliance; le premier fut tué en duel, en 1606, au rapport de l'Etoile. L'aîné, *CENTURION*, seigneur d'Escoeuftant, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, lieutenant de ses gardes et gouverneur de Gergeau, une des

places de sûreté. Il épousa, en 1598, *Anne de Loyanne* ou *Loynes*, dame de Maison-Villiers, fille d'*Antoine*, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes ordinaire en l'hôtel de Navarre, seigneur de Fourmentier, et de *Marie-Catherine de Chazcray*. De cette union naquirent six enfants : ISAAC qui suit ; MADELAINE, morte jeune ; MARIE, qui fut mariée à Orléans, en 1620, avec *Tanchebean*, sieur de La Bretèche, et qui, restée veuve avec deux filles, épousa en secondes noces *Paul de Pechu*, seigneur du Fay, à qui elle donna encore deux filles nommées MADELAINE et ANNE ; JUDITH, femme, en 1644, de *Charles de Meaux*, sieur de Charny ; une autre JUDITH, dont le sort est ignoré ; ANNE, épouse de *Jean Desricourt de Licques*, seigneur des Oteux, à qui elle donna, entre autres enfants, ANTOINE et FLORENCE.

Le Dict. de la Noblesse nous apprend peu de chose sur le compte d'Isaac Du Tertre. On y lit qu'il servit avec le grade de capitaine dans un régiment d'infanterie et qu'il épousa, en 1625, *Anne de Roquigny*, fille d'*Ambroise*, seigneur de Pelcheux, et d'*Anne de Carlier*. Il mourut avant 1643, laissant AMBROISE, ANNE et JAQUELINE. Cette dernière se maria avec *David Regnard*, sieur de Vestreghen, et le rendit père d'une fille nommée également JAQUELINE, qui sortit de France à la révocation (*Arch. Tr.* 235).

Ambroise Du Tertre, lieutenant-colonel dans le régiment de Schulemberg, épousa, en 1657, *Françoise-Bonne de Cavrelle*, héritière d'*Antoine*, seigneur du Grand-Cordet, et de *Bonne de Sucre*. Il en eut JEAN, colonel d'infanterie au service de l'Angleterre, mort sans postérité ; CHARLES, qui ne fut point marié ; AMBROISE, réfugié en Hollande, et JAQUELINE, qui resta en France, se convertit et fut mise en possession de tous les biens de sa famille.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le seul représentant mâle de cette maison était donc Ambroise, connu sous le

nom de baron Du Tertre, qui s'éleva par son mérite au grade de quartier-maître général de la cavalerie hollandaise et de colonel d'un régiment d'infanterie au service des États-Généraux. Il épousa *Elisabeth de Haërscot* dont il n'eut qu'une fille mariée au baron de Bentinck.

**DU TILLET** (LOUIS), cinquième fils d'Elie Du Tillet, vice-président de la chambre des comptes, et frère des Jean Du Tillet, connus par leurs savants travaux sur l'histoire de France, doit toute sa réputation à ses relations passagères avec *Calvin*. Curé de Claix et chanoine d'Angoulême, depuis le 30 octobre 1532, Louis Du Tillet désirait, comme tous les ecclésiastiques honnêtes et éclairés de ce temps, qu'une bonne réforme mit un terme aux abus scandaleux qui s'étaient introduits dans l'Eglise et tirât le clergé de l'état d'ignorance et d'immoralité où il crouissait. Il contemplait donc avec sympathie les efforts des réformateurs ; aussi lorsque Calvin, forcé de quitter Paris, en 1533, alla chercher un refuge à Angoulême, il s'empressa de lui offrir un asile dans la maison paternelle. Par reconnaissance, Calvin se fit son précepteur et lui enseigna la langue grecque, ainsi qu'à ses frères qui furent longtemps, eux aussi, suspects de calvinisme, s'il faut en croire le Perroniana.

Confirmé de plus en plus dans ses sentiments par ses entretiens avec Calvin, Du Tillet pria le réformateur de composer de courtes exhortations chrétiennes qu'il se chargea de faire lire au prône tant à Angoulême que dans les environs ; puis, quand la violence des persécutions exercées contre les Protestants décida son ami à quitter la France, il voulut l'accompagner, et, changeant son nom en celui de *Haulmont*, il se retira avec lui à Bâle. Il le suivit également en Italie, à la cour de la duchesse de Ferrare, et revint à Strasbourg avec Calvin, qui le quitta pour se rendre dans sa ville natale, où il était appelé par des affaires de fa-

mille. En attendant son retour, Du Tillet alla visiter Neuchâtel et Genève où la Réforme avait été établie en 1535; il se trouvait dans cette dernière ville, lorsque Calvin y passa et il contribua à l'y retenir; mais peu de temps après, il partit pour Strasbourg où il continua à faire profession ouverte du protestantisme et à entretenir avec *Bucer* les relations les plus suivies et les plus amicales. Ce fut dans ces circonstances que son frère Jean, depuis évêque de Meaux, arriva à Strasbourg dans l'intention de l'arracher à l'hérésie et de le ramener dans le giron de l'Eglise catholique. Les considérations qu'il fit valoir furent assez puissantes pour que Louis Du Tillet se décidât à rentrer en France et à reprendre les fonctions qu'il avait abandonnées. De retour à Angoulême, lit-on dans Florimond de Rémont, « il monta en chaire (car il étoit homme de savoir), prêcha et décria le luthéranisme autant qu'il avoit désiré de l'avancer. »

On conserve à la Biblioth. nationale, parmi les mss. du fonds de Baluze, N° 8069. 5, trois *Lettres* écrites par Du Tillet à Calvin, après son retour en France, pour lui faire connaître les motifs de sa résolution et l'engager à suivre son exemple. A la suite se trouvent les réponses du sévère réformateur, datées de Genève et de Strasbourg, et quatre lettres de *Bucer*, portant la date de 1539, où le célèbre pasteur de Strasbourg combat les raisons de Du Tillet, qu'il appelle son Louis. Cette correspondance a été publiée par M. *Crotlet*, sous le titre de *Correspondance française de Calvin avec L. Du Tillet*, Gen., 1850, in-8°.

**DU TOUCHET** (N.), gentilhomme des environs de Domfront, lieutenant de *Montgomery*. Selon l'abbé Des Roches, auteur d'une Histoire du Mont-Saint-Michel, ce fut sous les ordres de Du Touchet que les Protestants se rendirent, par trahison, maîtres d'Avranches dans la première guerre civile. Si le fait est vrai, il doit sembler étrange que l'histoire garde le silence sur ce

capitaine jusqu'à la Saint-Barthélemy, à la quelle il échappa par sa prudence. En 1574, Du Touchet se joignit à *La Touche*, *Chaurigné-Boisfront*, et l'Anjou, *Montmartin*, de Bretagne, et *Say*, pour porter secours à *Ambroise Le Hérisse*, dit le Balafré, qui, secondé par son frère *René* ou *Pierre*, s'étoit saisi du château de Domfront. Quelques semaines après, le 8 mai, *Montgomery* y arriva, fuyant de Saint-Lô, lui cinquième. Une querelle entre Du Touchet et un autre chef, qu'il voulut apaiser, causa sa mort, en le retenant à Domfront plus qu'il ne comptait y rester, et en donnant ainsi à Matignon le temps de l'y investir.

La seule entreprise par laquelle Du Touchet se soit distingué particulièrement, est celle qu'il tenta sur le Mont-Saint-Michel, le 22 juillet 1575. Profitant d'une absence du gouverneur, il introduisit dans le château quelques soldats déguisés en pèlerins, lesquels, mettant tout à coup l'épée à la main, tombèrent sur les moines et les dispersèrent. Du Touchet accourait pour leur prêter main-forte, lorsqu'il vit s'avancer une troupe d'ennemis de beaucoup supérieure à la sienne. Il dut battre en retraite, laissant ses soldats sans espoir de secours. Dans la crainte qu'ils ne missent le feu au château et qu'ils n'égorgeassent les moines, comme ils menaçaient de le faire si on ne leur accordait une capitulation, les Catholiques consentirent à les laisser sortir la vie sauve; l'abbé Des Roches l'avoue, mais il tait la violation de cet accord. D'Arbigné, dont le témoignage est confirmé par de Thou, nous apprend que Matignon fit trancher la tête aux trois principaux et pendre la plupart des autres. Quant à Du Touchet, nous le retrouvons, en 1589, gouverneur de Falaise. Il fut battu et fait prisonnier par Montpensier, cette année même, et depuis cette époque, l'histoire ne parle plus de lui, que nous sachions.

**DU TRONCHAY**, nom d'une famille du Maine, célèbre dans la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle. Des divers mem-

bres dont elle se composait, deux appartiennent incontestablement à l'Eglise protestante; nous voulons parler de *Félix Du Tronchay*, sieur de La Noë ou de La Noue, ministre de Beaufort-en-Vallée, qui fut député au Synode national de Montauban, et de *Louis Du Tronchay*, sieur de La Forterie.

Né au Mans, en 1545, Louis Du Tronchay était, dit La Croix du Maine, « un des plus doctes et des plus sçavans jeunes hommes de France, et des plus affectionnez aux lettres. » Obligé de quitter sa ville natale à cause de sa religion, il se retira à La Charité. Ayant entendu parler de quelques curiosités que renfermait le village de Thou, il s'y rendit pour les visiter; mais reconnu pour huguenot, il fut égorgé, en 1569, à l'âge de 24 ans. Ses coreligionnaires vengèrent ce meurtre par l'incendie du village. Selon La Croix du Maine, Du Tronchay était très-docte en grec et écrivait bien en latin. Il avait composé une histoire de nos troubles religieux, dont le manuscrit fut dérobé ou perdu, lorsqu'il fut tué, et plusieurs pièces de poésie française dont aucune ne fut imprimée.

**DU TROSSEL (ETIENNE)**, natif de Montpellier, général au service de la Prusse. Du Trossel sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. Il servit d'abord dans le régiment de Varennes, dont il fut nommé colonel en 1702. Elevé au grade de major-général, il obtint, en 1708, le régiment de Pöllnitz à la tête duquel il fit les guerres d'Italie et de Flandre, et se signala notamment à la bataille de Malplaquet. Après la paix d'Utrecht, il fut chargé du commandement du contingent prussien dans l'armée impériale, avec le grade de lieutenant-général. Il mourut en 1714.

Du Trossel avait un frère qui n'est d'ailleurs connu que par une donation pieuse à la maison des Orphelins de Berlin, et deux sœurs dont l'une épousa le capitaine d'*Usson*. L'autre se maria à Halle et donna le jour à *Etienne Basset-Du Trossel*, conseiller à la jus-

tice supérieure, père de **CHARLES-ETIENNE**, lieutenant-colonel d'artillerie, et d'une fille, mariée avec le major de *Chauvet*.

Charles-Etienne Du Trossel, qui mourut en 1778, est auteur, selon Meusel, des deux ouvrages suivans :

I. *Geschichte des Polybius, mit den Auslegungen und Anmerkungen des Ritters Herrn von Folard. Uebersetzt von einem königl. preussischen Officier*, VI<sup>tes</sup> Theil; Berlin, 1769, 4°.

II. *Anhang zur Geschichte des Polybius, mit der die Kriegskunst betreffenden Auslegungen und Anmerkungen des Ritters von Folard*, Berlin, 1769, in-4°.

**DUVAL (JACQUES)**, natif de Ronen et parent, nous ne savons à quel degré, d'*Etienne Duval*, apothicaire de la même ville, qui s'était retiré à Genève et y avait obtenu le droit de bourgeoisie dès 1555 (1). Jacques Duval se voua à la propagation de la Réforme. Il parait qu'il remplit d'abord ses fonctions à Lyon, d'où il fut envoyé à Milhau, au mois de sept. 1560. Les doctrines nouvelles, prêchées dans cette ville par *Blaise Mallet*, y avaient trouvé un assez grand nombre de sectateurs qui s'assembloient dans la salle de l'école publique, mais en secret et de nuit, pour la célébration de leur culte. Duval arriva le 6 oct., et dès le 12, il fit présenter aux consuls une requête pour leur demander un lieu d'exercice. Les magistrats répondirent par une défense formelle de prêcher sans la permission de l'évêque, et envoyèrent, le 17, le lieutenant du bailliage signifier cette défense aux Huguenots, qu'il trouva assemblés au nombre de 4 à 500. Duval se soumit sans résistance et se retira à Rhodéz où il fut emprisonné bientôt après. L'année suivante, le 7 sept., il fut ramené en triomphe à Milhau par un grand nombre de personnes de marque à la tête desquelles était le

(1) C'est probablement aussi de la Normandie que sont originaires les *Duval* d'Angleterre, dont plusieurs ont rempli des fonctions dans les églises du Refuge.

baron de Broquies, *Guyon de Combret*. Le jour même, il monta en chaire devant 2 à 3000 auditeurs, et le 10, on le conduisit à Compeyre pour qu'il y prêchât la pure Parole de Dieu. « Cependant, ajoute l'auteur des Essais historiques sur le Rouergue, il se faisait quelques cérémonies extérieures de la religion catholique, telles que des processions, mais elles n'étaient suivies que des officiers de justice, d'un consul et de la populace; toutes les personnes considérables professaient ou soutenaient le calvinisme. »

**DUVAL** (N.), ancien gardien des Capucins de Saint-Omer. Duval s'était converti et avait été placé comme ministre à Touquin, dans la Brie. Il desservait depuis quelque temps cette petite église, lorsqu'en 1604, le prévôt de l'hôtel le fit enlever par ses archers et conduire à Arras où il fut soumis aux plus mauvais traitements. Les Protestants adressèrent de grandes plaintes à Henri IV, qui se montra fort mécontent de cette audacieuse violation de l'édit de Nantes. Le chancelier s'excusa en disant que sa religion avait été surprise. Sur un ordre du roi, Duval fut rendu à son église.

**DUVAL** (NICOLAS), savant jurisconsulte, conseiller au parlement de Paris. Duval, suspect d'hérésie dès 1559, avait failli être arrêté avec *Du Bourg*, à la suite de la fameuse mercuriale. C'était, selon les Mémoires de Condé, un « homme de gentil esprit et aigu, fort libre et véhément en l'explication de la vérité, de bonne vie et paisible, et juge de fort bonne et ontière réputation. » Il réussit à se soustraire aux recherches, et fut rétabli dans sa charge à la mort de Henri II. Lorsque la première guerre de religion éclata, chassé de sa demeure par les rigueurs inouïes de la compagnie dont il était membre, il résolut de se réfugier, avec sa femme sur le point d'accoucher, au château de la Ferté-sous-Jouarre, qui appartenait au prince de Condé, et où un grand nombre de Protestants de Paris et de Meaux avaient trouvé un asile. En route, il

tomba entre les mains des Catholiques qui le dévalisèrent; cependant il réussit à leur échapper et se jeta dans le château. Il y fut bientôt suivi par le sieur de Pavan qui constitua prisonniers tous ceux qu'il y trouva, attendant l'issue de la blessure du duc de Guise avant que de prendre sur lui de les livrer au supplice. Si Guise n'était pas mort, il est plus que probable que tous ces infortunés auraient subi le même sort que *La Haye*, *Jean Fertin*, *Claude Moquet*, *Laurent Docqueaux*, *Claude Lemoine* et *Cariller*, échevin de Meaux, qui, arrêtés dans le château de Signet, appartenant à *La Haye*, furent pendus par sentence du prévôt des marchands.

Rendu à la liberté, Duval fut nommé, quelque temps après, conseiller au parlement de Rennes. En 1565, il maria sa fille Louise avec *Jacques Cappel*, et, s'étant démis de sa place en faveur de son gendre, il se retira dans une maison de campagne où il fut éborgné par les Catholiques, en 1568. *Jeanne d'Albret* a composé sur sa mort un sonnet qui a été publié avec les Commentaires de *Louis Cappel* (Amst., 1689, in-fol.).

Nicolas Duval est auteur d'un livre de jurisprudence estimé, dont voici le titre : *De rebus dubiis et questionibus in jure controversis tractatus XX*. Cet ouvrage, publié par *Jacques Cappel*, a eu plusieurs éditions depuis 1564. La 5<sup>e</sup> est d'Arnheim, 1638, in-4°. Il est dédié à *L'Hôpital*. Dans la préface, l'auteur nous apprend qu'il s'était appliqué à l'étude du droit romain depuis 1523, qu'il avait suivi le barreau jusqu'en 1542, où il avait été nommé secrétaire du roi, et qu'il était entré plus tard au parlement de Paris comme conseiller.

**DU VAL** (PIERRE), né à Paris de Denis Du Val, sieur de Sters, et de Louise de Becdelièvre, fut précepteur des enfants de François I. Docteur en théologie et chanoine de Rouen, il fut nommé par le roi à l'évêché de Sées et consacré en 1545. En 1549, il as

sista au couronnement de Catherine de Médicis. C'était un des prélats les plus instruits de son temps; aussi se montra-t-il partisan, mais timide, de la Réforme, comme le prouvent incontestablement ses ouvrages et le rôle qu'il a joué au colloque de Poissy. Dès 1552, il publia *Le triomphe de vérité où sont montrés infinis les maux commis sous la tyrannie de l'Antechrist, tiré de Malphéus Vegus, et mis en vers*, Paris, 1552, in-12. L'année suivante, il mit au jour un recueil de quatrains sous le titre : *De la grandeur de Dieu*, Paris, 1553 et 1555, in-8°; puis en 1555, un *Petit Dialogue d'un consolateur consolant l'église en ses afflictions, tiré du Ps. CXXIX*, qu'il fit suivre, trois ans après, d'un nouveau poème *De la puissance, sapience et bonté de Dieu*, Paris, 1558, in-8°; 1559, in-4°. Selon Moréri, on lui doit aussi une traduction française du Criton de Platon.

Lorsque, après la mort de François II, la politique conseilla à la reine-mère de se rapprocher des Bourbon pour contrebalancer le pouvoir des Guise, elle permit à Du Val et à Mont-luc de prêcher les doctrines de la Réforme en présence de toute la Cour. L'évêque de Séz ne fut pas étranger non plus à la résolution qui fut prise de tenir un colloque à Poissy, et dans les conférences qui le suivirent, il montra une grande modération, au point de signer la formule qui souleva l'indignation de la Sorbonne (*Voy. II, p. 265*). Il partit ensuite pour le concile de Trente; mais il étant de retour en France en 1564, année où il mourut à Vincennes.

**DUVAL (ROBERT)**, peintre d'histoire, né à La Haye, en 1644, fut l'élève de Wieling. Plus tard, sous le nom de *La Fortuyn*, il alla se perfectionner à Rome, d'où il passa à Venise dans l'intention d'étudier les œuvres de Pierre de Cortone. A son retour dans sa patrie, il épousa la fille d'un ministre français, à la recommandation de qui le roi Guillaume lui accorda la place

d'intendant des palais royaux, en le chargeant de restaurer les célèbres cartons de Raphaël, une des plus précieuses curiosités du palais de Hamptoncourt. Dans les dernières années de sa vie, Duval retourna en Hollande et fut nommé directeur de l'Académie de La Haye. Il mourut dans cette ville en 1742, selon Nagler. Ses tableaux sont fort rares, car, dès sa jeunesse, il avait eu en horreur un travail assidu.

**DUVERNOY**, ou mieux **DU VERNOY** (1), famille originaire de la Basse-Bourgogne, d'où, au rapport de Réclam, deux de ses représentants, *Claude et Jean*, s'expatrièrent, en 1560, pour cause de religion, et allèrent s'établir, le premier dans le pays de Montbéliard, où ses descendants, qui se sont perpétués jusqu'à nous, se sont divisés en plusieurs rameaux, et le second dans le comté de Neuchâtel, où il épousa *Suzanne Meuron* qui lui donna plusieurs enfants dont nous ignorons le sort. Parmi un grand nombre de noms honorables, cette famille compte plusieurs savants distingués. Les renseignements incomplets que nous sommes parvenu à nous procurer, ne nous permettant pas de donner leur filiation, nous nous bornerons à les ranger par ordre chronologique. — I. Le premier qui se présente à nous, est *André*, membre du conseil de régence de Montbéliard, mort octogénaire en 1630, à qui l'on doit une relation manuscrite de *l'Invasion du comté de Montbéliard par les princes lorrains durant l'hiver de 1587 à 1588*, relation que M. Charles Duvernoy a publiée avec des notes et des additions dans le Journal de l'Institut histor. (T. III, 1835, et Paris, Baudouin, in-8°, pp. 49.) Cette relation confirme en tous ses détails celle qui est donnée sur le même fait dans les Mémoires de la Ligue. — II.

(1) Nous devons la communication de plusieurs détails de cette notice à notre ami M. Luc Wetzel, qui s'est appliqué à recueillir pour la Société d'émulation de Montbéliard les diverses publications de ses compatriotes et qui a eu l'obligeance de les mettre à notre disposition.

Charles, pasteur à Mandeuve, puis à Héricourt, de 1635 à 1674, et à Montbéliard, de 1674 jusqu'à sa mort arrivée le 3 nov. 1676, est auteur de plusieurs ouvrages d'éducation, qui annoncent un homme d'une piété fervente, d'une instruction solide et d'une tolérance rare dans ce temps. Leur succès s'est maintenu jusqu'à nos jours : 1) *La Semaine sainte ou Prières pleines de dévotion et de consolation pour louer, prier et remercier Dieu*, etc., Gen., 1656, pet. in-8° de 495 pp.; dédié à Sibylle, duchesse de Wurtemberg et comtesse de Montbéliard. On ne compte pas moins de six éditions de ce recueil jusqu'en 1803. — 2) *La soif et les eaux de David*, sermon funèbre fait en l'église d'Héricourt en l'enterrement d'Elisabeth de Remchingen, née de Franquemont, le 21 mars 1659, Bâle, in-4°. — 3) *La Journée sainte ou Méditations et prières dévotes*, in-12 de 314 pp.; dédié à la duchesse Anne de Wurtemberg-Montbéliard, arrière-petite-fille de l'amiral de Coligny, et sœur de la célèbre comtesse de La Suze, sous la date du 19 oct. 1661. — 4) *Discours funèbre prononcé aux funérailles du comte Léopold-Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard*, dans un recueil publ. à cette occasion, Montb., 1664, in-4°. — 5) *Les consolations divines*, Gen., 1666, in-12. — 6) *Méditations et prières où le seigneur Jésus est portrait devant les yeux des fidèles à l'égard de sa croix et de sa passion*. — 7) *Le berceau de Jésus-Christ*. — 8) *Trois sermons sur les armes d'Héricourt, avec une relation du siège d'Héricourt en 1637* [par les Impériaux], Montb., J. M. Biber, 1700, in-4°; probabl. une 2<sup>e</sup> édit. — III. *Jules-Frédéric*, né en 1669, et mort en 1734, recteur du gymnase de Montbéliard, et depuis 1729, un des pasteurs de la ville, est auteur de divers ouvrages d'instruction élémentaire : 1) *Instruction catéchétique, contenant les principaux points de la foi et de la religion chrétienne*, etc., Montb., J.-J. Biber, 1730, pet.

in-8° de 452 pp. Ouvrage traduit de l'allemand de Zingel pour satisfaire aux prescriptions d'une ordonnance d'Erberhard-Louis de Wurtemberg, rendue en 1724. — 2) *Les préceptes de la grammaire latine mis en françois pour l'instruction des écoliers des classes latines de Montbéliard*, Montb., 1727, pet. in-8°. Cette grammaire est tirée, dans la plupart de ses détails, de la Nouvelle méthode de Port-Royal. Elle se divise en trois parties. La première, qui avait paru seule dans une édition antérieure, traite de l'Orthographe et de l'Étymologie, c'est-à-dire des éléments du discours, pp. 200; la seconde est consacrée à la Syntaxe simple et à la Syntaxe figurée, c'est-à-dire aux tropes, et à la Prosodie, pp. 158, et finalement une troisième partie contient une Brève instruction touchant la poésie françoise, pp. 44. — IV. *Jérémie-Christophe* ne nous est connu que par la thèse de théologie qu'il soutint sous la présidence de F.-Melch. Barthol., diacre de l'église franç. de Montbéliard et professeur (au Collège) de théol. et de philos. sacrée, sous le titre : *Tractatus de animâ rationali, disputatio secunda de intellectu*, Montsb., Claud. Hyp., 1673, in-4° de 31 pp.; dédié à Jérémie Du Vernoy, aïeul maternel, et à Georges Du Vernoy, père de l'auteur. Nous ne pensons pas que la première partie de cette dispute où Duvernoy avait traité *De existentia, unitate et quidditate animæ rationalis*, ait été imprimée. Cette thèse offre un double intérêt; elle prouve qu'à la date où elle fut soutenue, l'université de Montbéliard, inaugurée, le 30 juin 1670, sous le nom modeste de Collège (*Voy. II, p. 294*), fonctionnait régulièrement et qu'elle jouissait du privilège de conférer les plus hauts grades universitaires; mais sa prospérité naissante fut bientôt troublée. Le 6 janvier 1677, à la suite de l'invasion du pays par le maréchal de Luxembourg, qui eut l'art de s'emparer de la ville par assaut de compliments, deux capucins s'établirent dans les bâtiments du Col-

lège, qui fut converti en une chapelle catholique. Des Jésuites et des Capucins, tels étaient les fléaux qui marchaient à la suite des armes victorieuses de Louis XIV ! — V. *Joseph Jérémie*, pharmacien de la cour. On lui doit : *Catal. medicamentorum tam simplicium quam compositorum in officinâ pharmaceuticâ J.-J. Duv. præstantium*, Montsb., J.-M. Biber, 1700, in-16 de 84 pp. Jérémie Duvernoy vivait encore en 1716, époque à laquelle nous le trouvons désigné, dans un acte officiel, avec la qualification de *perpetuus hodièrque consul civitatis*. Des neuf enfants que lui donna sa femme *Cécile Plappert*, un seul, le 5<sup>e</sup>, s'est fait connaître : c'est le savant auquel nous allons consacrer quelques lignes. — VI. *Jean-Georges Duvernoy*, anatomiste, naquit à Montbéliard au mois de juin 1691. Après avoir achevé ses études de médecine à la Faculté de Bâle, en 1710, Duvernoy se rendit à Paris pour y compléter son instruction. Le célèbre anatomiste Duverney, les botanistes Ant. de Jussieu et Vaillant, le savant chimiste *Nicolas Lémery* le distinguèrent parmi leurs meilleurs élèves. Il suppléa au temps par le zèle et l'activité. Dès 1712, il retourna dans sa ville natale, où il se livra à l'exercice de la médecine et de la chirurgie. Nommé bientôt après médecin du duc *Léopold-Eberhard* pour son comté d'Horbourg et sa seigneurie de Riquevir, il alla s'établir dans cette dernière ville, où il vécut jusqu'en 1716, époque à laquelle il fut attaché à l'université de Tubingue avec le titre de professeur extraordinaire de médecine. Le grand Haller s'honore d'avoir regu de lui les premiers éléments de la botanique et de l'anatomie, mais tout en lui rendant justice, il témoigne le regret que son professeur n'ait pu se livrer plus souvent à des dissections faute de sujets, et que la médiocrité de sa fortune l'ait mis dans l'impossibilité de se procurer les livres qui l'auraient garanti des opinions paradoxales. Sprengel, dans son Histoire de la

médecine, en parle aussi avec éloge. En 1725, Duvernoy accepta une chaire d'anatomie et de chirurgie à l'académie, récemment fondée, de Saint-Pétersbourg, et il la remplit honorablement pendant une période de vingt années. En 1746, ayant obtenu une pension de retraite, il se retira avec sa famille à Kircheim dans le Wurtemberg, où il mourut en 1759. On lui doit : 1) *De vaporum uterinorum theoriâ, seu de pathologiâ morbi hysterici*, Basil., in-4°, 34 pp.; thèse soutenue pour le grade de docteur, le 27 sept. 1710. — 2) *De colendâ citâ, tuld et jucundâ lucinâ in puerperio*, Tubin., 1716, in-4°, dissertation inaugurale à l'occasion de la prise de possession de sa chaire. — 3) *Designatio plantarum circâ Tubingensem arcem nascentium*, Tub., 1722, in-8°. L'auteur suit le système de Tournefort, le digne précurseur de Linné. Outre les caractères botaniques des plantes, il en indique les propriétés médicales. D'après Haller, on trouve dans cette Flore la description de quelques plantes rares. — 4) *De ductu salivali Coschwiziano*. Resp. Alb. Haller., Tub., 1725, in-4°; impr. aussi dans les *Oper. min. de Haller*, T. I, et dans le T. I. des *Comment. Acad. imper. Petropol.* Haller, qui soutint cette thèse, recueillit par la suite quelques faits nouveaux qui contredisaient la théorie de Coschwitz, et il les développa dans sa dissertation inaugurale à la Faculté de Leyde. — 5) *Glandularum mesenterii actio in chylum retardativa*. Resp. J.-G. Gmelin, Tub., 1725, in-4°. Selon Sprengel, ce fut Duvernoy qui aperçut le premier, ou tout au moins qui fit mieux connaître les valvules, les deux rangées antérieure et postérieure, et la réunion de ces deux séries dans les glandes du mésentère. — On trouve en outre, de Duvernoy, plusieurs savantes dissertations anatomiques dans les 14 premiers volum. des *Comment. de l'Acad. de St-Pétersbourg*. Nous indiquerons sommairement les matières dont elles traitent. T. I : a) *de vasis*

*lacteis*; b) *de varietate venarum chyli in animalibus*. — T. II, ann. 1727: *anatomie* a) *cordis*, b) *penis elephanti cum splendidd fig.* — T. III: *duo partus monstruosi*. — T. IV, ann. 1729: *anatomie hippocampi*. — T. V: a) *de glandulis renalibus*; b) *de aère sub extimâ et sub intimâ tunicâ intestinorum viso*; c) *anatomie muris volantis russici*. — T. VI: a) *de puero mutilato brachiis, eorumque anatomie*; b) *de dorsi spinâ ab aortâ deformatâ*. — T. VII, ann. 1734 et 35: a) *de thymo*; b) *de appendice cavâ ex glandulâ thyreoideâ ascendente*; c) *de fabricâ ventriculi, ejusque cellulosis telis et retibus vasculosis*; d) *de petiolo epiglottidis, ejusque sulcis et glandulis*. — T. XIII: *de renibus succenturiatis*. — T. XIV: a) *de erinacei anatomie, et potissimum de vesiculis mammarum*; b) *de novis renibus succenturiatis*. — VII. *Georges-David*, fils du précédent, premier médecin du duc de Wurtemberg, ne nous est connu que par la thèse qu'il soutint, le 6 nov. 1770, à la Faculté de médecine de Bâle pour la licence: *De lathyri quâdam venenatâ specie*, Bas., in-4°, pp. 49. *Binninger*, dans ses *Observations*, avait déjà fait connaître les effets pernicieux de cette espèce de gesse sur le système nerveux; et, à son instigation, le duc *Georges* avait rendu une ordonnance, en 1671, pour en défendre la culture. — VIII. *Léopold-Eberhard*, jurisconsulte, mort à la fleur de l'âge, le 9 janv. 1763, est auteur d'une savante dissertation sur les souverains du comté de Montbéliard, depuis les temps les plus anciens, qu'il présenta à la Faculté de droit de Strasbourg, pour obtenir la licence, le 28 sept. 1762, sous le titre: *Dissertatio inauguralis sistens seriem comitum Montisbeliardensium, antiquissimumque eorum cum imperio Germanico nexum*, Argent., in-4°, 58 pp.; travail plein de recherches et d'érudition, qui est resté jusqu'à nos jours ce que l'on possède de mieux sur la matière. La conclusion

de l'auteur est que le comté de Montbéliard ne releva jamais du comté de Bourgogne, et que, par conséquent, les prétentions des rois de France ne sont pas fondées. Au rapport de M. Charles Duvernoy, ce beau travail a eu les honneurs de deux traductions, l'une en allemand et l'autre en français. — IX. *Jean-Jacques*, pasteur, partisan de la doctrine des *Hernhutes* (1), naquit, le 18 avril 1709, dans le village d'Étupes, près de Montbéliard, où son père exerçait les fonctions de saint ministre. Après avoir achevé ses études en théologie à la Faculté de Tubingue, il remplit pendant quelque temps la charge de lecteur à la petite cour de Bâle-Durlach, et, en 1736, de retour dans sa ville natale, il fut attaché au gymnase en qualité de co-recteur. Appelé, en 1745, à desservir l'église allemande, il s'acquitta, pendant une période de 40 années, de ses fonctions pastorales avec un zèle qui lui mérita d'être nommé, en 1784, surintendant-adjoint des églises, surintendance, qu'après la réunion du pays à la France, il continua à exercer, sous le titre d'inspecteur ecclésiastique, jusqu'à sa mort, arrivée le 25 mai 1805. On lui doit: 1) Une réimpression du *Prédicateur évangélique*, recueil de sermons par *J.-F. Nardin*, 1754, précédé d'une *Vie* de l'auteur, dans laquelle Duvernoy faisait l'apologie des doctrines des frères *Moraves* que *Nardin* professait, ce qui la fit supprimer par un arrêt du conseil de régence. *Choffin* donna à Halle, en 1759, une édit. augm. de cette *Vie*. — 2) Une trad. de la *Géographie universelle* de *Jean Hubner*, Bâle 1761, 6 vol. in-8°, en collaboration avec *Jean-Fréd. Masson*, co-recteur au gymnase,

(1) Le Précis historique de la réformation dans le comté de Montbéliard nous apprend que notre Duvernoy s'était d'abord rattaché, ainsi que les pasteurs *J.-J. Pelletier* d'Allanjoie, *J.-N. Vallet Des Barres*, d'Hericourt, *Fries*, de Couthenans, *Jacquin*, de Vandoncourt, et *Paur*, d'Etobon, aux conventuels des *Piétistes*, qui avaient trouvé des partisans dans le comté à la suite d'un voyage qu'y fit *Spener*, en 1659.

N. Nardin, Léop.-Eman. Berdot. — 3.) *Histoire des souffrances et de la mort de Notre Seign. J.-Ch., selon la concorde des quatre Évangélistes*, Montb., J.-M. Becker, 1767, in-4°, 26 pp. — 4.) *La saine doctrine tirée des écrits des plus célèbres docteurs de l'Église réformée*, Bâle, 1769, in-8° de 463 pp.; Neuchâtel, 1804, in-8°. — 5.) *Le miel décollant du rocher qui est Christ, ou brève exhortation*, etc. Strasb., 1772, in-42; trad. de l'anglais de Wilcock. — 6.) *Abrégé de l'histoire des Églises esclavonnes et vandoises, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à celui de la réformation, pour servir d'Introd. à l'Hist. de la Réforme par le baron de Sekendorf*, qui parut anonyme à Bâle, 1783, in-8° de 596 pp., plus un Index très-détaillé, avec cette épigraphe *Diu terno*, anagramme de Duvernoy, à la suite de la trad., par le pasteur de Clairegoutte J.-J. Paur, de l'Abrégé de l'Hist. de la réforme de l'Église chrét. en Allemagne par le baron de Sekendorf, et qui forme le T. V et dernier de cette publication. Dans un court supplément, l'auteur donne un *Abrégé de l'histoire moderne des Vaudois du Piémont* tiré de l'Hist. de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées par Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois. Dans sa préface, Duvernoy nous apprend dans quel esprit il a composé son livre. « J'écris, dit-il, non en théologien controversiste, mais en simple historien. Tout ce que je dis, je l'ai emprunté des auteurs de différentes religions. Les écrivains catholiques romains sont même ceux de qui j'ai tiré les principales preuves que j'allègue. Si, en parlant d'après eux, j'ai levé le voile qui couvre les taches de leur église, c'est moins pour insulter à ses maux que pour y compatir; et si je décele les vices de son clergé, c'est sur lui, et non sur la religion que le reproche doit tomber. Je respecte tout ce qu'il y a encore en elle de respectable. » Nous regrettons que l'auteur se soit abstenu,

le plus souvent, de citer ses sources. Des considérations de librairie empêchèrent Duvernoy de compléter son ouvrage par la publication des cinq pièces suivantes : 1) *Un abrégé de l'hist. des anciens chrétiens évangéliques du pays de Salzbourg, lesquels ont été une branche de l'Église des Frères de Bohême et de Moravie*. 2) *Les confessions de foi, tant des Églises esclavonnes que des vandoises*. 3) *L'exposition de la discipline ecclésiastique, tant des unes que des autres*. 4) *L'origine et la succession non interrompue de leur épiscopat*. 5) *L'hist. des persécutions que les unes et les autres ont souffertes*. Duvernoy les tenait prêtes à paraître, si la demande lui en était faite; mais il ne parut pas qu'elles aient vu le jour. — 7) *Abrégé historique des livres de l'Ancien-Testament par Jér. Risler*, trad. de l'allemand, Neuveville, 1799, in-8° de 784 pp. — 8) *Abrégé de la saine morale, fondée sur la religion, mis en rimes*, Bâle, 1803, in-8° de 132 pp. — Duvernoy est, en outre, auteur des ouvrages suivants dont nous ignorons l'année de l'impression : 9) *Lettres de controverse du chancelier Pfaff aux jésuites Seedorff et Scheffmacher*, trad. de l'allemand. — 10) *Faits mémorables de Frédéric-le-Grand, roi de Prusse*, trad. de l'allemand. — 11) *Recueils de sentences de l'Écriture sainte à l'usage des Frères Moraves*. — X. Jacques-Christophe, fils du précédent, naquit à Montbéliard, le 25 nov. 1740, et mourut, en 1799, à Barby, en Prusse, où il remplissait les fonctions de pasteur. Il a publié : 1) *Lebensgeschichte N. L. von Zinzendorf's*. Barby, 1793, in-8°; 2) *Zinzendorf's Reden über die Evangelisten, im Auszuge*, Barby, 1790, 6 vol. in-8°. — XI. Georges-Louis, pasteur, nommé inspecteur ecclésiastique à la mort du pasteur Surleau, naquit le 31 mai 1784 et mourut à Montbéliard, le 9 avril 1844. Il est auteur d'une *Liturgie évangélique ou Recueil de formu-*

laives et de prières pour la célébration du service divin, Par., 1811, in-8°. De 1812 à 1816, il avait été un des collaborateurs du Magasin encyclopédique de Millin. — XII. *Charles*, juriconsulte, né à Montbéliard, en 1774, et mort à Besançon, le 19 nov. 1850, s'est fait connaître par un grand nombre de travaux historiques, consacrés surtout à l'illustration de son pays natal. Comme il ne rentre que par la date de sa naissance dans le cadre de notre ouvrage, nous nous bornerons à indiquer ses principales publications.

1) *Ephémérides du comté de Montbéliard*, Besançon, 1832, in-8° de 520 pp. L'auteur n'avait pas attendu le jugement de la critique, pour reconnaître tout ce que le plan de son livre avait de défectueux, pour ne pas dire de puéril. Aussi en avait-il préparé une nouvelle édition « entièrement refondue, où les faits étaient rétablis selon leur ordre naturel. » On doit regretter que le peu de zèle témoigné pour leur histoire par les habitants du pays de Montbéliard, n'ait pas permis à l'auteur de donner suite à son projet. Tel qu'il est, son livre ne doit être considéré que comme un utile recueil de matériaux.

— 2) *Notices sur quelques médecins, naturalistes et agronomes nés ou établis à Montbéliard dès le XVI<sup>e</sup> siècle*, Besançon, 1835, in-8° de 56 pp. Première livraison d'une publication qui n'a pas été poursuivie. Duvernoy a donné, en outre, une nouvelle édition, annotée des *Mémoires de Gollut*, Arbois, 1846, gr. in-8°, et il a eu une grande part à la publication des 3 premiers vol. des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté* publ. par l'acad. de Besançon, Bes., 1838, 39 et 44, in-8° et in-4°; enfin la critique doit surtout lui tenir grand compte de son importante coopération au dépouillement et à la publication des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, d'après les MSS. de la Bibl. de Besançon* (Paris, Imprim. royale, 9 vol. in-4° en voie de public.); car, par

une sorte d'injustice, qui n'est pas rare dans les lettres, *Sic vos non tobis*, rien dans le titre de cette riche collection de documents ne fait connaître que notre auteur y ait eu part; pour le savoir, il faut recourir au Discours préliminaire où M. Weiss, chargé de la haute direction de cette publication, rend, il est vrai, pleinement justice à son savant ami. Nous rapporterons ce passage en entier. Une commission avait été nommée, dès 1834, par M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, pour diriger le dépouillement des importants papiers du cardinal de Granvelle. Un certain nombre de jeunes paléographes étaient employés à ce travail. « Il fallait un chef pour les diriger, nous apprend M. Weiss, la Commission le trouva dans M. Duvernoy, de Montbéliard, qui consentit à venir s'établir à Besançon... Personne n'était plus en état de remplir cette tâche difficile : livré par goût, dès sa jeunesse, aux études historiques, il avait, dans un temps où l'histoire nationale était entièrement négligée, consacré de longues années à en rechercher les éléments dans leurs véritables sources, dans les archives publiques et particulières. Possédant jusque dans ses moindres détails l'histoire du moyen-âge, il s'était fait connaître des savants d'Allemagne et de France par d'utiles communications; l'académie des sciences et des lettres de Besançon le comptait, depuis 1816, au nombre de ses plus actifs correspondants, et il venait de terminer un travail d'une haute importance sur les archives princières de la maison de Montbéliard. Tels étaient les titres de M. Duvernoy à la confiance de la Commission, et l'on peut dire que dès lors il n'a cessé de la justifier. » Ce beau travail fut terminé en 1837. Ce fut M. Duvernoy qui se chargea de la traduction de toutes les pièces écrites en allem. et en flamand. — XIII. *Georges-Louis*, savant anatomiste, l'émule et le successeur du grand Cuvier dans les deux chaires qu'il a illustrées, au collège de France, en 1837, et au Muséum d'hist.

nat., en 1850, membre de l'Acad. des sciences (1847) et des principales sociétés savantes de l'Europe, naquit à Montbéliard, le 6 août 1777. A l'art. CUVIER (*Voy.* IV, p. 157), nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître la magnifique ouvrage d'anatomie comparée qui a surtout contribué à fonder sa réputation. Pour ses autres travaux, qui sont nombreux, nous renverrons à la *Notice sur ses publications d'anatomie comparée, de physiologie, de zoologie et de médecine pratique*, Paris, 1844, in-8° de 82 pp. sans les pièces préliminaires, qu'il présenta à l'Acad. des sciences, lors de sa candidature, en 1844, comme membre de section. Les exigences de notre plan nous défendent, à notre grand regret, d'entrer dans de plus longs détails sur un auteur vivant (1).

**DU VIDAL ( FRANÇOIS )**, ministre de Tours, un des plus éloquents et des plus sages ministres de la Touraine. En 1681, sous le prétexte qu'il avait induit une servante à changer de religion, on lui intenta un long et fâcheux procès. L'acte d'accusation n'était qu'un tissu d'absurdités; mais le substitut du procureur-général à Tours était ambitieux, il voulut faire du zèle, et le pasteur fut condamné. Sur l'appel de Du Vidal, le procureur-général, plus sage que son subordonné, laissa dormir l'affaire jusqu'en 1684 qu'on la révéilla, en y ajoutant toutefois trois autres chefs d'accusation : Les anciens s'étaient assemblés sans qu'il y eût un

magistrat présent ; Du Vidal avait offert de l'argent à une fille pour l'engager à embrasser la religion réformée ; il avait fait dans ses sermons allusion aux persécutions qu'éprouvaient les Protestants et prêché contre les mystères de la religion romaine (*Arch. gén.* M. 665). En conséquence, le lieutenant-général condamna le ministre de Tours au bannissement et le temple à la démolition. En même temps, *Sequeville*, collègue de Du Vidal, fut décrété de prise de corps. Sur l'appel, le parlement de Paris réforma ce jugement ; il maintint la sentence prononcée contre le temple, mais il se contenta de frapper Du Vidal d'une amende de trois livres, et il acquitta ses coaccusés. Peu de mois après, la révocation de l'édit de Nantes chassa de leur patrie les deux pasteurs de Tours. Du Vidal se retira en Hollande et fut placé, en 1686, à Groningue, où il mourut en 1721. *Sequeville* passa en Angleterre où il desservit les églises de *Swallow-Street* et du *Quarré*. Voici la liste des ouvrages de Du Vidal :

I. *Les devoirs des pasteurs et des peuples par rapport à la persécution et au martyre*, Rott., 1695, in-8°.

II. *L'Eglise romaine pleinement convaincue d'antichristianisme, en forme de lettres [huit] adressées à ses conducteurs et à ses peuples*, Amst., Dan. Pain, 1701, in-8°.

III. *Trente lettres par lesquelles l'Eglise romaine est pleinement convaincue d'antichristianisme touchant la lecture de l'Ecriture sainte*, Rott., 1705, 2 vol. in-8°. — Cet ouvrage, qui parut avec l'approbation des ministres *Noguer* et *R. Des Moulins*, forme la suite du précédent. Dans les trois premières lettres, l'auteur montre la nécessité de la lecture de l'Ecriture sainte, et dans les deux suivantes, il établit que le clergé romain n'a rien négligé pour en détourner les peuples. Il s'attache ensuite à réfuter les raisons apportées par les Papistes pour justifier leur conduite à cet égard ; il fait entendre aux prêtres catholiques de

(1) Plusieurs autres membres de cette famille ne nous étant connus que par le titre de thèses qu'ils ont soutenues, mais que nous n'avons pu nous procurer et dont par conséquent nous ignorons la valeur, nous les rejeterons dans cette note. C'est : I. *Daniel*, né à *Bericoourt*, de *Penitentium Tyrionum et Sidoniorum*, Tub., 1664, in-4°. — II. *Era-Christophe*, de *Intellectu divino*, Tub., 1732, in-4°; *Theses inaugurales*, *Ibid* 1736, in-4°. — III. *Charles-Christophe*, de *Decimis præsertim novatibus* [22 mars 1751], Bas., in-4°, 40 pp. — IV. *Charles-Léopold*, de *Usu rationis in jure*, [10 janv. 1769], Bas., in-4°. Nous regrettons de ne pouvoir ajouter à cette liste, déjà bien longue, le nom de *Georges Duvernoy*, savant helléniste, dont le savoir égalait la modestie, et qui est mort profess. au Collège de sa ville natale.

justes reproches et exhorte les Réformés à leur apprendre leurs devoirs. Les dernières lettres sont consacrées à montrer combien la théologie mystique de l'Eglise romaine s'éloigne de l'Écriture.

IV. *Vesperæ Groninganae sive amica de rebus sacris colloquia*, Amst., 1698, 1711, in-12. — Ces entretiens ont été publiés par Jacques Gousset. Les interlocuteurs sont Du Vidal, Crousset, Vernier, Quartier et Tholé.

On trouve dans le tome XIV de la Collection Conrart un *Sermon* de Du Vidal sur Ps. VIII, 2.

**D U VIGIER** (FOUCAUD), sieur DU MONSTIER, ministre de Saint-Jean-d'Angély à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Du Vigier, qui remplissait avec honneur son ministère, fut choisi à plusieurs reprises par sa province pour la représenter, soit aux synodes, soit aux assemblées politiques. En 1588, il assista à l'Assemblée de La Rochelle, et en 1605, à celle de Châtellerault, sans y jouer toutefois un rôle important. En 1592, le synode de la Saintonge l'envoya porter à Henri IV les plaintes des églises au sujet des mauvais traitements dont les Protestants étaient partout les victimes. En 1598, il prit aussi part aux travaux du Synode national de Montpellier qui le chargea, avec Chesneau, d'une mission à La Rochelle au sujet des querelles suscitées dans l'église de cette ville par le déplacement de *Rotan*. Il mourut en 1609, et eut pour successeur son second fils, nommé JAPHET, qui édifia l'église de Saint-Jean-d'Angély par ses prédications et sa vie exemplaire jusqu'en 1667. Un procès-verbal des dégâts qui furent commis chez lui par les troupes royales, après la reddition de Saint-Jean-d'Angély, en 1621, procès-verbal publié dans le *Mercur* de cette année, nous apprend que son frère aîné s'appelait Jacques. Celui-ci étudia la jurisprudence et fut pourvu de la charge de conseiller à la Chambre mi-partie du parlement de Guienne. Il eut pour successeur son fils aîné, qui fut commis-

saire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans la Guienne, en 1671, et qui transmit sa charge à son fils, apostat fameux dans l'histoire des persécutions exercées contre les Protestants de l'Ouest. Joueur passionné et malheureux, ce dernier se vendit à l'époque où les consciences se payaient encore un prix assez élevé. Une ordonnance du 21 avril 1680 lui alloua une pension de 3000 livres (*Arch. gén.* Tr. 252); mais à peine l'avait-il touchée, que le jeu la dévorait. Pour se procurer de plus abondantes ressources, il se dévoua corps et âme au parti jésuitique. Au mois de septembre 1683, le parlement de Guienne le chargea, sur ses instances, de faire une enquête touchant les contraventions des Protestants de la Saintonge aux édits du roi. Il dépassa l'attente des plus zélés mêmes. Secondé par deux récollets, il fit fermer, en moins de six semaines, tous les temples et supprima partout l'exercice du culte réformé. Ces services furent récompensés par la charge de président aux enquêtes.

Du Vigier avait épousé une demoiselle *Du Candal* qui, n'ayant pas voulu abjurer, même après la révocation, fut enfermée dans un couvent en 1686 (*Arch. gén.* E. 3372). Trois de ses nièces, les demoiselles *Charron*, refusèrent également de se convertir; elles préférèrent l'exil à l'apostasie, et abandonnèrent sans regret une fortune assez considérable qui tenta la cupidité de Du Vigier. Comme il ne pouvait honnêtement demander lui-même la confiscation du bien de ses jeunes parentes, il pria l'évêque de Saintes de la demander pour lui (*Arch. gén.* Tr. 248), et le prélat s'empressa de lui rendre ce service d'ami. Nous ne savons si une requête si bien appuyée lui fut accordée; comme il restait une quatrième sœur, qui était alors prisonnière dans un couvent de Saint-Jean-d'Angély, il est possible que le gouvernement ait éprouvé quelques scrupules.

**D U VIGNAU**, ministre de Châtellerault. Lorsque l'ordre de sortir de

France sous quinze jours fut signifié aux pasteurs protestants qui ne voudraient pas abjurer. Duvignau ne put se résoudre à se mettre en route, dans une saison déjà rigoureuse, avec son enfant qui venait de naître. Il osa espérer, soit qu'en faveur du motif, on lui pardonnerait sa désobéissance, soit qu'il parviendrait à se cacher; mais il ne connaissait ni l'inhumanité du gouvernement de Louis XIV ni l'habileté de sa police, qui avait à ses gages une multitude d'espions. Il fut bientôt découvert à Paris et jeté à la Bastille en 1686 (*Arch. gén. E. 3372*). Pour obtenir sa liberté, il dut s'engager à sortir immédiatement de France, et il se mit en route, laissant à Paris son enfant et sa femme, *N. Catillon* (*Supplém. franç. 4026. 4*). Seule, sans ressource, sans ami, en butte aux pressantes sollicitations du ministre converti *Marchand*, la pauvre femme, après avoir longtemps résisté aux sophismes et aux promesses de l'apostat, finit par abjurer (*Supplém. franç., 791. 2*); mais, dès qu'elle trouva une occasion propice, elle se hâta de passer en Hollande et de se réconcilier avec l'Eglise protestante (*Arch. E. 3374*). Le peu de bien qu'elle possédait fut donné à son père *Jean Catillon* et à sa sœur *MARIE*, qui s'étaient convertis. Cette dernière finit même par se faire religieuse et obtint, en conséquence, une pension de 200 livres (*Ibid. E. 3383*).

**DU VILLARD (EMMANUEL-ETIENNE)**, membre correspondant de la troisième classe de l'Institut depuis 1796, de l'Académie de Saint-Petersbourg, de la Société des sciences de Harlem, directeur-jury de la liquidation de la dette publique viagère, membre du Corps législatif, né à Genève, le 2 avril 1755, et mort à Paris, le 14 avril 1832. M. Quérard affirme que Du Villard descendait d'une ancienne et noble famille d'origine française, retirée à Genève depuis la révocation, et nous trouvons en effet, dans le rôle des Français reçus bourgeois de cette ville, deux Du

Villard, du Vivarais, l'un *Charles*, reçu le 22 mars 1684; l'autre, *Antoine*, d'Alissas, admis à la bourgeoisie le 20 déc. 1744, avec ses trois fils *DAVID*, *FRANÇOIS* et *EMMANUEL*. On a de notre Emmanuel-Etienne :

I. *Recherches sur les rentes, les emprunts et les remboursements*, Gen. 1787, in-4°.

II. *Plan d'une association de prévoyance*, 1790, in-4°.

III. *Analyse et tableau de l'influence de la petite vérole sur la mortalité à chaque âge, et de celle qu'un préservatif tel que la vaccine peut avoir sur la population et la longévité*, Paris, 1806, in-4°.

IV. *Nouvelle formule pour trouver la hauteur des lieux par celles du baromètre et du thermomètre*, Paris, 1826, in-8°.

La France littéraire nous apprend encore que Du Villard avait en portefeuille un grand nombre d'ouvrages qui paraissent être restés inédits. Voici les titres des principaux : *Tableau de la mathématique sociale, Statistique mathématique de la population, Tableaux de la loi de mortalité et de population en France, Travail pour l'établissement d'une caisse nationale d'économies et d'assurances sur la vie*, ouvrage qui lui ouvrit les portes de l'Institut, *Théorie mathématique des opérations de banque et finances, Solution d'un très-grand nombre de questions sur les finances et la population, Astronomie dynamique, Astronomie physique*, etc.

**DU VIRAILH (CATUS)**, sieur de La Vallée, gentilhomme provençal, gouverneur de Sisteron, en 1561. Du Virailh avait rempli des missions importantes auprès des différentes cours de l'Allemagne pendant le règne de Henri II; mais la mort de ce prince, en éloignant des affaires le connétable de Montmorency, son protecteur, et en livrant le pouvoir aux Guise, avait brisé sa carrière. Il s'était retiré en Provence, et il est probable que le mécontentement, plus qu'une conviction reli-

gieuse bien ferme, le jeta dans le parti huguenot. Il fut accusé d'avoir trempé dans la conjuration d'Amboise, et, en conséquence, le baron de La Garde le fit arrêter en 1560; cependant il ne tarda pas à recouvrer sa liberté, plusieurs témoins ayant attesté qu'il n'avait pas cessé d'être bon catholique. La mort de François II ayant considérablement diminué le pouvoir des Guise, Du Virailh, par l'influence des Montmorency et des *Châtillon*, fut nommé gouverneur de Sisteron, et il mit toute l'autorité que sa place lui donnait au service de la cause protestante. Aussi, les Huguenots de cette ville, qui y avaient établi un prêche dès le mois de novembre 1561, et même beaucoup plus tôt, selon Bèze, s'inquiétèrent-ils fort peu du refus du parlement d'Aix d'enregistrer l'édit de Janvier; ils continuèrent l'exercice de leur culte comme auparavant, et se rirent de l'arrêt qui décréta de prise de corps Du Virailh, *Gabriel Piolle*, son lieutenant, chez qui se faisait le prêche, *Jean Vénissardi*, procureur du roi, et le ministre *Jean Chabrand*. Ils étaient déjà si nombreux que, dans les élections qui eurent lieu vers ce temps, ils eurent dix-neuf voix sur les quarante membres du conseil et qu'ils firent passer deux de leurs *Jean Guiramaud*, sieur de Feissal, et *Arnaud Chais*, pour premier et troisième consul. Sisteron leur semblait donc acquise, et de toutes les villes voisines y accouraient, comme dans un lieu de refuge, les Protestants persécutés. Malheureusement l'irritation des fugitifs, irritation excusable peut-être si l'on songe à tout ce qu'ils avaient eu à souffrir, occasionna des troubles que Du Virailh s'efforça inutilement de réprimer. Il faillit même être tué dans une émeute, en sorte que, se sentant débordé, il prit la résolution de renoncer à son gouvernement, et se retira auprès du comte palatin. A la conclusion de la paix, il reentra en France et s'établit dans sa terre de La Vallée qui

avait été saccagée par les Catholiques. Dès lors il ne songea plus qu'à se rapprocher de la Cour et à se réconcilier avec les Guise. Il y réussit enfin et reentra en grâce auprès du connétable de Montmorency, à côté de qui il assista à la bataille de Saint-Denis. Il mourut très-peu de temps après, laissant de son mariage avec *Marguerite de Valavoire* deux fils dont l'aîné n'avait pas encore trois ans. Nous n'avons pas à nous occuper du second qui combattit jusqu'à sa mort dans les rangs des Ligueurs. Cette circonstance nous porte à douter que son frère, nommé *Scipion*, ait été élevé dans les principes du protestantisme; mais il est certain qu'il les adopta plus tard. A peine eut-il atteint sa dix-huitième année, qu'il se rangea sous le drapeau du baron d'*Allemagne*, qu'il suivit fidèlement dans toutes ses expéditions depuis 1585. Après la mort de ce chef illustre, il s'enferma dans Seyne avec *Bougarelly*, et contribua à la défense de cette place de sûreté. Fait prisonnier et conduit dans les prisons de Sisteron avec quelques-uns de ses compagnons d'armes, il ne dut la vie qu'à l'intervention d'un de ses oncles maternels qui servait dans l'armée catholique. Après la mort de Henri III, il se déclara hautement pour son successeur légitime, et il continua à combattre les Ligueurs jusqu'à l'entière pacification de la province. Il s'était converti très-probablement à l'époque de sa captivité et mourut à La Vallée, le 10 juin 1644.

Scipion Du Virailh a laissé des *Commentaires des guerres de Provence* qui embrassent une période de onze ans, de 1585 à 1596. Ces mémoires n'ont jamais été publiés, que nous sachions, mais on en conserve une copie à la Bibliothèque nationale (*Suppl. franç.* N° 4543), en un volume in-4° de 309 ff. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils sont écrits avec impartialité et que l'auteur parle en témoin oculaire de presque tous les événements qu'il rapporte.

## E.

**ECK (GEORGES)**, de Strasbourg, ne nous est connu que par l'ouvrage suivant, sur le titre duquel il prend la qualité d'étudiant en théologie : *Heliodorus, ein schön neu Comödia in lat. Sprach, beschrieben von M. J. - P. Crusio, übersetzt durch M. G. Eck*, Strasb., 1647, in-8°.

**ECKARD ZUM TREUBEL**, d'une famille patricienne de Strasbourg, embrassa avec ardeur la Réforme et contribua à la propager par ses écrits, qui se distinguent par une profonde connaissance de la Bible, comme aussi, ce qui était plus rare dans ce temps, par une juste application des textes bibliques aux affaires de son siècle. Il donna jusqu'à un certain point dans les idées des Anabaptistes. Il rebaptisa lui-même et à la fois trois de ses fils dont l'aîné avait sept ans, disant que des enfants sont toujours des enfants, qu'ils aient un an ou dix. Cependant, sur les reproches qui lui furent adressés, il essaya de se justifier dans un écrit, daté du 4<sup>er</sup> mai 1538, qui n'a pas vu le jour. Sous d'autres rapports encore, il s'éloignait du sentiment des réformateurs. Il ne croyait pas à la divinité de J.-Ch., ou tout au moins il ne l'admettait pas sans réserve, l'Écriture ne parlant que d'un seul Dieu. Personne, d'ailleurs, ne se montra plus que lui partisan de la liberté de conscience, ni plus ennemi des vices dominants à cette époque, qu'il reprochait aux pasteurs de Strasbourg de ne pas combattre avec assez d'énergie. Nous ne connaissons que trois ouvrages de lui qui aient été imprimés :

I. *Ein demütige Ermanung an ein gantze gemeine Christenheit*, Strasb., 1522 ou 1523, in-4°. — L'auteur attaque les abus qui régnaient dans l'Église, surtout la simonie.

II. *Eyn christelich Lob und Vermanung*, s. l., 1524, in-4°. — Il exhorte le magistrat de Strasbourg à persévérer dans la voie où il était entré.

III. *Da gloriam Deo. Von dem eyngen Gott. Von dem Sun Gottes. Vom Freudenreichen*, etc., s. l., 1534, in-4°. — C'est dans ce livre qu'il expose ses idées sur les dogmes du christianisme.

**EHRLÉN (JEAN-FRÉDÉRIC)**, docteur en droit et professeur des Institutes à l'université de Strasbourg, sa ville natale, où il mourut dans le mois d'août 1775. On a de lui quelques dissertations, qui ont toutes été imp. à Strasbourg :

I. *De diis et deabus Gentilium in sacrâ Scripturâ memoratis*, 1750, in-4°. — II. *De situ Paradisi terrestri, ad illustrandum locum Gen. II, 8 seqq.*, 1754, in-4°. — III. *Dissert. I et II de occupatione rerum immobilium*, 1757, in-4°. — IV. *De potestate regis Romanorum*, 1763, in-4°. — V. *De præscriptione*, 1764, in-4°. — VI. *Vendiciâ novâ Grotiani dogmatis de præscriptione*, 1767, in-4°. — VII. *De inædificatione*, 1769, in-4°. — VIII. *De testamento filii familiâs*, 1770, in-4°. — IX. *Institutions au droit public d'Allemagne*, 1774, 8°.

**EHRMANN (FRÉDÉRIC-LOUIS)**, licencié en droit, professeur de physique à Strasbourg, où il naquit, en 1744, et mourut, au mois de mai 1800, est surtout connu comme l'inventeur des lampes à air inflammable. On lui doit quelques ouvrages dont l'utilité est encore reconnue aujourd'hui.

I. *Dissert. de jure fornacum ad statuta argentinesia præcipuè applicato*, Argent., 1763, in-4°.

II. *Description et usage de quelques lampes à air inflammable*, publ. en franç. et en allem., Strasb., 1780, 8°.

III. *Mongolfer'scher Luftkörper, oder aërostatische Maschinen*, Strasb. 1784, in-8°.

IV. *Versuch einer Schmelzkunst mit Beyhülfe der Feuerlust*, Strasb., 1786, in-8°; trad. en franç. par Fontallard, 1787, in-8°.

V. *Lavoisier's Abhandlungen über die Wirkung des durch die Lebensluft verstärkten Feuers*, trad. du franç., Strasb., 1787, in-8°.

VI. *Erfahrungen über das Knallsilber*, ins. dans les *Annales de chimie de Crell* (1789).

VII. *Eléments de physique*, cités par la *Biogr. univ. sans autre indication*.

**EHRMANN (JEAN-CHRÉTIEN)**, professeur de médecine et doyen du collège des médecins de Strasbourg depuis 1755, naquit dans cette ville en 1710. On a de lui :

I. *Diss. de fœniculo*, Arg., 1732, 4°.

II. *Diss. de cumino*, Arg., 1733, 4°.

III. *Historia plantarum Alsaticarum*, Argent. et Amst., 1742, in-4°. — Il n'est que l'éditeur de cet ouvrage de Mappi, qui restait msc. depuis quarante ans.

Ehrmann a travaillé aussi à l'édit. de la *Pharmacopœia Argentoratensis* de 1757, in-fol. Deux de ses fils ont marché dignement sur ses traces.

L'aîné, **JEAN-FRÉDÉRIC**, né à Strasbourg en 1739, fut nommé, en 1782, professeur de clinique; mais il donna sa démission au bout de trois ans. Il a publié :

I. *Diss. de hydrargyri præparatorum internorum in sanguinem effectibus*, Argent., 1764, in-4°. — Meusel attribue par erreur cette dissert. au père.

II. *Diss. inauguralis de morbo catarrhali benigno apud nos epidemico*, Argent., 1762, in-4°.

III. *Anfangsgründe der Arzneywissenschaft*, trad. du latin de F. Home; 2° édit., Nürnb., 1778, in-8°. — Cette édit. est appelée 2°, parce qu'une autre trad. du même ouvrage avait déjà été donnée en 1772.

Plus connu que son père et son frère, **JEAN-CHRÉTIEN**, né à Strasbourg en 1749, prit à Bâle le grade de docteur en médecine, en 1772. Il s'établit à Francfort où il fut nommé plus tard médecin de la garnison. En 1779, l'Académie des sciences de Paris lui accorda le titre de membre correspondant. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Dissert. inauguralis de colchico autumnali*, Basil., 1772, in-4°.

II. *Praktische Versuche in der Darmgicht der Pferde*, Strasb., 1778, in-8°.

III. *Prakt. Versuche in der Maulsperre oder Hirschkrankheit der Pferde*, Francf., 1779, in-8°.

IV. *Prakt. Versuche im Dampf der Pferde*, Francf., 1780, in-8°.

V. *Beyträge zur Aufklärung des Trippers*, Francf., 1780, in-8°.

VI. *Versuch einer Geschichte verschiedener Kenntnisse aus der Naturlehre und Physik*, Wien, 1783, in-8°.

VII. *Psychologische Fragmente zur Macrobiotic oder der Kunst ein Leben zu verlängern*, Francf., 1797, 8°.

VIII. *Ueber den Kuhpockenschwindel*, Francf., 1804, in-8°.

IX. *Rhapsodien in Bezug auf technische Heilkunde, Chirurgie und gerichtliche Arzneywissenschaft*, Francf., 1805, in-8°.

M. Dezeimeris ajoute à ces ouvrages deux *Mémoires*, l'un sur les empoisonnements, l'autre sur la rage et l'hydrophobie.

**EHRMANN (THÉOPHILE-FRÉDÉRIC)**, jurisconsulte, né à Strasbourg, le 25 oct. 1762, alla s'établir à Stuttgart, en 1788, et s'y fit instituteur privé. On a de lui :

I. *Magazin der Erd- und Völkerkunde*, 2 Hefte, Giessen, 1782—83, 8°.

II. *Die unglücklichen Eheleute*, trad. du franç., Strasb., 1785, 2 vol. 8°.

III. *Der Luftwagen oder die Reise in den Mond*, trad. du franç., Strasb., 1785, in-8°.

IV. *Dictionnaire de poche allem.-franç. et franc.-allem.*, Strasb. et Paris, 1787, 2 vol. in-12.

V. *Taschenbuch für Freunde und Freundinnen des Nachdenkens*, Frankf. und Leipz., 1787, in-16.

VI. *Frauenzimmer - Zeitung*, Kempten, 1787, 2 vol. in-8°.

VII. *Abalforaddin der Weise*, Strasb., 1788, in-8°.

VIII. *Brockwalls Reise nach der Insel S. Andreas*, Zittau, 1788, 8°.

IX. *Historisch-geographisches Taschenbuch für Lektürrfreunde*, Isny, 1788, in-8°.

X. *Der Beobachter*, Stuttg., 1788-89, 3 vol. in-8°.

XI. *Ueber die englische Aussprache*, Memmingen, 1789, in-8°.

XII. *Briefe eines reisenden Teutschen*, Franckf. und Leipz., 1789, 8°.

XIII. *Kommodore Philipp's Reise nach der Botanybay*, trad. de l'anglais, Stuttg., 1789, in-8°.

XIV. *Unterhaltungen für Freunde der Länder- und Völkerkunde*, 2 Theil., Stuttg., 1790, in-8°.

XV. *Grundriss der europäischen Staatenkunde*, Stuttg., 1794, in-8°.

XVI. *Bibliothek der neuesten Länder- und Völkerkunde*, Tübing., 1794-94, 4 vol. in-8°.

XVII. *Geschichte der merkwürdigsten Reisen*, Franckf., 1794-95, 43 vol. in-8°.

XVIII. *J.-P. Brissots von Warville Reise durch die Vereinigten Staaten von Nordamerika*, trad. du franç., Durkheim an der Hard, 1794, in-8°.

XIX. *Die Holländer*, Leipzig und Iena, 1794, in-8°.

XX. *Allgemeine Lesebibliothek für Lektürrfreunde aller Stände*, Heildelb., 1794-92, 3 vol. in-8°.

XXI. *Der Weltbürger*, [Zurich] 1792, in-8°. — Ecrit périodique qui n'eut pas un an d'existence.

XXII. *Das Buch der Erfahrung*, Nürnberg., 1792, in-8°.

XXIII. *P. Hieronymus Lobo's Reise nach Habessinien und zu den Quellen des Nils*, trad. du franç. avec des add., Zurich, 1793-94, 2 vol. 8°.

XXIV. *Lilienblätter*, Offenbach, 1793, in-8°.

XXV. *Beytrag zu einer redenden Naturlehre und Physiognomie der Menschheit*, Nürnberg., 1793, 2 vol. 8°.

XXVI. *Erzählungen, Skizzen und Fragmente*, Berlin, 1794, in-8°.

XXVII. *Handbuch einer allgemeinen Länder- Völker- und Staatenkunde*, Zurich, 1794, in-8°.

XXVIII. *Merkwürdige Lebensgeschichte des M. Johann-David Husnaders, weilandpfarrers zu Mauren in Württemberg*, Stuttg., 1795, in-8°.

Ehrmann a fourni, en outre, un grand nombre d'articles au Magazin für Frauenzimmer (1785-87).

EISEN (NICOLAS), théologien de Strasbourg, a laissé :

I. *Planctus penitentialis Davidis oder Buss- und Klage-Thränen Davids in Erklärung über dessen sieben Buss-Psalmen*, Strasb., 1624, in-4°.

Lelong en mentionne une édit. de Strasb., 1627, in-4°.

II. *Zwölf Predigten über den Propheten Jona*, Strasb., 1640, in-4°.

EISENMANN (GEORGES-HEINRICH), docteur en médecine et chanoine de Saint-Thomas, né à Strasbourg, le 18 nov. 1693, et mort dans la même ville, le 16 sept. 1768.

Après de brillantes études, Eisenmann visita les principales universités de France, de Hollande et d'Allemagne. De retour dans sa patrie, il prit le grade de docteur, en 1719, et continua à cultiver avec ardeur les sciences naturelles. Nommé professeur de physique, en 1733, puis d'anatomie et de chirurgie, en 1734, et enfin de pathologie, en 1756, il remplit cette dernière chaire jusqu'à sa mort. Au jugement de la Biogr. univ., Eisenmann dut surtout le succès de son enseignement à sa mémoire prodigieuse. Doué d'un esprit judicieux, mais peu inventif, il se contenta de répéter dans ses leçons ce que l'on avait dit avant lui, sans rien découvrir de nouveau, sans faire un pas à la science. M. Dezeimeris déclare que cette réflexion est sans application comme sans motif, et que les ouvrages d'Eisenmann sont fort intéressants. En voici les titres :

I. *Theses medico-anatomicæ*, Argent., 1744, in-4°. — Recherches sur le lait qui existe dans les seins des filles, et expériences relatives à la supplantation des poumons.

II. *Questiones medicæ variæ argumenti*, Argent., 1742, in-4°. — Ex-

périences sur l'irritabilité des nerfs et la circulation du sang dans le foie.

III. *De glandulâ thyroideâ*, Argent., 1742, in-4°.

IV. *Tabulæ anatomicæ IV uteri duplicis observationem variorem sistentes*, Argent., 1752, in-fol.; trad. en franç., Strasb., 1752, in-fol.—Description d'un utérus partagé en deux cavités longitudinales par une masse triangulaire, d'un utérus double avec deux vagins et d'un cas de superfé- tation.

**EISENSCHMID (JEAN-GASPARD)**, docteur en philosophie et en médecine et mathématicien célèbre, né à Strasbourg, le 25 sept. 1656, selon Moréri, le 15 nov., selon la Biogr. univ., et mort le 4 ou le 5 déc. 1742.

Son père, potier d'étain, jouissait d'une grande considération. Il voulut donner à son fils la meilleure éducation possible, et le jeune Eisenschmid répondit à ses soins. Ses études terminées, en 1676, il soutint, pour obtenir le grade de docteur en philosophie, une thèse *De umbilico* avec un succès qui présageait ceux qu'il obtiendrait dans la suite. Avidé d'apprendre, il se mit ensuite à l'étude de la médecine, sans négliger celle des mathématiques vers lesquelles le portait un goût déclaré. En 1684, il fut agrégé au collège des médecins de sa ville natale. La même année, il vint à Paris, et après avoir visité les universités les plus célèbres de France, d'Italie et d'Allemagne, il retourna à Strasbourg, en 1684. Il y prit le bonnet de docteur en médecine, et soutint à cette occasion une thèse *De scrofulis*. Une chute fort grave, qu'il fit en 1696, l'ayant privé de l'usage de ses jambes et forcé de renoncer à la pratique de la médecine, il se voua exclusivement à l'étude des mathématiques. La même année, l'Académie des sciences se l'associa. On a de lui :

I. *Diatribæ de figurâ telluris elliptico-spheroidâ*, Argent., 1691, 8°. — Contrairement à l'opinion soutenue par Newton et par Huyghens, Eisenschmid donnait à la terre une figure

elliptico-sphéroïde. Cette hypothèse ayant été attaquée par de Lagny, il la défendit dans des *Lettres* qui ont été publ. dans le *Journal des savans* (1692).

II. *Introductio nova ad Tabulas manuales logarithmicas J. Kepleri et J. Bartschii*, Argent., 1700, in-8°, en tête d'une seconde édition qu'il donna des Tables de Kepler et de Bartsch, qui étaient devenues extrêmement rares.

III. *De ponderibus et mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum, necnon de valore pecunie veteris*, Argent., 1708, in-8°; 1737, in-8°. — Selon Jücher, ce livre, un des meilleurs sur la matière, appartient à Stanislas Grsepsius, et Eisenschmid n'en est que l'éditeur.

On trouve aussi plusieurs mémoires d'Eisenschmid dans les principaux journaux de Paris et de Trévoux, ainsi que dans le recueil de l'Académie des sciences, où l'on remarque notamment ses *Observations* sur l'éclipse de lune de 1701, et sur les éclipses de soleil de 1699 et de 1706.

**ELINCK (CHARLES)**, jeune homme de Hondschoote, converti au protestantisme et noyé comme hérétique, le 8 oct. 1562. Son interrogatoire qui roula, comme d'habitude, sur la Cène et les autres sacrements de l'Eglise romaine, l'autorité du Pape, comme vicaire de Dieu, le purgatoire, l'invocation des saints, les bonnes œuvres, les jeûnes, l'abstinence des viandes, le pouvoir des magistrats, a été relaté par Crespin dans son martyrologe, d'après « les écrits propres du prisonnier envoyez aux fidèles du lieu. » Il est inutile de dire qu'Elinck maintint intrépidement la vérité des doctrines calvinistes.

**ENCONTRE (DANIEL)**, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, né à Nismes, en 1762, et mort à Montpellier, le 16 sept. 1848.

Bien qu'avant l'année 1789, limite que nous nous sommes fixée pour nos recherches et que nous ne dépassons que dans des cas exceptionnels, au-

cune circonstance de la vie de Daniel Encontre ne le recommande particulièrement à l'attention de la postérité, nous pensons devoir ne pas passer tout-à-fait sous silence un homme dont Fourcroy disait : « J'ai vu en France deux ou trois têtes comparables à la sienne ; je n'y en ai trouvé aucune qui lui fût supérieure. »

Fils de *Pierre Encontre*, pasteur du désert, Daniel reçut de son père, comme ses deux frères aînés, les premières notions des lettres. *Pierre Encontre* était assurément plein de dévouement et d'énergie, la carrière qu'il avait choisie en fait foi; il dut donc être un excellent pasteur dans un temps qui exigeait, chez les conducteurs du troupeau de J.-Ch., plus de foi et de courage que de science et d'éloquence; mais il aurait été à coup sûr un détestable instituteur. Son aride méthode d'enseignement rebuta son fils, qui avait cependant reçu de la nature les plus heureuses dispositions, au point qu'il s'enfuit de la maison paternelle; mais plus sage que l'enfant prodigue, il ne tarda pas à venir recevoir son pardon, et avec le secours de son frère aîné, il finit par acquérir des connaissances assez étendues en latin, en grec et en hébreu; il apprit même sans maître les mathématiques, qui furent, toute sa vie, son étude de prédilection. Satisfait de ses progrès, son père l'envoya, vers 1780, au séminaire de Lausanne, d'où il passa à l'académie de Genève pour y suivre les cours de théologie. Ses études terminées, comme il n'avait point encore atteint l'âge fixé par la Discipline pour la consécration, il voulut s'exercer à la prédication qui forme la partie essentielle du culte calviniste; mais il ne tarda pas à sentir que la nature ne l'avait pas fait naître orateur. Sans renoncer toutefois à la carrière à laquelle il avait été destiné dès son enfance, quoique au bout se dressât l'échafaud, il quitta momentanément le Languedoc et vint à Paris dans le désir de perfectionner son instruction. Dès qu'il eut atteint l'âge requis, il fut invité à venir parta-

ger les dangers, bien diminués, il est vrai, de l'apostolat dans le désert. Il obéit; mais une extinction de voix le força bientôt de renoncer aux fonctions de son ministère. Il n'était pas guéri, lorsque la révolution éclata. Retiré à Montpellier, pendant la Terreur, il y vécut des leçons qu'il donnait aux ouvriers maçons sur la coupe des pierres, jusqu'à la réorganisation de l'église de Montpellier du consistoire de laquelle il fut nommé membre. Lors de la création de l'école centrale du département de l'Hérault, il obtint la chaire de belles-lettres qu'il occupa jusqu'à la transformation de cette école en lycée. Nommé, au concours, professeur de mathématiques transcendentes, il devint, en 1808, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier. La position qu'il occupait était sans aucun doute et douce et honorable pour un homme modeste, qui fuyait le bruit avec autant de soin que d'autres le recherchent; cependant il n'hésita pas, en 1814, c'est-à-dire lorsque la Faculté de théologie calviniste fut transférée de Genève à Montauban, à quitter une ville où il était aimé et honoré de tous, pour aller remplir la chaire de dogme dans la nouvelle école dont il fut nommé doyen. Le zèle qu'il apporta à l'accomplissement de ses fonctions et surtout les contrariétés qu'il éprouva, les résistances qu'il eut à vaincre, altérèrent rapidement sa santé. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il se fit transporter à Montpellier, désirant reposer dans la même tombe qu'une fille chérie qu'il avait perdue quelques années auparavant. A peine arrivé au but de son voyage, il expira.

La Biogr. univ. fait en peu de mots l'éloge le plus complet d'Encontre. « A des talents éminents et variés, dit-elle, il joignait toutes les vertus chrétiennes. » Qu'aurions-nous à ajouter?

Daniel Encontre n'a publié que deux ou trois opuscules sans grande importance; c'est dans les recueils des sociétés savantes dont il était membre, dans les Mémoires de l'Académie de

Montpellier, dont il fut secrétaire perpétuel, dans ceux des Académies de Nîmes et de Montauban, qu'il faut aller chercher les preuves des vastes et profondes connaissances qui auraient dû le placer au rang des premiers mathématiciens de ce siècle, si ses contemporains avaient daigné s'enquérir des travaux du trop modeste savant. Voici la liste de ses principaux ouvrages, qui ne sont, pour la plupart, que de très-courts mémoires ou des dissertations sur des sujets de mathématiques, de philosophie et de littérature.

I. *Mémoire sur l'inscription de l'entérogone et sur la division complète du cercle*, Montp., an ix, in-8°; déjà publ., en extraits, dans le Recueil des Bulletins de la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier (an. 1803), ainsi que les deux opuscules suivants.

II. *Mémoire sur la théorie des probabilités*.

III. *Mémoire sur un cas particulier de l'intégration des quantités angulaires*.

IV. *Lettre à M. M<sup>re</sup> sur différents problèmes relatifs à la théorie des combinaisons*. — Dans le même Recueil (an. 1805), ainsi que les trois mémoires suivants.

V. *Essai de critique sur un passage [de Gorgias] de Platon*, trad. par La Harpe.

VI. *Mémoire sur un théorème fondamental du calcul des sinus*.

VII. *Nouvelles recherches sur la composition des forces*, 1<sup>er</sup> Mémoire. Un 2<sup>me</sup> Mémoire a été publ. dans le Recueil de 1809. L'auteur en avait promis un 3<sup>e</sup> qui n'a pas paru. — Encontre prouve, contre l'opinion reçue, que les anciens ont connu le parallélogramme des forces.

VIII. *Eléments de géométrie plane, avec un vocabulaire étymologique des termes propres à cette science*, Paris et Montp., 1805, 77 pp. in-8°.

IX. *M. Boucaous ou l'S et le T*, comédie en un acte et en vers, Montp., 1806, in-8°. — Bluette pétillante de

verve comique, composée, pendant une promenade, au sortir d'un salon où l'on avait vivement agité la question de savoir s'il faut écrire par un *s* ou un *t*, le premier mot de ce vers du Mithridate de Racine :

Tenais entre elle et moi l'univers incertain.

X. *Dissertation sur le vrai système du monde, comparé avec le récit que Moïse fait de la création*, Montp., 1807, in-8°; Avignon, 1808, in-8°, et dans le Recueil de l'Acad. de Montpellier (an. 1809).

XI. *Théorie de l'intérêt composé et application de cette théorie au calcul de la différence des niveaux, d'après les observations du baromètre*. — Dans le Recueil cité (an. 1809), et, à ce qu'il paraît, séparément, Montp., sans date, in-8°.

XII. *Lettre à M. Combes-Donnou, auteur de l'Essai historique sur l'Platon*, Paris, 1811, in-8°. — Ecrit non moins remarquable par la force du raisonnement que par l'urbanité du style.

XIII. *Discours prononcé à l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de théologie de Montauban*, Montaub., 1816, in-8°.

XIV. *Mémoire sur les principes fondamentaux de la théorie générale des équations*. — M. Quéraud n'indique pas l'année de l'impression de ce mémoire, et nous ne l'avons pas remarquée dans les Recueils des trois Académies dont Encontre était membre; il est vrai que nous n'avons pu nous les procurer complets.

XV. *Recherches sur la botanique des anciens*, in-8°. — Il n'a paru qu'une livraison de cet important ouvrage qu'Encontre avait entrepris en collaboration avec de Candolle.

XVI. *Examen de la nouvelle théorie du mouvement de la terre proposée par le docteur Wood*. — Publ. dans les Annales de mathématiques de Gergonne.

XVII. *Mémoire sur l'île de Blascon*. — Encontre détermine la cause de l'encembrement du port de Cette.

XVIII. *Addition* [d'une quinzaine d'articles] à la *Flore biblique de Sprengel*.

Encontre a laissé, en outre, des traités plus ou moins avancés sur les *Probabilités*, la *Sommatation des séries*, le *Calcul différentiel*, la *Détermination de l'orbite des comètes*, les *Sections coniques*, ainsi qu'un *Commentaire sur la mécanique céleste de Laplace* et des *Mémoires sur sa propre vie*. Il avait terminé un *Traité de l'Eglise*, en latin, et un *Résumé de ses leçons sur le péché originel*.

**ENGLISCH** (JEAN), ou *Langlois*, en latin *Anglicus*, naquit à Buchsweiler au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Chassé de sa patrie comme hérétique, il se retira à Strasbourg où *Zell* le prit pour adjoint. Il mourut en 1577. C'est lui qui a mis en vers allemands le *Cantique de Zacharie* et celui de *Siméon* pour le recueil de cantiques de Strasbourg.

**ENGLISH** (ESTHER) ou *Langlois*, célèbre par son talent dans la calligraphie, était d'origine française; mais elle passa la plus grande partie de sa vie en Ecosse et en Angleterre, où son père s'était probablement réfugié pour échapper aux persécutions. On possède encore de curieux échantillons de son talent :

I. *Les Proverbes de Salomon écrites en diverses sortes de lettres par Esther Anglois, à Lislebourg en Ecosse*. 1599. — Msc. conservé à la Biblioth. bodléienne, sous le N° 3082.

II. *Historiæ memorabiles Genesis per Esteram Inglis gallam*, Edinb., 1600. — Cité par la Biogr. univ.

III. *Octonaries sur la vanité et l'inconstance du monde par Esther Inglis*. 1600. In-8° oblong, en français et en anglais, orné de fleurs et de fruits à l'aquarelle. — Cité par la Biogr. univ.

IV. *Le livre de l'Ecclésiaste, de la main d'Ester Anglois, française, à Lislebourg en Escosse*. 1601. — Msc. qui faisait partie, ainsi que le suivant, de la riche bibliothèque de Walcknaer.

V. *Le Cantique des cantiques*, trad. en franç. et suivi de pièces de vers à la louange de l'auteur. — Véritable chef-d'œuvre de calligraphie.

VI. *Les six-vingts et six quatrains de Guy de Faur, sieur de Pibrac, écrits par Esther Inglis*. 1617. — Msc. de la Biblioth. bodléienne, portant le N° 3049.

**ENOCH** (LOUIS), ou *Hénoch*, d'Issoudum, se retira à Genève vers 1550, et fut nommé régent au collège de Rive, place qu'il remplit avec distinction pendant six années. Choisi pour principal, en 1556, il reçut gratuitement, la même année, des lettres de bourgeoisie. Promu au ministère en 1557, il fut appelé, en 1560, à desservir une des églises de la ville, et, en 1562, il fut revêtu des importantes fonctions de recteur de l'académie. En 1566, il demanda et obtint, au mois de juin, un congé pour venir dans sa ville natale régler des affaires relatives à la succession de son frère; mais, dès le mois d'août, il écrivit aux magistrats de Genève que sa santé ne lui permettait pas de reprendre ses fonctions. Quelque temps après cependant, il accepta, du consentement du Conseil, la place de ministre de *Renée de France* (Archiv. de Genève, N° 4835), place qu'il n'occupa que quelques mois, son état maladif le mettant dans l'impossibilité de remplir les devoirs de son ministère (*MSS. de Genève* 497<sup>aa</sup>, Carton 2). Enoch a laissé :

I. *Prima infantia linguæ græcæ et latinæ simul et gallicæ*, Paris., 1547, in-4°.

II. *Partitiones grammaticæ*, Gen., J. Crespin, 1551, in-4°; 4<sup>e</sup> édit., Gen., 1563, 2 tomes en 4 vol. in-42.

III. *De puerili græcarum literarum doctrinâ liber*, [Gen.] Rob. Estienne, 1555, in-8°.

Sénébier lui attribue, en outre, des *Commentaires sur Cicéron*, publiés, dit-il, par *Estienne* dans son édit. des *Œuvres* du célèbre orateur. Ces *Commentaires* ne se trouvent ni dans les édit. des *Œuvres* de Cicéron données

par Henri Estienne en 1538-39, in-fol. et en 1543-44, in-8°, ni dans l'édition publiée à Paris par Charles Estienne, 1554-55, in-fol. D'un autre côté, ni Renouard, dans ses *Annales de l'imprimerie des Estienne*, ni Orelli et Baiter, dans leur *Index editionum scriptorum Ciceronis*, ne les mentionnent. Il est donc fort probable que Sénebier et, d'après lui, la Biogr.univ. ont commis une erreur.

Le fils d'Enoch, nommé PIERRE, sieur de La Meschinère, né en Dauphiné, cultiva, mais sans beaucoup de succès, l'ode, la poésie française. On a de lui :

I. *Opuscules poétiques*, Gen., 1572, in-8°.

II. *La Cécocyre*, Lyon, 1578, in-4°. — Recueil de 154 pièces de vers, sonnets, odes, chansons, élégies, etc., inspirés par les charmes de Cécocyre [Brûlé-cœur].

III. *Tableaux de la vie et de la mort*. — Recueil de 500 quatrains sur les misères de la nature humaine.

Nous pensons qu'il convient de rattacher à cette famille Richard Enoch, recteur de Stratton, qui a publié *A Sermon on Psalm. CXXXIII*, 4, sans nom de lieu, 1707, in-4°.

EPICIME (ANDRÉ) ne nous est connu que comme auteur du *Traicté de la Cène et de la messe, contenant 24 argumens, assavoir douze soutiens la messe estre la Cène de J.-Ch., avec douze responses à la fin d'un chacun d'iceux prouvant le contraire, et douze autres argumens prins de la sainte Escriture, montrans clairement que la messe n'est la Cène de J.-Ch.*, Lyon, 1563, in-8°; 1564, in-42.

EPINAC (PIERRE D'), archevêque de Lyon, né en 1540, mort en 1599. Notre intention n'est point de réclamer pour la France protestante ce fameux ligueur, ni, par conséquent, de lui donner un article étendu dans notre ouvrage; nous voulons seulement rappeler ici qu'il fut un instant avec les Huguenots. Grâce à la protection de son oncle l'archevêque de Lyon, d'Epinaç

faisait déjà partie du chapitre de cette ville, où il avait été admis dès l'âge de dix ans, lorsqu'il alla étudier le droit à Toulouse. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il s'unit aux assemblées religieuses des Protestants, mais aussitôt qu'il s'aperçut que sa religion serait un obstacle à sa fortune, il l'abandonna et devint le plus ardent adversaire des Huguenots. C'était un homme habile et éloquent, mais en même temps, un intrigant sans foi, sans loi et sans mœurs, qui sacrifia tout à son ambition. Gallican ou ultramontain, partisan de Henri III ou ligueur forcené, il n'eut en vue, dans ses continuelles variations, qu'un seul objet, le chapeau de cardinal, mais il ne put y atteindre et il eut la douleur de mourir simple archevêque de Lyon.

ERB (MATTHIAS), né à Ellingen, curé à Riquewihir depuis 1536, embrassa la Réforme en 1550, et fut nommé par le comte de Montbéliard surintendant de toutes les églises de ses possessions d'Alsace. Pendant vingt-quatre ans, Erb s'acquitta de ses fonctions avec autant de prudence que de zèle. C'est par ses soins que la Réforme s'introduisit à Mittelwihir, Hunawihir, Ostheim, Andolsheim, Baldenheim, Sundhausen, etc. Il eut aussi plus d'une fois l'honneur de prêcher l'Évangile dans la chapelle du château de Ribeauvillers en présence du comte qui faisait le plus grand cas de lui.

Lipenius lui attribue *Christlicher Bericht vom Trost und Unterhaltung derer die umb Christi, seines Wortes und Evangelii Willen Verfolgung und Schmach leiden müssen*, Nürnberg, 1569, in-8°. La même année, il publia *Vom Sauffen und Fressen, den zweyen schändlichen Lastern*, Mulhausen, 1569, in-8°, trad. allemande du traité de Chrysostôme : *Quod nemo leditur quàm à se ipso*. Nous avons lu, à la Biblioth. de Genève (MSS. N° 497<sup>aa</sup>, Carton 1) une lettre d'Erb, datée du 23 mai 1562, par laquelle il demande aux pasteurs genevois un ministre pour l'église de Ribeauvillers, lettre importante en ce qu'elle

prouve que, dès lors, le protestantisme était professé dans cette ancienne seigneurie, et de plus, qu'Erh prêchait encore à cette époque le calvinisme qui ne devait pas tarder à être proscrit du comté de Montbéliard.

**ERMAN (JEAN-PIERRE)**, né à Berlin, en 1735, d'une famille originaire de Mulhouse, qui s'était établie à Genève et transportée ensuite dans cette ville, étudia au collège français sous *Pierre Naudé* et *Formey*. Donnée d'abord pour collègue à *Achard* et à *Pelloutier*, dans l'église du Werder, il fut, à la mort de Naudé, appelé à le remplacer dans la chaire d'éloquence. Le collège, qu'il dirigea longtemps comme principal, prit une face nouvelle sous son administration. Il mourut le 14 août 1814. On a de lui :

I. *Mémoire historique sur la fondation de l'église française de Berlin, publié à l'occasion du jubilé qui sera célébré le 10 juin 1772*, Berlin, 1772, in-8°.

II. *Geographie antiquæ elementa, in usum scholarum*, Berlin, 1777, 8°.

III. *Abrégé de mythologie*, Berlin, 1779, in-8°.

IV. *Sermons sur divers textes*, Berlin, 1779, in-8°.

V. *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés françois dans les états du roi*, Berlin, 1782-1800, 9 vol. in-8°. — Publié en collaboration avec *Réclam*, ainsi que le suivant. C'est l'ouvrage le plus important d'Erman. On a reproché aux auteurs d'être entrés dans trop de détails, oubliant, comme cela arrive souvent aux critiques ignorants ou de mauvaise foi, que leur but était, non pas d'écrire une histoire, mais de rassembler des matériaux pour une histoire future du Refuge, qui sera d'autant plus exacte qu'ils ont accumulé plus de faits.

VI. *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les états du roi de Prusse, publié à l'occasion du jubilé du 29 oct.* 1785, Berlin, 1785, in-8°.

VII. *Oraison funèbre de Frédéric*

*II avec des remarques historiques*, Berlin, 1786, in-8°.

VIII. *Monument séculaire consacré à la mémoire de Frédéric-Guillaume-le-Grand*, Berlin, 1788, in-8°.

IX. *Recherches historiques sur le mariage de Jean de Brandebourg avec Germaine de Foix*, Berl., 1788, 8°.

X. *Lettres à un ami de Genève sur la constitution et la prospérité des colonies françaises dans les états du roi de Prusse*, Berlin, 1788, in-8°.

XI. *Eloge historique de M. Réclam*, Berlin, 1789, in-8°.

XII. *Eloge historique de Sophie-Charlotte d'Hanovre, reine de Prusse*, Berlin, 1790-95, in-8°.

XIII. *De l'influence des relations du Brandebourg et de la Hollande sur le bonheur des deux nations*, Berlin, 1790, in-8°.

XIV. *Oratio panegyrica Friderici I*, Berl., 1790, in-8°.

XV. *Instruction donnée par Frédéric-Guillaume I au prince royal, son fils, pour la campagne du Rhin, en 1734*, trad. de l'allemand, Berlin, 1793, in-8°.

XVI. *Tableau généalogique des descendants du bourgrave de Nurnberg, Frédéric, auquel remontent, en ligne directe, presque toutes les maisons régnantes de l'Europe*, Berlin, 1795, in-8°.

XVII. *Sur l'ordre de succession dans la dynastie des souverains de la Prusse et du Brandebourg de la maison de Hohenzollern*, Berlin, 1798, in-8°.

XVIII. *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie-Charlotte, reine de Prusse*, Berlin, 1801, in-8°.

Erman a publié, en outre, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, sous le titre : *Sur les belles littéraires* (an. 1786-1803), treize mémoires où il traite de leur influence sur la mythologie, l'histoire, la géographie, la biographie, la science étymologique, les sciences exactes; — *Eloge de Schulte* (an. 1794-95); — *Mémoire sur la princesse Barbe de Brandebourg*,

*filie du margrave Jean* (an. 1803); — *Mémoire historique sur la ville et le château de Copenick* (an. 1804).

Jean-Pierre Erman laissa deux fils. L'aîné, nommé JEAN-GEORGES, fut pasteur de l'église française de Potsdam, et mourut le 4 mai 1805. Il a publié :

I. *Mémoire historique sur la fondation de l'église française de Potsdam*, 1785.

II. *Sermon pour le premier jubilé centenaire de la fondation du collège royal françois de Berlin*, Berlin, 1790, in-8°.

III. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Berlin, 1791, in-8°.

IV. *Sermon sur le devoir de prier pour les rois*, Berlin, 1791, in-8°.

Le cadet, PAUL, professeur au collège français et membre de l'Académie des sciences, s'est fait connaître avantageusement, ainsi que son fils ADOLPHE (que son voyage autour du monde a rendu célèbre), par de savantes recherches sur le magnétisme. On trouvera la liste de leurs ouvrages dans Kaiser.

ERONDELLE (PIERRE), natif de la Normandie, a publié, à Londres, selon Watt :

I. *Remonstrance et exhortation aux Princes chrétiens à donner secours à l'Église de Dieu et royaume de France*, en franç. et en angl., Londres, 1586, in-8°.

II. *Nova Francia; or the Description of that part of New-France, which is one continent with Virginia, transl. out of french*, Lond., 1609, in-4°.

Quels liens de parenté existaient entre cet écrivain et Pierre Eronnelle, pasteur de Rouen, qui fut député de la Normandie au Synode de Castres, en 1626 ? ou bien encore, le pasteur Eronnelle qui desservait l'église de Francheval en 1619 ? Les descendants de ce dernier émigrèrent en 1685 (*Arch. gén.* Tt. 239).

ERRARD (JEAN), un des meilleurs ingénieurs militaires du XVII<sup>e</sup> siècle, et le premier qui ait écrit sur l'art de for-

tifier les places, naquit à Bar-le-Duc, et s'attacha à la maison de Bouillon, à la quelle il se montra tout dévoué. C'est lui qui a construit la citadelle d'Amiens et, en partie, le château de Sedan. On lui doit un traité qui a paru sous le titre : *La fortification démontrée et réduite en art*, 1594, in-4°; réimp., 1604, in-fol.; nouv. édit., publiée par son neveu Alexis Errard, 1620, in-fol.

ESCHALLARD (CHARLES D'), seigneur de LA BOULAYE, d'une famille poitevine qui embrassa de bonne heure les doctrines de la Réforme, puisque nous trouvons, déjà en 1555, dans le rôle des Français reçus citoyens de Genève, un François d'Eschallard, sieur de La Boulaye.

Charles était fils d'Honorat Eschallard et de Lucrèce de Puyguyon, qui, très-vraisemblablement, professèrent aussi la religion réformée. Il fut élevé à la cour de Navarre comme enfant d'honneur du jeune Henri. Au rapport de d'Aubigné, ce prince lui témoigna toujours une grande faveur, dont Eschallard sut d'ailleurs se montrer digne. En 1576, il prit Civray par escalade, secondé par Boisragon, qui fut tué; c'est le premier de ses hauts faits dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. En 1580, il emporta Montaigu, que la trahison de son lieutenant Butterie faillit lui enlever peu de temps après, et qui fut démantelée à la conclusion de la paix, après avoir soutenu un long blocus. La même année, il défit un corps de Ligueurs logés dans Attigny, et assista à la déroute du duc de Mercœur. En 1585, il suivit le prince de Condé dans son expédition contre Brouage, où il se signala d'une manière particulière en forçant le pas d'Hiers, exploit qui ne lui coûta que quelques hommes, entre autres, le capitaine Vignilles ou Vignelles. Eschallard accompagna ensuite Condé devant Angers, et fut chargé de couvrir la retraite sur Beaufort. Placé à la tête de l'avant-garde, il passa la Loire avant l'arrivée des troupes catholiques,

opéra sa jonction avec *Laval*, et prit avec lui la route de Saint-Jean-d'Angély, où ils arrivèrent heureusement, le 2 sept., selon de Thou, le 2 nov., selon d'autres, ayant conservé intactes leurs deux compagnies, qui formaient un corps d'environ 430 chevaux et de 300 arquebusiers. Nous avons raconté ailleurs (*Voy.* III, p. 418) la part qu'il prit à la délivrance de M<sup>re</sup> de La Trémouille, nous ajouterons qu'au rapport de *Fiefbrun* (*Fonds S. Germ. franç.*, N<sup>o</sup> 1019), c'est lui qui se chargea d'escorter jusqu'à La Rochelle la future princesse de Condé.

En 1586, Eschallard prit part à la défaite du régiment de Tiercelin. L'année suivante, il combattit à Coutras sous les ordres du roi de Navarre, avec qui il fit, en 1588, la campagne du Poitou, durant laquelle il trouva de nombreuses occasions de signaler son courage, notamment à la reprise de Marans et à la levée du siège de Montaignu par Mercœur.

En récompense de ses services, La Boulaye avait été nommé gouverneur de Taillebourg et de Fontenay, titre auquel il ajouta plus tard ceux de chevalier de l'ordre du roi, de vice-amiral de Guienne et de capitaine de 50 hommes d'armes. Lorsque Henri IV eut en son pouvoir le roi des Ligueurs, il confia la garde de son compétiteur à la fidélité du compagnon de son enfance (*Voy.* I, p. 467). Eschallard se montra digne de la confiance de son maître, et le roi, afin de lui témoigner sa reconnaissance, le choisit pour son lieutenant dans le Bas-Poitou. En cette qualité, Eschallard fit une rude guerre aux Ligueurs. En 1591, il prit La Grève par surprise, s'empara de La Boucherie, battit les Bretons qui voulurent la secourir, et se rendit maître d'un grand nombre de petites places. En 1595, il força Le Vignau (Le Vigeau?) à capituler, et défit le gouverneur de La Garnache; mais la mort interrompit le cours de ses succès.

La Boulaye laissa cinq enfants de son

mariage avec *Marie Du Fou*, fille de *François Du Fou*, baron du Vigeau, et de *Louise Robertet*, savoir : 1<sup>o</sup> PHILIPPE, qui suit; — 2<sup>o</sup> FRANÇOIS, baron de Champ-Dolent, qui épousa *Louise de Constant*, et succéda à son beau-père comme gouverneur de Marans. Le Mercure français nous apprend que c'est bien lui, et non pas Augustin de Constant (*Voy.* IV, p. 29), qui, en 1621, porta les clefs de cette place de sûreté au roi Louis XIII, dès son arrivée à Fontenay, empressément qui lui valut d'être maintenu dans son gouvernement; — 3<sup>o</sup> CLAUDE, dont la destinée est inconnue; — 4<sup>o</sup> CATHERINE, et 5<sup>o</sup> ANTOINETTE, mortes filles.

Philippe Eschallard, seigneur de La Boulaye, baron de Châteaumur, gouverneur de Fontenay-le-Comte après son père, et lieutenant des gendarmes de la reine, n'intervint pas d'une manière active dans les affaires des Protestants. Il venait de prêter, par écrit, serment de fidélité à la cause des églises, lorsqu'il mourut à Loudun, au commencement de l'année 1616. Instruite de sa mort par *Sully*, l'Assemblée de La Rochelle nomma son fils aîné pour le remplacer, « sans tirer à conséquence », en lui donnant pour curateur son oncle, le sieur de *Loudrière*, et en priant le prince de Condé de faire expédier les provisions nécessaires. En 1621, le nouveau gouverneur fit écrire, à l'Assemblée de La Rochelle, par son lieutenant *Valedan*, « qu'il vouloit entièrement dépendre d'elle » (*Fonds de Brienne*, N<sup>o</sup> 225), ce qui ne l'empêcha pas de faire, bientôt après, sa soumission, et, plus tard, de se convertir.

Outre ce fils, nommé MAXIMILIEN, Philippe Eschallard avait eu de son mariage avec *Marie Hurault*, fille de *François*, sieur du Marais et de Châteaupers, et de *Rachel de Cocheflet*, contracté en 1604, trois filles, appelées LOUISE, MARIE et MARGUERITE. L'aînée épousa le marquis d'Allègre, les deux autres entrèrent dans des couvents par lettres de cachet probablement; pour l'une d'elles au moins, la

contrainte est prouvée par l'ordre que nous avons eu sous les yeux (*Arch. gén. E. 3372*).

Une autre branche de cette famille, fondée par Antoine Eschallard, frère d'Honorat, embrassa également la religion protestante. Du mariage de cet Antoine avec la dame de Châtillon-sur-Clain, naquirent deux fils, JACQUES, sieur de CHATILLON D'AVAILLES, qui défendit Maillezaïs contre Joyeuse, en 1586, mais qui dut bientôt capituler, sa garnison ayant été réduite à 27 hommes par le rappel de la compagnie de *La Plenne*. En 1596, il prêta le serment d'union à l'Assemblée de Loudun, et mourut en 1609, laissant de son mariage avec *Françoise Eschallard*, un fils, BENJAMIN, et deux filles, MARIE et ANNE, qui ne semblent pas avoir persisté dans la profession des doctrines évangéliques. Le rameau dont le frère de Jacques, nommé BALTHASAR, fut l'auteur, resta plus longtemps fidèle à la foi protestante. Balthasar Eschallard, sieur d'Availles, épousa, en 1573, *Louise Du Couret*, fille unique de *Pierre Du Couret* et de *Catherine Arembert*. Il en eut MARIE, femme de *Jean de Rochehouart*, et BENJAMIN, qui se maria, en 1624, avec *Sylvie de Remigieux*, puis, en 1635, avec *Madelaine de Saint-Georges*. Du premier lit sortit BALTHASAR, sieur d'Availles, qui épousa *Madelaine de Saint-Georges*, fille de *Philippe de Saint-Georges*, sieur de Céaux, et de *Louise Gourjault*, et qui en eut un fils, nommé ANTOINE-LOUIS, vivant en France, c'est-à-dire converti, en 1691.

ESCODECA (JEAN D'), seigneur de BOISSE ou *Boesse* en Périgord, laissa de son mariage avec *Marguerite d'Aspremont* quatre fils : 1° ARMAND, sieur de Boisse, qui épousa *Jeanne de Bourzoles* et n'en eut que deux filles : MARGUERITE, femme, en 1602, de *Henri de Caumont*, marquis de Castelnau, et N., alliée au seigneur d'*Oradour*; — 2° JEAN, sieur de Montsavignac, mort sans postérité; — 3° FRANÇOIS, sieur de Villebeau, tué, en 1588,

au siège de Beauvoir-sur-mer; — 4° PIERRE, qui a joué un rôle considérable dans les guerres de religion sous Louis XIII.

Nous ignorons si c'est à Pierre d'Escodéca ou à son père que fut confié, en 1568, le gouvernement de Pons, après que *Piles* s'en fut rendu maître; nous regardons cependant la seconde supposition comme la plus vraisemblable, et c'est probablement aussi le père qui combattit à Coutras. Quoi qu'il en soit, Pierre d'Escodéca, baron de Boisse, servait depuis longtemps déjà dans le régiment de Navarre, avec le grade de capitaine, lorsque, en 1592, il leva un régiment d'infanterie de son nom avec lequel il assista aux sièges de Dreux et de Rouen, et fit la campagne du Périgord, en 1593. Son régiment, qui avait été fort maltraité sous les murs de Rouen, ayant été incorporé dans celui de Navarre, il en devint colonel et le commanda aux sièges de Laon et de Dijon, au combat de Fontaine-Française, en 1595, et au siège de La Fère, en 1596. La même année, il prêta le serment d'union à l'Assemblée politique de Loudun; toutefois il n'hésita pas à se séparer de ses coreligionnaires et à suivre le roi au siège d'Amiens, en 1597. En 1598, il fut employé à l'armée de Picardie. En 1600, il fit la campagne de la Bresse et fut nommé par Henri IV gouverneur de la citadelle de Bourg, malgré Biron qui en conçut un vif mécontentement.

Pendant près de quinze ans, Boisse disparaît ensuite de la scène, nous ne le retrouvons qu'en 1615, alors que le parti huguenot, allié à Condé et aux autres mécontents, prit les armes pour s'opposer aux mariages espagnols. Après l'assemblée de Villefranche, à laquelle il assista, il conduisit son régiment à l'armée de Bois-Dauphin, « plus porté, dit La Force, d'ambition et d'avarice que de religion ». Une entreprise conduite par lui contre l'abbaye de Saint-Ferre, qu'il convoitait, échoua. L'année suivante, il servit sous les ordres du duc de Guise et mena du se-

cours à La Force attaqué par Grammont. Au mois de décembre de la même année, il se démit de son régiment. Il est fort probable que, dès cette époque, il commença à prêter une oreille complaisante aux séductions de la Cour, qui, pour se l'attacher, le créa maréchal de camp par brevet du 22 mars 1619. Ce fut en cette qualité qu'il servit en Guienne sous le duc de Mayenne, sans rompre ouvertement néanmoins avec le parti huguenot. Loin de là, les députés des églises s'étant assemblés à La Rochelle, malgré les défenses du roi, Boisse, d'accord avec son fils Mirambeau, avec *La Forest*, gouverneur de Castillon, et avec les consuls de Sainte-Foy, *Lajonie*, *Gui-gnard* et *J. Cappelle*, leur écrivit, dès le mois de février, pour protester « de sa dévotion et fidélité en l'union des églises et en exécution des résolutions de ladite assemblée. » Ces promesses, renouvelées encore le mois suivant, étaient, de sa part au moins, dictées par une odieuse hypocrisie. Boisse était dès lors vendu à la Cour, et il avait déjà reçu des ordres du roi pour fortifier Sainte-Foy et Monheurt contre les Huguenots. A l'époque de l'assemblée de Sainte-Foy, dans le but évident d'affaiblir le parti protestant, il avait eu recours à toute sorte d'intrigues pour faire nommer député à La Rochelle son affidé *Penchat* ou *Ponchat*, qui ne tarda pas à abjurer, et pour se faire donner à lui-même le commandement en chef de la Guienne, de préférence à *La Force*. L'assemblée de Sainte-Foy, redoutant de mécontenter l'un ou l'autre, avait renvoyé la nomination à l'Assemblée de La Rochelle qui avait élu *La Force* général de la Basse-Guienne, en lui adjoignant Boisse comme lieutenant. Peu satisfait de cette décision qui rompait ses projets, Boisse refusa le poste qu'on lui assignait, tout en renouvelant d'ailleurs à l'Assemblée l'assurance « d'employer sa vie et ses amis pour l'avancement de la gloire de Dieu et maintien de ses églises avec autant de zèle et fidélité que par le

passé (*Fonds de Brienne*, N° 225). Or, dans le même temps, il fit partir pour la Cour *Malleret de Feuilas*, de Bordeaux, chargé de protestations d'obéissance et de fidélité de la part des villes de la Guienne. Maître de Montflanquin par *Saint-Léger*, qui y commandait; de Tonneins-Dessus, par *Jacques de Bruet*, sieur de La Garde, qui lui était dévoué; de Sainte-Foy, de Gensac, de La Mothe, de Castillon, de Montravel, il pouvait, jusqu'à un certain point, promettre à Louis XIII qu'il n'éprouverait nulle part de résistance; mais *Rohan* sut déjouer ses manœuvres, en sorte qu'à l'arrivée du roi, il ne put plus lui livrer que Monheurt et Sainte-Foy, dont la garde lui fut laissée.

Boisse accompagna Louis XIII au siège de Montauban. Le connétable et les personnes les plus distinguées de la Cour, raconte Le Vassor, lui faisaient des caresses extraordinaires pour l'engager à changer de religion, et il n'en paraissait pas éloigné. Selon Fontenay-Mareuil, on lui promettait, pour prix de son abjuration, le bâton de maréchal de France et la lieutenance du roi en Guienne. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle que Mirambeau, son fils aîné, et *Théobon*, son gendre, avaient profité de son absence pour se saisir de Monheurt et de Sainte-Foy. Boisse s'empressa de partir, par ordre du roi, et il fit une telle diligence qu'il arriva à l'improviste à Monheurt et s'assura sans peine de la place; puis il s'achemina vers Sainte-Foy où commandait *Théobon*. Mais, en passant à Gensac, il y trouva *Savignac d'Eynesse*, huguenot exalté qui s'était promis de punir le traître. A peine était-il descendu dans le logis de l'avocat *Nauze* qu'il y fut attaqué et tué avec un prêtre, qu'au rapport du *Mercure*, « il avait toujours avec lui ». Le seul éloge que Pinard trouve à faire de cet ambitieux sans foi, c'est qu'il s'était battu vingt-deux fois et avait toujours tué son adversaire. Fontenay-Mareuil réduit à sept le nombre de ses duels; c'est déjà trop.

Pierre d'Escodéca avait épousé *Marie*

de *Séjour*, héritière de Pardaillan, terre dont il joignit le nom au sien. Il en eut une fille, nommée JEANNE, qui épousa *Théobon*, et un fils appelé ARMAND, qui devint marquis de MIRAMBEAU par son mariage avec *Madelaine de Pons*, fille aînée de *Jacques de Pons* et de *Marie de La Porte*. Après le meurtre de son père, auquel on l'accusa faussement d'avoir consenti, il se saisit de nouveau de Monheurt que Louis XIII fit bientôt investir pour se venger sur cette petite ville de l'affront que ses armes avaient reçu devant Montauban. Le jeune marquis sembla d'abord disposé à vendre la place, au prix de 4000 écus; mais bientôt, revenant à des sentiments plus honorables, il rompit la négociation, et bravement secondé par le capitaine *Labroue*, il se défendit avec courage. Les attaques furent conduites vigoureusement. La mort de Labroue, emporté, le 10 déc., par un boulet de canon, et la blessure de Mirambeau démoralisèrent les assiégés, et, avec le découragement, l'esprit d'insubordination se répandit dans Monheurt. On parla donc de se rendre, mais le roi refusa d'abord toute composition. Il finit cependant par accorder la vie aux gentilshommes et permit à la garnison de sortir un bâton blanc à la main; mais il refusa de comprendre les habitants dans la capitulation. La ville fut livrée à la discrétion du soldat et réduite en cendres, le 12 déc. Selon le P. Daniel, Mirambeau défendit ensuite Argenton qu'il fut forcé de rendre au duc de Luxembourg. Le Mercure français appelle, en effet, *Boisse* ou *La Boisse* le capitaine huguenot qui commanda dans cette place en 1622, en ajoutant que, peu de temps après, il tomba en frénésie et mourut. Nous croyons qu'il s'agit de deux personnes différentes, Castelnaut nous apprenant dans ses Mémoires, et il devait être bien renseigné, que Mirambeau, irrité de ce que *La Force* ne voulait pas consentir à lui livrer le meurtrier de son père, passa dans le camp ennemi, en 1622, tandis que, selon l'Histoire journalière du voyage du roi en 1621, il fut tué en

essayant de se jeter dans Sainte-Foy avec le vicomte de *Castets*.

En présence de ces contradictions, il est difficile de décider si c'est Mirambeau qui aurait épousé *Victoire de Bourbon-Malause*, après la mort de sa première femme. Ce qui est certain, c'est qu'il laissa des descendants qui professaient encore la religion protestante en 1668 (*Archiv. gén. Tr. 239*).

ESCOLLIERS (CLAUDE D'), dit le capitaine *Pastoureau*, capitaine de cent arquebusiers à cheval et commandant du château d'Alençon en 1589. Pastoureau vivait en mauvaise intelligence avec le gouverneur de la ville, René de Renty, baron de Landelles. Celui-ci, pour se débarrasser d'un ennemi, répandit sourdement le bruit que Pastoureau, bien que huguenot, entretenait des intelligences avec Mayenne, et il fit si bien que quelques habitants, trompés par cette calomnie, poignardèrent le capitaine comme il allait dîner chez *Jean de Frotté*, seigneur de Couterne. — En 1554, un moine franciscain qui portait un nom presque identique, *Jean Escallier*, fut brûlé vif à Toulouse, le 19 juillet. On cherche en vain ce martyr dans l'ouvrage de *Jean Crespin*.

ESCOPIERES (PONT D'), sieur de LA GARDIE, feldmaréchal et sénateur de Suède, était né en France, où son père *Jacques* possédait les seigneuries de Russol, La Gardie et Hornezon. La Gardie avait déjà porté les armes dans sa patrie, lorsqu'il passa en Danemark, où Frédéric II lui confia plusieurs commandements importants. Ayant été fait prisonnier par les Suédois, à la prise de Varberg, en 1655, il offrit ses services à Eric XIV qui les accepta; mais ce prince s'étant rendu odieux par ses cruautés, La Gardie embrassa le parti de ses frères Jean et Charles, se mit à la tête de leurs troupes et se rendit maître de Stockholm. Jean III, après son avènement au trône, donna des marques éclatantes de sa reconnaissance au général à qui il devait la couronne. Il le nomma successivement chevalier, baron, feldmaréchal,

sénateur, ambassadeur en France, en Autriche, à Rome, et lui accorda en mariage une de ses filles naturelles. La Gardie se montra digne de ces honneurs par les services qu'il continua à rendre à la Suède, surtout en Livonie, où il combattit les Russes avec succès. Il venait de négocier une trêve de quatre ans, et retournait en Suède, lorsque le navire qui le portait coula dans le port de Narva. Il fut noyé, avec dix-huit personnes, le 5 nov. 1585.

Son fils JACQUES, comte de La Gardie, né en 1583 et mort en 1652, obtint du roi Charles IX le commandement des armées suédoises contre les Russes, sur lesquels il remporta de brillantes victoires. Ses éclatants succès frappèrent si vivement l'imagination de ces peuples superstitieux, qu'ils lui donnèrent place dans leur calendrier. Tout cédait à ses armes victorieuses, et il venait de s'emparer de Moscou, lorsque les Etats de Novogorod lui firent demander la paix, en offrant la couronne de Russie à un prince suédois. La Gardie conseilla fortement à Gustave-Adolphe de l'accepter pour son frère; mais des raisons d'état ayant retardé le départ du duc Charles-Philippe, les Russes firent un autre choix, et la guerre recommença. Gustave-Adolphe se rendit à l'armée de La Gardie, qui eut ainsi la gloire d'apprendre le métier des armes au futur sauveur de l'Eglise protestante. Grand capitaine, La Gardie était en même temps excellent négociateur. C'est lui qui conclut la paix de Stolbowa, en 1617. Créé sénateur et ministre de la guerre, il fut, après la mort de Gustave-Adolphe, un des tuteurs de sa fille Christine. De son mariage avec *Ebba de Brahé*, alliée à la famille Vasa, naquit, en 1622, MAGNUS-GABRIEL. Doué de tous les avantages extérieurs, que rehaussait une brillante éducation, le jeune La Gardie parut avec éclat à la cour, au retour de ses voyages dans les principaux états de l'Europe. Christine le combla de marques de faveur; on dit même qu'elle l'aurait épousé

sans l'opposition d'Oxenstiern. En 1646, il vint en France avec une suite nombreuse, comme ambassadeur extraordinaire, et fut présenté à la reine, le 13 sept. « Il étoit bien fait, lit-on dans les Mémoires de M<sup>me</sup> de Motteville; il avoit la mine haute et ressembloit à un favori. Il parloit de la reine en des termes passionnés et si respectueux qu'il étoit facile de le soupçonner de quelque tendresse plus grande que celle qu'il devoit par sa qualité de sujet. Il étoit accordé à une cousine-germaine de cette reine, qu'elle-même lui faisoit épouser. » Le mariage de La Gardie avec la princesse *Euphrosine* se célébra, en effet, à son retour en Suède; mais sa faveur excita la jalousie; ses ennemis le desservirent auprès de Christine qui lui ordonna, en 1654, de se retirer dans ses terres. Sa disgrâce dura jusqu'à l'avènement au trône de son beau-frère, Charles-Gustave, qui le rappela à la Cour, le nomma trésorier du royaume et lui confia un commandement en Livonie. En 1656, La Gardie obtint le gouvernement de la Samogitie et de la Lithuanie, et il défendit Riga avec tant de valeur que les Russes furent obligés de se retirer, après un siège de six mois. Nommé un des tuteurs du jeune Charles XI, il se fit donner la dignité de grand-chancelier, puis de grand-sénéchal, et il profita de l'influence qu'il conserva, même après la majorité du roi, pour engager la Suède dans une alliance avec Louis XIV, en 1672. Les revers qu'éprouvèrent les armes suédoises diminuèrent son crédit et amenèrent son éloignement des affaires. Ses ennemis ne négligèrent rien pour hâter sa chute. Les Etats ayant accordé, en 1680, à Charles XI le droit de réclamer les terres de la couronne aliénées sous les règnes précédents, La Gardie fut dépouillé de ses vastes domaines et tomba dans l'indigence. Il mourut le 26 avril 1686. « Ainsi se termina, dit Catteau-Calleville (Biogr. univ.), la carrière d'un homme qui avait pu se flatter de ceindre le diadème, qui s'était allié à la famille

royale, qui avait fait construire trois châteaux et seize églises dans ses terres, et qui, pendant vingt ans, s'était vu l'arbitre des destinées de l'état. Toute cette grandeur fut oubliée; mais on conserve le souvenir de ce que le favori de la fortune avait fait pour les sciences, les lettres et les arts, et l'on se plait encore en Suède à rappeler qu'il réunissait les savants dans ses châteaux, qu'il protégeait les artistes, qu'il eut trois bibliothèques et une imprimerie qui mit au jour plusieurs ouvrages importants; qu'il fit rassembler dans un dépôt public tous les monuments de l'histoire du pays, et qu'étant chancelier de l'université d'Upsal, il enrichit la bibliothèque des manuscrits les plus précieux qu'elle possède, et en particulier du célèbre Codex argenteus. »

Magnus de La Gardie est regardé comme l'auteur de *Regum principumque institutio, suec. et lat. cum notis J. Schefferi*, Helmat., 1669, in-fol. Jücher lui attribue aussi, sans autre indication : *Oratio de academiâ Upsalensi*; — *Spectaculum certaminis pedestris*; — *Donatio testamentaria librorum mss. aut aliàs variorum*.

Une descendante de cette illustre famille entra en France et abjura la religion réformée. Louis XV lui accorda, en conséquence, en 1746, une pension de 2000 livres (*Archiv. gén.* E. 3432).

**ESCORBIAC** (GUICHARD) ou *Scorbiac*, syndic de Montauban, en 1562, fut envoyé, avec un des consuls, auprès de Burie et de Montluc pour les supplier de ne pas poursuivre leur marche contre cette ville; mais son éloquence ne put l'emporter sur les incitations de l'évêque. A son retour à Montauban, Escorbiac, voyant ses concitoyens disposés à se défendre, loin de les seconder dans leur noble projet, se bâta de fuir. Nous ne le retrouvons qu'en 1577, où il signale traité de Bergerac, comme député du Haut-Languedoc. Deux ans après, en 1579, lors de l'établissement de la Chambre de L'Isle, il en fut nommé membre. Plus tard, en 1595,

il entra, comme conseiller, dans la Chambre de Castres. L'année de sa mort est inconnue; mais on sait qu'il laissa un fils, JEAN, seigneur de Bayonnette, à qui son oncle *Du Bartas* inspira le goût de la poésie. M. Weiss raconte, dans la Biogr. univ., que Jean d'Escorbiac, ayant trouvé les affaires de la succession paternelle dans un grand dérangement, eut l'idée de faire servir au rétablissement de sa fortune le talent qu'il croyait avoir, et qu'il consacra plusieurs années à composer *La Christiade contenant l'histoire sainte du Prince de la vie* (Paris, 1613, in-8°), mauvaise rhapsodie, dit-il, dont le style est encore au-dessous de l'invention. Serait-ce cet infortuné poète qui fut député par Montauban à l'assemblée de Pamiers, en 1614, avec *Dariat et Joly*? Y a-t-il identité entre lui et le juge-mage Escorbiac qui, en 1627, protesta, avec les notables habitants de Montauban, contre la prise d'armes de *Rohan* (Fonds de Brienne, N° 213), et qui, en 1628, sortit de Montauban sur l'ordre du parlement de Toulouse, ainsi que les conseillers au sénéchal *Rouques, Thomas, La Buissonnade*, et tous ceux qui étaient du parti opposé au duc? La question est difficile à résoudre, car, à cette époque, l'histoire mentionne plusieurs Escorbiac, l'un, entre autres, qui se signala au siège de Montauban comme capitaine de la milice bourgeoise, et qui, comme lieutenant de *Saint-Michel de La Rochechalais*, eut une grande part à la prise de Saint-Maurice et de La Motte d'Ardus. C'est probablement Escorbiac le juge-mage qui, servit instrument du pouvoir, consentit, en 1632, à faire exécuter l'ordonnance de Richelieu, lorsqu'il cassa l'élection consulaire de Montauban, d'ailleurs parfaitement régulière, pour le seul motif que les Catholiques n'avaient pu faire passer aucun de leurs candidats, et attribua aux sectateurs de la religion du roi la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> place, laissant aux Protestants la 2<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>. Marturé, dans son Histoire du Castrais, parle d'un *Samuel d'Escorbiac*, qui a

laissé un *Recueil des arrêts rendus par la Chambre de l'édit*, et l'abbé de Marolles, dans ses Mémoires, d'un Escorbiac, conseiller à la Chambre mi-partie, le même apparemment que le précédent, qui lui avait fait cadeau de ses *Remontrances au roi, au sujet de la translation du siège de Castres à Castelnaudary*, translation ordonnée uniquement dans le but de vexer les Protestants. « Par là, dit La Hode, on ruina Castres, ville odieuse au clergé, à cause de la puissance que les Réformés y avoient acquise. On éloignoit les conseillers de leurs familles, de leurs biens, de leurs habitations; on les envoioit dans un lieu où il y avoit à peine le quart de ce qu'il falloit de maisons pour les loger, où surtout il n'y avoit pas d'exercice public de leur religion. Cette chambre n'avoit rien fait d'ailleurs qui méritât cette disgrâce. » Escorbiac avoit donc un beau thème pour ses remontrances, et il possédait tout l'esprit nécessaire pour le bien développer. Nous ignorons comment il s'en acquitta; mais ce que nous savons, c'est qu'il finit, s'il nous est permis d'employer une locution vulgaire, par hurler avec les loups. Il abjura, et sa conversion lui valut une place de conseiller au parlement de Toulouse et deux pensions, l'une de 3000 livres pour lui, l'autre de 1000 liv. pour sa femme (*Archiv. gén. Tr. 252*).

**ESCURY**, terre noble des environs de Noyon, appartenant à la famille COLLÔT (Voy. ce nom).

Les renseignements que nous avons demandés en Hollande sur cette famille, une des plus considérables du Refuge, nous étant parvenus trop tard, nous n'avons pu en faire usage pour notre notice; mais les notes que M. le baron d'Escury a bien voulu nous communiquer, ne seront pas perdues pour nos lecteurs, puisque l'occasion s'offre de compléter et de rectifier notre article avant même la publication du Supplément que nous avons déjà annoncé.

Selon une tradition conservée dans sa famille, *David Collot* vit égorger

sa mère sous ses yeux dans le temple de Vassy, et cette tradition semble confirmée par une liste des victimes du massacre, où se lit, en effet, le nom de *Claude Collot*. Ayant été assez heureux pour se sauver avec son frère, au milieu du tumulte, Daniel, alors âgé d'une quinzaine d'années, alla demander un asile à l'évêque de Noyon, qui était un ami de son père. Le prélat le cacha pendant trois jours; puis, craignant, lui dit-il, pour sa propre sûreté, il l'engagea à s'éloigner (1). Le jeune orphelin gagna la Bretagne et s'établit à Vitré où une église protestante florissait sous la protection d'*Andelot*.

Le mémoire qui nous a été envoyé, ne signale aucune circonstance importante de la vie de *David Collot*, et cependant nous aurions peine à nous persuader qu'il n'eût joué aucune espèce de rôle dans les guerres civiles; aussi soupçonnons-nous qu'il est le même que le sieur de *Landaوران*, qui est mentionné dans l'histoire ecclésiastique de *Crevain*, comme un des compagnons de *Laval*, à son retour d'Allemagne, et comme un des députés de la Bretagne au XIV<sup>e</sup> synode national. Ce qui autorise cette hypothèse, c'est que *David Collot* fit certainement l'acquisition de la terre de ce nom dans les environs de Vitré, puisque son fils porta le titre de seigneur de *Landaوران*.

Au reste, quoi qu'il en soit, *David Collot*, qui n'avait pas eu d'enfants de sa première femme, *Françoise-Philippine de La Villoris*, et qui s'était remarié, en 1606, avec *Marie Le Noir* (2), mourut en 1612, laissant

(1) Ce prudent évêque était *Jean de Hangeot*, qui tenait par son père, le sieur de *Genlis*, et par sa mère, *Marie de Mouy*, à deux des familles protestantes les plus considérables de la Picardie. Il avait pris possession de son siège en 1525, et mourut en 1577.

(2) Sœur d'*André Le Noir*, sieur de *Beauchamp*, ministre de la maison de *Rohan*, et de *Guy Le Noir*, sieur de *Crevain*, ministre de *La Roche-Bernard*. Nommés tuteurs de leurs neveux, ils gaspillèrent leur héritage, s'il faut en croire les notes que nous avons sous les yeux.

**PHILIPPE**, né en 1607; **ANDRÉ**, né en 1610, et **MARGUERITE**. Sa veuve ayant épousé en secondes noces un gentilhomme catholique, les trois petits huguenots furent exposés à tant de mauvais traitements de la part de leur beau-père, que le fils aîné et la sœur finirent par aller à la messe. André, au contraire, qui avait reçu de la nature un caractère moins flexible, se raidit contre la persécution et quitta la maison paternelle, à l'âge de 12 ans, pour se retirer dans les Cévennes auprès d'un ami de son père, le sieur d'*Entraignes*, qui l'accueillit et l'éleva comme son propre fils. Il fit ses premières armes en Hollande et servit ensuite sous *Rohan* dans la Valteline. Plus tard, il combattit sous les ordres de *Turenne* et de *La Force*. Malgré les nombreuses et graves blessures qu'il reçut dans presque tous les combats où il se trouva, il resta sous les drapeaux jusqu'en 1653, qu'il se retira dans ses terres, avec le titre de gentilhomme de la chambre, que Louis XIII lui donna en récompense de ses services. Il épousa, en 1640, une demoiselle de *La Primaudaye* dont il eut huit enfants. A la révocation de l'édit de Nantes, il s'enfuit en Hollande, malgré son grand âge, et obtint du prince d'Orange la pension de capitaine; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort la même année, à Nimègue. Les biens qu'il possédait en France furent donnés à la branche catholique (*Arch. gén. M. 673*). De ses quatre fils, deux moururent jeunes; un troisième, sieur de Landauran, fut tué à Senef; **DANIEL** seul lui survécut.

Né vers 1643, Daniel Collot fut retiré de l'école de Saumur, en 1655, pour être placé comme page dans la maison de *La Moussaye*. En 1662, il entra dans les gendarmes de la reine, et s'éleva au grade de capitaine, en 1674. Une blessure, qu'il reçut peu de temps après, ayant nécessité l'amputation du bras, il quitta le service avec une pension de 200 écus. En 1677, il épousa *Catherine de La Valette*,

filles du sieur de *La Touche*, lieutenant du roi à Stenay, et il en avait quatre enfants lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Abandonnant sans regret tout ce qu'il possédait en France, Daniel Collot se mit en route pour les pays étrangers, avec sa femme enceinte et ses enfants, dont l'aîné avait six ans, et le plus jeune quatre. Appelé à Tours par quelques affaires, il s'y arrêta, mais il fut bientôt reconnu et incarcéré. Plein de perplexité sur le sort de sa famille qui avait poursuivi sa route, il eut un instant de faiblesse et signa son abjuration, après quatre jours de détention. Rendu à la liberté, il se hâta de suivre les traces de sa femme et la rejoignit à Orléans, d'où il gagna Bâle sans accident. Son premier soin fut de demander, en présence de l'Eglise, pardon à Dieu d'un sacrilège dont son amour pour sa famille l'avait seul rendu coupable. Il partit ensuite pour la Hollande et obtint du prince d'Orange le brevet de capitaine de cavalerie; puis il retourna à Bâle pour chercher sa famille, auprès de laquelle il vécut à Nimègue jusqu'en 1688, qu'il passa en Angleterre avec le stathouder. Il fit la campagne d'Irlande dans le régiment de *Schomberg*, et s'éleva au grade de major; mais lorsque ce régiment se rembarqua pour le continent, il demanda et obtint la permission de rester à Dublin avec sa femme et ses enfants qu'il avait appelés auprès de lui. Il mourut en 1744, à l'âge de 74 ans, laissant sept enfants vivants des onze qu'il avait eus de son mariage: 1° **MARIE-MADELAINE** (1), née à *La Touche*, en 1679, et mariée à *Charles Boileau de Castelneau*; — 2° **DANIEL**, né en France, en 1681, mort capitaine de dragons, en 1710; — 3° **HENRI**, qui suit; — 4° **SIMÉON**, né en 1682 (?), colonel d'un régiment

(1) Sur la foi des généalogistes, nous l'avons appelée ailleurs (*Voy. II, p. 331*) *Marie-Madelaine Cottot Dercury*. Ce sont de ces erreurs inévitables qui se corrigent à mesure que nous avançons dans notre publication, et auxquelles personne n'attachera une importance exagérée.

de son nom au service d'Angleterre, qui épousa une demoiselle *Baron* et en eut, entre autres, deux fils, capitaines dans les troupes anglaises; — 5° *ABEL*, né à Bâle, en 1686, tué, en 1703, au siège de Bonn; — 6° *ANNE*, née à Nimègue, en 1688, femme de *Maret de La Rive*, capitaine de dragons au service d'Angleterre; — 7° *MARIE*, née en 1699 et mariée à *Cornucille*, capitaine d'infanterie et second ingénieur d'Irlande, qu'elle rendit père de plusieurs enfants.

Né en 1682, Henri Collot entra comme cadet dans la garde anglaise; mais n'espérant pas d'avancement dans ce corps d'élite, il quitta, au bout d'un an, l'Angleterre pour aller demander du service à son cousin-germain le sieur de *La Motte*, qui était colonel d'un régiment au service du duc de Zell. De *La Motte* ayant refusé de se charger d'un enfant qui comptait à peine quatorze ans, le jeune Collot entra comme page chez l'ambassadeur de Suède, qui lui témoigna toujours une grande bienveillance. A l'âge de 20 ans, le feldmaréchal Oumerkerke le prit pour écuyer; mais il n'eut aucun souci de son avancement. Ce fut seulement en 1705 et après deux campagnes, que Henri Collot fut admis comme cornette dans un régiment de cavalerie, et dix-huit mois après, il fut nommé lieutenant. Il s'éleva ainsi par son seul mérite jusqu'au grade de major de brigade. En 1715, il épousa la nièce du gouverneur de Grave, où il était en garnison, et en 1725, renouçant à la carrière militaire, il alla s'établir à Alkmaar où il acheta le droit de bourgeoisie. Il mourut à Zwoll, en 1733. Sa femme, qui vécut jusqu'en 1744, lui avait donné cinq filles: *Georgette*, *Albertine*, *Gertrude-Henriette*, *Gratiane* et *Martha*, et trois fils: *Arnold-Joost*, mort en 1735, *Siméon-Pierre*, qui continua la descendance, et *Enond-Els*, capitaine d'infanterie, mort sans enfants, en 1794.

Siméon-Pierre, seigneur de Naaldwyk et de Sliedrecht, épousa *Charlotte-Elisabeth der Burch* dont il eut:

4° *Hendrick* ou *Henri*, membre de la cour criminelle de Hollande, qui n'a laissé que des filles; — 2° *Johan-Marte*, né en 1712 et mort en 1817, écuyer de Guillaume V d'Orange, qui épousa la baronne *Du Four* et en eut, entre autres enfants, *Henri* qui suit, et *Carrel-Emilius-Els*, mort en 1828, à l'âge de 49 ans, laissant deux fils; — 3° *Emilia-Christina-Els*; — 4° *Lévéлина-Martha*; — 5° *Henriette-Jacobina*; — 6° *Marguerite-Théodora*; — 7° *Robert*, né en 1753 et mort en 1834, laissant de sa femme *Cornélie-Maria Bacher*, quatre enfants: *Robert*, *Antoine*, capitaine de vaisseau; *Henri*, échevin de La Haye, et *Elisabeth-Charlotte*, femme de *M. Janszen* d'Amsterdam; — 8° *Martha-Françiscina*.

Henri ou Hendrick Collot, baron d'Escury de Heinsnoord, naquit en 1773. Cette date nous fait craindre que *Kaiser* n'ait mal à propos distingué deux Henri Collot et qu'il ne nous ait entraîné dans son erreur (*Voy. IV, p. 7*). C'est, croyons-nous, au célèbre auteur de l'ouvrage intitulé *Holland's roem in Kunsten en Wetenschapen*, qu'il convient d'attribuer les deux recueils de poésie publiés en 1797 et en 1817. Président de la seconde chambre des Etats-Généraux et membre du conseil d'état, Henri Collot mourut en 1848, laissant trois fils de son mariage avec *Ida-Cornélie van Rees*.

*ESNARD* (*Louis*), ou *Hesnard*, ministre de Fontenay. Dès 1577, *Esnard* jouissait d'une haute considération et d'une grande influence, puisque le choix des églises se porta sur lui, lorsque, sur l'invitation de Jean-Casimir, électeur palatin, elles envoyèrent à Francfort un député pour travailler, de concert avec ce prince et quelques théologiens luthériens, à un projet de réunion qui devait être soumis à l'approbation des ministres des deux communions. *Esnard* rendit compte de sa mission au Synode national de Sainte-Foy, qui accueillit

avec joie ses communications et nomma des commissaires qui assistassent, au nom des églises de France, aux conférences qui devaient se tenir à ce sujet. Cette tentative de conciliation échoua comme tant d'autres.

En 1581, le Poitou députa Esnard à l'Assemblée politique de Montauban, et en 1593, à celle de Mantes qui l'élut président, en lui adjoignant *Béraud*, député de la Haute-Guienne, comme vice-président, et *Sainte-Rhue-Chalmot*, député de la Saintonge, comme secrétaire (1).

Benoit raconte qu'à la suite d'une conférence entre *Du Plessis-Mornay* et Villeroi, il avait été convenu que les docteurs des deux religions s'assembleraient pour discuter, en présence du roi, les matières de controverse, afin d'éclairer complètement la conscience de Henri IV. Ce prince fit semblant d'approuver cet expédient; il écrivit même aux églises pour les inviter à envoyer à Mantes des personnes capables de défendre leurs doctrines. Les Catholiques se montrèrent inquiets de cette résolution; mais une lettre du chancelier à l'évêque de Chartres où il lui disait « qu'il pouvait venir en assurance, sans se mettre en peine de théologie », les rassura, en même temps qu'elle apprit aux Réformés ce qu'ils devaient attendre de cette prétendue conférence. Néanmoins pour ne pas fournir aux prélats romains l'occasion de se vanter d'avoir fait fuir les ministres, on jugea nécessaire de répondre aux lettres du roi en envoyant des députés à Mantes. Henri IV n'attendit même pas leur arrivée pour faire son abjuration.

L'Assemblée s'ouvrit le lundi 8 novembre. Après la vérification des pou-

voirs, on passa à l'examen des cahiers des provinces et l'on en fit un cahier général (*Collect. Dupuy*, N° 213), qui ne fut prêt que le 9 décembre à être envoyé au roi. Dans l'intervalle, le lundi 15 nov., l'assemblée avait député *Maravat* et *La Vallière* à Henri IV, qui était alors à Dieppe, pour le prier de fixer le jour où il lui plairait de donner audience aux députés des églises réformées. Mais le roi, à qui son abjuration avait attiré d'amers reproches de la part surtout de la reine Elisabeth, et qui ne doutait pas que ses anciens coreligionnaires ne lui tinsent le même langage, redoutait de se trouver en leur présence, et, de leur côté, ses conseillers catholiques ne négligeaient rien pour le détourner d'une entrevue indispensable; car il ne pouvait refuser de voir les députés des églises, sans avoir à craindre d'irriter le parti huguenot, avec lequel il fallait encore compter. Pendant que *Maravat* et *La Vallière* se rendaient à Dieppe, *Sancy*, premier maître d'hôtel, arriva à Mantes pour annoncer à l'assemblée que le roi recevrait les requêtes des églises dans huit ou dix jours, et lui faire entendre que « quelque changement de religion qu'il eût fait, il n'avait pas changé de volonté envers les dites églises. » Le 25, l'assemblée, comptant sur la prochaine arrivée de Henri, décida qu'elle lui présenterait en corps les cahiers, et que *J. Feydeau*, qui fut nommé, plus tard, président protestant de la Chambre mi-partie de Guienne sur la présentation de l'Assemblée de Saumur (1), porterait la parole, assisté de *Montlouet*, *Chouppes*, *Esnard*, *Montigny*, *La Motte* et *Du Breuil-Chalmot*. Le 27, *Maravat*

(1) D'après le vol. 220 du Fonds de Brienne, complète et corrigé par le T. II de la Collection Conrart, où l'on trouve également une copie des actes de cette assemblée, les autres députés furent *Maravat*, *La Vallière*, *Montlouet*, *Chouppes*, *Montigny*, *La Motte*, *Du Breuil-Chalmot*, *Dangeau*, *Pujols*, *Rolan*, *Feydeau*, *Boucaud*, *Breiansville* et *Cirile*. Cette liste est évidemment incomplète.

(1) Voici la composition de cette chambre : Président : *Feydeau*; conseillers : *Guitlard de Ronssaux*, *Jean Morin* ou *Maurin*, *Raimond Peyrqueau*, *Etienne Trellet* ou *Treilles*, *Jacques de Rabat*, *Elie Festineau*; substitut de l'avocat du roi : *Jean de Bacalan* (Fonds de Brienne, N° 209). D'après Arch. gén. K. 107, il faut ajouter de *Vergnes*, substitut du procureur général, et *Isaac Thierry*, receveur des amendes.

fut de retour de Dieppe avec son collègue, et annonça que le roi viendrait en personne « recevoir les remontrances et donner contentement à toutes les églises. » Le samedi 11 déc., Henri IV arriva enfin, et dès le lendemain, l'assemblée fut admise en sa présence. Après une courte harangue, dans laquelle il analysa brièvement le volumineux cahier des plaintes, Feydeau le présenta au roi qui le reçut gracieusement. Il avait voulu, répondit-il, voir les représentants des églises pour trois raisons : la première, pour leur attester que son changement de religion n'avait apporté aucun changement dans son affection pour eux; la seconde, parce qu'il n'avait pas voulu conclure la paix, sans les consulter, afin qu'il ne se fit rien à leur préjudice; la troisième, parce qu'averti des plaintes de plusieurs églises, il avait désiré en être informé plus particulièrement afin d'y pourvoir. Il remit ensuite le cahier au chancelier en le chargeant de l'examiner, et congédia les députés en les invitant à choisir quatre d'entre eux « pour en traicter avecq ceux qu'il choisiroit de son conseil ausquels il bailleroit cette charge à donner contentement ausdits députés. » L'assemblée nomma donc *Montlouet, Pujols, Rotan, Montigny, La Motte, Feydeau, et Boucaud* comme suppléant de Feydeau qui était malade. Les six commissaires se rendirent à Vernon, où le roi s'était retiré; mais quelle déception les y attendait! Le chancelier leur avoua « qu'à la vérité les demandes contenues ausdits cahiers estoient justes et raisonnables, » et cet aveu, il ne pouvait guère se dispenser de le faire, car les demandes des Protestants se réduisaient à quatre points principaux : libre exercice de leur religion, sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens, administration impartiale de la justice, et admission de tous les Français indistinctement aux emplois. Mais, ajouta le chancelier, « pour le présent les affaires de S. M. ne peuvent permettre de consentir à accorder les

articles contenus ausdits cahiers. » Les commissaires allaient repartir avec cette réponse, lorsque *Bouillon et Du Plessis* firent valoir avec tant de force l'inconvenance d'un pareil procédé et les funestes conséquences de l'irritation qu'il produirait, qu'on se décida à nommer une commission, mais composée exclusivement de catholiques. Après plusieurs séances perdues en discussions sans résultat, il fallut y adjoindre *Bouillon et Du Plessis* qui firent enfin avancer la solution de la question. On dressa un projet en un certain nombre d'articles dont voici les plus importants : abolition des édits arrachés à Henri III par la Ligue; rétablissement de l'édit de 1577 avec les interprétations de Nérac et de Fleix; dédommagements aux Réformés pour les pertes que les traités avec la Ligue leur avaient fait éprouver; rétablissement de la religion catholique dans tous les lieux tenus par les Protestants; libre exercice de la religion réformée dans les villes de l'obéissance du roi, à la cour dans la maison de *Catherine de Navarre*, du duc de *Bouillon*, de *La Trémoille*, de *Rohan*, de *Du Plessis*; à l'armée chez les capitaines de gendarmes et les mestres-de-camp; constitution, sous le nom de la sœur du roi, d'un fonds destiné à l'entretien du ministère; validité des dons aux églises et aux pauvres, etc. L'Assemblée refusa d'accepter ces articles, parce qu'ils ne pourvoient pas à l'administration de la justice, et parce que les sûretés offertes aux Protestants étaient insuffisantes. Elle chargea *Montigny, La Motte, Du Breuil-Chalmot et Sarrasin* de dresser des remontrances (*Fonds de Brienne*, N° 220) qui, signées par tous les députés, furent portées à Henri IV par *Montlouet, Chouppes, Esnard, de Gasques, de La Motte, Du Breuil-Chalmot*. La députation fut reçue, le 21 janv., par le roi qui répondit « qu'il ne pouvoit pour le présent ordonner autre chose synon remettre sus l'édit de l'an 1577 avec les responses qui avoient esté faictes par lesdits sieurs de son

conseil sur les cahiers desdits députés. » Il daigna d'ailleurs ajouter qu'il le ferait fidèlement exécuter et qu'il pourvoit aux besoins des pasteurs et des églises, sans vouloir toutefois en donner la promesse par écrit. De l'avis de *Bouillon*, *La Trémoille*, *Du Plessis*, l'assemblée renonça « pour le présent à plus faire aucune poursuite, » et les députés, déçus de toutes leurs espérances, retournèrent chacun dans sa province. Le seul fruit de cette assemblée fut le renouvellement du serment d'union. Ce serment, ils l'avaient déjà prêté à Nîmes, à Montauban, à La Rochelle, en la présence même du roi de Navarre; mais ce fut la première fois qu'ils le prêtèrent *avec l'agrément du roi de France*, et ils attachèrent un grand prix à cette vaine formule.

Le résultat dérisoire de l'assemblée de Mantes mécontenta, on devait s'y attendre, les églises réformées, et la marche des événements était bien propre à justifier leurs alarmes. Sentant la nécessité de se préparer à tout et de resserrer encore les liens de leur confédération, les Huguenots résolurent de tenir une nouvelle assemblée politique. Trente députés se réunirent donc, au mois de mai 1594, à Sainte-Foy, sans se mettre en peine d'en demander la permission au roi qui, ne voulant pas accoutumer ses sujets réformés à semblable licence, se hâta d'autoriser l'assemblée par brevet. Le but principal de cette assemblée était la nomination d'un *protecteur des églises*, chacun reconnaissant que, depuis sa conversion, Henri IV ne pouvait plus protéger des gens que sa nouvelle religion lui faisait un devoir d'exterminer. Le duc de *Bouillon*, trop fin politique pour se mettre lui-même à la tête du parti, proposa de conférer ce titre à l'électeur palatin; mais les *consistoriaux*, las « de la tyrannie protectorale, » qui avait toujours sacrifié l'intérêt général à l'intérêt particulier du protecteur, ne voulurent point consentir à l'élection d'un nouveau chef, et, leur sentiment

ayant prévalu, on créa un Conseil général, composé d'un député de chaque province. La France protestante entière fut divisée en dix provinces : 1° Bretagne et Normandie, 2° Picardie, Champagne, Sedan et Pays-Messin, 3° Isle de France, Pays-Chartrain, Dunois, Berri et Orléanais, 4° Touraine, Anjou, Maine, Perche, Vendomois et Loudunois, 5° Saintonge, Aunis, La Rochelle et Angoumois, 6° Haut et Bas-Poitou et Châtellerauldois, 7° Bourgogne, Lyonnais, Provence et Dauphiné, 8° Bas-Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guienne, 9° Gascogne, Bordelais, Agénois, Périgord et Limousin, 10° Haut-Languedoc, Haute-Auvergne et Haute-Guienne. Les trois ordres devaient être représentés dans le Conseil général ou Directoire, à peu près comme ils l'étaient dans les Etats-généraux, savoir : par quatre gentilshommes, deux ministres et quatre membres du tiers-état. Les provinces devaient, par rotation, choisir tour-à-tour leurs députés dans chacun des trois ordres, et pour régler de quel ordre serait, pour la première fois, le député de chaque province on décida qu'on s'en rapporterait au sort. Le Directoire devait se renouveler par moitié, tous les six mois, de telle manière que les cinq plus anciens députés se retireraient pour faire place à d'autres. Les ducs, les lieutenants-généraux et autres personnes qualifiées pouvaient y être admis, avec voix délibérative, ne fussent-ils pas députés. Le Conseil général devait correspondre avec les dix Conseils provinciaux, composés chacun de cinq ou sept membres des trois ordres. Les Conseils provinciaux étaient particulièrement chargés de recueillir et de transmettre au Conseil général les avis et les mémoires, d'entretenir la concorde entre les grands seigneurs du parti, de faire la répartition d'un impôt de 45,000 écus, levé sur les églises dans l'intérêt de la Cause et d'en régler l'emploi, de veiller sur les places de sûreté, d'assurer la paye des garnisons, même en saisissant les deniers royaux;

en un mot, ils exerçaient, chacun dans son ressort, la même autorité que le Conseil général sur toutes les églises. Les membres des Conseils devaient prêter le serment d'union, et il leur fut alloué une indemnité à la charge de chaque province. Outre ce règlement, l'assemblée adopta huit articles secrets, portant : 1° qu'on demanderait des chambres mi-parties, et que si on ne pouvait les obtenir, on récuserait tous les parlements, les présidiaux et autres juges royaux ; 2° qu'on aurait recours à l'intervention de la reine d'Angleterre et des Provinces-Unies pour tirer les églises d'un état intolérable ; 3° qu'on exhorterait les grands à la piété et à l'union ; 4° que chaque province serait autorisée à doubler le nombre de ses députés à la prochaine assemblée générale, vu l'importance des questions qui s'y devaient traiter ; 5° qu'on rétablirait la messe partout où elle était avant la dernière guerre, mais 6° qu'on attendrait le retour des députés en Cour pour savoir si l'on admettrait les Catholiques aux charges dans les villes tenues par les Protestants ; 7° qu'on désavouerait tout ce qu'une province ferait sans l'agrément des autres, article dirigé contre la province de l'Isle-de-France, qui ne s'était pas contentée d'accepter purement et simplement l'édit de 1577, mais qui avait poussé la faiblesse jusqu'à consentir à un projet d'union entre les Gallicans et les Réformés ; enfin, 8° qu'il était permis à plusieurs provinces contiguës de s'unir en un seul conseil provincial.

En organisant aussi fortement le parti huguenot, l'Assemblée de Sainte-Foy sauva peut-être, en France, la cause du protestantisme. Comme, malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible d'en retrouver les actes, nous ne saurions dire si Esnard y assista. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque il était toujours ministre de Fontenay, et que l'église de La Rochelle le demanda pour pasteur sans pouvoir l'obtenir. En 1596, il fut député à l'Assemblée politique de Loudun, qui l'élut

vice-président. En 1598, le Synode national de Montpellier le choisit pour un des commissaires qu'il chargea de corriger les éditions fautives de la Discipline. A partir de cette époque, il n'est plus fait mention de lui.

**ESPAGNE** (GEOFFROY D'), seigneur de VÈNEVELLES, gentilhomme du Maine, eut, de son mariage avec *Catherine de Cussac*, dame de Saint-Brice en Limousin, deux fils nommés LAZARE et NICOLAS. Le cadet, sieur de Champdurand, épousa, en 1568, *Léa Bontaut*, fille de *Claude*, seigneur de Laubonnière, et en eut JEANNE, femme de *Benjamin de Ranconnet*, sieur d'Escoire. L'aîné, seigneur d'Espagne et de Vénévelles, servit, avec le grade d'enseigne, dans la compagnie de Malicorne, à ce qu'on lit dans le Nobiliaire de Saint-Allais. Il prit pour femme, en 1573, *Anne Bontaut*, sœur consanguine de *Léa*, et fut père de deux fils, PAUL et LAZARE, sieur de Laubonnière.

Paul d'Espagne, seigneur de Vénévelles et de Coulaines, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, fut député, en 1615, par les églises de sa province, à l'Assemblée politique de Grenoble, qui l'envoya, avec *Cagny*, auprès de Condé, en les chargeant de sonder les véritables intentions du prince et de s'assurer des forces de son parti. Vénévelles prit aussi une part active à la négociation du traité de paix, et fut porté, par l'Assemblée de La Rochelle, sur la liste des commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification. Il vivait encore vers 1630. De son mariage avec *Marie de Pons*, fille de *Jacques de Pons-Mirambeau*, qu'il avait épousée en 1606, naquit HENRI, seigneur de Vénévelles, de Coutts et de La Samelière, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, en 1636, et gouverneur de Béfort, qu'il défendit vaillamment. Les services qu'il rendit lui obtinrent l'érection en marquisat de sa terre de Vénévelles. Sa femme, *Susanne Le Vasseur*, fille de *Louis*, seigneur de Coignée, lui donna deux fils. Le second, LOUIS-PAUL, abjura. L'aîné,

**HENRI**, sieur de Gouts et d'Avenne, capitaine au régiment de Tilladet, sortit de France à la révocation, avec sa femme *Claude de Chanson*, fille d'un capitaine aux gardes suisses, qu'il avait épousée en 1680, et avec son fils **LOUIS**, qui, après la mort de son père, reutra en France et abjura pour obtenir la restitution des biens de sa famille.

**ESPAGNE (JEAN D')**, du Dauphiné, pasteur de l'église française de Londres, où il desservit les deux chapelles de Durham-House et de Somerset-House. D'Espagne ne nous est connu que par ses ouvrages, qui, au jugement de Bayle, sont assez dignes d'être lus. En voici la liste :

I. *Anti-Duell, the anatomy of Duells with the symptoms thereof*, Lond., 1632, in-4°. — Aucun bibliographe, à notre connaissance, n'indique une édit. franç. de ce traité.

II. *Les erreurs populaires es poincts généraux qui concernent l'intelligence de la religion*, La Haye, 1639, in-12; Charent., Melchior Mondière, 1643, in-12; trad. en angl., Lond., 1648, in-8°. — Dédié au roi Charles I d'Angleterre.

III. *La manducation du corps de Christ considérée en ses principes*, La Haye, 1640, in-8°; Charent., 1642, in-12; trad. en angl., Lond., 1652, in-8°. — « Il a fort bien réussi, dit Bayle, à expliquer la doctrine de la communion eucharistique. »

IV. *L'usage de l'oraison dominicale maintenu*, Lond., 1646, in-12; trad. en angl., Lond., 1646, in-8°.

V. *On the Creed and Lord's Prayer*, Lond., 1647, in-8°. — Ce n'est peut-être qu'une réimp. du précédent, augm. des *Nouvelles observations sur le symbole*, qui ont été insér. par de Tourne dans son édit. des Œuvres de notre pasteur.

VI. *Avertissement touchant la fraction et la distribution du pain dans la sainte Cène*, Lond., 1648, in-8°.

VII. *An abridgment of a sermon preached on the Fast-day, oppoin-*

*ted to be held for the good success of the treaty that was shortly to ensue between the king and the parliament*, Lond., 1648, in-12. — Nous ne connaissons pas d'édit. franç. de ce sermon antérieure à celle de Gen., 1674.

VIII. *Observations on the Decalogue*, Lond., 1652, in-8°. — Nous n'avons trouvé aucune trace d'une édit. française.

IX. *Considération représentée en un sermon, le 28 mars 1652, sur le sujet de l'éclipse qui advint le lendemain*, Lond., 1652, in-12.

X. *Skibboeth ou réformation de quelques passages es versions française et angloise de la Bible*, Lond., 1653, in-12; Middelb., 1662; trad. en angl. par Codrington, Lond., 1655, 8°.

XI. *Essay des merveilles de Dieu en l'harmonie des tems, des générations et des plus illustres évènements y enclos*, 1<sup>re</sup> partie, Lond., 1657, in-8°; trad. en angl., 1662, in-8°; réimp. sous ce titre : *Essay des merveilles de Dieu en l'harmonie des tems qui ont précédé les jours de Christ, et comme ils se rencontrent en luy, sa généalogie, et autres mystères préparatoires à son premier avènement*, Lond., 1668, in-8°; trad. en angl., Lond., 1682, in-8°.

XII. *Examen de XVII maximes judaïques, ensemble un Avertissement préparatoire à la réfutation de certains calomnieux ennemis de l'Harmonie*, Lond., 1657, in-8°; trad. en angl., Lond., 1682, in-8°.

De Tourne a réuni les opuscules de Jean d'Espagne, sous le titre de *Traité théologiques* et d'*Œuvres théologiques*, Gen., 1671, 2 vol. in-12; réimp. à La Haye, 1674, 2 vol. in-12; puis à Berlin, 1673, et à Zell, 1699, et trad. en allem., Franc., 1724. Cette édit. complète renferme des opuscules dont il nous a été impossible de retrouver la première édition.

Il est fort vraisemblable que *Samuel* d'Espagne, qui épousa, en 1670, à Londres, *Marie Baudry*, était fils de notre ministre dauphinois.

**ESPALUNQUE** ou *Spalunque*, nom d'une des plus anciennes familles du Béarn, alliée aux *Gassion*, aux *Gontaut-Biron*, aux *Arros*. Plusieurs membres de cette famille ont rempli des emplois importants sous les règnes de *Jeanne d'Albret* et de son fils, et cependant c'est à peine s'il est fait mention de deux ou trois d'entre eux dans les annales des églises protestantes. On ne saurait douter, néanmoins, que les d'Espalunque n'aient professé longtemps la religion réformée. Nous avons déjà eu l'occasion (*Voy.* I, p. 133) de citer *Bertrand* de Spalunque parmi les défenseurs de Navarreins, en 1569, et, à cette preuve, nous pouvons, s'il est nécessaire, en ajouter une seconde : c'est une dénonciation contre Espalunque, baron d'Arros, et *Sainte-Colombe*, qui, en 1700, tenaient « une conduite fort suspecte à la religion » (*Archiv. gén.* Tr. 248).

Ce baron d'Arros doit apparemment être distingué de *Charles* d'Espalunque-La Badie, mort lieutenant-général, en 1724. Capitaine au régiment de Louvigny, ce dernier servit, en 1672, à la prise de *Maeseyk*, de *Saint-Tron*, de *Tongres*, de *Burick*, de *Rées*, d'*Arnheim*, de *Nimègue*, de *Crèvecœur*, de *Bommel*. L'année suivante, il combattit, sous *Turenne*, contre l'électeur de *Brandebourg*, et se trouva à la prise d'*Unna*, de *Camen*, d'*Altena*, de *Soest*, de *Bielefeld*. En 1674, il passa dans le *Roussillon*, sous les ordres de *Schomberg*. Ce fut probablement vers cette époque qu'il se convertit; car nous ne pensons pas que, sans abjuration, il eût obtenu, après la bataille de *Fleurus*, à laquelle il assista, le grade de major, dont il était revêtu au siège de *Mons*. Nommé, bientôt après, lieutenant-colonel, et, en 1694, brigadier, il continua à servir, sous *Luxembourg*, dans les *Pays-Bas*, même après avoir été créé, en 1695, inspecteur général de l'infanterie. En 1696, il passa à l'armée de la *Meuse*; en 1701, il fit la campagne de *Gueldre*. Élevé, en 1704, au grade de lieutenant-général, il fut em-

ployé, en cette qualité, à l'armée d'Espagne où il continua à se signaler dans toutes les occasions, depuis le siège de *Gibraltar* jusqu'à la prise de *Carthagène*. Ses services lui valurent le gouvernement de la citadelle de *Lille*, vacant par la mort de *Vauban*; cependant il ne quitta pas l'Espagne, et *Lille* ayant été prise par les ennemis, en 1708, il obtint, comme dédommagement, le commandement du *Quesnoy*. Assiégé en 1712, il fut obligé, après une belle défense, de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison. En 1713, il fut rétabli dans le gouvernement de la citadelle de *Lille*, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

**ESPARON**, dit aussi *Dortial* et *Saint-Jean*, natif de *Chalencou*. La défaite de *Cavalier* à *Vagnas* (*Voy.* III, p. 286), ayant fait avorter le projet qu'il avait conçu pour soulever les Protestants du *Vivarais*, *Esparon*, que *Court* qualifie de prophète jusqu'à l'extravagance, se tint à l'écart pendant quelques mois, préparant en silence une nouvelle tentative d'insurrection, avec le concours d'un autre prophète nommé *Jolicœur*. Toutes ses mesures prises, il passa l'*Ardèche* au pont d'*Arc*, dans le mois de février 1704, réunit sa troupe à celle d'*Abraham Charmasson*, qui, dans cette occasion, prit le nom de *Cavalier*, le célèbre chef cévenol, et entra dans le *Haut-Vivarais*, où *Louis Mercier*, dit *Descombes*, homme influent dans ces cantons, vint se joindre à eux. Mais, depuis la mort d'*Homel*, les *Vivaraisiens* s'étaient beaucoup refroidis; les plus zélés ou les plus courageux avaient été massacrés, livrés au bourreau, conduits aux galères, incorporés dans les troupes ou forcés de s'exiler, en sorte qu'une centaine à peine répondirent à l'appel d'*Esparon*, qui, s'imaginant follement qu'à défaut de l'enthousiasme, la terreur grossirait sa troupe, se livra à toutes sortes d'excès. Ce moyen lui fut fatal; il souleva, en effet, la population, mais contre lui-même. Vivement poursuivi par *Julien*, il fut surpris au village de *Fran-*

chesin, et, après un combat acharné, où il perdit une soixantaine d'hommes, il disparut, avec le reste de sa troupe, au milieu des rochers et des précipices. Julien fit massacrer tous les habitants de Franchessin et mit à prix la tête des trois chefs de l'insurrection, qui réussirent à se soustraire à toutes les recherches.

ESPENCE (CLAUDE D'), né à Châlons-sur-Marne, en 1544, d'une famille noble, docteur de Sorbonne et recteur de l'Université de Paris, en 1541. Les écrivains catholiques accordent volontiers que d'Espence fut un des docteurs les plus modérés de son temps ; ils reconnaissent qu'ennemi de la violence, il désapprouva les persécutions ; mais ils n'avouent pas qu'il fut un partisan des idées nouvelles. Ne pouvant dissimuler complètement la vérité, Crevier confesse qu'en 1543, la Faculté de théologie le cita à son tribunal « pour quelques expressions qui furent relevées et que la Faculté ne crut pas devoir négliger dans un tems où les ennemis de l'orthodoxie se multiplioient et tiroient avantage de tout ; » mais il se garde bien de reproduire l'acte d'abjuration que d'Espence fut forcé de lire publiquement dans l'église de Saint-Méric à Paris, le 22 juillet 1543. Nous avons été assez heureux pour en trouver une copie dans le recueil de la Collect. Dupuy, qui porte au dos le N° 137. L'extrait que nous allons donner de cette pièce fort curieuse prouvera avec la dernière évidence que l'historien de l'Université de Paris a commis le péché de mensonge lorsqu'il a osé avancer que d'Espence « imitoit le cardinal de Lorraine son patron, qui a été regardé comme ne se piquant pas d'une raideur inflexible dans les points qu'il jugeoit ne pas intéresser la substance de la foi. »

L'acte de rétractation que les commissaires devant lesquels il comparut, le 7 juin, le condamnèrent à lire en chaire, commence ainsi : « Au commencement et à la salutation angélique, nous demanderons la grâce du Saint-

Esprit, par l'intercession de la benoiste Vierge Marie, mère de Dieu, reine du ciel, laquelle, comme bien chante l'Eglise à l'antienne Regina cœli, a mérité porter le Fils de Dieu, et la saluerons du salut angélique. Ave Maria, etc. Pour autant qu'en mes prédications faites le caresme dernier en ceste présente église, quelques gens de bien ont esté scandalisez et mal édifiez de moi, pour aucunes propositions, lesquelles j'ai esté accusé et défféré envers ma bonne et fidèle mère, la Faculté de théologie, avoir dictes et preschées, pour remédier ausquels scandales et mieux toller et oster du tout à l'advenir selon mon pouvoir, avant que passer plus avant au présent sermon, j'ay délibéré, jouxte le bon conseil et advis de madite bonne mère la Faculté, de vous réciter et référer présentement lesdites propositions et icelles confesser et reconnoistre estre dissonantes et répugnantes et scandaleuses à nostre sainte foi catholique, protestant de bonne foy qu'au cas que je les auroi ainsi dites et preschées que je vous les réciterai, l'auroi très-mal dit et presché témérairement et indiscrettement contre la vérité de nostre sainte foy catholique et doctrine de nostre mère sainte Eglise, etc. »

Quelles étaient donc ces propositions qui, au dire de Crevier, n'intéressaient pas la substance de la foi, et que d'Espence rétracta comme fausses, luthériennes, hérésies damnées ? Les voici :

I. Il nous faut premièrement adresser à Dieu qu'aux Saints.

II. Dieu n'est point content si notre oraison n'est premièrement faite à luy.

III. Il ne faut point des chandelles ni offrir aux Saints. Voilà une pauvre femme qui n'a qu'un tournois ; elle le mettra dans une chandelle et puis la porte à je ne scay qui.

IV. Pour garder les commandemens de Dieu, pour les bonnes œuvres, pour aller à confesse, tu ne seras point justifié ; car il n'y a que la seule foy qui justifie.

V. Soyez assurez que quelques pé-

chez qu'avez faits, tant grands soient-ils, croyez comme saint Thomas soulement, ils vous sont pardonnez tous, et si vous mourez en ceste foy, vous yrez droict en paradis.

VI. Je n'approuve ne reprouve la confession auriculaire, laquelle peut estre appellée sacrement, si l'ordre de prêtrise est sacrement.

VII. Tu ne seras point justifié par la confession.

VIII. Le pescheur ne peut satisfaire pour son pesché, car il n'y a que Nostre Seigneur qui peut satisfaire pour tous.

Ce sont bien là des propositions luthériennes, la Sorbonne ne s'y était pas trompée. Au reste d'Espence s'était élevé avec non moins de force contre le jeûne du carême, « chose griève et à manière de parler insupportable »; contre le célibat des prêtres, institué par gens lubriques et mal vivants, qui chargeaient les autres d'un joug qu'ils ne voulaient pas porter; contre les ordres monastiques, contre les ornements d'églises « qui seroient mieux employés aux pauvres ». Mais à quoi bon poursuivre? Nous ne rapporterons plus qu'une seule de ses propositions, parce qu'elle justifie la Réforme. « Depuis 400 ans, avait-il dit, le saint Evangile n'a esté bien presché jusques à maintenant; mais seulement preschoient-ils ne seay quelle doctrine et philosophie humaine. » Attaquer les scolastiques, les saint Thomas, les Anselme, les Bonaventure! La proposition fut déclarée téméraire, fautive, schismatique et hérétique, et aux saints docteurs et prédicants injurieuse.

D'Espence s'était soumis à l'humiliation qui lui avait été imposée, et cependant sa conscience ne cessait de protester contre les abus de l'Eglise romaine. Dix ans plus tard, au mois d'août 1553, invitée par le parlement à examiner plusieurs livres suspects d'hérésie, au nombre desquels se trouvaient la *Paraphrase ou méditation sur l'oraison dominicale* (Lyon, J. de Tournes, 1550, in-46), et la *Conso-*

*lation en adversité*, par Claude d'Espence, la Sorbonne releva dans ces deux opuscules plusieurs propositions obscures, ambigües, erronées, captieuses, suspectes d'hérésie, et demanda qu'ils fussent supprimés. Quelques années après, le pauvre d'Espence, qui venait de jouer un rôle considérable au colloque de Poissy, fut forcé de rétracter les articles, qu'il avait proposés à Saint-Germain sur le culte des images. Mais aussi n'avait-il pas poussé l'audace jusqu'à demander qu'on enlevât des églises les peintures de la Trinité et les images « en forme lascive, deshonnête et étrange »; qu'on défendit de les couronner, habiller, porter en procession, de leur offrir des vœux et des offrandes, de les encenser et saluer, de s'agenouiller devant elles, « ce qui est parlé de l'adoration »; qu'on les fit disparaître de dessus les autels et qu'on n'y laissât que la croix? Malgré toutes ces rétractations, d'Espence recombait, à chaque nouvel écrit sorti de sa plume, dans son péché d'habitude. En 1565, il publia, à Paris, *Sur la continence*, un livre qui fut mis à l'index, parce qu'il y attaquait les vices du clergé, ce qui ne l'empêcha pas de renouveler ses attaques dans son *Commentaire sur l'épître à Tite* (Paris, 1568, in-8°), dont la lecture fut également défendue. On doit s'étonner que les inquisiteurs aient négligé d'inscrire dans l'index le *Commentaire sur les épîtres à Timothée*, qui méritait cependant cet honneur par les vives sorties que l'auteur s'y permet contre les prélats de l'Eglise romaine.

Si ces rechutes continuèrent à n'attirèrent pas à d'Espence de plus cruels châtimens, il faut l'attribuer sans doute à la faveur du cardinal de Lorraine, qui le tenait en si grande estime, qu'il le mena avec lui en Flandre, en 1544, et en Italie, onze ans après. On dit que pendant son séjour à Rome, il entra si avant dans les bonnes grâces de Paul IV, que ce pape, pour le retenir, lui offrit le chapeau de cardinal; mais d'Espence préféra revenir dans sa patrie.

Il assista aux Etats d'Orléans ainsi qu'au colloque de Poissy (Voy. BÈZE), et mourut de la pierre, en 1574. Ses Œuvres latines ont été publiées par Gênébrard, sous le titre : *Opera omnia quæ supersunt adhuc*, Lutet. Paris., 1619, in-fol.

**ESPÉRANDIEU (JEAN)**, conseiller et maître des requêtes du roi, maison et couronne de Navarre, lieutenant en la sénéchaussée d'Uzès, épousa, le 4 janv. 1574, *Madelaine Mercier*, qui lui donna trois fils. La destinée des deux cadets nous est inconnue; ils se nommaient HENRI et HONORÉ. L'aîné, GUILLAUME, sieur d'Aiguefonde et coseigneur d'Hautpoul, fut député par le Bas-Languedoc à l'Assemblée politique de Grenoble, en 1615, avec *Saint-Privat*, de Serres, général en la cour des aides de Montpellier, *Daniel de Gallières*, conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Montpellier, qui avait été élu consul de cette importante cité, l'année précédente, et le ministre *Faucher* ou *Faulchier*. Comme un autre Espérandieu, dit de Castres, assista à cette même assemblée, en qualité de député du Haut-Languedoc, il est difficile de dire lequel des deux fut membre de la commission chargée de dépouiller le cahier des provinces (*Fonds de Brienne*, N° 223), et s'employa à la négociation de la paix. Une pièce du vol. du même fonds coté 212, nous apprend bien qu'en récompense des services qu'il avait rendus pendant la négociation de la paix, celui de Castres fut nommé, en 1622, lieutenant-général au siège royal de Montauban, mais nous pensons qu'il s'agit ici du traité de Montpellier.

Guillaume Espérandieu épousa, en 1605, *Gabrielle Cassagne* et mourut vers 1639. Son fils JACQUES, coseigneur d'Hautpoul, prit pour femme, en 1641, *Madelaine Faure* qui lui donna SALOMON, sieur d'Aiguefonde, JACQUES, sieur de Calmon, FRANÇOIS, sieur de La Cam, et LOUIS, sieur de Fontalba. A l'âge de 80 ans, intrépide confesseur de la foi évangélique, Jacques Es-

pérandieu fut enfermé à Pierre-Encise; rien ne nous a appris jusqu'ici que ses fils eussent suivi son exemple. — Nous avons eu et nous aurons encore l'occasion de parler d'autres *Espérandieu* que nous ne pouvons rattacher à cette famille; tel, par exemple, le ministre de ce nom qui fut député par le Bas-Languedoc, en 1584, à l'Assemblée politique de Montauban.

**ESPINAY (NICOLAS D')**, ou *Despinay*, quelquefois *Lespinay*, sieur du Parc de Nerville, d'une famille originaire de la Normandie, était fils de *Nicolas* d'Espinay, sieur de Campigny et de Grandval, anobli, en 1608, en récompense de ses services, et de *Geneviève de Boniface de Saint-Aignan*. D'Espinay se voua à la carrière ecclésiastique et fut nommé pasteur à Loudun. Ce fut en cette qualité qu'il fut député par l'Anjou à l'Assemblée politique de Loudun et à celle de La Rochelle. Cette dernière, où il remplit les fonctions de vice-président, lui confia une mission auprès du roi d'Angleterre, au mois d'août 1621. Il devait « l'informer au vray de la persécution rigoureuse et désolation des églises », et « le supplier très-humblement vouloir en cette extrême nécessité secourir lesdites églises, puisqu'il portoit le titre glorieux de défenseur de la foy » (*Fonds de Brienne*, N° 225). De son mariage avec *Marie Sasserrie*, fille de *N. Sasserrie* et de *Susanne Des Cerisiers*, naquirent PIERRE, qui suit; JEAN, mort sans postérité; NICOLAS; MARIE, femme, en 1638, d'*André Roy*, sieur de La Rollandière; SUSANNE, mariée à *Charles Jullin*.

Pierre, sieur de Nerville et du Lieu, né vers 1615, épousa, en 1644, *Marie Martin*, fille de *Philippe*, sieur de La Rigollière, dont il eut NICOLAS, sieur du Lieu et d'Esplenne, qui suivit la carrière des armes et se convertit à la révocation; JEAN, sieur de Nerville, qui servait dans la cavalerie en 1674, et MARIE, femme d'*E. Gaudoyer*.

Nicolas d'Espinay avait plusieurs frères et sœurs. L'aîné, *Jean*, sieur de

Campigny, ne laissa qu'une fille mariée à *Jean d'Illiers*, sieur de Vinèze. Le second, *François*, continua la branche normande qui professait encore la religion protestante à la révocation : en 1688, *Susanne d'Espinay* fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques d'Alençon (*Arch. M.* 670). L'aînée des sœurs épousa *Mathurin de Bonnechose*, sieur de Bellouet, et la cadette, le sieur *Du Perron*, dont descendait *Alexandre Du Perron*, de Falaise, qui fut mis dans le même couvent, en 1739.

**ESPRINCHARD (JACQUES)**, sieur *Du Plomb*, d'une famille noble de La Rochelle, né vers 1570, et mort le 28 août 1604. Son père, qui le chérissait, voulut donner à son éducation tous les soins que demandait sa tendresse, et il l'envoya faire ses études au collège d'Orthez, où professait le célèbre *Lambert Daneau*. Les progrès du jeune Esprinchart firent concevoir des espérances qui ne furent pas déçues. Sorti du collège, il obtint la permission de voyager et s'embarqua, le 23 avril 1593, pour l'Angleterre où il fit un assez long séjour. Il passa ensuite dans les Pays-Bas avec l'intention de suivre les cours de l'université de Leyde, où il soutint, sur les tutelles, des thèses qu'il dédia à *Scaliger*. De Hollande, il se rendit en Allemagne, visita la plupart des états de l'Empire, rentra en France, parcourut toutes les provinces, se lia d'amitié avec une foule d'hommes distingués, entre autres, avec *L'Étoile* qui regretta vivement « sa douce, docte et chrestienne compagnie », et retourna enfin dans sa ville natale, le 24 mai 1598, riche des connaissances qu'il avait acquises dans ses longues et savantes courses à travers une partie de l'Eu-

rope. Quoique la mort l'ait enlevé à la fleur de son âge, Esprinchart a laissé plusieurs ouvrages.

I. *L'histoire des empereurs romains depuis Jules-César jusqu'à Rodolphe II, recueillie de divers auteurs anciens et modernes*, [Gen.] Sam. Crespin, 1600, 2 vol. in-8°. — Watt cite : *L'histoire Auguste contenant les vies des empereurs romains*, Gen., 1640, 2 vol. in-8°; mais ce n'est apparemment qu'une réimp. du même ouvrage.

II. *Histoire des Ottomans ou empereurs des Turcs jusques à Mahomet III*, Paris, 1609, in-8°. — On trouve dans le même volume : *Traicté des forces de l'empire ottoman, des desseins des empereurs et des moyens d'y obvier*, ainsi qu'un *Brief discours de la dernière guerre de Perse*.

III. *Voyages en diverses contrées de l'Europe*, msc. in-4°, qu'Arcère signale comme faisant partie de la biblioth. de M. de Vilars, médecin de La Rochelle.

Esprinchart a travaillé, en outre, avec *Simon Goulart* à la traduction française des Méditations historiques de *Camérarius*; il a traduit seul, pour l'édit. latine de Genève, les additions d'*Étienne Guazzi* à son traité *De mutua et civili conversatione*, ouvrage qui eut beaucoup de cours dans le XVI<sup>e</sup> siècle; enfin on trouve quelques *Lettres* de lui parmi celles de *Scaliger*.

**ESSEN (THÉODORE)**, théologien de Strasbourg, ne nous est connu que par un ouvrage cité dans la bibliographie de *Jöcher* sous ce titre : *Passionale typicum wie Christi Leiden im alten Testamente fürgebildet worden*, in 40 *Predigten*.

---

ERRATUM. P. 82, col. 1, lig. 21 : Jacques Gouet, ministre à Courcelles-Chaussy. *Lisez* : avocat au parlement de Metz. — Lig. 30 : ministre à Evreux. *Lisez* : à Courcelles-Chaussy. Il desservit ensuite une église de Hef près d'Evreux, puis retourna à Courcelles, en 1662. — Lig. 30 : Il parait..... église française. *Lisez* : En 1664, il accepta la place de pasteur de l'église française de Mannheim, et mourut de la peste dans cette ville, vers la fin de 1666.













